


600090822R


600090822R



HISTOIRE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

Paris. — Imp. de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

HISTOIRE

DU

LERGÉ DE FRANCE

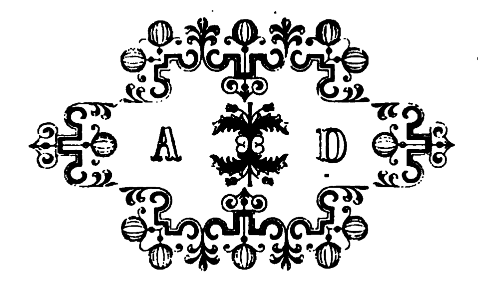
DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

PAR J. BOUSQUET

TOME PREMIER



PARIS
CHEZ ADOLPHE DELAHAYS, LIBRAIRE,
RUE VOLTAIRE, 4 ET 6.

1854


BIBLIOTHECA·BODLEIANA

HISTOIRE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS



J'entreprends une œuvre purement historique; je me borne à raconter des faits.

Je vais dire les actes, la conduite, l'état du clergé de France depuis les premiers temps de l'église des Gaules, les événements auxquels il a pris part, les luttes qu'il a soutenues, les maximes qu'il a consacrées, le pouvoir dont il a joui, et montrer enfin quelle a été son influence dans les affaires humaines de mon pays.

Tel est le sujet de cet écrit.

Mais avant d'entrer dans l'histoire de la Gaule chrétienne, il importe de faire connaître l'ancien état de ce pays, le caractère, les mœurs, la religion, le gouvernement de ses habitants, et les événements dont il fut le théâtre jusqu'au moment où il fut visité par les apôtres de la foi.

I.

PREMIERS HABITANTS DE LA GAULE. — DIVISION DE LA GAULE.

Les peuples primitifs de la Gaule, désignés par le nom de *Celtes* (1), étaient appelés *Gaulois* (2) chez les Romains, *Galates* chez les Grecs.

Ce nom de *Celtes* s'appliquait également à une partie des habitants des îles Britanniques, de la Germanie, de l'Illyrie et de l'Espagne, où cette race s'était répandue.

La Gaule, avant la conquête de la *Narbonnaise* par les Romains, était divisée en *trois* nations :

La *Celtique*, qui comprenait tout le territoire qui est borné au nord par la Seine et la Marne, au levant par la partie supérieure du Rhin et les Alpes, au midi par la Garonne et la Méditerranée (3), au couchant par l'Océan Atlantique ;

---

(1) Les Celtes, d'après Simon Pelloutier (*Hist. des Celtes*, p. 1), ont été connus anciennement sous le nom général de *Scythes*. C'est celui que les Grecs donnaient à tous les peuples qui habitaient le long du Danube et au-delà de ce fleuve jusque dans le fond du Nord. (Voy. STRAB., lib. I, p. 33; lib. XI, p. 570.)

(2) Le nom de *Gaulois*, dit Pausanias, n'a prévalu que très-tard; ils prenaient celui de *Celtes*, nom que les autres peuples leur donnaient aussi. (*Descript. de la Grèce*, chap. III *in fine*.) Quant à l'origine du nom de *Gaulois*, les étymologistes ne sont pas d'accord.

(3) D'après Strabon et Diodore de Sicile, les Celtes occupaient la Gaule depuis appelée *Narbonnaise*. Comme la partie de la Méditerranée voisine de Narbonne a porté le nom de mer *Bébrycienne*, il est des auteurs qui prétendent que cette ville a été fondée par une colonie de Bébryces, peuples de Thrace qui occupa dans l'Asie l'ancienne Bithynie.

L'*Aquitaine* (1), qui occupait l'espace compris entre la Garonne et les Pyrénées;

Et enfin la *Belgique*, qui, de l'autre côté de la Seine et de la Marne, bordait la partie inférieure du Rhin.

---

(1) Les *Aquitains* sont appelés *Dorienses* par les écrivains de l'antiquité; aussi ce peuple prétendit-il, longtemps après, avoir une origine grecque. D'après quelques savants, il serait venu du pays de *Dor* ou *Dora*, en Phénicie.

II.

ORIGINE DES CELTES.

Quant à l'origine des Celtes, elle est, comme celle de la plupart des grandes nations, entièrement inconnue. D'où venaient-ils? quand et comment vinrent-ils? Il n'existe aucun monument certain qui puisse le révéler.

III.

CARACTÈRE ET MOEURS.

Quant à leur caractère, à leurs mœurs, à leurs habitudes, l'histoire nous apprend qu'ils étaient justes, sincères, hospitaliers (1), intelligents, fiers, d'un naturel vif et bouillant; que leur principale occupation était la chasse et la guerre; qu'ils plaçaient leur droit à la pointe de leur épée; qu'ils vidaient leurs querelles en duel (2); qu'ils désiraient, par-dessus tout, périr de la mort des guerriers, les armes à la main (3); qu'ils avaient un ardent amour pour la liberté, qu'ils se tuaient pour échapper à la servitude, et qu'au lieu de subir la honte d'une capitulation, lorsque, assiégés, toute résistance devenait impossible, ils immolaient leurs femmes et leurs enfants et se perçaient après. On peut juger par là de ce qu'ils devaient déployer de courage et d'ardeur pour ne pas s'exposer eux-mêmes et pour

(1) Dès qu'ils apercevaient un voyageur, ils s'empressaient d'aller au-devant de lui et le pressaient de venir loger chez eux. Diodore de Sicile en dit autant des Celtibères, et Tacite des Germains. Il y avait des amendes considérables contre ceux qui auraient refusé l'hospitalité. Il en était de même chez les Bourguignons. « Quiconque, » dit une de leurs lois, « refuse sa maison ou son feu à un étranger, paiera trois écus d'amende : « *Quicumque hospiti venienti tectum aut focum negaverit trium solidorum* « *inlatione mulctetur.* » (*Leg. Burgundiorum*, tit. 38, § 1.) Et le § 6 du même titre ajoute que « si un homme, voyageant pour ses affaires particu- « lières, vient demander le couvert à un Bourguignon, et que l'on puisse « prouver que celui-ci a montré la maison d'un Romain, le Bourguignon « paiera au Romain trois écus et une amende de pareille somme. »

(2) Les témoins étaient obligés de se battre lorsqu'ils ne s'accordaient pas dans leurs dépositions. (Voy. SIMON PELLOUTIER.)

(3) Ils pensaient qu'une telle mort leur procurerait dans une autre vie plus de gloire et de félicité.

ne pas exposer les objets les plus chers à un si horrible sort (1).

---

(1) Dans une retraite précipitée, ils se défaisaient de leurs malades et de leurs blessés, afin de ne pas les laisser tomber entre les mains de l'ennemi. Ainsi Brennus, dangereusement blessé, voyant que son expédition contre la Grèce ne pouvait réussir, à cause de l'état de son armée, dont la plus grande partie avait péri ou se trouvait épuisée par la fatigue et les maladies, assembla les troupes qui lui restaient, et leur conseilla de brûler les chariots, de le tuer lui-même avec tous les blessés, et de se retirer ensuite avec toute la diligence possible. Acichorius, auquel il avait remis le commandement, fit aussitôt tuer les malades, dont le nombre s'élevait à vingt mille; Brennus se frappa de sa propre main.

Florus raconte que les Gallo-Grecs que l'on avait enchaînés donnèrent aux Romains le spectacle le plus extraordinaire; qu'on les voyait mordre leurs chaînes, se présenter la gorge l'un à l'autre et se rendre le service de s'étrangler réciproquement. *Sed alligati miraculo quodam fuere, quum catenas morsibus et ore tentassent; quum offocandas invicem fauces præbuissent.* (Lib. II, cap. XI.)

IV.

FORME DU GOUVERNEMENT.

Pour ce qui est de la forme de leur ancien gouvernement, il paraît que toutes les cités (1) étaient réunies en une association qui se choisissait un chef unique, auquel appartenait seulement le droit de *proposition;* le droit de *décider* était réservé à l'assemblée générale composée des députés des cités. Indépendamment de ces grandes réunions qui n'étaient provoquées que dans des circonstances majeures et d'un intérêt général, chaque peuple avait ses assemblées particulières dont tout citoyen portant les armes était membre de droit. Et comme chacun de ces petits états avait sa manière de se gouverner, ses institutions, ses règlements, il naissait du choc de tant d'intérêts contraires d'incessantes occasions de discordes et d'hostilités (2).

(1) Chaque cité se divisait en *pagi* ou cantons, et c'est sans doute du nom particulier de ces *pagi* que Plutarque, Appien, etc., ont formé ces trois ou quatre cents peuples différents qu'ils ont comptés dans la Gaule. (Le Déist de Botidoux, trad. des *Commentaires de César*, disc. prélim., p. 87.)

(2) Il existait une primatie exercée par telle ou telle cité. Mais les droits inhérents à cette prérogative étaient subordonnés aux décisions de l'assemblée générale. Ainsi, l'on voit dans les *Commentaires de César*, liv. VII, § 7, que par l'assemblée générale de la Gaule tenue à Bibracte (aujourd'hui Autun), les Éduens furent déchus du commandement en chef, *principatus,* et que tous les suffrages se portèrent sur Vercingétorix.

V.

RELIGION. — DRUIDES.

Quoique la religion primitive des Gaulois ne soit pas bien connue, il paraît néanmoins certain qu'ils ne reconnurent d'abord qu'un être suprême, invisible, immense, éternel, infini, qu'aucune figure ne pouvait représenter, qu'aucune enceinte ne pouvait contenir (1); aussi Clément d'Alexandrie dit-il que c'était une religion de philosophes comme celle des Perses (2). Ils admettaient en même temps une théogonie, c'est-à-dire une production de divinités subalternes, d'intelligences qu'ils plaçaient dans les différentes parties du monde visible (3). De là le culte religieux qu'ils rendaient aux éléments, aux arbres, aux rochers, aux montagnes, aux fleuves qu'ils considéraient comme le siége de ces divinités.

Teut, Tis ou *Teutatès* (4) était l'esprit universel, l'âme du monde, le premier principe; aussi était-il servi de préfé-

(1) Ils ne croyaient pas, dit Cicéron, que l'on dût renfermer dans des murailles les dieux auxquels tout doit être ouvert : *Parietibus includendos deos, quibus omnia deberent esse patentia, negabant.*

(2) Pline observe que, nonobstant l'éloignement des deux pays et l'impossibilité où ils étaient de se connaître, les Perses et les Gaulois avaient des pratiques si semblables, qu'on eût dit qu'ils s'étaient communiqué leur religion.

On a également remarqué que la théologie de Pythagore était sur plusieurs points conforme à celle des Celtes.

(3) Voy. PELLOUTIER, t. II, p. 22.

(4) Les Gaulois l'appelaient *Teutat*, nom composé qui voulait dire Dieu le père; c'est à ce dieu que la plupart des Grecs et des Romains ont donné le nom de *Mercure*. D'après Pelloutier (t. II, p. 75), *Teutatès* et *Hesus* n'étaient qu'une seule et même divinité, parce que le mot de *Hesus* était un nom purement appellatif qui signifiait *Seigneur*.

rence à tous les autres dieux, et lui offrait-on des victimes humaines (1). Ces dogmes, d'après lesquels tout était dieu dans la nature, étaient le fondement d'une infinité de superstitions (2) ridicules ou barbares.

L'exercice des cérémonies religieuses appartenait aux druides, seuls dépositaires des dogmes de la religion et des principes de philosophie, de morale et d'astronomie. Leur crédit, leur puissance et leur réputation étaient

---

(1) César assure que les Gaulois adoraient surtout Mercure, et après lui Apollon, Mars, Jupiter et Minerve, et qu'ils avaient à peu près le même sentiment sur le sujet de ces divinités que les autres peuples. Mais Pelloutier soutient que les Gaulois ne connaissaient pas et n'adoraient pas ces dieux du temps de César, et il en donne diverses raisons qui ne sont pas sans force. On peut cependant supposer que les Gaulois avaient déjà adopté quelques-unes des superstitions des Grecs à raison de leur contact avec les habitants de Marseille qui y avaient apporté leur culte et leurs dieux. D'un autre côté, le témoignage de César, qui avait fait un long séjour dans la Gaule, mérite une confiance bien plus grande que quelques passages d'auteurs qui n'avaient aucune connaissance personnelle de ce pays. A ces cinq divinités on doit joindre *Vulcain* ou le dieu du feu, qui avait dans la Gaule les mêmes attributs qu'à Rome. Son culte était ancien; car plusieurs siècles avant J.-C., les Gaulois ayant déclaré la guerre aux Romains, leur roi, Virdumarus, fit vœu de consacrer à Vulcain toutes les armes des ennemis.

On parle encore d'*Hercule*, *Ogmius*, à qui l'on attribuait la fondation de cette ville d'Alise, devenue si fameuse par le siége que les Gaulois y soutinrent contre César; de *Saturne*, de *Bacchus*, etc. Mais il serait possible, dit Le Déist de Botidoux, que ces dernières divinités fussent postérieures à César.

(2) Il y avait des arbres consacrés qu'on arrosait du sang des hommes et des animaux qu'on avait sacrifiés; et c'est devant la tête des victimes clouée au tronc des arbres qu'on allait se prosterner, consulter la divinité et attendre ses réponses. On croyait que le frémissement des feuilles, l'agitation des branches étaient des signes intelligibles pour ceux qui étaient versés dans la science de la magie et des divinations.

Le culte des arbres a continué à subsister dans la Gaule longtemps après l'introduction du christianisme, car il y a des capitulaires et des canons qui le condamnent. *A l'égard des arbres, des pierres et des fontaines où quelques insensés vont allumer des chandelles* (*luminaria*) *et pratiquer d'autres superstitions, nous ordonnons*, porte un capitulaire de Charlemagne (cap. LXIII, *De auguriis*, etc.), *que cet abus, si criminel et si exécrable aux yeux de Dieu, soit aboli et détruit partout où il se trouvera établi.*

immenses. Comme interprètes de la divinité dont ils se disaient les confidents, leurs décisions, leurs divinations passaient pour des oracles infaillibles. Pour inspirer plus de vénération au peuple, ils vivaient en communauté, avec leurs femmes et leurs enfants, dans des lieux consacrés; c'était là qu'ils recevaient la jeunesse dont ils faisaient l'éducation et à laquelle ils ne confiaient leur doctrine, comme les gymnosophistes de l'Inde, que d'une manière obscure, énigmatique (1), après de longues épreuves et le serment solennel de ne jamais la publier. Les assemblées religieuses ne se tenaient que la nuit (2) dans des lieux incultes et déserts, afin que, dans ce silence de la nature, l'imagination du peuple, frappée d'une secrète terreur, lui rendît plus redoutables ces cérémonies magiques à l'aide desquelles les druides prétendaient pouvoir évoquer les âmes et commander aux éléments.

---

(1) Toutes les leçons se donnaient de vive voix et en vers, afin que le rhythme, la cadence, les rendissent plus faciles à retenir. Il était défendu aux élèves de rien écrire, soit pour exercer ainsi leur mémoire, soit pour empêcher la publication de la doctrine qui leur était enseignée.

(2) Il en était de même des assemblées civiles. Le sixième jour de la lune était chez les Gaulois le commencement des mois et des années. Ce jour-là était aussi indiqué par les druides pour cueillir le gui de chêne et pour ramasser les œufs de serpent, auxquels ils attribuaient des vertus merveilleuses. Cette coutume de compter par les nuits s'est conservée longtemps, puisqu'on lit dans les capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire que les ajournements personnels devaient se donner, pour comparaître, sept, quatorze ou vingt-et-une *nuits* après l'assignation.

VI.

BARDES OU EUBAGES.

Une autre classe de ce grand corps des druides s'occupait de la composition de poëmes guerriers, dans lesquels ils chantaient les hauts faits des héros, et transmettaient ainsi de génération en génération le souvenir de leurs actions et de leur valeur. On les voyait dans la mêlée exciter de la voix et du geste l'ardeur des combattants, lever les mains vers le ciel, et prier les dieux de favoriser leur patrie. « Souvent aussi », dit un historien (1), « deux armées en présence, l'épée déjà tirée et la lance en arrêt, terminaient par leur entremise leur querelle sans coup férir. Dès qu'ils paraissaient entre les deux partis, on eût dit chacun désarmé comme par la force de quelque enchantement. »

(1) Diodore de Sicile.

VII.

DOGME DE L'IMMORTALITÉ DE L'AME. — FUNÉRAILLES.

La doctrine d'une autre vie était chez les Gaulois un dogme sur lequel se fondait leur religion. Ils croyaient que les hommes, après leur mort, étaient punis ou récompensés suivant qu'ils avaient négligé ou pratiqué la piété, la justice et la vertu guerrière. Ils prêtaient de l'argent pour leur être rendu dans l'autre vie. Quand on brûlait un cadavre, ils profitaient de l'occasion pour écrire à leurs parents décédés, et jetaient dans le feu tout ce qui avait été aimé du défunt, les animaux, les esclaves, les clients (1); quelquefois les femmes s'y précipitaient aussi, afin de ne pas se séparer de l'homme qui leur avait appartenu (2).

(1) Ces clients sont appelés *soldurii* (*solduriens*) par César. (Voy. dans mon *Dictionnaire de Droit* le mot *Client*.)

(2) Voy. Pomponius Mela, t. III, cap. II, p. 73.

VIII.

COMMERCE DES PHÉNICIENS DANS LA GAULE. — ÉCRITURE CHEZ LES GAULOIS. — COLONIE DE RHODIENS.

D'après les conjectures de quelques historiens, les Phéniciens furent les premiers qui vinrent faire le commerce avec la Gaule, et qui pénétrèrent dans ses différentes provinces en laissant partout des traces de leur génie, de leurs arts, et de leur culte (1). Ce serait également par eux que l'alphabet, qu'ils avaient communiqué aux Grecs, aurait été apporté chez les Gaulois (2).

---

(1) Laureau (*Hist. de France avant Clovis*) dit que ces traces sont reconnaissables encore aujourd'hui par les vestiges de la mythologie des Phéniciens, par les traits de leur ciseau, les médailles, les pièces de monnaie qu'ils apportèrent, les tombeaux qu'ils creusèrent. Cet auteur indique (p. 107) plusieurs antiques déterrés soit à Beaune, soit près de Dijon, soit à Paris, où se trouvait un temple consacré à Isis. C'est ainsi qu'il explique l'affinité qui existait entre le culte des druides et celui des prêtres égyptiens.

Le Déist de Botidoux s'exprime ainsi sur ce point : « Les Phéniciens, « les plus hardis navigateurs du monde à cette époque, qui venaient cher- « cher l'étain aux îles Cassitérides et qui trafiquaient en Irlande, ne purent- « ils aussi aborder dans la Gaule et y former des entrepôts? Des savants ne « prétendent-ils pas, en outre, que les Aquitains étaient d'origine phé- « nicienne? »

(2) Plusieurs auteurs soutiennent que c'est de la colonie de Phocéens établie à Marseille que les Gaulois reçurent leurs lettres; mais on fait remarquer avec raison que les premières grandes expéditions gauloises remontent à l'établissement de cette colonie dans la Gaule, où elle n'était qu'un point comparativement à la nombreuse population de ce pays, qui avait déjà un gouvernement régulier et des connaissances qui font nécessairement supposer la connaissance des signes de l'écriture.

Quant à ce qui concerne l'époque de l'arrivée des Rhodiens, fondateurs d'une colonie sur les bords du Rhône, qui en a retenu son nom, *Rhodanus*, elle n'a pas de date précise dans l'histoire ; on n'en sait pas davantage sur l'époque où ces nouveaux venus auraient été exterminés par les habitants des contrées voisines.

IX.

PHOCÉENS. — FONDATION DE MARSEILLE.

Vers l'an 153 ou 154 de Rome (600 avant J.-C.) (1), des habitants de Phocée, ville d'Ionie, ayant quitté leur pays natal, naviguèrent vers l'occident, s'arrêtèrent sur les côtes de la Gaule, dans le territoire des *Saliens*, fondèrent Marseille, et communiquèrent leur goût et leurs connaissances en agriculture (2) à cette race celtique qui faisait auparavant de la chasse et de la guerre sa principale occupation. Le sol, jusque-là à peu près inculte, se couvrit de productions nouvelles, et bientôt la langue (3), les mœurs et la manière de vivre des voisins de cette cité grecque-asiatique éprouvèrent de notables changements.

(1) Marcien d'Héraclée dit que la colonie de Marseille fut établie la seconde année de la 45e olympiade, qui est l'an 599 avant l'ère chrétienne.

(2) Justin remarque que c'est des Phocéens que les habitants des Gaules apprirent l'art de cultiver les terres, de tailler la vigne et de planter les oliviers. (Lib. LIII, cap. IV.)

Les Marseillais et les habitants de la Gaule Narbonnaise étaient les seuls de la Gaule qui eussent des vignes avant l'arrivée de César; mais après la conquête, on en planta de tous les côtés et avec tant d'excès, que Domitien, en l'année 92, ordonna d'en arracher la moitié, et défendit d'en planter davantage. Mais, plus tard, cette défense fut levée par l'empereur Probus.

(3) On lit dans Strabon que l'école de Marseille inspirait aux Gaulois tant d'empressement pour apprendre la langue grecque, qu'ils rédigèrent souvent leurs contrats en grec. (Voy. aussi les *Antiquités de la Nation et de la Monarchie française*, par GILBERT CHARLES LEGENDRE, p. 277.)

César rapporte qu'on trouva dans le camp des Helvétiens des tablettes en *caractères grecs* qui contenaient le contrôle exact de leur armée; il dit, dans un autre passage, que, dans les affaires, les Gaulois se servaient des caractères grecs.

On voit aussi dans Tacite que quelques inscriptions trouvées sur les frontières de la Germanie et de la Réthie étaient en ces caractères.

X.

MIGRATIONS DE GAULOIS. — EXPÉDITION DE BELLOVÈSE ET SIGOVÈSE.

Environ dix ans (1) après l'arrivée des Phocéens, du temps que Tarquin l'ancien régnait à Rome, Ambigat, roi des *Bituriges* (2), et chef de toute l'association celtique, se voyant avancé en âge et remarquant qu'il avait de la peine à maintenir en paix cette grande multitude de peuples, conçut le projet d'en faire passer une partie dans les pays étrangers. A cet effet il désigna comme chefs de l'expédition ses neveux Sigovèse et Bellovèse, qui, ayant assemblé trois cent mille combattants, prirent chacun la direction que le sort des augures leur avait assignée. Le premier passe le Rhin, s'avance vers la forêt Hercinie, traverse l'Allemagne et pénètre jusque dans le centre de la Bohême (3), pays sauvage et hérissé de forêts où il jette les fondements d'une puissance qui survit pendant plusieurs siècles; de là ce déluge gagne la Pannonie (4) et l'Illyrie.

Le second (Bellovèse) se dirige vers l'Italie, passe les Alpes, bat les Etrusques, soumet à ses armes tout le pays qui porte aujourd'hui le nom de Lombardie jusqu'à la

(1) D'après quelques historiens, les expéditions dont je vais parler auraient eu lieu vers l'an 154 de la fondation de Rome; d'après quelques autres, vers l'an 163 ou 165.

(2) Ce peuple occupait le Berri avec une partie du Bourbonnais.

(3) Ce pays tire son nom des *Boïens*, peuple du Bourbonnais qui avait suivi Sigovèse, et qui posséda ce pays jusqu'au règne d'Auguste, époque à laquelle ils en furent chassés par les Marcomans, qui furent à leur tour remplacés par les Tchèches, dont les descendants forment la population actuelle de ce pays. Une autre partie des Boïens suivit Bellovèse en Italie.

(4) Hongrie.

marche d'Ancône, et établit diverses colonies qui fondent, entre autres villes, Milan, Vérone, Bergame, Padoue, Brescia, Côme, Sienne, etc. (1).

---

(1) Le pays occupé de l'autre côté des Alpes par les colonies gauloises était appelé par les Romains *Gaule cisalpine*; on lui donnait le nom de *Togate* (*togata*), parce que ses habitants avaient fini par s'habiller à la romaine; tandis que la partie des Gaules en deçà des Alpes, qui fut conquise avant l'expédition de César, fut d'abord appelée *Braccata*, à cause des *brayes* ou culottes que portaient les habitants. (Voy. PLINE, *Hist. nat.*, lib. III, cap. V (IV).

XI.

PRISE DE ROME PAR LES GAULOIS.

Deux cents ans s'étaient écoulés depuis l'établissement de ces colonies en Italie, lorsque quelques-uns des peuples qui les composaient, firent, sous la conduite de Brennus (1), une irruption dans l'Étrurie et mirent le siége devant *Clusium*. Des ambassadeurs romains se présentent devant le général gaulois, et disent que les Clusiens sont leurs alliés. Mais celui-ci, ne tenant aucun compte de leurs discours, ils entrent dans la ville pour prêter secours aux assiégés. Brennus abandonne aussitôt ce siége et marche droit à Rome, où la nouvelle de son approche jette la plus vive consternation; l'armée qu'on lève à la hâte et qu'on envoie pour l'arrêter est taillée en pièces sur les bords de l'Allia. Rome tombe au pouvoir des Gaulois qui la saccagent et la brûlent; un certain nombre de défenseurs se retranche dans le Capitole, et se trouve bientôt réduit à la dernière extrémité. C'en était fait de ce dernier refuge du nom romain; mais la constance des assiégeants ne résiste pas à l'épreuve de l'or (2), ils vendent la paix à ces ennemis dont les descendants devaient conquérir l'univers.

(1) Celui-ci est différent de celui qui assiégea le temple de Delphes, ainsi que le démontre suffisamment la date de cette dernière expédition.

(2) Polybe raconte la levée de ce siége d'une manière qui est toute naturelle. Les Gaulois ayant appris que les Vénètes, profitant de leur absence, avaient fait irruption dans leur pays, offrirent de se retirer, pourvu qu'on leur donnât de l'argent. Ces conditions ayant été acceptées, la paix fut conclue, et les Gaulois s'en retournèrent tranquillement dans leur pays.

Ainsi, la victoire que Tite-Live dit avoir été remportée par Camille n'est qu'une fable inventée pour flatter l'orgueil romain.

XII.

CAMPAGNE DES GAULOIS EN MACÉDOINE. — DÉROUTE DE DELPHES.

Les colonies gauloises qui s'étaient établies au midi du Danube et au nord-ouest de la Grèce, se voyant trop à l'étroit dans leurs frontières, convoitent déjà la Macédoine. Ce pays, affaibli par les armées qu'Alexandre-le-Grand en avait tirées pendant sa vie, et par les guerres dont il venait d'être le théâtre depuis la mort de ce conquérant, leur apparaît tout chargé des dépouilles de l'Orient, et l'espoir de ce riche butin leur fait prendre les armes. Ils partent sous la conduite de Cambaules, la dernière année de la 124e olympiade (an de Rome 472, avant J.-C. 281), mais, arrivés dans la Thrace, ils s'arrêtent et n'osent pousser plus loin. L'année suivante, ils pénètrent dans la Macédoine où régnait alors Ptolomée, appelé Ceraunus, et livrent bataille à ce prince qui périt avec un grand nombre des siens (1).

Une troisième expédition se prépare, à l'instigation de Brennus qui brûle d'atteindre la Grèce, et qui se voit bientôt à la tête de cent-cinquante mille hommes d'infanterie et de vingt mille hommes de cavalerie. Cette armée formidable se met en marche; mais un différend, survenu entre Brennus

(1) C'est le corps d'armée commandé par Belgius qui remporta cette victoire. Les deux autres corps, sous les ordres, l'un de Cerethrius, et l'autre de Brennus et d'Acichorius, s'étaient dirigés vers la Thrace et la Péonie.

et quelques-uns de ses officiers, en détache vingt mille hommes qui suivent Léonorix et Lutarix.

Brennus entre dans la Macédoine, bat et tue Sosthènes (1), pille ou ravage tout le pays, gagne ensuite la Grèce, laisse la moitié de ses troupes à Héraclée, s'avance vers les Thermopyles où il est repoussé, fait une diversion en Étolie où il est battu, et parvient enfin, avec un corps de quarante mille hommes, à franchir le mont Œta, que le reste de son armée passe bientôt après sous les ordres d'Acichorius; mais, avant que celui-ci l'ait rejoint, il marche vers le temple de Delphes (2), donne l'assaut,

(1) Sosthènes, qui commandait depuis la mort de Ceraunus.

(2) Voici le récit de Justin (lib. XXIV) :

« Le temple d'Apollon à Delphes est situé sur un roc du mont Parnasse, « escarpé de toutes parts. La ville doit son origine au concours nombreux « des voyageurs qui, pour défendre la sainteté du lieu, s'établirent sur « ces rochers. Le temple et la ville sont protégés, non par des murailles, « mais par des précipices; la nature seule, sans la main de l'homme, les « a entourés de fortifications, et l'on peut douter si c'est la majesté du « Dieu ou la force de ces remparts qui doit étonner le plus. Vers le milieu, « les rochers s'enfoncent en forme d'amphithéâtre; aussi, le bruit des voix « humaines et le son de la trompette, s'il vient à raisonner dans ces lieux, « retentit avec fracas, grossi et multiplié par l'écho des rochers qui se ré- « pondent. Ce phénomène remplit d'étonnement et d'une terreur reli- « gieuse ceux qui en ignorent la cause. Dans les sinuosités du roc, vers le « milieu de la montagne, est une plaine étroite où s'ouvre une cavité « profonde qui sert de passage aux oracles...

« A la vue du temple, Brennus hésita longtemps s'il devait aussitôt en « ordonner l'attaque ou donner à ses soldats fatigués d'une longue marche « la nuit pour se reposer. Ernanus et Thessalorus, chefs gaulois, voulaient « qu'on attaquât à l'instant. Mais les soldats se trouvant, après de longues « privations, dans un pays rempli de vin et de vivres, avaient déjà quitté « leurs étendards pour se répandre dans la campagne. Les Delphiens « gagnent ainsi du temps et sont secourus par leurs alliés. Enfin l'attaque « est ordonnée. Les Gaulois s'élancent tête baissée. Les Delphiens, du « haut de la montagne, accablaient de pierres et de traits ceux qui vou- « laient escalader. Tout-à-coup, au plus fort de la lutte, les prêtres et les « devins, couverts de leurs bandelettes et de leurs insignes sacrés, « s'élancent au premier rang, s'écrient que le dieu est arrivé, qu'ils l'ont « vu s'élancer dans le temple; qu'ils ont entendu le sifflement de son arc

perd dans ses attaques acharnées, repoussées avec le courage du désespoir, une grande partie de son armée, dont un orage affreux vient achever la ruine. Blessé lui-même, et ne pouvant supporter un tel revers, il se perce de son épée.

« et le cliquetis de ses armes; enflammés par ces mots, tous s'élancent au « combat; un fragment de la montagne se détache et écrase un grand « nombre de Gaulois. Une tempête s'élève, etc. »

XIII.

ÉTABLISSEMENTS DES GAULOIS DANS L'ASIE-MINEURE. — FORME DE LEUR GOUVERNEMENT.

Cependant, les vingt mille hommes qui s'étaient détachés de l'armée de Brennus, sous le commandement de Léonorix et de Lutarix, traversent ensemble la Thrace jusqu'aux bords de l'Hellespont; mais, n'ayant pas de vaisseaux pour passer en Asie, ces deux chefs se séparent. Léonorix retourne sur ses pas et se rend à Bysance; quant à Lutarix, il traverse bientôt la mer sur les navires mêmes des ambassadeurs qu'il avait reçus (1); il est suivi quelque temps après par son collègue, appelé par Nicomède, roi de Bithynie, auquel les Gaulois prêtent secours dans les guerres qu'il soutient, soit contre son frère Zibéas, soit contre Antiochus *Soter,* roi de Syrie. La bravoure de ces colonnes étrangères, ayant assuré la domination du prince leur allié, celui-ci leur laisse le butin et leur assigne, le long de la mer, un établissement qu'elles abandonnent peu de temps après pour aller occuper cette partie de la Phrygie, qui fut dès-lors appelée *Galatie,* ou *Gallo-Grèce* (2), à cause du mélange

---

(1) « Lutarix, dit Tite-Live, prit aux Macédoniens deux vaisseaux « couverts et trois barques. Antipater les lui avait envoyés sous prétexte « d'ambassade; mais leur mission se bornait à l'épier. Ayant embarqué « successivement ses troupes sur ces bâtiments, auxquels il faisait faire le « trajet jour et nuit, Lutarix passa en peu de jours en Bithynie. »

(2) Après s'être emparés de ce pays, les Gaulois le partagèrent en trois parties : les Trocmes s'établirent vers le nord, du côté des provinces de Pont, de Paphlagonie et de Cappadoce : leur ville était Tavium; les Tholistoboïens eurent les contrées voisines de la Bithynie et de la Phrygie : leur ville s'appelait Pessin; et les Tectosages occupèrent la ville d'Ancyre, du côté de l'Orient et de la Cappadoce.

Les Gaulois, s'étant extrêmement multipliés dans ce pays, mirent à

des Gaulois avec les Grecs. Ces nouveaux habitants de l'Asie se partagent en douze tétrarchies, ou douze grands cantons formant autant d'états indépendants, ayant chacun ses magistrats (1) particuliers. Le conseil ou parlement de la nation est composé de trois cents membres, chargés de décider dans les affaires criminelles et d'intérêt général. Ces peuples, ainsi constitués, conservent longtemps leur indépendance au milieu des vicissitudes diverses de leurs armes. Vaincus par le consul Manlius (2), qui leur accorde la paix sans toucher à leurs lois et à leurs libertés, ils restent les alliés de Rome, et ne deviennent ses sujets qu'au moment où leur pays est réduit en province romaine par Auguste, 26 ans avant J.-C.

---

contribution tous les peuples qui demeuraient en deçà du mont Taurus. Après avoir étendu leurs conquêtes, les Trocmes eurent ce qui était sur le bord de l'Hellespont; les Tholistoboïens l'Éolide et l'Ionie, et les Tectosages les autres provinces situées dans le cœur de l'Asie, jusqu'au mont Taurus. (Voy. PELLOUTIER, *Dissertation sur les Galates.*)

(1) Ces magistrats étaient élus dans l'assemblée générale du canton, où tous les hommes libres, capables de porter les armes, étaient obligés de se rendre.

(2) An 189 avant J.-C.

XIV.

PREMIÈRES CONQUÊTES DES ROMAINS SUR LES GAULOIS. — ENTRÉE DES ROMAINS DANS LA GAULE.

Les colonies gauloises établies en Italie, emportées par leur caractère turbulent et par leur amour de la guerre, s'avancent à plusieurs reprises jusqu'aux portes de Rome (1), et font trembler chaque fois cette république qui se souvenait de Brennus. Mais les destins sont changés; Rome ne combat plus pour se défendre, mais pour envahir, et bientôt elle étend sa domination jusqu'aux Alpes.

Les Marseillais ayant imploré son secours contre les peuples voisins, jaloux de la puissance de ces étrangers, plusieurs armées romaines pénètrent dans la grande Gaule et soumettent toute cette partie du pays qui fut appelée *Gallia provincia* ou simplement *Provincia* (2), et dont le

(1) Salluste dit que la valeur du peuple romain avait subjugué facilement les autres parties de l'univers; mais que toutes les fois qu'il s'était battu avec les Gaulois, depuis les temps les plus anciens, il ne s'agissait pas simplement de la gloire de la nation romaine, mais de sa conservation et de son salut.

La terreur du nom gaulois était si grande au milieu de cette puissante république romaine, que la loi qui dispensait les sacrificateurs et les vieillards d'aller à la guerre, en exceptait la guerre avec les Gaulois. Tous les citoyens étaient alors obligés de prendre les armes. Une autre loi avait ordonné la formation d'un trésor particulier auquel il était défendu de toucher, sous quelque prétexte que ce fût, à moins qu'il ne s'agît d'une guerre contre les Gaulois.

(2) Cette province se composait de presque tout le Dauphiné, de la *Pro-*

gouvernement fut, quelque temps après (1), conféré à César.

---

vence (qui a conservé cet ancien nom), d'une très-grande partie du Languedoc, du comté de Foix, du Vivarais et du Roussillon.

Le débordement des Cimbres et des Teutons, peuples celtiques sortis de l'autre côté du Rhin, arrêtèrent un moment les progrès des Romains; mais, après avoir remporté quelques victoires, ils furent anéantis par Marius.

(1) L'an de Rome 695, 58 avant J.-C.

XV.

CONQUÊTE DE LA GAULE PAR CÉSAR. — AUGUSTE. — AGRIPPA.

Le gouvernement d'une province conquise sur un peuple si longtemps ennemi, si longtemps redouté de Rome, ne devait pas être entre les mains d'un homme tel que César une simple charge d'administrateur.

Carthage n'était plus ; la Grèce était subjuguée, Mithridate abattu, l'Egypte et l'Espagne soumises; et la Gaule, entamée par les armées romaines, affaiblie par les discordes intestines et les rivalités de ses chefs, se présentait aux yeux de ce gouverneur comme un théâtre digne de son génie, de son ambition et de son activité.

C'est par la défaite des Helvétiens (Suisses) (1), que le nom de César commence à devenir célèbre chez les Gaulois; il devient bientôt redoutable par celle d'Arioviste (2) et par celle de l'armée de la Gaule-Belgique. Le vainqueur

(1) Ce peuple, entraîné par le désir de posséder les provinces méridionales des Gaules, quitta ses montagnes après avoir brûlé ses villes et ses villages, pour s'interdire tout esprit de retour. A cette émigration, qui comptait trois cent soixante-huit mille âmes, dont quatre-vingt-douze mille guerriers, se joignit un détachement de Boïens. César les ayant empêchés de traverser le Rhône, ils pénétrèrent par la Franche-Comté. Une partie avait déjà franchi la Saône, lorque César les atteignit et leur fit éprouver une perte si considérable, que le reste de cette multitude, forcé de capituler et de retourner dans son pays, se trouva réduit à cent dix mille âmes. La bataille se donna sur le lieu même où est bâti le village de Cussy-la-Colonne, ainsi appelé à cause de la colonne qu'y fit élever Auguste en l'honneur de la victoire remportée par son grand-oncle.

(2) C'était un prince qui méditait, lui aussi, la conquête des Gaules. César l'avait fait déclarer allié des Romains; mais cette alliance ne pouvait être d'aucun effet entre deux hommes qui convoitaient chacun la domination du même pays. Arioviste, invité par les Arvernes et les Sequa-

pousse ses conquêtes jusqu'au Rhin et à l'Océan, tandis qu'un de ses lieutenants (Crassus, fils du triumvir) soumet l'Aquitaine.

C'en est fait de la liberté gauloise; en vain les vaincus se soulèvent pour briser le joug; en vain ils courent aux armes sous le commandement de Vercingétorix, proclamé chef de la confédération; la fortune de César triomphe (1); elle le suit à Pharsale contre Pompée, elle le ramène à Rome, et cette fière république qui a conquis le monde se voit ravir la liberté. Et qu'importe que Brutus et les sénateurs immolent le nouveau tyran! c'est un crime inutile, la cause la plus juste va pour toujours succomber dans les champs de Philippes (2); il ne s'agit plus que de savoir à qui d'Antoine ou d'Auguste appartiendra l'empire. La victoire d'Actium termine la querelle; Auguste reste seul maître, et la souveraineté du peuple romain passe tout entière dans les mains de son empereur.

Ainsi finit, pour ne plus se rétablir, ce gouvernement populaire, dont l'histoire est pleine de triomphes et de terribles agitations.

La Gaule change d'aspect sous le règne pacifique d'Au-

---

nais à leur prêter secours contre les Éduens, avait passé le Rhin et vaincu ces derniers à la bataille d'Amagétobrie (aujourd'hui Pesmes, en Franche-Comté). Depuis lors, il s'était établi avec ses troupes dans la Gaule, où il faisait de grands préparatifs pour soumettre le pays. Les Gaulois, devinant ses projets, dénoncèrent à César ce nouvel ennemi. Divitiacus, chef des druides d'Autun, parla avec beaucoup de chaleur contre la tyrannie d'Arioviste, et sollicita la protection des armes romaines. César ayant fait demander une entrevue à Arioviste, celui-ci fit une réponse si hautaine, que la guerre fut aussitôt résolue.

(1) César fit la conquête de la Gaule en neuf ans; il arriva dans ce pays l'an de Rome 695 (58 ans avant J.-C.), avec dix légions, qui formaient alors un effectif de soixante-cinq mille hommes; mais ce fut bien moins par la force des armes que par la division des Gaulois qu'il parvint à les soumettre.

(2) C'est vers cette époque que Munatius Plancus, alors gouverneur de la Celtique, fonda Lyon.

guste; Agrippa, son gendre, digne des beaux temps de la république, couvre ce pays de monuments (1) et d'établissements utiles; de grandes voies de communication sont ouvertes de la Méditerranée jusqu'au Rhin, des Alpes jusqu'à l'Océan (2), et cette vaste contrée, devenue province romaine, s'assouplit au frein et adopte bientôt le costume, la langue (3), les mœurs et les institutions des vainqueurs.

---

(1) Dans une médaille frappée par la ville de Nismes (COL. NEM., *Colonia Nemausensis*), en l'honneur d'Agrippa et d'Auguste, on voit, d'un côté, leurs deux têtes accolées, et de l'autre un crocodile enchaîné à un palmier, emblême de la conquête de l'Egypte, fruit de la bataille d'Actium.

(2) Au nombre des chemins que fit Agrippa, il y en avait quatre principaux, ainsi que nous l'apprend Strabon (*Geograp.*, lib. II) : le premier traversait les montagnes d'Auvergne et conduisait jusqu'au fond de l'Aquitaine; le deuxième allait au Rhin; le troisième passait à travers la Bourgogne, la Champagne et la Picardie jusqu'à l'Océan; le quatrième conduisait au territoire de Narbonne et à Marseille. (Voy. mon *Dictionnaire de Droit*, au mot *Chemin*, t. I, p. 375 et 376.)

(3) On adopta, dit Sismondi, la langue romaine dans les villes; on parlait le celtique en Bretagne et dans les districts sauvages, le basque dans l'Aquitaine, le teuton dans une large lisière de pays, à la gauche du Rhin.

XVI.

NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST. — SA MORT. — SA RÉSURRECTION.

En ce temps-là (1), dans un coin obscur de la terre, dans une étable de Bethléem, ville de la tribu de Juda, une descendante de la race royale de David met au monde un enfant, dont la naissance promise à Abraham, à Jacob, et annoncée par les prophètes, doit changer la face de l'univers.

C'est le Messie, c'est le Fils de Dieu, c'est le Rédempteur, c'est le Sauveur du monde.

A sa voix, les aveugles voient, les sourds entendent, les paralytiques marchent, les lépreux sont guéris, les morts ressuscitent.

Le peuple est témoin de ces miracles; *il entend cette morale élevée et pure, dont le Messie seul pouvait donner les leçons et l'exemple :* c'est la sagesse elle-même qui parle par sa bouche et qui agit dans tous ses actes; des hommes de la condition la plus humble, de pauvres pêcheurs, abandonnent leurs filets, s'attachent à ses pas, reconnaissent et proclament sa divinité.

Toutes ces choses faisaient grand bruit dans la Judée. Une multitude de peuple, qui était venue pour la fête de Pâque, ayant appris que Jésus se rendait à Jérusalem, prit des branches de palmier et alla au devant de lui en criant :

---

(1) An de Rome 753.

Hosanna! béni soit le roi d'Israël, qui vient au nom du Seigneur! et à mesure qu'il avançait, la foule qui augmentait étendait ses vêtements sur son chemin, et tous répétaient: *Hosanna au fils de David! Hosanna au plus haut des cieux!*

Lorsqu'il fut entré dans Jérusalem, toute la ville fut transportée de joie, et chacun disait: *C'est Jésus le prophète de Nazareth en Galilée.*

Et il fut ainsi conduit dans le temple de Dieu au milieu des plus vives acclamations.

Cependant les princes des prêtres et les sénateurs du peuple s'étaient émus, et s'étant assemblés dans la salle du grand-prêtre Caïphe, ils délibérèrent de se saisir de Jésus et de le faire mourir.

Alors Jésus dit à ses disciples : *Vous savez qu'on fera la pâque dans deux jours; et que le fils de l'homme sera livré pour être crucifié.*

Et ses disciples ayant préparé la Pâque, ainsi qu'il l'avait prescrit, il s'assit au milieu d'eux, et, pendant qu'ils mangeaient, il prit le pain, le bénit, le rompit et le leur donna en disant:

Prenez et mangez : ceci est mon corps.

Ensuite prenant le calice, il rendit grâces, et le leur présenta en ajoutant :

Buvez-en tous, ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour les hommes afin que leurs péchés leur soient remis.

Après cela, ils se rendirent à la montagne des Oliviers; et de là, dans un lieu appelé Gethsemani, et Jésus s'étant retiré à l'écart, l'âme navrée d'une tristesse mortelle, se prosterna le visage contre terre, priant et disant :

Mon père que ce calice s'éloigne de moi, s'il est possible; qu'il en soit néanmoins, non comme je veux, mais comme vous voulez.

Et étant retourné trois fois vers ses disciples, il les trouva toujours endormis. A la fin il leur dit :

Voici l'heure qui approche; et le fils de l'homme va être livré entre les mains des pécheurs. Levez-vous donc; celui qui doit me livrer est près d'ici.

Comme il parlait encore, Judas, l'un des douze disciples arriva, et avec lui une foule de gens armés, envoyés par les princes des prêtres et par les sénateurs du peuple; et Jésus, livré par Judas, dit à cette troupe de gens qui l'avaient saisi :

Vous êtes venus avec des épées et des bâtons pour me prendre comme un voleur. J'étais tous les jours assis parmi vous, enseignant dans le temple, et vous ne m'avez point pris. Mais tout ceci s'est fait afin que ce qu'ont écrit les prophètes fût accompli.

Alors tous ses disciples l'abandonnèrent; et il fut conduit chez Caïphe où les docteurs de la loi et les sénateurs se trouvaient assemblés. Et Caïphe lui ayant ordonné, au nom du Dieu vivant, de dire s'il était le Christ, le fils de Dieu, Jésus lui répondit :

Vous l'avez dit : et, je vous déclare qu'un jour vous verrez le Fils de l'Homme assis à la droite de la majesté de Dieu qui viendra sur les nuées du ciel.

A ces mots le grand-prêtre déchira ses habits en disant : « Il a blasphémé, qu'avons-nous besoin de témoins? Vous « venez d'entendre le blasphème. Que vous en semble? »

Ils répondirent : « Il mérite la mort. »

Aussitôt, on l'accabla de coups et d'outrages; et on le mena ensuite devant Ponce Pilate, gouverneur romain, qui lui demanda s'il était le roi des Juifs :

Vous le dites, répondit Jésus.

« N'entendez-vous pas, « ajouta Pilate, » les dépositions « que font contre vous les prêtres et les sénateurs? »

Jésus ne répondit rien.

Or, le gouverneur avait coutume le jour de la fête d'accorder au peuple, suivant son choix, la liberté d'un prisonnier, et comme il y en avait alors un fameux appelé Barabbas, Pilate demanda quel était celui dont on voulait la délivrance, de ce malfaiteur ou de Jésus. Et le peuple, à l'instigation des princes des prêtres et des sénateurs, répondit : « Barabbas. »

« Que ferais-je donc de Jésus qu'on appelle Christ? » Et tous s'écrièrent : « Qu'il soit crucifié! »

Le gouverneur leur dit : « Quel mal a-t-il donc fait? »

Mais ils criaient encore plus fort : « Qu'il soit crucifié ! »

Enfin Pilate, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir et qu'au contraire le tumulte croissait de plus en plus, se fit apporter de l'eau, et se lavant les mains devant le peuple, il dit : « Je suis innocent de la mort de cet homme juste; « pour vous, c'est votre affaire. »

Et tous répondirent : « Que son sang retombe sur nous « et sur nos enfants. »

Alors Pilate délivra Barabbas, et leur abandonna Jésus pour être crucifié ; et les soldats l'ayant mené dans le prétoire, assemblèrent autour de lui toute la cohorte, et après lui avoir ôté ses habits, ils le couvrirent d'un manteau d'écarlate; puis ayant fait une couronne d'épines entrelacées, ils la posèrent sur sa tête, lui mirent un roseau à la main, et fléchissant le genou devant lui, chacun disait en se moquant : « Roi des Juifs, je vous salue! » — et ils lui crachaient au visage, et ils le frappaient.

Et cependant Jésus, abreuvé de tant d'outrages, ne faisait entendre aucune plainte. — Après cela l'ayant conduit au lieu appelé Golgotha (le Calvaire), ils le crucifièrent. — Et pendant qu'il était sur la croix, le peuple l'accablait d'injures, et les princes des prêtres, les docteurs de la loi, les sénateurs disaient en raillant : « Il a sauvé les autres et il

« ne peut se sauver lui-même; s'il est le roi d'Israël, qu'il « descende maintenant de la croix, et nous allons croire en « lui. Il a confiance en Dieu; si Dieu l'aime, qu'il le dé- « livre maintenant, car il a dit : « Je suis le Fils de « Dieu (1). »

Or, depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième, toute

---

(1) « Où est l'homme, où est le sage, » dit J.-J. Rousseau (*Emile*), « qui « sait agir, souffrir et mourir sans faiblesse et sans ostentation? Quand Pla- « ton peint son juste imaginaire couvert de tout l'opprobre du crime et digne « de tous les prix de la vertu, il peint trait pour trait Jésus-Christ; la res- « semblance est si frappante que tous les Pères l'ont sentie, et qu'il n'est « pas possible de s'y tromper. Quels préjugés, quel aveuglement ne faut-il « pas avoir pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie! « quelle distance de l'un à l'autre! Socrate mourant sans douleur, sans « ignominie, soutint aisément jusqu'au bout son personnage, et si cette « facile mort n'eût honoré sa vie, on douterait si Socrate, avec tout son « esprit, fut autre chose qu'un sophiste. Il inventa, dit-on, la morale; « d'autres avant lui l'avaient mise en pratique; il ne fit que dire ce qu'ils « avaient fait, il ne fit que mettre en leçon leurs exemples. Aristide avait « été juste avant que Socrate eût dit ce que c'était que justice; Léonidas « était mort pour son pays avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la « patrie; Sparte était sobre avant que Socrate eût loué la sobriété; avant « qu'il eût défini la vertu, la Grèce abondait en hommes vertueux. Mais « où Jésus avait-il pris chez les siens cette morale élevée et pure dont « lui seul a donné les leçons et l'exemple? Du sein du plus furieux fana- « tisme, la plus haute sagesse se fit entendre, et la simplicité des plus « hautes vertus honora le plus vil de tous les peuples. La mort de Socrate, « philosophant tranquillement avec ses amis, est la plus douce qu'on « puisse désirer; celle de Jésus, expirant dans les tourments, injurié, « raillé, maudit de tout un peuple, est la plus horrible qu'on puisse « craindre. Socrate prenant la coupe empoisonnée bénit la main de celui « qui la lui présente et qui pleure; Jésus, au milieu d'un supplice affreux, « prie pour ses bourreaux acharnés. Oui, si la vie et la mort de Socrate « sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus-Christ sont d'un Dieu. Dirons- « nous que l'histoire de l'Evangile est inventée à plaisir? Mon ami, ce n'est « pas ainsi qu'on invente; et les faits de Socrate, dont personne ne doute, « sont moins attestés que ceux de Jésus-Christ. Au fond, c'est reculer la « difficulté sans la détruire; il serait plus inconcevable que plusieurs « hommes d'accord eussent fabriqué ce livre qu'il ne l'est qu'un seul en « ait fourni le sujet. Jamais des auteurs juifs n'eussent trouvé ni ce ton, ni « cette morale, et l'Evangile a des caractères de vérité si grands, si frap- « pants, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus éton- « nant que le héros. »

la terre fut couverte de ténèbres, et vers la neuvième heure Jésus, ayant poussé un grand cri, rendit l'esprit.

Au même instant le voile du temple se déchira, la terre trembla, les tombeaux s'ouvrirent et plusieurs corps des saints qui étaient morts ressuscitèrent. — Et le centurion ainsi que tous ceux qui étaient avec lui, effrayés de tous ces prodiges, dirent entre eux : « Cet homme était véritable-« ment le fils de Dieu. »

Et sur le soir, un homme d'Arimathie, appelé Joseph, qui était un des disciples, alla trouver Pilate et demanda le corps de Jésus, ce qui lui fut accordé; et Joseph ayant pris le corps l'enveloppa dans un linceul et le mit dans un sépulcre qu'il avait fait tailler dans le roc; puis ayant roulé une grande pierre pour en fermer l'entrée, il se retira.

Le jour suivant, qui était le Sabbat, les princes des prêtres et les Pharisiens s'assemblèrent chez Pilate et lui dirent : « Seigneur, nous nous sommes souvenus que ce « séducteur a dit : Je ressusciterai au bout de trois jours. « Commandez donc qu'on garde le sépulcre jusqu'au « troisième jour, de peur que ses disciples ne viennent l'en-« lever et ne disent au peuple qu'il est ressuscité; car la « dernière erreur serait pire que la première. »

Pilate leur répondit : « Vous avez des soldats, faites-le « garder comme vous l'entendrez (1). »

Et étant allés au sépulcre, ils le fermèrent, mirent leur sceau sur la pierre et posèrent des gardes (2).

Le lendemain, Marie-Magdeleine, Marie, mère de Jacques et Salomé, ayant acheté des aromates pour embaumer

---

(1) Pilate écrivit à l'empereur Tibère tout ce qui s'était passé, et lui envoya les actes du procès de Jésus. L'empereur, persuadé de sa divinité, proposa au sénat de le recevoir au nombre des dieux; le sénat refusa, mais il n'en demeura pas moins lui-même dans son opinion, et menaça de mort ceux qui accuseraient les sectateurs de Jésus-Christ.

(2) SAINT MATHIEU, chap. XXVI.

le corps de Jésus, arrivèrent au sépulcre au lever du soleil; et elles se disaient l'une à l'autre : « Qui nous ôtera la pierre du sépulcre? » car cette pierre était fort grande. Et s'étant approchées, elles virent qu'elle était ôtée; puis, étant entrées dans le sépulcre, elles virent un jeune homme, assis du côté droit, vêtu d'une robe blanche, et elles en furent effrayées. Mais il leur dit : « N'ayez pas peur; vous cherchez Jésus « de Nazareth qui a été crucifié; il est ressuscité; il n'est « point ici; voilà le lieu où on l'avait mis. Mais allez, dites « à ses disciples et à Pierre qu'il sera avant vous en Galilée; « c'est là que vous le verrez (1). »

Et les femmes étant parties racontèrent ce qu'elles avaient vu et entendu.

Deux d'entre les disciples s'en allant au bourg d'Emmaüs, éloigné de Jérusalem de soixante stades, s'entretenaient de tout ce qui était arrivé. Jésus les ayant joints se mit à marcher avec eux et à leur parler; mais leurs yeux étaient fermés et ils ne le reconnurent point. Étant entré dans le bourg et s'étant mis à table avec eux, il prit du pain, le bénit, et l'ayant rompu, il le leur donna; dans ce moment leurs yeux s'ouvrirent et ils le reconnurent; mais il disparut aussitôt. Alors ils se dirent l'un à l'autre : « N'est-il pas vrai « que nous avions le cœur embrasé en chemin lorsqu'il « nous parlait et qu'il nous expliquait les écritures? »

Et se levant aussitôt, ils retournèrent à Jérusalem où ils trouvèrent les apôtres assemblés qui leur dirent : « Le « Seigneur est véritablement ressuscité; il *a apparu* à Si« mon. » Eux de leur côté racontèrent ce qui leur était arrivé en chemin, et comme ils l'avaient reconnu à la fraction du pain.

Jésus se montra ensuite plusieurs fois au milieu de ses

(1) Saint Marc, chap. xvi.

disciples, et leur ayant ouvert l'esprit afin qu'ils entendissent les écritures, il leur dit :

« Il fallait, selon qu'il est écrit, que le Christ souffrît, « qu'il ressuscitât le troisième jour et qu'on prêchât en « son nom la pénitence et la rémission des péchés à toutes « les nations, en commençant par Jérusalem.

« Dans peu de temps vous ne me verrez plus, et un peu « de temps après vous me reverrez, parce que je m'en vais « à mon père; quant à vous, vous pleurerez et vous gé- « mirez; tandis que le monde sera dans la joie, vous serez « dans la tristesse, mais votre tristesse se changera en joie. « Quand une femme enfante, elle souffre beaucoup, parce « que son heure est venue; mais après qu'elle a mis au « monde un fils, elle ne se souvient plus de ses douleurs, « dans la joie qu'elle a qu'un homme est venu au monde. « De même vous êtes maintenant dans la tristesse; mais « je vous reverrai et votre cœur se réjouira et personne « ne vous ravira votre joie. »

Et il leur dit un autre jour :

« Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon père « l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons en lui « notre demeure. Celui qui ne m'aime point ne garde point « mes paroles, et la parole que vous avez entendue n'est « point de moi, mais de mon père qui m'a envoyé. Je vous « ai dit ces choses pendant que je demeurais avec vous. « Mais le consolateur, l'Esprit-Saint que mon père enverra « en mon nom vous enseignera toutes ces choses, et vous « fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit. Je vous « laisse la paix, je vous donne la paix, je ne vous la donne « point comme le monde la donne. Que votre cœur ne « se trouble point et qu'il ne craigne point; je m'en vais, « mais je reviens à vous. »

Et, lorsque le moment de retourner à son père fut arrivé, il leur dit :

« Allez par tout le monde, prêchez l'Evangile à toute
« créature. Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé;
« mais celui qui ne croira point sera condamné. »

Et Jésus fut aussitôt élevé dans le ciel, où il est assis à la droite de Dieu.

Et, pour eux, ils devaient aller porter dans l'univers les paroles du maître et convertir les nations.

XVII.

LA PENTECÔTE. — PRÉDICATION DES APÔTRES. — MARTYRE DE SAINT ÉTIENNE.

Après l'ascension de Jésus-Christ, les apôtres procédèrent à l'élection d'un apôtre en remplacement de Judas (1); et peu de temps après, pendant qu'ils étaient assemblés, l'Esprit-Saint descendit en eux.

Et ces hommes, auparavant faibles, timides, simples, ignorants, se trouvent tout à coup doués d'une force, d'une intelligence et d'une science surnaturelles.

Le peuple, qui était venu de tous côtés à Jérusalem pour la fête, se presse autour d'eux.

Or, il y avait des Juifs de toutes les nations; car, depuis la captivité de Babylone, il y en avait de répandus dans tout l'Orient : chez les Parthes, chez les Mèdes, en Perse, dans toutes les provinces de l'Asie-Mineure, dans l'Egypte, la Lybie, dans l'île de Crète, et même à Rome.

Et comme suivant les prophéties, et particulièrement d'après celle de Daniel, le temps de la venue du Messie était accompli, la population présente à la fête était encore plus considérable, car on croyait que le Messie allait arriver.

Et ces Juifs, venus de si loin et établis depuis longtemps dans des pays divers, furent fort étonnés d'entendre les apôtres, tous Galiléens, parler les langues diverses qui étaient naturelles à chacun d'eux.

Saint Pierre (2) leur prêche Jésus crucifié; il leur déclare

(1) Le sort tomba sur Mathias.

(2) Saint Pierre, d'abord nommé Simon, né de parents pêcheurs à Bethsaïde, près du lac de Génésareth, en Galilée, était frère de saint

que c'était le Christ, le Messie; il les exhorte à se faire baptiser; trois mille se convertissent, reçoivent le baptême et augmentent le nombre des disciples.

Etant ensuite monté au temple avec saint Jean, à l'heure de la prière, et ayant trouvé à la porte un boiteux qui lui demandait l'aumône, saint Pierre lui dit : « Je n'ai ni or ni « argent, mais ce que j'ai, je te le donne; au nom de Jésus-« Christ, Nazaréen, lève-toi et marche. » Et le boiteux est guéri sur-le-champ; et cinq mille personnes se convertissent.

Cependant les prêtres et les sadducéens, pour intimider la multitude, font arrêter les deux apôtres, qui sont traduits devant le sanhédrin, et qui confessent avec force le nom de Jésus-Christ en présence des sénateurs, des pontifes et des docteurs de la loi.

L'assemblée s'étant bornée à leur défendre d'enseigner au nom de Jésus, saint Pierre et saint Jean répondent : « Jugez vous-mêmes s'il est juste de vous obéir plutôt « qu'à Dieu. »

Et ils furent relâchés.

La multitude des fidèles croissait tous les jours; la parole des apôtres, appuyée de miracles éclatants, faisait dans tous les rangs du peuple de nombreux prosélytes; et tous n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, leurs biens étaient communs; ceux qui avaient des terres ou des maisons les vendaient et en remettaient le prix aux apôtres, afin de suivre la parole de Jésus-Christ de *tout quitter pour le suivre*, et de s'unir ainsi par la charité; leur vie était chaste et pure; leurs jours se passaient en

---

André, le premier disciple de Jésus-Christ. Il exerçait la même industrie que ses parents; il était marié et âgé d'environ quarante ans lorsqu'il devint un des disciples. Jésus-Christ lui dit qu'il s'appellerait Céphas ou Pierre, et qu'il serait le fondement de l'Eglise.

prières et en bonnes œuvres; et ces touchants exemples des plus saintes vertus attiraient tous les regards, et pénétraient au fond des cœurs. L'on apportait des malades sur des lits le long des rues par où l'on pensait que saint Pierre pourrait passer afin d'obtenir leur guérison.

Et il n'était bruit dans Jérusalem et dans les villes voisines que de toutes ces merveilles opérées au nom du Christ.

Le Souverain-Pontife, de plus en plus irrité, s'entend avec deux de ses partisans et fait mettre encore les apôtres en prison; et, comme la noblesse et la fermeté de leurs réponses ne fait qu'exciter de plus en plus la colère de leurs ennemis, ceux-ci proposent de les faire mourir. Mais un docteur vénérable, appelé Gamaliel, conseille de les laisser faire, en disant : « Si cette entreprise vient des « hommes, elle sera dissipée; si elle vient de Dieu, vous « ne pouvez lui résister. »

Cet avis fut suivi; et toutefois, avant de renvoyer les apôtres, on les fit fouetter, et ceux-ci s'en allèrent joyeux d'avoir été trouvés dignes de recevoir cet affront pour Jésus-Christ, et ils continuèrent à enseigner.

Cependant Etienne (saint), le premier des diacres (1), cité devant le conseil, où de faux témoins l'accusaient de blasphème, fut condamné à être lapidé. Comme on achevait de prononcer la sentence, le diacre s'écria : « Je

(1) Les apôtres, afin de ne pas quitter le ministère de la parole de Dieu pour servir aux tables, engagèrent leurs disciples à choisir sept d'entre eux pour cette œuvre. Etienne, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parmenas et Nicolas ayant été choisis, furent présentés aux apôtres, qui prièrent et leur imposèrent les mains. Ce furent les premiers diacres. Ils avaient soin de la nourriture des pauvres et de la distribution de ce qui était nécessaire à chacun pour sa subsistance, dans cette Église où tous les biens étaient en commun. Mais, de plus, ils servaient à la table sacrée, c'est-à-dire à l'administration de l'Eucharistie; ils prêchaient même l'Evangile dans les occasions. (Fleury, *Hist. eccl.*, liv. I.)

« vois les cieux ouverts et le Fils de l'homme qui est à la « droite de Dieu. » Et étant arrivé au lieu du supplice, il se prosterna à genoux, et élevant la voix : « Seigneur, » dit-il, « ne leur imputez pas ce péché (1). »

Alors (2), l'apôtre saint Jacques, surnommé le *Juste*, est établi premier évêque de Jérusalem (3). Une persécution ayant été dirigée contre l'Eglise, les fidèles se dispersent par la Judée et la Samarie; mais les apôtres restent.

Saint Jacques (dit le Majeur), fils de Zébédée et frère de saint Jean, ayant été cité devant le tribunal d'Hérode-Agrippa, fut condamné à mort. Celui qui l'avait accusé, voyant comment l'apôtre avait rendu témoignage à Jésus-Christ, en fut touché, et confessa qu'il était aussi chrétien, et comme on le menait au supplice, l'accusateur pria saint Jacques de lui pardonner; et celui-ci, après un moment de réflexion, lui répondit : « La paix soit avec « vous. » Et l'ayant ensuite embrassé, ils furent tous deux mis à mort.

En l'an 42, le deuxième du règne de l'empereur Claude, saint Pierre, accompagné de saint Marc et de plusieurs disciples, se rend à Rome et y établit son siége (4), ce siége qui devait survivre à l'empire, résister à toutes les tempêtes et répandre la lumière dans le monde avec la religion du Christ. C'est de là que, peu de temps après, les apôtres, ayant composé le Symbole, ou abrégé de la foi, se

---

(1) La découverte de ses reliques se fit en l'an 415, dans un terrain qui avait appartenu au docteur Gamaliel.

(2) EUSÈBE, *Hist. de l'Église*, liv. II, chap. I, an 34.

(3) Saint Jacques gouverna cette église pendant près de vingt-neuf ans. Il était respecté de tout le peuple à cause de sa vertu. Ananus, grand-pontife, le fit précipiter de la terrasse du temple, l'an 62.

(4) Avant d'aller à Rome, saint Pierre avait tenu pendant sept ans son siége à Antioche, où il laissa Evode, son disciple, qui gouverna cette église vingt-six ans.

dispersent pour aller prêcher l'Évangile dans les pays lointains.

Saint Jean, fils de Zébédée, passe dans l'Asie-Mineure et demeure particulièrement à Éphèse ayant avec lui la sainte Vierge-Marie, mère de Jésus-Christ (1). Il fonde en Asie plusieurs églises, savoir : celles de Smyrne, de Pergame, de Thyatire, de Sardis, de Philadelphie, de Laodicée ;

Saint André est envoyé vers les Scythes, d'où il passe en Grèce et en Épire ;

Saint Philippe se rend dans la haute Asie et souffre le martyre à Hiéropolis, en Phrygie, à l'âge de quatre-vingt-sept ans ;

Saint Thomas va chez les Parthes et jusqu'aux Indes ;

Saint Barthélemy, dans la Grande-Arménie ;

Saint Simon le Chananéen, prêche en Mésopotamie et en Perse ;

Saint Mathias, vers la Cappadoce, le Pont-Euxin et la Colchide ;

Saint Jude, autrement Saint Thadée, en Arabie et en Idumée ;

Saint Mathieu, en Ethiopie ;

Saint Paul avec saint Barnabé (2), en Chypre, à Ephèse (3), en Macédoine, à Salamine, à Athènes, à

---

(1) L'église d'Éphèse avait été fondée par saint Paul.

(2) Saint Luc accompagna saint Paul dans une grande partie de ses voyages ; il s'embarqua avec lui et ils se rendirent à Mitylène, dans l'île de Lesbos, à l'île de Chio, à celle de Samos, à Milet, de là à l'île de Cos, à celle de Rhodes, à Patare, à Tyr, à Ptolémaïde, à Césarée, à Jérusalem et ensuite à Rome.

(3) Timothée fut laissé à Éphèse par saint Paul, qui l'ordonna évêque de cette ville. C'est de la Macédoine que saint Paul, vers l'an 66, lui écrivit sa première épître, qui contient les principaux devoirs d'un évêque, les qualités de ceux qu'il faut choisir pour le ministère sacré, et les devoirs de tous les chrétiens. Tite, ordonné évêque par saint Paul, fut laissé dans l'île de Crète, où ce dernier avait prêché.

Corinthe; il alla aussi en Espagne et, passant par les Gaules, il y laissa, suivant quelques-uns, plusieurs de ses disciples : Crescent à Vienne, Paul à Narbonne, Trophime à Arles, et il retourna ensuite en Orient;

Et tous, suivant la parole du maître, s'en allaient ainsi enseignant toutes les nations : *Euntes docete omnes gentes.*

XVIII.

PREMIER CONCILE DE JÉRUSALEM, TENU L'AN 50 DE J.-C. — INCENDIE DE ROME. — PERSÉCUTION DES CHRÉTIENS. — RÉVOLTE DE LA JUDÉE. — MARTYRES DE SAINT PIERRE ET DE SAINT PAUL. — AN 67, RÉVOLTE DE VINDEX. — MORT DE NÉRON. — GALBA. — OTHON. — VITELLIUS. — VESPASIEN.

Saint Paul et saint Barnabé, se trouvant à Antioche, une division s'éleva sur ce que plusieurs prétendaient que les infidèles convertis devaient être soumis à la circoncision. Les deux apôtres, s'étant rendus à Jérusalem pour consulter sur cette question saint Pierre, saint Jacques et saint Jean, il se tint une assemblée (1) qui déchargea des cérémonies prescrites aux Juifs par la loi de Moïse les gentils qui embrassaient l'Évangile, en ne leur ordonnant que de s'abstenir de l'idôlatrie.

Après avoir voyagé dans diverses contrées, saint Pierre et saint Paul étant rentrés à Rome, Dieu les avertit de leur

(1) « Les apôtres, dans ce premier concile, ont donné, dit Fleury (*Hist. eccl.*), l'exemple que l'Église a suivi pour terminer les questions de foi et de discipline. Se trouvant une division considérable entre les fidèles, on envoie consulter l'Église de Jérusalem, où la prédication de l'Évangile avait commencé et où saint Pierre se trouvait alors. Les apôtres et les prêtres s'assemblent en aussi grand nombre qu'il est possible; on délibère à loisir; chacun dit son avis; on décide. Saint Pierre préside l'assemblée; il en fait l'ouverture; il propose les questions et dit le premier son avis. Mais il n'est pas seul juge : saint Jacques juge aussi et le dit expressément. La décision est fondée sur les saintes Écritures et formée par le commun consentement. On la rédige par écrit, non comme un jugement humain, mais comme un oracle, et on dit avec confiance : *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous.* On envoie cette décision aux églises particulières, non pour être examinée, mais pour être reçue et exécutée avec une entière soumission. »

fin prochaine ; et ils continuaient à prêcher aux gentils, qui venaient de toutes parts, et comme ils avaient appris de Jésus-Christ la punition qui menaçait les Juifs, ils annoncèrent que, dans peu de temps, ce peuple serait soumis à main armée, que ses villes seraient ravagées, que tout serait dévasté et qu'il demeurerait à jamais banni de sa patrie.

Or, le 19 juillet de la même année, le dixième du règne de Néron (64 de J.-C.), le feu prit à Rome par les boutiques du grand Cirque et dura six jours. Des quatorze arrondissements qui composaient la ville, il n'en resta que quatre d'entiers ; trois furent entièrement détruits; et dans les sept autres il demeura quelques restes de maisons.

Néron était à Antium. Il passa pour constant que c'était lui qui avait fait brûler Rome, pour avoir le plaisir de voir un beau feu, de la rebâtir ensuite plus magnifique et de lui donner son nom. Pendant le fort de l'incendie, il prit un habit de théâtre et monta sur un lieu élevé d'où il pouvait voir le feu; et en cet état il chanta la prise de Troie.

Pour faire cesser les bruits fâcheux qui couraient, il accusa de cet incendie les chrétiens qui étaient odieux, comme faisant profession d'une superstition nouvelle et qui les engageait à des maléfices; car on les accusait confusément de plusieurs crimes, sans examiner la vérité.

On en prit quelques-uns qui se confessaient chrétiens, et ensuite une grande multitude que l'on fit mourir. On joignit à leur supplice de cruelles moqueries. On les couvrait de peaux de bêtes pour les faire déchirer par des chiens; on les attachait à des croix; on les revêtait de tuniques trempées de poix ou d'autres matières combustibles, puis on y mettait le feu; en sorte que les patients servaient comme de torches pour éclairer pendant la nuit. Néron en fit un spectacle dans son jardin où lui-même conduisait des chariots à la lueur de ces horribles flambeaux. Le peuple

romain en avait pitié, quoiqu'il crût les chrétiens criminels, les regardant comme immolés à la cruauté d'un seul homme plutôt qu'à l'utilité publique (1).

Ce fut la première persécution des empereurs contre les chrétiens; et ils se faisaient gloire, suivant l'expression de Tertullien (2), d'avoir commencé à être condamnés par Néron, ennemi de tout bien.

Cependant, ainsi que saint Pierre et saint Paul l'avaient prédit, il y eut à Jérusalem, en l'année 65, divers prodiges qui furent regardés comme les avant-coureurs de grandes calamités.

L'année suivante une révolte ayant éclaté parmi les Juifs, quelques-uns des séditieux surprirent la forteresse de Massada et tuèrent les Romains qui s'y trouvaient. Et s'étant ensuite emparés d'autres forteresses, ils en passèrent les soldats au fil de l'épée, contre la parole donnée, quoiqu'ils se fussent rendus et qu'ils fussent désarmés. D'un autre côté de terribles représailles s'exercèrent à Césarée, en Palestine; vingt mille d'entre les Juifs furent égorgés le même jour.

A la nouvelle de ce massacre toute la nation des Juifs se souleva.

Cestius Gallus, gouverneur de Syrie, voyant partout ce pays en armes, part d'Antioche avec la douzième légion et les troupes auxiliaires des rois Antiochus et Agrippa, s'empare de plusieurs villes, en fait tuer les habitants, s'avance vers Jérusalem et brûle la partie basse. S'il eût donné de suite l'assaut à la ville haute, la guerre eût été finie aussitôt. Cependant le sixième jour il fit donner un assaut au temple, du côté du septentrion; mais il se retira sans aucune raison. Les séditieux reprennent courage, atta-

(1) TACITE, *Ann.*, liv. XV.
(2) *Apolog.*, chap. V.

quent Cestius en queue, battent constamment son armée, prennent ses bagages et ses machines.

Cestius informe Néron du mauvais état de la Judée. Néron donne le commandement des troupes de Syrie à Vespasien qui envoie son fils Titus à Alexandrie pour y prendre deux légions, la cinquième et la dixième; il passe lui-même d'Achaïe en Syrie, arrive à Antioche au commencement de l'année 67, et marche sur Ptolémaïde où Titus le rejoint; c'était là le rendez-vous de l'armée romaine qui comptait soixante mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie.

Vespasien entre en Galilée; il prend et brûle Gadaré, et marche sur Jotapat.

Josèphe l'historien, qui commandait la place, la défendit vigoureusement. Cette ville fut prise et brûlée après quarante jours de siége, le 1er juillet 67, et la treizième année de Néron. Josèphe, fait prisonnier, fut conduit à Vespasien qui lui donna la vie. Vespasien prend ensuite Joppé, la ruine, et marche sur d'autres villes.

Pendant que Néron était en Achaïe, les apôtres saint Pierre et saint Paul furent retirés de la prison de Mamertin (1), où ils étaient enfermés depuis neuf mois, et conduits au supplice (2) par ordre des gouverneurs de Rome. Saint Paul, en sa qualité de citoyen romain, eut la tête tranchée à trois milles de la ville, en un lieu appelé les eaux Salviennes, et son corps, recueilli par Lucine, dame romaine, fut enseveli par elle dans sa terre sur le chemin d'Ostie. Saint Pierre, conduit au-delà du Tibre, au quartier que les Juifs habitaient, fut crucifié (3) au haut du

(1) Processus et Martinien, deux de leurs gardes, étonnés des miracles des apôtres, se convertirent; saint Pierre les baptisa avec quarante-sept autres personnes qui se trouvaient dans la prison.

(2) Le 29 juin 67.

(3) Il voulut être attaché sur la croix la tête en bas, disant qu'il n'était

mont Janicule, et son corps enseveli au Vatican, dans la voie Aurelia, près d'un temple d'Apollon.

Saint Lin, qui avait été ordonné par saint Pierre pour gouverner l'église romaine en son absence, lui succéda dans le pontificat.

Cependant, Vespasien ayant appris (an 68) que les Gaulois, sous la conduite de Vindex, s'étaient révoltés contre Néron, et présumant que cette révolte amènerait une guerre civile, se décide à terminer promptement les affaires de Judée. Il part, en conséquence, de Césarée avec ses troupes, s'avance vers le Midi, court toute la Judée et l'Idumée qu'il ravage, revient à Emmaüs où il établit un camp fortifié, et occupe le passage qui conduit à Jérusalem. De là, passant au septentrion et s'assurant de toute la Samarie, il va par l'orient à Jéricho, où il est joint par Trajan, un de ses lieutenants, avec les troupes qui venaient d'assujettir tout le pays situé au-delà du Jourdain (1).

Néron, lorsqu'il apprit la révolte de Vindex, ne fut que médiocrement alarmé; mais sa frayeur fut extrême quand il sut que l'Espagne et Galba, qui y commandait, s'étaient également soulevés, et que Rubrius Gallus, envoyé contre les rebelles, faisait cause commune avec eux; atterré par ces terribles nouvelles, abandonné par ses prétoriens, il s'enfuit secrètement de Rome avec quatre de ses affranchis, et alla se cacher dans la maison de l'un d'eux; et là, ayant été informé du décret du sénat qui l'avait déclaré ennemi de l'état, il se tua avec l'aide de ses gens, au moment où il entendit approcher les cavaliers qui le cherchaient. Ainsi

---

pas digne d'être traité comme son maître. Sa femme avait souffert le martyre avant lui.

(1) Josèphe, liv. IV, chap. xxvi.

finit le plus infâme et le plus cruel tyran dont l'histoire ait transmis le nom.

Galba lui succéda sur le trône à l'âge de soixante-douze ans; c'était un homme austère, un Romain des anciens temps; il avait gouverné l'Afrique avec modération et l'Espagne citérieure avec non moins d'équité, quoique déjà vieux; paraissant supérieur à la condition privée tant qu'il y resta, et au jugement de tous, digne de l'empire s'il n'y fût jamais parvenu (1).

Vespasien, de retour à Césarée, se disposait à marcher contre Jérusalem lorsqu'il apprit la mort de Néron. Cette nouvelle lui fit suspendre la guerre. Il envoya son fils Titus à Galba pour recevoir ses ordres. Mais Titus revint bientôt à Césarée, apportant la nouvelle de la mort de Galba qu'il avait apprise en Achaïe (2).

Cependant Vespasien, ne voulant pas demeurer plus longtemps sans agir, partit de Césarée, s'empara des villes de Béthel et d'Éphrem, où il mit garnison; s'avança ensuite vers Jérusalem, dont il ravagea tous les environs, et revint ensuite à Césarée, où il eut connaissance de la mort d'Othon et de l'élection de Vitellius.

Cette nouvelle lui causa une extrême indignation; car quoique personne ne sût mieux que lui aussi bien obéir que bien commander, il ne pouvait souffrir de reconnaître pour maître un homme qui s'était emparé de l'empire comme d'une proie exposée à l'ambition du premier occupant.

D'un autre côté, ses officiers et ses soldats, qui commençaient à s'entretenir librement des affaires publiques, témoignaient hautement leur colère de ce que les troupes qui étaient à Rome, se plongeant dans les délices, disposaient comme il leur plaisait de l'empire, et le donnaient à celui dont

(1) TACITE, *Hist.*
(2) JOSÈPHE, liv. XIV, chap. XXIX.

ils espéraient tirer le plus d'argent, pendant qu'eux-mêmes, après avoir souffert tant de travaux et vieilli sous les armes, étaient assez lâches pour leur laisser prendre cette autorité, quoiqu'ils eussent pour chef un homme si digne de gouverner (1).

Ces discours, ces plaintes et ces espérances ayant enflammé le cœur de l'armée, Vespasien fut déclaré empereur et forcé d'accepter cette dignité pour sauver l'empire du péril qui le menaçait.

Toute la Syrie prêta serment de fidélité à Vespasien avant le 15 juillet.

Il fut reconnu par l'Asie et l'Achaïe.

En Mésie, Antoine se déclara pour Vespasien, mena en Italie une légion contre Vitellius, battit ses troupes, vint à Rome où il se joignit avec Mucien, et dans le milieu de la ville ils défirent l'armée de Vitellius qui, après avoir souffert mille indignités, fut tué et jeté dans le Tibre le 3 octobre 69, après avoir régné huit mois et cinq jours, et avoir vécu cinquante-six ans.

Mucien fit reconnaître à Rome, pour prince, Domitien, second fils de Vespasien, en attendant son arrivée.

Vespasien apprit ces nouvelles à Alexandrie, où il attendait le moment favorable pour s'embarquer.

Il se rendit à Rome peu de temps après (vers la fin de l'an 69); il fut reconnu empereur du consentement de tout le monde, et il envoya son fils Titus en Judée avec des troupes pour achever la guerre.

---

(1) Josèphe, liv. IV, chap. xxxvi.

XIX.

DESCRIPTION DE JÉRUSALEM. — PRISE ET RUINE DE CETTE VILLE PAR TITUS, AN 70.

Les temps marqués pour la destruction de Jérusalem vont s'accomplir. Aux lugubres paroles du fils d'Ananus qui allait criant incessamment dans les places publiques : « Mal« heur sur la ville! malheur sur le temple! malheur sur le « peuple! » viennent se joindre divers prodiges. On vit dans les airs des armées qui s'entrechoquaient, des armes étincelantes. Il y eut un embrasement subit de nuages qui couvrit de feu tout le temple. Les portes de ce temple s'ouvrirent tout-à-coup d'elles-mêmes, et l'on entendit une voix surnaturelle qui criait : « Les dieux s'en vont (1). »

La ville était enfermée par un triple mur, excepté du côté des vallées, où il n'y en avait qu'un, à cause de l'inaccessibilité du terrain. Elle était bâtie sur deux montagnes opposées et séparées par une vallée remplie de maisons.

Celle de ces montagnes, sur laquelle la ville haute était assise, se trouvant beaucoup plus élevée et plus escarpée que l'autre, était défendue par une forteresse bâtie sous le règne de David dont elle portait le nom. La vallée qui séparait la haute ville d'avec la basse, construite sur l'autre montagne, s'étendait jusqu'à la fontaine de Siloé.

Hors de la ville se trouvent deux autres montagnes que les rochers qui les hérissent et les profonds ravins qui les entourent rendent entièrement inaccessibles.

(1) TACITE, liv. V; JOSÈPHE, liv. VI, chap. XXXI.

Le plus ancien des trois murs d'enceinte pouvait passer pour inexpugnable, tant à cause de son épaisseur que de la hauteur et de la raideur de la montagne sur laquelle il était bâti.

Ces murs étaient fortifiés d'un grand nombre de tours très-vastes, solidement construites, et dont quelques-unes (1) étaient admirables par leur forme, leur élévation et leur force.

Du côté du septentrion s'élevait un palais royal d'une magnificence extraordinaire. On y voyait un cercle de portiques soutenus par des colonnes d'une grande beauté; les espaces à découvert qui étaient entre ces portiques étaient remplis d'arbustes et de plantes, de réservoirs et de fontaines jaillissantes qui jetaient l'eau par des figures de bronze. L'or et l'argent éclataient partout dans les ornements des lambris et dans la richesse des ameublements.

Le temple se présentait sous un aspect encore plus imposant. Les fondations, qui avaient coûté des sommes immenses, reposaient sur une double galerie supportée par des colonnes de marbre blanc, d'une seule pièce, de vingt-cinq coudées de hauteur; la largeur de ces galeries était de trente coudées, leur longueur de six stades, et elles se terminaient à la tour Antonia qui était comme la citadelle du temple, qui était lui-même comme la citadelle de la ville.

Il n'y avait rien dans toute la face extérieure de ce magnifique monument qui ne ravît les yeux d'admiration et ne frappât l'esprit d'étonnement, car il était tout couvert de lames d'or si épaisses, que dès que le jour paraissait, on n'en était pas moins ébloui qu'on ne l'aurait été par les rayons du soleil. Toute la couverture était semée et comme

---

(1) La tour Psephina, et les tours d'Hyppicos, de Phazaël et de Marianne. (Voy., pour les détails, JOSÈPHE, liv. V, chap. XIII.)

hérissée de pointes d'or très-aiguës, afin d'empêcher les oiseaux de s'y abattre et de la salir.

L'intérieur du lieu saint, qui s'élevait au milieu de cet amphithéâtre de galeries, de portiques, de terrasses et de colonnes, était également plein de richesse et de majesté.

Et tous ces monuments, et toutes ces merveilles de l'art, et cet asile saint, si vénéré du peuple, allaient périr jusque dans leurs fondements, et il ne devait pas en rester pierre sur pierre, suivant les décrets de Dieu.

Titus étant arrivé à Césarée assembla son armée composée de quatre légions et des troupes auxiliaires des rois voisins; et ayant marché sur Jérusalem, il alla camper à la distance de six stades ou un quart de lieue de la ville. Or, comme c'était un peu avant la Pâque, une grande multitude de peuple s'y trouvait renfermée, et consuma en peu de temps les vivres qu'il y avait.

Cependant l'armée romaine, après divers assauts vigoureusement soutenus et repoussés, finit par faire brèche à la première et à la seconde enceinte du côté du septentrion, et s'avança jusqu'à la troisième et à la forteresse Antonia.

Titus ne mettait point en doute de prendre la place, mais comme il désirait la conserver, il essaya, en même temps qu'il pressait le siége, de porter les Juifs à se repentir de leur révolte, et comme les raisons sont quelquefois plus puissantes que les armes, il crut devoir joindre les conseils aux actions, en exhortant les assiégés à penser à leur salut sans s'opiniâtrer davantage dans une résistance funeste. A cet effet, il jeta les yeux sur Josèphe (1) qu'il jugeait plus capable que nul autre de les persuader, parce qu'il était de

(1) Le même qui a écrit en grec l'histoire de cette guerre, et qui, ayant été fait prisonnier par Vespasien et mis en liberté, prit le nom de Flavius, comme son affranchi; car Flavius était le nom de famille de Vespasien.

leur nation et leur parlait en leur langue. Et Josèphe, ayant fait le tour de la ville, choisit un lieu élevé hors de la portée des traits, d'où il put être entendu des assiégés ; mais ses paroles furent sans effet.

Cependant la famine, qui était déjà grande au dedans, contraignait ceux qui manquaient d'aliments à sortir de la ville pour aller couper des herbes; mais ceux d'entre eux qui, étant découverts et saisis par les soldats romains, opposaient quelque résistance, étaient crucifiés à la vue des assiégés (1). Titus l'avait ainsi ordonné, soit qu'il trouvât une excuse à son inexcusable barbarie, dans la difficulté de garder tant de prisonniers, soit qu'il espérât effrayer l'ennemi et l'amener plus vite à capituler. Mais les assiégés se servaient de cet affreux spectacle pour animer le peuple, et conduisant sur les murailles les parents et les amis des patients, ils leur montraient combien il faisait bon de se rendre aux Romains.

Le siége traînant en longueur à cause de la défense désespérée des Juifs, Titus se résolut à affamer la ville, en la faisant entièrement enfermer par une muraille de deux lieues de circuit, soutenue de plusieurs petits forts.

Alors la situation des assiégés devint horrible : les rues, les places, les maisons étaient remplies de cadavres. Une femme nommée Marie, fille d'Éléasar, pressée par la faim et le désespoir, ayant pris son enfant qu'elle nourrissait de son lait, et le regardant avec des yeux égarés : « Malheureux « enfant, dit-elle, pourquoi te garderai-je? serait-ce pour « mourir de faim, ou pour devenir esclave des Romains, ou « pour tomber dans les mains de ces séditieux encore « pires? Ne vaut-il pas mieux que tu meures pour me servir « de nourriture et pour étonner la postérité par une action

---

(1) On en crucifiait un si grand nombre, qu'à peine, dit Josèphe, pouvait-on suffire à faire des croix et trouver de la place pour les planter.

« si tragique, qu'il ne manque que cela seul pour combler « la mesure des maux qui rendent aujourd'hui les Juifs le « peuple le plus malheureux de la terre. » Et ayant parlé de la sorte, elle le tua pour se nourrir de sa chair. Des soldats juifs, attirés par l'odeur de cet effroyable repas, pénètrent dans la maison, et, saisis d'horreur à cette vue, ils restent quelque temps immobiles et se retirent tremblants. Ainsi s'accomplissait la prophétie de Jésus-Christ aux femmes de Jérusalem, qu'un jour viendrait où l'on estimerait heureux les ventres stériles et les mamelles qui n'auraient point allaité.

Le 8 du mois d'août, Titus fit mettre ses béliers en batterie vers les parties extérieures du temple, qui étaient du côté de l'occident; et le plus grand de ces béliers battit continuellement pendant six jours sans pouvoir l'entamer, tant ce superbe édifice était à l'épreuve des plus violents efforts. Ayant ainsi perdu l'espérance de réussir dans cette entreprise, les Romains résolurent d'en venir à une escalade. Mais les assiégés se ruèrent sur eux avec tant de vigueur et d'opiniâtreté, qu'ils les forcèrent à la retraite après un grand carnage.

Cependant Titus attaqua le temple avec toute son armée dans la matinée du 10. C'était ce jour fatal, marqué par l'arrêt de Dieu, qui avait depuis si longtemps condamné ce lieu saint à être brûlé après une longue révolution d'années (1). Les Juifs, ayant fait une sortie, en vinrent aux mains avec les assiégeants; mais ils furent mis en fuite et repoussés jusque dans le temple.

Alors un soldat romain, sans en avoir reçu l'ordre, se fit soulever par un de ses compagnons et ayant pris un tison, il le jeta par une des fenêtres dans un couloir par où l'on

---

(1) Josèphe, liv. VI, chap. xxvi.

allait aux bâtiments faits à l'entour du temple, du côté du septentrion. Le feu y prit aussitôt et s'accrut rapidement. Titus, averti de ce qui se passait, se hâta d'accourir et de donner des ordres pour arrêter l'incendie; mais les légions qui entraient en foule ne furent retenues ni par son commandement, ni par ses menaces; leur fureur seule les conduisait. Ce n'était de tous côtés que confusion et carnage; ni l'âge, ni le sexe, ni la condition ne trouvaient grâce auprès des vainqueurs; les femmes, les enfants, les vieillards, les prêtres étaient impitoyablement égorgés; les cris de cette soldatesque furieuse, les gémissements des mourants, les voix lamentables du peuple se mêlant au mugissement du feu, produisaient un bruit horrible que redoublaient les échos des montagnes d'alentour et du pays qui est au-delà du Jourdain.

Cependant un certain nombre de soldats juifs s'étant fait jour l'épée à la main parvinrent à gagner la ville haute où ils se défendirent encore jusqu'au 8 septembre, qui fut le dernier jour de Jérusalem; et Titus ayant fait abattre ce qui restait du temple et de la ville (1), y fit passer la charrue. Ainsi s'accomplit cette autre prédiction de Jésus-Christ, qu'il ne resterait pas pierre sur pierre.

Voilà comment finit cette malheureuse cité, deux mille cent soixante-dix-sept ans après sa fondation (2).

---

(1) Il ne réserva que les tours d'Hyppicos, de Phazaël et de Marianne, ainsi qu'un pan de mur qui regardait l'occident, où il avait résolu de faire une citadelle. (Josèphe, liv. VII, chap. I.)

(2) Son fondateur fut Melchisédech, prince des Chananéens, qui consacra le premier cette ville à Dieu en lui bâtissant un temple, et changea son nom de Solime (Salem) en celui de Jérusalem (998 ans avant le règne de David).

Après que David, roi des Juifs, eut chassé les Chananéens, il y établit ceux de sa nation, et quatre cent soixante-dix-sept ans et six mois après, elle fut détruite par les Babyloniens.

Onze cent soixante-dix-neuf ans se passèrent depuis le temps du règne

de David jusqu'à celui où Titus la prit et la ruina. (JOSÈPHE, liv. VI, ch. XLVII.)

Le nombre de ceux qui furent faits prisonniers par les Romains s'élevait à quatre-vingt-dix-sept mille; et le siége de Jérusalem coûta la vie à onze cent mille, dont la plupart, quoique Juifs de nation, n'étaient pas nés en Judée, mais y étaient venus de toutes les provinces pour solenniser la fête de Pâque, et s'étaient ainsi trouvés enveloppés dans cette guerre. (JOSÈPHE, liv. VI, chap. XLV.)

XX.

MARTYRS SOUS LE RÈGNE DE VESPASIEN. — MORT DE CET EMPEREUR. — TITUS. — DOMITIEN. — NERVA. — TRAJAN. — ADRIEN. — DISPERSION FINALE DES JUIFS. — ANTONIN-LE-PIEUX. — MARTYRS. — PREMIÈRE APOLOGIE DE SAINT JUSTIN.

Cependant le nombre des chrétiens augmentait toujours. La pureté de la religion nouvelle, la sainteté de sa morale, la vie innocente et austère de ceux qui l'avaient embrassée touchaient bien des cœurs. Les païens, habitués à vivre au milieu des attraits de cette mythologie brillante, si favorable à tous les plaisirs sensuels, à toutes les passions, à tous les vices, et si bien embellie par l'imagination des poètes, demeuraient étonnés de ces vertus jusque-là inconnues, et beaucoup se convertissaient, abandonnant ainsi les délices du siècle, et s'exposant aux plus cruelles persécutions pour pratiquer l'humilité, la chasteté, la mortification, la tempérance et la charité.

Il n'y eut point de persécution générale sous le règne de Vespasien; mais on trouvait toujours assez de prétextes pour faire mourir les chrétiens comme séditieux ou sacriléges (1). Ainsi, entre autres martyrs, périt saint Évode, après avoir gouverné l'église d'Antioche pendant vingt-six ans (2). Ainsi mourut également saint Apollinaire, premier évêque de Ravenne, après avoir été tourmenté plusieurs fois; ainsi encore, saint Lin, évêque de Rome, auquel succéda saint Clet (3).

(1) Fleury, *Hist. eccl.*, liv. II.

(2) Il eut pour successeur saint Ignace, comme lui disciple des apôtres, et qui tint le siége pendant quarante ans.

(3) Il est nommé Anaclet par les Grecs.

Vespasien mourut en l'année 79; c'est le seul entre les douze césars, qui finit de sa mort naturelle (1), et qui eut ses fils pour successeurs.

Titus, dont le nom est cher à l'humanité, ne régna que deux ans, deux mois et vingt jours. L'empire passa ensuite à son frère Domitien, qui ne fut guère moins infâme, ni moins cruel que Néron; un geste, un coup-d'œil, un mot innocent, tout était crime de lèse-majesté. L'ingénieuse sagacité des espions et des délateurs, répandus en tous lieux, donnaient une interprétation également sinistre aux paroles et au silence. Ce tyran persécuta les chrétiens sur la fin de son règne (2). L'apôtre saint Jean, à Rome, fut mis dans une cuve d'eau bouillante, près la porte latine; mais il n'en souffrit aucun mal; après quoi il fut relégué dans l'île de Patmos, dans l'Archipel. Là, étant en esprit, le jour du dimanche, il eut plusieurs révélations, qu'il lui fut ordonné d'écrire aux sept principales églises d'Asie, savoir : celles d'Éphèse, de Smyrne, de Pergame, de Thyatire, de Sardis, de Philadelphie et de Laodicée. Il eut aussi plusieurs visions qui lui représentaient les événements de l'avenir, les persécutions de l'Église et ses triomphes, la destruction de Rome et de l'idolâtrie (3).

Flavius Clément, cousin germain de l'empereur et consul, la quatorzième année de son règne, avait deux enfants en bas âge, que Domitien destinait à lui succéder à l'empire. Clément, ainsi que sa femme Domitilla, ayant embrassé le christianisme, et menant tous deux une vie paisible et retirée, furent accusés d'impiété et de judaïsme (4),

(1) Car celle d'Auguste n'est pas sans soupçon de poison.

(2) Le pape saint Clet mourut, dit-on, en la 14e année du règne de Domitien, 95 de J.-C. On le compte au nombre des martyrs. Il eut pour successeur saint Évariste.

(3) Le recueil de toutes ces révélations forme le livre de l'*Apocalypse*.

(4) Dans les premiers temps, les Romains confondaient les chrétiens avec les juifs.

et punis, le mari, de la peine de mort au sortir de son consulat (1), et la femme, de la relégation dans une île voisine de l'Italie.

Peu de temps après, Domitien, devenu depuis longtemps odieux par ses cruautés, fut assassiné dans la quarante-cinquième année de son âge, et de son règne le quinzième.

Nerva, reconnu empereur par le sénat et par l'armée, rappela les exilés, particulièrement ceux qui l'étaient pour cause de religion.

Alors saint Jean, étant sorti de Patmos, retourna à Éphèse, où il passa le reste de ses jours, gouvernant de là toutes les églises d'Asie (2). C'est là qu'il écrivit en grec l'Évangile qui porte son nom.

---

(1) L'an 15 du règne de Domitien et 96 de J.-C.

(2) Saint Jean s'étant rendu dans une ville peu éloignée d'Éphèse et ayant trouvé un jeune homme bien fait et d'un esprit vif, le prend en affection et le confie à l'évêque, en le priant d'en prendre grand soin. L'évêque s'en charge, l'élève et le baptise. Mais ce jeune homme se relâche, se laisse entraîner à la compagnie de débauchés, et finit par s'associer à une bande de voleurs dont il devient le chef.

L'apôtre saint Jean ayant eu affaire dans la même ville, demanda à l'évêque compte du dépôt qu'il lui avait confié; l'évêque fut surpris, croyant qu'on voulait lui parler d'un dépôt d'argent.

« C'est du jeune homme, » lui dit saint Jean.

Aussitôt le vieillard, baissant les yeux et pleurant, dit : « *Il est mort.* — *Comment?* » dit l'apôtre, « *et de quelle mort?* — *Il est mort* à Dieu, » dit l'évêque; il est devenu un méchant, un voleur : il tient la montagne avec une troupe de scélérats comme lui. » L'apôtre, à cette nouvelle, fait un grand cri, demande un cheval et un guide et part aussitôt. Arrivé au premier poste des voleurs, on l'arrête; il demande qu'on le conduise au chef. Le capitaine attendait tout armé; mais quand il eut reconnu l'apôtre, il s'enfuit de honte. Saint Jean le suivait à toute bride, sans songer à son grand âge, et criait : « Mon fils, pourquoi fuis-tu ton père, un vieillard sans armes? Prends pitié de moi, mon fils, ne crains rien; il y a encore espérance de te sauver... Arrête-toi; crois que Jésus-Christ m'a envoyé ici. » A ces mots, le jeune homme s'arrêta, regardant la terre; puis il jeta ses armes; ensuite il commença à trembler et à pleurer amèrement. Quand le vieillard l'eut joint, le jeune homme l'embrassa, baigné de larmes. L'apôtre le rassura, lui jura qu'il avait obtenu du Sauveur son pardon, et le rendit ainsi à l'Eglise comme un grand exemple de pénitence.

Dans les derniers temps de sa vie, il se faisait porter à l'église par ses disciples, et comme il n'avait plus la force de parler longtemps de suite, il se bornait à dire à l'assemblée : « Mes chers enfans, aimez-vous les uns les autres. » Et comme ses disciples lui demandaient un jour pourquoi il répétait constamment les mêmes paroles, il répondit : « Parce que c'est le commandement du Seigneur, et « pourvu qu'on l'exécute, il suffit. » Il mourut l'an 99 de Jésus-Christ, et son corps fut enterré près de la ville d'Éphèse (1).

---

(1) Son évangile et ses trois épîtres sont, dit Fleury, quant à l'ordre du temps, les dernières de toutes les saintes Ecritures dictées par l'esprit de Dieu, si ce n'est que l'épître de l'apôtre saint Jude (surnommé Thadée) soit plus nouvelle ; car elle paraît écrite après la mort des autres apôtres.

On peut rapporter au même temps, ajoute Fleury, l'épître de saint Barnabé, apôtre du second ordre, qui du moins est écrite après la ruine de Jérusalem : elle contient deux parties, la première de doctrine, principalement contre les juifs ; la seconde de morale.

Voici cette seconde partie :

« Il y a deux voies très-différentes : celle de la lumière et celle des ténèbres. A l'une président les anges de Dieu, qui mènent à la lumière ; à l'autre, les anges de Satan. L'un est le seigneur des siècles ; l'autre, le prince du temps d'iniquité. Voici donc quelle est la voie de lumière, si quelqu'un se hâte par ses œuvres d'arriver au lieu destiné :

« Tu aimeras celui qui t'a fait. Tu glorifieras celui qui t'a racheté de la mort. Tu seras simple de cœur et riche d'esprit. Tu ne te joindras point à ceux qui marchent dans la voie de la mort. Tu haïras toute hypocrisie. Tu ne t'élèveras point, mais tu seras humble. Tu ne t'attribueras point de gloire. Tu ne prendras point de mauvais conseil contre ton prochain. Tu ne commettras ni fornication, ni adultère, ni autre impudicité. La parole que Dieu t'a donnée ne sortira point de ta bouche pour exprimer quelque impureté. Tu ne te préviendras point en reprenant quelqu'un d'une faute. Tu seras doux, paisible, tremblant des paroles que tu as ouïes, sans douter s'il sera ainsi ou non.

« Tu ne garderas point de mauvaise volonté contre ton prochain. Tu aimeras ton prochain plus que ta vie. Tu ne feras point périr un enfant ni avant sa naissance, ni après (*). Tu ne lèveras point la main de dessus ton

(*) Ce précepte était nécessaire aux païens qui ne se faisaient pas grand scrupule de faire périr leurs enfants, quand ils en étaient trop chargés. La même barbarie existe encore aujourd'hui en Chine. (Voy. ce que j'ai dit à ce sujet dans mon *Nouveau Dictionnaire de Droit*, t. II, sous le mot *enfant*.)

L'empire et l'humanité respirèrent sous Nerva ; mais, comme il était avancé en âge lorsqu'il fut appelé à régner,

---

fils ou ta fille ; mais, dès la jeunesse, tu leur apprendras la crainte du Seigneur. Tu ne seras point avare. Ton cœur ne sera point attaché aux grands ; mais tu te rangeras avec les justes et les humbles. Tu recevras comme des biens les accidents qui t'arriveront. Tu ne seras double de cœur ni de langue ; car la duplicité de langue est un piége mortel. Tu seras soumis au Seigneur et aux seigneurs comme à l'image de Dieu, avec respect et crainte. Tu ne commanderas point avec amertume à ta servante ou à ton esclave, de peur de ne pas craindre Dieu notre maître commun qui est venu appeler, sans avoir égard aux personnes, ceux à qui il a préparé l'esprit. Tu communiqueras tous tes biens à ton prochain, sans dire que rien te soit propre ; car si vous êtes en société pour les choses incorruptibles, combien plus y devez-vous être pour les choses corruptibles ?

« Tu ne seras point prompt à parler, car la bouche est un piége de mort. Tu seras chaste selon tes forces, et même au-dessus. Garde-toi d'étendre les mains pour recevoir et de les retirer pour ne pas donner. Tu aimeras comme la prunelle de ton œil tous ceux qui t'annoncent la parole du Seigneur. Tu te souviendras jour et nuit du jour du jugement. Tu chercheras tous les jours à voir les fidèles, et t'appliqueras à les consoler par tes discours et par tes visites, t'étudiant à sauver les âmes ; et tu travailleras de tes mains pour racheter tes péchés. Donne sans hésiter et sans murmurer. Donne à quiconque te demandera, et tu connaîtras celui qui sait bien récompenser. Tu garderas ce que tu as reçu sans y ajouter ni en ôter. Tu ne feras point de division, mais tu procureras la paix entre ceux qui sont en querelle. Tu n'iras point faire ta prière en mauvaise conscience. Voilà la vraie lumière.

« Mais la voie noire est oblique et pleine de malédiction, car c'est le chemin de la mort éternelle et du supplice. Là sont les maux qui perdent les âmes : l'idolâtrie, l'audace, l'élévation, l'hypocrisie, la duplicité de cœur, l'adultère, le meurtre, le vol, l'orgueil, l'apostasie, la tromperie, la malice, l'impudence, l'empoisonnement, la magie, l'avarice, le mépris de Dieu. Ils persécutent les bons, ils haïssent la vérité, ils aiment le mensonge ; ils ne connaissent point la récompense de la vertu ; ils ne s'attachent point au bien ; ils ne rendent point justice à la veuve et à l'orphelin ; ils veillent, non pour la crainte de Dieu, mais pour le mal. Loin d'eux est la douceur et la patience ; ils aiment les choses vaines ; ils cherchent leur intérêt ; ils n'ont point de pitié pour le pauvre, et ne se mettent point en peine de celui qui souffre. Ils sont toujours prêts à médire ; ils ne connaissent point celui qui les a faits. Meurtriers de leurs enfans, corrupteurs de l'ouvrage de Dieu, ils ont aversion des malheureux ; ils accablent celui qui est affligé ; ils sont les défenseurs des riches, les juges injustes des pauvres, pécheurs en tout. »

SAINT BARNABÉ, né dans l'île de Chypre, d'une famille de la tribu de

il adopta pour son fils, et nomma césar Marc-Alpius Trajan, né en Espagne, qui commandait alors en Germanie. Après la mort de Nerva (1), dont le règne ne dura qu'un an, quatre mois et dix jours, Trajan défendit les confréries ou sociétés, afin d'atteindre ainsi les chrétiens qui continuaient toujours leurs assemblées. En Italie, on fit mourir Flavia Domitilla la jeune, en mettant le feu à sa chambre, où elle périt avec deux filles à son service, Euphrosyne et Théodore. Quelque temps auparavant, on avait également fait mourir quatre autres de ses domestiques.

Au nombre des chrétiens qui souffrirent le martyre dans les persécutions particulières de cette époque, se trouve l'évêque de Jérusalem, Siméon, fils de Cléophas et de Marie, cousin germain de Jésus-Christ. Il avait succédé en ce siége à l'apôtre saint Jacques. Il était âgé de cent vingt ans quand il fut traduit devant Atticus, gouverneur de Syrie. Il supporta pendant plusieurs jours les plus grandes tortures avec une constance et avec une patience qui étonnèrent tous ceux qui étaient présents. Attaché enfin sur une croix, il expira.

On mit à sa place, dans le siége qu'il avait occupé pendant plus de quarante ans, un Juif de naissance appelé Juste; car un grand nombre de circoncis avait embrassé la foi.

Un nommé Thébutis qui aspirait à la même chaire, ayant

Lévy, fut envoyé par l'église de Jérusalem vers celle d'Antioche pour y accélérer, par ses instructions, les progrès de l'Évangile, et il y reçut la mission d'aller prêcher avec saint Paul aux gentils.

Les Grecs, d'après une relation d'Alexandre, moine de Chypre, au VIe siècle, croient que saint Barnabé souffrit le martyre à Salamine, après avoir converti une grande partie des habitants de l'île par ses prédications et ses miracles.

(1) Cet empereur mourut le 27 janvier 98. Abilius, troisième évêque d'Alexandrie, mourut la même année, après avoir très-dignement tenu ce siége pendant treize ans.

été rejeté, se fit de dépit auteur d'une secte ; et il s'en éleva plusieurs entre ces chrétiens judaïsants ; car lorsqu'il ne se trouva plus sur la terre aucun des premiers disciples qui avaient vu Jésus-Christ de leurs yeux et avaient ouï sa doctrine de leurs oreilles, les hérésies, qui jusque-là s'étaient tenues dans les ténèbres, commencèrent à lever la tête et à se montrer avec plus d'impudence (1).

Pline le jeune, étant gouverneur de Bithynie, où saint Pierre avait prêché la foi, trouva dans cette province un nombre si considérable de chrétiens, qu'il crut devoir consulter l'empereur sur la conduite qu'il devait tenir à leur égard, et l'empereur lui ayant répondu qu'il ne fallait pas les rechercher, mais ne punir que ceux qui seraient dénoncés et convaincus, cette réponse amena quelque calme, mais n'empêcha pas les persécutions particulières qui s'exerçaient en chaque province.

En l'année 106 de Jésus-Christ, Trajan, après avoir vaincu les Daces, passa en Orient, marchant en Arménie et contre les Parthes; et comme il était à Antioche, saint Ignace, qu'on nommait *Théophore,* évêque de cette ville, craignant pour son église, voulut bien être conduit devant lui. L'empereur l'interpella : « Qui es-tu, malheureux, qui « méprises nos ordres, et persuades aux autres de se « perdre? » Saint Ignace ayant dit son nom de Théophore, Trajan lui demanda : « Qui est celui qui porte Dieu? » Le saint répondit : « Celui qui a Jésus-Christ dans le « cœur. — Tu crois donc, » répliqua Trajan, « que nous « n'avons pas dans le cœur les dieux qui combattent avec « nous contre nos ennemis? » Ignace lui dit : « Vous « vous trompez de nommer dieux les démons des gentils. « Il n'y a qu'un Dieu qui a fait le ciel, la terre et la mer et

(1) FLEURY, *Hist. eccl.*

« tout ce qu'ils contiennent; et il n'y a qu'un seul Jésus-« Christ, au royaume duquel j'aspire. — Tu parles, » observa Trajan, « de celui qui a été crucifié sous Ponce « Pilate? — Celui, » dit saint Ignace, « qui a crucifié mon « péché avec son auteur, et qui met toute la malice du « démon sous les pieds de ceux qui le portent dans leur « cœur. — Tu portes donc en toi le Crucifié? — Oui, » répondit-il, « car il est écrit : J'habiterai et je mar-« cherai en eux. » Alors Trajan prononça cette sentence : « Nous ordonnons qu'Ignace, qui dit qu'il porte en lui le « Crucifié, sera enchaîné et conduit à Rome par les sol-« dats, pour être dévoré par les bêtes dans les plaisirs du « peuple. » A ces mots, le saint, plein de joie, s'écria : « Je vous rends grâce, Seigneur, de m'avoir honoré de la « charité parfaite envers vous, pour être chargé de chaînes « de fer comme votre apôtre Paul. » Et ayant été s'embarquer à Séleucie, avec trois de ses disciples, sous l'escorte de dix soldats, il arriva à Smyrne, où il vit saint Polycarpe, évêque de cette ville, son ancien ami (1), et où se trouvèrent des députés de toutes les églises voisines, qui venaient participer aux grâces de ce martyre. Quand il fut près de Rome, où le bruit de sa prochaine arrivée s'était répandu, les frères chrétiens allèrent au-devant de lui pleins de crainte et de joie; ils se réjouissaient de l'honneur d'avoir ce saint au milieu d'eux, et ils étaient affligés parce qu'ils savaient qu'on le menait à la mort; et lui, les ayant tous salués, les conjura d'avoir pour lui une vraie charité, et de ne point lui envier le bonheur d'aller au Seigneur; et s'étant mis à genoux avec eux, il pria le fils de Dieu pour les églises, pour la cessation de la persécution, pour la charité mutuelle des frères; ensuite il fut mené dans l'amphi-

(1) Ils avaient été ensemble disciples de l'apôtre saint Jean.

théâtre, et exposé aux bêtes en présence d'un immense concours de peuple, le 13 des calendes de janvier, l'an 107 de J.-C. Les ossements qui restèrent dans l'arène furent pieusement recueillis et portés à Antioche, où ils furent reçus avec le respect qui était dû aux reliques d'un si saint martyr.

Environ deux ans après (l'an 109), le pape saint Évariste souffrit aussi le martyre, car la persécution continuait toujours.

En l'année 115, les Juifs qui se trouvaient à Alexandrie, dans toute l'Egypte et la Cyrénaïque, se révoltèrent tout-à-coup, et firent main-basse sur les Romains et sur les Grecs.

L'empereur Trajan étant mort (l'an 117) (1), Élius Adrien, son fils adoptif, lui succéda. Ce prince, très-attaché aux superstitions du paganisme, fit d'abord périr plusieurs chrétiens, parmi lesquels le pape saint Alexandre (2), successeur de saint Évariste.

C'est dans les premières années de ce règne que s'élevèrent en Orient plusieurs hérétiques dont les principaux furent Saturnin, Basilide et Carpocras (3). Les disciples de ces deux derniers se donnaient le nom de *Gnostiques*, qui signifie savants ou illuminés; leur culte était mêlé d'idolâtrie et de magie; avec les images de Jésus-Christ, ils gardaient celles de Pythagore, de Platon et d'Aristote, et leur rendaient les mêmes honneurs que les païens à leurs idoles. Et comme ils prenaient tous le nom de chrétiens, les extravagances qu'ils enseignaient rendaient le christia-

---

(1) Il avait régné dix-neuf ans, six mois et quinze jours.

(2) Le pape Alexandre eut pour successeur saint Sixte ou Xiste, qui tint le siége jusque vers la fin de l'an 127.

(3) Ce n'est qu'un peu plus tard, vers le milieu du IIe siècle, que parut l'hérésiarque Valentin, qui, s'étant approprié les idées de la philosophie orientale, chercha à les adapter au christianisme. Cette secte des valentiniens se subdivisa ensuite en plusieurs autres.

nisme méprisable, et les abominations qu'ils commettaient le rendaient odieux. De là vinrent des calomnies dont les juifs furent les principaux auteurs. Quelques gens de lettres attaquèrent en même temps la religion par des raisonnements et des écrits. Celse, philosophe épicurien, fit paraître un livre dans lequel il attaquait le judaïsme et le christianisme, et traitait ses adversaires avec le plus grand mépris.

Aussi les chrétiens commencèrent-ils alors à écrire pour leur défense quelques discours que l'on nommait en grec apologies. La première de ces apologies fut faite par l'évêque d'Athènes, Quadrat, qui la présenta à Adrien, alors en cette ville (1), où il était venu passer l'hiver, et s'était fait initier aux mystères d'Éleusine. Serenius Granianus, proconsul d'Asie, avait déjà représenté à l'empereur que c'était une grande injustice de donner aux cris de la populace le sang de tant d'innocents, et de condamner tant de gens sur le seul nom d'une secte.

Ces remontrances ayant touché Adrien, il écrivit à plusieurs gouverneurs de provinces, que si quelqu'un accusait les chrétiens et prouvait qu'ils faisaient quelque chose contre les lois, il fallait dans ce cas juger suivant la gravité de la faute; mais que si quelqu'un intentait l'accusation par calomnie, il fallait le châtier suivant son mérite et avoir soin d'en faire justice. Telle fut la lettre d'Adrien qui, toutefois, n'éteignit pas entièrement la persécution, puisqu'il restait toujours assez d'autres prétextes pour accuser les chrétiens (2).

Cependant la révolte des Juifs, un moment comprimée par la force des armes, avait éclaté de nouveau. L'empereur avait envoyé une colonie à Jérusalem pour rétablir la

---

(1) Année 124.
(2) FLEURY, *Hist. eccl.*

ville à laquelle il avait donné le nom d'Élia Capitolina, et avait bâti un temple de Jupiter à la place du temple de Dieu; et les Juifs ne pouvant supporter de voir la cité sainte devenir l'asile de l'idolâtrie, recommencèrent la lutte dans laquelle ils succombèrent; les uns périrent par le fer, le feu ou la famine; les autres furent vendus, et ceux qu'on ne put vendre furent transportés en Egypte.

C'est ainsi que se consomma la dispersion finale des Juifs (1).

Adrien étant mort (2), Antonin, son fils adoptif, surnommé le *Pieux*, lui succéda à l'empire, en l'année 138. Il y eut aussi sous ce règne un grand nombre de martyrs dans tout l'empire; et, entre autres, les papes saint Thélesphore (an 139), saint Hygin (an 142), saint Pie Ier (an 157), ainsi que sainte Félicité et ses sept fils. Cette femme qui était d'un rang illustre, ayant été citée avec eux devant le préfet de Rome par ordre de l'empereur, leur disait pour les encourager : « Regardez en haut, mes en- « fants, voyez le ciel; c'est là que Jésus-Christ vous attend « avec ces saints; demeurez fidèles dans son amour et

---

(1) La ville, habitée désormais par des gentils, n'eut plus d'autre nom que celui d'*Elia*; sur la porte qui regardait Bethléem, on mit un pourceau de marbre, l'animal réputé le plus immonde par les Juifs, mais que les Romains portaient entre leurs enseignes. Et comme les chrétiens n'étaient pas moins odieux que les juifs, Adrien fit dresser une idole de Jupiter au lieu de la résurrection de Jésus-Christ, et une Vénus de marbre au Calvaire, sur la roche de la croix. A Bethléem, il fit planter un bois en l'honneur d'Adonis et lui dédia la caverne où Jésus-Christ était né; et toutefois ce lieu demeura connu et célèbre. On montrait et la caverne et la crèche, et les païens mêmes savaient qu'en cette grotte était né Jésus, que les chrétiens adoraient. La fin de cette guerre et la ruine de Jérusalem arrivèrent la dix-huitième année du règne d'Adrien, 134 de J.-C. (Fleury, *Hist. eccl.*)

(2) Quelque temps avant sa mort, il fit souffrir le martyre à la veuve Symphorose et à ses enfants, aucun d'eux n'ayant voulu, malgré ses instances et ses menaces, sacrifier aux faux dieux.

« combattez pour vos âmes. » Et ils supportèrent tous la mort avec la plus grande fermeté.

C'est vers ce même temps (an 150) que saint Justin le *Philosophe* (1) composa sa première apologie pour les chrétiens qu'il adressa à l'empereur, et dans laquelle il disait : « .... Vous pouvez nous faire mourir, mais vous ne « pouvez nous nuire. Et afin qu'on ne croie pas que ce dis-« cours est téméraire, nous prions que l'on informe exacte-« ment des crimes que l'on nous impute. S'ils sont prouvés, « qu'on nous punisse comme ils méritent, et même plus « rigoureusement ; si on ne trouve en nous rien à reprendre, « la droite raison ne veut pas que vous maltraitiez des « innocents à cause d'un faux bruit, ou plutôt que vous « vous fassiez tort à vous-même en punissant par passion « et non par justice.... De tous les hommes nous sommes « les plus propres à concourir avec vous pour la paix, étant « persuadés qu'il est impossible que personne se cache à « Dieu, et que chacun marche à un supplice ou à un salut « éternel, selon le mérite de ses actions. Car si tous les « hommes connaissaient ces vérités, personne ne choisirait « le vice pour un peu de temps, sachant qu'il le conduirait

---

(1) Saint Justin était né dans le paganisme et avait de bonne heure cultivé la philosophie de Platon ; il avait ensuite essayé de toutes les sectes de philosophes, ainsi qu'il l'écrit lui-même. Plus tard, ayant étudié les saintes Écritures, il fut vivement ému du ton de grandeur et de l'énergie puissante des paroles des prophètes : il en fit la comparaison avec la doctrine des philosophes et des poètes, qui sont les théologiens du paganisme, et il reconnut bientôt l'absurdité du polythéisme avec ces générations et ces familles innombrables de divinités, faibles, vicieuses, bornées dans leur pouvoir et souvent attachées aux plus viles et aux plus infâmes fonctions. Après avoir ainsi cherché la vérité, Justin se fit chrétien, en pleine connaissance de cause et par la conviction qu'avait produite en lui une application réfléchie des principes de la raison aux preuves alléguées en faveur de la nouvelle religion. Après avoir été l'apologiste de la foi par ses écrits, il en fut encore le martyr, et joignit ainsi le témoignage du sang à celui de la parole. Il eut la tête tranchée à Rome vers l'an 167.

« au feu éternel ; tandis qu'il n'y aurait rien qu'il ne fît pour
« se contenir et acquérir la vertu, afin d'obtenir les biens
« qui viennent de Dieu. Ni vos lois, ni vos supplices ne
« retiennent point les méchants ; ils savent que l'on peut se
« cacher de vous qui n'êtes que des hommes ; mais s'ils
« étaient persuadés qu'il y a un Dieu à qui il est impossible
« de rien cacher, non-seulement de nos actions, mais de
« nos pensées, vous conviendrez que la crainte au moins
« les rendrait sages. Mais il semble que vous craigniez
« que tout le monde ne vive bien et que vous n'ayez plus
« personne à punir. Pensée plus digne de bourreaux que de
« bons princes.

« ..... Depuis la venue de Jésus-Christ, nous prions
« pour nos ennemis. Nous nous efforçons de convertir nos
« persécuteurs, afin qu'ils espèrent le bien que nous espé-
« rons.... »

Saint Justin se plaignait ensuite de ce que les chrétiens étaient les seuls que l'on persécutât, tandis que l'on souffrait toutes les autres religions, celles dans lesquelles on adorait les arbres, les fleuves, les crocodiles et la plupart des bêtes, et il terminait en priant l'empereur de ne pas condamner à mort des gens qui n'avaient fait aucun mal ; « car nous vous déclarons, » ajoutait-il, « que vous n'évi-
« terez point le jugement de Dieu, si vous persévérez dans
« votre injustice. De notre part nous dirons : que la vo-
« lonté de Dieu soit faite ! »

Mais la persécution n'en continua pas moins, car l'empereur, qui d'ailleurs était un excellent prince, tenait beaucoup aux superstitions du paganisme, et les pontifes idolâtres, voyant le discrédit dans lequel tombait peu à peu le culte de leurs dieux, invoquaient contre les chrétiens la sévérité des lois, la puissance des gouverneurs, et la crédulité du peuple.

Antonin mourut en l'année 161, laissant l'empire à

Marc-Aurèle son gendre, et à Lucius Verus (1), son neveu, tous deux ses fils adoptifs.

Marc-Aurèle avait alors quarante ans, et c'est de lui qu'on a dit avec raison que, pendant le cours de son règne, il avait vérifié ce mot de Platon, *que les peuples seraient heureux si les rois étaient philosophes*. Ce prince s'appliqua avec soin à régler l'intérieur de l'empire, de concert avec le sénat, et à faire respecter les frontières vivement attaquées dans la Germanie et dans l'Orient. Mais quoiqu'il se piquât de clémence, et qu'il eût coutume de punir au-dessous de la rigueur des lois, il n'en persécuta pas moins les chrétiens, soit à l'instigation des philosophes qui ne pouvaient supporter des hommes qui les surpassaient en solide vertu, soit qu'il y fût porté par ses propres sentiments, car il tenait à la stricte observation de l'ancienne religion des Romains. L'apologie publiée par Athénagore, et qui fut par lui adressée aux deux empereurs vers l'an 166, ne toucha point leur cœur; car, l'année suivante, il y eut plusieurs martyrs à Smyrne, en Asie, parmi lesquels saint Polycarpe (2), qui gouvernait cette église depuis environ soixante-dix ans, y ayant été mis par l'apôtre saint Jean.

Ainsi ces princes, que l'histoire représente comme des amis de l'humanité, comme les délices de la terre, se montraient injustes, cruels, sanguinaires envers des citoyens paisibles, vertueux, qui n'invoquaient pour leur défense que la pureté de leurs mœurs, leur désintéressement, leur piété envers Dieu, leur fidélité envers les maîtres de l'empire, et qui, supportant avec une héroïque résignation les plus affreux supplices, ne faisaient entendre contre leurs bourreaux que des paroles de pardon et de paix.

---

(1) Lucius Verus mourut en l'an 169.

(2) Il fut brûlé vif sur un bûcher.

XXI.

MISSION DE SAINT POTHIN. — SON ARRIVÉE A LYON. — ÉTAT DE LA GAULE A CETTE ÉPOQUE.

Vers le milieu du IIe siècle, pendant que Marc-Aurèle gouvernait l'empire romain, et que saint Soter occupait le siége de saint Pierre, Pothin, disciple de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, passa de l'Asie dans la Gaule avec plusieurs autres propagateurs de la foi, et s'arrêta à Lyon, l'une des villes les plus célèbres et les plus considérables du pays, tandis que plusieurs de ses compagnons allèrent prêcher à Vienne.

La Gaule était alors romaine par les mœurs, par les institutions, par les unions (1) entre familles, et peut-être aussi par ses vices. Déjà, sous César, plusieurs villes avaient été honorées du droit de cité; sous le règne de Claude (2), la noblesse gauloise avait obtenu l'entrée du sénat et l'honneur des grandes magistratures (3). Mais quels que fussent les avantages que cette politique généreuse des Romains eût ainsi accordés aux peuples que la victoire leur avait donnés, ceux-ci n'en avaient pas moins conservé le désir de recouvrer leur indépendance et leur nationalité. C'est de la

(1) *Jam moribus, artibus, affinitatibus nostris mixti.* (TACITE, *Ann.*, liv. XI, sect. 14.)

(2) Cet empereur, qui était né à Lyon, portait beaucoup d'affection aux Gaulois.

(3) Le sénat résista d'abord; mais Claude, qui s'était porté le défenseur des Gaulois, tint ferme, et finit par triompher de cette résistance. Les Éduens (peuples d'Autun), à cause de leur ancienne alliance, jouirent les premiers de cette faveur, qui s'étendit ensuite aux Auvergnats, aux Belges, etc.

Gaule qu'était parti le signal de la révolution qui renversa Néron (1). Sous Vitellius, Civilis avait tenté de délivrer le pays du joug étranger; ce Batave, qui n'avait du barbare que l'audace et la fierté, ne le cédait en capacité, soit pour la guerre, soit pour la négociation, aux plus habiles de Rome; mais son entreprise glorieuse dans ses projets, hardie et généreuse dans sa poursuite, fut plus ruineuse qu'utile, puisqu'elle eut pour résultat d'affermir et d'irriter davantage la domination qu'il avait voulu renverser (2). Aussi la Gaule n'espérant plus sa liberté avait-elle accueilli la civilisation romaine (3) comme un dédommagement, comme

(1) Ce fut Vindex, Gaulois d'extraction et propréteur des Gaules, qui opéra ce mouvement.

(2) Quatre seigneurs gaulois, Tutor, Classicus, Valentin et Sabinus, s'étaient joints à Civilis. Personne n'ignore la noble et admirable conduite d'Éponine, femme de Sabinus. Celui-ci, ayant été vaincu par les Séquanais, s'était réfugié dans une espèce de souterrain et avait fait annoncer sa mort à sa femme, qu'il aimait beaucoup. Éponine se montra si désespérée en apprenant cette nouvelle, que Sabinus, craignant qu'elle n'en pérît, lui fit savoir secrètement la vérité, en la priant de mener toujours grand deuil afin de confirmer ainsi la croyance de sa mort. Éponine joua parfaitement son personnage : on la voyait toute la journée en pleurs; mais la nuit elle allait visiter secrètement son mari; elle alla même diverses fois à Rome dans l'espérance de pouvoir obtenir de l'empereur la grâce de Sabinus. Pendant les neuf ans que les époux passèrent dans cette espèce de caverne, Éponine y accoucha de deux enfants. Ayant été découverts dans leur retraite, ils furent conduits à Rome devant l'empereur Vespasien; Éponine s'étant prosternée devant lui et ayant mis ses deux enfants à ses pieds : « César, » lui dit-elle, « prends pitié de ces pauvres créatures « qui ont pris naissance dans le tombeau. Nous ne les avons mis au monde « qu'afin qu'il y eût plus de suppliants qui implorassent ta miséricorde, « et que tu pusses nous donner grâce pour l'amour de ces innocents, qui « ne t'ont point offensé. » Tous ceux qui étaient présents furent attendris; mais Vespasien, demeurant impitoyable, les envoya tous au dernier supplice. Éponine y marcha avec un courage qui excitait à la fois l'admiration et la pitié; n'appelant sa mort qu'un changement de vie, elle dit qu'il lui avait été plus doux de vivre dans les ténèbres que de vivre désormais dans la lumière qui lui eût fait voir Vespasien sur le trône; qu'après tout, lui pensant faire du mal, il lui faisait grâce, puisqu'il la délivrait de toute crainte et du joug de son impitoyable domination.

(3) Plusieurs empereurs firent de fréquents voyages dans la Gaule et y

une consolation de ses malheurs. Mais cette civilisation que Rome avait commencée, il appartenait au christianisme de l'accomplir et de la perfectionner.

Quoiqu'on ne puisse fixer d'une manière précise l'époque de la naissance de l'église gallicane, on ne peut néanmoins lui refuser l'honneur d'avoir eu pour premiers fondateurs les disciples mêmes des apôtres (1). Mais étant demeurée obscure pendant près d'un siècle à cause de l'état politique du pays, elle ne commença à se montrer avec

---

firent élever de magnifiques monuments. C'est pendant son séjour dans ce pays que l'empereur Adrien fit bâtir à Nîmes une basilique en l'honneur de Plautine, femme de Trajan, à laquelle il était redevable de son adoption. Cet admirable édifice est maintenant appelé Maison Carrée. On croit aussi que le pont du Gard est un de ses ouvrages, parce que les premières lettres de son nom y sont gravées et qu'on y voit une femme voilée qui semble être la déesse Isis; car cet empereur se plaisait aux mystères de la religion égyptienne. Nîmes, après Rome, est la ville de l'Europe qui possède le plus de monuments de la grandeur romaine; car on y voit encore l'Amphithéâtre, ou les Arènes, qui est presque entier et qui est l'un des morceaux les plus grandioses qui restent de l'antiquité; quant au temple de Diane, il est très-endommagé.

(1) Il est difficile de se persuader, dit avec raison le P. Longueval (*Hist. de l'Église gallicane, Disc. prélim.*), que saint Pierre et saint Paul étant à Rome uniquement occupés de la propagation de l'Évangile, aient négligé de le faire annoncer à une nation aussi illustre et aussi voisine de l'Italie que l'étaient les Gaulois.

Saint Épiphane assure que saint Luc et quelques autres disciples de saint Paul ont prêché la foi dans la Gaule. *Le ministère de la parole divine*, dit ce saint docteur, *ayant été confié à saint Luc, il l'exerça en passant dans la Dalmatie, dans la Gaule, dans l'Italie, dans la Macédoine, mais particulièrement dans la Gaule, ainsi que saint Paul l'assure dans ses épîtres de quelques-uns de ses disciples.* « Crescent, dit-il, est en Gaule. » *Car*, ajoute saint Épiphane, *il ne faut pas lire en* Galatie, *comme quelques-uns l'ont cru faussement, mais en* Gaule. » Ce sentiment était si bien établi en Orient, que Théodoret, qui lit *dans la Galatie*, entend par ce mot la *Gaule*, parce que les Grecs donnaient ce nom à la Gaule, et les Galates n'avaient été ainsi nommés qu'à cause qu'ils étaient une colonie de Gaulois. La tradition de l'église de Vienne confirme cette opinion; de temps immémorial cette église a cru que saint Crescent, son premier évêque, fut disciple de saint Paul, et presque tous les martyrologes lui donnent cette qualité.

Il paraît également certain que saint Trophime fut envoyé dans les

éclat que par le nombre et l'héroïsme des martyrs de Vienne et de Lyon.

Gaules par saint Pierre et y fonda l'église d'Arles, qui fut la première des Gaules, et que c'est de cette ville que le don de la foi se communiqua aux autres provinces.

On peut dire aussi avec vraisemblance que saint Paul porta dans les Gaules les premières semences de la foi; car si l'on admet, ainsi que cela est d'ailleurs établi par plusieurs Pères de l'Église, que ce saint apôtre se rendit en Espagne, il est à supposer qu'il y alla par le grand chemin qui conduisait d'Italie dans ce pays, c'est-à-dire par la Gaule, et comme ses voyages étaient autant de missions, on ne peut croire qu'il ait manqué d'annoncer la foi aux Gaulois. Une ancienne inscription, trouvée en Espagne, nous apprend que le christianisme y avait pénétré dans le temps de Néron. Elle était conçue en ces termes : *A Néron, césar auguste, pour avoir purgé la province de brigands et de ceux qui enseignaient aux hommes une nouvelle superstition.* Si donc la foi avait dès-lors été portée en Espagne, comment aurait-elle été inconnue dans les Gaules, plus voisines de l'Italie?

Saint Irénée, qui écrivait au sein de la Gaule dans le second siècle de l'Église, assure que de son temps il y avait plusieurs églises établies parmi les Celtes et dans les Germanies, c'est-à-dire dans les deux provinces de la Gaule belgique, nommées la première et la seconde Germanie; car on sait que la foi ne pénétra que longtemps après dans la Germanie d'au-delà du Rhin. *Ces peuples*, dit ce saint docteur, *qui parlent tant de langues différentes, tiennent sur la foi le même langage.* Les églises qui sont dans les Germanies, dans l'Espagne, parmi les Celtes, dans l'Orient, dans l'Egypte et la Lybie, ont toutes la même croyance et la même tradition.

Tertullien, qui écrivait peu de tems après, ne craint pas de dire que toutes les Espagnes, les diverses nations des Gaules et les endroits des îles Britanniques, inaccessibles aux Romains, étaient soumis à J.-C.

Mais la religion chrétienne ne fit que peu de progrès dans les Gaules pendant les deux premiers siècles; elle ne fut embrassée que par un petit nombre de personnes.

Sulpice Sévère, Gaulois de naissance, mort vers l'an 420, dit en parlant de la cinquième persécution, qui est celle de Marc-Aurèle, que ce fut alors qu'on vit dans les Gaules les premiers martyrs, la religion ayant été reçue plus tard au-delà des Alpes : *Tum primùm intrà Gallias martyria visa, seriùs trans Alpes Dei religione susceptâ.* Il ne dit pas qu'elle y fut *prêchée plus tard*, mais bien qu'elle y fut *embrassée* plus tard, parce qu'elle y marcha d'un progrès lent : *tardo progressu.* Voilà pourquoi elle n'attira point l'attention des persécuteurs.

On peut donc tenir pour certain que la foi a été portée dans la Gaule par les apôtres ou par leurs disciples. Mais de cette tradition véritable, il

Les premières années du règne de Marc-Aurèle avaient été marquées par de nombreuses calamités. Le Tibre et le Pô, débordés, avaient ravagé les campagnes de l'Italie; une horrible famine et des maladies pestilentielles avaient décimé la population; des mouvements séditieux avaient éclaté dans la Bretagne; les Quades ou Cattes avaient pénétré dans la Germanie, et les Parthes, à l'Orient, avaient attaqué les frontières de l'empire.

Malgré le triomphe des armes romaines, la guerre, un moment interrompue, n'avait pas tardé à recommencer.

C'est dans une de ces campagnes (an 174), dirigées contre les Quades et les Marcomans (1), assisté des Sarmates, que l'empereur se trouva dans un extrême péril. Son armée s'était engagée dans des lieux arides et fermés par des montagnes, dont les hauteurs et les défilés étaient occupés par un si grand nombre de barbares qu'il n'y avait

---

s'en est formé plusieurs fausses qui ont donné pour fondateurs à un grand nombre de nos églises des évêques envoyés par les apôtres.

Grégoire de Tours, né en 539, rapporte au consulat de Dèce, c'est-à-dire à l'an 250, la mission des fondateurs des principales églises des Gaules.

« Ce fut sous Dèce, » écrit-il, « que sept évêques furent ordonnés et envoyés dans les Gaules pour y prêcher la foi, ainsi que le marque l'histoire du martyre de saint Saturnin, savoir : Gatien à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Saturnin à Toulouse, Denis à Paris, Austremoine en Auvergne, et Martial à Limoges. »

On ne peut guère supposer, ajoute Longueval, que Grégoire, qui était évêque de Tours, qui avait été élevé dans l'église d'Auvergne, si voisine de Limoges, et qui avait fait de fréquents voyages à Paris, ait ignoré la tradition de ces quatre dernières églises sur l'époque de leur fondation. Les actes de saint Saturnin sont garants de ce qu'il avance sur le temps de ce premier évêque de Toulouse; la vie de saint Paul de Narbonne ne contient rien qui nous oblige de le faire plus ancien. Il n'y a donc que saint Trophime d'Arles sur lequel il nous paraît que Grégoire de Tours s'est trompé, et Longueval prouve cette erreur par plusieurs raisons concluantes.

(1) Les Marcomans occupaient la Bohême, et les Quades la Moravie et les environs. Les Marcomans, après avoir étendu leurs ravages sur la Germanie, menaçaient de se porter sur les provinces plus voisines de Rome.

guère moyen d'en sortir sans s'exposer à être écrasé. D'un autre côté, la disette d'eau, occasionnée par les grandes chaleurs de l'été, incommodait beaucoup les Romains qui, dévorés par une soif ardente, tombaient d'épuisement et de désespoir. C'en était donc fait de l'armée, lorsque les soldats chrétiens, qui composaient la légion Mélitène (1), s'étant prosternés à genoux et ayant fait à Dieu de ferventes prières, une pluie subite vint rendre la vie aux Romains; ils étaient si altérés que, lorsqu'il commença à pleuvoir, on les voyait, dit un historien (2), lever la tête et ouvrir la bouche pour recevoir quelques gouttes de rafraîchissement; puis, ils en emplirent leurs casques, burent abondamment et abreuvèrent leurs chevaux. Cependant il tombait sur les ennemis une grêle furieuse, mêlée d'éclairs et de foudres, qui leur fit un mal affreux et amena leur soumission.

Ainsi fut sauvée (3) l'armée de Marc-Aurèle, qui, en reconnaissance d'un si grand service, défendit d'inquiéter les chrétiens; mais, soit qu'on lui eût persuadé dans la suite qu'il était redevable à Jupiter de cet orage si salutaire, soit qu'il y fût excité par la fureur aveugle des peuples ou par la haine des magistrats, la persécution reprit bientôt son cours sur plusieurs points de l'empire; mais elle ne fut nulle part plus vive qu'à Vienne et à Lyon (4), ainsi que nous

---

(1) Ainsi appelée, parce que la plupart de ses soldats étaient de Mélitine, en Arménie, ou des environs. Elle fut nommée depuis légion *fulminante*.

(2) Dion-Cassius.

(3) Ce fait est rapporté par tous les auteurs de ce temps-là; il a été consigné, du reste, dans les bas-reliefs de la colonne Antonine, faite à la même époque. Les Romains y sont représentés les armes à la main contre les Barbares, que l'on voit étendus par terre avec leurs chevaux, et écrasés par une grêle mêlée de foudre, tandis qu'on aperçoit dans la région des nuages l'image de Jupiter *Pluvius*. C'est sur cette colonne, élevée par Marc-Aurèle, et réparée par Sixte V, que ce pape fit placer la statue de saint Paul.

(4) Voy. LONGUEVAL, liv. I, p. 5. Cette persécution eut lieu en l'année 177.

l'apprend la relation que les églises de ces deux villes écrivirent aux églises d'Asie, d'où étaient originaires plusieurs de ceux qui furent martyrisés.

Cette lettre, qu'Eusèbe nous a conservée, est sans contredit, ainsi que l'observe le P. Longueval (*Hist. de l'Église gall.*), un des plus beaux et en même temps un des plus sûrs monuments de l'histoire ecclésiastique. On l'attribue à saint Irénée, qui était alors un des ornements du clergé de Lyon (1).

« Les serviteurs de Jésus-Christ qui sont à Vienne et à « Lyon, dans la Gaule, à nos frères d'Asie et de Phrygie « qui ont la même foi et la même espérance, la paix, la « grâce et la gloire de la part de Dieu le père et de Jésus-« Christ notre Seigneur... Nous ne trouvons pas de termes « assez propres pour vous exprimer la rigueur de la persé-« cution que la haine des gentils a excitée contre les saints « et la cruauté des supplices que les martyrs ont soufferts « avec une patience héroïque; car l'ennemi a déployé toutes « ses forces contre nous... L'animosité était telle contre

(1) Le concile tenu à Lyon en 177 par les confesseurs de Jésus-Christ (*synodus martyrum lugdunensium*), pendant que les martyrs étaient en prison, condamna l'hérésie de Montan, de Prisca et de Maximilla, ses prophétesses qui prétendaient avoir seules reçu la plénitude de l'esprit de Dieu, qui n'avait été communiqué qu'imparfaitement aux autres. Montan se mettait ainsi au-dessus des apôtres. Dans le concile tenu dans le même temps (*synodus Viennensis ac Lugdunensis ecclesiarium*), on rédigea la lettre dont je rapporte ci-dessus quelques fragments, ainsi que plusieurs autres lettres sur l'hérésie de Montan, également adressées aux églises d'Asie, avec le jugement rendu par le concile à ce sujet.

Cinq autres conciles eurent lieu à Lyon sous l'épiscopat de saint Irénée. Dans *l'un* de ces conciles, saint Irénée écrivit au pape saint Victor pour l'exhorter vivement à suivre l'exemple de ses prédécesseurs, en ne retranchant pas de sa communion les Asiatiques quarto-décimans, qui célébraient toujours la Pâque le 14 du mois, que ce jour fût ou ne fût point un dimanche.

Trois de ces conciles furent tenus sur la Pâque et sur le jeûne, et le cinquième contre l'hérésie des valentiniens.

« nous, que l'on nous chassait des maisons particulières,
« des bains, de la place publique ; et qu'en général on ne
« souffrait point qu'aucun de nous parût en quelque lieu
« que ce fût...

« ... La fureur du peuple, du président et des soldats se
« déploya particulièrement contre le diacre Sancte, ori-
« ginaire de Vienne; contre Mature, néophyte, mais géné-
« reux athlète ; contre Attale, originaire de Pergame, la
« colonne et le soutien de cette chrétienté, et contre Blan-
« dine, jeune esclave, par qui Jésus-Christ a fait connaître
« comment il sait glorifier devant Dieu ce qui paraît vil et
« méprisable aux yeux des hommes.

« ... Cependant on se saisit du bienheureux Pothin qui
« gouvernait l'église de Lyon ; il était âgé de plus de quatre-
« vingt-dix ans, et en ce moment malade. Comme il pou-
« vait à peine se soutenir et respirer à cause de ses infir-
« mités, quoique le désir du martyre lui inspirât une nou-
« velle ardeur, on fut obligé de le porter au tribunal...
« où il fut suivi par tout le peuple qui criait contre lui...
« Le président lui ayant demandé quel était le Dieu des
« chrétiens, il répondit : « *Si vous en êtes digne, vous le*
« *connaîtrez.* » Aussitôt il fut accablé de coups sans aucun
« respect pour son grand âge. Ceux qui étaient proche le
« frappaient à coups de poing et de pied; ceux qui étaient
« plus éloignés lui jetaient ce qu'ils pouvaient trouver sous
« la main... Le saint évêque fut jeté à demi-mort dans la
« prison où il expira deux jours après... »

Indépendamment de ces martyrs auxquels on fit souffrir des tortures et des supplices jusqu'alors inconnus (1), il y

(1) On fit griller Attale sur une chaise de fer, et, pendant que l'odeur de ses membres brûlés se répandait au loin, il dit en latin au peuple qui assistait à ce spectacle barbare : « C'est ce que vous faites qu'on pourrait « appeler manger de la chair humaine : pour nous, nous n'en mangeons « pas et nous ne commettons aucune espèce de crime. » Ces martyrs,

en eut beaucoup d'autres dans plusieurs villes de la Gaule, parmi lesquels saint Marcel, à Châlons (sur Saône) (1); saint Valérien, à Tournus (2); saint Symphorien, à Autun (3); saint Benigne, à Dijon (4).

Mais pendant que la foi se cimentait ainsi par le sang des chrétiens, les hérésies de Valentin, de Marcion, de Cerdon et des autres gnostiques, étaient passées de l'Asie en Italie, et de là jusque dans la Gaule où le mal s'était communiqué, principalement dans les provinces voisines de Lyon. Saint Irénée, qui occupait alors le siége de cette ville, depuis le martyre de saint Pothin, s'étant aperçu du danger dans lequel la doctrine de ces imposteurs pouvait faire tomber son troupeau, s'appliqua tout aussitôt à l'en préserver par ses discours et par ses écrits.

Ce saint évêque (5), qui, comme son prédécesseur, avait été disciple de saint Polycarpe, était devenu si profond dans la science de la religion et des saintes Écritures, qu'il fut en état de réfuter tous les hérétiques de son temps. Ce sujet était si obscur et si compliqué par la variété des erreurs et la bizarrerie des pensées auxquelles l'esprit humain s'était livré en matière de religion, que, pour y répandre quelque lumière, il ne fallait rien moins que l'érudition et les talents d'Irénée (6).

---

dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, furent au nombre de quarante-huit.

(1) Dans la suite, le roi Gontram fit bâtir à Châlons un monastère en l'honneur de ce saint.

(2) On bâtit une église sur son tombeau, et plus tard un monastère.

(3) Les chrétiens ayant enlevé secrètement son corps, l'enterrèrent près d'une fontaine; on éleva dans la suite un monastère célèbre sur son tombeau, et le Missel gothique avait une messe particulière pour le jour de sa fête, qui est le 22 août. (Voy. LONGUEVAL.)

(4) Saint Grégoire de Langres orna le tombeau de ce saint et y fit bâtir une belle église ; c'est l'origine du monastère de Bénigne, à Dijon.

(5) Saint Irénée naquit en Asie vers l'an 120.

(6) Il n'y a point, dit l'abbé Ducreux (*Siècles chrét.*, t. I, p. 222), d'hé-

Ses travaux ayant été couronnés de succès, il s'appliqua à étendre ses soins aux villes voisines; il envoya le prêtre Ferréol avec le diacre Ferrution à Besançon; le prêtre Félix, avec les diacres Fortunat et Achillée, à Valence. Ainsi se répandait insensiblement dans les Gaules cette semence divine au milieu de tous ces orages qui, loin de la détruire, ne servaient qu'à la féconder.

---

résie si confuse dans ses principes, si tortueuse dans sa marche, et si enveloppée de nuages, dont il n'ait percé les ténèbres, et son ouvrage sur cet important objet peut être donné pour un modèle de discussion et de controverse à tous ceux qui s'engagent dans la même carrière. Les caractères par lesquels il apprend à distinguer la vérité de l'erreur dans les disputes de religion, sont la tradition apostolique qui transmet d'un âge à l'autre l'enseignement de la foi; l'autorité des Écritures interprétées non par l'esprit particulier, mais par l'Église, qui en conserve le dépôt, et qui seule en connaît le vrai sens; la succession des pasteurs, qui fait remonter le ministère évangélique, et avec lui tous les dogmes, à la source d'où ils découlent; enfin, les vrais miracles, qui ne sont opérés que dans l'Église, et qu'il est toujours possible de discerner d'avec les artifices de l'imposture et les prestiges de l'enfer. Il conclut de là que la nouveauté de l'enseignement et la rupture de l'unité sont deux moyens par lesquels le fidèle peut toujours discerner les faux docteurs et juger leur doctrine; et, par une autre conséquence des mêmes principes, il recommande l'attachement à l'Église et aux pasteurs comme le préservatif le plus sûr que l'on puisse opposer à la contagion de l'hérésie.

Il composa cet ouvrage sous le pontificat d'Éleuthère, avant l'an 186. On trouve à la fin de cet écrit le dénombrement de tous les hérétiques depuis Simon le Magicien jusqu'à Tatien.

XXII.

MORT DE MARC-AURÈLE. — COMMODE, — PERTINAX, — JULIEN, — SÉVÈRE, EMPEREURS. — PERSÉCUTION. — CARACALLA. — HÉLIOGABALE. — ALEXANDRE SÉVÈRE. — MAXIMIN. — PERSÉCUTION. — PAPIEN ET BALBIEN. — GORDIEN. — PHILIPPE. — CÉLÈBRE MISSION DANS LA GAULE. — DÈCE. — ILLUSTRES DOCTEURS DE L'ÉGLISE. — SAINT PAUL, PREMIER ERMITE.

Marc-Aurèle étant mort (1) en Pannonie, pendant qu'il faisait la guerre aux Marcomans, son fils Commode qui était à l'armée fut reconnu empereur à l'âge de dix-neuf ans. Ce prince, qui se montra d'abord sage et humain, donna bientôt un libre cours à l'atrocité de son caractère en immolant à ses caprices et à sa fureur un grand nombre de membres du sénat, et en donnant aux hommes les plus vils, pour prix de la débauche et des délations, les plus grandes magistratures de l'État. Toutefois il ne persécuta point les chrétiens; et cette paix momentanée de l'Église donna lieu à beaucoup de conversions. Après la mort de ce tyran (2), dont la maîtresse et les courtisans, pour prévenir leur propre perte, délivrèrent le genre humain, l'État se trouva dans une horrible confusion. On vit quatre empereurs à la fois. La pourpre fut mise à l'encan et les armées se disputèrent le droit de donner des maîtres au monde. Pertinax, Julien, Niger, Albin déchirèrent en même temps l'empire dont ils voulaient s'assurer la possession. Élus, poursuivis, détrônés, ces princes qui n'eurent que le temps de faire de grands maux, disparurent après avoir causé la perte de ceux qui avaient fait leur grandeur, et laissèrent à Septime-

(1) Le 17 avril de l'an 180.

(2) Commode périt le dernier jour de décembre de l'année 192.

Sévère (1), leur heureux rival, un pouvoir ébranlé par l'arrogance des soldats, une monarchie déchirée par les factions, et des frontières entamées de tous côtés par des nations inquiètes (2).

C'est au milieu de ces temps de troubles que se place le martyre (3) du pape saint Eleuthère.

Les talents militaires du nouvel empereur, son activité, son application aux affaires du gouvernement, rendirent la force à l'empire; mais ce prince, qui, pour affermir sa domination, n'avait pas épargné les têtes les plus illustres (4), publia en l'année 202 (5), la dixième de son règne, les plus sanglants édits contre les chrétiens qu'il avait laissés en paix jusque-là. C'est dans une de ces persécutions, qui causa d'affreux ravages dans toute l'Eglise, depuis l'Égypte jusque dans la Gaule, que périt saint Irénée avec la plus grande partie des fidèles de Lyon (6).

Après cet horrible massacre, le président Corneille, qui pensait qu'il n'existait plus de vestiges du christianisme dans les environs, ayant appris que Félix, Fortunat et Achillée n'en continuaient pas moins à Valence leur saint apostolat, se transporta dans cette ville, et les fit mourir

(1) Sévère fut nommé empereur par son armée à Carnute, en Pannonie, le 13 août 193; il était alors âgé de quarante-sept ans.

(2) Voy. Ducreux, *Siècles chrét.*, t. I., p. 202.

(3) 26 mai 193.

(4) Voyez ce que j'ai dit à ce sujet dans mon *Nouveau Dictionnaire de Droit* sous le mot *Droit romain*, t. I, pag. 782, note 1.

(5) C'est à cette année que quelques auteurs placent le martyre du pape saint Victor.

(6) Saint Adon dit que ce saint évêque fut immolé avec presque tout son peuple; et une ancienne inscription qu'on voit à Lyon à l'entrée de son église marque que, sans compter les femmes et les enfants, dix-neuf mille hommes souffrirent le martyre avec lui; on peut le croire, attendu la cruauté de Sévère et la constance des fidèles. Spartien rapporte que le sénat jugea de cet empereur ou qu'il n'aurait pas dû naître, ou qu'il n'aurait pas dû mourir, parce qu'il avait été trop cruel et cependant trop utile à la république. (Voy. Longueval, t. I, p. 64.)

dans les supplices (1). Quelques années plus tard (2), saint Ferréol et saint Ferrution (3) à Besançon, et saint Andéol dans le Vivarais reçurent la palme du martyre.

Tant d'inutiles efforts de toute la puissance romaine conjurée pour exterminer les chrétiens, c'est-à-dire des hommes qui ne savaient que souffrir et que mourir pour la défense de leur foi, durent faire connaître au monde que la religion qu'il persécutait était l'ouvrage de Dieu, et que les hommes n'avaient point établi ce que les hommes ne pouvaient détruire. On vit en effet le sang des martyrs devenir de toutes parts le germe de nouveaux chrétiens, surtout dans la Gaule, où, après ces tempêtes, l'Église jouit d'un assez long calme qui ne fut interrompu que par des orages de peu de durée (4).

L'Église n'eut point en effet à souffrir sous le règne de Caracalla (5), ni sous celui de Macrin qui, étant monté (an 218) (6) au trône par l'assassinat de son prédécesseur, périt de la même manière quatorze mois après; ni sous celui d'Héliogabale, infâme débauché, le Sardanapale de Rome. Le trône, souillé par de si abominables tyrans, fut enfin le partage d'un prince digne de l'occuper. Alexandre Sévère (7),

(1) Vers l'an 204; l'Église honore leur mémoire le 23 avril.

(2) An 212.

(3) Ces saints sont plus connus sous le nom de saint Fargeau et de saint Fargeon.

(4) LONGUEVAL, t. I, p. 67.

(5) Cet empereur, qui monta sur le trône en 212, égorgea son frère Géta dans les bras de leur commune mère, et voulut que le fameux jurisconsulte Papinien justifiât ce crime atroce en plein sénat; mais Papinien répondit qu'il était plus aisé de commettre un parricide que de le justifier. Cette courageuse réponse lui coûta la vie. Caracalla donna le droit de bourgeoisie romaine à tous les citoyens des divers états dont l'empire était composé. Dès-lors, le droit romain devint le droit commun dans toute la Gaule.

(6) Le pape Saint Zéphirin, successeur de saint Victor, mourut le 20 décembre de la même année.

(7) Aurelius Severus Alexander monta sur le trône l'an 222, après la

homme juste, éclairé, religieux, qui avait été formé à la vertu par Mammea, sa mère, honorait Jésus-Christ comme un de ses dieux, et lui avait fait élever une statue dans une espèce d'oratoire domestique, où tous les matins il rendait des hommages divins aux princes qui avaient été mis entre les dieux et aux âmes qu'il estimait les plus saintes. Il avait fait graver dans son palais cette maxime qu'il avait apprise des chrétiens : *Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît* (1). Cependant on compte de son temps quelques martyrs, entre autres les papes saint Calixte (2), saint Urbain (3); mais on peut croire que ces persécutions particulières étaient faites spontanément, par les magistrats qui étaient, de même que les jurisconsultes (4), à raison de leur attachement aux anciennes lois, grands ennemis des chrétiens.

Artaxerxe ayant déclaré la guerre aux Romains, après avoir vaincu Artaban, roi des Parthes, et détruit cette puissance, l'empereur fut obligé de passer en Orient et séjourna à Antioche (5), où sa mère qui le suivait partout fit venir Origène (6) dont elle reçut les principes de la foi. Rappelé à l'Occident par les dévastations des Germains qui avaient passé le Rhin et le Danube, il vint à Mayence, et fut égorgé (7)

---

mort d'Héliogabale qui fut poignardé avec sa mère, aussi vicieuse que lui.

(1) C'est ce que rapporte Lampride, historien païen, dans une lettre à Constantin, sur le témoignage d'un auteur contemporain.

(2) 14 octobre 222.

(3) 25 mai 230.

(4) Ulpien, l'un des plus grands jurisconsultes, fut rétabli par Alexandre Sévère dans la dignité de préfet du prétoire, dont il avait été privé par Héliogabale, et nommé secrétaire de l'empire, c'est-à-dire secrétaire d'État, d'après l'expression en usage parmi nous.

(5) An 229.

(6) Voyez, dans ce même chapitre, ce que je dis au sujet de ce grand docteur.

(7) Le 14 mars 235.

dans sa tente avec sa mère par les ordres de Maximin (1) que les soldats révoltés avaient proclamé empereur.

Sous le règne de cet homme féroce, la paix de l'Église fut encore troublée (2). Quelques tremblements de terre et d'autres calamités qui survinrent furent attribués aux chrétiens, suivant la ressource ordinaire des prêtres païens, qui excitaient ainsi les passions du peuple et le zèle fanatique des magistrats.

A Maximin, égorgé après trois ans de règne, succèdent Papien et Balbien qui, au bout d'un an, subissent le même sort.

Le jeune Gordien, reconnu empereur (3), se fait admirer par sa sagesse, par sa douceur et par ses lois. Sous lui la paix renaît dans l'Église, et elle est maintenue par son successeur Philippe (4), qui, après avoir associé son fils à l'empire, périt avec lui sous le fer de ses soldats (5).

C'est vers la fin de ce règne (6) que se place une des plus célèbres missions dont l'histoire ecclésiastique fasse mention. Le pape saint Fabien, ayant ordonné sept évêques, les

---

(1) Maximin était né en Thrace; il était d'une très-haute stature et d'une force prodigieuse. De simple cavalier, il s'était élevé jusqu'au commandement des armées et au gouvernement des provinces.

(2) Le pape saint Pontien fut relégué en Sardaigne, où il mourut le 28 septembre 235, ou bien le 19 novembre, qui est le jour de sa fête.

Le pape saint Antère, son successeur, mourut le 3 janvier 236; on élut alors saint Fabien.

(3) An 239.

(4) Dit *l'Arabe*. Il arriva à l'empire en 244, après avoir fait assassiner Gordien. C'est sous son règne que commencèrent à paraître ces hordes menaçantes qui venaient, des forêts de la Germanie et de la Scythie, fondre sur les provinces de l'empire.

(5) Vers le mois de juillet 249.

(6) Grégoire de Tours place cette mission sous l'empire de Dèce, parce que saint Saturnin fonda le siége de Toulouse sous le consulat de cet empereur; mais il est probable, ainsi que le fait observer Longueval, que ces missionnaires furent envoyés quelques années plus tôt, pendant la paix de l'Église et sous le règne de Philippe, car d'autres actes nous apprennent que saint Saturnin prêcha ailleurs avant d'aller à Toulouse.

envoya dans la Gaule pour y cultiver les anciennes églises et en fonder de nouvelles dans les lieux où la lumière de la foi n'avait pas encore pénétré (1). Ces sept évêques, suivant Grégoire de Tours, étaient Denis, Gatien, Trophime (2), Paul, Saturnin, Austremoine et Martial.

Paul s'arrêta d'abord à Béziers, où il fit faire à la foi de grands et de rapides progrès, et ayant ensuite ordonné Aphrodise évêque de cette ville, il se rendit à Narbonne où il était appelé par une population impatiente de l'entendre, et d'entrer dans la voie de la vérité (3).

Saint Austremoine alla prêcher dans la ville d'Auvergne (4) dont il fut le premier évêque, et où il obtint beaucoup de conversions avec l'aide de saint Sirenat, de saint Marius, de saint Mancet ou Monmet, de saint Nectaire et de saint Antonin.

Saint Martial se rendit à Limoges (5), et ses travaux apos-

---

(1) Voy. LONGUEVAL.

(2) Grégoire de Tours s'est trompé au sujet de Trophime, car, sous l'empire de Dèce, l'évêque d'Arles s'appelait Marcien, lequel fut le seul entre les évêques gaulois qui prit le parti de l'erreur en embrassant l'hérésie de Novatien : hérésie d'après laquelle, contre le sentiment de tous les évêques catholiques, la paix était refusée aux pénitents. Or, entre saint Trophime et Marcien, il y a eu au moins un autre évêque, qui est saint Régule. C'est ce qui est clair par les anciens catalogues de l'église d'Arles, et par la soixantième lettre de saint Cyprien au pape saint Etienne, écrite avant leur différend au sujet de la rebaptisation. (*Hist. litt. de la France*.) Voy. au surplus à ce sujet une des notes du chapitre précédent.

(3) Paul fonda aussi l'église d'Avignon, et y établit pour premier évêque saint Rufe ; enfin, après avoir gouverné longtemps l'église de Narbonne, il mourut en paix. D'après une autre tradition, saint Paul, premier évêque de Narbonne, aurait été disciple de l'apôtre saint Paul.

(4) Clermont ; cette ville fondée par Auguste, et qui portait le nom d'*Augustonemetum*, fut appelée dans la suite *urbs Arverna* ou *Arvernorum*, ville d'Auvergne.

(5) C'était la ville principale des *Lemovices*, peuple gaulois qui habitait cette contrée à l'arrivée de César. Cette ville, suivant Ptolémée, était d'abord appelée *Rastiatum* ; mais ce nom gaulois fut changé sous les Romains en celui d'*Augustoritum* ; et enfin, plus tard, elle prit celui de *Lemovicum* ou *Lemovix*.

toliques y eurent tant de vertu, qu'en peu de temps il parvint à détruire le paganisme et à y faire fleurir la foi (1).

Saint Gatien alla fonder l'église de Tours, où, après beaucoup de persécutions (2) de la part des habitants fort adonnés à l'idolâtrie et très-entêtés dans leurs superstitions, il recueillit par son zèle et par une persévérance de cinquante ans, les fruits de son apostolat.

Saint Denis s'arrêta à Paris où il forma une population chrétienne, tandis que quelques-uns des ouvriers évangéliques (3), qui s'étaient joints à lui, se répandaient par ses ordres dans les villes voisines, et jusque dans la Belgique, pour y fonder de nouvelles églises.

Saint Saturnin fut le premier apôtre de Toulouse. Cette ville où se trouvait un temple païen, célèbre dans toute la Gaule (4), était par cela même comme le siége de la superstition; mais les efforts du saint évêque finirent par triompher, car il bâtit, non loin du temple des idoles, une église où il assemblait le petit troupeau qu'il avait formé (5).

---

(1) On lui donna pour compagnons de son apostolat saint Albinien et saint Austriclinien.

(2) Il fut obligé de célébrer les divins mystères dans des lieux souterrains. On voit encore, près de Marmoutiers, une caverne dans un roc escarpé, où l'on croit par tradition que saint Gatien se retirait avec ceux qu'il avait convertis.

(3) On lui donne pour compagnons saint Taurin d'Evreux, saint Rieule de Senlis, saint Sanctin de Meaux et de Verdun, saint Lucien de Beauvais, saint Quentin, apôtre d'Amiens et du Vermandois; les saints Fuscien et Victoric, apôtres de Térouanne; les saints Chryseuil et Piaton, apôtres de Tournay; les saints Crépin et Crépinien, apôtres de Soissons, et quelques autres. Mais comme tous ces ouvriers apostoliques n'ont souffert le martyre que sous Maximien, c'est-à-dire près de quarante ans après l'arrivée de saint Denis dans la Gaule, il paraît que s'ils ont été ses disciples, ils ne sont venus que plusieurs années après lui prendre part aux travaux et aux succès de sa mission. (Longueval.)

(4) On voit encore une partie de la façade de ce temple, qui portait le nom de Capitole, dans la dernière cour du moderne monument, auquel on a donné le même nom, et qui est aujourd'hui l'hôtel-de-ville.

(5) Un disciple de ces évêques envoyés de Rome alla prêcher la foi à

Ainsi les provinces des Gaules, au milieu desquelles la prédication ne s'était jusque-là que faiblement répandue, se trouvèrent tout-à-coup éclairées par ces saints missionnaires qui, après avoir baptisé leurs nouveaux disciples, les instruisaient non-seulement dans les choses de la religion, mais encore dans les lettres humaines.

Alors fut pour jamais établie cette grande église gallicane qui devait parvenir à un si haut point de gloire et de prospérité, par le zèle, la science et le mérite de ses pasteurs.

Dèce, étant monté sur le trône (an 250), publia contre les chrétiens un sanglant édit qu'il envoya à tous les gouverneurs des provinces.

La persécution commença avec un effort terrible. Tous les magistrats n'étaient occupés qu'à chercher les chrétiens et à les punir. Aux menaces ils joignaient un appareil épouvantable de toutes sortes de supplices : des épées, des feux, des bêtes cruelles, des fosses, des chaînes de fer ardentes, des chevalets pour étendre les corps et les déchirer avec des ongles de fer. Chacun s'étudiait à trouver quelque nouvelle invention (1). A Alexandrie, ainsi qu'à Carthage, l'épouvante fut telle que plusieurs, pour éviter les tourments, renoncèrent au christianisme.

Une des premières victimes de la persécution fut le pape saint Fabien, qui souffrit glorieusement le martyre (2) après treize ans de pontificat, et comme, à ce moment, le clergé de Rome et la plupart des évêques voisins étaient prisonniers ou dispersés, le saint-siége resta vacant pendant seize mois. Le gouvernement de l'Église fut exercé

Bourges. On croit que c'est saint Ursin, premier évêque de cette ville; Senecien fut le second.

(1) Voy. FLEURY, *Hist. eccl.*, liv. VI.

(2) Le 20 janvier 250.

par le clergé jusqu'à l'élection (1) du pape saint Corneille.

Parmi les hommes qui parurent dans ce siècle et qui consacrèrent leurs talents à la défense du nom chrétien, les plus célèbres sont : Tertullien, Origène et saint Cyprien (2).

Le premier, né à Carthage, l'an 160, avait été élevé dans le paganisme, et son ardeur pour l'étude lui avait fait faire, de bonne heure, de grands progrès dans les sciences. Devenu chrétien, il employa ses connaissances et son génie à défendre la religion contre les idolâtres et les hérétiques dans des écrits aussi admirables par l'énergie du style que par la puissance de l'argumentation (3). Heureux, si, après avoir si bien mérité de la religion, il n'eût pas terminé sa carrière dans le schisme et l'erreur (4) !

---

(1) Le prêtre Novatien se déclara hautement contre cette élection, qui eut lieu le 4 juin 251 ; et, avec l'aide de deux partisans dévoués, il surprit la simplicité de trois évêques, et les força de lui imposer les mains et de l'ordonner évêque, comme si le siége eût été vacant, ne comptant pour rien l'évêque de Rome. C'est le premier anti-pape et le chef du premier schisme dans l'Église romaine.

(2) Il faut y ajouter Minutius Félix, avocat célèbre, né en Afrique, et qui vivait à Rome. Lactance et saint Jérome le placent au rang des premiers orateurs de son tems. Son dialogue intitulé *Octavius*, dans lequel il introduit un chrétien qui porte ce nom et un partisan des erreurs du paganisme qui disputent ensemble, est une œuvre fort estimée. Nous en avons deux traductions, l'une par Perrot d'Ablancourt, l'autre par l'abbé de Gourcy.

(3) Son ouvrage intitulé les *Prescriptions*, où il oppose à toutes les sectes hérétiques l'argument invincible tiré de la possession de la vérité, dans laquelle l'Église s'est toujours maintenue ; et son *Apologétique*, où il établit la vérité de la religion chrétienne par des principes auxquels il est impossible de rien opposer de raisonnable, seront, dit Ducreux (*Siècles chrét.*, t. I, p. 279), des arsenaux toujours ouverts, où les savants iront prendre des armes éprouvées contre les plus redoutables adversaires de la foi.

(4) Tertullien était prêtre. Le désir d'une plus grande perfection l'avait entraîné dans l'erreur ; mais il y persista par orgueil. Il était dur, sévère, et son imagination vive lui avait fait adopter la secte des montanistes, dont

Origène, né en Egypte de parents chrétiens, en l'an 185, l'un des hommes les plus savants et l'un des plus grands écrivains qui aient honoré l'Église, avait dix-sept ans lorsque son père Léonide souffrit le martyre dans la persécution allumée par l'empereur Sévère. Ses talents précoces lui avaient acquis une telle réputation qu'il fut jugé digne d'être mis à la tête de la fameuse école chrétienne d'Alexandrie, quoiqu'il fût à peine âgé de dix-huit ans ; et il savait donner à ses discours un tel intérêt, que les savants et les philosophes, même ceux qui étaient païens, accouraient pour l'écouter. Lors de la persécution de Dèce, il fut mis en prison et subit plusieurs tortures; mais on ne le fit pas mourir dans l'espoir que son courage l'abandonnerait, et que cet exemple entraînerait la chûte d'autres chrétiens ; mais il trompa l'attente de ses persécuteurs ; et même de sa prison il consolait et encourageait par ses écrits les confesseurs de la foi. Son esprit, naturellement profond, élevé, pénétrant, s'était enrichi de tout ce qu'il y avait de plus exquis dans les écrivains profanes, et il porta les lumières, qu'il y avait puisées, dans l'étude des Écritures et de la religion; aussi tout ce qui nous reste de lui est-il rempli d'une érudition aussi riche que variée (1). Le dernier, et aussi le plus utile de ses ouvrages, est celui qu'il écrivit contre Celse, philosophe épicurien, qui, sous le règne d'Adrien, avait composé un livre rempli d'injures et de calomnies contre la religion chrétienne.

---

les doctrines rigoureuses se trouvaient en rapport avec son caractère. Quoique séparé de l'Église, il n'en continua pas moins de la servir par ses ouvrages en attaquant les erreurs qui tendaient à s'établir en Afrique. Il finit par abandonner les montanistes pour former une nouvelle secte. Il n'est pas d'écrivain ecclésiastique qu'on ait plus blâmé et plus applaudi ; et l'on a pu le faire sans blesser absolument la justice et la vérité. Bossuet ne parle de Tertullien qu'avec enthousiasme, et M. de Châteaubriant l'a appelé le Bossuet africain. Ce grand docteur mourut vers l'an 245.

(1) Ducreux, *Siècles chrét.*

Origène suit son adversaire pas à pas, et réfute victorieusement chacune de ses objections. En lisant ce traité, on ne sait trop ce qu'on doit admirer le plus, ou de la vaste étendue de son savoir, ou de l'étonnante facilité de son génie, ou des grâces de son style, ou de la force de ses raisonnements (1).

Cet illustre docteur, que saint Jérôme considère, après les apôtres, comme le grand maître des églises, mourut à Tyr en 253, à l'âge de soixante-neuf ans (2).

Tout ce que la haute naissance, les grandes richesses, l'élévation de l'esprit, le savoir le plus étendu et l'éloquence la plus brillante peuvent ajouter à la vertu se trouvait réuni dans saint Cyprien (3). Il était né païen et ne se convertit à la foi qu'après de mûres réflexions : « Il me semblait très-difficile, écrivait-il à un ami, de renaître pour mener une vie nouvelle, et de devenir un autre homme, gardant le même corps. Comment, disais-je, peut-on dépouiller tout d'un coup des habitudes enracinées et endurcies, qui viennent ou de la nature même de la matière, ou d'un long

---

(1) DUCREUX, *Siècles chrét.*

(2) Origène, étant obligé par ses fonctions de catéchiste, qu'il remplissait pendant son extrême jeunesse, de converser avec des personnes dont la vue aurait pu jeter de l'agitation dans son cœur et troubler ses sens, résolut de se mettre en sûreté contre la tentation, et il ne craignit pas de se mutiler. Ordonné prêtre par l'évêque de Césarée et par celui de Jérusalem, son ordination fut vivement désapprouvée par Démétrius, évêque d'Alexandrie, qui considérait Origène comme irrégulier, à cause de cette espèce d'homicide commis sur lui-même. Le même évêque prononça contre lui une sentence de déposition, et l'excommunia pour quelques erreurs contenues principalement dans son *Traité des Principes*. Origène est le premier qui ait commenté la Bible en entier. On trouve soit dans ses homélies, soit dans ses commentaires, un zèle ardent, une piété vive, un grand fonds de doctrine ; il donne sur les mœurs des premiers chrétiens, sur leur foi, sur leurs assemblées, sur la discipline en usage parmi eux, sur l'administration des sacrements, des détails qu'on ne peut lire sans intérêt et sans attendrissement. (Voy. la *Biographie* de Michaud.)

(3) *Siècles chrét.*, t. I, p. 283.

usage entretenu jusqu'à la vieillesse? Comment apprendre la frugalité, quand on est habitué à une table abondante et délicate? Comment celui qui a paru vêtu de riches étoffes, brillant d'or et de pourpre, s'abaissera-t-il à un habit simple et vulgaire? Quand on est accoutumé aux faisceaux, aux honneurs et à une grande foule d'amis et de clients, on ne peut se résoudre à la vie privée; on compte pour un supplice d'être seul. Je me parlais ainsi souvent à moi-même; et désespérant de trouver mieux, j'aimais le mal qui m'était comme naturel. Mais quand l'eau vivifiante eut lavé les taches de ma vie passée, et que mon cœur purifié eut reçu la lumière d'en haut et l'esprit céleste, à mon grand étonnement mes doutes s'évanouirent; tout fut ouvert, tout fut lumineux; je trouvai facile ce qui m'avait paru impossible; en sorte, qu'on ne pouvait reconnaître que ce qui était né selon la chair et vivait sujet au crime venait de terre, et que ce que le Saint-Esprit animait venait de Dieu. » Aussitôt après sa conversion, Cyprien vendit tous ses biens, distribua aux pauvres ses immenses richesses, et vécut dans la continence parfaite.

A la mort de Donat, évêque de Carthage, les suffrages du peuple et du clergé l'appelèrent à remplir le siége de cette ville (1); modeste autant que capable, il voulait se soustraire à cette dignité qu'il croyait au-dessus de ses forces; mais il dut céder au vœu du peuple qui était venu investir sa maison. Durant tout le cours de son épiscopat, il fut plein de piété, de charité, de justice: vénérable autant que vénéré, il eut toujours un soin extrême des pauvres, et ne fit jamais rien sans le conseil de son clergé et sans la participation de son peuple. Arrêté le 13 septembre de l'année 258, pendant la persécution excitée sous Valérien,

(1) An 248.

il fut conduit devant le proconsul qui lui fit trancher la tête. Les fidèles recueillirent son sang sur des pièces d'étoffe, et son corps fut enterré honorablement près du chemin de Mappalia où, dans la suite, une église fut bâtie (1).

Ses ouvrages consistent en lettres et en divers traités; Lactance dit que saint Cyprien est le premier *père éloquent de l'Église latine* (2); que son style est orné, son expression facile, son raisonnement doué de force et vigueur; qu'il plaît, instruit et persuade, et qu'il fait si bien ces trois choses qu'il serait difficile de dire dans laquelle il excelle le plus.

Parmi les chrétiens d'Égypte, auxquels la terreur de la persécution avait fait prendre la fuite, se trouvait un jeune homme appelé Paul, né dans la Basse-Thébaïde. Retiré dans des montagnes désertes et ayant trouvé une caverne commode, il la choisit pour sa demeure, et y vécut jusqu'à l'âge de cent treize ans (3); il fut enterré par saint Antoine

(1) Vers l'an 806, des ambassadeurs de Charlemagne, revenant de Perse et passant à Mappalia, obtinrent la permission d'ouvrir le tombeau de ce saint et d'en enlever les reliques, qu'ils déposèrent à Arles, d'où elles furent transférées à Lyon. Charles-le-Chauve les fit venir et placer dans l'abbaye de Saint-Corneille, qu'il venait de faire bâtir à Compiègne.

(2) Mais saint Cyprien, dit M. de Châteaubriand, imite presque partout Tertullien, *en affaiblissant les défauts et les beautés de son modèle.* C'est le jugement de Laharpe, dont il faut toujours citer l'autorité en critique. (*Génie du Christianisme*, liv. IV, chap. II.)

Ce jugement de Laharpe me paraît bien sévère. Saint Cyprien n'est ni moins énergique ni moins profond que Tertullien, qu'il appelait son maître; mais son style est beaucoup plus élégant et plus doux. Sa lettre à Donat sur la fuite du monde et les avantages de la retraite, est, ainsi que l'observe Ducreux, un chef-d'œuvre d'éloquence que les maîtres de l'art ne se lassent pas d'admirer, soit pour le choix des pensées, soit pour la richesse et l'agrément des images. En général, on trouve dans tout ce qui est sorti de sa plume des idées grandes et sublimes, une raison ferme, une âme naturellement portée à l'indulgence et à l'amour de la paix, et, joint à tout cela, un fond de sentiment et de piété qui remue, qui touche les cœurs par l'onction toute divine dont ils sont pénétrés à sa lecture.

(3) Il avait environ vingt-trois ans lorsqu'il commença à habiter le désert.

qui, âgé lui-même de quatre-vingt-dix ans, avait découvert le saint ermite dans la profondeur du désert. Le lendemain de son arrivée, Paul lui dit : « Mon heure approche; la « Providence ne vous a envoyé ici qu'afin que vous « me rendiez les derniers devoirs. Pour envelopper mon « corps, allez chercher le manteau que l'évêque Athanase « vous a donné. » Et saint Antoine, ayant été le chercher à son monastère, trouva à son retour le vieillard à genoux, la tête et les mains levées vers le ciel; il crut que le saint ermite était en prières et il se mit à genoux à côté de lui; mais voyant qu'il était mort, il ne songea plus qu'à lui rendre les derniers devoirs (1).

(1) Saint Jérôme et saint Athanase écrivirent sa vie, dont les circonstances leur avaient été exposées par saint Antoine et par ses disciples.

XXIII.

ÉTAT DE L'EMPIRE ROMAIN. — INVASION DES GOTHS. — MORT DE L'EMPEREUR DÈCE. — HOSTILIEN. — TREBONIANUS GALLUS. — PAIX DE L'ÉGLISE. — PESTE. — NOUVELLE PERSÉCUTION. — EXIL DU PAPE SAINT CORNEILLE. — MARTYRE DE SAINT HIPPOLYTE ET DU PAPE SAINT LUCIUS. — EMILIEN, EMPEREUR. — SA MORT. — VALÉRIEN ET GALLIEN, EMPEREURS. — CESSATION DE LA PERSÉCUTION. — NOMBREUSES ÉGLISES FONDÉES DANS LES GAULES. — MARCIEN, ÉVÊQUE D'ARLES. — NOVATIANISME. — LETTRE DE SAINT CYPRIEN AU PAPE SAINT ÉTIENNE. — NOUVELLE PERSÉCUTION. — MARTYRE DE CE PAPE. — ENVOI DE NOUVEAUX APÔTRES DANS LES GAULES PAR LE PAPE SIXTE II. — MARTYRE DE CE PAPE, DE SAINT LAURENT, DE SAINT CYPRIEN, ETC. — MARTYRS DES GAULES : SAINT PATROCLE, SAINT SATURNIN, SAINT DENIS, ETC. — VALÉRIEN CAPTIF CHEZ LES PERSES. — PAIX DE L'ÉGLISE. — IRRUPTIONS DES BARBARES. — CHROCUS DANS LES GAULES. — SES RAVAGES. — SAINT PRIVAT MARTYRISÉ PAR LES BARBARES. — MORT DE L'EMPEREUR GALLIEN.

Cependant l'empire romain commençait à s'ébranler et à s'affaisser de tous côtés; Cniva, roi des Goths, avait passé une seconde fois le Danube avec des troupes nombreuses, battu l'armée de Dèce, pillé son camp et emporté d'assaut la ville de Philippopolis. Dans une autre bataille, il avait anéanti l'armée romaine; l'empereur y avait perdu la vie avec un de ses fils (1), et les légions, abattues par ce terrible échec, avaient attendu et accueilli avec soumission le décret du sénat qui réglait la succession à l'empire.

Hostilien, second fils de Dèce, eut le titre d'empereur; mais avec un rang égal, on donna une autorité plus réelle

(1) Le fils de Dèce fut percé d'une flèche sous les yeux de son père, qui, rappelant sa fermeté, s'écriait, pour ranimer le courage de ses troupes: « La perte d'un soldat importe peu à la république. » Quant à Dèce lui-même, il fut enseveli avec toute son armée dans un marais dont il avait voulu forcer le passage. Son corps ne put jamais être retrouvé. Ceci se passa vers la fin de l'an 251.



à Trebonianus Gallus, dont l'expérience et l'habileté parurent nécessaires pour guider les pas du jeune prince, et pour gouverner la monarchie dans la malheureuse situation où elle était réduite (1).

La paix reparut alors dans l'Église; mais ce fut pour peu de temps, car l'empereur Hostilien étant mort de la peste, dont le fléau s'était étendu sur plusieurs parties de l'empire, Gallus et son fils Volusien, qu'il avait fait déclarer césar, envoyèrent des édits dans toutes les provinces, et ordonnèrent des sacrifices pour apaiser la colère des dieux; et, comme les chrétiens refusèrent de participer à ces sacrifices païens, on les poursuivit de nouveau. Le pape saint Corneille, ayant confessé le nom de Jésus-Christ, fut exilé à Centumcelles (2), où il reçut une lettre de félicitations de saint Cyprien (3). Le prêtre saint Hippolyte, qui avait suivi quelque temps le schisme de Novatien, et qui était parvenu à un grand âge, fut traîné par des chevaux indomptés et son corps mis en pièces (4). Quelques mois après (4 mars 253), le pape saint Lucius, successeur de saint Corneille, reçut à son tour la gloire du martyre.

A la peste, qui continuait à désoler l'empire (5), vinrent se joindre de nouvelles irruptions de barbares qui, enhardis par les succès de leurs compatriotes, se répandirent dans

---

(1) Gibbon, *Décad. de l'Emp. rom.*, chap. x.

Le premier soin du nouvel empereur fut de se débarrasser des barbares victorieux; et à cet effet il leur laissa non-seulement le butin qu'ils avaient fait, mais encore un grand nombre de prisonniers de distinction; il s'engagea de plus à leur payer tous les ans une somme considérable, à condition qu'ils n'attaqueraient plus les provinces romaines.

(2) Aujourd'hui Civita-Vecchia.

(3) Le pape saint Corneille mourut dans son exil le 14 septembre 252.

(4) Les restes de ce martyr, dont on honore la mémoire le 13 août, furent ensevelis dans les catacombes de Rome.

(5) La violence de la peste dans le Pont amena la conversion de la ville de Néocésarée, qui, en cette extrémité, eut recours à l'évêque saint Grégoire Thaumaturge.

les provinces de l'Illyrie. Émilien, gouverneur de la Pannonie et de la Mœsie, les ayant mis en déroute, fut proclamé empereur par ses soldats, devint seul possesseur du trône, après le meurtre de Gallus et de Volusien (1), et périt, comme eux, trois ans après son avénement.

Valérien, porté au pouvoir, en partagea le poids et l'honneur avec son fils Gallien, et fut d'abord très-favorable aux chrétiens; ce qui fit partout cesser la persécution. Aussi les évêques profitèrent-ils de ce temps de calme pour tenir des conciles et réparer la discipline (2).

La foi, répandue dans la Gaule, se propageait avec rapidité dans toute l'étendue de ce pays; saint Eutrope fondait l'église de Saintes; saint Savinien (3), celle de Sens; saint Aventin (4), celle de Chartres (5); saint Julien avec saint Turibe, celle du Mans; saint Auspice, celle d'Apt; saint Front, celle de Périgueux; saint George, celle du Vellai; saint Flour (6), celle de Lodève; saint Clair ou Clars,

---

(1) Vers le mois de mai 253.

(2) Il se tint à Carthage un concile, composé de soixante-six évêques, dans lequel on décida qu'il fallait baptiser les enfants venant de naître, sans attendre le huitième jour, suivant la loi de la circoncision. (An 253.)

Un autre concile de Carthage, en 254, fut, comme le précédent, tenu sous Cyprien; deux autres conciles, tenus en 255 et 256, déclarèrent invalide le baptême donné par les hérétiques. Le pape saint Etienne condamna cette décision dans un concile tenu à Rome en 256. Le 1er septembre de la même année, saint Cyprien, à la tête de quatre-vingt-cinq évêques d'Afrique, de Numidie et de la Mauritanie, d'un grand nombre de prêtres et du peuple, y confirma la fausse opinion de l'invalidité du baptême donné hors de l'Église, mais sans se séparer de la communion de celui qui ne serait pas de cet avis.

(3) L'église de Sens reçut la foi de saint Savinien, son premier évêque, et de saint Potentien, envoyés de Rome, auxquels on a joint saint Altin.

(4) C'était un disciple de saint Savinien et de saint Potentien.

(5) Cette ville était comme le siége de la religion des anciens Gaulois. (Voyez ce que j'ai dit dans le chapitre v.)

(6) Cet évêque ayant été prêcher en Auvergne, y mourut dans un lieu nommé *Indiciat*. Saint Odilon y fit dans la suite bâtir un monastère; et le tombeau de saint Flour y devint si célèbre, que la ville qui s'y est formée

celle d'Alby; saint Severien ou Severin, celle du Gévaudan; saint Nicaise, celle de Rouen (1).

Mais déjà un mal plus funeste que la persécution s'introduisait dans ces contrées. Marcien, évêque d'Arles, engagé dans le parti et dans l'hérésie de Novatien, laissait mourir, sans les réconcilier avec l'Église, ceux qui, en présence des tortures du martyre, ayant renoncé à la foi (2), demandaient avec instance à rentrer dans son sein.

Faustin, évêque de Lyon, après saint Hélie, successeur de saint Zacharie, fut alarmé aussi bien que les autres prélats des villes voisines du péril où était la religion dans les Gaules par l'orgueil opiniâtre d'un seul évêque; ils en écrivirent à saint Étienne pour le prier de remédier au mal. Faustin n'en demeura pas là ; il écrivit sur le même sujet à saint Cyprien, qui, de son côté, adressa au pontife une lettre conçue en ces termes (3) : « Faustin, votre collègue, « l'évêque de Lyon, m'a écrit deux lettres pour m'apprendre « ce que lui et les autres évêques de la même province vous « ont mandé touchant Marcien d'Arles, qui s'est joint à « Novatien. Ils vous ont appris que cet évêque s'est séparé « de l'unité de l'Eglise catholique et du corps épiscopal « pour s'attacher à l'impitoyable hérésie, qui refuse tout « secours et ferme le sein de la divine miséricorde aux « serviteurs de Dieu, contrits et pénitents, lors même qu'ils « frappent avec larmes et gémissements à la porte de l'É- « glise. Cette secte ne peut souffrir qu'on reçoive ceux

---

a pris son nom; elle a été érigée depuis en siége épiscopal. (Voy. Longueval.)

(1) Mais comme Usuard ne lui a donné que la qualité de prêtre, il semble, ainsi que l'observe Longueval, que le titre de premier évêque de Rouen est dû avec plus de justice à saint Mellon, qui fut envoyé dans les Gaules par le pape saint Etienne.

(2) On les appelait *lapsi*, les *tombés*.

(3) Voy. Longueval.

« qui ont été blessés, pour guérir leurs plaies; elle veut, « au contraire, qu'on les jette dehors pour qu'ils soient la « proie des loups et des démons.

« C'est à nous, mon très-cher frère, d'apporter remède « à ce désordre...; c'est pourquoi daignez écrire des lettres « très-amples sur cette affaire à nos frères les évêques des « Gaules, afin qu'ils ne souffrent pas que le superbe et « l'opiniâtre Marcien, l'ennemi de la miséricorde de Dieu « et du salut de nos frères, nous insulte plus longtemps. « Ce qui lui en donne occasion, c'est qu'il semble que nous « ne l'ayons pas encore retranché de notre communion; « lui qui se vante depuis longtemps, qu'en s'attachant à « Novatien, il s'est séparé de la nôtre... Envoyez dans la « province et au peuple d'Arles des lettres pour excommu- « nier Marcien, et faire ordonner un autre évêque en sa « place, afin de rassembler le troupeau de Jésus-Christ « qu'il a dispersé et blessé. Qu'il lui suffise d'avoir laissé « mourir, ces dernières années, plusieurs de nos frères « sans leur accorder la paix; qu'on ait du moins compas- « sion de ceux qui restent, qui gémissent jour et nuit, « implorant la bonté paternelle de Dieu et les secours que « nous pouvons leur accorder. »

Saint Cyprien finit en priant le pape de lui faire connaître celui qui aura été élu en remplacement de Marcien.

Quoiqu'on ignore quelles furent les suites de cette affaire, on doit supposer que Marcien fut déposé; car son nom ne se trouve point dans les diptyques de l'église d'Arles, c'est-à-dire dans la table où l'on inscrivait les noms des évêques morts dans la communion de l'Église. Ainsi, grâce au zèle de pieux évêques, les progrès du novatianisme furent arrêtés dans les Gaules.

Mais la tranquillité, dont les chrétiens avaient joui pendant les premières années du règne de Valérien, fut troublée de nouveau à l'instigation de Macrien, le plus grand

personnage qui fût alors dans l'empire, tant à cause de son expérience dans les armes et dans les affaires qu'à cause de ses richesses. Le pape saint Étienne fut un des premiers atteints (1).

Son successeur, saint Sixte II, à peine arrivé au pontificat, envoya de nouveaux apôtres dans les Gaules. Saint Pérégrin, avec saint Corcodème et saint Marse ses disciples (2), s'arrêta à Auxerre, dont il fut le premier évêque; saint Genulfe ou Genou, à Cahors; saint Memmie, vulgairement saint Menge, à Châlons-sur-Marne; saint Sixte, à Reims, avec saint Timothée (3).

L'année suivante (258), l'empereur Valérien, étant en Orient occupé à faire la guerre contre les Perses, écrivit au sénat une lettre portant que l'on fît mourir sans délai les évêques, les prêtres et les diacres; que les sénateurs, ceux qui avaient le titre d'*egregius*, et les chevaliers romains perdissent leur dignité et fussent dépouillés de leurs biens; que si, après avoir perdu leurs biens, ils continuaient d'être chrétiens, on les fît aussi mourir; que les femmes de qualité perdraient leurs biens et seraient envoyées en exil; que les césariens, ou affranchis de César, qui avaient déjà confessé ou qui confesseraient seraient confisqués comme esclaves de l'empereur et envoyés dans ses terres.

En exécution de cette ordonnance, le pape saint Sixte eut la tête tranchée (4), et saint Laurent, le premier des diacres de l'église romaine, fut brûlé à petit feu sur un lit de fer. A Carthage, saint Cyprien, qui était revenu de

---

(1) Il souffrit le martyre le 2 août 257.

(2) On leur donne pour compagnons deux autres confesseurs, Alexandre et un second Jovinien. (Voy. LONGUEVAL.)

(3) Saint Sixte envoya saint Sinice prêcher à Soissons.

(4) Le 6 août 258. Après la mort de ce Pape, le siége vaqua près d'un an. Pendant ce temps, les prêtres gouvernèrent l'église de Rome.

l'exil où il avait été envoyé l'année précédente, périt par le glaive, suivant la sentence du proconsul. A Utique, un grand nombre de chrétiens fut jeté dans une fosse de chaux vive (1); dans d'autres lieux de l'Afrique plusieurs périrent de divers supplices. Dans les Gaules la persécution ne fut pas moins furieuse. Timothée illustra l'église naissante de Reims (2) par un glorieux martyre; il convertit Appollinaire qui, de son bourreau, devint le compagnon de ses souffrances et de sa gloire (3).

Saint Pons (4) ou Ponce, fils d'un sénateur romain, fut immolé à Cémèle, près de Nice; saint Patrocle (5), à Troyes; saint Saturnin, à Toulouse (6); saint De-

---

(1) Théogène, évêque d'Hippône, qui avait assisté au dernier concile de saint Cyprien touchant le baptême, souffrit le martyre vers le même temps. A Tuburbe Lucernaria souffrirent trois personnes nobles : Maxima, Donatilla et Seconda; cette dernière n'avait que douze ans. (Fleury, *Hist. eccl.*)

(2) Quoique quelques auteurs aient donné à saint Sixte, premier évêque de Reims, la qualité de martyr, il paraît qu'il mourut en paix. (Longueval.)

(3) Cinquante personnes, gagnées à la foi par saint Timothée, avaient eu la tête tranchée le jour précédent. On y a joint un prêtre nommé Maur. Telles furent les prémices de l'Eglise de Reims. (Voy. Longueval.)

(4) Dans la suite, Pons, comte de Toulouse, fit bâtir une célèbre abbaye à Thomières en l'honneur de ce saint, dont la ville qui s'y est formée a pris le nom. Ce monastère fut plus tard érigé en siége épiscopal. L'évêque de cette ville, qui est un des arrondissements du département de l'Hérault, faisait sa résidence ordinaire à Saint-Chinian, petite ville à quatre lieues de là, dans un site des plus agréables.

(5) Vulgairement appelé saint Parre. Ses reliques furent transférées, dans le xe siècle, à Sœst en Westphalie, où ce saint est honoré comme le patron de la ville.

(6) Le saint martyr fut attaché par les pieds à un taureau que la multitude allait sacrifier, et qui, piqué avec des aiguillons, fut poussé du haut des marches du Capitole. A la descente des premiers degrés, Saturnin eut la tête brisée; puis tout le reste du corps fut déchiré. Le taureau continua cependant à le traîner jusqu'à ce que la corde se rompît. Le lieu où le corps demeura et où il fut enterré par le soin de deux femmes, s'appelle encore le *Taur*; la rue qui porte ce nom vient d'un côté aboutir à la place du Capitole, et de l'autre conduit à la belle église qu'on a bâtie en l'honneur de saint Saturnin.

nis (1), à Paris, avec saint Rustique et saint Éleuthère (2).

Mais pendant que la persécution étendait partout ses ravages, l'empereur Valérien fut pris (3) par Sapor, roi de Perse, qui le tint dans la captivité et l'accabla de mauvais traitements pendant le reste de ses jours. Gallien, alors seul maître, rendit aussitôt la paix à l'Église; mais son règne, qui se prolongea encore pendant huit ans, ne présente qu'une suite non interrompue de calamités et de désordres. Au dedans, une foule d'usurpateurs (4) s'élevant

---

(1) Comme on n'a pas d'époque fixe du martyre de saint Denis, on ne sait s'il eut lieu pendant cette persécution ou pendant celle qui fut allumée quelque temps plus tard sous Aurélien. La tradition constante est qu'il eut la tête tranchée avec un prêtre nommé Rustique et un diacre nommé Éleuthère, au lieu qui s'appelle *Montmartre* ou *Mont des Martyrs*. Cette montagne s'appelait auparavant *Mont de Mars, Mons Martis*, et le moine Abbon, qui écrivait au IXe siècle, la nomme encore ainsi; l'abbé Hilduin lui donne le même nom. Frédégaire l'appelle *Mons Mercorii*, Mont de Mercure; Flodoart et d'autres écrivains, *Mons Martyrum*. Une des rues qui y conduit et la barrière qui joint Montmartre portent le nom de *rue des Martyrs* et de *barrière des Martyrs*.

La mémoire de saint Denis, de saint Rustique et de saint Éleuthère est honorée le 9 octobre.

(2) Le plus ancien martyr d'Espagne dont nous ayons une connaissance assurée est saint Fructueux, évêque de Tarragone, qui était alors la principale ville d'Espagne, et qui est encore aujourd'hui la métropole de la Catalogne. La fête de ce saint était autrefois célébrée jusque dans l'Afrique, et on y lisait publiquement les actes de son martyre; nous les avons encore aujourd'hui, et, outre l'autorité qu'ils méritent par eux-mêmes, ils sont cités par saint Augustin dans le sermon qu'il a fait le jour de cette fête. (Lenain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. eccl. des six premiers siècles*.)

Saint Fructueux souffrit le martyre avec deux diacres, Augure et Euloge, le vendredi 20 janvier 259.

(3) Vers la fin de l'an 259, Valérien, assiégé dans son camp et réduit à l'extrémité, offrit aux Perses une somme considérable pour acheter la permission de faire une retraite honteuse; mais Sapor, sûr de la victoire, refusa l'argent avec dédain; il retint même les députés qui étaient allés lui faire cette proposition, et voulut avoir une conférence personnelle avec Valérien. Celui-ci, forcé d'accepter cette entrevue, fut mis aux fers et périt dans une cruelle captivité, après avoir souffert les plus indignes outrages.

(4) Les armées romaines créaient leurs empereurs et se battaient entre

dans les provinces contre un prince inhabile, indolen
débauché; au dehors, des incursions continuelles de ba
bares.

Un gros de Francs, emporté par une ardeur martia
avait traversé la Gaule, percé jusqu'en Espagne, ruiné
ville de Tarragone, et exerçait librement toutes sortes
ravages dans ce pays, sans qu'on se mît en mesure de
en chasser. Une partie de ces guerriers avait même gag
l'Afrique, où elle faisait un immense butin (1).

Chrocus, roi des Allemands, profitant de la faiblesse
l'empire qui était au pillage, avait passé le Rhin à Mayen
détruit cette ville, était entré dans la Gaule, et immol
tout à sa fureur. Ayant pris Langres d'assaut, il fit c
per la tête à saint Didier (2), évêque de cette église, (

---

elles pour maintenir ceux qu'elles avaient proclamés. Posthumus, Gau
de naissance, fut le premier qui usurpa l'empire dans les Gaules; Va
rien l'en avait fait gouverneur et général de la cavalerie gauloise.
pouvoir de ces charges servit à enflammer son ambition.

L'histoire mentionne une trentaine de ces usurpateurs sous le nom
Trente Tyrans, dans l'espace de sept ou huit ans. Mais ce nombre, in
qué par les écrivains de l'histoire augustine, est évidemment exagé
il n'y eut sous le règne de Gallien que dix-neuf prétendants, savo
Cyriade, Macrien, Baliste, Odenat et Zénobie, en Orient; Posthun
Lolien et sa mère Victoria, Marius et Tetricus, dans la Gaule et les p
vinces de l'Occident; Ingenuus, Regilien et Auréole, en Illyrie et
les confins du Danube; Saturnin, dans le Pont; Trébellien, en Isaur
Pison, dans la Thessalie; Valens, en Achaïe; Emilien, en Egypte
Celsus, en Afrique. Du reste, la plupart de ces prétendants, en lev
l'étendard de la révolte contre Gallien, avaient cédé bien moins aux s
timents d'une ambition personnelle qu'à la crainte que leur inspiraient
soupçons cruels de cet empereur, et au caprice de leurs troupes qui
forçaient à prendre les marques de l'autorité souveraine.

(1) Ils rejoignirent ensuite ceux qui étaient restés en Espagne, e
s'en retournèrent dans leur pays chargés des dépouilles de tant de p
ples, vers l'an 270.

(2) Ce qui a fait considérer saint Didier comme le troisième évêque
Langres, c'est peut-être parce qu'on a cru que c'était lui qui était mar
pour avoir assisté, en 346, au concile de Cologne; mais il s'est gl
des fautes dans les actes de ce concile pour l'assignation des siéges.
cru devoir préférer à ces actes ceux de ce saint évêque qui placent

était venu le prier de faire cesser le carnage ; de là, se dirigeant vers la Gaule narbonnaise, il dévasta l'Auvergne (1) et l'inonda du sang des chrétiens (2). Parvenu dans le Gévaudan, il mit le siége devant la forteresse de Grèzes, où les habitants du pays s'étaient réfugiés, et fit périr saint Privat leur évêque (3) ; étant descendu en Provence (4), il fut vaincu devant Arles qu'il tenait assiégé, et, ayant été fait prisonnier, il fut tourmenté de divers supplices et enfin décapité.

Ce fut au milieu de ces troubles, de ces irruptions de barbares, de cette anarchie militaire que l'empereur Gallien périt assassiné, en l'an 258, après un règne de quinze ans.

---

martyre sous Chrocus, et l'historien Grégoire de Tours, qui met l'irruption de Chrocus sous l'empire de Gallien. Quelques auteurs diffèrent le martyre de saint Didier jusqu'à l'irruption des Vandales, en 407, parce que Chrocus est marqué roi des Vandales ; mais on donnait ce nom à plusieurs peuples barbares de la Germanie. (Voy. Longueval.)

(1) A Clermont, il rasa jusqu'aux fondements le superbe temple qui, en langue gauloise, s'appelait *Vasso*, et qui était dédié à Mars ou à Mercure.

(2) Auprès de cette ville (Clermont), dit Grégoire de Tours, reposent les martyrs Liminius et Antonien. Cassius et Victoria, liés par une amitié fraternelle dans l'amour du Christ, répandirent leur sang ensemble.

(3) Saint Privat avait pour toute demeure une grotte située au haut d'une montagne près de Mende (Lozère) ; il y vivait dans la solitude et le repos autant que ses fonctions pouvaient lui permettre d'y demeurer. Les barbares l'y ayant trouvé voulurent l'obliger d'engager les assiégés à se rendre, et à sacrifier lui-même aux idoles. Sur le refus du saint évêque, ils l'accablèrent de si cruelles tortures, qu'il en mourut peu de jours après.

(4) C'est aussi pendant l'invasion de Chrocus que l'on place le martyre de saint Ausone à Angoulême, et celui de saint Antidius à Besançon.

XXIV.

INTRODUCTION DU CHRISTIANISME CHEZ LES BARBARES. — CLAUDE II. — AURÉLIEN. — PERSÉCUTION. — MARTYRS DANS LES GAULES. — ASSASSINAT D'AURÉLIEN. — TACITE. — FLORIEN. — PROBUS. — HÉRÉSIE DE MANÈS OU MANICHÉE. — CARUS. — NUMÉRIEN. — CARINUS. — DIOCLÉTIEN ET MAXIMIEN. — MARTYRE DE LA LÉGION THÉBÉENNE. — MARTYRS DANS LES GAULES. — CONSTANCE CHLORE ET GALÈRE NOMMÉS CÉSARS. — CESSATION DE LA PERSÉCUTION DANS LES GAULES. — FAUTE ET PÉNITENCE D'URBIQUE, ÉVÊQUE D'AUVERGNE. — SUCCESSEURS DE DIVERS ÉVÊQUES (1). — GUERRE AVEC LES PERSES. — ÉDITS CONTRE LES CHRÉTIENS. — PERSÉCUTION GÉNÉRALE. — BELLE CONDUITE DE CONSTANCE CHLORE DANS LES GAULES. — TRIOMPHE DE DIOCLÉTIEN. — SON ABDICATION, AINSI QUE CELLE DE MAXIMIEN. — SÉVÈRE ET MAXIMIN DÉCLARÉS CÉSARS.

Pendant ces guerres continuelles que les Romains soutenaient contre les peuples du Nord qui harcelaient incessamment l'empire, la foi faisait de nouvelles conquêtes et pénétrait jusque chez ces barbares par l'entremise et la vertu des prisonniers chrétiens (1).

Claude II venait d'être reconnu empereur, et son élection avait été vivement accueillie par le sénat, à cause de son mérite éprouvé depuis longtemps à la guerre et dans le gouvernement des provinces. Le premier soin de ce prince fut de rappeler un sentiment d'ordre et d'obéissance parmi ses soldats, et, comme on avait mis en délibération dans le conseil de quel côté il fallait tourner les armes, ou contre Tétricus, l'un des usurpateurs, ou contre les barbares, il fit cette réponse généreuse : *que les usur-*

(1) Page 117, à la note.

(2) Ce fut par cette voie qu'il se forma des églises dans la Germanie, chez les Scythes et les Goths. (Voy. SOZOMÈNE, liv. II, chap. VI ; PLUQUET, t. I, p. 150 ; DUCREUX, t. I, p. 176.)

pateurs n'étaient que ses ennemis personnels, et qu'il ne songerait jamais à venger des injures particulières qu'après avoir sauvé l'empire.

Après deux mois d'un règne glorieux, pendant lequel il écrasa l'armée des Goths, Claude mourut à Sirmium, en Pannonie (1). Quintilius, un de ses frères (2), prit alors la pourpre à Aquilée où il commandait une armée nombreuse; mais ayant appris que les légions du Danube avaient conféré la puissance impériale à Aurélien, il se donna la mort (3).

Le gouvernement du nouvel empereur fut marqué par des événements mémorables et par une suite non interrompue de succès. La guerre des Goths fut terminée; les Allemands, qui s'étaient avancés dans l'Italie et dont l'approche avait jeté l'épouvante jusque dans Rome, furent exterminés dans une dernière bataille près de Pavie; Tétricus, maître de la Gaule, de la Bretagne et de l'Espagne, mais l'esclave d'une armée licencieuse dont il redoutait les caprices passa avec ses amis du côté d'Aurélien (4), et enfin Zénobie, reine de Palmyre et de l'Orient, fut vaincue par les armes de cet empereur et servit d'ornement à son triomphe.

Les ennemis étrangers et les ennemis domestiques de l'empire se trouvant ainsi abattus, Aurélien qui était très-

---

(1) C'est sous le règne de Claude que mourut, le 26 décembre 269, le pape saint Denis, après avoir tenu le siége pendant plus de dix ans. Ce pontife, dont Eusèbe signale la grande érudition, eut pour successeur saint Félix Ier.

(2) Priscus, frère aîné de Claude, fut l'arrière grand-père de Constantin.

(3) Zosime, liv. I, p. 42; Pollion (*Hist. Aug.*, p. 207) dit qu'il périt victime de la licence de ses soldats. Suivant Dexippus, il mourut de maladie.

(4) Tétricus avait fait connaître sa triste situation à Aurélien, le priant de venir au secours d'un rival infortuné. Les soldats, consternés d'abord par sa défection, se défendirent avec un courage désespéré et furent enfin taillés en pièces près de Châlons-sur-Marne.

attaché aux superstitions païennes, tourna son humeur sanguinaire contre les chrétiens. Saint Prisque (1) souffrit le martyre à Toussy-sur-Yonne avec plusieurs fidèles; saint Nicaise (2), à Rouen; saint Agoard, saint Aglibert et un grand nombre d'autres, à Creteil; saint Yon, à Chartres; saint Paxent, à Paris, ainsi que saint Lucain; saint Savinien, à Troyes en Champagne, avec saint Venerand, saint Juste, saint Claude, saint Jucondin, sainte Julie et cinq autres; saint Reverien, à Autun, avec saint Paul, prêtre, et dix compagnons; sainte Colombe, à Sens (3); à Preneste, en Italie, saint Agapit, enfant de quinze ans, dont la constance dans les tourments convertit le greffier Anastase; à Rome (4), le pape saint Félix (5), avec plusieurs autres.

La vengeance implacable d'Aurélien avait fait couler des flots de sang; les prisons regorgeaient de victimes, et le sénat, qui déplorait la mort ou l'absence de ses membres les plus illustres, ne se trouvait pas moins offensé de l'orgueil que de la tyrannie de cet ancien soldat, qui, prétendant ne tenir sa puissance que de l'épée, gouvernait par droit de conquête une monarchie qu'il avait sauvée et subjuguée (6). Son règne, comme celui de la plupart de ses prédécesseurs, finit par une sanglante catastrophe. Quelques-uns des principaux officiers, trompés par la fourberie d'un secrétaire (7) et peut-être aussi guidés par

(1) Vulgairement appelé saint Prix ou saint Bry.

(2) Il fut enterré par sainte Piancie et par saint Clair, qui, de prêtre des idoles, devint martyr.

(3) Il ne nous reste aucuns actes certains de cette persécution; mais les martyrologes y en rapportent un grand nombre, particulièrement dans les Gaules. (Fleury, *Hist. eccl.*)

(4) Il est compté au nombre des martyrs.

(5) Le 22 décembre 274; il eut pour successeur saint Eutychien.

(6) Gibbon, chap. xi.

(7) Aurélien avait menacé de punir ce secrétaire, accusé d'exaction; et

leur haine ou leur ambition, égorgèrent l'empereur dans son camp entre Bysance et Héraclée.

L'empire se trouva dès-lors sans maître ; car les troupes, ne voulant pour chef aucun de ceux qui avaient pris part à ce forfait, prièrent le sénat de désigner le successeur qu'il jugerait le plus digne de la pourpre ; mais le sénat, surpris autant que reconnaissant de cet acte de déférence si inusitée de la part de l'armée, renvoya l'élection au suffrage de l'ordre militaire, qui, à son tour, la renvoya au sénat. La proposition fut ainsi offerte et rejetée jusqu'à trois fois. Enfin, le 25 septembre (1), huit mois environ après la mort d'Aurélien, le consul ayant convoqué les sénateurs, leur exposa la situation incertaine et dangereuse de l'empire (2). « Ne savons-nous pas, » leur dit-il, « que les « Germains ont passé le Rhin, qu'ils se sont emparés des « villes les plus opulentes et les plus fortes de la Gaule? « L'ambition du roi de Perse tient tout l'Orient dans des « alarmes perpétuelles. L'Égypte, l'Afrique et l'Illyrie sont « exposées aux armes des ennemis étrangers et domes- « tiques. Les Syriens sont à peine soumis ; ce peuple in- « constant préférerait même le sceptre d'une femme à la « sainteté des lois romaines. » Le consul s'adressant alors à Tacite, le premier des sénateurs (3), lui demanda son avis ; mais au moment où celui-ci se leva pour parler, toute l'assemblée le salua du titre d'auguste et d'empereur. En vain le généreux vieillard voulut-il refuser cet honneur ; pressé par tous ses collègues, il finit par ac-

---

comme l'empereur menaçait rarement en vain, le secrétaire, habile à contrefaire l'écriture de son maître, montra aux principaux officiers une liste de personnes destinées à la mort, parmi lesquelles figuraient les noms de ces mêmes officiers; ceux-ci, pour prévenir l'arrêt fatal, massacrèrent leur chef.

(1) An 275.

(2) GIBBON, chap. XII.

(3) VOPISCUS. (*Hist. Aug.*, p. 227.)

cepter le trône dont il était digne, et qu'il n'occupa qu'un peu moins de sept mois (1), étant mort à Tyane en Cappadoce, après avoir terminé les affaires avec les Alains.

Florien son frère, qui s'était aussitôt emparé de la couronne de sa propre autorité, fut, deux mois après, tué à Tarse par ses soldats (2).

Probus arriva à l'empire avec une grande réputation et avec des vertus égales à sa réputation. Grand par son administration autant que par ses armes, il reprit sur les barbares de la Germanie soixante-dix villes de la Gaule, passa le Rhin, porta ses aigles sur les rives de l'Elbe, rétablit l'ordre dans tout le monde romain (3), et périt en

---

(1) On ne sait s'il fut tué par ses soldats, ou si leur insolence seule fut cause de sa mort. Eutrope et Aurélius Victor disent seulement qu'il mourut; Victor-le-Jeune ajoute que ce fut d'une fièvre. Selon Zosime et Zonare, il fut tué par les soldats. Vopiscus rapporte ces différentes opinions et semble hésiter. (Voy. GIBBON, chap. XII.)

Tacite descendait du célèbre historien de ce nom. A son avénement, il avait consacré au service public son patrimoine, qui était considérable, ce qui prouve assez qu'il comptait transmettre l'empire à ses descendants; mais le temps n'était plus où le trône était l'héritage d'une famille.

(2) D'après une autre version, il se serait lui-même ouvert les veines en apprenant que l'armée d'Orient avait fait choix de Probus.

(3) Pour arrêter les incursions des Germains, ce prince fit élever une muraille très-forte et d'une grande hauteur. Elle commençait dans le voisinage de Neustadt et de Ratisbonne, se prolongeait à travers des collines et des vallées jusqu'à Wimpfen, et finissait aux bords du Rhin, après une étendue de deux cents milles environ, unissant ainsi ce fleuve au Danube, et remplissant le vide par lequel les Allemands pouvaient le plus facilement déboucher sur le centre de l'empire.

Probus, ainsi que je l'ai déjà dit (chap. IX, aux notes), révoqua la défense faite par Domitien, et permit aux Gaulois et aux habitants de la Pannonie de planter des vignes. *Galliam, Pannonias et Mœsorum colles vinetis replevit*, dit Sex. Aur. Victor.

C'est sous son règne qu'un parti de Francs, qu'il avait établis sur la côte maritime du Pont, afin de les opposer aux incursions des Alains, s'empara des vaisseaux qui mouillaient dans un des ports du Pont-Euxin, ravagea les rivages de la Grèce, de l'Asie et de l'Afrique, prit Syracuse, s'avança jusqu'aux colonnes d'Hercule, entra dans l'Océan et descendit enfin sur les terres des Bataves : *et immenso itinere pervecti Oceanum quà terras irrupit intraverant : atque ita eventu temeritatis ostenderant nihil esse clausum*

Pannonie, près de Sirmium, sa ville natale, par les mains de ses soldats révoltés (1).

---

piraticæ desesperationi quò navigiis pateret accessus. (*Ex. panegyrico Eumenii in Constantium.* Voy. aussi Zosime.)

(1) An 282. Ce fut la seconde année de son règne que parut l'hérésiarque Manès. Il s'appelait originairement Cubricus. Il était né en Perse en 240. Acheté à l'âge de sept ans par une femme fort riche de Ctésiphonte, qui lui laissa tous ses biens, il trouva au nombre des effets de sa bienfaitrice les livres d'un Scythien, et les ayant lus, il vit que le spectacle des biens et des maux dont la terre est le théâtre avait porté le Scythien à supposer que le monde était l'ouvrage de deux principes opposés, dont l'un essentiellement bon et l'autre essentiellement mauvais, mais tous deux éternels et indépendants. Manès adopta ces principes, traduisit ces livres, y fit quelques changements, et les donna comme son ouvrage. Puis, ayant lu l'Écriture sainte et l'Évangile, il chercha à allier ses principes avec le christianisme. Il s'annonça comme un nouvel apôtre envoyé pour réformer la religion et pour purger la terre de ses erreurs. Réfuté par Archelaüs, évêque de Cascar, dans une conférence publique qu'il eut avec cet évêque, et désespérant de faire des prosélytes dans cette province, il repassa en Perse, où il fut tué par des soldats de Sapor. Ses disciples, dont les principaux étaient Thomas, Buddas et Hermas, réussirent pourtant à convertir quelques personnes à ses dogmes; et six siècles après Manès, ses sectateurs, appelés manichéens, s'étaient à ce point multipliés, qu'ils fondèrent un état qui fit trembler l'empire de Constantinople. La doctrine de Manès fut réformée par Sylvain, qui fut tué par ordre de l'empereur Constantin. Les manichéens avaient une aversion pour les images et pour la croix. Ils reprochaient aux catholiques de donner dans les erreurs du paganisme et d'honorer les saints comme des divinités, ce qui était contraire à l'Écriture. Ils admettaient deux âmes : l'une qui venait du bon principe, l'autre du mauvais. Les âmes des fidèles, c'est-à-dire des manichéens, étaient purgées par les éléments et portées dans la lune, d'où elles passaient dans le soleil, qui les reportait à Dieu. Les âmes de ceux qui n'étaient pas manichéens étaient envoyées en enfer, tourmentées par les démons, puis étaient renvoyées dans des corps d'autres hommes, de bêtes ou de plantes, etc. Cette secte fit beaucoup de progrès en France, surtout dans le Languedoc et en Provence; on assembla plusieurs conciles contre les manichéens; on brûla beaucoup de ses sectaires, mais sans éteindre la secte. Le manichéisme, perpétué à travers tous ces obstacles, dégénéra insensiblement et produisit dans le XIIe et dans le XIIIe siècles cette multitude de sectes qui faisaient profession de réformer la religion de l'Église; tels furent les Albigeois, les pétrobrusiens, les henriciens, les disciples de Tanchelin, les popelicains. (Voy. Pluquet, *Dict. des Hérésies*, au mot *Manichéens.*)

Saint Augustin, qui avait été engagé dans cette secte, et qui en connaissait les erreurs, les a victorieusement combattues dans ses écrits.

Carus (1), préfet du prétoire, ayant été élu empereur, nomma augustes ses deux fils, Carinus et Numérien; envoya le premier dans les Gaules contre les Germains, marcha lui-même avec le second contre les Perses et porta ses armes victorieuses jusqu'au-delà du Tigre; la mort (2) l'ayant arrêté au milieu de ses succès, Numérien se trouva à la tête des troupes et fut peu de temps après assassiné dans sa litière par son beau-père, Arius Aper, qui aspirait au suprême pouvoir, et qui paya presque aussitôt de la vie ce crime abominable. Dioclétien (3) fut alors proclamé par les soldats, et marcha contre Carinus, son rival, haï de tous par son arrogance et sa cruauté. Les deux armées se rencontrèrent au printemps près d'une petite ville de Mœsie, près du Danube. Carinus gagna la bataille; mais, pendant qu'il poursuivait sa victoire, il fut tué par un des siens, et Dioclétien, qui avait un moment désespéré de la vie, se trouva par là seul possesseur de l'empire (4).

Le premier acte considérable de Dioclétien fut d'accorder le titre de césar et, peu de temps après, celui d'auguste à Maximien (5), son ancien compagnon d'armes, homme d'un grand courage, mais dur, grossier, cruel, né paysan, ne connaissant d'autre science que celle de la guerre.

Une révolte (6) ayant éclaté dans la Gaule où, comme partout ailleurs, l'Eglise avait joui de quelques années de

---

(1) Natif de Narbonne.

(2) Carus fut trouvé mort dans sa tente à la suite d'un violent orage, ce qui a fait penser qu'il avait été frappé de la foudre.

(3) Son nom était Dioclès; il prit ensuite celui de Dioclétien et le surnom de *Jovius*. Sa mère était originaire de la Dalmatie, et son père, qui avait été esclave, exerça le métier de scribe après avoir obtenu sa liberté.

(4) An 284. Le pape saint Eutychien était mort quelque temps auparavant, le 8 décembre 283.

(5) Ce prince prit par vanité le surnom d'*Hercule*, comme Dioclétien celui de *Jovius*.

(6) Ce soulèvement général des paysans gaulois, qui, sous le nom de

trève, et Maximien s'y étant rendu pour faire rentrer cette province dans l'ordre, jugea prudent de renforcer son armée. A cet effet, il rappela d'Orient la légion *thébéenne* (1) qui était sous les ordres de Maurice, et dont les principaux officiers, après ce général, étaient Exupère et Candide. La jonction avec le principal corps d'armée eut lieu avant le passage des Alpes, et l'on s'arrêta pendant quelque temps à *Octodure*, aujourd'hui Martigny en Valais (2). Maximien, grand ennemi des chrétiens, ayant voulu obliger cette légion à persécuter les fidèles et à prendre part aux sacrifices qu'il faisait en l'honneur des faux dieux, la légion tout entière répondit qu'elle était venue pour combattre les ennemis de l'Etat, et non pour tremper les mains dans le sang de ses frères, ou pour les souiller dans un culte impie. L'empereur, irrité, fit procéder à la décimation (3). Pendant qu'on se livrait à cette sanglante exécution, tous ceux que le sort avait épargnés s'écrièrent qu'ils haïssaient les dieux des païens. Maximien ordonna aussitôt une seconde décimation; ce qui fut exécuté. Alors on pressa ceux qui restaient de se rendre aux désirs de l'empereur; mais, au lieu de céder à ces instances, ils lui adressèrent la protestation suivante :

Bagaudes, avaient pris les armes de tous côtés, avait été excité par les vexations auxquelles ils étaient en butte, tant de la part des Romains et des officiers du fisc que des nobles gaulois. Les retranchements qu'ils avaient élevés dans l'endroit qu'on appelle Saint-Maur-des-Fossés, à deux lieues de Paris, sur les bords de la Marne, portaient encore au VIII[e] siècle le nom de CASTRUM BAGAUDAURUM.

(1) Ainsi appelée parce qu'elle venait de la Thébaïde (Haute-Égypte).

(2) Cette ville de la Suisse était également appelée *Forum Claudii* ou *Vicus veragrorum*.

(3) Lorsqu'un général romain conduisait ses troupes au combat, il ne leur laissait d'autre alternative que celle de vaincre ou de mourir. Lorsque, trahissant la confiance qu'on avait mise en leur valeur, une grande partie d'entre eux avait fui devant l'ennemi, le général pouvait ordonner la *décimation*, c'est-à-dire faire trancher la tête à un sur dix.

« Nous sommes vos soldats, seigneur, mais nous « sommes aussi les serviteurs de Dieu ; nous vous devons « le service de la guerre, mais nous devons à Dieu l'inno- « cence des mœurs ; nous recevons de vous la paix ; il nous « a donné et nous conserve la vie ; nous ne pouvons vous « obéir en renonçant à Dieu, notre créateur, notre maître « et le vôtre. Nous sommes disposés à exécuter vos ordres « en tout ce qui n'offense pas Dieu ; mais s'il faut choisir « entre désobéir à Dieu ou à un homme, nous préférons obéir « à Dieu ; menez-nous à l'ennemi, nos mains sont prêtes à « combattre les rebelles et les impies ; mais elles ne savent « point répandre le sang des citoyens et des innocents. « Nous avons fait serment à Dieu avant de vous le faire : « eh ! comment pourriez-vous compter sur notre fidélité, « si nous manquions à celle que nous avons jurée à Dieu ? « Si vous cherchez à faire mourir des chrétiens, nous voici ; « nous confessons Dieu créateur de toutes choses et Jésus- « Christ son fils ; nous sommes disposés à nous laisser « égorger comme nos compagnons dont nous envions le « sort. Ne craignez pas de révolte ; les chrétiens savent « mourir et non se révolter ; nous avons des armes, mais « nous ne nous en servirons pas ; nous aimons beaucoup « mieux mourir innocents que de vivre coupables. »

Maximien, au lieu d'admirer une si noble constance, fit cerner la légion, qui fut passée au fil de l'épée. On n'entendit ni murmures, ni plaintes, ni gémissements ; ces braves chrétiens, en voyant s'avancer vers eux ceux qui venaient les égorger, posèrent leurs armes et attendirent de pied ferme la mort. Ainsi finit (1) le 22 septembre de l'an 286 cette

---

On procédait par la voie du sort, et chaque dixième subissait la peine de sa lâcheté. (Voy. dans mon *Dictionnaire de Droit* le mot *Décimation*.)

(1) Quelques écrivains protestants ont nié le martyre de cette légion ; mais ils ont été victorieusement réfutés par D. Jos. Delille, dans son ouvrage ayant pour titre : *Défense de la vérité du martyre de la légion thé-*

légion héroïque qui comptait plus de six mille hommes, et dont les ossements furent découverts plusieurs années après au lieu d'Agaune, où Sigismond, roi de Bourgogne, fit bâtir une abbaye devenue célèbre (1).

Un soldat vétéran, nommé Victor, qui ne faisait point partie de cette légion, passant auprès de ceux qui venaient de faire cette boucherie, fut par eux invité à prendre part à leur festin; mais il se leva aussitôt avec indignation quand il eut appris l'acte barbare qu'ils venaient de commettre; et ayant proclamé qu'il se faisait gloire d'être chrétien, il fut aussitôt égorgé (2).

Un détachement de la légion qui s'était avancé vers Cologne, ayant été atteint par le préfet Rictius-Varus (3), subit le même sort avec saint Thyrse qui en était le commandant.

Peu de temps après, le sang d'autres martyrs coula dans la Gaule; à Nantes, les deux frères saint Donatien et saint Rogatien, illustres par leur naissance et plus illustres par leur mort, périrent par le glaive après avoir été longtemps tourmentés; à Amiens, l'évêque saint Firmin, Victoric, Fuscien et Gentien; dans le Vermandois, saint Quentin,

---

thénée, Nancy, 1737. Voy. aussi l'*Éclaircissement sur le martyre de cette légion et sur l'époque de la persécution des Gaules sous Dioclétien et Maximien*, par de Rivaz; Paris, 1779. Saint Eucher, évêque de Lyon, composa l'histoire du martyre de cette légion, que Grégoire de Tours, Fortunat et saint Avit appellent *felix legio*, *felix exercitus*, et l'envoya à Salvius, évêque d'Octodure, dont le siége fut, dans le VI[e] siècle, transféré à Sion. Saint Eucher assista au premier concile d'Orange, en 441.

(1) Sigismond fit rebâtir et augmenter, en 515, ce monastère d'Agaune (aujourd'hui Saint-Maurice-en-Valais). C'est ce même prince auquel Clodomir, roi d'Orléans, fit trancher la tête vers l'an 524.

(2) Saint Eucher dit aussi que l'on croyait que deux autres soldats de la même légion, Ursus et un autre Victor, avaient été martyrisés huit jours après à Soleure. On les honore le 30 septembre.

(3) Les martyrologes et les légendaires n'en ont fait qu'un nom en l'appelant *Rictiovare*.

citoyen romain et fils d'un sénateur; à Soissons, les frères saint Crespin et saint Crespinien; à Fisme, près de Reims, la vierge sainte Macre (1); dans les environs de cette ville, saint Ruffin et saint Valère; à Beauvais, saint Lucien avec saint Maxien et saint Julien; à Autun, saint Procule; et près de cette ville, sainte Reine; à Chartres, saint Chéron; à Louvres, près Paris, saint Just ou Justin; en Aquitaine, saint Caprais d'Agen (2), excité par l'exemple de la vierge sainte Foy; près d'Agde, Tibérie, Modeste et Florentia; à Vienne, Ferréole, tribun militaire (3); à Brioude, Julien, un des soldats de Ferréole; à Arles, Genès (4); à Marseille, saints Victor, Alexandre, Longin et Félicien; à Nismes, saint Baudèle; à Lyon, saint Minerve et saint Eléazar, avec huit de ses enfants.

Mais cette persécution excitée par Maximien dans les Gaules n'était que le prélude de celle qui, quelques années plus tard, devait exercer ses ravages dans presque toute l'étendue de l'empire (5).

Cependant, les barbares renouvelant de toutes parts leurs agressions contre les provinces, l'empereur Dioclétien crut devoir, pour faire face à tant d'ennemis à la fois, partager encore le pouvoir en créant (6) deux nouveaux césars. Son choix tomba sur Constance Chlore et Galère (7); et, pour resserrer les liens de la politique par ceux de l'union

---

(1) Cette vierge fut étendue sur des charbons ardents; on lui avait auparavant coupé les seins.

(2) On honore aussi un saint Vincent qui versa son sang pour la foi près d'Agen.

(3) *Illustre sub hac Maximiani persecutione martyrium est Ferreoli et Juliani.* (BOSQUET, *Eccl. gall. historiarum*, lib. IV, cap. 16.)

(4) L'Auvergne a donné à l'Église un autre martyr du même nom.

(5) *Quæ... universum latè orbem profligavit.* (BOSQUET, *Ecclesiæ Gallicæ historiarum*, lib. IV, cap. 1.)

(6) An 292.

(7) Surnommé *Armentarius*, à cause de son ancien état de pâtre.

domestique (1), les deux empereurs adoptèrent (2) les nouveaux césars et leur donnèrent leurs filles en mariage, après les avoir forcés de répudier leurs femmes.

Constance (3) fut chargé du gouvernement et de la défense des provinces en deçà des Alpes, c'est-à-dire de la Gaule et de la Bretagne. L'Italie, l'Afrique et l'Espagne formèrent le département de Maximien; la défense des rives du Danube et de l'Illyrie jusqu'au Pont-Euxin fut confiée à Galère; Dioclétien eut pour lui l'Egypte et l'Asie. Ce dernier, ayant ouvert la campagne par le siége d'Alexandrie, pris et ruiné cette ville avec plusieurs autres, et assuré le repos de l'Egypte, résolut la guerre contre Narsès, roi des Perses,

---

(1) GIBBON, chap. XIII.

(2) Le premier jour de mars de l'an 293.

(3) Ce prince, qui était d'un caractère doux et humain, fit cesser la persécution dans les Gaules, qu'il défendit avec avantage contre les Allemands. Urbique était alors évêque d'Auvergne; il était marié; mais, suivant la discipline reçue dès-lors, et dont on voit ici l'antiquité, il gardait la continence depuis son épiscopat : sa femme, qui ne demeurait pas avec lui, étant venue une nuit frapper à sa porte, il eut la faiblesse de céder à ses instances; mais il reconnut bientôt sa faute, et alla faire pénitence dans une solitude d'où il sortit quelque temps après pour revenir à son église, où il mourut saintement. Il fut enterré à Chantoin avec sa femme et sa fille, fruit de son péché. Il eut pour successeur saint Legon ou Léogonce.

Saint Aurélien succéda à saint Martial de Limoges; Mallon à saint Denis de Paris; saint Sinice à saint Sixte de Reims, et établit saint Divitien premier évêque de Soissons. Après la mort de saint Gatien, arrivée l'an 300, l'église de Tours, qui n'était composée que d'un petit nombre de fidèles, demeura sans pasteur pendant trente-sept ans. Celle du Mans était plus florissante. Après la mort de saint Julien, qui l'avait fondée, saint Turibe, son disciple, la gouverna. Saint Hilaire succéda dans le siége de Toulouse à saint Honorat, successeur de saint Saturnin, et Avitien à saint Mellon de Rouen. Le siége épiscopal du Vermandois peut avoir été établi vers le même temps dans la ville depuis nommée Saint-Quentin; car ce ne fut que dans le VIe siècle que saint Médard, après la ruine de l'ancienne Auguste du Vermandois, transféra le siége à Noyon. Par les soins de ces saints évêques et de plusieurs autres zélés missionnaires, et surtout par la protection de Constance Chlore, la foi prêchée avec liberté dans les Gaules y fructifia de toutes parts. (Voy. LONGUEVAL.)

qui avait dépouillé Tiridate du royaume d'Arménie (1). A cet effet, il alla se fixer à Antioche, et appela Galère auquel il donna le commandement des légions, et qui, d'abord vigoureusement battu dans les plaines de la Mésopotamie, finit par obtenir des avantages dont le résultat fut un traité de paix qui, dans l'état où Rome était descendue, put passer pour glorieux (2).

Au milieu de toutes ces guerres, soutenues sur tant de points divers, l'on songea peu aux chrétiens; Dioclétien se montrait même leur protecteur; Lucien, Dorothée, Gorgonius et André, qui étaient attachés à sa personne et gouvernaient sa maison, protégeaient par leur influence la foi qu'ils avaient embrassée. Depuis le martyre du pape saint Caius (3), le gouvernement, qui paraissait avoir déjà adopté des principes de douceur et de tolérance, avait laissé aux fidèles une assez grande liberté; les évêques étaient traités avec distinction et respect tant par le peuple que par les magistrats; partout s'élevaient de vastes édifices pour l'exercice du culte; et le nombre des convertis augmentait tous les jours.

(1) Tiridate avait été investi de ce royaume la troisième année du règne de Dioclétien. Cette contrée, depuis le règne de Néron, avait toujours été gouvernée sous la protection de l'empire par la branche cadette de la maison des Arsacides. (Voy. Dion Cassius, l. LXII et LXIII.)

(2) La Mésopotamie fut cédée aux Romains, ainsi que cinq provinces au-delà du Tigre, et Tiridate fut rétabli sur le trône.

(3) 22 avril 296. En l'an 298, il y eut parmi les soldats quelques persécutions excitées par Véturius, maître de la milice. C'est à cette époque que l'on place le martyre de quarante soldats, auxquels se joignit Florien, leur compagnon, et qui périrent à Lauriac, ville aujourd'hui ruinée, qui était sur la rivière d'Ens, près de son embouchure dans le Danube.

A Tingi (Tanger), en Mauritanie, le centurion Marcel, ayant jeté sa ceinture militaire et le cep de vigne, signe de son grade, devant les enseignes de la légion pendant que tout le monde faisait des sacrifices aux dieux, et s'étant déclaré soldat de Jésus-Christ, ajoutant qu'il renonçait au service, eut la tête tranchée. Cassien, ému de la constance de Marcel, dont il devait écrire la sentence en qualité de greffier, se convertit à la foi et fut martyrisé un mois après.

Cependant l'orage commence à gronder; il s'annonce par des avant-coureurs sinistres.

Galère qui, après la guerre de Perse, était allé passer l'hiver avec Dioclétien dans le palais de Nicomédie (1), et qui déjà avait cassé un grand nombre d'officiers à cause de leur religion, sous prétexte que leurs principes étaient contraires au bien public, finit par obtenir de l'empereur (2) la convocation d'un conseil, à l'effet de délibérer et de statuer sur le sort des chrétiens. Le résultat de ces secrètes délibérations, qui avaient jeté l'alarme parmi les fidèles, leur fut signifié le 23 février (3), jour de la fête des *Terminales*, le dernier de l'ancienne année romaine. Le préfet du prétoire, s'étant rendu de très-grand matin à l'église de Nicomédie, avec des généraux, des tribuns et des officiers du fisc, suivis d'un détachement de prétoriens, pénétra dans le saint lieu, brûla les Écritures, livra tout au pillage et fit ensuite raser l'édifice jusqu'aux fondements. Le lendemain fut publié l'édit général de persécution ; cet édit portait que toutes les églises seraient détruites ; que les propriétés qui en dépendaient seraient confisquées ; que les Écritures seraient brûlées ; que tous ceux qui professaient le christianisme seraient incapables de posséder aucune

---

(1) Aujourd'hui Ismid, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à vingt lieues de Constantinople.

(2) Il paraît que l'adresse et la persistance de Galère entraînèrent Dioclétien. Lactance dit que cet empereur ne pouvant résister ni à ses amis, ni à César, ni aux dieux, céda aux importunités de Galère et donna enfin son consentement, si longtemps refusé.

Dioclétien voulut soumettre l'affaire à un comité; car il avait, dit Fleury, cette malice de ne point consulter quand il voulait faire du bien, afin d'en avoir tout l'honneur, mais de consulter quand il voulait faire du mal, afin d'en rejeter le blâme sur d'autres. C'est ainsi qu'il avait toujours abandonné à la violence de Maximien tous les actes de rigueur et de vengeance. L'on bénissait la modération de Dioclétien, parce qu'on n'apercevait pas la main qui donnait l'impulsion au naturel féroce de son collègue.

(3) An 303.

dignité ou aucun emploi, et exposés aux tourments, quels que fussent leur ordre et leur rang; que l'on aurait action contre eux, et qu'ils n'auraient aucune action contre personne, pas même pour réclamer ce qu'on leur aurait enlevé, ou pour se plaindre d'une injure ou d'un adultère; que les affranchis perdraient la liberté, les esclaves tout espoir de l'obtenir.

L'on espérait, par ce cruel raffinement de la plus abominable barbarie, lasser la constance de ce peuple de fidèles qu'on mettait ainsi hors la loi, en les livrant à toutes les passions, à toutes les brutalités de la multitude.

Cet édit, qu'on avait affiché sur la place de Nicomédie, ayant été arraché publiquement par un chrétien (1), qui mérita par là les honneurs du martyre, fut bientôt suivi d'un autre qui ordonnait d'arrêter en tous lieux les évêques, de les mettre aux fers et de les contraindre par toutes sortes de moyens à sacrifier aux dieux (2). En même temps, on écrivit à Maximien et à Constance pour leur faire connaître les mesures prises contre les chrétiens et pour les engager à les mettre à exécution dans leurs gouvernements respectifs.

Cependant, comme la persécution ne marchait pas assez vite au gré de Galère, celui-ci, pour exciter la fureur de Dioclétien, imagina de faire mettre secrètement le feu au palais de Nicomédie deux fois en quinze jours, et de charger les chrétiens de ce crime (3). L'empereur ne soup-

---

(1) Cette action est attribuée par le martyrologe romain à un martyr nommé Jean qui, après avoir été cruellement tourmenté, fut brûlé à petit feu. (Voy. Tillemont, *Mém. eccl.*, t. V, p. 600, aux notes.)

(2) Un troisième édit étendit cette rigueur au corps entier des chrétiens et défendit, sous des peines terribles, de dérober quelqu'un d'entre eux à la colère des empereurs.

(3) Galère partit le jour même du second incendie (qui, comme le premier, n'occasionna que peu de dégâts), et dit qu'il s'enfuyait pour n'être pas brûlé vif; on était encore au milieu de l'hiver.

çonnant rien de cet artifice, mais n'écoutant plus que sa colère et sa vengeance, fit aussitôt procéder en sa présence à de cruelles exécutions. Dorothée, Gorgonius et plusieurs autres fidèles qui remplissaient diverses fonctions auprès de l'empereur expirèrent dans les tourments. Anthime, évêque de la ville, eut la tête coupée; plusieurs furent égorgés ; un grand nombre de tout âge, de tout sexe périt sur des bûchers ou dans les flots. Bientôt la persécution passa en Arménie et se répandit avec la plus extrême violence dans toutes les provinces et villes de l'Orient.

En Occident, Maximien s'était empressé de faire exécuter les édits (1) avec une ardeur conforme à sa haine et à ses sanguinaires inclinations. Mais Constance, qui gouvernait les Gaules et qui estimait beaucoup les chrétiens dont un grand nombre occupait d'importantes charges dans son palais, ne put se résoudre à faire couler leur sang ; ayant assemblé ceux qui étaient parmi ses officiers, il leur déclara qu'ils devaient sacrifier aux dieux ou renoncer à son amitié et à leurs fonctions. Quelques-uns, suivant le génie des courtisans qui n'ont souvent d'autre dieu que leur fortune, ni d'autre religion que celle du prince, préférèrent l'intérêt temporel; mais les autres protestèrent qu'ils aimaient mieux sacrifier leurs biens, même leur vie, que de perdre la foi. Alors, Constance découvrant ses véritables sentiments, combla d'éloges la généreuse fermeté des uns, et blâma vivement la lâche et criminelle complaisance des autres (2) : « Comment, dit-il à ces derniers, « pourriez-vous garder à l'empereur une fidélité inviolable puisque vous vous montrez traîtres et perfides à « l'égard de Dieu. » Et il les chassa aussitôt de son palais comme indignes de le servir; tandis qu'il conserva

---

(1) En Afrique, en Italie et en Espagne.
(2) EUSÈBE, *Vit. Const.*, lib. I, chap. XVI; — FLEURY; — LONGUEVAL.

les autres au rang de ses meilleurs amis; et, comme n'étant que simple césar, il devait ne pas désobéir ouvertement aux ordres de l'empereur, il souffrit seulement qu'on détruisît les églises, afin de ne pas entièrement laisser les lois sans exécution (1).

Dioclétien, étant entré dans la vingtième année de son règne, se rendit à Rome pour y célébrer son triomphe (2) sur les Perses. Les Romains virent alors pour la dernière fois cette cérémonie auguste qui était, chez ce peuple guerrier, le plus haut prix de la valeur, et qui, sous la république, avait excité ces nobles, ces généreuses émulations qui avaient amené la conquête de l'univers.

L'empereur, ayant peu de temps après quitté l'Italie, retourna en Orient, résigna le pouvoir à Nicomédie, déclara *césars* Sévère et Maximin, et quitta aussitôt la ville pour aller passer tranquillement ses dernières années à Salone (3), sa patrie. Le même jour, qui était le 1er mai (4), Maximien, comme il en avait été convenu, abdiqua dans la ville de Milan, pendant que la persécution continuait à exercer ses ravages (5).

---

(1) En Espagne, la persécution fut exercée par le gouverneur Dacien, qui fit mourir un grand nombre de chrétiens à Saragosse, à Girone, à Barcelone, à Tolède, à Mérida.

(2) Il en partagea la gloire avec Maximien, son égal en pouvoir.

(3) Aujourd'hui Spalatro, dans la Dalmatie.

(4) An 305.

(5) Le pape saint Marcellin mourut le 24 octobre 304; il est honoré comme martyr le 26 avril.

XXV.

MORT DE CONSTANCE CHLORE. — ÉLECTION DE CONSTANTIN. — RÉVOLTE DE ROME. — MAXENCE NOMMÉ EMPEREUR. — DÉFAITE DE SÉVÈRE. — SA MORT. — ÉCHEC DE GALÈRE. — LICINIUS REVÊTU DE LA DIGNITÉ D'AUGUSTE. — MAXIMIN OBTIENT LA MÊME DIGNITÉ. — SIX EMPEREURS A LA FOIS. — TRAHISON DE MAXIMIEN, BEAU-PÈRE DE CONSTANTIN. — SA MORT. — CONTINUATION DE LA PERSÉCUTION CONTRE LES CHRÉTIENS EN ORIENT. — HORRIBLE MALADIE DE GALÈRE. — RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE PERSÉCUTION. — LA GAULE FLORISSANTE. — GUERRE ENTRE CONSTANTIN ET MAXENCE. — MIRACLE DE LA CROIX. — CONVERSION DE CONSTANTIN. — DÉFAITE DE MAXENCE. — SA MORT. — MARIAGE DE LICINIUS AVEC UNE SŒUR DE CONSTANTIN. — ÉDIT EN FAVEUR DES CHRÉTIENS. — GUERRE ENTRE MAXIMIN ET LICINIUS. — DÉFAITE ET MORT DE MAXIMIN. — GUERRE ENTRE CONSTANTIN ET LICINIUS. — DÉFAITE ET MORT DE CE DERNIER. — CONSTANTIN SEUL EMPEREUR. — FONDATION DE CONSTANTINOPLE.

L'ambition de Galère était satisfaite; il était parvenu à la pourpre et avait fait déclarer *césars* deux hommes de son choix, sans avoir consulté ni l'intérêt, ni l'inclination de Constance, son collègue, qui se trouvait, lui aussi, élevé au rang d'*auguste* par l'abdication de Maximien. Or, Constance avait un fils qui était resté au service de Dioclétien en Orient, et qui s'y était acquis une brillante réputation. Ce jeune prince, qui, sous le nom de Constantin-le-Grand, devait, quelques années plus tard, honorer l'empire, protéger l'Église et en suivre les lois, était remarquable par ses grâces extérieures, par la majesté de sa taille, par son courage et par l'affabilité de ses manières; cher aux soldats, et par cela même odieux à Galère dont il avait tout à craindre, il obtint enfin la permission d'aller rejoindre son père qui, connaissant ses dangers, sollicitait

vivement ce départ (1). Ayant donc quitté Nicomédie pen dant la nuit, il traversa rapidement la vaste étendue d provinces qui le séparait de la Gaule, et arriva à Boulog au moment où Constance se préparait à passer en Bretag pour une expédition contre les Calédoniens (2). Cet guerre ayant été heureusement terminée, l'empereur tom malade à York et y mourut le 24 juillet de l'an 306, apr un règne de treize ans comme *césar,* et de quinze mois e qualité d'*auguste.* Sa mort fut immédiatement suivie d l'élévation de Constantin, qui, étant proclamé par le troupes, revint dans la Gaule et alla se fixer à Trèves, d'o il se porta contre plusieurs peuples de la Germanie qu' battit en diverses rencontres.

Il y eut alors une grande confusion dans l'empire : Rome mécontente de la préférence donnée par les empereurs au villes de Milan et de Nicomédie, et de l'abandon dans le quel on l'avait laissée pendant plusieurs années, leva l' tendard de la révolte et donna la pourpre à Maxence (3 qui, d'accord avec le sénat, la confia à son père Maximie Sévère, l'un des deux césars, ayant appris ces nouvelles marcha aussitôt sur Rome; mais, obligé de battre en re traite et de se réfugier à Ravenne, il se rendit quelq temps après à Maximien, qui l'emmena captif et ne l

---

(1) Constantin avait environ dix-huit ans lorsque son père fut nom *césar*, et divorça avec Hélène pour épouser Théodora, qui était fille de femme de Maximien. Cette circonstance, qui avait réduit le fils d'Hélène un état de disgrâce et d'humiliation, l'obligea à rester avec Dioclétien, lieu de suivre son père en Occident. Constance eut de son mariage av Théodora trois fils et trois filles; ils étaient tous en bas âge à l'époque sa mort. Constantin eut constamment pour eux une tendresse fraternell l'un d'eux, appelé Constantius, fut le père de Gallus et de Julien, l'Apostat.

(2) Écossais.

(3) Maxence était gendre de Galère.

accorda d'autre liberté que celle de choisir son genre de mort (1).

Maximien ayant ensuite passé les Alpes, malgré son âge avancé, sollicita une entrevue avec Constantin, et lui offrit sa fille Fausta comme gage de la nouvelle alliance. Le mariage fut célébré avec une magnificence extraordinaire dans la ville d'Arles, et l'ancien collègue de Dioclétien, reprenant les droits d'un empereur d'Occident, conféra le titre d'auguste à son gendre et à son allié (2).

Cependant Galère, à la tête d'une armée formidable, entre en Italie pour venger la mort de Sévère et châtier les Romains; mais, ayant échoué dans son expédition, il confère la dignité d'*auguste* à son ami Licinius, avec le gouvernement des provinces de l'Illyrie. Maximin, dédaignant alors le titre de césar, exige hautement de Galère celui d'auguste, et finit par l'obtenir, de sorte qu'il y eut alors six empereurs à la fois. Maxence, qui se regardait comme le souverain de l'Italie, légitimement élu par le sénat et par le peuple, ne pouvait supporter les prétentions arrogantes de son père; d'un autre côté, Maximien déclarait que son nom et ses talents avaient seuls établi sur le trône un prince téméraire et sans expérience. Une cause si importante fut plaidée devant les gardes prétoriennes. Ces troupes, qui redoutaient la sévérité du vieil empereur, embrassèrent le parti de Maxence. On respecta toutefois la vie et la liberté de Maximien qui se retira en Illyrie, affectant de déplorer son ancienne conduite, et méditant en secret de nouveaux complots. Mais Galère, qui connaissait son caractère turbulent, le força bientôt à quitter ses domaines, et le dernier asile du malheureux

(1) Sévère se fit ouvrir les veines, à l'exemple des anciens.

(2) Gibbon, chap. xiv.

fugitif fut la cour de Constantin (1). C'est là qu'il eût pu vivre tranquille, si la soif ardente qu'il avait du pouvoir ne l'eût porté à conspirer contre son propre gendre, qui, après lui avoir pardonné sa trahison une première fois, le fit enfin mourir à la suite d'un nouvel attentat.

Nonobstant toutes ces discordes et toutes ces révolutions, la persécution contre les chrétiens n'en avait pas moins continué en Orient, et notamment à Tarse en Cilicie, en Cappadoce, dans le Pont, dans la Thébaïde, ainsi qu'à Césarée, en Palestine, où il y eut un grand nombre de martyrs (2).

Galère, étant entré dans la dix-huitième année (3) de son règne, fut atteint d'une maladie terrible, contre laquelle tous les efforts des médecins demeuraient impuissans. Toutes les parties inférieures de son corps tombaient en pourriture, et exhalaient une odeur si fétide que le palais en était infecté; alors, cet homme, qui avait été si cruel envers les chrétiens, se sentant pressé par d'atroces douleurs, et pensant fléchir la justice de Dieu, fit un édit

---

(1) GIBBON, chap. XIV.

Ab urbe pulsum, ab Italiâ fugatum, ab Illyrico repudiatum, tuis provinciis, tuis copiis, tuo palatio recepisti, disait le rhéteur Eumène dans un de ses panégyriques, prononcé en l'an 309 ou 310 à Trèves, en présence de Constantin, qui l'avait chargé de faire ce discours.

(2) En l'année 309, la septième de la persécution, Pamphile, prêtre de Césarée, souffrit le martyre avec plusieurs autres chrétiens. De tous les disciples de ce martyr, le plus fameux fut Eusèbe, depuis évêque de la même ville et auteur de l'*Histoire ecclésiastique*.

Le pape saint Marcel, qui était monté sur le siége pontifical, demeuré vacant pendant trois ans six mois et vingt-cinq jours depuis la mort de saint Marcellin, souffrit le martyre le 16 janvier de l'an 310. Son successeur, saint Eusèbe (différent de l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*), mourut le 26 septembre de la même année et fut remplacé par saint Melchiade, qui occupa le siége jusqu'au 10 ou 11 juin 314, époque de sa mort.

(3) An 310.

pour faire cesser la persécution (1), et mourut quelques jours après.

Cet édit fut dressé en latin à Sardique, où était l'empereur, ensuite affiché dans les principales villes et traduit en grec pour l'Orient. Il fut publié par toute l'Asie et les provinces voisines, et en particulier à Nicomédie, le dernier jour d'avril de l'an 311 (2). Alors les confesseurs qui étaient détenus dans les prisons, et ceux qui travaillaient aux mines furent rendus à la liberté. Après de si longues et de si cruelles épreuves, l'Église venait enfin d'obtenir la paix (3).

Cependant la Gaule vivait heureuse et tranquille sous la bienveillante autorité de Constantin; les sciences et les lettres y reprenaient leur éclat; des colléges se formaient dans diverses villes (4); la religion protégée par ce prince s'étendait de plus en plus; les taxes oppressives pour le peuple étaient diminuées, et les frontières mises à l'abri des incursions des barbares, tandis que l'Italie et l'Afrique gémissaient sous la tyrannie de Maxence, qui ne se rendait pas moins odieux par ses exactions, que par ses infâmes débauches (5). Plein d'arrogance et d'ambition, ce prince

---

(1) Galère fit dresser cet édit en son nom et aux noms de Licinius et de Constantin.

(2) La maladie de Galère dura un an entier.

(3) Maxence, de son côté, rendit la liberté à l'Église lorsqu'il fut maître de l'Afrique. Quant à Maximin, l'un des plus implacables ennemis de la religion chrétienne, il fit d'abord cesser la persécution; mais il la fit recommencer après la mort de Galère dans les provinces de son empire; aussi y eut-il plusieurs martyrs dans la ville d'Antinoüs, en Egypte, dans celle d'Alexandrie, dans celle d'Antioche et dans d'autres lieux.

(4) Le collége d'Autun, où Eumène enseignait l'éloquence, était un des plus célèbres.

(5) Il semblait, dit Longueval (liv. I), prendre plaisir à triompher de la vertu et à déshonorer la noblesse. Mais il trouvait dans les vierges et les dames romaines une généreuse résistance dont la femme du préfet de la ville donna un bel exemple. Maxence, à qui elle avait eu le malheur de plaire, ayant donné ordre qu'on la lui amenât, et son mari ayant eu la

indigne du trône, ayant ouvertement avoué ses prétentions à la monarchie de l'Occident, leva une armée nombreuse, et se préparait à envahir la Gaule, lorsque Constantin crut devoir prévenir son adversaire, et porter en Italie le théâtre de la guerre; mais comme ses troupes étaient inférieures en nombre, et qu'il allait lutter contre des soldats aguerris, il était, nonobstant son courage, dans une inquiétude extrême sur le sort des armes, et alors s'étant adressé au dieu des chrétiens, il vit tout à coup briller dans le ciel une croix de lumière, avec cette inscription : IN HOC SIGNO VINCES, *tu vaincras par ce signe* (1). Ce miracle dont toute

---

lâcheté d'y consentir, cette dame, qui joignait à la fierté d'une Romaine le pudeur d'une vraie chrétienne, demanda un moment, comme pour se parer. On crut, en effet, qu'elle voulait rehausser l'éclat de sa beauté par de nouveaux ajustements, afin de plaire davantage à l'empereur. Mais elle avait d'autres vues. Etant entrée seule dans son cabinet, elle s'y prosterna devant le Seigneur; et, après une courte et fervente prière, elle se plongea un poignard dans le sein, immolant courageusement sa vie à sa pudeur. Il est à présumer, ajoute Longueval, qu'elle y fut portée par une inspiration toute particulière qui ne lui laissa envisager que l'excellence de la chasteté; sans quoi nous ne pourrions louer, dans le christianisme, une action qui, aux yeux des païens, mériterait cependant plus d'éloges que celle qu'ils ont tant exaltée dans une Lucrèce, laquelle ne se poignarda qu'après avoir été déshonorée.

NOTA. Fleury dit que ce fut Maximin qui donna ordre qu'on lui amenât cette dame; mais il se trompe, car Eusèbe écrit en deux endroits que ce fut Maxence.

(1) Rien n'est plus certain dans l'histoire que ce miracle. « Si un autre « nous l'eût raconté, dit Eusèbe, il aurait eu de la peine à nous le per- « suader. Mais l'empereur (Constantin) nous ayant lui-même fait le récit « de ce prodige longtemps après, lorsqu'il nous honorait de sa familiarité, « et nous l'ayant confirmé avec serment, à nous qui écrivons cette his- « toire, quelqu'un oserait-il en douter, surtout après l'événement qui a « justifié la promesse. » Si l'on prenait le parti d'accuser Eusèbe d'imposture, observe Longueval, il faudrait en même temps l'accuser de la plus insigne folie, d'avoir prétendu persuader ce fait miraculeux, tandis que tant de personnes qu'il supposait en avoir été témoins, vivaient encore et pouvaient le démentir.

La nuit suivante, Jésus-Christ apparut avec le même signe à Constantin, qui le dit à ses amis et fit faire aussitôt le fameux *labarum* ou étendard qui servit d'enseigne à ses troupes. C'était une espèce de pique

l'armée fut témoin, et qui la frappa du plus grand étonnement, détermina aussitôt l'empereur, sa mère Hélène, son fils Crispus (1) et sa sœur Constantia qui venait d'être fiancée à Licinius, à se faire instruire dans la religion, et ayant passé les Alpes (2), il s'empara de Suze, battit l'armée de son rival dans les plaines de Turin, entra dans Milan, gagna une autre bataille près de la ville de Vérone qui se rendit à discrétion, et termina la guerre par une dernière victoire qu'il remporta à neuf milles (3) de Rome, sur Maxence lui-même qui, entraîné par les fuyards, et voulant se sauver dans la ville par le pont Milvius (4), tomba dans le Tibre et se noya.

Constantin fut accueilli par les Romains comme un libérateur; on institua des fêtes et des jeux pour célébrer ses victoires ; un arc-de-triomphe fut élevé pour en perpétuer le souvenir.

Peu de temps après, l'empereur Licinius s'étant rendu à Milan pour célébrer son mariage avec la sœur de Constantin, ces deux empereurs publièrent conjointement, en faveur de la religion chrétienne, un édit par lequel ils déclarèrent qu'on ne devait refuser à personne la liberté de conscience sur le choix de la religion, et remirent les chré-

---

revêtue d'or qui avait une traverse en forme de croix, d'où pendait un petit drapeau; au haut de la pique était une couronne d'or portant le symbole du nom du Christ; au dessous il y avait l'image de l'empereur et de ses enfants.

(1) Constantin avait eu ce fils d'un précédent mariage avec Minervine. L'éducation de Crispus fut confiée au célèbre Lactance. Ce jeune homme, plein des plus heureuses qualités, ayant été accusé par sa belle-mère Fausta d'avoir osé lui montrer une passion incestueuse, eut la tête tranchée par ordre de Constantin. Ce père infortuné, ayant appris les désordres publics de cette nouvelle Phèdre et son infâme calomnie, la fit, dans l'égarement de sa colère, étouffer dans une étuve.

(2) Dès le commencement de 312.

(3) Près d'un lieu appelé *Saxa-Rubra*.

(4) Ponte Mole.

tiens en possession des temples et des biens dont ils avaient été dépossédés.

Cependant Maximin, qui avait été l'allié secret de Maxence et auquel ses deux collègues avaient envoyé cet édit avec prière de s'y conformer, quitte la Syrie, parvient jusqu'au Bosphore de Thrace, entre dans Byzance, va livrer bataille à Licinius dans les environs d'Héraclée, éprouve une défaite décisive et meurt à Tarse quelques mois après (1).

Licinius s'étant ensuite montré hostile et perfide envers Constantin, avec lequel il venait de s'unir par une alliance de famille (2), fut battu près de Cibalis (3) et dans la Thrace, obtint la paix de la générosité de son beau-frère, et puis recommença la guerre; mais son armée ayant été entièrement défaite près d'Andrinople, et sa flotte dans l'Hellespont, il abandonna Byzance pour se retirer à Chalcédoine et ensuite à Nicomédie, d'où il sortit pour aller en suppliant se jeter aux genoux de Constantin, qui l'envoya à Thessalonique où, quelque temps après, il le fit mourir (4) à cause de ses nouveaux complots.

L'empire n'a plus qu'un seul maître, et bientôt Rome cesse d'être la première entre les cités; une autre capitale s'élève sur les ruines de Byzance, et cette nouvelle Rome qui, par sa position topographique, semblait devoir être la

---

(1) Licinius se livra aux plus grandes cruautés; il éteignit dans le sang le nom et la race de Maximin, en faisant mourir son fils qui n'avait que huit ans, et sa fille qui n'en avait que sept. Il fit subir le même sort au fils de Sévère, à Candidien, fils de Galère, à Valérie, femme de ce dernier, et à Prisca, femme de Dioclétien et mère de Valérie.

(2) Il avait épousé Constantia, sœur de Constantin. Bassien, homme de grande naissance, avait épousé Anastasie, autre sœur de l'empereur, et avait été élevé au rang de césar. Licinius l'ayant engagé dans un complot contre Constantin, et ce complot ayant été découvert, Bassien subit la peine que méritaient son ingratitude et sa trahison.

(3) Ville de Pannonie, située sur la Save.

(4) An 324.

reine du monde, va jouir de tous les priviléges de l'ancienne (1). Il va y avoir l'empire d'Orient et l'empire d'Occident; il n'y aura plus d'empire romain.

(1) *Urbs Constantinopolitana non solùm juris italici, sed etiam ipsius Romæ veteris prerogativa lætetur.* (*Leg. unic. cod.*, lib. XI, tit. 20, *de Privileg. urb. Constantinop.*)

XXVI.

RÉFORMES OPÉRÉES PAR CONSTANTIN DEPUIS SA CONVERSION. — SCHISME DES DONATISTES. — CONCILE D'ARLES. — NAISSANCE DE L'ARIANISME. — CONCILE GÉNÉRAL DE NICÉE. — CONDAMNATION D'ARIUS. — CANONS DE CE CONCILE. — ÉDITS DE CONSTANTIN CONTRE L'IDOLATRIE. — DÉCOUVERTE DE LA VRAIE CROIX. — CONVERSION DE DIVERS PEUPLES. — ARIUS RAPPELÉ PAR CONSTANTIN. — EXIL DE SAINT ATHANASE. — MORT D'ARIUS. — MORT DE CONSTANTIN.

Une grande révolution s'opère dans l'empire sous le gouvernement de Constantin. Depuis la conversion de ce prince à la foi, une ère nouvelle avait commencé; la cause du christianisme n'était déjà plus celle d'une secte en dehors des masses populaires, c'était déjà la cause de l'état, c'était celle du progrès final par lequel l'humanité devait être mise en possession des vrais principes de la civilisation universelle (1).

Alors commencent à paraître dans les lois les sentiments chrétiens, cette morale élevée à laquelle les plus beaux siècles de la raison et de la philosophie antiques n'avaient pu atteindre. L'égalité, la fraternité humaines ne restent plus dans le domaine de la spéculation; elles pénètrent dans les institutions. La charité, cette grande et sainte vertu du christianisme, vient adoucir la rigueur et la barbarie du droit païen. La condition des esclaves est améliorée; il n'appartient plus aux maîtres de se jouer impunément de la vie de ces infortunés (2); une grande faveur est

(1) Voy. TROPLONG, *Influence du christianisme sur le droit civil des Romains*, p. 91.

(2) « Que chaque maître use de son droit avec modération et qu'il soit

accordée aux affranchissements (1); le concubinat, cette imitation naturelle, cette ombre du lien légitime du mariage, est attaqué par la triple influence des récompenses, des peines et de l'exemple (2); la dureté de la puissance paternelle est tempérée; les plus généreux efforts sont faits pour arrêter l'horrible pratique de vendre ou d'exposer les enfants nouveau-nés (3). Les lois contre le célibat (4) sont

---

« considéré comme homicide s'il tue volontairement son esclave, etc., » dit Constantin dans la constitution donnée à Rome le 5 mai 312. Voy. *Cod.*, lib. IX, tit. 14, *de Emendatione servorum*.

(1) Une loi de Constantin, datée de l'an 316, permit l'affranchissement dans les églises, en présence du peuple, sur la simple attestation d'un évêque. (*Leg.* 1; *Cod.*, lib. I, tit. 13; *De his qui in ecclesiis manumittuntur.*) Les clercs eurent, par une seconde loi, le pouvoir de donner la liberté à leurs esclaves par testament ou par concession verbale, *seu quibuslibet verbis*. (*Eod.*)

(2) Voy. TROPLONG, *Influence du christianisme*, etc., p. 247.

(3) « Que toutes les villes de l'Italie, » dit Constantin dans son édit donné en l'an 315, « aient connaissance de cette loi, dont le but est de « détourner la main des pères du parricide, et de leur inspirer de meil- « leurs sentiments. Si donc quelque père a des enfants auxquels sa pau- « vreté l'empêche de donner des aliments et des vêtements, ayez soin que « notre fisc et même notre domaine privé leur en procurent sans délai; « car les secours à donner aux enfants qui viennent de naître ne com- « portent pas de retard. »

Un semblable édit fut fait pour l'Afrique en l'an 322.

D'après un autre édit de l'an 331, celui qui avait recueilli un enfant exposé en devenait propriétaire; personne, pas même le père, ne pouvait le réclamer. (Voyez ci-après, au chap. XXXI, les neuvième et dixième canons du concile de Vaison.)

En Chine, cette coutume barbare existe encore. C'est ce qui a donné lieu en France à la fondation de l'*OEuvre de la Sainte-Enfance*, ou *Association des enfants chrétiens pour le rachat des enfants infidèles en Chine et dans les autres pays idolâtres, sous la protection des évêques*. L'archevêque de Paris est le président d'honneur de cette œuvre. (Voyez dans mon *Nouveau dictionnaire de Droit* le mot *Enfants*, t. II, p. 39 et 40.)

(4) Auguste avait fait rendre les lois *Julia* et *Pappia Poppæa* pour encourager le mariage et punir le célibat. Divers priviléges étaient accordés à ceux qui avaient un certain nombre d'enfants. Ceux qui n'étaient pas mariés ne pouvaient rien recevoir par le testament des étrangers; ceux qui étant mariés n'avaient pas d'enfants ne recevaient que la moitié de la disposition; les parts caduques étaient attribuées à ceux qui, appelés

abrogées, le supplice de la croix aboli (1), les combats des gladiateurs défendus (2).

Cependant la persécution avait à peine cessé dans l'Église qu'il s'était élevé une grande division en Afrique (3), à l'occasion de l'élection de Cécilien, qu'on accusait d'avoir été ordonné évêque de Carthage par un évêque traditeur (4), et, sous ce prétexte aussi faux que frivole, une partie du peuple et du clergé d'Afrique, ayant Donat à leur tête, avait ordonné Majorin, évêque de la ville, et demandé à Constantin que la cause fût soumise à des juges de la Gaule. L'empereur ayant fait choix de saint Materne, évêque de Cologne, de saint Marin, évêque d'Arles, de saint

---

par le même testament, avaient des enfants, et à défaut de pères, au fisc. L'on se mariait, dit Plutarque, et l'on avait des enfants, non pour avoir des héritiers, mais pour avoir des héritages. Les époux pouvaient se donner la totalité de leurs biens s'ils avaient trois enfants l'un de l'autre; s'ils n'en avaient pas, ils ne pouvaient recevoir que la dixième partie de la succession. Ainsi le mariage, suivant l'observation de M. Troplong, était dégradé par l'avarice, souillé dans ce qu'il y a de plus saint par les turpitudes de l'amour du gain, reposant politiquement sur la base de l'intérêt. Constantin substitua à ce système dégradant le système chrétien et vraiment moral de la liberté dans le mariage.

(1) Par d'autres lois Constantin ordonna : 1° la célébration du jour du soleil, c'est-à-dire du dimanche, en sorte que les juges et le peuple des villes observassent le repos; mais il permit le travail de la campagne, pour ne pas manquer l'occasion de le faire utilement (*Leg.* 3, lib. III, tit. 12, *de Feriis*); 2° que chacun eût la liberté en mourant de laisser ce qu'il voudrait de ses biens à l'église catholique (*Leg.* 1, lib. I, tit. 2, *de Sacrosanctis ecclesiis*); 3° il permit aux parties de décliner la juridiction des magistrats séculiers pour s'en rapporter au jugement des évêques, donnant autorité à leurs sentences, comme si elles étaient émanées de lui-même, et exécutées par les gouverneurs des provinces. (Sozomène, *Hist. de l'Église*, l. I, chap. 9.) Ainsi il autorisa les arbitrages des évêques déjà établis dans l'Église.

(2) Voy. Socrate, *Hist. de l'Église*, l. I, chap. 18, et Sozomène, l. I, chap. 8.

(3) An 313.

(4) On appelait *traditeurs* ceux qui, pendant la violente persécution ordonnée par Dioclétien, avaient livré les livres saints.

Rhétice, évêque d'Autun (1), et ces trois illustres juges s'étant rendus à Rome, le concile, présidé par le pape saint Melchiade et composé en outre de quelques évêques d'Italie (2), avait reconnu Cécilien innocent et déclaré son ordination légitime. Mais les donatistes, mécontents de cette décision, avaient demandé la révision de la cause; l'empereur y avait consenti et indiqué, pour le 1er août 314, un concile plus nombreux à Arles, où il s'était trouvé des évêques de toutes les provinces de l'Occident (3) soumises à l'empire de Constantin (4), de l'Italie, de la Sicile, de l'Afrique, de la Gaule (5), de l'Espagne et de la Bretagne. Ce concile avait encore prononcé en faveur de Cécilien (6) et s'était, après cette affaire, occupé de divers

---

(1) Saint Réthice avait succédé à saint Martin, qui avait tenu ce siége après saint Amateur, premier évêque d'Autun.

(2) Les pères de ce concile furent au nombre de dix-neuf. Les trois de la Gaule tinrent le premier rang après le pape.

(3) On voit par la lettre de Constantin à Chrestus, évêque de Syracuse, que cet empereur adressait à chaque évêque un diplôme au moyen duquel on fournissait des voitures publiques, le logement et les provisions de bouche nécessaires pendant la route. Ces *diplômes* ou lettres de poste étaient appelés *diplomata tractoria*. On trouve dans Marculphe une formule de ces lettres. Les postes romaines ne servaient que pour les affaires des empereurs et dans l'intérêt de l'état; les particuliers ne pouvaient s'en servir : *nullus evectione utatur privatus*. (*Leg.* 11, tit. 51, lib. XII. *Cod.*) Pline écrivant à Trajan, lui disait qu'il n'avait permis à personne, si ce n'est pour les affaires de l'empereur, de voyager par cette voie; il avouait cependant avoir accordé cette permission à sa femme, pressée de se rendre auprès de sa tante, après la mort de son aïeul. (Voyez ce que j'ai dit à ce sujet dans mon *Dictionnaire de droit*, sous le mot *Postes*, tom. II, pag. 458 et 459.)

(4) L'Orient était soumis à Licinius, qui, ainsi que je l'ai dit dans le chapitre précédent, ne périt qu'en l'an 324.

(5) Les évêques gaulois étaient saint Marin d'Arles, saint Agrèce de Trèves, Vocius de Lyon, saint Vère de Vienne (qui avait succédé à saint Martin), saint Rhétice d'Autun, Imbétausc de Reims (successeur de saint Amand, qui l'avait été de saint Sinice), saint Materne de Cologne, Avitien de Rouen, Daphnus de Vaison, Oriental de Bordeaux. Les souscriptions marquent encore Mamertin d'Eause, Orèse de Marseille, et les députés des églises de Gabales, d'Orange, d'Apt et de Nice.

(6) Les donatistes osèrent encore en appeler à Constantin, qui les

réglements pour corriger les abus qui s'étaient glissés dans la discipline (1).

Ce schisme des donatistes avait été bientôt suivi d'un mal plus dangereux. L'hérésie d'Arius (2) s'étant répandue en Egypte avait soulevé de tels désordres que l'empereur,

---

condamna rigoureusement à Milan, en l'an 316, et bannit les plus séditieux. Donat ayant succédé à Majorin, le schisme s'étendit en Afrique, où il ne s'éteignit que cent ans après.

(1) Par respect pour le saint-siége, les évêques, dit Longueval, ne voulurent publier ces canons qu'avec son approbation et sous son autorité. Ils les envoyèrent donc avec une lettre synodale au pape saint Sylvestre, qui venait de succéder à saint Melchiade, afin qu'il les publiât lui-même. Saint Sylvestre avait envoyé deux légats à ce concile. Voici en substance quelques-uns des vingt-deux canons émanés de ce concile, les premiers que nous ayons de l'église gallicane : La pâque doit être célébrée partout le même jour; les ministres sacrés doivent demeurer dans les lieux où ils auront été ordonnés. Les prêtres et diacres qui veulent les abandonner pour passer en d'autres églises doivent être déposés. Ceux qui conduisent des chars dans le cirque et les *comédiens* sont excommuniés. Il en est de même des clercs usuriers. Ceux qui intentent de fausses accusations ne recevront la communion qu'à la mort. Aucun évêque ne doit usurper les droits d'un autre évêque. On doit accorder un lieu pour offrir (le sacrifice) aux évêques qui font voyage et qui arrivent dans une ville. Aucun ne doit s'attribuer d'ordonner tout seul des évêques; il doit en prendre avec lui sept autres, ou au moins trois. Ceux qui ont été excommuniés ne peuvent entrer dans la communion que dans le même lieu où ils en ont été privés.

(2) An 320. Arius soutenait que le Verbe n'était qu'une créature; qu'il avait été tiré du néant parce qu'il était impossible qu'il fût éternel comme son père. Le concile d'Alexandrie condamna cette doctrine et excommunia son auteur, qui n'en continua pas moins à défendre son erreur. Et comme il y a dans tous les hommes, dit Pluquet (*Dict. des Hérésies*), un sentiment de compassion qui agit toujours en faveur d'un homme condamné, surtout lorsqu'il proteste qu'il ne demande qu'à s'éclairer pour se soumettre, Arius trouva des protecteurs, même parmi les évêques; Eusèbe de Nicomédie assembla un concile composé des évêques de la province de Bithynie; et ce concile écrivit des lettres circulaires à tous les évêques d'Orient pour les porter à recevoir Arius à la communion, comme soutenant la vérité; ils écrivirent aussi à Alexandre, évêque d'Alexandrie, pour qu'il admît Arius à sa communion. Alexandre, de son côté, écrivit des lettres circulaires dans lesquelles il censurait fortement Eusèbe. Arius répandit alors sa doctrine, qui compta bientôt un grand nombre de partisans, et occasionna de grandes et de longues luttes dans l'Eglise.

pour y remédier (1), avait cru devoir assembler un concile œcuménique (2) à Nicée, l'une des principales villes de la Bithynie. Cette assemblée célèbre où se trouvèrent trois cent dix-huit évêques (3), sans compter les prêtres, les diacres et les acolythes, ayant ouvert la séance publique le 19 juin 325, en présence de l'empereur, entendit Arius, le réfuta, le condamna ainsi que ses écrits, et rédigea le symbole de la foi catholique (4) pour trancher les mauvaises subtilités de ses sectateurs (5).

---

(1) Quelques-uns des sectateurs d'Arius ayant jeté des pierres aux statues de Constantin, ce prince se contenta de passer la main sur son visage et de dire en souriant à ceux qui lui parlaient de cette injure : *Je ne me sens pas blessé.*

(2) C'est-à-dire général. C'était le premier concile universel, l'Église n'ayant pas eu la liberté de tenir de si grandes assemblées sous les empereurs païens. Mais en ce moment Constantin venait, par la défaite de Licinius, de réunir tout l'empire en sa personne.

(3) Comme les erreurs d'Arius étaient à peine connues dans la Gaule à cette époque, il n'y eut qu'un évêque de ce pays qui assista au concile. C'était Nicaise, évêque de Dijon ou de Die.

Le pape saint Sylvestre envoya à ce concile deux légats. Osius, évêque de Cordoue, présida le concile au nom du pape.

(4) C'est le *Credo*, dans lequel se trouve le mot *consubstantiel* (*consubstantialem Patri*), qui fut toujours depuis, dit Fleury, la terreur des Ariens.

(5) Le même concile fixa le jour de la célébration de la Pâque, et fit des règles générales de discipline pour confirmer les anciens usages de tradition apostolique. Parmi les vingt canons qui furent dressés, et qu'admet l'Église universelle, les principaux sont : le deuxième, qui défend les ordinations des néophytes; le troisième, qui défend aux évêques, prêtres, diacres et à tous autres clercs d'avoir dans leurs maisons aucune femme, si ce n'est leur mère, leur sœur, leur tante ou tout autre personne hors de tout soupçon. Quelques prélats voulaient même qu'il ne fût plus permis aux évêques, aux prêtres, aux diacres, et aux sous-diacres de demeurer avec les femmes qu'ils avaient épousées avant leur ordination; mais un confesseur nommé Paphnuce se leva et s'y opposa, en disant que le mariage est un état honorable, que le lit nuptial est sans tache; qu'une trop grande sévérité pourrait être nuisible; que tout le monde n'est pas capable d'une chasteté si parfaite, et que les femmes ne garderaient peut-être pas la chasteté (il appelait chasteté le non usage du mariage contracté suivant les lois); qu'il suffisait que ceux qui avaient été admis dans le clergé *ne se mariassent plus suivant l'ancienne tradition de*

Ainsi fut jugée, mais non abattue, cette hérésie suscitée par le désir imprudent d'éclaircir par le raisonnement ce qui est au dessus des sens et de la raison, ce qu'il faut croire et adorer.

Cependant, Constantin ayant publié un édit pour appeler les peuples d'Orient à la foi, et défendre d'observer les fêtes du paganisme, d'adorer les idoles, de consulter les devins, faisait élever des églises de toutes parts (1), tandis que Hélène, sa mère, ayant été visiter les saints lieux, découvrait la vraie croix (2).

---

l'Église, sans que l'on obligeât ceux qui s'étaient mariés étant laïques à se séparer de leurs femmes. Paphnuce soutint cet avis, bien que non-seulement il n'eût jamais été marié, mais encore qu'il fût toujours resté chaste. Tous les évêques se rendirent à son avis, et, sans délibérer davantage, laissèrent l'affaire en la liberté de ceux qui étaient mariés. (SOCRATE, *Hist. de l'Église*, liv. I, ch. XI. — Voy. aussi SOZOMÈNE, liv. I, ch. XXIII.)

Le neuvième canon pourvoit à la pureté du clergé; le dix-septième défend aux clercs le prêt à intérêt, sous peine d'être déposé et mis hors du clergé. Comme l'usure (le prêt à intérêt) était permise par les lois romaines, il était difficile d'en abolir l'usage, et l'Église, dit Fleury, commença par la défendre expressément aux clercs, sans pour cela l'approuver chez les laïques.

Les quatrième, cinquième et sixième règlent l'ordination et la juridiction des évêques; l'on y voit que les évêques des trois premières villes du monde, Rome, Alexandrie et Antioche, avaient juridiction sur les provinces voisines, et que l'ordination d'un évêque sans le consentement du métropolitain est nulle. — Le treizième parle du viatique à donner aux mourants. — Le dix-neuvième veut que les paulianistes (c'est-à-dire les sectateurs de Paul de Samosate) fussent rebaptisés, parce qu'ils ne croyaient Jésus-Christ qu'un pur homme, et ne baptisaient point au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

(1) Il en fit bâtir à Héliopole (en Phénicie), où, dit Socrate (liv. I, chap. XVIII), d'après les anciennes lois de la ville, toutes les femmes étaient communes, et où il n'y avait aucune distinction de pères ni d'enfants. Quand des étrangers venaient chez eux, ils leur donnaient leurs filles à violer. L'empereur entreprit d'abolir cette honteuse coutume qui s'était fortifiée par un long espace de temps; et, ayant établi les mariages, il apprit aux familles à se reconnaître; il fit sacrer un évêque de cette ville, y mit un clergé, et fit ainsi cesser la corruption des mœurs.

(2) Hélène, qui était alors âgée de plus de quatre-vingts ans, fit faire des fouilles sur le Calvaire; quand on fut parvenu à une certaine profon-

La religion, ayant alors pour elle le pouvoir et la loi, fut embrassée par un grand nombre de païens. On vit des villes et des peuples entiers se convertir, brûler leurs dieux et démolir les temples qu'ils avaient élevés à leur honneur (1). Les nations des environs du Rhin, les Celtes les plus éloignés de la Gaule, sur les bords de l'Océan, les Goths et les autres peuples voisins du Danube, avaient depuis longtemps reçu la foi, et s'étaient accoutumés à une manière de vivre plus civile et plus polie que celle qu'ils avaient auparavant. Les guerres que les Romains avaient eues avec les étrangers sous le règne de Galien et de ses successeurs avaient été l'occasion de la conversion de ces peuples; car une immense multitude, composée de diverses nations, ayant passé en ce temps-là de Thrace en Asie, les prêtres qui avaient été faits captifs leur avaient inspiré l'amour de la religion par leurs vertus et par leurs miracles, les avaient instruits, et avaient fondé des églises parmi eux (2). De l'Arménie, le christianisme s'était répandu dans les pays voisins, et propagé jusqu'en Perse (3); Frumentius le porta en

---

deur, on trouva trois croix; les clous et l'inscription qui avaient été attachés à la croix du Messie s'en trouvant séparés, on ne savait comment la reconnaître. Saint Macaire, évêque de Jérusalem, conseilla alors de faire toucher les trois croix à une dame malade, et quand elle eût touché la dernière, elle fut subitement guérie. (Voy. SOCRATE, liv. I, chap. XVII; THÉODORET, liv. I, chap. XVII.) Sozomène (liv. II, chap. I) ajoute qu'on dit qu'un mort fut ressuscité de la même sorte. Hélène, suivant les mêmes historiens, envoya une partie de la croix avec les clous à Constantin; la plus grande partie fut conservée à Jérusalem dans une châsse d'argent; elle fit bâtir deux temples, l'un à Bethléem, l'autre sur la montagne d'où Jésus-Christ s'éleva dans le ciel. L'empereur fit construire un autre temple près du Saint-Sépulcre. Eusèbe (*Vie de Constantin*, chap. XXIII et suiv.) donne la description de ce monument.

(1) Voy. EUSÈBE, *Vie de Constantin*, chap. XXXIX.

(2) SOZOMÈNE, liv. II, chap. VI.

(3) Lorsque le nombre des chrétiens se fut accru en Perse, le roi Sapor les persécuta à l'instigation des mages et des juifs. Il y eut plusieurs martyrs dans cette persécution.

Éthiopie; une femme esclave convertit les Ibériens (1).

Mais, au milieu de ces nouvelles conquêtes de la foi, les intrigues des ariens excitèrent de nouveaux troubles dans l'Église, en surprenant la bonne foi de l'empereur. Constantia (2), sa sœur, lui ayant demandé, en mourant, d'accorder sa protection à un prêtre en apparence très-vertueux, mais imbu des nouvelles erreurs, l'empereur, sur une recommandation si chère, faite dans une circonstance si touchante (3), s'attacha cet homme, qui gagna bientôt son estime et finit par obtenir le rappel d'Arius. Celui-ci ayant présenté sa justification et sa profession de foi (4) dans des termes équivoques qui séduisirent Constantin, les évêques ariens furent rendus à leurs siéges et se virent bientôt en faveur à la cour (5). Saint Athanase, alors évêque d'Alexandrie, et l'un des plus vertueux et des plus grands hommes de l'Eglise, s'étant refusé à recevoir Arius, dont il avait su dévoiler l'artifice, fut poursuivi par les partisans de cet hérésiarque et déposé dans le concile de Tyr (6). On parvint même à le faire exiler à Trèves, dans

---

(1) Peuples voisins du Pont, et qui étaient, dit Socrate (liv. I, ch. xx), une colonie de ceux d'Espagne.

(2) Veuve de Licinius.

(3) Ducreux, t. I, p. 393.

(4) Voy. cette profession dans Socrate, liv. I, chap. xxvi.

(5) L'arianisme était protégé par les deux Eusèbe (de Nicomédie et de Césarée), qui avaient grand crédit auprès de l'empereur; de là la dénomination d'*eusébiens* donnée à ceux de leur parti.

(6) « Je ne sais, » écrivait Constantin aux évêques assemblés à Tyr, « ce « que vous avez jugé dans votre concile d'une manière turbulente et tem- « pestative. Mais ces troubles et ces tempêtes que vous excitez par un « désir indomptable de disputer, sans avoir aucun égard à la volonté de « Dieu, apporte un très-grand préjudice à la vérité. Mais la divine Provi- « dence apaisera un jour ces disputes, et nous fera clairement reconnaître « avec combien de sincérité vous avez recherché la vérité, et avec com- « bien de soin vous avez évité de juger ou par faveur ou par haine. » L'empereur leur parle ensuite d'Athanase, et leur dit qu'il a résolu de les mander près de lui pour faire voir en sa présence la justice du jugement qu'ils ont rendu. « Venez donc ici en diligence, » ajoute-t-il, « et soyez

les Gaules, où il fut accueilli avec la distinction que méritait un prélat dont la cause personnelle ne put jamais être séparée de celle de la foi.

Les évêques du concile de Tyr s'étant ensuite rendus à Jérusalem pour la dédicace de la nouvelle église et y ayant reçu Arius en leur communion, furent appelés à Constantinople pour y examiner de nouveau l'affaire d'Athanase, d'après les ordres de l'empereur; et comme tous ceux qui soutenaient l'hérésie et qui étaient liés d'intelligence avec Eusèbe de Nicomédie espéraient triompher dans le concile, Alexandre, évêque de la ville, s'efforça d'empêcher cette assemblée; mais ce vénérable vieillard n'ayant pu réussir, refusa ouvertement d'admettre Arius à la communion et déclara qu'il n'était ni juste ni conforme aux règles de l'Église de renverser la doctrine des évêques qui s'étaient assemblés à Nicée, de toutes les parties de l'univers. Cependant, Arius étant encore parvenu à tromper l'empereur par d'artificieuses paroles en affirmant la sincérité de sa foi, et en protestant de sa soumission au concile de Nicée, Constantin envoya à Alexandre l'ordre de le recevoir à sa communion. Ce saint évêque s'étant alors prosterné devant l'autel, pria le Seigneur de réprimer l'audace des ennemis de la vérité. Arius s'étant donc mis en marche au milieu d'un grand cortége pour se rendre au temple, se sentit tout-à-coup pris de douleurs dans les entrailles, et s'étant retiré à l'écart pour entrer dans des latrines situées derrière la place de Constantin, il y fut trouvé mort ayant

---

« bien persuadés que je ferai tous mes efforts pour conserver la loi de « Dieu et pour empêcher qu'elle ne reçoive aucune tache, et que je dissi- « perai ses ennemis, qui, sous prétexte de piété, disent des blasphèmes. » (Voy. SOCRATE, liv. I, chap. XXIV.)

Les évêques, au lieu de se rendre immédiatement à Constantinople, débitèrent des calomnies contre Athanase, disant qu'il avait menacé d'empêcher le transport du blé hors de l'Égypte. Constantin ayant ajouté foi à cette accusation, relégua saint Athanase à Trèves, en l'an 336.

les intestins sortis du corps au milieu d'une grande effusion de sang.

Telle fut la fin de cet homme dont les sectateurs soutinrent encore longtemps la doctrine, au grand détriment de l'Église et de l'État (1).

Cependant l'empereur, étant tombé malade, se rendit aux environs d'Hélénopole pour y prendre des bains, et en partit bientôt pour aller à Nicomédie; arrivé dans l'un des faubourgs de cette ville, et sentant sa fin approcher, il demanda le baptême qu'il avait jusque-là différé, à cause de la résolution qu'il avait depuis longtemps prise de recevoir ce sacrement dans le Jourdain, à l'exemple du Christ. Les évêques ayant donc procédé à la cérémonie, il rendit à Dieu ses actions de grâces, et dit en élevant la voix, *qu'il reconnaissait en ce moment le bonheur d'avoir reçu la lumière de la foi, et le droit à la vie éternelle* (2); et puis après avoir réglé ses affaires temporelles, il expira tran-

(1) Les partisans d'Arius formèrent une secte dangereuse qui se divisa plus tard et tomba dans un tel mépris, que, dès le commencement du ve siècle, elle n'avait plus ni évêques ni églises, et ne formait plus corps dans l'empire. L'arianisme continua cependant à subsister parmi les Vandales, et surtout parmi les Goths, en Espagne, où il suscita les troubles les plus graves. Leuvigilde, roi de ce pays, s'étant associé ses deux fils, Reccarède et Herménégilde, fit périr ce dernier sur le refus qu'il avait fait de recevoir l'évêque arien qu'il lui avait adressé pour le ramener à cette secte. On célèbre encore, le 14 avril, dans plusieurs églises, la fête de ce prince, qui est considéré comme un martyr. Après la mort de ce père barbare, arrivée en 586, Reccarède régna seul, abjura l'arianisme et rétablit la foi catholique. La même hérésie passa chez les Bourguignons et même chez les Francs, qui en furent insensiblement délivrés après la conversion de Clovis. Vers l'an 1530, elle ressuscita du principe de la réforme, qui livra tous les dogmes à l'examen particulier. Michel Servet (né en Aragon, en 1509) combattit le dogme de la Trinité et de la *consubstantialité* du Verbe; Capiton (né à Hagueneau, vers l'an 1478) et Martin Cellarius (né à Stuttgard, en 1499) soutinrent aussi l'arianisme, qui se répandit en Allemagne, en Pologne, en Hollande, en Angleterre, à Genève, où il forma une infinité de sectes.

(2) EUSÈBE, *Vie de Constantin*, liv. II, chap. LXII et LXIII.

quillement au temps de la Pentecôte (1), en la soixante-cinquième année de son âge, et la trente-unième de son règne.

---

(1) Le 22 mai 337. Le 6 février de la même année, saint Jules avait été élu pape, quatre mois après la mort de saint Marc, son prédécesseur.

XXVII.

PARTAGE DE L'EMPIRE ENTRE LES FILS ET LES NEVEUX DE CONSTANTIN. — MASSACRE DES DEUX NEVEUX. — INTRIGUES DES ARIENS. — SAINT ATHANASE. — MORT DE CONSTANTIN, L'AÎNÉ DES TROIS FRÈRES. — CONSTANT SOUVERAIN DE TOUT L'OCCIDENT. — CONCILE D'ALEXANDRIE. — CONSPIRATION DE MAGNENCE. — MORT DE CONSTANT. — CONSTANCE MAÎTRE DE TOUT L'EMPIRE. — CONCILES D'ARLES, DE MILAN. — PERSÉCUTIONS OURDIES PAR LES ARIENS. — SAINT HILAIRE ÉVÊQUE DE POITIERS. — CONCILES DE BÉZIERS, DE SIRMICH, D'ANCYRE, DES GAULES, DE RIMINI, DE SÉLEUCIE, DE CONSTANTINOPLE. — SAINT PHŒBADE ÉVÊQUE D'AGEN. — CONCILE DE PARIS. — JULIEN EMPEREUR. — SON APOSTASIE. — MORT DE CONSTANCE. — PERSÉCUTION CONTRE LES CHRÉTIENS. — MORT DE JULIEN. — JOVIEN EMPEREUR. — SA MORT. — VALENTINIEN ET VALENS EMPEREURS. — DIVISION DÉFINITIVE DE L'EMPIRE D'ORIENT ET DE L'EMPIRE D'OCCIDENT.

Constantin avait, par son testament, partagé l'empire entre ses trois fils et deux de ses neveux; il avait assigné les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne à Constantin l'aîné; à Constance, l'Asie, la Syrie et l'Égypte; à Constant, l'Illyrie, l'Italie et l'Afrique; à Dalmace, un de ses neveux, la Thrace, la Macédoine et l'Achaïe; à Annibalien, l'Arménie, le Pont et la Cappadoce; mais ces deux derniers ayant été massacrés par les troupes (1), leurs possessions passèrent à Constance et à Constant.

Les trois frères étaient à peine revêtus de la suprême autorité, que les intrigues des ariens recommencèrent plus vives que jamais, à l'occasion du retour d'Athanase, que Constantin le jeune avait renvoyé à son église, avec une lettre (2) dans laquelle il faisait aux habitants d'Alexandrie

(1) Constance fut soupçonné d'avoir secrètement ordonné ces exécutions.

(2) Cette lettre est rapportée par Socrate (liv. II, chap. III), ainsi que par Sozomène et Théodoret.

le plus grand éloge des vertus de ce saint docteur. Ce prince, ayant ensuite tenté d'envahir l'Italie, fut tué (1) près d'Aquilée, par les troupes de Constant, qui, devenu par là souverain de tout l'Occident, passa dans la Gaule, en chassa les Francs et se montra zélé protecteur de la foi.

Cependant il s'assembla à Alexandrie (2) un concile d'environ cent évêques qui réfutèrent, dans une lettre synodale adressée à tous les évêques du monde, les calomnies des eusébiens contre Athanase, et dénoncèrent les crimes de ces séditieux. Un autre concile ayant été tenu à Antioche l'année suivante, il s'y trouva quatre-vingt-dix-sept évêques, dont quarante ariens. Ceux-ci donnèrent leur profession de foi équivoque, et, après le concile, nommèrent Grégoire évêque d'Alexandrie à la place de saint Athanase qui fut obligé de repasser en Occident (3). L'affaire ayant été portée à Rome, le pape Jules confirma dans un concile (4) de cinquante évêques le jugement rendu à Alexandrie en faveur d'Athanase, et qui fut encore approuvé plus tard par le concile de Sardique (5). Le saint évêque

---

(1) An 340.

(2) An 340.

(3) Il paraît que l'erreur commença vers cette époque à germer dans les Gaules. Euphratas, évêque de Cologne, l'ayant soutenue devant plusieurs évêques et ayant eu honte de se rétracter, fut déposé dans un concile convoqué à Cologne le 12 mai 346.

(4) Juin 342.

(5) Ce concile de Sardique (aujourd'hui Sophia en Bulgarie) fut tenu en mai 347. On y dressa divers canons de discipline; on ordonna la résidence des évêques dans leurs diocèses; on se récria contre leurs fréquents voyages à la cour, et, pour leur ôter tout prétexte de s'y rendre, il fut statué que les évêques de chaque province enverraient leurs requêtes au métropolitain, qui en chargerait un diacre pour les faire valoir auprès de l'empereur; que ceux qui enfreindraient cette décision seraient déposés de l'épiscopat; et, pour veiller plus sûrement à son exécution, il fut enjoint à tout évêque diocésain qui en verrait passer un autre sur le chemin de s'informer du motif de son voyage, et s'il allait à la cour sans y être appelé par le prince, non-seulement de ne pas souscrire à ses lettres, mais encore de ne pas le recevoir à sa communion. Par un autre canon, on accorda au

revint alors au milieu de son troupeau qui l'accueillit avec les plus touchants transports.

L'empereur Constant ayant péri par suite d'une conspiration ourdie contre lui, Magnence qui s'était mis à la tête des conjurés fut salué auguste (1), et se rendit en peu de temps maître des Gaules, de l'Italie et de la Sicile. Constance, occupé à la guerre contre les Perses lorsqu'il reçut la nouvelle de cette révolution, se prépara aussitôt à marcher contre l'usurpateur, qui, vaincu dans une bataille terrible et décisive livrée près de Murse sur la Drave (2), se retira dans la Gaule, y fut de nouveau battu (3) et se tua de désespoir après avoir poignardé sa mère, son frère et plusieurs de ses amis.

Constance, maître de tout l'empire, se déclara ouvertement arien; il assista au concile d'Arles (4) qui, dominé par les partisans de cette hérésie, déposa Paulin, évêque de Trèves, qui, ne voulant point souscrire à la condamnation de saint Athanase, fut exilé en Phrygie (5) par les ordres de l'empereur.

---

pape de décider si le jugement d'un évêque condamné devait être reçu, et en ce cas de le renvoyer aux juges des lieux. Le canon le plus fameux de ce concile régla la manière de juger les évêques. Ce concile était composé de cent évêques d'Occident et de quatre-vingts d'Orient. Le pape Jules y fut représenté par deux légats.

(1) Le 18 janvier 350. Constant, n'ayant aucun moyen à opposer aux progrès de la révolte, s'enfuit vers l'Espagne. Abandonné de tous les siens, excepté d'un seul Franc qui vendit chèrement sa vie pour défendre son maître, il fut tué au pied des Pyrénées par les émissaires de Magnence.

(2) Le 28 septembre 351. Constance, au lieu de se mettre à la tête de son armée, se tint pendant l'action dans une église.

(3) Entre Die et Gap.

(4) An 353. Il avait été tenu en 351, à Bazas, un concile (*concilium Vasatence*) contre l'hérésie des ariens. Deux légats du pape saint Libère, élu le 22 mai 352, assistèrent au concile d'Arles. Vincent de Capoue, l'un d'eux, effrayé par les menaces des ariens, eut la faiblesse de souscrire à la condamnation d'Athanase.

(5) Ce saint évêque mourut dans son exil en 358; son corps fut dans

Les mêmes violences se renouvelèrent au concile de Milan (1); les généreux défenseurs de la foi ayant représenté qu'ils ne pouvaient condamner Athanase contre les canons, Constance leur fit cette réponse impie, *qu'il fallait que sa volonté leur tînt lieu de canons....; qu'ils n'avaient donc qu'à obéir ou aller en exil* (2).

La persécution se répandit bientôt dans toute la Gaule; des ordres furent envoyés aux magistrats de faire compa-

---

la suite rapporté à Trèves par les soins de saint Félix, un de ses successeurs.

(1) An 355. Athanase ayant été condamné dans ce concile, tenu sous l'influence de la faction arienne, il fut enjoint au gouverneur d'Alexandrie de chasser cet évêque de son siége. Le prélat était dans l'église, présidant l'assemblée des fidèles, lorsqu'une grande quantité de soldats y pénétra de force en enfonçant les portes. Athanase ayant invité le peuple à se retirer en silence, reste au pied de l'autel, au milieu des clercs qui lui font un rempart de leur corps et réussissent à le faire évader. Proscrit pour la troisième fois, poursuivi partout avec acharnement, il dérobe enfin sa tête à la fureur de ses ennemis en s'enfonçant dans les plus impénétrables déserts de l'Égypte, et c'est au milieu de cette vie errante qu'il composa tant d'écrits éloquents pour la défense de la foi. Julien, lors de son avénement au trône, ayant permis aux évêques orthodoxes de rentrer dans leurs siéges, Athanase revint au milieu de son peuple; mais ayant été bientôt proscrit par cet empereur, il regagna le désert, rentra dans son siége après la mort de Julien, le quitta de nouveau sous le règne de Valens, y retourna quelques mois après et y finit paisiblement ses jours en l'an 373, ayant quarante-six ans d'épiscopat, dont vingt passés dans l'exil, et la plus grande partie des autres dans des luttes incessantes pour défendre la foi de Nicée. « Jamais, dit La Bletterie, ni les Grecs ni les Romains n'aimèrent autant la patrie qu'Athanase aima l'Église. »

(2) Eusèbe de Verceil, Lucifer de Cagliari et saint Denis furent en effet exilés; bientôt après, le pape Libère, ayant été enlevé de Rome au milieu de la nuit, fut conduit à Milan devant l'empereur, qui, ne pouvant obtenir de le faire souscrire à la condamnation d'Athanase, l'exila dans la Thrace. Alors Félix, archidiacre de l'église romaine, fut nommé évêque de Rome par la faction arienne. Libère, après deux ans d'exil, ayant déclaré qu'il rejetait Athanase de sa communion, revint en 358 à Rome, d'où fut chassé l'anti-pape Félix, odieux au peuple et au sénat. Libère se releva bientôt de sa chute en rejetant, l'année suivante, le concile de Rimini, où les ariens avaient triomphé. Aussi la mémoire de ce pape est-elle en vénération dans l'Église. Saint Ambroise et saint Basile en parlent avec éloge et le qualifient de bienheureux. Il mourut le 4 septembre de l'an 366.

raître devant eux les évêques pour rendre compte de leur croyance, et de les forcer à souscrire ou à quitter leurs églises; et comme ces saints prélats demeuraient fermes dans leur foi, on les envoyait en prison, après les avoir privés de leurs biens. On maltraitait aussi les laïques, et l'on ne rougissait pas de dépouiller les vierges et de les fouetter publiquement. Saturnin, évêque d'Arles, arien fougueux, homme pervers, était le principal auteur de ces abominables traitements. Saint Hilaire, qui gouvernait alors l'église de Poitiers, et qu'on a surnommé, à juste titre, l'Athanase de l'Occident, n'hésita pas, dans un si grand péril de la foi, à publier, avec d'autres évêques de la Gaule, un décret d'excommunication contre Saturnin ainsi que contre Ursace (1) et Valens (2). Il eut même le courage de porter jusqu'au trône les plaintes des catholiques, et d'y faire entendre la voix de la vérité, que le prince s'efforçait d'opprimer. Saturnin, pour se venger, convoqua, de concert avec ceux de son parti, un concile à Béziers (3), et, pour mieux en imposer, y invita les évêques qui lui étaient contraires. Mais comme saint Hilaire allait commencer à dévoiler l'erreur, et à confondre ceux qui la soutenaient, on empêcha qu'il ne fût écouté en se livrant contre lui aux plus odieuses déclamations; l'on envoya ensuite à Constance de faux actes du concile et l'on agit si habilement auprès de ce prince, qu'on obtint de lui un décret de bannissement contre saint Hilaire et contre Rhodane de Toulouse (4). Mais toutes ces manœuvres, toutes ces violences ne purent ébranler la constance des autres prélats et les engager à recevoir Saturnin dans leur communion.

(1) De Singidon, aujourd'hui Segedin (Szegedin), en Hongrie.
(2) De Murse, sur la Drave.
(3) An 356.
(4) Ils furent tous deux envoyés en Phrygie. Rhodane mourut dans son exil.

Ils ne s'en unirent même que plus étroitement avec saint Hilaire, qui continuait toujours à diriger son église du fond de son exil, et à soutenir les évêques des Gaules dans la foi catholique par ses lettres et par ses traités (1).

Cependant les ariens ne cessaient de tenir des conciles et de profiter de la faveur dont ils jouissaient auprès de l'empereur pour faire adopter leur erreur et leurs formules captieuses (2). Mais leurs intrigues n'eurent guère de suc-

---

(1) Saint Hilaire acheva pendant son exil son ouvrage sur la Trinité. On pourra juger de l'éloquence et de la hauteur du style de ce grand docteur par le passage suivant, dans lequel il parle des victoires que l'Église remporte sur toutes les hérésies. « La force de la vérité est si grande, « que tout ce que l'on fait pour l'attaquer ne sert qu'à l'éclaircir. Elle est « immuable par sa nature, et les attaques qu'on lui livre ne servent qu'à « lui donner une nouvelle fermeté; car c'est le propre de l'Église de « n'être jamais plus victorieuse que lorsqu'elle est plus vivement com- « battue, plus connue que quand on la calomnie, plus puissante que « quand on l'abandonne. Cette mère tendre voudrait que tous demeuras- « sent dans son sein et souhaiterait de n'être pas obligée d'en rejeter ceux « qui s'en rendent indignes; mais quand les hérétiques se séparent d'elle « ou qu'elle les en sépare, si elle perd d'un côté l'occasion de procurer « leur salut, elle gagne de l'autre, en faisant mieux sentir par là le bon- « heur qu'il y a de lui être uni. »

La première phrase de ce passage a été reproduite presque mot à mot par Pascal (XIIe lettre). « C'est une étrange et longue guerre, » dit-il, « que « celle où la violence essaie d'opprimer la vérité. Tous les efforts de la « violence ne peuvent affaiblir la vérité et ne servent qu'à la relever « davantage. »

(2) Dans le concile de Sirmich (*Sirmiense, II*), tenu en 357 (Mansi rapporte ce concile à l'an 359), ils dressèrent un nouveau formulaire; dans le concile d'Ancyre (*Ancyranum*), tenu en 358, les semi-ariens condamnèrent la seconde formule de Sirmich, et enseignèrent le *semblable en substance*. Cette formule fut aussi condamnée dans les Gaules, dans un concile tenu en 359. Une autre formule fut dressée dans un nouveau concile tenu à Sirmich.

Le concile de Rimini (*Ariminense*), tenu en 359, finit, après beaucoup de sollicitations de la part de l'empereur, par adopter un nouveau formulaire arien qui fut cependant rejeté par le pape Libère et par quelques autres évêques de l'Occident.

Les évêques orientaux tinrent un concile à Séleucie (*Seleuciense*) en même temps que les occidentaux tenaient le leur à Rimini. Il s'y trouva

cès dans les Gaules, à cause du zèle de saint Phœbade, évêque d'Agen, qui défendit la foi dans un écrit célèbre à la fin duquel il disait : « Voilà ce que nous tenons, parce « que nous l'avons reçu des prophètes, que les évangiles « nous l'ont enseigné, que les apôtres nous l'ont prêché, « que les martyrs l'ont scellé de leur sang. »

Ainsi parlait l'évêque d'Agen, opposant la persévérance, la simplicité, l'unité des principes des catholiques à la variabilité de leurs adversaires, dont la doctrine flottante, incertaine, engendrait parmi eux tant de divisions et de systèmes différents (1). Saint Hilaire, de son côté, n'était pas resté oisif dans son exil. Devenu la terreur de ses adversaires par ses écrits, par le courage avec lequel il dévoilait et combattait leurs erreurs, et surtout par le défi d'une conférence publique dans laquelle ils n'avaient point osé s'engager, ce saint docteur fut dénoncé au prince comme un perturbateur qu'il fallait éloigner de l'Orient, et se trouva de la sorte rendu à son troupeau. Ainsi, son zèle et la malignité de ses ennemis, qui avaient été la cause de son exil, devinrent, dit Longueval, celle de son retour.

La nouvelle de son arrivée fit grand bruit dans tout l'Occident. Saint Martin, son fidèle disciple, quitta son rocher de l'île *Gallinaire* (2) pour venir le trouver, et bâtit peu de temps après, à deux lieues de Poitiers (3), un monas-

---

des demi-ariens, des anoméens ou ariens purs, et des catholiques parmi lesquels était saint Hilaire. Ce concile se passa en disputes entre les semi-ariens et les anoméens, qui rejetaient le semblable en substance.

Au commencement de l'an 360, il y eut à Constantinople un concile où l'on fit signer aux évêques la formule arienne de Rimini.

(1) La discorde, qui se mit parmi ces sectaires, donna naissance en peu d'années à dix-huit différents systèmes de religion.

(2) *Isoletta Albenga*, près la côte de Ligurie.

(3) A Ligugey.

tère (1) qui devint célèbre par les miracles de son fondateur (2).

Le retour de saint Hilaire hâta le rétablissement du calme et de la paix dans l'église gallicane.

Un concile ayant été assemblé à Paris, vers l'an 361 (3), et ayant condamné ce qui s'était fait à Rimini (4), ratifia la foi de Nicée, déclara Saturnin d'Arles indigne du nom d'évêque, tint pour excommuniés Ursace, Valens, et autres chefs du parti arien, et accorda le pardon à ceux qui, s'étant laissé tromper, se repentaient de leur faiblesse.

Les Gaules se trouvaient, à cette époque, sous le gouvernement de Julien, cousin germain de l'empereur. Ce

---

(1) C'est le premier qui ait été établi dans les Gaules. Il en existait à cette époque un grand nombre en Orient. Saint Pacôme, né dans la Haute-Thébaïde, vers l'an 292, avait institué la règle des cénobites, et laissé à sa mort, arrivée en 348, sept mille religieux qui répandaient dans toutes ces contrées l'éclat des plus sublimes vertus.

(2) Saint Martin, né dans la Pannonie, avait été élevé en Italie. Ses parents étaient païens, son père tribun militaire. S'étant converti dans un âge fort tendre, et ayant été enrôlé dans la milice, il servit dans la cavalerie. Pendant tout le temps qu'il porta les armes, il se préserva des vices qui accompagnent trop souvent cette profession, et pratiqua toutes les vertus. Sa charité allait si loin, qu'il ne se réservait de sa paye que ce qui lui était strictement nécessaire pour se nourrir, et donnait le reste aux malheureux. Au milieu d'un hiver fort rude, ayant rencontré à la porte d'Amiens un pauvre presque nu qui sollicitait inutilement la charité des passants, il tira son épée, coupa son manteau en deux, et lui en donna la moitié. Peu de temps après il se fit baptiser, et ayant encore passé deux ans au service, il prit occasion d'une largesse que Julien faisait aux soldats pour demander son congé. Mais Julien lui ayant dit qu'il ne faisait cette demande que par lâcheté, et afin de ne pas assister à la bataille du lendemain, Martin répondit qu'il irait le lendemain sans armes à la tête des troupes, et qu'avec le seul signe de la croix il traverserait les bataillons ennemis. On le mit en prison pour l'obliger à tenir sa parole; mais les barbares envoyèrent demander la paix. Saint Martin obtint alors son congé, et se rendit auprès de saint Hilaire.

(3) D'après Pagi, ce premier concile de Paris aurait été tenu en l'année 360; quelques-uns lui donnent la date de 361, d'autres celle de 362.

(4) Voy. le 2e alinéa de la note 2, p. 149 et 150.

jeune prince, après la mort de son frère (1), avait été relégué à Athènes, où il s'était épris d'une vive passion pour les mœurs, la religion et la philosophie des Grecs; mais, pendant qu'il vivait ainsi loin de la cour, les barbares dévastaient les Gaules, les Sarmates inquiétaient les bords du Danube, le roi de Perse les frontières de l'Orient. Constance, se voyant dans l'impossibilité de suffire à une telle situation, avait enfin, sur les instances de l'impératrice, rappelé son cousin, l'avait marié à sa sœur (2), et envoyé dans les Gaules avec la qualité de césar (3). Les succès obtenus par Julien, et les vertus (4) qu'il montrait lui ayant acquis l'affection de l'armée, il avait été proclamé auguste (5) par ses soldats pendant qu'il était à Lutèce (6).

---

(1) Gallus, son frère, ayant été revêtu du titre de césar dans la vingt-cinquième année de son âge, et s'étant retiré dans sa résidence d'Antioche, y commit une foule d'atrocités. Constance, qui n'ignorait point sa conduite et les desseins qu'il tramait, l'appela près de lui; et s'étant convaincu que sa sûreté personnelle était incompatible avec la vie de Gallus, il lui fit couper la tête dans sa prison.

(2) Hélène, sœur de Constance.

(3) En novembre 355.

(4) Voici un trait de justice que l'histoire nous a transmis : Numérius, ancien gouverneur de la Gaule Narbonnaise, ayant été accusé de péculat, Julien le fit comparaître devant son tribunal en présence du peuple. Numérius niait avec force les faits dont on l'accusait, et dont on ne pouvait d'ailleurs fournir aucune preuve. Alors Delphidius, célèbre orateur, qui plaidait contre lui, s'écria avec véhémence : « *Quel est le coupable qui ne passera point pour innocent, s'il lui suffit de nier ses crimes?* » A quoi Julien répondit aussitôt : « *Et quel est l'innocent qui ne passera point pour coupable, s'il suffit d'être accusé?* »

(5) Mai 360.

(6) Aujourd'hui Paris. Julien aimait beaucoup cette ville : « Je me trou-« vais, » dit-il, « pendant un hiver à ma *chère Lutèce* (c'est ainsi qu'on « nomme dans les Gaules la ville des Parisii); elle occupe une île au « milieu de la rivière; deux ponts de bois la joignent aux deux bords... « L'hiver est fort doux aux habitans de cette terre; le sol porte de bonnes « vignes; les Parisii ont même l'art d'élever des figuiers, en les enve-« loppant de paille de blé comme d'un vêtement et en employant les « autres moyens dont on se sert pour mettre les arbres à l'abri de l'intem-

Le nouvel empereur, n'ayant pu faire agréer et confirmer son élévation par Constance (1), partit bientôt après pour une expédition contre les Francs, les battit, leur accorda la paix et revint ensuite passer l'hiver à Vienne pour s'y préparer à la guerre, dont son collègue le menaçait; et, comme la politique réglait encore le culte extérieur de sa religion (2), il alla, le jour de l'Épiphanie, faire publiquement d'hypocrites (3) prières dans l'église des chrétiens; et ayant ensuite gagné la Pannonie, il s'empara de Sirmich, et s'arrêta à Naïsse en Dacie, où il ne craignit pas de dévoiler son apostasie, en professant publiquement le culte des faux dieux. Inquiet sur le sort de la guerre, il consultait, à la manière des païens, les entrailles des victimes et le vol des oiseaux, lorsqu'il apprit que Constance, qui venait

---

« périe des saisons. » Ces *bonnes* vignes dont parle Julien donnent aujourd'hui du très-mauvais vin, et ces figuiers des figues sans saveur.

Julien habitait le *palais des Thermes*, dont les restes, qui subsistent encore, sont situés dans la rue de la Harpe. Quoique ce soit à ce prince que la commune opinion attribue la construction de cet édifice, il est probable que cette construction avait été faite par Constance Chlore, son aïeul, qui avait passé quatorze ans consécutifs dans les Gaules (de l'an 292 jusqu'en 306); tandis que Julien n'y passa que cinq années, dont les deux premières furent employées en expéditions militaires, et les trois autres à réparer les maux causés par l'invasion des barbares. Julien attira plusieurs savants auprès de lui. Un des plus fameux fut le médecin Oribase, auteur d'un abrégé des ouvrages de Galien.

(1) Constance rejeta les prières de Julien et lui envoya le questeur Léonas avec une lettre par laquelle il lui enjoignait de quitter la pourpre. Julien reçut cet émissaire avec les honneurs dus à sa dignité, et ayant rassemblé à Lutèce le peuple et l'armée, fit lire à haute voix la lettre de l'empereur et demanda s'il devait abdiquer la dignité qu'ils lui avaient déférée. Alors on s'écria de toutes parts, dit Ammien Marcellin : *Julien auguste, ainsi que la province, l'armée et l'autorité de la république l'ont décrété : Auguste Juliane ut provincialis et miles et reipublicæ decrevit auctoritas.* Et Léonas retourna porter ces nouvelles à Constance, alors en guerre avec les Perses.

(2) Longueval, t. I, p. 266.

(3) Il avait déjà secrètement abandonné le christianisme, qu'il feignait encore de professer; c'est ce que dit formellement Ammien Marcellin : *Adhærere cultui christiano fingebat à quo jampridem occultè desciverat.*

à marches forcées des frontières de Perse lui disputer l'empire, était mort en chemin (1).

Julien, se trouvant ainsi seul possesseur de l'autorité souveraine, se rendit à Constantinople, accorda la liberté de conscience à toutes les sectes, rappela les évêques exilés par son prédécesseur (2), chassa les eunuques et le faste de son palais, et ne négligea aucun moyen de gagner l'affection du peuple; mais bientôt, ne déguisant plus son aversion pour le christianisme, il fit ouvrir les temples des idoles, rebâtir ceux qu'on avait détruits (3), immoler des victimes et célébrer toutes ces fêtes absurdes, ignobles, impudiques, auxquelles il présidait en qualité de Souverain-Pontife, entouré d'une troupe de devins, d'augures, de courtisanes et de vagabonds; il destitua de leurs charges ceux qui refusaient de sacrifier aux dieux (4); il dépouilla

---

(1) Constance mourut à Mopsucrènes, entre la Cilicie et la Cappadoce, le 3 novembre 361, après s'être fait baptiser par Euzoïus, évêque arien. Ce prince, suivant la judicieuse observation de Ducreux, eut peu de vices et beaucoup de défauts : le plus grand de tous fut son goût pour les disputes théologiques. Il eût été digne de commander au monde s'il se fût moins occupé de matières qui n'étaient point de son ressort, et s'il eût donné moins de crédit aux eunuques et aux flatteurs dont il était environné.

(2) On dit que ce ne fut qu'à dessein de les diviser et d'accroître leurs contestations, ou au moins de déshonorer la mémoire de Constance. (Sozomène, liv. V, chap. v.)

(3) Il condamna ceux qui avaient démoli les temples sous le règne de Constantin et de Constance à les rebâtir ou à en payer le prix. Quantité d'évêques, d'ecclésiastiques et d'autres fidèles furent cruellement tourmentés et mis en prison pour ce sujet. (Voy. Sozomène, liv. V, chap. v.)

(4) Jovien, Valentinien et Valens, qui parvinrent depuis à l'empire, furent de ce nombre. A la violence employée contre les chrétiens pour les faire renoncer à la foi, Julien joignit la ruse en employant le stratagème suivant. Étant un jour monté sur son tribunal pour distribuer une gratification à l'armée, il fit placer à côté de lui sur une table de l'encens et du feu, et chaque soldat devait, en recevant la gratification, jeter de l'encens dans le feu. Quelques-uns s'étant doutés du piége, l'évitèrent en ne se présentant pas; d'autres succombèrent par avarice ou par lâcheté, le plus grand nombre par ignorance; mais, dès que ces derniers eurent appris l'artifice de l'empereur, ils coururent tout éperdus devant lui, jetèrent à

beaucoup de chrétiens de leurs biens, et voulut aussi les dépouiller de leur nom, en les appelant *Galiléens;* il défendit d'enseigner les belles-lettres et les sciences à leurs enfants; il fit fermer plusieurs églises, confisquer leurs revenus, enlever leurs vases sacrés. Les païens de Gaza, d'Alexandrie, d'Héliopolis et d'Aréthuse, en Syrie, se voyant soutenus par l'empereur, se soulevèrent contre les chrétiens, en égorgèrent un grand nombre et en immolèrent plusieurs sur les autels des dieux; quelques gouverneurs, pour plaire à leur maître, en firent périr d'autres dans les supplices (1).

Telle était la nouvelle persécution qui affligeait l'Église lorsque la terre fut délivrée de ce fanatique insensé (2), qui mourut, suivant l'expression d'un historien, dans la disgrâce de Dieu et des hommes.

Jovien, appelé au trône par les suffrages de l'armée, se montra digne de l'empire, en montrant qu'il l'estimait moins

---

ses pieds l'or qu'ils avaient reçu, se déclarant soldats de Jésus-Christ et demandant le martyre. Julien, transporté de colère, ordonna qu'on leur tranchât la tête; mais à peine étaient-ils arrivés au lieu de l'exécution, qu'un ordre arriva de les reléguer aux extrémités de l'empire. (Voyez Théodoret, liv. III, chap. 17; Sozomène, liv. V, chap. 17.)

Julien, afin de confondre les prophéties, voulut faire rebâtir le temple de Jérusalem. Mais les ouvriers employés à cette reconstruction furent dispersés par des globes de feu qui sortirent des entrailles de la terre. Ce miracle est affirmé par un historien païen, par Ammien Marcellin. *Metuendi globi flammarum propè fondamenta crebris assultibus erumpentes, fecere locum, exustis aliquoties operentibus inaccessum.*

(1) On rapporte à cette époque le martyre de saint Eliphe de Toul.

(2) Julien, après quelques avantages remportés sur les Perses, s'étant engagé trop avant dans le pays, se vit obligé de battre en retraite. Sans cesse harcelé par les cavaliers ennemis, il fut blessé dans un combat qui se livra le 26 juin 363, par une javeline qui lui perça le côté droit, et il mourut le même jour. Ce prince, qui a été si diversement jugé, avait toute la vanité d'un philosophe sans en avoir les vertus. Séduit par la brillante mythologie des Grecs, il devint païen par l'imagination, et s'efforça de croire à toutes ces absurdités que sa raison condamnait. Ayant transporté sur le trône les rêves, la passion et la superstition du poète, il méconnut la justice et la clémence, qui étaient dans son caractère, pour se faire persécuteur.

que sa foi ; car il n'hésita pas à déclarer qu'étant chrétien, il ne voulait point commander à des idolâtres ; mais les soldats s'étant écriés qu'eux aussi étaient chrétiens, il se mit à leur tête, et s'occupa aussitôt de signer avec les Perses une paix à des conditions dures, mais que l'extrémité du péril obligeait d'accepter. Après avoir ainsi assuré le salut de l'armée, le nouvel empereur donna tous ses soins à réparer les maux occasionnés par son prédécesseur. Il écrivit aux gouverneurs des provinces une lettre dans laquelle il confessait la foi et qui assurait le rétablissement légal de la religion ; il abolit les édits de Julien, rétablit et étendit les immunités ecclésiastiques, déplora les malheurs des temps qui le forçaient de retrancher une partie des aumônes publiques, et laissa à tous ses sujets le libre exercice de leur culte.

L'État et l'Église avaient déjà recouvré leur tranquillité sous une administration si sage et si tolérante, lorsque ce bon prince mourut à Dadastane, sur la frontière de Bithynie, le 16 février 364, après un règne de sept mois. Chariton, sa femme, qui était partie pour le rejoindre, ne rencontra que son convoi.

Valentinien, ayant alors été élu, déclara que son intention, conforme en cela au vœu des soldats, était de s'associer un collègue, afin de partager le fardeau du pouvoir. « Si vous aimez vos proches, » lui dit-on, « vous avez un « frère ; si vous aimez l'empire, jetez les yeux sur un « autre. » L'amour de la famille l'emporta, et il fit choix de Valens. Alors s'opéra pour jamais la division de l'empire d'Occident et de l'empire d'Orient ; et les deux frères, ayant terminé cette importante affaire, se séparèrent après s'être embrassés pour la dernière fois.

Valens, souverain de l'Orient, se rendit à Constantinople ; Valentinien, maître de l'Occident, vint fixer sa résidence à Milan.

XXVIII.

RÈGNE DE VALENTINIEN. — CARACTÈRE ET LOIS DE CET EMPEREUR. — GRATIEN NOMMÉ AUGUSTE. — MORT DE SAINT HILAIRE. — DISCIPLES DE CET ÉVÊQUE. — NOUVEAUX MISSIONNAIRES DANS LES GAULES. — FONDATION DE NOUVELLES ÉGLISES. — SAINT MARTIN ÉLU ÉVÊQUE DE TOURS. — CONCILE DE VALENCE. — CANONS DE CE CONCILE. — MORT DE VALENTINIEN. — VALENTINIEN II. — CONDUITE DE GRATIEN. — VERTUS DE CE PRINCE. — LES HUNS. — PASSAGE DU DANUBE PAR LES GOTHS, QUI SONT ADMIS DANS L'EMPIRE. — LEUR RÉVOLTE. — DÉFAITE DE VALENS. — SA MORT. — THÉODOSE EMPEREUR.

Valentinien, élevé dans les camps, ne connaissait que les lois de la discipline militaire; son jugement sain n'avait été ni éclairé, ni corrompu par l'étude des lettres; intrépide soldat, habile capitaine, prince juste, mais austère et d'une inflexible sévérité, il fut le soutien de l'empire par ses vertus et par ses défauts. Vainqueur des Allemands, qui recommençaient sans cesse leurs incursions dans les Gaules, il éleva pour la défense de ce pays une chaîne de fortifications depuis les sources du Rhin jusqu'au détroit de l'Océan (1), et alla s'établir à Trèves, où il appela le célèbre poète Ausone pour instruire le jeune Gratien, son fils (2).

Le zèle que cet empereur avait montré pour le christianisme, sous le règne de Julien l'apostat (3), ne se

(1) C'est à cette époque que l'on voit paraître les Bourguignons issus des Vandales, qui habitaient les bords de l'Elbe. Ce peuple, qui était en guerre continuelle avec les Allemands, s'allia avec Valentinien. Les Saxons, désolant les côtes maritimes de la Gaule, furent écrasés, et Théodose, général de Valentinien, délivra la Grande-Bretagne des Pictes et des Calédoniens, en les refoulant sur la pointe septentrionale de l'île.

(2) Gratien, fils de Valentinien et de Séverа, première femme de cet empereur.

(3) Valentinien, accompagnant un jour Julien, suivant le devoir de sa charge, et étant entré avec lui dans le temple de la Fortune, frappa vive-

démentit point le reste de sa vie; tandis que son frère Valens (1), entraîné dans l'arianisme, renouvelait en Orient de cruelles persécutions contre les orthodoxes, il maintenait lui-même la tranquillité de l'Église et l'ordre public en Occident par sa tolérance et par sa fermeté; fidèle à la foi de Nicée, il n'engagea point l'autorité de l'homme d'état dans les questions religieuses, et adoucit ainsi les mœurs par sa prudence et sa sagesse; la protection qu'il accorda à Auxence, évêque de Milan, dont les fourberies l'avaient trompé (2), n'altéra nullement ses sentiments catholiques (3).

Au milieu des soins si variés qu'il donnait à l'adminis-

---

ment le prêtre païen qui avait fait tomber une goutte d'eau lustrale sur son habit, en lui disant qu'il l'avait sali au lieu de le purifier. Cette action lui attira la disgrâce de Julien, qui l'éloigna de sa cour.

(1) Le succès momentané de l'entreprise audacieuse de Procope, qui se vit un moment revêtu de la pourpre à Constantinople, démontre quelle était encore l'inconstance des légions.

(2) Valentinien ayant reçu d'Auxence une profession de foi rédigée en termes ambigus, crut que cet évêque était réellement catholique, et il ordonna à saint Hilaire, qui ne cessait de s'élever contre Auxence, de sortir de Milan. Ce saint évêque obéit et publia contre Auxence un écrit dans lequel il dévoila ses artifices et exhorta les catholiques à se séparer de lui.

(3) Après la mort d'Auxence, Valentinien ayant assemblé les évêques, leur parla de la sorte : « L'étude particulière que vous avez faite de « l'Écriture sainte ne vous permet pas d'ignorer les qualités que doivent « avoir ceux qui sont élevés à l'honneur du sacerdoce, et l'obligation « étroite qu'ils ont d'instruire par leurs actions, autant que par leurs « paroles, ceux qui sont soumis à leur conduite; de leur servir de modèle « de toutes sortes de vertus, et de confirmer la vérité de leur doctrine par « la sainteté de leur vie. Choisissez donc un homme pour l'élever sur le « siége de l'Église, qui soit tel, que moi, qui tiens entre les mains l'au- « torité souveraine, je *me soumette volontiers à sa conduite*; *que je reçoive* « *ses remontrances et ses réprimandes comme un remède salutaire, car étant* « *homme, je suis sujet à pécher souvent.* » Et comme les habitants ne s'accordaient point au sujet de cette élection, Ambroise, gouverneur de la province, s'étant présenté dans l'église pour apaiser le désordre, fut aussitôt élu du consentement de tout le monde. Les évêques qui étaient présents le baptisèrent et ensuite l'ordonnèrent.

tration de l'empire et qui occupaient son infatigable activité, il fit de louables réformes et des lois salutaires. Il établit des médecins pour les pauvres; il donna aux villes des défenseurs officieux; il considéra comme homicide celui qui exposait son enfant (1); il facilita l'éducation de la jeunesse et l'étude des sciences; il traça les règles de conduite des étudiants (2); il recommanda aux moines et aux clercs de ne point fréquenter la demeure des veuves et des vierges; toute personne attachée à l'ordre ecclésiastique fut déclarée inhabile à recevoir des dons testamentaires, et fut bornée aux droits d'une succession légitime.

Valentinien étant tombé sérieusement malade pendant qu'il était dans les Gaules, et ayant à cette occasion réfléchi aux conséquences que pourrait entraîner sa mort, déclara auguste son fils Gratien, à peine âgé de huit ans. La proclamation se fit à Amiens le 24 août 367. Ce fut dans le cours de la même année que l'église de Poitiers perdit saint Hilaire, célèbre dans tout le monde chrétien par ses

---

(1) *Unusquisque sobolem suam nutriat; quod si exponendam putaverit animadversioni quæ constituta est subjacebit.* (*Cod. Just.*, lib. VIII, tit. 52, *leg.* 2.) Ces derniers mots *animadversioni quæ constituta est* font allusion, suivant Godefroy (sur la loi 2, *Cod. Théod. De expos. liberis*), à la peine des homicides. C'est ce qui paraît évident, dit M. Troplong (*Influence du christianisme sur le droit civil des Romains*, p. 279, à la note), quand on confère cette loi avec la loi 8, *ad leg. Cornel. De Sicariis* (*Cod.*, lib. IX, tit. 16), qui punit de mort le meurtre des enfants : *Si quis necandi infantis piaculum agressus aggressa ve sit : sciat se capitali supplicio esse puniendum.*

Voyez dans mon *Dictionnaire de Droit*, sous le mot *Abandon d'enfant*, les lois postérieures et nos lois actuelles sur ce point.

(2) Ces règles présentent, ainsi que l'observe Gibbon, l'esquisse de la première discipline de nos universités modernes. Par cette loi, qui est du mois de mars 370, et donnée à Trèves, il était défendu aux étudiants d'assister trop souvent aux spectacles et de se trouver trop fréquemment aux festins; et il leur était également prescrit d'être dociles et modestes, sous peine de châtiments et d'expulsion. Le préfet de la ville avait autorité sur eux et devait faire tous les ans un rapport sur l'exactitude et les talents des écoliers, afin qu'on pût les employer utilement au service public.

vertus, par ses ouvrages et par sa grande érudition (1). Au nombre des disciples que forma ce grand docteur, l'on compte saint Just, qu'il envoya prêcher en Périgord, saint Léonie (vulgairement saint Lienne), saint Lupien, sainte Triaise, sainte Florence et saint Martin, le plus illustre de tous.

La paix et la liberté dont jouissait l'église d'Occident attirèrent (2) bientôt dans les Gaules de zélés missionnaires qui vinrent porter l'Évangile dans les lieux où le paganisme régnait encore. Saint Marcellin étant parti d'Afrique avec Vincent et Domnin, aborda à Nice, et s'arrêta à Embrun, dont il devint l'évêque, après en avoir converti les habitants. Ses deux compagnons, s'étant rendus à Digne, obtinrent de si grands fruits de leur apostolat, qu'on y établit un siége qui fut rempli d'abord par saint Domnin, et, après lui, par saint Vincent.

Vers le même temps, de nouvelles églises furent fondées dans le nord des Gaules : à Bayeux, par saint Exupère (vulgairement saint Spire); à Angers, par Défenseur; à Séez, par Sigibolde; à Coutances, par saint Ereptiole; à Avranches, par saint Léonce (3), tandis que saint Martin,

---

(1) Saint Maternien, évêque de Reims, ayant eu révélation de la mort prochaine de saint Hilaire et de la sienne, fit le voyage de Poitiers pour avoir la consolation de s'entretenir avec ce saint évêque. Saint Maternien tint son siége pendant vingt-trois ans; il avait succédé à saint Aper. Celui-ci fut apparemment successeur de Discole, et non d'Imbetause, comme le dit Flodoart, qui a omis Discole. (Voy. LONGUEVAL.)

(2) Vers l'an 370.

(3) Le siége de Rennes, dit Longueval, n'est guère plus ancien, si l'on veut s'en tenir au catalogue de ses évêques, donné par Sainte-Marthe. On n'y en compte que cinq avant Anthénius, lequel vivait l'an 461, savoir: saint Modéran, saint Justin, saint Rhéotisme, saint Électran et saint Jean. Au reste, Longueval observe qu'il ne parle que de l'établissement du siége; car il est fort probable, ajoute-t-il, que la religion chrétienne avait été prêchée à Rennes dès le III[e] siècle. Le voisinage de Tours et de Nantes ne laisse guère lieu d'en douter. Il faut dire la même chose des autres villes

quittant de temps en temps son monastère de Ligugey, parcourait les campagnes, répandant partout la parole de Dieu et la confirmant par ses miracles. Le zèle, le mérite et les travaux éclatants de ce modeste et pieux moine, l'ayant bientôt fait connaître dans toute la Gaule, il fut jugé digne de succéder à saint Lidoire dans le siége de Tours (1), et justifia les touchantes acclamations du peuple, qui s'écriait avant son élection : *Heureux le troupeau conduit par un tel pasteur !*

Redoublant d'efforts sans diminuer ses austérités, ce saint prélat conserva la même humilité dans son élévation, le même amour de la solitude (2) dans l'embarras des affaires, le même esprit de pauvreté dans le maniement des biens de l'église (3), la même ardeur pour l'extirpation de l'idolâtrie (4).

---

dont il est parlé ci-dessus, ainsi que de celle de Lisieux, qui eut un siége vers la même époque.

Quant à l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux (*Augusta Tricastinorum*), petite ville du département de la Drôme), elle fut fondée à une époque bien antérieure, puisqu'elle eut pour premiers évêques saint Sulpice, saint Eusèbe, saint Torquat, et ensuite saint Paul, qui est sans doute celui qui assista au concile de Valence, en 374.

(1) Saint Martin fut ordonné évêque de Tours le 12 juin de l'an 371 et non le 4 juillet, ainsi qu'on le croit communément. En effet, le 4 juillet n'était pas un dimanche en l'an 371 ; or, d'après les canons observés alors exactement, les ordinations devaient se faire le dimanche; d'un autre côté, en plaçant l'ordination de saint Martin au 4 juillet, on ne trouve pas qu'il ait tenu le siége vingt-six ans, quatre mois et vingt-sept jours, comme Grégoire de Tours le marque exactement. Telles sont les deux raisons décisives données par Longueval.

(2) Saint Martin fit construire à une demi-lieue de Tours le monastère de Marmoutiers, dans lequel il avait sa cellule, et où il se livrait à la mortification et à la prière. Ce célèbre monastère, dont Sulpice Sévère nous a conservé la règle, fut détruit par les Normands, rétabli ensuite et occupé par les bénédictins. On conservait dans l'église une sainte ampoule qui servit au sacre de Henri IV dans la cathédrale de Chartres.

(3) Voyez SULPICE SÉVÈRE, *Vita Martini*, chap. VII; et LONGUEVAL.

(4) Ce saint prélat fit de nouvelles excursions dans les provinces, démolit plusieurs temples consacrés aux idoles, et fit élever des églises au vrai

Pendant que la foi pénétrait ainsi dans les lieux les plus reculés des Gaules, les évêques de ce pays, voulant conserver la sainteté de l'Église et corriger quelques abus qui s'étaient glissés dans la discipline, tinrent un concile à Valence (1) et firent quatre canons, dont le *premier* portait défense d'ordonner dans la suite ceux qui avaient été mariés deux fois ou qui avaient épousé une veuve, et dont le *quatrième* voulait qu'on ne conférât point les ordres de diacre, de prêtre ou d'évêque, à ceux qui se seraient accusés d'un crime réel ou supposé, parce que, dans le premier cas, la culpabilité rendait indigne, dans le second, le mensonge. C'est qu'alors, ainsi que le dit Longueval, la crainte d'être élevés aux dignités ecclésiastiques rendait souvent les fidèles plus ingénieux à faire paraître en eux de faux crimes, que l'ambition n'en rend aujourd'hui quelques-uns artificieux à montrer de fausses vertus pour y parvenir (2).

Tel était l'état prospère de la religion en Occident, lorsque Valentinien, marchant contre les Quades, mourut subitement en Illyrie (3). Six jours après, les légions

---

Dieu. Les miracles qu'il opéra sont rapportés par Sulpice Sévère, son disciple, et par conséquent auteur contemporain. L'Église, dans l'office de saint Martin, le nomme *trium mortuorum suscitator magnificus*, rappelant ainsi le prodige de la résurrection de trois morts.

Saint Sulpice Sévère, surnommé le *Salluste chrétien*, né à Agen, suivant l'opinion commune, mourut vers l'an 420. Il a laissé la *Vie de saint Martin* et l'*Histoire sacrée*, qui sont les ouvrages les mieux écrits que nous ayons en latin parmi les auteurs ecclésiastiques. (Voy. l'*Hist. litt. de la France*, tom. II, pag. 95 et suiv.)

(1) Le 4 juillet 374.

(2) Pendant la tenue de ce concile, Accepte, ayant été élu évêque de Fréjus, s'accusa de crimes imaginaires; mais comme on pensait avec raison que son humilité l'avait porté à employer cet artifice, le peuple et le clergé de Fréjus en écrivirent au concile. Concordius d'Arles, chargé du rapport de cette affaire, fit un grand éloge des vertus et du mérite d'Accepte. Mais comme déjà le quatrième canon avait été adopté, le concile répondit qu'il ne croyait pas devoir porter atteinte à ce décret. On élut alors saint Quillin ou saint Léonce à la place d'Accepte.

(3) Le 17 novembre 375. Ce prince périt d'un accès de colère contre les

qui l'avaient suivi dans cette guerre ayant proclamé empereur Valentinien II, son second fils (1), Gratien, qui résidait à Trèves, apprit presque en même temps ces deux événements. Ce prince, qui justifiait déjà (2) par ses vertus les espérances des peuples et des soldats, n'hésita pas à ratifier ce choix, à déclarer qu'il regardait le nouvel empereur comme son frère et non comme son rival; et ayant conservé pour lui les Gaules, l'Espagne et la Bretagne (l'Angleterre), il laissa l'Italie, l'Afrique et l'Illyrie à Valentinien, dont il devint le tuteur.

Gratien signala les commencements de son règne par diverses lois en faveur de l'Église et des lettres (3), et conserva constamment sur le trône la piété la plus sincère et la plus exacte pudeur.

Cependant, une grande agitation régnait dans les con-

---

députés des Quades, nation barbare qui, après avoir ravagé la Pannonie et d'autres provinces voisines, désirait obtenir la paix.

(1) Celui-ci était issu du second mariage de Valentinien avec Justine. Il n'était âgé que de quatre ans lorsqu'il fut élu par les troupes à l'instigation de deux chefs. L'impératrice, sa mère, était arienne; mais elle ne déclara son hérésie qu'après la mort de son mari.

(2) Gratien n'avait alors que dix-sept ans.

(3) Par l'une de ces lois, datée du 17 mai 376, il ordonna que les affaires concernant la religion seraient jugées sur les lieux par les synodes de la province, tandis que les causes criminelles concernant les clercs seraient portées devant les juges laïques. (Voy. la loi 23, *Cod. Théodos.*, *de Episcopis et Clericis*. Ainsi, les ecclésiastiques coupables de certains crimes ne pouvaient invoquer le privilége de cléricature pour se soustraire à la justice séculière.

Par une autre loi, datée du 23 du même mois, il augmenta le traitement que l'épargne donnait aux professeurs dans toutes les métropoles.

Gratien publia d'autres lois pour réprimer les hérétiques et leur défendre toute assemblée. Il exempta tous les clercs des charges personnelles.

On voit par un rescrit donné par ce prince au sujet de la faction d'Ursin, qui, sous l'empire de Valentinien, avait tenté d'usurper le pontificat au préjudice du pape Damase, que les évêques devaient être jugés par le pape; que ceux des provinces éloignées devaient être jugés sur les lieux par le métropolitain, et que le métropolitain devait être jugé à Rome ou bien par les juges que l'évêque de Rome lui aurait donnés.

seils de Valens, empereur d'Orient; on avait appris qu'une race inconnue de sauvages (1), aussi difformes qu'intrépides, venant de par delà le Palus Méotides (2), s'était tout à coup jetée sur les Visigoths, les avait chassés de leurs états, et que cette nation fugitive, réunie sur les bords du Danube, implorait la compassion de l'empereur, et lui demandait un asile dans les déserts de la Thrace. L'accueil ou le refus de cette demande paraissant également dangereux pour la sûreté publique, à cause du nombre de ces barbares (3) et du désespoir de leur situation, l'on ne savait quel parti prendre, lorsqu'on se résolut enfin à leur accorder le passage du fleuve, sous la condition qu'ils livreraient leurs armes (4), et donneraient en outre leurs enfants en garantie de leur fidélité. A peine cette immense multitude était-elle passée, qu'une nouvelle émigration composée d'Ostrogoths (5) parut sur le bord du Danube, et envoya aussitôt des ambassadeurs à Valens pour le prier de les recevoir aux mêmes conditions que les Visigoths. Mais leur demande ayant été repoussée, ces barbares, pressés par

---

(1) Les Huns.

(2) Aujourd'hui mer d'Azof.

(3) Le nombre de leurs guerriers s'élevait à deux cent mille, ce qui pouvait faire monter l'émigration totale, en y comprenant les femmes, les enfants et les esclaves, à un million d'âmes.

(4) Cette condition ne reçut point son exécution; les barbares rachetèrent leurs armes en corrompant les officiers qui avaient été chargés de s'en emparer.

(5) Ce peuple était de la même origine que les Visigoths, c'est-à-dire du midi de la Suède, qu'ils quittèrent pour aller s'établir dans un climat plus doux. Leur empire était situé au dessus du Danube et s'étendait à l'est jusqu'aux bouches de ce fleuve; au nord jusqu'aux monts Krapaks, qui le séparaient de la Sarmatie; au couchant jusqu'au pays des Iaziges, fondateurs de Presbourg. Les peuples de la Gothie, qui se répandirent dans les contrées occidentales de l'empire romain, prirent le nom de Visigoths, c'est-à-dire Goths occidentaux; ceux qui restèrent vers l'orient furent appelés Ostrogoths, c'est-à-dire Goths orientaux.

l'approche des Huns, profitèrent d'un moment favorable (1), passèrent le fleuve et déployèrent leurs tentes sur les terres de l'empire, tandis que leurs compatriotes, qu'on venait d'établir dans la Thrace, gémissaient sous la plus cruelle oppression, par l'avarice des généraux romains (2), et méditaient de s'en venger. Des liaisons secrètes s'étant alors formées entre les nouveaux émigrants et Fritigern, chef des Visigoths, la révolte éclata tout à coup à Marcianopolis, capitale de la basse Mœsie, et fut bientôt suivie d'une grande victoire sur les troupes de l'empereur (3).

La bataille de Salices, qui eut lieu quelque temps après, et qui dura une journée tout entière, avec grand meurtre d'hommes des deux parts, ne fut d'aucun profit pour l'une ou pour l'autre des armées. Les Visigoths rentrèrent dans leur camp, et les Romains n'osant point renouveler le combat ne songèrent qu'à affamer leurs ennemis en les enfermant entre le Danube, la mer Noire et le mont Hémus; mais les Ostrogoths et le parti des Huns et des Alains, avec lequel Fritigern avait fait alliance, vinrent les dégager.

Les affaires de l'empire se trouvant, de ce côté, dans l'état le plus alarmant, Valens partit enfin d'Antioche (4)

---

(1) Les généraux de Valens avaient désarmé les vaisseaux et les forts qui défendaient le passage du Danube.

(2) Maxime et Lupicinus, gouverneurs militaires de la Thrace, cherchèrent à mettre à profit la situation des Visigoths en élevant à un prix exorbitant les vivres les plus nécessaires et les plus communs. Il fallait souvent donner un esclave pour avoir un pain; et quand tous les autres moyens furent épuisés, ces malheureux se virent forcés de vendre, pour subsister, les enfants qui leur restaient.

(3) « Ce jour-là, » dit Jornandès, évêque des Goths et leur historien, « ôta la faim aux Goths et la sécurité aux Romains; les Goths commencèrent alors à se montrer, non comme des étrangers et des vagabonds, « mais comme citoyens et maîtres. *Illa namque dies Gothorum famem « Romanorumque securitatem ademit; cœperuntque Gothi jam non ut ad- « venæ et peregrini, sed ut cives et domini possessoribus imperare.* » (*De rebus Geticis*, cap. 26.)

(4) Cet empereur était depuis cinq ans dans cette ville. Il employa ce

XXIX.

GOUVERNEMENT DE THÉODOSE. — ABOLITION DU PAGANISME. — CONCILES D'AQUILÉE. — SAINT JUST ÉVÊQUE DE LYON. (*Voir en note.*) — PRISCILLIANISTES. — LEUR DOCTRINE. — CONCILE DE SARAGOSSE. — MAXIME DÉCLARÉ EMPEREUR. — ASSASSINAT DE GRATIEN. — CONCILE DE BORDEAUX. — CONDAMNATION DES PRISCILLIANISTES. — TENTATIVE DE L'IMPÉRATRICE JUSTINE EN FAVEUR DE L'ARIANISME. — FERMETÉ DE SAINT AMBROISE. — INVASION DES ÉTATS DE VALENTINIEN PAR MAXIME. — DÉFAITE ET MORT DE CELUI-CI. — THÉODOSE RÉTABLIT VALENTINIEN SUR LE TRÔNE. — MASSACRE DES HABITANTS DE THESSALONIQUE. — NOBLE CONDUITE DE SAINT AMBROISE. — PÉNITENCE PUBLIQUE DE THÉODOSE. — ARBOGASTE FAIT PÉRIR VALENTINIEN ET PROCLAMER EUGÈNE. — VICTOIRE DE THÉODOSE. — MORT D'EUGÈNE ET D'ARBOGASTE. — MORT DE THÉODOSE.

Théodose (1) possédait toutes les qualités, tous les talents, toutes les vertus qu'on peut désirer dans un prince; l'empire fut sauvé; les barbares, vaincus, divisés et soumis, furent établis, les uns (2) dans la Thrace, les autres (3) dans la Phrygie et dans la Lydie; la foi catholique (4) fut

(1) Sa famille était espagnole. Son père, général au service de Valentinien, s'était acquis une brillante réputation en Afrique et dans la Grande-Bretagne, et avait été injustement décapité à Carthage sous le règne même de Gratien. Lui-même, depuis cette cruelle exécution, s'était retiré dans sa patrie, où il vivait dans la modestie d'un simple particulier, lorsqu'il fut appelé au trône de l'Orient, étant alors âgé de trente-trois ans.

(2) Les Visigoths.

(3) Les Ostrogoths.

(4) Voici les termes de la célèbre constitution donnée par Théodose, le 28 février 380, à Thessalonique, peu de temps après avoir reçu le baptême des mains de saint Ascole, évêque de cette ville :

« Nous voulons que tous les peuples de notre obéissance suivent la reli-
« gion que l'apôtre saint Pierre a enseignée aux Romains, dont la tradi-
« tion, conservée avec soin, est professée par le pontife Damase et par
« Pierre d'Alexandrie, évêque d'une sainteté apostolique. Conformément
« à la discipline des apôtres et à la doctrine de l'Évangile, nous devons
« croire à la seule divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, sous une
« majesté égale et dans une pieuse Trinité. Nous autorisons les disciples

consacrée par les lois, l'arianisme subjugué, le culte des idoles détruit (1).

En Occident, la piété de Gratien secondant le zèle des

« de cette doctrine à prendre le titre de chrétiens *catholiques*; et comme « nous jugeons que tous les autres sont des aveugles et des insensés, « nous les flétrissons du nom odieux d'hérétiques, et nous défendons à « leurs assemblées d'usurper désormais le nom vénérable d'églises. Indé- « pendamment de la condamnation divine, ils doivent s'attendre à souf- « frir tous les châtiments que notre autorité, guidée par la sagesse céleste, « jugera à propos de leur infliger. » (Voy. *Cod. Theodos.*, liv. XVI, loi 2 du tit. 1, *de Fide catholica.*)

(1) Les privilèges des prêtres païens furent abolis, les sacrifices interdits, les instruments de l'idolâtrie brisés, les temples fermés ou détruits. A Alexandrie, le Sérapion, fameux temple de Sérapis, fut renversé; la statue du dieu était d'une grandeur si prodigieuse, dit Théodoret, qu'on ne pouvait la regarder sans être saisi de frayeur. Mais ce qui redoublait la crainte, c'était un bruit qui avait été répandu que, si quelqu'un était assez hardi pour s'en approcher, la terre serait à l'instant même ébranlée et engloutirait tout le monde. Un soldat, ayant saisi sa hache d'armes, en frappa violemment la tête de la statue qu'il brisa, et d'où il sortit aussitôt une troupe de rats, à la grande risée des spectateurs et des païens eux-mêmes, qui méprisèrent alors ce qu'ils avaient adoré. Ce temple, dans lequel on déposait le nilomètre, était bâti sur un tertre artificiel. On y montait par cent degrés.

Le dernier édit de Théodose contre le paganisme défendit à toute personne, soit magistrats et citoyens, depuis la première classe jusqu'à la dernière inclusivement, d'immoler désormais, soit dans une ville, soit dans tout autre endroit, aucune victime innocente, et de faire aucune cérémonie païenne. (Voy. *Cod. Théod.*, liv. XVI, loi 12 du tit. 10, *De Paganis sacrificiis et templis.*) Cette loi fut donnée en l'an 392.

Théodose, dans une assemblée complète du sénat, ayant posé cette question : « Laquelle des deux religions du Christ ou de Jupiter sera-t-elle « désormais celle des Romains? » une majorité considérable se prononça contre Jupiter. Alors, dit le poëte Prudence, « vous eussiez vu les pères « conscrits, ces brillantes lumières du monde, se livrer à la joie; ce « conseil de vieux Catons tressaillir en revêtant le manteau de la piété, « plus éclatant que la toge, et en se dépouillant de la livrée du pontificat « païen. »

Exsultare patres videas, pulcherrima mundi
Lumina, conciliumque senûm gestire Catonum,
Candidiore togâ niveum pietatis amictum
Sumere et exuvias deponere pontificales.

Il est à remarquer qu'aucune loi ne défendit aux païens d'écrire contre

prélats orthodoxes, il ne restait plus de refuge pour l'hérésie (1).

Cependant une secte nouvelle venait de paraître en Espagne; des gnostiques chassés d'Egypte s'étant réfugiés dans ce pays, l'un d'eux, originaire de Memphis, s'était attaché une dame espagnole, ainsi qu'un rhéteur, et avait gagné ensuite Priscillien, homme de qualité, riche, libéral, savant, qui, devenu chef du parti, avait déjà réussi à faire plusieurs disciples. Ces nouveaux sectaires enseignaient que les âmes étaient de la même substance que Dieu; que les hommes étaient attachés à certaines étoiles fatales; que le monde était l'œuvre du mauvais principe; ils s'abstenaient de la chair des animaux comme immonde, et condamnaient le mariage; mais ils tenaient des assemblées nocturnes où les hommes et les femmes s'abandonnaient aux plus honteuses

---

la religion chrétienne, et ne les obligea à embrasser le christianisme, sous une peine quelconque; ils conservèrent même les charges qu'ils possédaient.

(1) Deux évêques, Pallade et Secundien, convaincus de suivre les erreurs d'Arius, furent condamnés et déposés par le concile d'Aquilée, tenu le 3 septembre 381. Les provinces des Gaules les plus voisines de l'Italie furent représentées à ce concile par Procule, évêque de Marseille, par Théodore d'Octodure (Martigny en Valais), par Constance d'Orange, par Amantius de Nice, par Domnin de Grenoble et par Saint-Just de Lyon. Ce dernier évêque, après son retour d'Aquilée, quitta secrètement son siége et se retira dans les solitudes d'Égypte pour y expier une faute qu'il se reprochait, quoique ce fût plutôt celle de son peuple que la sienne. Un homme ayant blessé et tué quelques personnes à Lyon, dans un accès de fureur, s'était réfugié dans l'église. Le peuple, qui le poursuivait, ayant trouvé les portes fermées, menaça d'y mettre le feu si on ne livrait le meurtrier. Saint Just, ayant obtenu la promesse qu'on se bornerait à emprisonner le coupable, le remit entre les mains des principaux citoyens; mais aussitôt la populace le fit mourir. Le saint évêque ne cessa de se reprocher le sang de ce malheureux, et ce fut pour pleurer cette prétendue faute qu'il se retira en Orient avec un jeune lecteur de son église, nommé Viateur. Il y mourut vers l'an 390, dans les exercices de la pénitence, et son corps fut rapporté à Lyon avec celui de son compagnon, et inhumé dans une église qui, depuis, porta son nom, et qui était fort célèbre dès le ve siècle.

infamies. Condamnés par le concile de Sarragosse (1), et frappés par le décret de Gratien, qui ordonnait leur expulsion des terres de l'empire, les priscillianistes, après avoir fait d'inutiles efforts auprès du Saint-Siége pour se justifier, avaient enfin gagné les ministres de l'empereur et obtenu un rescrit qui les rétablissait dans leurs églises.

En ce temps-là, les légions qui se trouvaient dans la Grande-Bretagne, s'étant révoltées, donnèrent la pourpre à Maxime, leur général, qui passa aussitôt dans les Gaules pour soutenir sa fortune. Gratien, abandonné des siens au moment de livrer bataille, s'enfuit vers l'Italie et fut assassiné à Lyon, le 25 août 383.

Maxime, s'étant alors rendu à Trèves, y établit le siége de son empire (2), reprit l'affaire des priscillianistes et indiqua un concile à Bordeaux (3). Instantius, un de leurs chefs, y ayant été déclaré indigne de l'épiscopat, Priscillien prit alors le parti d'en appeler à l'empereur, et les évêques n'ayant point voulu passer outre, quoiqu'ils fussent seuls compétents (4), la cause fut instruite par le préfet Évode.

---

(1) Saint Phœbade, évêque d'Agen, et saint Delphin, évêque de Bordeaux, assistèrent à ce concile.

(2) C'est dans cette ville que fut appelé saint Allyre, évêque d'Auvergne, pour guérir la fille de cet empereur. Saint Allyre avait succédé à Léogonce; il eut saint Népotien pour successeur.

(3) An 384. Le pape saint Damase mourut le 11 décembre de cette année, et eut saint Sirice pour successeur.

(4) « Les évêques, » dit Sulpice Sévère, « eurent la faiblesse de déférer à « cet appel, lorsqu'ils pouvaient condamner cet hérétique, malgré sa « récusation, ou, s'ils passaient pour lui être suspects, le faire condamner « par d'autres évêques, sans renvoyer à l'empereur le jugement de crimes « si manifestes. »

Saint Martin, qui se trouvait à Trèves, supplia Maxime d'épargner le sang des coupables, disant qu'il suffisait qu'ayant été déclarés hérétiques par le jugement des évêques, ils fussent chassés de leurs églises, et qu'il était sans exemple qu'une cause ecclésiastique fût soumise à un juge séculier.

Priscillien, déclaré coupable, fut puni du dernier supplice avec quelques-uns de ses adhérents (1).

Tandis que le nouvel empereur frappait l'hérésie avec tant de sévérité dans ses états, Justine, mère du jeune Valentinien, essayait de relever l'arianisme à Milan. La courageuse résistance de saint Ambroise, qui gouvernait l'église de cette ville, ayant blessé l'orgueil de cette femme impérieuse, on employa, mais inutilement, la force et la violence; car le peuple, ayant pris parti pour son saint évêque, se disposait à le soutenir jusqu'à la dernière extrémité. Les choses étant dans cet état, le bruit se répandit que Maxime méditait d'envahir l'Italie et d'en chasser le légitime souverain. La cour de Milan, consternée par cette nouvelle, eut alors recours à ce même prélat qu'elle venait de persécuter, et le députa vers l'usurpateur qui feignit une grande modération et protesta de son amitié; mais Ambroise, trop clairvoyant pour ne pas deviner ses véritables sentiments, écrivit aussitôt à Valentinien *de se tenir sur ses gardes contre un homme qui cachait la guerre sous le voile de la paix*. Et, en effet, peu de temps après, Maxime, ayant passé les Alpes (2), entra dans Milan et poursuivit jusqu'à Aquilée le jeune prince, qui n'eut que le temps de s'embarquer avec sa mère dans un petit port de l'Istrie d'où il gagna Thessalonique après une longue navigation. Mais Théodose, qui venait d'épouser la sœur (3) de l'empereur fugitif, ne tarda pas à le venger; car s'étant

---

(1) Cette secte dura longtemps; il y avait encore beaucoup de priscillianistes dans le VI[e] siècle. L'on assembla à Prague un concile contre eux.

(2) En août 387.

(3) Longueval fait observer avec raison que Fleury se trompe lorsqu'il dit que Galla fut la première femme de Théodose; ce prince s'était marié d'abord avec sainte Flacille, qui mourut en 385, après avoir donné le jour à Arcadius et à Honorius; il épousa en secondes noces Galla, fill de Valentinien I[er] et de Justine. C'est la chronique d'Alexandrie qui a fait tomber Fleuri dans cette erreur.

rapidement porté en Pannonie, il surprit et défit en deux combats les troupes de l'usurpateur qui fut livré et tué par ses propres soldats, le 27 août 388 (1).

Le généreux empereur d'Orient, ayant ainsi rétabli Valentinien sur le trône (2), demeura près de trois ans en Italie pour régler et affermir l'autorité de son jeune collègue, et pour le ramener à la foi.

Or, pendant ce temps-là, une sédition avait éclaté à Thessalonique, métropole de l'Illyrie. Le peuple mutiné, ayant assassiné le commandant de la garnison avec plusieurs de ses principaux officiers, avait mutilé leurs corps et les avait ignominieusement traînés dans les rues de la ville. Théodose, qui se trouvait à Milan lorsque la nouvelle lui en parvint, résolut aussitôt, dans son indignation, de venger la mort de son lieutenant par le massacre des habitants ; excité au pardon par la piété des évêques, mais en ayant été détourné par Rufin, son ministre, il expédia des ordres sanglants, dont l'immédiate exécution prévint un repentir tardif.

Le peuple de Thessalonique, ayant été invité aux jeux du cirque, se pressait sans défiance dans l'enceinte, lorsque tout à coup une troupe de soldats, s'y précipitant avec fureur, se mit à égorger sans distinction d'âge ni de sexe (3).

---

(1) Le comte Arbogaste fut envoyé dans les Gaules, où il fit mourir le jeune Victor, que son père Maxime avait associé à l'empire.

(2) Théodose ajouta à l'empire de Valentinien les Gaules, l'Espagne et la Bretagne. L'histoire, en faisant l'éloge de sa générosité, loue aussi sa clémence. Cet empereur se montra en effet plus empressé de sauver les innocents que de punir les coupables ; il pourvut libéralement à l'entretien de la mère et à l'éducation des filles de Maxime. Tant de vertus, dit Gibbon, excusent en quelque façon la supposition de l'orateur Pacatus, qui affirme avec enthousiasme que si l'ancien Brutus était revenu sur la terre, il aurait abjuré aux pieds de Théodose la haine de la royauté.

(3) Dans ce carnage, qui ne dura pas moins de trois heures, il y eut sept mille victimes, suivant quelques-uns, quinze mille, suivant d'autres. Un marchand étranger offrit sa vie et sa fortune pour sauver ses enfants,

Saint Ambroise, ayant appris cette barbare et c
vengeance, quitta aussitôt Milan, l'âme remplie de do
et s'étant retiré à la campagne, il écrivit à l'empereur
lui reprocher son crime et pour lui déclarer qu'il n'o
offrir le sacrifice en la présence du meurtrier de tant
nocents. Cependant Théodose, profondément affect
reproches du prélat et tourmenté par ses propres rem
crut pouvoir se présenter dans l'église pour y faire se
votions; mais Ambroise l'arrêtant sous le portiqu
défendit l'entrée du saint lieu. Théodose ayant fait hu
ment observer que s'il s'était rendu coupable d'homi
David, le mortel chéri de Dieu, avait non seulement
mis le meurtre, mais l'adultère, le courageux évêq
répondit : « Tu as imité David dans son crime, im
« dans son repentir. » Et l'empereur se retira dans l
amère douleur. Après huit mois d'attente, il obtint
l'expiation publique (1). Dépouillé des marques du po
suprême, il fit pénitence au milieu de la cathédrale,
les yeux du peuple qui apprenait par cet exemple que
que la justice humaine ne peut atteindre sont comn
derniers des sujets devant la justice de Dieu.

Théodose étant retourné à Constantinople, le
Valentinien, dont les vertus faisaient aimer l'administr
passa quelque temps après dans les Gaules et y pér
le crime du général Arbogaste, qui le fit étrangler dan

Les soldats ne consentirent à accepter sa proposition qu'à l'égard
de ses deux fils; mais pendant que ce malheureux père, les aimar
lement tous deux et les regardant, ne pouvait se déterminer d
choix de celui qu'il rachèterait, les soldats les immolèrent tous
(Voy. SOZOMÈNE, liv. VII, chap. XXV.)

Ce massacre eut lieu en l'an 390.

(1) A cette occasion, Théodose fit une loi par laquelle il ordon
les sentences de mort ne seraient exécutées que trente jours après q
auraient été prononcées, afin de donner à la colère le temps de s'é
ou à la clémence celui de pardonner.

lit (1). Ce traître, dont l'ambition n'était pas de monter sur le trône, mais de gouverner ceux qui l'occupaient, revêtit de la pourpre un rhéteur, Eugène, son ancien secrétaire, et des ambassadeurs furent aussitôt envoyés à l'empereur d'Orient pour le prier de reconnaître pour collègue le nouveau souverain. Théodose, justement irrité, prépara tout pour la guerre, et s'étant emparé sans résistance des provinces de la Pannonie jusqu'aux Alpes Juliennes, il descendit des montagnes, rencontra l'armée d'Arbogaste sous les murs d'Aquilée, et lui livra sans succès un premier combat.

Le lendemain, les commandants d'un nombreux corps d'ennemis étant passés dans ses rangs, il recommença l'attaque avec vigueur; mais, comme la victoire était encore incertaine, il s'éleva tout à coup un vent des plus violents (2) qui, frappant en face les soldats d'Arbogaste, arrêtait leur marche, enlevait leurs boucliers et leurs javelots, et les laissait ainsi exposés sans défense aux coups des Romains. Eugène, conduit devant l'empereur, périt par les mains des soldats (3); Arbogaste se donna la mort.

Les provinces du monde romain se trouvèrent ainsi réunies sous le gouvernement de Théodose; mais ce prince ne

---

(1) A Vienne, le 15 mai 392.

(2) Le poète Claudien, qui était païen, rappelle ce miracle dans les vers suivans :

O nimium dilecte deo, cui fundit ab antris
Eolus armatas hyemes, cui militat Æther
Et conjurati veniunt ad classica venti.

Socrate (liv. V, chap. xxv), Sozomène (liv. VII, chap. xxiv) et Théodoret (liv. V, chap. xxiv) racontent cet événement merveilleux, qu'ils attribuent aux prières de Théodose.

(3) Théodose ayant appris que les enfants d'Eugène s'étaient réfugiés dans les églises d'Aquilée, envoya promptement un tribun avec ordre de leur sauver la vie; il eut soin qu'on les élevât dans la religion chrétienne; il leur laissa des biens et des charges, et les traita comme s'ils eussent été de sa famille. (FLÉCHIER, *Vie de Théodose.*)

jouit pas longtemps de son triomphe. Atteint d'une maladie mortelle par suite des fatigues de la guerre, il expira tranquillement et pieusement à Milan (1), laissant l'empire à ses deux fils (2).

(1) Le 27 janvier 395.

(2) Honorius avait reçu de son père le titre d'auguste l'an 383; Arcadius en fut honoré l'année suivante.

XXX.

RÈGNES D'HONORIUS ET D'ARCADIUS. — COMBATS DES GLADIATEURS ABOLIS. (*Voir en note.*) — ÉVÊQUES DES GAULES. — LETTRE DE SAINT PAULIN. — INVENTION DES CLOCHES. (*Voir en note.*) — RÉVOLTE DES GOTHS. — LEUR ARRIVÉE EN ITALIE. — LEUR DÉFAITE. — PASSAGE DU RHIN PAR LES VANDALES ET LES ALAINS. — PILLAGE DE PLUSIEURS VILLES DES GAULES. — ARRIVÉE DES BOURGUIGNONS, DES ÉRULES, DES GÉPIDES. — LETTRE DE SAINT JÉRÔME. (*Voir en note.*) — RÉVOLTE DES LÉGIONS DE LA BRETAGNE. — PRISE DE ROME PAR ALARIC. — LES ÉGLISES SONT RESPECTÉES. — MORT D'ALARIC. — ATAULPHE SUCCÈDE A ALARIC ET VA RÉGNER EN ESPAGNE. — LES BOURGUIGNONS S'ÉTABLISSENT DANS LA GAULE ET SE FONT CHRÉTIENS. — HÉRÉSIE DE PÉLAGE. — CONDAMNATION DE CETTE HÉRÉSIE. — SAINT AMATEUR. — SAINT GERMAIN D'AUXERRE. — DIFFÉREND AU SUJET DE L'ÉGLISE D'ARLES. — ÉTAT DE L'EMPIRE D'OCCIDENT. — TREMBLEMENT DE TERRE. — MORT D'HONORIUS. — VALENTINIEN III.

Pendant ce règne si brillant de Théodose, le génie de Rome avait paru se ranimer. Tout avait été grand dans ce siècle si fécond en événements et si célèbre dans l'histoire de l'Église (1); mais ce fut comme un dernier effort que faisait la fortune en faveur des Romains (2).

La jeunesse, la faiblesse et l'incapacité d'Arcadius et d'Honorius, successeurs de ce glorieux prince, furent bientôt une cause de troubles et de sanglantes révolutions (3).

(1) Théodose ne sépara jamais les intérêts de la religion de ceux de l'État. (FLÉCHIER, *Hist. de Théodose*, p. 6.) Le christianisme devint non-seulement alors la religion de l'État, mais la seule qui pût avoir un culte dans l'État. De cette époque date l'extinction totale du paganisme, de cette superstition qui, pendant tant de siècles, avait gouverné l'univers.

Sous le règne de cet empereur, l'Église posséda d'illustres docteurs : saint Grégoire de Naziance, saint Grégoire de Nisse, digne frère du grand saint Basile ; saint Cyrille, évêque de Jérusalem ; saint Epiphane, évêque de Salamine ; saint Ambroise, évêque de Milan.

(2) DUCREUX, *Siècles chrét.*, p. 449.

(3) Arcadius, en Orient, fut successivement gouverné par Rufin, qui fut

Cependant les affaires de la religion étaient de plus en plus prospères. L'église gallicane comptait un grand nombre de saints et de savants évêques : Procule de Marseille (1), Victrice de Rouen (2), Exupère de Toulouse (3), Sim-

---

égorgé par les soldats ; par l'eunuque Eutrope, qui finit par être décapité, et par l'impératrice Eudoxie, sa femme.

Honorius, en Occident, ne fut empereur que de nom sous la tutelle de Stilicon, capitaine brave et prudent, qui avait épousé Sérène, nièce de Théodose, et qui, après avoir plusieurs fois battu les barbares et sauvé l'empire de son pupille, devenu son gendre, fut tué par ses ordres le 23 août 408. Du reste, Philostorge dit que Stilicon avait dressé toute espèce de piéges à l'empereur pour le perdre, et qu'il avait ouvertement usurpé le pouvoir absolu. (Voy. l'*Abrégé de l'Histoire de l'Église* de Philostorge, par Photius, liv. XII, § 2.)

Les combats des gladiateurs furent abolis par Honorius, et voici à quelle occasion. Un solitaire nommé Télémaque, étant arrivé d'Orient à Rome et ayant vu ce spectacle barbare, se jeta au milieu des gladiateurs et tâcha de les séparer. Le peuple, ne pouvant souffrir qu'on le privât de ce cruel divertissement, accabla de pierres ce vertueux solitaire. Honorius le mit au nombre des martyrs, et abolit entièrement ces combats. (Voy. Théodoret, liv. V, chap. XXVI.)

(1) Le concile de Turin (*Taurinense*), tenu le 22 septembre de l'an 401, traita de l'affaire de Procule, qui se croyait métropolitain de la seconde Narbonnaise, quoiqu'il le fût de la province viennoise. Les évêques de la seconde Narbonnaise soutenaient que l'évêque d'une autre province ne devait point les présider. Le concile accorda la primauté à Procule et non à son siége, en décidant, à cause du mérite de ce prélat, qu'il jouirait de cette primauté pendant toute sa vie. Quant à la contestation entre les évêques de Vienne et d'Arles, qui se disaient tous deux primats de la Viennoise, il fut décidé que celui des deux qui pourrait prouver que sa ville était métropole suivant l'ordre civil aurait la primatie.

(2) Saint Victrice fut un des évêques les plus zélés ; il rendit son église une des plus florissantes des Gaules ; de telle sorte, dit saint Paulin, que Rouen, qui était auparavant peu connu, fut renommé dans tout le monde chrétien. On s'efforça de rendre suspecte sa foi sur le mystère de la Trinité ; mais on ne put trouver de tache dans la lumière, suivant l'expression de saint Paulin. Saint Victrice ayant adressé au pape Innocent I un mémoire contenant plusieurs articles sur lesquels il le priait de lui marquer quelle était la discipline de l'église romaine, afin de s'y conformer, ce pape lui fit une réponse composée de treize articles, en le priant de la communiquer aux autres évêques des Gaules, afin qu'ils en observassent les dispositions. Cette décrétale est datée du 15 février 404.

(3) L'année 405, saint Exupère de Toulouse consulta aussi le saint-

plice de Vienne, Amand de Bordeaux, Diogénien d'Alby, Dynamius d'Angoulême, Vénérand d'Auvergne (successeur de saint Artème), Alithius de Cahors (successeur de saint Florent), Pégasius de Périgueux (1), Severin de Cologne, Agnan d'Orléans, Marcel de Paris, Aper (2) de Toul. Le plus éloquent des orateurs chrétiens, saint Jean Chrysostôme occupait le siége de Constantinople, à Rome saint Anastase (3) la chaire de saint Pierre.

Mais l'empire d'Occident va bientôt s'ébranler.

Les Goths révoltés arrivent en Italie sous la conduite

---

siége sur sept questions qui furent résolues par une nouvelle décrétale du même pape.

(1) « Si vous voyiez ces évêques si dignes du Seigneur, » dit saint Paulin dans une lettre dont Grégoire de Tours rapporte un fragment, « vous reconnaîtriez en eux des hommes d'une sainteté soutenue et des « défenseurs zélés de la foi et de la religion. » Tous les évêques ci-dessus cités sont nommés dans cette lettre, sauf Procule de Marseille et Victrice de Rouen.

Saint Paulin, né à Bordeaux en 353, fut un élève d'Ausone; il reçut de Gratien, en 378, la dignité de consul, et ensuite un gouvernement en Italie; il consacrait ses immenses revenus à secourir les malheureux et à l'encouragement des lettres. Les entretiens qu'il eut avec saint Ambroise l'ayant détaché des grandeurs, il renonça au monde avec sa femme, et tous deux allèrent vivre dans la retraite et la piété. Sa femme se fit ensuite religieuse; lui-même fut ordonné prêtre, partit pour l'Italie et se retira à Nole, dans la Campanie, dont il fut nommé évêque en l'an 409. Il mourut le 22 juin 431. Il existe plusieurs éditions de ses ouvrages.

C'est à saint Paulin qu'on attribue l'invention des cloches, ou du moins l'introduction de leur usage dans l'Église. Les cloches furent appelées *Campanæ*, du nom du pays où elles commencèrent à être usitées. (Voyez à ce sujet le *Glossaire* de Ducange, au mot *Campana*, pag. 94 et 95.) M. de Châteaubriand a fait sur les cloches un chapitre admirable dans le *Génie du Christianisme* (4e partie, liv. I, chap. I).

(2) Vulgairement saint Èvre.

(3) Saint Anastase, successeur de saint Sirice, qui fut élu le 5 décembre 398, est le premier évêque de Rome qui ait été appelé simplement LE PAPE, comme par excellence. C'est l'expression dont se servirent les pères du concile de Tolède, tenu le 7 septembre, an 400. On n'est pas d'accord sur l'époque précise de la mort de ce saint pontife. Les uns en placent la date au 14 décembre 401, les autres au 27 avril 402.

d'Alaric, après avoir ravagé la Grèce (1). Vaincus deux fois, ils se retirent; mais Honorius, redoutant leur retour, transporte à Ravenne le siége du gouvernement.

Un essaim de nouveaux barbares, venant des côtes de la mer Baltique, s'avance à son tour, et périt sous les murs de Florence (2).

Le dernier jour de l'an 406, les Vandales et les Alains, ayant passé le Rhin, dévastent la première Germanie, prennent et ruinent Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, passent ensuite dans la Gaule-Belgique, saccagent Tournay, Amiens, Reims, Thérouane, Arras, et descendent dans l'Aquitaine, dans les provinces lyonnaise et narbonnaise, pendant que les Bourguignons, les Érules, les Gépides et d'autres peuples du Nord accourent pour prendre part au pillage (3).

---

(1) Rufin, ministre d'Arcadius, est accusé d'avoir excité secrètement la révolte des Goths. Ces barbares commencèrent par piller tout le pays entre l'Adriatique et le Pont-Euxin; ils passèrent ensuite dans la Grèce, entrèrent dans Athènes qui fut épargnée, et, continuant leur marche vers le Péloponèse, ils se rendirent maîtres de Corinthe, de Sparte et d'Argos. Un historien rapporte qu'Alaric accepta un repas et se baigna dans la ville d'Athènes, pour montrer qu'il n'était pas étranger à la civilisation.

· Alaric pénétra en Italie l'an 400.

(2) Rhadagaste ou Radagaise était à la tête de ces peuples. Stilicon, général d'Honorius, cerna l'armée de Radagaise, l'enferma dans une forte ligne de circonvallation et l'affama. Cette armée, ainsi ruinée par la famine, capitula, et Radagaise, malgré sa capitulation, eut la tête tranchée. Les restes de son armée, vendus comme esclaves, périrent bientôt, pour la plupart, sous l'influence du climat ou par l'ennui de la servitude.

(3) « Toute l'étendue du pays qui est entre les Alpes et les Pyrénées, « entre l'Océan et le Rhin, a été ravagée, » dit saint Jérôme dans une de ses lettres, « par les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les « Gépides, les Érules, les Saxons, les Bourguignons, les Allemands et « même, ô malheureuse république! par les Pannoniens... Tout est « devenu la proie du soldat barbare dans l'Aquitaine et la Novempopu- « lanie, dans la province lyonnaise et dans la narbonnaise, à l'exception « de quelques villes qui ont échappé; encore la faim les tourmente-t-elle « au dedans, tandis que le glaive les menace au dehors. Je ne puis, sans « verser des larmes, ajoute ce saint docteur, faire mention de Toulouse,

Les légions de la Grande-Bretagne proclament auguste un soldat nommé Constantin (1), qui passe dans les Gaules et les soumet à son empire.

Alaric reparaît; il marche sur Rome (2). Les habitants achètent leur délivrance au poids de l'or (3).

La cour de Ravenne entre en négociation avec ce barbare; elle promet, elle hésite, elle chicane, elle refuse; Alaric retourne assiéger Rome et lui impose un empereur de son choix (4). Peu satisfait de ce nouvel auguste, il le dépose, offre la paix à Honorius, reçoit une insolente réponse, et se remet en marche vers cette cité dont les destins allaient enfin s'accomplir. La grandeur et la puissance de cette ancienne reine du monde, qui avait vu tant de rois enchaînés au char de triomphe de ses consuls,

---

« à laquelle les mérites de son saint évêque Exupère ont servi comme de « rempart. » Toulouse fut enfin prise par les barbares; son digne pasteur vendit jusqu'aux vases sacrés pour vêtir et nourrir le peuple.

Plusieurs évêques furent massacrés ou emmenés captifs, et un grand nombre d'églises fut brûlé par ces innombrables bandes de barbares.

Les Alains, les Vandales et les Suèves entrèrent en Espagne vers la fin de septembre 409. La partie du pays qui fut occupée par les Vandales prit le nom de *Vandalousie*, aujourd'hui *Andalousie*. Quelques auteurs pensent que ce nom vient de l'arabe et signifie terre d'Occident.

(1) Ce nouvel empereur, qui dut peut-être sa fortune à son nom, ne manqua pas de courage pour la soutenir; car, étant passé dans les Gaules, il s'y conduisit avec tant de vigueur, qu'il fit reconnaître son autorité dans presque tout le pays; il envoya ensuite son fils Constant soumettre l'Espagne, et fixa sa résidence à Arles. Cet usurpateur, reconnu par Honorius, fut assiégé quelque temps après dans cette ville, et s'étant rendu à Constance, général d'Honorius, il fut décapité à quelques lieues de Ravenne.

(2) Un saint ermite s'étant présenté devant Alaric, et l'ayant menacé de la colère céleste, le roi des Goths lui fit cette réponse devenue célèbre : *Je sens en moi quelque chose qui me porte à détruire Rome.*

(3) Les principaux des Romains étant venus solliciter Alaric : « Que l'on « me donne, dit-il, tout l'or et tous les objets précieux qui se trouvent « dans la ville. — Mais que laissez-vous donc aux Romains? — La vie. »

(4) Les Romains, craignant la famine, acceptèrent pour empereur Attale qui était préfet de la ville.

et qui, pendant plusieurs siècles, s'était parée des dépouilles de l'univers, tombe sous le fer et le feu des races barbares (1).

Mais les monuments chrétiens restent intacts au milieu de tant de ruines; les scènes de dévastation et de brigandage s'arrêtent devant les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et les vases, les ornements sacrés, enlevés de ces temples par la piété des fidèles, pour les soustraire au pillage, sont reportés avec pompe et respect dans le sanctuaire par ces terribles vainqueurs (2).

Alaric quitte Rome avec son armée chargée de richesses, va ravager la Campanie, l'Apulie, la Calabre et meurt à Cosenza (3); son beau-frère Ataulphe lui succède; il quitte l'Italie, passe en Provence, se rend maître de plusieurs villes, épouse à Narbonne (4) la sœur d'Honorius, sa captive (5), fait la paix avec cet empereur et va régner en Espagne avec ses Goths.

---

(1) Rome fut prise par Alaric le 24 août 410, onze cent soixante-trois ans après sa fondation.

(2) Les Goths étaient chrétiens, mais ils étaient infectés de l'hérésie d'Arius. Parmi eux se trouvait une multitude d'autres barbares, et notamment de Huns, qui étaient païens. Les églises furent autant d'asiles inviolables dans lesquels beaucoup de Romains sauvèrent leur vie et leurs richesses.

Le pape saint Innocent était à Ravenne, auprès d'Honorius, lors de la prise de Rome.

Après le pillage de cette ville, un grand nombre de notables habitants, se trouvant réduits à la misère, allèrent se réfugier en Palestine auprès de saint Jérôme, qui les soulagea, les consola et leur apprit les joies que le vrai chrétien trouve dans son infortune même, quand il sait s'humilier devant les décrets de Dieu. (Voy. la notice sur saint Jérôme, dans mon *Dictionnaire de Droit*, au mot *Vulgate*.)

(3) Ou Cosentia, ville de la Calabre citérieure. Alaric fut enseveli au milieu du Bussento, et les captifs qui avaient été employés à en détourner le cours furent massacrés après qu'on eut fait rentrer la rivière dans son lit, afin que le lieu de la sépulture fût un secret et ne pût être violé par les Romains.

(4) En janvier 414. Jornandès dit que ce mariage se fit à Forli, en Italie.

(5) Placidie, qui, après la mort d'Ataulphe, devint la femme de

Pendant ces événements, les Bourguignons, après avoir parcouru diverses provinces, s'établissent définitivement (1) dans la Gaule, et, d'un consentement unanime, se convertissent à la foi.

Cependant, une nouvelle hérésie était venue jeter quelque trouble dans l'Église ; un moine, appelé Pélage, ayant quitté la Grande-Bretagne, s'était rendu à Rome et y avait jeté la première semence de sa doctrine. Il enseignait que l'homme peut vivre sans péché ; il combattait la nature et la nécessité de la grâce, et niait le péché originel, anéantissant ainsi le bienfait de la rédemption. Après la prise de la ville par Alaric, Pélage avait gagné l'Afrique, où il avait laissé Célestius, le plus habile de ses sectateurs, et avait passé en Orient. Célestius, s'étant mis à répandre à Carthage les erreurs de son maître, fut dénoncé par le diacre Paulin et condamné par un premier concile tenu en cette ville en l'an 412. Quatre ans plus tard, un nouveau concile tenu à Carthage et un autre à Milève (en Numidie) confirmèrent ce qui avait été décidé à Carthage ; et le pape saint Innocent consacra par son autorité les sentences portées par ces conciles, en déclarant Pélage, Célestius et leurs sectateurs séparés de la communion de l'Église, à la charge de les y recevoir s'ils renonçaient à leurs erreurs (2); ce qui fit dire à saint Augustin que Rome ayant parlé, la cause était finie.

Constance, général des armées d'Honorius, et la mère de Valentinien III.

(1) An 413. Sidoine Apollinaire nomme les Bourguignons *Septipedes*, à cause de leur haute taille, qui était de sept pieds. Ils s'établirent sur les bords du Rhin, où ils passèrent vingt-deux ans sans faire aucun acte d'hostilité. (Voy. plus bas, chap. XXXI.)

(2) Cette condamnation fut prononcée par le saint-siége en réponse aux deux lettres synodales écrites par les pères du dernier concile de Carthage et de celui de Milève. Dans ces réponses, à la date du 27 janvier 417, saint Innocent disait qu'il avait lu le livre de Pélage ; qu'il y avait trouvé beaucoup de propositions contre la grâce de Dieu, beaucoup de blas-

Pendant ce temps, Pélage s'était activement occupé de la propagation de sa doctrine à Jérusalem; mais, poursuivi à son tour, il était parvenu, par ses déguisements et ses mensonges, à se faire déclarer digne de la communion catholique par les quatorze évêques du concile de Diospolis (1).

Saint Innocent étant mort (2), Célestius se hâta d'accourir à Rome afin de faire lever par le nouveau pontife l'excommunication portée contre Pélage et contre lui.

Le pape saint Zozime, qui était animé d'un esprit de douceur et de paix, ayant reçu de Célestius une profession de foi très-étendue, conçue dans les termes les plus orthodoxes, ne put se persuader qu'un homme dont les déclarations paraissaient si sincères et dont le langage était si pur, fût, en effet, un prédicateur d'hérésie; et pensant alors que les évêques d'Afrique avaient agi avec trop de précipitation et de rigueur, il leur écrivit pour leur faire part de ses propres sentiments envers celui qu'ils avaient anathématisé. Aurèle, évêque de Carthage, ayant reçu ces lettres, répondit aussitôt à Zozime pour le prier de suspendre son jugement jusqu'à ce qu'il eût été plus amplement informé des circonstances de cette affaire; et l'église d'Afrique, s'étant assemblée en concile national (3), examina de nouveau tout ce qui avait été fait, trouva qu'on avait agi selon

---

phèmes, rien qui lui eût plu, et presque rien qui ne lui eût déplu et qui ne dût être rejeté de tout le monde.

(1) Ce concile fut tenu le 20 décembre 415. Dans ce concile, Pélage se condamna par ses propres paroles, en disant qu'il avait soutenu que l'homme pouvait être sans péché; mais que cela n'était possible que par le secours de la grâce. Les pères du concile durent en conséquence approuver les réponses de Pélage et se borner à condamner la doctrine qu'on lui attribuait, mais qu'il désavouait.

(2) Le 12 mars 417.

(3) Ce concile, tenu à Carthage vers le mois de novembre 417, ou, suivant le P. Mansi, vers la mi-janvier 418, était composé de deux cent quatorze évêques.

les règles; que l'erreur avait été bien constatée, bien appréciée, et qu'elle avait été justement frappée de condamnation.

Le pape, ayant alors reconnu qu'il avait été trompé, excommunia Pélage et Célestius, condamna leur doctrine, et adressa cette sentence à tous les évêques du monde (1).

De son côté, l'empereur ordonna que les pélagiens fussent traités comme des hérétiques, et que Pélage, enseignant des erreurs qui troublaient la tranquillité publique, fût chassé de Rome (2) avec Célestius (3). L'empereur fit plus; il voulut, comme Zozime, que tous les évêques signassent la condamnation de ces sectateurs; mais dix-huit évêques d'Italie, et principalement Julien d'Éclane, dans la Campanie, refusèrent leur signature, croyant ne pouvoir consciencieusement condamner des personnes absentes dont ils n'avaient point entendu la défense. Ces prélats ayant été déposés, Julien devint le chef de la secte proscrite, parcourut l'Orient, fit de vains efforts pour se créer des partisans, et mourut oublié. Cependant le pélagianisme n'était point éteint; il triomphait dans la Grande-Bretagne, et avait gagné presque tout ce pays, qui eut le bonheur d'en être délivré, quelques années plus tard (4), par deux prélats gaulois (5).

En l'année 418, saint Amateur, évêque d'Auxerre,

---

(1) Pour fortifier davantage les décisions antérieures, qui furent unanimement confirmées, on dressa plusieurs articles de doctrine qu'on opposa aux principales erreurs des pélagiens. Ces articles furent dressés par saint Augustin, évêque d'Hippone, dont les savants écrits anéantirent les arguments de ces sectaires.

(2) Pélage fut chassé aussi de Jérusalem, et l'on ignore en quel lieu Célestius et lui finirent leurs jours.

(3) Honorius fit en outre publier un édit qui portait que toute personne serait reçue à déférer aux magistrats les sectateurs de cette doctrine, et que ceux qui seraient reconnus tels seraient exilés.

(4) En 429.

(5) Saint Loup, évêque de Troyes, et saint Germain, évêque d'Auxerre.

sachant que sa fin était proche, et que Germain, commandant des troupes de la province, était celui que la Providence avait désigné pour lui succéder, partit pour Autun afin d'obtenir du préfet la permission (1) d'engager Germain dans les ordres. Comme il approchait de la ville, il rencontra l'évêque saint Simplice, qui était allé au-devant de lui avec tout son clergé, ainsi que le préfet avec ses officiers; et, le lendemain, ayant conféré avec ce magistrat et obtenu l'autorisation qu'il demandait, il retourna à Auxerre, et, s'étant rendu à l'église, il y fut suivi par le peuple. Germain et plusieurs autres qui, comme lui, étaient armés, se disposaient à entrer aussi lorsque le saint prélat, les arrêtant à la porte, leur dit avec douceur : *Quittez ces javelots et ces boucliers, car c'est ici une maison de prières et non un champ de Mars.* Et tous ayant obéi, il fit avancer Germain, et lui coupa la chevelure, en l'avertissant de se rendre digne du saint ministère, parce que Dieu l'avait choisi pour son successeur; et ayant ensuite adressé la parole à son peuple : *Mes chers enfants,* leur dit-il, *le Seigneur ne tardera pas à m'appeler à lui; je vous conjure de vous accorder pour élire Germain.* Et tous les assistants répondirent par leurs sanglots.

Un mois après la mort de ce saint évêque (2), Germain fut élu et forcé, malgré sa résistance, d'accepter une dignité dans l'exercice de laquelle il devait déployer de si grandes vertus et devenir l'un des modèles les plus parfaits (3) dont l'église des Gaules ait pu s'honorer.

---

(1) Cette permission était nécessaire à cause de la charge importante dont Germain était revêtu. Saint Amateur demanda au préfet son agrément pour *tonsurer* Germain. Ainsi déjà à cette époque la tonsure était en usage.

(2) Saint Amateur mourut le 1er mai 418; il s'était fait porter à l'église pour y rendre son âme à Dieu; et dès qu'on l'eut placé sur le trône épiscopal, il expira.

(3) Saint Germain appartenait à une famille noble et opulente; il avait

Le 26 décembre de cette même année (418), saint Zozime mourut. La résistance que ce Pape avait éprouvée au sujet des droits de métropolitain accordés à Patrocle, évêque d'Arles (1), continua sous saint Boniface, son suc-

été élevé dans l'étude des belles-lettres. Après s'être distingué dans les écoles les plus célèbres des Gaules, il s'était rendu à Rome pour se perfectionner dans la jurisprudence, et y avait suivi le barreau avec éclat. S'étant ensuite marié avec une femme de qualité appelée Eustachia, il avait été nommé duc de l'Auxerrois par l'empereur Honorius; telle était la charge éminente qu'il occupait lorsque saint Amateur l'engagea dans le clergé. La conduite de Germain, depuis son ordination, fut celle d'un saint. Il ne regarda plus sa femme que comme sa sœur, et ses biens que comme ceux des pauvres; il vécut dans les plus dures austérités; et, pour se faire une solitude au milieu du monde, il fit bâtir, dès le commencement de son épiscopat, un monastère près d'Auxerre, de l'autre côté de l'Yonne, en l'honneur de saint Cosme et de saint Damien, et y établit comme premier abbé saint Allode ou Allogius. Cet exemple ayant été suivi par d'autres évêques, l'état monastique devint florissant dans les Gaules. Il semblait, dit Longueval, que la paix et la piété, exilées par la domination des barbares, se fussent retirées dans ces saints asiles comme dans un port, à l'abri des tempêtes qui agitaient l'empire. La régularité édifiante de ces monastères fut due en partie au célèbre Jean Cassien, dont le grand ouvrage ayant pour titre : *Institutions monastiques*, servit de règle à ces communautés, en les conduisant à la pratique de toutes les vertus. Saint Castor, évêque d'Apt, ayant établi un monastère dans sa province, avait sollicité Cassien de mettre par écrit les usages des moines orientaux; et ce fut pour répondre à la prière de ce saint évêque qu'il entreprit ce travail.

(1) Saint Zozime avait écrit aux évêques des Gaules une lettre par laquelle il ordonnait : premièrement, que tous les évêques, prêtres, diacres et autres clercs qui iraient à Rome ou dans tout autre province du monde, eussent à prendre des lettres *formées* (c'est-à-dire des lettres de communion ou de recommandation) de Patrocle, évêque d'Arles; deuxièmement, que cet évêque eût la principale autorité dans les ordinations, et qu'il rentrât dans les droits de métropolitain sur la province de Vienne et sur la première et deuxième Narbonnaise; déclarant privés de l'épiscopat, tant celui qui ordonnerait, que celui qui serait ordonné dans ces provinces sans le consentement de ce métropolitain; troisièmement, il recommandait à chaque évêque de se contenter de son territoire, sans entreprendre sur celui des autres. Procule de Marseille, qui avait obtenu du concile de Turin les priviléges de métropolitain, ne jugea pas à propos de déférer à cette lettre de Zozime. Ce pape écrivit alors pour qu'on élut un autre évêque à la place de Procule. Les choses en étaient là lorsque ce pape mourut.

L'origine de la réserve des causes majeures au pape vient du décret de

cesseur sur le Saint-Siége; car Patrocle, ayant exercé ces droits dans la province de Narbonne, en ordonnant un évêque à Lodève, le peuple et le clergé de cette ville se joignirent à Hilaire de Narbonne pour adresser leurs plaintes à Rome. Le nouveau pontife, pour apaiser ces différends, répondit qu'il fallait s'en tenir à la sage définition du concile de Nicée, qui avait ordonné que chaque province eût son métropolitain; et que, si l'église de Lodève était de la province de Narbonne, il chargeait Hilaire de se transporter sur les lieux, muni de l'autorité du saint siége, et d'y exercer les fonctions de métropolitain (1).

Le calme avait reparu en Occident; Wallia (2), roi des Goths, servant fidèlement l'empire, avait réprimé les Alains

---

Zozime en faveur de Patrocle; car, après avoir dit que cet évêque aurait le droit de métropolitain, tant pour les ordinations des évêques que pour les jugements, le décret ajoute : *Si ce n'est que la grandeur de la cause demande que nous en prenions connaissance.*

Ce même pape, par ses règlements sur les ordinations, décida que celles qui, à l'avenir, seraient faites *per saltum* n'auraient aucun effet, et que l'évêque qui les ferait pourrait être déposé. On appelait ordination *per saltum*, celle qui conférait des ordres supérieurs à une personne qui n'aurait point passé par les ordres inférieurs.

On dit qu'il ordonna aux diacres de porter sur le bras gauche des palles ou serviettes de lin, d'où est venu l'usage du manipule, et qu'il accorda à toutes les paroisses de bénir le cierge pascal qui auparavant n'était allumé que dans les plus grandes églises.

(1) Cette réponse fut faite sous la date du 9 février 422.

Le pape Boniface mourut le 4 septembre de la même année, et eut pour successeur saint Célestin.

(2) Wallia ou Uvalia, qui commandait les Goths, avait soumis les Silingiens, les Suèdes et les Alains qui s'étaient emparés de plusieurs provinces de l'Espagne. En récompense de ces services, il fut reconnu légitime roi des Goths par Honorius, qui le mit, vers l'an 418, en possession de l'Aquitaine seconde et de quelques cités des provinces voisines, ainsi que l'écrit Prosper, ou, suivant les termes d'Idace, du pays compris entre Toulouse et l'Océan. Ainsi, l'établissement des Goths dans les Gaules se composait des villes de Toulouse, Cahors, Périgueux, Agen, Angoulême, Bordeaux, Saintes, et de quelques autres cités de la troisième Aquitaine.

Après la mort de Wallia, les Goths élurent Teuderic ou Théodoric, qui régna près de trente ans.

et d'autres peuples barbares qui s'étaient emparés de diverses provinces de l'Espagne; et l'empereur, après avoir vu l'orage si près de lui et le voyant maintenant éloigné, se contentait de ces triomphes, faute de mieux.

Vers ce temps-là (1) il y eut de grands tremblements de terre, et des signes extraordinaires dans divers pays; de telle sorte que plusieurs pensèrent que la fin du monde approchait (2).

La mort d'Honorius, qui arriva quatre ans après (3), fut une nouvelle cause de troubles dans l'empire; car cet empereur ne laissant point d'enfants, le premier secrétaire, Jean, usurpa la couronne, régna dix-huit mois et fut décapité dans le cirque d'Aquilée après d'ignobles traitements.

Valentinien III fut alors placé sur le trône par la générosité de l'empereur d'Orient (4).

---

(1) Année 419.

(2) Hesychius, évêque de Salone, en Dalmatie, écrivit à saint Augustin pour savoir ce qu'il en pensait. Ce saint docteur lui répondit que, d'après les paroles de Jésus-Christ, la fin du monde n'arriverait qu'après que l'Évangile aurait été annoncé à toute la terre; qu'on ne pouvait savoir combien il restait de peuples auxquels il n'eût point été prêché; qu'au reste il préférait avouer son ignorance sur ce sujet, que se vanter d'une science fausse.

Ces accidents, dit Philostorge (*Abrégé*, par Photius, liv. XII, chap. IX), étaient si extraordinaires, qu'il était visible que ce n'étaient point des effets de la nature, suivant l'opinion des païens, mais des châtiments de la justice divine.

La ville de Béziers fut un des lieux où il parut, en cette même année, les plus terribles prodiges. Paulin, évêque du lieu, en dressa une relation qu'il inséra dans une lettre circulaire, pour en donner connaissance à toutes les églises. C'est ce que nous apprenons par la *Chronique* d'Idace, qui ne spécifie point quels étaient ces prodiges. Il n'en parle également dans ses fastes que d'une manière générale, en disant simplement que Jean, évêque de Jérusalem, en prit aussi occasion d'écrire une lettre circulaire.

(3) Le 15 août 423.

(4) Valentinien était fils de Constance et de Placidie, sœur d'Honorius. Constance avait mérité par sa valeur et obtenu par le crédit de sa femme l'honneur d'être associé à l'empire; mais il mourut après sept mois de règne. Sa veuve et ses enfants ayant été obligés, par suite de quelques

intrigues, de se retirer à Constantinople, furent accueillis avec beaucoup d'affabilité par Théodose le jeune, qui occupait le trône depuis l'an 408, époque de la mort d'Arcadius, son père. Après la mort d'Honorius, Théodose envoya des troupes en Italie pour combattre l'usurpateur, qui, ayant été pris, eut la main droite coupée, fut ensuite promené sur un âne dans les rues de Ravenne, et eut enfin la tête tranchée dans le cirque d'Aquilée. Valentinien fut alors renvoyé en Occident avec Placidie, sa mère, qui gouverna l'empire sous le nom du nouvel empereur.

Théodose le jeune avait partagé avec sa sœur Pulchérie la puissance impériale; et jamais femme ne fut plus digne d'un tel pouvoir. Cet empereur publia des lois fort sages, et chargea en même temps d'habiles jurisconsultes de recueillir toutes les constitutions des empereurs depuis Constantin, de les mettre en ordre, de conserver celles qui paraîtraient les meilleures et les plus nécessaires, et d'en former un code qui pût servir de règle aux juges pour décider les différends des particuliers. Ce recueil, qui est connu sous le nom de *Code Théodosien*, et qui est parvenu jusqu'à nous, ne fut achevé et publié que le 15 février 435. (Voy. dans mon *Dictionnaire de Droit* le mot *Droit romain*, t. I, p. 784.) Ce code fut adopté par Valentinien III, qui devint le gendre de Théodose. Valentinien explique, dans une de ses novelles, le motif de l'acceptation de ce code, en disant que l'empire, obéissant à deux princes dont les volontés étaient inséparables, devait être pareillement gouverné par des lois uniformes. Par un édit unanime des deux gouvernements, il fut déclaré qu'à l'avenir les lois nouvelles ne seraient reconnues que dans les États du prince qui les avait promulguées, à moins qu'il ne jugeât à propos de les communiquer signées de sa propre main à son collègue, qui serait libre de les accepter. Ainsi se trouva complétement anéantie, comme l'observe Gibbon, l'unité de gouvernement du monde romain.

XXXI.

COMMENCEMENTS DU RÈGNE DE VALENTINIEN III. — LOIS EN FAVEUR DU CLERGÉ. — MONASTÈRE DE L'ÎLE DE LÉRINS. — SAINT HONORAT. — DÉCRÉTALE DU PAPE SAINT CÉLESTIN. — ÉTAT DE L'EMPIRE. — LES VANDALES EN AFRIQUE. — LES FRANCS BATTUS PAR AETIUS. — ORIGINE DES FRANCS. (*Voir aux notes.*) — SAINT GERMAIN D'AUXERRE ET SAINT LOUP ENVOYÉS DANS LA GRANDE-BRETAGNE. — SAINTE GENEVIÈVE. — SAINT GERMAIN SE REND A ARLES. — RAVAGE DE L'AFRIQUE PAR LES VANDALES. — SIÉGE D'HIPPONE. — MORT DE SAINT AUGUSTIN.

Valentinien III n'avait encore que sept ans lorsqu'il fut reconnu empereur d'Occident, sous la tutelle de sa mère. Les commencements de ce règne, qui devait être une époque de nouvelles calamités pour l'empire, furent marqués par diverses lois en faveur de la religion; les églises et les clercs furent rétablis dans les priviléges que l'usurpateur leur avait enlevés; il fut défendu de traduire les clercs, aux tribunaux laïques (1); il fut ordonné de chasser

(1) « Nous les réservons, porte cette constitution, au jugement des « évêques, voulant qu'on observe ce que l'antiquité a décrété sur ce sujet; « car il n'est pas permis de soumettre au jugement des puissances sécu- « lières ceux qui sont revêtus d'un ministère divin...» *Episcopali audientiæ reservamus : fas enim non est ut divini muneris ministri temporalium potestatum subdantur arbitrio.* (An 425, *leg.* 47, tit. 2, lib. XVI, *Cod. Theod.*)

D'après une loi de l'an 412, l'accusation contre les clercs ne devait être portée que devant les évêques : *Clericos non nisi apud episcopos accusari convenit.* (*Cod. Theod.*, lib. XVI, tit. 2, *de Epis. eccl. et Cleric.*, *leg.* 41.)

D'après une autre loi de 426, les père et mère, aïeul et aïeule ne pouvaient exhéréder leurs fils ou petits-fils, filles ou petites-filles qui avaient abandonné la religion juive pour se faire chrétiens, et ne pouvaient leur laisser moins que s'ils étaient morts sans faire testament. (*Leg.* 28, tit. 8, lib. XVI, *Cod. Theod.*)

des Gaules les pélagiens, les manichéens et tous autres hérétiques, ainsi que les astrologues.

Les spectacles furent interdits les dimanches et fêtes (1), depuis le commencement du Carême jusqu'au dimanche de l'octave de Pâques.

Il existait alors dans l'île de Lérins (2) un monastère célèbre par les vertus de son fondateur, et par le nombre de ceux qui, de tous les pays, étaient venus s'y consacrer à Dieu. C'était là, suivant l'expression de saint Eucher, que *les personnes, brûlées par les ardeurs du siècle, trouvaient un doux et agréable couvert,* et allaient faire apprentissage de sainteté. Honorat, originaire des Gaules, et descendant d'une famille illustre, qui avait été décorée de la dignité suprême du consulat, avait rompu tous les liens qui l'attachaient aux vanités du monde, et s'était retiré (3) dans cette île déserte qu'il avait bientôt peuplée d'une colonie de fervents cénobites et de pieux savants. C'est à cette école pratique des vertus chrétiennes que se formèrent tant

---

(1) *Leg.* 5, tit. 5, lib. XV, *Cod. Theod.*

(2) Les îles de Lérins, dans la Méditerranée, font partie du département du Var et appartiennent à l'arrondissement de Grasse. Il y en a deux principales, savoir : l'île Saint-Honorat, qui a une demi-lieue de long ; et l'île Sainte-Marguerite, qui est un peu plus grande, et dans laquelle fut détenu le personnage connu sous le nom de l'Homme au Masque de Fer. L'île de Sainte-Marguerite était anciennement appelée Léro ; c'est dans cette île que saint Eucher s'était retiré pendant que saint Honorat était dans celle qui porte aujourd'hui son nom. Saint Eucher se rendit ensuite dans l'île de Saint-Honorat, et fut plus tard évêque de Lyon.

(3) Saint Honorat et saint Venant, son frère, s'étaient d'abord retirés dans une de leurs terres ; mais ils vendirent bientôt tout ce qu'ils possédaient, distribuèrent la plus grande partie du prix aux pauvres, s'embarquèrent avec saint Caprais, et abordèrent en Grèce. Saint Venant étant mort à Mettrone (aujourd'hui Modon, en Morée), saint Honorat et saint Caprais revinrent dans les Gaules. Saint Honorat, d'après la tradition populaire, aurait habité pendant quelque temps, avant de se rendre à Lérins, une grotte qu'on appelle la Sainte-Baume de saint Honorat, et où l'on bâtit dans la suite une chapelle pour ce saint et pour saint Caprais.

l'hommes illustres (1), la gloire de l'Église et l'honneur de l'épiscopat.

Pendant que ce saint abbé gouvernait son monastère, l'évêque Patrocle, dont l'ambition avait jeté le trouble dans plusieurs églises, périt sous les coups d'un tribun de l'armée romaine; et le siége d'Arles étant ainsi devenu vacant, il s'éleva une grande division au sujet de l'élection du successeur; mais les suffrages les plus nombreux s'étant portés sur saint Honorat, ce digne pasteur ramena la paix dans son troupeau et fit partout régner la charité (2). Son zèle pour le maintien de la discipline était si grand, que plusieurs ont pensé (3) que ce fut sur ses plaintes au saint-siége, au sujet de quelques abus qui s'étaient glissés dans certaines églises, qu'intervint, le 25 juillet 428, la lettre décrétale que saint Célestin adressa aux évêques des provinces de Vienne et de Narbonne.

Par cette lettre, le pape réprouvait un nouvel habillement que quelques prêtres avaient introduit dans l'église des Gaules (4), défendait de refuser la pénitence aux mourants (5), d'ordonner évêques ceux qui n'étaient point passés par les degrés ordinaires de la cléricature (6), ceux qui s'étaient mariés deux fois ou qui avaient épousé une veuve,

---

(1) Entre autres saint Hilaire, archevêque d'Arles, après saint Honorat; saint Eucher, élu évêque de Lyon vers l'an 434; saint Loup, élu évêque de Troyes vers l'an 427; saint Rustique, ordonné évêque de Narbonne en 427; saint Maxime, élu évêque de Riez vers l'an 433; saint Salone, élu évêque de Genève; saint Véran, évêque de Vence (ces deux derniers étaient fils de saint Eucher); l'évêque saint Patrice, apôtre de l'Irlande.

(2) Saint Hilaire dit, en parlant de ce saint évêque, que *si la charité eût voulu se faire peindre, elle eût dû emprunter les traits et le visage d'Honorat.*

(3) Voy. Longueval.

(4) « Nous devons être distingués du peuple, » disait saint Célestin, « par la doctrine et non par l'habit, par nos mœurs et la pureté de l'esprit et non par la forme des vêtements. »

(5) « Parce qu'il ne faut jamais désespérer du salut de qui que ce soit, « ni mettre des bornes à la miséricorde de Dieu... »

(6) « Car il faut avoir été disciple avant que de devenir maître... »

et voulait que chaque province eût, d'après les canons, son métropolitain; que chacun fût content de son territoire; qu'on ne donnât pas un évêque aux citoyens malgré eux, sans l'agrément du peuple, de la noblesse et du clergé.

Mais tandis que les affaires de l'Église prospéraient en Occident, celles de l'état se dérangeaient de plus en plus. L'empire, attaqué par tant de peuples divers qui en avaient brisé les barrières, et morcelé plusieurs provinces, se trouvait encore affaibli par les rivalités de ses généraux. Aëtius, jaloux du comte Boniface, qui commandait fidèlement en Afrique, et l'ayant rendu suspect à l'impératrice, le comte, croyant sa perte assurée, s'était allié avec les Vandales, les avait fait venir d'Espagne avec leur roi, Genseric, et ne comprit l'énormité de cette faute que lorsqu'il ne put plus la réparer (1).

Des barbares qui désolaient le nord de l'Italie, les Juthunges, les Vendélicens, les peuples du Norique (2) avaient été sévèrement châtiés, et les Francs (3), qui

(1) L'impératrice Placidie, ayant découvert la fourberie d'Aëtius, écrivit à Boniface et le rétablit dans ses dignités. Alors il chercha par ses largesses à déterminer les Vandales à quitter l'Afrique; n'ayant pu y parvenir de la sorte, il eut recours aux armes, mais il fut battu, et l'Afrique fut saccagée. L'année suivante (an 431), Boniface, ayant reçu des renforts de Constantinople, attaqua de nouveau les Vandales; mais il fut encore battu et obligé de prendre la fuite. Il se rendit à la cour de Placidie, et fut parfaitement accueilli; mais ayant voulu se venger des calomnies d'Aëtius, il l'attaqua à force ouverte, et gagna la bataille; mais il fut grièvement blessé par son ennemi, et mourut peu de temps après de sa blessure.

(2) *Nam post* Juthungos *et* Norica *bella, subacto*
Victor Vindelico...

(APOLLIN. SIDONIUS, *Ex carmine* VII.)

Tous ces peuples habitaient en deçà du Danube une portion de pays renfermée aujourd'hui dans la Bavière et l'Autriche.

(3) L'origine de ce peuple a été recherchée par un grand nombre d'historiens. Audigier (*De l'origine des Français et de leur empire*) rapporte jusqu'à quatorze opinions différentes sur ce point. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Francs étaient une tribu de Germains, ainsi que le témoignent Procope, Agathias et saint Jérôme : *Pro certo igitur habendum est Fran-*

depuis dix ans occupaient la seconde Germanique, rejetés de l'autre côté du Rhin. Mais ces succès, qui servaient à prolonger l'existence de l'empire, étaient impuissants pour remettre sur son séant ce grand corps mutilé.

La Grande-Bretagne, qui depuis quelque temps avait été abandonnée par les Romains (1), était alors infectée des erreurs de Pélage; et, comme le mal faisait de rapides progrès, les catholiques de ce pays envoyèrent des députés au saint-siége et dans les Gaules pour faire connaître le dan-

---

eos gentem esse Germanicam, quod quidem testantur Procopius, Agathias et Hieronymius. (D. MARTIN BOUQUET, *Rerum gallicarum et francicarum scriptores.* PRÆFAT., t. II, p. 26.) Les Francs habitaient donc l'autre côté du Rhin. Un de leurs corps franchit ce fleuve sous Gallien, ravagea les Gaules et pénétra en Espagne; d'autres parurent sous Probus, Constance et Constantin; Constance transporta une de leurs colonies dans le territoire d'Amiens, de Beauvais, de Langres et de Troyes, et fit un traité avec le reste de cette nation. L'empire prit alors à sa solde des corps de troupes composés de Francs, et dont plusieurs officiers parvinrent aux grades les plus éminents de la milice romaine, entre autres Arbogaste. Lors de la fameuse invasion des Vandales (à la fin de l'an 406) et des autres peuples qui s'étaient joints à eux, les Francs se firent tailler en pièces en défendant le voisinage du Rhin. Environ douze ans plus tard, d'autres tribus de Francs, ayant passé le Rhin sous la conduite de Pharamond, se cantonnèrent dans la *seconde Germanique*, où ils occupaient le pays compris entre le Rhin, la Meuse et la Moselle, lorsqu'ils en furent chassés par Aëtius, en l'an 428. A cette dernière époque, ils avaient pour chef Khlodion (Clodion).

(1) Vers l'an 410, l'empereur Honorius avait retiré les troupes romaines de cette île; mais, sept ans après, touché par les prières des habitants, qui imploraient son secours contre les Pictes, il y renvoya une légion qui fit un grand carnage de ces barbares. Honorius rappela alors cette légion, après avoir recommandé aux habitants de prendre soin de leur propre défense. Ceux-ci se mirent aussitôt à bâtir un rempart en travers de leur île, et des tours sur la côte méridionale; et lorsque ces fortifications furent bien avancées, les Romains leur donnèrent des conseils et de bonnes leçons pour bien aguerrir leurs milices et pour les faire combattre à propos; puis ils prirent congé d'eux pour ne plus revenir jamais. Telles sont à peu près les paroles de Beda. (Voy. MÉZERAY, *Hist. de France avant Clovis*, liv. IV, chap. I.) Vers l'an 442, les habitants de la Grande-Bretagne étant sans cesse tourmentés par les barbares, un grand nombre d'entre eux passa dans la Gaule armorique, et s'établirent, avec la permission des Romains, dans la province qui prit plus tard le nom de Bretagne.

ger de la religion et demander du secours. Les évêques gaulois, s'étant aussitôt assemblés en concile (1), firent choix de saint Germain d'Auxerre et de saint Loup de Troyes pour aller combattre l'hérésie et faire triompher la foi (2). Et ces deux saints missionnaires, étant partis, trouvèrent, en passant près du bourg de Nanterre (3), un nombre considérable de peuple qui s'était porté au devant d'eux; et saint Germain ayant aperçu au loin dans la foule une jeune fille (4), qui lui parut marquée d'une empreinte céleste, la fit approcher, et l'ayant exhortée à lui ouvrir son cœur et à lui dire si elle voulait se consacrer à Dieu, la jeune fille répondit que c'était son intention, et qu'elle désirait recevoir la bénédiction solennelle des vierges. Alors le saint évêque la conduisit à l'église, et après qu'on eut chanté plusieurs psaumes et fait de longues prières, il la bénit; et le lendemain lui ayant demandé si elle se souvenait de sa promesse, et elle ayant répondu qu'elle espérait l'observer avec la grâce de Dieu, il lui remit une médaille en cuivre, marquée du signe de la croix, lui dit de la porter toujours suspendue à son cou, au lieu

---

(1) *Concilium Trecense*, concile de Troyes, tenu en l'an 429.

(2) C'est ce que rapporte le prêtre Constance dans la vie de saint Germain. Mais saint Prosper dit que ce fut le pape saint Célestin qui, à la persuasion du diacre Pallade, envoya saint Germain dans la Bretagne; ce qui, comme l'observe Longueval, peut se concilier en disant que le pape ne fit que joindre son autorité à celle du concile, en approuvant la députation.

Saint Loup était né à Toul; il appartenait à une famille illustre; il avait fait de grands progrès dans les lettres, et s'était rendu célèbre par son éloquence. Il se maria avec Pimeniole, sœur du grand saint Hilaire, depuis évêque d'Arles. Ils vécurent quelques années ensemble, et renoncèrent ensuite au monde; saint Loup se retira au monastère de Lérins, et devint un modèle de piété. Etant sorti de ce monastère pour aller vendre ses biens, il fut enlevé à Mâcon, pour être placé sur la chaire épiscopale de Troyes. En 451, il conserva cette ville par ses prières au milieu des ravages d'Attila.

(3) Petit village à deux lieues de Paris.

(4) Sainte Geneviève.

de l'or et des pierreries qui servaient d'ornement aux femmes du monde ; et puis l'ayant recommandée à ses parents, il continua son voyage avec saint Loup, arriva en Bretagne (1), confondit l'hérésie, et rendit ce pays à la foi (2).

---

(1) An 429. Deux ans après, le pape Célestin envoya dans ce pays saint Pallade, qu'il avait ordonné évêque pour les Scots ou Ecossais.

En 432, saint Pallade étant mort, saint Célestin ordonna évêque saint Patrice, et l'envoya en Irlande.

(2) Quelques disputes avaient commencé à s'élever vers la même époque dans le midi de la Gaule, à l'occasion de la doctrine de saint Augustin sur la grâce. D'après cette doctrine, qui est celle de l'Église, « personne n'est « délivré que par la grâce de Dieu ; la grâce n'est pas donnée comme due « et selon les mérites ; c'est une vraie grâce donnée gratuitement et sans « aucuns mérites précédents. » Les adversaires de cette doctrine prétendaient, au contraire, que cette grâce n'était point gratuite, et qu'elle devait se donner aux mérites ; et comme ce système n'était qu'un pélagianisme mitigé, on l'appela *semi-pélagianisme*. Les papes Célestin, Gélase et Hormisdas appuyèrent la doctrine de saint Augustin, comme conforme à celle de l'Église, sur la gratuité de la grâce. Le concile d'Orange, tenu en 529, et celui de Valence, tenu en 855, la consacrèrent également par leurs décrets.

C'est aussi en l'année 429 que Nestorius, qui avait été appelé, l'année précédente, au siége de Constantinople, publia son hérésie en niant l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine, en supposant deux personnes en Jésus-Christ, et en disant que la sainte Vierge n'était point la mère de Dieu ; tandis que notre religion a pour fondement la divinité de Jésus-Christ, ou l'union du Verbe avec la nature humaine, de telle sorte que l'homme et le Verbe ne font qu'une seule personne, ainsi que nous l'exprimons par les mots *Dieu-Homme*, *Homme-Dieu*. Cette hérésie fut solennellement condamnée par le concile général d'Éphèse, tenu en 431, et Nestorius fut déposé de la dignité épiscopale. Le décret de ce concile se termine ainsi : « Après avoir reconnu, tant par ses lettres et par ses autres « ouvrages qui ont été lus, par les discours qu'il a tenus, etc., qu'il croit et « enseigne des erreurs ; et, après avoir versé des larmes en abondance, « nous avons été contraints, par l'autorité des canons et par l'autorité de « l'évêque de Rome, *Notre-Très-Saint-Père* et collègue, de rendre la triste « et fâcheuse sentence qui suit : Jésus-Christ, que Nestorius a offensé par « ses blasphèmes, l'a déclaré, par ce saint concile, privé de la dignité épis- « copale et exclu de toutes les assemblées des ministres de l'Église. » Après sa déposition, Nestorius fut exilé par ordre de l'empereur et mourut misérablement. L'histoire de son exil et de sa mort est racontée par Évagre. (*Hist. de l'Eglise*, liv. I, chap. VII.)

De retour à Auxerre, le saint prélat, ému de l'affliction que causait à son peuple l'établissement de nouveaux impôts, se rendit à Arles pour en demander l'abolition, et parvint à l'obtenir d'Auxiliaire, alors préfet des Gaules.

Pendant ce temps, les Vandales continuaient à ravager l'Afrique, assiégeaient Hippone, et l'Église perdait le plus grand de ses docteurs. Le 28 août 430, saint Augustin (1), évêque de cette ville, rendit son âme à Dieu, pratiquant jusqu'au dernier moment ce qu'il avait coutume de dire à ses amis, *que personne, après avoir reçu le baptême, ne doit sortir de la vie sans pénitence, même les chrétiens les plus vertueux.*

---

(1) Son livre de la *Doctrine chrétienne* contient, suivant Bossuet, plus de principes pour entendre l'Écriture Sainte, qu'il n'y en a dans tous les autres docteurs. De tous les ouvrages de saint Augustin, le plus complet, le plus beau, le plus intéressant, c'est celui qui a pour titre de *la Cité de Dieu.* On trouve dans *ses Confessions* de grands détails sur sa vie.

XXXII.

AETIUS ACCORDE LA PAIX AUX FRANCS. — SAINT SIXTE III PAPE. — SAINT EUCHER, SAINT MAXIME, SAINT VINCENT. — RÉVOLTE ET DÉFAITE DES BOURGUIGNONS, DES ARMORIQUES, DES BAGAUDES. — LES VISIGOTHS, FORCÉS DE LEVER LE SIÉGE DE NARBONNE, BATTENT LES ROMAINS A TOULOUSE. — MARIAGE DE VALENTINIEN III. — CONCILE DE RIEZ. — SAINT LÉON PAPE. — CONCILE D'ORANGE; CANONS DE CE CONCILE. — CONCILE DE VAISON; CANONS DE CE CONCILE. — SAINT RUSTIQUE ÉVÊQUE DE NARBONNE. — LETTRE DE SAINT LÉON A CET ÉVÊQUE. — SAINT HILAIRE ÉVÊQUE D'ARLES. — LETTRE DU PAPE CONTRE CET ÉVÊQUE. — CONSTITUTION DE L'EMPEREUR CONCERNANT L'AUTORITÉ DU SAINT-SIÉGE. — SAINT GERMAIN RAPPELÉ DANS LA GRANDE-BRETAGNE. — APRÈS SON RETOUR IL ARRÊTE L'ARMÉE DES ALAINS. — SON VOYAGE A RAVENNE. — SA MORT. — MORT DE SAINT HILAIRE. — ÉLECTION DE SON SUCCESSEUR. (*Voir en note.*)

Cependant les Francs, continuant à s'agiter, avaient été de nouveau vaincus par Aëtius, et avaient obtenu la paix (1); saint Sixte III, élu d'un consentement unanime, après la mort de saint Célestin (2), occupait le trône pontifical; l'harmonie se trouvait rétablie dans les églises d'Orient (3);

(1) An 432. *Superatis per Aëtium in certamine Francis et in pace susceptis*, dit Idace dans sa *Chronique*. Idace était évêque en Espagne; il fut élevé à l'épiscopat vers l'année 427, et député en 431, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, vers Aëtius, qui était alors en expédition dans les Gaules, pour lui demander du secours contre les Suèves. Sa *Chronique* commence à l'an 379 et finit en 468.

(2) Le père Mansi, se fondant sur un ancien *Catalogue* de Corbie, place la mort de ce pape au 30 juillet 432; Tillemont l'indique au 26 juillet; d'autres au 6 avril.

(3) Il s'était élevé une division au sujet de la déposition de Nestorius. Jean, évêque d'Antioche, invité au concile général d'Éphèse et n'étant arrivé qu'après la condamnation de cet hérésiarque, tint un conciliabule avec les siens et déposa saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, qui avait présidé ce concile général, ainsi que Memnon, évêque d'Éphèse. A son tour excommunié par le concile légitime, il tint deux nouveaux conciliabules, l'un à Tarse et l'autre à Antioche, contre saint Cyrille et ses par-

et la Gaule continuait à briller par la science, et les vertus de son clergé. Saint Eucher, l'un des plus grands hommes de l'épiscopat, venait d'être appelé au siége de Lyon (1), saint Maxime (2) à celui de Riez, saint Vincent, prêtre et moine à Lérins, publiait un excellent travail *contre les nouveautés de tous les hérétiques* (3); et de nou-

---

tisans. La paix entre Jean d'Antioche et saint Cyrille se fit peu de temps après. (Voyez dans le chap. VII du liv. I de l'*Hist. ecclésiast.*, par Evagre ce que dit saint Cyrille au sujet de cette réconciliation et de l'exposition de foi de Jean d'Antioche.

(1) Vers l'an 434.

(2) Saint Maxime remplaça saint Honorat à Lérins, et fut choisi pour en être abbé par saint Honorat lui-même, lorsqu'il fut obligé de quitter son monastère pour aller remplir le siége d'Arles. Saint Maxime se mit à fuir lorsqu'il apprit qu'on voulait le faire évêque; mais on parvint à se saisir de lui et à le sacrer. Il avait, dit Fauste de Riez, son successeur, « la douceur de Pierre dans le cœur et la sévérité de Paul sur le visage; mais il n'était à personne aussi sévère qu'à lui-même. »

(3) Saint Vincent montra beaucoup d'humilité et de modestie en ne faisant point paraître cet écrit sous son nom, qu'il cacha sous celui de pèlerin ou d'étranger. Dans ce *Mémoire* ou *Avertissement contre les nouveautés profanes de tous les hérétiques*, saint Vincent établit une règle infaillible pour distinguer la vérité de l'erreur; savoir, l'autorité des saintes Écritures expliquées suivant la tradition de l'Église catholique. « Ayant souvent demandé, dit-il, à des hommes excellents en sainteté et « en doctrine une règle sûre et générale pour distinguer la vérité de l'er- « reur, ils m'ont répondu unanimement que, pour conserver la pureté de « la foi et éviter les piéges des hérétiques, il fallait réunir et prendre en « main deux règles certaines, l'autorité des divines Écritures et la tradi- « tion de l'église catholique.

« Mais, dira quelqu'un, puisque l'Écriture est parfaite et qu'il n'y « manque rien, qu'est-il besoin d'y joindre la tradition de l'Église? C'est « que les livres saints ont des profondeurs et des difficultés que tous ne « pénètrent point. Au contraire, chacun explique selon ses intérêts et ses « passions. Novatien l'explique autrement que Sabellius, Donat autrement « qu'Arius et qu'Énomius, Priscillien autrement que Jovien, que Pélage « et que Nestorius. Il est donc nécessaire d'être dirigé dans l'interpréta- « tion des saintes Écritures par l'autorité de l'Église catholique. Or, pour « s'attacher au sentiment de l'Église catholique, qui est la règle, il faut « s'en tenir à ce qui a été cru en tous lieux, de tous temps et par tous.. « ou presque par tous les évêques. »

Saint Vincent montre ensuite que la nouveauté est toujours le caractère de l'erreur, et qu'il faut anathématiser quiconque annonce de nou-

veaux monastères s'élevaient dans plusieurs diocèses (1).

Mais bientôt (an 435) de nouvelles guerres viennent encore agiter l'empire. Les Bourguignons se révoltent ; les Visigoths se jettent sur la Gaule narbonnaise; les Armoriques se soulèvent; et le peuple, écrasé par les impôts et poussé à bout par la tyrannie des officiers chargés de leur recouvrement, prend les armes dans les provinces voisines, et se met sous les ordres d'un chef appelé Tibaton (2).

Aëtius, pour tenir tête à tant d'ennemis à la fois, forme trois corps d'armée, en prend un avec lui, marche contre les Bourguignons, les taille en pièces et leur accorde la paix (3). Litorius, chef du deuxième corps, éteint par la

---

veaux dogmes; il commente ces paroles de saint Paul : *O Timothée! gardez le dépôt, évitant soigneusement les profanes nouveautés de paroles*, et il répète en finissant que les armes qu'il faut employer pour combattre les hérétiques sont l'Écriture expliquée suivant la tradition et l'autorité des pères morts dans la communion de l'Église.

Vers la même époque, c'est-à-dire en 434, saint Prosper, qui était un simple laïque né dans l'Aquitaine, et qui s'était mis à la tête des défenseurs de la grâce et de la doctrine de saint Augustin, et avait déjà publié quatre ou cinq ans auparavant son poëme *contre les ingrats*, s'occupait de la réfutation des conférences de Cassien. Saint Léon ayant été élu pape, l'emmena à Rome et en fit son secrétaire. Saint Prosper possédait une vaste érudition et un esprit vif et pénétrant.

(1) Le monastère de Condat, aujourd'hui Saint-Claude, en Franche-Comté; celui de Grigny, fondé par les évêques de Vienne ; un autre en Auvergne, près de Clermont.

Par une loi du 15 décembre 434, Théodose II, empereur d'Orient, ordonna que tous les biens des ecclésiastiques ou des religieux morts sans héritiers appartiendraient à leur église ou à leur monastère, et non au fisc, comme c'était l'usage avant cette loi.

(2) On donna à cette faction le nom de *Bagaudes*. Ce nom avait été déjà donné à une pareille faction qui s'était formée sous l'empire de Dioclétien et de Maximien. (Voy. ci-dessus, chap. XXIII.) M. Amédée Thierry (*Hist. de la Gaule sous la domination romaine*, tom. II, p. 474) dit que *Bagaudes* était un mot gaulois équivalant à celui de bandits.

(3) Gundicaire, leur roi, ayant presque aussitôt violé la paix qu'il venait d'obtenir, Aëtius chargea les Huns qui étaient établis en Pannonie de châtier les Bourguignons, ce qui eut lieu en 436. Gundicaire fut tué avec vingt mille des siens. Environ cinq ans après, Aëtius transporta les Bour-

force des armes la sédition des Armoriques et des Bagaudes, prend Tibaton, le fait périr, va porter secours au troisième corps bloqué dans Narbonne (1) par Théodoric; bat l'armée des Goths et délivre la ville. Enhardi par ce succès, il rejette les humbles propositions de Théodoric (2); s'avance quelque temps après vers Toulouse (3), perd la bataille, est fait prisonnier, jeté dans les fers et tué.

Au milieu de ces événements, Valentinien III s'était rendu à Constantinople, avait épousé Eudoxie, fille de l'empereur d'Orient (4), et cédé l'Illyrie occidentale à son beau-père.

La tranquillité se trouvant rétablie dans les Gaules (5), les évêques en profitèrent pour tenir un concile à Riez (6), au sujet de l'ordination irrégulière de l'évêque d'Embrun.

---

guignons dans la Savoie, d'où ils étendirent plus tard leur domination sur les villes de la Saône et du Rhône.

(1) Il traversa l'Auvergne avec la cavalerie auxiliaire des Huns. Sidoine Appolinaire raconte dans les termes suivants les excès commis par ces barbares pendant leur passage dans cette partie des Gaules :

...... Qui proxima quæque
Discursu, flammis, ferro, feritate, rapinis
Delebant, pacis fallentes nomen inane.
(*Ex carmine*, VII.)

(2) Ce prince, qui était arien, envoya ses évêques pour demander la paix; mais on ne les écouta point. Alors il envoya un évêque orthodoxe, saint Oriens, évêque d'Auch, qui ne put réussir auprès de Litorius. Théodoric mit toute sa confiance en Dieu, et demeura couvert d'un cilice jusqu'au jour du combat.

(3) Cette ville était la capitale du royaume des Visigoths.

(4) Cette princesse était, dit Ferrière (*Hist. du Droit romain*, chap. XIV) aussi bienfaisante, aussi sage, aussi vertueuse que Valentinien était méchant, fantasque, étourdi et vicieux. Son mariage eut lieu en octobre 437.

(5) Théodoric, nonobstant sa victoire, ayant demandé la paix, elle fut conclue par les négociations d'Avitus, alors préfet des Gaules, en l'an 439. Pendant ce temps, Genseric avec ses Vandales s'emparait de Carthage, et persécutait les catholiques qui ne voulaient point se faire ariens.

(6) *Concilium Regiense*, an 439. L'évêque d'Embrun étant mort, deux évêques seulement, sans l'autorité du métropolitain, et sans avoir demandé le consentement des évêques comprovinciaux, avaient ordonné

Le pape saint Sixte étant mort (1), saint Léon, diacre de l'église romaine, fut élu pour lui succéder, quoiqu'il fût absent, se trouvant alors dans les Gaules, pour réconcilier Aëtius avec Albin (2), préfet du prétoire de ce pays. Un an après l'élection de cet illustre pontife, un nouveau concile fut tenu par saint Hilaire dans l'église justinienne au territoire d'Orange (3), afin de régler la discipline sur divers points. D'après les canons qui furent dressés, on ordonna entre autres choses :

Qu'il ne fallait pas livrer ceux qui se réfugiaient dans les églises (v^e canon) ;

Qu'il fallait réprimer, par les censures ecclésiastiques, ceux qui voulaient soumettre à quelque genre de servitude des esclaves affranchis dans l'Église, ou recommandés à l'Église par testament (vi^e) ;

Qu'un évêque ne devait point recevoir à la communion un excommunié, avant que l'évêque qui avait porté l'excommunication l'eût levée ; que ce serait au concile prochain à juger de l'équité ou de l'injustice de l'excommunication (xie) ;

Que l'on n'ordonnerait plus des diacres mariés, à moins qu'auparavant ils n'eussent fait vœu de chasteté (xxiie) ;

évêque de cette ville un jeune homme pieux, appelé Armentaire. Le clergé d'Embrun refusa son consentement à cette ordination ; mais le nouvel évêque fut soutenu par plusieurs seigneurs. Le concile assemblé à Riez par saint Hilaire ordonna, suivant la disposition du concile de Turin, que les évêques auteurs de l'ordination irrégulière ne pourraient plus, dans la suite, assister à aucune ordination ni à aucun concile ordinaire. Armentaire fut déposé ; mais, en considération de son repentir, on lui laissa la qualité de chorévêque, dont il ne pourrait exercer les fonctions qu'à la campagne.

(1) Le 18 août 440. L'Église honore la mémoire de ce pape le 28 mars.

(2) ... *Quem tunc inter Aëtium et Albinum amicitias redintegrantem Galliæ detinebant.* (Prosperi *Aquitani Chronicon.*)

(3) Ce concile, *Concilium Arausicanum*, eut lieu le 5 novembre 441. On y fit trente canons.

Que si quelque diacre, après son ordination, avai encore commerce avec sa femme, il fût exclu du minis tère (XXIII[e]);

Qu'on n'ordonnerait plus aucune diaconesse (XXVI[e]);

Que les veuves qui voudraient garder la viduité ei feraient profession devant l'évêque, dans le sanctuaire, oı dans la salle secrète de l'Église, et recevraient de lu l'habit de viduité; et que si elles abandonnaient leu profession, elles seraient condamnées ainsi que ceux qu les enlèveraient (XXVII[e]);

Que les vierges et les moines, qui abandonnaient l profession par eux faite de garder la chasteté, seraien traités comme prévaricateurs, et qu'on leur imposerait un pénitence convenable (XXVIII[e]);

Qu'un concile ne se séparerait point sans annoncer l concile suivant (XXIX[e]);

Que si quelque évêque, par infirmité ou autrement, n pouvait plus s'acquitter des fonctions qui ne sont propre qu'aux évêques, il ne permît pas aux prêtres de les fair en sa présence, mais qu'il appelât un évêque (XXX[e]);

Le concile de Vaison (1), qui se tint le 13 novembre d l'année suivante, chez l'évêque Auspicius, décida qu'oı devait excommunier ceux qui retenaient les legs pieux qu les fidèles en mourant avaient faits à l'Église, et les regarde comme des homicides des pauvres (IV[e] canon);

Que celui qui n'acquiesçait point au jugement de so évêque devait avoir recours au concile (V[e]);

Que le clergé et le peuple ne devaient pas attendre l sentence de l'évêque pour se séparer de ceux avec lesquel

---

(1) *Concilium Vasence*; ce concile fit dix canons. Vaison est une peti ville du département de Vaucluse, à cinq lieues et demie d'Orange et neuf lieues d'Avignon. Cette ville a remplacé l'ancienne *Vasio*, capita des *Vocontii*, qui fut l'une des principales colonies romaines, et dont attribue la destruction aux Lombards. Il en reste encore quelques ruine

l'évêque ne communiquait point ; qu'il leur suffisait de voir son exemple et de connaître sa volonté (vi[e]) ;

Que les évêques ne devaient accuser ni excommunier légèrement (vii[e]) ;

Qu'ils devaient reprendre en particulier les crimes secrets ; et que si celui qui avait été repris de quelque faute par son évêque ne se corrigeait pas, il lui était défendu de se trouver en sa présence aux assemblées ecclésiastiques, quand même l'évêque qui le jugerait coupable manquerait de preuves pour le convaincre (viii[e]) ;

Que les lois des empereurs concernant les enfants exposés seraient observées (1) ; et que, de plus, le dimanche suivant, le diacre avertirait le peuple qu'on avait recueilli un enfant exposé, afin que ceux qui voudraient le reconnaître pussent le demander dans l'espace de dix jours ; que celui qui, après ce temps écoulé, inquiéterait ceux qui auraient recueilli cet enfant, serait excommunié comme un homicide (ix[e] et x[e] canons).

Saint Rustique, évêque de Narbonne, ne se rendit point à ces conciles, parce qu'il contestait à l'évêque d'Arles, qui les avait convoqués, l'étendue de sa juridiction et de ses privilèges. La sainteté n'oblige point à renoncer à des droits que l'on croit légitimes, elle apprend seulement à les défendre sans altérer la charité (2). Ce vigilant pasteur,

---

(1) Constantin avait ordonné que les enfants exposés appartiendraient à ceux qui les auraient nourris ou élevés. (Voy. ci-dessus, le chap. xxv.)

Honorius avait ajouté, en 412 (*Cod. Theod.*, *leg.* 2, t. VII, lib. V), que celui qui lèverait un enfant exposé, prendrait pour sa sûreté une attestation des témoins signée de l'évêque : *Si modo testes episcopalis subscriptio fuerit subsecuta* ; mais comme ceux qui avaient eu la charité de recueillir ces enfants étaient souvent inquiétés et forcés de les rendre après les avoir élevés, peu de personnes étaient disposées à s'en charger ; ce fut donc pour remédier à cet état de choses que le concile fit les deux canons qu'on va lire.

(2) Longueval, liv. IV.

désirant donc maintenir la discipline et les droits de son Église, s'adressa au saint-siége pour avoir, sur diverses questions, des réponses qui pussent lui servir de règle, et pour lui faire part, en même temps, du désir qu'il avait de se décharger de l'épiscopat (1).

Mais saint Léon appréciant le mérite de ce prélat, et désirant le conserver dans l'administration d'un siége qu'il honorait par ses vertus, lui répondit que, dans l'état où il était, il devait regarder l'amour de la retraite comme une tentation et garder le poste où la Providence l'avait placé; que les contradictions que l'on a à essuyer dans le gouvernement des âmes, de la part des esprits rebelles et contumaces, sont une espèce de persécution qui supplée à celle des tyrans; qu'il faut, dans l'exercice du ministère épiscopal, allier la clémence à la justice, haïr les péchés et non les pécheurs, corriger les superbes et souffrir les faibles; et que, quand on gouverne les hommes, on ne doit pas se flatter de corriger tous les abus (2).

Le même pape eut à s'occuper, deux ans après, d'une autre affaire qui eut des suites pénibles pour l'évêque d'Arles.

Saint Hilaire, se trouvant dans le pays du Mont-Jura

(1) Saint Rustique disait dans sa lettre que les scandales qu'il s'efforçait en vain de corriger, et les maux auxquels il voyait son peuple exposé par les ravages des barbares, le faisaient soupirer après le repos de la solitude qu'il avait goûté. Cette lettre et le mémoire des questions furent portés au pape par l'archidiacre Hermès.

(2) Quant aux questions contenues dans le mémoire de saint Rustique, elles furent décidées par le pape, et ces décisions furent transmises à saint Rustique. Longueval en rapporte la substance dans le livre IV de son ouvrage. On y remarque que la discipline établie par saint Léon diffère en quelques points de celle du concile d'Orange et de Vaison; mais, ainsi que l'observe l'auteur ci-dessus cité, l'on ne doit point en être surpris. La foi est toujours la même : c'est un dépôt sacré que l'Église conserve inviolablement. Quant à la discipline, elle a souvent varié selon les temps et les lieux, parce que la même sagesse qui fait porter des lois en certaines circonstances, les fait abroger en d'autres.

avec saint Germain d'Auxerre et étant arrivé à Besançon, avait, sur une accusation portée par la noblesse et le peuple contre Célidoine, évêque de cette ville (1), instruit le procès, assemblé les évêques voisins; et Célidoine avait été déposé de l'épiscopat. Celui-ci, en ayant appelé au saint-siége, saint Hilaire, s'était rendu à Rome, en hiver et à pied, pour justifier sa conduite. Saint Léon, ayant examiné juridiquement cette cause en présence des parties, cassa la sentence portée contre Célidoine, et le rétablit dans son siége; mais saint Hilaire n'obtempéra point à ce jugement et refusa sa communion à celui qu'il croyait avoir justement condamné.

Bientôt après de nouvelles plaintes ayant été portées contre lui, au sujet de l'ordination par lui faite d'un évêque à la place d'un autre qui se trouvait malade, le pape annula cette ordination, dépouilla saint Hilaire du droit de primatie sur la province de Vienne (2), et lui défendit de faire des

(1) On accusait cet évêque d'avoir été marié à une veuve, et d'avoir assisté, étant magistrat laïque, à des jugements prononçant la peine de mort.

(2) Ce pape, pour être plus sûrement obéi, dit l'abbé Hugues du Temps (*Clergé de France*, t. I, p. 273), n'envoya sa décrétale dans les Gaules qu'avec une constitution de Valentinien III.

Voici l'analyse de ces deux pièces importantes :

Saint Léon, dans sa décrétale, commence par établir l'autorité du saint-siége sur les prérogatives accordées à saint Pierre; il ajoute que les évêques ont consulté le siége apostolique par une infinité de relations, et que les diverses causes lui ayant été portées par appel, suivant l'ancienne coutume, il avait confirmé ou cassé les jugements qui avaient été rendus; mais qu'Hilaire s'était écarté de cette route constamment tenue par les ancêtres.

Après cela viennent six articles : par le premier, saint Léon déclare qu'il a absous Célidoine; par le deuxième, qu'il a maintenu Projectus dans son siége et qu'il blâme Hilaire d'avoir donné à un évêque malade le chagrin d'ordonner un successeur de son vivant, et de l'avoir fait dans une province où il n'avait aucun droit, le saint-siége ayant révoqué le privilége qu'il avait accordé pour un temps à Patrocle; et enfin d'avoir fait cette ordination sans avoir pris les suffrages du clergé et du peuple;

ordinations, et même d'y assister. Ce pieux évêque, qui s'était déjà occupé des moyens de calmer l'esprit de saint Léon et de se justifier auprès de lui, resta dès-lors dans une humble et respectueuse résignation.

Cependant, le pélagianisme fermentant de nouveau dans la Grande-Bretagne, les catholiques s'adressèrent à saint Germain pour le prier de repasser dans leur île et d'en

---

par le troisième, il trace les règles qu'on doit observer dans les élections des évêques : « Il faut, dit-il, avoir le témoignage des principaux citoyens, « signé des clercs, avec le consentement du clergé et du peuple, afin que « celui qui doit commander à tous soit élu par tous ; » par le quatrième, il ôte à Hilaire le droit de métropolitain et la juridiction qu'il prétendait avoir sur la province de Vienne ; il lui défend, en outre, d'indiquer des conciles, de faire des ordinations et même d'y assister ; par le cinquième, il recommande aux évêques de ne point excommunier légèrement ; enfin, par le sixième, il propose aux évêques d'accorder comme un droit de primatie à Léonce, le plus ancien d'entre eux dans l'épiscopat.

Quant à la constitution de Valentinien III adressée à Aëtius, elle porte qu'il est défendu de rien entreprendre sans l'autorité du siége apostolique, dont la primauté est fondée sur le mérite de saint Pierre, chef de l'épiscopat, sur la dignité de la ville de Rome et sur la décision du concile ; que, pour conserver la paix des églises, il est nécessaire qu'elles reconnaissent toutes un chef ; que cela s'était toujours inviolablement observé jusqu'alors ; qu'Hilaire d'Arles ayant voulu y porter atteinte, le pape saint Léon avait rendu une sentence contre lui, et que c'était pour l'exécution de cette sentence et pour empêcher toute résistance aux ordonnances du pontife romain que la présente constitution avait été faite. « Non-seulement, ajoute l'empereur, nous voulons obvier à ces attentats ; mais afin même d'ôter la plus légère occasion de trouble dans l'Église et qu'on ne donne aucune atteinte à la discipline de la religion, nous ordonnons, par cet édit irrévocable, que les évêques, soit des Gaules, soit des autres provinces, ne puissent rien innover contre l'ancienne coutume sans l'autorité du pape de Rome, *ne quid tam episcopis gallicanis quam aliorum provinciarum contra consuetudinem veterem liceat, sine viri venerabilis papæ urbis æternæ, auctoritate tentare ; sed illis omnibus pro lege sit quiquid sanxit, vel sanxit apostolicæ sedis auctoritas* ; mais que tout ce que l'autorité du siége apostolique a décerné ou décernera, soit une loi pour eux tous ; en sorte que si un évêque, ayant été cité par l'évêque de Rome de comparaître à son tribunal, refuse de le faire, il y soit contraint par le gouverneur de la province. » L'empereur ordonne ensuite à tous les magistrats de tenir la main à l'exécution de cette loi, sous peine de dix livres d'or d'amende. Cette constitution est datée de l'an 445.

extirper l'erreur. Ce saint vieillard, oubliant les infirmités de son âge et ne consultant que son zèle, prit pour compagnon saint Sévère, évêque de Trèves, passa par Paris, où il trouva sainte Geneviève qui s'était solennellement consacrée à Dieu, arriva au lieu de sa mission (1), et en fit exiler les adversaires de la foi. De retour à Auxerre, il trouva les députés des Armoriques, qui venaient à leur tour faire un appel à sa charité. Ces peuples, dont Aëtius voulait punir la révolte d'une manière exemplaire en les livrant à la férocité des Alains, commandés par Eocharich, avaient compris l'inutilité de leur résistance contre un ennemi si puissant, et la nécessité d'une intervention plus efficace et plus sûre que celle des armes; ils avaient donc envoyé prier saint Germain de leur venir en aide dans un si grand péril. Le vénérable évêque, s'étant aussitôt mis en chemin, aborda le roi barbare au milieu de ses troupes et le pria d'épargner les biens et le sang de ce peuple infortuné; mais Eocharich ne fit aucun cas de sa prière. Germain prit le ton de la menace; Eocharich n'en fut pas plus ému, et ne daigna pas même s'arrêter. Alors le courageux prélat, saisissant la bride du cheval de ce prince, l'empêcha d'avancer. Eocharich, changé tout à coup par cet acte d'autorité, retourna sur ses pas et promit de ne point entrer dans l'Armorique, pourvu qu'on le fît agréer à Aëtius ou à l'empereur. Germain partit aussitôt pour aller trouver Valentinien à Ravenne; son entrée dans cette ville, où il avait voulu arriver la nuit pour se soustraire aux honneurs, fut un véritable triomphe; sa réputation, ses vertus, ses miracles excitèrent l'admiration et la vénération de tous; mais ce fut là le terme de ses travaux. Le saint prélat, étant tombé malade, mourut, peu de jours après (2), au milieu

(1) An 447.
(2) Le 31 juillet 448, après trente ans et vingt-cinq jours d'épiscopat.

des regrets universels, et son corps, transporté avec une grande pompe à Auxerre, fut inhumé dans l'église de Saint-Maurice, qu'il avait fait bâtir (1).

L'année suivante, saint Hilaire, consumé par ses travaux et ses austérités, rendit aussi son âme à Dieu (2). Tout le peuple accourut à ses funérailles, même les juifs y assistèrent et versèrent des larmes sur son cercueil (3).

---

(1) Cette église, où fut établie la célèbre abbaye de Saint-Germain-d'Auxerre, fut violée par les calvinistes, qui brûlèrent les reliques de ce saint. Le suaire échappa à la fureur de ces hérétiques. Longueval fait de ce suaire la description suivante : « C'est un drap de soie de couleur vio-« lette mêlée de jaune; il est orné de pierres précieuses, et parsemé de « roses et de huit aigles qui portent des colliers et qui ont les ailes à demi « déployées. »

(2) Le 5 mai 449. Il était âgé de quarante-huit ans, et en avait passé vingt dans l'épiscopat. Entre autres écrits de saint Hilaire, on considère l'oraison funèbre de saint Honorat comme le chef-d'œuvre de son auteur. Ce panégyrique est en effet très-célèbre, et mérite les plus grands éloges tant par l'élégance du style que par la hauteur des pensées. Un historien, excellent juge en cette matière, va jusqu'à dire qu'il n'y a peut-être point dans toute l'antiquité ecclésiastique d'oraison funèbre qui égale en esprit et en éloquence celle dont nous parlons. (Voy. l'*Hist. littér. de la France*, par les Bénédictins de Saint-Maur; t. II, p. 268; voy. aussi *le Clergé de France*, par l'abbé Hugues du Temps, t. I, p. 273.)

(3) Ravenius, prêtre de l'église d'Arles, fut élu à la place de saint Hilaire. Sous cet évêque, les différends qui s'étaient élevés au sujet des privilèges de cette église se renouvelèrent à l'occasion de l'ordination de l'évêque de Vaison. Saint Léon termina cette affaire en décidant que l'évêque de Vienne serait métropolitain de quatre églises, savoir, de Valence, de Tarentaise, de Genève et de Grenoble, et que les autres villes de cette province seraient soumises à l'évêque d'Arles. Ce règlement fut plus tard confirmé par le pape Symmaque. Saint Léon envoya en même temps à Ravenius (5 mai 450), pour la communiquer aux autres évêques des Gaules, la fameuse lettre dogmatique qu'il avait écrite à Flavien de Constantinople, concernant le mystère de l'Incarnation. L'année suivante, quarante-quatre évêques des Gaules, réunis en concile, approuvèrent cette lettre de saint Léon, et lui répondirent avec de grands éloges.

XXXIII.

IRRUPTION D'ATTILA DANS LES GAULES. — MORT DE PLACIDIE. — CONCILE DE CALCÉDOINE. — CONDAMNATION D'EUTICHÈS. (*Voir en note.*) — ATTILA RUINE PLUSIEURS VILLES. — SAINT LOUP. — SAINTE GENEVIÈVE. — SAINT ANIAN ÉVÊQUE D'ORLÉANS. — ATTILA FORCÉ DE LEVER LE SIÉGE DE CETTE VILLE. — SA DÉFAITE PRÈS DE CHALONS. — SON IRRUPTION EN ITALIE. — SON RESPECT POUR LE PAPE SAINT LÉON. — RETOUR D'ATTILA EN PANNONIE. — SA MORT. — LETTRE DE SAINT LÉON. (*Voir en note.*) — CONCILE TENU A ARLES. — CANONS DE CE CONCILE. — PRÊT A INTÉRÊT DÉFENDU. — CONCILE D'ANGERS. — ÉTAT DE L'EMPIRE ROMAIN. — MEURTRE D'AETIUS. — VALENTINIEN III ASSASSINÉ AU CHAMP-DE-MARS. — MAXIME EMPEREUR. — VENGEANCE D'EUDOXIE, VEUVE DE VALENTINIEN. — MORT DE MAXIME. — PILLAGE DE ROME PAR LES VANDALES. — AVITE EMPEREUR. — RICIMER OBLIGE AVITE A ABDIQUER. — INCRÉDULITÉ DE QUELQUES ESPRITS DANS LES GAULES. — TRAITÉ DE LA PROVIDENCE, PAR SALVIEN.

Bientôt le bruit se répandit en Occident qu'Attila, roi des Huns, préparait de grands armements en Pannonie et se disposait à faire irruption dans les Gaules. La puissance et la férocité de ce peuple, l'audace et l'astuce de son chef, la faiblesse des Romains, le mécontentement des provinces, l'esprit remuant des populations, la désorganisation opérée par l'établissement des divers peuples sur plusieurs points du territoire; tout concourait à inspirer de sérieuses alarmes et à faire considérer cette nouvelle guerre comme l'une des plus terribles que l'empire eût subies jusqu'alors. L'impératrice Placidie venait de mourir (1), et son fils, tout entier à

(1) Cette impératrice mourut le 27 novembre 450. Théodose le jeune, empereur d'Orient, était mort vers la fin de juillet de la même année; et comme il n'avait pas laissé d'enfants, sa sœur Pulchérie, qu'il avait déclarée augusta au commencement de son règne, et qui avait gouverné l'empire au nom de ce prince indolent, fut proclamée impératrice, et donna sa main au sénateur Marcien qui, par ce mariage, obtint la pourpre. Cet em-

ses plaisirs, restait insensible aux malheurs de l'état et plein d'indifférence en face des dangers qui le menaçaient.

Cependant Attila s'avance à la tête de cinq cent mille hommes, traverse le Rhin, s'empare de Metz (1), y met le

pereur assembla un concile général à Calcédoine, en 451, à l'occasion de l'hérésie d'Eutychès, qui enseignait qu'il n'y avait qu'une nature en Jésus-Christ. Il y eut cinq cent vingt évêques présents; mais les métropolitains ayant signé la décision de la foi au nom des absents, le nombre des souscripteurs fut de cinq cent trente-six. Tous ces évêques, excepté deux d'Afrique, et les quatre légats du pape qui eurent la préséance, étaient de l'empire d'Orient. Ce concile annula ce qui avait été fait en 449, par le conciliabule d'Éphèse, où tout s'était passé avec tant de désordre et de violence, qu'on appela depuis cette assemblée le brigandage d'Éphèse, *latrocinium Ephesinum*. Le concile de Calcédoine approuva unanimement la lettre du pape saint Léon sur le mystère de l'Incarnation, anathématisa Dioscore, fauteur du brigandage d'Éphèse, condamna l'erreur d'Eutychès, en décidant qu'il y avait deux natures en Jésus-Christ, et celle de Nestorius, en décidant qu'il n'y avait qu'une personne en Jésus-Christ.

Ce concile fit trente canons dont les vingt-sept premiers seulement sont admis par l'Église latine. La plupart sont de discipline. Le troisième défend aux ecclésiastiques et aux moines de se charger d'affaires temporelles, à moins qu'il ne s'agisse d'une tutelle légale, ou des affaires des pauvres à eux confiées par leur évêque. D'après le sixième, les évêques ne doivent ordonner ni prêtre ni diacre qu'en leur destinant des fonctions immédiates; suivant le septième, il est interdit à ceux qui sont dans le clergé, de le quitter pour entrer dans la milice ou dans une dignité séculière, sous peine d'anathème; le vingt-quatrième défend de faire une habitation séculière d'un bâtiment qui a été consacré pour être un monastère, et qui doit rester tel à perpétuité; par le vingt-huitième canon, qui fut fait en l'absence des légats du pape, le 31 octobre, on accorda à l'église de Constantinople les mêmes avantages dans l'ordre ecclésiastique qu'à celle de Rome; les légats réclamèrent en vain dans la seizième et dernière session tenue le lendemain. Le pape saint Léon confirma le concile; mais il déclara qu'il n'approuverait jamais le vingt-huitième canon qui était contraire au concile de Nicée où la primauté de l'église romaine avait été reconnue.

L'empereur Marcien fit un édit par lequel il ordonna de se soumettre au concile de Calcédoine, et défendit, sous des peines sévères, de discuter *publiquement* sur ce sujet, après la décision de tant d'évêques : *Nam et injuriam facit judicio reverendissimæ synodi si quis semel judicata ac rectè disposita revolvere et publicè disputare contenderit*... (*Leg.* IV, liv. I, tit. I. *Cod. de summa trinitate*.)

(1) La veille de Pâques, qui était cette année 451, le 8 avril.

feu, passe les habitants au fil de l'épée, et ne respecte pas même les prêtres qui sont égorgés aux pieds des autels (1). Trèves, Tongres, Arras, Cambrai et Reims sont saccagés (2); Troyes doit son salut aux mérites de saint Loup, qui parvient à fléchir ce roi barbare; Paris est préservé par les prières de Geneviève (3). Attila marche sur Orléans, arrive sous ses murs, et essaie de faire brèche par le choc puissant du bélier. La ville avait alors pour évêque le bienheureux Anian, homme d'une éminente sagesse et d'une grande sainteté; et, comme les assiégés lui demandaient à grands cris ce qu'ils avaient à faire, celui-ci, mettant sa confiance en Dieu, les engagea à se prosterner tous pour prier et pour implorer avec larmes le secours du Seigneur, toujours présent dans les calamités. Ceux-ci, s'étant mis à prier, selon son conseil, l'évêque leur dit : « Regardez du haut du rempart de la ville, si la miséri- « corde de Dieu vient à notre secours. » Car il espérait, par la miséricorde de Dieu, voir arriver Aëtius, qu'il avait été trouver à Arles, dans la prévision de l'avenir; mais regardant du haut du mur, ils n'aperçurent personne, et l'évêque leur dit : « Priez avec zèle, car le Seigneur vous « délivrera aujourd'hui. » Ils se mirent à prier, et il leur dit : « Regardez une seconde fois, » et, ayant regardé, ils ne virent encore personne qui leur apportât du secours. Il leur

---

(1) Saint Auteur, évêque de la ville, fut emmené captif avec plusieurs de son peuple, qui échappèrent au massacre; mais il fut renvoyé quelque temps après, ainsi que les autres captifs.

(2) La multitude de légendes qui se rapportent à cette époque peut faire juger, dit Michelet (*Histoire de France*, tom. I, p. 186), de l'impression que ce terrible événement laissa dans la mémoire des peuples.

(3) Le P. Dubois (*Historia ecclesiæ parisiensis*, tom. I, p. 54) dit qu'il n'y a qu'à considérer la marche d'Attila pour se convaincre que ce ne fut point au hasard, mais aux prières de sainte Geneviève, que les Parisiens durent leur délivrance : *Quisquis itinera et castrametationes vagi Hunnorum exercitûs considerabit, non fortuitò esse, sed precibus beatæ virginis Parisios liberatos ultrò fatebitur.*

dit pour la troisième fois : « Si vous le suppliez sincère-« ment, Dieu va vous secourir promptement. » Et ils imploraient Dieu avec de grands gémissements et de grandes lamentations. Leurs prières finies, ils vont, par l'ordre du vieillard, regarder pour la troisième fois du haut du rempart et aperçoivent au loin comme un nuage qui s'élève de la terre; ils l'annoncent à l'évêque, qui leur dit : « C'est le « secours du Seigneur. » Cependant les remparts, ébranlés déjà sous les coups du bélier, étaient au moment de s'écrouler, lorsque Aëtius et Théodoric, roi des Goths, arrivent, renversent les rangs ennemis, et délivrent la ville (1).

Attila se retire; il est suivi par les armées combinées d'Aëtius, de Théodoric et de Mérovée, roi des Francs (2), et, forcé d'accepter le combat dans les plaines de Champagne, près de Châlons-sur-Marne (3). Le choc des armées fut terrible et le carnage affreux; deux cent mille hommes y perdirent la vie; mais la victoire fut aux Romains (4).

---

(1) Grégoire de Tours, liv. II.

(2) Clodion était mort en l'an 448. Vers l'an 444, ce prince était sorti de Dispargum (Duysborck entre Bruxelles et Louvain), avait battu les Romains, et conquis tout le pays qui s'étend jusqu'à la Somme; mais, ayant ensuite passé cette rivière, il fut vaincu par Aëtius. Clodion, avant de mourir, avait nommé pour tuteur de ses enfants (Clodebaud et Clodomir) son parent Mérovée. Celui-ci, abusant de la faiblesse de ses pupilles, ou peut-être cédant à l'impatience d'un peuple guerrier que le bas-âge de ces princes semblait condamner à l'inaction, se fit ou se laissa proclamer roi dans Amiens.

(3) *In campis catalaunicis*; Châlons, qui était la cité des *Catalauni*, portait le nom de *Duro-Catalaunum*. Le P. Lecointe (*Annales ecclesiastici Francorum*, t. I, p. 75) dit qu'on n'est pas d'accord sur le point de savoir où se trouvent ces champs *Catalauniques : Quanam in regione siti sunt campi catalaunici non omnes consentiunt*; mais qu'Idace résout la question en disant que ce n'était pas très-loin de Metz. Mézeray (*Hist. de France avant Clovis*, liv. IV, chap. IX) fait la même observation, contrairement à ce qu'il dit dans son abrégé chronologique, où il paraît admettre que la bataille eut lieu en Sologne, *in campis secalaunicis*. Il suffit, ce me semble, de savoir que Châlons était la cité des Catalauni, pour faire cesser toute équivoque.

(4) Théodoric fut tué dans cette bataille; son fils Thorismond, brûlant de

Le roi des Huns, *ce fléau de Dieu,* ainsi qu'il se faisait nommer, rentra dans son pays plus irrité qu'abattu de sa défaite, se remit l'année suivante en campagne pour ravager l'Italie, prit et détruisit Aquilée (1), brûla Padoue, Vicence, Vérone et Bergame; Pavie et Milan se soumirent; Valentinien quitta précipitamment Ravenne et s'enfuit à Rome, où l'on ne songea plus qu'à négocier. Attila, ayant continué sa marche, campait sur les rives du Mincio, près de Mantoue, et sa cavalerie foulait aux pieds les anciennes possessions de Virgile et de Catulle (2), lorsque arrivèrent les ambassadeurs romains, le consul Avienius, Trigelius, ancien préfet du prétoire, et le pape saint Léon. L'aspect majestueux et les éloquentes paroles du saint père, vêtu de ses habits pontificaux, frappèrent le roi barbare, apaisèrent son humeur farouche; et Rome, ainsi que l'Italie, furent délivrées, moyennant rançon, de ce conquérant terrible qui avait épouvanté l'Orient et l'Occident (3).

Le tumulte de ces guerres, en partageant les soins de saint Léon, n'avait rien diminué de ceux qu'il donnait aux affaires de l'Église (4). Les évêques des Gaules, soutenus

---

le venger, voulait qu'on allât forcer le camp des Huns, découragés par leur défaite; mais, au lieu de suivre ce sage et vigoureux conseil, Aëtius, satisfait d'avoir vaincu Attila, ne songea qu'à éloigner ses propres alliés.

(1) Un grand nombre de familles d'Aquilée, de Padoue et des villes des environs, ayant échappé à la fureur des Huns, trouvèrent un asile sûr dans les îles voisines, et jetèrent les premiers fondements de Venise.

(2) Voy. l'ouvrage du marquis de Maffëi, ayant pour titre : *Verona illustrata.*

(3) Attila, ayant repassé le Danube, mourut l'année suivante (453), après une orgie qu'il fit à l'occasion d'un nouveau mariage qu'il avait contracté. On attribue la cause de sa mort à la rupture d'une artère pendant qu'il était couché.

Ses enfants, qui étaient nombreux, n'ayant pu s'accorder sur le partage de ses états, se divisèrent, se firent la guerre et s'affaiblirent si bien qu'ils ne purent conserver sous leur domination les peuples qui avaient été soumis par leur père, et bientôt l'empire des Huns fut entièrement détruit.

(4) Longueval, liv. IV. Saint Léon écrivit à Ravenius et aux autres

par le même zèle, ne cessaient de s'occuper du maintien de la discipline. Un concile, ayant été assemblé à Arles en l'année 452, on y fit cinquante-six canons (1), dont voici les plus importants :

« On ne doit pas élever au sacerdoce un homme marié, à moins que sa conversion n'ait précédé; c'est-à-dire à moins qu'il n'ait embrassé la continence (IIe canon);

« Si un clerc donne son argent à *usure* (2), ou se fait le fermier d'autrui et exerce quelque négoce pour un gain sordide, qu'il soit déposé ou excommunié (XIVe canon);

évêques des Gaules pour leur faire part du triomphe de la foi au concile de Calcédoine. La même année 452, il répondit à Théodore, évêque de Fréjus, qui l'avait consulté sur quelques points de discipline concernant la pénitence, en lui disant d'abord qu'il aurait dû préalablement s'adresser à son métropolitain avant d'avoir recours au saint-siége; et puis, passant à l'examen des points à lui soumis, il décide qu'on ne doit jamais refuser l'absolution aux mourants, parce que ce serait mettre des bornes à la miséricorde de Dieu. « Nous ne devons pas, » ajoute-t-il, « nous rendre difficiles dans la dispensation des biens de Dieu et mépriser les larmes et les gémissements de ceux qui s'accusent eux-mêmes. » Il avertit ensuite les pécheurs de ne pas différer leur pénitence à l'article de la mort, parce qu'une conversion si tardive est toujours incertaine. Il veut néanmoins qu'on ne diffère pas d'accorder la pénitence et la grâce de la communion à ceux qui attendent jusqu'à ce moment pour la demander, et qu'on la donne même aux malades qui, ayant perdu l'usage de la parole, la demandent par signes, ainsi qu'à ceux qui, accablés par le mal, ne peuvent faire aucun signe en présence du prêtre, lorsque quelques personnes déclarent les avoir vus demander cette grâce.

(1) Plusieurs de ces canons ne firent que renouveler ceux des conciles d'Orange et de Vaison.

(2) Le mot *usure*, du latin *usura*, veut dire ici *intérêt*. Chez les Romains, l'intérêt était connu sous le nom de *fœnus* ou *usura*; ceux qui prêtaient à intérêt étaient appelés *fœnérateurs*. Le nombre des débiteurs obérés par la cupidité de ces prêteurs augmentant de jour en jour, des clameurs s'élevèrent de toutes parts, et à plusieurs reprises, pour demander l'abolition des dettes; de là cette retraite du peuple sur le mont Sacré, l'an de Rome 460, et sur le mont Janicule six ans plus tard. « *L'usure*, » dit Tacite dans ses *Annales*, « est sans doute un des plus anciens maux de la république et la cause la plus ordinaire des séditions; c'est pourquoi on a fait tant de lois pour la réprimer, au temps même où les mœurs étaient moins corrompues. » La condition des débiteurs était en effet devenue intolé-

« Ceux qui ont quelque infirmité, qui les empêche de se rendre au concile, doivent y envoyer des députés; les

---

rable, surtout à raison des terribles mesures dont le créancier pouvait user en vertu de la loi des douze tables. Quelques tribuns cherchèrent à remédier au mal : l'un d'eux, L. Gœnucius, fit sanctionner une loi qui prohibait l'intérêt; mais comme ce plébiscite n'était exécutoire que pour le territoire de Rome et n'atteignait point les alliés et les Latins, les *fénérateurs* employèrent ceux-ci comme prête-noms, et la loi se trouva éludée; il fallut alors que le tribun Sempronius fît rendre une loi pour soumettre les Latins et les alliés à la loi *Gœnutia*, qui, vingt-six ans plus tard, fut étendue aux provinces par les efforts du tribun Gabinius. Mais les ruses de la cupidité rendaient ces lois vaines et impuissantes. C'était surtout à l'époque des comices que l'intérêt de l'argent devenait exorbitant; car ceux qui se portaient candidats aux magistratures faisaient de très-grandes dépenses pour l'achat des suffrages. (Voy. mon *Dictionnaire de Droit*, t. I, p. 4.)

L'Église défendit le prêt à intérêt.

Moïse avait dit : *Tu ne prêteras point à intérêt à ton frère, ni vivres ni argent, ni quoi que ce soit; tu prêteras seulement à l'étranger forain.* Cette distinction entre les Hébreux et les étrangers forains (*nochri*) était nécessaire, dit M. Salvador (*Loi de Moïse*, p. 155); ceux-ci n'étant pas soumis à la loi de l'État, rien ne pouvait les forcer à remplir par réciprocité la condition exigée.

« Mais voyez, » dit saint Jérôme sur Ézéchiel, « le progrès de la loi; autrefois l'usure (l'intérêt) n'était défendue qu'entre Israélites; maintenant, depuis l'Évangile, la prohibition est générale. »

Saint Bernard dit que l'usure *est un larcin*; saint Augustin et saint Grégoire de Nysse, dans son discours sur les usuriers, s'expriment à peu près dans les mêmes termes.

Saint Cyprien dit qu'il n'est pas permis de prêter à intérêt, *non fœnerandum*, et il applique aux chrétiens l'ancienne loi telle qu'elle est conçue dans le Deutéronome, c'est-à-dire en termes généraux et sans aucune restriction.

D'après Lactance, celui qui exige un intérêt viole la justice, puisqu'il exige plus qu'il n'a prêté.

Eusèbe de Césarée, saint Anastase, saint Hilaire, saint Basile condamnent le prêt à intérêt, qui n'est qu'un bienfait trompeur, qu'une humanité frauduleuse, qu'une bienveillance nuisible, *fallax beneficium*, *humanitas fraudulenta*, *damnosa benevolentia*.

Saint Chrysostôme condamne expressément *l'intérêt légal*, c'est-à-dire celui qui est autorisé par les lois civiles. On trouve la même prohibition dans les décrets ecclésiastiques.

D'après une lettre encyclique du pape Benoît XIV, à la date du 1er novembre 1745, il n'est jamais permis, de quelque manière que ce soit, de

autres doivent s'y rendre sous peine d'excommunication (XIXe canon);

« Les comédiens et les conducteurs de chars, dans les jeux publics, sont excommuniés (XXe canon) (1);

---

recevoir ou d'exiger un intérêt quelconque des deniers prêtés par un acte *de pur prêt*; mais cette lettre ne défend pas le prêt à intérêt lorsqu'il s'agit de constitutions de rentes, d'un change véritable, soit par lettre, soit en foire, ou d'une société réelle, ou lorsque le contrat de prêt est accompagné de titres de lucre cessant ou de dommage naissant, *lucrum cessans, damnum emergens*, pour lesquels on peut demander un intérêt proportionné, soit pour réparer la perte que l'on a faite, soit pour compenser le gain dont on se prive. (*Instruction du pape Benoit XIV à un père capucin, missionnaire en Afrique.*) Ce pape condamne par cette lettre la doctrine de Calvin, de Charles Dumoulin, de Saumaise et de quelques écrivains catholiques qui prétendaient que, dans le cas où l'on prêtait aux riches et aux commerçants, l'on pouvait tirer un profit de son argent, pourvu que ce profit fût modéré et qu'on n'excédât point le taux fixé par les lois du pays.

La lettre de ce pontife, ainsi que l'instruction par lui adressée à un missionnaire en Afrique sont encore en vigueur.

Tel est l'état présent de la doctrine ecclésiastique. Le pape Pie VII, consulté par quelques évêques au sujet de l'intérêt que notre Code civil autorise en matière de prêt (et qui a été fixé par la loi du 3 septembre 1807 à 5 p. 100 en matière civile, et 6 p. 100 en matière de commerce), dit qu'il fallait s'en tenir à ce qu'enseignait Benoît XIV; c'est ce qu'avait également répondu Pie VI en 1795. (Voy. les *Conférences ecclésiastiques d'Angers*, t. IV, p. 739 et suiv.; — voy. aussi mon *Dictionnaire de Droit*, au mot *Intérêts*.)

(1) Durand de Maillane (*Dictionnaire de Droit canonique*) fait observer que ceux qui représentent les pièces dans lesquelles on fait triompher les vertus morales, ou qui tendent à rendre ridicules les vices de la société, « sont sans doute différents des bateleurs ou histrions que les anciens conciles avaient en vue dans leur excommunication. » Cependant, ajoute-t-il, « l'Église n'a point encore fait de distinction à cet égard. »

« L'Église, » dit Bossuet, « condamne les comédiens et croit défendre assez la comédie quand elle prive des sacrements et de la sépulture ecclésiastique ceux qui la jouent. » C'est aussi ce qu'enseigne M. l'abbé Lequeux dans son *Compendium juris canonici* (t. II, p. 245, n° 714, § 2). Tel est l'état présent de la discipline.

On sait que le curé de Saint-Eustache refusa la sépulture ecclésiastique à Molière, et que le roi ayant engagé l'archevêque de Paris à intervenir, Molière fut enterré au cimetière Saint-Joseph, où il fut conduit par deux prêtres sans aucune pompe religieuse.

Chez les Athéniens, les acteurs jouissaient de tous les priviléges que les

« Un évêque qui souffre, dans son territoire, sans s'opposer au scandale, que l'on allume des flambeaux et que l'on révère des arbres (1), des fontaines ou des pierres, est coupable de sacrilége. Le seigneur du lieu, ou celui qui ordonne ces superstitions, s'il ne se corrige pas, après avoir été averti, sera retranché de la communion (XXIII[e] canon) ;

« On ne doit pas livrer les esclaves qui se réfugient dans les églises ; il faut les réconcilier avec leurs maîtres, et ceux qui les maltraiteront après qu'ils seront sortis de l'Église seront excommuniés (XXX[e]) ;

« Les clercs qui, dans les causes ecclésiastiques, ont recours à l'autorité séculière seront excommuniés ; on traitera de même les clercs qui, ayant des procès entre eux, les portent, malgré l'évêque, à un tribunal laïque au lieu de les faire terminer par le jugement des évêques (XXXI[e] canon) ;

« Pour exclure des élections la vénalité et la brigue, on ordonne que les évêques nommeront trois personnes, parmi lesquelles le clergé et le peuple pourront choisir leur évêque (LIV[e] canon) (2). »

L'année suivante (an 453), un autre concile fut tenu à Angers (3). L'empereur Valentinien avait porté une loi (4)

---

lois accordaient aux autres citoyens, et pouvaient parvenir aux fonctions les plus honorables ; mais il n'en était pas de même chez les Romains. Cicéron, dans son discours *pro Quintio*, dit du fameux acteur tragique Roscius, qu'il jouait si bien, qu'il paraissait le seul digne de monter sur le théâtre, et qu'il était si honnête homme, qu'il n'aurait jamais dû y monter. (Voy. dans mon *Dictionnaire de Droit* le mot *Acteur*, t. I, p. 53.)

(1) Voyez ce que j'ai dit à ce sujet, chap. V, aux notes. Voyez aussi dans mon *Dictionnaire de Droit* le mot *Arbres*, t. I, p. 135.

(2) On voit, dès ce temps-là, observe Longueval, que les abus obligeaient déjà l'Église à restreindre le droit d'élection.

(3) *Concilium Andegavence.*

(4) Le 16 avril 452. *Novell. Valentin. De Episcopali judicio et de diversis negotiis* (tit. 12).

par laquelle il défendait au clergé de juger d'autres causes que celles qui concernaient l'Église et permettait cependant aux clercs et aux laïques qui avaient quelques procès entre eux de prendre l'évêque pour arbitre; il était déclaré, en outre, qu'un demandeur laïque, dans une cause civile ou criminelle, pourrait poursuivre un clerc devant les juges séculiers.

Le concile, pensant que cette loi pouvait porter préjudice à l'Église, fit défense aux *clercs de résister à un jugement rendu par les évêques*, de s'adresser *sans leur aveu aux juges séculiers*, de passer d'un lieu dans un autre sans leur permission, ou de voyager sans lettres de recommandation des mêmes évêques (1er canon).

L'empire penche de plus en plus vers sa ruine; Valentinien, jaloux de la popularité, de la gloire et de la puissance d'Aëtius qui se montrait peut-être trop fier de ses services, et que l'on accusait secrètement de desseins ambitieux, tue de ses propres mains ce brave général, le bouclier de l'état, et lui-même est publiquement assassiné au Champ-de-Mars (1), sans que personne de sa suite songe à le défendre ou le venger.

Maxime, l'instigateur de la mort de ce prince, s'empare du trône et force l'impératrice Eudoxie à violer la décence du deuil et à contenir sa douleur, en l'obligeant à l'accepter pour époux (2). Bientôt il lui révèle ce qu'il a fait contre

---

(1) Le 6 mars 455.

(2) Petronius Maximus était sénateur. Sa fortune était immense; il avait été préfet du prétoire et deux fois consul. Sa femme, jeune et belle, avait excité les désirs de l'empereur; celui-ci, après une partie de jeu dans laquelle il avait gagné par hasard ou par artifice une somme considérable à Maxime, lui demanda sa bague en gage, et l'envoya aussitôt à la jeune femme, qui se rendit aussitôt au palais, croyant être appelée par son mari; mais, ayant été conduite dans la chambre de l'empereur, elle fut indignement violée par cet infâme tyran. De retour chez elle, dans la plus amère douleur, elle raconta à son mari, qu'elle accusait d'abord de com-

Valentinien, et l'impératrice à son tour va chercher des vengeurs. Elle écrit secrètement à Genseric. Celui-ci quitte aussitôt l'Afrique, et débarque avec ses Vandales sur les bords du Tibre. Rome est dans l'épouvante; Maxime veut fuir, il est massacré par le peuple (1); les barbares s'approchent, pénètrent dans la ville, la pillent pendant quatorze jours, et l'impératrice, ainsi que ses deux filles, seuls restes de la famille du grand Théodose (2), sont emmenées captives à Carthage (3).

Avite, seigneur gaulois, issu d'une des plus nobles familles d'Auvergne (4) et maître de la milice romaine sous Maxime, est proclamé empereur dans la ville d'Arles par l'influence des Visigoths, sollicite et obtient l'adhésion de Marcien, empereur d'Orient. Le comte Ricimer (5), vainqueur des Vandales dans un combat naval, est accueilli par les Romains comme un libérateur et profite de la faveur publique pour tourner ses armes contre l'empereur et le dépouiller de la pourpre. Avite, forcé d'abdiquer à Plaisance, se fait ordonner évêque de cette ville,

---

plicité, l'odieux traitement dont elle avait été victime. Maxime, enflammé de colère, mais dissimulant le désir de sa vengeance, commença par exciter contre Aëtius les soupçons de l'empereur, déjà prévenu contre ce grand capitaine, et puis, après le meurtre de celui-ci, à exciter ses amis contre l'empereur. C'est ainsi qu'il satisfit à la fois sa vengeance et son ambition. Sa femme étant morte, il épousa la veuve de Valentinien malgré elle.

(1) Après un règne de soixante-dix-sept jours.

(2) Sainte Pulchérie, sœur de Théodose II et impératrice d'Orient, était morte au mois de juillet 453.

(3) L'impératrice Eudoxie passa sept ans en captivité, et fut après ce temps renvoyée à Constantinople avec Placidie, l'une de ses deux filles, qui y épousa Olibrius, depuis empereur d'Occident. Quant à l'autre fille, qui portait, comme sa mère, le nom d'Eudoxie, elle fut mariée à Hunneric, fils de Genseric; cette princesse, ne pouvant supporter les cruautés de son mari, s'échappa de la cour des Vandales et se rendit à Jérusalem, où elle passa dans la piété le reste de ses jours.

(4) Le poète Sidoine Apollinaire était gendre d'Avite.

(5) Ce général romain, d'origine suève et du sang royal, était par sa mère le petit-fils de Wallia, roi des Goths.

part bientôt après pour la Gaule dans l'intention de s
retirer à Brioude, au tombeau de saint Julien, meurt e
route, et son corps est enterré aux pieds de ce martyr.

Les désastres presque continuels, qui, depuis près d
cinquante ans, accablaient l'empire, la détresse des popu
lations et les cruels souvenirs des ravages commis par l
Huns et les Vandales, excitèrent quelques personnes d
Gaules à blasphêmer contre le Seigneur et à révoquer e
doute l'existence de cette puissance suprême qui gouver
l'univers. Pour apaiser ces clameurs impies, l'éloquent Sa
vien (1) compose un grand ouvrage dans lequel il dévoi
les fausses vertus et les crimes des chrétiens de son temp
montre partout la présence et la justice de Dieu et signa
toutes les calamités publiques comme la punition des in
quités et des désordres qui se commettaient dans l'empir
« Ayons honte de notre nouvelle conduite, » disait ce nou
veau Jérémie; « il n'y a presque pas de villes parmi nou
« excepté celles où sont les barbares, où il n'y ait des lieu
« d'impudicité. Et nous sommes surpris qu'étant si vicieu
« nous soyons si misérables! Nous trouvons étrange qu
« ceux qui ont nos crimes en horreur, possèdent nos bien
« Ne cherchons pas d'autres causes de nos malheurs : c
« n'est ni notre faiblesse ni la force de nos ennemis q
« leur a assuré la victoire, ce sont nos vices et nos vic
« seuls qui nous ont vaincus. »

(1) Salvien, né à Cologne, étudia à Trèves et fit de grands progrès da
les lettres et les sciences. Étant venu chercher un asile au monastère d
Lérins, il en sortit pour aller s'établir à Marseille, où il fut ordon
prêtre. Sa réputation était telle, que beaucoup d'évêques s'adressèrent
lui pour la composition d'une foule d'homélies et d'instructions, ce qui
fit appeler le *Maître des évêques*. Il mourut vers l'an 484 dans un âge trè
avancé. De tous ses ouvrages il ne reste que les huit livres *De Gubernatio
Dei et de justo Dei præsentique judicio*, communément appelé *Traité de
Providence*, un traité contre l'avarice (quatre livres) et neuf lettres adre
sées à différentes personnes. Le style de Salvien est net, clair et orné
mais quelquefois empreint d'affectation.

XXXIV.

MAJORIEN EMPEREUR. — ROYAUME DES FRANCS. — MÉROVÉE. — CHILDÉRIC. — SAINT REMI ÉVÊQUE DE REIMS. — CONCILE DE TOURS. — MORT DE MAJORIEN. — MORT DU PAPE SAINT LÉON. — SÉVÈRE EMPEREUR. — SAINT HILAIRE PAPE. — AFFAIRE D'HERMÈS, ÉVÊQUE DE NARBONNE. — AFFAIRE DE SAINT MAMERT, ÉVÊQUE DE VIENNE. — CONCILE DE VANNES. — MORT DE L'EMPEREUR SÉVÈRE. — ÉTAT DE L'EMPIRE D'OCCIDENT. — ANTHÉMIUS EMPEREUR. — PRÉSAGES SINISTRES DANS LES GAULES. — INSTITUTIONS DES ROGATIONS PAR SAINT MAMERT. — MORT DE SAINT HILAIRE. — SAINT SIMPLICE PAPE. — SIDOINE APOLLINAIRE ÉVÊQUE DE CLERMONT. — BELLE LETTRE DE SAINT LOUP A SAINT SIDOINE. — MORT DE L'EMPEREUR ANTHÉMIUS. — ÉRUPTION DU VÉSUVE. (*Voir en note.*) — OLIBRIUS EMPEREUR. — SA MORT. — GLICÉRIUS EMPEREUR. — JULIUS NEPOS EMPEREUR. — SIÉGE DE CLERMONT PAR LES VISIGOTHS. — BELLE DÉFENSE DES AUVERGNATS. — GÉNÉREUSE CONDUITE DE SAINT PATIENT, ÉVÊQUE DE LYON. — PERSÉCUTION EXERCÉE PAR EURIC, ROI DES VISIGOTHS. — DESTRUCTION DE PLUSIEURS ÉGLISES. — L'EMPEREUR JULIUS NEPOS FAIT DEMANDER LA PAIX A EURIC. — LETTRE PATRIOTIQUE DE SAINT SIDOINE. — SAINT ÉPIPHANE DE PAVIE OBTIENT LA PAIX. — RÉVOLTE D'ORESTE. — FUITE DE NEPOS. — ROMULUS AUGUSTULE EMPEREUR. — IL EST DÉPOSÉ PAR ODOACRE QUI SE FAIT PROCLAMER ROI D'ITALIE. — CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN.

Après un interrègne de dix mois, Ricimer, qui tenait plus à donner ou à ôter la pourpre qu'à la prendre pour lui, fait élire Majorien, son compagnon d'armes et son ami. Ce nouvel empereur n'avait point sollicité le trône; mais il se soumit à y monter, pensant, ainsi qu'il le dit dans sa lettre au sénat, « qu'il se serait rendu indigne du nom romain s'il avait eu la lâcheté de refuser une tâche pénible que la république l'avait jugé digne de remplir. » Ses talents, son génie, ses vertus donnèrent quelque espérance aux Romains, mais ne purent ranimer en eux ces grands sentiments, qui tant de fois avaient sauvé leurs ancêtres.

Cependant une nouvelle puissance s'étendait insensible
ment dans le nord de la Gaule. Les Francs n'avaient e
jusque-là qu'un territoire incertain; la sagesse et la valeu
de Mérovée venaient de fonder un royaume (1). A la mo
de ce prince (2), son fils Childéric est proclamé, chass
bientôt après à cause de ses désordres, remplacé par Egi
dius, ancien général romain (3), et rappelé quelque
années plus tard, pour reprendre ce même trône qui deva
être occupé par une si longue suite de rois.

Le clergé des Gaules, déjà si florissant, comptait alo
parmi ses membres l'un des hommes les plus savants e
les plus saints de l'épiscopat. Saint Remi, à peine âgé d
vingt-deux ans, venait d'être appelé au siége de Reims (4)

---

(1) Hotman, dans son ouvrage intitulé *Franco-Gallia* (cap. v, p. 65)
prétend que Childéric, fils de Mérovée, est le premier qui ait eu dans l
Gaules une demeure fixe : *Childericum Merovei Francorum regis filiu
primum in ea (Galliâ) regni sui certam stabilemque sedem constituisse.*

(2) En 456 ou 457. C'est en l'année 457 que Victorius, auteur gaulois
composa le *Cycle pascal*, à la prière d'Hilaire, alors archidiacre de Rome
et que mourut Marcien, empereur d'Orient. Léon Ier fut proclamé peu d
jours après.

(3) Egidius est appelé Gillon par les auteurs français.

(4) En la même année 459, saint Eutrope fut fait évêque d'Orange, sai
Mamert évêque de Vienne, et saint Remi évêque de Reims. Bénage, pré
décesseur de saint Remi, avait institué pour ses héritiers l'église de Rein
et un de ses neveux. Au nombre des legs par lui faits, il y en avait un pou
les veuves qui étaient sur la matricule de l'église. On appelait *matricule* l
liste des pauvres que chaque église nourrissait, et qui, à cause de cela
étaient nommés *matricularii*. Longueval dit qu'on donna aussi ce nom
ceux qui avaient soin de dispenser à ces pauvres les biens de l'église, e
que c'est de là que nous est venu le nom de *marguilliers*.

L'abbé Boyer prétend aussi qu'au IXe siècle il est question de marguil
liers, et qu'ils sont désignés sous le nom de *matriculaires* dans les *Capitu
laires* d'Hincmar. Mais en lisant attentivement le texte de cet auteur, o
voit qu'il a voulu parler des pauvres portés sur la matricule de l'église e
qui en recevaient des aumônes. C'est dans ce sens aussi qu'il en est ques
tion dans la règle de saint Crodegangue. (Voy. LABBE, t. VIII, p. 574, n° 1
FLEURY, *Hist. eccl.*, liv. XLIII et XLIX; M. AFFRE, archevêque de Paris
Traité de l'Administration temporelle des Paroisses, introduction, p. 7
voy. aussi dans mon *Dictionnaire de Droit* le mot *Fabrique des Églises.*)

par le consentement unanime du peuple, et dispensé pour son mérite de l'âge prescrit par les canons.

Deux ans plus tard (1), saint Perpète succédait à saint Eustache dans le siége de Tours, et tenait un concile dans cette ville avec huit autres évêques (2) qui s'y étaient rendus pour célébrer la fête de saint Martin, et au nombre desquels se trouvait Mansuet, évêque des Bretons, réfugiés de la Grande-Bretagne dans l'Armorique, où ils avaient été reçus comme des amis malheureux.

En ce temps-là (3) l'empire perdit Majorien, et l'Église le pape saint Léon. Le premier, déposé et tué par l'ordre de Ricimer, fut remplacé par Libius Sévère; le second eut pour successeur saint Hilaire, diacre de Rome.

Le zèle du nouveau pontife pour le maintien des règles et de la discipline éclata bientôt dans deux affaires concernant deux prélats gaulois. Hermès qui avait été élu et ordonné évêque de Béziers, mais que les habitants refusaient de recevoir, s'était emparé du siége de Narbonne, vacant par la mort de saint Rustique. Cette ville ayant été livrée aux Visigoths peu de temps après (4), le prince Frédéric,

(1) An 461.

(2) Victorius, évêque du Mans, Léon de Bourges, Eusèbe de Nantes, Amandin de Châlons-sur-Marne, Germain de Rouen, Anthénius de Rennes, Mansuet, évêque des Bretons, et un évêque aveugle, appelé Vénérand, pour lequel un prêtre souscrivit. Treize canons furent dressés dans ce concile. Par le premier de ces canons, on recommande particulièrement la régularité et la chasteté aux prêtres et aux lévites; le troisième défend aux clercs, sous peine d'excommunication, d'avoir chez eux des femmes étrangères; les cinquième et sixième excommunient ceux qui renoncent à la cléricature ou à la profession religieuse, et les vierges consacrées à Dieu qui se marient, ainsi que ceux qui les épousent. Le onzième excommunie les clercs qui, sans permission de leur évêque, abandonnent leurs églises pour s'établir ailleurs; les douzième et treizième défendent à tous les clercs de voyager sans lettres de recommandation de leur évêque, et d'*exercer l'usure* (de prêter à intérêt).

(3) An 461.

(4) An 462.

frère de Théodoric II, roi de ce peuple, s'adressa au saint siége au sujet de l'intrusion d'Hermès; d'un autre côté, les évêques de la province envoyèrent à Rome pour la même cause Fauste et Auxanius, deux d'entre eux; et le pape, les ayant ouïs, assembla un nombreux concile, qui décida que la conduite régulière et édifiante qu'Hermès avait tenue jusqu'alors avait fait trouver sa faute plus pardonnable; qu'il demeurerait donc évêque de Narbonne, mais que, pour le punir de son procédé irrégulier, il était privé du droit d'ordonner des évêques. L'autre affaire qui s'éleva l'année suivante (1) concernait saint Mamert, évêque de Vienne, auquel on reprochait d'avoir ordonné l'évêque de Die, quoique cette église ne fût point sous sa juridiction. Gunderic, roi des Bourguignons, s'en étant plaint à saint Hilaire, ce pape écrivit à Léonce d'Arles, en le chargeant d'examiner la cause dans un concile, et de lui en envoyer le rapport signé des évêques. Tout cela ayant été fait, le saint père rendit son jugement par une lettre (2) adressée à ces évêques et dans laquelle il disait, qu'au lieu de déposer Mamert, il aimait mieux commencer par des remèdes plus doux; et qu'ainsi il se bornait à déléguer l'évêque Véran, pour lui faire, de la part du saint-siége, une réprimande convenable, et pour l'avertir que si, dans la suite, lui ou quelqu'un des évêques ses successeurs ne se contentait pas des quatre églises que saint Léon avait attribuées à la métropole de Vienne, elles seraient réunies à celle d'Arles; et que, quant à l'ordination de l'évêque de Die, faite par saint Mamert, elle serait confirmée par Léonce à qui seul il appartenait de la faire.

Pour prévenir le retour de semblables contestations, toujours fâcheuses pour l'Église, saint Hilaire écrivit une

(1) An 463.
(2) Du 24 février 464.

autre lettre aux évêques des provinces de Vienne, de Lyon, des deux Narbonnaises et des Alpes, leur défendit d'entreprendre sur les droits les uns des autres, et leur recommanda comme un remède nécessaire la tenue des conciles qui devaient être convoqués tous les ans par Léonce d'Arles.

En l'année 465, saint Perpète de Tours tint un concile à Vannes, à l'occasion de l'ordination d'un évêque de cette ville. Voici quelques-uns des seize canons qui y furent dressés :

« Ceux qui quittent leurs femmes, excepté pour cause d'adultère et sans l'avoir prouvé, et qui se remarient ensuite avec d'autres, sont excommuniés (IIe canon).

« Que les clercs évitent surtout l'ivrognerie, qui est le foyer et la nourrice de tous les vices. Quand on est pris de vin on peut tomber dans un crime sans le savoir; mais une telle ignorance ne doit pas être exempte de châtiment, puisqu'il est constant qu'elle vient d'une démence volontaire. C'est pourquoi celui qui sera convaincu de s'être enivré sera excommunié pendant trente jours, ou subira quelque punition corporelle (XIIIe canon).

« Un clerc qui demeure dans la ville et qui n'assistera pas à l'office du matin, sans une excuse légitime, sera sept jours excommunié (XIVe canon). »

L'empereur Sévère étant mort (1) vers cette époque, Ricimer resta maître du gouvernement pendant près de deux ans.

Les frontières de l'empire, continuellement ravagées par les barbares, se rétrécissaient de plus en plus; Genseric, qui avait successivement désolé les côtes de l'Espagne, de la Sicile et de l'Italie, s'était rendu maître de la Sardaigne; les Visigoths gagnaient tous les jours du terrain dans les Gaules, et les Allemands s'étaient emparés de l'Helvétie.

---

(1) On pense que Ricimer le fit empoisonner.

Accablés par tant de maux, les Romains s'adressent à Léon, empereur d'Orient, et lui demandent un maître ; Anthémius leur est donné. Le nouvel empereur quitte Constantinople, arrive à Rome, est accueilli comme un triomphateur, et, pour assurer la tranquillité de l'empire, marie sa fille avec Ricimer. Mais comme les alliances de famille, lorsqu'elles sont uniquement fondées sur la politique, ne sont qu'une faible garantie entre les gouvernants, des rivalités funestes divisèrent bientôt le beau-père et le gendre, et hâtèrent la perte de l'État.

De terribles présages épouvantaient alors quelques cités des Gaules. Saint Mamert, ému des alarmes de son peuple et des dangers que courait la ville de Vienne, qu'un incendie subit menaçait d'un embrâsement général, se mit en prières, versa d'abondantes larmes, forma la résolution d'instituer des jeûnes et des processions solennelles pour appeler la clémence de Dieu, et exécuta peu de temps après ce pieux dessein.

Telle fut, dans l'église de Vienne, l'institution des *Rogations* (1), dont la pratique se répandit bientôt dans les Gaules, et fut reçue dans la suite par toute l'Église (2).

---

(1) An 468. Le pape saint Hilaire étant mort le 21 février de cette même année, saint Simplicius fut appelé au siége pontifical. Ce fut aussi en cette année que Léon, empereur d'Orient, exclut des fonctions publiques ceux qui n'étaient pas chrétiens.

(2) Ce fut le pape Léon III qui établit les Rogations dans l'église romaine. On les nomma la *Litanie gallicane*, ou les petites litanies, pour les distinguer des grandes litanies qu'on célèbre le 25 avril. (Longueval.)

Une cérémonie à peu près pareille à nos Rogations existait à Rome du temps de Romulus. Acca Laurentia, sa nourrice, avait coutume de faire tous les ans un sacrifice pour demander aux dieux une abondante récolte, et y faisait assister ses douze enfants. Romulus voulut qu'on appelât cette société le collége des *Frères Arvales*, du mot latin *arvum*, champ. Cette société conserva toujours le même nom ; les membres qui la composaient faisaient le tour de la ville et des champs, en priant Cybèle de conserver les biens de la terre. Cette cérémonie était appelée *amburbium* ou *ambarvale*. Avant saint Mamert, on faisait, hors des villes et aux tombeaux des

« Le bruit court, » écrivait Sidoine Apollinaire à saint Mamert, « que les Goths se sont mis en marche contre les « Romains. Nous, pauvres habitants de l'Auvergne, sommes « toujours la porte par où se font ces irruptions..... Nous « n'espérons pas que nos murailles à demi-brûlées, nos « vieilles palissades et nos autres fortifications, où l'on fait « sans cesse la garde, nous préservent de ce danger. Nous « ne comptons que sur le secours des *Rogations* que vous « avez instituées. Le peuple d'Auvergne les a commencées, « sinon avec le même effet, du moins avec la même affec- « tion; et c'est ce qui nous soutient encore contre les ter- « reurs qui nous environnent. »

Ce poète, l'un des plus célèbres de son temps, devenu préfet de Rome sous le règne d'Anthémius et élevé à la dignité de patrice, était revenu en Auvergne où il vivait pieusement, lorsque saint Éparque, évêque de cette église, étant mort, il fut élu pour son successeur (1). Saint Loup de Troyes, ayant appris l'élection de Sidoine, lui écrivit aussitôt cette noble et touchante lettre :

« Je rends grâces à Notre-Seigneur Jésus-Christ de ce « que, pour soutenir et consoler l'Église, sa chère épouse, « au milieu des tribulations qui l'affligent de toutes parts, « il vous a appelé à l'épiscopat, afin que vous soyez une « lumière en Israël, et que vous remplissiez les ministères « humbles de l'Église, avec autant de soin et de gloire « que vous avez rempli les dignités les plus honorables de « l'empire... Vous pensiez qu'un homme ne devait pas se

martyrs, des processions et des prières qui avaient le même objet que celles que l'on fait aujourd'hui dans le temps des Rogations. Saint Augustin se plaignait du relâchement de cet usage ; et saint Sidoine dit que ces processions étaient négligées ; qu'elles se faisaient sans ordre ni règle, et qu'on n'y observait plus le jeûne qui avait été d'abord établi. Saint Mamert rétablit ces cérémonies, ainsi que le jeûne, en prescrivit plus étroitement l'obligation, et leur donna une meilleure forme.

(1) Vers la fin de l'année 471.

« contenter d'égaler les autres, qu'il devait les surpasser.
« Mais aujourd'hui, vous voilà *dans un état, où, quoique*
« *supérieur à tous, vous ne devez croire l'être à personne; il*
« *faut à présent que vous travailliez à devenir le serviteur*
« *de tous ceux dont vous paraissez le maître...*

« Employez donc aux affaires de Dieu cet esprit qui a
« brillé avec tant de gloire dans les affaires du siècle. Que
« vos peuples recueillent de votre bouche les épines de
« Jésus-Christ crucifié, comme ils ramassaient auparavant
« de vos discours les roses d'une éloquence mondaine...
« Pour moi, je suis près de ma fin (1), mais je ne croirai
« pas mourir entièrement, parce que je vivrai en vous et
« que je vous laisserai à l'Église... Oh ! si Dieu voulait que
« j'eusse la consolation de vous embrasser! Mais je fais
« en esprit ce que je ne puis faire autrement. J'honore et
« j'embrasse en Jésus-Christ, non plus un préfet de la
« république, mais un évêque de l'Église, qui est mon fils
« par son âge, mon frère par sa dignité, et mon père par
« ses mérites. »

Cependant Ricimer, cédant aux pressantes sollicitations de saint Épiphane, évêque de Pavie, s'était réconcilié avec l'empereur; mais ce n'était qu'une trêve pour cet homme vindicatif et turbulent. Après avoir suscité de tous côtés des embarras et des ennemis à son beau-père, il se décide enfin à marcher sur Rome, y pénètre avec son armée, fait massacrer ce malheureux empereur (2), donne le sceptre à Olibrius (3), et meurt peu de temps après. Olibrius

(1) Saint Loup ne mourut que sept ans plus tard, en 479, après cinquante-deux ans d'épiscopat.

(2) Anthémius avait toléré, dans le commencement de son règne, les assemblées des hérétiques; mais le pape saint Hilaire s'en étant plaint, ces assemblées furent interdites. Voilà pourquoi le chanoine Villette, dans ses *Annales de l'Église*, appelle cet empereur *froid catholique*.

(3) An 472. Il y eut pendant cette année de grands tremblements de

succombe à son tour, ayant à peine régné sept mois. Glycérius est investi de la pourpre, mais il en est bientôt dépouillé par Julius Nepos, soutenu par l'empereur d'Orient.

Pendant ces chutes rapides, signes précurseurs d'une dissolution prochaine, les Visigoths s'étaient de plus en plus avancés dans la Gaule; depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône et à la Loire, l'Auvergne et le Berri étaient les seuls diocèses qui eussent repoussé leur domination. Les habitants de Clermont, animés par Sidoine, leur évêque, et par son beau-frère Ecdice (1), s'étaient défendus avec le plus

---

terre qui détruisirent plusieurs villes. Le Vésuve vomit une si grande quantité de cendres, que le jour en fut obscurci dans une grande partie de l'Europe, qu'à Constantinople la ville se trouva dans d'épaisses ténèbres, et que les toits des maisons furent tout blanchis par les cendres. C'était la *troisième* éruption de ce volcan. La *première* qui eut lieu en 79, et qui fit périr Pline l'ancien, a été admirablement décrite par son neveu. Qu'on se représente une fuite précipitée au milieu de la terreur et de la nuit. « On « ne se reconnaissait qu'à la voix; celui-ci déplorait sa destinée, celui-là « le sort de ses proches; les uns imploraient les dieux, les autres cessaient « d'y croire; plusieurs invoquaient la mort même contre la mort. On « disait que l'on était maintenant enseveli avec le monde dans la der- « nière des nuits, dans celle qui devait être éternelle! et avec tout cela « que de récits funestes! que de terreurs imaginaires; la peur exagérait « tout et croyait tout. » La seconde éruption se fit en l'an 203. Jusqu'à celle de 1036, qui fut la septième, le volcan n'avait vomi que de la fumée, des cendres et des pierres; mais à cette époque il lança ces torrents de matières fondues connues sous le nom de *lave*, et qu'on trouve en si grande quantité dans les environs.

Un fait qui mérite d'être remarqué, c'est que les éruptions, qui n'arrivaient jadis qu'à des intervalles éloignés, se succèdent plus rapidement et deviennent de plus en plus fréquentes. Depuis la première jusqu'à celle du 16 décembre 1631, qui a été sans contredit la plus violente de toutes, il n'y a eu que treize éruptions, c'est-à-dire, terme moyen, une environ tous les cent vingt ans; mais les intermittences sont bien moins longues à mesure qu'on s'éloigne de la première. Il est vrai qu'aujourd'hui la lave trouvant une issue plus grande à cause de l'agrandissement du cratère, les explosions sont moins terribles et ne produisent pas ces secousses, ces tremblements de terre qui jadis se faisaient sentir au loin et jetaient le plus grand effroi parmi les populations.

(1) Ecdice était fils de l'empereur Avitus, dont Sidoine avait épousé la

grand courage, avaient souffert la famine et la peste plutôt que de se rendre, et avaient forcé l'ennemi à lever le siége.

Mais les Visigoths avaient ravagé les campagnes, et la misère, suite inévitable de la guerre, accablait diverses provinces. Saint Patient, évêque de Lyon, et successeur de saint Véran, pourvut à tout, en envoyant à Arles, à Riez, à Avignon, à Orange, à Viviers, à Valence et en Auvergne, le blé nécessaire à la subsistance des indigents (1).

Un grand nombre d'églises avait cruellement souffert; Euric, prince arien (2), passionné pour sa secte, leur avait enlevé leurs pasteurs, en exilant les uns et en faisant périr les autres : Bordeaux, Eause, Basas, Auch, Comminges, Périgueux, Rodez, Limoges, Mende, et plusieurs autres villes étaient sans évêques. Les temples du Seigneur tombaient en ruine, et l'herbe croissait autour des autels abandonnés.

Le nouvel empereur Julius Nepos, ne pouvant arrêter

---

fille. Ecdice était très-brave. Suivi de dix-huit cavaliers seulement, il osa sortir de la ville et braver l'armée des Goths; après quelques escarmouches, il rentra sans perte dans les murs de Clermont. Sa charité était égale à son courage. Non-seulement il recevait et nourrissait tous les pauvres qui se présentaient, mais il fit encore rechercher dans les villes et bourgs voisins toutes les personnes qui étaient dans le besoin, et dont le nombre s'éleva à quatre mille; après avoir pourvu pendant ce temps de la disette à tout ce qui leur était nécessaire, il les fit reconduire chez elles.

(1) Saint Sidoine en témoigna sa reconnaissance à saint Patient par une lettre dans laquelle il lui disait : « D'autres feront consister leur félicité « en d'autres choses. Pour moi j'estime que l'homme le plus heureux est « celui qui vit pour le bonheur d'autrui, et qui, en compâtissant aux cala- « mités des fidèles, fait sur la terre les œuvres du ciel. C'est de vous que « je parle, très-heureux pontife. Vous ne vous contentez pas de soulager « les misères que vous connaissez, votre charité ingénieuse va les cher- « cher jusqu'aux extrémités des Gaules... »

(2) Ce roi des Visigoths était parvenu au trône par le meurtre de son frère Théodoric II, qui lui-même avait fait périr son frère Thorismond pour avoir sa couronne.

par les armes les conquêtes et les ravages des Visigoths, ne songea qu'à négocier. Quatre évêques de Provence, Léonce d'Arles, Fauste de Riez, Grec de Marseille, et Basile d'Aix, furent chargés de cette mission. La cession de l'Auvergne à Euric étant une des conditions du traité, le bruit se répandit bientôt que la paix avait été achetée à ce prix. Sidoine, en étant informé, s'en plaignit aussitôt à Grec de Marseille, en lui disant dans une lettre dictée par le plus noble patriotisme : « Notre condition était meilleure pendant « la guerre ; notre servitude est devenue la sécurité des « autres. Quel sujet de douleur ! les Auvergnats esclaves ! « Ce peuple si noble, qui nommait autrefois les Romains « ses frères, et qui, dans ces derniers temps, s'est rendu « si redoutable aux barbares, est livré à l'esclavage ! Est-ce « là ce qu'ont mérité ces braves guerriers, qui, tout exté- « nués qu'ils étaient par la famine, ont moissonné tant de « lauriers? Est-ce dans l'attente de cette belle paix « (*inclytæ pacis*) que nous avons mangé jusqu'à l'herbe « qui croissait sur nos murailles?... Rougissez donc d'un « traité qui n'est ni utile, ni glorieux; trouvez le moyen « de rompre une si honteuse négociation. S'il faut encore « soutenir un siége, combattre les ennemis et la faim, « nous le ferons avec plaisir (1). »

Ce généreux et pieux évêque écrivit en même temps à Basile d'Aix pour le supplier de stipuler la paix des églises dans le traité, lui représentant la barbarie des persécutions exercées par Euric, et le danger qu'il y avait pour la foi.

Mais les négociations traînant en longueur, et la paix ne se concluant pas, l'empereur eut recours à la médiation de saint Epiphane de Pavie; et ce saint prélat, s'étant rendu à Toulouse, fit entendre à Euric un langage plein de

---

(1) *Adhuc si necesse est obsideri, adhuc pugnare, adhuc esurire delectat.*

dignité (1), fut accueilli avec une grande faveur et obtint aussitôt la paix.

Le calme que produisit cette paix ne fit que paraître un moment dans l'empire. Oreste, maître de la milice, s'étant révolté, l'empereur Nepos s'enfuit précipitamment de Ravenne, gagna la Dalmatie et se réfugia à Salone (2) où il avait lui-même envoyé son prédécesseur. Le trône étant vacant, Oreste y fit monter son fils, jeune enfant de dix ans, appelé Romulus Augustule, comme si la fortune eût voulu, suivant l'observation d'un historien, se jouer en donnant à ce prince, en qui devait finir l'empire romain, le nom de celui qui l'avait fondé, et pour surnom un diminutif ironique du nom de son premier empereur.

Euric, apprenant cette nouvelle révolution, recommença les hostilités, établit un gouverneur en Auvergne, et exila saint Sidoine (3) pour le punir du zèle avec lequel il avait si longtemps combattu pour la liberté de sa patrie.

L'empire d'Occident touche à sa fin.

Les bandes de barbares, qui servaient dans la milice romaine et qui profitaient de chaque changement d'empepereur pour faire augmenter leur solde et leurs priviléges, exigent que l'on partage entre eux le tiers des terres de

(1) ... « C'est pourquoi, » disait saint Épiphane à Euric, en terminant son discours, « l'empereur Nepos m'a envoyé pour faire alliance avec « vous. Quoiqu'il ne craigne pas la guerre, il désire la paix. Contentez-« vous des anciennes limites, et qu'il vous suffise que celui qui a mérité « d'être appelé votre maître, aime mieux ou du moins souffre d'être « appelé votre ami. »

(2) Septembre 475.

(3) Saint Sidoine fut envoyé au château de Liviane, entre Carcassonne et Narbonne, et fut rendu à son diocèse quelque temps après. Le comte Victorius, nommé par Euric gouverneur de l'Auvergne, assista avec saint Sidoine à la mort de saint Abraham, qui, des bords de l'Euphrate, était venu en Occident et était devenu le premier abbé du monastère de Saint-Cyr, situé dans un faubourg de Clermont. Un saint prêtre, nommé Amable, mourut aussi vers le même temps dans cette ville, où son tombeau devint très-célèbre.

l'Italie. Leur demande est rejetée. Odoacre, un de leurs chefs, se met à leur tête, marche sur Pavie, prend la ville d'assaut, fait périr Oreste, dépose Augustule, l'exile dans la Campanie (1), et se fait proclamer *roi* d'Italie (2).

Ainsi finit cet illustre et puissant empire romain, dont les légions avaient dompté l'univers, et dont les ruines excitent encore, après tant de siècles, l'étonnement et le respect.

---

(1) Odoacre lui assigna un revenu de six mille pièces d'or.
(2) An 476.

XXXV.

CLOVIS PROCLAMÉ ROI DES FRANCS. — SA VICTOIRE SUR SIAGRIUS. — SOUMISSION DE PLUSIEURS VILLES. — MARIAGE DE CLOVIS AVEC CLOTILDE. — BATAILLE DE TOLBIAC. — CONVERSION ET BAPTÊME DE CLOVIS. — JOIE DE L'ÉGLISE. — SOUMISSION DES ARMORIQUES. — CLOVIS DONNE LA TERRE DE MICI POUR LA FONDATION D'UN MONASTÈRE. (*Voir en note.*) — ÉVÊQUES D'ARRAS ET DE LAON ORDONNÉS PAR SAINT REMI. — CONFÉRENCE A LYON ENTRE LES ÉVÊQUES CATHOLIQUES ET LES ÉVÊQUES ARIENS. — LOI SALIQUE. — CONDUITE D'ALARIC II, ROI DES VISIGOTHS, ENVERS QUELQUES ÉVÊQUES. — CONFÉRENCE ENTRE CE PRINCE ET CLOVIS. — CONCILE D'AGDE. — CANONS DE CE CONCILE. — LA GUERRE ÉCLATE ENTRE CLOVIS ET ALARIC. — BATAILLE DANS LES CHAMPS DE VOUILLÉ. — CLOVIS TUE ALARIC. — CONQUÊTES DE CLOVIS. — L'ARMÉE DE THÉODORIC DÉLIVRE LA VILLE D'ARLES, ASSIÉGÉE PAR LES BOURGUIGNONS ET LES FRANCS. — PAIX ENTRE THÉODORIC ET CLOVIS. — LETTRE DE CLOVIS AUX ÉVÊQUES. — ANASTASE, EMPEREUR D'ORIENT, ENVOIE LE TITRE ET LES INSIGNES DE CONSUL A CLOVIS. — CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE-ET-SAINT-PAUL, DEPUIS CONSACRÉE A SAINTE GENEVIÈVE. — HISTOIRE DE CETTE ÉGLISE. (*Voir en note.*) — CLOVIS FAIT PÉRIR QUELQUES CHEFS DES AUTRES TRIBUS DES FRANCS, ET S'EMPARE DE LEURS ÉTATS. — SA DÉFÉRENCE ENVERS LE CLERGÉ. — CONCILE D'ORLÉANS. — MORT DE CLOVIS. — SON TOMBEAU.

Une ère nouvelle va commencer dans les Gaules; Clovis (1), fils de Childéric, est proclamé roi des Francs-Saliens (2); il attaque et bat Siagrius près de

(1) Chlodowich ou Clovis, nom que des altérations successives ont changé en celui de Louis. Basine, femme du roi de Thuringe (Haute-Saxe), chez lequel Childéric, déposé par les Francs, s'était retiré, s'étant éprise de ce dernier, quitta son mari et vint trouver Childéric, qui était rentré dans ses états, et lui dit que si elle eût rencontré un homme qui fût mieux et qui fût plus courageux que lui, elle lui aurait accordé la préférence. Clovis dut la naissance à cette union.

(2) An 481. Clovis n'était âgé que de quinze ans lorsque son père mourut à Tournai. En 1653, on découvrit dans cette ville, près de l'église de Saint-Brice, le tombeau de Childéric. Il renfermait un grand nombre de médailles d'or et d'argent, une épée, le fer d'une hache et celui d'un javelot, un étui d'or avec un stylet pour écrire, environ trois cents abeilles

Soissons (1), s'empare de cette place, et reçoit la soumission de Reims (2), de Troyes, de Sens, d'Auxerre et de plusieurs autres villes. Le vaste diocèse de Tongres (3) tombe sous sa domination; le bruit de ses exploits se répand dans tout l'Occident. Gondebaud, roi des Bourguignons, lui accorde la main de sa nièce Clotilde (4); et ce mariage du jeune conquérant avec une chrétienne fait espérer aux Gaulois un meilleur avenir.

---

d'or, un globe de cristal et un anneau d'or sur lequel était gravée la figure de Childéric, tenant dans la main droite un javelot, avec cette inscription : CHILDERICI REGIS.

(1) An 486. Siagrius, fils de Gillon, général romain que les Francs avaient mis à leur tête après qu'ils eurent chassé Childéric, étant resté maître, après la chûte de l'empire, d'une certaine étendue de territoire, faisait sa résidence à Soissons. Siagrius, après sa défaite, se réfugia auprès d'Alaric, roi des Visigoths; mais Clovis, ayant exigé qu'on le lui livrât, ne craignit pas de le faire mourir.

(2) Des soldats francs ayant, dans le pillage d'une église de cette ville, enlevé un vase d'argent d'une grande beauté, saint Remi, sensible à cette perte, envoya quelques personnes de son clergé vers Clovis pour le prier de le lui faire restituer. Clovis reçut ces ecclésiastiques avec bonté et leur dit de le suivre jusqu'à Soissons, où devait se faire le partage du butin. L'armée y étant arrivée, Clovis fit mettre toutes les dépouilles en un même lieu, et demanda que le vase en question lui fût cédé; mais un soldat eut l'insolence de lui répondre qu'il ne l'aurait que si le sort le lui donnait, et de décharger sur ce vase un coup de sa francisque. Clovis ne dit rien, prit le vase mutilé et le rendit aux envoyés de saint Remi. Un an après, passant la revue de ses troupes, et trouvant les armes de ce soldat en mauvais état, il les jeta à terre; le soldat s'étant baissé pour les ramasser, Clovis lui fendit la tête d'un coup de hache, en lui disant : *C'est ainsi que tu as frappé le vase de Soissons.*

(3) C'est-à-dire tout le pays qui devint plus tard la principauté de Liége, et dont l'évêque de Liége était le souverain. Clovis fit cette conquête en l'an 492. Le 24 ou 25 février de cette même année mourut le pape saint Félix II, qui avait été élu le 2 mars 483, peu de jours après la mort de saint Simplice. Saint Gélase I, élu le 1er mars 492, occupa le trône pontifical jusqu'au 19 novembre 496, et eut pour successeur saint Anastase II, qui mourut le 17 novembre 498.

(4) Cette princesse, qui était catholique, quoiqu'elle vécût au milieu d'une cour arienne, était fille de Chilpéric, dont Gondebaud, son frère, avait envahi les états après l'avoir fait mourir.

Le royaume de Cologne, occupé par les Francs ripuaires, est envahi par les Allemands; Clovis vole au secours de ses alliés, et rencontre l'ennemi dans les plaines de Tolbiac (1). Une lutte terrible, désespérée, s'engage entre ces peuples belliqueux; les Francs fléchissent, l'ennemi les presse de plus en plus, ébranle et brise leurs rangs; Clovis, voyant sa perte assurée, met tout son espoir dans le Dieu de Clotilde, l'invoque au milieu de la mêlée, s'engage à recevoir le baptême, ranime les siens, repousse les Allemands et remporte une victoire complète (2). A peu de temps de là, saint Remi baptisait ce prince converti (3) avec trois mille de ses guerriers; et bientôt l'armée tout entière et le reste du peuple renoncent aux faux dieux.

La nouvelle de cette conversion fit grand bruit dans l'Église; le pape Anastase en témoigna sa joie dans une lettre qu'il écrivit au nouveau Constantin (4), le seul des princes chrétiens qui fût alors catholique. L'empereur d'Orient (5) suivait le parti des eutychéens; Théodoric, roi des Ostrogoths, en Italie (6), Alaric, roi des Visigoths, maître de presque toute l'Espagne et du tiers des Gaules, Gondebaud, roi des Bourguignons (7), et Trasamond, roi

---

(1) Aujourd'hui Zülpich, petite ville à sept lieues de Cologne.

(2) An 496.

(3) *Prince sicambre*, lui dit saint Remi, *baisse la tête sous le joug du Seigneur; adore ce que tu as brûlé et brûle ce que tu as adoré.*

Ce baptême se fit à Reims la veille de Noël, en 496.

(4) Saint Avite, évêque de Vienne, quoique sujet du roi de Bourgogne, écrivit aussi à Clovis pour le féliciter de sa conversion.

(5) Anastase.

(6) Ce prince, ayant vaincu et fait mourir Odoacre, était devenu possesseur du royaume d'Italie, vers l'an 494.

(7) C'est sous ce prince que furent rédigées les lois des Bourguignons, appelées *loi Gombette*, et qui étaient encore en usage chez ce peuple du temps de Louis-le-Débonnaire, ainsi que le prouve une lettre d'Agobard. Certaines dispositions de ces lois présentent des traces non équivoques d'imitation du droit romain. On reconnaît aisément, dit M. de Savigny (*Histoire du Droit romain au moyen âge*, chap. VII, § 2), des passages

des Vandales (1) en Afrique, partageaient l'hérésie d'Arius. C'est ainsi que le véritable fondateur de la monarchie française mérita le titre de *fils aîné de l'Église* qui fut conservé à ses successeurs.

---

empruntés aux sources, quoique les rédacteurs n'aient respecté ni les textes ni le sens. Sigismond ajouta de nouvelles lois à celles de son père Gondebaud, et c'est alors que, dans la seconde année de son règne (an 517), fut composé le recueil que nous possédons, et auquel se rapporte la seconde préface signée de trente-deux comtes.

Montesquieu (*Esprit des Lois*, liv. XXVIII, chap. IV), dit avec raison que la loi de Gondebaud fut très-impartiale et ne fut pas plus favorable aux Bourguignons qu'aux Romains, tandis qu'au contraire la loi salique établit entre les Francs et les Romains les distinctions les plus affligeantes. Ainsi, d'après cette dernière loi, quand on avait tué un Franc, un *barbare* (ce nom de *barbare* n'avait rien d'odieux; il se prenait alors dans la signification d'*étranger*, et afin d'établir une distinction avec les anciens habitants qui étaient désignés sous le nom de Romains), ou un homme qui vivait sous la loi salique, on payait à ses parents une composition de 200 sous; on n'en payait qu'une de 100 lorsqu'on avait tué un Romain possesseur, et une de 45 seulement quand il s'agissait d'un Romain tributaire; le meurtre d'un Franc vassal du roi était payé 600 sous, celui d'un Romain convive du roi, 300, et ainsi de suite. Les Francs étaient toujours estimés le double. (Voy., dans mon *Dictionnaire de Droit*, les mots *Amende*, *Composition*.)

(1) Quelque temps auparavant, en l'an 483, Hunneric, fils et successeur de Genseric, avait cruellement persécuté les catholiques. Saint Victor, évêque de Vite, enveloppé dans cette persécution, en a retracé l'histoire dans son ouvrage ayant pour titre *Historia persecutionis vandalicæ sive africanæ, sub Genserico et Hunnerico, Vandalorum regibus*. Dans la description des diverses tortures employées par les bourreaux, on reconnaît l'horrible pratique qu'on a retrouvée parmi les sauvages d'Amérique et qui consistait à arracher la chevelure à l'aide d'un tourniquet. Plusieurs de ces victimes eurent la langue coupée et n'en conservèrent pas moins l'usage de la parole, malgré cette atroce exécution. Ce miracle est attesté par saint Victor qui publia son ouvrage deux ans après ces événements. « Si quelqu'un, » dit-il, « révoque ce fait en doute, qu'il aille « à Constantinople; il entendra parler distinctement Restitutus qui fut une « de ces glorieuses victimes, et qui habite maintenant le palais de l'empe- « reur Zénon, où il jouit de la vénération de la pieuse impératrice. » Énée de Gaza, philosophe de la secte de Platon, affirme le même fait en ces termes : « Je les ai vus de mes yeux, je les ai entendus parler; je me « suis informé avec soin de ce qui pouvait produire des sons sans le « secours de la langue, et je me suis servi de mes yeux pour confir-

Les Armoriques et tous les pays de la Seine à la Loire reconnaissent bientôt l'autorité de Clovis; les habitants de Verdun sa clémence; l'Église ses libéralités (1). Saint

« mer le témoignage de mes oreilles. J'ai ouvert leur bouche et je me « suis assuré que la langue avait été totalement arrachée jusqu'à la « racine, opération que les médecins assurent être toujours mortelle. »

Ce récit est confirmé par un édit de l'empereur Justinien qui dit lui aussi *avoir vu* et *entendu* parler ces victimes : *Vidimus venerabiles viros, qui abcisis radicitùs linguis, pœnas suas miserabiliter loquebantur* (*Cod.*, lib. I, tit. 27). Le même fait est rapporté dans la *Chronique* du comte Marcellin. Ces miracles, dont il y eut plusieurs exemples et qui se produisirent dans la contrée la plus vaste et la plus civilisée qu'il y eût dans l'univers, furent soumis pendant plusieurs années à l'examen des incrédules. Le doute n'est donc pas possible en présence de tant d'autorités.

(1) Un saint prêtre de Verdun, nommé Euspice, ayant obtenu du roi le pardon des habitants de cette ville qui s'étaient révoltés, refusa l'évêché de ce diocèse, vacant par la mort de saint Firmin, et qui lui était offert par Clovis. Euspice et son neveu Maximin ayant suivi ce prince jusqu'à Orléans, d'après le désir qu'il leur en avait témoigné, reçurent de lui la terre de Mici pour y fonder un monastère. Voici les termes de cet acte de donation, qui est regardé comme authentique : « Clovis, etc.; nous « vous donnons, vénérable vieillard, à vous et à votre neveu Maximin, la « terre de Mici et tout ce qui appartient à notre fisc entre les deux rivières... « le tout exempt de charges et de péage, tant au-dessous qu'au-dessus de « la Loire et du Loiret; afin que vous et ceux qui vous succéderont implo- « riez la miséricorde divine pour notre conservation, pour celle de notre « chère épouse et de nos enfants. Et vous, saint évêque Eusèbe (c'était « l'évêque d'Orléans), ayez soin de la vieillesse d'Euspice, protégez Maxi- « min. Défendez-les eux et leurs biens de toute injure dans l'étendue de « votre diocèse, car on ne doit faire aucun tort à des personnes que le roi « honore de son affection. Vous tous, évêques de la religion catholique, « agissez de la même manière à leur égard. Vous donc Euspice, et vous « Maximin, cessez de vous regarder comme étrangers parmi les Francs. « Habitez comme votre patrie les terres que nous vous donnons au nom « de la sainte, indivisible, égale et consubstantielle Trinité. Qu'il soit fait « ainsi que moi Clovis l'ai voulu. Moi Eusèbe l'ai confirmé. »

Ainsi fut fondé le monastère de Mici, qui prit le nom de saint Maximin, appelé par corruption saint Mesmin; le village qui porte ce dernier nom, et qui est très-considérable, est situé sur les bords du Loiret, à une lieue et un quart d'Orléans.

Clovis fit des dons considérables à plusieurs églises, et particulièrement à l'église de Reims.

Remi fait servir à la propagation de la foi le crédit et la confiance dont il jouit auprès du prince. Il envoie un pieux solitaire, nommé Antimond (vulgairement Aumond), prêcher dans le pays de Térouane (1) et de Boulogne; il ordonne saint Vaast (2) évêque d'Arras, Génebaud évêque de Laon, et presse les prélats, soumis à la domination du roi des Bourguignons, de travailler de concert à détruire l'arianisme parmi ce peuple. Ces prélats, s'étant rendus à Lyon dans le but d'accomplir ce pieux dessein, se présentèrent à Gondebaud, et saint Avite, de Vienne, lui dit, au nom de tous (3) : « Si *votre excellence* (4) voulait « procurer la paix de l'Église, nous sommes prêts à mon- « trer si clairement la vérité de notre foi par l'autorité de « l'Évangile et des épîtres des apôtres, qu'il demeurera « hors de doute que votre créance n'est pas la foi de Dieu « et de l'Église. Vous avez ici les plus habiles de votre « parti; commandez-leur de conférer avec nous; qu'ils « éprouvent s'ils pourront répondre à nos raisons, comme « nous sommes prêts à répondre aux leurs. »

Gondebaud leur ayant accordé ce qu'ils demandaient, il y eut entre eux et les évêques ariens une conférence, dans laquelle ceux-ci furent confondus (5), et qui détermina

(1) Les ravages des barbares avaient presque entièrement étouffé dans cette contrée la semence de la foi, qui y avait été portée par saint Fuscien et saint Victoric, et ensuite par saint Victrice.

(2) Saint Vaast était prêtre à Toul, lorsque Clovis, revenant de sa campagne contre les Allemands, le prit avec lui pour se faire instruire sur la religion avant de recevoir le baptême. Depuis cette époque, saint Vaast s'était fixé à Reims.

(3) Au nombre de ces évêques étaient saint Étienne de Lyon, saint Éone d'Arles, saint Honorat de Marseille, saint Apollinaire de Valence et plusieurs autres.

(4) Ce titre était alors donné aux rois; celui de *majesté* ne fut usité que beaucoup plus tard.

(5) Cette conférence eut lieu vers l'an 500. Le P. Pagi la place à la date de l'an 501; mais c'est une erreur, puisqu'elle fut tenue pendant que

plusieurs des assistants à renoncer à l'erreur; mais le craignant de perdre sa couronne en se déclarant cat lique (1), sacrifia la vérité qu'il venait de connaître calculs de son ambition.

Cependant Clovis, au milieu de ses conquêtes, ne n geait rien pour donner à son gouvernement la force stabilité, et, comme la législation d'un peuple est un premiers devoirs du prince et la base fondamentale de l'É il fit rédiger la plupart des coutumes qui réglaient le civil et le droit criminel des Francs, et y fit plusi additions (2).

Clovis se préparait à faire la guerre au roi de Bourgogne; or, cette g éclata l'an 500. Gondebaud, battu près de Dijon, alla s'enfermer Avignon. Clovis assiégea cette place; mais se voyant hors d'état de emparer, il traita, moyennant un tribut, avec Gondebaud, qui rentra en possession de son royaume et publia la *loi Gombette*.

(1) Gondebaud n'avait pas voulu que la conférence fût publique; i eut donc que quelques-uns de ses sénateurs qui y assistèrent et qui p être témoins du triomphe de la foi catholique.

(2) Ce code ou recueil d'usages est connu sous le titre de *Loi saliqu salica*, *pactus legis salicæ*. Le nom de cette loi, ainsi que l'observe M. dessus (*Première dissertation sur la loi salique*, p. 415), n'a longt éveillé d'autres idées que celle d'une grande règle du droit public f çais, qui excluait les femmes et leurs descendants de la successio trône; mais rien de relatif à cette question n'est écrit dans ladite lo disposition à laquelle on rattachait le principe politique sur l'hér masculine n'est qu'une règle de droit privé applicable aux succession particuliers. C'est même une exception dont l'objet est d'appele mâles à recueillir, par préférence sur les femmes du même degré, certaine classe de biens appelés *terra salica*, sur la nature et la dén nation desquels, ajoute M. Pardessus, les savants ont longtemps di et disputent encore.

Voici le texte même de la loi : *De terrâ verò salicâ, nulla portio ha tatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terræ hæreditas perve* (Tit. 62, § 6.)

Que doit-on entendre par *terre salique*? Étaient-ce, ainsi que le p Eccard, les terres qui étaient contiguës à l'habitation principal Francs, qui s'appelait *sala*? Étaient-ce les terres provenant de la con et qui furent attribuées aux compagnons de Clovis? F. Pithou, da note 4 de ce titre de la loi, après lui Ducange, dans sa *Dix-septième sertation sur Joinville*, et M. Guizot adoptent cette opinion. Étaient-c

Le roi des Visigoths, Alaric II, dont la cour, dit un historien moderne (1), égalait en politesse et surpassait peut-être en dignité celle de Constantinople, ne voyait pas sans inquiétude l'accroissement de la puissance des Francs. Il comprenait l'effet qu'avait dû produire la conversion de leur chef sur l'esprit des évêques et de la population catholique des Gaules. Jaloux de la gloire, et tout à la fois effrayé des rapides succès de Clovis, il avait déjà, dans sa défiance, fait enlever de l'église de Tours le saint évêque Volusien (2), et bientôt après Vère, successeur de Volusien.

La guerre paraissait imminente, à cause des contes-

---

terres données à plusieurs d'entre les Francs, à condition de servir le roi à la guerre, ainsi que le pense D. Martin Bouquet (préface du t. II de son *Recueil des historiens des Gaules*)? Étaient-ce tous les immeubles, comme telle paraît être la pensée de Du Tillet, de Jérôme Bignon et de M. Ed. Laboulaye? Étaient-ce enfin les *propres*, c'est-à-dire les biens que l'on tenait de ses père et mère? De Laurière, Heineccius, Mably et M. Pardessus (p. 710 et suiv.) sont de cet avis; d'après eux, l'exclusion des femmes de la succession des immeubles était bornée aux seuls biens *propres* et ne s'étendait pas aux *acquêts*, c'est-à-dire aux biens achetés ou possédés en vertu de tout autre titre que celui qui faisait les biens propres. Cette dernière opinion me paraît la mieux fondée.

Du reste, dans les pays même où la loi salique était observée, il était permis d'y déroger et d'appeler les filles à la succession des *terres saliques*; c'est ce qu'on voit dans le chap. XII du liv. II des *Formules* de Marculphe. Le père menait sa fille devant le comte et faisait rédiger une lettre conçue en ces termes, et dont voici la traduction : « Ma chère fille, un usage ancien « et impie, *diuturna, sed impia consuetudo*, prive parmi nous les filles de « toute portion à la terre paternelle; mais moi, ayant considéré cette « impiété, j'ai vu que, comme vous m'avez été donnés par Dieu également, je dois aussi vous aimer également. Ainsi, ma chère fille, je veux, « par cette lettre, que tu hérites par portions égales avec tes frères, *in* « *omni hæreditate mea æqualem et legitimam esse constituo hæredem.* » (Voy. à ce sujet, dans mon *Dictionnaire de Droit*, le mot *Salique* (*loi*).

(1) M. Augustin Thierry (*Lettres sur l'histoire de France*, VIe *lettre*).

(2) An 498. Ce saint prélat fut conduit à Toulouse, où il mourut peu de temps après. Ses reliques furent transportées à Foix et honorées comme celles d'un martyr.

Le pape saint Athanase II étant mort le 17 novembre de cette même année (498), saint Symmaque, archidiacre de l'église romaine, fut élu pour lui succéder.

tations inévitables qui s'élevaient sur les confins des deux royaumes. Les deux princes conviennent d'une entrevue, se rendent dans une île de la Loire, près d'Amboise, s'entretiennent familièrement et se séparent, comme cela se passe toujours entre souverains, après de mutuelles protestations de paix et d'amitié.

Les évêques du royaume d'Alaric, profitant de cette apparente tranquillité, sollicitent et obtiennent de ce prince la permission de tenir un concile, s'assemblent à Agde, dans l'église de Saint-André (1), au nombre de vingt-quatre avec les députés de dix absents, et dressent quarante-sept canons, afin de remédier aux abus qui s'étaient glissés dans la discipline depuis que l'arianisme régnait dans cette partie des Gaules (2).

---

(1) En septembre 506. Cette même année, Alaric fit publier un recueil de lois qu'on appelle tantôt *Lex romana*, tantôt *Lex Theodosii*, parce que la partie la plus importante et le commencement de ce recueil sont tirés du Code théodosien. Les noms de *Breviarium* ou *Breviarium alaricianum* ne datent que du XVIe siècle. (Voy. DE SAVIGNY, *Hist. du Droit romain*, chap. VIII; — voy. aussi, dans mon *Dictionnaire de Droit*, le mot *Droit romain*, t. I, p. 785.)

(2) Le sixième canon de ce concile porte que ce que les particuliers donnent à l'évêque pour le salut de leur âme appartiendra à l'église et non à l'évêque.

D'après le septième canon, les évêques ne peuvent vendre les vases de l'église, ni en aliéner les biens qui font subsister les pauvres. Si la nécessité ou l'utilité de l'église oblige de vendre quelque chose ou d'en céder l'usufruit, l'affaire sera examinée par deux ou trois évêques voisins qui autoriseront de leurs souscriptions l'acte d'aliénation.

C'est au concile de la province à juger des causes de divorce, et ceux qui quittent leurs femmes avant ce jugement sont excommuniés (XXVe canon).

On ne bâtira pas de nouveaux monastères sans la permission de l'évêque (XXVIIe canon).

Les ennemis qui refusent de se réconcilier doivent d'abord être avertis par les prêtres; s'ils ne suivent pas leurs avis, ils seront excommuniés (XXXIe canon).

Il est ordonné très-expressément à tous les laïques d'assister le dimanche à la messe entière et de n'en sortir qu'après que l'évêque aura béni le peuple (XLVIIe canon.)

Saint Césaire, évêque d'Arles, présida ce concile et fut peu de temps

Mais la guerre n'avait été que différée.

Alaric, à la tête d'un peuple énervé par un long repos et par un brusque changement de mœurs, craignait pour ses possessions. Son rival n'aspirait, avec ses rudes guerriers, qu'à étendre les siennes; le premier ne pensait qu'à conserver, faute de mieux; le second, qu'à envahir. Leur royaume suffisait aux Visigoths; il fallait la Gaule entière aux Francs.

Clovis, ayant assemblé ses officiers, leur fit connaître en peu de mots son dessein (1) : « Je ne puis voir sans dou« leur, » leur dit-il, « les ariens posséder *la plus belle* (2) « partie des Gaules; marchons contre eux; avec l'aide de « Dieu, nous les vaincrons et nous serons maîtres de ce « territoire. » D'unanimes acclamations ayant accueilli ce discours, Clovis partit avec ses guerriers pendant qu'Alaric concentrait ses forces dans le Poitou, passa la Vienne, atteignit l'ennemi dans les champs de Vouillé (3), en culbuta les rangs par une charge impétueuse, et, ayant percé la mêlée pour parvenir jusqu'au roi, il l'étendit mort à ses pieds.

La conquête des deux Aquitaines, de la Novempopulanie et même d'une partie de la première Narbonnaise, fut le

---

après exilé à Bordeaux par ordre d'Alaric, auprès duquel on l'avait faussement accusé d'avoir eu le dessein de livrer Arles aux Bourguignons. Alaric, ayant reconnu la calomnie, rendit presque aussitôt ce saint prélat à son église.

(1) Clovis faisait sa résidence à Paris. Il y avait alors dans les Gaules un grand nombre de personnes qui souhaitaient ardemment, ainsi que l'écrit Grégoire de Tours, de se voir sous la domination des Francs. Quintianus, évêque de Rodez, étant devenu suspect aux Visigoths, fut obligé, pour se soustraire à leurs coups, de quitter la ville pendant la nuit et de se retirer en Auvergne auprès d'Eufrasius, successeur de l'évêque Aprunculc.

(2) L'auteur des *Gesta Francorum* ajoute cette épithète, *optimam*, qui ne se trouve point dans le texte de Grégoire de Tours : *Valdè molestè fero quod hi Ariani partem teneant Galliarum.*

(3) *In campo Vogladensi.* En l'an 507. Vouillé est un petit village à trois lieues et demie de Poitiers.

prix de cette victoire (1); Toulouse, Bordeaux, Angou lême, reçurent la loi des Francs; Carcassonne résista, Clovis, n'ayant pu s'en rendre maître, alla joindre quelq temps après les troupes de Gondebaud, avec lequel il ava fait alliance pour aller mettre le siége devant Arles; ma Théodoric (2), roi d'Italie, ayant envoyé une armée nom breuse au secours de la place, les Bourguignons et l Francs furent forcés d'abandonner leur entreprise, apr une perte considérable (3). Cet échec disposa Clovis à paix. Les Ostrogoths conservèrent la province qu'ils avaie dans les Gaules entre les Alpes, la Méditerranée et le Ba Rhône, et s'approprièrent la ville d'Arles qu'ils venaie de sauver; les Visigoths gardèrent Narbonne et quelqu autres cités du district qu'avait alors cette métropole; le pays, depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire, fut uni a royaume des Francs (4).

Les affaires se trouvant ainsi réglées, Clovis écrivit au évêques des Gaules la lettre suivante (5), qui prouve changement que la religion avait déjà opéré dans les mœu barbares de ses guerriers : « Vous aurez appris du moi « par la renommée quels ont été les ordres que nous avo « donnés à nos troupes quand elles étaient sur le poi « d'entrer dans les provinces détenues par les Visigoth « et avec quelle exactitude nous les avons fait observe « Vous ne sauriez donc ignorer que nous défendîmes alo

---

(1) La Novempopulanie comprenait tout le pays entre Bordeaux et l Pyrénées.

(2) Ce roi des Ostrogoths était beau-père d'Alaric et beau-frère Clovis.

(3) An 508.

(4) Les provinces conquises par Clovis gardèrent leur nom; mais le te ritoire compris entre le Rhin et la Loire s'appela France.

(5) Cette circulaire commence ainsi : *Le roi Clovis aux saints évêq les dignes successeurs des apôtres.*

« à ces troupes de ne rien prendre de ce qui appartenait « aux églises ou aux communautés des vierges, épouses « de Jésus-Christ, et de toucher aux biens des veuves et « des clercs qui se sont voués au service des autels, ni « même aux biens de ceux de leurs enfants qui se sont « retirés avec eux. Nous ordonnâmes aussi dès lors, qu'il « ne fût fait aucune violence ou aucun tort aux personnes « attachées au service de quelque église, et que ces per- « sonnes fussent remises en liberté, si elles étaient en « captivité, dès que l'évêque diocésain voudrait bien affir- « mer qu'elles auraient été tirées par force de l'enceinte « des temples du Seigneur, et nous avons même octroyé « dans la suite aux personnes qualifiées, ainsi qu'il vient « de l'être exposé, d'être remises en liberté, quand « bien même ce serait hors de l'enceinte des temples « qu'elles auraient été faites prisonnières de guerre. Pour « ce qui regarde les captifs laïques, qui auraient été pris « portant les armes contre nous, et qui pour cela auraient « été déclarés être de bonne prise, nous avons consenti à « ce que vous accordassiez à ceux d'entre eux à qui vous « trouveriez bon d'en accorder, des lettres de protection, « afin qu'à votre considération les maîtres de ces esclaves « les traitent avec plus de douceur. Car, pour ce qui con- « cerne les captifs laïques, qui ne sont pas de bonne « prise, notre intention a toujours été qu'ils fussent mis « au plus tôt en liberté, et de la même manière que nous « avons réglé que les gens appartenant aux églises y « seraient mis. Ainsi, vous avez pu et vous pouvez récla- « mer tous les captifs laïques faits prisonniers de guerre « contre le droit des gens, et nous promettons de déférer « aux lettres que vous nous écrirez pour nous demander « la liberté des esclaves qui seront dans ce cas-là, dès que « ces lettres nous seront remises et que nous y aurons « reconnu l'impression du cachet de votre anneau pas-

« toral. Au reste, mes officiers et mes soldats (1) vous su
« plient de vouloir bien ne réclamer que ceux des capt
« laïques dont l'accident vous sera si bien connu q
« vous serez toujours prêts à en attester la vérité en pr
« nant à témoin le nom de Dieu et en jurant par l'in
« position des mains que vous avez reçue, afin de préve
« les inconvénients de la diversité et de la fausseté d
« rapports, ce qui, comme le dit l'Écriture, a été cau
« que le juste a souffert à la place de l'impie. Vénérabl
« papes et dignes successeurs des apôtres, priez po
« moi. »

Ce fut dans ce temps-là que Clovis, se trouvant à Tou
reçut d'Anastase, empereur d'Orient, le titre et les insign
de consul (2). De retour à Paris, où il plaça le siége de
royauté (3), ce prince, entraîné par l'ambition et peu scr

(1) *Populus noster.*

(2) « Il se revêtit *dans l'église de Saint-Martin*, dit Grégoire de Tou
de la robe de pourpre et du manteau d'écarlate. Ensuite il mit le diadè
sur sa tête, et montant à cheval au sortir du portique de l'église, il se r
dit en grande pompe à la cathédrale de Tours. Pendant la marche, il
escorté par une foule de peuple auquel il jetait lui-même, d'un air
bonté, des pièces d'or et d'argent. Dès ce jour-là, tout le monde appel
considéra Clovis comme consul et même comme empereur. » L'auteur
Gestes des Francs, ainsi que Hincmar et Flodoart, disent également
Clovis fut fait *consul.*

(3) Clovis, en retournant à Paris, vit saint Déodot ou Dié, ermite sur
bords de la Loire entre Blois et Orléans et lui donna une somme d'arg
et une terre pour bâtir un monastère. Ce prince choisit, pour sa deme
à Paris, le palais de l'empereur Julien, dont il reste encore quelques v
tiges, et commença à faire bâtir près de là l'église de Saint-Pierre et
Saint-Paul, sur le tombeau de Sainte-Geneviève qui était morte de
quelques années, et dont plus tard l'église porta le nom. C'est sur l'e
placement de cette vieille basilique, brûlée par les Normands et reb
plus tard, que fut commencé, en 1757, sur les dessins et sous la cond
de J.-G. Soufflot, le nouvel édifice dont l'assemblée constituante, d
jours après la mort de Mirabeau, changea la destination par son décret
4 avril 1791, en le transformant en *Panthéon français*. L'empereur Na
léon décréta, le 20 février 1806, que cette église serait terminée, ren
au culte, et porterait son premier nom de *Sainte-Geneviève*, tout en

puleux dans l'emploi des moyens qui pouvaient la servir, se défit successivement des rois des autres tribus des Francs (1) et s'empara de leurs états.

Au milieu de ces actes qui ternissent les derniers temps de sa vie, l'affection et le respect dont il fut pénétré pour les illustres et saints prélats de son royaume ne se démentirent jamais. « Quand nous recherchons, » avait-il dit dans une charte par lui donnée quelque temps après son baptême (2), « l'amitié des serviteurs de Dieu, dont les « vertus font l'honneur de notre règne et dont les prières « attirent sur nous les bénédictions du ciel, soit en leur « témoignant notre vénération, soit en relevant l'éclat « de leurs dignités, nous sommes persuadé que nous « travaillons à la fois à notre salut et à notre prospérité

---

conservant la destination que lui avait donnée l'assemblée constituante. La révolution de 1830 a de nouveau enlevé cette église au culte, et a replacé sur la frise du frontispice cette inscription fameuse, mais qui ne parle au cœur de personne : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.* Allez visiter cet édifice, vous tous chrétiens, même indifférents, et dites s'il ne valait pas mieux y conserver la croix.

(1) C'est ainsi qu'il devint roi des Francs ripuaires, dont Cologne était la capitale, et qu'il réunit à ses possessions celles de Chararic, établi à Térouane, celles de Ragnacaire, établi à Cambrai, et celles de Renomer établi au Mans.

(2) Cette charte est la première pièce d'un livre imprimé en 1664, et ayant pour titre : *Recueil de pièces curieuses pour l'Histoire de Bourgogne, par M. Pérard, doyen de la chambre des comptes de Dijon*; et l'auteur assure qu'il a fait la copie de cette charte sur l'original conservé dans les archives dont la garde était confiée à la compagnie dont il était le doyen; elle commence ainsi : « Clovis, roi des Francs, homme illustre (*Clodoveus* « *rex Francorum, vir illustris...*) qu'il soit notoire à tous les évêques, etc... « que le saint homme Jean, si connu par ses bonnes œuvres, étant venu, « la première année que nous avons fait profession du christianisme, et « que les Gaulois ont reconnu notre autorité, mettre sous notre protection « son monastère, situé dans le lieu de *Tornatrinse*, et qui est appelé Réomay (*Reomaus*), afin qu'il soit désormais sous notre sauvegarde et sous « celle des rois nos successeurs, nous croyons devoir, pour mériter de « plus en plus les faveurs célestes, lui octroyer sa demande, etc. »

Ainsi commença le monastère appelé du Moustier-Saint-Jean, dont le village, qui est à deux lieues et demie de Semur, a pris le nom.

« temporelle. » Et sa conduite envers le clergé se trouv toujours d'accord avec ces paroles qui expriment tout à l fois ses sentiments religieux et ses vues politiques.

Son zèle pour la religion, et sa déférence pour les con seils de saint Remi et de saint Melaine (1), l'ayant engagé faire tenir un concile à Orléans, trente-deux évêques (2 se réunirent dans cette ville, rédigèrent les réponses au articles que le roi leur avait proposés et les lui envoyè rent, disant que, s'il les approuvait, son autorité, concou rant avec celle de tant d'évêques, en assurerait l'obser vation (3).

---

(1) Saint Melaine était évêque de Rennes.

(2) Voici les noms des évêques de ce concile, dont les canons, au nom bre de trente-un, furent souscrits le 10 juillet de l'an 511 : Cyrien de Bo deaux, Tétradius de Bourges, Licinius de Tours, Léonce d'Eause, sai Gildard de Rouen, métropolitains; Pierre de Saintes, Chronope de Pér gueux, Boèce de Cahors, saint Quintien de Rodez, saint Eufraise d'Auve gne, Sextilius de Basas, Nicetius d'Auch, Lupicin d'Angoulême, Adelfi de Poitiers, Héraclius de Paris, saint Principius du Mans, saint Loup d Soissons, neveu de saint Remi; Nepus d'Avranches, Épiphane de Nante Eustoche d'Angers, saint Camillien de Troyes, Litarède d'Hyesme, c'es à-dire de Séez; Modeste de Vannes, saint Melaine de Rennes, Edibius d'A miens, Sofrone de Vermandois, Maurusion d'Evreux, Léontien de Cou tances, saint Livanius ou Levange de Senlis, Eusèbe d'Orléans, sai Théodose d'Auxerre, et saint Aventin de Chartres.

(3) Voici en abrégé quelques-uns de ces canons :

Les homicides, les adultères et les voleurs qui se réfugient dans un église ou dans la maison de l'évêque, ne doivent point en être retirés pa force et être livrés au bras séculier. On ne peut les mettre entre les mai de quelque personne que ce soit sans un serment préalable sur les sain Évangiles qu'il ne leur sera fait aucun mal. Si le coupable, intimidé pa le refus fait par la partie lésée de composer avec lui, vient à s'évader, cet partie ne pourra intenter aucune action contre les clercs de l'Église, raison de cette évasion (1er canon).

Tout ravisseur qui se réfugie dans une église avec la personne par l ravie, est tenu, s'il paraît qu'elle ait été enlevée contre son gré, de mettre incontinent en pleine liberté; et, après qu'on aura pris les sûret convenables pour empêcher que le ravisseur ne soit puni de mort d'aucune peine afflictive, il sera remis entre les mains de celui qu'il au lésé par le rapt pour être son esclave. Mais si la personne a été enleve de son bon gré, elle ne sera remise au pouvoir de son père qu'après qu'

Peu de mois s'étaient écoulés depuis la tenue de ce concile, lorsque Clovis, à peine âgé de quarante-cinq ans, mourut à Paris (1) dans la trentième année de son règne,

---

lui aura pardonné, et le ravisseur, s'il n'est pas d'un état égal au père, sera tenu de lui donner satisfaction (IIe canon).

Aucun citoyen laïque ne pourra être admis dans le clergé sans un ordre du roi ou sans le consentement du juge. Néanmoins, ceux dont les pères, aïeuls et bisaïeuls, ont toujours vécu dans la cléricature continueront d'être sous la puissance des évêques (IVe canon).

NOTA. Les laïques de condition libre devaient au roi le service de guerre; dès lors ils ne pouvaient, pour s'exempter de cette charge, entrer dans la cléricature sans sa permission. Il est probable que cette permission expresse du roi ne concernait que les Francs, et que la permission du juge suffisait pour les Gaulois ou Romains, car les Gaulois étaient alors appelés *Romains*, attendu qu'ils vivaient suivant le droit romain.

Les terres, l'argent, etc., que les fidèles donnent aux paroisses, seront sous la puissance de l'évêque, lequel doit nourrir et vêtir autant qu'il le pourra tous les pauvres et les infirmes (XVe et XVIe canon).

On ne pourra épouser la sœur de sa femme, ni la veuve de son frère (XVIIIe canon).

Un moine qui se marie après avoir pris le manteau (l'habit monastique) ne pourra être promu aux ordres (XXIe canon).

Si un évêque donne à des clercs ou à des moines des terres ou des vignes à cultiver ou à posséder pour un temps, les biens reviendront à l'Église, quelque espace de temps qui se soit écoulé, et les détenteurs ne seront pas reçus à faire valoir contre l'Église la prescription établie par le droit civil (XXIIIe canon).

On excommunie ceux qui exercent les augures ou ce qu'on nomme faussement les sorts des saints (XXXe canon).

On appelait sort des *saints* une espèce de divination à laquelle on se livrait, en augurant de l'avenir par les versets des Évangiles ou les passages des prophètes qui se présentaient les premiers, en ouvrant ces livres au hasard. Il paraît que l'empereur Adrien en faisait autant en prenant le premier vers qui lui apparaissait en ouvrant Virgile. Le concile de Vannes (an 465) et celui d'Agde (an 506) avaient déjà condamné cette superstition, contre laquelle Charlemagne fit un capitulaire, en 789.

(1) Le 27 novembre 511. Son corps fut inhumé dans l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, qui fut plus tard consacrée à sainte Geneviève, ainsi que je l'ai dit dans une note précédente. L'on y célébrait tous les ans l'anniversaire de la mort de ce prince, et cette pieuse cérémonie avait encore lieu dans le dernier siècle. Son mausolée, qui se trouvait dans le chœur de cette église, fut transféré, pendant la révolution, au Musée des Monuments français, et de là, en 1816, à l'église de Saint-Denis. C'est au

laissant à ses enfants de vastes états et le gouvernemen d'un peuple qui devait, dans la suite des siècles, devenir l premier du monde par sa gloire, par sa civilisation, par se lois, par ses chefs-d'œuvre, par ses grands hommes (1).

---

cardinal de Larochefoucauld que Longueval attribue l'érection de c mausolée à la place du tombeau primitif, construit grossièrement e ruiné par le temps, ainsi que l'indique l'inscription suivante : *Chlodove magno, regum francorum primo christiano, hujus ecclesiæ fundatori sepulchrum vulgari olim lapide structum et longo ævo deformatum abbas e conventus meliori opere et formâ renovarunt.*

(1) Les Francs ou les Français, ainsi que l'observe Gibbon, sont le seu peuple de l'Europe dont l'origine remonte, par une succession non interrompue, jusqu'aux conquérants de l'empire d'Occident.

XXXVI.

PARTAGE DU ROYAUME ENTRE LES QUATRE FILS DE CLOVIS. — ÉTAT POLITIQUE DES GAULES A CETTE ÉPOQUE. — SAINT CÉSAIRE D'ARLES TRADUIT DEVANT THÉODORIC. — SON VOYAGE A ROME. — SAINT AVITE CONVERTIT SIGISMOND, FILS DE GONDEBAUD, ROI DES BOURGUIGNONS. — MONASTÈRE D'AGAUNE. — MORT DE GONDEBAUD. — LES BOURGUIGNONS ABANDONNENT LES ERREURS D'ARIUS. — CONCILE D'EPAONE. — GUERRE DES FRANCS CONTRE SIGISMOND. — CLODOMIR FAIT PÉRIR SIGISMOND ET SA FAMILLE. — ENFANTS DE CLODOMIR ÉGORGÉS PAR CLOTAIRE, LEUR ONCLE. — CLODOALD (SAINT CLOUD) ÉCHAPPE A CE MASSACRE. — THIERRY S'EMPARE DE LA THURINGE. — JUSTINIEN EMPEREUR D'ORIENT. — FIN DU ROYAUME DES VANDALES EN AFRIQUE. — FIN DU ROYAUME DES BOURGUIGNONS. — MORT DE THIERRY. — THÉODEBERT, SON FILS. — GUERRE DE CHILDEBERT CONTRE LES VISIGOTHS. — ÉTAT DE L'EMPIRE DES VISIGOTHS. — FONDATION D'UN GRAND NOMBRE DE MONASTÈRES DANS LES GAULES. — CONCILE D'AUVERGNE (DE CLERMONT). — TRAITÉ DE JUSTINIEN AVEC LES ROIS FRANCS. — SUCCÈS DE BÉLISAIRE EN SICILE ET EN ITALIE. — TRAITÉ DU ROI DES OSTROGOTHS AVEC LES ROIS FRANCS.

Après la mort de Clovis, ses quatre fils partagèrent entre eux le royaume (1). Thierry (2) eut pour sa part l'*Austrasie* (3), c'est-à-dire tous les pays situés sur les deux rives du Rhin et jusqu'à la Meuse, ayant pour capitale la ville de Metz. La *Neustrie* (4) échut aux trois autres; Childebert régna à Paris, Clotaire à Soissons, Clodomir à Orléans.

---

(1) Agathias le scolastique, auteur du VI[e] siècle, et qui a continué l'histoire de la guerre gothique de Procope, pense que ce partage fut fait suivant les villes et la population, afin que chacun eût une part égale.

(2) Clovis avait eu ce fils d'une concubine, bien antérieurement à son mariage avec Clotilde. Les trois autres étaient le fruit de ce mariage, et l'aîné de ceux-ci ne pouvait guère avoir que dix-sept ans à la mort de son père.

(3) Partie orientale.

(4) Partie occidentale. Toutes les provinces conquises par Clovis conservèrent leur nom; il n'y eut que l'Austrasie et la Neustrie qui furent

Ce partage qui devait, quelques années plus tard, devenir une source de dissensions et de guerres, fut suivi d'un calme profond.

La monarchie franque avait trouvé de grandes sympathies dans les Gaules; la domination romaine avait été si accablante et si ruineuse (1), elle avait produit un tel découragement parmi les populations, qu'au lieu de craindre Clovis comme un conquérant, elles l'avaient en quelque sorte accueilli comme un protecteur, et ne désiraient rien tant que de l'avoir pour maître. Le gouvernement de ce prince n'avait porté aucune atteinte à leurs lois, à leurs mœurs (2),

---

appelées *France*. La Neustrie embrassait le territoire entre la Meuse, la Loire et l'Océan.

(1) Le despotisme du gouvernement impérial avait détruit la classe moyenne, c'est-à-dire la nation, en l'opprimant et en faisant du régime municipal, qui avait été donné pour la liberté, un fardeau imposé à une certaine classe de citoyens, une condition onéreuse et dépourvue de liberté. La classe moyenne fut détruite matériellement, dit M. Guizot (*Essais sur l'histoire de France*, § 10, 4e édit., p. 41), par la ruine et la dispersion des *curiales*, moralement par l'abolition de toute influence de la population aisée dans les affaires de l'État, et enfin dans celles de la cité. De là, au ve siècle, tant de campagnes en friche, ou pleines seulement d'une populace affamée et oisive.

La classe des curiales comprenait tous les habitants des villes, soit qu'ils y fussent nés (*municipes*), soit qu'ils fussent venus s'y établir (*incolæ*), possédant une propriété foncière de plus de vingt-cinq arpents (*jugera*), et n'appartenant pas à la classe des privilégiés. Les curiales étaient tenus de gérer les affaires de la ville et de pourvoir à ses besoins; ils ne pouvaient vendre sans la permission du gouverneur de la province les propriétés qui les rendaient *curiales*; ils ne pouvaient disposer que du quart de leurs biens lorsqu'ils n'avaient pas d'enfants : les trois autres quarts allaient de droit à la curie; ils ne pouvaient s'absenter du municipe, même pour un temps limité, sans en avoir reçu l'autorisation du gouverneur de la province; quand ils s'étaient soustraits à la curie et qu'on ne pouvait les ressaisir, leurs biens étaient confisqués au profit de la curie.

(2) Les Gaulois profitèrent de cette liberté pour continuer l'exercice des sciences et des arts dont ils faisaient profession. On vit encore parmi eux des écoles publiques ouvertes à la jeunesse; mais les nouvelles mœurs faisant chaque jour plus de progrès, il fallut enfin céder à la violence du

au gouvernement intérieur de leurs cités (1). Le Franc vivait sous la loi salique, à côté du Gaulois qui était régi par la loi romaine (2), de telle sorte que n'y ayant rien de changé pour aucun, ils se trouvaient avoir doublé leurs forces en se réunissant, en ne reconnaissant que l'autorité d'un seul chef, et en se liant par l'unité de foi. Le partage du royaume entre les enfants de Clovis ne modifia nullement cet état de choses; et si la division des Gaules en dix-sept provinces cessa dès lors d'avoir lieu dans *l'ordre*

torrent. Elles prirent peu à peu le dessus, et firent tomber parmi les Gaulois la politesse avec les lettres. Tout ce que purent faire ceux-ci, en épousant les mauvaises habitudes des autres, fut de leur communiquer quelques-unes de leurs bonnes qualités, qui, sans changer entièrement leur caractère, le rendirent seulement plus doux et plus humain, de sorte que les Français, quoique habitués dans un pays qui respirait la délicatesse du goût et mêlés avec un peuple poli et civilisé, retinrent encore longtemps beaucoup de traits de leur génie rustique et farouche, et ne firent passer que fort tard dans leurs manières cette noble politesse et cet amour des lettres qui les distinguent aujourd'hui entre toutes les nations de l'univers. (*Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 7.)

(1) L'idée générale qu'on doit se faire de l'état des Gaules sous Clovis et sous le règne de ses fils et de ses petits-fils, dit l'abbé Dubos (*Hist. critique de la mon. française*, t. II, p. 479), c'est qu'au premier coup-d'œil cet état paraissait à peu près le même qu'il avait été sous Honorius et sous Valentinien, son neveu. Le plus notable changement qu'on pût remarquer dans cette grande province de l'empire, où l'on était accoutumé depuis longtemps à voir des troupes de barbares en possession de quartiers stables, et des officiers *vêtus de peaux* dans tous les emplois militaires, c'était d'y voir un prince étranger exercer non-seulement les fonctions de maître de la milice, mais encore celles de préfet ou de consul, et ceux de sa nation entrer dans les emplois civils, et le même officier exercer à la fois le pouvoir civil et le pouvoir militaire.

(2) Cette diversité de lois régissant les habitants du même territoire dura longtems; car Agobard, dans un mémoire qu'il présenta à Louis-le-Débonnaire pour l'engager à abroger la loi des Bourguignons, lui disait qu'il était commun de voir dans le même pays, dans la même cité, dans la même maison des personnes qui vivaient suivant des lois différentes. «Il arrive souvent,» ajoutait-il, «que, de cinq personnes qui se promènent ou qui conversent ensemble, il n'y en a point deux qui suivent la même loi, quoiqu'elles soient toutes chrétiennes, *cum interiùs in rebus perennibus una Christi lege teneantur.*»

politique (1), elle ne continua pas moins de subsister dans *l'ordre ecclésiastique*; chacun des évêques des dix-sept capitales de ces provinces, ou, pour nous servir du mot consacré plus tard, chacun des dix-sept archevêques, conserva le pouvoir sur tous les évêchés qui avaient été suffragants de sa métropole.

Au milieu d'une situation si favorable aux intérêts de la religion, le clergé poursuivait avec persévérance le grand œuvre de la propagation de la foi (2), tandis que les Visigoths, ayant repris courage après la mort de Clovis, persécutaient les catholiques, rentraient en possession de plusieurs places et forçaient saint Quintien, évêque de Rodez, à fuir de nouveau (3) pour échapper à la mort.

Saint Césaire d'Arles (4), en butte aux calomnies des

---

(1) Ces dix-sept provinces cessèrent de composer chacune une espèce de corps politique distinct, gouverné par des officiers particuliers et renfermé dans des bornes certaines, par la raison que la même province se trouva divisée entre plusieurs rois. Quant à la *subdivision* suivant laquelle les Gaules étaient partagées en plusieurs *cités*, elle continua d'avoir lieu dans l'ordre civil aussi bien que dans l'ordre ecclésiastique. Chaque cité subsista en forme de corps politique, et elle resta divisée en cantons, ainsi qu'elle l'était avant que les Francs fussent maîtres des Gaules. (Voy. sur ce point les explications données par l'abbé Dubos, t. II, liv. VI.)

(2) Dans un concile dont la date précise et le lieu sont incertains, un évêque arien, très-versé dans la dispute et les subtilités de la dialectique, fut confondu par saint Remi, se jeta humblement à ses pieds et renonça à l'erreur.

(3) Voyez, au sujet des deux exils de saint Quintien, les judicieuses explications de l'abbé Dubos, t. II, p. 176 et suiv. de son ouvrage. Saint Quintien devint plus tard évêque d'Auvergne.

(4) Cet évêque, l'une des plus brillantes lumières qu'il y eût alors dans l'Église, était né en 470, dans le territoire de Châlons-sur-Saône. A dix-huit ans, il pria saint Sylvestre, évêque de cette ville, de lui couper les cheveux, de le changer d'habit, et de l'engager au service de Dieu. Deux ans après, il se retira au monastère de Lérins, et s'y livra à de si grandes austérités, que l'abbé Porcaire dut l'envoyer à Arles pour y rétablir sa santé. Éone, évêque de cette ville, l'ayant reconnu comme étant de son pays et son parent, le demanda à Porcaire, qui eut bien de la peine à le lui accorder; et aussitôt qu'il l'eut obtenu, il l'ordonna diacre et ensuite prêtre. Peu d'années après, ce digne évêque, se sentant près de mourir,

ariens, fut, vers le même temps (an 513), accusé de trahison auprès de Théodoric, roi d'Italie, et conduit à Ravenne pour répondre à cette accusation. Mais le prince, frappé de la majesté qui éclatait sur le visage du saint évêque, alla respectueusement devant lui, l'accueillit avec les plus grands honneurs, et dit à ses courtisans, après qu'il se fut retiré : « Que le Seigneur ne pardonne point à « ceux qui ont obligé, sans sujet, un si saint homme de « faire un voyage aussi long. J'ai tremblé de tout mon corps « en le voyant entrer; j'ai cru que c'était un ange des- « cendu du ciel. » Après quoi il envoya à Césaire des présents d'une valeur considérable, que ce charitable pasteur vendit aussitôt pour racheter des captifs, ce qui augmenta encore l'estime de ce prince envers lui. De Ravenne, saint Césaire alla à Rome, où le bruit de ses vertus l'avait précédé. Le pape Symmaque, qui désirait ardemment le voir, lui donna le *pallium*, accorda à ses diacres la prérogative de porter des dalmatiques comme ceux de l'église romaine, confirma tous les priviléges de l'église d'Arles, et chargea personnellement cet évêque, l'année suivante (an 514) (1), de veiller sur toutes les affaires qui regardaient la religion dans les provinces des Gaules et d'Espagne, d'en assembler les conciles lorsqu'il le jugerait à propos, et de faire en sorte qu'aucun ecclésiastique de ces pays ne pût aller à Rome sans s'être muni de lettres visées par lui.

Saint Avite, évêque de Vienne (2), qui avait si fortement

---

déclara à son clergé et à son peuple qu'il désirait avoir Césaire pour successeur. Celui-ci, pour se soustraire à l'épiscopat, alla se cacher aussitôt après la mort d'Éone; mais il fut tiré de sa retraite et ordonné évêque d'Arles en 501, à l'âge de trente ans, et gouverna cette église jusqu'au 27 août 542, jour de sa mort.

(1) Ce pape mourut le 19 juillet de cette même année, et eut pour successeur Hormisdas, diacre de l'église romaine.

(2) Saint Avite appartenait à une illustre famille d'Auvergne; il était fils et petit-fils de sénateurs romains. Il fut appelé en 490 au siége de Vienne,

ébranlé le roi Gondebaud, lors de la conférence de Lyon mais qui n'avait pu le déterminer à faire publiquement profession de la foi catholique, fut plus heureux auprès de Sigismond, son fils. Ce prince, ayant abjuré l'hérésie, entreprit le voyage de Rome pour révérer les tombeaux des saints apôtres, fut accueilli avec bonté par le pape, vint fixer sa cour à Genève (1), fut soutenu dans son zèle par saint Maxime, évêque de cette ville, et fit restaurer et augmenter, suivant les conseils de ce digne pasteur, le monastère d'Agaune, en l'honneur des martyrs de la légion thébéenne (2), égorgés par l'ordre de Maximien.

La mort de Gondebaud (3) porta le dernier coup à l'arianisme dans le royaume des Bourguignons, et l'Église eut bientôt la consolation et la joie de voir la plus grande partie de ce peuple rentrer dans le sein de l'unité.

Saint Avite et saint Viventiole, de Lyon, ayant alors assemblé un concile à Épaone (4), il s'y trouva vingt-

---

et y apporta toutes les qualités qui ornent et relèvent l'épiscopat. Il y parut plein de foi et de zèle pour les intérêts de la religion, pieux, humble, charitable, pacifique, toujours occupé à gagner des âmes à Dieu. Lorsqu'en 494, saint Épiphane, évêque de Pavie, fit un voyage à la cour du roi de Bourgogne pour racheter les captifs italiens, saint Avite saisit cette occasion de signaler sa charité en fournissant ce qui était nécessaire pour payer leur rançon. A ces qualités du cœur il joignait celles de l'esprit. Il était très-versé dans les sciences humaines et divines, et devint un des plus illustres prélats des Gaules. (Voy. l'*Hist. litt. de la France*, t. III, p. 115 et suiv.)

(1) Gondebaud ne désapprouva point la conversion de son fils, puisqu'il l'associa à son royaume de son vivant. Sigismond, dit Longueval, donna ses premiers soins à purger Genève, qui était dès lors comme un asile non-seulement pour les ariens, mais encore pour les autres hérétiques et schismatiques, ainsi que nous l'apprenons d'une lettre de saint Avite.

(2) Voyez ce que j'ai dit à ce sujet à la fin du chap. 24.

(3) An 517.

(4) Les actes de ce concile furent souscrits le 15 septembre 517. On n'est pas d'accord sur le lieu d'Épaone. Quelques-uns pensent que c'est le bourg d'Yenne en Savoie.

quatre évêques avec le député d'un absent, et l'on y dressa quarante canons (1).

Tel était l'état de la religion chez les Bourguignons, lorsque Sigismond, ayant perdu sa femme Ostrogothe (2), dont il avait eu un fils nommé Sigéric, épousa une dame qui avait été au service de la reine, et fit périr, à son instigation, ce jeune prince qu'elle avait faussement accusé de tramer de parricides desseins pour s'emparer du trône. Les sentiments de la nature et de la religion s'étant aussitôt réveillés dans le cœur de ce père infortuné, il se jeta sur le corps de son fils, le baigna de larmes, et se retira, plein de remords, pour pleurer et expier son péché au monastère d'Agaune, où il fonda un service divin qui était continuellement célébré la nuit comme le jour, par différents chœurs de moines qui se relevaient successivement (3).

---

(1) Voici le résumé des principaux canons : Il est défendu aux évêques, aux prêtres et aux diacres de nourrir des chiens ou des oiseaux pour la chasse. — Un prêtre ne peut disposer des biens de son église, ni faire aucune acquisition, si ce n'est au nom de cette église. — Les clercs cités devant un tribunal laïque doivent y comparaître; mais ils ne pourront y citer personne sans l'ordre de l'évêque. — L'évêque ne peut vendre les biens de son église à l'insu du métropolitain, mais il peut les échanger. — Le legs qu'il ferait de ces biens serait nul. — Il est défendu aux clercs de manger avec des hérétiques, et aux laïques de manger avec les juifs. — Le prêtre ou le diacre coupable d'un crime capital sera déposé et renfermé dans un monastère. — On ne permettra l'entrée du monastère des filles qu'à des personnes que l'âge et la probité mettent à couvert de tout soupçon. Ceux qui y entrent pour faire l'office divin en sortiront aussitôt après.

Parmi ces canons, il en était un qui déclarait incestueux les mariages avec la belle-sœur, la belle-mère, la belle-fille. Onze évêques de ceux qui avaient assisté à ce concile en tinrent un autre la même année, à Lyon, au sujet du mariage d'Étienne, grand-trésorier de Sigismond, avec sa belle-sœur, et sans craindre le ressentiment du roi, qui avait pris la défense de son ministre, ils confirmèrent ce canon qui déclarait un tel mariage incestueux.

(2) Cette princesse était fille de Théodoric, roi d'Italie.

(3) Longueval dit que c'est le premier exemple de la psalmodie perpétuelle, tandis que l'abbé Dubos observe qu'il y avait alors dans les Gaules plusieurs monastères où le service divin était célébré sans aucune dis-

Après quelque temps de retraite et de pénitence, ce prince, étant revenu à Lyon, maria la fille qui lui restait de son premier mariage à Thierry, roi d'Austrasie, et fut bientôt après victime d'affreux malheurs.

La reine Clotilde, qui, depuis la mort de Clovis, s'était retirée à Tours, n'avait oublié ni ses droits sur le royaume des Bourguignons, ni la cruelle mort de son père et de sa mère. Ayant donc un jour assemblé ses trois fils, elle les excita à venger cette injure, en attaquant le fils de l'usurpateur; et ces princes, étant entrés aussitôt en campagne, s'emparèrent d'une grande partie de la Bourgogne, et poursuivirent Sigismond, qui, craignant de tomber en leurs mains, se coupa les cheveux, et prit l'habit monastique pour ne pas être reconnu; mais, trahi par quelques-uns des siens, il fut livré à Clodomir, qui l'emmena prisonnier à Orléans avec sa femme et ses deux jeunes fils. Cependant Godemar, son frère, ayant ramassé les débris de l'armée, profita du départ des Francs et fit bientôt rentrer le pays sous ses lois. Clodomir, transporté de fureur à cette nouvelle, se disposa sur-le-champ à reprendre les armes et à se défaire de ses prisonniers. Un saint abbé (1) de Mici, ayant appris la cruelle résolution du roi, ne craignit pas de se rendre auprès de lui pour l'en détourner. « Prince, » lui dit-il, « si la crainte de Dieu vous inspire des desseins modérés « et vous empêche d'attenter à la vie de ces illustres cap-

---

continuation. « Le relâchement des ecclésiastiques, » ajoute-t-il, « a, depuis plusieurs siècles, aboli cet usage. » Il paraissait si beau au pape Sixte-Quint, dont l'âme était élevée et les sentiments pleins de grandeur, qu'il était prêt à faire, lorsqu'il mourut, une fondation pareille à celle de Sigismond. Ce pape voulait faire édifier au milieu de l'arène ou de la place du Colysée, lieu du martyre d'un si grand nombre de chrétiens, une église où les religieux de quatre couvents qu'on devait bâtir sous les portiques et dans les dégagements de ce superbe amphithéâtre auraient célébré successivement un office divin qui n'eût jamais discontinué.

(1) Saint Avite.

« tifs, le Seigneur sera avec vous, et vous serez victorieux; « mais si vous les faites mourir, vous serez livré à vos « ennemis, et ils vous traiteront vous, votre femme et vos « enfants, comme vous aurez traité Sigismond et sa famille. » Mais Clodomir, peu touché de ce noble et courageux langage, exécuta son projet sanguinaire (1), marcha contre les Bourguignons, gagna la bataille de Vézeronce (2), mais y laissa la vie.

Quelques années plus tard (3), deux de ses enfants étaient égorgés par Clotaire, leur oncle, qui, de concert avec Childebert, son frère, avait médité cet horrible attentat pour s'emparer de leur royaume. La prédiction de l'abbé de Mici se trouvait accomplie. Clodoald, le troisième de ces enfants, échappé seul au massacre par le secours de quelques hommes courageux, renonça dans la suite au monde, se coupa les cheveux, s'enferma dans un cloître,

---

(1) Sigismond, la reine et les deux princes ayant été égorgés, leurs corps furent jetés dans un puits près de Columelle, où il se forma depuis un village appelé Saint-Simond.

Cette barbare exécution eut lieu en l'année 524.

(2) Vézeronce est un petit village du département de l'Isère.

(3) An 533. Le 23 juin de cette même année, un second concile ayant été assemblé à Orléans, il fut fait vingt-et-un canons, parmi lesquels on remarque les suivants : — On rejettera comme un réprouvé celui qui, par une détestable ambition, tâche d'obtenir l'épiscopat à prix d'argent. — Le métropolitain, suivant les anciens canons, sera élu par les évêques comprovinciaux avec le clergé et le peuple, et il sera ordonné par les comprovinciaux assemblés. — Il est défendu à tout prêtre de demeurer avec des laïques, sous peine d'être privé des fonctions du sacerdoce. — L'infirmité quelle qu'elle soit, qui survient après le mariage contracté, n'est pas une raison de le dissoudre. — Les clercs qui négligent leur office, ou qui refusent de se trouver à l'office à leur rang, seront dégradés. — On recevra les offrandes pour les morts qui ont été tués dans quelque crime, pourvu qu'ils ne se soient pas donné la mort eux-mêmes. — On n'ordonnera point prêtre celui qui n'a aucune teinture des lettres.

D'autres conciles, dont j'ai cru pouvoir me dispenser de parler, avaient été tenus, depuis le concile de Lyon en 517, à Reims, à Agaune, à Arles, à Clermont, dans le Maine (*apud Cenomanos*), à Tournay, à Orange (*con-*

devint célèbre par ses vertus et mérita de l'Église le glorieux titre de saint (1).

Pendant que ces scènes barbares souillaient le trône des rois francs qui régnaient en Neustrie, et que Thierry, roi d'Austrasie, devenu maître de la Thuringe, faisait traîtreusement périr le prince Hermanfroy, qu'il avait attiré de ce pays à sa cour, un empereur célèbre (2) occupait glorieusement le trône d'Orient, protégeait l'Église, et publiait ces grands recueils de droit qui conservent encore une sorte de force légale chez presque tous les peuples civilisés; et la même année (3), qui voyait finir le royaume des Bourguignons et ce territoire agrandir les possessions des Francs, était aussi témoin de l'extinction de celui des Vandales, et de la réunion de l'Afrique à l'empire de Justinien.

Peu de temps auparavant (4), Thierry était mort, Théodebert, son fils, lui avait succédé; Clotaire et Childebert, après avoir tenté d'envahir son royaume (5), s'étaient unis à lui. Le calme avait reparu; les Visigoths n'ayant plus

---

cilium arausicanum), à Bazas, à Valence, à Vaison, à Angers (*concilium andegavense*) et à Reims.

(1) Saint Cloud.

(2) Justinien. Cet empereur avait été associé à l'empire par Justin, son oncle, successeur d'Anastase. Sous le règne de Justinien, seul maître de l'empire depuis 527, époque de la mort de Justin, Bélisaire détruisit le royaume des Vandales en Afrique (en 534), battit les Goths, les assiégea dans Ravenne et força Vitigès (décembre 539) à lui remettre cette ville et à se rendre prisonnier. Totila releva la fortune des Goths après le retour de Bélisaire à Constantinople; il assiégea et prit Rome, en chassa les habitants et en détruisit les murailles. L'eunuque Narsès, ayant été envoyé en Italie par Justinien avec une armée de trente mille hommes, remporta dans le voisinage de Rome une grande victoire sur les Goths. Totila y fut tué. L'année suivante, Narsès acheva près de Naples la destruction de ce peuple.

(3) An 534.

(4) Vers le commencement de l'année 534.

(5) Pendant que Théodebert était en Auvergne.

dans les Gaules que la Septimanie (1), avaient vu leur territoire envahi par les armées de Childebert, la ville de Narbonne pillée, et leur roi Amalric s'enfuir à Barcelone après sa défaite, laissant tous ses trésors au pouvoir du roi franc (2).

L'empire des Ostrogoths, en Italie, penchait vers sa ruine. Théodat, indigne et dernier héritier de la famille de Théodoric (3), avait obtenu par un crime la possession exclusive du trône et se trouvait menacé de la vengeance et de l'ambition de l'empereur d'Orient (4).

---

(1) Le Languedoc. Le nom de *Septimanie* remplaçait déjà celui de *première Narbonnaise*, que cette contrée avait reçu des Romains.

(2) Amalric avait épousé Clotilde, fille de Clovis; tous ses efforts ne pouvant réussir à lui faire embrasser l'arianisme, il la laissa outrager par la populace, et il osa même la frapper avec violence. Cette princesse ayant envoyé son voile ensanglanté à son frère Childebert, celui-ci partit aussitôt pour aller la délivrer; mais comme il revenait triomphant, emmenant sa sœur avec lui, elle mourut en chemin. Son corps fut porté à Paris et inhumé à côté de celui de Clovis.

Quant à Amalric, qui s'était sauvé à Barcelone, il y fut assassiné par Theudis, qui devint son successeur et périt lui-même sous le poignard. Cette expédition de Childebert eut lieu en 531.

(3) Théodoric ternit les derniers temps de son règne par l'injuste condamnation de deux anciens consuls, Boëce et Symmaque, beau-père de celui-ci, et par la cruelle captivité du pape Jean Ier, qui mourut en prison. Théodoric ne survécut que trois mois à ce pape (an 526). Procope raconte qu'un jour la tête d'un grand poisson ayant été servie sur sa table, il crut voir la tête de Symmaque fraîchement coupée, et les yeux étincelants de fureur. Théodoric, effrayé, fut saisi d'un grand frisson, fit part de sa vision, se mit au lit, pleura son crime, et, se voyant près de mourir, appela les principaux de sa nation et fit reconnaître pour son successeur Athalaric, fils de sa fille Amalasonthe, et qui n'était âgé que de dix ans. Athalaric mourut en 534. Sa mère, pour conserver le trône, le partagea avec Théodat, fils d'une sœur de son père; mais, dès que cet homme perfide eut le pouvoir, il la relégua dans une île du lac de Bolsène, où il la fit assassiner. Justinien, tout fier de la conquête d'Afrique, se trouvait heureux, dit le P. Daniel, d'avoir, pour prétexte de porter ses armes en Italie, la vengeance de la mort injuste d'une princesse innocente à laquelle il avait promis sa protection.

(4) Théodat obligea le pape saint Agapet à se rendre auprès de Justinien pour tâcher de le détourner de la guerre; mais ce pontife ne put

Mais, tandis que de nouvelles guerres se préparaient au-delà des Alpes, les Gaules se remplissaient de saints établissements (1) : saint Marcou, saint Paterne, saint Evroul, saint Calais fondaient un grand nombre de monastères dans l'étendue des diocèses de Coutances, de Bayeux, du Mans, d'Avranches, de Rennes et de Lisieux; saint Fridolin, sur les bords du Rhin; saint Dié (saint Déodat), dans un lieu près de Blois; saint Pourçain, saint Brachion, dans l'Auvergne; saint Ours, dans le Berry, dans la Touraine; saint Léonard, dans le Limousin; et saint Seine, à quelques lieues de Dijon. Ces paisibles retraites étaient l'asile des lettres, de la piété, de la ferveur, pendant que l'ignorance et le vice régnaient dans le monde. Les lieux sauvages et déserts, cultivés par ces hommes voués à l'étude, à la prière, au travail, devenaient riants et fertiles, et les populations voisines, soutenues par leurs aumônes, édifiées par leurs vertus, venaient se fixer autour de ces saintes demeures (2) et dépouillaient leur barbarie, en apprenant à vivre suivant la loi de Dieu (3).

---

réussir dans sa mission, et mourut à Constantinople. Il avait succédé sur le saint siége à Jean II, surnommé Mercure, lequel avait succédé à Boniface II, qui avait eu pour prédécesseur Félix III, successeur de saint Jean Ier. Saint Sylvère, ayant été élu après la mort de saint Agapet, fut exilé à Patare, en Lycie, par Bélisaire, qui fit élire à sa place le diacre Vigile. Saint Sylvère, transféré dans l'île Palmaria, y mourut de faim en 538.

(1) Il y avait aussi à cette époque beaucoup de monastères en Italie, et notamment le célèbre monastère du mont Cassin, fondé en l'an 529 par saint Benoît, qui acheva vers ce même temps de composer sa règle, reçue depuis par tous les moines d'Occident.

(2) Ainsi se formèrent plusieurs villes, dont un grand nombre porte encore le nom des fondateurs de ces anciens monastères.

(3) Il est démontré par tous ceux qui ont étudié l'histoire de ces temps-là, que ce furent les clercs et les moines qui garantirent les lettres d'un entier naufrage. Indépendamment des écoles épiscopales dans chaque église cathédrale, il y en avait dans chaque monastère pour l'instruction de la jeunesse qui s'y retirait pour embrasser la vie monastique, ou pour celle des clercs qu'on destinait au sacerdoce et qu'on y renvoyait afin d'y recevoir la science convenable à cette dignité ecclésiastique; car, ainsi

En ce temps-là (1), il se tint en la ville d'Auvergne un concile composé de quinze évêques qui souscrivirent dans l'ordre suivant : Honorat, de Bourges ; saint Gal, d'Auvergne ; saint Grégoire, de Langres ; saint Hilaire, de Gabales (Mende) ; Rurice, de Limoges (second de ce nom) ; Flavius, de Reims, successeur de saint Romain ; Nicet, de Trèves (2) ; Deutérius, de Lodève ; saint Dalmace, de Rodez, successeur de saint Quintien ; Loup, de Châlons-sur-Marne ; Domitien, de Cologne ; saint Venant, de Viviers ; saint Hespérius, de Metz ; Désidérat, de Verdun ; Gramace, de Vindich (3).

Cependant l'empereur d'Orient, avant de porter la guerre en Italie, écrivit (4) aux rois des Francs pour leur

---

qu'on l'a vu ci-dessus, le second concile d'Orléans avait défendu, par un de ses canons, d'ordonner prêtre ou diacre celui qui n'aurait aucune connaissance des lettres. Il suffit, du reste, pour juger du mérite de ces écoles, de considérer le grand nombre d'écrivains et de savants évêques qui en sortirent.

(1) An 535.

(2) Cet évêque ayant excommunié quelques seigneurs de la haute noblesse qui avaient contracté des mariages incestueux, et les ayant vus un dimanche entrer à l'église à la suite du roi Théodebert pour assister au service divin, se tourna vers le peuple et dit à haute voix : « Nous ne célébrerons pas ici la messe aujourd'hui, à moins que les excommuniés ne sortent de l'église. » Le roi voulait s'y opposer ; mais un jeune homme, tourmenté du démon, se mit aussitôt à publier les adultères de ce prince. Celui-ci, épouvanté, confus, ordonna qu'on chassât cet homme. Mais l'évêque répondit qu'il fallait auparavant que les incestueux et les adultères sortissent, et le roi obéit.

(3) Le deuxième canon de ce concile porte que ceux qui auront brigué la protection des grands pour obtenir l'épiscopat, qui auront engagé les uns par des présents, les autres par menaces, à signer le décret d'élection, seront privés de la communion de l'église qu'ils veulent gouverner. — Le cinquième canon excommunie ceux qui demandent aux rois les biens de l'Église, et en déclare nulle l'impétration. — Le seizième et dernier renouvelle les anciens réglements sur la continence des prêtres et diacres.

(4) Procope (*De Bello Got.* cap. v) donne la teneur de cette lettre, dans laquelle Justinien déclare que les Ostrogoths, non contents de s'être emparés par force de l'Italie qui lui appartient et de refuser de l'évacuer, lui

faire part de son dessein, et leur envoya une somme considérable pour les déterminer à se joindre à lui. La négociation ayant réussi, Bélisaire, général de Justinien, s'empare de la Sicile et passe ensuite en Italie. Les Ostrogoths, indignés de la faiblesse et de la lâcheté de leur roi Théodat (1), élisent Vitigès. Celui-ci, jugeant que tout est perdu s'il ne parvient à gagner les Francs, leur envoie des ambassadeurs et achète leur alliance au prix de 100,000 sous d'or, et de la cession de tout ce qu'il possédait dans les Gaules (2). Ainsi, les successeurs de Clovis, après avoir publiquement traité avec l'empereur, traitaient secrètement avec Vitigès (3), acceptaient tout et promettaient tout, n'ayant l'intention de s'exécuter à l'égard d'aucun d'eux (4). Naples, Rome et Milan étant tombés au pouvoir

---

ont fait encore plusieurs injures des plus graves; et que ce peuple est leur ennemi commun, puisqu'il est d'une autre communion que la leur.

(1) Ce prince fut massacré, et son fils Theudégésile enfermé dans une prison perpétuelle.

(2) Quelque temps après, cette cession fut ratifiée par la confirmation qu'en fit Justinien : « Les Francs, » dit Procope, « exigeaient cette confirmation, persuadés qu'ils étaient que les Gaules ne pouvaient devenir une possession permanente entre leurs mains, que par le moyen d'un diplôme de l'empereur expédié en bonne forme. En effet, » ajoute-t-il, « dès que les rois francs l'eurent obtenue, ils furent reconnus pour souverains dans Marseille qui est une colonie de nos Phocéens, ainsi que dans les cités adjacentes, et par là ils devinrent encore maîtres de la mer des Gaules. Aussi ces princes ont-ils donné depuis dans Arles des jeux à la troyenne, et ont-ils même fait frapper, avec de l'or qui se tire des mines de cette grande province, des monnaies à leur effigie, au lieu d'y mettre, comme cela se pratiquait, celle de l'empereur. »

(3) An 537.

(4) Voici ce que dit Procope à ce sujet : « Les trois princes (Théodebert, « Childebert et Clotaire) partagèrent également entre eux et l'argent qu'ils « avaient reçu, et le pays qui leur avait été remis. Cependant, dès qu'il « fut question d'exécuter les conditions d'un traité si avantageux, ils dirent « que leurs engagements précédents avec Justinien, à qui, depuis peu, ils « avaient promis de favoriser ses armes, ne leur permettaient pas de se « déclarer ouvertement contre lui, et d'envoyer au secours des Goths un « corps de Francs, mais qu'ils leur enverraient des soldats pris dans les

de Bélisaire, Théodebert, qui désirait l'affaiblissement des Ostrogoths et des Romains d'Orient, envoya dix mille Bourguignons (1) au secours des premiers, afin qu'ils pussent continuer une guerre qui servait si bien ses desseins (2).

« pays par eux subjugués. » *Clam tamen his se auxilia non ex Francis missuros, sed subditorum è nationalibus aliis.*

(1) Ces soldats devaient, suivant Procope, publier en arrivant en Italie que ce n'était point par l'ordre de Théodebert, mais de leur plein gré, *sed sponte et voluntate sua,* qu'ils étaient partis pour aller au secours des Ostrogoths.

La conduite que les rois francs tinrent en cette occasion était du moins conforme, dit l'abbé Dubos, aux règles de *la politique ordinaire* des souverains. Quant à moi, je me permets d'ajouter qu'elle n'était *conforme* ni à la morale, ni à la bonne foi.

(2) A l'aide de ce renfort, les Ostrogoths reprirent Milan en l'année 538, et firent un horrible massacre des assiégés.

XXXVII.

ZÈLE DU CLERGÉ. — TROISIÈME CONCILE D'ORLÉANS. — ÉVÊQUES ET C. DE CE CONCILE. — SAINT MÉDARD. — RADEGONDE, ÉPOUSE DE CLOT EMBRASSE LA VIE MONASTIQUE. — GUERRE ENTRE CHILDEBERT, THÉODI ET CLOTAIRE. — QUATRIÈME CONCILE D'ORLÉANS. — RÉVISION DE L SALIQUE. — CHILDEBERT ET CLOTAIRE PASSENT EN ESPAGNE ET FO GUERRE AUX VISIGOTHS. — TUNIQUE DU MARTYR SAINT VINCENT. — CI BERT FONDE UNE ÉGLISE (SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS) EN L'HONNEUR SAINT. — SAINT MAUR PORTE DANS LES GAULES LA RÈGLE DE SAINT BI — FONDATION DU MONASTÈRE DE SAINT-MAUR-SUR-LOIRE. — MOI THÉODEBERT. — CINQUIÈME CONCILE D'ORLÉANS. — PÉLAGE Ier SU SEUR DU PAPE VIGILE. — GUERRES DE JUSTINIEN CONTRE LES OSTROG — FIN DE L'EMPIRE DE CE PEUPLE. — MORT DE THÉODEBALD, FILS DE DEBERT. — CLOTAIRE S'EMPARE DE L'AUSTRASIE. — RÉVOLTE DE CHR. SON FILS. — SAINT GERMAIN ÉVÊQUE DE PARIS. — CONCILE DE PARI MORT DE CHILDEBERT.

Le clergé se distinguait par de si grandes vertu luttait avec une si louable énergie pour adoucir les m et combattre les passions, que les rois francs, pénétré respect pour la religion, ne cessaient d'accorder à dignes ministres tout ce qui pouvait concourir à la pro rité de l'Église et au maintien de sa discipline.

Théodebert et Childebert ayant fait assembler (1 nouveau concile à Orléans, dix-neuf évêques de l états et les députés de sept absents s'y réunirent et sèrent trente-deux canons (2). Au nombre de ces pr

---

(1) En mai 538.

(2) Le septième de ces canons défend à tous clercs de se marier leur ordination, et veut que ceux qui ont été ordonnés malgré eux déposés, mais non excommuniés. L'évêque qui aura fait une telle nation fera un an de pénitence, et demeurera pendant tout ce temp pendu de la célébration de la messe. Un clerc des ordres supérieu

se trouvaient saint Loup, de Lyon, célèbre par la pureté de sa vie; saint Pantagathe, de Vienne, distingué par ses talents, par ses hautes charges, et plus encore par l'abandon de tous ses emplois et par sa piété; saint Agricole, de Châlons, issu d'une famille de sénateurs, et recommandable par son abstinence, son éloquence et son génie; saint Aubin, d'Angers, illustre par son humilité, par sa charité, par ses miracles.

Dans le royaume de Clotaire, saint Médard, l'une des plus brillantes lumières de l'épiscopat, gouvernait les églises de Noyon et de Tournay (1), tandis qu'une jeune reine, encouragée par ce saint prélat, se livrait, au milieu des scandales d'une cour licencieuse, à la pratique des plus pures vertus. Radegonde, fille de l'ancien roi de Thuringe, d'abord prisonnière, ensuite épouse de Clotaire, méprisait les vaines parures de son rang, gémissait en secret de son élévation et soupirait après le moment où, dégagée de toutes ces pompes du monde, elle pourrait entièrement se consacrer à Dieu. Son pieux dessein ayant enfin obtenu l'approbation du roi, elle courut à Noyon auprès de saint Médard, se coupa les cheveux, se cou-

---

sera convaincu d'adultère, ou qui avouera son crime, sera déposé et renfermé dans un monastère pour le reste de ses jours.

Le vingt-septième renouvelle la défense, sous peine de dégradation, aux diacres et aux autres clercs, de prêter à usure (à intérêt) ou d'exercer quelque négoce pour un gain sordide, même sous un nom emprunté.

Le vingt-huitième porte qu'il est permis de voyager le dimanche, de préparer à manger et de faire ce qui convient à la propreté des maisons et des personnes; mais il défend les travaux de la campagne, c'est-à-dire de labourer, etc.

Le trente-deuxième veut qu'un clerc ne puisse poursuivre un laïque devant un tribunal séculier, ni y être traduit par un laïque sans la permission de l'évêque.

(1) L'union de ces deux églises, sous le gouvernement d'un même évêque, a duré plus de six cents ans. Tournai était un des plus grands diocèses des Gaules.

vrit la tête d'un voile, fut ordonnée diaconesse (1), se rendit ensuite au tombeau de saint Martin, et, après avoir vécu quelque temps dans la retraite, alla fonder à Poitiers le célèbre monastère de Sainte-Croix.

Sainte Clotilde priait alors à Tours pour la réconciliation de ses fils qui se faisaient la guerre. Clotaire, serré de près par les armées combinées de Childebert et de son neveu Théodebert (2), allait périr sous leurs coups, lorsqu'un terrible orage vint jeter le trouble et la consternation dans leur camp, et empêcha le combat. La haine des deux frères se trouva ainsi apaisée et fit place à une amitié constante, à une heureuse harmonie dont l'Église et l'État sentirent les effets. L'année suivante, trente-huit évêques

---

(1) Vers l'an 540.

(2) Ce prince, l'année précédente (an 539), avait fait une incursion en Italie à la tête de cent mille hommes, presque tous fantassins, et n'ayant d'autres armes que le bouclier, l'épée et une hache à deux tranchants. Comme les Romains d'Orient et les Ostrogoths étaient fort affaiblis par les combats et par les siéges, Théodebert avait jugé l'occasion favorable, et, sans se mettre en peine du dernier traité qu'il avait fait avec les deux partis, s'était avancé jusqu'à Pavie, ne commettant aucun désordre, afin de ne pas laisser soupçonner ses desseins, avait attaqué successivement les deux armées, les avait battues et mises en fuite, et avait ensuite saccagé la Ligurie, pris et ruiné la ville de Gênes. Bélisaire, instruit de ce qui venait de se passer, et craignant d'avoir bientôt sur les bras cette armée victorieuse, fit les dispositions nécessaires pour faire face aux événements, et cependant écrivit à Théodebert la lettre suivante, rapportée par Procope : « Il me semble, illustre Théodebert, que la mauvaise foi est un vice bien « indigne d'un prince aussi courageux et aussi puissant que vous ; mais de « violer des traités écrits et confirmés par serment, tout homme, ne fût-il « pas prince, devrait en avoir honte et horreur. Vous ne pouvez pas nier « que vous ne ternissiez votre gloire et votre réputation par une action de « cette nature. Vous avez fait une ligue offensive avec mon maître contre « les Ostrogoths : vous vous êtes depuis contenté de garder la neutralité ; « et maintenant vous venez nous attaquer avec une armée, etc... »

Le roi n'eût pas manqué d'aller demander raison au général de Justinien des reproches si vifs et tout à la fois si justes contenus dans cette lettre, mais l'état de son armée, accablée par les maladies, l'obligea à repasser les Alpes et à rentrer dans ses états, où il arriva chargé de butin.

et les députés de douze absents s'assemblèrent à Orléans (1), et Childebert revisa la loi salique (2), qu'il augmenta de quelques articles que Clotaire reçut dans ses états et auxquels il en ajouta d'autres depuis.

Deux ans plus tard (3), ces deux souverains, ayant uni leurs forces, portent la guerre en Espagne contre les Visigoths, se répandent dans la Tarragonaise, s'emparent de plusieurs villes, vont assiéger Sarragosse, sont battus et rentrent dans leurs états (4), emportant avec eux la tunique du martyr saint Vincent, que l'évêque de cette ville avait donnée à Childebert, et qui fut quelque temps après placée dans une église élevée par ce prince, en l'honneur de ce saint (5).

Vers le même temps, saint Maur, disciple de saint Benoît, quitta l'Italie pour venir porter dans les Gaules la règle de son maître et y fonder cet ordre célèbre qui

---

(1) Parmi les canons qui furent faits dans ce quatrième concile d'Orléans, on remarque le sixième, qui oblige les évêques à envoyer aux clercs des paroisses un exemplaire des canons; le treizième, qui veut que tous les clercs soient exempts de charges publiques, que le juge qui les impose, s'il ne se désiste pas après avoir été averti, soit excommunié, et que les évêques, les prêtres et les diacres soient pareillement exempts de tutelle; le vingtième, qui défend à tout laïque d'emprisonner, d'interroger ou de condamner un clerc sans l'autorité de l'évêque ou du supérieur ecclésiastique; les quinzième et seizième, qui prononcent l'excommunication contre ceux qui exerçaient quelques coutumes païennes, ce qui prouve qu'il existait encore quelques traces d'idolâtrie parmi les Francs; le vingt-neuvième, qui punit non seulement les clercs impudiques, mais encore les femmes avec lesquelles ils auront été surpris dans le crime; elles seront châtiées au gré de l'évêque, et s'il l'ordonne, on les chassera de la ville.

(2) Le P. Daniel dit que ce fut apparemment vers cette époque qu'eut lieu la révision de cette loi.

(3) An 543.

(4) L'année suivante (an 544), ces deux princes s'emparèrent de Cette, en Languedoc.

(5) C'est l'église qui fut appelée plus tard Saint-Germain-des-Prés, et à laquelle fut joint le monastère du même nom.

produisit tant d'hommes éminents en science et en sainteté (1).

Cependant, Théodebert s'efforçait de réparer par de bonnes œuvres les scandales de sa vie. Juste, libéral, charitable (2), il avait acquis les qualités et les vertus d'un grand roi (3), mais sans cesser d'aimer la guerre et d'être ambitieux. Intrépide jusqu'à la témérité, craint et recherché de ses voisins, il menaçait l'Orient de ses armes, et se disposait à cette grande entreprise, lorsqu'un accident mit fin à ses jours (4) et fit passer le royaume à Théodebald son fils, alors âgé de douze ans.

Un nouveau concile fut convoqué à Orléans, au mois d'octobre 549, et, comme on avait appris les troubles

(1) La vie de saint Maur, attribuée à Fauste, son compagnon, et qui a été publiée dans le IXe siècle par Oddon, abbé de Grandfeuil, lequel l'avait achetée à un pèlerin revenant d'Italie, est pleine de contradictions et d'anachronismes qu'on met sur le compte de cet abbé. Mais, quant à la mission de saint Maur, elle ne saurait être révoquée en doute, car on y croyait en France dès le IXe siècle, et malgré le silence de Grégoire de Tours, de Bède et d'Usuard même, il y a, ainsi que l'observe Longueval, d'anciens monuments qui la prouvent ou du moins qui la supposent.

Le premier monastère fondé en 544 par saint Maur fut celui de Grandfeuil, connu plus tard sous le nom de *Saint-Maur-sur-Loire*. Les reliques de ce saint abbé, mort en 584, après un séjour de quarante ans dans ce monastère, ayant été transférées dans celui de *Saint-Pierre-des-Fossés*, près de Paris, ce dernier monastère prit le nom de *Saint-Maur-des-Fossés*.

(2) Il avait gagné le cœur de ses sujets en venant à leur secours dans leur misère. Didier, évêque de Verdun, l'ayant prié de prêter quelque argent aux habitants de cette ville, il envoya 7,000 écus d'or, somme alors très-considérable. Ce prêt ayant relevé les affaires de la ville, l'évêque alla trouver le roi pour lui rembourser la somme avec les intérêts; mais ce prince ne voulut rien accepter, et fit cette belle réponse : « Nous sommes heureux tous deux, vous de m'avoir fourni l'occasion de secourir des pauvres, et moi de ne l'avoir pas manquée. »

(3) Les historiens gaulois ou francs, ceux de l'empire, les profanes et les ecclésiastiques concourent, observe le P. Daniel, à faire son éloge.

(4) En 548. Ce prince étant à la chasse, et voyant venir à lui un buffle d'une grandeur extraordinaire, s'arrêta pour l'attendre et le frapper; mais le buffle, en s'élançant, heurta violemment contre un arbre, qui se rompit, atteignit en tombant la tête du roi, et le blessa mortellement.

excités en Orient par les nestoriens et les eutychéens (1), la crainte que le mal ne se communiquât aux églises d'Occident engagea les pères de ce concile à prononcer l'anathème contre les auteurs de ces hérésies et contre leurs sectateurs (2). Plusieurs canons furent ensuite dressés pour

---

(1) A l'occasion de la condamnation de ce qu'on appelle les *trois chapitres*, c'est-à-dire les écrits de Théodoret contre saint Cyrille, la lettre d'Ibas, évêque d'Edesse, à Maris Persan, et les écrits et la personne de Théodore de Mopsueste. Le pape Vigile, qui s'était rendu à Constantinople dès 547, ayant résisté avec fermeté aux édits de l'empereur Justinien, qui voulait étendre son empire jusque sur les affaires de la religion, fut durement traité par cet empereur, qui le retint pendant longtemps captif. Ce pontife, étant devenu libre, se mit en route pour retourner en Italie, et mourut à Syracuse en janvier 555. Il eut pour successeur Pélage Ier.

(2) Cette condamnation est écrite dans le premier canon. Les vingt-trois autres ne font que renouveler, pour la plupart, des réglements déjà faits dans divers autres conciles. Le quatrième de ces canons porte que le clerc, de quelque ordre qu'il soit, qui a commerce avec sa femme, doit être déposé. Le onzième défend d'ordonner aucun évêque pour une ville malgré les clercs et les citoyens, et d'employer l'autorité des personnes puissantes pour extorquer leur consentement, sous peine de déposition pour ceux qui obtiendraient l'épiscopat par ces voies. Les prélats de ce concile voulaient, par ce moyen, rétablir la liberté des élections, souvent gênée par l'autorité royale ou par l'influence des seigneurs. Le quinzième confirma la fondation d'un hôpital que Childebert et sa femme, Ultrogothe, avaient établi à Lyon. Dans le vingt-et-unième, on recommande aux évêques de prendre un soin particulier des pauvres lépreux, ce qui prouve que cette maladie était déjà répandue dans les Gaules.

Ce cinquième concile d'Orléans est le premier qui soit daté du règne de nos rois : *Sub die V. Kal. novemb., anno XXXVIII regni domini nostri Childeberti regis, indict. XIII.* Childebert avait, la même année, rendu l'ordonnance suivante pour extirper les derniers vestiges de l'idolâtrie : « Nous ordonnons que quiconque ayant été averti qu'il y a dans son « champ des idoles (*) consacrées aux démons, ne les aura pas ôtées, ou « aura empêché les évêques de les briser, soit obligé de donner caution « et de comparaître devant nous, afin que nous vengions l'injure faite à « Dieu. On nous a aussi porté de grandes plaintes touchant les débauches « auxquelles le peuple se livre en passant les nuits à boire, à chanter et « à faire des bouffonneries. On ose même profaner par ces désordres les « fêtes de Pâques, de Noël et les autres solennités. On nous a encore re- « présenté que les veilles de dimanche il y a des danseuses qui courent

(*) Il ne restait plus de temples païens, mais on trouvait encore dans les campagne quelques idoles, probablement du dieu *Terme*, qui avaient servi à borner les champs.

le maintien de la discipline, et souscrits par cinquante évêques présents et par les députés de vingt absents, appartenant les uns et les autres aux diverses provinces des Gaules, ce qui pourrait faire regarder cette assemblée comme un concile national.

Cependant Justinien, ayant appris la mort de Théodebert et pensant pouvoir ramener à son parti le jeune successeur de ce prince, députa vers lui le sénateur Léontius pour lui proposer une alliance contre les Ostrogoths, et pour lui demander en même temps la restitution de quelques places, dont son père s'était emparé en Italie. Mais Théodebald répondit qu'il était trop étroitement lié avec les Ostrogoths pour se déclarer contre eux; et que, quant aux places en question, elles n'avaient point été enlevées aux Romains, mais bien cédées aux Francs par Totila; et ayant envoyé des ambassadeurs à Constantinople pour conférer sur ces prétentions respectives, la négociation réussit, et les places en question restèrent aux Francs jusqu'au moment où ils en furent dépossédés par les armes de Narsès, vainqueur de Totila, et de Teïas, successeur de Totila et dernier roi des Ostrogoths.

Théodebald étant mort sans postérité, Clotaire se fit aussitôt reconnaître seul roi d'Austrasie, au préjudice de Childebert, son frère, qui avait droit à la moitié de ce royaume, mais qui, se trouvant malade et n'ayant pas d'ailleurs d'enfants mâles pour succéder à sa couronne, ne crut pas devoir prendre les armes pour soutenir ses droits.

« par les campagnes de maison en maison. Nous ne pouvons tolérer de « pareils désordres qui offensent le Seigneur. C'est pourquoi quiconque « y retombera, après avoir été averti par les évêques et après la publica- « tion du présent édit, nous ordonnons, s'il est esclave, qu'il soit puni de « cent coups de fouet, et s'il est libre, qu'il soit mis en prison. »

C'est, suivant l'observation du P. Longueval, la première constitution que nous ayons de nos rois concernant la religion.

L'église de Paris possédait alors saint Germain, l'un des hommes les plus purs et les plus charitables de l'épiscopat. Appelé par sa réputation et par ses vertus à un siége indignement occupé par Saffarac, un de ses prédécesseurs (1), il sut imprimer par ses exemples une nouvelle ardeur à la piété des fidèles, et allier avec son ministère les austérités de la vie monastique qu'il n'interrompit jamais; vénéré de Childebert, dispensateur de ses aumônes, et *croyant*, dit l'auteur de sa vie, *ne posséder que ce qu'il avait donné*, il ne fréquentait la cour que pour exciter le zèle et la charité.

Pélage Ier venait d'être porté au trône pontifical (2) et de dissiper, par un serment solennel (3), les injustes soupçons dont il avait été l'objet à raison des rigueurs exercées contre son prédécesseur et dont on l'avait cru complice; mais comme il existait encore quelques préventions dans les Gaules contre la créance de ce pape au sujet des trois

---

(1) Le P. Mabillon, dans ses *Annales*, fait succéder saint Germain à Saffarac. La *Vie de saint Doctrovée*, l'un des disciples de saint Germain au monastère de Saint-Symphorien, à Autun, et qui fut plus tard nommé abbé de Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés), porte au contraire que saint Germain succéda à Eusèbe. D'anciens *Catalogues*, dit Longueval, font succéder à Saffarac un nommé Libanius, qu'on ne connaît pas d'ailleurs.

Dans tous les cas, l'évêque qui succéda immédiatement à Saffarac n'occupa le siége que peu de temps, puisque ce dernier fut déposé et enfermé dans un monastère en vertu du décret du concile de Paris tenu en 553, et que saint Germain fut élu en 555.

(2) Le 16 avril 555.

(3) Ce pape, après ce serment public qui satisfit le peuple, pria les assistants de concourir avec lui à bannir la simonie des ordinations. Il s'appliqua ensuite fortement, dit Fleury, à réprimer les schismatiques d'Italie par l'autorité de Narsès; et comme ce patrice était pieux et craignait de pécher contre la religion, Pélage lui écrivit, dans une de ses lettres : « Ne « vous arrêtez pas aux vains discours de ceux qui disent que l'Église excite « une persécution quand elle réprime les crimes et cherche le salut des « âmes. On ne persécute que lorsque l'on contraint à mal faire. Autrement « il faut abolir toutes les lois divines et humaines qui ordonnent la puni- « tion des crimes, etc. »

chapitres, Childebert lui fit demander et obtint sa profession de foi, et prévint ainsi des divisions toujours funestes à la religion.

Mais, pendant que ce prince cherchait à maintenir l'union dans l'Église, Clotaire expiait par des malheurs domestiques les attentats de son ambition. Chramne, un de ses fils bien-aimés, qu'il avait investi du gouvernement de l'Auvergne et qu'il avait cru devoir rappeler à cause de son inconduite et de sa tyrannie, n'avait pas craint de résister aux ordres de son père et de se révolter contre lui.

De son côté, Childebert, mécontent de son frère, avait appuyé la révolte, et, profitant de l'absence de Clotaire, alors à la guerre contre les Saxons, avait envahi et pillé la Champagne, tandis que Chramne menait ses troupes en Bourgogne.

A la suite de tous ces troubles, un moment apaisés, un nouveau concile fut convoqué à Paris (1), afin de prévenir la dispersion et la perte des biens ecclésiastiques compromis dans ces guerres civiles par l'avarice et la rapacité des chefs. Dix canons y furent dressés. Par les *trois premiers*, on excommunie ceux qui retiennent les legs pieux, ceux qui usurpent les biens de l'Église ou des évêques, et ceux qui obtiennent des princes les biens des églises ou qui les envahissent sous prétexte de les défendre. Et, comme les rois commençaient à prendre part à la nomination des évêchés, les pères du concile (2), craignant qu'un si saint ministère ne fût souvent obtenu par intrigue ou faveur, voulurent rétablir l'ancienne discipline en écrivant ce qui suit dans le VIII[e] canon : « Puisqu'en certains points on

(1) An 557.

(2) Au nombre des quinze évêques présents à ce concile, se trouvaient Probien de Bourges qui présida, saint Prétextat de Rouen, saint Léonce de Bordeaux, saint Germain de Paris, Euphrone de Nevers, Félix d'Orléans, saint Paterne d'Avranches, saint Chalétric de Chartres, etc.

« néglige de se conformer aux anciens usages, et que « même on viole les canons, nous avons jugé à propos « d'ordonner que ces canons soient observés selon l'an- « cienne coutume. Ainsi, *que personne ne soit ordonné « évêque d'une église malgré les citoyens, et sans avoir été « élu par les suffrages libres du clergé et du peuple. Que « personne n'entre dans l'épiscopat par l'autorité du prince « ou par quelque autre moyen que ce soit contre la volonté « du métropolitain des autres évêques de la province.* Si « quelqu'un ose usurper cette dignité en vertu d'un ordre « du roi, qu'il ne soit pas reçu des évêques comprovin- « ciaux qui connaissent l'irrégularité de son ordination. « Celui qui, malgré cette défense, oserait le recevoir « demeurera séparé de la communion des autres, etc. »

L'année suivante, Childebert mourut à Paris (1) et fut inhumé dans l'église Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés), qu'il avait fait bâtir avec grande magnificence (2), et dont la dédicace fut faite le jour même de ses obsèques par saint Germain, assisté de saint Nicet de Lyon et de cinq autres évêques.

---

(1) Le 23 décembre 558.

(2) Cette église, bâtie en forme de croix, était un des plus superbes édifices des Gaules. « Les arceaux de chaque fenêtre, » dit l'auteur de la vie de saint Doctrovée, premier abbé de Saint-Vincent, « étaient supportés par « des colonnes de marbre très-précieux; des peintures rehaussées d'or « brillaient au plafond et sur les murs. Le toit, couvert de lames de cuivre « doré, produisait de tels éclats de lumière (*sic flammigero rutilabat ful- « gore*), que les yeux en étaient éblouis. Ce n'était pas sans raison, d'après « tant de magnificence, qu'on nommait autrefois cet édifice par méta- « phore (*per metaphoram*) *Saint-Germain-le-Doré.* » Childebert dota richement cette église, lui donna des terres considérables, et chargea saint Germain d'y établir une communauté de moines. Le tombeau de Childebert, ainsi que plusieurs autres de sa famille, ayant été ruinés par les Normands et rétablis, les uns dans le XIIe siècle, les autres en 1656, furent transférés pendant la révolution dans le Musée des monuments français, et de là, en 1816, dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis.

XXXVIII.

CLOTAIRE SEUL MAÎTRE DE TOUTE LA MONARCHIE. — SA CONDUITE ENVERS LA VEUVE ET LES FILLES DE CHILDEBERT. — LE POÈTE SAINT FORTUNAT. — ORDONNANCE DE CLOTAIRE. — ADMINISTRATION JUDICIAIRE ET CIVILE. — RÉVOLTE ET MORT DE CHRAMNE, FILS DE CLOTAIRE. — MORT DE CLOTAIRE. — PARTAGE DU ROYAUME ENTRE CARIBERT, GONTRAN, CHILPÉRIC ET SIGEBERT, SES QUATRE FILS. — CONCILE DE TOURS. — MORT DE CARIBERT. — PESTE DANS QUELQUES PROVINCES. — FRÉDÉGONDE. — BRUNEHAUT. — GRÉGOIRE DE TOURS. — PUISSANCE DE L'ÉPISCOPAT. — GUERRES CIVILES. — SAINT GERMAIN DE PARIS. — ASSASSINAT DE SIGEBERT. — CONCILE DE PARIS. — AFFAIRE DE PRÉTEXTAT DE ROUEN. — SOLITAIRES DES GAULES. — FRÉDÉGONDE ACCUSÉE D'ADULTÈRE. — CONCILE DE BERNI. — SAINT SALVI. — CONVERSION D'UN GRAND NOMBRE DE JUIFS. — PIÉTÉ DE GONTRAN. — CONCILE DE MACON. — ASSASSINAT DE CHILPÉRIC.

Childebert ne laissant pas d'enfants mâles qui pussent lui succéder, les vastes états de la monarchie franque passent en entier sous la domination de Clotaire. La veuve et les deux filles du roi défunt sont aussitôt envoyées en exil; mais cet acte de vengeance ou d'odieuse ambition est bientôt réparé : les princesses sont rappelées et remises en possession de ces beaux jardins chantés par Fortunat (1), et dans lesquels Childebert se plaisait à cultiver les arbres fruitiers qu'il avait plantés de sa main.

(1) Saint Fortunat (*Venantius-Honorius-Clementianus Fortunatus*), né en Italie, avait été élevé à Ravenne; il quitta son pays pour venir en France, où il arriva, suivant les uns, vers l'an 562, et seulement vers 565 suivant les autres. Après avoir passé quelque temps à la cour d'Austrasie, il se retira à Poitiers, devint l'aumônier de sainte Radegonde qui y avait fondé un monastère de filles, et fut plus tard nommé évêque de cette ville qu'il édifia par sa piété. Il nous reste de lui plusieurs écrits tant en prose qu'en vers. Au nombre de ses poèmes, les plus célèbres sont les hymnes de la Sainte-Croix, dont plusieurs ont été admis dans les offices de l'Église, et notamment le *Vexilla regis prodeunt*.

C'est dans le *septième* livre de ses poésies, chap. VIII, *De Horto Ultrogo-*

Pour rassurer les évêques de ses nouvelles possessions et se les rendre favorables, Clotaire s'empresse de confirmer, par une ordonnance, la plupart des canons du dernier concile de Paris, décharge l'Église des tributs imposés sur les terres et les pâturages (1), déclare exempts de toutes charges publiques les églises et les clercs auxquels Clovis et Childebert en avaient accordé l'immunité, ratifie toutes les donations faites aux églises, soit par ces princes, soit par toutes autres personnes, et ordonne en outre que si un juge condamne quelqu'un injustement et contre la loi, il soit corrigé en l'absence du roi par les évêques, et obligé de réformer ce qu'il a mal jugé (2).

---

thonis reginæ, que se trouve la description de ces jardins que Childebert cultivait et qu'il traversait pour se rendre à l'église :

Hinc iter ejus erat, cùm limina sancta petebat.

Le poète, en parlant des plantations faites par ce prince lui-même, fait cette réflexion :

Cariùs ista placent, quæ manus illa dedit.

(1) Il est fait également remise des dixmes des porcs, tribut alors en usage parmi les Francs.

(2) Cette constitution, qui est rapportée dans le tome I[er] des conciles des Gaules, p. 318, porte aussi que, pour les successions, on suivra la disposition des lois, et que toutes les grâces obtenues à leur préjudice soient déclarées nulles par les magistrats; qu'on ne soit point reçu à revendiquer des biens que les églises, les clercs et les autres sujets détiennent depuis trente ans, pourvu que le commencement de la possession ait été juste; qu'un individu accusé de crime ne soit point condamné sans être entendu; qu'une grâce obtenue du roi par subreption sera nulle, et que les causes des Romains (des Gaulois) seront jugées suivant les lois romaines.

Il importe de faire connaître ici comment s'exerçait alors et comment continua de s'exercer encore pendant longtemps la justice dans notre pays. Chacun était jugé suivant les lois de son état et par les personnes de sa profession : le clergé, d'après les canons, par les gens d'église ; les Gaulois, suivant le droit romain ; les Francs, suivant la loi salique ; les Bourguignons, suivant la loi gombette ; la milice par des gens de guerre ; chacun était ainsi jugé par ses *pairs*, c'est-à-dire par ses pareils.

A l'égard du peuple, il était jugé dans les bourgs et les villages par des juges nommés *centeniers*, et dans les villes par des *ratchimbourgs*, sous

Ce prince jouissait à peine de tout le royaume, lorsque son fils Chramne, auquel il avait pardonné, se révolta de nouveau, passa chez Chronobre, comte des Bretons, et leva une armée contre son père; et comme on allait en venir aux mains, Clotaire, accablé de tristesse et les yeux pleins de larmes, adressa cette prière au Seigneur : « Jette « les yeux sur nous du haut du ciel, ô mon Dieu! et juge « ma cause, car je souffre injustement de la part de mon « fils, regarde et juge avec justice, et prononce l'arrêt que « tu prononças autrefois entre Absalon et son père David. » Et, ayant ainsi parlé, il donna le signal du combat. Le comte des Bretons ayant été tué dans l'action, Chramne ne songea plus qu'à fuir vers les vaisseaux qu'il avait préparés dans la prévision d'un revers; mais tandis qu'il s'occupait

---

la direction des comtes. Les juges laïques étaient tous gens d'épée; leurs charges étaient temporaires, et ils ne pouvaient acquérir des biens dans l'étendue de leur juridiction pendant tout le temps qu'ils étaient en exercice. Lorsqu'ils étaient révoqués, ils devaient, avant de partir, satisfaire aux plaintes portées contre eux. Ils tenaient leurs assises ou tribunal dans un champ, dans un cimetière, aux portes des villes, des églises, sur un rempart, dans une rue ou dans tout autre lieu ouvert et public où les plaideurs pussent avoir un accès libre et facile. Les causes des pauvres et des veuves étaient les premières appelées, et aucune sentence ne pouvait être prononcée contre eux sans qu'au préalable l'évêque eût été averti, parce que les pauvres étaient de la famille de l'Église, et les veuves sous sa protection. Une autre assemblée, appelée *Mallus*, était tenue par des officiers qui allaient de contrée en contrée rendre la justice dans tout un canton; mais, dans la suite, ces assemblées furent fixes dans chaque district; elles étaient appelées plaids ou assises, et l'on y rendait la justice à des jours marqués.

Indépendamment de ces tribunaux, il y avait un tribunal suprême où l'on portait les affaires les plus importantes : c'étaient les diètes annuelles ou assemblées générales, qui se tenaient au mois de mars en pleine campagne, et qui prirent le nom de *Champ-de-Mars*, et plus tard, sous Pepin, *Champ-de-Mai*, lorsque ce prince eut remis, en l'an 758, la convocation de ces assemblées au premier jour de ce mois. Le roi y assistait en personne avec les principaux officiers de sa maison; on y appelait aussi les évêques, les abbés les plus puissants, les ducs et les comtes; et comme la nation avait le droit de participer à son gouvernement, tout homme libre qui vivait sous la loi salique et sous celle des Ripuaires, pouvait assister à

du salut de sa femme et de ses filles, il fut fait prisonnier par les troupes qui le poursuivaient. Clotaire, instruit de cette nouvelle et n'écoutant que sa fureur, ordonna qu'il fût brûlé avec sa famille; on les enferma donc dans la cabane d'un pauvre paysan (1), où Chramne fut d'abord étranglé, et où l'on mit ensuite le feu qui les consuma tous.

Après cette barbare exécution, le roi, plein de regrets et de remords, se rendit à Tours auprès du tombeau de saint Martin pour y pleurer ses crimes et implorer, par l'intercession de ce saint, la miséricorde de Dieu. A peine de retour de ce voyage, il fut saisi de la fièvre pendant qu'il était à la chasse dans la forêt de Cuisé, et se rendit à Com-

---

ces assemblées et concourir à la législation et aux résolutions d'intérêt public. (Voy. dans mon *Dictionnaire de Droit* le mot *Chambres législatives*.)

Les Francs se divisaient en hommes *libres* et en *esclaves*. Les esclaves étaient de deux sortes : les *serfs de bien* et les *serfs de corps*. Les *premiers* étaient ceux qui tenaient de quelque seigneur une portion de terre, à condition de lui payer une redevance et de lui rendre, en certaines occasions, divers services, de l'accompagner à la guerre, etc. Le maître ne pouvait pas les dépouiller arbitrairement du bien qu'il leur avait donné pour le faire valoir; mais eux pouvaient recouvrer la liberté en délaissant au maître la portion de terre qui leur appartenait en propriété.

Les *serfs de corps* étaient de véritables esclaves qui ne pouvaient devenir libres que par la manumission accordée par le maître.

Les Francs de condition libre étaient tous laïques; ils cessaient d'être de leur nation en entrant dans l'état ecclésiastique; ils appartenaient alors à la nation romaine (gauloise) et vivaient comme tous les ecclésiastiques des Gaules, suivant le droit romain.

Les Francs libres ne composaient qu'un même ordre de citoyens; il n'y avait d'autres distinctions que celles que conféraient les dignités.

Les plus qualifiés s'appelaient *senieurs* (*seniores*, vieillards, d'où est venu le mot *seigneur*); une partie d'entre eux formait le conseil du roi; l'autre résidait dans les provinces pour gouverner les Francs établis dans un certain district, et avait sous ses ordres les centeniers choisis par le peuple.

Les ducs établis par les rois commandaient à plusieurs cités, et chaque cité avait son comte. Les ducs exerçaient le pouvoir civil et militaire, et menaient à la guerre la milice de leurs cités.

(1) *In tugurio cujusdam pauperculi.* (Grégoire de Tours.)

piègne (1) où, sentant sa fin approcher, il dit à ses courtisans : *Hélas! que pensez-vous que soit le roi du ciel qui fait mourir de si puissants rois!* Et il rendit l'esprit (2). Et ses quatre fils, ayant fait porter son corps à Soissons, l'ensevelirent dans la basilique de Saint-Médard; et partagèrent ensuite entre eux les états de leur père. Le royaume de Paris échut à Caribert, celui d'Orléans à Gontran, celui de Soissons à Chilpéric (3), et celui d'Austrasie à Sigebert.

Caribert se montre d'abord avec les plus brillantes qualités, mais se laisse bientôt emporter par ses vices. Émus de ses désordres et voulant y remédier, plusieurs évêques se réunissent à Tours (4), font vingt-sept canons et renouvellent les anciens contre les mariages incestueux et contre ceux des religieuses, afin de faire sentir au prince la gravité de son crime et justifier la sévérité dont on userait envers lui, s'il ne levait le scandale qu'il avait donné en épousant les deux sœurs, dont l'une était consacrée à Dieu (5); mais persistant dans son endurcissement, il est

---

(1) *Compendium.*

(2) An 561. Il mourut le jour même où son fils Chramne avait été tué un an auparavant.

(3) Ce nom de *Chilpéric*, en langue barbare ou tudesque, signifie, d'après Fortunat, *puissant secours* (*adjutor fortis*).

C'est aussi ce que dit Hotmann dans son livre intitulé *Franco-Gallia*. *Ric* signifie *puissant*, et c'est de là, dit-on, qu'est venu le mot *riche*. La justesse de cette étymologie ne saurait être aujourd'hui contestée, car la *richesse* est une *puissance* véritable, et que bien des gens préfèrent aux vertus.

(4) An 567.

(5) Caribert avait répudié sa femme pour épouser une de ses servantes, fille d'un ouvrier et qui était religieuse; plus tard il épousa la sœur de celle-ci; dans l'intervalle, il avait également pris pour femme la fille d'un berger.

Le cinquième canon de ce concile porte que chaque ville doit nourrir ses pauvres; que les prêtres de la campagne et les habitants doivent aussi

excommunié par saint Germain et meurt peu de temps après (1), ne laissant point d'enfant mâle pour lui succéder.

Ses frères font un nouveau partage.

Le pays situé entre le Rhin et la Loire est divisé en deux comme par une ligne descendant du nord au midi. La partie occidentale ou *Neustrie* échéoit à Chilpéric; l'*Austrasie*, partie orientale, à Sigebert (2), la Bourgogne à Gontran; la Provence est réunie aux états de ces deux derniers, l'Aquitaine partagée entre tous trois, et la Novempopulanie entre Chilpéric et Sigebert. La ville de Paris reste indivise, et chacun d'eux s'engage à n'y entrer qu'avec le consentement des deux autres.

La peste (3) faisait alors de terribles ravages dans l'Auvergne et le Berry, et répandait l'effroi dans les provinces voisines.

---

nourrir les leurs, afin d'empêcher les mendiants vagabonds de courir les villes et les provinces.

D'après les douzième et treizième canons, l'évêque qui est marié doit vivre avec sa femme comme avec une sœur, et être séparé d'habitation d'avec elle, quoique ses clercs, pour être témoins de sa chasteté, doivent toujours être présents avec lui tant dans sa chambre qu'ailleurs.

Comme par un reste de superstition, il y avait des chrétiens qui honoraient certaines pierres, des arbres ou des fontaines, ou qui se livraient à des réjouissances le 1er janvier en l'honneur du dieu Janus, le concile ordonne par le vingt-deuxième canon de chasser de l'église les individus coupables de ces actes.

Dans les vingt-quatrième et vingt-cinquième canons, le concile prononce l'anathème contre ceux qui s'emparent des biens des églises ou qui retiennent les legs pieux.

Les deux derniers canons sont contre les juges et les seigneurs qui oppriment les pauvres et contre les évêques qui vendent les ordinations.

(1) An 567.

(2) Les provinces germaniques furent attribuées également à ce prince qui, pour être plus à portée d'y exercer sa surveillance, alla fixer sa résidence à Metz.

(3) Cette peste était appelée *inguinaire* ou *inguinale*, parce qu'elle se manifestait par une tumeur à l'aine.

Quatre évêques (1) de la province ecclésiastique de Tours, touchés des alarmes du peuple et désirant faire tourner au profit des âmes cette calamité temporelle, exhortèrent par une lettre pastorale les fidèles de leurs diocèses à se livrer à la pénitence, à faire des aumônes, à pardonner à leurs ennemis et à se réconcilier avec une charité sincère, afin d'apaiser le courroux de Dieu (2).

Mais tandis que les prélats cherchaient à ranimer partout la concorde, l'union, la pureté de mœurs, la modération, Chilpéric, roi de Neustrie, s'abandonnait sans réserve à toutes ses passions. Épris des charmes de Frédégonde, suivante de la reine, il répudie celle-ci, quoiqu'il en eût déjà trois fils, éloigne ensuite sa concubine pour épouser Galsuinte, fille du roi des Visigoths et sœur de Brunehaut, femme de Sigebert, et fait bientôt étrangler sa nouvelle épouse pour donner ce titre à Frédégonde. Prince sans foi, frère perfide, il profite de l'éloignement de Sigebert, qui se trouvait à la guerre contre les Huns, pour s'emparer de quelques places de ses états. Vaincu, il sollicite et obtient la paix; mais c'est pour la violer de nouveau. Brunehaut brûle de venger sa sœur. Frédégonde, instigatrice du meurtre, ne rêve que nouveaux forfaits; et la haine de ces deux femmes, excitant celle

---

(1) Saint Euphrone de Tours, saint Félix de Nantes, Domitien d'Angers, saint Domnole du Mans. Saint Félix, évêque de Nantes, issu d'une des plus nobles et des plus riches familles d'Aquitaine, fut un des hommes les plus savants, les plus éloquents et les plus pieux de son temps. Il convertit une colonie de Saxons qui s'était établie dans le territoire de Nantes et qui y vivait dans l'idolâtrie. Il employa ses biens non-seulement au soulagement des pauvres, mais encore à de grands ouvrages d'intérêt public, en détournant, pour la commodité des habitants, le cours de la rivière. Il fit aussi achever avec une grande magnificence l'église de Nantes, commencée par Eumérius, son prédécesseur.

(2) Il y eut, en cette même année 567, un concile à Lyon où Salonius d'Embrun et Sagittaire de Gap furent déposés à cause de leurs désordres; rétablis quelque temps après, ils furent déposés de nouveau.

de leurs maris, fait couler dans la Gaule des flots de sang.

Gontran, exempt d'ambition, ami de son peuple, et protecteur de l'Eglise, maintenait la paix dans ses états et s'efforçait, mais vainement, d'apaiser les cruelles discordes de ses frères. Espérant qu'une autorité plus sainte aurait plus d'influence sur leur esprit, il avait, avec leur adhésion, convoqué à Paris un concile (1) afin de terminer leurs différends; mais l'auguste assemblée s'y était également employée sans succès, et les guerres continuaient.

Au milieu de ces troubles, un homme, illustre par sa famille, par sa science et par sa piété, venait d'être élevé à l'épiscopat; c'était Grégoire de Tours (2). L'origine de ce prélat célèbre semblait le vouer à l'Église. Léocadie, son aïeule, descendait de Vettius Epagatus, l'un des premiers

---

(1) An 573. Ce concile s'occupa aussi de l'affaire de Promote, qui avait été sacré évêque de Dun (aujourd'hui Châteaudun) contre la discipline canonique et par ordre de Sigebert. Promote fut déposé; les évêques qui avaient souscrit ce décret écrivirent en même temps à Sigebert pour le prier d'y avoir égard; mais ce prince n'en persista pas moins à maintenir Promote dans son prétendu siége de Châteaudun.

En cette même année mourut le pape Jean III, surnommé Cattelin, qui avait succédé à Pélage Ier. Benoît Ier, surnommé Bonose, succéda à Jean III.

(2) Il portait les noms de George et de Florentius, et lorsqu'il parvint à l'évêché de Tours, il prit le nom de son bisaïeul, saint Grégoire, évêque de Langres. Il naquit en Auvergne le 30 novembre 539. Saint Gal, saint Avite, successeur de saint Gal au siége d'Auvergne, et saint Nicet, s'occupèrent de son éducation. D'une complexion délicate et se trouvant atteint de fréquentes maladies dont ses prières au tombeau de saint Allyre avaient souvent apaisé les souffrances, Grégoire, déjà diacre, se sentant un jour très-gravement malade, se fit transporter au tombeau de saint Martin; dans ce voyage, les habitants de Tours le prirent en grande estime à cause de la douceur de son caractère et de l'étendue de ses connaissances. De retour en Auvergne, après avoir recouvré la santé, il se rendit à la cour de Sigebert. Sur ces entrefaites, Euphronius, évêque de Tours, étant venu à mourir, Grégoire fut élu à sa place d'une voix unanime par le clergé et le peuple. Des députés partirent aussitôt pour solliciter du prince la confirmation de ce choix. Grégoire hésitait; mais Sigebert et la reine Brunehaut

martyrs des Gaules; Florentius, son père, était frère saint Gal, évêque de Clermont, et sa mère, petite-fille saint Grégoire de Langres, avait pour grand-oncle s Nizier de Lyon. Appelé, quoique absent, par la voix u nime du clergé et du peuple de Tours, il se rend à siége et s'applique avec le zèle le plus ardent à réparer maux et à corriger les abus que la licence des armes a occasionnés.

Dans ces temps malheureux, la puissance épiscopale é la seule magistrature morale qui restât debout au milieu bouleversement de la société. Mais aussi quels travaux quels périls étaient attachés à ce grand et saint ministè Tandis qu'une force avide et brutale errait incessamm sur le territoire, réduisant les pauvres à la servitude, riches à la pauvreté, détruisant aujourd'hui les grande qu'elle avait créées hier, livrant toutes choses aux hasa d'une lutte toujours imminente et toujours imprévue, c'é dans quelques cités fameuses, près du tombeau de le saints, dans le sanctuaire de leurs églises, que se ré giaient les malheureux de toute condition, de toute origi qui n'avaient plus de lois à réclamer ni de magistrats à voquer, et qui ne trouvaient plus nulle part, pour leur pos et leur vie, sûreté ni protection. Et pour défendre unique asile des faibles, les évêques n'avaient que l'au rité de leur mission, de leur langage, de leurs censures

---

le pressèrent tant, qu'il finit par accepter. Il fut sacré par Gilles, évêq Reims, le 22 août 573, et partit aussitôt pour son évêché, qu'il occupa qu'au 17 novembre 595, époque de sa mort.

Saint Odon, abbé de Cluny au x[e] siècle, et qui a écrit la vie de Grégoire de Tours, parle d'un voyage que cet évêque aurait fait à R en 592 ou 594 pour voir le pape saint Grégoire-le-Grand.

Quoique l'*Histoire ecclésiastique des Francs* mérite la plupart reproches qu'on lui a adressés, et particulièrement en ce qui concen désordre et la confusion qui règnent dans ce récit, qui s'étend jusq 591, ce travail de Grégoire de Tours n'en est pas moins très-intéressan

fallait qu'au seul nom de la foi ils réprimassent des vainqueurs féroces. Leur richesse, qui était le bien des pauvres, excitait l'envie, leur résistance le courroux; de fréquentes attaques, de grossiers outrages venaient les menacer ou les interrompre dans leurs cérémonies saintes (1).

Le feu des guerres civiles, un moment apaisé, s'était rallumé de nouveau. Clovis, fils de Chilpéric, après s'être emparé de la Touraine et du Poitou, avait été battu et son armée détruite; Théodebert, son frère, désirant le venger, avait envahi et ravagé ces mêmes contrées, ne respectant ni les vierges, ni les prêtres, ni les autels.

Sigebert, irrité, se disposait à la vengeance et menaçait de terribles représailles les états de Chilpéric. Ému du spectacle de tant de maux et de la consternation des provinces voisines de son diocèse, saint Germain de Paris adresse à Brunehaut une lettre touchante pour la conjurer de détourner son époux de ce cruel dessein : « Je vous « écris ceci les larmes aux yeux, » lui disait-il, « parce « que je vois comment les rois et les peuples courent à leur « perte en courant dans les voies de l'iniquité... Le juge « éternel, qui ne se laisse point corrompre par argent, et « qui rendra à chacun selon ses œuvres, exerce déjà son « jugement. N'est-ce pas, en effet, une victoire bien hon- « teuse que de vaincre un frère, que de ruiner sa propre « famille et détruire l'héritage de ses pères? » Le saint prélat rappelle ensuite à la reine les châtiments dont Dieu a puni avec éclat, dans l'Écriture, ceux qui se sont élevés contre leurs propres frères; et il la supplie de faire, dans cette conjoncture, l'office de la pieuse Esther qui sauva son peuple condamné à périr.

Mais Brunehaut reste inflexible, et Sigebert s'avance

---

(1) Voy. M. Guizot, *Notice sur Grégoire de Tours*, en tête de sa traduction de l'*Histoire ecclésiastique des Francs*.

avec son armée, renforcée des hordes germaniques qu'il avait appelées à son aide, et ravage à son tour les états de son frère. Chilpéric, effrayé, sollicite la paix, l'obtient, et la viole bientôt après.

Sigebert, transporté de fureur en apprenant ce nouveau manque de foi, reprend les armes, arrive à Paris, envoie des troupes assiéger Chilpéric qui s'était enfermé dans Tournay, et se dispose à les suivre. Saint Germain, qui connaissait la cruelle résolution du roi, essaie encore de le toucher, et lui dit : « Prince, si vous allez à cette expédi- « tion sans avoir le dessein d'attenter aux jours de votre « frère, vous en reviendrez victorieux; mais si vous voulez « le faire mourir, vous mourrez vous-même; car le Sei- « gneur l'a dit par Salomon : Vous tomberez dans le préci- « pice que vous aurez creusé pour votre frère. » Mais Sigebert reste sourd aux prières et aux menaces du saint évêque, s'avance jusqu'à Vitry, s'y fait proclamer roi de Neustrie, et tombe sous le poignard de deux assassins gagnés par Frédégonde (1).

---

(1) An 575. Sous le règne de Sigebert, il est fait mention de la charge de maire du palais; cet officier était, dans le principe, l'intendant des domaines royaux, et portait le titre de *major domûs*, *majordôme*. Cette charge était établie avant le règne de ce prince. La mairie du palais se rencontre, dit M. Guizot, dans tous les royaumes francs. Ce savant historien aurait pu ajouter qu'elle existait aussi du temps de Clovis dans le royaume des Bourguignons, ainsi que le prouve ce passage du prologue de la loi de Gondebaud : *Sciant itaque optimates, comites consiliarii, domestici*, et MAJORES DOMUS NOSTRÆ, etc.

Le pouvoir du maire du palais, dit le P. Daniel, ne fut pas toujours le même, mais il augmenta avec le temps. Sous Clotaire II et sous ses cousins, les rois de Bourgogne et d'Austrasie, on commence à les voir à la tête des armées. Après la mort de Dagobert, ils gouvernèrent en Neustrie et en Austrasie durant la minorité des deux fils de ce prince, et depuis ce temps-là, le ministère demeura attaché à cette dignité; ils eurent ensuite assez de crédit pour rendre leur charge héréditaire dans leur famille. Enfin ils gouvernèrent seuls, laissant les princes plongés dans leurs plaisirs, tandis qu'ils s'attiraient toutes les affaires de l'État. Cette autorité dura jusqu'au temps où l'un d'eux, étant monté sur le trône, se garda bien de laisser

Chilpéric, par ce crime, recouvre ses états. Une révolution subite et générale suit la mort de Sigebert; Brunehaut, ses deux filles et son fils Childebert sont retenus captifs; l'adresse et la fidélité de Gondebaud parviennent à sauver ce jeune prince et à le faire proclamer roi d'Austrasie, dans la ville de Metz. Brunehaut, exilée à Rouen (1), inspire à Mérovée, fils de Chilpéric (2), une vive passion, et devient son épouse. Chilpéric, irrité de cette union, se rend à Rouen, ramène avec lui Mérovée, le fait ensuite ordonner prêtre à l'instigation de Frédégonde, et l'envoie dans un monastère; mais le jeune prince s'échappe et va se réfugier à Tours, dans la basilique de Saint-Martin, pendant que Brunehaut regagne l'Austrasie.

La ville de Paris venait de perdre son saint évêque Germain (3), à juste titre appelé le miroir de l'Église, la force de sa patrie, le père et le médecin de son troupeau (4). La ville de Bourges pleurait saint Félix, et lui donnait bientôt

---

prendre à ses ministres une autorité dont il connaissait par expérience les dangereuses suites. Voilà ce qu'étaient ces maires du palais, dont il sera fait souvent mention dans cette histoire, jusqu'à la fin de la première race de nos rois.

(1) Ses deux filles furent exilées à Meaux.

(2) Et de la malheureuse Andovère, première femme de ce prince.

(3) Ce prélat mourut le 28 mai 576.

(4) On prétend que son épitaphe qui contient cet éloge, en vers latins, fut composée par Chilpéric, qui se piquait de poésie :

Ecclesiæ speculum, patriæ vigor, ara reorum
Et pater, et medicus, pastor amorque gregis,
Germanus virtute, fide, corde, ore beatus,
Carne tenet tumulum, mentis honore polum.
Vir cui dura nihil nocuerunt fata sepulchri :
Vivit enim; nam mors quem tulit, ipsa timet.

Les merveilles opérées au tombeau de ce saint, le rendirent, dit Longueval, si glorieux et si célèbre, que l'église et le monastère de Saint-Vincent ne furent plus guère connus dans la suite que sous le nom de *Saint-Germain-des-Prés*; et c'est le nom que porte encore aujourd'hui cette église où il fut inhumé.

pour successeur Remi, qui mérita, lui aussi, la gloire et l'honneur des saints.

Chilpéric, ayant appris la fuite et la retraite de son fils Mérovée, envoya dire à l'évêque de Tours : *Chassez de l'église cet apostat, sinon je mettrai toute la province en feu;* mais Grégoire lui ayant répondu qu'il demandait une chose impossible, le roi, n'écoutant que sa colère, expédia aussitôt des troupes en Touraine. *A Dieu ne plaise,* dit alors Mérovée, *que l'église et les terres de Saint-Martin souffrent quelque dommage à cause de moi;* et il quitta son asile, se rendit en Austrasie, où de peur de la guerre on n'osa point l'accueillir, erra pendant quelque temps, et fut enfin pris et tué.

Cependant Chilpéric convoque un concile à Paris (1), et se présente lui-même à l'assemblée pour accuser Prétextat, évêque de Rouen, d'avoir, entre autres crimes, favorisé la révolte de Mérovée. Mais, comme les réponses de ce prélat prouvaient la fausseté de ces accusations, et que Grégoire, de Tours, présent à ce concile, s'opposait avec fermeté aux desseins du roi, qui voulait une condamnation, l'on engagea secrètement Prétextat à ne pas combattre l'accusation et à s'avouer coupable, afin de ne pas irriter le roi qui ne manquerait pas, en faveur d'un tel aveu, de lui rendre ses bonnes grâces. Et l'évêque, rassuré par son innocence et ne soupçonnant pas l'intrigue de ses ennemis, tomba dans le piége par sa faiblesse, fut jeté en prison par ordre du roi, et peu de temps après envoyé en exil (2).

(1) An 577.

(2) Saint Prétextat fut enlevé du concile par ordre de Chilpéric, et ne fut point déposé de l'épiscopat; il demeura dans son exil jusqu'en 584, époque à laquelle il fut rappelé par les sollicitations de son peuple, après la mort du roi, et rendu à son église, d'où fut expulsé Melantius, créature de Frédégonde; cette reine, pour se venger, fit, trois ans après, assassiner Prétextat.

La tyrannie de Chilpéric se fit alors sentir dans toutes les classes de la nation; les seigneurs eux-mêmes ne furent point épargnés; le peuple, écrasé par de nouveaux impôts, se révolta dans quelques provinces; on en fit un crime au clergé, et l'on tortura cruellement des prêtres et des abbés injustement accusés d'avoir excité la sédition.

Au milieu de toutes ces passions, de toutes ces violences de la cour, de toutes ces misères des populations, de tous ces désordres qu'enfantait l'oppression, de pieux solitaires se préparaient à la gloire des saints par la pratique des plus dures austérités, et répandaient dans la Gaule le parfum de leurs vertus : Saint Léobard (1) dans la Touraine; saint Friard, saint Secondel et saint Martin de Vertou dans l'Armorique bretonne; saint Fraimbauld, saint Constantien, saint Ernée, saint Alnée, saint Gault et saint Front dans le Maine; saint Junien dans le Poitou, saint Patrocle dans le Berri, saint Lomer dans le pays Chartrain, saint Cibar (2) dans l'Angoumois, saint Iriez (3) dans le Limousin, saint Hospice dans la Provence (4), saint Thiou et saint Basle dans la Champagne.

Mais, tandis que ces hommes de Dieu goûtaient dans leurs humbles retraites cette paix et cette joie du cœur, qui sont le prix des consciences pures, une grande agitation régnait à la cour. Frédégonde, objet de la haine du peuple, était accusée d'adultère par le bruit public; Chilpéric, ému de cette accusation, attribuée faussement à Grégoire de Tours, fait assembler un concile à Berni (5) pour juger

(1) Vulgairement saint Liberd.

(2) C'est le même que saint Éparchius, dont le nom a été défiguré.

(3) Pélagie, mère de saint Iriez, est également honorée comme sainte. Saint Valleri s'était déjà rendu illustre par ses vertus dans la même contrée.

(4) Ce solitaire vivait près de Nice, qui faisait alors partie de la Provence.

(5) Près de Compiègne, et non à Braisne, en Soissonnais.

cet évêque. Mais Grégoire ayant déclaré n'être pas l'auteur de ce bruit, et n'avoir jamais tenu de tels propos, le concile ordonna qu'il se purgerait par serment, ce qui se fit, contrairement aux canons, afin de donner satisfaction au roi.

Cette affaire étant terminée, le saint prélat désirant, avant de partir, embrasser saint Salvi (1), le trouva dans la cour du palais, et tous deux ayant conféré quelque temps à l'écart, celui-ci lui dit, en lui montrant la demeure royale : « Voyez-vous sur le toit de cette maison ce que j'y remar« que? — Je vois, » répondit Grégoire, « les nouveaux or« nements que le roi y a fait placer. — N'y voyez-vous rien « de plus? » Et Grégoire ayant dit que non. « Et moi, » reprit saint Salvi, en jetant un profond soupir, « je vois le « glaive de la justice de Dieu suspendu sur cette maison. »

Vingt jours après, deux fils de Chilpéric et de Frédégonde moururent des suites d'une maladie qui régnait alors dans les Gaules; il restait à Chilpéric un fils de la reine Andovère, nommé Clovis, et une fille appelée Basine; Frédégonde fait assassiner le fils et la mère et enfermer la fille dans le monastère de Poitiers. Ainsi se vérifiaient les paroles de saint Salvi.

Quant à Chilpéric, l'adversité sembla l'avoir rendu meilleur; il s'occupa avec grand zèle de la conversion des juifs qui se trouvaient dans ses états, et en fit baptiser un grand nombre, dont il fut le parrain. Vers le même temps (2), saint Avite, évêque d'Auvergne, obtenait un triomphe plus éclatant dans son diocèse, en en baptisant plus de cinq cents, la veille de la Pentecôte, avec une pompe qui répondait à la grandeur de cette victoire de la foi.

---

(1) Évêque d'Albi.
(2) En 581.

La même année (1), le roi Gontran fit tenir un concile à Mâcon (2), où les évêques, assemblés pour des affaires publiques et pour les besoins des pauvres, renouvelèrent plusieurs anciens canons et en firent quelques-uns de nouveaux (3).

Bientôt de nouvelles discordes s'élèvent entre les rois francs; Childebert s'allie avec Chilpéric contre Gontran, son bienfaiteur; la guerre civile se rallume, s'apaise un moment, recommence encore et se termine enfin par un traité de paix.

Gontran profite de ce calme pour s'occuper du bonheur de son peuple, et des intérêts de la religion; il fonde et dote plusieurs églises (4), et fait convoquer un concile à Valence (5), pour faire confirmer ces donations, espérant

---

(1) En 581 ou 582.

(2) *Concilium Matisconense.*

(3) Vingt-et-un évêques assistèrent à ce concile; dans ce nombre se trouvaient saint Prisque de Lyon, saint Évance de Vienne, saint Artème de Sens, saint Remédius ou Remi de Bourges, saint Siagrius d'Autun, saint Aunaire ou Aunachaire d'Auxerre, saint Agricole ou saint Arigle de Nevers, saint Flavius de Châlons-sur-Saône, etc.

Voici quelques-uns des dix-neuf canons de ce concile:

Défense aux clercs de porter des habits ou des chaussures comme les laïques (v^e canon). — Défense à l'*archevêque* de célébrer l'office divin sans le *pallium* (vi^e canon).

Nota. L'usage du *pallium* fut plus tard restreint aux jours les plus solennels. C'est le plus ancien acte public où le titre d'*archevêque* soit donné au métropolitain. Saint Césaire, évêque d'Arles, mort en 542, avait, dans son testament, employé la même expression. Cependant ce ne fut que vers l'an 800 que tous les métropolitains d'Occident furent décorés de ce titre.

Défense aux juifs d'exercer aucune charge de juges parmi les chrétiens et d'être receveurs d'impôts (xiiie canon). — On excommunie ceux qui se parjurent ou qui subornent de faux témoins, et ceux qui intentent des accusations calomnieuses (xviie et xviiie canons).

(4) Ce prince fonda, entre autres églises, la basilique et le monastère de Saint-Marcel, à Châlons.

(5) An 584.

ainsi les soustraire à la rapacité de ses successeurs (1).

Pendant que ce prince honorait son règne par les qualités qui font les bons rois, son frère Chilpéric, qui se trouvait à la maison royale de Chelles, fut assassiné, comme il descendait de cheval, à son retour de la chasse (2). Saint Mallulfe, évêque de Senlis, qui était venu solliciter une audience et qui ne l'avait point encore obtenue, s'empressa d'aller lui rendre les derniers devoirs; et, ayant lavé le corps, il le revêtit d'habits précieux, le fit porter à Paris et l'inhuma dans l'église de Saint-Vincent.

Ainsi finit ce prince après une vie souillée de crimes, et qui lui mérita d'être appelé l'*Hérode* et le *Néron* de son siècle.

---

(1) « Si quelqu'un, » disent les pères de ce concile, « a la témérité de « donner atteinte à ces donations, que, par le jugement de Dieu, il soit « frappé d'anathème, comme meurtrier des pauvres et comme sacrilège; « qu'il soit condamné pour son crime aux supplices éternels. »

(2) An 584.

XXXIX.

GÉNÉROSITÉ DE GONTRAN. — CLOTAIRE II, FILS DE CHILPÉRIC. — USURPATION DE GONDEVALD. — SA MORT. — CONCILE DE MACON. — FRÉDÉGONDE FAIT TUER SAINT PRÉTEXTAT. — ASSEMBLÉE D'ANDELOT. — LES VISIGOTHS ABANDONNENT L'ARIANISME. — CONCILE DE TOLÈDE. — CONCILE DE NARBONNE. — — GRÉGOIRE-LE-GRAND. — ARRIVÉE DE SAINT COLOMBAN. — MORT DE GONTRAN. — VICTOIRE REMPORTÉE PAR FRÉDÉGONDE. — MORT DE GRÉGOIRE DE TOURS. — LETTRE DE SAINT GRÉGOIRE A CHILDEBERT. — ORDONNANCE DE CHILDEBERT. — MORT DE CE PRINCE. — NOUVELLE VICTOIRE DE FRÉDÉGONDE. — ARRIVÉE DES MISSIONNAIRES ROMAINS EN ANGLETERRE. — CONVERSION DES ANGLO-SAXONS. — MORT DE FRÉDÉGONDE. — CONTINUATION DES GUERRES CIVILES. — BRUNEHAUT, CHASSÉE DE LA COUR D'AUSTRASIE, ACCUEILLIE PAR LE ROI DE BOURGOGNE. — CLOTAIRE II BATTU A DORMELLES PAR LES TROUPES DE THÉODEBERT ET THIERRY. — DÉFAITE DES GASCONS PAR CES DEUX MÊMES PRINCES. — DÉSORDRES DE BRUNEHAUT. — FIN TRAGIQUE DE MAURICE, EMPEREUR D'ORIENT. (*Voir en note.*) — BATAILLE D'ÉTAMPES. — PAIX ENTRE CLOTAIRE ET THÉODEBERT. — BRUNEHAUT FAIT MOURIR SAINT DIDIER ET CHASSER SAINT COLOMBAN. — BATAILLES DE TOUL ET DE TOLBIAC. — THÉODEBERT EST FAIT PRISONNIER ET EST TUÉ PAR ORDRE DE BRUNEHAUT. — MORT DE THIERRY. — BRUNEHAUT ET TROIS ENFANTS DE THIERRY LIVRÉS A CLOTAIRE. — LEUR SORT. — SUPPLICE DE BRUNEHAUT.

Chilpéric n'avait laissé pour héritier de son royaume qu'un jeune enfant de quatre mois (1); Gontran, toujours généreux, s'en déclare le protecteur, le fait couronner roi de Soissons, sous le nom de Clotaire, et répare, autant qu'il est en lui, les injustices de Chilpéric envers l'Église et les particuliers.

Or, il était arrivé qu'un fils naturel, non reconnu, de Clotaire Ier, du nom de Gondevald, qui avait cherché un refuge à la cour de Constantinople, était rentré dans les

(1) Il laissa aussi une fille qu'il avait eue de Frédégonde, et qui portait le nom de Rigunte; elle donna, dit Mézeray (*Abrégé chronologique*), bien de la peine à sa mère, parce qu'elle lui ressemblait.

Gaules, à la sollicitation de quelques seigneurs, et avait fini par être proclamé roi à Brives-la-Gaillarde.

Gontran, effrayé des progrès de l'usurpateur, déjà maître de l'Aquitaine, fait marcher une armée qui va l'assiéger dans Comminges, ville forte pour sa position et par ses nombreux moyens de défense. L'inutilité des attaques fit recourir à la séduction, et Gondevald, livré par ceux-là même qui avaient provoqué son retour, périt sous les coups des assiégeants. Ainsi se termina cette grande conspiration, qui fut suivie de la mort de ceux qui y avaient pris part, du massacre de tous les habitants, et de la ruine totale de Comminges. Et, comme quelques évêques étaient entrés dans ce parti, Gontran assembla un concile à Mâcon (1) pour les juger suivant les règles des canons. Faustien, nommé par l'usurpateur à l'évêché d'Acqs, fut déposé; Bertram de Bordeaux, Oreste de Bazas et Pallade de Saintes, qui l'avaient ordonné, furent condamnés à lui payer une pension viagère; et l'on imposa trois ans de pénitence à Ursicin de Cahors. Le concile fit ensuite divers réglements (2) pour remédier aux abus qui s'étaient introduits dans la discipline, à la faveur des troubles de tant de guerres civiles.

Frédégonde, rassurée sur le sort de son fils et ne pensant qu'à de nouveaux crimes, tente de faire périr Gontran, fait assassiner saint Prétextat, et trame un semblable attentat

---

(1) An 585, le 23 octobre.

(2) Il fut ordonné, entre autres dispositions, par les canons de ce concile, qui sont au nombre de vingt, qu'on observât exactement le dimanche; que tout chrétien présentât ce jour-là des offrandes à l'autel; qu'on payât la dîme de tous les fruits aux prêtres pour leur servir d'héritage, afin que, n'étant pas distraits par d'autre travail, ils pussent mieux vaquer aux fonctions spirituelles de leur ministère. (On néglige aujourd'hui, ajoutent les pères du concile, des lois qui ont été si religieusement observées par nos pères. C'est pourquoi nous ordonnons, sous peine d'excommunication, de payer les dîmes suivant l'ancienne coutume, afin

contre la vie de Childebert. Ces deux princes, voulant alors s'unir plus étroitement, convoquent à Andelot (1) une assemblée d'évêques et de seigneurs, et concluent un traité par lequel, après avoir réglé dans le plus grand détail les limites de leurs états, ils se jurent une alliance éternelle.

L'Église se réjouissait alors du triomphe de la foi en Espagne; les Visigoths venaient d'abandonner l'arianisme pour entrer dans le sein de l'unité. Récarède, leur roi, avait envoyé porter la nouvelle de sa conversion à ses sujets de la *Septimanie* (2), et les catholiques de cette province, qui avaient si longtemps gémi sous la domination de princes hérétiques, se consolaient des maux passés en se voyant unis avec leurs gouvernants par la fraternité de la foi. Un concile national s'assemble à Tolède (3), et consacre par ses décrets l'extirpation de l'erreur. De retour de ce concile, les évêques de la Septimanie, Migétius de Narbonne, Sedatus de Béziers, Bénénatus d'Elne (4), Boëce de Maguelone, Pelage de Nîmes, Tigridus ou Igidius

---

que les prêtres, employant ces dîmes au soulagement des pauvres et au rachat des captifs, rendent efficaces les prières qu'ils font pour la paix et pour le salut du peuple.) On recommande l'hospitalité à tous, et surtout aux évêques; et comme, est-il dit dans le treizième canon, la maison de l'évêque est particulièrement destinée pour exercer l'hospitalité, sans distinction de personne, on n'y nourrira pas de chiens, de peur que ceux qui y viennent chercher le secours à leurs misères n'en soient mordus; on régla les marques d'honneur que les laïques devaient rendre aux ecclésiastiques quand ils les rencontraient, et l'on défendit aux clercs d'assister au jugement et à l'exécution des criminels.

Gontran, pensant que son autorité devait soutenir les canons de ce concile, publia à cet effet une ordonnance qu'il adressa aux évêques et aux magistrats.

(1) Bourg du département de la Haute-Marne. Cette assemblée se tint en l'an 587. Gontran, par ce traité, assura sa succession à son neveu Childebert et aux enfants de celui-ci.

(2) Languedoc.

(3) An 589.

(4) Ce siége fut dans la suite transféré à Perpignan, et celui de Maguelone à Montpellier.

d'Agde, Sergius de Carcassonne, et Agrippin de Lodève, en tiennent un autre à Narbonne (1) et font quinze canons (2).

L'année suivante, le pape Pélage II, successeur de Benoît Ier, étant mort de la peste, qui sévissait alors en Italie (3), le choix unanime du clergé, du sénat et du peuple romain se porta sur Grégoire, qui fut élevé, malgré lui, à cette dignité suprême (4), et qui mérita de l'histoire

(1) Ce concile s'assembla le 1er novembre *ère* 627, c'est-à-dire l'an de J.-C. 589. L'ère espagnole était une manière de compter en usage en Espagne depuis le temps d'Auguste, et qui s'est continuée jusqu'au XIVe siècle. Et comme cette époque commence trente-huit ans avant J.-C., il suffit, pour réduire les années de l'ère aux années de J.-C., d'en ôter trente-huit ans. On n'est pas d'accord sur la cause qui donna lieu à cette époque; Baronius pense que ce fut un tribut imposé cette année par les Romains aux Espagnols qui s'étaient révoltés. Ainsi, *l'ère, æra,* aurait pris son nom *ab ære,* ablatif de *æs æris, monnaie, argent.*

(2) Le concile, entre autres dispositions, défend aux clercs de porter des habits de pourpre, de s'asseoir ou de se promener sur les places publiques et de s'y entretenir de vains discours; — d'ordonner prêtres ou diacres des clercs qui ne sauraient pas lire; — de faire aucune œuvre servile le dimanche, sous peine de 10 sous d'amende pour les personnes libres, et de cent coups de fouet pour les esclaves; — de célébrer le jeudi (le jeudi était consacré à Jupiter par les païens, qui s'abstenaient ce jour-là de tout travail; on voit qu'il y avait encore quelques restes de superstition); — de consulter ou recéler, sous peine d'excommunication, et d'une amende payable au comte de la ville, les sorciers et devins.

(3) Cette peste était si violente qu'on expirait en éternuant; et c'est de là, suivant quelques-uns, que serait venue la coutume de dire : *Dieu vous bénisse.*

(4) Le 3 septembre 590. Saint Grégoire appartenait à une famille patricienne. A trente ans, il était lui-même préteur de Rome; il abdiqua bientôt cette magistrature, et consacra ses biens à la fondation de plusieurs monastères. A son avènement au trône pontifical, les affaires étaient dans une situation très-affligeante en Italie; sa vigilance, sa piété, sa prévoyance suffirent à tout; il devint ainsi, par la force des circonstances, le chef temporel du gouvernement. Au milieu de tant de soins qui l'occupaient, il ne négligea point les détails concernant le rite et le culte; il recueillit les prières qui doivent composer la célébration de la messe et l'administration des sacrements. C'est à lui que l'on doit l'*Antiphonaire* qu'il nota entièrement et qu'il fit répandre dans l'église latine; c'est aussi de lui que vient le chant appelé *Grégorien*, et pour lequel il avait fondé une école

et de l'Église le surnom de *grand* et la gloire des saints. L'illustre pontife apaise la famine et la contagion, instruit les empereurs, rappelle à leurs sujets le devoir de l'obéissance, confirme en Espagne les Visigoths, convertit l'Angleterre, réforme la discipline dans les Gaules, dont il exalte les rois, toujours orthodoxes, au-dessus de tous les rois de la terre, fléchit les Lombards, sauve Rome et l'Italie, réprime l'orgueil naissant des patriarches de Constantinople, éclaire toute l'Église par sa doctrine, gouverne l'Orient et l'Occident avec autant de vigueur que d'humilité, et donne au monde un parfait modèle du gouvernement ecclésiastique (1).

Une colonie de saints étrangers s'était, dès ce temps-là, établie dans les Gaules. Saint Colomban, suivi de douze autres moines de la célèbre maison de Bancor en Irlande, avait quitté son pays pour aller édifier d'autres peuples, leur prêcher les grandes vérités du salut, et ranimer l'amour de la pénitence. Retiré près des Vosges avec ses compagnons, il attirait, par ses instructions et ses vertus, un si grand nombre de disciples qu'il dut bientôt fonder deux autres monastères (2), où se formèrent tant d'hommes illustres, qui firent revivre en diverses provinces la piété, la discipline et les lettres.

---

particulière qu'il présidait fréquemment. Il reste un grand nombre d'écrits de ce pape. *Le pastoral*, qu'il composa peu de temps après sa consécration, est un admirable traité des devoirs d'un évêque. C'est le premier pape qui ait pris le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*.

(1) Bossuet, *Discours sur l'Hist. univ.*

(2) Le premier monastère fondé par saint Colomban fut celui d'Ancgrai; le second fut établi non loin de là, à Luxeuil (Haute-Saône), et le troisième à Fontaine, aujourd'hui Fontaine-lès-Luxeuil. La maison de Luxeuil était la principale, et fut bientôt renommée dans toute la Gaule; les deux autres dépendaient de l'abbé de Luxeuil; et c'est, ainsi que l'observe Longueval, l'origine la plus naturelle des prieurés, c'est-à-dire des communautés religieuses gouvernées par un prieur, mais dépendantes d'une abbaye.

Le règne de Gontran touchait à sa fin; ce prince, pieux et sage, mais trop bon pour savoir se faire craindre et pour savoir se faire obéir, mourut le 28 mars 593, après une vie pleine de bonnes œuvres qui lui mérita d'être mis par l'Église au nombre des saints (1). Son amour pour la paix, l'autorité qu'il exerçait sur les deux jeunes rois, ses neveux, l'intérêt qu'ils avaient à le ménager, et le contre-poids de sa puissance qui aurait entraîné la ruine de celui des deux contre lequel il se serait déclaré; tout cela, dit le P. Daniel, avait suspendu les effets que devaient naturellement produire la haine et la jalousie mutuelle des deux reines Frédégonde et Brunehaut, qui étaient maîtresses des affaires dans les états de leurs fils; mais, l'une et l'autre n'ayant plus ce frein qui les contenait, il était difficile que les choses demeurassent longtemps tranquilles.

Childebert, à peine en possession des états de son oncle, s'empresse d'attaquer ceux de Clotaire II.

Frédégonde voit sans effroi la grandeur du péril, lève des troupes, se met à leur tête, tenant son fils entre ses bras, remporte une victoire complète (2) et raffermit ainsi le trône de Neustrie.

---

(1) Ce qui ne signifie pas, disent MM. Weiss et Fiévée, qu'il fut tout-à-fait exempt des vices de son siècle et des faiblesses inséparables de l'humanité; mais que la bonté a tant de charmes dans ceux qui gouvernent, qu'elle efface bien des fautes au jugement de la religion comme aux yeux des peuples. (*Biographie universelle.*)

(2) Pour cacher leur petit nombre, et pour pouvoir surprendre l'armée de Childebert, les Neustriens coupèrent de grandes branches d'arbres revêtues de leurs feuilles, et les portèrent devant eux au-dessus de leurs têtes; un soldat austrasien ayant fait remarquer que les lieux qui la veille étaient découverts, se trouvaient tout chargés d'arbres, ses camarades se moquèrent de lui, en lui disant que probablement il était ivre la veille; mais, tout-à-coup on vit cette forêt s'avancer, et les Austrasiens, épouvantés et pris à l'improviste, furent taillés en pièce. *Einssi*, est-il dit dans les Chroniques de Saint-Denis, *orent victoire de leurs anemis par la malice et le sens de la royne; et gaaingnièrent les tentes et les despoilles de leurs anemis* (liv. IV, chap. VIII, *in fine*).

Une bataille non moins sanglante, mais indécise, a lieu peu de temps après entre Waroc, chef des Bretons, et l'armée de Childebert; au Nord, les Warnes, peuples de Germanie, se révoltent contre ce prince, sont entièrement défaits et subissent une extermination si complète que depuis on n'entendit plus parler de leur nom.

La même année (1), une comète apparaît dans le ciel (2). Grégoire de Tours finit de la mort des justes après un long épiscopat (3), et le pape saint Grégoire écrit à Virgile d'Arles, aux autres évêques des Gaules, et à Childebert lui-même, afin de détruire le trafic sacrilége de la simonie, en empêchant de vendre et d'acheter les ordres sacrés. Dans sa lettre au roi, le pontife ajoute ces mots remarquables : « Autant que la dignité royale vous met au-dessus des « autres conditions, autant votre royaume est au-dessus « des royaumes. Mais ce qui est en vous plus digne d'ad- « miration, ce n'est pas que vous soyez roi, d'autres le « sont aussi, c'est que vous soyez roi catholique, ce que les « autres n'ont pas mérité d'être; car votre foi brille au « milieu des nations infidèles, comme la lumière d'un grand « flambeau dans les ténèbres d'une nuit obscure. Vous « avez tout ce que les princes peuvent se glorifier d'avoir, « et ils n'ont pas le bien excellent que vous possédez. « Mais afin de les surpasser par vos œuvres, comme vous « les surpassez par votre foi, appliquez-vous à témoigner « de la bonté à tous vos sujets. Ne jugez pas avec pré- « cipitation des offenses qui paraissent avoir été commises « contre vous. Le moyen de plaire au roi des rois, c'est- « à-dire au Seigneur, c'est de mettre des bornes à votre

(1) An 595.

(2) *Multa signa in cœlo ostensa sunt, apparuit stella cometes*, dit *Frédégaire* le scolastique, historien au VIIe siècle. (*Chronic.* § 15).

(3) Saint Grégoire mourut le 17 novembre, à l'âge de cinquante-et-un ans; il en avait passé vingt-deux dans l'épiscopat.

« puissance et de vous bien persuader que tout ce que « vous pouvez ne vous est pas permis. »

Childebert, plein de zèle pour le maintien des réglements de l'Église, publia alors à Cologne, dans l'assemblée du *Champ-de-Mars,* une constitution par laquelle il défendit à tous ses sujets, même aux seigneurs qu'il nomme *les chevelus,* de contracter des mariages incestueux sous peine de bannissement et de confiscation, de travailler le dimanche sous peine d'amende, de se rendre coupable de rapt ou d'homicide sous peine de mort (1).

Ce prince, qui donnait de si grandes espérances et qui justifiait les éloges que saint Grégoire lui avait adressés, mourut la vingt-sixième année de son âge (2), laissant deux fils sous la tutelle de Brunehaut. Théodebert eut

---

(1) Le dernier article abrogea l'usage barbare qui assurait l'impunité des plus grands crimes à ceux qui n'avaient pas assez de biens pour payer l'amende portée par la loi salique. D'après cette loi, l'homicide n'était puni que d'une peine pécuniaire; or, celui qui n'était pas assez riche pour la payer entièrement en était quitte en faisant jurer par douze personnes qu'il ne possédait plus rien. Ensuite il ramassait de la terre des quatre coins de sa maison, et, se tenant debout sur le seuil de sa porte, il jetait de cette terre sur son plus proche parent; puis, étant en chemise, pieds nus et tenant un bâton à la main, il allait sauter la haie. Alors celui sur lequel la terre avait été jetée était tenu de payer l'amende, à moins qu'il ne fît la même cérémonie sur un autre. Cette coutume était appelée *Chrenecruda.* (Voy. le titre [51] 50 du 1er appendice, au texte *la loi salique,* manuscrit de Wolfenbuttel; dans le recueil de M. Pardessus, page 185.)

(2) Comme sa femme mourut presque aussitôt après, Paul Diacre, appelé aussi quelquefois Warnefrid, du nom de son père, dit, dans le livre IV de son ouvrage ayant pour titre : *De gestis Longobardorum*, que ce prince mourut, ainsi qu'on le prétend, empoisonné avec sa femme, *Childebertus... cum uxore propria, sicut fertur, vi veneni extinguitur.* Cet historien était né dans le Frioul, vers l'an 740.

Hermann, surnommé *Contract,* à cause de la contraction de ses membres, savant bénédictin, qui naquit en l'an 1013, dit, dans sa *Chronique* qu'on rapporte que Childebert fut empoisonné par sa femme : *Veneno, ut aiunt, à conjuge accepto, moritur.*

D'autres historiens, beaucoup moins anciens, en ont soupçonné Brune-haut.

l'Austrasie, Thierry la Bourgogne et le royaume d'Orléans.

Ainsi, les vastes états de la monarchie franque se trouvaient avoir pour rois trois enfans, sous la régence de deux femmes animées par une haine implacable, et qui, pour servir leur vengeance, ne craignaient pas d'épuiser le sang de leurs guerriers.

Frédégonde s'empare de Paris, et de plusieurs autres villes sur la Seine, s'avance avec son armée contre les troupes d'Austrasie et de Bourgogne, les taille en pièces en un lieu appelé Latofao, dans le pays de Sens, rentre triomphante à Paris, et reconstitue dans son intégrité l'ancien royaume de Neustrie.

Les Huns ou Avares, ayant en même temps quitté la Pannonie, s'étaient avancés dans la Thuringe; mais Brunehaut, craignant que sa rivale ne profitât de cette guerre pour envahir les états de ses fils, préféra traiter avec ces peuples qui, satisfaits de l'argent qu'on leur avait compté, regagnèrent paisiblement leur pays.

C'est une époque célèbre dans les fastes de l'Église, que cette année 596. Saint Grégoire conquiert la Bretagne (1), et d'une manière, dit Gibbon, plus glorieuse que César. Quarante religieux partent, d'après ses ordres, sous la conduite d'Augustin, prévôt d'un monastère de Rome, traversent les Gaules, sont secourus et protégés par les évêques et par la reine Brunehaut, font voile vers le royaume de Kent, paraissent devant le roi Ethelbert, précédés de la croix et de l'image du Sauveur, convertissent ce prince (2) et ses sujets, et font ainsi régner

(1) L'Angleterre.

(2) La reine Berthe, sa femme, fille du roi Charibert, n'avait consenti à épouser Éthelbert qu'à la condition de conserver dans cette cour idolâtre le libre exercice de la religion chrétienne.

« Éthelbert fut non-seulement, dit Edouard Ryan, le premier roi chrétien des Anglo-Saxons, mais encore le premier prince chrétien du Nord

la foi dans ce pays (1). Le chef de cette mission vient ensuite recevoir l'ordination épiscopale de saint Virgile d'Arles (2), retourne aussitôt dans la Bretagne et fixe son siége à Cantorbéry.

Alors mourut Frédégonde (3), cette reine chargée de tant de crimes et dont le nom est resté maudit dans l'histoire des siècles. Clotaire II, son fils, n'ayant retenu d'elle que l'art de maintenir son autorité, commence à gouverner et se montre, malgré son âge, plein de sagesse et de modération.

Mais Brunehaut vivait encore, et les guerres civiles continuaient; les seigneurs austrasiens, irrités de sa tyrannie, méditent sa perte, se soulèvent contre elle, la chassent honteusement du palais et l'entraînent près du château d'Arcis, sur la rivière d'Aube, qui divisait les états de ses deux petits-fils. Elle était là, seule et vêtue de haillons,

---

qui ait fait écrire les lois; ses sages et justes réglements lui font honneur comme législateur. » Le même auteur observe que, pour juger de l'influence du christianisme dans la Grande-Bretagne, on peut parcourir les lois de ses premiers princes chrétiens dans la collection de Wilkins; et après avoir parlé d'Éthelbert, il cite Withred, qui ordonna que les adultères impénitents seraient exclus de la communion des chrétiens, et bannit de l'île avec leurs propriétés et leurs péchés, comme la loi le dit, les étrangers qui violeraient la loi de chasteté; Oswald, roi de Northumberland, qui vivait en 630; Ina, roi des West-Saxons, vers la fin du VIIe siècle; Alfred-le-Grand, qui transcrivit dans ses *Institutions civiles* les dix commandements, les XXIe, XXIIe chapitres de l'*Exode* et une partie du XXIIIe. La Grande-Bretagne, ajoute-t-il, eut d'autres princes pieux et bons dont les principaux furent Edmond, roi des Est-Angles, Edgard, Éthelred et Canut. (*Bienfaits de la Religion chrétienne*, chap. III, p. 252 et suiv., traduction de Boulard, 2e édit. Paris, 1810.)

(1) Le christianisme avait été introduit de bonne heure dans la Grande-Bretagne; mais les Anglo-Saxons, qui avaient conquis cette île vers le milieu du Ve siècle, avaient replongé le pays dans les ténèbres de l'idolâtrie.

(2) Bède se trompe lorsqu'il dit que saint Augustin de Cantorbéry fut sacré à Arles par Éthérius, évêque de cette ville. Éthérius était évêque de Lyon.

(3) An 597.

songeant plus à sa vengeance qu'à son état présent, lorsqu'un seigneur, déguisé en mendiant, s'offrit à elle et la conduisit à Châlons-sur-Saône, auprès du roi Thierry, qui l'accueillit avec de grands honneurs.

Le désir de recouvrer Paris, ainsi que les autres places conquises sur eux par Frédégonde, réveille l'ambition des deux fils de Childebert; Brunehaut règne dans les conseils de la cour de Bourgogne; Théodebert et Thierry réunissent leurs troupes, marchent contre Clotaire II, rencontrent son armée à Dormelles, dans le pays de Sens (1), en font un carnage effroyable et s'emparent d'une grande partie de son royaume. Après cette conquête, ils vont combattre et vaincre les Gascons (2), les rendent tributaires, leur laissent le pays qu'ils avaient envahi et leur donnent un duc pour les gouverner (3).

---

(1) An 600.

(2) Les Gascons ou Wascons avaient profité des discordes des rois francs pour quitter les Pyrénées et venir s'établir dans une partie de ce pays auquel ils ont donné leur nom ; ils s'étaient antérieurement rendus redoutables par leurs fréquentes irruptions et par une victoire qu'ils avaient remportée sur les Francs vers l'an 582. Théodebert et Thierry, après les avoir battus, préférèrent se les rendre tributaires que de les chasser du territoire sur lequel ils étaient venus se fixer. Le premier duc que les princes francs leur donnèrent s'appelait Génialis. Ce peuple, à l'exemple d'Eudes, duc d'Aquitaine, tenta de secouer le joug; mais il fut soumis par Pepin et Charlemagne; et la Gascogne fut comprise dans le royaume d'Aquitaine. Elle eut ensuite des gouverneurs particuliers qui se rendirent indépendants; puis elle fut encore réunie à l'Aquitaine ou Guyenne en 1070, et passa en 1136 à Louis-le-Jeune par son mariage avec la fille aînée de Guillaume IX, duc de Guyenne, mort sans enfants mâles. Cette princesse, ayant été répudiée par Louis-le-Jeune en 1152, épousa Henri Plantagenet, duc de Normandie et héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, et la Gascogne fut ainsi soumise à la domination anglaise, sous laquelle elle resta jusqu'au règne de Charles VII.

(3) An 602. Cette même année, Maurice, empereur d'Orient, fut détrôné par ses troupes mutinées qui proclamèrent un centenier nommé Phocas, vit égorger sous ses yeux ses cinq fils et fut tué ensuite, sans avoir proféré d'autres paroles que ce verset du psalmiste : *Vous êtes juste, ô Seigneur, et tous vos jugements sont droits.* Ce prince, après avoir battu une

Cependant Brunehaut scandalisait ses nouveaux hôtes et souillait sa vieillesse par de criminelles passions. Pour élever Protade, son favori, à la charge de maire du palais, elle fait donner à Berthoald, qui en était pourvu, une mission périlleuse, dans la partie de la Neustrie nouvellement conquise; celui-ci se met en devoir de l'exécuter, et se trouvant attaqué par l'armée de Clotaire, va s'enfermer dans Orléans (1). Thierry vole aussitôt à son secours, rencontre et bat l'armée de Neustrie, près d'Étampes; mais Berthoald, qui s'était rendu à la bataille, périt victime de sa valeur. Protade obtient alors la mairie du palais.

Clotaire II, épuisé par ce nouveau revers, allait enfin succomber, lorsque Théodebert assura son salut en lui donnant la paix. Furieuse de voir ainsi sa proie lui échapper, Brunehaut se tourne alors contre Théodebert. Elle n'avait point oublié le cruel outrage de son expulsion de la cour d'Austrasie, et le désir de la vengeance était pour elle un aiguillon de plus. Elle et son favori ne cessent donc d'exciter Thierry, de lui rendre son frère odieux, et parviennent si bien à leur but, que le jeune prince prend les armes et marche contre Théodebert. Les leudes (2), indi-

---

armée de barbares, avait reçu d'eux une lettre insolente concernant le rachat des prisonniers romains qui étaient tombés en leurs mains. Sur son refus d'effectuer ce rachat, les prisonniers furent égorgés. Maurice, inconsolable et plein de remords d'avoir laissé périr tant de soldats, pria Dieu de le punir en cette vie plutôt que dans l'autre; voilà pourquoi il considérait ses malheurs comme une expiation de sa faute.

(1) Frédégaire raconte le duel que, du haut des murs d'Orléans, Bertoald proposa vainement à Landry, maire du palais de Clotaire, qui le tenait assiégé.

(2) On appelait *leudes* ceux qui étaient chargés des emplois publics, soit comme ducs ou comme comtes, ou qui remplissaient des charges à la cour. En récompense, le roi leur donnait des *bénéfices*, c'est-à-dire des terres pour un temps souvent indéterminé; mais ces bénéfices n'étaient accordés que sous certaines conditions qui avaient pour effet de retenir

gnés de cette guerre impie, et sachant que Protade en est l'instigateur, l'égorgent dans sa tente et font signer la paix.

Brunehaut venge la mort de son favori par celle de plusieurs seigneurs, fait tuer saint Didier (1), qui blâmait ses désordres, chasser saint Colomban (2), qui blâmait ceux du roi, continue à souffler la discorde, et profite des hostilités commencées par Théodebert pour irriter contre lui l'esprit violent de Thierry. Vaincu près de Toul, entièrement défait à Tolbiac (3), le roi d'Austrasie prend

---

les donataires sous la dépendance du donateur. Ainsi, indépendamment du service militaire, ces donataires étaient astreints à certains services dans la maison du roi. Les leudes formaient la première classe de la nation (*majores*); il y avait ensuite les hommes *libres* (*médiocres*), ceux qui formaient la masse de la nation dans les assemblées du Champ-de-Mars et qui composaient l'armée; venaient ensuite les colons tributaires (*gentes potestatis*), qui se distinguaient des serfs ou colons attachés à la glèbe par la liberté personnelle (*ingenuitas*). Les *leudes* étaient qualifiés du titre de convives du roi. (Voyez à ce sujet les détails donnés par M. Lebas dans son *Histoire du Moyen-Age*, liv. II, chap. III.)

(1) Brunehaut avait déjà, en 603, fait exiler cet évêque de Vienne, en produisant de faux témoignages contre lui; elle lui permit cependant, après un exil de près de quatre ans, de rentrer dans son église, et le fit périr peu de temps après. Ce saint évêque, qui est honoré comme martyr par l'Église, fut d'abord enterré dans le lieu où les émissaires de Brunehaut l'avaient tué. Ce lieu prit, dans la suite, le nom de ce saint. C'est le village de *Saint-Didier-sur-Chalaronne*, arrondissement de Trévoux, département de l'Ain. Quelques années plus tard, son corps fut transféré à Vienne.

(2) Saint Colomban refusa de bénir les enfants naturels de Thierry, qui lui étaient présentés par Brunehaut, et dit à cette princesse qu'ils ne régneraient point, parce qu'ils étaient les fruits de l'incontinence. Chassé de son monastère de Luxeuil par l'ordre de Thierry, il se retira pendant quelque temps auprès de Clotaire, ensuite auprès de Théodebert, et enfin en Italie, où Agilulphe, roi des Lombards, l'accueillit avec honneur et lui permit de fonder le monastère de Bobbio, autour duquel fut bâtie plus tard la ville de ce nom, à treize lieues de Gênes.

(3) Le carnage fut si grand, dit Frédégaire, que les corps de ceux qui étaient tués ne pouvant plus tomber au milieu des cadavres amoncelés, restaient debout les uns contre les autres, comme s'ils eussent été vivants. *Sed stabant mortui inter cœterorum cadavera, stricti quasi viventes.*

la fuite, est fait prisonnier, envoyé à Châlons-sur-Saône et massacré par ordre de Brunehaut (1).

Enorgueilli par ses victoires, Thierry menace Clotaire, fait avancer des troupes en Neustrie et meurt subitement, laissant quatre fils naturels, dont l'aîné, appelé Sigebert, avait à peine onze ans. Brunehaut le fait couronner, tente de résister à Clotaire, est trahie par ses généraux et livrée à ce prince avec trois fils de Thierry (2). Clotaire en fait égorger deux, Sigebert et Corbon, épargne Mérovée son filleul, qu'il exile en Neustrie, fait torturer Brunehaut pendant trois jours, l'expose à demi nue sur un chameau que l'on promène au milieu du camp, et la fait enfin attacher à la queue d'un cheval indompté qui met son corps en lambeaux. Ainsi finit (3) cette femme septuagénaire dont on ne peut s'empêcher de plaindre le sort, et dont on aimerait à louer le génie, si elle eût commis moins de crimes (4).

---

(1) An 612.

(2) Le quatrième se sauva et ne reparut jamais plus.

(3) An 613.

(4) Brunehaut fonda plusieurs beaux établissements, et entre autres un hôpital à Autun et plusieurs monastères dans diverses villes; elle fit restaurer les monuments qui existaient et réparer quelques voies romaines. Les restes de son corps ayant été brûlés, ses cendres furent recueillies et portées dans l'église Saint-Martin, où un tombeau fut érigé en son honneur.

XL.

RÈGNE DE CLOTAIRE II. — ÉTAT DU ROYAUME. — CONCILE DE PARIS. — CANONS DE CE CONCILE. — ÉDIT DU ROI. — TRIBUT PAYÉ PAR LES LOMBARDS. — CLOTAIRE CÈDE L'AUSTRASIE A DAGOBERT. — PEPIN DE LANDEN. — MAHOMET. — ALCORAN. — DÉFAITE DES SAXONS. — CONCILE DE REIMS. — MORT DU PAPE BONIFACE V. (*Voir aux notes.*) — MORT DE CLOTAIRE II. — DAGOBERT ET CARIBERT. — DAGOBERT SEUL ROI. — SA CONDUITE. — SAINT OUEN ET SAINT ÉLOI. — ESCLAVONS. — SIGEBERT, FILS DE DAGOBERT, EST NOMMÉ ROI D'AUSTRASIE. — ÉTABLISSEMENT DE NOUVEAUX MONASTÈRES. — MORT DE DAGOBERT. — CLOVIS II ROI DE BOURGOGNE ET DE NEUSTRIE. — MONOTHÉLISME. — VICTOIRES DES SARRASINS EN ORIENT. — SAINT OUEN ET SAINT ÉLOI ORDONNÉS ÉVÊQUES. — MORT DE PEPIN DE LANDEN. — SON FILS GRIMOALD MAIRE DU PALAIS D'AUSTRASIE. — DÉFAITE DE L'ARMÉE DE SIGEBERT DANS LA THURINGE. — CONCILE DE CHALONS. — LETTRE DE SIGEBERT PORTANT DÉFENSE DE TENIR UN CONCILE. — MORT DE CE PRINCE. — GRIMOALD FAIT DISPARAÎTRE LE FILS DE SIGEBERT ET MET LE SIEN SUR LE TRÔNE. — LES SEIGNEURS AUSTRASIENS RENVERSENT L'USURPATEUR. — MORT DE CLOVIS II. — FRÉDÉGAIRE LE SCOLASTIQUE, MARCULFE, SAINT LANDRY.

Clotaire II règne seul sur le trône des Francs. Mais le pouvoir royal s'était affaibli dans les minorités des règnes antérieurs, et l'ambition des grands résistait à l'unité de ce vaste empire. Avant d'abandonner Brunehaut, les seigneurs avaient stipulé pour eux, en exigeant que la Bourgogne et l'Austrasie conservassent le titre de royaume, leurs officiers particuliers, et leurs maires du palais (1).

L'État était épuisé par les guerres, le peuple par les impôts, l'armée par ses pertes; le désordre était partout; Clotaire mit ses soins à tout réparer. Bientôt il convoque

(1) Cette charge constituait une véritable vice-royauté.

un concile à Paris (1); soixante-dix-neuf évêques s'y rendent et dressent quinze canons de discipline, en présence du roi et des grands. Pour réprimer l'autorité du prince dans les élections, on écrit dans le premier canon, que les évêques seront gratuitement élus par le métropolitain, les comprovinciaux, le clergé et le peuple; et que s'il en arrive autrement par la puissance de quelqu'un, l'élection sera nulle. On défend ensuite aux évêques de se choisir des successeurs, et aux juges laïques de condamner un clerc sans la participation de l'évêque. Il est déclaré qu'on ne doit ni soutenir, ni recevoir les clercs qui ont recours à la protection du prince et des seigneurs contre leur évêque. L'excommunication est prononcée contre ceux qui s'emparent des biens légués pour l'entretien des églises, ou qui, même en vertu d'une ordonnance de juge, se mettraient en possession de ceux d'un ecclésiastique défunt, avant de connaître son testament, ou qui casseraient les testaments faits en faveur des églises. Il est défendu aux juifs d'exercer aucune charge publique, même dans les armées, à moins qu'eux et leurs familles n'aient été baptisés.

Le même jour, de concert avec les pères du concile et les seigneurs présents, Clotaire publie un édit pour confirmer ces canons et en prescrire l'exécution : « Il est hors de doute, » dit-il dans le préambule, « que le moyen « d'augmenter la prospérité de notre règne est d'apporter « tous nos soins à faire observer ce qui a été bien défini « et sagement ordonné, et à corriger, avec l'aide de Jésus-« Christ, par cette présente constitution les abus qui « peuvent s'être introduits dans nos états; c'est pourquoi « nous ordonnons que les canons et ceux-là même qui ont

(1) An 615. Deux ou trois ans après, il en convoqua un autre à Bonneuil dans le territoire de Meaux.

« été négligés depuis longtemps soient désormais exacte-
« ment observés (1). »

Par d'autres dispositions contenues dans cette ordonnance, il fut défendu aux juges laïques de juger les causes des clercs en matière civile, et d'examiner, sans le concours des évêques, les clercs accusés d'un crime capital, auxquels, en cas de condamnation, on appliquerait les peines portées par les canons. Le peuple fut déchargé de tous les nouveaux impôts qui le grevaient. Il fut prescrit aux évêques et aux seigneurs laïques, qui possédaient des terres dans d'autres provinces, de n'y établir pour juges que des personnes de la localité (2), et l'on rendit aux leudes les bénéfices qu'on leur avait pris.

La paix et la tranquillité se trouvant ainsi assurées au-dedans, Clotaire II voulut aussi se les procurer au-dehors, en faisant remise aux Lombards, moyennant trente-six mille écus d'or, du tribut annuel qu'ils payaient aux rois Francs (3).

---

(1) Clotaire, par cet édit, modifia un peu le premier canon, en disant que l'évêque élu par le clergé et le peuple serait ordonné en vertu d'un ordre du prince, et que s'il était choisi entre les officiers du palais, son mérite et sa capacité seraient une raison suffisante pour l'ordonner.

(2) *Ut nullus judex de aliis provinciis aut regionibus in alia loca ordinetur..... episcopi vero, vel potentes, qui in aliis possident regionibus, judices vel missos discussores de aliis provinciis non instituant, nisi de loco, qui justitiam percipiant et aliis reddant.* Ce qui prouve que les seigneurs et les évêques faisaient administrer la justice dans leurs terres.

L'édit portait également défense de faire paître les pourceaux du fisc dans les forêts des églises ou des particuliers, sans la permission de ceux auxquels ces forêts appartenaient, ou d'exiger du public de quoi les engraisser.

(3) Les Lombards étaient entrés en Italie en l'an 568, époque de leur départ de la Pannonie, où ils régnaient depuis quarante-deux ans. Vingt mille Saxons s'étaient joints à ce peuple, commandé par Alboin. Dès la première année, ce chef conquit presque toute la Vénétie et institua le duché de Frioul; l'année suivante, il se rendit maître de tout le pays entre les Apennins et les Alpes, à la réserve de Pavie et de Crémone; en 570, il soumit la Toscane, et l'un de ses généraux fonda le duché de Bénévent.

Quelques années plus tard (1), il céda l'Austrasie à son fils Dagobert en lui donnant pour ministres deux hommes puissants par leurs biens, et recommandables par leur sagesse et leur piété, Arnould (2), évêque de Metz, et Pepin de Landen, alors maire du palais.

Pavie, ayant enfin capitulé après un siége de trois ans, devint la capitale des Lombards. Alboin fut assassiné en 573, à l'instigation de sa femme Rosemonde, à laquelle, dans l'ivresse d'un festin, il avait envoyé une coupe faite avec le crâne de Cunimond, roi des Gépides, père de cette princesse, et l'avait invitée à boire, disait-il, avec l'auteur de ses jours. On élut à sa place Clephis, qui fut tué par un de ses officiers en 575. Alors les trente ducs qui gouvernaient les trente principales villes d'Italie crurent pouvoir se dispenser de se donner un maître, et il y eut un interrègne qui dura dix ans. Après ce temps, Autharis, fils de Clephis, fut appelé au trône et l'occupa jusqu'au 5 septembre 590. Ce prince, pour se soustraire aux invasions des Francs, s'obligea, peu de temps avant de mourir, à leur payer un tribut tous les ans. Après sa mort, les chefs lombards invitèrent sa veuve Théodelinde à se choisir un époux, en déclarant qu'ils le reconnaîtraient pour leur roi; et elle choisit Agilulphe, qui étendit sa puissance sur toute l'Italie, à l'exception de Ravenne et de Rome. Théodelinde était catholique; son époux, qui était arien, abjura son erreur. En 594, il associa au trône, dans une assemblée des grands, tenue dans le cirque de Milan, son fils Adaloald qui n'était âgé que de deux ans, et qu'il fiança en même temps à la fille de Théodebert II, roi d'Austrasie, dont il voulait se ménager l'alliance. Agilulphe mourut en 615, son fils Adaloald régna seul sous la tutelle de sa mère, et périt en 625. Ce fut donc sous ce règne que Clotaire II fit remise aux Lombards, en 617, du tribut annuel de 12,000 écus d'or. D'après ce que rapporte Frédégaire, les ambassadeurs du roi des Lombards gagnèrent les maires du palais de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne, en donnant secrètement à chacun d'eux 1,000 sous d'or pour faire réussir leur négociation. La reine Théodelinde, qui était très-pieuse, rétablit un grand nombre d'églises, d'hôpitaux et de couvents qui avaient été détruits pendant les guerres, et convertit beaucoup de ses sujets à la foi catholique.

Le royaume des Lombards fut détruit par Charlemagne en 774.

(1) An 622.

(2) Saint Arnould ou Arnoux était issu d'une grande famille franque; il passa sa jeunesse à la cour du roi Théodebert, se fit distinguer par sa bravoure dans la guerre, par la sagesse de son administration dans le gouvernement des provinces, par ses talents et par son intégrité dans les premières charges du palais, qu'il dut à son mérite bien plus qu'à sa naissance. Il eut de son mariage deux enfants qui augmentèrent la gloire de leur famille, savoir : Ansigise, qui épousa la fille de Pepin de Landen, de

En ce même temps, un homme de la Mecque, doué d'une imagination vive et du désir d'innover, publiait en Arabie qu'il était appelé par la Providence à rétablir dans sa pureté la religion d'Abraham et d'Ismaël, que la religion qu'il annonçait était le chef-d'œuvre de la miséricorde de Dieu, et l'emportait de beaucoup sur la loi de Moïse et sur celle de Jésus-Christ. Mais les magistrats ayant résolu de le faire arrêter, dans la crainte des suites funestes que pourrait entraîner sa doctrine, il avait quitté la Mecque (1) pour se sauver à Médine où il continuait ses prédications. Ainsi commença Mahomet, qui, donnant ses victoires pour marques de sa mission, soumit en neuf ans l'Arabie, jeta les fondements de l'empire des califes et fit triompher sa doctrine qui règne encore dans l'Afrique et l'Asie (2).

---

laquelle il eut Pepin d'Héristal, et fut la tige de la seconde race de nos rois; et saint Cloud, qui fut depuis évêque de Metz. La piété de saint Arnould le fit élever à l'épiscopat; mais, quelque temps après, il quitta son église et la cour pour aller vivre dans la solitude, où il mourut en l'an 540.

(1) En 622. C'est à cette époque que commence l'ère des mahométans, qui comptent leurs années depuis *l'Hégyre*, mot arabe qui veut dire fuite.

(2) Mahomet, ainsi que l'observe judicieusement Macquer dans son *Abrégé chronologique de l'Histoire ecclésiastique*, ne paraissait pas né pour remplir l'univers de son nom. Ayant perdu son père à l'âge de deux ans, il demeurait exposé aux misères de la plus extrême pauvreté, lorsque son oncle se chargea de lui, l'éleva, le fit voyager et le mit ensuite dans le commerce. Une riche veuve le prit pour son facteur et l'épousa quelque temps après. Il avait près de quarante ans lorsqu'il s'avisa de se faire passer pour prophète. Ses premiers prosélytes furent sa femme, son esclave, son cousin Ali, jeune homme très-brave, et Aboubècre, homme riche et de grande réputation. Bientôt le nombre de ses sectateurs augmenta, et il chercha dès lors à subjuguer par la force des armes ceux qu'il n'avait pu séduire par ses impostures.

La collection des préceptes qu'il donna à ses disciples, et qui renferment sa doctrine, fut appelée *Al Coran*, qui en arabe signifie *le livre*. Mahomet y enseigne qu'il n'y a qu'un Dieu, souverainement parfait, créateur de toutes choses, et qui, à diverses époques, a envoyé des prophètes pour instruire les hommes; que le plus grand de tous a été Jésus, fils de la vierge Marie, messie, verbe et esprit de Dieu, mais non son fils; que la loi de Moïse et

Le gouvernement de Clotaire II avait ramené la paix et la tranquillité dans les Gaules; et, sauf la révolte des Gascons, qui n'eut pas de suite, et celle des Saxons qui fut apaisée par leur sanglante défaite sur les bords du Weser, le calme le plus profond ne cessa de régner (1).

Après tant d'agitations et de troubles, l'ordre civil avait

---

l'Évangile sont des livres divins; mais que les juifs et les chrétiens ont altéré la vérité et corrompu les saintes Écritures; que c'est pour cela que Dieu a envoyé Mahomet pour instruire les Arabes.

Au nombre des pratiques extérieures sont la purification, la prière cinq fois par jour, l'abstinence du vin, etc.; le jeûne pendant le mois de ramadan, qui, ainsi que le porte un des versets du chap. II, intitulé *la Vache*, « étant le mois dans lequel le Coran est descendu du ciel pour « être le guide, la lumière des hommes et la règle de leurs devoirs, est « le temps destiné à l'abstinence. » Mahomet recommande aussi le pèlerinage au temple de la Mecque; il prétend qu'Abraham et Ismaël jetèrent les fondements de ce temple, qui fut, ajoute-t-il, le premier consacré à Dieu, et le lieu où Abraham s'arrêta. La fondation de cette église se perd, dit Savary (traduction du *Coran*, Ier vol., p. 21, voir la note), dans la nuit des temps. Elle est environnée de fables pieuses, révérées des mahométans comme des histoires sacrées. Dans un des versets du chap. III, il est écrit que « la religion de Dieu est l'islamisme; » et plus bas, « qu'Abraham était musulman. » Mahomet fait, dans plusieurs chapitres, et particulièrement dans les LIIe, LVe et LVIe, une description du paradis bien propre à flatter et à exalter l'imagination des Arabes : « Les justes, » y est-il dit, « habiteront les jardins des délices et de la volupté; — on leur « présentera des coupes d'un vin délicieux dont la vapeur ne montera « point à la tête et n'obscurcira pas leur raison; — ils auront les fruits « qu'ils désireront; — ils reposeront sur des lits enrichis d'or et de pierres « précieuses; — des houris d'une beauté ravissante embelliront ce sé« jour, etc. »

Le *Coran* fut conservé sur des feuilles volantes pendant la vie de Mahomet; mais, comme dans les copies qui en furent faites après sa mort il se glissa quelques altérations, il surgit de là quatre sectes : celle de Mélik, qui est suivie par les Arabes; celle d'Ali, suivie par les Persans; celle d'Omar, suivie par les Turcs; et celle d'Odman, embrassée par les Tartares.

(1) Il y eut quelques démêlés entre Clotaire et son fils Dagobert, qui se plaignait du démembrement que son père avait fait subir au royaume d'Austrasie. Douze seigneurs, au nombre desquels se trouvait Arnould de Metz, ayant été choisis arbitres par les deux rois, terminèrent leurs différends.

enfin reparu dans ce vaste empire, qui s'étendait de l'Elbe aux Pyrénées, pendant que le clergé, veillant sans cesse à l'œuvre de la religion (1), répandait partout ses saintes doctrines, édifiait les peuples et s'efforçait d'adoucir les mœurs, d'unir les différentes races en prêchant la charité, suivant l'esprit de Dieu.

Clotaire meurt en 628 (2), laissant deux fils, Dagobert et Caribert (ou Aribert); le premier s'empare, sans coup férir, de la totalité de l'empire, et consent cependant à

(1) En l'an 625, un concile fut tenu à Reims par quarante-et-un évêques. On y fit vingt-cinq canons, renouvelés, pour la plupart, des conciles précédents. Le troisième de ces canons ordonne l'observation des réglements du dernier concile de Paris, qui est qualifié général (c'est-à-dire national), parce qu'il s'y était trouvé des évêques de toutes les provinces des Gaules. Le quatorzième permet de vendre les vases de l'église pour le rachat des captifs.

En cette même année 625, mourut le pape Boniface V, successeur de saint Dieudédit ou Dieudonné, qui avait succédé à saint Boniface IV, lequel avait eu pour prédécesseur Boniface III, élu, après la mort du pape Sabinien, successeur de saint Grégoire-le-Grand.

Honorius Ier fut appelé au saint-siége après la mort de Boniface V, et l'occupa jusqu'au 12 octobre 638.

(2) Ce prince, auquel l'histoire reproche l'atroce supplice de Brunehaut, s'efforça d'effacer cette tache par sa piété, par sa charité envers les pauvres, par sa libéralité envers les églises, par son respect envers les évêques, par son zèle pour l'observation des canons, par sa constance dans le bien et dans la vertu pendant qu'il régna seul. Il était, ajoute le P. Daniel, adoré de ses peuples, dont il savait admirablement manier les esprits. Il était très-instruit dans les belles-lettres.

En cette même année 628, la sainte croix, qui avait été enlevée par l'armée de Chosroës II, roi des Perses, lors de la prise de Jérusalem, en 614, fut rendue à l'empereur Héraclius par Siroës, avec tous les captifs chrétiens et le patriarche Zacharie. Voici en quels termes Bossuet résume cette partie de l'histoire : « Le roi de Perse Chosroës II avait entrepris de « perdre Phocas (*). Il poussa ses conquêtes sous Héraclius. On vit l'em« pereur battu et la vraie croix enlevée par les infidèles; puis, par un « retour admirable, Héraclius cinq fois vainqueur, la Perse pénétrée par « les Romains, Chosroës tué par son fils (Siroës), et la sainte croix recon« quise. »

(*) Voyez ce que j'ai dit, dans une note du chapitre précédent, au sujet du supplice de l'empereur Maurice et de ses enfants.

laisser une partie de l'Aquitaine à Caribert; celui-ci fi son siége à Toulouse, et meurt peu de temps après. Son fi Chilpéric, encore au berceau, ne lui survit que de quelqu jours (1), et la monarchie tout entière passe en la pui sance de Dagobert (2). Ce prince règne d'abord avec écla il rend la justice avec un soin infatigable, écoute les plaint avec bonté, fait réparer les torts, devient l'appui des petit se fait respecter des grands, ne suit à l'égard de tous q les règles de l'équité, seconde le zèle des prélats, enrich les églises, embellit magnifiquement ses palais, et fa reviser et écrire les *lois salique* et des *ripuaires*, ainsi q celles des Allemands et des Bavarois; mais il ternit s belles qualités par le scandale de ses débauches, et pous si loin l'incontinence et l'outrage des mœurs, qu'après ave renvoyé sa première épouse pour prendre une des fill d'honneur, il eut, en même temps, trois femmes, à titre (reines, et un grand nombre de concubines (3); et comn les désordres des princes leur font oublier le bien publi

---

(1) Dagobert est soupçonné d'avoir contribué à la mort de cet enfar *opinio mortis ejus Dagoberto ascribebatur*, dit Aimoin (*De Gestis Fran rum*, cap. XXIII).

(2) Quelque temps après, il donna l'Aquitaine comme duché héréditai à un autre fils d'Aribert, appelé Boggis, qui devint la tige d'une long suite de princes qui s'éteignirent, dit M. Lebas (*Histoire du Moyen-Ag* p. 67), en 1503 dans la personne de Louis d'Armagnac, duc de Nemou tué à la bataille de Cérignoles.

(3) Saint Amand, l'apôtre de la Belgique, n'ayant pas craint de se pı senter devant le roi pour lui reprocher sa conduite, fut envoyé en exi mais il en fut rappelé quelque temps après (en 630) pour baptiser Sig bert, premier fils de Dagobert. Saint Amand était né près de Nante il s'était retiré fort jeune dans un monastère; il en sortit pour aller Tours et fut reçu dans le clergé de cette église; il se rendit ensuite Bourges, où il vécut dans une cellule pendant quinze ans. Après ce temp il alla à Rome et revint presque aussitôt dans les Gaules, où il fut co traint par les évêques d'accepter l'épiscopat, mais sans résidence déte minée; alors il alla prêcher la foi dans la Belgique, où il fonda plusieu monastères célèbres.

et s'entretiennent à ses dépens, Dagobert établit des impôts onéreux, et dépouilla plusieurs de ses sujets.

Il y avait cependant à la cour de fidèles serviteurs de Dieu, des hommes sages et pieux, qui avaient su résister à la contagion de l'exemple, et qui avaient trouvé, dit Longueval, l'art d'unir la politesse des courtisans avec la probité et la vertu des plus saints religieux. Saint Dadon (1), son frère, saint Adon, et le célèbre saint Eloi (2) vivaient dans la pénitence et les bonnes œuvres, fondaient des monastères, et ne retiraient de leurs charges que l'avantage de pouvoir faire plus de bien.

La puissance des Francs s'ébranle dans la Germanie. Les Venèdes, peuple esclavon (3), affranchis du joug des Avares, s'établissent dans la Bohême, résistent aux armes de Dagobert, et soutiennent la guerre avec succès (4).

---

(1) Ce saint, plus connu sous le nom de saint Ouen, était référendaire du roi.

(2) Éloi, né aux environs de Limoges, était devenu très-habile dans l'art de l'orfévrerie. Après avoir exécuté diverses pièces qui passèrent pour des chefs-d'œuvre, il parvint à être directeur de la monnaie royale, et fut plus tard nommé évêque de Noyon. Pendant son épiscopat, il trouva le temps de se livrer aux travaux de son ancienne profession, en faisant des châsses destinées à renfermer les reliques des saints. Plusieurs de ces ouvrages existaient encore avant la révolution.

Pendant qu'il remplissait la charge de monétaire, il fonda le célèbre monastère de Solignac, près de Limoges, sous la conduite de saint Remacle, depuis évêque de Maëstricht, et un autre à Paris, dans lequel il assembla jusqu'à trois cents filles, auxquelles il donna sainte Aure pour abbesse.

(3) Le nom d'Esclavon ou de Slave était le nom commun; il y en avait un particulier aux peuples des différents cantons. Les Esclavons occupaient alors non-seulement le pays qui porte leur nom, mais encore le territoire qui forme aujourd'hui la Bosnie, la Dalmatie, la Croatie, et s'étaient répandus dans la Bohême.

(4) Un marchand du territoire de Sens, appelé Samon, ayant été trafiquer chez ce peuple et le trouvant en guerre avec les Avares, entra dans ses rangs et se conduisit avec tant de valeur, qu'il fut élu roi. Ses nouveaux sujets n'eurent pas à se repentir de leur choix, car il vainquit les armées de Dagobert et maintint l'indépendance de ces peuples, qui, dans

L'Austrasie veut un roi particulier; Dagobert lui donne son fils Sigebert, à peine âgé de trois ans.

Les Gascons recommencent leurs brigandages, sont menacés d'extermination, se mettent à la merci du prince, et lui jurent une éternelle fidélité.

Les Bretons de l'Armorique s'étant rendus coupables des mêmes actes sur les terres des Francs, leur comte, Judicaël, déterminé par les paroles de saint Eloi, qui avait été envoyé vers lui pour demander satisfaction, se présente à la cour et promet solennellement que lui et ses états seront toujours soumis au domaine des princes francs (1).

De nouveaux monastères s'élèvent : Saint Pallade d'Auxerre fonde celui de Saint-Julien; saint Riquier, celui de Centule et celui de Forest-Montier, dans le Ponthieu; saint Fiacre, celui de Breuil (2); saint Faron, évêque de Meaux, celui de Sainte-Croix, tandis que saint Omer, évêque de Therouanne et de Boulogne, défriche les terres voisines et se prépare à en fonder un dans son diocèse (3).

Tel était l'état du royaume et de la religion lorsque Dago-

---

la suite, furent réduits en servitude : de sorte que leur nom dérive de celui d'esclave.

(1) Ce comte des Bretons est honoré comme un saint. Ce prince, qui avait passé quelque temps dans un cloître, regrettant la paix de la vie religieuse, résolut de renoncer à ses états en faveur de son frère Judoc ou Josse, qui refusa le trône, s'enfuit avec des pèlerins étrangers, se rendit avec eux dans le Ponthieu, au territoire d'Amiens, et y jeta les fondements du monastère qui porta son nom. Alors Judicaël, malgré les regrets de sa famille et de ses sujets, alla se consacrer à Dieu dans le monastère de Saint-Jean de Gaël, où il vécut dans les plus grandes austérités. Ils ont été, tous deux, mis au nombre des saints.

(2) Près de Meaux. Saint Fiacre avait une sœur, nommée Syre, qui se consacra à Dieu, et qui se sanctifia sous la direction de son frère et de sainte Fare, fondatrice du monastère d'Eboriac, appelé depuis *Fare-Moutier*, à cinq lieues de Meaux.

(3) Ce monastère fut ensuite connu sous le nom de Saint-Bertin, son second abbé.

bert, atteint d'une dyssenterie à sa résidence d'Épinay, se fit transporter à l'abbaye de Saint-Denis; et là, comme son mal augmentait, il fit venir Ega, maire du palais, avec plusieurs autres seigneurs, leur recommanda instamment sa femme Nanthilde et son fils Clovis, et mourut bientôt après (1).

Clovis II, à peine âgé de quatre ans, succède à son père dans les royaumes de Bourgogne et de Neustrie, sous la régence de sa mère et d'Ega; Sigebert III garde l'Austrasie, sous la conduite de Pepin, de saint Cunibert, évêque de Cologne (2), et du duc Aldagisile.

Une nouvelle hérésie avait paru en Orient. L'Église avait décidé contre Nestorius qu'il n'y avait qu'une seule personne en Jésus-Christ, et contre Eutychès qu'il y avait deux natures. On chercha les moyens d'expliquer comment ces deux natures composaient une seule personne, et l'on crut résoudre la difficulté en supposant que la nature humaine, quoique distincte de la nature divine, lui était cependant si complétement unie qu'elle n'avait point d'action propre, et que la nature divine avait seule une

---

(1) An 638. Dagobert fut inhumé dans l'église de Saint-Denis, qu'il avait ornée et enrichie pour s'attirer la protection de ce martyr, et qui fut consacrée à la sépulture de la plupart des rois ses successeurs.

Le pape Honorius Ier, successeur de Boniface V, mourut le 12 octobre de la même année, et fut remplacé par Severin. Celui-ci étant mort le 1er août 640, on élut Jean IV, qui finit sa carrière en octobre 642, et eut pour successeur Théodore Ier.

Le sixième concile de Tolède, en Espagne, fut aussi tenu en cette même année 638. Il ordonna, avec le consentement du roi et des grands, qu'à l'avenir aucun roi ne monterait sur le trône qu'en promettant de conserver la foi catholique, et que, s'il violait son serment, il fût anathème et condamné au feu éternel avec les évêques et tous ceux qui auraient participé à son péché.

(2) Après la mort de Dagobert, saint Cunibert et Pepin vinrent à Compiègne, partagèrent ses trésors entre Sigebert, Clovis et la reine Nanthilde, et firent porter à Metz la part de Sigebert.

volonté (1). L'empereur Héraclius, séduit par cette doctrin du monothélisme dont les conséquences tendaient cepen dant à détruire le dogme de l'incarnation, voulut qu'o l'enseignât. Deux partis se formèrent dans les église d'Orient; le pape Honorius, craignant les suites de cett contestation, conseilla de ne parler ni d'une *seule volonté*, n des *deux volontés*, et consentit ainsi au silence où le men songe et la vérité furent, dit Bossuet, également suppri més. L'empereur, autorisé par les conciles que Cyrus patriarche d'Alexandrie, et Sergius, patriarche de Cons tantinople, avaient assemblés, fit dresser un acte de l décision de ces conciles, dans lequel il exposa la nouvell doctrine, et qui, à cause de cela, fut appelé *ecthèse* (2)

Pendant ces disputes de religion, des événements grave s'accomplissaient dans l'étendue de l'empire; les musu mans, déjà maîtres de la Palestine (3) et de la Syrie, avaien

(1) « Les monothélites, » dit Bossuet (*Disc. sur l'Hist. univ.*), « par un bizarrerie presque inconcevable, en reconnaissant deux natures en Notr Seigneur, n'y voulaient reconnaître qu'une volonté. L'homme, selon eux n'y voulait rien, et il n'y avait en Jésus-Christ que la seule volonté d Verbe. »

(2) *Ecthesis*, exposition. L'echtèse fut reçue par beaucoup de monde e Orient, mais elle fut rejetée et condamnée par le concile tenu en 640 pa le pape Jean IV, et par les évêques de la Byzacène, de la Numidie, de l Mauritanie et de toute l'Afrique, qui s'assemblèrent et anathématisèrent l monothélisme. Héraclius n'avait pas prévu ce soulèvement; il en craign les suites, retira son ecthèse et déclara que cet édit était l'ouvrage de Ser gius. (Voy. le *Dict. des Hérésies*, par Pluquet.)

Un de ces nouveaux sectaires, étant venu dans les Gaules pour répandr sa doctrine, s'arrêta d'abord à Autun, se fit quelques partisans, et fut con damné d'une voix unanime par un concile convoqué à Orléans par le soins de saint Éloi et de saint Ouen.

(3) Le calife Omar, qui avait conduit en personne le siége de Jérusalem (an 636), entra dans la cité sainte avec les marques du plus grand respec Il visita Bethléem et fit sa prière à la grotte; il accorda aux habitants d Jérusalem une lettre de sauvegarde, leur laissa le libre exercice de l religion, et fit bâtir une mosquée sur l'emplacement qu'avait occupé l temple de Salomon.

passé l'Euphrate et s'étaient emparés de la Mésopotamie, tandis qu'un autre corps, sous les ordres d'Amrou, envoyé en Égypte par le calife Omar, faisait la conquête de cette province, se rendait maître d'Alexandrie, et livrait au feu les trésors des sciences renfermés dans la bibliothèque de la ville (1).

L'église gallicane venait de s'enrichir de deux nouveaux prélats; saint Eloi et saint Ouen, ordonnés évêques (2), le premier de Noyon et de Tournay, le second de Rouen, continuaient avec un zèle admirable les travaux apostoliques de leurs prédécesseurs. Éloi va prêcher l'Évangile à Gand, à Anvers et sur les côtes de la mer où les Suèves et les Frisons s'étaient établis, adoucit la férocité de ces peuples, les convertit à la foi, les exhorte à donner l'aumône, à mettre leurs esclaves en liberté, à faire de bonnes œuvres.

Saint Ouen attire près de lui les plus saints abbés de son temps, saint Germer, saint Vandrille, saint Filibert, qui, par ses secours et ses conseils, établissent plusieurs monastères célèbres par le nombre et la piété de ceux qui allèrent y vivre et y mourir pour la conquête de leur salut.

L'Austrasie avait perdu Pepin; son fils Grimoald lui

(1) On raconte que Jean le grammairien, patriarche des jacobites, ayant prié Amrou de lui céder la bibliothèque, celui-ci consulta le calife Omar, qui lui répondit que si ces livres étaient conformes à l'Alcoran, ils étaient inutiles, parce que l'Alcoran suffisait; que s'ils n'y étaient pas conformes, il fallait les brûler. On ajoute que cet ordre fut exécuté avec une aveugle soumission, et que les volumes servirent à chauffer les bains de la ville pendant six mois. Gibbon déclare être bien tenté de nier l'ordre du calife et les suites qu'on lui attribue; il considère tout cela comme une fable, et cite *avec éloges le scepticisme raisonnable* de Renaudot (*Hist. Alex. Patriarch.*, p. 170). Il dit que depuis qu'on a publié une version latine des *Dynasties* d'Abulpharage, on a répété ce conte dix mille fois. Mais le silence de deux écrivains, Eutychius et Elmacin, antérieurs à Abulpharage, peut-il contrebalancer l'affirmation de celui-ci?

(2) An 640. Quelques critiques rapportent cette ordination à l'année 646; mais cette dernière opinion ne me paraît pas fondée.

avait succédé dans sa charge de maire du palais. Ega pourvu de cette même dignité dans le royaume de Neustrie était mort quelque temps après; et l'on avait mis à sa plac Erchinoald, parent de Dagobert. La mairie du palais d Bourgogne avait été donnée à Flaochat. Ces dignitaires ces ministres étaient les seuls maîtres; et le pouvoir royal absorbé par le leur, n'est déjà plus qu'un titre vain e sans autorité. Ainsi commence l'ère des rois appelés *fainéants*.

La guerre de Thuringe, où l'armée de Sigebert fu défaite par le duc Radulfe qui voulait se rendre indépendant, est le seul événement mémorable du règne de c prince, plus occupé d'œuvres chrétiennes et religieuses que d'actions militaires ou d'affaires politiques.

Un concile s'assemble à Châlons en l'an 650 (1); sain Vulfolède de Bourges en indique un second dans sa province, sans en avoir demandé la permission au roi. Sigebert défend aux prélats de s'y rendre, et écrit en ces terme à saint Didier de Cahors :

« Nous avons appris par le bruit public et par la relation « de plusieurs de nos sujets que vous avez été convoqué « par l'évêque Vulfolède, notre père, pour tenir un con- « cile dans notre royaume, le 1er de septembre, avec les « autres évêques de votre province. Quoique nous dési- « rions maintenir l'observation des canons, à l'exemple de « nos prédécesseurs, cependant, comme on ne nous a « pas donné auparavant connaissance de cette assemblée, « nous avons résolu, et de l'avis de notre conseil, de ne « pas souffrir qu'on tienne aucun concile à notre insu dans

(1) *Concilium Cabilonense*. On y fit vingt canons. Le cinquième défend de confier aux laïques les paroisses et les biens des paroisses; le onzième défend aux juges ecclésiastiques de faire des visites dans les paroisses et les monastères, et de contraindre les clercs et les abbés de leur fournir des repas.

« nos états, et qu'aucun évêque de notre royaume se « trouve à celui qui est indiqué pour le 1er septembre. « Dans la suite, si l'on nous avertit à temps du sujet du « concile, soit que ce soit pour régler la discipline de « l'Église, ou pour le bien de l'État, ou pour quelque autre « affaire, nous ne refuserons pas qu'on en tienne, mais à « condition qu'on nous en donne auparavant connaissance. « C'est pourquoi nous vous écrivons cette lettre pour nous « recommander à vos prières et vous défendre de vous « trouver à cette assemblée avant que vous sachiez ma « volonté; et, afin que vous n'en puissiez prétendre cause « d'ignorance, nous avons souscrit de notre main. »

Ce prince meurt. Grimoald, par une indigne usurpation, fait conduire secrètement en Irlande le jeune fils du roi, et ne craint pas de placer la couronne sur la tête de son propre fils; mais bientôt les seigneurs se soulèvent et renversent l'usurpateur.

Clovis II se trouve ainsi seul possesseur des états de la monarchie, et meurt, peu de temps après, à l'âge de vingt-deux ans (1), laissant trois fils, Clotaire III, Childéric II et Thierry.

---

(1) Les historiens disent fort peu de chose de ce règne. Ils nous apprennent que ce prince, après avoir prodigué ses trésors pour nourrir les pauvres dans un temps de famine, employa au même usage des lames d'or et d'argent dont le roi Dagobert avait couvert les tombeaux de Saint-Denis et de ses compagnons.

Clovis II passe pour être le premier roi de France qui se soit servi d'une voiture, mode de transport jusque-là réservé aux reines, les rois paraissant toujours en public à cheval.

Personne n'ignore ces deux vers de Boileau:

> Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
> Promenaient dans Paris le monarque indolent.

C'est vers cette époque que les priviléges et exemptions accordés aux monastères commencèrent à devenir plus communs. Le saint-siége en accordait à la prière des abbés et des princes; et les évêques eux-mêmes, sans avoir recours au pape, en gratifiaient souvent, dit Longueval, les

Sous ce règne paisible et sans éclat, mais fécond en établissements religieux, vivaient l'historien Frédégaire, le moine Marculfe, auteur d'un célèbre recueil de formules (1), et le pieux saint Landry, évêque de Paris, qui fonda l'Hôtel-Dieu.

---

moines de leurs diocèses quand ils étaient édifiés de leur ferveur et de leur soumission. On trouve dans le recueil de Marculfe le modèle d'un pareil privilége accordé par l'évêque diocésain; il consiste en ce que l'évêque s'oblige de promouvoir aux ordres sacrés les moines que l'abbé et la communauté en auront jugés dignes; de bénir les autels du monastère, de donner le saint chrême tous les ans, le tout gratuitement; de laisser aux moines l'élection de leur abbé, et à l'abbé le soin de corriger ses moines suivant la règle, dans le cas cependant où il aurait la force de le faire; car s'il ne pouvait pas les réprimer, ce serait alors à l'évêque à châtier les coupables. Du reste, l'évêque se désiste de tout autre pouvoir sur les biens du monastère et sur la personne des moines; et il s'engage même à n'entrer dans l'enceinte du monastère que sur la réquisition de l'abbé et des moines, et à en sortir quand il aura terminé l'affaire pour laquelle il aura été appelé, sans demander ni prendre autre chose qu'un repas sobre. Tel est le précis du modèle que Marculfe nous a laissé d'un privilége monastique. Cet acte, ajoute Longueval, est nommé privilége parce qu'il déroge au droit commun qui soumet les abbés et les moines aux évêques.

(1) Marculfe réunit, par l'ordre de saint Landry, les formules des actes les plus ordinaires, et divisa son travail en deux livres, dont le *premier* contient les modèles des chartes royales et de tous les actes publics qui se faisaient au nom du roi ou qui devaient être présentés au roi, et le *second* les formules des actes qui se passaient entre particuliers, *chartæ pagenses*.

Fleury a raison de dire qu'on peut beaucoup apprendre dans ce recueil pour les antiquités ecclésiastiques. C'est en effet un des monuments les plus importants de notre histoire, et surtout de la jurisprudence de cette époque.

XLI.

CLOTAIRE III. — RÉGENCE DE BATHILDE. — HISTOIRE DE CETTE PRINCESSE. — CHILDÉRIC ROI D'AUSTRASIE. — ÉBROIN MAIRE DU PALAIS DE NEUSTRIE. — MORT DE CLOTAIRE. — CHILDÉRIC MAÎTRE DE TOUTE LA MONARCHIE. — SAINT LÉGER, ÉVÊQUE D'AUTUN, DIRIGE LES AFFAIRES DE L'ÉTAT. — ASSASSINAT DE CHILDÉRIC. — THIERRY ROI. — CONDUITE D'ÉBROIN. — CRUEL TRAITEMENT INFLIGÉ A SAINT LÉGER. — SON FRÈRE GUÉRIN EST LAPIDÉ. — DAGOBERT ROI D'AUSTRASIE. — SA MORT. — PEPIN D'HÉRISTAL GOUVERNE L'AUSTRASIE. — BATAILLE DE TESTRI. — THIERRY PRISONNIER. — PEPIN MAÎTRE DE TOUT L'EMPIRE. — MORT DE THIERRY. — CLOVIS III ET CHILDEBERT III. — ÉTAT DE L'ÉGLISE DES GAULES. — MORT DE CHILDEBERT. — SON FILS DAGOBERT MONTE SUR LE TRÔNE. — SA MORT. — CHILPÉRIC III. — CHARLES-MARTEL. — SES VICTOIRES. — MORT DE CHILPÉRIC. — THIERRY IV. — ÉGLISE DE GERMANIE. — LES SARRASINS MAÎTRES DE L'ESPAGNE. — ILS PÉNÈTRENT DANS LES GAULES. — CÉLÈBRE VICTOIRE REMPORTÉE PAR CHARLES-MARTEL. — MORT DE THIERRY. — INTERRÈGNE. — HÉRÉSIE DES ICONOCLASTES EN ORIENT. — LETTRES DU PAPE GRÉGOIRE III A CHARLES-MARTEL. — MORT DE CHARLES-MARTEL. — CARLOMAN ET PEPIN SES FILS GOUVERNENT LE ROYAUME. — LEURS VICTOIRES. — PREMIER CONCILE DE GERMANIE CONVOQUÉ PAR CARLOMAN. — CANONS DE CE CONCILE. — CONCILE DE LESTINES. — PEPIN FAIT MONTER SUR LE TRÔNE CHILDÉRIC III. — NOUVELLES GUERRES. — CONCILE DE SOISSONS. — CARLOMAN SE RETIRE AU MONASTÈRE DU MONT-CASSIN. — CONCILE DE DUREN. — PEPIN FAIT DÉPOSER LE ROI CHILDÉRIC ET SE FAIT ÉLIRE ROI.

Clotaire III, l'aîné des enfants de Clovis II, ayant à peine cinq ans lorsqu'il parvint à la royauté, Bathilde, sa mère, prit les rênes du gouvernement, s'entoura des conseils de quelques évêques et se conduisit avec beaucoup de prudence et de sagesse. Cette princesse, née dans la Grande-Bretagne, avait été enlevée par des pirates, transportée dans les Gaules, vendue comme esclave à Erchinoald, maire du palais, attachée au service de sa femme, s'était fait remarquer par sa beauté, par son esprit, par ses vertus, et avait été tirée de cette condition pour deve-

nir l'épouse de Clovis; et jamais, au dire des historiens, élévation ne fut mieux justifiée; car elle n'oublia dans aucun temps l'état d'où la Providence l'avait fait sortir pour la porter au trône; n'usant de son pouvoir que pour faire le bien, de sa fortune que pour soulager les pauvres (1), doter ou fonder des monastères (2). Un tribut énorme frappait les membres de chaque famille gauloise, même les nouveau-nés; la crainte de la misère empêchait les mariages, et plus souvent encore le désespoir des parents les portait à exposer ou à vendre leurs enfants. Bathilde supprima cette capitation, défendit aux juifs ce trafic barbare et racheta plusieurs de ces tendres victimes pour les rendre au toit paternel ou pour les faire élever dans de saintes communautés.

Childéric, second fils de Clovis II, est appelé par les grands au trône d'Austrasie, sous la tutelle de Wulfoald, maire du palais (3).

La paix règne dans tous les états de la monarchie; les lettres se raniment; les écoles des monastères et des églises épiscopales se peuplent de disciples; à Arras, à Cambrai, à Saint-Denis, à Jumiéges, à Maëstricht, à Lourey, dans le Berry; à Issoire, à Clermont (4) et dans plusieurs autres lieux.

Il y avait alors à la cour de Neustrie un homme hardi,

(1) Pour aider la reine dans la distribution de ses aumônes, Clovis II lui donna saint Genès, alors abbé et depuis archevêque de Lyon. C'est la première fois, ainsi que l'observe Longueval, qu'il est fait mention de la charge d'*aumônier*.

(2) Sainte Bathilde fonda deux monastères considérables, celui de Chelles et celui de Corbie, qui furent établis l'un et l'autre dans deux anciennes maisons royales. Corbie est une petite ville à quatre lieues d'Amiens, et Chelles un gros bourg entre Paris et Meaux.

(3) Thierry, troisième fils de Clovis, étant encore au berceau, n'eut point alors de part à la succession.

(4) Dans l'école publique de Clermont, on enseignait le droit romain; celle d'Issoire était destinée à l'instruction de la jeune noblesse.

violent, jaloux de son pouvoir, sacrifiant tout aux intérêts de sa fortune et qui aspirait à diriger seul l'État. C'était Ebroin, maire du palais. Ses intrigues et ses desseins trouvaient cependant un frein dans la fermeté de Bathilde; mais cette princesse, s'étant retirée dans le monastère de Chelles (1), il put alors satisfaire son ambition en s'emparant de toute l'autorité. Clotaire III étant mort (2), il fait proclamer le jeune Thierry, sans assembler les grands; il accable le peuple, outrage la noblesse, se fait haïr de tous, excite par sa tyrannie la plus violente sédition, est renversé, tondu et confiné dans le monastère de Luxeuil; Thierry subit le même sort, est relégué à Saint-Denis, et Childéric, possesseur du trône d'Austrasie, est proclamé de plus roi de Bourgogne et de Neustrie.

Saint Léger (3), évêque d'Autun, issu d'une famille illustre parmi les Francs (4), prélat d'une capacité, d'une vertu, d'un mérite universellement reconnus, est chargé

---

(1) An 670.

(2) An 670.

(3) En latin *Leodegarius*.

(4) Ce ne fut guère que dans ce siècle que l'on commença à admettre dans le clergé des personnes appartenant aux nations barbares converties au christianisme. Et comme le goût dominant et l'occupation de ces peuples étaient la chasse et la guerre, ceux d'entre eux qui embrassèrent l'état ecclésiastique conservèrent, pour la plupart, une partie de leurs mœurs et de leurs coutumes; ce qui obligea dans la suite les conciles à faire un grand nombre de réglements contre les clercs chasseurs et guerriers. On sera cependant moins étonné, ainsi que l'observe Macquer (*Abrégé chronol.*), de voir les ecclésiastiques porter les armes, si l'on fait attention que plusieurs motifs très-puissants se réunirent dans la suite pour les y obliger. Les églises possédant alors de grandes terres seigneuriales, les évêques se trouvèrent engagés à servir l'État comme les autres seigneurs : chacun d'eux marchait à la tête de ses vassaux lorsqu'il était commandé, et devait fournir au roi un certain nombre d'hommes, de chevaux et d'armes. Il en était de même des abbés, car les monastères possédaient des biens considérables qui n'étaient pas seulement destinés à l'entretien de la communauté, mais qui servaient aussi au soulagement des pauvres et à l'exercice de l'hospitalité.

de la direction des affaires, rétablit le calme dans le royaume, fait respecter les lois, suit en toute occasion les règles de son devoir et de sa conscience, et devient par cela même odieux aux grands. Le roi, trompé par ses favoris, et d'ailleurs fatigué des remontrances d'un ministre vertueux, conçoit contre lui une haine violente, et médite d'abord, sur d'injustes soupçons, de le faire mourir; mais, entraîné par des conseils plus doux, il se borne à le faire enfermer au monastère de Luxeuil, où languissait l'ancien maire Ebroin, qui cachait sous les habits de moine les violentes passions qui l'agitaient encore (1).

Childéric se livre alors sans contrainte à ses mauvais penchants, et pousse la tyrannie jusqu'à faire fouetter comme un esclave un noble Franc, appelé Bodillon, qui s'était permis de lui représenter le danger d'un impôt excessif qu'il était question d'établir. Brûlant de venger cet outrage, Bodillon va s'embusquer avec quelques amis dans la forêt de Livry, attaque et tue le roi dans une partie de chasse, tandis que ses partisans égorgent la reine qui était enceinte, et Dagobert, l'aîné de ses deux

(1) La disgrâce de saint Léger se place vers l'année 673; Adéodat ou Dieudonné occupait la chaire de saint Pierre. Ce pape avait succédé à Vitalien, successeur de saint Eugène Ier, qui avait eu pour prédécesseur saint Martin, élu après la mort de Théodore Ier, qui est le premier pape qu'on ait qualifié de *souverain pontife*. Ce titre lui fut déféré par un concile d'Afrique tenu en 646.

C'est aussi vers la même époque que Wamba, roi d'Espagne, homme d'un génie supérieur, fit rentrer dans le devoir la Septimanie qui s'était révoltée. Le duc Paul, qu'il avait envoyé contre les rebelles, s'était joint à eux et s'était fait proclamer roi dans Narbonne. Wamba marcha en personne contre le traître, alla l'assiéger dans les arènes de Nîmes et le contraignit de se rendre à discrétion. Le roi usa de clémence après sa victoire. Ce prince, qui avait longtemps refusé la couronne, et qui ne s'était résolu à l'accepter que par les menaces qui lui furent faites s'il persistait dans son refus, fut sacré, le 29 septembre 672, par Quiricus, évêque de Tolède. Il abdiqua, quelques années plus tard, pour se retirer dans un monastère où il mourut.

fils (1); le plus jeune échappe à leur rage, et se réfugie dans un monastère.

Cet événement si tragique change la face des affaires, augmente les troubles, amène l'anarchie et réveille l'ambition d'Ebroin. Cet ancien ministre quitte Luxeuil, d'où saint Léger venait de sortir, reparaît sur la scène politique pour se saisir du gouvernement, se prononce contre Thierry, qui de l'abbaye de Saint-Denis venait d'être porté au trône, lui oppose un fils supposé de Clotaire III, se met à la tête d'un parti nombreux, et dirige des troupes vers Autun, pour s'emparer de Léger, partisan de Thierry. Les amis du saint prélat lui conseillaient de fuir et d'emporter ses trésors; mais il leur dit : « Pourquoi enlèverais-je d'ici ce que je ne puis emporter au ciel. Je préfère, à l'exemple de saint Laurent, en faire don aux pauvres; » et après avoir fait distribuer ce qu'il possédait, il assembla les habitants dans la cathédrale, les remercia de l'ardeur qu'ils témoignaient pour ses intérêts, demanda pardon à ceux qu'il pouvait avoir offensés, et déclara qu'il n'était plus nécessaire de combattre, parce qu'il était résolu de se livrer à l'ennemi. Il sortit donc de la ville, comme une victime d'expiation, afin d'épargner le sang de son peuple; Didon, indigne évêque de Châlons-sur-Saône, et Vaimer, duc de Champagne, principaux chefs de la révolte après Ebroin, ordonnent aussitôt qu'on arrache les yeux à saint Léger, qui souffre ce cruel supplice sans proférer aucune plainte, et ne cesse de chanter des psaumes pendant l'office des bourreaux.

Pendant que ces effroyables désordres accablaient les

(1) Ils furent enterrés tous les trois dans l'église Saint-Germain-des-Prés, où leurs tombeaux furent découverts vers le milieu du XVIIe siècle. On y trouva des restes d'ornements royaux, et entre autres un diadème d'or qui ceignait la tête du roi. Sur le tombeau de la reine Blichilde était placé un petit coffre en pierre contenant les restes de son jeune fils.

royaumes de Bourgogne et de Neustrie, Dagobert (1), ramené d'Irlande par saint Wilfrid, régnait en Austrasie, s'efforçant d'y maintenir la paix, si souvent troublée par l'ambition des grands, et d'arrêter les effets d'une commotion qui pouvait avoir dans ses états des suites si funestes.

Ebroin parvient à réunir une puissante armée, fait trembler Thierry, l'oblige à traiter, lui vend sa soumission, moyennant la mairie du palais, rentre dans cette charge, reprend toute l'autorité, n'épargne aucun de ses ennemis, fait mourir saint Léger (2) et fomente des troubles dans les états de Dagobert qui périt assassiné. Les seigneurs d'Austrasie laissent le trône vacant, refusent obéissance à Thierry, en haine d'Ebroin, et donnent le gouvernement à Martin et à Pepin d'Héristal (3). La guerre éclate entre les

---

(1) Ce prince, ainsi qu'on l'a vu dans le chapitre précédent, avait été secrètement envoyé en Irlande par la perfidie du maire Grimoald, qui avait, par ce moyen, placé son propre fils sur le trône d'Austrasie après la mort de Sigebert II, père de Dagobert.

(2) Son frère Guérin avait été lapidé quelque temps auparavant par ordre d'Ébroin. Saint Léger, dans une lettre qu'il dicta pour sainte Sigrade, sa mère, lui disait, pour la consoler : « ..... Nulle langue ne peut « exprimer la joie que vous devez ressentir dans le Seigneur. Vous avez « quitté ce qu'il fallait abandonner... Le Seigneur a exaucé vos prières; il « a vu les larmes que vous avez répandues en abondance en sa présence; « il vous a retranché de ce qui paraissait vous retarder dans la voie du « salut, afin que, dégagée des liens qui vous attachaient au monde, vous « viviez à Dieu et vous goûtiez combien le Seigneur est doux... O heureuse « mort qui donne la vie! heureuse perte des biens qui mérite des ri- « chesses éternelles! heureuse tristesse qui procure la joie des anges! « Vous avez déjà éprouvé les miséricordes du Seigneur; il vous a inspiré « le mépris du monde pour vous faire pratiquer les observations d'une « sainte règle; il a délivré vos enfants des misères du siècle, et leur a « donné l'espérance d'une vie éternelle... »

Saint Léger eut la tête tranchée dans une forêt de l'Artois qui porte encore son nom.

(3) Héristal est le nom d'un bourg que Pepin habitait, sur les bords de la Meuse. Pepin fut aussi surnommé *le Gros*, à cause de son embonpoint; on l'appelle aussi quelquefois Pepin le jeune, par rapport à son aïeul ma-

deux états; les Austrasiens sont vaincus, et Martin, attiré dans le camp ennemi pour une conférence, est traîtreusement égorgé. Ebroin tombe bientôt après sous les coups d'un seigneur qu'il menaçait de mort, et qui, l'ayant attendu au sortir du logis, lui fendit la tête de son épée (1).

Pepin d'Héristal gouverne seul l'Austrasie, et traite avec Waraton, successeur d'Ebroin, dans la charge de maire. Waraton, remplacé quelque temps par un indigne fils, rentre dans ses fonctions (2) et meurt un an après. Berthaire, seigneur arrogant et vain, est élu à sa place, traite avec hauteur les députés de Pepin, refuse un accommodement, se prépare à la guerre et va perdre à Testri (3) la bataille et la vie.

Le roi s'enfuit à Paris; Pepin l'y suit, pénètre dans la ville, fait Thierry prisonnier, lui laisse le titre et les honneurs de roi, devient maître de tout l'empire, répare les torts des règnes passés, rend aux églises et aux grands les biens qu'on leur avait ravis, prend la défense des opprimés, met de l'ordre dans les finances, relève la discipline militaire, s'intéresse à la propagation de la foi, remet en vigueur l'ancienne coutume des assemblées nationales (4),

---

ternel, Pepin de Landen, et quelquefois Pepin le vieux, par rapport à son petit-fils, qui fut enfin roi.

(1) An 681.

(2) Saint Ouen, qui avait fait un voyage à Cologne pour ménager un accommodement avec les seigneurs d'Austrasie, mourut, suivant l'opinion la plus probable, le 24 août 683, à Clichy, près Paris, où il s'était rendu pour instruire le roi du succès de sa négociation; et comme on jugea à propos de rendre son corps à son église, le roi Thierry, la reine, Waraton, maire du palais, et plusieurs autres seigneurs accompagnèrent le convoi jusqu'à Pontoise. Un grand nombre d'évêques, d'abbés, de clercs, de moines, le suivit jusqu'à Rouen.

Saint Ansbert, issu d'une noble famille de Francs, succéda à saint Ouen dans le siége de cette église.

(3) Entre Péronne et Saint-Quentin. An 687.

(4) Les évêques eurent alors leur place, aussi bien que la noblesse, dans ces assemblées du *Champ-de-Mars*. Le P. Daniel doute qu'avant ce

et fait régner partout l'ordre, la paix et les lois. La mort de Thierry (1) ne change rien aux affaires. Pepin fait successivement couronner les deux fils de ce prince, Clovis III (2) et Childebert III, retient en ses mains toute l'autorité et châtie les princes des Saxons, des Frisons, des Allemands, des Bavarois, des Thuringiens, tandis que les Aquitains et les Gascons se rendent indépendants et reconnaissent pour leur souverain Eudes, duc de Toulouse;

---

temps-là ils eussent ce privilége, au moins de la manière et dans l'étendue qu'ils l'eurent depuis. Il paraît certain, ajoute cet historien, qu'ils ne l'avaient point suivant le premier plan du gouvernement de la monarchie dans les Gaules, les évêques n'étant point alors *Francs*, mais tous Gaulois ou d'autre nation que de la nation franque. Ce fut une nouvelle adresse de Pepin pour s'attacher le corps ecclésiastique qui avait beaucoup de crédit sur les peuples. C'est dans ces sortes d'assemblées, sous Charlemagne et sous ses successeurs, que furent faits tous ces décrets connus sous le nom de *capitulaires*, dont cet empereur, Louis-le-Débonnaire son fils, et Charles-le-Chauve, son petit-fils, firent faire des collections que nous avons, et qui sont la plus belle et la plus entière partie de notre ancien droit.

Pepin ne manquait pas de faire paraître le roi dans ces assemblées sur un trône, comme s'il eût présidé et que tout se fût réglé par ses ordres, et le faisait ensuite reconduire dans une maison de plaisance sur les bords de l'Oise.

(1) Vers l'an 691. Dans un concile tenu à Sarragosse (Espagne) en cette même année, il fut réglé par le cinquième canon que les veuves des rois seraient obligées de prendre l'habit de religieuses et de s'enfermer dans un monastère pour le reste de leur vie.

L'année suivante, fut tenu à Constantinople le concile *in Trullo*, dans lequel on fit cent deux canons; on y défendit aux sous-diacres, aux diacres et aux prêtres de se marier, et aux évêques d'habiter avec leurs femmes; mais il fut permis aux prêtres de garder les leurs; ce qui anéantit l'ancienne discipline du célibat de clercs, qui s'était toujours observée dans l'Église, quoique avec plus ou moins d'exactitude, suivant les temps et les lieux.

Le pape Sergius Ier refusa de souscrire ce concile. Ce pape avait succédé à Conon, successeur de Jean V, qui avait eu pour prédécesseur Benoît II; celui-ci avait été élu après la mort de saint Léon II, successeur de saint Agathon, dont le prédécesseur, appelé Donus ou Domnus Ier, avait succédé à Adéodat ou Dieudonné.

(2) Ce prince mourut après un règne de trois ou quatre ans.

L'Église gallicane, qui déjà commençait à décheoir, comptait encore de grands et de pieux évêques, saint Bonet d'Auvergne, saint Moran de Rennes, saint Basin et saint Lutwin de Trèves, saint Lambert de Maëstricht, saint Gaudin de Soissons, saint Tétric d'Auxerre, saint Hubert de Liége, saint Aubert d'Avranches, fondateur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, saint Vindicien d'Arras, saint Bain de Thérouanne et un grand nombre de saints abbés qui vivaient dans toute l'austérité des règles monastiques.

Childebert III meurt en l'an 711, et laisse le trône à son fils Dagobert. Pepin avait eu deux fils, Drogon et Grimoald, de sa femme Plectrude, et un troisième du nom de Charles (1), de sa concubine Alpaïde. Le premier était mort en 708; le second avait perdu la vie par un assassinat concerté par les grands (2), et Pepin n'avait pas craint de donner à son petit-fils Théodebald, âgé seulement de six ans, la mairie du palais de Neustrie. Enfin, cet homme, qui avait anéanti les droits de la royauté, usurpé sa puissance, mais qui, pendant sa longue domination, avait rendu de si grands services à l'État et sauvé la monarchie par ses victoires, par son énergie, par ses talents et par sa sagesse, cessa de vivre en l'an 714, laissant le royaume entre les mains de deux enfants, dont l'un roi et l'autre maire, sous la tutelle de son aïeule Plectrude, qui se trouva par là maîtresse du pouvoir. Les seigneurs de Neustrie s'indignent d'un pareil joug, se révoltent, battent, près de Compiègne, les troupes de Plectrude,

---

(1) Surnommé plus tard Charles-Martel.

(2) Les entreprises hardies de Pepin commençaient à déplaire aux grands. Une conspiration s'ourdit pendant que Pepin était malade aux environs de Liége, et comme on espérait qu'il mourrait de cette maladie, on résolut de faire périr Grimoald, afin que la mort du fils arrivant en même temps que celle du père, le gouvernement revînt à son ancienne forme.

donnent la mairie à Rainfroi, le trône à Chilpéric III (1), après la mort de Dagobert, et, de concert avec les Frisons, vont attaquer l'Austrasie, qui venait de prendre pour chef Charles, fils de Pepin. Celui-ci, aussi brave qu'ambitieux, bat les Neustriens à Amblève, remporte une seconde victoire à Vinci (2), poursuit l'ennemi jusqu'à Paris, et rentre en Austrasie, où il crée roi Clotaire IV, fils de Thierry III. Les Neustriens invoquent le secours d'Eudes, duc d'Aquitaine, joignent leurs troupes à celles du nouvel allié, s'avancent vers l'Austrasie et sont taillés en pièces près de Soissons. Charles s'avance jusqu'à Orléans, menace le duc d'Aquitaine d'aller ravager ses états s'il ne livre Chilpéric, obtient satisfaction, traite ce prince avec de grands égards, et le fait reconnaître souverain de la totalité de l'empire après la mort de Clotaire IV, qui jouait en Austrasie le personnage de roi, et reste lui seul maire des trois royaumes.

Chilpéric III meurt (3); Charles fait monter sur le trône Thierry IV (4), fils de Dagobert II, marche ensuite contre les Saxons, les rend de nouveau tributaires, châtie les Allemands et les Bavarois et revient chargé de butin.

Il se formait alors une fervente église parmi les nations germaniques. Saint Rupert, ayant quitté la Gaule, avait été porter la foi dans la Bavière, dans le Norique, dans la

---

(1) Ce prince, qui s'appelait Daniel, et qui fut nommé Chilpéric par les seigneurs qui le proclamèrent, fut tiré du monastère où il avait été relégué après la mort de son père Childéric. Il fut préféré au fils de Dagobert, nommé Thierry, qui était encore au berceau.

(2) Entre Arras et Cambrai, le dimanche 21 mars 717. Le P. Daniel s'est trompé en disant que la bataille se donna un dimanche 19 mars; car cette année-là, le 19 mars était un vendredi.

Saint Grégoire II, successeur de Constantin, occupait alors le saint-siége. Constantin avait succédé à Sisinnius; celui-ci à Jean VII, Jean VII à Jean VI, et ce dernier à Sergius Ier.

(3) A Noyon, en 720 ou 721.

(4) Thierry IV, appelé aussi Thierry de Chelles, du nom du lieu où il avait été élevé, avait environ sept ans lorsqu'il fut proclamé.

Basse-Pannonie, et avait établi son siége épiscopal à Juvanie (1). Saint Corbinien, suivant les traces de Rupert, s'était mis à parcourir les contrées voisines, et avait fixé son siége à Frisingue, tandis que de zélés missionnaires de la Grande-Bretagne travaillaient à la conversion des Frisons. Le maire Charles, imitant son père Pepin, encourageait dans ce pays les travaux apostoliques de saint Willebrord et de ses compagnons, et, sur la recommandation du pape Grégoire II, avait pris sous sa protection spéciale saint Boniface (2), qui, après avoir parcouru la Frise, était allé prêcher dans la Hesse et dans la Thuringe.

Le brillant empire des Goths venait de tomber en Espagne. Le roi Roderic (3) ayant fait violence à la fille du comte Julien, celui-ci n'avait pas craint de sacrifier à sa vengeance la liberté de sa patrie en appelant les Sarrasins (4). Ce peuple farouche, encouragé par ses victoires, avait franchi les Pyrénées, inondé la Septimanie, massacré les habitants de Narbonne, et mis le siége devant Toulouse. Eudes, duc d'Aquitaine, s'avance au secours de la place, attaque les Sarrasins, défait leur armée, tue Zama, leur général, fait alliance, quelque temps après, avec un de leurs chefs, appelé Munuza, lui donne sa fille en mariage, et, comptant sur cet appui, se met en guerre ouverte

(1) Aujourd'hui Saltzbourg. Ce saint évêque, voyant, dit Longueval, la moisson croître sous les mains des ouvriers, revint chercher des secours dans sa patrie, et ramena douze compagnons avec une de ses nièces, nommée Erndrude, pour laquelle il fit bâtir, près de Saltzbourg, un monastère qui fut dans la suite appelé Nunnberg, c'est-à-dire le Mont des Nonnes.

(2) Cet évêque était d'abord appelé Vinfrid. La lettre du pape à Charles-Martel portait l'adresse suivante : *Domino glorioso filio Carolo duci Gregorius papa*. Le P. Daniel dit que cette adresse était : *Ad Carolum ducem majorem domûs regiæ Francorum*. Mais Longueval fait remarquer avec raison que cet historien a pris le titre que le P. Sirmond, dans son édition des *Conciles*, a donné à cette lettre : *Epistola Gregorii ad Carolum*, etc.

(3) Rodrigue.

(4) An 714.

contre les Francs. Vaincu par Charles-Martel, il appelle à son aide son gendre Munuza; mais celui-ci s'étant révolté contre l'autorité d'Abdérame, lieutenant-général du calife en Espagne, avait perdu la vie dans les gorges de la Cerdagne, et sa veuve venait d'être envoyée au sérail de Damas. Abdérame passe les monts, assiége et prend Arles, se dirige ensuite vers l'Aquitaine, s'empare de Bordeaux, et taille en pièces l'armée du duc d'Aquitaine, qui s'enfuit presque seul et va solliciter le secours des Francs.

Une grande partie de la Provence, Marseille, Avignon, Valence, Lyon, Mâcon, Châlons-sur-Saône, Autun, Besançon tombent au pouvoir des Sarrasins. Les monastères de Luxeuil, de Carmeri (1), de Saint-Seine, de l'île Barbe (2), de Grigni (3), de Lérins, et un grand nombre d'autres sont pillés, ravagés, et la plupart des religieux martyrisés (4).

Saint Ebbon, évêque de Sens, invoque le secours du ciel par de ferventes prières, dispose tout pour une généreuse défense, se met à la tête du peuple, se jette avec vigueur sur les assiégeants et délivre la ville.

Dans ce péril extrême de l'empire, Charles fait un appel à la valeur des Francs, et s'avance contre Abdérame qui

---

(1) C'est aujourd'hui la petite ville du *Monastier*, à trois lieues et demie du Puy. Anciennement, on l'appelait le *Monastier Saint-Chaffre*, du nom du saint abbé qui gouvernait ce monastère, et qui fut tué par les Sarrasins. Théoffroi, véritable nom de cet abbé, fut transformé en celui de Saint-Chaffre, qui est celui sous lequel il est vulgairement connu.

(2) Près de Lyon.

(3) Aux environs de Vienne.

(4) Au nombre de tous ces martyrs, nous devons particulièrement citer les quarante religieuses de Marseille qui se mutilèrent le visage en se coupant le nez, à l'exemple de leur abbesse Eusébie, afin d'inspirer de l'horreur aux Sarrasins et de ne pas être exposées à perdre leur virginité. Elles furent toutes massacrées par ces barbares. Le tombeau de l'abbesse fut placé dans le monastère de Saint-Victor; les religieuses furent enterrées dans une même chapelle, dite *de la Confession*.

venait de prendre Poitiers. Les deux armées demeurent en présence pendant six jours; les Sarrasins, plus nombreux et fiers de leurs victoires, inondent la plaine de leur cavalerie légère, harcèlent leurs ennemis par de fréquentes escarmouches, et se décident enfin, le septième jour, à en venir à une affaire générale. Le combat commence de part et d'autre avec une égale fureur; mais, dès le premier choc, les Francs écrasent les rangs qui leur sont opposés; les Sarrasins se rallient, reviennent sans cesse à la charge et se brisent chaque fois contre les bataillons serrés que Charles conduit, et qui, sans se rompre, lancent partout la mort.

La bataille durait depuis plusieurs heures, lorsque des cris confus s'élevèrent du côté du camp ennemi, d'où l'on voyait fuir une grande multitude se précipitant en désordre vers le lieu du combat; c'était Eudes, duc d'Aquitaine, qui, s'étant brusquement jeté sur le camp et en ayant culbuté la garde, taillait en pièces tout ce qui s'y trouvait, soldats, femmes, enfants.

Les Sarrasins, frappés d'épouvante, commencent à lâcher pied; Abdérame les ranime, les ramène, tient ferme au milieu du carnage, et périt enfin sur les cadavres des siens. La nuit sauve les restes de son armée.

Telle fut l'issue de cette terrible rencontre (1), l'un des

(1) Dans cette grande bataille, livrée en l'an 732, les Sarrasins perdirent, au dire de Paul Diacre, trois cent soixante-quinze mille hommes. Ce nombre est évidemment très-exagéré. Mais, ainsi que l'observe M. Lebas (*Hist. du Moyen Age*), l'imagination, au moyen âge, fut tellement frappée de ce grand choc des deux races, qu'on crut toujours à un immense massacre.

En cette même année, le pape Grégoire III, successeur de Grégoire II, assembla à Rome un concile qui fut composé de quatre-vingt-treize évêques, et auquel assistèrent le clergé, les consuls et les principaux du peuple. On y fit un décret contre les iconoclastes, ou *briseurs d'images*. Cette secte avait été introduite à Constantinople par l'empereur Léon l'*Isaurien*, homme sans éducation, qui avait servi comme simple soldat, et qui vou-

plus grands événements de l'histoire, qui valut à Charles surnom de *Martel* et l'immortelle gloire d'avoir préservé chrétienté du joug des musulmans (1). Son indomptab valeur se signala bientôt par de nouveaux exploits. I Provence et la Septimanie étaient encore au pouvoir d Arabes; il marche contre eux, s'empare d'Avignon, d'Arle de Nîmes, de Maguelonne, d'Agde et de Béziers, brûle (ou démantèle ces places, bloque Narbonne, anéantit l'a mée (3) qui venait au secours de la ville, et va soumett les Saxons qui s'étaient révoltés.

Sur ces entrefaites, le roi Thierry meurt (4); ma Charles, qui n'ose point prendre le trône, n'y fait mont

---

lant, comme ses prédécesseurs, se mêler aux questions théologiques, e se signaler en publiant un édit pour faire abattre les images. Cet é ayant été envoyé à Rome pour être mis à exécution, le pape Grégoire écrivit à l'empereur avec beaucoup de fermeté, et lui dit que les peupl ne rendaient point aux images un culte idolâtre; il l'avertit que c'était a évêques, et non aux empereurs, à juger des dogmes ecclésiastiques; q chacun devait demeurer dans son état; qu'il n'était point permis a évêques de se mêler des affaires du palais, ni aux princes de celles l'Église; qu'il y avait cette différence entre les évêques et les princes, ce que ceux-ci confisquaient les biens ou ôtaient la vie à ceux qui l avaient offensés, tandis que ceux-là plaçaient au cou des coupables l'Éva gile et la croix, leur imposaient des jeûnes, des veilles et des prières, le donnaient, après leur résipiscence, le corps et le sang précieux de Jésu Christ, et les envoyaient purs et sans tache devant Dieu. Un pape q parle ainsi, dit Fleury, est bien éloigné de prétendre ôter à l'empereur puissance temporelle.

(1) M. de Châteaubriand, dans ses *Études historiques*, dit que, les Sa rasins victorieux, le monde était mahométan. Quant à moi, j'ai une aut foi dans la Providence, et je ne pense pas que le sort de la religion p dépendre de cette bataille. Le christianisme a ses racines dans le ciel; vient de Dieu; il est au-dessus de tous les événements humains.

(2) D'après quelques écrivains, les traces d'incendie que l'on voit enco aujourd'hui sur les murs des arènes de Nîmes, qu'on avait converties e forteresse, dateraient de cette époque; mais je pense que ces traces, qu j'ai vues moi-même en visitant ce bel amphithéâtre, ne remontent qu'a xv[e] siècle.

(3) A Sigean, gros bourg voisin de Narbonne.

(4) An 737.

personne et continue à gouverner l'empire sous le titre de duc, avec le secours de ses officiers, dont il avait libéralement récompensé les services en leur distribuant des abbayes, des évêchés et divers biens d'église, sans respect pour les règles de la discipline (1).

L'église d'Orient souffrait alors de cruelles persécutions de la part d'un empereur iconoclaste, et Rome, le centre de la catholicité, avait tout à la fois à se défendre des surprises de ce prince hérétique qui tendait des piéges à sa foi, et des entreprises des Lombards qui en voulaient à sa liberté. Dans une si triste situation, l'éclat des victoires de Charles-Martel fit juger au pape Grégoire III que ce prince pourrait seul défendre l'Église contre tant d'ennemis. Il implora donc sa protection, et lui écrivit deux lettres pressantes à ce sujet; mais, désespérant de le toucher par les motifs de la piété, il s'appliqua à intéresser sa politique et à flatter son ambition. Il lui envoya donc, en 741, une solennelle ambassade (2) avec des clés de la confession de saint Pierre, quelques parcelles de ses chaînes et plusieurs autres présents, dont le plus estimable aux yeux d'un prince ambitieux était l'offre, de la part du pape et des Romains, de se soumettre à sa domination et de le reconnaître pour consul et patrice, s'il voulait prendre leur dé-

---

(1) Ces largesses, faites par Charles-Martel aux gens de guerre, ont été considérées par plusieurs jurisconsultes comme l'origine des dîmes inféodées tenues comme en fief par les seigneurs ou autres personnes laïques.

« Ces biens, qu'on enlevait aux églises pour les donner aux laïques, « furent sans doute, » dit le P. Daniel, « la raison pourquoi l'on vit alors « des évêques, des abbés, des moines et d'autres ecclésiastiques aller à la « guerre. Le motif de conserver les biens des églises et des monastères, « coloré du zèle de la religion qu'on défendait contre les Sarrasins et les « autres infidèles, autorisa cet usage bizarre et le libertinage de ceux qui « le suivaient. »

(2) Le P. Pagi considère cette légation comme l'origine des nonces apostoliques en France.

fense (1). Charles-Martel, touché de ces propositions, promit d'intervenir, et fit bientôt après partir pour Rome Grimon, abbé de Corbie, et Sigebert, moine de Saint-Denis. Mais ce grand projet fut rompu par la mort de ce prince (2), l'un des hommes les plus illustres de notre histoire.

Charles-Martel laissait plusieurs fils, Carloman et Pepin, nés d'un premier mariage, Griffon, qu'il avait eu de sa seconde femme, et plusieurs enfants naturels; il avait donné au premier le gouvernement de l'Austrasie et des provinces germaniques, au second celui de la Neustrie, de la Bourgogne et de la Provence, avec le titre de ducs. Griffon, qui, à la sollicitation de sa mère, Sonnichilde, avait obtenu pour son domaine quelques parcelles des trois royaumes, en fut dépouillé peu de temps après.

Le duc d'Aquitaine s'étant révolté, Carloman et Pepin passent la Loire, brûlent les faubourgs de Bourges, prennent et rasent Loches, obligent le duc à se soumettre et rentrent dans leurs états. Carloman s'avance jusqu'au Danube pour châtier les Allemands qui remuaient, leur accorde quartier, reçoit leurs ôtages, leur fait renouveler serment d'obéissance, et s'applique ensuite à relever l'église gallicane du misérable état où elle se trouvait, ainsi que le prouve le préambule suivant du premier concile de Germanie :

« Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, moi Carlo-
« man, duc et prince des Francs, l'an de l'Incarnation (3)
« du Seigneur, 742, le 21 avril, j'ai fait assembler un

(1) LONGUEVAL, liv. XI.

(2) 22 octobre 741. L'empereur d'Orient, qui avait mis l'empire en combustion par son impie entêtement, était mort le 18 juin; le pape Grégoire mourut aussi en cette même année, le 28 novembre, et fut remplacé par saint Zacharie.

Charles-Martel fut enterré à Saint-Denis.

(3) C'est le premier acte public où l'on trouve les années comptées

« concile par le conseil des serviteurs de Dieu et des sei-
« gneurs de ma cour; les évêques de mon royaume avec
« leurs prêtres, c'est-à-dire Boniface, archevêque, Bur-
« chard, Regenfroy, Vintan, Witbaud, Dadan et Eddon,
« et les autres évêques avec leurs prêtres, afin qu'ils me
« donnent les conseils nécessaires pour rétablir la loi de
« Dieu et la discipline de l'Église dont on a violé toutes les
« règles sous les règnes précédents, et afin d'empêcher
« que le peuple chrétien, conduit par de faux pasteurs, ne
« s'égare et ne périsse.

« ..... Nous avons ordonné qu'on tînt un concile tous
« les ans, et nous avons restitué aux églises l'argent qu'on
« leur avait pris; nous avons ôté les biens de l'Église aux
« faux prêtres, aux diacres et aux prêtres fornicateurs;
« nous les avons dégradés et contraints de faire pénitence
« (1er canon).

« Nous avons absolument défendu aux serviteurs de
« Dieu (c'est-à-dire aux clercs et aux moines), de porter
« les armes, de combattre et d'aller à la guerre, excepté
« ceux qui suivent l'armée pour y faire l'office divin, pour
« célébrer la messe (1) et porter les reliques des saints.
« Ainsi, que le prince ait à l'armée un ou deux évêques

depuis l'Incarnation; dans les conciles précédents, la date est indiquée par l'année du règne du roi régnant.

(1) Je me suis expliqué, dans mon *Dictionnaire de Droit*, sur la nécessité de rétablir dans les régiments l'emploi d'aumônier qui a été supprimé depuis la révolution de 1830. Quoi de plus noble et de plus imposant que le spectacle de guerriers assistant au sacrifice divin la veille ou le matin d'une bataille, et invoquant la protection de celui qui soutient ou brise les armées! Quoi de plus touchant que le spectacle de ce prêtre portant aux mourants les dernières consolations, l'espérance d'une vie meilleure, recueillant les derniers soupirs de ces hommes qui, frappés loin de leur patrie, de leurs parents, de leurs amis, n'ont plus d'autre appui pour apaiser les douleurs d'une mort si cruelle!

Sachons être chrétiens; la religion élève l'âme, fortifie le cœur, inspire le sentiment des devoirs, et rappelle à ceux qui commandent que tous les hommes sont frères et égaux devant Dieu.

« avec des prêtres et des chapelains (1). Que chaque pré-
« fet (2) ait un prêtre qui puisse juger des péchés de ceux
« qui se confessent et leur imposer la pénitence. Nous
« avons aussi défendu à tous les serviteurs de Dieu de
« chasser dans les bois avec des chiens et d'avoir des éper-
« viers ou des faucons (IIe canon).

« Nous avons aussi ordonné, suivant les canons, que
« chaque prêtre fût soumis à son évêque diocésain et lui
« rendît compte, tous les ans au carême, de la manière
« dont il s'acquitte de son ministère, soit en ce qui con-
« cerne l'administration du baptême et la foi catholique
« soit en ce qui regarde les prières et l'ordre du service
« Et quand l'évêque fait la visite de son diocèse, selon les
« canons, pour donner la confirmation aux peuples, que l
« prêtre le reçoive avec ceux qui doivent être confirmé
« en ce lieu, et qu'il ait soin de les y assembler. Que l
« jour de la Cène du Seigneur, il reçoive le nouveau
« chrême de l'évêque; et que l'évêque veille sur sa con-
« duite et s'informe de sa foi, de sa doctrine, et si ses
« mœurs sont chastes (IIIe canon).

« Nous avons aussi résolu de ne point admettre aux
« ministères sacrés les évêques et les prêtres inconnus
« de quelque part qu'ils viennent, avant qu'ils se soien
« fait approuver du concile (IVe canon).

« Nous avons pareillement ordonné que chaque évêque
« aidé du magistrat, qui est défenseur de son église, veill
« à ce que le peuple chrétien n'observe plus de supersti

---

(1) C'est la première fois qu'il est question du nom de chapelain. I dérive du nom de *chapelle*, que l'on donna à l'oratoire où l'on conservai la *chappe* de saint Martin, estimée la plus précieuse des Gaules. Tous le prêtres qui desservaient cet oratoire furent appelés *chapelains*; c'est l l'origine de ces noms qui devinrent communs à tous les oratoires et leurs desservants.

(2) Chef d'un corps de troupes.

« tions païennes, telles que les sacrifices des morts, les « sortiléges, les enchantements, les bandelettes et les vic« times que des hommes insensés immolent comme des « idolâtres, auprès des églises, sous le nom des saints « martyrs et confesseurs, et ces feux sacriléges qu'ils appel« lent *ned fratres* (1), et généralement toutes sortes de su« perstitions (v[e] canon).

« Nous avons aussi décrété qu'après ce concile, tenu le « 21 avril, qui que ce soit des serviteurs ou des servantes « de Dieu, qui sera tombé dans le péché de fornication, « en fasse pénitence en prison, au pain et à l'eau, etc. « (vi[e] canon.)

« Nous avons encore ordonné que les prêtres et les « diacres ne portent plus des saies comme des laïques, « mais des chasubles comme des serviteurs de Dieu et « n'aient pas de femmes dans leurs maisons; que les « moines et les religieuses observent dans les monastères « et dans les hôpitaux la règle de saint Benoît (vii[e] et der« nier canon). »

Carloman fit assembler, l'année suivante (2), un autre concile dans sa maison royale de Lestines, au diocèse de Cambrai. Les évêques, les comtes et les autres officiers d'Austrasie s'y rendirent, et l'on y fit quatre canons sous la présidence de saint Boniface, vicaire du saint-siége (3).

---

(1) Le feu *ned fratres* ou *nodfir* était regardé comme miraculeux par le peuple superstitieux, parce qu'on le faisait en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre.

C'est un procédé à peu près pareil que les sauvages emploient pour avoir du feu.

(2) Le 1[er] mars 743.

(3) Le premier de ces canons confirma ceux du concile précédent; le deuxième permit au prince, pour pourvoir aux frais des guerres, de retenir à cens pendant quelque temps une partie des biens de l'église; le troisième renouvelle la défense touchant les adultères et les mariages incestueux; le quatrième et dernier défend de livrer aux païens des esclaves chrétiens, et renouvelle une ordonnance de Charles-Martel pro-

Pepin fit, vers le même temps, cesser l'interrègne e plaçant sur le trône Childéric III, prince du sang royal mais sans lui accorder la moindre autorité (1).

De nouvelles guerres s'élèvent par suite des révolt incessantes des Allemands, des Bavarois, des Saxons des Aquitains; Carloman et Pepin triomphent partout. U concile s'assemble à Soissons (2) pour la conservation la foi et le maintien de la discipline; saint Boniface jet les fondements du célèbre monastère de Fulde (3), e donne la direction à son disciple, saint Sturme, tie d'autres conciles en Germanie, s'efforce d'arrêter les déso dres des clercs (4) et monte sur le siége archiépiscopal Mayence.

Carloman se dispose à quitter le monde, à renonc aux pouvoirs et aux vaines grandeurs pour travailler à so salut. Il recommande son fils Drogon à Pepin, se rend

---

nonçant une amende contre ceux qui s'adonneraient à quelque supe tition païenne.

Parmi les superstitions païennes alors en usage, on comptait le dé de viandes sur les tombeaux, comme pour servir de nourriture mânes, les sacrifices dans les forêts et sur des pierres en l'honneur Mercure et de Jupiter, les augures que l'on tirait de la fiente des oisea de celle des chevaux ou des bœufs, des éternuements, du feu *nodfir* d j'ai déjà parlé, de la croyance du peuple qui, lors des éclipses de lu criait : *O lune, sois victorieuse !* parce qu'on pensait qu'elle était aux pri avec un dragon qui voulait la dévorer.

(1) L'élévation de Childéric III fit si peu de changement et si peu bruit dans l'État, qu'il n'en a été fait aucune mention dans les histoi contemporaines ou voisines de cette époque; et, sans quelques chartes q concernent les abbayes de saint Benoît et les préfaces ou inscriptions quelques conciles des Gaules qui font mention des années du règne de c prince, on aurait ignoré, dit le P. Daniel, qu'il eût jamais été au monde.

(2) An 744.

(3) Ville de la Hesse-Électorale.

(4) Comme on lui demandait un jour si l'on pouvait se servir de calice de bois pour la célébration des saints mystères, il répondit en soupirant: *Autrefois l'Église avait des calices de bois et des prêtres d'or; aujourd'hu elle a des calices d'or et des prêtres de bois.*

Rome (1), reçoit l'habit clérical des mains du pape Zacharie, fait bâtir un petit monastère sur les hauteurs du Soracte (2), s'y retire pendant quelque temps, et passe ensuite secrètement au mont Cassin où il va vivre dans la ferveur et l'humilité (3).

Pepin ne laisse pas l'Église sans protection, s'occupe avec soin de la réforme des abus, et, de concert avec les évêques de son royaume, consulte le saint-siége sur plusieurs points de la discipline (4). Il convoque ensuite un concile à Duren (5) pour travailler au rétablissement des églises ruinées, à la révision de la cause des pauvres, des veuves, des orphelins et à la réparation des torts qui avaient été faits (6), apaise de nouvelles révoltes dans la

---

(1) An 746.

(2) Le mont Soracte, à neuf lieues nord de Rome, était autrefois consacré à Apollon, *custos Soractis Apollo*. Horace en parle, lib. I, *carmen* IX :

> *Vides ut alta stet nive candidum*
> *Soracte.....*

Sur cette montagne, appelée aujourd'hui *Saint-Oreste*, se trouve un bourg du même nom.

(3) Ratchis, roi des Lombards, abdiqua trois ans après, prit l'habit monastique et se retira au mont Cassin.

(4) Le pape Zacharie, dans sa réponse à la consultation de Pepin, exhorte les clercs et les moines à ne combattre contre les ennemis de la patrie que par leurs prières ; et il ajoute qu'il a marqué au bas de chaque article ce qui provient de la tradition des pères, ce que les canons ont statué, et ce qu'il a pu lui-même, avec l'inspiration de Dieu, décerner par l'autorité apostolique. On lit, dans la dix-huitième réponse de ce saint pape, que *ceux qui s'engagent dans le clergé sans être mariés, ne peuvent plus se marier, excepté les lecteurs et les chantres.*

Dans sa correspondance avec saint Boniface, qui se plaignait à lui de ce que le prêtre Virgile, missionnaire qui travaillait sous ses ordres, enseignait qu'il y avait un autre monde, d'autres hommes sous la terre, un autre soleil et une autre lune, saint Zacharie recommande à ce prélat d'assembler un concile, d'y excommunier et dégrader Virgile, s'il est convaincu d'enseigner cette doctrine.

(5) An 748. Düren est une ville des états prussiens, sur la rive droite de la Roër, à six lieues d'Aix-la-Chapelle.

(6) *Pro ecclesiarum restauratione et causis pauperum, viduarumque et*

Saxe et dans la Bavière, assure la tranquillité de l'empire, s'attache les grands par ses bienfaits, le peuple par sa justice, les soldats par sa valeur, le clergé par ses vertus, et, se croyant digne du sceptre, charge Burchard, évêque de Wirtzbourg, et Fulrade, abbé de Saint-Denis, d'aller demander au pape Zacharie si celui qui portait tout le poids de la royauté ne pouvait point prendre le titre de roi et remplacer sur le trône un prince imbécile et sans autorité. Le cas est examiné, la réponse du pape est favorable, on convoque à Soissons l'assemblée des états, Pepin est proclamé d'une commune voix, et la race de Mérovée va s'éteindre, à l'ombre des cloîtres, dans la personne de Childéric et de son fils (1).

---

orfanorum corrigendis, justitiisque faciendis. (*Annales Francorum metenses.*) — Nota. L'auteur de ces annales était moine de Saint-Arnould à Metz.

(1) « Traiter d'usurpation l'avénement de Pepin à la couronne, c'est, » dit M. de Châteaubriand (*Analyse raisonnée de l'Histoire de France*), « un « de ces vieux mensonges historiques qui deviennent des vérités à force « d'être redits. Il n'y a point d'usurpation là où la monarchie est élective, « on l'a déjà remarqué ; c'est l'hérédité qui dans ce cas est une usurpation. « Pepin fut élu de l'avis et du consentement de tous les Francs, ce sont les « paroles du premier continuateur de Frédégaire (cap. XII) (*). Le pape « Zacharie, consulté par Pepin, eut raison de répondre : *Il me paraît bon « et utile que celui-là soit roi qui, sans en avoir le nom, en a la puissance, « de préférence à celui qui, portant le nom de roi, n'en garde pas l'autorité.*

« Les papes, d'ailleurs, pères communs des fidèles, ne peuvent entrer « dans ces questions de droit ; ils ne doivent reconnaître que le fait : sinon « la cour de Rome se trouverait enveloppée dans toutes les révolutions des « cours chrétiennes ; la chute du plus petit trône au bout de la terre « ébranlerait le Vatican. *Le prince*, dit Eghinard, *se contentait d'avoir les « cheveux flottants et la barbe longue ; il était réduit à une pension alimentaire, réglée par le maire du palais ; il ne possédait qu'une métairie « d'un revenu modique, et quand il voyageait, c'était sur un chariot traîné « par des bœufs, et qu'un bouvier conduisait à la manière des paysans.* »

(*) Le continuateur de Frédégaire s'exprime en ces termes, 3e partie, chap. 117 : *Cum consilio et consensu omnium Francorum.*

XLII.

SACRE DE PEPIN-LE-BREF. — EXPÉDITIONS CONTRE LES SARRASINS ET CONTRE LES SAXONS. — CONCILES DE VERBERIE ET DE METZ. — LE PAPE ÉTIENNE III VIENT DEMANDER LA PROTECTION DE PEPIN CONTRE LES LOMBARDS. — RENTRÉE DU PAPE A ROME. — DÉFAITE DES LOMBARDS. — LIBÉRALITÉS DE PEPIN ENVERS LE SAINT-SIÉGE. — MISSION ET MARTYRE DE SAINT BONIFACE DANS LA FRISE. — CONCILE DE VERNEUIL. — GUERRES AVEC WAIFER, DUC D'AQUITAINE. — INSTITUTION DES CHANOINES. — MORT DE PEPIN. — RÈGNE DE CHARLES (CHARLEMAGNE) ET DE CARLOMAN. — L'AQUITAINE PACIFIÉE. — MORT DE CARLOMAN. — CHARLEMAGNE SEUL. — GUERRES AVEC LES SAXONS. — DESTRUCTION DU ROYAUME DES LOMBARDS. — CHARLEMAGNE A ROME. — DONATION DE PLUSIEURS VILLES AU SAINT-SIÉGE. — EXPÉDITION CONTRE LES SARRASINS D'ESPAGNE. — MORT DE ROLAND A RONCEVAUX. — CAPITULAIRE PUBLIÉ DANS L'ASSEMBLÉE D'HÉRISTAL. — SOUMISSION ET CONVERSION DE WITIKIND, CHEF DES SAXONS. — FONDATION DE NOMBREUSES ÉCOLES. — ALCUIN. — ORDONNANCE DE CHARLEMAGNE CONCERNANT LA CORRECTION DES LIVRES D'ÉGLISE. — RÉUNION DE LA BAVIÈRE A L'EMPIRE DES FRANCS. — CAPITULAIRE D'AIX-LA-CHAPELLE. — EXPÉDITION CONTRE LES HUNS. — CONSPIRATION. — HÉRÉSIE DE FÉLIX D'URGEL. — CONCILE DE FRANCFORT. — FONDATION DES MONASTÈRES DE SAINT-JEAN ET DE SAINT-LAURENT. — SAINT BENOÎT D'ANIANE. — ATTENTAT CONTRE LE PAPE LÉON III. — CHARLEMAGNE COURONNÉ EMPEREUR DES ROMAINS. — AMBASSADE D'AARON-AL-RECHID. — NOUVEAUX CAPITULAIRES. — INVASION DE LA BOHÊME. — GUILLAUME, DUC D'AQUITAINE, SE RETIRE AU MONASTÈRE DE GELLON. — ASSEMBLÉE DE THIONVILLE. — NORMANDS. — MORT DE DEUX FILS DE CHARLEMAGNE. — CONCILES. — CHARLEMAGNE ASSOCIE SON FILS LOUIS A L'EMPIRE. — MORT DE CHARLEMAGNE.

Pepin, après son élection, voulant rendre sa personne plus auguste et plus vénérable à toute la nation, se fait sacrer par saint Boniface (1), commence son règne par

(1) Le P. Daniel observe que c'est le premier sacre de roi qui soit marqué dans notre histoire; Pepin, dit ce grand historien, voulut recevoir l'onction sainte, comme David l'avait reçue de Samuel lorsqu'il fut choisi par Dieu à la place de Saül. Cette comparaison lui plaisait, et l'on s'en

des expéditions et par des succès éclatants, reprend l Septimanie sur les Sarrasins, bloque Narbonne, tourn ensuite ses armes contre les Saxons qui avaient chassé de missionnaires et brûlé grand nombre d'églises, rase leur forteresses, leur impose un tribut annuel de trois cent chevaux et l'obligation de laisser les ouvriers du Seigneu prêcher et baptiser en toute liberté.

Pour réformer les abus et corriger les vices, il assemble la même année (1), un concile dans la maison royale d Verberie (2) et un autre dans la ville de Metz, et se montr aussi zélé pour les intérêts de l'Église que pour ceux d l'État.

Le pape Zacharie était mort; son successeur Étienne II (3 ne lui avait survécu que de quelques jours; et Étienne III

---

servit souvent alors pour lui faire sa cour. La cérémonie se fit à Soissons où s'était tenue l'assemblée.

L'élection et le sacre eurent lieu le 1er mars 752.

Le sacre était usité chez les Perses. Plutarque (*Vie d'Artaxercès*) nou apprend que ce roi se rendit à Pasargades pour y être sacré par les prêtre du pays de Perse; et il décrit en peu de mots la cérémonie. Entre autre choses, l'on faisait boire au nouveau roi un breuvage composé de vinaigr et de lait, afin sans doute de lui montrer, par ce symbole, que la royaut n'était qu'un mélange de bonheur et de peine.

Pepin fut surnommé *le Bref*, parce qu'il était petit. Divers historien racontent que ce prince, sachant que quelques seigneurs se moquaient d sa petite taille, résolut de mettre fin à ces railleries par quelque actio hardie à la première occasion qui se présenterait. Or, un jour, comme i assistait avec toute sa cour au combat d'un lion avec un taureau, et voyan que ce dernier succombait, il demanda à ceux qui l'entouraient si quel qu'un oserait les séparer; et personne ne répondant, il s'élança dans l'a·rène, coupa la tête aux deux animaux, et dit aux seigneurs : *Me croye vous digne de vous commander?*

(1) An 752 ou 753.

(2) Sur l'Oise, dans le diocèse de Soissons. On y dressa vingt-et-u canons, la plupart sur le mariage. Longueval observe avec raison qu'o reconnaît, en les lisant, que les évêques n'étaient pas assez instruits de règles de l'Église concernant l'indissolubilité de ce sacrement.

(3) Ce pape mourut quatre jours après son élection, sans avoir été sacré.

appelé au saint-siége, venait de prendre le gouvernement de l'Église dans des conjonctures difficiles. Astolphe, roi des Lombards, s'était emparé de Ravenne et de la Pentapole, et menaçait la ville de Rome; l'empereur de Constantinople (1), tyran dissolu, iconoclaste furieux, avait assez de ses affaires d'Orient et refusait d'intervenir dans celles de l'Italie. Le pontife, n'espérant plus que dans le roi des Francs, s'adresse à lui, s'assure de sa protection et vient se réfugier dans les Gaules. Pepin s'avance à sa rencontre, se prosterne avec la reine et les princes, et l'accompagne à pied jusqu'au palais de Pont-Yon. Le lendemain, le pape et son clergé, s'étant couverts de cendres, se présentent en suppliants à l'audience du roi, se jettent à ses pieds, le conjurant, par la miséricorde de Dieu, de délivrer le peuple romain de l'oppression des Lombards, et obtiennent la promesse d'un prompt secours.

Astolphe pense alors à négocier; il fait sortir Carloman du monastère du mont Cassin et l'envoie vers Pepin pour le dissuader de cette expédition (2). Mais le roi franc, fidèle à sa parole, se prépare à la guerre, se fait sacrer de nouveau par le pape avec sa femme Bertrade et ses deux fils, s'avance vers Alpes (3), force le pas de Suse, bat l'armée des Lombards, va mettre le siége devant Pavie, et fait offre de le lever, moyennant l'abandon de Ravenne et des autres places de l'exarchat. Astolphe accepte ces conditions; Pepin fait reconduire le pape à Rome et rentre dans ses états; mais, rappelé bientôt au-delà des monts

(1) Constantin Copronyme.

(2) Pepin, craignant qu'Astolphe ne se vengeât sur Carloman du peu de succès de sa mission, retint son frère, qui, au lieu de retourner au mont Cassin, se retira dans un monastère de Vienne où il mourut peu de temps après.

(3) An 754. Pendant sa marche, Pepin, de concert avec le pape, fit de vaines tentatives auprès d'Astolphe pour l'engager à restituer à l'église romaine les biens usurpés.

par la perfidie d'Astolphe, qui était allé assiéger Rome, il oblige ce prince à mettre le pape en possession des villes de l'exarchat et de la Pentapole, dont il fait lui-même donation au saint-siége, et jette ainsi les fondements de la grandeur temporelle de l'Église romaine.

Il y avait encore alors de nombreux païens dans la Frise ; et saint Boniface, désirant leur porter la foi, venait de transmettre son siége à saint Lul, auquel, avant de partir, il parla de la sorte :

« Mon cher fils, je ne puis m'empêcher d'entreprendre « ce voyage tant désiré ; mais je sais que je n'en revien- « drai pas, et que ma fin est proche. Je vous prie seule- « ment de faire achever les églises que j'ai commencé de « bâtir en Thuringe, ainsi que celle du monastère de Fulde « où vous ferez transférer mon corps. Pour vous, tra- « vaillez sans relâche à l'instruction des peuples, et faites « préparer, selon votre prudence, ce qui est nécessaire « pour notre voyage ; n'oubliez pas de mettre dans le ballot « de mes livres un linceul pour ensevelir mon corps. » Et ce saint apôtre s'étant embarqué sur le Rhin avec Eoban, évêque d'Utrecht, et un grand nombre de prêtres et de diacres, arriva sain et sauf au lieu de sa destina- tion, se mit à prêcher les vérités de Dieu, convertit beau- coup d'idolâtres, et se promettait une plus ample moisson lorsqu'il fut tout à coup assailli par une troupe d'hommes armés ; et comme ses serviteurs se préparaient à le défen- dre, il leur dit : « Mes enfants, cessez de combattre et ne « rendez pas le mal pour le mal, mais plutôt le bien pour « le mal, ainsi que l'Écriture nous apprend à le faire. Le « jour si désiré est enfin arrivé. Mettez votre force et votre « espérance en Dieu et acceptez avec reconnaissance ce « qu'il permet pour notre salut. » Puis se tournant vers les clercs qui l'entouraient : « Courage, mes frères, ne vous « laissez pas intimider par ceux qui peuvent bien donner

« la mort au corps, mais qui ne peuvent la donner à l'âme. « Souffrez avec constance une mort d'un instant pour ré« gner éternellement avec Jésus-Christ. » Et il fut aussitôt massacré avec ses compagnons au nombre de cinquante-deux (1).

Cette perte cruelle, que venait de faire l'Église dans la personne de ce saint pasteur, ne ralentit point le zèle de Pepin. A peine de retour de son expédition, ce prince assemble un concile à Verneuil (2) pour tâcher de rétablir du moins en partie la discipline, en attendant qu'on pût le faire entièrement. La plupart des évêques des Gaules s'y rendent et dressent vingt-cinq canons, dont le premier dispose que chaque cité, c'est-à-dire chaque ville considérable, aura son évêque (3).

Didier, après la mort d'Astolphe, est établi roi des Lombards et promet avec serment de remettre au saint-siége Faenza, Imola, Ferrare, Osmo, Ancône, Nomana, ainsi que Bologne avec son territoire. Le pape Étienne meurt,

---

(1) Ce martyre eut lieu le 5 juin 755. Quelques anciens historiens le rapportent à l'année 754; mais l'autorité de Williband, auteur contemporain qui a écrit la vie du saint archevêque, doit être préférée.

Le corps de saint Boniface fut reporté à Utrecht et ensuite transféré dans le monastère de Fulde. Il nous reste un grand nombre de lettres de ce saint prélat.

(2) Le 11 juillet 755.

(3) Le quatrième de ces canons prescrit la tenue de deux conciles par an.

Le quatrième porte qu'un excommunié ne doit ni entrer dans l'église, ni manger avec aucun chrétien; que personne ne doit recevoir ses présents, ni le saluer, ni prier avec lui.

Le quinzième veut que les mariages des laïques nobles ou roturiers se fassent publiquement.

Le seizième défend aux clercs d'être fermiers et d'avoir recours aux tribunaux laïques, si ce n'est par ordre de leur évêque ou de leur abbé.

Le vingt-troisième ordonne que les causes des veuves, des orphelins et des églises soient expédiées les premières par les comtes et les autres juges.

Le vingt-cinquième fait défense aux évêques, aux abbés et aux laïques de recevoir des présents pour rendre la justice.

et son frère Paul Ier est appelé à lui succéder. Un nouveau concile est convoqué à Compiègne dans l'assemblée générale de la nation (1), en présence des légats du saint-siége, et de Tassillon, duc de Bavière, qui prête serment de fidélité à Pepin et aux deux princes ses fils. L'empereur d'Orient, Constantin Copronyme, désirant recouvrer l'Italie, cherche à gagner l'amitié de Pepin, lui envoie des ambassadeurs et lui fait présent du premier orgue qui ait paru dans les Gaules; mais les vues de cet empereur qui, n'ayant pu défendre les Romains, n'était déjà plus reconnu comme leur souverain, ne trouvent aucun crédit à la cour du roi franc. Le pape n'omet rien pour empêcher toute alliance avec un ennemi si acharné de l'église romaine, et si odieux par ses erreurs; il écrit à Pepin, lui peint la cruelle persécution suscitée par ce prince au sujet des saintes images, et le prie d'assurer le salut d'une province qu'il avait délivrée par ses armes (2). Didier, profitant de ces circonstances, cherchait de son côté à éluder ses promesses; mais Pepin, instruit de l'état des affaires, fait partir son frère Remi (3), évêque de Rouen, avec le duc Autchaire, et ces deux ambassadeurs obtiennent du roi lombard l'exécution de ses engagements envers le saint-siége (4).

---

(1) An 757. Pepin fit tenir ces assemblées générales au mois de mai, tandis qu'auparavant elles se tenaient au mois de mars. De là le nom de Champ-de-Mai.

(2) Le pape envoya en même temps à Pepin plusieurs livres, et notamment ceux de l'office divin, pour servir à l'établissement de la liturgie romaine et du chant romain dans les Gaules. Jusqu'alors, ainsi que l'observe Longueval, l'église gallicane avait eu son office, son missel et son chant bien différents du romain. Mais Pepin, qui voulait faire plaisir au pape, ordonna que, pour mieux conserver l'unanimité avec le saint-siége, on se conformât à la liturgie de l'église romaine. Ainsi l'ordre romain fut reçu dans les Gaules, à quelques usages près que plusieurs églises conservèrent de l'ancien rit, comme elles les conservent encore aujourd'hui.

(3) Saint Remi était fils naturel de Charles-Martel.

(4) Didier ne tint cependant pas encore toutes ses promesses, et le pape

La ville de Narbonne venait enfin d'être livrée aux Francs (1); la Septimanie tout entière obéissait à leurs lois, et il n'y avait plus de Sarrasins dans les Gaules; mais le duc Waifer (2) régnait en souverain dans l'Aquitaine, et retenait injustement les biens de plusieurs églises (3). Pepin lui en fait demander la restitution, éprouve un refus, lui déclare la guerre, s'avance dans l'Aquitaine (4) et se retire sur la promesse formelle d'une entière satisfaction. Le manque de foi de la part de Waifer rallume bientôt une implacable guerre. Ce prince, descendant direct de la première race, frémissait de n'être

---

eut à s'adresser différentes fois à Pepin, qui lui continua sa protection. Aussi, dans une lettre, le souverain-pontife écrivait-il à Pepin : « Dans « l'impuissance où je me trouve de vous témoigner dignement ma recon- « naissance pour tant de bienfaits, je me console dans la pensée qu'il y a « au ciel un juste juge qui vous récompensera; car le nom de votre nation « est élevé au dessus des autres nations, et le royaume des Francs brille « avec éclat aux yeux de Dieu par la gloire qu'il a d'avoir des rois libéra- « teurs de l'Église catholique et apostolique... Mes chers fils, vous êtes une « nation sainte, un sacerdoce royal, un peuple conquis que le Dieu « d'Israël a béni; réjouissez-vous; vos noms et ceux de vos rois sont » écrits dans le ciel. »

(1) Les habitants de Narbonne, qui étaient Visigoths, tuèrent la garnison des Sarrasins et livrèrent la place à Pepin, à condition qu'il leur permettrait de vivre suivant leurs lois, c'est-à-dire suivant le droit romain, qui avait toujours été observé par les peuples de la Septimanie, et qui continua à l'être jusqu'au moment de la publication de nos nouvelles lois, à la suite de notre révolution.

(2) *Waipharius*, d'après les *Annales du monastère de Fulde*; *Waifarius*, d'après Herman-Contract; *Waifer*, *Gaïffre* ou *Gaïfer*, d'après la nouvelle orthographe de ce nom, le *W* ayant été souvent transformé en *G*, comme dans le mot *Gascons* au lieu de *Wascons*. Ainsi, en anglais *Williams*, en français *Guillaume*.

(3) *Waipharius dux in Aquitaniâ tyrannidem exercens, pressuras ecclesiarum Dei movit, deprædationes et injustitias multas fecit.* (*Annales Fuldenses.*)

(4) Herman-Contract donne aussi à l'*Aquitaine* le nom de *Gascogne*. *Pipinus Aquitanian seu Wasconiam invadens*. Les peuples d'Aquitaine ou d'au-delà de la Loire sont quelquefois appelés Gascons par les historiens de cette époque.

que le vassal d'une couronne que sa famille avait portée si longtemps. N'écoutant donc que sa haine contre Pepin qu'il regardait comme un usurpateur, il commence les hostilités, ravage la Bourgogne et se tient prêt contre son rival. Pepin passe la Loire, s'empare de plusieurs places, dévaste le Berry, l'Auvergne, le Limousin, le Quercy, descend jusqu'au bord de la Garonne, reçoit la soumission des Aquitains épuisés, et reste, après huit ans d'une incessante lutte, maître de tout le pays. Waifer réduit à l'extrémité périt de la main des siens, et la principauté d'Aquitaine finit avec lui.

Peu de temps avant ces événements (1), une communauté nouvelle avait été fondée par les soins pieux de saint Chrodegand. Cet illustre évêque de Metz avait soumis à une règle uniforme les prêtres de son église en les faisant habiter et vivre en commun et en les constituant en une association analogue à celle des monastères. Ainsi venait de naître l'institution des chanoines; et cet exemple bientôt imité, l'organisation du clergé des églises épiscopales en chapitres devint générale (2).

---

(1) Vers l'an 758.

(2) Les chapitres des églises cathédrales furent, quelque temps après leur établissement, considérés comme les conseils ordinaires des évêques. Dans les premiers siècles de l'Église, les évêques statuaient sur toutes les infractions aux lois de la discipline et du dogme; mais, quoiqu'ils eussent en eux-mêmes la plénitude de la puissance sacerdotale, ils ne faisaient rien d'important sans consulter le clergé. On assemblait les clercs, *presbyterium*, pour avoir leur avis, et on n'exécutait rien qui n'eût été approuvé par cette assemblée, dont l'évêque était le président. Mais, après qu'on eut établi des églises dans les campagnes, loin de la ville épiscopale, dans laquelle, pendant les quatre premiers siècles, résidaient presque tous les clercs d'un diocèse, on ne convoqua le *presbytère* que pour les affaires de haute importance. Toutefois, l'évêque ne continua à exercer son gouvernement et sa juridiction qu'avec l'assistance des ecclésiastiques résidant dans la ville épiscopale. L'assemblée de tous les prêtres, *omnium compresbyterorum*, qui offrait l'inconvénient de déplacemens qui laissaient pendant plus ou moins de temps sans pasteur les églises éloignées de la

Pepin n'eut pas le temps de recueillir les fruits de ses victoires; atteint de la fièvre pendant qu'il était à Saintes, il quitta cette ville pour se rendre au monastère de Saint-Denis, et là, sentant sa fin approcher, il convoqua les seigneurs et les évêques, partagea ses états entre ses deux fils, Charles et Carloman, et mourut peu de jours après (1). Ce prince, vaillant, juste, prévoyant, grand en paix et en guerre, fut le premier des rois francs qui posséda les Gaules dans toute leur étendue, et il eût pu, dit Bossuet (2), passer pour le plus grand roi du monde, si son fils Charlemagne ne l'avait surpassé.

La mort du roi Pepin réveille l'ambition du père de Waifer. Cet ancien duc (3) quitte le monastère où il s'était retiré, rentre dans ses états et se prépare à soutenir la guerre; mais, effrayé par l'approche de Charles, il se réfugie auprès du duc des Gascons, qui, craignant pour lui-même, s'empresse de le livrer. L'Aquitaine se trouve ainsi pacifiée. Charles épouse une fille de Didier, roi des Lombards, la répudie un an après pour épouser Hildegarde, fille du duc des Suèves, et, suivant le désir des prélats, publie un capitulaire pour le maintien de la discipline ecclésiastique (4). Son frère Carloman meurt en 771; les sei-

---

ville épiscopale, fut remplacée par les chapitres. Mais, dans la suite, soit, comme le dit de Héricourt (*Lois ecclésiastiques*), que les chanoines aient été peu capables de remplir cette fonction pendant les siècles d'ignorance, soit que les évêques aient voulu gouverner avec plus d'indépendance, les chapitres des cathédrales ont perdu le droit d'être le conseil *nécessaire* du chef. C'est pourquoi les prélats appellent aujourd'hui dans leur conseil ceux qu'ils jugent à propos, et ils tirent ces conseillers du chapitre de leur cathédrale ou des autres églises de la ville épiscopale.

(1) Le 24 septembre 768. Il fut enterré à la porte de l'église, ainsi qu'il l'avait demandé.

(2) *Abrégé de l'Histoire de France.*

(3) Hunalde.

(4) Ce capitulaire est composé de dix-huit articles; voici l'analyse des principaux : « Il est défendu aux serviteurs de Dieu d'aller à la guerre; il n'y

gneurs de sa cour se rendent auprès de Charles, le recon naissent pour leur roi, et l'empire des Francs, si souven divisé, se trouve encore réuni dans les mains d'un seu La veuve de Carloman se retire avec ses deux fils à la cou de Didier et sollicite sa protection pour leur faire rendr la couronne dont on venait de les priver.

Le plus grand calme régnait alors dans l'État; san crainte du côté des Alpes par la terreur qu'il inspirait au Lombards, et, du côté des Pyrénées, par la faiblesse de Sarrasins d'Espagne, Charles résolut d'assurer par le armes la tranquillité des frontières du Nord. Les Saxons si souvent châtiés, mais jamais bien domptés, continuaient à s'agiter et à troubler les provinces de la Gaule germanique au delà du Rhin. Ces peuples, qui occupaient alors tout le pays compris entre la Bohême, l'Océan, la mer du Nord, l'Issel et le Mein, étaient encore plongés dans les ténèbres du paganisme et adoraient particulièrement une

---

a d'exceptés que ceux qui sont chargés du service divin dans l'armée. Chaque commandant doit avoir un prêtre pour confesser les soldats. — Les prêtres ne verseront le sang, ni des chrétiens, ni des païens. — La chasse est interdite aux ecclésiastiques. — Les évêques et les prêtres inconnus doivent être examinés dans un concile avant d'être admis à exercer les fonctions du saint ministère. — L'évêque fera tous les ans la visite de son diocèse; le juge ou le comte qui est défenseur de l'Église lui prêtera main-forte. — Les prêtres doivent veiller à la conversion des incestueux et des autres impies, afin qu'ils ne périssent point dans leurs péchés. Ils doivent pareillement veiller à ce que les malades et les pénitents ne meurent point sans avoir reçu l'extrême-onction, le sacrement de la réconciliation et le viatique. — Les prêtres doivent observer les jeûnes des quatre-temps e avertir leurs peuples de les garder. — Personne ne se dispensera de s trouver aux assemblées publiques une fois vers l'été et une autre fois ver l'automne. — On s'acquittera fidèlement des prières qui seront indiquée pour le roi. — On ne célébrera la messe que dans les lieux consacrés Dieu, si ce n'est en voyage, sous une tente et sur une table de pierr consacrée par l'évêque. — Défense au juge laïque de condamner u prêtre ou un clerc sans la participation de l'évêque, sous peine d'excom munication. — Défense de retenir les biens des évêques, des églises des particuliers, sous prétexte de diversité des royaumes. »

idole qu'ils appelaient *Irminsul* (1) et qu'ils considéraient comme le dieu tutélaire de toute la nation.

Le roi des Francs fait décider la guerre dans l'assemblée générale de Worms, passe le Rhin, entre en Saxe, porte partout le ravage, prend le fort d'Eresbourg où se trouvait le temple d'Irminsul, rase le tout de fond en comble, brise l'idole, s'avance jusqu'au Veser, pardonne à l'ennemi qui vient demander grâce et reçoit douze otages pour garantie de leur foi.

Pendant ce temps, le pape Etienne III était mort, et son successeur Adrien Ier, vivement pressé par Didier, irrité contre Charles, de sacrer rois les fils de Carloman, venait de s'attirer par son refus la colère du prince lombard. Ce pontife, doué d'une prudence et d'une fermeté égales à sa vertu, informe le roi des Francs de l'oppression qui accable l'église romaine, lui signale l'injustice de Didier qui venait d'envahir la plupart des places que le saint-siége tenait de la libéralité de Pepin, et lui rappelle la promesse qu'il avait faite lors de son sacre, du vivant même de son père, de ne jamais abandonner la protection des papes et la défense de l'Église.

Didier marche sur Rome; le pape encourage le peuple, dispose tout pour sa défense, rédige une formule d'anathème contre tous ceux qui toucheraient aux terres de l'Église, et fait porter cet écrit à Didier qui n'ose passer

---

(1) Suivant quelques-uns, Irminsul était le nom sous lequel les Saxons adoraient le dieu Mars, Mercure ou Junon. D'autres ont pensé que cette idole représentait Arminius, ce célèbre défenseur de la liberté germanique contre les Romains, qui détruisit les légions commandées par Varus, sous le règne d'Auguste. Cette idole, élevée sur une colonne, était armée de toutes pièces, tenant un étendard orné d'une rose dans sa main droite, une balance dans sa main gauche; on voyait sur sa poitrine la figure d'un ours, et celle d'un lion sur son bouclier.

Les Saxons adoraient aussi une autre idole nommée Chrodo, elle représentait un vieillard qui tenait une roue des deux mains, c'est-à-dire Saturne ou le Temps. (Voy. GRANTZIUS, *in Hist. Sax.*)

outre, revient bientôt sur ses pas, reçoit avec hauteu ambassadeurs francs, résiste à leurs instances et re de rendre au pape les places en question. Charles fra alors les Alpes; Didier, n'osant point risquer une bat court s'enfermer dans Pavie, et son fils dans Vérone. deux villes sont assiégées. La veuve de Carloman de Vérone avec ses fils et va se rendre à Charles, qu accueille avec bonté. Or, comme la fête de Pâques proche (1), le roi des Francs résolut d'aller faire à R ses dévotions; il partit donc avec un grand nombre vêques et d'abbés, rencontra sur son chemin les magis envoyés au devant de lui pour le complimenter et lui cortége, et continua sa marche au milieu des plus acclamations. La milice était sous les armes au dehor la ville, et de jeunes enfants, portant des branches d vier, chantaient les louanges du vainqueur des Lomb Mais, dès que les croix parurent, Charles descendi cheval et se rendit à pied jusqu'à l'église de Saint-P où le pape l'attendait avec tout son clergé; et, étant a au bas des degrés, il se mit à genoux, baisa ch marche, embrassa le pape et, le prenant par la mai entra dans l'église et fut se prosterner avec le pontif tombeau de l'apôtre.

Le roi fit ensuite ses dévotions dans les princi églises, assista aux offices, approuva la donation que père et lui avaient faite au saint-siége et fit dresse Ethérius, son secrétaire et son chapelain, un acte qui fermait de plus grandes libéralités, et par lequel il f don de l'île de Corse, de Parme, de Mantoue, de l'exarchat de Ravenne, et des provinces de Venise e l'Istrie avec les duchés de Spolète et de Bénévent (2

(1) 3 avril 774.

(2) Le roi signa l'acte de donation de *sa main*, ainsi que le marq

Charles, étant parti de Rome peu de jours après, reprit la route de Pavie, et en poussa le siége avec tant de vigueur que Didier fut contraint de capituler; Adalgise, son fils, ayant déjà quitté secrètement Vérone, s'était enfui à Constantinople pour ne plus revenir (1).

Ainsi finit en Italie le règne des Lombards, après une durée de deux cent six ans. La couronne de fer vient s'ajouter à celle du roi franc.

Les Saxons s'étaient de nouveau révoltés; Charles marche contre eux, les oblige à se soumettre, repasse aussitôt en Italie pour apaiser un soulèvement des Lombards, et revient encore en Saxe, atteint les ennemis aux sources de la Lippe, et ces rebelles, consternés, ayant demandé grâce et prié qu'on les baptisât, il leur pardonne, fait donner le baptême à plusieurs, prend des otages, fait bâtir quelques forts, va passer l'hiver à Héristal, et convoque au printemps une assemblée générale à Paderborn. Les chefs saxons s'y rendirent de toutes parts, excepté Witikind, le

---

termes exprès Anastase le bibliothécaire, le fit signer par les évêques, les abbés, les ducs et les comtes qui l'accompagnaient, le plaça sur l'autel et ensuite sur le tombeau de saint Pierre, et fit serment, avec ses seigneurs, de conserver au saint-siége tout ce qui était contenu dans cet acte, qu'il remit au pape, et dont il emporta une copie.

Le pape fit présent à Charles d'une collection de canons tirés des conciles d'Orient. Après les canons des apôtres, cette collection comprenait ceux d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, de Sardique, de Carthage et des autres conciles d'Afrique.

(1) *Constantinopolim non reversurus migravit.* (Paul Diacre, *De Gestis Langobardorum.*)

Didier, conduit dans les Gaules, fut d'abord relégué à Liége et mis entre les mains de l'évêque Agilfroi; plus tard, il fut transféré à Corbie, où il embrassa la vie monastique, et où il mourut dans les exercices de la pénitence.

Paul, fils de Warnefrid et secrétaire de Didier, resta à la cour de Charles, qui se l'attacha à cause de son érudition. C'est ce même historien qui est connu et cité sous le nom de Paul Diacre.

plus célèbre d'entre eux, qui s'était retiré en Dane marck (1).

Quelques chefs sarrasins, dépouillés par Abdérame, r d'Espagne, parurent à cette assemblée, venant demand la protection du roi des Francs. Les affaires de Saxe aya été réglées, Charles marche en Espagne, s'empare Pampelune, passe l'Èbre, va assiéger Sarragosse, subjug une partie du pays, reçoit les hommages de la plup des chefs et rentre dans ses états. Son arrière-gard surprise dans la vallée de Roncevaux par les Gascon maîtres de ces montagnes, y périt tout entière avec fameux Roland, dont les romans de chevalerie ont ta illustré le nom (2).

Les Saxons, profitant de l'éloignement de Charle s'étaient, sous la conduite de Witikind, avancés jusqu' Rhin, portant partout le fer et la flamme et n'épargnant l'âge ni le sexe; mais, atteints par les troupes du roi s les confins de la Hesse, ils rentrent dans leur pays apr un rude échec.

Cette guerre apaisée, Charles convoque, au mois d mars suivant (3), une assemblée d'évêques, d'abbés et d seigneurs à son palais d'Héristal, publie un capitulair concernant la police ecclésiastique et séculière (4), se ren

---

(1) Les habitants du Danemarck sont appelés Normands par les histo riens de ce temps-là.

(2) Roland était fils de Milon, comte d'Angers, et de Berthe, sœur d Charlemagne. Les chroniques du temps ne le distinguent nullement de autres généraux qui périrent avec lui dans cette journée; il était gouve neur des côtes de Bretagne.

(3) An 779.

(4) Voici quelques-unes des dispositions principales de ce capitulaire: Chacun paiera la dîme, et l'on en fera l'usage qui sera ordonné p l'évêque. — Si les homicides et les autres criminels qui ont mérité la mo se réfugient dans l'église, on ne doit ni les y protéger, ni leur y donn aucune nourriture. (Les grands abus qui naissaient du droit d'asile accor aux églises engagèrent l'assemblée à modifier ce privilége, en ce qui co

en Saxe, bat les ennemis, leur pardonne encore, s'avance l'année suivante jusqu'aux rives de l'Elbe, s'occupe d'établir l'ordre dans ce pays, y laisse un grand nombre d'évêques et de prêtres pour convertir les habitants, et va, quelque temps après, faire sacrer à Rome, par le pape Adrien, ses fils Pepin et Louis; le premier comme roi d'Italie, le second comme roi d'Aquitaine (1).

---

cernait les grands criminels.) — Le parjure aura le poing droit coupé, sans qu'il puisse se racheter. — Si le crime est douteux, l'accusateur et l'accusé se tiendront debout devant la croix. (Celui qui tombait le premier perdait sa cause.) — Les esclaves ne seront vendus qu'en présence de l'évêque, ou du comte ou de l'archidiacre, devant des témoins connus, et on ne pourra les vendre hors du royaume. (De peur qu'ils ne passassent dans les mains des infidèles.) — Au lieu de laisser subsister l'usage qui autorisait les particuliers à se faire justice et à venger la mort de leurs parents, il fut ordonné aux parties de s'arranger moyennant une somme d'argent, sous peine de l'exil pour celle des parties qui refuserait de recevoir la somme ou de la payer. — On prononça la perte d'un œil contre les voleurs; en cas de récidive, la perte du nez; et pour la troisième fois, la peine de mort.

On rapporte aussi à la même année un règlement ordonnant des jeûnes et des prières, et fixant le chiffre des aumônes que chacun devait donner pour nourrir les pauvres. Les évêques, abbés et abbesses, devaient donner une livre ou une demi-livre d'argent, ou bien cinq sous seulement suivant leur fortune, et, de plus, nourrir au moins un pauvre jusqu'à la moisson. Les comtes, ceux qui tenaient des *bénéfices* ou fiefs du roi, étaient chargés de payer des aumônes plus considérables. Quant aux laïques, ils devaient, pour racheter deux jours de jeûne, payer au moins trente *deniers* et nourrir aussi des pauvres à proportion de leurs biens. Le *denier* était une petite monnaie d'argent; douze deniers faisaient un sou; et vingt sous faisaient une livre pesant d'argent. D'après quelques textes de nos anciens auteurs, on pourrait supposer qu'il y avait quarante deniers dans un sou; mais M. Le Blanc, dans son *Traité des Monnaies*, prouve qu'il faut expliquer ces textes du sou d'or, qui valait quarante deniers d'argent, tandis que le sou d'argent n'en valait que douze. Ainsi chaque sou d'alors équivalait à 5 fr. de notre monnaie actuelle.

(1) Les provinces qui composaient ce royaume d'Aquitaine étaient le Languedoc, la Gascogne, le Limousin, le Poitou, le Périgord, l'Auvergne, ainsi que les Marches d'Espagne, c'est-à-dire les provinces conquises par les Francs au-delà des Pyrénées. La Marche de Gothie comprenait presque toute la Catalogne; la Marche de Gascogne s'étendait jusqu'à l'Èbre, dans l'Aragon et la Navarre, et avait pour chefs des seigneurs sarrasins.

Cependant Witikind recommence la lutte, ne se laisse décourager par aucune défaite, se relève toujours, et disparaît un moment pour reparaître encore. Charles, lassé de cette guerre et voulant mettre un terme à l'effusion du sang, fait proposer une conférence à Witikind, et lui envoie des otages pour garants de sa sûreté. Le fier Saxon arrive à Attigny (1), se sent désarmé par la grandeur et la bonté de Charles, se soumet, demande le baptême et donne bientôt des preuves éclatantes de la sincérité de sa conversion.

Charles repasse ensuite en Italie, pardonne au duc de Bénévent qui s'était révolté, va célébrer à Rome la fête de Pâques, et en ramène deux habiles chantres, qu'il établit, l'un à Metz, l'autre à Soissons, pour enseigner la note romaine et montrer aussi à toucher l'orgue dont déjà l'on se servait dans l'office divin.

L'étude des lettres avait été négligée; la science était rare, et l'ignorance, suivant l'expression d'un historien, avait cessé de paraître honteuse, même dans le clergé. Le roi, pour remédier à cet état de choses, prend la résolution de fonder des écoles (2), et écrit, à ce sujet, aux métropolitains et aux abbés : « Nous vous faisons savoir que nous « avons jugé utile que, dans les évêchés et les monastères « dont nous sommes chargés, on s'appliquât, non-seulement à maintenir la régularité, mais encore à enseigner « les lettres à ceux qui ont des dispositions pour les « sciences... Car, quoique ce soit une meilleure chose de « faire le bien que de le connaître, il faut le connaître « avant que de le faire... Nous souhaitons que vous soyez « comme doivent l'être des soldats de l'Église, des hommes

(1) Attigny-sur-Aisne, petite ville à sept lieues de Mézières, dans le département des Ardennes.

(2) An 787.

« pieux et savants ; que vous viviez bien et que vous par-« liez bien (1). » Il établit lui-même une école dans son palais, en donne la direction au célèbre Alcuin (2), et rend l'ordonnance suivante concernant la correction des livres et des offices de l'Église :

« Charles, par la protection de Dieu, roi des Francs et « des Lombards, patrice des Romains, à tous les lecteurs « des églises de nos états. — Quoique nous soyons dans « l'impuissance de rendre à Dieu d'assez dignes actions « de grâces pour toutes les prospérités dont il nous « comble, et à la guerre et dans la paix, sa divine bonté « veut bien cependant nous tenir compte de notre bonne « volonté. C'est pour lui donner quelques marques de « notre reconnaissance, en travaillant à rendre de plus en « plus florissantes les églises de notre royaume, que nous « avons tâché d'y faire revivre l'amour des lettres, presque « éteint par la négligence de nos ancêtres, et que nous « avons invité tous nos sujets, par notre exemple, à s'ap-

---

(1) L'exemplaire qui nous a été conservé de cette lettre-circulaire est adressé à Baugulfe, abbé de Fulde et successeur de saint Sturme. Baugulfe établit en effet à Fulde une école à laquelle plusieurs grands hommes qui en sont sortis ont fait beaucoup d'honneur. (Voy. LONGUEVAL, liv. XII.)

(2) Le roi ayant rencontré à Parme, en 781, cet abbé de Cantorbéry qui avait été envoyé à Rome par l'archevêque d'York, n'omit rien pour se l'attacher, et lui fit promettre de venir demeurer à sa cour lorsqu'il aurait rempli sa mission. Alcuin s'étant donc rendu auprès de Charles avec l'autorisation de son archevêque, ce prince le fit son aumônier, prit de lui des leçons de rhétorique, et le mit à la tête de l'école palatine, qui, se perpétuant par une suite non interrompue de maîtres et de disciples, forma plus tard, suivant la commune opinion, cette université appelée sous Charles V *la fille aînée de nos rois*, et qui compta parmi ses élèves des papes, des princes, des cardinaux, de saints et doctes évêques, des magistrats éminents. Ce qui faisait dire à Estienne Pasquier, en 1564, dans son *Plaidoyer pour l'Université* : « Que tout aussi que du cheval de Troye sor-« tirent innumérables princes et braves guerriers, aussi nous a-t-elle pro-« duit une infinité de grands personnages dont la postérité bruira tant que « le monde sera monde. »

Alcuin, devenu vieux, se retira dans son abbaye de Saint-Martin de

« pliquer à l'étude des arts libéraux. Nous avons com-
« mencé par faire corriger avec soin les exemplaires de
« l'Ancien et du Nouveau Testament, qui avaient été
« depuis longtemps altérés par l'ignorance des copistes.
« Ensuite, excités par l'exemple du roi Pepin, notre père,
« de respectable mémoire, qui pour donner une nouvelle
« splendeur aux églises des Gaules, y a établi le chant
« romain, nous avons pris à tâche d'enrichir l'office ecclé-
« siastique de leçons choisies et propres du temps. Il nous
« a paru qu'il serait honteux à notre siècle de souffrir
« qu'on chantât aux nocturnes des leçons peu convena-
« bles, sans nom d'auteurs, et pleines de solécismes et
« de barbarismes, telles que sont celles qui ont été
« recueillies ci-devant. C'est pour y remédier, que nous
« avons chargé le diacre Paul de parcourir avec soin les
« ouvrages des saints Pères, et *d'y cueillir les plus belles*
« *fleurs, comme dans une agréable prairie, pour en com-*
« *poser un bouquet* (1). Il a exécuté ce dessein en deux
« volumes, où il a marqué des leçons pour le cours de
« l'année et les principales fêtes. Après les avoir examinées
« et approuvées, nous avons jugé à propos de vous les
« envoyer afin qu'on puisse les lire dans les églises. »

Mais, pendant que ce prince s'occupait avec tant de soin du rétablissement des sciences, une conspiration s'ourdis-

---

Tours et ouvrit une école où son nom attira un grand nombre d'élèves. Il savait le latin, le grec et l'hébreu. Les écrits qu'il a laissés ont été recueillis; la plus ample édition est celle de Ratisbonne, 2 vol. in-fol.; 1777.

Les membres de cette espèce d'académie de savants, qui étaient en commerce de littérature, s'étaient donné chacun le nom de quelque ancien auteur; Alcuin avait pris celui de Flaccus, surnom d'Horace; Adelard, abbé de Corbie, celui d'Augustin; Riculfe, évêque de Mayence, celui de Damætas; Engilbert, abbé de Centule, celui d'Homère; et le roi, celui de David.

(1) *Veluti è lectissimis eorum pratis certos quosque flosculos legeret, et in unum quæque essent utilia quasi sertum aptaret.*

sait contre lui par la perfidie de Tassillon, duc de Bavière, qui s'était secrètement ligué avec Irène, impératrice d'Orient, et avec le duc de Bénévent pour soulever l'Italie, tandis qu'il attaquerait lui-même l'Austrasie avec le secours des Avares. Charles, instruit de cette trahison, et feignant de l'ignorer pour mieux en punir l'auteur, convoque (1) à Ingelheim tous les vassaux du royaume; Tassillon s'y rend sans défiance, est arrêté, convaincu de son crime, condamné à mort par l'assemblée, et gracié par le roi qui lui accorde la vie, l'envoie dans un monastère, et réunit la Bavière aux autres provinces de l'empire (2). Mais la punition de ce duc n'arrête point l'effet de ses intrigues. Les Avares font irruption dans le duché de Frioul et dans la Bavière avec deux nombreuses armées, et sont battus par les Francs; une troisième armée subit le même sort sur les bords du Danube, tandis que Adalgise, à la tête des troupes grecques, est entièrement défait à Bénévent et retourne à Constantinople.

Charles, n'ayant en ce moment plus d'ennemis à vaincre, s'occupe activement de mettre l'ordre dans l'Église ainsi que dans l'État, publie à Aix-la-Chapelle un long capitulaire (3) en quatre-vingts articles, puisés pour la plu-

---

(1) An 788.

(2) La Bavière formait un état séparé; elle n'eut plus dès lors un duc souverain, et elle fut gouvernée, comme les autres provinces, par des comtes envoyés par le roi.

(3) *Capitulare aquisgranense*, an 789. On appelle capitulaires, du mot *capitula*, petits chapitres, toutes les lois des rois francs. On compte cinq capitulaires de Pepin-le-Bref, soixante-cinq de Charlemagne, vingt de Louis-le-Débonnaire, cinquante-deux de Charles-le-Chauve, trois de Louis-le-Bègue, trois de Carloman, un du roi Eudes, trois de Charles-le-Simple.

Dans l'article ou *capitule* LXI du capitulaire de l'an 789, on recommande aux juges d'être *à jeun* pour écouter et juger les affaires qui leur sont soumises : *Rectum autem et honestum videtur ut judices jejuni causas audiant et discernant.* Personne n'ignore le fameux mot : *J'en appelle à Philippe à jeun.*

part dans les anciens canons, et envoie des commissaires dans les provinces pour veiller avec les évêques à l'observation de ces dispositions; deux autres capitulaires paraissent la même année; l'un concernant les moines, et l'autre renfermant divers réglements, tant civils qu'ecclésiastiques.

Théodulfe, évêque d'Orléans, fait paraître, vers le même temps, une instruction pastorale qu'il adresse aux prêtres chargés des paroisses, et par laquelle il recommande, entre autres choses, la lecture, l'oraison, le travail des mains, leur prescrit de tenir eux-mêmes des écoles dans les villages et d'enseigner gratuitement.

L'année 790 se passa sans expéditions; mais la suivante fut employée à combattre les Huns ou Avares, depuis longtemps établis dans la Pannonie (1). L'armée des Francs, partagée en trois corps, se dirige vers ce pays, divisé en neuf cantons ou cercles séparés les uns des autres par d'immenses fossés, bordés de palissades, attaque un de ces cercles, en emporte d'assaut les retranchements, fait main-basse sur les barbares, entre dans Vienne, s'empare de plusieurs forts, marche jusqu'à l'embouchure du Raab, et rentre chargée de butin.

La joie de ce nouveau succès, célébré par des prières publiques, fut troublée, quelque temps après, par la découverte des desseins criminels d'un fils que Charles avait eu d'une concubine, et qui, de concert avec quelques seigneurs, avait médité la mort de son père pour monter sur le trône (2). Ce fils impie est relégué dans un monas-

---

(1) Ce pays comprenait l'Autriche et la Hongrie; et c'est à raison de sa situation au *levant* de la Bavière qui appartenait aux Francs, qu'il fut appelé par ceux-ci Ooster-Rich; d'où est venu le nom d'*Autriche*.

(2) Les conjurés s'étant assemblés une nuit dans l'église de Ratisbonne, un prêtre lombard, appelé Fardulfe, qui s'y trouvait par hasard et qu'on n'avait point aperçu, entendit tout et fut en donner avis au roi, qui lui donna en récompense l'abbaye de Saint-Denis.

tère, et plusieurs de ses partisans sont punis de mort.

Un vaste projet occupe l'esprit de Charles; il s'agit de faire communiquer le Pont-Euxin avec l'Océan au moyen d'un canal de jonction du Rhin et du Danube; les travaux sont entrepris, poussés avec rapidité, interrompus par les pluies et les éboulements, et bientôt abandonnés. Des soins plus impérieux réclamaient toute l'activité du roi. Les Saxons s'étaient encore soulevés, et les Sarrasins (1), ayant pénétré dans le Languedoc, avaient pillé le pays et brûlé les faubourgs de Narbonne; Félix, évêque d'Urgel (2), nonobstant une précédente condamnation et sa rétractation solennelle, continuait à répandre son hérésie, en enseignant, comme il l'avait déjà fait dans ses réponses à Élipand, évêque de Tolède, que *Jésus-Christ, comme homme, n'était que le fils adoptif de Dieu.*

Charles pourvoit à tout et veille avec attention à la conservation de la foi, et comme il n'ignore pas que les hérésies sont presque toujours une cause de troubles et de désordres, il convoque à Francfort (3) les évêques de toutes les provinces de son obéissance, de Gaule, de Germanie et d'Italie; les pères de ce concile, au nombre d'environ trois cents, ayant avec eux les deux légats envoyés par le pape, condamnent l'erreur de Félix (4) et d'Elipand, et rédigent

---

(1) La victoire qu'Alphonse, surnommé *le Chaste*, roi de Léon et des Asturies, remporta en 794 sur les Sarrasins, dissipa l'inquiétude que l'irruption de ces infidèles avait portée dans l'esprit du roi des Francs, et rendit inutile l'expédition qu'il méditait.

(2) Cette partie de l'Espagne dépendait, ainsi que je l'ai déjà dit, du royaume des Francs.

(3) Cette ville n'était alors qu'une maison royale, sur le Mein, près de Mayence. Ce lieu était appelé *Franconofurt*, c'est-à-dire gué ou passage des Francs.

(4) Saint Adon, qui écrivait vers le milieu du IXe siècle et qui fut élu archevêque de Vienne en 860, nous apprend dans sa chronique que Félix fut relégué à Lyon où il mourut, dit-on, dans son erreur : *Perpetuo exilio apud Lugdunum relegatus est : quem ferunt in eodem suo errore mortuum.*

ensuite plusieurs canons (1), qui, entre autres dispositions, défendent aux moines de se mêler d'affaires séculières et de sortir de leur monastère pour plaider, recommandent de payer la dîme, règlent que si un clerc plaide contre un laïque, l'évêque et le comte jugeront le procès, font défense aux évêques de s'absenter de leurs églises plus de trois semaines, prononcent qu'après leur mort les seuls biens qu'ils possédaient avant leur épiscopat appartiendront à leurs héritiers, si même, toutefois, ils n'en avaient point disposé en faveur des églises.

Pendant que se traitaient ces grandes affaires de la religion et de l'État, un vénérable abbé, du nom d'Anian, étant parti de la Septimanie, arrive à Francfort avec ses moines, sollicite et obtient la protection spéciale et le patronage du roi pour ses deux monastères de *Saint-Jean* et de *Saint-Laurent* (2) qu'il avait fondés à quelques lieues de Narbonne.

---

(1) Le concile tenu en 794 rejeta, par le second de ses canons, le deuxième concile de Nicée, tenu en 787, concernant l'adoration des images, qu'il crut avoir été décrétée par ce dernier concile. La mauvaise interprétation de l'avis de Constantin, évêque de Chypre, donna lieu à ce canon. La version du traducteur était infidèle; elle faisait tenir à Constantin ce langage : « *Je reçois et j'embrasse avec honneur les saintes et vénérables images, selon le culte et l'adoration que je rends à la consubstantielle et vivifiante Trinité*, tandis que le texte dit précisément le contraire : *J'embrasse avec honneur les saintes et vénérables images, et je défère l'adoration de latrie à la seule Trinité : j'excommunie ceux qui pensent et parlent autrement.*

Quelques-uns des autres canons concernent des affaires d'état. Ainsi, par les quatrième et cinquième, on prit des mesures pour obvier au monopole en temps de famine, et pour soulager le peuple. Le roi, de l'avis du concile, taxa le prix des vivres; savoir, le boisseau d'avoine à un denier, le boisseau d'orge à deux deniers, le boisseau de seigle à trois, celui de froment à quatre, et le pain à proportion; défendant de vendre jamais ces denrées plus cher, même en temps de disette. Il ordonna, de plus, de recevoir dans le commerce les nouveaux deniers qu'il avait fait fabriquer.

(1) Le monastère de *Saint-Jean* était établi à Caunes (Aude), celui de *Saint-Laurent* dans le lieu appelé aujourd'hui *Saint-Chinian* (Hérault), par corruption du nom *d'Anian*; car, ainsi qu'on a eu occasion de le remar-

La reine Fastrade mourut en cette même année, et son

---

quer, la plupart des petites villes qui se sont élevées auprès des monastères portent le nom des fondateurs de ces monastères. L'heureuse situation de ce lieu, le riant aspect du vallon, qui forme un si agréable contraste avec les rochers et les arides montagnes qui l'entourent, la fraîcheur de ses eaux et sa proximité de Narbonne, qui n'est qu'à six lieues de distance, durent y attirer les Romains, dont une colonie avait été établie dans cette ville dès l'an 636 de Rome (117 ans avant Jésus-Christ). La preuve de leur séjour en cet endroit résulte de la découverte qu'on y a faite, il y a peu de temps, d'une grande quantité de monnaies romaines, et notamment de deniers de Jules César. Je possède un de ces deniers qui m'a été envoyé par mon frère avec une autre pièce de monnaie gauloise dont on a également trouvé un nombre très-considérable. Ce vallon étant d'ailleurs le passage le plus facile et le plus direct pour entrer dans la plaine de Narbonne, en descendant des montagnes du Nord, il est à présumer qu'on y avait placé quelques détachements romains, afin d'arrêter toute irruption de ce côté, et de donner au besoin l'alerte à la garnison qui était à Narbonne, et avec laquelle on pouvait facilement communiquer par des signaux, puisqu'on voit parfaitement cette ville des hauteurs qui entourent Saint-Chinian. Cette partie des Gaules était originairement habitée par les Volces, dont le territoire était borné au levant par le Rhône, au midi par la Méditerranée, et au couchant par les Pyrénées et les bords de la Garonne jusqu'à la jonction de ce fleuve avec le Tarn. Quant aux limites qui séparaient au nord les Volces des Aquitains et des Celtes, on ne saurait les indiquer bien au juste.

Depuis Grégoire de Tours, on a toujours appelé *Septimanie* la partie de la *Narbonnaise première* qui demeura aux Visigoths, après les victoires de Clovis, et qui continua à porter ce nom jusque sous la troisième race. Suivant l'opinion la plus probable, cette province fut ainsi appelée parce qu'elle comprit d'abord sous les Visigoths sept cités ou diocèses. C'est à partir du XIIIe siècle qu'on a commencé à donner le nom de Languedoc à cette province, parce que, dans la langue particulière du pays, on disait *oc* pour *oui*. Dans un mandement d'Égidius, archevêque de Narbonne, concernant la convocation d'un concile à Nîmes, en 1302, au sujet du différend du pape Boniface VIII avec Philippe-le-Bel, on lit ce passage : ..... *Prælati plurium aliarum provinciarum de linguâ præsertim occitana.* De là aussi la dénomination d'*Occitanie* qu'on a quelquefois appliquée à cette contrée.

Quant au monastère de *Saint-Laurent*, il n'en reste plus que l'église, qui porte encore le nom de ce saint martyr, et qui se trouve au milieu d'un champ d'oliviers appelé aussi *Champ-de-Saint-Laurent*, et dont la propriété est dans ma famille depuis un grand nombre d'années. On voit, par la charte donnée par Charlemagne en 794, que, même dès cette époque, le lieu sur lequel ce monastère avait été construit était complanté d'oliviers. En l'an 826, l'abbé Durand obtint une charte de Louis-le-Débonnaire et

corps, transporté à Mayence, fut inhumé dans l'église de Saint-Alban (1).

Le 25 décembre de l'année suivante (2), l'Église perdit le pape Adrien.

Le roi des Francs pleura ce grand et vertueux pontife qui avait si glorieusement occupé le saint-siége pendant près de vingt-quatre ans, et composa *lui-même* (3) son épitaphe dans laquelle il exprima sa vive douleur (4).

---

de Lothaire, son fils, concernant un nouveau monastère qu'il venait de fonder en l'honneur du bienheureux *Anian* (*in honore et veneratione beatissimi Aniani confessoris Christi*) et qui fut connu dans la suite sous le nom d'*Abbaye de Saint-Chinian*. Cette charte, de l'an 826, nous apprend que cette petite ville était alors appelée *Vernodubrus* (*in villa* (*) *quæ dicitur Vernodubrus*); et c'est ce nom qui a fait donner celui de *Vernazoubre* à la rivière qui la traverse. La terre sur laquelle l'abbé Durand bâtit cette abbaye s'appelait Holatianus, *in loco qui dicitur Holatianus*.

Ces deux chartes ont été tirées, la première de l'abbaye de Caunes, la seconde de l'abbaye de Saint-Chinian. Celle de 794 est rapportée par Baluze (*Capitularia reg. Franc.*), tom. II, à l'*Appendice*, page 1399; dans l'*Histoire du Languedoc*, par Vaissette, tom. Ier, aux *Preuves*, page 38, et dans la *Collection des Historiens*, par Bouquet, tom. V, page 755. Mais dans ce dernier recueil, le texte de cette charte n'est pas aussi complet; il y a quelques omissions. La charte de 826 est également rapportée par Vaissette, et dans les *Annales des Bénédictins*, par Mabillon, tom. II, page 72[illegible], ainsi que dans le tom. VI de la *Gallia christiana*, à l'*Appendice*, page 73.

(1) Son épitaphe, composée par Théodufe, évêque d'Orléans, est rapportée dans la *Collection des Historiens des Gaules et de la France*, par Martin Bouquet, tom. V, page 416.

(2) An 795.

(3) *Post patrem lacrimans Carolus hæc carmina scripsi.*

(4) Voici quelques-uns de ces vers qui, suivant l'observation du P. Daniel, sont plus tendres qu'élégants.

Tu mihi dulcis amor : te modo plango pater.
Nomina jungo simul titulis clarissima nostris :
Adrianus, Carolus ; rex ego, tuque pater.
Tunc memor esto tui nati, pater optime posco,
Cum patre discipulus pergat et iste tuus.

« Vous qui étiez l'objet de ma tendresse, ô mon père ! maintenant je « vous pleure ; je joins ensemble nos noms et nos titres : Adrien, Charles.

(*) *Villa*, dans la basse latinité, voulait dire *ville*. (Voy. le *Glossaire* de Ducange.)

Léon III, successeur d'Adrien, écrivit à ce généreux prince pour obtenir la même protection en faveur de l'église romaine et lui envoya une solennelle ambassade pour lui porter les clefs de la confession de Saint-Pierre et l'étendard de la ville, avec prière d'envoyer à Rome une personne de confiance et d'autorité pour recevoir en son nom le serment de fidélité des Romains. Charles députa son *confident* (1) Engilbert vers le nouveau pontife, avec de riches présents choisis parmi le butin des Huns avec lesquels il était en guerre et dont la nation fut presque entièrement détruite, la même année, par son fils Pepin, roi d'Italie. La domination des Francs s'étendit alors le long du cours du Danube jusqu'à la Save, et dans la Haute-Pannonie jusqu'au Raab.

L'hérésie de Félix (2), répandue en Septimanie, avait produit, dans ce pays, une nouvelle erreur. L'on débitait dans ces contrées que la confession des péchés n'était point nécessaire, et que c'était à Dieu et non aux prêtres qu'il fallait l'adresser; et, comme cette doctrine trouvait beaucoup de partisans à raison de sa commodité, Alcuin adressa sur ce point une lettre *aux frères et aux pères de la province,* afin de leur démontrer la nécessité de la confession : « Les prêtres, leur dit-il, ont reçu de Jésus-« Christ, avec les apôtres, la puissance de lier et de « délier. Mais que pourra délier le prêtre, s'il ne voit « les liens de celui qui est lié? Si les malades ne décou-

---

« Je suis roi, et vous père; je vous demande, ô vous! le meilleur des « pères, de vous souvenir de votre fils, et de faire que votre disciple aille « se réunir à son père. »

(1) *Auricularis* ou *auricularius*, celui qui a l'oreille du prince, c'est-à-dire son confident.

(2) Cet hérétique opiniâtre fut, à cause de ses rechutes, déposé par un concile tenu à Aix-la-Chapelle en 799, et mourut, ainsi que je l'ai déjà dit, à Lyon, lieu de son exil.

« vrent leurs plaies, que pourront faire les médecins? Le
« blessures de l'âme ont encore plus besoin des secou
« du médecin spirituel. Mais vous voulez, dites-vous
« vous confesser à Dieu, auquel vous ne pourriez, quan
« vous le voudriez, dérober la connaissance de vos péché
« et vous négligez de vous confesser à l'Église de Jésu
« Christ, dans le sein de laquelle vous avez péché! »

Cette même province possédait alors un monastère flo rissant et déjà célèbre, qu'un docte et saint abbé, appel Benoît (1), fils du comte de Maguelone, avait fondé dar le diocèse de cette ville (2). C'était tout à la fois une écol pour la piété et pour les lettres. Les moines, sans cess de s'y exercer dans la pratique des vertus, s'occupaient copier les bons livres et à s'instruire des sciences conve nables à leur état. C'est de ce monastère que l'esprit c saint Benoît, premier patriarche de l'ordre, se répand dans toutes les Gaules, et des Gaules dans les pays étran gers, comme il s'était autrefois répandu du mont Cassi dans l'Italie, et de l'Italie dans tout le reste de l'Occident.

Un grand scandale venait d'affliger l'église de Rome. I primicier Pascal, jaloux de l'élection du pape Léon III avait, de concert avec son parent Campule, gagné de assassins et fait attaquer ce pontife sur la personne duqu ils n'avaient point craint de porter, l'un et l'autre, de mains impies en s'efforçant de lui crever les yeux et de h couper la langue (3).

---

(1) Saint Benoît d'*Aniane*, du nom de son abbaye, ainsi appelée par qu'elle était bâtie près du ruisseau d'Anian. Le bourg d'Aniane est à s lieues de Montpellier.

(2) Ce diocèse prit le nom de Montpellier, lorsque le siége épiscopal « Maguelone y fut transféré en 1538.

(3) Fleury dit que les ennemis de Léon firent tous leurs efforts pour l arracher les yeux et lui couper la langue. Longueval soutient, avec l *Annales* de Loisel, de Tilli, de Metz et de saint Bertin, que ce pape e les yeux réellement crevés et la langue coupée, et qu'il en recouvra mir

Le roi des Francs, ému d'un si grand attentat, fait aussitôt partir des ambassadeurs chargés d'informer sur cette affaire, et de s'entendre avec Léon, qui se trouvait à Spolette. Le pontife, sensible à cette démarche, et désirant aller trouver lui-même un si zélé protecteur, arrive à Paderborn, où Charles l'attendait, est magnifiquement accueilli, et rentre à Rome (1) au milieu de la joie générale.

Un an après, Charles se rend à Rome, assemble le clergé et les seigneurs francs et romains dans l'église de Saint-Pierre, et leur propose d'examiner les accusations portées contre le pape par Campule et Pascal (2); mais les prélats s'écrient tous d'une voix : « Nous n'osons juger le siége « apostolique qui est le chef de toutes les églises. Nous « sommes tous jugés par ce siége et par son vicaire. Ce « siége n'est jugé par personne; c'est l'ancienne coutume. « Que le souverain-pontife nous commande, nous obéi- « rons suivant les canons. » Et le pape, ayant répondu qu'il était prêt à se purger des calomnies dont on avait tâché de le noircir, monta le lendemain dans l'ambon (3), tenant en main le livre des Évangiles, et fit à haute voix le serment suivant : « Moi, Léon, pape de la

---

culeusement l'usage. Charlemagne lui-même, écrivant à Alcuin, lui parle de la guérison du pape comme d'un miracle. « Comment donc, » dit Longueval, « plusieurs de nos auteurs récents ont-ils pris le parti de nier ou « de révoquer en doute qu'on eût crevé les yeux et coupé la langue au « pape Léon? C'est qu'on craint de passer pour crédule, et qu'il est plus « aisé de nier les faits miraculeux que de se donner la peine d'en exami- « ner toutes les preuves. » La sacrée consécration des rits, en 1673, après un mûr examen, a reconnu, ajoute-t-il, le miracle en question, et ordonné d'insérer dans le Martyrologe romain, au 12e de juin : *A Rome, dans la basilique du Vatican, saint Léon III, pape, à qui Dieu a rendu miraculeusement l'usage des yeux que des impies lui avaient arrachés, et de la langue qu'ils lui avaient coupée.*

(1) Le 29 novembre 799.

(2) Ces deux scélérats, pour excuser leur attentat, avaient accusé le pape de plusieurs crimes, dans une requête qu'ils avaient adressée au roi.

(3) Tribune.

« sainte église romaine, n'ayant été ni jugé ni co
« traint par personne, mais de ma propre volonté, je 1
« justifie devant vous en la présence de Dieu, qui son
« le fond des consciences, en présence des anges,
« saint Pierre, prince des apôtres, devant qui no
« sommes, et je prends à témoin Dieu, au tribunal de c
« nous comparaîtrons tous, que je n'ai commis ni fait co
« mettre les crimes dont on m'accuse. Je fais ce serme
« sans y être obligé par aucune loi, et sans vouloir en fa
« une coutume ou une loi pour mes successeurs, m
« seulement pour dissiper plus certainement d'injus
« soupçons. » Et l'assemblée, satisfaite, entonna les lit
nies en actions de grâces.

Un autre événement s'accomplit peu de temps aprè dans cette basilique, le jour de Noël (1). Pendant q le roi des Francs, assistant à la messe, faisait sa pri devant l'autel, le pape s'approcha de lui, posa sur sa t une couronne et le salua empereur, au milieu des tran ports du peuple qui ne cessait de s'écrier : *Vie et victoire Charles, toujours auguste, grand et pacifique empereur, co ronné de Dieu* (2)!

Ainsi fut rétabli l'empire d'Occident, trois cent ving quatre ans depuis sa destruction par le roi des Hérules.

Charles, qu'il est bien temps d'appeler Charlemagn distribue de riches présents aux églises de Rome, fait jug Pascal et Campule, commue en un simple exil, sur

(1) An 800.

(2) « ..... Einsi comme il se fut enclinez en oroison devant l'autel,
« apostoles Leons li assist la couronne emperial sour le chief. Lors co
» mença li pueples à crier en telle manière : AU GRAND CHALLEMAINE, A
« GUSTE COURONNÉ DE DIEU, PAISIBLE EMPEREOUR DES ROMAINS, SOIT VIE
« VICTOIRE. Après ces loenges du pueple, li papes l'aorna et vesti des g
« niments emperiaus selonc la coutume des anciens princes : le non
« patriche mist jus et fu apelez d'iluec en avant empereres et augustes.
(*Chroniques de Saint-Denis, sur les gestes de Charlemagne.*)

prière du pape, la peine de mort prononcée contre eux, reçoit une ambassade du roi de Perse, qui lui fait une donation des saints lieux, revient à Aix-la-Chapelle, et, se voyant en paix avec tous ses voisins (1), s'occupe avec ardeur du bonheur de ses peuples. Il nomme des commissaires (2) pour inspecter les provinces, et faire rendre justice aux églises, aux veuves, aux orphelins, ainsi qu'à toutes autres personnes; tient, après le retour et le rapport de ces *envoyés*, une assemblée générale (3) au mois

---

(1) Alphonse, roi de Galice et des Asturies, en envoyant des ambassadeurs à Charlemagne, se déclarait son vassal; les rois des Écossais et des peuples d'Irlande l'appelaient leur seigneur; les principaux chefs des Sarrasins d'Espagne recherchaient son alliance; le roi de Perse Aaron ou Haroun, surnommé *Al-Rechyd* (le juste), qui avait fait donation de la ville de Jérusalem à Charlemagne, lui envoya aussi un éléphant, animal jusque-là inconnu des Francs, puisque nos anciens historiens parlent de sa mort comme d'un événement digne d'intérêt. Ce même calife adressa de nouveaux présents à Charlemagne en l'an 807; il y avait entre autres choses : premièrement, une tente très-riche, très-haute et très-spacieuse, où se trouvaient les pièces d'un appartement complet; deuxièmement, une horloge qui marquait et sonnait les heures par le moyen de petites boules qui tombaient à chaque heure sur un tambour d'airain : il y avait à l'extérieur, pour cadran, douze petites portes dont une s'ouvrait à chaque heure et demeurait ouverte; et lorsque les douze heures étaient sonnées, il sortait par ces douze portes autant de petits cavaliers qui les fermaient, et puis une nouvelle révolution commençait (voy. la *Chronique de saint Adon*); troisièmement, un jeu d'échecs dont les restes ont été déposés en 1793 à la Bibliothèque nationale, où on les voit encore.

(2) Ces commissaires, appelés *missi dominici*, furent pris parmi les archevêques, les évêques, les ducs et les comtes que leur équité connue et leur opulence devaient mettre à l'abri de tout soupçon de corruption et de vénalité.

(3) Cette assemblée, dont les opérations se prolongèrent jusque sous l'année 803, s'était divisée en trois bureaux : les évêques se trouvaient avec leurs prêtres et leurs diacres; les abbés avec les moines qui les accompagnaient, et l'empereur avec les ducs et les comtes. Les évêques lurent le recueil de tous les canons et promirent de les observer : l'empereur leur en fit délivrer à chacun un exemplaire; les abbés lurent dans leur bureau la règle de saint Benoît pour en faire le modèle de la réforme; et l'empereur fit lire dans le sien les lois des divers peuples de ses états; et, après avoir fait les additions et les corrections jugées convenables, il en fit remettre un exemplaire à tous les juges. Les évêques, dans leur

de novembre 802, fait réformer, suivant les canons, l abus qui régnaient parmi les laïques, dans le clergé, da les monastères; ajoute diverses dispositions aux lois s lique et ripuaire, fait cesser l'abus du droit d'asile, conse à ce que l'élection des évêques soit faite par le clergé par le peuple, défend d'établir dans la suite des chor vêques (1), dispense les évêques du service de guerre (2), ne permet aux laïques de posséder des bie d'église qu'à titre de précaire, et donne une impulsi vigoureuse et régulière à toutes les parties de l'admini tration.

La Saxe, de nouveau révoltée, se trouve enfin définit vement soumise (3); deux ans après, les Esclavons so

---

assemblée particulière, dressèrent un capitulaire en vingt-deux articl pour la conduite des prêtres chargés du soin des paroisses; en voici l principales dispositions : Les prêtres prieront pour la conservation et prospérité de l'empereur, pour ses fils et ses filles, ainsi que pour l'évêq diocésain; — ils auront soin d'instruire le peuple les fêtes et dimanche — ils n'exigeront rien pour l'administration du baptême et des aut sacrements; — ils ne demeureront point avec des femmes, ils ne se fer point caution, ils ne plaideront pas devant les tribunaux laïques, ils porteront pas les armes, ils n'entreront pas dans les cabarets, ils ne jur ront pas; — ils imposeront une pénitence convenable à ceux qui leur co fessent leurs péchés, et auront soin de ne pas laisser mourir les malad sans leur avoir administré le viatique et l'extrême-onction. — On f trois parts des dîmes : la première pour l'entretien de l'église, la secon pour les pauvres et les pèlerins, et la troisième pour les prêtres.

(1) L'ignorance et la négligence de plusieurs évêques avaient fait jug les chorévêques nécessaires; mais ceux-ci, quoique n'ayant en géné que l'ordre de la prêtrise, s'arrogeaient fréquemment toutes les fonctio épiscopales; ce fut pour remédier à cet abus qu'on déclara nulles ordinations qu'ils faisaient. La défense faite par Charlemagne n'empêc pas que les chorévêques ne subsistassent encore longtemps dans l'égl gallicane.

(2) Les évêques se croyaient obligés de suivre le roi à la guerre à tête de leurs vassaux, comme les autres seigneurs, afin de ne pas donn aux laïques l'occasion de s'emparer des biens des églises, sous prétex de se mettre en état de faire le service.

(3) An 803.

vaincus, la Bohême envahie, la tranquillité de la Pannonie assurée.

Un nouveau monastère venait de s'élever dans la vallée de Gellon, au diocèse de Lodève, par le zèle pieux de Guillaume, duc d'Aquitaine. Cet intrépide guerrier, qui s'était acquis tant de gloire par ses exploits contre les Sarrasins, et qui jouissait à la cour des plus grandes faveurs, s'adresse à Charlemagne, lui rappelle son dévouement, ses services, les dangers qu'il a courus, les combats dans lesquels il a tant de fois affronté la mort, et le supplie de le dégager de ses grandeurs, en lui permettant de passer dans la milice de Dieu (1). Le prince, ému jusqu'aux larmes de la résolution de son ancien ami, ne souscrit qu'à regret à ses vœux, l'embrasse avec effusion, et se recommande à son souvenir. Guillaume quitte aussitôt la cour, dépose ses armes en passant à Brioude, dans l'église de Saint-Julien, va régler ses affaires de famille, se rend ensuite au monastère de Gellon (2), marchant nu-pieds et couvert d'un cilice, édifie les religieux par ses austérités, et gagne la gloire des saints.

Charlemagne, au milieu de ses prospérités, pense aussi à la mort; il tient à Thionville une assemblée de seigneurs et leur dit qu'il s'agit d'établir dans l'État une tranquillité durable; qu'il a trois fils, tous dignes de la couronne, par les preuves qu'ils ont données de leur prudence et de leur valeur; qu'il connaît leur affection pour les peuples et celle des peuples envers eux; mais que, nonobstant ces

---

(1) ..... *Postulo licentiam ut ad illius æterni regis, novus miles me transferam militiam.* (*Ex vitâ S. Willemi*, par un auteur anonyme.)

(2) Ce monastère, appelé dans la suite *Saint-Guillaume-du-Désert*, a donné son nom au village de Saint-Guillem; soumis d'abord à celui de d'Aniane, situé à une lieue et demie de distance, il en fut soustrait par un décret d'Urbain II et ensuite placé sous la dépendance immédiate du saint-siége par des lettres de Calliste II et d'Alexandre IV.

heureuses dispositions, le partage d'un si grand empi qui comprend tant de nations différentes, s'il se faisa après sa mort, pourrait occasionner des guerres civile seul mal désormais à craindre pour la monarchie franque que les vues de la prudence humaine sont trop court pour prévenir tous les malheurs qui n'arrivent que tro souvent aux changements de règne; mais que son devoi sa tendresse pour son peuple et pour sa famille l'enga geaient à préserver l'avenir de ceux qu'il avait pu prévoi qu'il a pensé que le moyen le plus efficace était de fai de bonne heure, par un testament, le partage de ses éta entre ses fils, et de le faire ratifier par les seigneurs d royaume, afin que, lorsqu'il plairait à Dieu de dispos de lui, toutes choses se trouvassent réglées, et que ceu qui auraient approuvé et signé cet acte aux yeux de tou la nation fussent ainsi obligés à le faire exécuter et main tenir.

Et ayant ainsi parlé, il fait lire à haute voix son testa ment, dans lequel, après avoir désigné les limites qu assignait aux royaumes de ses trois fils, il leur ordon expressément de protéger et de défendre l'église romain de conserver les droits et les prérogatives des autres églis de leurs états, et de maintenir les chefs de ces églises possession de leurs biens (1).

Les évêques et les seigneurs ayant signé ce testamen l'empereur le fit porter au pape par son secrétaire Eg nard, afin d'avoir son approbation.

Mais, comme les projets humains sont sans cesse subo

(1) Il est dit dans ce testament que, s'il arrive quelques contestatio entre les trois princes au sujet des limites de leurs états, et qu'elles puissent être décidées par des témoignages ou par jugement, on n' vienne ni à la bataille, ni même à la preuve du duel, mais qu'on s'en ra porte au jugement de la croix, *judicio crucis*, pour connaître la volonté Dieu et la vérité.

donnés aux décrets de la Providence, cet acte si solennel devint de nul effet par la mort qui frappa quelques années après (1) deux de ces jeunes princes.

Charlemagne était à Nimègue, en l'année 808, lorsque Eardulfe, roi de Northumberland, dans la Grande-Bretagne, ayant été chassé par ses sujets, vint implorer sa protection, se rendit ensuite auprès de Léon III, et parvint par leur entremise à remonter sur le trône.

Cependant un nouvel ennemi venait de se montrer : des peuples du septentrion, connus sous le nom de Normands, avaient osé s'avancer jusqu'aux rives de l'Elbe; mais bientôt, maintenus par les promptes dispositions du roi, ils cherchent d'autres entreprises, équipent une infinité de vaisseaux, et sortent des ports du Danemarck pour faire une descente dans la Frise et piller le pays. La mort de Godefroy, leur chef, mit fin à cette guerre, mais non aux inquiétudes de Charlemagne; car se trouvant un jour dans une ville maritime de la Septimanie, et voyant paraître quelques voiles que les uns prenaient pour des vaisseaux marchands juifs ou africains, les autres pour des vaisseaux bretons, il reconnut à la structure de ces bâtiments et à l'adresse de la manœuvre que c'étaient des pirates normands : « Ce ne sont pas là des marchands, » dit-il aussitôt, « mais bien nos plus dangereux ennemis; » et quelques barques s'étant détachées pour les reconnaître, pendant que quelques troupes marchaient à la défense de la côte, les Normands prirent le large et disparurent. Mais l'empereur, s'étant levé de table, se mit à la fenêtre qui regardait l'orient, et y demeura longtemps immobile; des larmes coulaient de ses yeux; tout le monde restait muet : « Mes fidèles, » ajouta-t-il, en s'adressant aux grands qui l'entouraient, « savez-vous pourquoi je pleure? Je ne crains

(1) En 810 et 811.

« pas pour moi ces pirates, mais je m'afflige que, r
« vant, ils aient osé insulter ce rivage, parce que je j
« les maux qu'ils feront souffrir à mes descendan
« leurs peuples » (1).

Il s'était alors élevé une dispute sur un dogme d
gion, concernant ce qu'on appelle en théologie la p
sion du Saint-Esprit, savoir s'il procède du Père
Fils, ou seulement du Père. Les églises d'Espa
des Gaules avaient admis qu'il procédait du Père
Fils, en ajoutant au symbole de Nicée et de Con
nople le mot *filioque* (2). Mais un moine de Jér
ayant accusé d'hérésie des religieux francs qui cha
le symbole avec cette addition, Charlemagne convo
concile à Aix-la-Chapelle (3) pour faire décider la
tion; et les pères, s'étant assemblés, députèrent
pape Léon qui répondit que le sentiment des égli
Gaules était le véritable, qu'il était de foi que le
Esprit procédait du Père et du Fils, et qu'il défen
penser ou d'enseigner le contraire; mais qu'il ne
rien innover; que le second concile général n'avai
mis ce mot dans sa formule; que, d'ailleurs, le con
Calcédoine avait expressément défendu de faire a
mules de foi une addition quelconque, qu'il était
propos d'effacer celle qu'on avait faite. Nonobsta
avis, la même pratique continua, et finit par prévaloi
toute l'Église (4).

Le cœur du roi des Francs fut quelque temps

(1) Moine de Saint-Gall, *Monachus Sangallensis.* (*Gesta Caroli, de Rebus bellicis*, cap. XXII.)

(2) *Qui ex patre*, FILIOQUE *procedit.*

(3) En 809.

(4) L'église romaine se conforma sur ce point aux autres églises XI[e] siècle; enfin ce dogme fut authentiquement décidé dans le œcuménique de Florence, en 1439.

rudement éprouvé par la perte de sa fille Rotrude et de ses fils aînés Charles et Pepin, tous deux dans la force de l'âge et déjà renommés par leurs exploits guerriers. Ainsi des trois enfants qu'il destinait au trône, il ne lui restait plus que Louis, régnant en Aquitaine; et comme il se voyait déjà lui-même atteint par la vieillesse et les infirmités, et qu'il craignait d'être surpris par la mort, il disposa par testament des richesses de son épargne en faveur des pauvres et des églises, redoubla de zèle pour le rétablissement du bon ordre et la réforme générale des mœurs parmi le clergé, et, pour y procéder d'une manière plus canonique, fit assembler, en l'an 813, tous les évêques des Gaules en cinq conciles différents, qui se tinrent presque en même temps à Arles, à Reims, à Mayence, à Tours et à Châlons-sur-Saône. Et dès qu'il eut reçu les canons qui y avaient été faits, il en prononça la confirmation par un capitulaire qui en contient le précis, et qu'il publia dans l'assemblée générale d'Aix-la-Chapelle (1).

Après avoir ainsi réglé les choses de l'Église, ce grand prince voulut pourvoir en même temps aux choses politiques, en associant son fils Louis à l'empire; et tous les membres présents, les évêques, les abbés, les ducs et les comtes, ayant approuvé son dessein, il se rendit à l'église le dimanche suivant, en s'appuyant sur son fils, et s'étant mis tous les deux à genoux, l'empereur, après avoir longtemps prié, se leva, et regardant tendrement son fils, il lui parla de la sorte :

« Le rang où Dieu t'élève aujourd'hui t'oblige plus que « jamais à respecter sa puissance, à l'aimer, à le craindre, « et à fidèlement observer ses commandements. En deve- « nant empereur, tu deviens le protecteur des églises; et

(1) An 813.

« c'est à toi de faire en sorte qu'elles soient bien gouver-
« nées; tu dois les défendre contre les violences des mé-
« chants et des impies; tu as des sœurs et des frères en
« bas âge, tu as des neveux et d'autres parents; tu doi
« les traiter comme tels et leur faire toutes les grâce
« qu'ils peuvent attendre de leur prince, qui est leu
« maître, mais en même temps leur frère, leur oncle, leu
« parent. Honore les évêques comme tes pères, aime te
« peuples comme tes enfants. Pour les méchants et le
« indociles, ne crains pas d'employer l'autorité et la force
« pour les contraindre, quoi qu'ils en aient, à rentrer dan
« la voie de leur salut. Que les monastères et les pauvre
« trouvent dans ta bonté leur refuge et leur consolation
« Choisis des juges et des gouverneurs craignant Dieu e
« incapables de se laisser corrompre par les présents
« Ceux que tu auras honorés de quelque dignité, ne les e
« dépouille jamais sans un grand sujet, et toi-même
« rends-toi irréprochable devant Dieu et devant le
« hommes. »

Charlemagne termina son discours, en demandant à so
fils s'il était résolu de gouverner l'État suivant ces règles
et Louis ayant répondu qu'il espérait, avec la grâce, pou
voir les observer inviolablement, il lui dit alors de prendr
la couronne d'or qui était sur l'autel et de se la mettr
lui-même sur la tête, comme pour témoigner qu'il l
tenait de Dieu.

Ces deux princes passèrent encore quelques jours en-
semble, et durent enfin se séparer pour le bien d
royaume; mais comme ils se quittaient avec le triste pres
sentiment qu'ils ne se verraient plus, ils s'embrassèren
avec d'abondantes larmes, en se faisant des adieux qu
devaient être éternels.

Les longues fatigues de la guerre avaient miné le corp
robuste, la constitution vigoureuse de l'empereur. Attein

de la fièvre en sortant du bain, il expira huit jours après (1), au moment où, venant de faire sur lui le signe

(1) Le 28 janvier 814. Charlemagne fut enterré dans l'église qu'il avait fait bâtir à Aix-la-Chapelle. Son corps, embaumé et revêtu de ses habits impériaux, au dessous desquels on plaça le cilice qu'il avait coutume de porter, fut assis sur un siége d'or, l'épée au côté et la couronne sur la tête, et tenant entre ses mains et sur ses genoux le livre des Évangiles; son sceptre et son bouclier furent suspendus devant lui; après quoi l'on remplit le sépulcre de divers aromates, et on le ferma. On érigea ensuite sur son tombeau un couronnement d'or en forme d'arc, sur lequel on plaça sa statue, avec cette simple épitaphe : « *Sous ce mausolée repose le corps de Charlemagne, grand et orthodoxe empereur qui a étendu glorieusement le royaume des Francs, et qui l'a gouverné heureusement pendant quarante-sept ans. Il est mort septuagénaire, l'an du Seigneur* 814, *indiction septième, le cinquième des calendes de février*. (C'est-à-dire le 28 janvier.) »

Charlemagne avait une très-haute taille, une physionomie ouverte, le regard vif, un ensemble majestueux; il portait toujours le costume de ses pères, l'habit des Francs, « *n'ayant en hiver,* » dit Eginard, « *qu'un simple pourpoint de peau de loutre sur une tunique de laine bordée de soie; il mettait sur ses épaules un sayon de couleur bleue, et pour chaussures il se servait de bandes de diverses couleurs, croisées les unes sur les autres.* »

Il y eut sous son règne cinquante-trois expéditions militaires, et depuis l'an 770 jusqu'à l'an 813, trente-cinq assemblées nationales tenues en divers lieux.

Toujours heureux à la guerre, il aima cependant toujours la paix; conquérant par nécessité, il n'entreprit la plupart de ses expéditions que pour arrêter les deux grandes invasions du Nord et du Midi. Redoutable aux ennemis de la religion autant qu'à ceux de l'État, il fut le fléau de l'hérésie, le protecteur le plus zélé, le bienfaiteur le plus libéral de l'Église, et tout à la fois le plus équitable, le plus paternel et le plus charitable des souverains, considérant son royaume comme une grande famille dont il était le père.

Ami des lettres et des sciences, il appela dans son palais les savants de tous les pays, ranima le goût de l'étude, répandit partout l'instruction, et créa une société nouvelle en réveillant l'activité de l'esprit humain.

Ses travaux comme législateur ont acquis à ce prince une célébrité peut-être encore plus grande que la gloire de ses expéditions. On peut juger, par les quelques citations que j'ai faites de certains capitulaires, de ses efforts pour fonder une société véritable et ramener l'ordre au milieu d'un empire rempli de confusion. Ses capitulaires, au nombre de soixante-cinq, sont des lois morales, politiques, civiles, pénales, religieuses et canoniques, pour la plupart pleines de bon sens, de prévoyance et de sagesse. GIBBON (chap. XLIX) n'a pas dit vrai lorsqu'il a écrit que ces lois n'étaient qu'une *suite d'édits minutieux;* il a jugé Char-

de la croix, il achevait de réciter ces paroles du psalmiste : *Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains.*

Ainsi mourut dans la soixante-douzième année de son âge, et la quarante-septième de son règne, ce grand prince, l'un des plus puissants et des plus généreux qui aient paru dans le monde.

---

lemagne, comme Walter Scott a jugé Napoléon, avec les mêmes préjugés et la même passion. La vérité se trouve dans ces paroles de Montesquieu : « Il (Charlemagne) fit d'*admirables règlements*; il fit plus, il les fit « exécuter; son génie se répandit sur toutes les parties de son empire. On « voit dans les lois de ce prince un esprit de prévoyance qui comprend « tout, et une certaine force qui entraîne tout. Les prétextes pour éluder « les devoirs sont ôtés, les négligences corrigées, les abus réformés ou « prévenus. Il savait punir, il savait encore mieux pardonner. Vaste dans « ses desseins, simple dans l'exécution, personne n'eut à un plus haut « degré l'art de faire les plus grandes choses avec facilité, et les difficiles « avec promptitude... Il mit une règle admirable dans sa dépense; il fit « valoir ses domaines avec sagesse, avec attention, avec économie; un « père de famille pourrait apprendre dans ses lois à gouverner sa maison. « On voit dans ses capitulaires la source pure et sacrée d'où il tira ses « richesses. Je ne dirai qu'un mot; il ordonnait qu'on vendît les œufs des « basses-cours de ses domaines et les herbes inutiles de ses jardins, et il « avait distribué à ses peuples toutes les richesses des Lombards et les « immenses trésors de ces Huns qui avaient dépouillé l'univers... »



XLIII.

LOUIS-LE-DÉBONNAIRE. — PREMIERS ACTES DE SON RÈGNE. — SON SACRE. — CONCILE D'AIX-LA-CHAPELLE. — LIBERTÉ DES ÉLECTIONS RENDUE A L'ÉGLISE. — L'EMPEREUR PARTAGE SES ÉTATS ENTRE SES FILS LOTHAIRE, LOUIS ET PEPIN. — RÉVOLTE ET SUPPLICE DE BERNARD, ROI D'ITALIE. — SECOND MARIAGE DE L'EMPEREUR. — ASSEMBLÉE D'ATTIGNY. — PÉNITENCE PUBLIQUE DE L'EMPEREUR. — AGOBARD ARCHEVÊQUE DE LYON. — NAISSANCE DE CHARLES, FILS DU SECOND MARIAGE DE L'EMPEREUR. — AMBASSADE DE L'EMPEREUR D'ORIENT. — NOUVELLES DISPUTES CONCERNANT LE CULTE DES IMAGES. — MISSION DE SAINT ANSCAIRE DANS LE DANEMARCK ET DANS LA SUÈDE. — RAVAGES DES BULGARES EN PANNONIE. — PROGRÈS DES SARRASINS. — CONCILES. — RÉVOLTE DES PRINCES. — L'EMPEREUR DÉPOSÉ. — — SON RÉTABLISSEMENT. — PARTAGE ENTRE LOTHAIRE ET CHARLES. — RÉVOLTE DE L'AQUITAINE ET DE LOUIS, ROI DE BAVIÈRE. — MORT DE LOUIS-LE-DÉBONNAIRE.

L'empire des Francs s'étendait alors au-delà des Pyrénées jusqu'à l'Èbre; au nord, jusqu'à la mer Baltique, en Danemarck, jusqu'à l'Eyder; il embrassait, au levant, la haute et basse Pannonie (1) ainsi que l'Istrie, la Croatie, la Liburnie et la Dalmatie (2).

Bernard, fils de Pepin et petit-fils de Charlemagne, régnait en Italie (3); Louis (4) possédait tout le reste; c'était un prince juste, éclairé, pieux, animé du désir du bien, mais faible, facile, indulgent, n'ayant ni la tête, ni le cœur de l'homme d'état. Il commence heureusement son règne sous la protection du grand nom de son père; il tient une

(1) L'Autriche et la Hongrie.

(2) Voyez l'explication qui se trouve sur la carte dressée par Robert, géographe du roi, et publiée en 1743.

(3) Charlemagne l'avait fait reconnaître roi d'Italie dans la dernière assemblée d'Aix-la-Chapelle.

(4) Surnommé *le Débonnaire*.

assemblée générale des seigneurs à Aix-la-Chapelle, envoie des commissaires dans les provinces pour réparer les injustices et réformer les abus, confirme les priviléges des églises, reçoit au nombre de ses sujets et prend sous sa protection les chrétiens d'Espagne réfugiés dans la Septimanie, fait venir d'Italie le roi Bernard, son neveu, qui lui prête serment de fidélité, rend aux Frisons et aux Saxons le droit d'hériter que Charlemagne leur avait enlevé, reçoit à Reims (1) l'onction et la couronne impériale des mains du pape Etienne IV, convoque un nombreux concile (2) où il fait rédiger deux règles, l'une pour les chanoines, l'autre pour les chanoinesses, et rend à l'Église la liberté des élections (3). L'année suivante, il tient une nouvelle assem-

(1) An 816.

(2) A Aix-la-Chapelle, en 816.

(3) « Pour nous conformer, » dit ce prince, dans son capitulaire (an 816), « aux dispositions des saints canons que nous connaissons, nous « consentons, suivant la demande du clergé, que l'Église jouisse librement « de ses droits, et que les évêques soient choisis du diocèse, suivant les « canons, sur le suffrage du clergé et du peuple, sans égard ni à la qua- « lité des personnes ni à leurs présents, mais seulement au mérite. »

L'empereur rend pareillement aux moines la liberté d'élire leurs abbés.

Florus, diacre de l'église de Lyon, composa, vers le même temps, un petit traité sur les élections des évêques. Il dit que l'Église a élu librement les évêques sous les empereurs païens et sous les empereurs chrétiens qui ne pouvaient étendre leurs soins à toutes les parties du monde où s'étendait leur domination; que la coutume qui s'est introduite depuis en quelques royaumes de ne pas ordonner d'évêques sans consulter le prince, n'a été établie que pour entretenir la paix avec la puissance séculière, et non pour donner la vérité et l'autorité à l'ordination, qui ne se donne point par la puissance royale, mais par la volonté de Dieu et de l'Église, et par le consentement des fidèles.

Par ce même capitulaire de l'an 816, qui contient vingt-neuf articles, il fut défendu aux ecclésiastiques d'accepter des donations faites au préjudice des enfants ou de proches parents; l'on déclara nulles ces sortes de donations, et l'on menaça du concile et de l'empereur les clercs qui les auraient acceptées; il fut également fait défense d'employer, pour connaître la vérité, l'épreuve qu'on nommait *le jugement de la croix*.

Le zèle de l'empereur pour la réforme des mœurs produisit d'heureux fruits. « Ce fut alors, » dit l'auteur contemporain de sa vie, « que les

blée où l'on réforme la discipline monastique et il charge Benoît d'Aniane, ainsi qu'Arnoux, abbé de Noirmoutiers, de visiter les monastères de son empire, et d'y faire observer les nouveaux statuts (1); il publie un réglement touchant les redevances des monastères envers la couronne (2), et pensant ensuite affermir l'État, il associe à l'empire Lothaire, son fils aîné, et donne à ses deux autres fils, Pepin et Louis, les royaumes d'Aquitaine et de Bavière.

Bernard, roi d'Italie, jaloux de ce partage, et prétendant lui-même au titre d'empereur, se révolte, s'avance vers les Alpes, et se trouvant bientôt abandonné des siens, il vient demander grâce à son oncle et déposer les armes à ses pieds. Mais Louis lui reproche d'un ton sévère son odieuse ingratitude, et, l'ayant retenu prisonnier, il lui fait faire son procès par l'assemblée générale de la nation, et commue la peine de mort prononcée contre lui, en lui faisant crever les yeux. Bernard périt trois jours après des suites de ce supplice, en usage alors chez les Francs, et qui fut appliqué aux complices laïques de ce malheureux prince. Quant aux évêques impliqués dans l'affaire, ils furent déposés, dans un concile, suivant les règles canoniques, et relégués dans divers monastères; Théodulfe d'Orléans fut exilé à Angers où il chercha, dans la poésie, quelques charmes à ses ennuis (3).

---

clercs et les évêques commencèrent à quitter leurs baudriers d'or et leurs ceintures, leur dague garnie de pierreries, ainsi que leurs éperons. »

(1) Il y eut à ce sujet du trouble dans quelques monastères, où l'on préféra changer d'état et recevoir la règle des chanoines que d'embrasser la nouvelle réforme.

(2) Ces monastères étaient divisés en trois classes : les uns devaient au roi des présents, *dona*, et le service de guerre, *militiam*; d'autres seulement *des présents*, et les derniers seulement *des prières*, *solas orationes*. La notice mentionne quatre-vingt-quatre monastères, dont quatorze dans la Septimanie; ces derniers ne devaient au roi que des prières pour son salut, pour celui de ses enfants et pour la stabilité de l'empire.

(3) Ce prélat, qui avait toujours protesté qu'il était innocent, fut rendu

De nouvelles révoltes avaient, presqu'en même temps éclaté sur divers points de l'empire. Le duc des Abodrites, au delà de l'Elbe, le duc de Bretagne et celui de Gascons avaient tenté de secouer le joug; mais leurs entreprises avaient échoué; et, quoique ces soulèvements fussen le signe évident d'un gouvernement faible, la promptitud et la vigueur qu'on mit à les réprimer semblèrent rappeler l temps de Charlemagne.

Louis avait perdu son épouse Hermengarde, et, soit inclination pour un nouveau mariage, ou bien pour obéi aux conseils des seigneurs, il épouse Judith, fille d'un du bavarois, et cet hymen funeste occasionne bientôt les plu grands troubles dans l'État.

Un autre rebelle se montre alors en Basse-Pannonie Liuduit, duc des peuples de ce pays, cherche à se rendr indépendant, engage les Esclavons dans son parti, obtien quelques succès, et tombe enfin après quatre ans d'une lutt acharnée.

Pendant le temps de cette guerre, une assemblée se tin à Thionville (1), et l'empereur rappela de l'exil tous ceux qu'il y avait envoyés comme complices de Bernard; et, comme il se sentait pressé de vifs remords à cause de sa rigueur envers ce jeune prince, il crut qu'il devait l'expier par une éclatante réparation, en s'accusant lui-même, dans l'assemblée générale d'Attigny, de ce qu'il considérait comme un crime, et en faisant publiquement pénitence de tout ce qu'il se reprochait (2).

à la liberté, ainsi que les autres évêques, par l'amnistie accordée dans l'assemblée de Thionville en 821; mais il en jouit peu de temps, car il mourut en chemin, lorsqu'il revenait à son église. Au nombre des poëmes qu'il composa pendant sa captivité, se trouve l'hymne qu'on chante à la procession du dimanche des Rameaux : *Gloria, laus et honor, tibi sit, rex Christe redemptor.*

(1) *Apud Theodonis villam.*

(2) L'empereur, dans cette même assemblée, se réconcilia avec tous

L'église de Lyon possédait alors Agobard, prélat célèbre par ses talents, par son zèle et par ses écrits (1). Ce vigilant et courageux pasteur, qui se trouvait à l'assemblée d'Attigny, s'éleva fortement contre l'usurpation des biens ecclésiastiques, qui avait eu lieu sous les règnes précédents, et ne craignit pas d'insister pour qu'on représentât au pieux empereur combien la donation de ces biens aux laïcs était contraire aux canons. « Le prétexte d'une nécessité « qui survient, ne peut, » disait-il, « rendre excusable la « violation de ces lois établies par ordre de Dieu. »

L'autorité du prince manquait en Italie; Lothaire y fut envoyé, prit possession de l'empire et fut couronné par le pape Pascal, le jour de Pâques, en l'an 823. L'année suivante, ce pontife étant mort, et quelques troubles ayant eu lieu au sujet de l'élection d'Eugène II, son successeur, Lothaire partit pour Rome et rendit, de concert avec le

---

ceux qu'il avait offensés, ainsi qu'avec ses frères Drogon, Hugues et Thierry, qu'il avait fait tondre et enfermer dans des monastères. Mais ces princes firent alors, par choix et par vertu, ce qu'ils avaient d'abord fait par force, et préférèrent la retraite aux espérances dont le monde pouvait les flatter. « Après quoi, » dit l'Astronome (*Vita Ludovici imperatoris*), « il fit une confession publique de ses fautes, et, imitant l'exemple de » l'empereur Théodose, il subit de son gré une pénitence pour tout ce » qu'il avait fait, tant envers son neveu Bernard qu'envers les autres. » Mais, ainsi que l'observe le P. Daniel, la pénitence imposée par saint Ambroise à Théodose était pour un péché beaucoup plus grief; tout y était édifiant, et il n'y avait rien de dangereux. Aussi Longueval n'hésite pas à dire que ce prince porta trop loin l'humilité chrétienne aux dépens de la majesté impériale.

(1) Parmi ses écrits, qui sont nombreux, il y en a plusieurs contre les juifs, ainsi qu'un mémoire adressé à l'empereur pour demander l'abrogation de la loi de Gondebaud, qui était encore observée à Lyon et dans les autres villes qui avaient composé l'ancien royaume de Bourgogne. Agobard démontre que cette diversité de lois est contraire à la parfaite unanimité qui doit réunir tous les fidèles comme les membres d'un même corps. « Il arrive souvent, dit-il, que de cinq individus qui sont ensemble, « il ne s'en trouve pas deux qui aient la même loi, quoiqu'ils soient tous « chrétiens; et s'il arrive qu'un d'eux ait un procès, aucun de ceux qui « sont avec lui ne pourrait lui servir de témoin, parce qu'on ne reçoit

nouveau pape, une ordonnance sévère dont il fit jurer l'exacte observation par le peuple et par le clergé (1).

La Bretagne s'était encore soulevée; mais elle avait été bientôt réduite et ravagée par l'armée. L'empereur, au retour de cette expédition, s'étant arrêté à Rouen où l'attendait Judith, accouchée depuis quelques mois d'un fils appelé Charles, y trouva les ambassadeurs de Michel-le-Bègue, empereur d'Orient, qui demandait son amitié, lui rendait compte de sa foi, parlait de certains abus relatifs au culte des images, et le priait de protéger ses envoyés qui se rendaient à Rome pour travailler à la réunion des églises.

Cette ambassade des Grecs renouvelant la controverse, Louis fit demander au pape s'il jugeait à propos qu'on tînt

---

« point au sujet d'un Bourguignon le témoignage de quelqu'un d'une autre « nation... Or, il me paraît que c'est une chose indigne qu'un chrétien ne « puisse témoigner pour un chrétien... S'il plaisait à l'empereur, notre « maître, d'établir la loi des Francs parmi les Bourguignons, ceux-ci en « deviendraient plus illustres, et ce pays serait délivré de bien des « misères. » Agobard s'étend ensuite contre les duels auxquels on avait recours, suivant la même loi, pour terminer les procès entre particuliers, comme si la victoire devait toujours se ranger du côté de la justice; et montre la barbarie et l'iniquité de cette loi, aussi contraire à la raison et à l'esprit du christianisme que pernicieuse à l'État.

Il fit aussi un ouvrage contre ce qu'on nommait alors le jugement de Dieu, c'est-à-dire les épreuves par le feu, le fer rouge, l'eau froide ou bouillante, et le duel qu'on employait quelquefois pour connaître l'innocence ou la culpabilité des accusés. Il chercha dans un autre écrit à guérir le petit peuple de ses superstitions concernant les sorciers, auxquels on attribuait le pouvoir de donner des maladies et d'attirer des malheurs.

(1) Voici la formule de ce serment : « Je promets sincèrement et sans « fraude, par le dieu tout-puissant, sur ces quatre Évangiles, sur cette « croix, et par le corps de saint Pierre, que je serai toujours fidèle aux « seigneurs Louis et Lothaire, sauf la foi que j'ai promise au seigneur « pape. Je ne consentirai pas que l'élection du pape se fasse autrement « que selon les canons, et que celui qui aura été élu soit consacré avant « qu'il ait fait en présence du peuple et de l'envoyé de l'empereur un ser- « ment semblable à celui que le pape Eugène a fait, de son plein gré, « pour l'intérêt commun. »

des conférences. Le pontife y ayant consenti, les évêques furent convoqués à Paris (1), examinèrent la question, et prenant les livres carolins (2) pour modèle, ils soutinrent qu'il fallait conserver les images dans les églises, mais qu'on ne devait leur rendre aucun culte (3), quoiqu'ils admissent l'adoration de la croix. Cette doctrine, qui n'était qu'un milieu entre celle des grecs iconoclastes et celle des latins, fut repoussée par le pape, qui crut cependant devoir tolérer.

Pendant que cette dispute occupait les esprits, Louis se rendit (4) avec l'impératrice au monastère de Saint-Médard à Soissons pour honorer les reliques de saint Sébastien (5), qui venaient d'arriver de Rome, et qui déjà attiraient un grand concours de pèlerins de toutes les parties des Gaules.

Hériold, roi des Danois, détrôné par les fils de son prédécesseur, s'était réfugié auprès de l'empereur, et, cédant aux prières de son hôte, avait reçu le baptême, ainsi que les membres de sa famille et les personnes de sa suite; ce prince, désirant rentrer dans son pays et y porter la foi,

---

(1) 1er novembre 825.

(2) C'est le nom d'un ouvrage divisé en quatre livres qui parut avant le concile de Francfort, tenu en 794, pour montrer quelle était la foi de l'église gallicane sur le culte des images; et comme cet ouvrage parut sous le nom de Charlemagne, on lui donna le nom de *Livres Carolins*. Voyez à ce sujet, dans le chapitre précédent, aux notes, le deuxième canon du concile de Francfort.

(3) L'église gallicane persista dans ce sentiment jusqu'à la fin du même siècle. On reçut le second concile de Nicée dès qu'on se fut donné la peine de l'entendre et de reconnaître la fausseté du sens qu'on lui avait imputé, et qui avait engagé les pères de Francfort et de la conférence de Paris à le rejeter.

(4) An 826.

(5) On croit que saint Sébastien était né à Narbonne, et que son père était aussi originaire de cette ville. Sa mère, qui était de Milan, retourna probablement dans cette ville après la mort de son mari. Voilà pourquoi saint Ambroise dit que saint Sébastien était *citoyen de Milan*.

prit avec lui le moine saint Anscaire, qui commença l'é
cation chrétienne de ces peuples du Nord, passa plus
dans la Suède, et fut ordonné évêque d'Hambourg en
De grandes calamités avaient atteint l'empire; les
gares ravageaient la Pannonie; les Sarrasins d'Espagne
tant emparés de la Catalogne, menaçaient les frontiè
les Sarrasins d'Afrique étaient maîtres de la Sicile et jet
l'épouvante en Italie; le dérangement des saisons
ruiné les récoltes, et la peste avait suivi la famine.
conjurer tant de fléaux, l'empereur fit une adress
peuple, afin de l'exhorter à faire pénitence, ordonna à
ceux *qui devaient le service de guerre de se tenir pr*
marcher avec leurs chevaux, armes, chariots et provisi
écrivit aux évêques une touchante et pieuse lettre, et
crivit la tenue de quatre conciles, savoir à Mayenc
Paris, à Lyon et à Toulouse, pour examiner ce qu'il f
réformer dans les princes, dans le peuple et dans le cle
Et les évêques, s'étant assemblés au temps (1) et
lieux marqués, dressèrent un grand nombre de can
dont ceux de Paris seulement ont été conservés (2).

A ces misères de l'État se joignirent bientôt des divi

---

(1) An 829.

(2) Ce sont plutôt des instructions tirées des saints pères que des ca
Ces instructions sont divisées en trois livres, précédés d'une préface
laquelle ils montrent que la pénitence désarme la colère de Dieu, et
tent à ce sujet l'exemple de Ninivites. Le *premie r*livre contient cinq
quatre articles, dont la plupart regardent les évêques; le *second*
particulièrement des devoirs des rois et de ceux des sujets; le *tro*
commence par une lettre adressée aux empereurs Louis et Lothai
renferme le sommaire des deux autres livres, avec une liste de plu
articles dont les évêques demandent en particulier l'exécution. Ces
font remarquer, en finissant, qu'une des principales causes des
dres, c'est que les princes se mêlent plus qu'ils ne devraient des a
ecclésiastiques, et les évêques plus qu'il ne convient des affaires
lières.

Louis-le-Débonnaire ayant reçu les actes de ces conciles, tint u
semblée à Worms pour confirmer par son autorité, du consenteme

impies dans la famille impériale. Louis voulut doter son fils du second lit; mais il ne le pouvait qu'en morcelant les parts de ses trois fils aînés entre lesquels il avait partagé ses états. Ne prenant donc son conseil que de son affection et des instances de Judith, il publia à Worms (1) un édit par lequel il fit don à Charles du pays des Allemands, de la Rhétie, et de la Bourgogne transjurane (2). Les princes aînés murmurèrent; des mécontents nombreux, comme il s'en trouve toujours sous les meilleurs gouvernements, firent courir le bruit d'un commerce adultère entre l'impératrice et le comte Bernard, invoquèrent l'état malheureux de l'empire, les abus qui régnaient dans l'Église, et voilant leurs projets sous l'apparence du bien public qui bien souvent est le prétexte et rarement le motif, ils entraînèrent Vala, abbé de Corbie, Hilduin, abbé de Saint-Denis, Elisacar, abbé de Saint-Riquier, Jessé, évêque d'Amiens, saint Bernard, archevêque de Vienne, saint Agobard, archevêque de Lyon, Barthélemy, archevêque de Narbonne, et plusieurs autres personnages illustres par leur rang et par leur sainteté.

La trame ainsi ourdie, les factieux se découvrent, les troupes se mutinent; Pepin arrive d'Aquitaine, chasse le comte Odon, gouverneur d'Orléans, s'avance avec son armée jusqu'à Verberie, fait enlever Judith d'un monastère de Laon, et lui déclare qu'elle n'aura la vie sauve qu'en obtenant de l'empereur la permission de prendre le voile

---

évêques, des seigneurs et du légat du pape, ce qui parut le plus utile dans ces réglements.

(1) An 829. C'est à cette même année que l'on place le commencement du royaume de Navarre. Les peuples de ce pays, se voyant abandonnés par les Francs, nommèrent Enecco ou Inniguo, comte de Bigorre, surnommé *Arista*, et par corruption *Ariscat*, mot qui, dans la langue de cette contrée, voulait dire *hardi, déterminé*.

(2) C'est-à-dire la Souabe, le pays des Grisons et la Suisse.

et en s'efforçant de lui persuader de quitter la couronne de se faire moine.

L'empereur, pressé par sa femme et craignant qu'on : la fît mourir, adhère au premier point et déclare voul tenir une assemblée pour lui soumettre le second, et Judit étant de retour au camp du jeune prince, fut aussit envoyée à Poitiers où elle fut voilée.

L'empereur, ayant donc convoqué les seigneurs au pal de Compiègne (1), se montra devant eux dans l'attitu d'un suppliant, et fit entendre de si touchantes paroles, q la plupart des membres, se levant, accoururent à lui, l'obligèrent à s'asseoir sur le trône.

Cette révolte semblait calmée lorsque Lothaire, arriva d'Italie, ranime la faction, agit en souverain, ne laisse qu'i vain titre à son père, et place auprès de lui quelqu moines pour le déterminer à passer dans un cloître; ma l'un d'eux, appelé Gombauld, devient le confident, le con seil de ce malheureux père qu'il réconcilie avec Pepin Louis; et l'empereur, se trouvant ainsi appuyé, mont quelque vigueur, reprend son autorité dans l'assemblée Nimègue, pardonne à Lothaire, fait faire le procès au coupables (2); mais sa bonté l'emportant sur sa pol tique, il commue la sentence de mort en une simple récl sion dans divers monastères (3), et prononce, bient après, une amnistie générale. Judith est rappelée; sc engagement à la profession religieuse est déclaré nul p le pape et par les évêques, et personne ne venant l'ac cuser de ses prétendus crimes, elle est reçue, suivant loi, à se purger par serment, ainsi que le comte Bernard (4

(1) An 830.

(2) En 831, dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle.

(3) Il fit déposer canoniquement Jessé, évêque d'Amiens, qui était l'u des plus ardents factieux.

(4) Ce comte avait offert de se purger par le duel; mais personn

Mais bientôt la sédition se rallume; les trois frères s'arment contre leur père. Le pape Grégoire IV (1) intervient à la prière de Lothaire, qui, ne cherchant que la guerre, voulait paraître désireux de la paix. Les armées sont en présence; mais, pendant qu'on négocie, les troupes de l'empereur sont gagnées, passent aux princes (2), et ceux-ci, maîtres de leur père, le font déposer à Compiègne et le relèguent dans le monastère de Saint-Médard à Soissons, tandis que le jeune Charles est envoyé dans celui de Prum, et Judith dans une forteresse d'Italie.

Lothaire se trouve enfin au comble de ses vœux; il occupe l'empire, et, comme il le doit à un crime, il tremble sur sa possession, et fait subir à son père captif d'excessives rigueurs; le peuple s'émeut et murmure; les grands rougissent de leur conduite à l'égard de leur roi; Louis et Pepin s'indignent, se liguent contre Lothaire, et font ainsi remonter leur père sur le trône (3).

L'Église avait souffert des troubles de l'État; l'empereur tient une assemblée (4) pour réparer ces maux et ces désordres, s'occupe avec ardeur des soins du bien public, et

---

n'ayant osé se battre avec lui pour soutenir l'accusation, il fut admis à se purger par serment.

(1) Ce pape était monté sur le saint-siége en janvier 828, trois mois après la mort de Valentin, successeur d'Eugène II. Quelques évêques, fidèles au parti de l'empereur, pensant, d'après le bruit qui en courait, que ce pontife était venu pour excommunier l'empereur et ceux de son parti, lui écrivirent que s'il était venu dans une telle intention, il s'en retournerait lui-même excommunié; le pape, qui agissait de bonne foi et dans le seul but d'amener la paix, répondit comme il le devait à une lettre aussi vive.

(2) Le lieu où l'empereur fut ainsi abandonné, entre Strasbourg et Basle, fut appelé, dit Thegan, le *Champ du mensonge*, à cause de cette trahison: *Qui usque hodie nominatur campus mendacii, eò quòd ibi plurimorum fidelitas extincta est.*

(3) An 834.

(4) A Attigny, en 834.

convoque un concile (1), où il fait annuler tous les acte la diète de Compiègne, et déposer quelques-uns des lats (2) qui en avaient été les principaux auteurs.

Un autre concile se tient, l'année suivante, à Aix Chapelle, et les pères, suivant le plan tracé par l'emper font divers réglements sur la vie et la doctrine des évê et des ordres inférieurs du clergé, ainsi que sur les de du roi, sur ceux de ses enfants et de ses ministres.

Cependant l'empereur, obsédé par Judith, ajoute la N trie au domaine de Charles, et bientôt l'Aquitaine, apr mort de Pepin. Lothaire est investi par un nouveau par de la partie orientale de l'empire, depuis les sources c Meuse jusqu'aux bouches du Rhône. La partie d'Occi est déférée à Charles. Louis conservait seulement la Bavi et le fils de Pepin se trouvait dépouillé; ces deux pri en appellent aux armes. L'empereur marche aussitôt co les Aquitains, apaise en partie la révolte, se voit to coup rappelé vers le Nord pour combattre Louis qui s prochait du Rhin, tombe malade près de Mayence, se sentant près de mourir, fait don aux pauvres, églises et à Charles, de la plupart de ses joyaux, et en la couronne, le sceptre impérial et l'épée à Lothaire, priant d'observer le dernier acte de partage; et, comr ne parlait point de Louis, les évêques, craignant qu'il i encore de l'aigreur contre lui, voulurent sonder son co

(1) A Thionville.

(2) Agobard de Lyon et Bernard de Vienne furent de ce nombre. E de Reims fut déposé plus solennellement que les deux premiers qui ét absents, ayant consenti lui-même à sa déposition et renoncé au po cat, dont il déclara s'être montré indigne.

Agobard et Bernard réparèrent bientôt leur faute et méritèrent l' l'autre d'être honorés comme saints.

La même année 835, Louis-le-Débonnaire, par le conseil de Grégoi et du consentement des évêques de ses états, ordonna de célébrer da Gaule la fête de tous les saints.

« Dites-lui que je lui pardonne; mais qu'il ne doit point « oublier ses fautes, et que c'est lui qui conduit dans la « douleur ma vieillesse au tombeau. »

Ainsi finit (1) Louis-le-Débonnaire, prince impuissant dans l'art de gouverner, et digne cependant de régner sur ses peuples, si les temps eussent été meilleurs, et s'il eût eu des fils moins pervers.

---

(1) An 840.

XLIV.

LOTHAIRE ATTAQUE SES DEUX FRÈRES. — IL EST VAINCU A FONTENAY. — ORIGINE DES COUTUMES SUIVANT LESQUELLES LE *ventre* ANNOBLISSAIT. — RAVAGES EXERCÉS PAR LES NORMANDS. — CHARLES TRAITE AVEC EUX. — CONCILES DE BEAUVAIS, DE MEAUX ET DE PARIS. — DIÈTE D'ÉPERNAY. — TRAITÉS SUR L'EUCHARISTIE. — CONCILE DE MAYENCE. — ENTREVUE DES PRINCES A MERSEN. — ENTREPRISES DU DUC DE BRETAGNE. — CHARLES RECONNU ROI D'AQUITAINE. — HÉRÉSIE DE GOTHESCALC. — CONCILES DE QUIERZY, DE PARIS, DE VALENCE. — PÉNITENCE ET MORT DE LOTHAIRE. — MORT DU PAPE LÉON IV. — BENOÎT III EST ÉLEVÉ AU PONTIFICAT. — FABLE CONCERNANT UNE PRÉTENDUE PAPESSE JEANNE. — ASSEMBLÉE DE QUIERZY. — CHARLES TRAHI. — FIDÉLITÉ DES ÉVÊQUES. — BELLE LETTRE D'HINCMAR. — CONCILES DE METZ ET DE SAVONNIÈRES. — LES PRINCES SIGNENT LA PAIX A COBLENTZ. — CONCILE DE TUSEY. — HISTOIRE DU DIVORCE DU JEUNE LOTHAIRE. — FERMETÉ DU PAPE NICOLAS Ier. — AFFAIRE DE ROTTRADE, ÉVÊQUE DE SOISSONS. — APPEL AU SAINT-SIÉGE. — LETTRE D'HINCMAR SUR LA MANIÈRE DE JUGER LES ÉVÊQUES D'APRÈS LES CANONS. — FAUSSES DÉCRÉTALES. — ORIGINE DU SCHISME DE L'ÉGLISE GRECQUE. — MORT EXTRAORDINAIRE DE LOTHAIRE, ROI DE LORRAINE. — PARTAGE DE LA LORRAINE ENTRE LE ROI DE NEUSTRIE ET LE ROI DE GERMANIE. — TROUBLES DOMESTIQUES. — CONCILE DE DOUZY. — FONDATIONS DE DIVERS MONASTÈRES. — CHARLES EST COURONNÉ EMPEREUR. — CONCILE DE PONTHION. — MORT DU ROI DE GERMANIE. — CHARLES MARCHE AU SECOURS DU PAPE. — SA MORT. — SON CARACTÈRE.

L'ambition, qui avait uni les enfants du feu roi contre le trône de leur père, ne tarda pas à les diviser dès qu'il n'exista plus; et l'on ne vit jamais mieux à quels excès conduit la haine entre des frères.

Lothaire tente de dépouiller les rois Louis et Charles; mais ceux-ci joignent leurs forces, proposent vainement de traiter de la paix, et remportent, près de Fontenay (1),

---

(1) Et plus communément Voutenay, village du département de l'Yonne, à trois lieues d'Avallon. Cette bataille eut lieu le samedi 25 juin 841, et non 842, ainsi que l'a écrit par erreur le P. Daniel.

une des plus sanglantes victoires dont l'histoire fasse mention (1). Le lendemain, qui était un dimanche, ils font célébrer la messe sur le champ de bataille, panser les blessés, enterrer les morts, annoncer le pardon aux fuyards, et donnent à juger leur conduite aux évêques; et ceux-ci, s'étant assemblés, déclarent qu'on a combattu pour la justice et l'équité, ainsi que l'avait prouvé le jugement de Dieu; mais que ceux qui, dans cette guerre, ont suivi les mouvements de la haine, de la colère ou de la vaine gloire, doivent confesser leurs péchés et faire pénitence; qu'il faut, de plus, prier pour les âmes des morts, et pour engager le Seigneur à continuer sa protection aux vainqueurs.

Cette victoire changea bientôt la face des affaires, mais ne fit qu'éloigner la paix. Louis et Charles s'étaient séparés, le premier pour rentrer en Bavière, le second pour aller détruire, en Aquitaine, les restes du parti du jeune fils de Pepin. Lothaire, profitant de leur éloignement, tient en suspens les peuples de Neustrie, lève promptement une armée, intrigue auprès des Saxons, et marche sur le Rhin pour entrer en Bavière.

---

(1) D'après quelques auteurs, les anciennes coutumes de Champagne et de Brie, suivant lesquelles le *ventre*, c'est-à-dire la mère, *annoblissait*, quoique le père fût roturier, auraient tiré leur origine de cette bataille, dans laquelle il périt tant de noblesse de cette province, qu'il n'en restait presque plus pour perpétuer les familles nobles. (Voy. LOYSEAU, dans son *Traité des Ordres*; GOUSSET, sur l'art. 1er de la coutume de Châlons; le *Traité de la Noblesse*, par THERIAT et LA ROQUE; voy. aussi DENIZART, au mot *Noblesse*, n° 80.) Pithou et Legrand, sur la coutume de Troyes, attribuent l'origine de ce privilège accordé aux femmes à une autre bataille. De Laurière soutient au contraire, dans le *Glossaire de Droit français* et dans les *Institutes coutumières de Loisel*, que, bien avant cette époque, c'était un usage général dans les Gaules que le *ventre annoblissait*; et il cite à l'appui de son opinion ce passage de Grégoire de Tours, qui dit, en parlant d'un certain Eulalius : *Habebat enim uxorem Tetradiam* NOBILEM EX MATRE, *patre inferiorem*.

Cette noblesse par les mères fut abolie dans la suite par plusieurs ordonnances de nos rois.

Mais Charles, apprenant le danger de Louis, s'avanc avec quelques troupes et fait ainsi revenir Lothaire sur se pas. Le 15 février de l'année suivante (1), Louis et Charle se réunissent à Strasbourg (2), renouvellent leur alliance et, voulant donner aux peuples de leur obéissance un preuve éclatante d'une sincérité dont on aurait pu doute après tout ce qui s'était passé du vivant de leur père, il font, en présence de leurs troupes, un serment solennel d ne jamais s'abandonner (3).

Ils partent ensuite pour Worms, envoient des députés Lothaire, qui refuse de les entendre, marchent alors contr

---

(1) An 842.

(2) Cette ville, qui avait longtemps été appelée *Argentaria*, portait déjà dès cette époque, le nom de Strasbourg, ainsi que nous l'apprend Nithard *Nunc autem Strazburg vulgo dicitur*. Cet historien, qui avait pour mèr Berthe, fille de Charlemagne, et pour père Angilbert, l'un des principau conseillers de cet empereur, entreprit l'histoire des dissensions des fils d Louis-le-Débonnaire, à la sollicitation de Charles-le-Chauve. Les troi premiers livres furent écrits en 842, et le quatrième en 843. De tous le historiens de la race carlovingienne, sans en excepter même Eginhard, Nithard est sans contredit, observe M. Guizot, le plus spirituel, le plus méthodique, celui qui pénètre le plus avant dans les causes des événements et en saisit le mieux, pour ainsi dire, la filiation morale.

(3) Charles fit son serment en langue tudesque ou germanique, afin d'être compris par les soldats de son frère, et Louis fit, par la même raison, le sien en roman, c'est-à-dire en un latin corrompu ou latin *rustique* qui était alors en usage dans la Gaule. Voici, du reste, la formule en langue romane telle qu'elle est rapportée par Nithard :

Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, dist di en avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et in adjudha, et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dist, in o quid il mi altre si fazet. Et ab Ludher nul plaid nunquam prendrai qui meon vol cist meon fradre Karle in damno sit.

« Pour l'amour de Dieu et du peuple chrétien et notre commun salut, « de ce jour en avant, en tant que Dieu me donne savoir et pouvoir, ainsi « sauverai-je mon frère Charles et lui viendrai-je en aide en chaque chose, « comme un homme par droit doit sauver son frère, et comme je voudrais « qu'un autre le fît pour moi ; et je ne ferai jamais avec Lothaire aucun « traité qui pût, suivant ma conscience, faire préjudice à mon frère « Charles. »

lui, gagnent Aix-la-Chapelle et convoquent une assemblée d'évêques pour décider si la conduite de leur frère ne doit point le priver de ses droits sur les pays situés en deçà des Alpes et au delà du Rhin.

Et les prélats ayant examiné ce cas si important, et rappelé le souvenir des crimes de Lothaire, de ses serments violés, des guerres et des ravages occasionnés par son ambition, concluent de sa défaite et de sa fuite que c'est la main de Dieu qui l'a chassé du trône, et demandent en même temps à Louis et à Charles s'ils entendent régner suivant la loi divine. Ces deux princes ayant répondu qu'ils l'entendaient ainsi, les évêques leur dirent : « Recevez « donc le royaume par l'autorité de Dieu, gouvernez-le « suivant sa volonté, nous vous en avertissons, nous vous « y exhortons, nous vous le commandons. » Après ces paroles d'autorité, qui furent applaudies du peuple, l'on fit procéder au partage du territoire en question ; mais bientôt l'on en fit un nouveau à la prière de Lothaire, qui signa la paix avec ses frères, et qui conserva non-seulement l'Italie, mais encore tout le pays compris entre le Rhône, les Alpes, la Meuse et le Rhin ; Charles eut la Neustrie et l'Aquitaine, Louis la Germanie (1).

Ainsi se termina cette guerre civile qui avait été si pernicieuse à l'empire, et pendant laquelle les Normands avaient pris et brûlé Rouen, s'étaient approchés de Paris et

---

(1) Ce partage se fit à Verdun, en l'an 843. Le royaume de Charles comprenait les pays situés entre l'Escaut, la Meuse, la Saône, le Rhône, la Méditerranée, l'Èbre et l'Océan. Il est probable que c'est alors que s'introduisirent dans le langage les dénominations de *nouvelle France* pour désigner le royaume, et d'*ancienne France* pour désigner celui de Louis, qui comprenait les pays situés entre le Rhin, la mer du Nord, l'Elbe et les Alpes.

Mais ce n'est qu'à l'avénement des Capétiens, dit M. Guizot, que commence la France, la civilisation française... Ce ne sont plus des Gaulois, des Romains, des Gallo-Romains, des Gallo-Francs, ce sont des *Français*.

avaient fait de grands ravages dans la Bretagne et l'Aq taine. Bientôt ils s'emparent de Nantes, saccagent ville, forcent les portes de l'église et massacrent le s évêque Gohard, les prêtres, les moines et les citoyens s'y étaient renfermés, pendant que d'autres détacheme pillent les rives de la Charente, de la Garonne et de l'Ado Les Bretons, à la faveur de ces troubles, se révolt encore, font des courses jusqu'au Mans, et battent troupes du roi. Tout le pays voisin des Pyrénées pr parti pour le jeune Pepin ; Toulouse est en son pouvoir pendant que Charles en forme le siége, l'armée qui s'av çait pour aller le rejoindre éprouve un pareil échec (1). confusion était partout, la misère du peuple à son coml les moyens de défense à peu près épuisés.

Tel était l'état du royaume, lorsqu'une flotte de c vingt voiles se montre dans la Seine, remonte le fleuv porte les Normands à Paris, où ils entrent la veille Pâques, le 28 mars 845. La ville, abandonnée par habitants, est mise au pillage, ainsi que les églises et monastères. Les moines de Saint-Germain-des-Prés aval tiré le corps du saint de son tombeau pour l'emporter d la Brie ; celui de sainte Geneviève avait été pareillem enlevé, ainsi que plusieurs autres reliques, afin de soustraire à la profanation.

Charles était à Saint-Denis, ayant avec lui quelq troupes, et résolu de livrer bataille ; mais, détourné de s dessein par le conseil des seigneurs, il accepta la paix, (lui fut proposée, et qu'il paya sept mille livres d'argent.

Les Normands s'étant donc retirés, le roi fit assembl

(1) Hugues, frère de Louis-le-Débonnaire, abbé de Saint-Quentin et Saint-Bertin, et Richode, fils d'une fille de Charlemagne, furent tués d ce combat. Ragenaire, évêque d'Amiens ; Ébroin, évêque de Poitiers, Loup, abbé de Ferrières, furent faits prisonniers ; ce qui montre que ecclésiastiques, malgré tant de défenses, continuaient à aller à la gue

un concile à Beauvais (1), où le célèbre Hincmar fut élu et ordonné archevêque de Reims, et où l'on fit en huit articles une requête au roi pour le prier d'ordonner la restitution des biens ecclésiastiques et de maintenir les droits de l'Église. Deux mois après, les évêques des trois provinces de Sens, de Reims et de Bourges tiennent un autre concile à Meaux et dressent plusieurs canons (2), auxquels on mit la dernière main dans une assemblée plus nombreuse qui eut lieu à Paris, le 14 février de l'année suivante. Mais une partie de ces réglements ne fut point observée; car le roi Charles ayant convoqué une diète extraordinaire à Epernay pour les soumettre aux seigneurs laïques, ceux-ci ne craignirent pas de faire un choix et de déclarer aux évêques, en leur envoyant la liste des canons admis, que c'étaient là les seuls qu'on exécuterait (3).

(1) *Concilium Bellovacense*, avril 845.

(2) *Concilium Meldense*. Voici quelques-uns de ces canons : Il faut que la maison de l'évêque soit si bien réglée, que les pauvres et les hôtes qu'on y recevra n'y puissent rien remarquer dont ils ne soient édifiés. — Il faut déclarer au roi que lorsqu'il passe dans une ville il doit loger à l'évêché, mais ne pas y faire loger des femmes avec lui, et ne pas y séjourner longtemps. — Il faut que les princes permettent aux évêques de tenir des conciles dans chaque province au moins une fois ou deux fois chaque année. — Dans l'interprétation des saintes Écritures, il n'est pas permis de s'écarter du sentiment commun des saints Pères. — Tant qu'un évêque vit, l'on ne peut établir un économe pour administrer les biens de son église; s'il est si infirme qu'il ne puisse vaquer à ses fonctions, c'est au métropolitain à y pourvoir avec le consentement de cet évêque. — Hors les cas de maladie, les prêtres ne baptiseront que dans les églises où il y a des fonts baptismaux et dans les temps marqués. — On n'enterrera dans les églises que ceux que l'évêque ou le curé jugera dignes de cet honneur, sans que personne puisse y prétendre droit de sépulture comme par héritage.

(3) Les seigneurs s'opposèrent surtout à la réception des canons qui ordonnaient la restitution des biens ecclésiastiques que plusieurs d'entre eux tenaient en bénéfice. Ils se fondaient sur ce que toutes leurs terres ayant été ruinées par les guerres civiles, et le roi étant dans l'impuissance de leur fournir d'autres moyens de subsister et de faire le service, ils ne pouvaient se dessaisir de ses biens sans l'abandonner. Ils soutinrent, de plus, qu'ils avaient le droit d'examiner les statuts des évêques concernant

Il parut vers le même temps un *Traité sur l'Eucharis* composé par saint Pascase Ratbert, abbé de Corbie, et d lequel le pieux auteur (1) de ce livre expliquait d'une n nière claire et précise la foi de l'Église sur la transsubst tiation. Le même sujet fut également traité par Hain d'Halberstat et par Raban (2), depuis archevêque Mayence.

---

la police et le gouvernement; et, afin d'être plus libres dans cet exan ils prièrent le roi de faire sortir les évêques de l'assemblée; ce qui fut accordé par une violation flagrante de l'usage suivi jusque-là.

(1) Il nous reste, entre autres ouvrages de Pascase Ratbert, douze li de commentaires sur saint Mathieu, un commentaire en cinq livres su lamentations de Jérémie, le traité de l'eucharistie, et quelques au écrits.

(2) Les hérétiques font un sujet de triomphe d'une lettre de Raban laquelle il dit : « Quelques-uns enseignent que ce même corps de Jé « Christ qui est né de la Vierge, qui a souffert sur la croix, qui est sor « tombeau, est le même qu'on reçoit à l'autel. J'ai combattu cette er « dans une lettre écrite à l'abbé Eigil. » Mais, ainsi que l'observe Lon val, on ne peut mieux répondre que par Raban lui-même, qui, en plusi endroits de ses ouvrages, enseigne, dans les termes les plus clairs, la sence réelle et la transsubstantiation. Ce ne sont donc pas ces dog qu'il combat ici. Il ne reprend que la manière dont Pascase Ratber explique; et si ce savant archevêque ne peut souffrir qu'on dise que l'eucharistie le corps de Jésus-Christ est le même que sur la croix, uniquement parce que le corps de Jésus-Christ n'est pas dans l'état nat et ne souffre pas comme sur la croix.

Raban tint en l'an 847 un concile à Mayence (*concilium Moguntinu* Au nombre des canons qui y furent faits, et qui sont au nombre de tre et-un, on remarque les suivants : L'excommunication est pronon contre les personnes qui formeraient des conjurations contre le roi, co les ministres d'état et contre les puissances ecclésiastiques. — On quatre parts des dîmes : la première pour l'évêque, la deuxième pou clergé, la troisième pour les pauvres, et la quatrième pour la fabrique Chaque évêque doit avoir grand soin que les chanoines et les moi vivent régulièrement, qu'ils aient horreur des péchés de la chair et n mêlent point des affaires séculières; qu'ils ne se trouvent point aux diences du barreau, si ce n'est pour y défendre la veuve et l'orphelin Ils doivent avoir des pauvres à leur table et y faire une lecture sainte. Les évêques, les abbés, les comtes et leurs officiers ne pourront dés mais acheter les biens des pauvres, si ce n'est dans une assemblée publi et en présence de témoins, afin que les pauvres ne soient point oppri

Quelques sujets d'aigreur s'étaient encore élevés entre Lothaire et Charles; mais, comme dans l'état malheureux où se trouvait l'empire, une pareille désunion pouvait occasionner leur commune ruine, ils eurent une entrevue à Mersen (1), où leur frère Louis s'était déjà rendu, promirent tous les trois de ne jamais s'abandonner, et envoyèrent une ambassade à Nomenoi, duc de Bretagne, et au roi des Normands pour les engager à cesser toutes hostilités. Mais les Normands continuent leurs ravages, et Nomenoi fait déposer quelques évêques de sa province, en nomme d'autres, érige trois nouveaux évêchés, à Dol, à Saint-Brieuc et à Tréguier, déclare l'évêque de Dol métropolitain, et se fait sacrer roi par ce prélat improvisé.

Charles était alors à la défense de Bordeaux dont les Normands pressaient le siége; victorieux dans un combat, il s'éloigna pour combattre Pepin; mais pendant qu'il était absent, les barbares gagnèrent les juifs qui étaient dans la ville, et, s'en étant emparés par cette trahison, ils y mirent le feu après l'avoir pillée. Les seigneurs du pays s'indignent contre Pepin, leur prince, qui n'avait rien fait pour arrêter l'invasion des Normands, vont trouver Charles, le reconnaissent comme roi d'Aquitaine et le font sacrer en cette qualité (2).

On n'entendait alors parler de tous côtés que de subites irruptions; des pirates de Grèce avaient pillé Marseille; les Sarrasins saccagent Bénévent; les Esclavons attaquent les terres de Louis; on eût dit que tous les peuples mar-

---

— Les meurtriers feront pénitence dans un même lieu; ils ne pourront plus aller à la guerre ni se marier. — On ne doit point refuser la communion aux malfaiteurs qui confessent sincèrement leurs péchés, et leurs corps, après leur exécution à mort, doivent être portés à l'église, où il faut dire des messes pour eux.

(1) Sur la Meuse.

(2) An 848.

chaient d'accord pour démembrer les royaumes de Francs, comme quatre cents ans auparavant l'avaient fai les barbares en se ruant sur l'empire romain.

Au milieu de ces maux et des désordres qui en étaien la suite, l'église gallicane avait conservé sans atteinte l dépôt sacré de la foi. Un moine, appelé Gothescalc, fil d'un comte saxon, ayant entrepris de renouveler les dog mes du prédestinatianisme, fut condamné par un concil tenu à Quierzy (1), dégradé de la prêtrise, publiquemen fouetté, et mis ensuite en prison dans un monastère o il écrivit deux professions de foi pour soutenir sa doctrine et parvint à intéresser en sa faveur quelques évêques et semer ainsi de dangereuses divisions. Un autre concil s'assembla à Paris (2) dans le cours de la même anné pour s'occuper des entreprises de Nomenoi et le faire ren trer dans le devoir par la crainte de l'excommunication

---

(1) *Concilium Carisiacense*, an 849. La doctrine de Gothescalc, sur nommé Fulgence, avait été déjà condamnée par un concile tenu à Mayence et devant lequel l'avait cité Raban, archevêque de cette ville. Il mourut dans son opiniâtreté et privé de la communion, après une détention de prè de vingt ans.

On écrivit beaucoup à cette époque au sujet de cette affaire, dans laquelle plusieurs évêques du royaume de Lothaire prirent parti contre l'archevêque de Reims et attaquèrent les décisions d'un nouveau concile tenu à Quierzy, en 853, concernant la doctrine en question. Ces anciennes querelles, auxquelles se mêlèrent peut-être quelques sentiments de rivalité, ont donné lieu, vers le milieu du XVIIe siècle, à la question de savoir si Gothescalc était mort hérétique, ou bien si ce n'était point pour la doctrine de saint Augustin qu'il avait souffert la persécution. Un savant protestant, Ussérius, dans un écrit publié en 1631, a entrepris de le justifier; et quelques écrivains catholiques ont embrassé cette opinion, qui est une erreur évidente; car, ainsi que l'observe le P. Daniel, il n'y avait jamais eu là-dessus deux sentiments dans l'Église catholique depuis que ces disputes furent finies.

(2) Le P. Sirmond, dans son édition des *Conciles des Gaules*, indique ce concile comme ayant été tenu à Tours. Le P. Daniel le dit aussi; mais le P. Labbe a reconnu, par un fragment de la *Chronique* de Fontanelle, que ce concile s'assembla à Paris; Landram, métropolitain de Tours, y présida; et c'est peut-être ce qui a donné lieu à l'erreur.

Mais cette menace fut sans effet, et le duc, continuant ses hostilités, s'empara de Rennes, d'Angers, du Mans, fit beaucoup de dégâts dans ces contrées, et mourut en l'an 851, laissant ses états à son fils Hérispoi, qui, ayant battu l'armée des Francs, consentit à la paix et obtint avec le titre de roi la cession de Rennes, de Nantes et de Retz, à condition toutefois de l'hommage envers Charles (1).

Le jeune Pepin d'Aquitaine, qui entretenait toujours la révolte, ayant été fait prisonnier (2), fut tondu et renfermé dans le monastère de Saint-Médard de Soissons, où, feignant la résignation, il prit l'habit monastique après avoir juré d'être fidèle au roi. Cependant les pays voisins des rives de la Loire (3) sont la proie des Normands; l'Aquitaine se révolte encore et confère la couronne à un fils de Louis; Charles marche contre ce jeune prince; Pepin s'échappe en même temps de son monastère, se montre tout à coup entre ses deux rivaux, et, soutenu par un parti nombreux, il s'attache d'abord à ruiner le nouveau roi qui est bientôt forcé de retourner en Germanie.

(1) Hérispoi et son successeur Salomon, qui s'empara de la souveraineté après avoir tué Hérispoi, son parent, ont été les deux seuls qui aient été authentiquement reconnus pour rois, de l'aveu même de l'historien de Bretagne, d'Argentré, si zélé, dit le P. Daniel, pour reconnaître ce titre à ceux qui ont gouverné ce pays sous la pemière race de nos rois. On ne trouve plus dans l'histoire, après ces deux princes, que des comtes et des ducs de Bretagne, et vingt-six ans après la paix avec Hérispoi, Charles-le-Chauve fit à Quierzy un décret ainsi conçu : « Quant au titre de royaume « accordé aux Bretons par nécessité et confirmé par serment, qu'il nos « fidèles ne le reconnaissent plus, parce qu'il n'y a plus de descendants de « ceux à qui il fut accordé. »

(2) Charles, frère puîné du jeune Pepin, avait été pris trois ans auparavant, en 849, et envoyé au monastère de Corbie, d'où il sortit, étant sous-diacre, pour se retirer dans les états de Louis, roi de Germanie, qui le nomma archevêque de Mayence après la mort de Raban, en 856.

(3) La ville de Tours, d'où l'on avait fait sortir le corps de saint Martin, qui fut transporté à Auxerre, fut prise et brûlée peu de temps après cette translation, ainsi que la ville de Blois et le monastère de Saint-Benoît.

Quoique l'épiscopat, dans ces temps malheureux, f
bien déchu de sa splendeur, on l'estimait encore ass
pour ne pas laisser impunis les désordres de ceux qui
faisaient partie; et, comme l'évêque de Valence (1) ét
accusé de quelques crimes, il s'y tint, le 8 janvier 855,
concile pour le juger. Les prélats, ayant à leur tê
Remi, métropolitain de Lyon, Agilmare de Vienne,
Rolland, d'Arles, examinèrent cette cause (2) et fire
ensuite plusieurs canons concernant la foi et la disciplin
et dont les six premiers ne sont qu'une réfutation de
doctrine consacrée par le dernier concile de Quierzy (3
et à laquelle les pères de Valence attribuèrent un sens q
n'était pas le vrai; car, tout en établissant que Jésu
Christ était mort généralement pour tous les homme
ce dernier concile enseignait que la rédemption avait é
offerte à tous, mais que le remède ne guérissait pas ce
qui ne voulaient point s'en servir (4).

---

(1) Cette ville appartenait au royaume de Lothaire.

(2) On ignore quelle fut l'issue de ce procès.

(3) Ce concile fut tenu, ainsi que je viens de le dire dans une note préc dente, en l'an 853. Ce fut en cette même année que l'archevêque de Reims Hincmar, qui venait de faire achever son église cathédrale, érigea un ma gnifique tombeau à saint Remi, dont le corps, enveloppé d'un voile rouge fut retrouvé intact et parfaitement conservé, quoiqu'il se fût écoulé plus d trois cents ans depuis son inhumation. Hincmar mit sur le visage du sai un voile de satin violet d'un côté et vert de l'autre, avec une inscription et sous sa tête un coussin de soie rouge, avec une autre inscription en bro derie qui marquait que c'était un ouvrage de la princesse Alpaïde, sœu de Charles-le-Chauve. Ce coussin et ce voile furent encore trouvés entier ainsi que le corps de saint Remi, en 1646.

Le 1er novembre de la même année 853, Hincmar tint un synode de prêtres de son diocèse, et il y publia, pour le réglement de leur conduit des statuts synodaux, ou, comme on disait alors, un capitulaire en ving sept articles.

(4) Dans les autres canons du concile de Valence qui concernent la dis cipline, il est dit qu'on ne doit jamais ordonner un évêque sans s'êt auparavant assuré, par un examen exact, de ses mœurs et de sa science quand même ce serait un ecclésiastique du palais qui aurait été nomm par l'empereur. — Il faut excommunier ceux qui retiennent les biens eccl

L'empereur Lothaire tomba malade pendant le cours de la même année (1), s'occupa de régler aussitôt ses dernières dispositions, et partagea ses états entre ses fils Louis, Lothaire et Charles; le premier, déjà reconnu empereur, resta maître de l'Italie; le second reçut cette partie de la Gaule qui a été depuis appelée de son nom *Lotharingie* ou *Lorraine* (2), et le troisième eut la Provence. Ce partage opéré, l'empereur ne songea plus qu'à faire son salut, et s'étant fait porter au monastère de Prum, il y prit l'habit religieux et mourut six jours après (3). Le pape Léon IV avait fini ses jours deux mois auparavant, et Benoît III avait été unanimement élu par le clergé, le sénat et le peuple; mais le décret d'élection ayant été soumis, suivant la coutume, à la confirmation de l'empereur, ce prince, obéissant à quelques suggestions, voulut en faire élire un autre, et fit partir à cet effet plusieurs commissaires dont les démarches trouvèrent tant de résistance qu'ils durent enfin consentir à l'ordination du pontife.

Ainsi, Benoît III fut le successeur immédiat de Léon IV; ce qui démontre l'absurdité de ce conte ridicule et grossier, forgé dans le XII[e] siècle, et qui consistait à repré-

---

siastiques, quand bien même ils s'autoriseraient d'une donation du prince. — Les laïques qui veulent bâtir une église dans leurs terres doivent la doter, lui assigner une métairie et trois esclaves, et de plus la soumettre à l'église-mère et à l'évêque, sans quoi elle ne sera point consacrée. — Il est défendu de faire jurer les deux parties dans les jugements. — Celui qui aura tué ou blessé un homme en duel sera excommunié comme homicide et contraint de faire pénitence; et celui qui aura été tué dans ces combats singuliers sera regardé comme homicide de lui-même : on ne priera pas pour lui, et on ne l'enterrera pas avec les prières et les cérémonies de l'église.

(1) An 855.

(2) Ce pays avait alors une étendue bien plus considérable que celle qu'embrassait l'ancienne province de Lorraine avant notre première révolution.

(3) Le 28 septembre 855.

senter une prétendue papesse Jeanne comme ayant s
cédé à Léon.

Cependant Pepin d'Aquitaine venait encore de per
ses états, et l'on avait proclamé et fait sacrer à sa pla
en la ville de Limoges, le prince Charles, fils du roi (
Pepin avait paru se soumettre et se contenter des com
et des abbayes qu'on lui avait offerts. Mais ce prince, i
flammé du désir de régner, ne craignit pas de se join
aux Normands. Ces cruels ennemis, ayant ravagé l'Aq
taine, marchèrent encore sur Paris, et, s'en étant ren
maîtres (2), ils le brûlèrent avec les églises des en
rons (3), excepté celles de Saint-Etienne, de Saint-G
main et de Saint-Denis, qu'on racheta par de gros
rançons. Chartres, Bayeux, Évreux, Beauvais, Meaux
Melun sont livrés au pillage; la terreur est partout. U
conspiration s'ourdit contre le roi, qui s'aperçoit de ce
trame, convoque une assemblée à Quierzy (4), exige
ses sujets un nouveau serment de fidélité, jure lui-mê
de remplir les devoirs d'un bon roi (5), et marche ensu
contre les Normands, pendant que son frère Louis
Germanie, sollicité par les conspirateurs, entre dans
Neustrie et reçoit l'hommage de beaucoup de seigneu

(1) De Charles-le-Chauve.

(2) An 857.

(3) L'église de Sainte-Geneviève, qui était alors une des plus belles
la Gaule, fut complétement ruinée. Louis, abbé de Saint-Denis, et s
frère Gauzlin, abbé de Saint-Germain, ayant été faits prisonniers,
donna des sommes immenses pour les racheter.

(4) Le 21 mars 858.

(5) Voici la formule de ce serment : « Autant que je serai instruit
« que je le pourrai raisonnablement, j'honorerai et je défendrai chac
« de vous selon son état; je conserverai ses lois et lui rendrai la just
« convenable, ainsi qu'un bon roi doit le faire à ses fidèles sujets... E
« par simplicité ou par suggestion je fais quelque chose de contraire, je
« révoquerai quand j'en aurai connaissance. »

Charles s'avance pour le combattre; mais, trahi par ses troupes, il se sauve à la hâte et se retire à Auxerre.

Louis se croit déjà seul maître du royaume, et distribue libéralement aux principaux auteurs de la conjuration les abbayes et les maisons royales. Mais la fidélité des évêques parvient à sauver l'État. Ils prononcent d'abord l'excommunication contre ceux qui suivraient le parti de Louis, refusent d'obéir aux ordres de ce prince qui les convoquait à Reims (1), et lui écrivent la lettre qui suit : « Vous « voulez, dites-vous, traiter avec nous du rétablissement « du bon ordre dans l'Église, mais vous l'eussiez fait d'une « manière plus conforme à l'équité et à la raison, si vous « eussiez voulu suivre nos avis ou plutôt ceux de Dieu; « car, nous ne vous avons donné que ceux que nous avons « puisés dans les livres saints, ou que la charité, qui est « l'esprit de Dieu, nous a dictés..... Examinez dans le « secret de votre cœur les motifs qui vous ont porté à « entrer dans ce royaume, et pesez-les dans la balance de « la justice en présence du Seigneur, qui connaît, comme « dit le psalmiste, les pensées les plus secrètes de l'homme. « ..... Interrogez votre conscience et jugez si vous vou- « driez que l'on vous fît ce que vous faites aux autres. « Songez, prince, au moment terrible où votre âme, « seule, sans secours et sans consolation de la part de « vos vassaux, de votre épouse et de vos enfants, dé- « pouillée de ses richesses et de sa puissance, verra tous « ses projets s'évanouir devant le tribunal du souverain « juge. Ce sera alors que, livré aux démons exécuteurs de « la justice divine, vous sentirez bien, mais trop tard, tout « le poids de vos péchés..... Si vous êtes venu corriger « les anciens désordres, n'en faites pas de nouveaux et de

(1) Le 25 novembre 858.

« plus grands. Si vous êtes venu éteindre la discorde et
« resserrer les nœuds de la charité, montrez-le par les
« effets de cette charité dont saint Paul dit qu'elle n'est
« pas ambitieuse et qu'elle ne cherche pas ses intérêts... ..
« C'est contre les païens qu'elle doit vous armer pour dé-
« livrer l'Église et le royaume de l'injuste tribut que nous
« leur payons. Si vous êtes venu, comme vous nous l'avez
« écrit, pour rétablir la religion, laissez aux évêques et
« aux églises leurs priviléges et leurs immunités; ne souf-
« frez pas qu'on pille et qu'on enlève des biens qui sont
« les vœux des fidèles, la rançon des péchés et la solde
« des serviteurs et des servantes de Dieu... Et puisque
« vous voulez, ainsi que vous nous l'écrivez, travailler à
« réformer le peuple chrétien, commencez par vous-même...
« La main qui doit nettoyer quelque chose doit être nette...
« C'est pourquoi vous qui êtes appelé roi et seigneur,
« ayez toujours le cœur levé vers celui de qui vous tenez
« ces titres, et qui est le roi des rois... Vivez et agissez
« toujours dans le particulier, comme si vous étiez en
« public. Gouvernez votre maison avec tant de règle,
« qu'elle soit pour vos sujets un modèle de la piété, de la
« pudeur et de la sobriété qu'ils doivent faire régner dans
« leurs familles... Vous êtes soumis à Dieu et vous com-
« mandez aux hommes. Rendez à Dieu et à vos sujets ce
« que vous leur devez, à Dieu une foi pure, un culte
« sincère, une tendre dévotion; c'est ce que vous ferez en
« honorant les évêques, les clercs, les religieux, en pro-
« tégeant l'Église, en soulageant tous les malheureux et
« en pleurant vos péchés. Vous devez à vos sujets de la
« bonté et de l'équité; alliez la justice avec la clémence...
« Faites-vous craindre des méchants, mais tâchez de
« vous faire plus aimer que craindre des gens de bien...
« Lisez les livres des Rois, et vous verrez avec quel res-
« pect Saül, tout réprouvé qu'il était de Dieu, fut traité par

« Samuel, dont nous, indignes, tenons la place; vous « verrez combien David, quoique élu à sa place, craignait de « porter la main sur l'oint du Seigneur. Il savait cependant « que Saül était rejeté de Dieu, et qu'il n'était pas de la même » tribu que lui. Nous disons ceci pour vous faire connaître « quels respects, outre la fidélité et les services, nous devons « au roi, votre frère. Nous ne pouvons nous persuader que « vous veuillez perdre votre âme pour augmenter votre « royaume... et nous priver de l'épiscopat que nous mérite- « rions de perdre, si, contre Dieu et la raison, nous vous sou- « mettions nos églises; car ces églises ne sont pas des fiefs « qu'un roi peut donner ou ôter quand il lui plaît... (1) »

Ainsi parlaient les évêques; et leur fermeté ayant réveillé le courage de Charles, ce prince, secondé par leur zèle, parvint à former une armée et marcha contre l'usurpateur qui, n'osant point l'attendre, regagna promptement ses états.

Deux conciles s'assemblent en l'an 859, l'un à Metz, et l'autre à Savonnières (2) pour parvenir à une paix solide entre Louis et Charles.

Mais pendant qu'on délibère, de nouveaux essaims de

---

(1) Cette lettre est attribuée à Hincmar. On y reconnaît en effet son style diffus, mais plein de noblesse et de raison.

(2) Ce concile de Savonnières (Meuse) fut composé des évêques de douze provinces et de trois royaumes, savoir : des états de Lothaire, roi de Lorraine, de ceux de Charles, roi de Provence, et de ceux du roi de Neustrie. Remi de Lyon, Agilmar de Vienne, Ebbon de Grenoble et les autres évêques du royaume de Charles-le-Jeune, étant en chemin pour se rendre à Savonnières, s'arrêtèrent près de Langres et tinrent un concile particulier pour faire approuver, après les avoir corrigés et adoucis, les six articles du concile de Valence contraires à ceux du concile de Quierzy; mais, comme leur lecture excita un grand trouble parmi les prélats réunis à Savonnières, on ne décida rien sur ce point, et l'on remit l'affaire à un autre concile. L'on s'occupa, après cela, des moyens de rétablir la paix entre les princes francs, et de corriger plusieurs abus introduits à la suite des derniers troubles. Le second canon recommande aux évêques de demeurer unis entre eux et de tenir souvent des conciles, suivant la permission qu'ils en auraient obtenue des rois.

Normands se montrent de tous côtés et pénètrent jusqu'au cœur du royaume. Pressés par le danger commun, les rois de Neustrie, de Germanie et de Lorraine s'assemblent à Coblentz (1) et signent enfin la paix, dans laquelle ils comprennent le roi de Provence et l'empereur Louis. Un concile nombreux est convoqué à Tusey (2); les évêques de quatorze provinces s'y rendent (3), et, par une lettre synodique adressée à tous les fidèles, terminent, au gré d'Hincmar, la dispute qui divisait l'épiscopat au sujet des articles de Quierzy.

La passion de Lothaire pour une concubine excitait alors un grand scandale dans l'Église. Ce prince, voulant faire casser son mariage avec Teutberge, injustement accusée d'inceste avec son frère, l'avait forcée à s'avouer coupable dans une assemblée générale convoquée à Aix-la-Chapelle (4), et les évêques présents avaient soumis la reine à la pénitence publique. Hincmar, qui n'avait point voulu se rendre à l'assemblée, écrit en faveur de Teutberge et condamne avec liberté ce qu'on a fait contre elle. Saint Adon, archevêque de Vienne, consulte sur ce point le pape Nicolas I[er], qui lui répond qu'un homme qui a épousé une femme, de quelque crime qu'il l'accuse dans la suite, ne peut en épouser une autre ni prendre à sa place une concubine; et que si une fille fiancée a péché avec un autre, et qu'après la consommation du mariage, le mari vienne à connaître cette faute, il ne peut point pour cela divorcer. Mais Lothaire fait assembler un autre concile (5)

(1) Le 4 juin 860.

(2) Dans le diocèse de Toul.

(3) Savoir de Lyon, de Rouen, de Tours, de Sens, de Vienne, d'Arles, de Besançon, de Mayence, de Cologne, de Trèves, de Reims, de Bourges, de Bordeaux et de Narbonne.

(4) En février 860.

(5) A Aix-la-Chapelle, le 29 avril 862.

et les évêques Gonthaire de Cologne, Teutgaud de Trèves, Adventius de Metz, Hatton de Verdun, Arnoul de Toul, Francon de Tongres, Ungaire d'Utrecht et Rattrold de Strasbourg lui ayant permis de prendre une autre femme, il épouse Valdrade, sa concubine. Le pape, qui avait indiqué un concile à Metz pour l'examen de cette affaire, est vivement ému de la conduite de Lothaire, qu'il menace d'excommunication, fait partir ses légats qui se laissent gagner par le prince, et l'adultère triomphe encore dans ce dernier concile (1). Gonthaire et Teutgaud, porteurs des actes du concile, se rendent auprès du pape afin de les soumettre à son approbation; mais ce pontife, instruit de la prévarication des légats, assemble un concile à Rome, fait casser et annuler celui de Metz, déposer de l'épiscopat Gonthaire et Teutgaud, frapper de la même sentence les autres évêques, leurs complices (2), à moins qu'ils ne demandent pardon, et prononcer l'anathème contre tous ceux qui mépriseraient les décrets du saint-siége touchant la foi, la discipline ecclésiastique et la correction des mœurs.

Ce pontife, qui s'opposait avec tant de vigueur aux criminelles passions des princes, et qui n'avait aucun égard à la puissance lorsqu'il s'agissait des intérêts de Dieu ou de ceux de l'Église, s'occupa bientôt d'une autre affaire concernant Rottrade, évêque de Soissons, qu'Hincmar avait fait déposer et excommunier (3), nonobstant son appel au

---

(1) Ce concile s'assembla en juin 863.

(2) Adventius de Metz fut un des plus empressés à demander pardon au saint-siége et à porter ses confrères à l'imiter.

(3) Voici le fait pour lequel cette déposition avait été prononcée. Un prêtre impudique, pris en flagrant délit, avait été mutilé; Rottrade, évêque du diocèse auquel ce prêtre appartenait, le déposa avec l'approbation de plusieurs autres évêques. Ce prêtre eut recours à Hincmar, son métropolitain, qui le rétablit; et comme le nouveau prêtre ordonné par Rottrade à la place du déposé refusait de quitter son église, Hincmar l'en fit enlever, l'excommunia et l'envoya en prison. Rottrade refusa d'acquies-

saint-siége. Le pape, ayant appris les faits de cette caus casse la procédure et écrit aux évêques qui avaient dépo Rottrade, qu'ils auraient dû respecter l'appel formé par prélat, « parce que, » leur dit-il, « les priviléges du sain « siége sont la sûreté de l'Église catholique contre tout « les attaques des méchants. Car ce qui est arrivé aujou « d'hui à Rottrade peut arriver demain à chacun de vou « et, dans ce cas, à qui aurez-vous recours? » Et il ordon à Hincmar de rétablir Rottrade, sous peine de suspen L'archevêque, pour se justifier, adresse au saint-père u longue et belle lettre dans laquelle il expose la manière juger les évêques suivant les canons.

« A Dieu ne plaise, » dit-il, « que nous estimions ass « peu le privilége du premier et souverain siége de l'égli « de Rome pour fatiguer votre Sainteté de toutes les di « putes qui naissent dans le premier et dans le seco « ordre, et que les canons de Nicée et des autres concile « les décrets d'Innocent et des autres papes ont ordon « devoir être terminées par les métropolitains dans les co « ciles provinciaux. Mais s'il se trouve quelque cause to « chant les évêques pour la décision de laquelle nous n'ayo « pas de règles certaines dans les canons, et qui par cons « quent ne puisse être terminée dans un concile de la pr « vince ou de plusieurs provinces, il faut alors que no « ayons recours à l'oracle divin, c'est-à-dire au saint-siég « De même, dans les causes majeures, si un évêque de « province n'a pas demandé à être jugé par des juges élu « et si, ayant été déposé dans le concile de sa province, « croit sa cause bonne et appelle au saint-siége, ceux « ont examiné l'affaire doivent, après le jugement éviscop « en écrire au pape, et, selon ce qu'il ordonnera, on exan

---

cer à ce jugement; et ce fut à cause de sa persistance dans sa désobé sance qu'Hincmar lui fit faire son procès.

« nera de nouveau cette cause suivant le septième canon « de Sardique. Car, pour les métropolitains qui, suivant « l'ancienne coutume, reçoivent le *pallium* du saint-siége, « il faut, comme l'insinue le concile de Nicée, comme saint « Léon l'écrit à Anastase, et comme l'ont marqué les autres « papes dans leurs décrets, il faut, dis-je, attendre la sen- « tence du pape pour les juger... » Hincmar ajoute que lorsqu'un évêque déposé en appelle au pape selon les canons de Sardique, le pape ne le rétablit pas d'abord en vertu de son privilége; mais qu'il le renvoie dans la province où l'affaire s'est passée et où, selon les canons de Carthage et les lois romaines, il est plus aisé d'instruire le procès ; et qu'alors le pape écrit aux évêques voisins ou envoie des légats qui, revêtus de son autorité, jugent l'affaire sur les lieux.

Le pontife, ayant vainement attendu pendant neuf mois qu'il vînt des députés de la part des évêques qui avaient déposé Rottrade, se décida à finir cette affaire, et rétablit ce prélat qu'il fit partir avec l'apocrisiaire Arsène qu'il envoyait comme légat dans les Gaules (1). Ce légat avait

(1) Le pape, dans la lettre qu'il écrivit à cette occasion aux évêques, insiste sur l'autorité des décrétales : « Si c'est, » dit-il, « l'autorité des « souverains-pontifes qui approuve ou qui réprouve les ouvrages des « autres écrivains, en sorte que ce que le saint-siége apostolique approuve « est reçu, ce qu'il réprouve est rejeté et demeure sans autorité, à com- « bien plus forte raison tous doivent-ils respecter les écrits émanés de ce « siége pour extirper les erreurs et maintenir la pureté de la foi et des « mœurs ! »

Il est aisé de remarquer, comme l'observe Longueval, que Nicolas I[er] met au rang des écrits émanés du saint-siége les décrétales supposées aux premiers papes. Or, quoique les évêques des Gaules ne s'inscrivissent point en faux contre ces pièces, ils ne suivaient point le nouveau droit qu'elles établissaient. Ils s'en tenaient aux canons de Sardique qui permettaient l'appel au pape après le jugement du concile provincial, et aux canons d'Afrique qui privaient du droit d'appel ceux qui avaient élu leurs juges, comme on prétendait que Rottrade l'avait fait. On se plaignait encore, ajoute le même historien, que le pape n'eût pas fait revoir la cause sur les lieux avant que de prononcer définitivement. C'est pourquoi si Rottrade fut rétabli sans opposition, il ne le fut pas sans exciter des mur-

aussi pour mission d'entretenir la paix entre les prince francs, qui se disputaient la succession de Charles, roi d Provence, mort sans enfants, et d'obliger Lothaire reprendre Teutberge et à chasser Valdrade. Arsène fi valoir l'autorité du pape et réussit dans sa mission; mai Valdrade, qu'il emmenait à Rome, parvint à s'échapper, ranimer dans Lothaire une passion mal éteinte, et à régne secrètement à sa cour. Le pape s'empresse alors de l'ex communier, et notifie sa sentence aux évêques en les sommant de la rendre publique; il écrit en même temps Lothaire de réparer le scandale, ne se laisse ébranler pa

---

mures; car l'on était, dès cette époque, extrêmement zélé pour les liberté de l'église gallicane.

Je dois m'expliquer maintenant sur les *fausses décrétales.*

Les anciens canons étaient écrits en grec; ils avaient été réunis en u corps qu'on appelait *le Code des canons de l'Église universelle*. Les églises d'Occident se servaient d'une version latine dont l'auteur est resté inconnu. Denis-le-Petit, qui mourut vers l'an 540, fit une nouvelle traduction des canons apostoliques et des canons des conciles qui avaient été insérés dans le code de l'Église. Il y joignit les canons du concile de Calcédoine, ceux des conciles de Sardique et d'Afrique, qui étaient dans les anciens codes de l'église romaine, et enfin, les décrétales des papes, depuis Sirice jusqu'à Anastase II. Ce code fut adopté par l'église de Rome, comme une règle de discipline ecclésiastique, et on l'appela, en Italie, *le Corps des canons*. Le pape Adrien en ayant donné un exemplaire à Charlemagne, en l'an 775, ce code devint la loi ecclésiastique du royaume.

Isidore de Séville, qui mourut en 636, composa, pour l'Espagne, une nouvelle compilation qui fut suivie d'une autre, fabriquée dans le même pays et publiée sous le nom d'Isidore le *marchand* ou le *pêcheur* (car on lit l'un et l'autre nom dans les manuscrits). Dans ce dernier recueil, l'auteur avait inséré de *prétendues* décrétales de papes antérieurs au pape Sirice. Ces fausses décrétales, qui renversaient en plusieurs points l'ancienne discipline ecclésiastique et les priviléges de l'épiscopat, furent répandues dans les Gaules vers l'an 800.

Au commencement du XIe siècle, Burchard, moine du diocèse de Liége, et depuis évêque de Worms, fit la plus volumineuse collection qu'on eût vue jusque-là, et dans laquelle se trouvaient citées, comme authentiques, les fausses décrétales publiées par Isidore. Yves, de Chartres, ne fut pas plus exact que Burchard; et Gratien, moine bénédictin, qui publia, vers l'an 1151, son ouvrage : *Concordantia discordantium canonum*, connu sous le nom de *Décret de Gratien*, fit encore plus de fautes que les

aucune protestation, et meurt, peu de temps après (1), sans avoir terminé cette affaire, et avec la douleur d'avoir vu s'élever, sous son pontificat, le schisme de l'église grecque (2).

Les Normands n'avaient point cessé d'exercer leurs ravages; mais, ayant subi quelques échecs de la part du comte Robert, surnommé le *Fort*, qui périt glorieusement en les repoussant, et dont la postérité devait, cent-vingt ans plus tard, monter sur le trône dans la personne de Hugues-Capet, ils s'étaient retirés pendant quelque temps.

Charles, roi d'Aquitaine, mourut vers cette époque, et

---

autres compilateurs. Son livre obtint cependant un immense succès. Mais, lorsque, dans le xv[e] siècle, on se mit à étudier le droit canonique dans les sources, on reconnut les inexactitudes nombreuses de ce recueil; Antoine Augustin, archevêque de Tarragone (en 1574), homme d'une grande érudition, en signala et en corrigea beaucoup dans son traité de *Emendatione Gratiani.*

Enfin, le décret de Gratien fut réformé par les soins des papes Pie IV, Pie V et Grégoire XIII; c'est sous le pontificat de ce dernier que parut à Rome, en 1582, cette nouvelle édition, dans laquelle il restait encore beaucoup de points à retoucher. Les frères Pithou (*) (Pierre et François) se livrèrent à cette correction, et c'est sur leurs manuscrits que fut publiée, en 1687, l'édition du *Droit canonique*, sous les ordres de Pelletier, contrôleur général des finances.

On appelle *Clémentines* la compilation que le pape Jean XXII fit publier sous ce titre, et dans laquelle se trouvaient les décrets du concile de Vienne et quelques-unes des décrétales de Clément V. On donna le nom d'*Extravagantes* à toutes les compilations faites depuis le décret de Gratien, parce qu'elles n'étaient point dans le corps des canons.

Pour avoir une idée *générale* du droit canonique, on doit étudier, entre autres ouvrages, les *Institutions au droit ecclésiastique*, par Fleury.

(1) Le 13 novembre 867.

(2) Voici quelques explications sur les causes de ce schisme. Avant que le siége de l'empire romain ne fût transféré à Constantinople, l'Église comptait trois patriarches, celui de Rome, celui d'Antioche et celui

(*) Ces deux jurisconsultes étaient de Troyes; on les comparait à Castor et à Pollux. Cujas appelle Pierre Pithou : *Librorum antiquorum et veritatis puriorisque doctrinæ investigator.* Scévole de Sainte-Marthe (*Eloges des hommes illustres*) s'exprime ainsi : *In urbe Tricassium nati sunt patre nobili et erudito duo fratres, omnibus disciplinis ornatissimi, nec immerito geminis tyndaridis à compluribus hujus. Ævi scriptoribus adæquati.* Pierre Pithou est l'auteur d'un *Traité sur les libertés de l'église gallicane*, dont j'aurai plus tard à entretenir le lecteur.

son frère Louis-le-Bègue, qui, après s'être ligué cont son père, s'était enfin soumis, fut investi de ce royaum

Lothaire, après la mort du pape saint Nicolas, espé qu'il pourrait fléchir Adrien II, son successeur, et fit, à c effet, le voyage de Rome; mais le pontife déclara qu'il r consentirait jamais à autoriser le divorce, qu'il permettra seulement de faire en sa présence un nouvel examen d procès, sans avoir égard aux déclarations forcées qu Teutberge faisait contre elle-même, et il ne voulut donne la communion à Lothaire qu'à la condition qu'il ferait ser ment que, depuis l'excommunication de Valdrade, il n'ava point eu commerce avec elle, et Lothaire s'étant engagé le jurer, le pape dit la messe, l'invita à s'approcher de l sainte-table, et prenant dans la main le Saint-Sacrement il lui parla de la sorte :

« Prince, si vous ne vous sentez pas coupable de l'adul

---

d'Alexandrie. Indépendamment de ces patriarches, il y avait trois diocèses gouvernés par un primat, et qui ne relevaient d'aucun patriarche : c'étaient le diocèse d'Asie, soumis au primat d'Ephèse, le diocèse de Thrace, soumis au primat d'Héraclée, et le diocèse du Pont soumis au primat de Césarée. — Après la translation du siége de l'empire à Constantinople, les évêques de cette ville, précédemment soumis au primat d'Héraclée, devinrent très-influents et finirent par obtenir le rang et la juridiction sur la Thrace, sur l'Asie et sur le Pont, et par s'élever au dessus des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Ils prirent alors le titre de patriarche *œcuménique* ou *universel*. Les papes s'étaient constamment opposés à leurs entreprises. Photius ayant usurpé le siége patriarcal de Constantinople, et ne pouvant vaincre l'inébranlable fermeté du pape Nicolas 1er, qui ne voulait point approuver cette usurpation, entreprit alors de se séparer de l'église latine, sous prétexte qu'elle était engagée dans des erreurs pernicieuses. Le pape Nicolas Ier écrivit aux évêques des Gaules pour les engager à repousser les injustes reproches de Photius. Odon, évêque de Beauvais, Énée de Paris, et Ratram, moine de Corbie, se signalèrent dans cette discussion, ainsi que saint Adon de Vienne, dont l'écrit est perdu. Photius fut chassé de son siége, qu'il reprit plus tard pour le perdre encore, et le schisme dura peu de temps. — Mais, en l'an 1053, Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople, voyant que l'église romaine serai toujours un invincible obstacle à l'ambition des patriarches, jugea que pour régner d'une manière absolue sur l'Orient, il fallait séparer l'églis

« tère que mon prédécesseur vous avait défendu de com-
« mettre et si vous êtes dans une résolution ferme de n'y
« jamais tomber dans la suite, approchez avec confiance
« de ce sacrement de la vie éternelle, et recevez-le pour
« la rémission de vos péchés. Que si votre conscience vous
« reproche d'avoir commis ce péché depuis le temps que
« je vous ai marqué, où si vous n'êtes pas résolu d'y
« renoncer absolument et pour toujours, gardez-vous bien
« de toucher au corps de votre Sauveur et de recevoir pour
« votre condamnation ce que sa divine providence a pré-
« paré comme un remède pour les péchés des hommes. »

Lothaire, malgré le cri de sa conscience qui lui reprochait le crime que sa bouche désavouait, ne craignit pas de communier. Les gens qui l'accompagnaient s'approchèrent aussi pour recevoir ce sacrement, et le pontife, en présentant à chacun d'eux l'hostie, leur disait :

---

grecque de l'église latine. En conséquence, il renouvela le schisme, sous prétexte, premièrement, que dans l'église latine on se sert de pain azyme pour la célébration des saints mystères; deuxièmement, qu'on mange des viandes étouffées; troisièmement, qu'on jeûne les samedis; quatrièmement, qu'on ne chante point *Alleluia* dans le carême. Les efforts du pape Léon IX et ceux de l'empereur Constantin VIII ne purent ramener le patriarche à l'unité; son excommunication ne le rendit même que plus opiniâtre, car il mit tout en usage pour rendre le pape odieux et pour étendre le schisme, qui fit, en effet, de funestes progrès en Orient. Les guerres et les liaisons des Moscovites (Russes) avec les empereurs grecs y firent connaître la religion chrétienne dans le xe siècle, et, en l'année 980, le grand-duc Wolodimir, dont la grand'mère avait reçu le baptême à Constantinople, trente ans auparavant, se fit aussi baptiser, et épousa la sœur des empereurs Bazile et Constantin. Depuis cette époque, la Russie a conservé la religion chrétienne-grecque, sauf quelques changements dans le gouvernement ecclésiastique, et même dans la doctrine.

Les trois points principaux qui séparent aujourd'hui les grecs des latins sont les suivants : 1° L'addition que l'église latine a faite au symbole pour exprimer que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père, *Filioque*; 2° le dogme de la primauté du pape; 3° l'usage suivi par l'église latine de consacrer avec du pain azyme, c'est-à-dire fait sans levain.

Du reste, l'église grecque professe tous les dogmes que professe l'église latine; elle a sept sacrements, et la croyance est conforme.

« Si vous n'avez ni contribué ni consenti au péché du
« roi Lothaire, votre maître, et à celui de Valdrade, et si
« vous n'avez point communiqué avec ceux qui étaient
« excommuniés par le saint-siége apostolique, que le
« corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous
« profitent pour la vie éternelle. » Et quelques-uns, épouvantés par ces paroles, n'osèrent point communier.

Quant aux autres, ils périrent tous un mois après, ainsi que le roi Lothaire (1) en punition de leur sacrilége. La reine Teutberge se retira aussitôt dans un monastère de Metz, où elle passa le reste de sa vie; Valdrade suivit cet exemple et se renferma dans le couvent de Remiremont. Lothaire ne laissait pas d'enfants légitimes (2).

Charles se met aussitôt en possession de la Lorraine, s'en fait reconnaître et sacrer (3) roi dans la ville de Metz; Louis de Germanie prétend avoir sa part, menace de la guerre, obtient qu'un partage soit fait (4), et l'empereur Louis, frère du roi défunt, se trouve, nonobstant les plaintes du pape, entièrement exclu de cette succession.

Charles n'avait plus que deux fils, Louis-le-Bègue, roi

(1) An 869.

(2) Ce prince laissait de Valdrade deux filles et un fils illégitimes. Dans la suite, Charles-le-Gros accorda à ce fils, nommé Hugues, quelques provinces du royaume de son père; mais, voyant que ce prince augmentait ses prétentions et cherchait à les faire valoir, il lui fit crever les yeux, et le fit enfermer dans le monastère de Prum, où il mourut.

(3) Après le sacre, qui eut lieu dans l'église de Saint-Etienne, on célébra la messe, et l'on prononça l'oraison qui se dit encore aujourd'hui après le *Salvum fac regem : « Quæsumus, omnipotens Deus, ut famulus tuus qui tua miseratione suscepit regni gubernacula*, etc. »

(4) Louis de Germanie eut dans son lot les villes de Cologne, d'Utrecht de Strasbourg et de Bâle et leurs dépendances; il avait déjà Worms Spire, Mayence; il eut par là tout le cours du Rhin, depuis le pays des Suisses jusqu'à son embouchure ; Trèves , Metz , Aix-la-Chapelle lui furent également cédés , ainsi que tout le pays entre le Rhin et la Meuse Charles eut pour sa part toute la Haute-Lorraine, une partie considérable des Pays-Bas, la Bourgogne, le Dauphiné et la partie du Languedoc voisine du Rhône.

d'Aquitaine, et Carloman, diacre de l'église de Meaux et possesseur de plusieurs abbayes. Ce dernier conspire contre son père, est envoyé prisonnier à Senlis, obtient sa liberté sur les instances des légats du saint-siége, reprend les armes, fait des ravages dans la Belgique, et parvient encore à tromper le pape, qui écrit au roi dans des termes fort durs, et défend aux seigneurs de prendre les armes contre Carloman et aux évêques de l'excommunier, avant qu'il ne fût mieux instruit de toute cette affaire. Mais on n'eut point égard à de telles défenses, car ce fils ingrat et rebelle, qui avait un moment paru se repentir, s'étant encore engagé dans de nouveaux désordres, il fut excommunié, déposé du diaconat, et ensuite condamné à mort par les juges laïques (1). Au lieu de ce supplice, on lui creva les yeux et il fut enfermé dans un monastère d'où il trouva bientôt moyen de s'évader pour passer en Germanie, où il mourut peu de temps après dans une abbaye que le roi, son oncle, lui avait donnée.

Les troubles domestiques se trouvant ainsi apaisés, Charles ne songea plus qu'à chasser les Normands qui ne cessaient de se maintenir du côté de la Loire. S'étant donc concerté avec Salomon, roi de Bretagne (2), il alla les assiéger dans Angers et les força de capituler.

---

(1) An 873.

(2) Ce prince ayant entrepris de détourner le lit de la Mayenne, afin de s'emparer des vaisseaux qui étaient la dernière ressource des Normands, ceux-ci demandèrent à capituler. Au retour de ce siége, dont toute la gloire lui appartenait, quelques seigneurs, ayant conspiré contre lui, lui crevèrent les yeux; il expira le lendemain. On considéra sa mort comme une punition du crime qu'il avait commis en tuant son prédécesseur; mais il avait expié ce crime par la pénitence, et sa vie avait été depuis si exemplaire, qu'on l'a honoré en Bretagne comme un saint martyr. Un des principaux conjurés, nommé Paswiten, gendre de Salomon, et Gurvand, se partagèrent la Bretagne, se firent presque aussitôt la guerre et moururent dans l'espace d'un an. Alain, frère de Paswiten, se rendit maître de ce duché.

Le 13 juin de l'année suivante (1), il se tint, par ordr du roi, un concile à Douzy, où les évêques, entre autre affaires dont le détail est ignoré, dressèrent une lettre, pou les prélats d'Aquitaine, sur les mariages incestueux et su l'usurpation des biens ecclésiastiques, et firent instruire l procès d'une religieuse et d'un prêtre accusés de rapport criminels.

Hincmar publia, dans le cours de la même année, un nouveau capitulaire pour l'instruction des prêtres de son diocèse, auxquels il disait, après d'autres recommandations : « J'apprends que quelques-uns d'entre vous négli-« gent leurs églises et achètent des fonds de terre qu'ils « laissent à leurs parents et non aux églises, nonobstant ce « qui est prescrit par les canons. Je punirai ce crime selon « la sévérité des saints décrets. »

Plusieurs monastères furent fondés vers la même époque; celui de Charlieu dans le Mâconnais, et celui de Juvigny aux environs de Stenay (2). Les reliques de saint Lomer furent portées à Blois, et celles de saint Philibert à Tournus, afin de les soustraire aux fureurs des Normands.

Un nouveau sujet de discorde survint bientôt entre le roi de Germanie et le roi Charles, son frère. L'empereur Louis II, leur neveu, venait de mourir sans laisser d'enfants mâles (3). Les deux oncles étaient également ambitieux; mais Charles l'emportait par son activité; ils convoitaient tous d'eux l'empire, et l'empire passa au premier arrivé. Charles est couronné dans l'église Saint-Pierre (4) par le pape Jean VIII, successeur d'Adrien, et fait ratifier

(1) An 874.

(2) Département de la Meuse.

(3) Il n'avait qu'une fille, appelée Ermengarde, qui fut mariée au comte Boson, qui se fit, quatre ans après, sacrer roi du royaume d'Arles

(4) A Rome, le jour de Noël, en l'an 875.

son élection à Pavie par les prélats, les abbés et les seigneurs de Lombardie.

Le roi de Germanie, se voyant ainsi prévenu, se met aussitôt en campagne, attaque la Neustrie, ruine et ravage tout, s'avance dans la Champagne et repasse le Rhin dès qu'il apprend le prompt retour de Charles.

Le nouvel empereur assemble à Ponthion un concile (1) auquel assistent les légats du saint-siége, neuf archevêques, quarante-deux évêques et cinq abbés, qui confirment l'élection de Charles, ainsi que les actes de l'assemblée de Pavie (2).

---

(1) *Concilium Pontigonense*. Ponthion est un village du département de la Marne, à deux lieues de Vitry. La première session de ce concile se tint le 21 juin 876, et la huitième et dernière le 16 juillet.

(2) Voici les principales dispositions des actes confirmés par le concile de Ponthion : I. Que tous honorent et respectent l'église romaine, qui est le chef de toutes les églises; que personne n'ait la présomption de faire quelque entreprise injuste contre ses droits et son autorité; mais qu'elle puisse user de la vigueur qu'elle doit avoir, et exercer sa sollicitude pastorale dans l'étendue de l'Église universelle. — II. Qu'on rende l'honneur dû au seigneur Jean, notre père spirituel, souverain-pontife et pape universel; que tous reçoivent avec un profond respect les décrets qu'il aura portés selon son ministère par l'autorité apostolique, et que tous lui rendent en toutes choses l'obéissance qui lui est due. — V. Que tous honorent l'empereur et obéissent à ses ordres. — IX. Les évêques feront bâtir un cloître près de leur église, et ils demeureront dans ce cloître avec leur clergé. — X. Défenses aux prêtres d'aller à la chasse, de porter des armes ou d'être habillés d'une manière peu conforme à leur état, etc. — XII. Les évêques, dans leurs diocèses, auront le pouvoir et l'autorité d'envoyés de l'empereur.

Dans la quatrième session, qui se tint le 4 juillet, l'empereur donna audience aux ambassadeurs de Louis de Germanie, demandant sa part de succession dans le royaume d'Italie. Mais, pour toute réponse, un des légats lut la lettre du pape aux évêques des états de Louis, par laquelle ce pontife les exhortait à détourner leur roi de toute entreprise contre son frère, sous peine d'excommunication.

Dans la septième session, qui eut lieu le 14, le concile s'occupa de la la primatie accordée par le pape à Anségise de Sens, établi vicaire du saint-siége pour la Gaule et la Germanie.

Louis meurt (1); il laisse trois fils (2); Charles s'arme pour les dépouiller, éprouve une entière défaite, rentre dans ses états avec quelques fuyards, et tente de s'opposer aux progrès des Normands qui remontaient la Seine. Des lettres très-pressantes arrivent d'Italie ; le pape annonce les incursions des Sarrasins, et demande de prompts secours. Le roi se décide à partir, trouve le pape à Verceil et se rend avec lui à Pavie, qu'il abandonne presque aussitôt en apprenant l'approche de Carloman, son neveu, qui s'avançait pour le combattre. Un autre incident, plus fâcheux encore, vient augmenter l'effroi du pontife et de Charles. Les seigneurs, commandés pour cette expédition, avaient gardé leurs troupes, et, bien loin d'appuyer l'empereur, étaient restés dans le royaume pour conspirer contre lui. Le pape, à ces tristes nouvelles, se hâte de fuir à Rome, et Charles à Morienne, tandis que Carloman, à son tour, reprenait précipitamment la route de Bavière, sur un faux bruit de l'approche de l'empereur avec une nombreuse armée. Cette frayeur réciproque produisit sur ces princes un si violent effet, qu'ils en furent tous deux très-gravement malades; mais Carloman se rétablit, tandis que l'empereur, empoisonné par son médecin Sédécias, Juif de nation, mourut (3) dans la chaumière d'un paysan, auprès du mont Cenis.

Telle fut la fin de Charles-le-Chauve, qui montra, dans le cours de son long règne, plus d'ambition que de courage, plus d'artifice que de prudence, plus d'avidité pour conquérir les états des autres que de sollicitude pour défendre les siens.

---

(1) A Francfort, le 28 août 876.

(2) Carloman, Louis et Charles, entre lesquels leur père avait partagé ses états.

(3) Le 6 octobre 877. Son corps fut inhumé dans le monastère de Nantua, dans la Bresse, et porté sept ans plus tard à Saint-Denis.

XLV.

RÈGNE DE LOUIS-LE-BÈGUE. — LE PAPE JEAN VIII RÉFUGIÉ DANS LES GAULES. — CONCILE DE TROYES. — MORT DU ROI. — PARTAGE DU ROYAUME ENTRE CARLOMAN ET LOUIS III. — LE DUC BOZON SE FAIT NOMMER ROI DE PROVENCE. — NOUVELLES INCURSIONS DES NORMANDS. — CONCILE DE FISMES. — FERMETÉ D'HINCMAR, ARCHEVÊQUE DE REIMS. — MORT DE LOUIS III. — CARLOMAN SEUL MAÎTRE DU ROYAUME. — RAVAGES DES NORMANDS. — MORT D'HINCMAR. — SON CARACTÈRE, SES OUVRAGES. — MORT DE CARLOMAN. — LOUIS-LE-GROS DE GERMANIE EST APPELÉ AU TRÔNE. — SIÉGE DE PARIS PAR LES NORMANDS. — LACHETÉ DE LOUIS-LE-GROS. — SIÉGE DE SENS. — LE CORPS DE SAINT MARTIN EST RAPPORTÉ A TOURS. (*Voir en note.*) — DÉPOSITION DE LOUIS-LE-GROS. — SA MORT. — EUDES, COMTE DE PARIS, NOMMÉ ROI AU PRÉJUDICE DE CHARLES, FILS POSTHUME DE LOUIS-LE-BÈGUE. — DÉMEMBREMENT DES ÉTATS DE LA MONARCHIE. — EXPLOITS DU ROI EUDES. — RÉVOLTE EN FAVEUR DU JEUNE CHARLES. — GUERRE CIVILE. — LETTRE DE FOULQUES, ARCHEVÊQUE DE REIMS. — EUDES CONSENT A PARTAGER LE ROYAUME AVEC CHARLES. — LE PAPE FORMOSE CONDAMNÉ APRÈS SA MORT, ET ENSUITE RÉHABILITÉ. (*Voir en note.*) — MORT D'EUDES.

Louis, surnommé *le Bègue*, le seul fils qu'eût laissé l'empereur, fut, après quelques négociations avec les principaux seigneurs, sacré roi à Compiégne par l'archevêque Hincmar. Sous son règne, qui fut très-court et sans aucun éclat, le pape Jean VIII, privé de tout secours, se réfugia dans les Gaules (1), et assembla un concile à Troyes (2) où il cou-

(1) Ce pontife, afin d'empêcher les Sarrasins de ruiner les environs de Rome et de se saisir peut-être de la ville, s'obligea de leur payer un tribut. Mais Lambert, duc de Spolette, soutenu par Adalbert, marquis de Toscane, et portant son ambition jusqu'à prétendre à l'empire d'Italie, entra dans Rome, où il commit beaucoup de désordres, et d'où le pape s'évada pour se mettre à l'abri de ses persécutions.

(2) Ce concile fut ouvert par le pape le 11 août 878. Le pape fit connaître les persécutions faites à l'église de Rome, et pria les évêques de se joindre à lui pour les faire cesser. Lambert et Adalbert furent frappés d'anathème. Diverses requêtes furent présentées au pape, qui prononça

ronna solennellement ce prince, et repartit quelque temps après pour l'Italie, escorté par le duc Bozon.

Cependant les Normands reparaissent encore; les Bretons s'agitent, la fidélité de quelques seigneurs est suspecte, et le roi meurt (1) au milieu des périls qui menacent l'État. De sa première femme, qu'il avait été contraint de répudier, il avait eu deux fils, Louis et Carloman, et la nouvelle reine, qu'il laissait enceinte, accoucha d'un enfant connu sous le nom de Charles-le-Simple. La couronne appartenait à Louis seul, suivant la volonté du roi; mais, à la suite de beaucoup de divisions et d'intrigues, elle fut partagée avec Carloman, qui eut l'Aquitaine et la Bourgogne, et Louis III la Neustrie (2).

Le duc Bozon, profitant de ces conjonctures, dispose en sa faveur les évêques et les seigneurs de Provence, ainsi que ceux d'une partie de la Bourgogne, et reçoit d'eux le titre de roi dans le concile de Mantes (3). Louis et Carloman, instruits de cette usurpation, vont assiéger Mâcon, s'en emparent, et se présentent devant Vienne; la femme de Bozon défendait cette place, et elle s'en acquitta si bien, qu'elle put résister pendant plus de deux ans.

Mais les Normands, dans l'intervalle, s'étaient rendus maîtres de Gand, avaient surpris Tournai, s'étaient ensuite répandus sur les bords de l'Escaut, et, s'avançant de plus en

---

l'excommunication contre les usurpateurs des biens de l'Église qui ne les auraient pas restitués avant le 1er novembre. Ce pontife défendit que, dans la suite, on eût aucune communication avec les excommuniés. On lut les canons contre les translations des évêques, qui, par ambition, passaient d'une moindre église à une plus grande.

(1) Avril 879.

(2) Ces deux princes furent conduits à l'abbaye de Ferrières, où ils furent sacrés et couronnés par Anségise, archevêque de Sens.

(3) Lieu situé entre Vienne et Tournon Le royaume de Bozon comprenait la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Lyonnais, la Bresse et une partie du comté de Bourgogne.

plus, ils avaient pris et pillé Courtrai, Saint-Omer (1), Cambrai, Thérouane, Saint-Riquier, Saint-Valery, Amiens, Corbie et Arras (2). Louis, ayant appris ces fâcheuses nouvelles, prend avec lui quelques troupes, laisse Carloman au siége de Vienne, marche rapidement à la rencontre des barbares, leur présente bataille à Saulcourt (3) et leur tue neuf mille hommes, la plupart de cavalerie. L'ennemi repasse la Somme, et la contrée menacée jouit d'un moment de repos.

Un concile s'assemble à Fismes (4), le 2 avril de la même année, sous la présidence d'Hincmar, et les prélats y dressent huit canons, dont le premier est ainsi conçu : « La puissance sacerdotale et la puissance royale sont « entièrement distinctes, et l'une ne doit rien entre« prendre sur l'autre. La dignité des évêques est d'autant « plus grande que ce sont eux qui sacrent les rois, et que « les rois ne peuvent sacrer les évêques. Mais la charge « des évêques est aussi plus grande, puisqu'ils rendront « compte de la conduite des rois, qui, de leur côté, sont « chargés de veiller à la défense de l'Église et à celle des « évêques, soit par l'autorité des lois, soit par la force des « armes. Nous lisons dans l'histoire sainte que les prêtres, « en donnant l'onction aux rois et en leur mettant la « couronne sur la tête, devaient, en même temps, leur « mettre en main la loi du Seigneur afin qu'ils y apprissent

---

(1) Cette ville fut réduite en cendres; mais l'église résista à toutes les attaques et échappa à la fureur de ces barbares.

(2) Les Normands s'emparèrent de cette dernière ville en février 881, et firent un grand massacre des habitants.

(3) Village du département de la Somme, à peu de distance de Ham.

(4) *Apud Sanctam-Macram* (an 881). Dans l'église Sainte-Macre de Fismes, petite ville du département de la Marne, à six lieues et demie de Reims, ainsi appelée parce qu'elle se trouvait sur les limites du diocèse de Reims et de Soissons (*ad fines*), d'où est venu, par corruption, le mot *Fismes*.

« à se gouverner, eux et leurs sujets, et à honorer le sacer-
« doce. Nous y lisons aussi qu'Ozias, ayant osé porter la
« main à l'encensoir, ce qui est une fonction du ministère
« sacerdotal et non de la dignité royale, fut frappé de lèpre
« et chassé aussitôt du temple par les prêtres, qui l'en-
« fermèrent dans son palais, où il demeura jusqu'à sa
« mort. »

Les prélats reconnaissent, dans le canon suivant, que le malheur des temps et la crainte des barbares les ont fait tomber eux-mêmes dans une grande négligence : « Nous
« voyons, » disent-ils, « les villes saccagées, les forteresses
« renversées, les monastères ruinés, les campagnes rava-
« gées; n'est-ce pas nous qui sommes la cause de tous
« ces maux en négligeant d'instruire nos peuples? » et, s'adressant au roi dans le dernier article, ils terminent ainsi : « Faites en sorte que ce pauvre peuple, qu'on
« a épuisé par des *pilleries* et d'exactions pour les Nor-
« mands, puisse enfin respirer; car, depuis longtemps, ce
« royaume ne se défend plus; on ne songe qu'à se rache-
« ter, et les tributs ont réduit à l'indigence non seule-
« ment les particuliers, mais encore les églises qui étaient
« autrefois les plus riches. C'est la cause de l'avilissement
« où nous voyons que la dignité royale est tombée. »

Dans ce même concile, on cassa l'élection de Rodulphe, porté au siége de Beauvais et dont il fut déclaré indigne; et comme le droit d'élire se trouvait par là dévolu aux évêques, le concile écrivit au roi pour obtenir la permission de faire un autre choix. Mais ce prince, n'ayant pas plus d'égard à la demande des prélats qu'à la nouvelle élection qu'on venait de faire à Beauvais de la personne d'Honorat, fit nommer Odacre, qui était prêtre de son palais. Hincmar écrivit aussitôt : « J'apprends que quelques cour-
« tisans vous disent que, quand vous permettez de faire
« une élection, on doit élire celui que vous voulez; ce ne

« serait pas là une élection selon la loi divine, mais une « violence de la puissance humaine... »

Cependant Louis III se fit un point d'honneur de soutenir Odacre, et, l'ayant mis en possession des biens de l'évêché, il chercha, tant par promesses que par menaces, à décider Hincmar à lui donner l'ordination; mais l'archevêque fut inflexible et répondit au roi : « Vous dites que « vous ne ferez jamais là-dessus autre chose que ce que « vous avez fait. Si vous ne le faites pas, le Seigneur fera ce « qu'il lui plaira. L'empereur Louis-le-Débonnaire n'a pas « vécu aussi longtemps que Charlemagne. Votre aïeul, « Charles-le-Chauve, n'a pas vécu autant que son père, ni « votre père autant que le sien. Vous êtes maintenant à « Compiégne dans la même place où votre aïeul et votre « père ont été; songez à ce qu'ils sont devenus; voyez où « est enterré votre père; demandez où est mort votre « aïeul et où il a été inhumé, et que votre cœur ne s'enor- « gueillisse pas en présence de Dieu qui est mort pour vous « et pour nous tous, et qui est ressuscité pour ne plus « mourir. Vous mourrez sans savoir quand ce sera, tandis « que l'Église de Dieu, gouvernée par ses évêques, sous « l'autorité de Jésus-Christ, subsistera toujours selon la « promesse de ce divin sauveur... Si cependant vous dési- « rez si vivement qu'Odacre soit ordonné, fixez-moi un « temps pour assembler les évêques de la province de « Reims et ceux que le concile de Fismes vous a dépu- « tés; je me ferai porter à cette assemblée; qu'Odacre y « vienne avec ceux qui l'ont élu; venez-y vous-même, et « voyez si le portier lui ouvrira la porte de sa bergerie. Au « reste, sachez, et qu'il sache lui-même que, s'il ne vient « nous trouver et s'il persiste dans son usurpation, en « quelque lieu qu'il soit dans l'étendue de la province de « Reims, nous irons le chercher, armés du glaive de la « parole de Dieu, pour exécuter à son égard les canons

pouvait ni commander à la guerre, ni être utile dans le conseil. Son règne commença par une perfidie. Godefroi, l'un des chefs des Normands, auquel il avait accordé la Frise et qui sollicitait un agrandissement de territoire, est appelé à une conférence dans une île du Rhin, et massacré avec ceux de sa suite. Cette odieuse trahison excite au plus haut point la fureur des Normands; leur roi Sigefroi, qui s'était posté à Louvain, s'avance avec son armée, passe la Somme, opère sa jonction avec les troupes de Rollon qui remontaient la Seine, s'empare de Pontoise, et vient former le siége de Paris (1). Mais cette ville, qui n'occupait alors que l'île qu'on nomme *la Cité* (2), renfermait dans son sein de vaillants défenseurs : le comte Eudes, qui depuis parvint au trône; son frère, le comte Robert; le comte Ragenaire, l'évêque Goslin, et notamment l'abbé Ebole, dont la force et l'adresse furent si fatales aux barbares (3). Ce siége, l'un des plus mémorables dont l'histoire fasse mention par les furieux assauts des assaillants et par l'héroïsme des assiégés, durait depuis un an, lorsque Charles-le-Gros se montra tout-à-coup sur les hauteurs de Montmartre, venant au secours de Paris. C'en était fait des Normands si cet indigne prince avait voulu laisser engager le combat; mais, préférant l'infamie d'un accommodement

---

(1) Au commencement de l'an 886. Le nombre de barques qui portaient cette nombreuse armée était si considérable, que le fleuve en était couvert dans un espace de deux lieues.

(2) Il y avait deux ponts de bois; l'un, sur le grand bras du fleuve, du côté du nord, aboutissait à une grosse tour élevée sur le lieu qui forme aujourd'hui la place du Châtelet; l'autre, du côté du midi, sur le petit bras, était également protégé par une tour.

(3) Le moine Abbon, qui assistait à ce siége, dont il a fait la relation dans un poëme, rapporte que cet abbé perça une fois plusieurs Normands d'un seul javelot qui était comme une grande broche; ce qui donna occasion de crier aux autres Normands, qu'ils *pouvaient les porter à la cuisine.* Comme on le voit, cet esprit de plaisanterie que nos soldats ont si souvent montré au milieu des combats n'était pas étranger à nos ancêtres.

L'empereur Charles *le Gros* arrive d'Italie pour prendre possession des états germaniques, lève une grande armée, marche vers les Normands retranchés sur la Meuse, forme le siége de leur camp, leur livre quelques combats, et finit par signer une paix honteuse (1). Carloman, indigné de cette lâcheté, attaque avec quelques troupes ces terribles barbares, les bat dans diverses rencontres; mais, se voyant bientôt assailli par une autre armée qui entrait par la Somme, il est contraint d'acheter la paix. Ce prince, dont on s'accorde à louer le courage et le bon naturel, mourut, peu de temps après, d'une blessure que lui fit par mégarde, à la chasse, un de ses officiers (2), et sa couronne, au lieu de passer à Charles, son frère consanguin, qui n'avait que cinq ans, fut, à cause du fâcheux état du royaume, déférée à Charles-le-Gros. Cet empereur, qui réunit ainsi sous son sceptre tous les états qu'avait eus Charlemagne (3), n'avait ni le bras ni la tête assez forts pour soutenir un si grand poids. Petit, d'un embonpoint excessif, d'un esprit borné, d'un caractère ombrageux, atteint d'une maladie qui dégénéra dans la suite en démence, il ne

qu'on l'écrivit au bas de son épitaphe; ce qui prouve qu'il mourut le 7 décembre 882, son ordination ayant eu lieu le 3 mai 845.

Le pape Jean VIII mourut huit jours après Hincmar, et eut pour successeur Martin ou Marin, qui occupa le saint-siége jusqu'en mai 884 et fut remplacé par Adrien III, qui s'appelait Agapit, et qui est le premier pape qui ait changé de nom à son exaltation. Après la mort d'Adrien III, en septembre 885, le pontificat fut déféré à Etienne V.

(1) Une chaleur excessive, qui fut suivie d'une horrible tempête, occasionna une grande mortalité dans les deux armées; et, au lieu de continuer à se battre, l'on se mit à négocier. Sigefroi, l'un des chefs des Normands, obtint une énorme somme d'argent; et Godefroi, son collègue, demanda la main de Giselle, fille de Valdrade et de Lothaire, avec la Frise pour dot, et promit, à ces conditions, de se faire baptiser. Charles-le-Gros accorda tout, et fut le parrain de Godefroi.

(2) On lit dans les *Annales de Metz* que Carloman, pour sauver celui qui était l'auteur innocent de cette blessure, déclara qu'il avait été blessé par un sanglier. An 884.

(3) Excepté le royaume d'Arles, dont Bozon s'était emparé.

fut placé Arnould, fils naturel de Carloman, ancien roi d
Bavière, il se trouva sans personne pour le servir, san
ressources pour vivre, fut réduit à subsister des libéralité
de l'archevêque de Mayence, et mourut peu de temps aprè

Suivant le droit de succession, le trône de Neustri appartenait à Charles, fils posthume de Louis-le-Bègue mais ce prince n'avait que neuf ans; les conjoncture étaient critiques, le royaume rempli de troubles, les brigue nombreuses; le comte de Paris, le vaillant Eudes (1), es nommé roi, sacré à Sens et reconnu par Arnould, pen dant qu'un grand démembrement s'opère dans les états d la monarchie (2).

Eudes signale par des exploits le commencement de so

(1) Eudes ou Odon était fils de Robert-le-Fort, comte d'Anjou.

(2) An 888. Bérenger, duc de Frioul, petit-fils, par sa mère, de Loui le-Débonnaire, se fit reconnaître roi d'Italie; Gui, duc de Spolète, égale ment arrière-petit-fils de Charlemagne, par sa mère, passa les Alpes vint se faire sacrer roi par l'évêque de Langres; mais, ne trouvai aucun appui dans le royaume, il repassa les monts, attaqua et vainqu Bérenger, qui fut forcé de quitter l'Italie et de se réfugier auprès d'Ar nould. D'un autre côté, Rodolphe, petit-fils de Conrad, frère de l'impéra trice Judith, femme de Charles-le-Chauve, s'assura de la Bourgogn Transjurane, c'est-à-dire de la Suisse, et s'en fit couronner roi dans un assemblée de seigneurs et d'évêques, réunis dans le monastère de Saint Maurice d'Agaune. Et enfin, Louis, fils de Bozon, se maintenant en possession de la Provence et de la Bourgogne Cisjurane, s'en fit reconnaître roi dans une assemblée qui se tint à Valence en l'an 890.

Ce même prince fut couronné empereur à Rome en l'an 901, pris et aveuglé par Bérenger quelque temps après. A sa mort, arrivée après l'an 922, finit le royaume d'Arles.

En cette même année 888, il se tint deux conciles dans les états d'Arnould, roi de Germanie et de Lorraine, *l'un* à Mayence, où l'on fit vingt-six canons, tirés pour la plupart des conciles précédents; *l'autre* à Metz. Parmi les canons de ce dernier concile, on remarque le *second* qui défend aux seigneurs de s'attribuer aucune portion des dîmes; le *troisième* qui veut qu'un prêtre n'ait qu'une église, à moins que cette église ne possède depuis longtemps quelque chapelle ou quelque annexe qu'il ne convienne pas d'en séparer; le *quatrième* qui porte qu'on ne paiera rien pour la sépulture des morts; le *cinquième* qui veut que les prêtres n'aient aucune femme qui demeure chez eux, pas même leurs mères ou leurs sœurs.

règne ; il taille en pièces, à Montfaucon, dix-neuf mille Normands, fait rentrer l'Aquitaine dans le devoir, voit bientôt un parti puissant se former contre lui, assiége et prend Laon, occupé par le comte Valgaire, chef de cette révolte, et fait juger ce seigneur, qui est puni de mort (1). Les partisans du jeune Charles, irrités de cette condamnation, se déclarent de toutes parts ; Foulques, archevêque de Reims ; Herbert, comte de Vermandois, et plusieurs autres appellent ce jeune prince et le proclament roi. La guerre civile s'allume, les Normands reparaissent, et Charles, pour vaincre son rival, songe à se liguer avec eux. Mais Foulques lui écrit : « Vous ne parviendrez jamais à la couronne si « vous prenez ces voies. Au contraire, le Seigneur, que « vous irritez par là, ne tardera pas à vous perdre. J'avais « jusqu'à présent mieux espéré de vous. Mais je commence « à voir que si vous écoutez de mauvais conseillers, vous « perdrez en même temps le royaume de la terre et celui « du ciel. Je vous conjure donc, au nom de Dieu, d'aban- « donner un dessein qui serait la cause de votre perte éter- « nelle, et de m'épargner à moi et à vos autres fidèles sujets « un chagrin dont nous serions à jamais inconsolables. Il « serait plus avantageux pour vous de n'avoir jamais vu le « jour, que de vouloir régner par la protection du démon, « en vous alliant avec les païens. Si vous le faites, je vous « déclare que non-seulement j'abandonnerai votre parti, « mais que moi et mes suffragants nous vous excommunie- « rons, vous et tous ceux qui vous demeureront fidèles. »

Cette énergique menace retint Charles, et bientôt après

---

(1) Didon, évêque de Laon, refusa à Valgaire le sacrement de la pénitence, et défendit qu'on l'inhumât en terre sainte et qu'on fît des prières pour lui. Foulques, archevêque de Reims, indigné de cette conduite, si contraire à l'esprit du christianisme, écrivit à cet évêque qu'il avait péché contre les canons en refusant la pénitence à la mort, et l'exhorta à faire prier pour Valgaire, et à le faire exhumer pour le placer en terre sainte.

un accommodement fut signé avec Eudes, qui consentit partager le royaume avec lui et à le reconnaître même poi son souverain dans la partie qu'il se réservait (1). La pa fut ainsi rétablie ; mais Eudes en profita peu, car il mour l'année suivante, laissant un nom cher au peuple, redoi table aux barbares, avec la gloire d'avoir mérité le trône de l'avoir dignement occupé.

Tout le royaume passe alors sous la domination d Charles ; mais ce prince, quoique vaillant, n'a ni pruden ni génie, et son trône, mal affermi, est entouré de se gneurs puissants, plus disposés à la révolte qu'au respect à son autorité.

---

(1) Par ce traité, qui eut lieu vers le commencement de l'an 897, Eude abandonna à Charles tout le pays compris entre la Seine et la Meuse, jus qu'à la mer, et retint pour lui tout le reste jusqu'aux Pyrénées.

En cette même année, le pape Etienne VI, successeur de Boniface VI, qui ne tint le saint-siége que quelques jours, assembla un concile à Rome pour la condamnation de Formose, prédécesseur de Boniface, et dont le cadavre fut apporté au milieu de l'assemblée, revêtu de ses habits pontifi caux. Etienne, lui adressant la parole comme s'il eût été vivant : *Pourquoi*, lui dit-il, *évêque de Porto, as-tu porté ton ambition jusqu'à usurper le siége de Rome?* Et, l'ayant condamné, on le dépouilla de ses habits, on lui coupa trois doigts et la tête, et on le jeta dans le Tibre. Etienne déposa ensuite les ecclésiastiques que Formose avait ordonnés, et les ordonna de nouveau ; mais Dieu le punit bientôt de cette indigne action, car il fut chassé du saint-siége, mis en prison et étranglé.

Romain, élu pour son successeur, mourut peu de temps après et fu remplacé par Théodore II, qui fit reporter solennellement dans la sépul ture des papes le corps de Formose, trouvé par des pêcheurs. Théodor étant mort le 3 mars 898, après vingt jours de pontificat, eut pour succes seur Jean IX, dont le premier soin fut d'assembler un concile dans lequel il fit casser les actes de celui qu'avait tenu Etienne VI, et réhabiliter la mé moire de Formose. L'article 8 du décret de ce nouveau concile port que Formose ayant été transféré de l'église de Porto par nécessité et à cause de son mérite, il est défendu à qui que ce soit de le prendre pou exemple, vu que les canons le défendent, jusqu'à refuser aux contreve nants la communion laïque, même à la fin. Par l'article 10, il est ordonn que le pape soit désormais élu par l'assemblée des évêques et de tout l clergé sur la demande du sénat et du peuple, et ensuite consacré solen nellement en présence des commissaires de l'empereur.

XLVI.

ÉTAT DE L'ÉGLISE, DU ROYAUME ET DES LETTRES PENDANT LE Xe SIÈCLE. — MORT DE FOULQUES, ARCHEVÊQUE DE REIMS. — ÉTABLISSEMENT DES NORMANDS. — LEUR CONVERSION A LA FOI. — ROLLON PREMIER DUC DE NORMANDIE. — RÉVOLTE CONTRE CHARLES-LE-SIMPLE. — ROBERT DÉCLARÉ ROI. — SA MORT. — CHARLES-LE-SIMPLE TRAHI ET MIS EN PRISON. — FUITE DE SA FEMME ET DE SON FILS EN ANGLETERRE. — RAOUL, GENDRE DE ROBERT, EST PLACÉ SUR LE TRÔNE. — TYRANNIE DES SEIGNEURS. — FONDATION DES MONASTÈRES D'AURILLAC, D'ANDLAU, DE CLUNY. — INVASION DES HONGROIS. — LEUR DÉFAITE DANS LE LANGUEDOC. — SAINT ODON ABBÉ DE CLUNY. — MORT DE CHARLES-LE-SIMPLE. — VICTOIRE DE RAOUL SUR LES NORMANDS DE LA LOIRE. — SES GUERRES AVEC LE COMTE DE VERMANDOIS. — SA MORT.

Le Xe siècle, dans lequel nous entrons, est fécond en calamités, et ce n'est pas sans raison qu'on l'appelle le siècle obscur (1), le siècle de fer. L'on voit l'au-

(1) Quelques écoles, et notamment celles de Reims et de Lyon, se soutinrent cependant avec quelque éclat pendant cette triste époque; il y avait encore des bibliothèques, et la science ne fut pas anéantie, l'antiquité ne fut pas oubliée; les écrivains d'alors citent dans leurs ouvrages Homère, Platon, Aristote, Tite-Live, César, Salluste, Virgile, Horace, Perse, Térence, Juvénal, Lucain, etc. Mais, au milieu des ravages des barbares, des fureurs des guerres civiles, de l'incendie des monastères et des églises, une grande quantité d'ouvrages anciens se trouva perdue, et c'est ce qui explique la rareté des manuscrits antérieurs à ce temps. L'ignorance fut la suite inévitable de ce bouleversement général. Bientôt il ne se trouva presque plus de laïques qui sussent lire et écrire. Les conventions, faute de notaires publics, se faisaient verbalement, et les parties allaient les faire ratifier par l'évêque. Dans la suite, il fallut charger de ces fonctions les ecclésiastiques, et quelquefois les moines, qui se virent aussi obligés, pour les mêmes raisons, d'exercer la médecine. Les monastères qui restaient debout ayant été donnés, pour la plupart, à des supérieurs laïques dépourvus de toute instruction, et qui y vivaient avec leurs femmes et leurs enfants, cessèrent bientôt d'être l'asile de la science; l'ignorance, la paresse, l'oisiveté et leurs suites y prirent la place de l'amour des lettres, du travail et de la pénitence. En général, le commun

torité royale avilie, usurpée, le royaume en proie aux barbares, la tyrannie des seigneurs, les lois de l'Église méconnues et violées, ses biens envahis, ses dignités vendues, le vice profaner même la chaire de saint Pierre, des courtisanes disposer du pontificat (1), et cependant, au milieu

---

de la nation avait si peu d'idée des hautes sciences, que, lorsque sur la fin de ce siècle, le docte Gerbert et Abbon de Fleury ressuscitèrent la géométrie et les autres parties des mathématiques, on les regarda comme des magiciens. (Voy. le tome VI de l'*Histoire littéraire de la France*). L'ignorance engendra la superstition; les comètes et les éclipses furent considérées comme des présages sinistres, et l'on eut recours aux augures et aux enchantements. Les romans, *ces agréables amusements de gens oisifs et paresseux*, prirent alors naissance, et vinrent altérer par des fictions les vérités de l'histoire. Quelques hommes illustres du clergé luttèrent seuls contre la barbarie du siècle. Remy, moine de Saint-Germain-d'Auxerre, saint Odon, son disciple, Hucbald, moine de Saint-Amand, Etienne, évêque de Liége, Rathier, un de ses successeurs, Gerbert, depuis pape, sous le nom de Sylvestre II, Abbon, moine de Fleury, empêchèrent l'entière chute des lettres en ouvrant des écoles, en formant de nombreux élèves et en répandant ainsi la lumière au milieu de cette société grossière et abrutie.

(1) Le vertueux Benoît IV, successeur de Jean IX, étant mort au mois d'octobre 903, le saint-siége devint la proie de l'ambition et des intrigues les plus scandaleuses. Trois dames romaines, célèbres par leur beauté par leur crédit et par leurs débauches, Théodora et ses deux filles Marozie et Théodora, firent monter sur le trône pontifical les complices de leurs désordres. Léon V, élu le 28 octobre 903, est chassé un mois après par Christophe, qui le fait mettre en prison, où il meurt de chagrin le 6 décembre. Christophe envahit le saint-siége et en est lui-même chassé six mois après par Sergius III, autre usurpateur, amant de Marozie. Anastase III remplace Sergius en 911, et a pour successeur, en 914, Landon qui fait place quelques mois après à Jean X, élu par le crédit de Théodora, sa maîtresse. Jean X, étouffé en 928, a pour successeur Léon VI, qui meurt le 3 février 929, et est remplacé par Etienne VII, auquel succède, en 931, Jean XI, fils de Marozie et de Sergius III, suivant Luitprand (*), qui s'exprime ainsi dans le chap. 12, liv. III, de son histoire : *Ipsum Maroziæ filium nomine Joannem quem ex Sergio papa meretrix ipsa genuerat papam constituunt.* Suivant d'autres, Jean XI était fils d'Albéric Ier, mari de Marozie. Ce pape, renfermé par son frère dans la prison du château Saint-Ange, en 932, mourut quatre ans après. Enfin, Léon VII, pontife pieux, sage et modeste, monte sur le saint-siége en 936.

(*) Cet historien, d'abord diacre de Pavie, et ensuite évêque de Crémone, acheva son ouvrage vers l'an 958.

de tant de scandales et de désordres, la foi se conserver pure, Dieu n'ayant point voulu que des ministres si indignes fissent aucun décret qui pût altérer la morale chrétienne ou la croyance catholique.

Charles ayant perdu Foulques, archevêque de Reims (1), son conseiller le plus sage et le plus dévoué, met à la tête des affaires un gentilhomme obscur, appellé Haganon, et devient bientôt l'esclave de ce ministre, dont le crédit irrite les grands.

Les Normands désolent toujours le royaume, et les moyens manquant pour les en chasser, le roi traite à Saint-Clair-sur-Epte (2) avec Rollon, leur chef, établi à Rouen, lui donne en fief tout le pays appelé depuis *Normandie* (3), lui accorde la main de sa fille Giselle, et lui impose la condition de se faire chrétien avec tous ceux de sa nation. Rollon se fait instruire, ainsi que son armée, des vérités de la foi, reçoit le baptême, distribue de grands dons aux églises, fait arpenter les terres de son duché, en investit ses sujets, relève les villes et les églises ruinées,

---

(1) Baudoin II, comte de Flandre, ayant été dépossédé du monastère de Saint-Vaast, qu'il avait usurpé, fit assassiner ce prélat en l'an 900. Hervée, clerc du palais, élevé au siége de Reims, s'empressa de fulminer l'excommunication contre Baudouin et ses complices. En finissant de prononcer les malédictions usitées, cet archevêque et les autres prélats qui étaient présents éteignirent les lampes et les jetèrent à terre. C'est le premier exemple d'une semblable cérémonie.

(2) Petit village du département de Seine-et-Oise, à sept lieues de Mantes.

(3) Par ce traité, qui fut fait vers la fin de l'an 911, Rollon obtint aussi la Bretagne pour la subsistance de ses sujets, jusqu'à ce que le pays qu'on lui cédait, et qui se trouvait entièrement ravagé, fût repeuplé et cultivé. Mais cette simple concession dégénéra bientôt en un droit de suzeraineté sur les comtes de Bretagne. Cette dernière province releva de la Normandie jusqu'en 1297, époque à laquelle Philippe-le-Bel l'érigea en duché-pairie. Depuis lors, elle ne releva plus que de la couronne, comme les autres pairies.

encourage l'agriculture, établit des lois sévères (1), règle et police si bien son nouvel état qu'en peu de temps cette contrée devient la plus florissante du royaume.

Le calme a reparu; mais ce calme n'est qu'apparent. Robert, frère d'Eudes, aspire à la couronne, et prépare en secret la révolte qui doit la lui donner. Une assemblée se tient à Soissons, et les seigneurs du parti de Robert ne craignent pas de déclarer au roi qu'il n'est plus digne de régner (2). Cependant un comte fidèle négocie auprès d'eux, et les décide à lui laisser le trône au moins pendant un an, sur la promesse que fait le prince de les satisfaire en tous leurs griefs, et de renvoyer Haganon. Mais ce délai se passe en défiances réciproques, et Charles, qui voit le parti de Robert grossir de plus en plus, rappelle son ministre. Robert éclate aussitôt, est déclaré roi, reçoit le sacre à Reims (3), livre bataille à Charles, remporte la

---

(1) Celles qu'il publia contre le vol inspiraient une telle crainte, qu'un bracelet, qu'il avait suspendu aux branches d'un arbre pendant une partie de chasse, et qu'il avait oublié de reprendre, y demeura pendant fort longtemps sans qu'aucun de ses sujets, naguère incapables de retenir leur avidité, osât y toucher.

Rollon laissa pour successeur son fils Guillaume I[er], surnommé *Longue-Épée*, qu'il avait eu d'une première femme, fille d'un comte de Bayeux, auquel il l'avait enlevée à l'époque de ses premières incursions dans cette contrée.

On a prétendu que cette clause judiciaire *clameur de haro*, était venue du nom de Rollon, parce qu'on l'invoquait par cette exclamation : *Ha Rol!* et qu'alors tous les assistants et les voisins étaient obligés de prêter main-forte à celui qui proférait ce cri. Il paraît cependant, d'après un ancien recueil de mots tudesques, que le mot *Harcot* signifiait alors, dans cette langue, *il crie*, *clamat*; ce qui pourrait faire penser que *haro* veut dire *clameur*, et qu'en disant *clameur de Haro* on ne fait que répéter le même mot en le traduisant.

(2) Dans cette assemblée, qui eut lieu en l'an 920, les seigneurs, suivant une ancienne coutume des Francs qui était encore en usage, jetèrent, en signe de rupture, la paille que chacun d'eux tenait à la main. Ils reprochaient au roi que son ministre Haganon les traitait avec insolence, disposait de tout et dissipait le domaine royal.

(3) An 922.

victoire et meurt en combattant (1). Son gendre Raoul (2), duc de Bourgogne, est placé sur le trône, tandis que Charles, traîtreusement attiré dans la ville de Saint-Quentin par Herbert, comte de Vermandois, est envoyé dans une prison. Sa femme, la reine Ogive, fille d'Édouard I[er], s'enfuit en Angleterre, emmenant avec elle son jeune fils Louis, surnommé d'*Outremer*.

Telle est en peu de mots l'histoire du roi Charles III, ou le *Simple*, épithète qui marque assez son caractère et la cause de ses malheurs.

Tout avait changé de face sous ce triste règne, et le désordre était partout. Les seigneurs, ayant rendu leurs dignités héréditaires (3) et secoué le joug du pouvoir royal, s'étaient mis au-dessus des lois, et se livraient sans crainte à toutes leurs passions, opprimant les faibles, usurpant les biens des églises et dépouillant le peuple de ses droits.

Les monastères, envahis par des supérieurs laïques, qui s'y établissaient avec leurs familles et leurs gens de guerre (4), n'avaient plus ni règle ni discipline, et les religieux, entraînés ou scandalisés par tant de désordres, s'y

---

(1) Quelques historiens disent que ce fut Charles qui le tua d'un coup de lance.

(2) Ou Rodolphe. Le moine Raoul, dit *Glaber* ou le *Chauve*, raconte, dans le chap. II, liv. I, de la *Chronique* qu'il publia en l'an 1047, que Hugues, fils du roi Robert, sachant que l'élection d'un roi dépendait de sa volonté, envoya demander à sa sœur lequel elle préférerait voir élever à la royauté, de lui ou de Rodolphe, son mari. Emma répondit adroitement à cette question qu'elle aimait mieux embrasser les genoux de son mari que ceux de son frère. Hugues remplit avec plaisir le vœu de sa sœur, *gratanter annuit*, et laissa monter Rodolphe sur le trône.

(3) Les seigneurs s'établirent ainsi propriétaires des duchés et comtés dont ils n'avaient que l'administration, et s'érigèrent en autant de petits rois; ainsi commença la féodalité.

(4) Ces désordres sont rappelés dans les canons du concile qui fut tenu à Trosly, dans la Picardie, en l'an 909, pour porter remède à tant de maux.

livraient eux-mêmes ou sortaient de leurs cloîtres, et s'occupaient d'affaires séculières pour pouvoir subsister.

Les évêques, distraits par les troubles civils et par les guerres continuelles des soins de leurs troupeaux, étaient sans zèle contre le vice, négligeaient la prédication, tenaient peu de conciles (1), et demeuraient, pour la plupart, spectateurs impassibles de tous ces maux et de tous ces crimes.

Tous les états paraissaient également corrompus et avilis; tout semblait oublié, la religion, les devoirs, les lois, les lettres.

---

(1) Voici la note des conciles tenus dans les Gaules depuis l'an 900 jusqu'au moment de l'avènement de Raoul, en 923, et dont la plupart ne concernent que des différends particuliers.

An 900. Concile de Reims (*Remense*), qui excommunie les assassins de l'archevêque Foulques.

An 902. Concile d'Azille (*Attilianum*), au diocèse de Narbonne, au sujet d'un différend entre le curé de Sainte-Marie-de-Vic, que le diacre Thierry voulait assujettir à l'église de Crusy.

An 906. De Barcelone (*Barcinonense*), où l'on agita la question de savoir si l'église de Vico relèverait de Narbonne.

An 907. De l'abbaye de Saint-Tibéry (*apud Sanctum-Tiberium*), au diocèse d'Agde, où l'église de Vico fut affranchie de toute redevance envers l'église de Narbonne.

An 909. De Jonquières, au diocèse de Maguelone (*Magalonense apud Juncherias*), où l'on absout le comte Suniarius des censures qu'il avait encourues.

An 909. De Trosly (*Trosleianum*), près de Soissons, où l'on s'occupa de réforme ecclésiastique. On voit, par les actes de ce concile, l'état déplorable dans lequel se trouvait l'église gallicane.

An 911. De Fontcouverte (*Narbonense apud fontem coopertum*), à trois lieues de Narbonne, où l'on régla quelques différends sur les limites du diocèse d'Urgel, alors dépendant de la métropole de Narbonne.

An 915. De Châlons-sur-Saône (*Cabilonense*), où l'on s'occupa de discipline.

An 921. De Trosly, tenu à la prière de Charles-le-Simple, et où l'on donna l'absolution à un seigneur qui était mort excommunié.

An 922. De Coblentz (*Confluentium*), où l'on fit plusieurs canons de discipline.

An 923. De la province de Reims, où l'on infligea une pénitence, pendant trois carêmes consécutifs, à tous ceux qui s'étaient trouvés à la bataille livrée à Soissons entre Robert et Charles-le-Simple.

Cependant, au milieu de tous ces scandales, l'on vit quelques exemples de ferveur et de piété. Gérault, comte d'Aurillac, se distingua par sa charité envers les pauvres, par son zèle pour la justice, par son amour pour la chasteté, et trouva moyen, sans quitter le monde, d'observer les pratiques de la vie monastique, s'adonnant à la prière, au jeûne, à la mortification, et mourut saintement en l'année 909 (1).

Vers le même temps, l'impératrice Richarde, épouse divorcée de Charles-le-Gros, finissait non moins saintement sa vie dans le monastère de chanoinesses qu'elle avait fondé à Andlau (2).

L'année suivante, Guillaume, duc d'Aquitaine, donnait sa terre de Cluny (3) à l'abbé Bernon (4) pour l'établissement d'un monastère que saint Odon devait rendre bientôt le plus célèbre du royaume.

Arnuste, archevêque de Narbonne, travaillant courageusement au rétablissement de la discipline, périssait peu de temps après, victime de son zèle, sous les coups des méchants qu'il voulait corriger (5).

---

(1) Saint Gérault fit bâtir à Aurillac un monastère dans l'église duquel il fut inhumé. Sa vie a été écrite par saint Odon, abbé de Cluny, qui, avant de commencer son travail, prit toutes les précautions possibles pour s'assurer de la vérité des faits.

(2) En Alsace.

(3) A cinq lieues de Mâcon. C'est aujourd'hui une petite ville qui compte plus de quatre mille habitants.

(4) Saint Hugues, compagnon de Bernon, et alors moine de Saint-Martin d'Autun, fut employé à la fondation de Cluny.

(5) Par un acte daté de l'an 899, Charles-le-Simple avait donné à perpétuité à cet archevêque, à cause de la pauvreté de son église, l'abbaye de Saint-Laurent, avec toutes ses possessions; et, par un autre acte du même jour, ce prince avait pris sous sa protection le monastère de Saint-Laurent et de Saint-Anian (aujourd'hui Saint-Chinian), ainsi que tout ce qui en dépendait, les villages, les hameaux et les moulins établis sur la petite rivière du Vernazoubre, *et ipsos molendinos qui sunt in rivulo Vernoduperi*. Au nombre de ces hameaux se trouve cité celui de Sourtelio,

Saint Radbode, évêque d'Utrecht, l'un des hommes les plus savants et l'écrivain le plus poli de son temps, terminait en 918 une carrière pleine de vertus, d'austérités, de bonnes œuvres, après dix-neuf ans d'épiscopat.

Et tandis que ces saintes âmes retournaient à Dieu, de nouvelles lumières se levaient çà et là sur ce sol désolé pour accomplir l'œuvre de la Providence et montrer la route aux populations.

Raoul régnait depuis deux ans, lorsqu'en 925, une armée de nouveaux barbares (1), qui, vers la fin du siècle précédent, étaient sortis de la Scythie asiatique, et s'étaient emparés de la Dacie et de la Pannonie, se précipita sur les bords du Rhin, se répandit avec de grands ravages dans la Lorraine, dans la Bourgogne, et fut anéantie dans le Languedoc par la valeur du comte Raymond qui fonda quelques années plus tard l'abbaye de Saint-Pons de Thomières (2).

Cependant le royaume n'était pas tranquille, les Nor-

Sortiliano, qui, après plus de huit siècles, n'a changé ni d'état ni de nom.

(1) Les Hongrois.

(2) Ce comte de Toulouse, marquis de Gothie (du Languedoc), avait ajouté à son nom de Raymond celui de Pons, à cause de sa dévotion pour saint Pons, martyr de Nice. Il est fait mention de sa victoire sur les Hongrois dans une lettre écrite au pape Jean X par Aimeric, qui venait d'être élu et ordonné archevêque de Narbonne, et signée par deux évêques Hugues de Toulouse et Bernard de Béziers. (Voy. CATEL, *Mémoires pour l'Histoire du Languedoc*; et D. VAISSETTE, liv. XII, page 60 et suivantes.)

Raymond ne se soumit à Raoul qu'après la mort de Charles-le-Simple; il fonda, en 936, l'abbaye de Saint-Pons, qui a donné naissance à la ville de ce nom, dans le département de l'Hérault. Le 15 août de l'année suivante, l'archevêque de Narbonne vint, à la prière de Raymond, avec les évêques de Carcassonne, de Béziers et de Lodève, dédier l'église de ce monastère, auquel il donna plusieurs terres, et qu'il soumit à l'église romaine, avec promesse de payer à cette église une redevance en signe de reconnaissance; ce monastère fut déclaré libre et exempt par le donateur, en sorte que ni le roi, ni aucun prince, ni aucun évêque, ni personne de sa parenté n'y pût exercer aucune domination.

mands avaient pris les armes, la Lorraine s'était révoltée, l'Aquitaine refusait de se soumettre (1) au nouveau roi; on ne voyait partout que cabales et séditions, et Raoul, au milieu de tant d'embarras, se trouvait obligé de lutter sans cesse pour réprimer l'audace de ses vassaux, pour déjouer leurs intrigues ou pour empêcher les guerres continuelles qu'ils se faisaient entre eux (2).

Herbert, le traître Herbert, exige le comté de Laon, éprouve un refus, feint de rendre à Charles sa liberté, soulève les partisans de ce prince, se prépare à le soutenir par les armes, obtient enfin ce qu'il désire, et fait rentrer en prison son ancien roi qui meurt en 929.

Pendant le tumulte de ces guerres, de ces agitations, de ces violences, Bernon, abbé de Cluny, faisait refleurir la discipline monastique et formait des élèves qui portèrent

---

(1) Guillaume, duc d'Aquitaine, se décida cependant à faire hommage à Raoul, qui s'était avancé avec son armée jusque sur les bords de la Loire. Mais ce prince ne fut pas longtemps reconnu pour roi légitime en Aquitaine, car on lit dans un ancien cartulaire de Brioude la date suivante : *Fait le v, avant les ides d'octobre, la quatrième année depuis que les Francs ont dégradé le roi Charles et élu Raoul contre les lois.* Et après la mort de Charles, les actes furent datés de la manière suivante : *La 1re, la 2e, la 3e année depuis la mort de Charles, Jésus-Christ régnant en attendant le légitime roi : Christo regnante et regem expectante.*

(2) Il y avait à cette époque, outre le duc de Normandie, trois ducs plus puissants que les autres seigneurs, savoir le duc d'Aquitaine, le duc de Bourgogne et le duc des Francs; l'autorité de ce dernier s'étendait sur une grande partie du territoire compris entre la Loire et la Meuse. Ces ducs faisaient hommage de leurs duchés au roi, comme ses vassaux, et le recevaient eux-mêmes des comtes, des villes et du territoire compris dans leur duché; les comtes en avaient d'autres qui étaient au-dessous d'eux et l'on descendait ainsi jusqu'aux seigneurs des bourgs et des villages, dont les habitants étaient serfs.

Indépendamment de ces ducs, il y avait des comtes qui relevaient immédiatement de la couronne et dont la puissance était presque égale à celle des ducs, à cause de l'importance des villes qui leur appartenaient; tels étaient le comte de Flandre et le comte de Vermandois. L'ambition et la rivalité de tous ces seigneurs était une cause incessante de guerres intestines.

bientôt au plus haut degré la réputation de son institut. Saint Odon, qui lui succéda en 927, avait étudié à Paris sous Remy, moine d'Auxerre, et s'était perfectionné dans les lettres ; mais son zèle pour la vertu, son amour pour les choses saintes, la lecture des pères, des morales du pape saint Grégoire sur le livre de Job, et l'impression produite sur son cœur par la règle de saint Benoît, lui avaient fait prendre la résolution de renoncer au monde et de chercher un asile sûr où il pût servir Dieu. Un de ses amis, nommé Adhegrin, se joignit à lui, et ils entrèrent tous deux au monastère de la Baume (1), en Bourgogne. L'instruction et la piété d'Odon l'ayant bientôt fait remarquer, il fut chargé de l'enseignement, ordonné prêtre, et nommé enfin abbé de Cluny, après la mort de Bernon qui gouvernait ce monastère depuis seize ans. L'étude, le bon ordre, l'exacte discipline, le culte divin qu'établit le nouvel abbé dans sa communauté, la rendent en peu de temps la plus célèbre du royaume, et en font comme une pépinière de saints, de grands prélats, d'hommes de lettres. C'est de là que l'observance régulière se communique à tant d'autres monastères non-seulement dans les Gaules, mais encore en Espagne, en Italie et jusque dans Rome. Pour Adhegrin, il se retira dans une cellule, à quelque distance de Cluny, où il allait chercher, tous les dimanches, la farine et les fèves nécessaires à sa subsistance, et il mourut après trente ans d'une vie si austère qu'elle lui mérita l'éternelle gloire d'être compté parmi les saints.

La Belgique possédait, vers le même temps, saint Gérard, fondateur et abbé de Brogne, qui releva la discipline dans un grand nombre de monastères, dont quelques-uns devin-

(1) Ce monastère était alors gouverné par Bernon, qui alla plus tard se fixer à Cluny. Odon porta à la Baume cent volumes, bibliothèque alors considérable pour un particulier.

rent célèbres par le nombre et par les vertus de leurs habitants.

Guillaume (1), duc de Normandie, fait rebâtir l'abbaye de Jumiéges (2), et se propose de renoncer aux grandeurs du monde pour s'engager dans la vie monastique (3).

Ainsi renaissaient çà et là les sentiments et le zèle pieux, tandis que le royaume ne cessait d'être en proie aux guerres intestines.

La mort de Charles-le-Simple dans sa prison de Péronne, en délivrant Raoul d'une grande inquiétude, l'affranchit de sa dépendance envers le comte de Vermandois, et lui permit d'agir avec plus de liberté, avec plus d'autorité; dès l'année suivante, il marcha contre les Normands de la Loire qui pillaient l'Aquitaine, et les détruisit presque entièrement en une seule bataille qu'il leur livra dans le Limousin (4). L'éclat de cette victoire et la crainte inspirée par ses armes lui ayant acquis l'obéissance des Aquitains, il donna tous ses soins à terminer les guerres que les seigneurs se faisaient entre eux et à les maintenir dans la soumission. Mais bientôt, le comte de Vermandois se révolte, la guerre éclate, et Raoul, pour se venger d'Herbert, écrit (5) au clergé et au peuple de Reims de procéder aussitôt à l'élection d'un archevêque en remplacement du fils de ce comte, que le crédit et les

---

(1) Surnommé *Longue-Épée*, fils et successeur de Rollon.

(2) A six lieues de Rouen. C'est aujourd'hui un bourg de deux mille habitants.

(3) L'abbé de Jumiéges détourna Guillaume de son dessein en lui représentant qu'il serait responsable des troubles qui ne manqueraient pas de survenir après son abdication, à cause de l'extrême jeunesse de son fils Richard. Toutefois, le duc se fit remettre une tunique de moine qu'il emporta et qu'il mit sous clé afin de pouvoir s'en revêtir plus tard.

(4) *In pago Lemovicino uno prœlio penè delevit.* (FLODOARD, *Chronicon*, anno 930.)

violences de son père avaient fait élire en 925, quoiqu'il fût à peine âgé de cinq ans (1). Sur le refus des habitants, il assiége la ville, l'oblige à capituler et fait élire Artold, alors moine de Saint-Remy. La guerre continue plus vive que jamais et dure encore quatre ans. Enfin, par la médiation du roi de Germanie l'on parvient à conclure la paix; mais Raoul n'eut pas le temps d'en recueillir les fruits, car il mourut l'année suivante (2), sans laisser d'enfants mâles, après un règne laborieux, difficile, mais qu'il sut rendre illustre par son courage et par son génie.

---

(1) Cet attentat, jusqu'alors inouï dans l'Église, ne s'exécuta pas sans troubles. Mais les lois étaient à cette époque tombées dans un tel mépris et le saint-siége était si indignement occupé, que cette élection fut approuvée par Raoul et confirmée par le pape Jean X (*), lequel chargea Abbon, évêque de Soissons, du spirituel de l'archevêché de Reims. Cette administration fut cependant confiée par Herbert, père du jeune archevêque, à Odalric, évêque d'Aqs (*Aquæ Augustæ*, aujourd'hui Dax), lequel, ayant été chassé de son siége par les incursions des Barbares, s'était réfugié auprès de ce comte. Quant au temporel de cette église, Herbert s'en empara, car c'était là le but principal de son ambition. Depuis le règne de Charles-le-Chauve, plusieurs évêques, imitant les seigneurs, s'étaient rendus maîtres temporels du domaine de leurs villes et de leurs diocèses, dont ils étaient les seuls gouverneurs; et c'est probablement l'origine du titre de prince, de seigneur, de comte, que portèrent plus tard les prélats de quelques villes épiscopales.

(2) An 936.

(*) Voy. ce que j'ai dit au sujet de ce pape, page 440, aux notes.

XLVII.

LOUIS IV, SURNOMMÉ D'OUTRE-MER, EST PLACÉ SUR LE TRÔNE. — LIGUE CONTRE CE PRINCE. — SIÉGE ET PRISE DE REIMS. — FLODOARD. — SIÉGE DE LAON. — OTHON DE GERMANIE RECONNU POUR ROI PAR LES REBELLES. — LOUIS IMPLORE L'AUTORITÉ DU PAPE. — SOUMISSION DES REBELLES. — MORT DE GUILLAUME, DUC DE NORMANDIE. — MORT DU COMTE DE VERMANDOIS. — SES REMORDS. — PERFIDIE DU ROI ENVERS RICHARD DE NORMANDIE. — CAPTIVITÉ ET DÉLIVRANCE DU ROI. — OTHON VIENT AU SECOURS DU ROI. — RÉTABLISSEMENT DE L'ARCHEVÊQUE ARTOLD SUR LE SIÉGE DE REIMS. — DÉFAITE DE LOUIS ET D'OTHON. — CONCILES CONCERNANT L'AFFAIRE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE REIMS. — EXCOMMUNICATION DE HUGUES-LE-GRAND ET DE HUGUES DE VERMANDOIS. — NOUVELLES GUERRES. — RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX. — INVASIONS DES HONGROIS. — MORT DE LOUIS IV.

Le trône était vacant; Hugues-le-Grand (1), beau-frère de Raoul, n'osant point y monter, se résolut à rappeler Louis (2), fils de Charles-le-Simple. Ayant donc pris l'avis de la plupart des grands, il fit partir pour l'Angleterre une illustre députation qui ramena le jeune prince (3), dont le

(1) Ainsi surnommé à cause de sa haute taille, et auquel on aurait pu tout aussi justement donner ce titre à cause de ses qualités personnelles. Il était aussi appelé Hugues le *Blanc* à cause de son teint, et l'*Abbé* à cause des abbayes de Saint-Martin de Tours, de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés qui étaient en sa possession. En sa qualité de *duc de France*, il gouvernait presque tout le pays compris entre la Loire et la Marne, jusqu'aux frontières de la Normandie et de la Bretagne.

(2) Louis IV, dit d'*Outre-Mer*.

(3) Guillaume, archevêque de Sens, était à la tête de cette députation. Adelstan, roi d'Angleterre, ne consentit au départ de son neveu qu'après lui avoir fait prêter serment de fidélité par les députés francs... *Quique accepto jurejurando a Francorum legatis eum in Franciam dirigit.* (FLODOARD, *Hist. Ecclesiæ Remensis.*) Le même historien ajoute dans sa chronique qu'Adelstan fit accompagner Louis par quelques évêques et par d'autres seigneurs de ses états... *In Franciam cum quibusdam episcopis et aliis fidelibus suis dirigit.*

sacre se fit à Laon en présence de vingt évêques et d'u grand nombre de seigneurs.

Le nouveau roi, qui n'avait que seize ans, gouvern quelque temps sous la tutelle d'Hugues, s'indigne bient de ce joug, cherche à relever son autorité, maintient l'ordi nation d'Artold, archevêque de Reims, et se fait un nouv ennemi dans la personne d'Herbert, comte de Vermandois Hugues prend le parti d'Herbert, qui gagne aussi le duc d Normandie, et tous trois ils vont assiéger Reims, qui s rend le sixième jour. Artold, forcé de se démettre de so archevêché, reçoit pour son entretien l'abbaye de Saint Basle et celle d'Avenay, et le comte de Vermandois fait or donner son fils à la place de ce prélat (1).

Louis, qui s'était rendu en Bourgogne pour lever d troupes, se hâte de marcher au secours de Laon, serré d près par Hugues et par Herbert; mais ceux-ci n'osant poi l'attendre, vont au-devant d'Othon-le-Grand (2), roi d'Al

(1) L'historien Flodoard ou Frodoard, qui nous a laissé, entre autres ouvrages, une *Histoire de l'église de Reims*, dont il était chanoine, et une *Chronique* fort estimée, fut, à cause de son attachement pour Artold, dépouillé de la cure de Cormicy, ainsi que d'un bénéfice qu'il possédait, et retenu dans une espèce de captivité pendant cinq mois. Le nouvel archevêque le rétablit non-seulement dans son bénéfice, mais il lui en donna encore un autre, avec une cure en remplacement de celle de Cormicy. Mais ces largesses ne purent ébranler la constance de Flodoard, ainsi qu'il le prouva plus tard, lorsque Artold fut remis en possession de son siége. Cet écrivain, qui partageait sa vie entre l'étude et les exercices de piété, mourut en 966, à l'âge de soixante-treize ans.

(2) La postérité masculine de Charlemagne s'était éteinte en Allemagne dès l'année 911 en la personne de Louis IV, fils d'Arnould-le-Bâtard. Les Allemands déférèrent alors la couronne à Othon, duc de Saxe, qui, se voyant trop avancé en âge, pria les seigneurs et les prélats de choisir Conrad, lequel, après un règne de sept ans, fit porter, avant de mourir la couronne et les autres ornements royaux à Henri, fils d'Othon, quoique ce jeune duc de Saxe, irrité de ce que son père avait refusé de régner, se fût soulevé contre Conrad. « Grand exemple de générosité dans ces deux princes, qui respectèrent, » dit le P. Maimbourg, « même dans leurs ennemis, le vrai mérite, jusqu'au point de le préférer à leur propre agrandissement et à celui de leur maison, contre l'ordinaire de la plupart de

lemagne, dont ils avaient invoqué l'assistance, le conduisent au palais d'Attigny, le reconnaissent pour leur roi, et lui font hommage en qualité de ses vassaux.

Ce prince repasse bientôt le Rhin pour les affaires de son royaume; mais les rebelles n'en continuent pas moins la guerre; ils tentent d'enlever Laon, surprennent le camp du roi, et font un grand carnage de ses troupes. Louis se retire en Bourgogne, fait un appel aux seigneurs d'Aquitaine, qui lui promettent leurs services, et sollicite le pape Etienne VIII d'interposer son autorité comme chef de l'Église, comme père commun de tous les fidèles, et de l'aider à se défendre contre l'injuste oppression de ses ennemis. Ce pontife, touché de la triste situation du prince et des désordres dont le pays était accablé par suite de ces guerres civiles, fait aussitôt partir un légat appelé Damase, lequel vient trouver le roi et lui fait part des lettres adressées par Étienne aux seigneurs et aux peuples pour les exhorter à rester soumis à leur prince, à lui rendre obéissance, et à mettre bas les armes, sous peine d'excommunication.

Cette démarche produisit quelque effet; car il restait encore dans le royaume, nonobstant la corruption des mœurs, une certaine impression de respect pour tous les actes du saint-siége. Les évêques suffragants de l'église de Reims pressent Herbert de se soumettre au roi et d'engager Hugues-le-Grand à suivre son exemple. Le roi de Germanie intervient à son tour en faveur de Louis, et les rebelles rentrent dans le devoir (1).

---

hommes. » (*Histoire de la décadence de l'empire après Charlemagne*, pag. 34). Henri, surnommé *l'Oiseleur*, régna jusqu'en 936 avec beaucoup de sagesse et de gloire. Othon Ier, son fils, à juste titre surnommé *le Grand*, dompta les Slaves et les peuples de la Bohême, refoula les Hongrois, conquit l'Italie, et se fit couronner à Rome (an 962) empereur d'Occident. Ainsi, la couronne impériale se trouva rattachée à la couronne de Germanie.

(1) An 942.

Le duc de Normandie, qui avait aussi concouru à ramener la paix, périt l'année suivante par une infâme trahison. Arnoul, comte de Flandre, avec lequel il était en guerre, lui ayant proposé une conférence pour y traiter de leurs différends, Guillaume, sans défiance, se rendit au lieu convenu, fut assassiné par les gens du comte et laissé sur la place (1). Ses officiers, qui n'avaient pu lui porter secours, étant arrivés près de lui, trouvèrent, en le déshabillant, une petite clef d'argent qu'ils crurent être celle de son trésor; mais son chambellan leur apprit que c'était la clef du coffre qui renfermait l'habit monastique que son maître devait bientôt prendre, en allant se consacrer à Dieu dans l'abbaye de Jumiéges. Ainsi finit ce prince, également vaillant et pieux, laissant pour successeur son jeune fils Richard.

Le comte de Vermandois mourut la même année, accablé de remords au souvenir de sa perfidie envers Charles-le-Simple, et ne cessant de répéter, dans son désespoir : *Nous étions douze qui trahîmes le roi.*

La mort tragique du duc Guillaume parut être sensible au roi; mais l'ambition étouffa ses regrets et lui inspira de mauvais desseins. Ce prince, trouvant l'occasion favorable de réunir la Normandie à la couronne, se rendit à Rouen sous prétexte de donner l'investiture au jeune duc Richard, mais en réalité pour s'assurer de sa personne. Les Normands, soupçonnant les intentions du roi, s'assemblent en

(1) Cette entrevue eut lieu près de Picquigny, dans une île de la Somme. Le duc de Normandie se fit accompagner par douze officiers; le comte n'en avait amené que quatre. Après être tombés d'accord sur tous les points qui les divisaient, ils se séparèrent. Le duc ayant deux bateaux, entra seul dans un, et ses officiers dans l'autre; mais à peine quittait-il la rive, qu'il fut rappelé par les gens du comte, sous prétexte que celui-ci avait encore un mot à lui dire. Le duc fait aussitôt approcher son bateau, descend à terre, et est massacré. Son corps fut inhumé dans l'église de Notre-Dame, à Rouen.

tumulte, vont l'assiéger dans la maison où il était logé, font entendre des cris de mort, et veulent qu'à l'instant le duc leur soit rendu. Louis, se voyant ainsi menacé, se montre au peuple, tenant l'enfant entre ses bras, proteste de la sincérité de son affection, apaise l'émeute, rend aussitôt Richard, et l'on procède, sur sa demande, à la cérémonie de l'hommage.

Les serments se font de part et d'autre sur les reliques de saints, et après que Richard et ses ministres eurent juré fidélité au roi comme à leur seigneur et souverain, le roi jura, de son côté, qu'il maintiendrait Richard en possession de son duché, qu'il le défendrait contre tous, et obligea les évêques et les seigneurs francs qui l'accompagnaient à faire ce serment. La révolution fut complète; tous les soupçons furent dissipés, et Louis, béni par cette foule qui naguère menaçait sa vie, propose d'élever le nouveau duc à sa cour, afin, dit-il, de lui faire donner une plus noble éducation. Les Normands y consentent, et Richard est conduit à Laon, où il est gardé comme prisonnier; mais son fidèle gouverneur, Osmond, s'étant déguisé en palefrenier, le place dans une botte de foin, qu'il emporte sur ses épaules, sort ainsi du palais, traverse la ville, et sauve ainsi son maître.

Le roi, se voyant privé du fruit de sa perfidie, marche aussitôt vers la Normandie avec son armée, reçoit de feintes assurances de soumission, se fie à ceux qu'il avait trompés, et accepte une entrevue dans laquelle il est fait prisonnier. Hugues-le-Grand, sollicité par la reine Gerberge de s'interposer pour sa délivrance, obtient sa liberté de la part des Normands, mais la lui ravit aussitôt lui-même, et ne consent à la lui rendre qu'en échange de la ville de Laon (1).

---

(1) C'était la seule place forte qui restât en propre à Louis-d'Outremer.

Louis, devenu libre, ne songea plus qu'à se venge
Othon, roi de Germanie, pressé par les instances de G
berge, sa sœur, vient au secours de son beau-frère et pa
le Rhin avec cent mille hommes (1). Louis va le joind
avec quelques troupes, et ils marchent sur Reims. Ce
ville se rend après trois jours de siége, et l'archevêq
Artold est rétabli dans son église par les archevêques
Mayence et de Trèves. Les deux rois vont ensuite assié
Senlis dont la vive résistance les décourage, se dirige
vers Rouen où ils sont battus, se retirent vers Amiens
ils passent la Somme, et n'osent plus rien entreprendre ap
ce dernier échec.

Hugues-le-Grand, qui jusque là ne s'était appliqué q
bien garder ses places, se jette brusquement sur le com
de Flandre; le roi, de son côté, va assiéger Mouzon (2
et le comte de Flandre cherche à prendre Montreuil.

Othon, désirant mettre un terme à ces perpétuels confli
si ruineux pour le pays, s'interpose comme médiateur,
parvient à faire suspendre les hostilités. De concert avec
roi Louis, il cherche à terminer par les voies canoniqu
l'affaire concernant l'archevêché de Reims, sujet de tant d
discordes, et qu'on n'avait essayé jusque-là de finir que pa
des voies de fait. On agita donc la question de droit dan

---

(1) Witikind, moine de Saxe, historien contemporain d'Othon, no
apprend, dans ses annales concernant *les gestes* des Saxons, que to
ceux qui composaient cette armée portaient tous des chapeaux de paill
excepté Bovon, abbé de la Nouvelle-Corbie, et trois de ses gens : *Non*
inventus qui fœnino non uteretur pileo, nisi Corbeius abbas nomine Bo
cum tribus sequacibus.

(2) Mouzon, ancien poste militaire des Romains, qui y avaient élevé
fort dont on voit encore quelques ruines, était alors une forteresse impo
tante dans laquelle l'archevêque Hugues, fils du comte de Vermandois
neveu de Hugues-le-Grand, s'était retiré après avoir été forcé d'abando
ner Reims. Turenne s'empara de cette place, qui fut démantelée par ord
de Louis XIV. Mouzon est aujourd'hui une petite ville du département d
Ardennes, à quatre lieues de Sédan.

une assemblée tenue par les deux rois près de Mouzon, sur le point de savoir auquel des deux, d'Hugues ou d'Artold, cet archevêché resterait. Mais cette assemblée n'ayant rien pu conclure, l'on renvoya la décision de cette affaire à un autre concile, en ordonnant provisoirement qu'Artold garderait Reims, et que son concurrent resterait à Mouzon.

Le nouveau concile se tient à Verdun, dans le mois de novembre (1), sous la présidence de Robert, archevêque de Trèves, commissaire nommé par le pape pour faire juger cette cause. Artold se présente; mais Hugues, sommé de comparaître, ayant refusé de venir, on déclare, par provision, Artold légitime archevêque, et l'on indique encore un concile afin de statuer définitivement. Ce concile s'assemble près de Mouzon, dans le mois de janvier (2). Hugues vient conférer avec Robert de Trèves, mais refuse encore une fois d'assister au concile; il envoie seulement, par un de ses clercs, deux lettres du pape Agapet II (3), par lesquelles il était ordonné de lui rendre l'archevêché. Mais les évêques et les abbés sont d'avis que ces lettres ne peuvent empêcher la commission du saint-siége que Robert avait reçue pour cette affaire, et qui lui avait été apportée par l'archevêque de Mayence, en présence des rois Othon et Louis, et de plusieurs évêques des deux royaumes; et considérant d'ailleurs que cette commission avait déjà reçu un commencement d'exécution, ils décident qu'il faut terminer canoniquement les procédures commencées suivant les règles de l'Église. On fait alors donner lecture du septième canon

(1) An 947.

(2) An 948.

(3) Ce pape était monté sur le saint-siége en 946, après la mort de Martin III ou Marin II, successeur d'Etienne VIII. Agapet honora le suprême pontificat par son zèle pour le bien général et par la pureté de ses mœurs.

de Carthage (1), qui traite de l'*accusateur* et de l'*accusé*, et l'on prononce ensuite qu'Artold sera maintenu dans son siége, et que Hugues sera séparé de la communion des autres évêques et suspendu de toute juridiction dans l'évêché de Reims, pour n'avoir pas obéi à la sommation de deux conciles devant lesquels il était obligé de comparaître, et qu'il demeurera dans cet état d'excommunication et de suspense jusqu'au concile national, qu'on fixe au 1er août, pour statuer sur sa contumace.

Ce décret est envoyé à Hugues qui le renvoie bientôt après en déclarant qu'il n'y obéira pas.

Le roi Louis et l'archevêque Artold ont recours au pape, qui approuve la convocation du concile national, et fait partir un légat pour y présider. Or, d'après les ordres du pontife, cette assemblée devait non-seulement connaître de l'affaire de Reims, mais encore des plaintes du roi contre Hugues-le-Grand, et procéder contre ce seigneur par les censures ecclésiastiques, s'il se trouvait coupable et s'il continuait à troubler le royaume.

Le concile se tint à Ingelheim, près de Mayence (2),

---

(1) Ce septième canon du troisième concile de Carthage, tenu en l'an 307, forme le dix-neuvième chapitre du Code des canons de l'Église d'Afrique, ayant pour titre : *Ut si quis episcopus accusatur ad primatem ipsius provinciæ causa deferatur.*

Voici un fragment de ce canon :

Aurelius episcopus dixit : quisquis episcoporum accusatur, ad primatem provinciæ ipsius causam deferat accusator; nec a communione suspendatur cui crimen intenditur, nisi ad causam suam dicendam electorum judicum die statuta litteris evocatus minimè occurrerit... Si autem ad concilium universale anniversarium occurrere noluerit, ut vel ibi causa terminetur, ipse in se damnationis sententiam dixisse judicetur; tempore sane quo non communicat nec in sua ecclesiâ, vel parœcia communicet. (Voyez la collection des Conciles de Labbe, tome II, pag. 1060 et 1168, édition de 1671; et, dans l'édition du père Hardouin, de 1715, voyez les pag. 875 et 961, tome I.)

(2) Ce concile s'assembla au mois de juin, au lieu du mois d'août, comme l'avaient indiqué les pères du concile de Mouzon.

Les évêques, au nombre de trente, étaient presque tous des états de Germanie ou de Lorraine, Hugues-le-Grand ayant empêché les autres prélats de s'y rendre. Après les prières et les formalités ordinaires, le légat ouvrit le concile, fit lire les lettres de sa commission, par lesquelles le pape lui donnait pouvoir de terminer les affaires ecclésiastiques occurrentes et de lier et délier par l'autorité apostolique ce qu'il jugerait à propos. Le roi Louis (1), qui était assis à côté d'Othon, s'étant alors levé, développa sa plainte contre Hugues-le-Grand; il exposa comment ayant été forcé de fuir en Angleterre, pendant que des rebelles tenaient son père captif, il avait été rappelé et rétabli sur le trône de ses ancêtres par Hugues lui-même et par les principaux seigneurs, comment ensuite il avait été trahi et détenu dans une prison pendant un an entier par ce même comte, qui ne pouvait souffrir de maître et qui l'avait forcé de racheter sa liberté par la cession de Laon. Il ajouta qu'il ne s'était point attiré ces malheurs par un mauvais gouvernement, et que, si quelqu'un osait lui adresser le moindre reproche sur sa conduite, il était prêt à subir le jugement du concile, celui du roi de Germanie, et à prouver même son innocence dans un combat singulier contre celui qui oserait l'accuser de quelque action indigne de sa personne et de sa qualité.

Après ce discours qui émut beaucoup les membres du

---

(1) Le roi Louis, ainsi que le roi Othon, n'entendaient pas le latin, car on fut obligé de traduire en langue tudesque quelques lettres, afin qu'ils pussent les comprendre. L'ignorance de Louis était assez notoire, car Foulques-le-Bon, comte d'Anjou, seigneur très-pieux et ami des lettres, ayant appris que le roi, le voyant chanter avec les chanoines de Saint-Martin de Tours, l'avait montré au doigt par dérision, lui écrivit ces mots hardis ; *Sachez, sire, qu'un roi non lettré est un âne couronné.* Sa dévotion pour saint Martin l'avait porté à s'associer avec les chanoines de cette église; il assistait aux offices divins revêtu comme eux, et se conformant à leurs cérémonies.

concile, Artold, prenant la parole pour l'instruction de affaire, raconta ce qui s'était passé dans l'église de R depuis la mort du dernier archevêque, les violences e cées en faveur de son concurrent par le comte de Ver dois, la promotion irrégulière et scandaleuse de ce j homme, les persécutions qu'il avait lui-même souffert ce sujet, et demanda d'être confirmé dans la possessio son siége.

Le concile, ayant délibéré, rédigea dix canons, don trois premiers, concernant ces affaires, sont ainsi çus (1) :

I. Que personne dans la suite ne porte atteinte à l torité du roi et ne se rende à son égard coupable d cune félonie. Nous avons décrété, en prenant pour règl jugement du concile de Tolède, que le comte Hugues a usurpé les états du roi, devait être frappé du glaiv l'excommunication, à moins qu'il ne fasse satisfaction le temps prescrit.

II. Nous rétablissons avec honneur Artold, qui a été chassé de son siége. Hugues, qui s'en était emp est excommunié, ainsi que les prélats qui l'ont ordo ou qu'il a ordonnés, à moins qu'ils ne viennent se p senter au concile, qui sera tenu à Trèves le huit septem suivant, pour y recevoir une pénitence convenable à l faute.

III. Si le comte Hugues ne fait pas satisfaction à concile, nous avons résolu de l'excommunier pour autre raison que celle que nous avons marquée, sa parce qu'il a chassé de son siége Rodolphe, évêque de La dont la fidélité pour le roi Louis a été tout le crime.

Mais, comme pour être efficaces, ces décisions avai besoin de l'appui des armes, Louis pria Othon de lui p

(1) Les autres canons concernent la discipline.

ter secours ; et les évêques de Lorraine ayant aussitôt assemblé leurs milices, allèrent assiéger Mouzon, et forcèrent Hugues qui se disait toujours archevêque de Reims à rendre cette place dont ils firent raser les fortifications. Puis, ayant joint l'armée du roi, ils vinrent devant Laon, s'assemblèrent dans une église voisine où ils excommunièrent Thibault, qui tenait cette place, et citèrent Hugues-le-Grand, au nom du légat, pour venir faire satisfaction de tout ce qu'il avait fait contre le roi et les évêques. Guy de Soissons s'y présenta, demanda pardon au concile de ce qu'il avait ordonné Hugues, archevêque de Reims, et soumit au roi sa ville épiscopale.

Les Lorrains n'ayant pu s'emparer de Laon, rentrent dans leurs foyers, et Hugues-le-Grand, qui s'était jusque-là tenu sur la défensive, reprend aussitôt les hostilités, et marche contre Soissons afin d'en punir l'évêque, dont la soumission à Louis était, à cause des circonstances, d'un exemple très-dangereux. Mais la résistance des habitants ne lui ayant pas permis de prendre cette ville, quoiqu'il fût parvenu à y mettre le feu et à brûler la cathédrale, il se dirige sur Roucy, où il est encore repoussé. Ce double échec ébranle plusieurs gentilshommes, qui abandonnent le parti excommunié pour embrasser celui de l'archevêque Artold.

Le légat, pouvant alors agir avec plus de vigueur, tient un concile à Trèves (1) afin de procéder contre Hugues-le-Grand. Il demande d'abord comment ce seigneur s'est conduit, tant envers le roi qu'envers les évêques, depuis son excommunication comminatoire prononcée par le concile d'Ingelheim. Les prélats font alors le récit de ses hostilités et de ses violences. Le légat demande ensuite si ce comte a été cité, et s'il a reçu les lettres qu'on lui a

(1) An 948. *Concilium Trevirense.*

écrites à ce sujet. Artold répond que quelques-unes lui sont parvenues; que le porteur des autres avait été pris par les coureurs de ce comte qui, d'ailleurs, avait été suffisamment prévenu par les premières lettres et de vive voix. Le légat demande enfin si quelqu'un a été envoyé par Hugues pour répondre en son nom; mais personne ne se présentant, l'affaire est remise au lendemain et renvoyée encore au jour suivant, nonobstant les réclamations des clercs et des seigneurs laïques qui craignaient qu'on ne différât. Dans l'intervalle, Guy de Soissons demande encore pardon d'avoir ordonné Hugues de Vermandois, et le légat le lui accorde à la prière d'Artold et de Robert de Trèves.

Enfin, le troisième jour étant arrivé sans que personne parût pour représenter Hugues-le-Grand au concile, ce comte fut frappé d'excommunication jusqu'à ce que, venant à résipiscence, il fit satisfaction en présence du légat, sans quoi il serait obligé d'aller en personne à Rome pour se faire absoudre. Deux évêques, ordonnés par l'ancien archevêque de Reims, l'un après l'expulsion, l'autre après la condamnation de ce prélat, furent pareillement excommuniés.

Le légat, ayant accompli sa mission, se rendit à la cour du roi de Germanie et de là partit pour Rome, où le pape Agapet confirma, dans un concile, la déposition de Hugues de Vermandois et l'excommunication de Hugues-le-Grand.

Mais les esprits étaient toujours dans une grande irritation; les seigneurs, attachés aux différents partis, s'attaquaient réciproquement, et cette guerre de châteaux et de petites villes occasionnait partout un extrême désordre.

Enfin, la paix se fit, en l'an 950, par l'entremise d'Othon. Hugues-le-Grand, en présence de deux armées, rendit hommage au roi, le reconnut de nouveau pour son souverain

et lui rendit Laon. Artold resta paisible possesseur de l'église de Reims.

L'année suivante (1), les Hongrois pénétrèrent en Aquitaine où ils firent de grands ravages, et vinrent encore, deux ans plus tard, désoler la Champagne et la Flandre.

Le roi Louis, constamment tourmenté par Hugues-le-Grand, et dévorant des humiliations qu'il ne pouvait ni éviter ni venger, mourut en septembre 954, d'une chute de cheval, en poursuivant un loup sur les bords de l'Aisne.

Ainsi finit le règne de ce prince, dont le courage et l'activité s'épuisèrent inutilement dans des luttes continuelles avec des seigneurs plus puissants que lui (2).

---

(1) En cette même année, Bérenger, évêque de Verdun, établit le célèbre monastère de Saint-Vannes.

(2) La plupart des vassaux du roi possédaient plus de villes et de terres que lui; car, ainsi que je l'ai déjà dit, il n'avait guère en propre que la ville de Laon. Or, comme, suivant l'usage établi depuis le commencement de la monarchie, les armées n'étaient composées que des milices tirées de chaque territoire, de chaque comté, il en résultait que le roi ne pouvait avoir de troupes que par le moyen des seigneurs; de sorte qu'il se trouvait sur ce point à leur discrétion. Si ceux-ci étaient en guerre entre eux, ce qui arrivait fréquemment, le roi ne pouvait en tirer aucun secours, chacun faisant passer ses intérêts particuliers avant ceux de l'Etat. D'un autre côté, ces seigneurs vendaient souvent fort cher leurs services, en imposant pour condition la cession de quelque ville dont la couronne avait le domaine immédiat. Les rois se trouvant ainsi obligés de se défaire peu à peu de ce qu'ils possédaient, leur domaine se trouva réduit à quelques maisons royales et à la ville de Laon. Tel fut, pour la couronne, le résultat de l'hérédité des comtés et des duchés.

XLVIII.

RÈGNE DE LOTHAIRE. — CONCILE DE BOURGOGNE. (*Voir en note.*) — MORT DE HUGUES-LE-GRAND. — PIÉTÉ DE LA COUR DU ROI DE GERMANIE. — SAINTE MATHILDE, SAINTE ADÉLAÏDE, SAINT BRUNON. — GUERRE AVEC LES NORMANDS. — LE DUC DE NORMANDIE ACCORDE LA PAIX A LA PRIÈRE DE L'ÉVÊQUE DE CHARTRES. — MARIAGE DE LOTHAIRE. — CROYANCE DE LA FIN DU MONDE. — SAINT AIMARD, SAINT MAYEUL, SAINT GOZLIN, SAINT GÉRARD. — MORT D'ARTOLD, ARCHEVÊQUE DE REIMS. — NOUVELLES PRÉTENTIONS DE HUGUES. — DUEL ENTRE DEUX SEIGNEURS. (*Voir en note.*) — SAINT BERNARD MISSIONNAIRE DANS LES ALPES. — DÉFAITE DES SARRASINS. — MORT D'OTHON-LE-GRAND. — GUERRES AVEC OTHON II AU SUJET DE LA LORRAINE. — MORT D'OTHON II, SURNOMMÉ LE SANGUINAIRE. — MORT DE LOTHAIRE.

Lothaire, fils aîné de Louis, succéda seul au trône; Charles, son jeune frère, n'y eut aucune part, contrairement à l'usage observé jusque-là et qui désormais ne fut plus suivi.

Hugues-le-Grand, soit par prudence, soit par générosité, préféra soutenir l'héritier légitime que de le dépouiller, et lui laissa le vain titre de roi en gardant le pouvoir pour lui-même. Ayant donc pris sous sa protection le jeune prince, il le fit reconnaître par les seigneurs du royaume et sacrer à Reims en grande solennité. La reine mère et le nouveau roi se retirèrent ensuite à Laon (1), et deux ans après (2), Hugues-le-Grand mourut. Le jeune roi se vit

(1) Cette ville était devenue la demeure ordinaire des rois, et comme leur place de sûreté contre les entreprises de leurs vassaux.

(2) An 956.

L'année précédente, les évêques de Bourgogne avaient tenu un concile pour frapper d'excommunication un seigneur nommé Isoard et ses complices, qui avaient usurpé quelques terres appartenant au monastère de Saint-Symphorien d'Autun. « Que ces usurpateurs, » est-il dit dans la lettre de ces prélats, « soient excommuniés au nom du pape et au nôtre, « et séparés de la société des chrétiens; qu'ils n'entrent pas dans l'église,

dès lors plus libre, sans devenir plus puissant; mais il comptait sur l'appui d'Othon de Germanie, son oncle, dont les forces étaient immenses, et dont la cour était une école de piété. Là, brillaient de l'éclat des plus pures vertus, sainte Mathilde, mère du roi, issue du fameux Vitikind, si célèbre sous Charlemagne, saint Brunon, l'homme le plus savant qui fût en Germanie, frère du roi, et la reine sainte Adélaïde (1), plus illustre encore par sa modestie que par la grandeur de son rang.

« qu'ils n'assistent pas à la messe, qu'ils ne mangent, ne boivent, ni ne « couchent avec aucun chrétien; s'ils sont malades, qu'on ne les visite « point; s'ils meurent, qu'on ne les enterre point, mais qu'ils soient en- « gloutis avec Coré, Dathan et Abiron dans l'abîme de perdition. »

On voit par cette formule, alors en usage, quels étaient les effets extérieurs de l'excommunication.

(1) Cette princesse était fille de Raoul ou Rodolphe II, roi de Bourgogne. A l'âge de seize ans, elle devint l'épouse de Lothaire, roi d'Italie, qu'elle eut bientôt le malheur de perdre. Bérenger, fils du marquis d'Ivrée, se fit aussitôt proclamer roi avec son fils dans la ville de Vérone. Mais, comme Adélaïde tenait toujours Pavie, qui était le siége des rois d'Italie, Bérenger voulut marier son fils avec elle, afin de s'assurer par là de tout le reste du royaume. Adélaïde n'ayant pas voulu consentir à cette alliance, Bérenger alla mettre le siége devant Pavie, s'empara de cette ville et remit la princesse entre les mains de sa femme qui la fit enfermer en prison et la traita avec beaucoup d'inhumanité. Mais Adélaïde, qui était réservée par la Providence à une glorieuse destinée, trouva moyen de s'échapper. Othon, roi de Germanie, étant venu à son secours, l'épousa et se rendit maître du royaume d'Italie. Après avoir reçu, des mains de l'archevêque de Milan, la couronne de fer, suivant la coutume, il se rendit à Pavie, et de là à Rome, où il entra comme en triomphe aux acclamations du peuple et du sénat, qui le proclamèrent *auguste* (an 962). Il fut ensuite couronné par le pape, auquel il promit de maintenir les droits du saint-siége et de lui rendre tout ce que l'église romaine tenait des empereurs francs et que les tyrans lui avaient ravi; et il reçut aussi réciproquement la promesse que lui fit ce pontife de lui garder toujours une inviolable fidélité. Ainsi, l'empire étant passé des Francs aux Italiens, qui l'usurpèrent sur les successeurs de Charlemagne, auxquels il appartenait comme une portion de la monarchie franque, fut transporté aux Allemands en la personne d'Othon. (Voy. l'*Histoire de la décadence de l'Empire après Charlemagne*, par le P. Maimbourg, pages 39 et 40.)

L'année suivante, le pape qui, en changeant son nom d'Octavien en

La paix régnait dans le royaume de Lothaire; mais l'autorité royale restait toujours dans l'abaissement, et le domaine du prince dans le plus pauvre état. La reine mère, désirant mettre un terme à cette situation, résolut de s'emparer pour son fils du beau duché de Normandie; et de même que son mari l'avait fait plusieurs années auparavant elle employa de perfides moyens; mais ils n'eurent aucun succès, car Richard, prévenu à temps, ne se rendit pas à la conférence qui n'était qu'un prétexte pour se saisir de lui. Bientôt la guerre civile éclate, et Richard, craignant de succomber, appelle à son secours les peuples du Danemark qui viennent exercer les plus cruels ravages. Les prélats, émus par tant de ruines et jugeant impuissants tous les efforts du roi, s'assemblent en concile et chargent l'évêque de Chartres d'aller trouver Richard pour traiter de la paix. Cet évêque, s'étant donc présenté devant le prince, lui fit une touchante peinture des maux qui désolaient son diocèse et les diocèses voisins, et, tâchant de l'émouvoir en invoquant ses sentiments chrétiens, il lui dit : « Nous « sommes étrangement surpris que vous, qui passez pour « le prince le plus religieux de l'univers et le plus attaché « au christianisme, permettiez cependant à des idolâtres « d'exercer tant de cruautés contre les chrétiens. En « passant sur vos terres, j'ai vu les peuples tranquilles, les « églises fréquentées, et le service divin s'y faire avec « solennité. Hélas! que notre sort est différent! désolés

---

celui de Jean XII, n'avait pas changé de mœurs, traita secrètement avec Albert, fils de Bérenger. Othon repassa aussitôt les Alpes, marcha droit à Rome, d'où le pape s'était hâté de fuir, et fut reçu avec de nouvelles acclamations de la part du peuple, du sénat et du clergé qui lui prêtèrent de nouveau serment de fidélité, et s'obligèrent par une promesse solennelle à ne créer et à ne consacrer jamais de pape que de son consentement et selon son choix : *Nunquàm se papam electuros aut ordinaturos, præter consensum atque electionem D. imperatoris, ipsiusque filii regis Ottonis.* (LUITPRAND, lib. VI.)

« par les incendies et les rapines, nous sommes jour et « nuit dans les alarmes de la mort, et nous ignorons « encore à quel dessein on en use ainsi envers nous. » Le duc, après quelques observations, se laissa fléchir et consentit à signer la paix. Il se tint à cet effet une conférence dans laquelle on fut bientôt d'accord ; mais, comme il fallait l'assentiment des troupes auxiliaires, une grave difficulté s'éleva ; car ces Normands, espérant un plus ample butin, voulaient continuer la guerre et n'étaient pas disposés à retourner dans leur pays. Cependant, Richard ayant gagné quelques-uns de leurs chefs, l'on tomba d'accord que les soldats recevraient une somme d'argent ; qu'on remplirait leurs vaisseaux de vivres ; que ceux qui voudraient embrasser le christianisme et vivre en paix en Normandie seraient libres d'y rester, et qu'enfin on donnerait des pilotes à ceux qui voudraient aller chercher fortune sur les côtes d'Espagne habitées par les Sarrasins. Les choses étant ainsi réglées, plusieurs de ces idolâtres embrassèrent la foi et restèrent en Normandie ; quant aux autres, ils allèrent piller plusieurs villes d'Espagne et battre les Sarrasins.

Peu de temps après, Lothaire se trouva sur la rivière d'Epte avec le duc Richard, et les anciens traités ayant été confirmés par serment, la paix fut ainsi rétablie.

Le roi prit ensuite les armes contre Arnoul II, comte de Flandre, qui méconnaissait ses devoirs de vassal, réunit à sa couronne une grande partie de ce comté, se rendit à Cologne pour épouser Emma, fille du premier mariage de la reine Adélaïde (1), et revint gouverner ses états dont il sut maintenir longtemps la tranquillité.

Une grossière erreur, suite de l'ignorance, s'était alors répandue et avait fait de rapides progrès. L'on croyait que

(1) An 966.

la fin du monde allait arriver (1), et les peuples s'étaie émus à tel point, que l'armée d'Othon-le-Grand étant marche pendant une éclipse, s'imagina que c'était là dernier jour, et chacun ne songea qu'à fuir et à se cache Les partisans de cette erreur, pour lui concilier plus créance, tâchaient de l'appuyer de raisonnements assor à leur génie. Ils disaient que, lorsque le jour de l'Annon ciation de la sainte Vierge se rencontrerait avec le ven dredi-saint (ce qui arrive une fois dans l'espace de moi d'un siècle, mais ce que ces prétendus supputateurs de temps ignoraient), ce serait une marque infaillible que l fin du monde approchait. Abusant d'ailleurs des verset 3 et 4 du XXe chapitre de l'Apocalypse, qu'ils étaient bie éloignés d'entendre, ils soutenaient qu'aussitôt que mill ans seraient révolus depuis la naissance du Sauveur, l'anté christ paraîtrait (2).

Mais les hommes ne songeaient point à devenir meil-

---

(1) Les Romains, qui avaient appelé leur ville la ville éternelle, qui s'é taient fait prédire par leurs poëtes un empire sans terme, les Romain étaient aussi sous le poids d'une prédiction fatale, d'une *vaticinatio* étrusque; car, selon les vieilles idées de l'Etrurie, les villes, les empire avaient un cycle déterminé à parcourir, une vie à vivre, après quoi ils de vaient mourir comme les individus et comme le monde. Or, les dou siècles du cycle de Rome finissaient vers le temps où, par une coïncidenc bizarre, a fini en effet l'empire d'Occident. (*Hist. litt. de la France*, pa J.-J. Ampère, tom. III, page 274.)

(2) Voy. l'*Hist. litt. de la France*, par des bénédictins de la congré tion de Saint-Maur.

Cette rêverie fut combattue par Adson, abbé de Montierender, qui écr vit sur l'antéchrist, à la prière de la reine Gerberge. Richard, abbé Fleury, l'attaqua également et la détruisit ainsi que nous l'apprend Abbo qui devint abbé du même monastère : *Abbas meus beatæ memoriæ Richa dus sagaci animo propulit.*

Il ne s'éleva, du reste, dans ce siècle aucune erreur soit sur le dogm soit sur les autres points de la religion; car, ainsi que le font observer l auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, cette sorte d'erreurs suppo des temps lettrés et féconds en hommes savants qui cherchent à creus et à approfondir les questions, et à en faire naître de nouvelles.

leurs, et cette terreur de l'heure fatale n'arrêta ni le vice, ni l'ambition, ni la dépravation des mœurs. Cependant l'on comptait encore dans le royaume quelques modèles de vertu ; et la congrégation de Cluny continuait à donner à l'Église le spectacle le plus édifiant. Saint Mayeul, successeur de saint Aimard (1) dans la direction de cette nombreuse communauté, commençait à devenir célèbre par la perfection de ses qualités et par sa ferveur, tandis que saint Gozlin, évêque de Toul, et après lui saint Gérard, soutenaient par l'éclat de leur piété, la dignité, la sainteté de l'épiscopat.

Le christianisme venait de pénétrer en Pologne (2); Miesko ou Miécislas s'était fait baptiser avec plusieurs de ses sujets en l'an 965, et avait immédiatement ordonné la destruction des idoles. La religion de ce peuple avait

---

(1) Saint Aimard avait succédé à saint Odon.

(2) L'ancienne religion des nations scandinaves, des Suédois, des Danois, etc., était tout-à-fait différente. Les Danois s'imaginaient que leurs dieux, et surtout Odin, Thor et Freïa se plaisaient à immoler des victimes humaines. Suivant la mythologie de l'Islande, Odin, le suprême dieu des peuples du Nord, était appelé dieu terrible et sévère, le père du carnage, le dépopulateur, le dieu rugissant qui donnait la victoire. On croyait qu'il descendait souvent pour intervenir dans les batailles, pour enflammer la fureur des combattants, pour frapper ceux qui devaient périr, et pour conduire leur âme aux célestes demeures. Des guerriers allant au combat faisaient vœu de lui envoyer un certain nombre d'âmes qu'il devait recevoir à Valhalla, sa résidence ordinaire. Il adoptait pour ses enfants tous ceux qui étaient tués les armes à la main, et il les admettait comme des héros dans son palais. Ceux-là seuls qui mouraient en combattant pouvaient prétendre au plaisir préparé pour eux dans le Valhalla; les plaisirs dont ils s'attendaient à jouir dans l'autre monde montraient ce qu'ils aimaient dans celui-ci : c'était de combattre, de manger, de boire et d'avoir des femmes dans le Valhalla; ils espéraient avoir chaque jour le plaisir de se ranger eux-mêmes en ordre de bataille, et de se mettre en pièces; mais aussitôt que l'heure du repas approchait, ils devaient tous, à cheval, retourner sains et saufs dans la maison d'Odin. La chair du sanglier Périmnar était suffisante pour eux tous. Chaque jour elle devait être servie à table, et chaque jour elle se retrouvait entière; leur boisson était de la bière et de l'hydromel. Une troupe de vierges servait les héros à table et

été jusqu'alors un mélange de celle des Grecs et des Romains, car ils faisaient des sacrifices au Soleil, à la Lune, au Vent; ils adoraient Jupiter sous le nom de *Jessa*, Pluton sous celui de *Lacton*, Cérès sous la dénomination de *Nia*, Vénus sous celle de *Mazane*, et Diane qu'ils appelaient *Ziénovie;* Castor et Pollux recevaient aussi leurs hommages sous le nom de *Lele* et *Polete*.

Ainsi se propageait la divine semence qui devait régénérer le monde et porter la lumière aux peuples (1).

Les prétentions de Hugues de Vermandois sur l'archevêché de Reims s'étaient réveillées à la mort d'Arthold (2); et sa famille, qui était très-puissante, avait mis

---

remplissait leurs coupes aussitôt qu'elles étaient vidées. C'était l'espoir d'avoir de pareilles jouissances qui excitait le Scandinave à braver la mort, et même à la rechercher avec ardeur. Les extraits suivants de l'ode du roi Régner Lodbrog font connaître le génie des nations du Nord : « Nous combattîmes avec l'épée ce jour où je vis dix mille de mes ennemis roulant dans la poussière près d'un promontoire en Angleterre. Une « pluie de sang coulait de nos épées.... Dans les îles du Midi, beaucoup « de mes vaillants guerriers moururent. Rogvaldur tomba, et je perdis « mon fils dans la mêlée; les oiseaux de proie gémirent de sa chute; ils « perdirent celui qui préparait leur banquet. Quel heureux sort pour le « brave que de périr ainsi au milieu d'une grêle de flèches. » Ce même roi s'exprimait de la manière suivante peu de temps avant sa mort : « Nous « sommes taillés en pièces avec le glaive; mais cela me remplit de joie « quand je pense au repas qui m'est préparé dans le palais d'Odin. » Suivant cette mythologie du Nord, ceux qui mouraient de maladie ou de vieillesse vivaient misérablement dans l'autre monde. Aussi, plutôt que de mourir dans leur lit, se faisaient-ils porter sur le champ de bataille pour y mourir ou se donner la mort. Telles étaient les idées qui rendaient ces peuples féroces en leur inspirant un enthousiasme guerrier et une soif ardente du sang. (Edouard Ryan, *Bienfaits de la religion chrétienne*; voy. aussi Keysler, *Antiq. septentr.*; Mallet, *Antiq. septentr.*)

(1) La Russie jouit bientôt après des bienfaits du christianisme. (Voy. ce que j'ai dit page 421, à la note.)

(2) An 961.

En cette même année il y eut un fameux duel par ordre du comte Raimond. Deux seigneurs étant en procès au sujet d'une église et d'une terre qui en dépendait, ce comte, devant lequel ils comparurent pour plaider leur cause, ne trouvant pas de preuves assez décisives, ordonna que les

tout en œuvre pour lui faire atteindre ce but; mais les évêques des provinces de Sens et de Reims, s'étant assemblés pour l'élection, s'opposèrent énergiquement au rétablissement de cet ancien prélat et représentèrent qu'ils ne pouvaient l'absoudre d'une excommunication prononcée par un concile présidé par un légat du saint-siége; comme les partisans de Hugues insistaient, on convint de s'en rapporter au pape, lequel répondit que Hugues, ayant été excommunié à Rome dans un concile, ne pouvait plus occuper de siége; et sur cette réponse qui tranchait désormais toute difficulté, l'on élut Odalric.

Un pieux et zélé missionnaire parut alors dans les sauvages régions des Alpes. Saint Bernard de Menthon (1), archidiacre d'Aoste, touché de l'ignorance des habitants de ces montagnes, n'hésita pas à se dévouer à leur instruction, et, gravissant les lieux les plus inaccessibles, il abattit les idoles qui restaient encore, répandit partout la lumière et les secours de la religion, et laissa des monuments de sa piété sur ces cimes glacées qui portent encore son nom (2). Vers le même temps, les Sarrasins, qui s'é-

---

deux prétendants se battissent, afin que Dieu fît connaître lequel des deux avait droit. Mais ces deux combattants s'étant escrimés l'un contre l'autre depuis le matin jusqu'au soir, sans qu'aucun d'eux eût l'avantage, le comte et les autres assistants décidèrent qu'ils n'avaient droit ni l'un ni l'autre à cette église, et l'adjugèrent avec ses dépendances au monastère de Saint-Pierre de Beaulieu, et ils obligèrent les deux seigneurs à donner leur désistement, ce qu'ils firent par un acte daté du mois de juillet, la huitième année de Lothaire, c'est-à-dire en l'an 961.

(1) Petit village de Savoie, à deux petites lieues d'Annecy.

(2) Saint Bernard de Menthon, touché des maux qu'avaient à souffrir les pèlerins qui se rendaient des Gaules à Rome pour visiter les tombeaux des saints apôtres, fonda, vers l'an 962, dans les Alpes pennines, cet hospice si justement célèbre, et qui est l'habitation la plus élevée de l'ancien monde, puisqu'il est, suivant M. Pictet, à 1,246 toises, et, suivant M. Saussure, à 1,257 au dessus du niveau de la mer. Cet hospice est environné d'un grand nombre de pics entre lesquels se trouvent plusieurs glaciers considérables. Pendant les mois les plus froids, le thermomètre se tient,

taient emparés de quelques passages de ces contrées, et qui, quelques années auparavant, avaient fait saint Mayeul prisonnier (1), lorsqu'il revenait d'Italie, où il était passé à la prière de l'empereur, pour réformer divers monastères, furent attaqués et complétement défaits par Guillaume, comte de Provence, qui, désirant se consacrer entièrement à Dieu, alla plus tard finir ses jours dans l'obscurité d'un cloître (2).

Othon-le-Grand étant mort (3), il s'éleva quelque temps

---

aux environs de l'établissement, à vingt et vingt-deux degrés au dessous de zéro. En été il gèle presque tous les matins, et l'on n'y jouit que très-rarement d'un ciel serein. Le petit lac qui se trouve à côté reste gelé pendant les trois quarts de l'année et ne nourrit aucun poisson; le jardin ne produit que quelques racines. C'est, dit-on, du temps de César qu'on parvint à établir sur ce mont une route praticable. A peu de distance du couvent se trouvait un temple dans lequel était la statue d'un dieu que les Romains appelèrent Jupiter *Pennium*, et que les naturels des vallées voisines appelaient auparavant *Pennius*, du mot celtique *Penn* (hauteur); et c'est de là qu'est venue la dénomination de *Pennines* qui a été donnée à cette partie des Alpes, nommée aussi par les Romains *Mons Jovis*, d'où est dérivé le nom de *Mont de Joux*. Les Italiens l'appellent encore *Mont Jove*; mais il est connu dans le monde entier sous le nom de Mont Saint-Bernard, nom qu'il commença à porter vers la fin du xe siècle, après la fondation de l'hospice par le saint archidiacre d'Aoste. On voit les restes de l'ancien temple païen à l'ouest du couvent, sur un plateau qui a conservé le nom de plan de Jupiter.

L'hospice est desservi par des religieux de l'ordre de saint Augustin, qui sont tenus de loger, de nourrir gratuitement les personnes qui traversent le grand Saint-Bernard, et de parcourir les chemins pendant les mois les plus rigoureux de l'année, avec de gros chiens dressés pour porter des secours aux voyageurs en danger, lesquels sont recueillis et soignés dans l'hospice, sans aucune rétribution.

(1) Ce saint abbé ayant écrit à ses moines de Cluny pour leur faire connaître sa captivité, ceux-ci lui firent aussitôt parvenir la somme demandée pour sa rançon et pour celle des autres personnes qui l'accompagnaient.

(2) On prétend que saint Bobon ou Beuvon eut beaucoup de part à cette expédition contre les Sarrasins. C'était un noble provençal qui sut allier les vertus chrétiennes avec les vertus militaires. Il mourut à Voghera, en allant à Rome, un samedi 22 mai, veille de la Pentecôte, ce qui convient à l'an 986. Il est honoré le jour de sa mort à Voghera, comme patron de la ville. (Longueval, liv. XVIII.)

(3) An 973.

après de sanglants démêlés au sujet de la Lorraine, entre Othon II son fils et le roi Lothaire, qui, ne négligeant aucune occasion d'étendre son domaine, cherchait à rendre à la couronne la possession de ce pays (1). Othon, pour arrêter les prétentions de Lothaire, prit le parti d'offrir à Charles, frère de celui-ci, le duché de la Basse-Lorraine, à condition de l'hommage, et de le tenir comme mouvant de la couronne de Germanie. Charles s'empressa d'accepter l'offre de l'empereur, perdit ainsi l'amitié de son frère et souleva contre lui l'indignation générale pour s'être rendu vassal d'Othon.

Lothaire prend les armes, entre brusquement en Lorraine, arrive à Metz, où beaucoup de seigneurs viennent lui faire hommage, et marche sur Aix-la-Chapelle avec une telle célérité qu'il y pénètre au moment même où l'empereur, dans la plus grande sécurité, allait se mettre à table. Othon, ainsi surpris, n'a que le temps de fuir, laissant son palais à la discrétion du vainqueur qui trouva son dîner tout prêt, se réjouit fort de cette aventure et rentra dans son royaume après avoir ravagé celui de son rival.

Othon rassemble une assemblée nombreuse, et vient à son tour dévaster la Champagne, les environs de Reims, de Laon, de Soissons, et vient camper sur les hauteurs qui dominent Paris. Un de ses neveux, qui s'était vanté d'aller insulter la porte de la ville et d'y enfoncer sa lance, parvint, en effet, à l'exécuter pendant l'incendie du faubourg; mais il paya sa témérité de la vie, ainsi que ceux qui l'ac-

---

(1) Dans l'espace de cent ans, dit le P. Daniel, la Lorraine avait diverses fois changé de maître, tantôt soumise aux rois de France, tantôt aux rois de Germanie, tantôt partagée entre eux et tantôt réunie sous le même, tantôt cédée en tout ou en partie par les rois de France aux rois de Germanie, tantôt par les rois de Germanie aux rois de France, tantôt envahie par les uns ou par les autres.

compagnaient. L'empereur demeura trois jours à la vue d Paris, se mit ensuite en retraite dans la crainte d'être lui même enveloppé par les troupes du roi, et fut sans cess harcelé jusqu'aux Ardennes, après avoir perdu son arrière garde et la plupart de ses bagages.

L'année suivante (1), les deux rois ne firent que s'ob server, se tenant l'un et l'autre sur la défensive; et, comm ils désiraient également la paix, ils s'entendirent bientô en réglant que la possession de la Lorraine resterait Othon, sous la condition qu'il reconnaîtrait le droit de l couronne des Francs sur ce pays (2). Quatre ans après Othon II mourut en Italie (3), et le roi Lothaire eut l

(1) An 980.

(2) Cette paix fut faite contre l'avis des principaux seigneurs d royaume, et surtout de Hugues-Capet et de son frère le duc de Bour gogne, qui croyaient le roi en état de réunir la Lorraine à la couronne s'il avait voulu continuer la guerre. (DANIEL, *Hist. de France.*)

(3) Ce prince s'étant rendu en Italie pour rétablir son autorité, et ayant fait rentrer plusieurs villes dans le devoir, alla passer les fêtes de Noël Rome, où il fut accueilli avec beaucoup de magnificence et de joie; ma comme ces démonstrations lui semblaient peu sincères, il résolut de débarrasser, par un effroyable massacre, des hommes les plus puissant A cet effet, il fit préparer au Vatican un superbe festin auquel il invi tous les grands de Rome, les magistrats et les députés des villes d royaume. Tout à coup, au milieu du repas, et pendant que l'empereu s'efforçait d'inspirer de la joie à la compagnie, l'on voit entrer des solda qui, l'épée à la main, environnent les tables et se tiennent menaçants de rière les conviés. A ce spectacle si terrible, chacun reste muet d'effro Alors un officier lit plusieurs noms portés sur un papier qu'il tenait à main, et les soldats, s'emparant aussitôt des personnes désignées, l entraînent dans une pièce voisine et les massacrent. Lorsque le derni nom eut été lu et la dernière victime égorgée, Othon congédie les solda et fait continuer le repas, cherchant encore à l'égayer par un extérie riant, après cette horrible boucherie.

Ce prince, auquel ce crime abominable fit donner le surnom de *San guinaire*, ayant été abandonné par les soldats italiens au moment de livr bataille aux Grecs et aux Sarrasins coalisés qui avaient assemblé leur forces dans la Calabre, vit son armée détruite, se sauva dans une barqu et fut pris par des pirates qui, ne le connaissant pas, lui rendirent l liberté moyennant une forte rançon que l'impératrice envoya. Othon rent

générosité de défendre son fils contre Henri, duc de Bavière, qui voulait s'emparer du trône de Germanie ; il ne perdit cependant point de vue ses desseins sur la Lorraine dont il désirait ardemment la possession ; mais il fut surpris par la mort, le 2 mars 986, étant encore dans la force de l'âge, et laissant à son jeune fils un royaume qu'il avait su pacifier par sa prudence et soutenir par ses armes (1).

---

sur pied une nouvelle armée, rentra en Italie l'année suivante (an 983), s'empara de Bénévent, passa dans la Lombardie, et vint ensuite à Rome, où il mourut le 8 décembre.

(1) Rien n'est plus glorieux pour ce prince, dit le P. Daniel, que la louange qu'on lui donne dans son épitaphe, d'avoir su réunir les esprits des seigneurs et de les avoir eus tout-à-fait soumis à ses ordres. L'idée que l'histoire nous donne des règnes précédents et des premières années du sien doivent faire regarder cette soumission des grands comme l'ouvrage d'une prudence consommée dans l'art de gouverner.

Adalberon, archevêque de Reims, parle de Lothaire comme d'un prince distingué entre les souverains de son temps : *Gloriosissimus rex Lotharius, Francorum clarissimum sidus* (lettre à Ecbert, archevêque de Trèves). Cette lettre se trouve la XLVIIIe parmi celles de Gerbert, dans le *Recueil des Historiens de la France*, par les bénédictins de Saint-Maur, t. IX, p. 287). Il y a tout sujet de croire que si ce prince avait vécu davantage, il aurait rétabli un ordre parfait dans le royaume et dans le gouvernement.

Quelques historiens prétendent que Lothaire mourut empoisonné, et accusent de ce crime la reine Emma, sa femme ; mais les écrivains les plus voisins de cette époque n'en disent rien. D'un autre côté, dans les lettres que cette reine écrit à sa mère, l'impératrice Adélaïde, et dans l'une desquelles elle parle des persécutions qu'elle éprouve et des accusations dont elle est l'objet, elle ne fait aucune mention d'une accusation d'empoisonnement. La première de ces lettres, qu'on trouve parmi celles de Gerbert dans le *Recueil* de D. Martin Bouquet, commence ainsi : *Elapsa sunt tempora mearum deliciarum et decoris mei*, etc.

XLIX.

RÈGNE DE LOUIS V. — ACCUSATIONS CONTRE LA REINE-MÈRE. — L'ÉVÊQUE I LAON CHASSÉ DE SON SIÉGE. — LETTRE DE CE PRÉLAT AUX AUTRES ÉVÊQUI DU ROYAUME. — ADALBERON ARCHEVÊQUE DE REIMS. — SON CARACTÈRI SES TALENS, SA CONDUITE. — REIMS ASSIÉGÉ ET PRIS PAR LOUIS V. — FUI D'ADALBERON. — PAIX RÉTABLIE ENTRE LA REINE-MÈRE ET SON FILS. - MORT DE LOUIS V. — FIN DE LA DYNASTIE DES CARLOVINGIENS.

Lothaire, avant de mourir, avait fait couronner son fi Louis V (1), prince faible de corps et d'un petit esprit, q se brouilla bientôt avec sa mère et la persécuta cruellemen Cette princesse, qu'on accusait d'un commerce crimin avec l'évêque de Laon afin de la rendre odieuse, ne trou dans son fils, dont le devoir était de la défendre, qu'u ennemi de plus (2); et comme en cette matière on se lais aisément prévenir, les soupçons qui déjà tenaient lieu preuve, parurent entièrement fondés lorsqu'on vit conduite du roi envers les deux accusés.

L'évêque de Laon, brutalement chassé de son sié sans avoir été entendu, sans avoir pu se justifier, ne s'o blia pas dans sa disgrâce; désirant intéresser à sa cause to les prélats du royaume en leur faisant connaître son inn

(1) Surnommé le *Fainéant*.

(2) Elle écrivait à sa mère : « O madame, ma chère mère, je succom « sous le poids de la douleur qui m'accable. J'ai perdu mon mari; je con « tais sur mon fils; il est devenu mon ennemi : *Spes in filio fuit, is hos* « *factus est*. Mes anciens amis m'ont abandonné à ma honte, *a me recess* « *runt quondam mei amici ad ignominiam meam*, et à celle de toute « famille; ils ont inventé des crimes honteux contre l'évêque de Laon; i « le persécutent et s'efforcent de le faire déposer pour me couvrir d'u « éternel opprobre. Secourez, je vous prie, comme une bonne mère, un « fille affligée. »

cence, il leur écrivit : « Quoique par l'autorité du roi et
« par la faction de certaines personnes, je sois présente-
« ment chassé de mon siége, je ne suis cependant pas
« privé de l'épiscopat. Ma conscience ne me reproche
« rien, et des accusations calomnieuses ne sont pas un
« titre de condamnation. Que j'aie donc la consolation de
« vous voir compâtir à mon malheur, et que le troupeau
« sente l'absence du pasteur. C'est pourquoi, je vous en
« prie, je vous en conjure, que personne de vous ne donne
« le saint-chrême dans l'étendue de mon diocèse, n'y
« célèbre la messe et n'y donne la bénédiction épiscopale. »

Le roi, voyant que ce diocèse se trouvait ainsi mis en interdit, résolut de faire déposer l'évêque, suivant les règles canoniques. Mais les prélats de la province de Reims ne se prêtèrent pas à ses mauvais desseins.

Il y avait alors pour archevêque, dans le siége de cette église, un des hommes les plus éminents de ce siècle par son mérite et par sa science (1), Adalberon, pasteur vigilant, habile et zélé, qui, dans ces temps fâcheux, se trouva quelquefois contraint de repousser par la force les vexations de quelques seigneurs, et qui, dans cette circonstance, encourut la colère du roi, à cause de son refus (2)

---

(1) Folcuin, abbé de Laubes, auteur d'une histoire des abbés de son monastère, ayant pour titre : *Gestes des abbés de Laubes*, *Gesta abbatum Laubiensis monasterii*, regardait Adalberon, dont il était contemporain, comme un des hommes les plus savants de toute la Belgique : *Illarum partium eruditissimo Adalberone.* Cet abbé gouverna son monastère pendant vingt-cinq ans, y fit fleurir la piété et les études, et mourut en l'année 990.

(2) Le P. Daniel explique autrement cette disgrâce d'Adalberon ; mais les raisons qu'il donne sont vagues et ne s'appuient sur aucun fondement. « La mésintelligence, » dit-il, « se mit bientôt entre la reine et son fils. Les « grandes liaisons que cette princesse eut avec la cour de Germanie en « furent les causes ou les suites : je veux dire que de deux choses l'une, « ou que le roi rompit avec la reine sa mère par la connaissance qu'il eut « du commerce qu'elle entretenait avec la cour de Germanie, ou bien que, « se voyant menacée d'une disgrâce pour d'autres raisons que l'histoire ne

d'agir juridiquement contre l'évêque de Laon. Ce prin
pour l'en punir, vint aussitôt assiéger Reims et s'emp
de cette ville ; mais Adalberon trouva moyen de s'échapp

« marque point, elle eut soin de se ménager des ressources de ce côté
« afin de se soutenir contre son fils. Nous avons encore quelques lettres
« cette princesse qui sont la preuve la plus incontestable de ce que je
« mais qui ne nous apprennent rien de plus. Adalberon, archevêque
« Reims, Lorrain de nation, *était bien avant dans ces mêmes intrigues*,
« fut obligé pour cela de quitter le royaume. Le roi vint pour le surpren
« dans Reims ; il se donna des combats entre les troupes du roi et ce
« de l'archevêque ; la ville fut prise, mais le prélat s'échappa. »

Adalberon était en effet très-attaché à l'impératrice sainte Adélaï
mais cet attachement ne le porta jamais à être infidèle envers son prin
Il aimait trop la paix, et il était trop persuadé, pour parler d'après l
même, que les troubles de l'État jettent presque toujours l'Église d
la désolation, pour entretenir ou pour faire naître des brouilleries en
les deux cours. Plusieurs de ses lettres prouvent, au contraire, qu'il
ploya ses bons offices pour établir la paix et empêcher les divisions.
comprend dès lors que ce prélat, qui était convaincu de l'innocence de
reine-mère, fille de l'impératrice sainte Adélaïde, ait été favorable à ce
princesse injustement persécutée, et qu'il n'ait rien voulu faire con
l'évêque de Laon.

Ainsi s'explique tout naturellement le ressentiment du roi contre Ad
beron, qui, pour me servir de ses expressions, se trouva placé, à cause
tous ces différends, entre l'enclume et le marteau, *inter malleum et in
dem*. Toutes les prétendues intrigues entre la reine-mère Emma et la c
de Germanie se bornèrent, ainsi que le prouvent des lettres de cette pr
cesse, à des épanchements bien naturels entre une fille et sa mère ; on
voit rien de plus.

Mais pour revenir à Adalberon, voici ce que disent de son caractèr
de sa conduite les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la Fran*
t. vi, p. 445 :

« Au milieu de ces tristes événements, Adalberon s'arma de pruden
de courage, de vigilance, de zèle, d'intrépidité, et fut tellement attent
rendre à César ce qui était à César, qu'il ne manqua jamais de rend
Dieu ce qui était à Dieu. Sa sagacité lui fit trouver les moyens de rev
diquer les biens enlevés à son église, d'en augmenter les revenus,
rendre à ses chanoines leur nécessaire, de faire revivre parmi eux
exacte discipline qui subsista même quelque temps après sa mort, et
rendre à son diocèse son ancien lustre. Il ne fut pas moins soigneux
préserver son peuple de la corruption des mœurs dont le malheur
temps le menaçait. Il avait un talent singulier pour instruire ; et s'ét
rendu, par sa conduite, le modèle du troupeau, ses instructions et
exemple, réunis ensemble, portèrent des fruits de bénédiction. Les faib

Charles, duc de la Basse-Lorraine, oncle paternel du roi, et l'ennemi déclaré d'Emma, sa belle-sœur, ne cessait d'exciter le fils contre la mère, et occasionnait tous ces troubles, qui, sans avoir l'importance des agitations politiques, n'en portaient pas moins atteinte à la tranquillité du royaume, au respect et à la dignité de la couronne.

Béatrix, fille de Hugues-le-Grand et femme de Frédéric,

---

se trouvaient soutenus et animés à la pratique de la vertu, et les méchants obligés de rentrer dans le devoir.

« Adalberon tint divers conciles pour les besoins de sa métropole, tant à Reims qu'en divers autres lieux. Le mont Sainte-Marie était le lieu le plus ordinaire où il convoquait ces saintes assemblées. Mais il nous reste peu de connaissance de ce qui s'y passa. Dans un de ces conciles, il fit confirmer le privilége, qu'il avait obtenu de Rome, en faveur de l'abbaye de Mouzon, dont il fut un illustre restaurateur. Après l'avoir enrichie du corps de saint Arnoul, martyr, et après avoir rétabli les lieux réguliers, il y mit des moines à la place des clercs qui s'y étaient introduits. Il rendit le même service au monastère de Saint-Thierri, et leva de terre le corps de ce saint abbé, qui y était caché depuis plusieurs siècles.

« L'abbaye de Saint-Remi, dont il fut quelque temps abbé, eut part à ses faveurs et à ses bienfaits. Il lui donna celle de saint Timothée, afin qu'elle fût plus en état d'exercer l'hospitalité envers les étrangers.

« Les écoles de Reims se ressentaient, comme tout le reste, du malheur des temps. Elles étaient extrêmement déchues de l'état florissant où elles avaient été autrefois. Notre prélat en fit un autre objet de sa sollicitude pastorale. Le docte Gerbert, dégoûté de son abbaye de Bobio, se retira à Reims. Adalberon saisit cette heureuse occasion et lui confia le soin de ces écoles. Bientôt elles acquirent une réputation qui surpassa de beaucoup leur ancienne splendeur, et qui y attira un grand concours d'étudiants, au nombre desquels étaient le prince Robert, depuis roi de France, Fulbert, évêque de Chartres dans la suite, et Gérard, qui le fut d'Arras et de Cambrai, et qui devint célèbre par sa doctrine. Malgré les grandes occupations auxquelles notre archevêque ne pouvait se refuser, il voulut néanmoins avoir part aux travaux de Gerbert pour soutenir les bonnes études qu'on faisait à ces écoles. Lorsqu'il envoyait celui-ci dans des pays éloignés, comme en Italie, il avait soin de lui recommander d'amasser les livres qui leur manquaient à Reims, et le prélat travaillait, de son côté, à en faire copier d'autres. Ils réussirent par-là à former une des plus riches bibliothèques qui fussent dans le royaume. L'école de Reims, au reste, était autant renommée pour la vertu que pour la science. C'est l'idée que Gerbert nous en donne lui-même lorsque, parlant du séjour qu'il avait fait près d'Adalberon, il dit : *Militaveram in scholâ omnium virtutum.* »

duc de la Haute-Lorraine, parvint, par sa sagesse et son habileté, à mettre un terme à ces querelles, et ramena, sinon l'amitié, du moins la paix parmi les membres de la famille royale.

Tel était l'état des choses, lorsqu'en 987, le roi Louis mourut empoisonné, dit-on, par sa femme, la reine Blanche, dont il n'était pas aimé et qui l'avait même une fois quitté pour retourner auprès de son père, seigneur en Aquitaine.

Ce prince, qu'on a surnommé le *Fainéant,* quoique la brièveté de son règne (1) semble exclure un pareil reproche, puisqu'il n'eut le temps de rien faire, ne laissa point d'enfants, et fut le dernier roi de la race de Charlemagne

(1) Environ quinze mois; son père Lothaire étant mort le 2 mars 986 et lui-même dans le mois de mai de l'année suivante.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES DU TOME I.

HISTOIRE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

Paris. — Imp. de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

HISTOIRE

DU

ERGÉ DE FRANCE

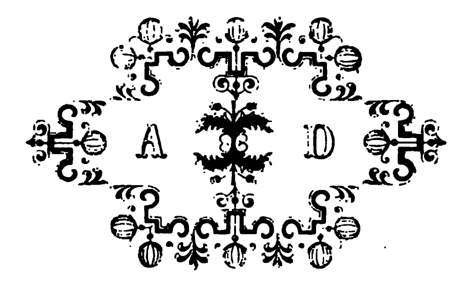
DEPUIS

RODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

PAR J. BOUSQUET

TOME DEUXIÈME



PARIS
CHEZ ADOLPHE DELAHAYS, LIBRAIRE,
RUE VOLTAIRE, 4 ET 6.

1854

HISTOIRE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

L.

CAUSES DE LA CHUTE DES DEUX PREMIÈRES RACES. — ÉLECTION DE HUGUES-CAPET. — SON SACRE. — CHARLES, DUC DE LA BASSE-LORRAINE, DISPUTE LE TRÔNE A HUGUES-CAPET. — SES PREMIERS SUCCÈS. — LETTRE D'ADALBÉRON, ARCHEVÊQUE DE REIMS. — LE DUC D'AQUITAINE BATTU PAR HUGUES-CAPET. — HUGUES-CAPET BATTU PAR LE DUC CHARLES. — HUGUES-CAPET DONNE A ARNOUL L'ARCHEVÊCHÉ DE REIMS. — TRAHISON DE CE PRÉLAT. — REIMS LIVRÉ AU PRÉTENDANT. — INTELLIGENCES DE L'ÉVÊQUE DE LAON AVEC HUGUES-CAPET, QUI SE REND MAÎTRE DE LA VILLE. — CHARLES ET ARNOUL FAITS PRISONNIERS. — DÉPOSITION D'ARNOUL. — GERBERT ARCHEVÊQUE DE REIMS. — USURPATIONS DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES. — ARRIVÉE D'UN LÉGAT DU SAINT-SIÉGE. — CONCILES DE MOUZON ET DE REIMS. — GERBERT EST DÉPOSÉ ET ARNOUL RECONNU LÉGITIME ARCHEVÊQUE DE REIMS. — GERBERT SE RETIRE EN ALLEMAGNE ET PARVIENT A MONTER SUR LE SAINT-SIÉGE. — ÉTAT MONASTIQUE EN FRANCE. — SAINT ABBON. — SAINT ODILON. — GUILLAUME ABBÉ DE SAINT-BÉNIGNE DE DIJON. — MORT DE SAINT MAYEUL. (*Voir en note.*) — MORT DE HUGUES-CAPET.

L'anéantissement du pouvoir royal dans les derniers successeurs de Clovis avait ouvert à Pepin le chemin du trône; la même cause y fit monter Hugues-Capet.

Les rois de la première race avaient laissé envahir leu autorité par leurs ministres, et ceux de la seconde par leu vassaux. Sur la fin de la première, les maires du pala disposaient absolument de tout dans l'État; sur la fin de seconde, les grands du royaume, devenus plus puissan que leur souverain, n'avaient guère plus que le nom sujets à son égard (1).

La couronne, par droit de naissance, par légitime su cession, appartenait à l'oncle paternel du roi, à Charle duc de la Basse-Lorraine; mais ce prince s'était rendu odieux en devenant vassal du roi de Germanie, qu n'hésita pas à lui préférer Hugues-Capet (2).

Ce seigneur, qui avait hérité de la puissance et de l'am bition de Hugues-le-Grand, son père, s'était concilié l'a fection générale par ses aimables qualités. Estimé du cler par sa piété (3), des grands par ses manières affables,

---

(1) Daniel, *Histoire de France.*

La seconde race, ou dynastie des Carlovingiens, avait eu une durée de deux cent trente-six ans.

(2) Ce surnom de *Capet* a été le sujet de diverses conjectures. Ce qui paraît le plus vraisemblable, dit le P. Daniel, c'est que ce nom vient du mot latin *capito*, qui signifie dans le propre un homme qui a une grosse tête, et dans le figuré, un homme opiniâtre et attaché à son sentiment; une de ces deux *qualités*, ajoute cet historien, ou peut-être l'une et l'autre, firent apparemment donner ce sobriquet à ce prince.

(3) On avait publié, quelques années auparavant, que saint Vallery avait apparu à Hugues-Capet et l'avait chargé de retirer son corps et celui de saint Riquier des mains du comte de Flandre, de les faire reporter dans leurs monastères, de chasser les clercs de ces monastères pour y établir des moines; et que le même saint l'avait assuré que s'il était fidèle à exécuter ses ordres, il parviendrait bientôt à la couronne. Hugues-Capet envoya des députés au comte de Flandre pour demander la restitution de ces deux corps. Mais ayant éprouvé un refus, il se mit aussitôt en campagne avec une armée nombreuse; le comte, se voyant hors d'état de résister, envoya ce précieux dépôt à Hugues-Capet, qui reconduisit les reliques de saint Vallery à son monastère, et porta pendant une lieue, sur ses épaules et nu-pieds, la châsse de saint Riquier qu'il déposa sur l'aute de l'abbaye.

peuple par son courage, il fut élu d'un commun consentement à Noyon par les évêques et les seigneurs assemblés, et sacré à Reims par l'archevêque Adalberon (1).

C'est de l'avénement de ce prince que date, en quelque sorte, la nation française ; ce ne sont plus des Gaulois, des Romains, des Gallo-Romains, des Gallo-Francs, ce sont des *Français* (2). C'est désormais un peuple à part qui n'a plus rien de commun avec celui de Germanie : les races sont diverses et même ennemies; les lois, les traditions, les mœurs, les langues, diffèrent et luttent également. Hugues-

(1) Le 3 juillet 987.

(2) Voy. M. Guizot, t. IV, p. 2. « Jusqu'à présent, dit ce savant historien, nous avons parlé de la civilisation gauloise, romaine, franque, gallo-romaine, gallo-franque; nous avons été obligé d'allier des noms étrangers pour caractériser avec quelque justesse une société sans unité, sans fixité, sans ensemble.

« A partir de la fin du xe siècle, il n'y a plus rien de semblable; c'est maintenant des Français et de la civilisation française que nous allons nous occuper.

« Et pourtant c'est à cette même époque que toute unité nationale disparait sur notre territoire. Ainsi le disent tous les livres, ainsi le montrent tous les faits; c'est à l'époque où prévaut complétement le régime féodal, c'est-à-dire le démembrement du peuple et du pouvoir. Au xie siècle, le sol que nous appelons français est couvert de petits peuples, de petits souverains à peu près étrangers les uns aux autres, à peu près indépendants les uns des autres. L'ombre même d'un pouvoir central, d'une nation générale, semble avoir disparu.

« Comment se fait-il que la civilisation et l'histoire vraiment française commencent précisément au moment où il est presque impossible de découvrir une France?

« C'est que dans la vie des peuples, l'unité extérieure, visible, l'unité de nom et de gouvernement, bien qu'importante, n'est pas la première, la plus réelle, celle qui constitue vraiment une nation : il y a une unité plus profonde et plus puissante; c'est celle qui résulte, non pas de l'identité de gouvernement et de destinée, mais de la similitude des éléments sociaux, de la similitude des institutions, des mœurs, des idées, des sentiments, des langues; l'unité qui réside dans les hommes mêmes que la société réunit, et non dans les formes de leur rapprochement; l'unité morale enfin, très-supérieure à l'unité politique, et qui peut seule la fonder solidement. »

Capet, chef national, est le représentant de cette révolu
tion, de cette nouvelle existence de l'État, et, pour fixer l
couronne dans sa famille, il s'associe son fils Robert, qu'
fait, six mois après, sacrer à Orléans.

Charles, duc de Lorraine, vient disputer le trône à so
rival; il entre en France avec de grandes forces, se ren
maître de Laon, fait prisonnier l'évêque de la ville, avec
mère du feu roi, les traite l'un et l'autre avec beaucoup d
rigueur, refuse de leur rendre la liberté, est excommunié pa
les évêques, ne fait aucun cas de cet anathème, et tente d
gagner Adalberon de Reims. Mais ce prélat lui répond
« Comment vous adressez-vous à moi pour me demande
« conseil, vous qui me regardez comme un de vos plu
« grands ennemis ! Vous m'appelez père, et vous cherch
« à m'arracher la vie ! Je n'ai pas mérité qu'on en usât ain
« envers moi, parce que j'ai toujours été éloigné d'entr
« dans les conspirations des hommes pervers. Je ne pa
« pas de vous ; vous pouvez, au contraire, vous souven
« que je vous conseillai, avant que de rien entreprendre,
« vous adresser aux principaux du royaume ; car, q
« étais-je, moi, pour m'arroger le droit de donner un r
« aux Français ? Ce sont là des affaires d'état qui ne son
« pas du ressort d'un particulier (1).

« Vous croyez que je hais la famille royale. J'en prend
« mon Rédempteur à témoin, je n'ai contre elle aucun sen-
« timent de haine. Vous me demandez ce que vous deve
« faire ; il est difficile de le dire, je n'en sais rien, et quand
« même je le saurais, je ne sais si j'oserais le dire. Plût à
« Dieu que le temps fût venu où je pusse avec honneur me
« déclarer votre serviteur ! Car, quoique vous ayez ravagé
« le sanctuaire du Seigneur, que vous ayez fait prisonnière
« une reine à qui vous aviez juré ce que nous savons,

(1) *Publica sunt hæc negotia, non privata.*

« quoique vous ayez mis en prison l'évèque de Laon et « méprisé l'anathème des autres évêques..., cependant, je « ne puis oublier le service que vous m'avez rendu en me « soustrayant aux armes des ennemis. Je ne parle pas du « roi, mon seigneur, contre lequel vous avez formé une « entreprise qui surpasse vos forces. Je pourrais ajouter que « vos partisans vous trompent et qu'ils cherchent plus leurs « intérêts que les vôtres; mais je crains d'en avoir trop dit. »

Hugues-Capet cherchait, pendant ce temps, à s'assurer de la fidélité de ses nouveaux sujets, et comme Seguin, archevêque de Sens, ne lui avait pas encore prêté serment, il lui écrivit qu'il eût à le faire, afin, lui disait-il, de ne pas s'attirer une sentence sévère de la part du Pape (1) et des évêques de sa province, et afin que, malgré sa clémence, il ne fût point obligé, pour sa dignité royale, d'employer la rigueur.

L'archevêque s'étant soumis, Hugues-Capet marcha vers l'Aquitaine, dont le duc refusait de le reconnaître, alla mettre le siége devant Poitiers, qu'il ne put prendre, mais tailla en pièces l'armée de Guillaume (2), auquel il accorda la paix. S'étant ensuite dirigé sur Laon, il fut battu par le prince Charles sous les murs de la ville, et son armée mise en déroute.

Cet échec, au début d'un règne, pouvait avoir de fâcheuses suites pour la nouvelle dynastie. Hugues voulut

---

(1) Jean XV, successeur de Jean XIV (Jean XV mourut avant d'avoir été ordonné), dont le prédécesseur était Benoît VII, successeur de Donus II. Celui-ci avait succédé à Benoît VI, Benoît VI à Jean XIII, Jean XIII à Léon VIII, et Léon VIII à Jean XII.

(2) Ce duc d'Aquitaine était surnommé *Fier-à-Bras* ou *Bras-de-Fer*, et son père, qui portait aussi le nom de Guillaume, était surnommé *Tête-d'Étoupe*, à cause de l'épaisseur et de la couleur de ses cheveux. Geoffroi, comte d'Angers, était appelé *Grisegonnelle*, c'est-à-dire casaque grise, parce que ce seigneur portait un vêtement ou une cotte d'armes de cette couleur. Les surnoms ou sobriquets étaient alors fort en usage.

les prévenir. L'archevêque de Reims venait de mourir, et quoiqu'il eût désigné pour son successeur le moine Gerbert l'homme le plus savant de son siècle, le roi, qui avait se vues, crut devoir disposer autrement de ce siége, qui étai de grande importance, à cause du domaine temporel qui s'y trouvait attaché (1).

Or, il y avait dans le clergé de Laon un fils naturel d roi Lothaire, appelé Arnoul, qui s'était déclaré pour so oncle Charles, et qui, ne manquant ni d'ambition ni d mérite, semblait en droit d'aspirer aux plus hautes dignité de l'Eglise. Hugues-Capet voulant se l'attacher, lui fai secrètement offrir l'archevêché de Reims. Arnoul accepte vient trouver le roi, donne des gages de sa fidélité, est él et sacré, et s'engage, par un terrible serment, *à donner a roi conseil et secours en toute occasion, selon son pouvoir e son savoir, et de ne jamais prêter aucune assistance à se ennemis.* « *Je le promets*, ajoute-t-il, *en présence de l divine majesté, des saints anges et de toute l'Eglise. J'espèr la récompense éternelle si je garde ces promesses; mais s (ce qu'à Dieu ne plaise) je les viole, que les bénédictions s changent à mon égard en malédictions; que mes jours soien abrégés, et qu'un autre prenne mon épiscopat; que mes ami m'abandonnent et deviennent mes ennemis. Je souscris cett promesse, que je fais pour servir de témoignage contre moi et je prie mes amis de la souscrire.* »

Hugues avait compté sur le serment d'un traître. Arnoul sollicité par Charles, consent à lui livrer Reims; mais il es convenu qu'on sauvera les apparences, afin qu'on puiss le juger étranger au complot. L'émissaire du duc s'adress

---

(1) J'ai dit plus haut (voy. le t. Ier, p. 450, note 1re), en parlant de cett église, comment plusieurs évêques s'étaient rendus maîtres du domain temporel de leurs villes épiscopales. Les archevêques de Reims avaie alors non-seulement le domaine de la ville, mais celui de quelques autre places et d'une assez grande étendue de territoire.

alors à un prêtre de Reims très-dévoué à l'archevêque, et qui s'appelait Adalger. Celui-ci s'indigne, proteste de sa fidélité, apprend tout le mystère et se prête à tout. Les troupes de Charles viennent la nuit dans le plus grand silence, sont introduites par Adalger, auquel Arnoul avait remis les clés, se livrent aux plus grands désordres, brisent les portes de la cathédrale, s'emparent de l'archevêque et le mènent à Laon, où, pendant quelques jours, l'on affecte envers lui une grande rigueur. Cet indigne prélat, pour cacher encore mieux son infâme artifice, excommunie, de sa prison même, les auteurs et les fauteurs du brigandage exercé dans sa ville, et fait tenir cet acte à tous ses suffragants. Une telle démarche en impose d'abord au roi et aux évêques; mais les soupçons naissent bientôt, et la preuve de la collusion devient enfin manifeste.

Hugues-Capet cherche aussitôt à faire déposer l'archevêque parjure, s'adresse à ce sujet au Pape, se ménage des intelligences dans Laon, dont l'évêque (1), quoique prisonnier, n'était plus observé de si près, est informé par ce prélat de l'état de la place, parvient à s'y introduire, la nuit du jeudi saint, et fait prisonniers Arnoul et Charles, qu'il fait conduire à Orléans.

Et la guerre finit ainsi par l'ignoble voie de la trahison.

Bientôt après le duc Charles mourut (2), et le roi, voyant son trône affermi, fit assembler un concile (3) à l'abbaye de Saint-Basle, aux environs de Reims, pour procéder à la déposition de l'archevêque Arnoul. Il s'y trouva treize prélats de diverses provinces, avec plusieurs abbés; Seguin, archevêque de Sens, l'un des hommes les plus distingués

---

(1) Ascelin-Adalberon.

(2) Ce prince laissa plusieurs enfants; mais aucun d'eux ne songea, dans la suite, à réclamer des droits à une couronne si bien assurée dans la nouvelle dynastie.

(3) An 991.

par sa science et par sa piété, y présida comme le plus ancien. Arnoul, convaincu de trahison, confessa publiquement sa faute, se prosterna devant les rois Hugues-Capet et Robert, leur demandant la vie, qui lui fut accordée, se dépouilla des marques de sa dignité (1), signa l'acte de sa renonciation à l'épiscopat, et consentit qu'un autre fût élu à sa place (2).

Cette affaire étant terminée, l'on s'occupa de l'élection d'un nouvel archevêque, et le fameux Gerbert, si célèbre par son savoir, fut élevé sur le siége de Reims (3).

Les biens des églises étaient alors au pillage; les seigneurs s'en emparaient à main armée et massacraient quelquefois les clercs ; de tous côtés l'on tenait des conciles pour réprimer ces désordres; mais ce remède était sans efficacité ; les plus terribles anathèmes n'arrêtaient point le cours de ces usurpations; et pour surcroît de scandale, on voyait même des évêques imiter l'exemple des laïques, et envahir à force ouverte des possessions qu'ils auraient dû défendre et protéger. C'est au sujet de ces violences et de cette

---

(1) Il commença par remettre au roi ce qu'il en avait reçu, c'est-à-dire le bâton pastoral; ce qui marque, dit Longueval, que nos rois donnaient alors l'investiture des évêchés par la crosse.

(2) Arnoul, après sa déposition, fut renvoyé dans sa prison à Orléans, et rétabli plus tard dans son archevêché.

Quant au prêtre Adalger, qui avait ouvert les portes de Reims aux troupes de Charles, il fut dégradé de la prêtrise et réduit à la communion laïque.

(3) Gerbert était natif d'Aurillac, en Auvergne, où il avait embrassé la vie monastique. Le désir de s'instruire dans les sciences le porta à solliciter la permission d'aller les étudier dans divers pays. Etant passé en Espagne, il s'y rendit très-savant dans les mathématiques et dans la philosophie. Le voyage qu'il fit en Italie avec le comte de Barcelonne lui procura le moyen d'acquérir de nouvelles connaissances. L'empereur Othon Ier, charmé de son mérite, lui donna l'abbaye de Bobbio, d'où il sortit quelque temps après, à cause des désagréments qu'il y éprouvait, et se retira en Germanie, à la cour de l'empereur, qu'il quitta pour venir à Reims auprès de l'archevêque Adalberon. (Voy. ce que j'ai dit t. Ier, p. 479, à la note.)

conduite impie que Gerbert réprimandait Foulques, évêque d'Amiens : « Parmi toutes les affaires qui partagent nos « soins, nous n'avons pas de plus grand chagrin que d'ap- « prendre les excès auxquels vous vous portez ; car, étant « chargé, comme nous le sommes, du soin de la métropole « de Reims, nous devons particulièrement veiller sur vous, « qui faites voir par votre jeunesse et par la légèreté de vos « mœurs que vous n'avez pas encore appris à porter le « poids de l'épiscopat. »

Cependant, un parti puissant et nombreux s'élevait en faveur d'Arnoul. On soutenait que sa déposition n'était point canonique, par le motif que, s'agissant d'un métropolitain, il fallait, avant tout, que le Saint-Siége y consentît.

Hugues-Capet, instruit de ces menées, s'empresse d'écrire au pape de ne point se laisser prévenir, de ne point recevoir pour certaines des choses douteuses, et d'être bien convaincu que, dans cette affaire, l'on n'a rien fait contre son autorité. « Si vous refusez, » ajoute-t-il, « de « nous en croire de si loin, la ville de Grenoble est située « sur les confins de l'Italie et de la Gaule. Les papes y ont « souvent conféré avec les rois des Francs ; il ne tiendra qu'à « vous d'en agir de même ; ou si vous préférez nous rendre « visite, nous vous recevrons avec honneur à la descente « des Alpes ; et pendant votre séjour en France et à votre « retour, nous vous rendrons tous les respects que mérite « votre dignité. C'est de l'affection de notre cœur que nous « vous parlons pour vous faire connaître que ni nous ni nos « évêques n'entendons décliner vos jugements. »

Mais cette lettre fut sans effet ; le pontife, pensant qu'une telle déposition, faite sans son consentement, était une atteinte qu'il ne fallait pas laisser impunie, suspendit les prélats qui y avaient pris part, et fit partir un légat avec mission de procéder au rétablissement d'Arnoul.

Or, il y avait alors une autre affaire entre le Saint-Siége

et la cour de France. Le jeune roi Robert avait épousé Berthe, sa parente, veuve du comte de Chartres, avec laquelle il avait, d'ailleurs, contracté une affinité spirituelle en tenant un de ses enfants sur les fonts de baptême. Le pape désirait qu'on rompît ce mariage, et le légat, homme habile et plein d'expérience, tout en insistant sur ce point, fit cependant espérer une ratification, si l'affaire d'Arnoul finissait à son gré.

Un concile s'assemble à Mouzon le 2 juin 995. L'archevêque de Trèves et les évêques de Verdun, de Liége et de Munster, commissaires choisis (1) pour statuer sur l'affaire de Reims, prennent séance avec le légat. Gerbert s'assied vis-à-vis d'eux. L'évêque de Verdun ouvre alors le concile par un discours *français* (2), pour être mieux compris par les seigneurs laïques. Gerbert se lève ensuite, rend compte de sa conduite, explique les causes de la déposition d'Arnoul, les circonstances de sa propre élection, qu'il déclare n'avoir jamais ambitionnée, et dit que si, dans tout cela, l'on n'a point suivi toutes les règles, ce n'est point par malice, mais par le malheur des temps.

Ce discours achevé, les prélats se retirent pour délibérer, font appeler Gerbert, et le prient de faire conduire en sûreté le moine Jean, que le légat envoyait au roi; Gerbert s'y étant engagé, le légat indique un autre concile à Reims pour le 1er juillet, et fait dire à cet archevêque, après le départ de son envoyé, qu'il ait à s'abstenir de l'office divin jusqu'au jour du nouveau concile. Gerbert résiste, va trouver le

---

(1) On avait choisi ces prélats, qui appartenaient au royaume de Germanie, comme devant être plus désintéressés pour juger la cause des deux archevêques.

(2) C'est-à-dire, en langue *romance*, qui déja remplaçait le latin dont elle s'était formée. (Voyez, au sujet de l'origine et de la formation de cette langue, la savante dissertation qui se trouve en tête du t. VIII de l'*Histoire littéraire de la France*.)

légat, et soutient « qu'aucun évêque, pas même le pape, n'a le droit de priver de la communion le dernier des fidèles, à moins qu'il ne soit convaincu de quelque crime ou qu'il refuse de comparaître ; que, quant à lui, loin d'être dans ce cas, il est le seul des évêques de France qui se soit rendu au concile, et que sa conscience ne lui reprochant rien, il ne doit point se condamner lui-même. » Mais Lidulfe, archevêque de Trèves, le fait enfin céder par ses sages conseils.

Les prélats qui avaient déposé Arnoul, et qui pour ce sujet se trouvaient interdits, comparurent à Reims, et le légat leur ayant demandé comment ils avaient osé se conduire ainsi contre un métropolitain sans attendre la permission du pape, ils s'excusèrent en disant que le royaume étant alors en péril à cause des factions et des guerres civiles, ils avaient dû songer à sa sûreté en enlevant à l'archevêque Arnoul le pouvoir de tout perdre, ainsi qu'il cherchait à le faire, puisqu'il avait livré Reims aux ennemis du roi; que, quant au consentement du pape, ils avaient fait ce qu'ils avaient pu pour l'obtenir, puisqu'ils avaient envoyé des députés à Rome ; mais que ces députés n'avaient pu avoir d'audience. Ces raisons furent examinées et trouvées sans valeur, car il fut reconnu que ces députés n'ayant passé que trois jours à Rome, avaient assez témoigné par là qu'ils tenaient moins à avoir le consentement du Pape qu'à paraître l'avoir désiré.

Alors le concile déposa Gerbert, et reconnut Arnoul légitime archevêque de l'église de Reims. Le légat ayant ensuite levé la suspense dont les prélats avaient été frappés, reprit la route d'Italie sans entamer l'affaire de Robert.

Gerbert, se voyant privé de son siége, quitta la France et se retira en Allemagne auprès de l'empereur Othon III (1),

---

(1) Ce prince avait écrit quelque temps auparavant à Gerbert pour l'en-

qui lui donna, peu de temps après, l'archevêché de Ravenn et le fit monter ensuite (1) sur le Saint-Siége, que ce sava prélat occupa dignement sous le nom de Sylvestre II.

Quant à Arnoul, il n'en garda pas moins sa prison enco pendant trois ans, Hugues-Capet ne pouvant se résoudr rendre la liberté à un homme dont il redoutait les intrigu et la vengeance.

Pendant ces troubles de l'épiscopat, l'état monastiq commençait à refleurir par le zèle de quelques abbés et p la piété de plusieurs seigneurs.

Le comte Burcard (2) ayant fait réformer par sain Mayeul le monastère de Saint-Maur-des-Fossés, s'y étai consacré à Dieu; Eudes, comte de Chartres, de Tours et de Blois, avait aussi fait rétablir la régularité dans l'abbaye de Marmoutiers, et y avait pris l'habit de moine au lit de mort (3); Henry, duc de Bourgogne, frère du roi Hugues-Capet, avait également soumis à la réforme le monastère de Saint-Germain d'Auxerre; Guillaume (4), abbé de Saint-

---

gager à lui apprendre la langue grecque et à *lui découvrir les secrets de l'arithmétique*. Dans sa lettre, il appelait ce prélat le plus savant des philosophes : *Philosophorum peritissimo, atque tribus philosophiæ partibus laureato*.

(1) En l'an 999.

(2) Ce seigneur avait épousé Elisabeth, veuve d'Aimon, comte de Corbeil, le père, dit-on, des quatre fils Aimon, si connus dans nos vieux romans.

(3) Ce comte était le premier mari de Berthe, qui, peu de mois après son veuvage, devint l'épouse du jeune roi Robert.

(4) Né près de Novare, en Italie. L'abbé Guillaume fut un des plus illustres restaurateurs de la discipline monastique; il réforma quarante monastères, parmi lesquels on compte Saint-Vincent de Vergy, Bèze, Moutier-Saint-Jean, Saint-Michel de Tonnerre, Saint-Arnoul de Metz, Saint-Èvre de Toul, Gorze, Fécamp, Jumiéges, Saint-Ouen de Rouen, le Mont-Saint-Michel, Saint-Germain-des-Prés, à Paris, Saint-Pierre de Melun, Saint-Faron de Meaux. On n'avait point vu jusque-là de réformateur plus zélé et plus rigide. Aussi le surnomma-t-on *supra regulam*, pour exprimer qu'il allait encore plus loin que la règle. Cet abbé, qui était fort instruit

Bénigne de Dijon, et saint Abbon (1), abbé de Fleury, ramenaient dans le cloître les sciences, les lettres et les vertus, tandis que saint Odilon soutenait et rehaussait encore la renommée de Cluny (2).

---

institua deux écoles dans chacun des monastères de sa réforme, l'une intérieure pour les moines, l'autre extérieure pour les personnes du dehors. Il voulait que ses disciples qui avaient les dispositions nécessaires étudiassent non-seulement toutes les parties de la littérature, mais encore la médecine. Quant à lui, il employait son savoir à instruire cette nombreuse famille répandue dans tant de monastères qu'il visitait de temps en temps. Il mourut à Fécamp, dans le cours de ses visites, le 1er janvier 1031, à l'âge de soixante-dix ans. Son corps, enterré au même endroit, fut découvert en 1638, avec son épitaphe, qui se trouvait gravée sur une plaque de plomb.

(1) Ce saint abbé, l'un des hommes les plus savants de son siècle, laissa un grand nombre d'écrits, dont les principaux sont un recueil des canons, un abrégé des vies des Papes, la vie de saint Edmond, roi d'Angleterre, un travail sur le cycle pascal de Victorius, qu'il corrigea, ainsi qu'un autre travail pour rectifier les supputations de Denys-le-Petit. Dans ce dernier ouvrage, il donne deux exemples ou modèles de la manière dont le computiste romain aurait dû procéder dans ses opérations chronologiques; et il termine par les supputations pour trouver chaque année le jour de la lune qui doit fixer la fête de Pâques pendant tout le cours du cycle de sa façon. Ces supputations devaient servir, d'après le titre, depuis l'année de l'Incarnation jusqu'à l'année 1595. On cite aussi plusieurs écrits qu'il composa sur l'astronomie et sur la grammaire. Saint Abbon s'étant rendu en Gascogne pour réformer le monastère de la Réole, une sédition eut lieu à cette occasion, et le saint abbé ayant été frappé d'un coup de lance qui lui traversa les côtes, mourut le lendemain, 13 novembre 1004. On l'honore comme martyr le jour de sa mort.

(2) Saint Mayeul, abbé de ce monastère, avait fait élire, de son vivant, saint Odilon pour son successeur. Saint Mayeul envisagea sa dernière heure avec cette joie que la confiance chrétienne donne aux saints. Ses religieux fondaient en larmes autour de son lit; il les consolait et leur disait: « Dieu m'appelle, et après le combat il m'invite à la couronne. Si « vous m'aimez, pourquoi vous affliger du bonheur dont je vais jouir? » Ils lui demandèrent sous la protection de qui il les laissait; il leur répondit: « Si vous observez votre règle, Jésus-Christ, le souverain pasteur, sera « lui-même votre protecteur. » Ils le conjurèrent de leur donner l'absolution, et ils se prosternèrent tous pour la recevoir; il la leur donna avec sa bénédiction; après quoi, s'entretenant avec Dieu, comme s'il eût déjà goûté les joies célestes, il s'écriait: « Seigneur, je suis charmé de la « beauté de votre demeure; que vos tabernacles sont aimables, ô mon

Hugues-Capet mourut le 24 octobre de l'an 996, après un règne qui n'eut pas d'éclat, il est vrai, mais qu'il avait su rendre paisible par sa politique et par sa prudence (1).

« Dieu ! » Et puis, récitant tout bas des prières, il faisait fréquemment le signe de la croix ; et il mourut de la sorte, le 11 mai 994.

La vie de saint Mayeul a été écrite par saint Odilon et par trois autres de ses disciples.

Vers le même temps, Guillaume, comte de Provence, se fit moine, ainsi que Guillaume, comte de Poitiers, surnommé *Bras-de-Fer* ou *Fier-à-Bras*. Ce dernier avait auparavant fait bâtir le monastère de Maillezais; sa femme fonda celui de Bourgueil.

(1) Hugues-Capet rétablit le siége ordinaire de nos rois à Paris, où Clovis l'avait fixé, et où il avait cessé d'être pendant toute la seconde race et sous les rois de la première, appelés communément *fainéants*.

LI.

RÈGNE DE ROBERT. — CARACTÈRE DE CE PRINCE. — SON EXCOMMUNICATION. — DISSOLUTION DE SON MARIAGE. — GERBERT (SYLVESTRE II) PARVIENT AU SAINT-SIÉGE. — CONCILE DE POITIERS. — CANONS DE CE CONCILE. — L'AN 1000. — SAINT FULCHRAN ÉVÊQUE DE LODÈVE. — SAINT ÉTIENNE DUC DE HONGRIE. (*Voir en note.*) — FULBERT ÉVÊQUE DE CHARTRES. — ÉCOLES DE CETTE ÉPOQUE; CE QU'ON Y ENSEIGNAIT. — DESTRUCTION DE L'ÉGLISE DU SAINT-SÉPULCRE, A JÉRUSALEM. — LES JUIFS CHASSÉS DE PLUSIEURS VILLES. — FONDATION DE PLUSIEURS MONASTÈRES. — L'ORDRE SE RÉTABLIT DANS LE ROYAUME. — ROBERT SE REND A ROME. — IL ASSOCIE SON FILS HUGUES A LA ROYAUTÉ. — MANICHÉENS A ORLÉANS, CONDAMNÉS A ÊTRE BRULÉS. — CONCILES DIVERS. — ENTREVUE DE ROBERT AVEC L'EMPEREUR HENRI, ROI D'ALLEMAGNE. — CARACTÈRE ET MORT DE CE DERNIER. — ROBERT REFUSE LA COURONNE D'ITALIE. — MORT DU PAPE BENOÎT VIII. — JEAN XIX PAPE. — LETTRE DE L'ABBÉ GUILLAUME DE DIJON A CE PONTIFE. — CONCILES CONCERNANT L'APOSTOLAT DE SAINT MARTIAL. — HÉRÉTIQUES D'ARRAS CONVERTIS. — MORT DU FILS AÎNÉ DE ROBERT. — LE ROI FAIT COURONNER SON SECOND FILS. — OPPOSITION DE LA REINE. — CARACTÈRE DE CETTE PRINCESSE. — RÉVOLTE DES FILS DU ROI. — LEUR PROMPTE RÉCONCILIATION AVEC LEUR PÈRE. — MORT DE ROBERT.

Robert avait vingt-six ans lorsqu'il perdit son père; c'était un prince éclairé, pieux, affable, d'une taille élevée, d'un port majestueux, et digne à tous égards du trône par les qualités qui font les bons rois.

Le pape Grégoire V, pontife ferme, inflexible, et d'un zèle ardent pour le maintien des règles de l'Église, exige que Robert se sépare de Berthe et fasse remettre Arnoul sur le siége de Reims. Le roi s'exécute au sujet d'Arnoul (1),

(1) Robert avait envoyé à Rome saint Abbon au sujet de ces deux affaires. Ce saint abbé, qui fut reçu par le Pape avec beaucoup de distinction, lui écrivit après son retour en France la lettre que voici : « J'ai été le fidèle « interprète de vos sentiments, ainsi que vous me l'avez ordonné, et je « n'ai pas craint le ressentiment du roi pour acquitter la promesse que je « vous avais faite de vive voix. Je n'ai rien ajouté, rien affaibli, rien

mais ne peut se résoudre à rompre son mariage; il promet il hésite, et toujours il diffère. Le pape tient un concile (1) et le décret suivant est porté : « Que le roi Robert ait à s « séparer de Berthe, sa parente, qu'il a épousée contre le « lois, et qu'il fasse sept ans de pénitence. S'il refus « d'obéir, qu'il soit excommunié, aussi bien que Berthe.

« Nous suspendons de la sainte communion, Archan « bault, archevêque de Tours, qui les a mariés, aussi bie « que les évêques qui ont consenti à ce mariage, et ce « jusqu'à ce qu'ils viennent faire satisfaction au Sain « Siége. »

Robert, frappé par cette sentence, et combattu par so amour, lutte et résiste encore ; mais il se voit bientôt aban donné; son palais est désert, ses courtisans le fuient chacun s'éloigne à son approche ; deux serviteurs seulemen restent auprès de lui (2).

Ému par ce terrible effet de l'anathème, le roi romp

« changé, rien omis. Arnoul, qui est maintenant hors de prison et auqu « j'ai présenté votre *pallium*, tel que je l'avais reçu de vos saintes main « en peut rendre témoignage, aussi bien que mon seigneur le roi Charles « votre fils spirituel, qui a résolu de vous obéir comme à saint Pierre. Di « reste, je prie *votre majesté* d'enseigner à l'archevêque Arnoul commen « il doit se comporter avec son clergé et avec son peuple pour faire res- « pecter le bien de son église; car ce qu'un profane a dit : *Quidquid deli- « rant reges, plectuntur achivi*, est arrivé à l'église de Reims; elle a souf- « fert, dans ses biens, de tout ce qu'ont fait les archevêques Arnoul et « Gerbert; c'est par là qu'on s'est vengé d'eux. »

(1) An 998.

(2) Pierre Damien, qui fut placé sur le siége d'Ostie et revêtu de la dignité de cardinal en 1057, prélat aussi recommandable par son érudition que par sa douceur et par les austérités continuelles qu'il s'imposait, dit, dans une lettre qu'il écrivait à l'abbé Désiré, que même ces deux domestiques qui étaient restés auprès du roi pour les nécessités de sa bouche, *ad necessarii victûs obsequium*, faisaient passer par le feu les vases dans lesquels le roi buvait ou mangeait. *Qui tamen et ipsi omnia vasa in quibus rex edebat vel bibebat, percepto cibo, abominalia judicantes, pabulum ignibus exhibebant.* Cet écrivain dit aussi, dans la même lettre, que la reine Berthe accoucha d'une espèce de monstre.

enfin les liens qui l'attachent à Berthe, et confesse publiquement son péché, qu'il tâche d'expier par ses austérités et par ses larmes. Il épouse ensuite Constance, fille du comte d'Arles.

Ainsi se termina cette grande affaire, qui avait fait dans le royaume une si vive sensation, et qui cependant n'eut pour le prince aucune fâcheuse suite dans l'esprit des populations.

Gerbert monte sur le saint-siége sous le nom de Sylvestre II (1), et confirme aussitôt le rétablissement d'Arnoul dans le siége de Reims. « C'est à nous, » écrit-il au prélat, « qu'il appartient de rétablir dans leurs dignités « ceux qui en ont été privés, afin de conserver par là à « saint Pierre la libre puissance de lier et de délier, et que « la splendeur de la gloire romaine éclate en tous lieux. « C'est pourquoi vous, Arnoul, archevêque de Reims, qui, « pour quelques excès, avez été déposé, nous croyons qu'il « nous convient d'avoir pitié de vous; et puisque votre « déposition a été faite sans le consentement de Rome, il « faut montrer que Rome peut réparer ce qui a été fait; car « tel est le pouvoir accordé à saint Pierre. »

Le Pontife déclare ensuite remettre Arnoul en possession de tous les droits et prérogatives de son siége, au nombre desquels il compte la *bénédiction*, c'est-à-dire le sacre des rois de France, et défend à toutes personnes de lui reprocher sa déposition.

Vers le même temps, le comte de Poitiers fit tenir un concile (2) qui ne dressa que trois canons. L'on ordonna d'abord que les procès sur des biens usurpés depuis cinq ans ou qui

(1) C'est le premier Français qui ait été pape. Il fut intronisé le 2 avril 999. Grégoire V était mort dans le mois de février.

(2) Ce concile, qui s'assembla à Poitiers en l'an 999 ou 1000, fut tenu par Seguin, archevêque de Bordeaux, par les évêques de Poitiers, de Limoges, d'Angoulême, de Saintes, et par douze abbés.

pourraient l'être dans la suite, seraient terminés par les juges des lieux; et que si l'usurpateur refusait de se soumettre, on le dénoncerait au prince et aux évêques, qui en feraient justice; l'on défendit ensuite d'exiger aucun présent pour l'administration de la pénitence ou pour la confirmation, et l'on fit enfin défense aux prêtres et aux diacres d'avoir aucune femme chez eux sous peine de dégradation.

La France et l'Allemagne étaient alors dans l'anxiété, car le bruit s'était répandu que la dernière année du x[e] siècle serait aussi la dernière du monde. Mais bientôt toute crainte cessa dès qu'on vit commencer l'autre siècle (1), et l'on bâtit alors de nombreuses églises (2).

Saint Fulchram, évêque de Lodève, et l'un des plus anciens prélats qui fussent alors en France, mourut quelque temps après (3). Ce vénérable pasteur, qui comptait cinquante-huit ans d'épiscopat; ayant eu révélation de sa fin prochaine, fit préparer son tombeau, le bénit, fit sa confession aux prêtres présents et à l'évêque de Rhodez, reçut l'extrême-onction et le saint viatique; et puis lorsqu'il sentit

---

(1) C'est vers l'an 1000 que saint Étienne, duc de Hongrie, parvint à établir solidement le christianisme dans ses états, qu'il divisa en dix évêchés. Ce duc ayant envoyé à Rome pour obtenir la confirmation de ces nouveaux siéges, le pape y consentit et lui accorda la couronne royale, en y ajoutant une croix qu'on devait porter devant lui, comme marque de son apostolat.

(2) Raoul Glaber, moine de Cluny, dit dans le liv. III, chap. IV de son histoire, que les chrétiens semblaient rivaliser entre eux de magnificence pour élever des églises plus magnifiques les unes que les autres, et qu'on ne se contenta pas de reconstruire presque toutes les églises épiscopales, mais qu'on embellit aussi tous les monastères dédiés à différents saints, et jusqu'aux chapelles des villages : *Seu minora villarum oratoria.*

Vers l'année 1002, il se tint en France plusieurs conciles pour établir l'uniformité sur quelques points de la discipline.

(3) Le 13 février 1006. Le corps de ce saint évêque s'était conservé intact et sans corruption jusqu'en l'an 1573; mais à cette époque les calvinistes, s'étant emparés de Lodève, violèrent le tombeau de ce saint, traînèrent son corps dans les rues et en dispersèrent les restes.

ses forces défaillir, il ordonna qu'on le mît à terre sur un cilice et qu'on récitât les litanies; quand on les eut achevées, il pria qu'on lui soutînt le bras, et, ayant donné la bénédiction à son peuple, il expira.

En l'année 1007, le savant et pieux Fulbert fut élevé sur le siége de Chartres, et devint bientôt comme une source de lumière pour les particuliers, pour les princes et pour les évêques, qui ne cessaient d'invoquer ses conseils (1).

L'on apprit vers le même temps que le prince de Babylone avait fait abattre à Jérusalem l'église du Saint-Sépulcre, d'après le conseil des juifs fixés à Orléans; que ceux-ci, indignés de voir tant de chrétiens partir pour les saints lieux, avaient écrit au prince sarrasin de détruire au plus tôt cette église; car, sous prétexte de dévotion, l'on ne manquerait pas d'envahir ses états.

Cette nouvelle excite au plus haut point la colère publique; plusieurs juifs sont punis de mort; les autres sont chassés de la plupart des villes, et défense est faite aux fidèles d'avoir avec ce peuple aucune relation (2).

---

(1) Fulbert avait ouvert à Chartres une école qu'il rendit très-célèbre, et qui mérita, la première, de porter le titre d'académie. Quoique chargé de l'épiscopat, il n'en continua pas moins ses leçons publiques; mais il cessa de se mêler de médecine et de donner des remèdes. Ce prélat mourut le 10 avril 1029.

Dans les écoles de ce siècle, on enseignait la grammaire, la rhétorique et la dialectique : on nommait ces trois parties *trivium*; on étudiait ensuite l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique : c'était le *quadrivium*. Le *trivium* et le *quadrivium* formaient ce qu'on appelait les sept arts libéraux. La connaissance de la musique exigeait à cette époque une très-longue étude; car ce ne fut que vers le milieu de ce siècle qu'on se servit en France de la méthode de Guido, moine d'Arezzo, qui inventa, vers l'an 1026, les lignes ou échelles avec les clefs, et qu'il y appliqua les notes.

Quant à la jurisprudence, on l'enseignait alors à Toul avec un grand succès.

(2) L'émissaire que les juifs avaient envoyé au prince de Babylone, et qui courait le monde en habit de pèlerin, étant revenu à Orléans après avoir accompli sa mission, fut reconnu par un pèlerin qui avait voyagé

hérésie qui tenait de celle des manichéens quant au dogme, et des infamies des gnostiques pour la pratique. On enseignait, entre autres choses, que les paroles de l'Ancien et du Nouveau-Testament, concernant la création du monde et la trinité, n'étaient que des rêveries ; que le ciel et la terre n'avaient point été faits ; qu'ils existaient de toute éternité ; on niait la naissance, la passion, la résurrection de Jésus-Christ, la nécessité des bonnes œuvres, les peines de l'autre vie ; on condamnait le mariage, et l'on considérait comme licites les plus honteux déréglements (1).

Une femme arrivée d'Italie avait introduit ces infâmes erreurs, et gagné, par l'attrait du libertinage, des ecclésiastiques d'Orléans. Mais cette secte, dont le secret et le silence fut quelque temps la sûreté, ayant été enfin découverte par le zèle et l'adresse d'un seigneur normand (2), le roi partit aussitôt avec plusieurs prélats, fit prendre tous les sectaires dans le lieu de leur réunion, et les évêques s'étant assemblés en concile (3), essayèrent, par tous les moyens possibles, de ramener ces insensés ; mais les raisons, ainsi que les menaces, demeurant sans effet, on dégrada de la prêtrise ceux d'entre eux qui étaient dans les ordres, et tous furent ensuite condamnés au feu (4).

Pendant qu'ils sortaient de l'église pour aller au supplice,

---

(1) Ces sectaires s'assemblaient la nuit, pratiquaient des espèces d'enchantements, et puis, éteignant toutes les lampes, ils se livraient aux plus infâmes débauches avec les femmes qu'ils trouvaient sous leurs mains.

(2) Ce seigneur, qui s'appelait Arefaste, ayant été pressé par un des sectaires à s'engager dans le parti, feignit de condescendre à ce désir, et s'étant rendu à Orléans, il fut admis dans les assemblées secrètes des hérétiques qui lui dévoilèrent leur doctrine. Dès qu'il se trouva suffisamment instruit de ces mystères d'iniquité et des personnes qui composaient la secte, il en donna avis au roi.

(3) An 1022.

(4) Il n'y eut qu'un clerc et une religieuse qui firent abjuration, et qui évitèrent la mort.

la reine, voyant au milieu d'eux son ancien confesseur, lui creva un œil avec une baguette qu'elle avait à la main.

Des partisans de la même secte, s'étant montrés un peu plus tard à Toulouse et dans quelques endroits de l'Aquitaine, subirent le même sort (1).

Le roi fit assembler vers le même temps quelques autres conciles, afin d'y terminer les différends que les seigneurs avaient entre eux, et d'arrêter ainsi les désordres que leurs guerres occasionnaient.

Pendant que ce prince s'occupait si activement des intérêts de la religion et du bonheur des peuples, l'empereur Henri, roi d'Allemagne, ne se montrait pas moins zélé pour la gloire de Dieu, et tempérait son ambition par une charité bien rare chez les rois. Avec des sentiments si conformes et des principes si religieux, la paix se trouvait assurée entre ces souverains ; et comme ils étaient pleins d'estime l'un pour l'autre, ils voulurent se voir et se connaître, afin de se donner de mutuelles preuves de leur sincère attachement. Cette entrevue devait avoir lieu sur la Meuse, et, suivant la coutume, on était convenu que chacun d'eux s'avancerait jusqu'au milieu du fleuve. Mais l'empereur, pensant avec raison que sa meilleure sauvegarde était la vertu de Robert, passa le fleuve de grand matin avec quelques seigneurs, et vint le trouver dans son camp (2). Cette démarche attendrit le roi, qui traita magnifiquement son hôte, et lui donna, entre autres présents, cent beaux chevaux ayant chacun sur la selle une armure de chevalier, c'est-à-dire une cuirasse debout surmontée d'un casque. Le lendemain, Robert fit à son tour visite à l'empereur, et fut reçu avec une égale magnificence, avec la même cordialité.

---

(1) Cette hérésie, que l'on croyait entièrement étouffée, reparut longtemps après et donna naissance à celle des Albigeois.

(2) An 1023.

Ces princes ayant ensuite affermi la paix entre les deux états, se séparèrent, espérant se retrouver bientôt en Italie, où ils devaient aller pour faire signer au pape quelques articles en litige. Mais l'empereur mourut l'année suivante (1) avant d'avoir pu faire ce voyage.

Alors les Italiens, désirant secouer le joug de l'Allemagne, offrirent au roi Robert le titre d'empereur et [illegible] royaume d'Italie; mais ce prince, qui connaissait le caractère inconstant de ce peuple, et qui tenait à conserver [illegible] paix dans ses états, refusa l'offre qu'on lui faisait; Guillaume V, duc d'Aquitaine, auquel ensuite on s'adressa, s'étant laissé tenter en faveur de son fils, abandonna bientôt cette entreprise, et l'Italie resta soumise au roi de Germanie.

Le pape Benoît VIII (2) étant mort vers le même temps, et son frère, Jean XIX, lui ayant succédé, l'on fit courir le bruit que le nouveau pontife avait acheté les suffrages, et qu'ayant reçu de magnifiques présents du patriarche de Constantinople, il allait lui vendre le titre d'*œcuménique* ou d'*universel*, que les papes, dans tous les temps, avaient refusé d'accorder. Des murmures s'élevèrent alors dans l'Eglise, et l'abbé Guillaume, de Dijon, écrivit aussitôt au pape : « Le maître des nations nous apprend qu'il ne faut « point reprendre durement une personne constituée en « dignité; mais il nous dit ailleurs : si je suis insensé, c'est

---

(1) Le 14 juillet.

Ce prince, qui a mérité le titre de saint, ainsi que l'impératrice Cunégonde, sa femme, conserva non-seulement la chasteté, mais il garda même la continence dans le mariage, de concert avec l'impératrice, qu'il remit à ses parents, au moment de mourir, en leur disant : « Je vous la rends vierge, comme je l'ai reçue. » Il pria les comtes d'élire après lui Conrad, duc de Franconie, surnommé *le Salique*, ce qui eut lieu.

(2) En 1024. Ce pontife était monté sur le saint-siége en l'an 1012, après la mort de Sergius IV, successeur de Jean XVIII, qui avait eu pour prédécesseur Jean XVII.

« vous qui m'avez contraint de l'être. C'est l'amour filial « que nous portons à votre paternité qui nous presse de « l'exhorter à imiter le Sauveur. Demandez à quelqu'un de « vos intimes amis, comme il demanda à saint Pierre : « *Qu'est-ce que les hommes disent de moi?...*

« Il se répand un bruit fâcheux qui doit scandaliser ceux « qui ont quelque amour de Dieu. Car, quoique l'empire « romain soit maintenant partagé entre plusieurs poten- « tats, la puissance de lier et de délier subsiste toujours « sans division. Nous vous le disons pour vous faire obser- « ver qu'il n'y a que la vaine gloire qui a porté les Grecs « à vous demander ce qu'on dit qu'ils ont obtenu. Du « reste, nous souhaitons que vous montriez plus de « vigueur que vous ne faites, pour corriger les abus et « pour maintenir la discipline, ainsi que doit le faire celui « qui est chargé du soin de tout le troupeau. »

Jean XIX n'accorda rien aux Grecs et se montra zélé pour les affaires de l'Église.

On s'occupait alors en France d'une question soulevée entre les moines de saint Martial, à Limoges, et le clergé de cette ville; les premiers, soutenant que leur saint patron (1) devait, dans les litanies, avoir rang parmi les apôtres, tandis que l'évêque entendait qu'il restât au rang des confesseurs. Cette contestation dura quelques années, fut soumise à plusieurs conciles (2) et se termina par des

---

(1) Voir les p. 87 et 88 du t. Ier.

(2) Le concile de Poitiers, tenu vers l'an 1023, ne décida rien; le roi fit tenir à ce sujet une conférence à Paris en l'an 1024. Le pape, ayant été consulté, déclara qu'on pouvait nommer saint Martial apôtre et en faire l'office en cette qualité. Cette déclaration du pape réunit presque tous les esprits dans le concile de Limoges, en 1029; le concile de Bourges, tenu en 1031, ordonna d'honorer saint Martial comme apôtre, et un nouveau concile de Limoges, tenu une quinzaine de jours après, confirma l'apostolat de ce saint.

Au nombre des canons qui furent dressés dans le concile de Bourges,

décisions qui mirent parmi les apôtres le nom de sai
Martial.

Quelques hérétiques se montrèrent encore dans la vil d'Arras; mais réfutés dans un synode par l'évêque Gérar ils furent si vivement touchés de son discours, qu'ils prosternèrent à terre, en avouant leurs égarements.

Le roi Robert ayant perdu son fils aîné qu'il avait depu long-temps associé au trône, fit couronner Henri, so second fils, nonobstant les clameurs et les persécutio de la reine qui préférait le plus jeune, appelé Robert. Cet princesse altière, impérieuse, opiniâtre, cherche dès lors brouiller les deux frères, ne peut y réussir, les hait alo tous deux et les fatigue tellement par ses tracasserie qu'elle les force à quitter la cour. Ces deux princes pren nent les armes, leur père marche contre eux, bien moin pour les combattre que pour les ramener, leur pardonn leur faute, et meurt quelque temps après (1), pleuré regretté de tous et laissant une mémoire chère aux amis de la religion, de la justice et de l'humanité (2).

---

on remarque le *septième*, qui ordonne que les ecclésiastiques porteroi la tonsure, c'est-à-dire, est-il ajouté, qu'ils auront la barbe rasée et une couronne à la tête.

(1) A Melun, le 20 juillet 1031.

(2) Robert était très-pieux et très-charitable. Il était très-assidu à l'office divin, et, se mettant parfois parmi les chantres, il chantait sa partie, revêtu d'une chape et tenant en main le sceptre royal. On compte vingt-deux églises ou monastères qu'il fonda ou qu'il fit rebâtir. Les pauvres étaient ses amis; il en nourrissait tous les jours un grand nombre. Le jeudi-saint, il les servait lui-même à genoux, et leur lavait les pieds, revêtu d'un cilice. En l'honneur des douze apôtres, il avait toujours douze pauvres qui le suivaient partout. Se trouvant un jour en prières dans une église, un voleur s'approcha de lui et coupa la moitié de la frange de son manteau; et comme il se disposait à couper l'autre moitié, le prince, s'en étant aperçu, se borna à lui dire : « Mon ami, contente-toi de ce que tu as pris; le reste sera bon à quelque autre. » Robert sut se faire plus aimer que craindre; mais son autorité ne souffrit point de cette bonté, de cette popularité. Quoique brave, il ne rechercha point la gloire militaire; il préféra le bonheur et la tranquillité du royaume à son ambition personnelle.

et mérita d'être appelé le père de son peuple. Ce prince était instruit et savant pour son époque. « Quelques-uns croient, dit le P. Daniel, que c'est le premier des rois de France à qui Dieu ait accordé le privilége de guérir les écrouelles, en touchant les malades. Il est certain qu'il n'est fait nulle part mention de cette prérogative de nos rois avant le XI[e] siècle. Philippe I[er], son petit-fils, et Louis-le-Gros, fils de Philippe, touchaient les malades, et l'abbé Guibert, qui accompagnait souvent Louis dans cette cérémonie, nous en parle comme d'un usage établi depuis quelque temps. »

LII.

RÉVOLTE CONTRE LE ROI HENRI. — DÉFAITE DES REBELLES. — HORRIB FAMINE. — DÉVOUEMENT DU CLERGÉ. — CONCILES. — PÈLERINAGES DE TERRE-SAINTE. — BRAVOURE DE QUARANTE PÈLERINS NORMANDS. — ROBE DUC DE NORMANDIE, FAIT PRÊTER SERMENT DE FIDÉLITÉ A GUILLAUME, S FILS NATUREL, ET PART POUR JÉRUSALEM. — SA MORT. — GUERRES EN NO MANDIE. — RÉVOLTE D'EUDES, FRÈRE DU ROI. — EUDES VAINCU ET FAIT P SONNIER. — TROUBLES DANS LE ROYAUME. — CONCILES. — ÉTABLISSEMI DE LA TRÊVE DE DIEU. — CANONISATION DU MOINE SAINT SIMÉON. (*Voir note.*) — CHANOINES RÉGULIERS. — NOUVEAUX MONASTÈRES. — CASIMI ROI DE POLOGNE, MOINE A CLUNY. — CE PRINCE EST RAPPELÉ PAR SES SUJE ET DISPENSÉ DE SES VŒUX PAR LE PAPE. — CONTINUATION DE LA GUE EN NORMANDIE. — LE ROI MARCHE AU SECOURS DE GUILLAUME. — INSTIT TION DE LA COMMÉMORATION DES FIDÈLES TRÉPASSÉS PAR SAINT ODILON. MORT DE SAINT ODILON. — ZÈLE DU PAPE LÉON IX. — ARRIVÉE DE CE PO TIFE EN FRANCE. — DÉDICACE DE L'ÉGLISE DU MONASTÈRE DE SAINT-RE — CONCILE DE REIMS. — HÉRÉSIE DE BÉRENGER. — LANFRANC MOINE DA L'ABBAYE DU BEC. — CONCILE DE ROME. — CONDAMNATION DE BÉRENGER. CONCILE DE PARIS CONTRE CET HÉRÉSIARQUE. — LETTRE D'ADELMAN BÉRENGER. — INTRODUCTION DES ÉCRITS D'ARISTOTE EN FRANCE; ÉTUDE LA DIALECTIQUE. (*Voir en note.*) — THÉOLOGIE SCOLASTIQUE. — ABBAYE LA CHAISE-DIEU; SAINT ROBERT. — CONCILE DE NARBONNE. — CONCIL DIVERS. — LE ROI HENRI FAIT SACRER ET COURONNER SON FILS PHILIPPE I RELATION DE CETTE CÉRÉMONIE. (*Voir en note.*) — MORT DU ROI HENRI.

Les intrigues de la reine-mère viennent bientôt jeter le trouble dans l'État; plusieurs places et de puissants seigneurs se déclarent pour elle.

Henri sort de Paris, va trouver à Fécamp le duc de Normandie (1), obtient un prompt secours, rentre dans son royaume, bat les rebelles, les force à demander la paix, cède à Robert, son frère, le duché de Bourgogne (2), et se trouve enfin maître dans ses états.

(1) Robert, dit *le Magnifique*, à cause de ses libéralités, et *le Diable*, à cause de sa sévérité.

(2) Ce prince devint la tige de la première maison de Bourgogne.

Une famine horrible accablait le pays. L'on vit en plusieurs lieux des hommes aller pour ainsi dire à la chasse des hommes, et s'entre-dévorer; l'on tuait les passants dans les hôtelleries, les voyageurs sur les chemins, pour se repaître de leurs cadavres, et l'on ne craignit pas de mettre en vente de la chair humaine dans le marché de Tournus (1).

Dans cette affreuse calamité, le zèle du clergé ne resta point stérile ; on donna tout, provisions et trésors; on dépouilla les autels, on vendit les vases sacrés, pour secourir le peuple ; et l'église rendit alors aux pauvres ce qu'elle avait reçu des riches.

Enfin l'abondance revint (2), et comme le souvenir des dernières misères avait rendu les hommes plus dociles, les évêques, voulant mettre à profit ces heureuses dispositions, tinrent plusieurs conciles afin de corriger les désordres, d'arrêter les vengeances, et d'empêcher les guerres continuelles des seigneurs particuliers ; pour rendre ces assemblées plus vénérables, on y portait les reliques des saints, et les populations accourant de toutes parts ratifiaient par leurs acclamations les décrets des évêques contre les pillages et les violences, en s'écriant : *La paix! la paix!* (3).

---

(1) L'auteur de cet horrible trafic fut condamné au feu, et l'on fit enterrer la chair qu'il voulait vendre; un homme affamé ayant été la déterrer pour s'en nourrir, fut puni du même supplice. Raoul Glaber raconte aussi qu'un individu, qui avait une chaumière dans une forêt aux environs de Mâcon, massacrait une multitude de gens qui passaient ou qui s'arrêtaient chez lui. Un jour, un homme y étant entré avec sa femme pour s'y reposer, aperçut dans un coin un grand nombre de têtes coupées; saisi d'horreur et d'effroi, il sortit aussitôt, malgré les efforts du maître de la chaumière, et se rendit avec sa femme auprès du comte, qui fit brûler ce monstre.

(2) An 1033.

(3) On fit dans ces conciles un grand nombre de règlements pour réprimer les violences et pour établir une paix inviolable entre les particuliers. Il fut ordonné que les hommes libres et les esclaves marcheraient désor-

La France sembla dès lors reprendre une autre vie ; cette société si désordonnée, si turbulente, si agitée, malheureuse, si opprimée, jouit enfin pendant quelqu temps d'un peu de tranquillité.

Les pèlerinages de la Terre-Sainte, qui étaient déj très-usités, devinrent, à cette époque, extrêmemen fréquents (1).

On voyait non seulement (2) des particuliers, de

---

mais sans armes; que les voleurs seraient sévèrement punis; que l'on conserverait aux églises le droit d'asile, excepté à l'égard de ceux q auraient commis quelques violences; que l'on s'abstiendrait de vin vendredi et de viande le samedi, à moins qu'une grande fête ne tombât jour-là, ou qu'une maladie grave n'obligeât à rompre l'abstinence; et l'o ajouta que ceux qui ne pourraient pas l'observer nourriraient le mêm jour trois pauvres. Ce qui fait dire à Longueval que si cette discipline éta encore observée, il y aurait bien des pauvres qui profiteraient des inf mités ou de la délicatesse des riches.

(1) Les pèlerins, avant leur départ, recevaient le bourdon et l'escarcell des mains d'un prêtre; et, à leur retour, ils rapportaient des palmes de Judée et allaient rendre grâces à Dieu dans l'église avant que de rentr chez eux.

(2) Voy. Raoul Glaber, lib. IV, chap. VI *De Confluentia populi toti orbis quæ ad sepulcrum Domini Hierosolymis facta est.*

Foulques, comte d'Anjou, fit jusqu'à trois fois ce pèlerinage, et fut sur nommé *le Palmier*.

Les pèlerinages des Normands surtout sont fameux dans l'histoire. Ver l'an 1003, quarante d'entre eux, revenant de Jérusalem et passant par l'Italie, arrivent à Salerne au moment où la ville, assiégée par les Sarrasins, venait de stipuler sa délivrance à prix d'argent. Indignés de cette lâche soumission, ils excitent les habitants à reprendre les armes, se mettent à leur tête, se jettent sur les Sarrasins, les mettent en fuite, et les obligent à remonter sur leurs vaisseaux. Ces courageux pèlerins, enrichis par la reconnaissance des Salernitains, rentrent dans leur pays et racontent leur aventure et leurs exploits. Quinze ou seize ans plus tard, Osmond Drengot, chevalier intrépide, se rendit dans la Pouille avec quelques autres Normands. A l'exemple de ce Drengot, d'autres chevaliers passèrent en Italie à diverses reprises et secoururent les Lombards contre les Sarrasins et contre les Grecs. Mais les Lombards, ayant recouvré leur sécurité, commencèrent à dédaigner les Normands et voulurent leur retirer la solde qu'ils leur devaient. Ceux-ci choisirent l'un d'entre eux qu'ils reconnurent pour chef, et tournèrent leurs armes contre les Lombards; ils s'emparèrent ensuite des forteresses et subjuguèrent le pays. Peu de

moines, des prélats, des seigneurs, mais encore des femmes de qualité, braver par pénitence ou par dévotion, et peut-être aussi par goût ou par mode les fatigues de ce long voyage.

Robert II, duc de Normandie, touché du regret de ses fautes passées, voulut lui aussi aller les expier à Jérusalem, et fit part de sa résolution à l'archevêque de Rouen et aux plus grands seigneurs de son duché, qui tâchèrent de l'en dissuader, en lui représentant que son absence pourrait occasionner bien des troubles et des désordres. Ce prince, privé d'enfants légitimes, était père d'un fils naturel qu'il avait eu d'une bourgeoise de Falaise ; il l'aimait tendrement, et désirait l'avoir pour successeur. Aussi craignait-il que s'il venait à mourir dans ce voyage, la jeunesse et l'illégitimité de cet enfant ne fussent cause de son exclusion. Nonobstant ces raisons et ces craintes, le duc demeura ferme dans son projet, et pria l'assemblée de reconnaître son fils sur-le-champ et de lui prêter serment de fidélité ; et tous ayant juré de soutenir les droits du jeune prince, il sollicita et obtint l'adhésion du roi, partit (1) pour les saints

---

temps après arrivèrent les vaillants fils de Tancrède de Hauteville, du territoire de Coutances. Robert (surnommé *Guiscard* à cause de sa finesse d'esprit), l'un d'eux, acheva la conquête de ce que nous appelons aujourd'hui le royaume de Naples, tandis que le plus jeune de ses frères, appelé Roger, faisait la conquête de la Sicile. C'est ainsi que fut fondé le royaume des Deux-Siciles, que la puissance de l'Allemagne finit par réunir à l'empire en 1194.

(1) Avant de quitter la Normandie, le duc Robert donna une terre au monastère de Saint-Pierre de Préaux, qu'un seigneur normand faisait bâtir, et il envoya son fils Guillaume, encore enfant, pour aller faire part de cette donation. On prit plusieurs jeunes seigneurs de l'âge de Guillaume pour servir de témoins, et afin qu'ils s'en souvinssent, on donna à chacun d'eux un soufflet. Cet usage était très-ancien, car, d'après la loi des *Ripuaires*, lorsqu'on achetait une terre et qu'on ne rédigeait pas un contrat par écrit, l'acheteur devait la payer sur-le-champ, en prendre ensuite possession en présence de témoins, donner des soufflets et tirer les oreilles aux petits enfants, afin qu'ils pussent un jour en rendre témoignage, *et unicuique de parvulis alapas et torqueat auriculas.* (Tit. LX, l. I.)

lieux, fit de riches présents aux églises de Jérusalem mourut à son retour dans la ville de Nicée, en Bithynie (1

La nouvelle de cette mort était à peine parvenue France, que les guerres et les pillages éclatèrent en No mandie, et que des factions se formèrent contre le jeu duc Guillaume, qui devait, plus tard, se rendre si fameu et faire remplacer par l'histoire le surnom de *Bâtard* par surnom de *Conquérant*.

La cession du duché de Bourgogne avait satisfait l'ambi tion de l'un des frères du roi; mais il y en avait un autr appelé Eudes, qui vivait à la cour, et qui, très-mécont d'être sans apanage et sans autorité, cherchait une occasi de révolte et des moyens pour la soutenir. Étienne, com de Meaux et de Troyes, et Thibaud, comte de Chartres de Tours, lui font offre de leurs services; le prince n'hési pas, se hâte de les joindre, entre en campagne avec c deux seigneurs, et fait de grands ravages.

Le roi marche aussitôt à la rencontre des rebelles, s'a tache à la poursuite d'Eudes, le fait prisonnier, et b ensuite Etienne, tandis que le comte d'Anjou va mettre siége devant Tours, écrase l'armée de Thibaud, s'empar de sa personne et se rend maître de la ville.

Cette révolte et ces combats (2) avaient ramené le désordres, et comme les dissensions et les troubles sont l triomphe des pervers, les mauvais instincts se réveillèrent et l'État retomba bientôt dans une horrible confusion.

---

(1) C'est à peu près vers ce même temps, de 1034 à 1036, que l'on pla la fondation de quelques nouveaux monastères, à Quimperlé, à Rennes à Rouen, au Cateau-Cambrésis, à Henin-Liétard, à Angers et à Noyers dans la Touraine.

(2) Le comte de Chartres et de Champagne, père d'Etienne et de Thi baud, avait fait quelque temps auparavant la guerre à l'empereur Conra au sujet de la succession au royaume de la Bourgogne transjurane. C royaume embrassait tout le pays compris entre les Alpes, le Jura et le sources du Rhin.

Les évêques, émus de ce triste spectacle, s'assemblent encore dans diverses provinces (1), et jugeant, par l'état des choses, que l'observation des réglements par eux faits pour empêcher les violences était en quelque sorte impossible, ils cherchent des mesures plus efficaces en opposant un frein plus modéré au cours impétueux du torrent; ils changent en une espèce de trève cette paix qu'ils s'étaient efforcés de rendre permanente; se bornent à ordonner que, depuis le mercredi soir de chaque semaine jusqu'au lundi matin, personne ne pourra attaquer son ennemi, venger aucune injure, faire aucune violence, exiger de gage d'une caution; et, pour assurer l'exécution de ces ordonnances, ils arrêtent que les contrevenants paieront la composition des lois, comme ayant mérité la mort, ou bien seront excommuniés et bannis.

Telle fut cette institution bienveillante, que l'on nomma la *Trève de Dieu,* et qui, dans ces temps malheureux, contribua beaucoup à adoucir les mœurs et à soumettre la valeur aux lois de l'humanité (2).

---

(1) An 1041.

(2) L'établissement de cette trève éprouva quelque résistance dans la Neustrie et dans la Normandie; mais une peste qui survint, et qu'on appelait le *feu sacré* ou *mal des ardens*, à cause d'une terrible inflammation qui brûlait les entrailles, rendit quelque temps après les Normands plus dociles.

C'est aussi vers la même époque (an 1041) qu'eut lieu la canonisation de saint Siméon, moine du mont Sinaï, mort en 1035 à Trèves, où il vivait reclus. Poppon, archevêque de cette ville, écrivit à ce sujet la lettre suivante au pape : « Il est mort depuis peu chez nous un saint « homme que Dieu couronne dans la gloire; les miracles qui s'opèrent par « son intercession ne nous permettent pas d'en douter. Mais la vivacité de « sa foi, qui a éclaté constamment durant tout le cours de sa vie, est en- « core une preuve plus certaine de sa sainteté. C'est pourquoi le clergé et « le peuple de notre église nous ont prié de vous envoyer la vie de ce saint « homme, avec la relation de ses miracles, et d'y joindre nos lettres pour « vous supplier de porter un décret apostolique par lequel vous le mettiez « au nombre des saints. »

Benoît IX, à qui l'archevêque s'adressait, fut, dit Longueval, un de ces

Mais, pendant que l'anarchie régnait dans le mo
paix, la piété, les lettres se conservaient dans les c
comme dans un port à l'abri des tempêtes. On v
des chanoines de quelques collégiales réunir la prat
la pauvreté religieuse avec la vie canoniale, ce qu
nommer *chanoines réguliers ;* de nouveaux moi
étaient fondés à Vendôme, à Séez, à Troarn, au
Préaux, tandis qu'un roi de Pologne, s'étant fait
Cluny, se distinguait par sa ferveur et ses austér
prince, qui s'était vu forcé de quitter ses états par la
des seigneurs, ne pensait plus qu'aux biens céleste
que son peuple, épuisé par les guerres civiles, réso
rappeler; mais comme on ignorait le lieu de sa retr
envoya vers la reine sa mère, qui se trouvait en Alle
et qui répondit qu'il vivait encore, mais qu'il était

---

papes qui peuvent servir de preuve que la sainteté du caracté
souvent respecter, malgré l'indignité de la personne qui en es
Placé sur le saint-siége, à l'âge de douze ans, par l'ambition de
qui acheta pour lui le souverain-pontificat, il se montra plein
de passions. Un pape de ce caractère s'occupait peu des aff
tuelles; aussi ne s'empressa-t-il de répondre à l'archevêque
mais ce prélat ayant renouvelé ses instances, Benoît lui envc
de canonisation, portant que *Siméon doit être honoré de to*
comme un saint, qu'on doit en célébrer la fête tous les ans, et
nom dans le Martyrologe.

C'est le second exemple d'une canonisation faite par le sai
près l'ancien usage, chaque évêque, après avoir examiné le
miracles des personnes mortes en odeur de sainteté dan
permettait de les honorer; quelquefois même le peuple n'
jugement des évêques. Mais comme l'ignorance et la créd
les peuples à des superstitions dangereuses, nos rois int
vent leur autorité dans leurs capitulaires pour empêcher
aucun nouveau saint sans que l'autorité des évêques ne
n'eût reconnu la sainteté après les informations jurid
Longueval, pour rendre le jugement plus solennel et en
uniforme dans toute l'Eglise, sur la fin du xe siècle, on d
le droit de canoniser les nouveaux saints. La premièr
par les papes avait eu lieu, en 993, en faveur de sai
d'Augsbourg.

Cluny, où il portait le nom de Charles, afin de n'être pas connu.

Des députés partirent aussitôt pour venir le trouver et le prier, au nom de la nation, d'avoir pitié de son état et de reprendre la couronne. Mais Casimir leur dit qu'il n'était plus à lui, puisqu'il n'avait pu même leur parler sans en avoir la permission de son abbé. Ils allèrent alors trouver saint Odilon, qui leur répondit qu'il n'était pas en son pouvoir de renvoyer un moine profès et ordonné diacre, et qu'ils devaient s'adresser au pape, qui seul avait, dans l'Église, la souveraine puissance.

Les députés partirent donc pour Rome, et représentèrent au pontife le triste état de leur pays et le besoin qu'on avait du prince pour la paix du royaume et pour le maintien de la religion. Le cas était nouveau et la demande extraordinaire; mais enfin Benoît IX, après mûr examen, dispensa Casimir de ses vœux, et lui permit, non-seulement de sortir de son monastère et de rentrer dans le monde, mais encore de se marier.

Et ce prince, ayant quitté Cluny, regagna la Pologne, qu'il gouverna glorieusement (1) jusqu'en 1068, époque de sa mort.

Cependant la guerre existait toujours dans le duché de Normandie, soit entre les seigneurs, soit contre le jeune duc, dont l'illégitime naissance compromettait l'autorité.

La conduite du roi pendant ces troubles était fort équivoque et parut très-suspecte aux ministres normands; mais ils parvinrent, par leur prudence, à se créer un protecteur dans celui qu'ils craignaient d'avoir pour ennemi. S'étant donc adressés à Henri, ils lui représentèrent qu'il était de sa gloire de prendre le parti d'un prince dont le père l'avait

---

(1) Ce prince ajouta la Masovie à la Pologne, pacifia son royaume et y fit prospérer la religion.

si vivement et si heureusement secondé au commenceme de son règne, et ils lui rappelèrent la promesse qu'il av faite à Robert de protéger ce même fils, qui venait maint nant réclamer son appui.

Le roi, touché de ce discours, et charmé de cet démarche, se déclara pour Guillaume, prit les armes en faveur, l'aida de sa personne à vaincre les rebelles, et pa vint à le rétablir dans son autorité.

Diverses contestations s'élevèrent plus tard entre Hen et le duc, et firent naître plusieurs guerres dont l'issue f toujours favorable aux armes de celui-ci.

Une pieuse et touchante solennité venait d'être fondée p le zèle et la charité de saint Odilon pour les âmes des fidèl de tous les temps (1), afin d'appeler sur elles la divine mis

---

(1) Le décret d'institution de *la commémoration des fidèles trépassés* e ainsi conçu : « Il a été ordonné par notre bienheureux père Odilon, d consentement et à la prière de tous les frères de Cluny, que, comme dan toutes les églises on célèbre la fête de tous les saints le premier jour de novembre, de même, chez nous, on célèbrera solennellement la commémoration de tous les fidèles trépassés qui ont été depuis le commencement du monde. Ce jour-là, après le chapitre, le doyen et les celleriers feront l'aumône de pain et de vin à tous ceux qui se présenteront; et l'aumônier recevra (pour les pauvres) tout ce qui restera du dîner des frères. Le même jour, après vêpres, on sonnera toutes les cloches et on chantera les vêpres des morts. Le lendemain, après matines, on sonnera toutes les cloches et on fera l'office des morts. La messe sera solennelle. Deux frères chanteront le trait; tous offriront en particulier, et on nourrira douze pauvres. Nous voulons que ce décret s'observe à perpétuité tant en ce lieu que dans tous les lieux qui en dépendent; et si quelqu'un suit l'exemple de cette institution, il participera à nos bonnes intentions. »

Cette pratique fut bientôt suivie par d'autres églises et devint enfin commune à toute la catholicité. Dans tous les temps, l'Église avait prié pour les morts; mais, jusqu'à cette époque, il n'y avait point eu de fête générale et de jour spécialement destiné pour sa célébration.

Dans le paganisme, il y avait des fêtes en l'honneur des mânes. Chez les Romains, à l'époque des *Férales*, qui tombaient le VII des kalendes de mars (23 février), on portait des offrandes sur les tombes des morts pour apaiser leurs mânes et faire des expiations. Tous les sépulcres étaient consacrés aux divinités infernales.

ricorde et de leur faire obtenir la gloire et les joies éternelles dans le séjour des bienheureux. Les anciennes générations, éteintes sur tous les points de l'univers, revivent dans les souvenirs, et les prières de l'Eglise, traversant les âges, planent sur ce vaste sépulcre, où tant de peuples sont endormis :

« *Seigneur, oubliez les iniquités de nos pères;*

« *Retirez leurs âmes des portes de l'enfer;*

« *Donnez-leur un repos sans fin, et qu'une lumière éternelle brille sur eux;*

« *Accordez-leur la rémission de leurs péchés;*

« *Ecoutez la prière des morts d'Israël;*

« *Les jours de l'homme sont courts; le nombre de ses mois, de ses années, Seigneur, est dans vos mains, et vous avez marqué les bornes de sa vie;*

« *Qu'est-ce que la vie? une vapeur qui paraît un moment;*

« *Ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour un opprobre éternel;*

« *Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur; ils vont se reposer de tous leurs travaux, car leurs œuvres les suivent;*

« *C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.* »

L'Église de France eut bientôt à pleurer le glorieux auteur de cette institution. Accablé de travaux et d'années, cet abbé, si célèbre par son savoir, par son zèle, par sa charité, par ses vertus, expira doucement et saintement le premier jour de janvier, l'an 1049 (1), au milieu des regrets d'une communauté qui n'eût pu se consoler de sa

(1) Saint Isarne, abbé de Saint-Victor de Marseille, était mort le 24 septembre de l'année précédente.

perte, si par le choix qu'elle fit de saint Hugues, pour so
successeur, elle ne l'avait vue aussitôt réparée.

Saint Brunon, évêque de Toul, monte sur le saint siége (1) sous le nom de Léon IX, s'empresse de port remède aux maux qui affligent l'Eglise, corrige les abus montre un zèle plein de vigueur, et se dispose à repass en France pour consacrer, à Reims, la nouvelle église d l'abbaye de Saint-Remi, et pour y tenir un concile auqu il appelle, par ses lettres, les évêques et les abbés des pro vinces voisines. Quelques seigneurs, qui avaient contract des mariages incestueux, et certains prélats, coupables d simonie, craignant que, dans ce concile, on ne s'occu d'eux, s'efforcent d'en empêcher la tenue; ils représente au roi qu'il avilit les droits de sa couronne s'il laisse au pa exercer son autorité dans l'État, et s'il va lui-même l trouver à Reims; ils ajoutent (ce qui était faux) qu'aucun de

(1) Ce pontife fut intronisé dans la chaire apostolique le 12 février 1049. Il succéda à Damase II, successeur de Clément II; celui-ci avait eu pour prédécesseur Grégoire VI.

L'empereur Henri III, en 1046, avait lui-même nommé pape Suidger, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II. Cette nomination, qui fut faite à Rome dans l'assemblée du clergé, du sénat et des chefs du peuple, fut aussitôt approuvée par toute l'assemblée. Poppon, évêque de Brixen, qui prit le nom de Damase II, et qui ne tint le saint-siége que vingt-trois jours, avait été envoyé à Rome par l'empereur et élu par les Romains, qui n'avaient pas osé s'opposer à la volonté de ce prince. La nomination de Léon IX fut également faite par l'empereur, auquel les principaux du clergé de Rome s'étaient adressés pour lui demander un homme de bien, de savoir et d'autorité. Ainsi le droit d'élection, qui appartenait aux Romains, avait été méconnu. Mais Léon IX, par le conseil d'Hildebrand, qui plus tard occupa le saint-siége sous le nom de Grégoire VII, arriva à Rome en habit de pèlerin et nu-pieds, et dit au clergé et au peuple qui avaient été au devant de lui pour le recevoir : « Il est « vrai que j'ai été choisi par l'empereur; mais une élection canonique du « clergé et du peuple est préférable à ce choix. Ainsi, je vous conjure de « me déclarer vos sentiments. Je n'ai accepté la papauté que malgré moi, « et je m'en retournerai très-volontiers d'où je suis venu. » Et Léon IX fut élu avec de grandes acclamations.

ses ancêtres n'a permis à un pape l'entrée dans les villes de France pour un pareil sujet; que s'il est bon de tenir des conciles, ce ne peut être qu'en temps de paix; mais qu'il faut s'occuper d'abord de faire cesser les troubles et d'arrêter la rébellion. Le roi, touché par ces raisons, fait dire à Léon IX qu'il va marcher contre quelques vassaux rebelles avec ses évêques et ses abbés, et que ni lui ni eux ne pourront donc se rendre à Reims. Mais le pontife répond qu'il tiendra le concile avec ceux qui s'y trouveront.

Une immense affluence de peuple était accourue des villes et des campagnes pour honorer le tombeau de saint Remi et se trouver à la dédicace.

Dans la soirée du dernier jour de septembre (1), on fit sortir la foule de l'église, afin qu'on pût y célébrer l'office de la nuit; mais tout ce monde resta dehors avec quantité de lumières, en attendant que le jour vint. Le lendemain matin, le pape ayant reçu le corps de saint Corneille, que les clercs de Compiègne apportaient, se rendit au tombeau de saint Remi avec quatre archevêques et plusieurs abbés, leva la châsse et la porta sur ses épaules dans un oratoire. Alors on ouvrit les portes, et le peuple entra.

Le 2 octobre, le corps du saint fut porté par toute la ville pendant que se faisait la dédicace de l'église, où l'on fut obligé de le descendre par une fenêtre, à cause de la foule.

Le concile s'ouvrit le 3 dans cette même église, le corps de saint Remi exposé sur l'autel; il s'y trouva vingt évêques, près de cinquante abbés et plusieurs autres ecclésiastiques.

Pierre, diacre de l'église romaine, s'étant levé, proposa, par ordre du pontife, les points qu'on aurait à traiter, savoir la simonie, l'usurpation par les laïques des charges ecclé-

---

(1) An 1049.

siastiques, les mariages incestueux ou adultérins, l'apostasie des moines et des clercs, et quelques autres désordres qui se montraient dans le pays; et puis, adressant la parole aux évêques, il leur ordonna, par l'autorité apostolique, et sous peine d'anathème, qu'ils eussent à déclarer si quelqu'un d'entre eux se sentait coupable de simonie. Tous se purgèrent du soupçon de ce crime, à l'exception de l'archevêque de Reims, qui demanda jusqu'au lendemain, et des évêques de Langres, de Nevers, de Coutances et de Nantes; et on remit l'examen de leur cause. Les abbés furent ensuite interpellés, et plusieurs n'osèrent répondre. L'un d'eux, accusé par l'évêque de Langres, et n'ayant pu se justifier, fut déposé de sa dignité.

Dans la *seconde session*, tenue le lendemain, le diacre Pierre, qui faisait les fonctions de promoteur, somma l'archevêque de Reims de répondre; mais ce prélat, qui dans la matinée s'était confessé au pape, demanda à prendre conseil, et s'étant retiré à l'écart avec l'archevêque de Besançon et les évêques de Soissons, d'Angers, de Nevers, de Senlis et de Térouanne, il conféra quelque temps avec eux, et l'un d'eux prit sa défense devant le concile. Le pape dit à l'archevêque d'affirmer par serment qu'il n'était pas coupable; mais celui-ci sollicita un délai; ce qui lui fut accordé avec injonction de comparaître au concile de Rome au mois d'avril suivant.

L'évêque de Langres est accusé de plusieurs crimes; il tente de se justifier; la discussion ne se termine pas, et la séance est close.

La *troisième session* s'ouvre le jour suivant; l'on y chante pour la première fois le *Veni Creator* (1), et l'on reprend l'af-

(1) L'auteur de la vie de saint Hugues, abbé de Cluny, assure que cet abbé est le premier qui ait ordonné de chanter cette hymne à tierce le jour de la Pentecôte.

faire de l'évêque de Langres; mais il est absent; on l'appelle trois fois, et deux évêques se rendent à son logis pour le sommer de venir. Pendant ce temps, l'évêque de Nevers, interpellé par le promoteur, déclare que ses parents ont donné de l'argent pour lui faire obtenir l'évêché, mais qu'ils l'ont fait à son insu; qu'il a commis, depuis, bien des fautes, et que si le pape et le concile le trouvent bon, il va renoncer à sa dignité pour ne pas perdre son âme; et, en disant ces mots, il jette son bâton pastoral. Léon IX, ému de cette componction, se borne à lui faire jurer qu'il avait ignoré ce que ses parents avaient fait, et il le maintient dans son évêché.

Les deux prélats envoyés vers l'évêque de Langres se trouvant de retour, racontent qu'il a pris la fuite; le pape fait lire les canons, et par le jugement du concile, l'évêque est excommunié. L'archevêque de Besançon déclare alors que si la veille il n'a pu prendre la parole pour cet évêque, c'est que, par un miracle, il en avait perdu tout à coup l'usage. Le pape, à ce récit, s'attendrit jusqu'aux larmes, et s'écrie : *Saint Remi vit encore;* et se levant aussitôt avec les assistants, il va se prosterner devant la châsse de ce saint.

L'évêque de Coutances affirme avec serment que c'est à son insu que son frère a acheté pour lui l'épiscopat, et il est déclaré purgé de simonie; mais Pudic, évêque de Nantes, convaincu par son propre aveu, est déclaré coupable et déposé dans ses fonctions.

Ces affaires ainsi terminées, l'on s'occupe des évêques, qui, quoique invités au concile, n'y étaient point venus, et n'avaient point envoyé d'excuse. C'est pourquoi, après avoir fait lire les autorités des pères, on les excommunia avec tous ceux qui, craignant l'arrivée du pape, avaient suivi le roi à la guerre, et nommément l'archevêque de Sens, les évêques d'Amiens et de Beauvais, ainsi que l'abbé de

saint Médard de Soissons, qui s'était retiré du concile sa
permission.

Après cela, l'on fit douze canons dans lesquels on reno
vela les anciens décrets concernant les désordres et les ab
dont le promoteur s'était plaint en ouvrant le concile. L'
excommunia plusieurs seigneurs à cause de leurs mariag
illégitimes, et il fut fait défense au duc de Norman
d'épouser la fille de Baudoin, comte de Flandres, à rais
de la parenté.

Le lendemain, 6 octobre, Léon IX se rendit au mona
tère de Saint-Remi, plaça le corps du saint dans le ton
beau (1), partit ensuite pour Mayence, où il tint enco
concile, et, de retour à Rome, il en assembla un autre
mois d'avril (2), dans l'église de Latran. Il s'y trouva pl
sieurs archevêques et évêques de France, Hélinard de Lyo
Léger de Vienne, Hugues de Besançon, Adalberon
Metz, Main de Rennes, Hugues de Nevers, Isembert d
Poitiers et Arnold de Saintes, ainsi que les abbés de Cluny,
de Saint-Vannes, de Saint-Riquier, de Saint-Rambert, de
Rhedon. L'ancien évêque de Langres, excommunié au
concile de Reims, se rendit à Rome pieds nus, confessa ses
péchés au pape, en reçut l'absolution, se présenta au
concile les épaules découvertes, tenant dans les mains des
verges pour se frapper, et revint ensuite expier ses péchés
par une dure pénitence dans l'abbaye de Saint-Vannes.

Une nouvelle erreur venait de se montrer en France.

Il s'était élevé dans le IXe siècle une contestation touchant l'eucharistie; le dogme était à couvert; on était d'accord sur la doctrine; il ne s'agissait que de quelques expressions que les uns employaient pour exprimer la foi

(1) Le pape ordonna, par une bulle, de célébrer en France la fête de saint Remi le 1er octobre.

(2) 1050. Le pape canonisa dans ce concile saint Gérard, un de ses prédécesseurs dans le siége de Toul.

catholique, et que les autres rejetaient. Pascase Radbert, moine et ensuite abbé de Corbie, avait fait un écrit intitulé : *Du Corps et du sang de Jésus-Christ;* il y soutenait que l'eucharistie contenait le même corps du Sauveur qui était né de la Vierge, et qui avait souffert sur la croix (1).

Un moine irlandais, Jean Scot, surnommé Érigène, qui jouissait d'une assez grande considération auprès du roi Charles-le-Chauve, ne goûta pas les expressions dont Pascase s'était servi, écrivit pour les réfuter, avança quelques propositions contraires à la vérité, dont l'Église était en possession, fut chassé de Paris et retourna dans sa patrie sans que ses opinions eussent produit le moindre trouble. L'on continua donc à enseigner et à écrire ce que, du reste, on avait toujours cru sur l'identité du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie avec ce même corps né de Marie, immolé sur la croix et glorifié dans le ciel.

Le fameux Rathier, qui occupa quelque temps l'évêché de Vérone, écrivait, vers le milieu du siècle suivant : « Croyez « que, de même qu'aux noces de Cana, l'eau qui fut changée en vin fut un vin véritable et non figuratif, de même « le vin, par la bénédiction de Dieu, devient du sang véritable et non un sang figuratif, et le pain devient de la « vraie chair. » Et, après avoir rapporté le texte de l'Evangile et celui de saint Paul sur l'Eucharistie, il ajoute : « Ne « m'en demandez pas davantage, puisque vous voyez que « c'est un mystère, et un mystère de la foi. Car si c'est un « mystère, on ne peut le comprendre ; si c'est un mystère « de la foi, il faut le croire et non l'examiner. »

Cet enseignement subsistait encore dans toute sa pureté lorsqu'il fut attaqué par Bérenger, archidiacre d'Angers et modérateur de l'école (2) de Tours. Cet homme, qui était

(1) Voy. ce que j'ai dit à ce sujet dans le t. Ier, p. 404.
(2) *Magister scolarum*, maître des écoles.

plein de vanité, d'arrogance et d'ostentation, jaloux de voir surpassé par Lanfranc (1), dont la réputation écli[p]sait la sienne, se jette dans la nouveauté pour faire parler [de] lui, ressuscite les erreurs de Jean Scot, et, opposant à la [foi] les sens et l'imagination, il enseigne que, quoique l'Euch[a]ristie contienne le vrai corps de Jésus-Christ, le vin et [le] pain n'en restent pas moins, après la consécration, ce qu'[ils] étaient auparavant, et que l'union du Verbe au pain et [au] vin ne change pas leur nature ou leur essence physique.

On s'élève de toutes parts contre cette hérésie; on [la] réfute, on développe le dogme catholique, on l'établit d'un[e] manière invincible, et l'on écarte les fausses subtilités q[ui] pouvaient l'obscurcir.

Le concile de Rome, assemblé à Latran, condamne [le] novateur et le prive de la communion de l'Eglise (2).

Un autre concile est tenu à Paris pour le même sujet l[e] 16 octobre de la même année; un grand nombre de pré-lats, de savants ecclésiastiques et de seigneurs de toutes les parties de la France s'y trouve réuni en présence du roi; et Bérenger, qui n'ose y comparaître, quoique dûment cité,

(1) Lanfranc, après avoir achevé ses études à Pavie, sa patrie, passa en France; et comme il était très-savant et qu'il aimait la gloire, il voulut se mesurer avec Bérenger et lui fit proposer une dispute publique sur les subtilités de la dialectique. Bérenger l'accepta, et fut confondu sur un point du reste assez peu important. Mais comme le plus léger échec en ce genre est pour un philosophe une fort grande humiliation, il n'en fallut pas davantage pour faire perdre à Bérenger plusieurs disciples. Lanfranc ouvrit alors à Avranches une école publique, et prit ensuite l'habit monastique dans l'abbaye de Bec, où il créa la plus fameuse académie qu'on eût vue depuis plusieurs siècles. Lanfranc devint plus tard archevêque de Cantorbéry.

(2) Comme Bérenger était absent, il fut cité à comparaître au concile qui fut indiqué pour l'automne suivant à Verceil, afin que cet hérésiarque pût faire entendre sa défense. Mais au lieu de s'y présenter, il envoya deux clercs qui furent bientôt confondus, et ses erreurs, ainsi que sa personne, furent de nouveau frappées d'anathème. Les écrits de Jean Scot, où il avait puisé sa doctrine, furent condamnés au feu.

est condamné tout d'une voix, ainsi que ses complices, et l'on déclare, en outre, que s'il ne se rétracte avec ses sectateurs, toute l'armée, le clergé en tête, ira les chercher, quelque part qu'ils soient, et en fera justice.

Mais Bérenger résiste encore; un de ses anciens condisciples, Adelman, depuis évêque de Bresse, lui avait écrit une lettre tendre, lumineuse, aussi polie que forte en raisons, capable par conséquent de faire une impression salutaire sur un cœur moins endurci, sur un esprit moins prévenu; mais elle n'avait servi qu'à montrer d'une part la tendresse chrétienne, le zèle ardent, le profond savoir, et de l'autre, l'ingratitude, l'insensibilité, l'obstination, le mauvais génie (1). Adelman rappelle à Bérenger les sentiments de l'amitié qu'il a toujours eus pour lui et y joint le souvenir de cette affection paternelle dont le vénérable Fulbert les honorait l'un et l'autre, affection, dit-il, « qui, loin d'avoir souffert quelque affaiblissement depuis qu'il nous a quittés pour aller au ciel, n'en est devenue que plus parfaite, et qui doit nous rendre présentes les instructions salutaires qu'il nous donnait, lorsque, nous exhortant à suivre toujours le grand chemin, il nous conjurait de demeurer inviolablement attachés à la doctrine des pères. » Il lui parle ensuite de bruits fâcheux qui courent sur son compte, et auxquels il refuse de croire avant d'avoir appris la vérité de lui-même; que s'ils sont fondés, il le conjure par la miséricorde de Dieu et par la mémoire de leur commun maître, de s'attacher à l'unité catholique et de ne point troubler la paix de l'Église pour laquelle tant de milliers de martyrs ont combattu d'une manière si triomphante contre l'idolâtrie et les forces de Satan, et que les saints docteurs ont défendue contre les attaques des

---

(1) Voy. l'*Hist. litt. de la France*, t. VII, p. 547 et suiv.

hérétiques, par des écrits où coulent des fleuves d'u salutaire éloquence; de telle sorte que, s'il s'en élève enco quelqu'un, il est aussitôt percé de mille traits. Après ce Adelman établit la croyance de l'Église sur le mystère l'Eucharistie; il emploie d'abord ce raisonnement si simp et si péremptoire : Jésus-Christ avait promis de no donner un pain qui serait sa propre chair; c'est ce qu'il exécuté en instituant l'Eucharistie. A ce raisonnement pi de la promesse de Jésus-Christ, il ajoute celui qui se ti de sa toute-puissance : celui qui a dit que la lumière se faite, et la lumière fut faite et faite de rien, a dit égaleme du pain : *Ceci est mon corps.* L'auteur passe ensuite l'objection favorite des sacramentaires de tous les temps et qui consiste à dire que l'on ne voit rien de chang puisque les choses paraissent les mêmes qu'elles étaien avant la consécration; à quoi il répond que, si le changement qui se fait dans les sacrements était visible et qu'ils parussent au dehors ce qu'ils sont eux-mêmes, la foi, qui est selon l'apôtre une pleine conviction des choses qu'on ne voit pas, et qui fait la vie du juste, serait ici sans objet et dans l'inaction, ou même réduite à rien. « Ce sacrement de vie est caché avec toute sa force et sa vertu sous des espèces sensibles comme l'âme dans le corps qu'elle anime. O homme charnel! qui ne comprend pas les choses qui sont de Dieu!... »

Bérenger s'obstine dans son erreur, cherche partout à se créer des partisans, abjure, retombe, fait succéder plusieurs fois les rechutes aux abjurations, et finit par rentrer dans le sein de la foi.

La philosophie, dès cette époque, était l'objet principal de l'émulation; les écrits d'Aristote ayant pénétré en Espagne et de là en France (1), l'on s'imagina de traiter

(1) Vers l'an 1050 ou 1051. Indépendamment des écrits d'Aristote, en

la théologie par la voie du raisonnement et de soumettre tout aux règles du syllogisme (1).

se servit aussi de ceux d'Averroès, un de ses interprètes, des introductions de Porphyre et des catégories attribuées à saint Augustin.

(1) L'art de raisonner n'est que l'art de comparer les choses inconnues avec les choses connues, pour découvrir, par cette comparaison, celles qu'on ne connaît pas. Aristote avait remarqué que dans les différentes manières de comparer les objets de nos connaissances, il y en avait qui ne pouvaient jamais nous éclairer sur ce que nous cherchions à connaître, et que toutes les inductions que l'on tirait de ces comparaisons étaient fausses. Il réduisit à certaines classes toutes les manières de comparer ces idées, et marqua celles dont les conséquences étaient fausses. Par le moyen de ces espèces de formules, on voyait tout d'un coup si une conséquence était juste. C'est ce qu'on appelle, dans les écoles, les figures des syllogismes. On crut voir dans ces formules un moyen infaillible et prompt pour connaître si l'on se trompait, et pour s'assurer de la vérité des jugements et des opinions que l'on examinait.

Les *catégories* n'étaient que certaines classes sous lesquelles on avait réduit les attributs, les propriétés et les qualités dont tous les êtres sont susceptibles; en sorte que, pour raisonner sur un objet et connaître son essence, ses rapports, ses différences avec un autre objet, il ne fallait que voir, par le moyen des règles des syllogismes, à laquelle de ces classes générales il se rapportait. Ainsi, par exemple, une *substance* faisait une catégorie dans laquelle on examinait la nature de la substance en général; et, pour juger si tel objet était une substance, on examinait s'il avait les propriétés essentielles renfermées dans la catégorie de la substance.

On crut qu'en connaissant les catégories et les figures des syllogismes, on pouvait raisonner sur tout, juger de tout, parce qu'on avait des définitions ou des notions générales de toutes les espèces d'êtres, et que l'on pouvait comparer ces définitions générales avec les idées ou les définitions des êtres particuliers. Tous les raisonnements de ces philosophes portaient donc sur des idées abstraites, sur des définitions de noms, sur des mots, et non sur des idées prises dans l'examen ou dans l'observation de la chose même sur laquelle on raisonnait.

Un philosophe que l'on regarda comme un sophiste (Jean le Sophiste) s'aperçut que ces idées abstraites n'avaient d'existence que dans l'esprit, qu'elles n'exprimaient rien qui existât dans la nature; d'où il concluait que la logique n'avait pour objet que des idées abstraites, ou plutôt les mots qui les exprimaient.

Beaucoup de philosophes furent offensés d'une opinion qui dégradait la dialectique, ou plutôt la philosophie, et prétendirent que la logique avait pour objet les choses et non les mots.

L'idée de Jean le Sophiste, qui devait naturellement faire sentir l'inutilité de la philosophie de ce siècle et conduire à l'étude des choses,

Jusque-là l'on avait employé deux méthodes pour tr
cette science : l'une, qui était celle des premiers pè
consistait à puiser immédiatement dans l'Écriture e
tradition les preuves et les développements des di
points de religion qu'on entreprenait de défendre
d'expliquer; l'autre, qui avait été suivie par les écriv
ecclésiastiques depuis le VIIIe siècle, consistait à rassem
les suites des passages recueillis et copiés dans les ouvr
des pères dont on formait comme une chaine, qui const
la doctrine enseignée par les témoins de la tradition
pour ainsi dire, la marche successive de la vérité. On
servait, dit Ducreux, pour établir, par le suffrage unai
des saints docteurs, les dogmes qu'on entreprenait
prouver.

Ainsi s'introduisit la théologie *scolastique*, méthode d
gereuse qui produisit des effets désastreux (1).

---

c'est-à-dire à l'observation et aux faits, en faisant voir que la philoso
des écoles ne pouvait jamais faire connaître ni la nature, ni l'homme, p
duisit un effet tout contraire. Les ennemis de Jean prétendirent que
objets des idées générales et abstraites existaient réellement et en
dans la nature.

Les partisans de Jean attaquèrent ce sentiment, et de là se formè
les sectes des *Nominaux* et des *Réalistes*, dont les disputes absorbè
la plus grande partie des efforts de l'esprit humain pendant plusi
siècles.

L'idée de Jean le Sophiste demeura ensevelie dans ces disputes, e
ne fut que plus de six cents ans après que Bâcon l'aperçut et en tira
conséquence qui était si proche : c'est que la raison ne peut s'écla
que par l'observation et par la connaissance des faits, par l'étude d
nature. (Voy. PLUQUET, *Dict. des Hérésies*, t. Ier, p. 235 et suiv.)

(1) Un homme qui avait étudié la dialectique se croyait, dit Pluq
en état de raisonner sur toutes les choses dont il savait les noms; ain
connaissance des pères et des auteurs ecclésiastiques ne fut plus esti
nécessaire pour faire un théologien; on substitua à leur étude l'art de f
un syllogisme, et ce fut avec cet art que l'on entreprit de traiter les dog
et d'expliquer les mystères. Par cette méthode, l'esprit tendait à rapp
cher les mystères des notions ou des idées que donne la raison, et à
altérer : c'est ainsi que Bérenger tomba dans l'*impanation* en vou

Une école nouvelle de science et de vertu venait de s'établir en Auvergne avec l'abbaye de la Chaise-Dieu (1), et saint Robert, son fondateur et son premier abbé, y réunit bientôt un grand nombre de religieux, dont l'instruction et la piété devinrent célèbres dans le royaume.

Cependant l'ordre reparaissait dans la société ; la *trève de Dieu,* quoique souvent violée, avait modéré les instincts barbares, et l'Église cherchait à resserrer les limites du mal en prolongeant de plus en plus les temps de paix et de sécurité.

Un concile s'assemble à Narbonne en l'an 1054, et ordonne que cette *trève* soit gardée depuis le soir du mercredi jusqu'au lundi matin ; depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie; depuis le premier dimanche de carême jusqu'après l'octave de Pâques, et depuis le dimanche avant l'Ascension jusqu'après l'octave de la Pentecôte. On veut de plus que la *trève* soit observée les vigiles et les jours des fêtes solennelles, comme celles de la Vierge, de saint Jean, de saint Pierre, de saint Laurent, des saints Juste et Pasteur, titulaires de l'église de Narbonne, de saint Pierre-aux-Liens, de saint Michel, de la Toussaint, de saint Martin, aussi bien que les féries des Quatre-Temps.

On défend, en quelque jour que ce soit, de couper les

---

expliquer le mystère de l'Eucharistie, et Roscelin, dans le *trithéisme*, en voulant expliquer le mystère de la Trinité.

(1) *Casa Dei*, c'est-à-dire *maison de Dieu*. L'érection de ce monastère fut confirmée par le pape Léon IX, en 1052.

L'année suivante (en 1053), il se tint à Saint-Denis une assemblée d'évêques et de grands au sujet des reliques de ce saint, que les moines de Saint-Émerau de Ratisbonne prétendaient posséder. On fit l'ouverture de la châsse, et l'on y trouva les ossements de l'apôtre des Gaules; on dressa un acte authentique de l'état dans lequel on avait trouvé la châsse et des motifs qui avaient donné lieu à son ouverture, et l'on enferma cet acte avec les reliques.

oliviers de celui avec qui on est en querelle, ou d'enlev
les troupeaux de brebis ou les bergers.

On fait également défense à ceux qui sont en proc
d'en venir à des voies de fait pour se faire justice, ou
commettre quelque violence, avant que la cause ait é
jugée en présence de l'évêque et du seigneur du lieu.

Et l'on prononce l'anathème contre celui qui violera c
règlements (1).

Trois autres conciles se tiennent l'année suivante : l'u
dans la province de Lyon, contre la simonie; l'autre,
Tours, contre Bérenger, qui abjure son hérésie (2), et
troisième à Rouen, pour arrêter les désordres des cler
Normands (3); un quatrième s'assemble à Toulouse e
1056, pour abolir le trafic des évêchés et des abbayes,
pour défendre aux prêtres, aux diacres et aux autres clercs,

---

(1) A ce concile, tenu par Wifroi ou Guifroi, archevêque de Narbonne, assistèrent les évêques Bernard de Béziers, Gonthier d'Agde, Rostaing de Lodève, Arnauld de Maguelonne, Frotaire de Nîmes, Guislebert de Barcelone, Guillaume d'Albi, avec les députés de Guillaume d'Urgel et de Hugues d'Uzès.

Le pape saint Léon IX mourut le 19 avril de cette même année (1054). Ayant fait marcher une armée d'Allemands et d'Italiens contre les Normands établis dans la Pouille, et qui ne cessaient de harceler les provinces voisines, il fut fait prisonnier et conduit avec le plus grand respect à Bénévent, où il fut retenu pendant neuf mois (du 23 juin 1053 au 12 mars 1054). Ce saint pontife fit tous ses efforts pour empêcher le schisme des Grecs, renouvelé par Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople.

(2) Ces deux premiers conciles furent tenus par Hildebrand, légat du pape Victor II, qui avait hérité du zèle de Léon IX, son prédécesseur. Victor II mourut le 28 juillet 1057, et fut remplacé par Étienne IX, qui mourut le 29 mars 1058 et eut pour successeur Nicolas II.

(3) Dans cette province, le clergé était tombé dans une grande dissolution; car, ainsi que nous l'apprend Orderic Vital, un grand nombre de clercs avait des concubines. Mais comme ils n'avaient, dit cet historien, « aucune teinture des lettres, il n'est pas surprenant que ceux de cette « nation qui s'engagèrent dans les ordres sacrés n'étant que médiocre« ment instruits de la religion, aient continué de porter les armes et à « vivre comme des laïques. » Le concile de 1055 traite de la continence des clercs et de l'observation des canons.

d'avoir des femmes ou des concubines sous peine de déposition et d'excommunication, pour empêcher les laïques de posséder des charges ecclésiastiques et pour rappeler au devoir les incestueux et les adultères.

Saint Hugues, abbé de Cluny, établit vers le même temps le prieuré de la Charité-sur-Loire par les libéralités de l'évêque d'Auxerre et de Guillaume, comte de Nevers. Un saint moine, nommé Gérard, en fut le premier prieur; il était peu versé dans les lettres, mais il avait une vive confiance en Dieu et une charité si généreuse qu'il recevait tous les passants et ne craignait pas, pour subvenir aux dépenses, de recourir à des emprunts. Cette admirable vertu fut consacrée par le nom même du monastère, où se réunirent en peu de temps jusqu'à cent religieux.

Cependant Bérenger retombe dans l'erreur, et le pape assemble un concile à Rome, au mois d'avril 1059; cent treize évêques sont présents; Bérenger comparaît, se rétracte, brûle lui-même ses écrits et signe avec serment une claire et formelle profession de foi qu'il viole bientôt après (1).

---

(1) Dans ce concile, on traita de plusieurs articles de discipline sur lesquels on dressa treize canons, dont les plus remarquables concernent les ecclésiastiques simoniaques et concubinaires. Il fut défendu à tous les fidèles, sous peine d'excommunication, d'entendre la messe d'un prêtre concubinaire.

On y publia en outre un décret portant qu'à la mort du pape, les évêques cardinaux traiteraient ensemble de l'élection, qu'ils y appelleraient ensuite les clercs cardinaux, et enfin que le reste du clergé et du peuple y donnerait son consentement. « On choisira, » ajoute le décret, « dans le sein de l'église même (c'est-à-dire dans le clergé de Rome) s'il s'y trouve un sujet capable, sinon dans une autre, sauf l'honneur dû à notre fils qui est maintenant roi et qui sera, s'il plaît à Dieu, empereur comme nous lui avons accordé; et on rendra le même honneur à ses successeurs auxquels le saint-siége aura personnellement accordé le même droit. » Ce fut ainsi qu'on chercha avec raison à affranchir l'élection pontificale du despotisme impérial et de la licence populaire.

Le 23 mai de la même année, jour de la Pentecôte roi Henri dont la santé dépérissait, fit sacrer et couronner à Reims, Philippe, son fils aîné, qui n'avait que ans (1); et puis sentant sa fin approcher, il donn régence à Baudouin, comte de Flandre, qui avait épous sœur. Il mourut le 5 août 1060, avec la réputation prince brave, doux, humain, affable et plein de res pour la religion (2).

---

(1) Le roi Henri n'avait point eu d'enfants de son premier mariag épousa en secondes noces la princesse Anne, fille d'Iaroslaf, grand-d Russie, et il en eut trois enfants : Philippe, Hugues et Robert; ce de mourut très-jeune.

D'après l'ancienne relation que nous avons du sacre de Philippe Ier, de quelle manière se fit cette cérémonie. Après l'introït de la messe, chevêque de Reims se tourna vers le jeune prince, lui fit un discours lui exposer la foi, et lui demanda s'il voulait y être attaché et la défe Philippe ayant répondu affirmativement, on apporta la formule de sa messe. Il la lut publiquement, la signa et la remit à l'archevêque, déclara qu'avec l'agrément du roi Henri, il proclamait Philippe roi Français. Les archevêques, les évêques, les abbés et les autres perso du clergé donnèrent ensuite leur consentement; puis les ducs et comtes, et enfin les nobles et le peuple, qui s'écrièrent : *Nous app vons, nous le voulons, qu'il soit ainsi.*

(2) L'année de sa mort, il fonda pour une communauté de chano l'abbaye Saint-Martin-des-Champs, ainsi surnommée parce qu'elle se tr vait hors de Paris. Il y avait eu antérieurement dans le même lieu un nastère dédié à saint Martin; mais il avait été ruiné. C'est ce que n apprend l'acte de fondation de 1060.

Sous ce règne, les seigneurs normands élevèrent un grand nombre ces pieux établissements, à Lire, à Cormeilles, à Conches, à Saint-Pier sur-Dives, à Tréport, à Saint-Sever, etc.

LIII.

PHILIPPE Ier, ROI DE FRANCE. — RÉGENCE DE BAUDOUIN. — PIERRE DAMIEN ENVOYÉ COMME LÉGAT PAR LE PAPE ALEXANDRE II. — PÈLERINS ATTAQUÉS PAR LES ARABES. — CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR GUILLAUME-LE-BATARD, DUC DE NORMANDIE. — HISTOIRE DE CETTE CONQUÊTE. — MORT DE BAUDOUIN. — MORT DU B. MAURILE, ARCHEVÊQUE DE ROUEN. — SAINT GAUTIER ABBÉ DE LESTERPS. — CONCILES. — LÉGATS ENVOYÉS EN ANGLETERRE. — LANFRANC NOMMÉ ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY. — SON CARACTÈRE. — SAINT GUITMOND REFUSE UN ÉVÊCHÉ EN ANGLETERRE. — SA LETTRE AU ROI GUILLAUME. — CONCILE PROVINCIAL A ROUEN. — HILDEBRAND ÉLU PAPE (GRÉGOIRE VII). — CARACTÈRE DE CE PONTIFE ; SA CONDUITE DANS LE GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE. — CONCILES ET DÉCRETS CONTRE LES SIMONIAQUES ET LES ECCLÉSIASTIQUES CONCUBINAIRES OU MARIÉS. — DÉCRETS CONCERNANT LES INVESTITURES. — EXCOMMUNICATION DU ROI DE GERMANIE. — CONCILES DIVERS ; PRÉLATS DÉPOSÉS OU SUSPENDUS. — SAINT GEBOIN, VULGAIREMENT SAINT JUBIN, ARCHEVÊQUE DE LYON. — CONCILE DE POITIERS. — CANONS DE CE CONCILE. — MANASSÉ Ier, ARCHEVÊQUE DE REIMS, DÉPOSÉ ET CHASSÉ. — FONDATION DES ABBAYES DE MOLESME ET DE CÎTEAUX PAR SAINT ROBERT ; DU MONASTÈRE DE MURET PAR SAINT ÉTIENNE DE THIERS ; DE CELUI D'AUREIL PAR SAINT GAUCHER ; DE CELUI DE SAUVE-MAJEURE PAR SAINT GÉRARD. — SIMON, COMTE DE CRÉPY, SE RETIRE DANS UNE SOLITUDE, ET LE DUC DE BOURGOGNE DANS L'ABBAYE DE CLUNY. — LE ROI DE GERMANIE ABSOUS PAR LE PAPE. — RECHUTE ET NOUVELLE RÉTRACTATION DE BÉRENGER. — SA PÉNITENCE ; SA MORT. — PERFIDIE DU ROI DE GERMANIE. — DÉCRET DU PAPE CONTRE CE PRINCE. — LE ROI DE GERMANIE ASSEMBLE QUELQUES ÉVÊQUES ET FAIT DÉPOSER GRÉGOIRE VII. — FERMETÉ DE CE PONTIFE. — SAINT HUGUES ÉVÊQUE DE GRENOBLE. — SAINT BRUNO. — MORT DE GRÉGOIRE VII A SALERNE. — VICTOR III SUCCÈDE A GRÉGOIRE VII ; URBAIN II SUCCÈDE A VICTOR III. — GUERRE ENTRE GUILLAUME, ROI D'ANGLETERRE, ET L'AÎNÉ DE SES FILS. — PLAISANTERIE DU ROI DE FRANCE AU SUJET DU ROI D'ANGLETERRE. — GUILLAUME PREND ET BRULE LA VILLE DE MANTES. — MORT DE CE PRINCE. — SINGULIERS INCIDENTS LORS DE SA SÉPULTURE. — FEU SACRÉ. — ÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE DE SAINT-ANTOINE. — ÉTAT DES LETTRES. — CÉLÉBRITÉ DU MONASTÈRE DE SAINT-PONS ET DE DIVERS AUTRES MONASTÈRES. — INFLUENCE DE LA RENAISSANCE DES LETTRES SUR LES MOEURS. — SAINT YVES ÉVÊQUE DE CHARTRES. — DIVORCE DU ROI AVEC LA REINE BERTHE, ET SON MARIAGE AVEC BERTRADE. — FERMETÉ D'YVES. — EXCOMMUNICATION DU ROI. — CONCILE DE PLAISANCE. — DISCOURS DU PAPE AU SUJET DE LA DÉLIVRANCE DES SAINTS LIEUX. — PERSÉCUTIONS DES CHRÉTIENS DANS LA PALESTINE. — PIERRE L'ERMITE. — LE PAPE URBAIN II ARRIVE EN FRANCE. — CONCILE DE CLER-

MONT. — PREMIÈRE CROISADE. — ARRIVÉE DES CROISÉS EN ASIE. — LEU[R] VICTOIRES. — PRISE DE JÉRUSALEM. — GODEFROI DE BOUILLON ÉLU ROI [D]E CETTE VILLE. — MORT DE CE PRINCE. — BAUDOUIN, FRÈRE DE GODEFRO[I] EST ÉLU POUR SON SUCCESSEUR.

Les événements les plus mémorables s'accomplisse[nt] sous le long règne de Philippe I[er], et rendent cette époq[ue] célèbre dans les souvenirs de l'histoire.

La régence de Baudouin est paisible, et la minorité d[u] prince est exempte de troubles; les Gascons seuls se sou[-] lèvent, et sont aussitôt réprimés.

Le pape Alexandre II (1) envoie comme légat e[n] France l'illustre Pierre Damien, qui tient un concile [à] Châlons-sur-Saône (2) pour corriger quelques abus [et] attaquer la simonie.

Sept mille pèlerins, la plupart allemands, se dir[i-]

(1) Les Romains ne s'accordant pas pour l'élection d'un pape après l[a] mort de Nicolas II, Hildebrand, par sa prudence et son autorité, fit porte[r] les suffrages sur Anselme, évêque de Lucques, qui prit le nom d'Alexandre II. Cette élection déplut aux Allemands. L'impératrice et le jeune Henri IV, son fils, furent choqués de ce qu'on avait fait un pape sans leur participation, et firent élire par quelques prélats Cadaloüs, évêque de Parme. Le schisme fit naître la guerre, et l'anti-pape, soutenu par des troupes allemandes, marcha sur Rome, fut repoussé, se retira à Parme, d'où il troubla l'Église pendant quelque temps, et fut fait prisonnier peu de temps après.

(2) An 1063. Ce concile confirma l'abbaye de Cluny sous la juridiction immédiate du saint-siége, et condamna l'évêque de Mâcon, qui avait entrepris d'étendre sa juridiction sur ce monastère.

C'est en cette même année (1063) qu'eut lieu la dédicace de la cathédrale de Rouen par le bienheureux archevêque Maurile, qui venait de faire achever cet édifice. Cette cérémonie fut suivie d'un concile où l'on fit quelques règlements contre l'incontinence du clergé. Guillaume, duc de Normandie, qui y assista, venait de fonder à Caen le monastère de Saint-Étienne, et la duchesse Mathilde, sa femme, celui de la Trinité, afin de satisfaire à la pénitence que le pape leur avait imposée après avoir levé l'excommunication prononcée à raison de leur mariage dans un degré de parenté prohibé. Lanfranc, prieur du Bec, fut le premier abbé de Saint-Étienne, et saint Anselme devint alors prieur du Bec.

gent vers la Terre-Sainte; ils ont à leur tête plusieurs prélats, Sigefroi de Mayence, Guillaume d'Utrecht, Gontier de Bambert, Otton de Ratisbonne; trente cavaliers normands se joignent à eux. Attaqués par douze mille Arabes, plusieurs d'entre eux ne se défendent point, pensant ainsi mourir martyrs; quelques autres résistent, désarment plusieurs barbares, soutiennent le choc, gagnent avec leurs compagnons un village voisin, repoussent tous les assauts, et sont enfin délivrés par un gouverneur turc qui les fait escorter jusqu'à Jérusalem.

Saint Edouard III, roi d'Angleterre, avait longtemps vécu en Normandie; et dans les épanchements de sa reconnaissance pour l'hospitalité généreuse qu'il avait reçue de Guillaume, il avait promis à ce duc de le faire son héritier si jamais il devenait roi; depuis son avènement, il avait entretenu cette espérance par un constant attachement; et l'ambition du duc, excitée par cette promesse, lui représentait sans cesse à l'horizon un royaume dont il se sentait digne par ses talents et sa valeur.

Harold, l'un des hommes les plus puissants et les plus braves d'Angleterre (1), se trouvant à la cour de Guillaume, s'engage avec serment à servir ses desseins dès que le temps sera venu.

---

(1) Ce chef saxon, qui jouissait d'une grande popularité en Angleterre, ayant voulu se rendre en Normandie pour retirer son frère et son neveu qui avaient été donnés comme ôtages au roi Edouard, et que celui-ci avait mis sous la garde de Guillaume, fut poussé par la tempête vers l'embouchure de la Somme, sur les terres de Guy, comte de Ponthieu. Or, comme à cette époque les étrangers jetés sur les côtes, au lieu d'être humainement secourus, étaient emprisonnés et mis à rançon, Harold subit cette loi barbare. Mais ayant écrit au duc de Normandie pour qu'il le fît sortir de prison, celui-ci paya une somme considérable, le fit ainsi mettre en liberté, le traita magnifiquement à sa cour, lui révéla la promesse que lui avait faite Edouard et lui fit faire serment de l'aider à obtenir le royaume d'Angleterre après la mort du roi.

Edouard meurt (1); Harold est élu roi; Guillaume appren
ces nouvelles; un courrier part, parvient auprès de Haro
et lui dit : « Guillaume, duc des Normands, te rappelle
« serment que tu lui as juré de ta bouche et de ta main s
« de saintes reliques. » — « Il est vrai, » répond Harol
« que j'ai fait un serment à Guillaume, mais je n'étais p
« libre; j'ai promis ce qui n'était pas à moi, ce que je
« pouvais tenir; la royauté dépend du pays et je ne pu
« m'en démettre sans sa volonté. »

Le duc, par un second message, fait des reproch
modérés sur l'oubli des engagements et demande au moi
que sa fille soit épousée par le roi, ainsi qu'on l'ava
stipulé. Harold refuse et prend pour femme une Saxonn

C'en est fait; la rupture est complète, outrageant
Guillaume jure de s'en venger; il convoque une gran
assemblée d'hommes de tous états, leur soumet son proje
leur en expose les avantages, promet gloire et butin,
sollicite leur concours pour son expédition. Mais il s'élèv
un grand débat, et la majorité refuse toute espèce d'aide,
soit en vaisseaux ou en argent.

Le duc, surpris autant que courroucé, parvient pourtant à dompter sa colère, appelle les seigneurs chez lui, les entretient séparément et employant ce ton si persuasif chez les grands, quand ils daignent le prendre, il finit par les gagner tous.

Le pape Alexandre II, vers lequel il a député l'archidiacre de Lisieux, trouve sa cause juste, approuve son

---

(1) Le 5 janvier 1066.

On place en cette même année la mort de saint Thibault de Provins. Ce jeune seigneur, ayant quitté la maison paternelle, s'était retiré dans une solitude, dans le territoire de Vicence, en Italie, où il avait renouvelé les prodiges de mortification dont les anciens solitaires avaient donné de si sublimes exemples.

projet, et lui envoie un étendart béni, comme un gage de la victoire.

Alors chacun s'empresse ; les subsides arrivent de toutes parts. Le duc fait publier son ban de guerre dans les contrées voisines, offre une grosse solde et le pillage de l'Angleterre à tout homme robuste et de haute taille qui voudrait le servir de la lance, de l'arbalète, ou de l'épée. Il en vint une multitude par toutes les routes, de loin et de près, du Nord et du Midi ; il en vint du Maine et de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne, du pays français et de la Flandre, de l'Aquitaine et de la Bourgogne, du Piémont et des bords du Rhin (1).

Le rendez-vous des vaisseaux et des gens de guerre était à l'embouchure de la Dive, rivière qui se jette dans l'Océan entre la Seine et l'Orne.

Durant un mois les vents furent contraires et retinrent la flotte au port. Ensuite une brise du sud la poussa jusqu'à Saint-Valéry où les mauvais temps l'arrêtèrent encore et firent périr plusieurs vaisseaux.

Ce retard, cette inactivité, ces naufrages, avaient causé quelque rumeur, découragé quelques hommes; et la désertion se mettait dans les troupes.

Le duc n'oubliait rien pour réveiller l'ardeur ; mais les vents contraires soufflaient toujours, et les soldats murmuraient, taxaient cette expédition de folie, en disant que Dieu s'y opposait, puisqu'il empêchait leur départ.

Guillaume fait alors porter en procession la châsse de Saint-Valéry; l'armée se met en prières ; les vents changent le même jour, la flotte arrive en vue des côtes de

---

(1) AUGUSTIN THIERRY, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. 1er, p. 275.

Sussex, et aborde à Pevensey (1). Les archers débarque d'abord, puis les cavaliers, puis les travailleurs de l'armé puis le duc qui descend le dernier, et qui par un faux p tombe à terre sur la face : « Dieu nous garde ! voi « un mauvais signe », s'écrient aussitôt quelques voi « Qu'est-ce donc? » dit Guillaume, « pourquoi vous étonne « J'ai saisi cette terre de mes mains et par la splende « de Dieu, aussi loin qu'elle puisse s'étendre, elle est « vous, elle est à moi. » Et cette prompte répartie rassur ses guerriers (2).

Harold apprend le débarquement, s'avance à la rencontre des Normands, reconnaît leurs forces, se replie, se retranche dans un camp, derrière des fossés et des palissades, et reçoit un moine de Fécamp qui lui dit, au nom de Guillaume, de se démettre de la royauté, ou de s'en remettre à l'arbitrage du Saint-Siége, ou bien de vider la querelle dans un combat singulier avec le duc de Normandie. Harold repousse tout; et le moine, de retour près du duc, est renvoyé de nouveau vers Harold, et lui dit : « Si tu veux observer ton ancien pacte avec Guillaume, « il te laissera tout le pays qui est au-delà de l'Humber, « et il donnera à ton frère toute la terre que tenait ton « père Godwin. » Mais Harold ne veut rien entendre, et l'envoyé ajoute alors : « Guillaume te fait savoir que tu es « menteur et parjure, que toi et que tous ceux qui te « soutiendront, êtes excommuniés par le pape, ainsi que « le porte la bulle que le duc a dans ses mains. »

Des deux côtés l'on se prépare à la bataille. Les Anglo-Saxons passent la nuit à chanter et à boire, tandis que les

---

(1) Le 28 septembre 1066.

(2) C'est le mot de César, qui, ayant fait une chute en débarquant devant Alexandrie, s'écria : « Afrique, je te tiens! » *Teneo te, inquit, Africa*. Voy. SUÉTONE, chap. LIX.)

Normands se disposent par la confession, par la prière, par la communion à la grande journée du lendemain.

L'armée du roi Harold occupait une longue chaine de collines fortifiées de tous côtés, et se tenant sur la défensive, attendait courageusement l'ennemi.

Guillaume partage ses troupes en trois corps, et au moment de commander la marche, il élève la voix, et leur parle ainsi :

« Pensez à bien combattre et mettez tout à mort; car si « nous sommes vainqueurs, nous serons tous riches. Ce « que je gagnerai, vous le gagnerez; si je conquiers, vous « conquerrez; si je prends la terre, vous l'aurez. Sachez « pourtant que je ne suis point venu ici seulement pour « prendre ce qui m'est dû, mais pour venger notre nation « entière des félonies, des trahisons et des parjures de ces « Anglais. Ils ont mis à mort les Danois, hommes et « femmes dans la nuit de saint Brice. Ils ont décimé les « compagnons d'Auvré (Alfred), mon parent, et l'ont fait « périr. Allons donc, avec l'aide de Dieu, les châtier de « tous leurs méfaits. »

L'armée part aussitôt et se trouve bientôt en vue du camp saxon, au nord-ouest de Hastings. Les prêtres et les moines qui l'accompagnaient se détachèrent et montèrent sur une hauteur voisine pour prier et pour regarder le combat (1). Un Normand, appelé Taillefer, poussa son cheval en avant du front de bataille et entonna le chant des exploits, fameux dans toute la Gaule, de Charlemagne et de Roland. En chantant, il jouait de son épée, la lançait en l'air avec force et la recevait dans sa main droite; les

(1) . . . . Pour orer,
Et pour la bataille esgarder.
(*Roman de Rou.*

Normands répétaient ses refrains ou criaient : *Dieu aid*
Dieu aide (1)!

Arrivés au pied des redoutes, les archers commencen
lancer leurs flèches; les fantassins, armés de lances, et
cavalerie, s'avancent jusqu'aux portes du camp et tent
de les forcer; l'ennemi, couvert par ses palissades, rési
avec vigueur, et les Normands, fatigués d'une attaque in
tile, se replient vers le corps que commandait leur du
Une nouvelle attaque commence; les archers, suiva
l'ordre qu'ils ont reçu, ne tirent plus droit devant eu
mais lancent leurs traits en haut, afin que, passant pa
dessus le rempart, ils tombent dans les rangs ennemis
cette manœuvre réussit; beaucoup d'Anglais sont blessé
au visage. Harold a un œil emporté; mais il reste à so
poste et continue de commander. Une porte est vivemen
attaquée, la lutte la plus acharnée s'engage sur ce point; les
assaillants sont enfin repoussés et jetés dans un grand
ravin recouvert de broussailles, où la plupart d'entre eux
sont tués.

Le bruit se répand aussitôt que le duc a péri, et les
Normands prennent la fuite. Guillaume arrive, se jette au-devant des fuyards, les arrête, les ramène à l'assaut, et
voyant encore leurs efforts inutiles, ordonne à mille cavaliers de s'avancer et de fuir aussitôt. Les Anglais, voyant
cette déroute, s'élancent de leur camp, se précipitent à leur
poursuite, sont assaillis par un corps embusqué qui les
presse, les force à la retraite, les suit, l'épée dans les reins,

---

(1) Augustin Thierry, t. Ier, p. 301.
Voici comment en parle Vace dans ses vers :

Taillefer qui moult bien chantoit
Sus un cheval qui tost alloit,
Devant eux alloit chantant,
De l'Allemaigne et de Rollant,
Et d'Olivier, et de vassaux
Qui moururent à Rainschevaux.

et pénètre dans le camp, où l'on se bat corps à corps dans une affreuse mêlée. Harold et ses deux frères sont tués; mais la lutte se prolonge jusqu'à la nuit, et les combattants ne se reconnaissent plus qu'au langage. L'armée anglaise est taillée en pièces, le champ de bataille est rempli de ses morts (1).

Après cette victoire, Guillaume brûle Romney, s'empare de Douvres, marche sur Londres, reçoit la soumission de cette ville, est couronné roi d'Angleterre (2) par l'archevêque d'York, réprime les insurrections et reste maître de ce pays.

Une conquête si rapide et si considérable déplut à la cour de France, où l'on était peu touché de l'honneur d'avoir un roi pour vassal, à cause de la crainte qu'inspirait un vassal devenu roi.

Le régent meurt (3), et le roi se trouvant en sa quinzième année, commence à gouverner lui-même.

L'archevêque de Rouen, le bienheureux Maurile (4),

---

(1) Guillaume fit établir dans ce lieu même un monastère dédié à saint Martin, patron des soldats de la Gaule.

(2) Le jour de Noël an 1066.

(3) An 1067.

(4) Ce prélat réunissait en lui la naissance, la sainteté des mœurs, le savoir, l'amour pour l'observation des règles. L'épiscopat ne changea rien à son genre de vie, qu'il continua le reste de ses jours, et ne servit qu'à donner un nouveau relief à ses jeûnes, à ses prières, à ses aumônes, et à faire voir qu'il sut encore joindre à tant d'éminentes qualités le zèle, la vigilance et la sollicitude pastorale. Il mourut le 9 août 1067. Le nom de ce pieux archevêque a été inséré dans le martyrologe gallican et le bénédictin. Plusieurs auteurs anciens et modernes lui donnent même indifféremment les titres de saint et de bienheureux. Cependant ni son église cathédrale, ni l'abbaye de Fécamp, qui ont été témoins oculaires de la sainteté de sa vie, n'ont décerné à sa mémoire aucun culte public. On a de lui quelques débris des décrets qu'il fit dans la tenue des conciles de sa province, une profession de foi sur le sacrement de l'Eucharistie, et une lettre à l'évêque d'Évreux, l'un de ses suffragants. On lui attribue aussi les épitaphes des ducs Rollon et Guillaume-de-Longue-Épée : Orderic Vital le dit d'une manière non équivoque : *Epitaphia eorum super*

expire vers le même temps. Le clergé et le peuple jettent les yeux sur Lanfranc, qui refuse par humilité, fait tomber le choix sur l'évêque d'Avranches, sollicite et obtient l'agrément du pape pour cette translation.

Le clergé de France semblait alors vouloir se réformer, à l'exemple des moines. L'institut des chanoines réguliers commençait à se répandre. Les évêques de Beauvais, de Troyes, de Nevers, en établissaient dans leurs diocèses, pendant que saint Gauthier, abbé d'un semblable institut à Lesterps, dans le Limousin, rendait son monastère célèbre par son zèle, par son instruction, par son habileté dans la controverse, par le rare talent qu'il avait pour toucher les cœurs, et surtout par sa piété (1).

Il restait cependant encore bien des abus à corriger.

Le pape Alexandre II envoie deux légats en France; l'un d'eux tient un concile à Bordeaux (2) pour vider un procès entre deux monastères; l'autre en tient un *premier* à Auch, où l'on ordonne que les églises de Gascogne, sauf quelques-unes qu'on désigne, paieront aux églises cathédrales le quart de leurs dîmes; et un *second* à Toulouse, où l'on décrète le rétablissement de l'évêché de Lectoure, qui se trouvait changé en monastère.

---

illos litteris aureis annotavit. (Voy. l'*Hist. litt. de la France*, par les bénédictins de Saint-Maur, t. VII, p. 589 et suiv.)

(1) Saint Gauthier mourut en 1070 (*). Un autre saint du même nom, natif d'Ainville, au diocèse d'Amiens, fut le premier abbé du monastère de Saint-Martin de Pontoise, fondé en 1069. Cet abbé, qui, pour me servir de l'expression de Longueval, paraissait insatiable d'austérités, fit bâtir un monastère de religieuses à Berteaucourt, en Picardie. Il était très-instruit, et il dirigea une école qui devint célèbre, *famosissime regens scolas*. Il mourut en 1094.

(2) An 1068.

(*) C'est à cette même année que l'on rapporte la mort de sainte Godelière, vulgairement sainte Godelaine, dont le culte devint très-célèbre en Flandre.

A cette époque vivait la bienheureuse Ide, comtesse de Boulogne, mère de Godefroi de Bouillon. Après la mort de son mari, elle fit bâtir trois monastères, l'un à Boulogne, en l'honneur de saint Vilmer, le second à Wast, et le troisième, qui fut appelé la *Chapelle Notre-Dame*, près de Calais.

D'autres légats partent pour l'Angleterre, où quelques évêques, ainsi que l'archevêque de Cantorbéry, sont déposés. Ce dernier siége est offert à Lanfranc; mais ce modeste abbé répond par un refus. Le roi Guillaume insiste; les légats passent en Normandie, assemblent un concile et ordonnent à Lanfranc d'accepter l'épiscopat. Lanfranc, n'osant plus résister, se rend en Angleterre, tente, mais vainement, de faire agréer ses excuses au roi, donne enfin son consentement, est sacré archevêque, et montre un zèle infatigable pour extirper le vice et rétablir les mœurs (1).

---

(1) Cet illustre archevêque, l'homme le plus savant de son siècle, découvrant tous les jours de nouveaux désordres et perdant l'espérance de pouvoir y remédier, écrivit au pape pour obtenir la permission de rentrer dans son cloître; mais sa prière fut rejetée. « Ayant été tiré, » dit-il, « par le prince des Normands du monastère du Bec où j'avais pris l'habit, « je gouvernais celui de Caen, quelque peu propre que je fusse à conduire « même un petit nombre de personnes, lorsque je ne sais par quel juge-« ment de Dieu vous m'avez contraint de prendre la conduite d'un peuple « innombrable. Le même prince, devenu roi d'Angleterre, avait tenté tous « les moyens pour m'engager à accepter l'épiscopat. Tout avait été inutile; « et il n'a rien pu obtenir de moi jusqu'au moment où vos légats Herman-« froi, évêque de Sion, et Hubert, cardinal de la sainte église romaine, « sont venus en Normandie, ont fait assembler les évêques, les abbés et « les seigneurs du pays, et en leur présence m'ont ordonné de prendre le « gouvernement de l'église de Cantorbéry. La faiblesse de mes forces, « l'indignité de mes mœurs, l'ignorance de la langue et des usages de « cette nation barbare, n'ont pu me servir d'excuse. Enfin j'ai donné mon « consentement; je suis venu; j'ai subi le fardeau. Mais j'ai à essuyer tant « de chagrins et d'ennuis; je vois, j'entends, je sens tant de misères et « de troubles, tant d'endurcissement; je suis témoin de tant de maux de « la sainte Église, que la vie me devient insupportable, et je gémis d'être « venu jusqu'à ce temps. Car ce que l'on voit à présent est mauvais; mais « on en prévoit encore des suites plus mauvaises pour l'avenir. Je vous « conjure donc au nom de Dieu, que comme vous m'avez imposé ce far-« deau par votre autorité, à laquelle il ne m'a pas été permis de résister, « vous m'en déchargiez par la même autorité, et me permettiez de re-« tourner à la vie monastique que j'aime sur toutes choses. Vous ne devez « pas rejeter une demande si juste et si nécessaire, etc... »

Le roi Guillaume mit toute sa confiance en Lanfranc; lorsqu'il quittait l'Angleterre pour venir en Normandie, ce qui lui arrivait fréquemment, il laissait le gouvernement de l'Angleterre à Lanfranc, qui en était comme

Un saint et savant religieux appelé Guitmond, du monastère de la Croix-Saint-Leufroi, homme d'une austèr vertu, refuse un évêché que lui offre Guillaume; il écrit ce prince : « Bien des raisons me rendent indigne d

---

le vice-roi. Cet archevêque, qui fut pour le spirituel le restaurateur « l'Angleterre, mourut le 28 mai 1089. Le principal ouvrage de Lanfra est un *Traité du Corps et du Sang de Jésus-Christ*, contre Bérenger.

M. Augustin Thierry, dans son *Histoire de la Conquête de l'Angleterr par les Normands*, représente Lanfranc comme un *courtisan habile*, comm un homme *adroit* (t. Ier, p. 244), comme un archevêque dont la *mission spéciale et avouée était de faire servir la religion à l'asservissement des Anglais* (t. II, p. 19), et comme un prélat *ambitieux* (p. 20), parce qu'il fit reconnaître la primatie de son église sur celle d'York.

Ce sont là des accusations entièrement contraires aux faits, au caractère et à la conduite de Lanfranc; aussi M. Thierry s'est-il bien gardé de parler de la résistance qu'opposa Lanfranc aux sollicitations du roi, et de son vif désir de rester dans le cloître avant d'être archevêque, et d'y retourner quand il le fut devenu. Ce savant historien ne parle pas davantage du concile de 1072, qui décida la question de la primatie de l'église de Cantorbéry; et sur ce point il a complétement méconnu la vérité. D'après l'écrivain anglais auquel M. Thierry emprunte son récit, Lanfranc *aurait suggéré à Guillaume un nouveau plan de constitution ecclésiastique, plan aussi favorable à l'ambition du prélat qu'à la stabilité de la conquête.* « Il « faut, » disait Lanfranc au roi Guillaume, « qu'il n'y ait en Angleterre « qu'un seul chef religieux, pour que la royauté que vous avez conquise « se maintienne dans son intégrité. Il faut que l'église d'York, l'église du « pays des rébellions, quoique régie par un Normand, devienne sujette « de celle du pays de Kent. » Après quoi M. Thierry ajoute : « Thomas, « l'archevêque normand d'York, dont une *pareille politique* tendait à ruiner l'indépendance personnelle, fut assez peu dévoué à la cause de la » conquête pour entreprendre de s'opposer à cette *nouvelle institution.* Il « pria son collègue Lanfranc de citer quelques titres authentiques à l'appui « de ses prétentions. C'était une *demande embarrassante*; mais le Lombard l'*éluda*, en assurant que les actes en bonne forme et les titres ne « lui manqueraient point si, par malheur, tout n'avait péri quatre ans « auparavant dans l'incendie de son église. Cette *réponse évasive termina* « *le différend, grâce à certains avertissements officiels que reçut le rival du* « *confident du roi Guillaume*; car on lui signifia que si, en vue de la paix « et de l'unité du royaume, il ne se résignait pas à recevoir la loi de son « collègue de Cantorbéry, et à reconnaître que le siége d'York n'avait « jamais été l'égal de l'autre siége métropolitain, lui et tous ses parents « seraient bannis d'Angleterre. » M. Thierry finit en disant que l'archevêque d'York ne persista plus, etc.; et il cite la chronique de Thomas

« l'épiscopat, surtout les infirmités spirituelles et corpo-
« relles dont je suis accablé. Je ne puis me conduire moi-
« même, comment conduirais-je les autres? D'ailleurs, après
« avoir bien pesé toutes choses, je ne vois point par quelle

---

tubbs, qui en effet s'exprime ainsi dans les chapitres *De Thomas seniore piscopo; — Quomodo Thomas Lanfranco fecerit professionem* (p. 1705 à 1706).

Mais il est étrange que M. Thierry s'en soit exclusivement tenu au récit le ce dominicain, natif d'York (et qui florissait vers l'an 1373), et n'ait point eu égard à ce que dit sur ce point Guillaume de Malmesbury (*), savant bénédictin qui vivait deux cent trente ans avant Thomas Stubbs, et qui est principalement estimé pour l'exactitude des recherches et l'esprit de critique inconnu à ses contemporains. Son autorité est donc bien plus considérable que celle de Thomas Stubbs. Or, voici la narration de Guillaume, avec le résumé de la lettre que Lanfranc écrivit au pape après la conclusion de l'affaire de la primatie.

Lanfranc et Thomas, archevêque d'York, s'étant rendus à Rome, en 1071, pour demander le *pallium*, Thomas renouvela, en présence du pape, sa prétention contre la primatie de Cantorbéry, soutenant que l'église d'York était égale, etc. Le pape Alexandre II renvoya la connaissance de ce différend *au concile* d'Angleterre. A Pâques de l'année 1072, quinze évêques, onze abbés et plusieurs seigneurs, avec Hubert, lecteur de l'église romaine et légat du pape, s'assemblèrent en concile à Winchester dans la chapelle du roi, qui était présent, et qui les conjura, par la foi qu'ils lui avaient jurée, d'écouter cette affaire avec une grande application, et de la juger sans favoriser les parties. On apporta l'*Histoire ecclésiastique* de Bède, et on en lut des passages qui montraient que depuis saint Augustin, premier évêque de Cantorbéry, jusqu'à la fin de la vie de Bède (c'est-à-dire pendant un espace d'environ cent quarante ans), les archevêques de Cantorbéry avaient eu la primatie sur toute la Grande-Bretagne et l'Irlande; qu'ils avaient souvent célébré des conciles dans la ville même d'York et dans les lieux voisins; qu'ils avaient appelé les archevêques d'York à ces conciles, et que, quand cela avait été nécessaire, ils les avaient obligés à rendre compte de leurs actions. Quant aux évêques de Dunelme (Durham) et de Licefeld (Lichfield), que l'archevêque d'York prétendait n'être point soumis à celui de Cantorbéry, il fut prouvé que pendant ces cent quarante ans ils avaient été sacrés et appelés aux conciles par les archevêques de Cantorbéry, qui en avaient même déposé quelques-uns par l'autorité du saint-siége. — On lut plusieurs conciles célébrés en divers temps par les archevêques de Cantorbéry, qui, tous, contenaient des preuves de leur primatie. — On lut les élections et les

(*) *De Gestis pontificum Anglorum*, lib. I (*Rerum Anglicarum scriptores*, p. 206, in fine).

« loi il me serait permis de gouverner ceux dont je ne sai
« ni la langue ni les mœurs, et dont vous avez injustemen
« dépouillé, exilé ou fait mourir les pères et les amis. Feui
« letez les Saintes-Écritures, et voyez s'il est permis d
« donner par violence au troupeau de Jésus-Christ u
« pasteur choisi parmi les ennemis de ce troupeau. L'éle

---

ordinations des évêques en question contenant les protestations, par écr de leur obéissance à l'église de Cantorbéry. — Tous les assistants rend rent témoignage qu'ils avaient *vu* et ouï dire de leur temps les chos mentionnées dans ces écrits. — On lut dans l'histoire que lorsque l'Angl terre était divisée en plusieurs petits royaumes, un roi de *Northumbri* ayant vendu l'évêché d'York, fut cité au concile pour cette simonie pa l'archevêque de Cantorbéry; que, n'ayant pas voulu y comparaître, il fu excommunié, et que toutes les églises de ce pays s'abstinrent de sa com munion jusqu'à ce qu'il se fût présenté en concile, qu'il eût avoué et répar sa faute. — Enfin on lut les priviléges et les autres lettres des papes sain Grégoire, Boniface, Honorius, Vitalien, Sergius, Grégoire, Léon IX, écrite aux archevêques de Cantorbéry et aux rois d'Angleterre; car les lettre des autres papes avaient péri dans un incendie de l'église de Cantorbéry, arrivé quatre ans avant le concile. — Thomas, archevêque d'York, cita alors la lettre de saint Grégoire dans laquelle il est dit que l'église de *Londres* et celle d'York sont égales; mais tout le concile répondit que cette lettre était indifférente, puisqu'il n'était pas question de l'église de Londres, mais bien de celle de Cantorbéry. Thomas fit ensuite quelques autres objections qui furent facilement détruites. Cette affaire fut terminée à la Pentecôte, à Windsor, et l'on dressa le décret du concile portant que la cause des deux archevêques ayant été examinée par l'ordre du pape e du consentement du roi, il avait été *prouvé* que l'église d'York devait être soumise à celle de Cantorbéry, et obéir à son archevêque comme prima de toute la Grande-Bretagne, en tout ce qui concernait la religion, etc., ainsi que le dit en termes exprès Guillaume de Malmesbury : *Et tandem aliquando diversis diversarum causarum auctoritatibus probatum atque ostensum est quod eboracensis ecclesia cantuarensi ecclesiæ debeat subjacere, ejusque archiepiscopi ut primatis totius Britanniæ dispositionibus in iis quæ ad chistianam religionem pertinent omnibus obedire.* (Voy. la troisième lettre de Lanfranc, dans ses œuvres : *Beati Lanfranci opera omnia*, pag. 301.) Cette lettre est également rapportée par Labbe, dans son Recueil des conciles, à la suite du concile anglais de l'an 1072, tom. VI, pag. 1173 et suivantes.)

Cette discussion, à laquelle j'ai dû me livrer dans l'intérêt de la vérité, servira, je l'espère, à prémunir le lecteur contre certains travaux historiques, fort savants, du reste, mais souvent peu exacts et peu impartiaux en ce qui touche les hommes et les choses de la religion.

« tion, pour être canonique, doit être faite par les inférieurs « et confirmée ensuite par les supérieurs. Comment pou- « vez-vous, sans péché, me donner, à moi et aux autres, « ce que vous avez enlevé violemment par la guerre et par « l'effusion de tant de sang? Un religieux tel que je suis « doit avoir horreur des rapines. Or, je regarde l'Angleterre « comme une proie que vous avez enlevée, et je crains « autant de toucher à ses trésors autant que je crains de « toucher au feu. » — « Pour moi, » ajoute-t-il plus loin, « j'aime la pauvreté de Jésus-Christ, qu'Antoine et Benoît « ont embrassée ; je l'aime bien plus que les richesses que « Crésus et Sardanapale ont recherchées, et qu'ils ont été « contraints, en mourant misérablement, d'abandonner à « leurs ennemis (1). »

En l'année 1072, l'archevêque de Rouen tint un concile provincial dans lequel on dressa vingt-quatre canons, dont voici quelques dispositions.

Celui qui célèbre la messe ne doit pas manquer d'y communier.

On ne doit pas marier en secret, ni après le dîner.

Un mari coupable d'adultère ne pourra épouser sa complice après la mort de sa femme (2).

Le baptême général ne se fera que le samedi de Pâques et celui de la Pentecôte : mais on donnera le baptême aux enfants en quelque temps et en quelque jour qu'on les présente (3); on ne le donnera à personne la veille de l'Épiphanie, si ce n'est en cas de maladie.

---

(1) Guimond fit un traité contre les erreurs de Bérenger.

Durand, abbé de Troarn, en Normandie, écrivit aussi contre Bérenger un ouvrage étendu et très-instructif dans lequel on trouve les détails de ce qui se passa en France au sujet de ses erreurs.

(2) Le quinzième canon concerne les clercs qui étaient mariés ou qui avaient des concubines; il les déclare privés de leurs bénéfices et inhabiles à en posséder.

(3) Cette distinction, ainsi que l'observe Fleury, fait croire que l'on baptisait encore beaucoup d'adultes en Normandie.

Le 21 avril de l'année suivante, le pape Alexandre II mourut, et le célèbre Hildebrand, qui prit le nom de Grégoire VII, fut élu par un concert unanime du clergé et du peuple (1).

Le nouveau pontife était d'une naissance obscure, petit de taille, mais d'un courage héroïque, d'une inflexible fermeté, d'un grand génie, de mœurs irréprochables : son zèle était vif, actif, entreprenant; il ne lui manqua, dit Longueval, que de la modération pour le rendre plus efficace.

A peine porté au saint-siége, il cherche à faire exécuter le projet conçu sous son prédécesseur et qui consistait à délivrer l'Espagne du joug des Sarrasins (2); il prend la

(1) Voici les termes du décret de cette élection : « Nous, cardinaux de la « sainte église romaine, clercs acolytes, sous-diacres, diacres et prêtres, « en présence des vénérables évêques, abbés et moines, et avec le con- « sentement d'un grand peuple, nous élisons pour pape Hildebrand, « archidiacre recommandable pour sa religion, pour sa doctrine et pour « son amour de la justice; plein de constance dans l'adversité et de « modération dans la prospérité; chaste, sobre, aimant l'hospitalité et « gouvernant sa maison avec sagesse, et qui a été élevé dès son enfance « dans cette église. Nous voulons et consentons qu'il soit nommé Gré- « goire VII. »

Plusieurs évêques allemands qui connaissaient la fermeté du nouveau pape et qui avaient quelques reproches à se faire, indisposèrent contre lui le roi de Germanie; ce prince voulait faire casser cette élection par le motif qu'elle avait eu lieu sans sa participation. Cette nouvelle fut agréable au nouveau pape, parce qu'il espéra pouvoir se décharger du fardeau qu'on lui avait imposé. Mais lorsque Henri IV eut appris que Grégoire, loin de briguer le pontificat, avait été forcé de l'accepter, et qu'il n'avait pas voulu se faire ordonner sans son agrément, il consentit à cette élection. Dans la suite on n'attendit plus le consentement du roi de Germanie pour ordonner les papes.

(2) Comme l'histoire ne nous dit rien de cette expédition, à la tête de laquelle devait se mettre un comte de Rouci appelé Ebole ou Eble, il est probable qu'elle ne fut pas entreprise. On voit aussi par les lettres de Grégoire VII que ce pontife avait conçu le projet d'une *croisade*. Il écrivait, le 7 décembre 1074, au roi de Germanie... « Je vous donne avis « que les chrétiens d'outre-mer, persécutés par les païens et pressés par « la misère qui les accable, ont envoyé me prier humblement de les se-

défense des moines de Saint-Remi de Reims, contre Manassé, leur archevêque ; reçoit des plaintes contre le roi de France qui s'opposait à l'ordination d'un prélat élu canoniquement, fait adresser de vives remontrances au prince, mande ce prélat à Rome, l'ordonne lui-même et le renvoie au métropolitain avec des lettres de recommandation.

Il envisage tous les désordres qui règnent dans l'Église, en Allemagne, en Italie, en France, en Espagne, et il prend la résolution d'y porter remède, quoi qu'il en puisse arriver.

Le roi fait partir des ambassadeurs pour assurer Grégoire de sa soumission et de son respect pour les conseils qu'il en recevrait pour les choses de la religion. Le pape lui répond que s'il parle avec sincérité, il y a lieu de s'en réjouir, et l'avertit de réparer les torts dont il était coupable envers l'église de Beauvais. «Vous devez considérer,» ajoute-t-il, « quelle gloire se sont acquise vos prédéces-« seurs, et combien ils ont été chers au saint-siége, tandis « qu'ils se sont appliqués à protéger et à défendre les « églises de leurs états. Mais quand ce zèle a commencé à « se ralentir dans les rois suivants, la gloire et la splendeur « du royaume de France ont été éclipsées par les désor-

---

« courir et d'empêcher que, de notre temps, la religion chrétienne ne « périsse chez eux entièrement. J'en suis pénétré de douleur, jusqu'à « désirer la mort et à exposer ma vie pour eux plutôt que de commander « à toute la terre, en négligeant de les secourir. C'est pourquoi j'ai tra-« vaillé à exciter tous les chrétiens et à leur persuader de donner la vie « pour leurs frères en défendant la loi de Jésus-Christ, et de montrer par « cette preuve éclatante la noblesse des enfants de Dieu.

« Les Italiens, inspirés de Dieu, je n'en doute point, ont reçu de bon « cœur cette exhortation, et il y en a déjà plus de cinquante mille qui se « préparent à cette expédition, s'ils peuvent m'y avoir pour chef, résolus « de marcher à main armée contre les ennemis de Dieu, et d'aller jusqu'au « sépulcre de notre Seigneur. »

Ce projet ne s'exécuta que vingt-et-un ans après.

« dres et les vices qui ont pris la place des vertus, et qu
« ont mis un état si noble et si florissant sur le penchan
« de sa ruine. C'est ce que le devoir de notre dignit
« nous oblige de vous représenter souvent, même en
« termes un peu durs (1). »

Mais la corruption continue; le roi lui-même donne l'exemple de la débauche et des rapines; la simonie se montre encore; les mariages incestueux sont communs (2)

Grégoire VII regarde l'établissement de l'autorité et de la puissance absolue du saint-siége dans l'Église, et sur tous les souverains, comme le moyen général et le seul efficace pour mettre un terme à ces désordres; il écrit aux évêques de France et commence par déplorer la décadence du royaume et la confusion où il est plongé, par le mépris des lois et de la justice : « Tous les crimes, » ajoute-t-il
« y sont impunis; les parjures, les sacriléges, les incestes,
« les trahisons sont comptés pour rien; les citoyens, les
« frères eux-mêmes se pillent entre eux. On prend les
« pèlerins qui vont à Rome ou qui en reviennent; on les
« emprisonne, on les tourmente plus cruellement que ne
« le feraient des païens, pour exiger des rançons au-dessus
« de leurs forces.

« C'est votre roi qui est la cause de tous ces maux : lui
« qui ne mérite pas le nom de roi, mais de tyran; qui passe
« sa vie dans le crime et l'infamie; qui, portant inutile-
« ment le sceptre dont il est chargé, non-seulement donne
« occasion aux crimes de ses sujets, mais les y excite par
« son exemple. Non content d'avoir mérité la colère de

(1) Cette lettre est datée du 13 avril, indiction XII, c'est-à-dire de l'an 1074.

(2) Ces mariages étaient alors défendus entre parents jusqu'au septième degré. Le concile de Latran restreignit dans la suite la défense au quatrième degré inclusivement, ce qui comprend les cousins issus de germain.

« Dieu par les pillages des églises, les rapines, les adul-
« tères, les parjures et les fraudes dont nous l'avons sou-
« vent repris, il vient encore d'extorquer une somme im-
« mense aux marchands qui s'étaient rendus de divers pays
« à une foire de France ; ce qui est inoui dans l'histoire des
« rois. Vous, mes frères, vous êtes aussi en faute, puisque
« c'est fomenter ces crimes que de ne pas y résister avec
« vigueur... Vous êtes dans une grande erreur, si vous
« croyez, en l'empêchant de mal faire, manquer au respect
« et à la fidélité que vous lui devez. Celui qui sauve du
« naufrage un homme, même malgré lui, lui est plus fidèle
« que celui qui le laisse périr. Ce serait aussi une vaine
« excuse que de dire que vous craignez la colère du prince,
« car si vous vous unissiez tous ensemble pour défense de
« la justice, vous auriez alors assez d'autorité pour cor-
« riger le roi de ses péchés ; du moins vous acquitteriez le
« devoir de vos consciences. Mais quand même il y aurait
« pour vous tout à craindre, le danger de la mort ne devrait
« pas vous empêcher de faire avec liberté votre devoir
« d'évêques.

« C'est pourquoi nous vous prions et vous avertissons,
« par l'autorité apostolique, de vous assembler, afin de
« pourvoir à votre patrie, à votre réputation et à votre
« salut ; et, après avoir conféré ensemble, d'aller trouver le
« roi et de lui représenter la confusion dans laquelle il met
« le royaume, et le danger auquel il s'expose lui-même.
« Que s'il demeure endurci et ne veut point vous écouter ;
« s'il n'est touché ni de la crainte de Dieu, ni de sa propre
« gloire, ni du salut de son peuple, déclarez-lui, de notre
« part, qu'il ne peut éviter plus longtemps la vigueur des
« censures apostoliques. Imitez aussi l'Église romaine,
« votre mère ; séparez-vous entièrement du service et de la
« communion de ce prince ; prononcez par toute la France
« l'interdiction de l'observation de l'office divin. Et si cette

« censure ne l'oblige pas à se reconnaître, nous voulons « que personne n'ignore qu'avec l'aide de Dieu nous ferons « tous nos efforts pour délivrer le royaume de France de « son oppression. Et si nous voyons que vous agissiez « faiblement en cette pressante circonstance, nous ne « douterons plus que vous ne le rendiez incorrigible par la « confiance qu'il a en vous, et nous vous priverons de toute « fonction épiscopale comme complices de ses crimes. Car « Dieu nous est témoin que personne ne nous a fait « prendre cette résolution, ni par prières, ni par présents; « nous n'y sommes porté que par la vive douleur de voir « périr, par la faute d'un malheureux homme, un si noble « royaume, un peuple si nombreux (1). »

Ce pape avait tenu pendant le carême (2) un concile à Rome, et renouvelé les décrets de ses prédécesseurs contre les simoniaques et les ecclésiastiques concubinaires ou mariés, en déclarant que quiconque aurait acheté quelque ordre ou quelque dignité ecclésiastique, ne pourrait plus servir dans l'Église; que ceux qui avaient acheté quelque église ou quelque bénéfice devaient en être dépouillés; que les prêtres mariés ou concubinaires ne pourraient plus dire la messe, ni même servir à l'autel dans les ordres inférieurs; et il défendit aux laïques d'entendre la messe de ces prêtres, il écrivit ensuite aux évêques de France et d'Allemagne de publier et d'exécuter ces canons; mais comme les clercs incontinents étaient assez nombreux, surtout dans ce dernier pays, de grands murmures s'élevèrent, et la violence fut telle que l'archevêque de Mayence et l'évêque de Passau coururent risque de la vie.

(1) Cette lettre fut écrite le 10 septembre 1074. Deux mois après Grégoire VII en adressa une autre au comte de Poitiers; il y renouvelait ses menaces d'excommunication contre le roi. Mais ces menaces ne furent suivies d'aucun effet.

(2) An 1074.

Un concile provincial s'assemble à Rouen (1), en présence de Guillaume, roi d'Angleterre (2), et l'on y fait quatorze canons de discipline, dont le premier a pour but l'extirpation de la simonie.

Ce triste état de l'Église pénétrait d'une amère et profonde douleur le cœur pieux de Grégoire VII. « Je souhaiterais, » écrivait-il à saint Hugues, abbé de Cluny, « vous « faire connaître la grandeur des maux qui me pressent. « La compassion que vous auriez de moi vous ferait répandre des larmes devant le Seigneur, pour lui demander « qu'il me délivre. Je l'ai souvent prié, ou de m'ôter la vie, « ou de me rendre utile à l'Église, notre mère commune; je « n'ai point encore été exaucé. De quelque côté que je jette « les yeux, je ne trouve que des sujets de tristesse. « L'église d'Orient s'est séparée de la foi catholique. Et « quand je tourne mes regards à l'Occident, au Midi, au « Septentrion, à peine y vois-je des évêques qui soient entrés dans l'épiscopat par les voies canoniques, ou qui y « vivent en évêques. Parmi les princes séculiers, je n'en « connais point qui préfèrent la gloire de Dieu à la leur, « et la justice à l'intérêt. Pour ceux parmi lesquels je demeure, je veux dire les Romains, les Lombards et les « Normands (d'Italie), je leur reproche souvent qu'ils sont « pires que des juifs et des païens. Quand je reviens à me

---

(1) An 1074.

(2) Ce prince montra beaucoup de zèle pour faire observer en Angleterre les décrets du pape contre la simonie et contre l'incontinence des clercs, et il appuya de son autorité Lanfranc, qui tint plusieurs conciles à ce sujet. « Mais, » dit Longueval, « le mal était si grand dans ce pays, que cet archevêque, quelque zélé qu'il fût, crut devoir le traiter avec douceur, et dans un concile de Winchester on fit un décret par lequel, en défendant aux chanoines d'avoir des femmes, on déclarait qu'on n'obligeait pas les prêtres de la campagne à quitter les leurs; mais on défendit dans la suite d'ordonner aucun prêtre ni aucun diacre qu'il n'eût promis solennellement de garder la continence. Ce seul trait fait juger en quel désordre vivait alors le clergé. »

« considérer moi-même, je me trouve si accablé du poid
« de mes péchés, que je n'espère de salut que dans l'infini
« miséricorde de Jésus-Christ. Si je n'avais quelque rayo
« d'espérance de pouvoir enfin être utile à l'Église, je n
« demeurerais pas à Rome, où je suis comme attaché de
« puis vingt ans. Je dis souvent à Dieu : pressez-vous, n
« tardez point, délivrez-moi pour l'amour de la saint
« Vierge et de saint Pierre. Mais comme les prières d'u
« pécheur ne sont pas sitôt exaucées, priez pour moi e
« faites prier ceux qui méritent d'être écoutés. »

Ce pontife ne perd cependant point courage; il assemble à Rome un nouveau concile (1), dans lequel on excommunie cinq officiers du roi de Germanie qui faisaient vendre les dignités de l'Église; on suspend l'évêque de Strasbourg des fonctions épiscopales et sacerdotales pour cause de simonie, et l'on déclare que le roi de France sera frappé d'excommunication s'il ne donne satisfaction aux légats qu'on enverra près de lui. Le pape y confirme en outre les décrets du précédent concile, et défend, sous peine d'excommunication, de recevoir d'un laïque, quelle que soit sa dignité, les investitures des dignités ecclésiastiques (2).

---

(1) Pendant le carême de l'an 1075.

En cette même année, la veille de Noël, le préfet Cencius, qui avait été excommunié par Grégoire VII à cause de ses rapines, entra avec une troupe de gens armés dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, pendant que le pape y célébrait la messe de minuit, se jeta sur lui, l'arracha de l'autel et le traîna par les cheveux jusque dans une tour qu'il avait fait élever; l'un des scélérats qui accompagnaient Cencius, voulant couper la tête au pontife, lui fit une grande blessure au front. A la nouvelle de cet attentat, le peuple prend les armes et assiége la tour; Cencius, se voyant perdu, demande pardon au pape, qui lui ordonne pour pénitence de faire le voyage de Jérusalem. Grégoire retourne à l'autel et achève de célébrer les saints mystères.

Saint Gervin, abbé de Saint-Riquier, mourut dans le cours de la même année.

(2) Ces investitures étaient principalement usitées en Allemagne. L'investiture se donnait par la crosse et l'anneau que le prince mettait entre

Le roi de Germanie remporte une grande victoire sur les Saxons révoltés, et, plein d'orgueil dans sa prospérité, il convoque un conciliabule à Worms (1), fait déposer le pape et lui fait signifier ce décret par un clerc de Parme, nommé Roland. Cet envoyé paraît dans le concile que Grégoire tenait alors, et le somme, de la part du roi, de quitter aussitôt le saint-siége. Une indignation générale succède à ces insolentes paroles. Le préfet de la ville avec la milice se jette sur Roland; mais Grégoire lui fait un rempart de son corps et lui sauve la vie : « Mes enfants, » leur dit-il, « ne troublez pas la paix de l'Église par une sédi-« tion. Voici les temps dangereux dont parle l'Écriture, où « il y aura des hommes amateurs d'eux-mêmes, avares, « superbes et désobéissants à leurs parents. Il faut qu'il « arrive des scandales, et le Seigneur a dit qu'il nous en-« voyait comme des brebis au milieu des loups. Nous de-« vons donc avoir la douceur de la colombe, avec la pru-« dence du serpent, et, sans haïr personne, supporter les « insensés qui veulent violer la loi de Dieu. Nous avons « assez longtemps vécu en paix, Dieu veut recommencer à « arroser sa moisson du sang des saints. Préparons-nous « au martyre, s'il en est besoin, pour la loi du Seigneur, « et que rien ne nous sépare de la charité de Jésus-Christ. »

Le pontife ajouta encore quelques paroles, et, de l'avis du concile, prononça l'excommunication et la déposition contre le roi de Germanie, défendant à tous ses sujets de le servir comme roi, et les absolvant du serment de fidélité (2).

---

les mains de l'évêque ou de l'abbé futur; et comme plusieurs princes ou seigneurs pensaient conférer par là les dignités mêmes, ils se croyaient autorisés à les vendre. Ce fut, ainsi que l'observe Longueval, pour ôter ce prétexte de la simonie et maintenir la liberté des élections, que Grégoire VII crut devoir tant travailler à abolir les investitures.

(1) Cette assemblée se tint le 23 janvier 1076.

(2) Dans ce même concile, quatre prélats français furent excommuniés, ainsi qu'un abbé et quelques seigneurs.

Hugues de Die, légat du pape, fait rigoureusement ex
cuter en France les décrets du saint-siége; il tient pl
sieurs conciles, à Anse (1), a Clermont, à Dijon, à Autun
dépose et suspend quelques prélats (2); mais le pape, usa
de clémence, modère à l'égard de plusieurs la rigueur
ces peines.

Le légat assemble un concile à Poitiers (3), on y dépos
encore quelques prélats simoniaques et l'on y dresse di
canons, parmi lesquels sont les suivans :

I. Aucun évêque, abbé ou prêtre, ne recevra l'investiture d'un évêché, d'une abbaye, ou de quelque dignité ecclésiastique, des mains du roi, du comte, ou de quelque personne laïque. Si les laïques méprisent ce décret, et s'emparent violemment des églises, ils seront excommuniés et ces églises interdites ; on y donnera seulement le baptême, la pénitence et le viatique aux malades.

II. Personne ne possédera de bénéfices en plusieurs églises, et ne donnera de l'argent pour les obtenir. Ceux

---

(1) Petite ville à six lieues de Lyon.

(2) Humbert, archevêque de Lyon, ayant été déposé pour cause de simonie, et s'étant retiré dans le monastère du Mont-Jura, les clercs et les laïques de Lyon qui étaient au concile d'Autun demandèrent pour archevêque Gébouin, archidiacre de l'église de Langres. Tout le concile applaudit à leur demande ; lui seul refusa d'y acquiescer, et pour se soustraire à cette élection, il alla s'attacher à un coin de l'autel, dans la pensée qu'on n'oserait point l'arracher d'un si saint asile ; mais on l'y prit, et on le fit garder à vue jusqu'au dimanche suivant, jour où il fut sacré par le légat.

Ce saint archevêque, connu vulgairement sous le nom de saint Jubin, mourut en l'an 1082, et fut enterré dans l'église de saint Irénée, où l'on érigea un autel en son honneur. Le peuple l'invoque contre les douleurs de la goutte et contre celles de la pierre, dont il fut lui-même affligé.

(3) An 1078. On voit, d'après une lettre de ce légat à Grégoire VII, que le roi avait pressé le comte de Poitiers de s'opposer a la tenue du concile, et avait en même temps écrit aux évêques pour les empêcher de s'y rendre. Le premier jour il y eut beaucoup de tumulte, les gens de l'archevêque de Tours et de l'évêque de Rennes ayant enfoncé à coups de hache les portes de l'assemblée.

qui auront obtenu par cette voie quelque dignité ecclésiastique ou quelque prébende (1), seront déposés.

III. Personne ne pourra prétendre aux biens ecclésiastiques par droit de parenté.

IV. Défenses aux évêques de recevoir aucun présent pour les ordinations, et autres fonctions spirituelles.

VII. Les enfants des prêtres et les autres bâtards ne pourront être promus aux ordres sacrés, à moins qu'ils ne se fassent moines ou chanoines réguliers. Mais ils ne pourront jamais obtenir les prélatures.

IX. Défense aux prêtres, aux diacres, aux sous-diacres, d'avoir des concubines. Si quelqu'un entend la messe d'un prêtre qu'il sait être simoniaque ou concubinaire, il sera excommunié.

X. On excommunie les clercs qui portent les armes et les usuriers.

Manassé Ier, archevêque de Reims, est accusé de divers crimes; d'avoir usurpé son siége, d'y être entré par simonie, d'avoir enlevé les vases sacrés de sa cathédrale, dépouillé ses clercs, pillé d'autres églises, et d'avoir prononcé des excommunications injustes.

Suspendu par le légat et rétabli par le pape, il est cité juridiquement au concile de Lyon; mais il élude, il a recours à de vains prétextes, il cherche à corrompre le légat, il refuse de comparaître (2), est déposé de l'épiscopat, et la

(1) On appelait *prébende*, *præbenda*, du latin *præbere seu præstare, Quasi portio præbenda, seu præstanda*, des gages ou pensions en argent, ou des provisions en espèces. Quoiqu'il y eût des prébendes sans canonicat et des canonicats honoraires sans prébendes, ordinairement il y avait une prébende ou portion de fruits attachée à chaque canonicat. (Voy. les *Institutions au droit ecclésiastique*, par Fleury, tom. Ier, pag. 337, avec les notes de Boucher d'Argis.)

(2) Ce prélat avait déjà été cité aux conciles d'Autun et de Poitiers, et ne s'y était point présenté. Le concile de Lyon, qui prononça cette dépo-

sentence envoyée à Rome est confirmée dans un concile Cependant le pontife, usant encore d'indulgence, lui accorde un délai pour se purger par serment avec quelques évêques, et lui impose pour condition de restituer les biens qu'il a pris et de se retirer en attendant qu'il se justifie au monastère de Cluny.

Manassé n'obéit point, est excommunié, déposé sans retour, se maintient à main armée quelque temps dans son siége, est enfin chassé de la ville, se retire auprès du roi de Germanie, et vit errant le reste de ses jours (1).

Tandis qu'on s'occupait avec tant de vigueur de la réforme du clergé français, et qu'on purgeait l'Église des mauvais pasteurs, l'état monastique se distinguait par de grandes vertus; saint Robert fondait l'abbaye de Molesme, en Bourgogne; saint Etienne de Thiers, le monastère de Muret, près de Limoges; saint Gaucher, celui d'Aureil; saint Gérard, celui de Sauve-Majeure, à six lieues de Bordeaux; Simon comte de Crépy, jeune seigneur, riche et puissant, abandonnait sa fortune, ses biens pour vivre dans la soli-

sition, se tint dans le cours des mois de janvier et de février 1080, ainsi que le démontrent les dates de deux lettres du pape Grégoire.

(1) Un écrivain anonyme de la première croisade, dans son ouvrage découvert par Mabillon dans la bibliothèque du Mont-Cassin, atteste que l'évêque de Reims (et cette désignation suffit pour démontrer qu'il s'agit de Manassé) fit le pèlerinage de la Terre-Sainte peu de temps avant que les premiers croisés y pénétrassent; qu'il fut pris par le soudan de Babylone, qui le fit esclave avec les évêques de Beauvais, de Tarente, l'ermite Guillaume et autres, et qu'il recouvra sa liberté, avec tous ses compagnons de captivité, à la faveur des miracles obtenus par Guillaume. Mais on ignore ce que devint ensuite Manassé. Cet historien anonyme a copié Pierre Tudebode, premier historien de la croisade, ou bien un autre auteur anonyme publié par Bongars dans son recueil d'historiens de la croisade (Hanau, 1611. 2 vol. in-fol.), et plagiaire lui-même; car ce dernier écrivain anonyme avait complétement pillé Tudebode. Il y a toutefois, dans l'anonyme de Mabillon, diverses additions qui ne sont pas sans intérêt, et entre autres l'histoire de la captivité des évêques dont je viens de parler.

tude et s'humilier devant Dieu (1), et Hugues, duc de Bourgogne, entrait moine à Cluny.

Cependant les seigneurs allemands, mécontents de leur prince, et, s'étant assemblés, avaient délibéré sur l'état des affaires, et, d'un concert unanime, les uns par zèle de religion, les autres pour le désir d'une réforme, ceux-ci pour profiter du changement, ceux-là pour se venger, tous enfin s'étaient accordés à conclure qu'ils ne pouvaient obéir à un prince souillé de crimes et de plus excommunié; qu'il fallait donc choisir un autre roi par l'autorité du pontife qui le couronnerait empereur (2).

Mais, toutefois, avant d'exécuter cette extrême résolution, ils avaient envoyé des députés au roi pour lui parler ainsi : « Que quoique les motifs pour lesquels on entendait « le déposer fussent très-légitimes et qu'on pût le forcer « à la soumission par les armes, on voulait néanmoins, « pour employer des voies plus douces, s'en rapporter au « jugement du souverain-pontife, qui serait invité de se « rendre à Augsbourg dans le mois de février; que, cepen-

---

(1) Guibert, abbé de Nogent (*), raconte dans ses mémoires que ce jeune seigneur, ayant ouvert le cercueil de son père, fut si frappé du hideux état du cadavre, qu'il résolut de renoncer au monde. « Est-ce donc là mon « père, » s'écria-t-il, « qui a soumis tant de châteaux ? Et c'est là qu'about « tit la gloire des grands ! » C'est aussi ce qu'on trouve écrit dans un ancien roman cité par le P. Labbe, dans ses tables généalogiques :

Li cuens vit la merveille, moult en fut ébabi,
Est-ce donc men peres qui tant chatiaux broui ?
Ja n'avait-il en France nuz prince si hardi,
Qui osa vers li fere ni guerre ne éstri.
Quand qu'il avait au siècle laissa et en hai
Dieu le laissa voir, que la terre en guerpi
Dedans une foret en essil s'enfoui,
Là devint Charbonners : y tel ordre choisi.

(2) Voy. l'*Histoire de la Décadence de l'Empire après Charlemagne*, par le P. Maimbourg, p. 256.

(*) Cet abbé écrivit dans les premières années du XIIe siècle l'histoire de la première croisade. Son récit est plein de vie; une inspiration épique, dit M. J. J. Ampère, semble l'animer.

« dant, pour montrer, par des faits et non par de vaines
« paroles ou des promesses auxquelles on ne voulait plus
« se fier, qu'il était résolu d'obéir aux volontés du pape,
« on exigeait qu'à l'heure même il éloignât tous ses
« ministres et les prélats personnellement excommuniés
« comme lui, et qu'après avoir licencié ses troupes il allât
« demeurer à Spire, où, sans entrer dans les églises ni se
« mêler du gouvernement, il vivrait en simple particulier,
« n'ayant que l'évêque de Verdun près de lui, et peu
« d'autres non portés dans la sentence d'excommunication,
« et qu'en outre, s'il n'était absous avant l'expiration de
« l'année de sa condamnation, il ne serait plus, par cela
« seul, reconnu comme roi. »

Henri IV avait accepté ces dures conditions, et s'était mis en route pour l'Italie, quoique au fort de l'hiver, pour aller demander son absolution.

Les évêques et les laïques allemands, que la même sentence avait frappés, étaient également partis et s'étant présentés au pape, dans la plus grande humilité, avaient été absous, après un jeûne rigoureux.

Le pape, qui avait quitté Rome pour aller à Augsbourg, ignorant pour quel dessein Henri venait en Italie, se retira dans une forteresse à quelques milles de Reggio, où il apprit bientôt les intentions du roi; mais il répondit qu'il ne pouvait juger un accusé en l'absence des accusateurs, que ce prince n'avait donc qu'à se rendre à Augsbourg, où sa cause serait examinée suivant les lois de la justice. Les envoyés répliquèrent que l'année dans laquelle Henri devait se faire absoudre était sur le point de finir; que les seigneurs allemands n'attendaient que ce terme pour se soustraire à son obéissance, et qu'il était donc urgent de lui donner l'absolution, le prince étant prêt d'ailleurs à se soumettre à tout. « S'il est vraiment repentant, dit le pape, « qu'il me remette sa couronne et les autres marques de

« sa dignité, et qu'il se reconnaisse indigne de les porter. » Cette condition ayant paru trop dure, le pape se laissa fléchir.

« — Qu'il vienne et qu'il répare par son obéissance l'in« jure qu'il a faite au saint-siége. »

Henri se rendit donc à la forteresse, y entra seul, fut retenu dans la seconde enceinte, se dépouilla de toutes les marques de sa dignité, se vêtit d'une tunique de laine, resta pieds nus du matin au soir pendant trois jours, et fut admis, le quatrième jour, à l'audience du pape qui lui donna l'absolution, à condition qu'il se trouverait à l'assemblée des seigneurs allemands pour y répondre à leurs accusations; qu'en aucun cas il ne chercherait à se venger de ses accusateurs; mais qu'en attendant la sentence qui le maintiendrait sur le trône ou l'en dépouillerait, il n'exercerait aucun acte de souverain.

Le roi promit tout et fit serment de tout observer.

Le pape alors célébra la messe, et quand il en fut à la communion, il fit approcher le prince de l'autel, rompit en deux l'hostie consacrée, en prit la moitié, se tourna vers les assistants, et dit d'une voix ferme :

« Il y a longtemps que vous et vos fauteurs m'avez accusé « d'être parvenu au souverain-pontificat par la voie de la « simonie et d'avoir commis des crimes énormes avant et « après mon exaltation. Quoiqu'il me fût facile de me justi« fier par le témoignage de ceux qui savent comment j'ai « vécu depuis mon enfance, et qui m'ont élevé sur le siége « apostolique, cependant, afin qu'on ne croie pas que je « compte plus sur le témoignage des hommes que sur celui « de Dieu, et pour ôter toute ombre de scandale, voici le « corps de Notre-Seigneur que je vais prendre en preuve « de mon innocence, afin que si je suis innocent, le Dieu « tout-puissant me vienne en aide, et que si je suis cou« pable, il me fasse mourir sur-le-champ. » Et il communia.

L'église retentit aussitôt des plus vives acclamations ; mais le pape, ayant imposé silence du geste et de la voix, s'adresse alors au roi, et lui présentant l'autre moitié de l'hostie : « Mon fils, vous savez que les seigneurs allemands « vous accusent d'un grand nombre de crimes ; si vous êtes « innocent, prouvez-le en faisant ce que je viens de faire « moi-même. » Henri reste immobile, ne sait que faire, se retire enfin de l'autel, va conférer avec ses confidents, et revient dire au pape avec un grand respect, que comme il n'y avait dans l'église aucun de ses accusateurs, cette preuve de son innocence serait à leur égard entièrement inutile, et qu'il le suppliait donc de se contenter des voies ordinaires d'un jugement régulier. Grégoire VII y consentit, retint le prince à dîner et lui donna des avis salutaires ; mais celui-ci oublia bientôt ses promesses. Les seigneurs et les évêques lombards, la plupart excommuniés, irrités de ce qu'il avait fait sans eux la paix avec le pape, menacèrent de quitter son parti. Henri répond qu'il n'a ainsi agi que par nécessité, et qu'il ne cherche qu'une occasion de se venger du pape. Les seigneurs allemands, indignés de sa perfidie, élisent un autre roi.

Au milieu de ces grandes affaires, Grégoire luttait toujours avec la même ardeur pour la réforme des abus. Bérenger, enseignant encore son hérésie, avait été cité à Rome, et, dans deux conciles (1), avait solennellement abjuré, en confessant publiquement qu'il avait erré sur le grand mystère de nos autels ; mais à peine de retour en France, il n'avait pas craint de se rendre parjure, et de publier un écrit pour annuler ses rétractations. L'archevêque de Cantorbéry, le célèbre Lanfranc, composa alors (2) son

(1) En 1078 et 1079.

(2) Quelques écrivains placent la publication de cet ouvrage avant l'an 1070 ; mais c'est là une erreur évidente, puisque dans le deuxième cha-

ellent ouvrage, ayant pour titre : *Traité du corps et du g du Seigneur,* et dans lequel il montre la mauvaise foi son adversaire, ses altérations ou falsifications de la docte des Pères, ses artifices, sa fausse dialectique, sa peré, ses parjures, ses contradictions. Le vertueux et sant Guitmond (1), depuis évêque d'Averse, vient appuyer vérité par un autre ouvrage aussi solide que lumineux, couvre les subtilités de l'hérésiarque, et les détruit avec méthode admirable, avec un invincible raisonnement. s deux écrits accablent Bérenger, et sont les principaux truments dont Dieu se sert pour le faire rentrer dans la catholique. Il est cité à Bordeaux devant un concile, en 1080; il se soumet, confirme ses rétractations, rétracte dernier écrit, et se retire dans une île au-dessous de urs pour y mourir dans la pénitence et dans la pratique bonnes œuvres (2).

Henri IV et Rodolphe, son concurrent, se faisaient alors e rude guerre. Le pape reste neutre entre ces deux rix, et rend, dans le concile qu'il tient en 1080, un der r décret contre les investitures, en déclarant que nonlement ceux qui les reçoivent, mais aussi ceux qui les nent, empereurs, rois, ducs, marquis, comtes et toute re personne laïque, sont excommuniés (3).

---

re Lanfranc parle du pontificat de Grégoire VII, qui n'arriva au saintge qu'en 1073, et rapporte en entier la profession de foi souscrite par renger au concile de Rome en 1079.

(1) C'est le même moine qui avait refusé l'évêché que lui offrait le roi illaume. S'étant rendu en Italie, où il fut bientôt distingué par sa science tant que par sa piété, *vir clarus scientiâ et sanctitate*; il ne put résister x sollicitations du pape Urbain II, et fut ordonné évêque d'Averse, ns la Pouille.

(2) Le moine Clarius, qui n'écrivait que dix ans après la mort de Bérenr, et en un lieu peu éloigné de Tours, atteste sans équivoque qu'il ourut dans la foi de l'Église et bon catholique : *Fidelis et vere catholicus em finivit.* (Voy. dans l'*Histoire littéraire de la France*, par des bénédics de Saint-Maur, l'article concernant Bérenger, t. VIII, p. 197 et suiv.)

(3) Ce décret, qui occasionna bien des troubles, donna lieu à plusieurs

Henri, plusieurs fois battu, continue toujours à tromper le pontife, en promettant de s'en remettre au jugement des légats; mais, au premier succès, il change de langage et méconnait ses promesses. Grégoire alors l'excommunie, le prive de ses états, et confirme l'élection de Rodolphe (1).

Henri fait assembler quelques évêques à Mayence et à Brixen dans le Tyrol, et déposer Grégoire VII. Guibert, archevêque de Ravenne, excommunié plusieurs fois, est nommé pape et prend le nom de Clément III. Rodolphe est blessé à mort dans une dernière bataille (2); et Henri,

écrits, soit pour le justifier, soit pour le combattre. Les arguments de ceux qui écrivirent pour sa défense peuvent se réduire à trois principaux: le *premier* consistait à dire que ce décret était indispensable pour détruire la simonie; le *second*, que les investitures données par les laïques étaient contraires aux canons qui les avaient défendues pour maintenir la liberté des élections; le *troisième*, qu'une dignité spirituelle ne pouvait venir de la puissance séculière, et que l'investiture donnée par un laïque était une entreprise sur le spirituel. Les adversaires répondaient: premièrement que la simonie pouvait tout aussi bien s'attacher à la voie de l'élection qu'à celle de l'investiture ou collation des bénéfices, et même plus facilement les particuliers pouvant être tentés de donner leur voix pour de l'argent plutôt que des princes, dont les richesses étaient une plus sûre garantie contre la corruption; secondement, que les canons et les décrets invoqués, n'étant pas de droit divin, étaient sujets au changement selon la diversité des temps et des circonstances; troisièmement, enfin, qu'il fallait distinguer deux choses dans un évêché, le spirituel et le temporel; que les évêques recevaient le spirituel, en vertu de leur ordination, de celui qui les consacre, et que les princes ne leur donnaient l'investiture qu'à l'égard du temporel; de sorte que, pour parler bien exactement, on devait dire que les princes ne donnaient qu'un évêché ayant tel revenu, mais non l'épiscopat, ordre tout saint et tout spirituel; et que l'investiture par la crosse et par l'anneau n'était qu'un signe extérieur par lequel ces princes n'entendaient conférer que le temporel de l'Eglise.

(1) Concile de Rome, 7 mars 1080.

(2) Les troupes de Henri, vivement poussées de tous côtés par les Saxons, commençaient à plier, lorsque Godefroi de Bouillon, qui n'avait alors que vingt ans, et qui portait l'aigle devant Henri, courut à toute bride contre Rodolphe qui chargeait à la tête des siens, et lui donna si rudement du fer de sa cornette au défaut de la cuirasse, qu'il le jeta à la renverse à demi mort; en même temps un cavalier lui abattit la main droite d'un coup de sabre. Rodolphe mourut le lendemain.

délivré de ce vaillant compétiteur, se dispose à porter les armes en Italie pour soutenir l'anti-pape.

Nonobstant une situation si critique, Grégoire VII ne cessait de veiller sur toutes les églises et d'étendre partout son zèle, poursuivant chaque affaire comme s'il n'en eût eu qu'une seule à traiter, tandis que son légat continuait à tenir des conciles (1) en France, pour le rétablissement de la discipline et pour la rigoureuse exécution des décrets du saint-siége.

L'église de Grenoble avait alors saint Hugues pour évêque. En arrivant dans cette ville, il avait trouvé un peuple ignorant, indocile, un clergé simoniaque, des prêtres concubinaires ou publiquement mariés, et son ardeur pour extirper ces vices et faire cesser ces scandales avait été sans fruit (2); découragé, épuisé par tant d'inutiles efforts, il s'était retiré à la Chaise-Dieu, où il vécut un an en simple moine; mais un ordre formel du pape vint l'obliger, après ce temps, de retourner à son église. Ce saint prélat avait repris avec courage le cours de ses travaux, lorsque sept pèlerins allèrent le trouver; à leur tête était saint Bruno (3),

(1) Le roi Guillaume, qui montrait une grande ardeur pour le rétablissement de la discipline en Normandie et en Angleterre, fit assembler, en l'an 1080, un concile à Lillebonne (*concilium Juliobonense*), en Normandie. On y fit treize canons, dont voici les dispositions les plus remarquables : Les évêques et les seigneurs veilleront à l'observation de la trêve de Dieu. — On punira selon les lois ceux qui ont épousé leurs parentes. — On ne souffrira point que les prêtres, les diacres, les sous-diacres, les chanoines et les doyens aient des femmes; et comme les évêques avaient montré quelque négligence sur ce point, le roi veut que les magistrats laïques jugent les prêtres concubinaires en présence des officiers de l'évêque. Le roi déclare qu'il rendra aux évêques la connaissance de ces délits quand ils auront *fait paraître plus de zèle.*

(2) Saint Hugues passait pour un des grands prédicateurs de son siècle : *prædicator egregius*; mais il ne cherchait point à dire ce qui pouvait lui attirer des applaudissements de ses auditeurs. Il ne se proposait que de les instruire et de les toucher; et il y réussissait si bien, qu'après chacun de ses sermons, beaucoup de pécheurs venaient se confesser.

(3) Saint Bruno, né à Cologne d'une famille distinguée, avait fait ses

ils cherchaient un lieu convenable où ils pussent vivre de cette admirable et sainte vie des anciens anachorètes, mourir au monde et ne penser qu'à Dieu. Saint Hugues les reçut avec joie et les mena dans un affreux désert de son diocèse, qu'on nomma depuis *la Chartreuse;* et ces fervents solitaires, s'étant mis à l'œuvre, bâtirent un oratoire en l'honneur de la Vierge, avec des cellules pour chacun d'eux, et jetèrent ainsi les fondements (1) de cet ordre célèbre qui donna tant d'édification à l'Église et fit tant d'honneur à la religion.

Cependant le roi de Germanie, qui vainement avait sollicité Philippe, roi de France, de renoncer à la communion de Grégoire VII, et de reconnaître Clément, était entré en Italie, s'était emparé de Rome, avait fait introniser Clément, et tenait le pape assiégé dans le château Saint-Ange. Mais le brave Robert Guiscard, chef des aventuriers normands, qui avait fondé un royaume dans le midi de l'Italie, apprenant le danger qui menaçait le pape, quitte la Grèce où il faisait la guerre à l'empereur d'Orient, vint délivrer Gré-

---

études en France. Ses progrès dans les sciences lui ayant acquis une grande réputation, il obtint la chaire de l'école de Reims, devint chancelier de l'archevêque Manassé, et forma, dès cette époque, le dessein d'embrasser la vie monastique, ainsi qu'il le raconte dans une lettre à un de ses amis : « Vous vous souvenez, » lui dit-il, « que vous et moi et Fulcius « le borgne, nous promenant un jour dans un jardin, près de la maison « d'Adam où je logeais, après avoir discouru ensemble de la caducité des « biens et des plaisirs de la terre comparés à la durée des joies célestes, « nous fûmes si embrasés de ferveur, que nous promîmes et vouâmes au « Saint-Esprit de quitter au plus tôt les choses périssables et de prendre « l'habit monastique, pour tâcher de mériter les biens éternels; ce que « nous n'aurions pas différé d'exécuter sans un voyage que Fulcius fit alors « à Rome. »

(1) An 1084. L'année suivante, Roricon, évêque d'Amiens, fonda l'abbaye de Saint-Acheul. Gui, prédécesseur de Roricon, avait aussi établi pour des chanoines, à Amiens, le monastère de Saint-Martin-aux-Jumeaux, à l'endroit où saint Martin avait donné à un pauvre la moitié de son manteau.

goire, le rétablit au palais de Latran (1), et quelque temps après le conduisit, pour plus de sûreté, à Salerne où ce pontife mourut, le 25 mai 1085, en prononçant ces paroles qui furent les dernières : *J'ai aimé la justice et haï l'iniquité; voilà pourquoi je meurs en exil* (2).

---

(1) An 1084.

(2) Plusieurs auteurs du temps rapportent qu'il se fit un grand nombre de miracles à son tombeau. L'Église romaine honore Grégoire VII comme saint. Soixante-huit ans après sa mort, le pape Anastase IV le fit peindre à Rome, dans un oratoire de Saint-Nicolas, avec l'auréole et le titre de saint. En 1577, Marc-Antoine Colomne, archevêque de Salerne, trouva son corps entier avec les ornements pontificaux. En 1584, Grégoire XIII fit insérer le nom de ce pontife dans le martyrologe romain; et le pape Paul V, par un bref de l'an 1609, permit à l'archevêque et au clergé de Salerne de l'honorer comme saint par un office public. (Voy. FLEURY, *Hist. ecclésiast.*, t. XIII, p. 453.)

Voici en quels termes le P. Maimbourg parle du pape Grégoire VII : « Il est constant qu'il a porté la grandeur et l'autorité de l'Eglise romaine « plus haut que n'avait jamais fait aucun de ses prédécesseurs; que « c'était un homme d'un grand mérite, d'un zèle très-ardent pour rétablir « la discipline, et d'une vie fort innocente, quoique ses ennemis, et surtout « les ecclésiastiques d'Italie et d'Allemagne dont il voulait absolument « corriger les désordres, aient tâché de la noircir par mille calomnies qui « se sont détruites d'elles-mêmes, pour avoir été trop atroces, trop gros- « sièrement inventées par une aveugle passion, qui ne dit rien pour en « vouloir trop dire, et infiniment éloignés de toute vraisemblance. Mais, « après tout, il me semble que l'on peut dire, avec tout le respect qu'on « doit à sa mémoire, que s'il *se fût pu* aviser de faire quelque bon con- « cordat avec l'empereur pour la collation des bénéfices semblables à « ceux qu'on a faits depuis fort utilement pour le bien public; comme « d'une part il n'y eût rien perdu, de l'autre il eût épargné bien des maux « à l'Eglise et à l'empire, à lui-même bien de la peine et du chagrin, et le « sang et la vie à tant de milliers d'hommes qui ont péri dans la querelle « des investitures. »

Sur ce dernier point, on peut répondre que Grégoire ne pouvait prévoir la résistance qui fut apportée à ses décrets concernant les investitures; qu'il s'agissait de porter remède à des maux extrêmes, et que des mesures vigoureuses étaient nécessaires pour arrêter cette contagion de la simonie qui régnait partout. Grégoire VII fit tout ce qu'il put dans l'intérêt de la religion et des mœurs, et s'il fut quelquefois entraîné un peu loin par l'excès de son zèle, il n'en faut accuser que les désordres de son temps. Il avait considéré le pontificat comme une dictature suprême pour rétablir l'ordre dans l'Eglise et dans l'État, pour régénérer le monde chrétien, pour faire

Grégoire VII, avant de mourir, avait désigné trois sujet comme les plus dignes du souverain pontificat; l'un d'eux Didier, abbé du Mont-Cassin, fut élu pour lui succéder prit le nom de Victor III, mourut le 16 septembre 1087 et fut remplacé par Urbain II (1).

La paix qui régnait en France avait facilité l'œuvre de l réforme, et déjà le clergé reprenait quelque lustre.

Mais la guerre avait éclaté entre Guillaume, roi d'Angle terre, et Robert, l'aîné de ses fils. Celui-ci, désirant que soi père lui fit cession de la Normandie, et ne pouvant l'obte nir, avait assemblé quelques troupes, obtenu des secours d Philippe Ier, et s'était retiré sous les auspices de ce prince dans le château de Gerberoi, à cinq lieues de Beauvais.

Guillaume passe la mer et vient assiéger Gerberoi.

Robert résiste avec grande vigueur, et dans une sorti qu'il fait, il lutte corps à corps avec un cavalier couvert

---

cesser l'injustice, l'immoralité, les scandales, l'oppression, la tyrannie de rois et des seigneurs; et si ces vues nobles, généreuses, inspirées par les sentiments les plus purs, par le désir du bien public, lui firent dépasser les bornes de son autorité, il ne faut pas l'en blâmer, car ce serait faire outrage à la vertu. Voilà pourquoi Leibnitz, qui avait étudié l'histoire en philosophe et en politique, n'hésite pas à dire que cette puissance des papes a souvent empêché de grands maux. Voilà pourquoi aussi un écrivain protestant, M. Voigt, déclare, dans son *Histoire de Grégoire VII*, qu'il est difficile de donner au génie de ce pontife des éloges exagérés. « Pour « bien juger ses actes, » dit-il, « il faut considérer son but et ses intentions, « il faut examiner ce qui était nécessaire de son temps. Sans doute, une « généreuse indignation s'empare de l'Allemand quand il voit son empe- « reur (Henri IV) humilié à Canosse, ou du Français quand il entend les « sévères leçons données au roi (Philippe Ier). Mais l'historien qui embrasse « les événements sous un point de vue général s'élève au dessus de « l'horizon étroit de l'Allemand ou du Français, *et trouve fort juste ce qui « a été fait*, quoique d'autres le blâment... Qu'on ne jette donc point la « pierre à celui qui est innocent; qu'on respecte et qu'on honore un « homme qui a travaillé pour son siècle, selon des vues si grandes et si « généreuses. »

(1) Ce pape, natif de Châtillon-sur-Marne, avait été chanoine à Reims et moine à Cluny. Il était évêque d'Ostie lorsqu'il fut élu pape. Il s'appelait Otton; en montant sur le saint-siége, il prit le nom d'Urbain II.

son armure, le blesse au bras, le désarçonne, reconnaît la voix de son père, se jette aussitôt à ses pieds, l'aide à se relever, à remonter à cheval et le laisse retourner à son camp. Une réconciliation intervient; mais elle dure peu. Robert quitte encore la cour; son père le maudit et ne le revit plus.

Guillaume vient en Normandie, et réclame du roi de France la possession de la ville de Mantes; mais Philippe ne fait aucun cas de sa réclamation, et dit, en plaisantant sur l'embonpoint de Guillaume, alors malade à Rouen, qu'il *restait bien longtemps en couches*. Guillaume, exaspéré par cette raillerie, jure, par ses plus grands serments, *par la splendeur de Dieu*, qu'il ira faire ses relevailles dans le royaume de France avec dix mille lances en guise de cierges; ayant attendu l'époque des moissons, il se met à ravager les campagnes, fait mettre le feu à Mantes (1), se tient au milieu de l'incendie, encourage, excite ses soldats, de la voix et du geste, à ne rien épargner.

Comme il allait et venait, son cheval, lancé au galop, s'abattit et le blessa au ventre. L'agitation qu'il s'était donnée dans la ruine de la ville, la chaleur du feu et de la saison ayant aggravé sa blessure, il fut transporté à Rouen et de là dans le monastère de Saint-Gervais, hors des murs de la ville, dont il ne pouvait supporter le bruit (2). Gilbert, évêque de Lisieux, et Gontard, abbé de Jumiéges, qui étaient ses médecins, lui ayant annoncé que sa fin était proche, il remplit la maison de cris lamentables, non point par crainte de la mort, mais par l'effroi du dernier jugement; car il sentait alors le poids de ses remords. « Hélas! » dit-il, après avoir reçu le viatique, « je tremble à la vue du

(1) En juillet 1087.

(2) *Quia strepitus Rhotomagi intolerabilis erat ægrotanti.* (ORDERIC. VITAL.)

« nombre et de l'énormité de mes péchés. Voilà que je vais « comparaître devant le terrible tribunal de Dieu, et je ne « sais que faire pour y trouver grâce ; car depuis mon en- « fance j'ai été nourri dans la guerre et j'ai versé beaucoup « de sang. Il m'est impossible de faire le dénombrement de « tous les péchés que j'ai commis depuis ma naissance et « dont je me vois obligé d'aller rendre compte. » Il fit ensuite un précis de sa vie et un détail des principales fautes qu'il se reprochait, surtout depuis la conquête de l'Angleterre, et s'adressant aux prélats qui l'environnaient, il ajouta : « Je vous conjure instamment de prier Dieu qu'il « m'accorde le pardon de tant de péchés. J'ordonne qu'on « distribue mes trésors aux pauvres et aux églises, afin que « ce qui a été amassé par la violence et l'injustice soit em- « ployé à l'usage des saints (1)..... »

Le jeudi, 9 septembre, à la pointe du jour, ayant entendu

---

(1) Ce prince fit donner une grosse somme d'argent au clergé de Mantes pour rebâtir les églises incendiées, et il fit mettre en liberté les Saxons et les Normands qu'il retenait dans ses prisons.

Guillaume publia des lois très-sévères et des règlements cruels ; ainsi il avait ordonné que quiconque tuerait un cerf ou une biche dans les forêts de son domaine aurait les yeux crevés ; la même défense s'étendit ensuite aux sangliers.

Il avait fait faire une grande enquête territoriale et dresser un registre universel de toutes les mutations de propriété opérées en Angleterre par la conquête ; il voulut savoir en quelles mains, dans toute l'étendue du pays, avaient passé les domaines des Saxons, et combien d'entre eux gardaient encore leurs héritages par suite de traités particuliers conclus avec lui-même ou avec ses officiers ; combien, dans chaque domaine rural, il y avait d'arpents de terre ; quel nombre d'arpents pouvait suffire à l'entretien d'un homme d'armes, et quel était le nombre de ces derniers dans chaque province ou comté d'Angleterre ; à quelle somme montait en gros le produit des villes, des bourgades, des hameaux ; quelle était exactement la propriété de chaque comte, baron, chevalier, sergent d'armes ; combien chacun avait de terre, de gens ayant-fiefs sur ses terres, de Saxons, d'animaux de charrues. (Voy. M. AUGUSTIN THIERRY, tom. II, pag. 123 et 124.) Mais le rôle de cadastre, ou pour parler l'ancien langage, le *terrier* de la conquête normande, ne fit point mention des domaines conquis au-delà de la province. (Pag. 128.)

le son des cloches, il demanda ce qu'on sonnait; on lui répondit que c'était l'office de prime à l'église de Notre-Dame. Il leva aussitôt les yeux et les mains au ciel, en disant : « Je me recommande à Notre-Dame la Sainte-Vierge-« Marie, mère de Dieu. » Et presque aussitôt il expira.

Il avait à peine les yeux fermés, que tous les seigneurs disparurent; les officiers se mirent alors à piller les meubles, les armes et les vêtements; et le cadavre du roi resta ainsi abandonné pendant quelques heures. L'archevêque de Rouen, et un chevalier appelé Herluin, prirent soin de sa sépulture et firent porter le corps à Caen, pour être inhumé dans l'église de l'abbaye de Saint-Étienne. Mais comme on entrait dans la ville, le feu prit à quelques maisons, et tous les assistants ayant couru pour l'éteindre, le roi n'eut pour escorte que les moines de ce couvent.

A la fin de la messe, à laquelle assistèrent la plupart des abbés et tous les prélats de Normandie, Gillebert, évêque d'Évreux, fit l'oraison funèbre du conquérant, et l'on se disposait à descendre le corps en terre, lorsqu'un bourgeois de Caen, Asselin, fils d'Arthur, s'avance et dit : « Ce ter-« rain m'appartient; le roi, qui était encore duc, l'a enlevé à « mon père par violence pour y bâtir ce monastère. C'est « pourquoi je le réclame et je m'oppose à ce que l'usurpa-« teur y soit inhumé. » Les évêques et les seigneurs ayant vérifié le fait et trouvé la réclamation juste, firent aussitôt compter à Asselin une somme pour l'emplacement du sépulcre, et s'engagèrent à le dédommager du surplus du terrain.

Alors on descend le corps; mais la fosse étant trop étroite, on pousse violemment; par cet effort, le ventre crève et répand dans l'église une horrible infection; on brûle en vain des parfums, les assistants se dispersent, les prêtres achèvent les prières, on ferme le tombeau et l'on se hâte de sortir,

Ainsi, cet homme si redoutable, si puissant, trouve peine six pieds de terre sur un sol que l'on dispute à so cadavre, et dont il faut compter le prix, afin qu'il ait l droit d'y mêler sa poussière, en attendant le dernier ré veil (1).

O vanité des vanités! Tout n'est que vanité.

En l'an 1089, la peste nommée *le feu sacré* reparut dan plusieurs provinces et fit périr beaucoup de monde. Partou l'on faisait des processions et des prières pour apaiser l colère de Dieu. Les guérisons miraculeuses qui furent opé rées par les mérites de saint Antoine, dont les reliques ap portées de Constantinople près d'un siècle auparavant, avaient été placées dans une église du diocèse de Vienne (2), rendirent le nom de ce saint abbé célèbre dans tout le royaume. L'immense concours de malades, qui ve naient y chercher la guérison de leurs maux, engagea deux

---

(1) Guillaume-le-Conquérant laissa trois fils : Robert, auquel il laissa le duché de Normandie; Guillaume, surnommé le Roux, qu'il fit partir pour l'Angleterre pour s'y faire sacrer roi dès qu'il se vit en danger de mort, et Henri, le plus jeune des trois, auquel il donna cinq mille livres d'argent. « Mais, que ferais-je de cet argent, si je n'ai ni terre ni demeure? — Sois tranquille, répondit le père, aie confiance en Dieu; souffre que tes aînés te précèdent; ton temps viendra après le leur. » Guillaume-le-Roux fut tué à la chasse, en l'année 1100, d'un coup de flèche tiré par imprudence. Un charbonnier ayant trouvé son cadavre, le mit sur sa voiture et le transporta au château de Winchester. Henri se fit couronner roi en l'absence et au préjudice de Robert, qui n'était pas encore de retour de la croisade. Mais à peine arrivé, celui-ci prépara une expédition et débarqua en Angleterre; cette querelle fut apaisée avant qu'on n'en vînt aux mains, et il fut décidé que Robert renoncerait à ses prétentions sur le royaume moyennant une pension annuelle de deux mille livres d'argent. Plus tard Henri passa dans la Normandie, vainquit son frère Robert, le retint prisonnier et lui fit crever les yeux. Robert mourut dans sa prison, après une longue captivité.

(2) Le lieu où ces reliques furent déposées s'appelait alors la Motte, et fut nommé dans la suite *Saint-Antoine*, nom qu'il porte encore aujourd'hui. Cette peste, *le feu sacré*, fut appelée depuis *le feu de saint Antoine*, parce qu'on avait recours à ce saint pour en obtenir la guérison.

seigneurs du pays, Gaston et Gironde, son fils, de consacrer leurs biens et de se consacrer eux-mêmes au service des pestiférés; et s'étant associé quelques compagnons pour l'exercice d'une œuvre si charitable, ils mirent sur leurs habits la figure d'une béquille, pour être reconnus comme le soutien des infirmes et des impotents; et c'est ainsi que commença l'ordre de Saint-Antoine.

Les lettres s'étaient ranimées, le goût pour les bonnes études s'était répandu dans la plupart des provinces.

Le monastère de Saint-Pons, dans le Languedoc, était aussi renommé pour les sciences que pour l'exacte discipline. Frotard, homme de savoir et de piété, qui le gouverna, en qualité d'abbé, depuis 1061 jusqu'en 1099, y forma plusieurs grands hommes et rétablit l'observance régulière dans divers autres monastères, tant d'Espagne que d'Aquitaine. De son école sortirent Pierre, évêque de Pampelune, qui travailla, avec d'autres illustres Français, à faire recevoir dans l'église d'Espagne le chant romain; Bérenger, fils d'Aimeric IV, comte de Narbonne, qui devint abbé de la Grasse (1); Ponce qui le fut de Cluny, après le célèbre saint Hugues. Saint-Pons était en si grande estime, que les rois d'Espagne le choisissaient pour y faire instruire leurs enfants (2). L'abbaye de Saint-Hilaire, de Carcassonne; celle de la Deaurade, à Toulouse; celle de Moissac, celle de Saint-Quentin (3), de Fleury, du Bec, ainsi que les écoles de Tours, d'Angers, de Poitiers, de Saumur, de Rouen, de Fécamp, de Jumiéges, de Langres, de Besançon, de Dijon, d'Orléans, étaient illustres par la science des maîtres. An-

---

(1) C'est aujourd'hui une petite ville du département de l'Aude, à cinq lieues de Carcassonne.

(2) Voyez le t. VII de l'*Histoire littéraire de la France*, par des bénédictins de Saint-Maur, pag. 42 et 43.

(3) Dans le diocèse de Beauvais.

selme (1) enseignait à Laon, Guillaume de Champeaux à Paris, Odon à Tournai.

Cette ardeur, presque générale, pour la culture des let-

(1) Ce savant professeur, qui devint doyen de l'église de Laon, est différent de saint Anselme, abbé du Bec, et ensuite archevêque de Cantorbéry, après la mort de Lanfranc. Saint Anselme était un des hommes les plus instruits de son siècle. Il résolut des questions théologiques très-obscures et inconnues avant son temps; et, en montrant clairement la conformité de ces décisions avec l'autorité de l'Ecriture-Sainte, il découvrit aux théologiens une nouvelle méthode pour traiter des choses divines, en accordant le raisonnement avec la révélation. Il apprit aux philosophes à s'élever, non-seulement au-dessus du jargon de l'école, mais aussi de toutes les choses sensibles, et à faire usage des idées *innées* et de la lumière naturelle que le Créateur a répandue dans le cœur de l'homme. Anselme en fit lui-même l'essai dans divers écrits qui lui ont mérité le titre du plus excellent métaphysicien qui eût paru dans le monde depuis saint Augustin. Il leur apprit encore, dans un traité fait exprès, à avoir des idées justes de la substance, et à former en conséquence de justes raisonnements. C'est un petit, mais bel écrit sur la dialectique, en forme de dialogue pour le rendre à la portée de tout le monde. Toutefois, saint Anselme déclare qu'en se servant du raisonnement pour traiter les mystères divins, il ne le fait point pour arriver à la foi par la raison, mais seulement afin que ses lecteurs aient le plaisir d'entendre et de contempler ce qu'ils croient, et qu'ils soient en état d'en rendre raison aux autres. Quelques esprits, ainsi que je l'ai dit plus haut, s'étaient habitués à raisonner sur la religion, comme on le faisait sur des sujets de pure dialectique. La passion de la dispute fit inventer des questions extraordinaires et rechercher toute espèce de subtilités sur les matières de religion. Lanfranc, saint Anselme, Anselme de Laon, Odon, Écolatre de Tournai et quelques autres s'opposèrent à cette nouvelle méthode, mais sans succès. La scolastique continua à faire de terribles progrès.

Les anciens théologiens n'écrivaient sur les vérités théologiques que par occasion, et quand le besoin le demandait; cette coutume changea en France vers la fin de ce siècle. On s'avisa de traiter ces vérités comme par goût et de soi-même, sans que les conjonctures l'exigeassent. Saint Anselme fut le premier qui l'entreprit, et Hildebert, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, le suivit et poussa les choses encore plus loin. Il alla jusqu'à faire un corps entier et méthodique, quoique en abrégé, de presque toutes les matières de théologie.

Quoique les chicanes de l'école commençassent à s'introduire dans la théologie, elles ne se glissaient point dans la morale. On continua à l'enseigner encore dans toute sa pureté, conformément aux règles de l'Evangile et de saint Paul. (Voy. l'*Histoire littéraire de la France*, par des bénédictins de Saint-Maur, t. VII, pag. 77, 78, 148 et suiv.)

tres fait rechercher les livres et les savants ; de riches bibliothèques se forment ; les monastères sont remplis de copistes, et les bons ouvrages se multiplient ; des princesses, des dames de haute condition se distinguent par leur savoir ; la considération, attachée aux talents, aux lumières, affaiblit le goût que l'on avait pour la bravoure féroce, pour les exercices violents ; les tournois prennent la place des duels ; l'esprit des Français s'épure, se raffine, se dépouille insensiblement des idées de rusticité ; les mœurs commencent à devenir honnêtes, aimables, polies, et l'on voit déjà poindre cette urbanité, cette courtoisie qui distinguèrent plus tard le grand peuple de France entre tous les peuples de l'univers.

Yves, l'homme le plus érudit de son temps, est élu évêque de Chartres en l'an 1090, et trouve bientôt l'occasion de montrer son courage en résistant avec vigueur aux volontés du roi. Ce prince, dont le règne était si paisible, vivait heureux dans un doux repos, lorsqu'une passion criminelle, à laquelle il se livra, vint jeter le trouble dans son existence et le scandale dans l'Europe.

Depuis longtemps il avait épousé Berthe, fille de Florent, duc de Frise, et il en avait eu trois enfants, savoir : Louis, qui fut son successeur et connu dans l'histoire sous le nom de Louis-le-Gros, une fille nommée Constance, et un autre fils, appelé Henri, qui mourut fort jeune. Dégoûté de la reine, il entreprit de la répudier. Les divorces étaient alors fréquents ; car lorsque des maris, qui s'étaient unis avec des parentes à un degré prohibé, étaient las de leurs femmes, ils invoquaient ce cas de nullité pour faire rompre leur mariage ; et leur libertinage se couvrait ainsi de l'autorité des règles de l'Église. Philippe recourut à cet expédient ; mais, ne pouvant avoir de véritables titres, il fit dresser de fausses généalogies à l'effet d'établir qu'il était parent avec Berthe ; et l'ayant répudiée, il la relégua à Montreuil-sur-Mer.

Bertrade, fille du comte Simon de Montfort, et troisième femme de Foulque Rechin, comte d'Anjou, aspire à devenir reine. Cette dame, d'une beauté remarquable et d'une ambition aussi grande que sa beauté, fait proposer sa main au roi, quitte son vieux mari, qui s'en émeut fort peu, vient à la cour, inspire à Philippe une vive passion, et ce prince s'applique à gagner les prélats afin d'avoir leur adhésion pour son nouveau mariage. Yves est appelé, prié, flatté; mais il résiste avec fermeté, et il écrit à l'archevêque de Reims pour lui faire part de sa conférence avec le roi et pour l'exhorter, ainsi que ses suffragants, à ne point trahir la religion dans cette affaire. « Pour moi, » dit-il, « j'aime mieux perdre pour toujours la dignité d'évêque « que de scandaliser, par quelque prévarication, le trou- « peau du Seigneur confié à mes soins. »

Le roi, de plus en plus captivé par Bertrade, et ne voulant écouter aucune remontrance, jure de l'épouser, et fait inviter les évêques à se trouver présents à la cérémonie.

Mais Yves, en réponse à cette invitation, s'adresse au roi dans les termes suivants : « Ce que j'ai dit de vive voix « à votre sérénité avant votre serment, je prends la liberté « de le lui écrire. Je ne veux ni ne puis assister à la célé- « bration de votre mariage à laquelle vous m'invitez, à « moins qu'un concile général n'ait décidé que vous avez « légitimement répudié la reine votre épouse, et que vous « pouvez valablement contracter avec celle que vous vous « proposez d'épouser. Si l'on m'avait invité avec les « évêques à quelque conférence où l'on eût pu discuter « librement cette affaire, je n'y aurais point manqué; « mais je ne puis me rendre à Paris pour le sujet qui m'y « fait appeler. Ma conscience, que je dois conserver pure « devant Dieu, et la réputation d'un évêque de Jésus- « Christ, qui doit être sans tache, m'en empêchent. J'ai- « merais mieux être jeté au fond de la mer avec une

« meule attachée au cou, que d'être un sujet de scandale « pour les faibles. Prince, ce que je dis n'est point contre « l'obéissance que je vous dois; c'est, au contraire, pour « mieux vous marquer ma fidélité que j'ose vous parler « ainsi. »

Ce saint évêque adressa presqu'en même temps une copie de cette lettre aux autres prélats, invités comme lui, afin de leur montrer par l'exemple de sa fermeté la conduite qu'ils devaient tenir.

Mais rien ne peut vaincre le roi, qui fait célébrer son mariage par l'évêque de Senlis, en présence de l'archevêque de Rouen et de l'évêque de Bayeux.

Lorsque la nouvelle de ce mariage parvint dans les provinces, de grandes rumeurs s'élevèrent; quelques seigneurs prirent les armes en faveur de la reine Berthe, et la guerre civile était près d'éclater; Bertrade, par son adresse et par ses artifices, gagna les principaux chefs, et la paix ne fut point troublée; mais les murmures continuèrent.

Le pape Urbain II écrit aux évêques de France, leur ordonne d'examiner le mariage du roi et de le casser s'il a eu lieu contre les règles de l'Église.

On s'émeut à la cour; on cherche à réconcilier Yves avec le roi; mais le prélat résiste, et le roi lui ordonne alors de venir le trouver avec les milices de son église (1), sous prétexte d'une entrevue qui devait avoir lieu avec Guillaume II, roi d'Angleterre; mais Yves lui répond : « Plu« sieurs raisons fort importantes m'empêchent de me ren« dre à l'ordre que j'ai reçu. La *première*, c'est que le pape

(1) Dans ces sortes d'occasions, les princes marchaient d'ordinaire avec des troupes, et les vassaux de la couronne étaient obligés de les y accompagner quand ils les appelaient, et d'y amener leurs propres vassaux avec les hommes armés que chaque fief devait fournir, de la même manière que si l'on eût été à la guerre. (Le P. DANIEL, *Hist. de France.*)

Voyez aussi ce que j'ai dit t. I[er], p. 327, note 4 *in fine*.

« Urbain vous a défendu, par l'autorité apostolique, d'avoir « commerce avec la femme que vous regardez comme votre « épouse; la *seconde*, c'est que le pape vous ayant demandé « sûreté pour un concile qu'il voulait faire tenir sur ce sujet, « vous n'avez pas permis aux évêques de s'assembler. De « plus, c'est que le pape vous déclare excommunié si vous « demeurez davantage avec cette femme, et qu'il nous a « défendu à tous de la couronner. Ainsi, le respect que j'ai « pour vous m'empêche de paraître en votre présence; car « si j'allais à la cour, je serais obligé de dire de vive voix, « et de déclarer en présence de tout le monde, ce que je « vous dis encore ici, en secret, dans une lettre. Or, je suis « résolu d'épargner la réputation de votre majesté et de ne « donner aucune atteinte à votre autorité, et jusqu'à tant « que je sois absolument obligé de parler, je dissimulerai « et je me tairai. Outre ces raisons qui m'empêchent de me « rendre auprès de votre personne, j'en ai encore une autre; « c'est que presque tous les vassaux de mon église sont ou « absents ou excommuniés pour avoir violé les canons qui « les obligent, sous peine d'anathème, à ne point exercer « des violences les uns contre les autres, certains jours de « la semaine; je ne puis les réconcilier avec l'Église, sans « qu'ils fassent satisfaction, ni les conduire à l'armée, tandis « qu'ils demeurent excommuniés. Enfin, votre sérénité sait « bien qu'il n'y a point pour moi de sûreté à la cour, que j'y « ai pour ennemi un sexe auquel on ne doit pas trop se « fier, alors même qu'on l'a pour ami. J'attends avec pa- « tience que Dieu vous éclaire, qu'il ferme vos oreilles à la « voix du serpent et qu'il les ouvre aux remontrances salu- « taires que vos sincères serviteurs vous font. C'est là l'objet « de mes désirs et ce à quoi tendent toutes les prières que je « fais tous les jours à Dieu. »

Le roi, d'après cette lettre, ne pouvait plus espérer de fléchir le prélat; il eut alors recours à la violence, en met-

tant au pillage les biens de l'évêché; mais Yves, quoique réduit à la dernière extrémité, puisqu'il manqua presque de pain, resta toujours inébranlable. Arrêté par le vicomte de Chartres et retenu captif dans un fort, il s'opposa aux desseins de son peuple qui voulait prendre les armes pour le délivrer, s'estimant trop heureux de souffrir pour les lois de l'Église.

Le pape Urbain écrit alors des lettres très-pressantes à l'archevêque de Reims et à ses suffragants, pour qu'ils agissent avec vigueur auprès du roi, et qu'ils excommunient le vicomte de Chartres, s'il ne met aussitôt Yves en liberté.

Philippe, de son côté, voulut agir auprès du pape, et lui envoya des ambassadeurs. Ces agents avaient reçu l'ordre, après avoir tenté toutes les autres voies, de déclarer au pontife que s'il s'obstinait à refuser son consentement au mariage, le roi était résolu de se soustraire à son obéissance avec tout son royaume, et de se soumettre, ainsi que l'avait fait le roi de Germanie, à l'anti-pape Clément.

L'évêque de Chartres, averti du sujet de cette ambassade et du détail des instructions, prévint le pape et l'instruisit de tout, en le conjurant de ne point céder aux menaces, et de soutenir énergiquement la cause de Dieu. Il lui disait en même temps de bien peser ses réponses, car on les attendait avec grande impatience à la cour; que les archevêques de Reims, de Sens et de Tours avaient ordre de convoquer leurs suffragants à Troyes pour délibérer là-dessus; et que, quoiqu'il fût lui-même invité à s'y rendre, il croyait devoir s'en abstenir, « à moins, » ajoutait-il, « que vous n'en jugiez « autrement; car je crains bien que cette assemblée ne fasse « quelque chose contre la justice et contre le saint-siége. »

Le pape, ainsi prévenu et d'ailleurs incapable de fléchir dans une telle affaire, répondit aux ambassadeurs que, quoi qu'il dût en résulter, il ne pouvait consentir au mariage du

roi, avant qu'on eût examiné si son divorce était légitime (1).

Sur cette réponse le concile s'assemble, non à Troyes mais à Reims (2). Yves ne s'y rend pas, on l'accuse de lèse-majesté, de parjure, et on le cite juridiquement; mais il répond que s'il ne comparaît point au concile, c'est parce qu'il y a été invité par des évêques qui ne sont pas de sa province, et qui, d'ailleurs, ne doivent pas être ses juges parce qu'étant manifeste que c'est la haine qui porte ses ennemis à l'accuser, il déclare en appeler au saint-siége, et parce qu'enfin le roi lui avait refusé le sauf-conduit qu'il avait demandé. « D'ailleurs, » ajoute-t-il, « je comprends « par les menaces qu'on me fait, qu'il ne m'aurait pas été « permis dans votre assemblée de dire la vérité, puisque « pour l'avoir dite et pour avoir obéi au saint-siége, on me « traite avec tant de sévérité, jusqu'à m'accuser de parjure « et de lèse-majesté. Mais qu'il me soit permis de vous le « dire, ces reproches conviennent mieux à ceux qui se contentent d'appliquer des fomentations à une plaie incurable « par des remèdes doux, au lieu d'y appliquer le feu. Si « vous l'aviez fait avec moi, notre malade serait déjà guéri.

---

(1) C'était là, dit Longueval, le nœud de la difficulté; car, quoique Bertrade eût été mariée à Foulque Rechin, comte d'Anjou, on n'incidenta pas là dessus, parce qu'il paraissait évident que ce comte, qui avait déjà répudié deux femmes sans raison, n'avait pas pu contracter un mariage légitime avec Bertrade du vivant des deux autres.

(2) A cause d'une indisposition de l'archevêque de Reims. Ce concile se tint en 1094.

Un an auparavant, cet archevêque avait tenu un concile à Soissons contre Roscelin, dialecticien subtil, chef de la secte des *nominaux*. Roscelin professait la philosophie avec éclat; mais il s'égara en voulant expliquer le mystère de la sainte Trinité par les règles de la dialectique; et il avança que puisqu'il y avait trois personnes en Dieu, il y avait trois choses séparées, autant que le sont trois anges; ajoutant que, si l'usage le permettait, on pourrait dire qu'il y a trois Dieux. Cette hérésie fut condamnée par le concile, et Roscelin abjura; ce qui ne l'empêcha pas d'enseigner plus tard la même erreur.

« En le traitant autrement, c'est à vous de voir si vous vous « acquittez des devoirs que l'épiscopat et la fidélité, que « vous devez au prince, vous imposent.

« Quant à ce qui me regarde, que le roi fasse contre « moi tout ce qu'il lui plaira, tout ce qu'il pourra ; qu'il m'en- « ferme, qu'il me chasse, qu'il me poursuive, j'ai résolu, avec « la grâce, de tout souffrir pour la loi de mon Dieu. Je ne « veux point consentir à son péché, parce que je ne veux « point avoir part à sa punition. Que l'ange du grand « conseil et l'esprit de force soient avec nous ! »

Le concile de Reims parut assez favorable au divorce du roi; mais le pape, qui l'avait prévu, avait ordonné à Hugues, son légat et archevêque de Lyon, d'en convoquer un autre dans la ville d'Autun (1). Et ce dernier concile, s'étant assemblé, renouvela l'excommunication contre l'empereur Henri et contre l'anti-pape, et enfin excommunia Philippe lui-même pour avoir épousé Bertrade du vivant de sa femme.

Ce coup frappa vivement le roi; il n'abandonna pas, il est vrai, son péché; mais il se soumit au décret d'excommunication, en ne paraissant plus en public avec les ornements royaux, et en souffrant que, dans toutes les villes où il allait, on cessât l'office divin; il se faisait pourtant toujours dire la messe en particulier par son chapelain, avec la permission de l'évêque du lieu.

Cette conduite et la mort de la reine Berthe qui survint peu de temps après semblaient devoir préparer un autre dénoûment; mais le pape, craignant que sa condescen-

---

(1) A cette époque, Autun n'était point dans le royaume de Philippe, mais faisait partie du duché de Bourgogne; et voilà pourquoi cette ville fut choisie pour la tenue du concile, afin que les assistants y fussent plus en liberté. Trente-deux évêques se trouvèrent à ce concile, quoiqu'on ne nomme parmi eux que Radulfe, archevêque de Tours, et Hoel, évêque du Mans.

dance ne fût d'un fâcheux exemple, ne jugea point à propos de fléchir, et convoqua un concile à Plaisance (1), pour traiter de cette affaire. Philippe avait promis de s'y rendre en personne; mais il envoya des ambassadeurs pour annoncer que des affaires de l'État l'en avaient empêché; et la procédure fut ajournée.

Un nombre considérable de prélats d'Italie, d'Allemagne, de France, de Bourgogne s'était rendu à l'appel du pontife, avec une multitude infinie de peuple, de seigneurs et d'ecclésiastiques de tout rang; et comme aucune église n'était assez vaste pour contenir tant de monde, on s'assembla dans la campagne.

C'est qu'il s'agissait non-seulement de l'affaire du roi; mais d'un vaste projet, d'une entreprise héroïque; le pape devait y proposer la délivrance des lieux saints, et l'Europe chrétienne s'était émue.

Depuis leur conversion à la foi, les peuples d'Occident tournaient sans cesse leurs regards vers cette terre où tant de prophéties, tant de miracles, tant de mystères s'étaient accomplis; ils parcouraient, par la pensée, ce pays des divines merveilles, Bethléem, le Golgotha, le Tabor, et leur cœur tressaillait, s'enflammait; un noble, un saint enthousiasme les saisissait.

Et les pèlerinages commencèrent.

Du fond de la Gaule, des extrémités de la Germanie, de toutes les contrées de l'Europe, des chrétiens s'acheminèrent vers l'Orient; ils marchaient pleins d'ardeur et de confiance à travers tant de pays et de peuples divers, comptant pour rien les fatigues, les privations, les dangers de ce long voyage; et ils allaient ainsi à la garde de Dieu (2).

---

(1) Vers la mi-carême de l'année 1095.

(2) Vers l'an 333, un chrétien de Bordeaux, voulant faciliter à ses com-

Dans le voisinage de la fontaine de Siloé, l'on voyait, dès le VIe siècle, un cimetière pour les pèlerins qui mouraient à Jérusalem; de vénérables religieux habitaient parmi ces tombeaux, et ce lieu, suivant la relation de saint Antonin, couvert d'arbres fruitiers, parsemé de sépulcres et d'humbles cellules, réunissait à la fois les vivants et les morts. C'était là que ces fervents voyageurs désiraient ardemment trouver leur dernier gîte, et rendre leur âme à Dieu.

La conquête de la Palestine par les Sarrasins, et les per-

---

patriotes le voyage de la Terre-Sainte, qu'il avait fait lui-même, composa un *Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*. D'après l'exactitude des mesures données dans ce travail, on pense que l'auteur copia ces recueils d'itinéraires dressés par ordre des empereurs sur des arpentages exécutés dans tout l'empire pour l'usage des fonctionnaires publics et pour la marche des troupes. Voici en peu de mots la ligne de cet itinéraire : Le pèlerin, partant de Bordeaux, se rend à Arles en passant par Auch, Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Béziers et Nîmes; il traverse ensuite Avignon, Orange, Valence, Die, Gap, Embrun; il arrive auprès des Alpes Cottiennes, *Alpes Cottiæ*; à Briançon, il commence à gravir le mont Genèvre, arrive à Suze, entre à Turin, suit le Pô, va à Pavie, de là à Milan, passe par Bergame, Bresce, Vérone, Vicence, Aquilée, monte les Alpes Juliennes ou les montagnes qui séparent le Frioul de la Carniole, parvient à *OEmona*, Laybach, entre dans l'Illyrie, dans la Styrie, passe la Drave sur le Pont de Petau, suit les frontières méridionales de la Hongrie, redescend vers le midi, atteint les bords de la Save, et continuant ensuite vers l'orient, il entre dans *Sirmium*, se trouve bientôt au confluent de la Save et du Danube, à Belgrade; passe la Save, entre dans la Servie, parvient à Nissa et prend la route qui conduit à Constantinople, où il arrive; il traverse le Bosphore, atteint Chalcédoine, parcourt la Bithynie, arrive à Nicomédie, passe à Nicée, à Ancyre, etc., à Tarse, entre dans la Syrie, arrive à Antioche, gagne Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre), ensuite Césarée, dans la Palestine, quitte en sortant de cette ville la route directe qui conduisait à Jérusalem, se dirige à l'est vers le Jourdain, revient ensuite vers le midi, et cessant de suivre l'itinéraire romain, parcourt les lieux auxquels se rattachent des souvenirs pieux, et arrive enfin à Jérusalem. Cet itinéraire indique ensuite le retour depuis Héraclée jusqu'à Milan, en passant par Aulona et la ville de Rome. Le nombre de milles parcourus, de relais (*mutationes*) et d'étapes ou lieux de séjour (*mansiones*), sont récapitulés de distance en distance dans ce travail, imprimé pour la première fois en 1588 par les soins de Pierre Pithou.

sécutions, dont ces infidèles accablaient les chrétiens, ne ralentirent point l'ardeur pour ces pieux voyages.

« Tels étaient, » dit Michaud (1), « la dévotion et l'esprit des xe et xie siècles, que la plupart des chrétiens auraient cru manquer aux devoirs de la religion, s'ils n'avaient fait quelques pèlerinages. Celui qui avait échappé à quelque péril ou triomphé de ses ennemis prenait le bâton de pèlerin, et se mettait en route pour les saints lieux; celui qui avait obtenu par ses prières la conservation d'un père ou d'un fils allait en remercier le ciel loin de ses foyers et dans les lieux consacrés par les traditions religieuses. Souvent un père vouait au pèlerinage son enfant au berceau, et le premier devoir d'un fils tendre et soumis, lorsqu'il sortait de l'enfance, était d'accomplir le vœu de ses parents. Plus d'une fois, un songe, une apparition au milieu du sommeil imposait à un chrétien l'obligation de faire un pèlerinage. Ainsi l'idée de ces pieux voyages se mêlait à toutes les affections du cœur, à tous les préjugés de l'esprit humain. »

Une tyrannie bien plus violente encore venait de succéder à celle des Sarrasins. Les Turcs, ayant conquis la Palestine et se trouvant maîtres de la ville sainte, exerçaient toutes sortes de brigandages et de profanations. « Après avoir échappé à mille chances de la mort, et traversé des contrées ennemies, les pèlerins qui se présentaient aux portes de la ville ne pouvaient y entrer qu'en payant une pièce d'or. Mais ayant tout perdu en chemin, ne parvenant qu'avec beaucoup de peine à se sauver de leur personne, et à atteindre le terme si désiré, ils ne possédaient rien pour acquitter l'impôt. Il en résultait que des milliers de pèlerins rassemblés dans les environs, attendant la permission d'entrer, réduits bientôt à une nudité absolue,

(1) *Histoire des Croisades*, liv. I, p. 47.

succombaient de faim et de misère. Les vivants et les morts étaient également un fardeau intolérable pour les malheureux citoyens de la ville. A peine pouvaient-ils suffire aux soins d'assurer aux vivants une nourriture quelconque; il leur fallait encore faire de nouveaux efforts pour donner la sépulture aux morts. Ceux qui, ayant acquitté le tribut, obtenaient la permission d'entrer, étaient encore pour leurs frères un sujet des plus vives sollicitudes. On craignait sans cesse qu'en se promenant sans précaution, comme pour visiter les lieux saints, ils ne fussent frappés, conspués ou même enfin assassinés ou étouffés en secret. Pleins de zèle pour prévenir ces malheurs, animés d'une sollicitude fraternelle, les citoyens suivaient sans cesse les traces des pèlerins, pour veiller à leur sûreté et les défendre de toutes les embûches. Il y avait dans la ville le monastère des Amalfitains, surnommé le *monastère de Sainte-Marie-Latine,* et à côté un hôpital, où se trouvait un petit oratoire fondé en l'honneur du bienheureux Jean Eleymon, patriarche d'Alexandrie et confié aux soins de l'abbé du monastère. Les malheureux voyageurs recevaient en ce lieu quelques aumônes, provenant soit du monastère, soit des largesses des fidèles. Sur mille pèlerins, à peine un seul pouvait-il suffire lui-même à ses besoins, car ils avaient perdu toutes leurs provisions de voyage, et ce n'était qu'avec peine qu'ils s'étaient sauvés à travers tant de dangers et de fatigues. Ainsi, les citoyens n'avaient aucun repos ni dehors ni chez eux : la mort les menaçait chaque jour, et ce qui est pire que la mort, ils succombaient sous le poids d'une servitude intolérable. Enfin, pour mettre le comble à toutes leurs misères, leurs églises qu'ils avaient réparées et conservées, non sans d'extrêmes difficultés, étaient chaque jour exposées à de violentes agressions. Tandis qu'on célébrait l'office divin, les infidèles répandant la terreur parmi les chrétiens, à force de

saient par terre. Souvent encore ils s'emparaien personne, et, le traînant comme un esclave, ils le sans motifs au fond d'un cachot, afin d'affliger l par les souffrances de son pasteur (1). »

Pendant que les chrétiens de la Palestine gén sous une oppression si cruelle, un saint prêtre, du d'Amiens, nommé Pierre et surnommé *l'Ermit* arrivé à Jérusalem pour y faire ses dévotions, avai de son hôte tous les détails de ces barbares persé s'était bientôt convaincu par lui-même de la vérit récit, et avait été trouver le patriarche Siméon pou rer sur ce triste sujet. Et quand ils eurent parlé quelque temps ensemble, l'ermite demanda si l'on aucun moyen de sortir de ce joug; le patriarche ré « Nos péchés sont l'unique obstacle à ce que le S « juste et miséricordieux daigne entendre nos g « ments et nos soupirs et sécher nos larmes : nous « point encore dépouillé complétement notre i « aussi les fléaux du ciel continuent de nous frapp « l'abondante miséricorde du Seigneur conserve « intactes les forces de votre peuple, et là fleurit

(1) Guillaume de Tyr, *Histoire des Croisades*, liv. I. Cet hist dans la Palestine, fut élevé en 1174 à l'archevêché de Tyr; et raison, ainsi que l'observe M. Guizot, qu'on s'est accordé à l le titre de prince des historiens des croisades. Nul n'a décrit avc détails et de vérité, d'une façon à la fois plus simple, plus gra sensée, ces brillantes expéditions, les mœurs des croisés, les vi de leur sort, tous les incidens de cette grande aventure.

« côtés un empire formidable à nos ennemis; si votre « peuple, sincère serviteur de Dieu, animé d'une piété « fraternelle, voulait compâtir à nos calamités et nous « procurer quelque soulagement; si, du moins, il voulait « intercéder pour nous auprès du Christ, nous conser- « verions encore quelque espoir de voir prochainement le « terme de nos misères. L'empire des Grecs, en effet, « quoiqu'il soit beaucoup plus rapproché de nous, autant « par les liens du sang que par les contrées qu'il occupe, « et quoique les richesses y abondent, ne peut nous offrir « ni sujet d'espérance ni motif de consolation. A peine se « suffisent-ils à eux-mêmes; toute leur force s'est éteinte, « à tel point que, dans l'espace de peu d'années, ils ont « perdu plus de la moitié de leur empire. »

Pierre lui dit alors : « Apprenez, saint-père, que si « l'église romaine et les princes d'Occident étaient instruits « par un homme actif et digne de foi de toutes vos cala- « mités, il est hors de doute qu'ils tenteraient d'y porter « remède autant par leurs paroles que par leurs œuvres. « Écrivez donc au plus tôt au pape et à l'Eglise romaine, « aux rois et aux princes de l'Occident. Quant à moi, je ne « me refuse point à m'imposer une tâche pour le salut de « mon âme. Avec l'aide du Seigneur, je suis prêt à les aller « trouver tous, à les solliciter, à leur représenter avec le « plus grand zèle l'immensité de vos maux, et à les prier « chacun de hâter l'époque de votre soulagement. »

Le patriarche et l'ermite s'embrassèrent avec effusion; leurs cœurs s'ouvrirent à l'espérance; et Siméon, ayant écrit plusieurs lettres, revêtues de son sceau, les remit à Pierre pour remplir sa mission.

Et Pierre, étant sorti, alla se prosterner devant le Saint-Sépulcre, implorant les bénédictions du Très-Haut pour le succès de l'entreprise; et puis s'étant endormi, il crut voir devant lui Jésus-Christ qui lui disait : *Lève-toi, Pierre;*

exécute ce qui t'est prescrit, je serai avec toi; il est temps de délivrer les lieux saints et de secourir mes serviteurs.

Et Pierre, s'étant levé, va prendre congé du patriarche, reçoit sa bénédiction, se rend au bord de la mer, s'embarque sur un navire de marchands qui mettaient à la voile pour l'Italie, et court se jeter aux pieds du pape Urbain II. Le pontife applaudit à ce pieux dessein, et charge Pierre d'aller partout exhorter les chrétiens à délivrer Jérusalem.

Et l'ermite traversa l'Italie, passa les Alpes, parcourut la France, l'Allemagne, la plus grande partie de l'Europe, et visita successivement tous les princes.

Il voyageait, un crucifix à la main, la tête découverte, les pieds nus, le corps enveloppé d'une robe grossière, prêchait dans les églises, sur les places publiques, sur les grands chemins, édifiait le peuple par ses austérités, l'embrâsait par son éloquence, et répandait partout le plus ardent enthousiasme ou la plus vive compassion.

Au milieu de cette agitation générale, l'empereur Alexis Comnène, menacé par les Turcs, envoie des ambassadeurs au saint-siége pour solliciter les secours des Latins.

Et c'est alors que se tient ce grand concile de Plaisance (1).

Les ambassadeurs d'Alexis sont présents; ils racontent le malheureux sort des chrétiens d'Orient, les conquêtes des Turcs, leurs ravages dans toute l'Asie, les périls qui menacent Constantinople, et déclarent que tout est perdu, si l'on tarde à les secourir.

Le pape parle à son tour dans l'intérêt de cette cause, excite au plus haut point l'ardeur des assistants; les ambassadeurs grecs repartent satisfaits, et le pontife indique un

(1) Le concile de Plaisance se tint vers la mi-carême de l'an 1095, et celui de Clermont, commencé le 18 novembre de la même année, fut terminé le 28.

concile à Clermont, en Auvergne, pour prendre un parti décisif au sujet de la guerre sainte.

Ce concile s'ouvrit le 18 novembre.

Une foule innombrable était venue de toutes parts. La ville était remplie de peuple, et ceux qui affluaient sans cesse, n'y pouvant plus trouver place, dressèrent des tentes aux environs, de sorte que la campagne présentait l'aspect d'un immense camp.

L'assemblée présidée par le pape, assisté de plusieurs cardinaux, comptait treize archevêques, deux cent vingt-cinq évêques, un grand nombre d'abbés et plusieurs savants théologiens et canonistes soit français, soit étrangers (1).

L'affaire concernant le mariage du roi fut mise en discussion, et l'on prononça de rechef l'excommunication.

Plusieurs questions de discipline y furent agitées, et l'on fit trente-deux canons. La trève de Dieu fut confirmée; l'on défendit aux prêtres, aux diacres, aux sous-diacres et aux chanoines d'avoir des concubines; aux rois et aux princes de donner l'investiture des dignités ecclésiastiques; aux évêques et aux prêtres de faire hommage-lige entre les mains du roi ou de quelque laïque; et l'on ordonna que les croix placées sur les chemins fussent un refuge assuré comme l'asile des églises (2).

Ces décrets et quelques autres (3), qui les suivirent, occupèrent en tout neuf séances.

---

(1) Guibert, élu abbé de Nogent en l'an 1104, dit, dans son *Histoire des Croisades*, que le nombre des évêques et des abbés qui siégèrent sur les bancs les plus élevés, au concile de Clermont, était d'environ quatre cents. Foulcher de Chartres, qui partit pour la croisade et devint chapelain de Baudouin Ier, d'abord comte d'Édesse et ensuite roi de Jérusalem, écrit, dans son ouvrage sur le même sujet, que le nombre des évêques ou abbés portant crosse s'élevait à trois cent dix.

(2) Pour protéger les voyageurs, on avait placé des croix de distance en distance sur les grandes routes.

(3) Le pape confirma la primatie accordée à l'église de Lyon par Gré-

Le peuple, qui n'avait qu'une pensée, attendait avec impatience, et son enthousiasme allait toujours croissant.

Enfin parut ce grand jour, ce jour si désiré.

Le pape arrive sur la grande place au milieu des acclamations d'une foule immense ; il monte sur un trône et contemple ces milliers de fidèles qui l'environnent.

La foule alors reste immobile, se tait, prête l'oreille ; un silence imposant, solennel, règne de toutes parts.

Le pontife élevant la voix (1) :

« Nous avons appris, mes très-chers frères, ce que « nous ne pouvons vous faire connaître sans soupirs et « sans larmes, les misères et les vexations que les chrétiens « d'Orient, nos frères, membres de Jésus-Christ et enfants « de Dieu comme vous, souffrent depuis longtemps à « Jérusalem, à Antioche et dans les autres villes de la « Syrie et de la Palestine. On les chasse de leurs héritages, « on en fait de malheureux esclaves. Vous en voyez parmi « vous qui sont réduits à la mendicité ; les autres, ceux « qui n'ont pas quitté leur patrie, y souffrent des traitements « plus durs encore que l'exil. On voit inhumainement « répandre le sang des chrétiens dans ces mêmes « lieux, où le sang de Jésus-Christ a été répandu pour eux ; « et ce qui est pire encore, on les voit exposés aux passions « les plus infâmes de leurs détestables maîtres.

« La ville d'Antioche, où saint Pierre établit autrefois « son siége, est devenue un lieu de prostitution, d'abomi-

---

goire VII. L'acte de confirmation est daté du concile de Clermont, le 1er décembre 1095.

(1) Les historiens rapportent diversement le discours d'Urbain II ; mais ils sont d'accord pour le fond des choses. Guibert de Nogent a soin de dire qu'il reproduit cette harangue, sinon dans les mêmes termes, du moins dans le même esprit. Guillaume de Tyr est plus explicite ; *le seigneur Urbain parla*, dit-il, *en ces termes*. Or, comme j'avais à choisir, j'ai pris la harangue qui m'a paru la mieux faite, en me bornant, toutefois, à n'en donner que la substance et l'abrégé.

« nation, de superstition. Les biens des pauvres et des « églises n'y servent plus qu'aux crimes et aux débauches « des infidèles. Les églises y sont changées en écuries et « le sanctuaire est partout profané. Je n'ose vous parler de « Jérusalem de peur de vous causer trop d'horreur. Ce « lieu saint arrosé du sang de Jésus-Christ, réduit sous le « joug des mahométans, fait maintenant l'opprobre du nom « chrétien. Ils insultent au tombeau du Seigneur; ils en « violent la sainteté par toutes sortes d'abominations, mal- « gré les miracles qui s'y font encore tous les jours. Plu- « sieurs d'entre vous, que leur dévotion y a conduits, ont « été témoins de tout ce que je vous dis ici, et ils ont eux- « mêmes éprouvé la cruauté des barbares.

« Peut-on être chrétien et n'être pas touché de ce récit? « Pleurons, mes frères, pleurons et écrions-nous en gémis- « sant avec le psalmiste : *Seigneur, les peuples ont envahi « votre héritage; ils ont profané votre saint temple; ils ont « fait de Jérusalem une solitude affreuse; ils ont exposé les « corps morts de vos saints en proie aux bêtes carnassières « et aux oiseaux de l'air; ils ont versé leur sang comme de « l'eau autour de Jérusalem, et il n'y a personne qui ose « leur donner la sépulture*. Malheur à nous, mes frères! « *nous sommes tombés dans l'opprobre aux yeux de nos voi- « sins et devenus le jouet des ennemis qui nous environ- « nent*.

« Pleurons donc sur nos frères et sur cette terre que « nous appelons sainte à si juste titre, puisqu'il n'y a pas « un endroit de ce pays qui n'ait été sanctifié par les pas « du Sauveur, par la présence de sa sainte mère, par la « demeure des apôtres ou arrosé par le sang de tant de « saints martyrs. C'est là que le glorieux saint Étienne a « été couronné le premier de tous les fidèles; que le saint « précurseur baptisait avec les eaux du Jourdain; que le « peuple d'Israël, délivré de la servitude d'Égypte par tant

« de prodiges, extermina les Jébuséens et les autres nation
« ennemies du Dieu du ciel.

« Hélas! mes frères, tandis que par vos dissensions cri-
« minelles vous vous déchirez les uns les autres; que vou
« vous faites d'injustes et de cruelles guerres; que vou
« opprimez la veuve et l'orphelin; que vous portez vos vio
« lences souvent jusque sur les autels, vous abandonne
« l'Église pour laquelle, en qualité de chrétiens, vous ave
« une obligation indispensable de combattre jusqu'à la der-
« nière goutte de votre sang. Prenez, je vous en conjure au
« nom de Dieu, d'autres idées, d'autres sentiments, et unis-
« sez-vous tous sous l'étendard de Jésus-Christ pour aller
« combattre avec plus de courage encore que les anciens
« Israélites ces nouveaux Jébuséens, et les chasser de Jéru-
« salem. Il vous sera glorieux de mourir pour Jésus-Christ,
« et sous les murailles d'une ville à la vue de laquelle il est
« mort pour vous. Si vous périssez avant d'avoir exécuté
« cette sainte entreprise, sachez que, pour le divin maître,
« la bonne volonté suffit et qu'il récompense également
« ceux qui sont venus travailler à la première et à la sixième
« heure du jour.

« Encore une fois, quelle honte d'employer vos épées
« contre les chrétiens, tandis que vous avez des Turcs à
« combattre. Ne vous abandonnez pas aux inquiétudes des
« accidents et des périls que vous courrez sur la route. Vous
« avez un bon maître qui aura soin de vous si vous avez
« confiance en lui. Mais vous aurez de quoi vous dédom-
« mager de vos pertes, même temporelles, par l'honneur
« que vous acquerrez et par les dépouilles que vous enlè-
« verez aux ennemis du nom de Dieu; et après tout, quoi
« qu'il arrive, une couronne de gloire immortelle ne peut
« vous manquer.

« O mes frères! tous, tant que vous êtes ici, évêques et
« prêtres, allez, dispersez-vous dans toutes vos églises,

« répétez à vos peuples ce que vous venez d'entendre ; ani-
« mez-les à combattre pour Jésus-Christ, et à prendre part
« à la conquête de Jérusalem. Persuadez-leur de se dispo-
« ser à une si glorieuse expédition par la confession de leurs
« péchés.

« Allez tous, mes chers enfants ; nous lèverons les mains
« au ciel, comme Moïse, tandis que vous combattrez ces
« perfides Amalécites. »

Les auditeurs électrisés s'écrient alors d'une voix unanime : *Dieu le veut, Dieu le veut.*

« Oui, très-certainement, Dieu le veut, » répliqua l'élo-
« quent Urbain, vous voyez aujourd'hui l'accomplissement
« de cette parole du Sauveur : que *lorsque plusieurs se trou-*
« *veraient assemblés en son nom, il serait au milieu d'eux.*
« C'est lui qui vous a dicté ces mots que je viens d'en-
« tendre ; qu'ils soient désormais votre cri de guerre, et
« qu'ils annoncent partout la présence du Dieu des armées. »

Et le pontife, prenant dans ses mains le signe de la rédemption :

« C'est Jésus-Christ lui-même, » ajouta-t-il, « qui sort
« de son tombeau et vous présente sa croix ; elle sera le
« signe élevé entre les nations qui doit rassembler les en-
« fants dispersés d'Israël ; portez-la sur vos épaules, ou sur
« votre poitrine ; qu'elle brille sur vos armes et sur vos
« étendards ; elle deviendra pour vous le gage de la vic-
« toire ou la palme du martyre ; elle vous rappellera sans
« cesse que Jésus-Christ est mort pour vous et que vous
« devez mourir pour lui ! »

De nouvelles et d'immenses acclamations accueillent encore ces dernières paroles. Un frémissement général agite la multitude ; l'on bat des mains, l'on prie, l'on s'embrasse ; l'enthousiasme est à son comble.

Le pape fait un signe, et soudain le silence renaît.

Alors le cardinal Grégoire (1) prononce à haute voix la formule de confession, et tous les assistants, se jetant à genoux, se frappent la poitrine et reçoivent l'absolution (2).

Adhémar de Monteil, évêque du Puy, reçoit la croix des mains du pape et la qualité de légat auprès de l'armée. Raymond, comte de Toulouse, n'ayant pu se rendre à Clermont, fait déclarer par ses ambassadeurs qu'il est prêt à marcher vers la Terre-Sainte avec tous ses guerriers. Les seigneurs, les chevaliers, les citoyens oublient leurs querelles, viennent en foule s'enrôler, et mettent sur leurs habits une croix d'étoffe rouge en signe de leur engagement (3). Leurs personnes, leurs familles, leurs biens sont mis sous la protection de l'Église et des apôtres saint Pierre et saint Paul.

L'élan était donné; tout fut bientôt en mouvement. La renommée publiait partout cette grande guerre, et l'on accourait de tous côtés auprès des évêques pour faire bénir des croix et s'engager dans l'expédition. Les paysans quittaient leurs campagnes, les artisans leurs ateliers, les marchands leurs comptoirs, les nobles leurs châteaux; les femmes, les vieillards, les enfants, tous voulaient partir pour Jérusalem (4).

Le pape Urbain II parcourt plusieurs provinces, se rend

---

(1) Ce cardinal monta plus tard sur le saint-siége, sous le nom d'Innocent II.

(2) Pour attirer les bénédictions du ciel sur cette grande entreprise, le pape, de l'avis des pères du concile, ordonna que les clercs réciteraient le petit office de la Vierge qui était en usage parmi les ermites institués par le cardinal Pierre Damien. On ajoute que ce même pape ordonna aussi que le samedi serait spécialement consacré à la sainte Vierge, et qu'on en ferait l'office ce jour-là.

(3) De là les noms de *croisés* et de *croisades*.

(4) Guibert de Nogent, qui entre à ce sujet dans des détails pleins d'intérêt, raconte que chacun se mit à vendre ses propriétés au plus vil prix, et qu'on vit livrer cinq brebis moyennant cinq deniers, c'est-à-dire 2 fr. de notre monnaie.

à Brioude, à Saint-Flour, à Aurillac, à Limoges, à Poitiers, à Angers, au Mans, à Tours, à Nîmes (1), à Toulouse, à Montpellier, à Maguelonne, et trouve partout la même affluence et la même ardeur.

Les plus puissants seigneurs rassemblaient leurs milices et se préparaient au départ : Hugues-le-Grand, frère du roi; Robert, comte de Flandre; Robert, duc de Normandie; Étienne, comte de Chartres et de Blois; Raymond, comte de Toulouse et de Provence, dit Raymond de Saint-Gilles; Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine, avec ses deux frères Eustache et Baudouin; Garnier, comte de Gray; Baudouin, comte de Hainault; Isoard, comte de Die; Raimbault, comte d'Orange; Guillaume, comte du Forez; Rotrou, comte du Perche, ainsi qu'une foule d'autres (2); et dans les environs des Alpes, Bohémond, prince de Tarente, fils de Robert Guiscard, duc de la Pouille.

Tout est prêt, et l'on désigne Constantinople comme point de concentration.

La multitude qui suivait Pierre se montre impatiente, le choisit pour son général et devance les autres corps. Ce bon ermite, embarrassé d'un tel commandement, partage son armée, confie son avant-garde à Gauthier *Sans-Avoir*, et suit sa route par la Hongrie.

Cette armée, composée d'hommes de divers pays, et

---

(1) Dans le concile qui fut tenu par le pape Urbain dans cette ville, le roi Philippe promit de n'avoir plus aucun commerce avec Bertrade, dont il venait de se séparer, et le pape s'empressa de lever l'excommunication. Mais ce prince retomba bientôt après.

On fit seize canons dans ce concile. Le *second* de ces canons maintint les moines dans le droit d'exercer les fonctions sacerdotales. — Le *neuvième* ordonna que les prêtres qui, par ambition, passeraient d'une église moins riche à une église plus riche, perdraient l'une et l'autre. — Le *treizième* défendit de marier les filles avant l'âge de douze ans. — Le *seizième* fit défense aux moines de donner la sépulture aux excommuniés ou de faire pour eux quelque service.

(2) On peut en voir les noms dans GUILLAUME DE TYR, liv. I.

presque tous sans ressources, se livre à de grands désordres (1), est châtiée par les Hongrois et les Bulgares, arrive enfin, réduite de moitié, sous les murs de Constantinople, et s'y repose quelques jours. L'abondance et l'oisiveté ramènent la licence, et l'empereur fait transporter ces hôtes dangereux au-delà du détroit.

Ce corps d'armée établit son camp aux environs du golfe de Nicomédie ; mais bientôt il se divise. Les Italiens et les Allemands se choisissent un chef, quittent les Français, s'emparent d'une forteresse, non loin de Nicée, y sont assiégés, forcés, et presque tous massacrés. Cette triste nouvelle est à peine connue des Français qui étaient au camp, qu'un cri de vengeance s'élève de toutes parts. Gauthier s'efforce en vain d'arrêter cette imprudente ardeur ; sa voix est méconnue ; l'on se soulève, l'on s'arme et l'on part.

Gauthier suit, en gémissant, cette indocile multitude qui marche en désordre vers Nicée. Ils allaient ainsi, brûlant d'en venir aux mains avec les infidèles, lorsqu'ils sont tout à coup enveloppés, attaqués par une immense armée de Turcs. Les Français résistent avec courage, font des charges impétueuses, culbutent quelques rangs ennemis, mais leurs efforts sont inutiles ; Gauthier tombe percé de sept flèches ; la déroute commence, le carnage est horrible, et dans ce seul combat toute l'armée périt (2).

---

(1) Deux autres troupes, l'une composée d'Allemands, et l'autre d'individus qui s'étaient assemblés sur les bords du Rhin et de la Moselle, commirent les plus graves excès. Cette dernière troupe, séditieuse, indisciplinée, massacra les juifs dans plusieurs villes. Au milieu de ces scènes de désolation, l'histoire, dit Michaud, se plaît à célébrer le zèle éclairé des évêques de Worms, de Trèves, de Mayence, de Spire, qui firent entendre la voix de la religion et de l'humanité, et dont le palais fut un asile ouvert aux juifs contre la poursuite des meurtriers.

(2) Pierre l'Ermite, ne pouvant parvenir à calmer la folle effervescence des hommes qu'il avait conduits, et craignant de se trouver enveloppé dans leurs entreprises, s'était, dit Guibert de Nogent, sagement retiré à Constantinople.

Mais des armées plus régulières, commandées par des capitaines aussi vaillants qu'expérimentés, arrivaient par diverses routes au lieu du rendez-vous.

Godefroi de Bouillon, déjà célèbre par ses exploits, comptait sous ses drapeaux quatre-vingt mille fantassins et vingt mille cavaliers, presque tous éprouvés dans les combats et formés à la discipline.

L'évêque du Puy, légat apostolique, et Raymond de Saint-Gilles, vainqueur des Sarrasins d'Espagne, avaient avec eux toute la noblesse de la Gascogne, du Languedoc, de la Provence, du Limousin et de l'Auvergne ; ils conduisaient cent mille combattants.

Les milices du Vermandois et les sujets du roi marchaient sous les ordres de son frère le comte Hugues, le premier des chevaliers français et le plus illustre de tous par sa bravoure, par son zèle, par son désintéressement.

Les Normands étaient conduits par leur duc ; les Frisons et les Flamands par le comte Robert ; Étienne, comte de Blois et de Chartres, le plus riche seigneur de son temps, le Nestor de l'expédition, était à la tête de ses vassaux.

Bohémond, prince de Tarente, emmenait avec lui dix mille chevaux, vingt mille hommes de pied, et tout ce que la Calabre, la Pouille et la Sicile avaient d'illustres chevaliers ; et parmi eux, ce brave Tancrède, la fleur de la chevalerie, le plus parfait modèle que l'histoire et la poésie aient pu transmettre à la postérité.

Toutes les forces de l'Occident s'étaient ébranlées, et ce formidable appareil effraye l'empereur Alexis ; il craint ceux-là même qui viennent à son secours, et tremble pour sa capitale.

Hugues, frère du roi, jeté par la tempête sur les côtes d'Épire, reçoit les plus grands honneurs du gouverneur de Durazzo, est conduit à Constantinople et gardé comme prisonnier. L'empereur espère trouver sa garantie dans cet

otage ; mais cette défiance et cette perfidie ne font qu'exciter la haine des croisés. Godefroi de Bouillon, apprenant cet outrage, en demande réparation, ne l'obtient point, quitte aussitôt Philippopolis, ravage la Thrace, met en fuite les habitants, et la terreur est dans Constantinople. Alexis implore alors son prisonnier, s'engage à lui rendre la liberté, et Godefroi fait cesser la guerre. Hugues de Vermandois est flatté, caressé ; on le presse de prêter à l'empereur serment de fidélité ; il résiste, on le flatte encore davantage ; il ne résiste plus ; il prête ce serment, et presse Godefroi de suivre son exemple. Mais celui-ci répond par un refus formel. L'empereur cesse alors de lui fournir des vivres ; les soldats vont piller les villages et les palais voisins, et l'abondance est dans leur camp. Alexis accorde des vivres, le pillage cesse et l'ordre reparaît.

Pendant que cet empereur s'efforçait par tous les moyens possibles d'obtenir le serment que le duc refusait, l'antipathie s'était glissée entre les grecs et les latins. Ceux-là, fiers de leur élégance, et plaçant leur orgueil dans leurs belles manières, considéraient comme des barbares les rudes guerriers d'Occident ; ceux-ci, fiers de leur courage et se vantant d'être venus au secours de l'empire, parlaient, agissaient comme des protecteurs et plus souvent comme des maîtres. Les premiers se montraient entièrement indifférents pour la conquête des lieux saints ; les seconds, qui venaient de si loin pour accomplir cette entreprise, leur reprochaient cette indifférence qu'ils accusaient de lâcheté. De là des scènes violentes et de sanglantes collisions.

L'empereur imagine encore de fermer les marchés, et fait partir en secret des archers qui s'approchent du camp et font voler une nuée de flèches sur les troupes de Godefroi. Chacun prend aussitôt les armes, l'on s'agite de tous côtés, tout le camp est en mouvement ; le son des cors et des clairons appelle les soldats, les bataillons se forment,

mettent en marche, atteignent les Grecs, écrasent leurs emiers rangs et les mettent en fuite.

Bohémond, prince de Tarente, qui venait d'aborder en ire, écrit à Godefroi pour lui promettre son concours ntre l'empereur grec; mais Godefroi répond qu'ayant *ujours devant les yeux la crainte du Seigneur, et considé-nt l'objet de son expédition, il ne peut se résoudre à diri-r contre un peuple chrétien les coups destinés aux infi-les* (1).

Cependant Alexis était fort alarmé; le dernier échec de s troupes, le pillage des contrées voisines, les plaintes de s sujets, la prochaine arrivée des troupes de Bohémond, ut l'excite à ne rien négliger pour fléchir Godefroi. Il fait artir son fils, qu'il envoie comme ôtage à l'armée des croi-és, fait ainsi cesser toutes les défiances, reçoit le duc avec le grands honneurs, l'adopte pour son fils, met sous sa pro-ection le maintien de l'empire, le comble de présents, en lonne également aux seigneurs de sa suite, ouvre à tous ses trésors; et les croisés, séduits par ses paroles, vaincus par ses largesses, s'engagent à lui rendre les villes d'Asie enle-vées à l'empire par les armes des infidèles, et à lui faire hommage, comme ses vassaux, pour les autres pays qu'ils pourraient conquérir.

L'empereur, satisfait du succès de sa politique, obtint le même engagement de la part des seigneurs qui entraient successivement dans les murs de sa capitale (2), et ne fut

---

(1) Voy. GUILLAUME DE TYR, liv. II.

(2) Tancrède seul, inflexible à toutes les sollicitations, quitta Constan-tinople sans avoir prêté serment à l'empereur.

Dans une de ces cérémonies du serment ou de l'hommage de la part des seigneurs de la croisade, le comte Robert de Paris, indigné de cette hu-miliation, alla s'asseoir à côté de l'empereur. Baudouin de Hainault le tira aussitôt par le bras, en lui disant qu'il fallait respecter les usages du pays dans lequel on était. « Vraiment! » répondit vivement Robert; « qu'est-ce donc qu'un pareil rustre qui prétend rester assis sur son siége tandis

cependant rassuré que lorsqu'il vit leurs armées au-delà d
Bosphore.

Les croisés s'avancent dans les plaines de la Bithynie et marchent vers Nicée. Cette ville, baignée d'un côté pa un lac, et des autres côtés par un fossé plein d'eau, éta environnée de murs tellement élevés qu'elle était à l'ab des plus rudes assauts. Des tours très-rapprochées proté geaient cette enceinte, et l'on avait si habilement dispos leurs meurtrières en face les unes des autres, que nul n pouvait s'avancer sans courir risque de la vie (1).

L'armée chrétienne assiége cette place, et dès les premiers jours livre quelques assauts, mais inutilement. Attaqués par les Turcs du dehors, qui venaient secourir Nicée, les croisés sont deux fois vainqueurs, et continuent le siége avec beaucoup d'ardeur. On fait avancer des tours montées sur plusieurs roues, construites à plusieurs étages, et garnies de soldats; les béliers frappent les remparts, les balistes, les catapultes lancent à tout moment des pierres, des traits et des matières enflammées. La résistance est vive et terrible; mais les chrétiens ne cessent d'attaquer.

« que tant de vaillants capitaines sont debout! » L'empereur garda le silence, dissimula son indignation, se fit expliquer les paroles de Robert, et, l'ayant retenu près de lui après le départ des seigneurs, lui demanda qui il était: « Je suis Français, » dit-il avec fierté, « et de la noblesse la « plus pure et la plus ancienne de mon pays. Il y a dans mon voisinage « une église où se rendent ceux qui ont envie d'essayer leur valeur dans « un combat singulier; j'y suis souvent allé, et je n'y ai jamais rencontré « d'adversaire qui voulût accepter mon défi. »

Foulcher de Chartres, dans le chap. IV de son histoire, s'extasie devant les merveilles de Constantinople: « Quelle noble et belle cité! » dit-il; « combien on y voit de monastères et de palais construits avec un art admi- « rable! que d'ouvrage étonnants à contempler sont étalés dans les places « et les rues! etc..... »

(1) Telle est la description tracée par Raymond d'Agiles, chanoine de la cathédrale du Puy, qui accompagna son évêque Adhémar à la croisade, et qui devint chaplain du comte de Toulouse. Les récits de cet historien, témoin oculaire, sont animés, rapides, pleins d'intérêt.

Les assiégés recevaient par le lac des vivres et des renforts ; les assiégeants leur ferment cette voie ; des bateaux fournis par les Grecs sont transportés par terre, lancés à l'eau pendant la nuit, chargés de combattants, et se montrent, au point du jour, aux yeux des assiégés. La ville se trouve alors pressée de toutes parts. Le légat et le comte Raymond font saper une grosse tour qui s'écroule avec un grand fracas. La femme du sultan voulant s'enfuir par le lac, avec deux enfants au berceau, est faite prisonnière, et la consternation est dans la ville.

Ce siége durait depuis cinq semaines, lorsque les musulmans, se voyant perdus, envoyèrent des députés à l'empereur avec mission de lui rendre la place (1). Alexis s'empressa de traiter avec eux, se mit en possession de Nicée, indisposa les croisés, auxquels il enlevait l'honneur de la conquête, les apaisa par ses largesses, et finit même par triompher de l'orgueil de Tancrède en obtenant de lui le serment de fidélité (2).

L'armée fait alors ses dispositions pour se remettre en marche vers la Syrie et la Palestine, et se divise en deux corps : le premier, sous la conduite de Bohémond, de Tancrède et de Robert de Normandie ; le second, sous celle du comte Raymond, du légat, de Hugues-le-Grand, du comte de Flandre et de Godefroi de Bouillon.

---

(1) Foulcher de Chartres, chap. IV ; Guibert de Nogent, liv. III. Ce dernier historien dit que le siége de Nicée dura sept semaines et trois jours.

(2) L'empereur traita généreusement la femme et les deux fils du sultan, et, peu de jours après, leur accorda leur liberté. « On assure, » dit Guillaume de Tyr, « qu'il se détermina à les renvoyer ainsi dans l'intention de se réconcilier avec les Turcs, de les entretenir par ses bienfaits dans leur inimitié contre les nôtres, et de plus, afin que s'il arrivait encore que nos armées missent le siége devant une ville, les habitants n'eussent aucune raison de ne pas se rendre également à l'empereur. » Nicée se rendit le 20 juin 1097.

Cette conduite d'Alexis réveilla les soupçons qu'on avait conçus de sa perfidie, et une haine sourde anima le croisés contre les Grecs.

Tandis que ce dernier corps traversait la plai
Dorylée, et que le premier, se dirigeant à gauche, c
une rivière et s'avançait dans une vallée, des co
grecs donnent avis à Bohémond de l'approche d'une
turque. Bohémond continue sa marche, s'arrête le s
dernier jour de juin, dans un lieu tout couvert d'abo
pâturages et y assied son camp. L'armée, fatiguée
longue marche, était plongée dans un profond som
lorsque, au moment du point du jour, les senti
avancées et des nuages de poussière qui s'élevaien
les hauteurs, annoncent tout à coup l'ennemi. On
partout l'éveil; le camp retentit du son du cor, et
quelques instants tout le monde est sur pied, Bohé
range aussitôt les soldats en bataille, dispose tout
l'ordre du combat, et fait donner avis au premier
d'armée de venir au plus tôt prendre part à l'action.

Tous ces préparatifs étaient à peine terminés, q
masse innombrable de Turcs (1) se précipite des
tagnes en poussant de grands cris, s'avançe à la
du trait et fait pleuvoir une grêle de flèches sur l'
des chrétiens. Ceux-ci attendent de pied ferme le m
d'en venir aux mains; mais l'ennemi se borne à lanc
traits et se tient toujours à distance pour éviter une
Les cavaliers, impatientés d'une telle manœuvre, q
tenait dans l'inaction, s'élancent sur les Turcs po
combattre avec la lance; mais ceux-ci tournent brid
dispersent, se rallient, font des décharges de leurs fl
et recommencent constamment cette même manœ
Les croisés quittent alors leurs rangs, et chacun ne pr
plus conseil que de lui-même se laisse aller à son ar
Le sultan passe alors la rivière avec l'élite de ses tro

(1) Foulcher de Chartres en porte le nombre à trois cent soixant
combattants.

pénètre dans le camp, et passe au fil de l'épée tout ce qui s'offre à lui (1). Bohémond accourt au secours du camp, culbute les Turcs, les met en fuite, et le combat recommence avec acharnement sur les bords de la rivière. Robert de Normandie se précipite dans la mêlée en criant : *Dieu le veut ! Dieu le veut !* et frappe de tous côtés, renverse tout sur son passage, et fait tomber à ses pieds un des généraux turcs. Tancrède, le comte de Blois, le prince de Salerne, ainsi que les autres chefs font des prodiges de valeur. Les femmes, délivrées des mains des ennemis, excitent les soldats, portent partout des rafraîchissements (2), soutiennent les blessés et sont remplies d'ardeur.

Mais d'innombrables renforts ne cessaient d'augmenter l'armée des musulmans ; et les croisés, accablés par le nombre, épuisés de fatigue, commençaient à se mettre en retraite pour regagner leur camp : le désordre et la confusion se mettent dans leurs rangs ; les femmes, les pèlerins, les vieillards font retentir l'air de leurs cris lamentables, pendant que les prélats et les prêtres prient pour invoquer le bras de Dieu.

Tout à coup, au milieu de ce tumulte affreux, de nouveaux cris, des cris de joie s'élèvent à l'aspect de l'autre corps de l'armée chrétienne qui se présente sur le terrain. Godefroi de Bouillon et le comte de Vermandois arrivent les premiers ; le légat et Raymond de Saint-Gilles les suivent de très-près ; et quand tous ont rejoint, on assigne à

(1) Il y avait dans le camp une grande quantité de pèlerins, d'enfants, de jeunes filles, de vieillards et de femmes. Albert d'Aix raconte, dans le livre II de son histoire, que les jeunes filles même les plus nobles, effrayées de tant de cruautés, s'empressaient de revêtir leurs plus beaux vêtements et se présentaient ainsi devant les Turcs, afin qu'apaisés et enflammés à la vue de leur beauté, ils apprissent à avoir compassion de leurs captives : *Ut saltem amore honestarum formarum accensi et placati, discant captivarum misereri.*

(2) GUIBERT DE NOGENT, liv. III.

chacun sa place de bataille, et les chefs disent à le
soldats : « Si vous avez consacré vos services à Dieu,
« vous avez quitté votre patrie, vos maisons, vos femm
« vos enfants, et dédaigné votre propre corps pour l'expo
« à un glorieux martyre, quelle crainte pourriez-vous av
« à la vue de ceux qui sont devant vous, lorsque la co
« fiance d'un seul d'entre vous en son Dieu est b
« supérieure aux superstitions de tout ce vil peuple?
« vous devez périr en ce lieu, le royaume du ciel vo
« attend. Si vous devez vivre, la victoire vous est assuré
« pourvu que vous vous reposiez dans votre foi. Après
« victoire, la gloire, après la gloire un nouveau courag
« et enfin une extrême abondance par les richesses d
« ennemis. Ainsi donc, quoi qu'il arrive, vous trouver
« partout une sécurité parfaite... N'ayez, par conséquen
« ni regrets ni hésitation, que vos esprits et vos cor
« s'attachent avec confiance à la croix du Seigneur.... »

Le signal est donné; le succès du combat n'est pl alors douteux. Les colonnes s'ébranlent, se précipitent s l'ennemi, le chargent avec fureur, enfoncent ses rangs, mettent en fuite après un grand massacre, vont s'empar de son camp établi à deux lieues de là, et reviennen chargées d'un immense butin.

Le lendemain, les croisés recherchèrent sur le cham de bataille ceux des leurs qui avaient été tués, et leur ren dirent les derniers devoirs.

Deux jours après, l'armée se remit en marche, et l'o résolut de ne plus se séparer, mais de faire toujours rout ensemble, de manière à pouvoir toujours mettre en commu et les malheurs et les prospérités (1).

Bientôt on arriva dans un pays aride, brûlant, dépourv de tout; et cette chaleur immodérée, ainsi que le manqu

(1) Guillaume de Tyr, liv. III.

absolu d'eau, furent très-funestes aux hommes et aux animaux.

Enfin, l'on arriva devant Antiochette, capitale de la Pisidie, dans une contrée fertile, coupée de rivières, et garnie de pâturages et de forêts; de là on se dirigea sur Iconium, d'Iconium à Héraclée. Tancrède et Baudouin, frère de Godefroi, envoyés à la découverte, passent les montagnes de la Cilicie, entrent dans Tarse, et s'en disputent la possession. Baudouin passe ensuite l'Euphrate, devient maître d'Édesse, étend ses possessions jusqu'au mont Taurus, et toute la Mésopotamie reconnaît son autorité.

La grande armée chrétienne, après une longue et pénible marche, arrive en vue d'Antioche; le duc de Normandie, par une charge vigoureuse, s'empare aussitôt du pont établi sur l'Oronte, et les croisés viennent placer leur camp entre ce fleuve et la ville.

Une enceinte immense, de solides murailles, des tours colossales protégeaient cette cité célèbre, anciennement surnommée la *Reine d'Orient*. L'aspect de ces puissantes fortifications étonne, mais n'abat point les croisés. Cependant la disette se fait sentir, les pays d'alentour sont entièrement ravagés, et les pluies, la rigueur de l'hiver aggravent la situation, amènent des maladies, et le plus grand découragement se répand dans les troupes.

Les habitants et le gouverneur d'Antioche étaient cependant fort inquiets et faisaient partir de fréquents messagers pour solliciter les secours les plus prompts chez les princes des contrées voisines. De nombreuses levées se font à Alep, à Césarée, à Damas, à Emesse, à Hiéropolis, se dirigent vers Antioche et sont taillées en pièces par les croisés.

Ce siége durait depuis près de cinq mois, lorsque quelques vaisseaux génois, transportant des pèlerins et des

vivres, se présentent en mer et viennent aborder à l'embouchure de l'Oronte. Les soldats, quittant aussitôt le camp, courent en foule au port et se pourvoient de provisions; mais, comme ils revenaient chargés et presque tous sans armes, un nombreux corps d'ennemis les attaque subitement et les met en déroute, nonobstant les efforts de plusieurs généraux. Godefroi de Bouillon, instruit de cette affaire, fait aussitôt prendre les armes, et suivi de son frère Eustache, des deux Robert et de Hugues-le-Grand, il pousse vers l'ennemi, se jette sur les premiers rangs, les enfonce et met tout le reste en fuite.

Le gouverneur d'Antioche, voyant du haut des murs la défaite des siens, fait sortir de nouvelles troupes pour prendre part au combat; alors une horrible mêlée s'engage, on lutte corps à corps, les rangs se confondent, les hommes et les chevaux se pressent, se heurtent, les épées se croisent, des milliers de bras se lèvent, se baissent, se relèvent, s'agitent sans cesse pour éviter ou pour porter la mort. Le cliquetis des armes, les cris des combattants, les gémissements des blessés produisaient un affreux tumulte, et retentissaient au loin dans la vallée de l'Oronte.

Dans cette terrible lutte, les croisés accablaient, écrasaient partout l'ennemi, se faisaient jour au milieu des cadavres, atteignaient, frappaient de nouveaux adversaires, et jonchaient la terre de Turcs.

Sur les tours et sur les remparts d'Antioche, les mères, les filles, les enfants, les vieillards, en voyant ce massacre de leurs fils, de leurs pères, de leurs époux, de leurs frères, poussaient des cris lamentables et se livraient au plus vif désespoir.

Le gouverneur, voulant sauver les débris de ses troupes et fournir un asile aux fuyards, fit ouvrir, vers le soir, les portes de la ville, et les Turcs se précipitant en foule sur le pont pour échapper au fer des chevaliers chrétiens, un

grand nombre tomba dans la rivière et y trouva la mort.

Les soldats et les chefs de l'armée des croisés s'étaient tous distingués par des prodiges de valeur (1), et la joie de cette victoire, ranimant tous les cœurs, on travailla très-activement au blocus de la place.

Les assiégés, consternés de leurs pertes et des travaux des assiégeants, cherchèrent à se venger sur quelques prisonniers qu'ils avaient en leurs mains. L'un d'eux, nommé Renauld Porchet, allait être égorgé, lorsque le gouverneur, faisant céder sa cruauté à la passion de l'avarice, le fit conduire sur une tour en lui ordonnant de dire aux croisés d'envoyer pour sa délivrance une forte rançon. Renauld étant donc arrivé sur la plate-forme, et s'appuyant sur le parapet, se mit aussitôt à crier : « Mes seigneurs, si je ne « suis pas encore mort, autant vaut.. C'est pourquoi je « vous conjure, comme mes frères, de ne donner pour moi « aucune rançon. Demeurez fermes dans la confiance en « Jésus-Christ et au saint-sépulcre ; le Seigneur est avec « vous et il y sera toujours. Vous avez tué douze émirs et « quinze cents des plus braves guerriers. Il n'y a plus per-« sonne qui ose défendre la ville contre vous. » Le gouverneur, instruit par un interprète de ce qu'avait dit Renauld, le fit aussitôt descendre, et tâcha, par tous les moyens possibles, de le faire renoncer à la foi. « Il ne tient qu'à toi, » lui dit-il, « de vivre avec nous dans les honneurs et les « plaisirs. — Et comment, » répondit ce pieux gentilhomme, « pourrais-je vivre avec vous sans péché ? — Si tu « veux abandonner ta religion, et embrasser la nôtre, je te

(1) Les historiens racontent que le duc de Normandie fendit d'un coup de sabre la tête d'un seigneur turc jusqu'à l'épaule, et que Godefroi de Bouillon coupa en deux un cavalier, de telle sorte, dit Guillaume de Tyr, que la partie supérieure de son corps tomba par terre, et que la partie inférieure demeura sur le cheval, qui dans sa fuite rapide l'emporta jusque dans la ville.

« donnerai des trésors, des femmes, et je te comblerai de « dignités. — Accordez-moi, » dit Renauld, « quelque « temps pour délibérer. »

Le gouverneur y consentit, et Renauld, se prosternant à terre, et tenant les mains jointes, se mit à faire à Dieu une ardente prière, en le suppliant de vouloir bien recevoir son âme. Et comme il continuait à prier, le gouverneur voulut savoir ce qu'il disait; l'interprète lui répondit que ce chrétien, loin de renoncer à son Dieu, l'adorait et l'implorait. Le gouverneur, irrité, lui fit à l'instant trancher la tête, et fit brûler à petit feu tous les autres captifs.

Le siége d'Antioche durait depuis sept mois; les travaux entrepris par les assiégés avaient été si vivement poussés, la place était si complétement investie, ses ressources tellement épuisées, ses communications avec le dehors si bien interceptées, que sans un prompt secours elle allait être forcée de se rendre aux croisés. Or, le sultan de Mosoul rassemblait une immense armée sur les bords de l'Euphrate et du Tigre pour venir délivrer la ville.

Mais un habitant d'Antioche, nommé Pirrus (1), confident du gouverneur et commandant des trois principales tours, entretenait de secrètes intelligences avec Bohémond, et l'espoir d'une grande fortune ou tout autre motif engagea cet homme à traiter avec le prince de Tarente. Cette affaire, conduite avec un grand mystère, étant entièrement réglée, et les moyens d'exécution convenus, Bohémond assemble les principaux chefs et leur rappelle les privations et les maux dont ils sont accablés, leur fait envisager l'épuisement des troupes, les lenteurs de ce siége, les périls d'un assaut, la pressante nécessité d'entrer dans Antioche, afin d'être à couvert contre l'armée des Turcs qui vient la délivrer, et demande si ce serait payer trop cher la prise de la

(1) Phirous ou Emir-Feir.

que d'en laisser la possession à celui qui s'en rendrait
:e de vive force ou autrement. Mais Raymond de Saint-
s repousse durement cette proposition. « Lorsque
ıtes les fatigues et tous les sujets de crainte ont été, »
l, « recherchés avec un égal empressement, et sans
cun espoir de grandes récompenses, lorsque tous ont
ıvé les mêmes périls, il ne serait pas convenable qu'une
;nité conquise par les maux de tant d'hommes, et
ıommes si grands, fût exclusivement acquise à un seul,
el qu'il soit. Qui ne reconnaît, en effet, qu'il est juste,
sque tous ont combattu avec une égale ardeur, que
ıs aient le droit de prendre part au repos commun et
x fruits de la victoire (1). » Et la proposition est re-
.

ais bientôt on apprend qu'une armée de trois cent mille
mes s'avance au secours d'Antioche, et le conseil s'as-
ıle aussitôt pour aviser aux moyens à prendre en un si
d péril. Bohémond reproduit son projet, montre les
:s de Pirrus, obtient ce qu'il voulait, et se dispose à
cution. Pirrus est prévenu. L'affaire est remise à la nuit
ınte, et, pour inspirer aux assiégés une plus grande sé-
é, les troupes prennent les armes et quittent le camp
ɔn des cors et des trompettes, affectant ainsi d'aller à la
ontre des Turcs qui s'avançaient.

ı nuit vient; l'armée s'arrête, revient sur ses pas en
ce, tandis que Bohémond s'engage dans un vallon qui
luit près des tours où se trouve Pirrus. Le prince alors
uvre à ses soldats le secret de l'affaire.

'heure approche; la nuit est obscure; chacun se tait,
te et attend.

n Lombard, appelé Payen, s'approche d'une tour,
re à tâtons une échelle de cuir, grimpe rapidement et

Guibert de Nogent, liv. V.

arrive auprès de Pirrus, qui l'assure que tout est prêt Dans ce même moment un officier, faisant sa ronde, arriv à la même tour, suivi d'une grande escorte, et précédé pa un porte-torche pour éclairer ses pas. Pirrus fait cache Payen, vient au-devant de l'officier, qui le loue de sa vigilance et poursuit son chemin. L'émissaire de Bohémond s'empresse de descendre et vient dire de se hâter; ce prince fait aussitôt prévenir tous les chefs.

Mais tout à coup les soldats hésitent; personne ne veut monter; tous restent immobiles, tous restent sourds aux ordres de leurs chefs. Bohémond prend alors l'échelle et monte le premier; personne ne le suit; parvenu au sommet, il appelle ses compagnons d'une voix étouffée, mais nul n'ose se hasarder; il redescend alors, prie, presse, rassure les croisés, et soixante d'entre eux se mettent à grimper; d'autres les suivent, et plusieurs tours tombent en leur pouvoir. Tous les soldats veulent alors monter; leur poids fait casser l'échelle, plusieurs périssent dans leur chute, et le désordre règne un moment dans les rangs des chrétiens; mais Pirrus attache une autre échelle, indique en même temps une petite porte à ceux qui étaient montés, et ceux-ci l'ayant enfoncée ouvrent ainsi passage aux troupes.

Le calme le plus parfait régnait dans Antioche, et déjà la lueur de l'aurore commençait à rougir l'horizon.

Tout à coup les trompettes résonnent; des milliers de voix crient et répètent dans les rues : *Dieu le veut ! Dieu le veut !* Le bruit des armes, les pas lourds et précipités des bataillons chrétiens, le tumulte de ceux qui entrent, de ceux qui se pressent pour entrer, de ceux qui sont encore dehors ; tout ce fracas éveille enfin les habitants ; les uns s'arment et se défendent; les autres, saisis d'effroi, courent de tous côtés et ne cherchent qu'à fuir (1); un grand nom-

---

(1) Accien, gouverneur de la ville, au lieu de se retirer dans la cita-

bre d'entre eux expire sous le fer, et les chrétiens sont maîtres d'Antioche.

Les croisés étaient dans la joie et dans l'abondance de toutes choses; mais trois jours s'étaient à peine écoulés qu'on annonça l'approche d'une armée formidable, et l'inquiétude recommença. Toutes les puissances musulmanes avaient fourni leur contingent. A l'appel du soudan de Perse, chef suprême des Seljoucides, tout le Corassan, la Médie, la Babylonie, une partie de l'Asie-Mineure, et tout l'Orient, depuis Damas et la côte de la mer jusqu'à Jérusalem et jusqu'à l'Arabie, s'étaient ébranlés et marchaient sous les ordres de Corbogath (1). Ce chef, plein de confiance dans ses forces et de mépris pour les chrétiens, s'avançait avec assurance, parlait et agissait déjà comme un triomphateur. Cependant sa mère étant partie d'Alep pour venir le trouver, essaya de le détourner de faire la guerre aux Francs. « Sache, mon fils, » lui disait-elle, « que la « religion chrétienne possède une autorité beaucoup plus « grande que la nôtre; ne vas donc pas irriter le Christ « leur maître. Peut-être n'ont-ils en eux-mêmes aucun « moyen de combattre contre toi; mais la victoire de leur « Dieu est certaine s'il la veut obtenir. Lui-même a cou- « tume de défendre les siens pour sa propre gloire, fussent- « ils d'ailleurs faibles et lâches, et de veiller à la sûreté de « ceux dont il se dit le pasteur et le rédempteur. Penses-

---

delle, où il craignait d'être investi et pris, sortit seul par une porte secrète et prit la fuite. Pendant qu'il errait dans la campagne, il fut reconnu par quelques paysans arméniens qui, jugeant par son abattement que la ville était prise, se jetèrent sur lui, lui arrachèrent son glaive, et lui coupèrent la tête qu'ils allèrent porter aux nouveaux maîtres d'Antioche.

Cette ville tomba au pouvoir des chrétiens le 3 juin 1098; le siége avait commencé au mois d'octobre de l'année précédente.

(1) Le nom de ce chef est diversement écrit dans les historiens. D'après Mathieu d'Édesse, l'armée, commandée par Corbogath, était composée de cent mille cavaliers et de trois cent mille fantassins.

« tu que celui qui a soumis tant d'empires à sa foi, et q « jusqu'à ce jour leur a donné la victoire sur nous, ne puiss « encore renverser tous vos projets? — Pensez-vous, répondit Corbogath, « que Bohémond et Tancrède soien « des dieux? — Non, mon fils, ils sont comme nous sujets « à la mort; mais ils combattent pour la foi avec l'assis-« tance de Dieu. — Eh bien! » répliqua Corbogath, « puis-« qu'ils sont hommes comme nous, il ne nous reste plus « qu'à mesurer nos forces en en venant aux mains. » Et cette mère, n'ayant pu ébranler son fils, se retira le cœur plein de tristesse et regagna la ville d'Alep.

Cette immense armée se déploie devant la ville d'Antioche; la plaine, les collines et les montagnes des environs sont inondées de troupes, et la vue, aussi loin qu'elle peut s'étendre des points les plus élevés de la ville, n'est frappée que par cet imposant et terrible appareil.

Les croisés, assiégés à leur tour, et sans cesse inquiétés par la garnison de la citadelle et par les assiégeants, se voient bientôt exposés à la plus dure extrémité. Tous les vivres sont épuisés, et l'on en est réduit à manger les chevaux. La misère et la faim accablent les chrétiens; plusieurs d'entre eux désertent et s'enfuient vers la mer, ou courent au hasard, au risque de tomber dans les rangs ennemis. Le comte de Blois lui-même s'échappe secrètement et gagne Constantinople.

Les chefs et les soldats étaient tous consternés, découragés, abattus, lorsqu'un prêtre vint raconter qu'il avait eu une vision et que le Seigneur, lui apparaissant, l'avait chargé de dire aux croisés qu'il allait leur porter secours; mais qu'avant de livrer bataille ils devaient se confesser et communier. « Voilà, » ajouta-t-il, « ce que Dieu m'a dit, et si « vous ne voulez point vous en tenir à mes paroles, per-« mettez-moi de monter sur la plus haute tour et de me « jeter en bas. Si je ne reçois aucune blessure, croyez alors

« à ce que je vous dis. » Mais le légat se borne à le faire jurer sur le saint Évangile ; les Seigneurs jurent à leur tour de rester à leur poste, et l'espoir renaît dans tous les cœurs.

Un autre prêtre, appelé Pierre Barthélemy, originaire de la Provence, vint trouver les chefs et leur affirma que saint André lui était apparu en songe et l'avait invité par trois ou quatre avertissements à aller parler aux princes en toute hâte, et leur annoncer que la lance qui avait percé le flanc de Jésus-Christ était déposée dans l'église du prince des apôtres, qu'il fallait l'y chercher avec le plus grand soin, et qu'à cet effet il lui avait désigné la place où on la trouverait. Il ajouta qu'il avait jusque-là refusé d'accomplir sa mission ; mais qu'enfin il lui était impossible de se soustraire plus longtemps aux ordres de l'apôtre, fût-ce même au péril de sa vie.

Le bruit de cette apparition se répandit bientôt parmi tous les chrétiens. L'on s'empressa de creuser la terre dans le lieu désigné, et l'on parvint à trouver le fer de cette lance, au milieu des transports de la plus vive joie. Toute crainte a cessé, chacun compte sur la victoire, les faibles se sentent forts, les timides sont tout à coup animés de courage, et tous demandent à grands cris qu'on les mène au combat.

Pierre l'Ermite part aussitôt, va trouver Corbogath et lui dit : « Les seigneurs chrétiens m'envoient vers toi, et « me chargent de te demander justice. Ces provinces, arro- « sées du sang des martyrs, ont appartenu à des peuples « chrétiens ; nous sommes venus pour reprendre cet héri- « tage. Le ciel a permis que les villes de la Syrie tombas- « sent un moment au pouvoir des infidèles pour punir les « crimes de son peuple ; mais apprends que la vengeance « du Très-Haut est enfin apaisée, et que les larmes et les « pénitences des chrétiens ont arrêté le glaive de la justice

« divine, et que Dieu lui-même s'est levé pour combattre
« avec nous. Cependant nous voulons bien parler de paix;
« je te conjure, au nom du Tout-Puissant, d'abandonner le
« territoire d'Antioche et de retourner dans ton pays. Les
« chrétiens te promettent de ne point t'inquiéter dans ta
« retraite. Si Dieu pouvait toucher vos cœurs et vous faire
« connaître la vérité de notre foi, nous serions heureux de
« vivre avec vous comme des frères, dans une paix durable.
« Mais si tu ne veux ni conclure la paix, ni embrasser notre
« religion, les armes jugeront la querelle, et je viens te
« donner le choix du combat. Choisis les plus braves de
« ton armée, et fais-les combattre contre un pareil nombre
« de chrétiens; combats toi-même contre un de nos
« princes, ou bien prépare ton armée pour une affaire géné-
« rale. »

Corbogath, étonné d'entendre un tel langage, reste un moment muet, et répond enfin de la sorte : « Retourne vers
« ceux qui t'envoient, et dis-leur que ce n'est point aux
« vaincus à dicter des conditions. Mon glaive les a réduits
« à ce point qu'il ne leur est plus permis de choisir libre-
« ment un parti, et qu'ils sont contraints d'agir ainsi qu'il
« me plaira. Nous méprisons ta religion; mais si toi et les
« tiens voulez embrasser la nôtre, nous vous traiterons ma-
« gnifiquement; vous aurez des villes, des terres, des châ-
« teaux, et vous vivrez en paix au milieu de nous. Dis-leur
« donc de se hâter, car il est temps encore. Si je n'eusse
« jugé plus convenable de vous détruire par la famine que
« de vous frapper du glaive, j'aurais depuis longtemps ren-
« versé les remparts et pris la ville de vive force. Vas donc,
« et répète-leur ce que tu viens d'entendre, et s'ils n'o-
« béissent point, je serai sans pitié. »

Pierre rentre dans Antioche, rend compte de sa mission, et l'on se dispose au combat. Les chefs et les soldats se mettent en prières, tous se confessent et communient, tous

implorent les secours d'en haut, de celui qui élève ou précipite les peuples, et tous sont prêts, tous sont remplis d'ardeur, tous comptent sur la victoire.

Le 28 juin (1), les troupes s'assemblent de grand matin et sont divisées en douze corps (2). Le premier est commandé par Hugues-le-Grand ; le second par Robert, comte de Flandre ; le troisième par Robert, duc de Normandie ; le quatrième par l'évêque du Puy, ayant à côté de lui Raymond d'Agiles, porteur de la sainte lance ; le cinquième par Renaud de Toul, par son frère Pierre de Stenay, par le comte Garnier de Gray et par d'autres seigneurs ; le sixième par Raimbaud d'Orange ; Godefroi de Bouillon commande le septième ; Tancrède marche à la tête du huitième ; le neuvième est placé sous les ordres du comte Hugues de Saint-Paul et d'Enguerrand son fils ; le dixième a pour chef Rotrou, comte du Perche, Evrard de Puysaie, Drogon de Monci, Raoul et Conan le Breton ; le onzième obéit à Isoard, comte de Die, qui avait avec lui Raymond Pelet, Gaston de Béziers, Gérard de Roussillon, Guillaume de Montpellier, et Guillaume Amanjeu ; enfin le douzième, le corps de réserve le plus important de tous, est commandé par Bohémond. Le comte de Toulouse, retenu par une blessure, reste dans Antioche afin de contenir la garnison enfermée dans la citadelle. Plusieurs prêtres et plusieurs évêques marchent avec l'armée, portant des croix et chantant des psaumes, tandis que d'autres, à genoux sur le haut des remparts, priaient Dieu de sauver son peuple et tenaient leurs mains élevées vers le ciel.

Quel grand, quel imposant spectacle ! Quel terrible moment que celui qui va décider du sort de cent mille chrétiens ! quelle émotion, quelle anxiété ! Comme ils doivent

---

(1) An 1098.

(2) En six corps seulement, d'après Guibert de Nogent.

toucher le cœur, le souvenir de la patrie, le souvenir de la famille, dans cet instant solennel!

Cependant cette armée s'ébranle, sort d'Antioche, et chaque division prend son rang de bataille.

Corbogath, ne se doutant de rien, était alors occupé dans sa tente à jouer aux échecs. L'émir Dalis arrive en toute hâte, et lui dit vivement : « A quoi donc songes-tu? voici « l'armée des Francs. — Viennent-ils pour combattre? » demande Corbogath. — « Je ne le sais, » répond Dalis, « je cours m'en assurer. » Et sortant aussitôt, il jette les yeux de tous côtés sur l'armée des croisés, et remarque les étendards en tête des divisions, les colonnes d'attaque marchant en ordre, et les divers corps régulièrement disposés; il retourne à l'instant auprès de Corbogath : « Ils viennent « attaquer; fuis sur-le-champ ou songe à bien combattre. « C'est la bannière du grand pape que je vois en tête de « l'ennemi; tremble donc d'être aujourd'hui vaincu par « ceux que tu te flattais de pouvoir écraser. — Je vais, » répond Corbogath, « envoyer dire que j'accepte les propo- « sitions qu'on m'a fait faire hier. — C'est trop tard, » réplique Dalis. Cependant Corbogath envoie vers les chrétiens; mais sa demande est rejetée. Dalis, pressant son cheval, courait sur tous les points pour exciter les siens.

Les chrétiens avançaient toujours, lentement, silencieusement et d'un pas égal afin de conserver les distances, et cette marche, que l'ennemi suivait des yeux, glaçait déjà le cœur de ses plus fiers guerriers. Deux mille hommes de son armée qui défendaient le pont avaient été taillés en pièces par Hugues de Vermandois, et les croisés, toujours dans le même ordre, approchaient des hauteurs occupées par les Turcs. Corbogath fait marcher l'aile droite, qui charge avec fureur, en poussant de grands cris; mais les chrétiens résistent à ce choc, s'élancent à leur tour, brisent les rangs des Turcs et les mettent en fuite. Godefroi de

uillon fait plier l'aile gauche, l'ébranle, et il l'avait déjà npue, lorsque le sultan de Nicée, qui avait fait le tour de montagne et qui revenait en cotoyant l'Oronte, se jette it à coup sur le corps de réserve et menace de l'écraser. igues-le-Grand, prévenu du danger, se hâte d'accourir; is il est bientôt enveloppé; son étendard est pris et re-is, et les chrétiens sont près de céder sous cette immense valerie, qui les presse de tous côtés; Tancrède et Gode-i arrivent aussitôt, renversent tout sur leur passage, dé-gent Hugues et Bohémond et rétablissent le combat. Le ltan de Nicée fait mettre alors le feu aux herbes sèches aux bruyères dont la campagne était couverte, et l'in-ndie, gagnant rapidement, enveloppe l'armée chré-nne et y jette la confusion. Au milieu du pétillement de flamme et des tourbillons d'une épaisse fumée, l'on ne ut ni reconnaître les chefs, ni entendre leur voix, et l'en-mi, profitant de ce moment de trouble, harcèle les croisés frappent au hasard.

Alors, au rapport des historiens, l'on vit descendre des tagnes trois cavaliers vêtus de blanc, couverts d'armes elantes et suivis d'un nombreux escadron. « Voyez, rez, » s'écrie le légat Adhémar, « c'est le secours du ; ce sont les saints martyrs Georges, Démétrius et odore qui viennent assurer le succès de nos armes. » chrétiens, redoublant d'ardeur, fondent tête baissée rangs ennemis au cris de : *Dieu le veut !* enfoncent s corps qui leur sont opposés, et les taillent en 1). Les musulmans, ne songeant plus qu'à fuir, aban- leurs armes et se dispersent de tous côtés.

nmense butin fut fait par les croisés dans le camp

---

s quelques historiens, les musulmans laissèrent cent mille champ de bataille. Les croisés ne perdirent que quatre mille furent mis au nombre des martyrs.

ennemi, et l'on passa plusieurs jours pour le porter d
Antioche.

Le commandant de la citadelle se rendit le jour mêm
la bataille au comte de Saint-Gilles; trois cents d'entre
Musulmans embrassèrent la foi chrétienne, et plusieurs
répandirent dans la Syrie, publiant que le Dieu des ch
tiens était le seul vrai Dieu.

Les chefs croisés écrivirent alors aux princes d'Occid
pour leur apprendre leurs exploits et demander des no
velles troupes. Hugues-le-Grand fut envoyé à Constan
nople pour presser le départ des renforts promis par l'e
pereur; mais n'ayant pu rien obtenir, il s'empressa
repasser en France.

Cependant on délibérait sur le parti qu'il fallait prend
pour marcher sur Jérusalem; les uns étaient d'avis de pa
tir à l'instant pour profiter de la terreur dont leur gra
victoire avait frappé les Sarrasins. C'était le même con
que l'on donnait à Annibal après la bataille de Cannes; m
l'opinion contraire prévalut, et l'armée ne partit que s
mois après pour se diriger vers la Terre-Sainte.

Le légat Adhémar était mort dans cet intervalle (1),
l'on avait inhumé son corps dans l'église de Saint-Pierre
d'Antioche. La perte de ce prélat, qui était le conseil d
grands, le soutien des petits, l'ami de tous, excita d'una
nimes regrets. Comme Moïse, il avait fini sa carrière ava
d'avoir pu pénétrer dans la terre promise.

L'armée, diminuée de plus des trois quarts et compta
tout au plus cinquante mille combattants, sortit enfin d'An
tioche, s'arrêta devant quelques places, battit l'émir de Tr
poli et entra dans la Phénicie vers la fin de mai. A s

---

(1) Ce légat mourut peu de temps après la bataille, ainsi que l'indiqu
la lettre que les chefs des croisés écrivirent au pape pour le prier de
venir se mettre à la tête de l'expédition.

gauche, s'élevaient les montagnes du Liban, si souvent célébrées par les prophètes; entre les montagnes et la mer, les campagnes étaient couvertes d'oliviers qui s'élevaient à la hauteur des ormes et des chênes; dans les plaines, sur les coteaux croissaient des orangers, des grenadiers et plusieurs sortes d'arbres inconnus en Occident. Parmi toutes ces productions, une plante, d'un suc plus doux que le miel, attira principalement l'attention des croisés, c'était la canne à sucre (1). On la cultivait dans plusieurs provinces de la Syrie, et surtout dans le territoire de Tripoli, où l'on avait trouvé le moyen d'en extraire la substance, que les habitants appelaient *zucra*. Cette plante, qui est devenue si importante dans le commerce, fut transportée en Sicile et en Italie vers la fin des croisades, tandis que les Sarrasins l'introduisaient dans le royaume de Grenade, d'où les Espagnols la transportèrent dans la suite à Madère et dans les colonies d'Amérique (2).

Les croisés étant arrivés à Emmaüs, quelques chrétiens de Bethléem vinrent implorer leur secours. Tancrède partit à la tête de trois cents hommes et prit possession de la ville.

Une éclipse de lune eut lieu la même nuit, et le lendemain (3), au point du jour, l'armée se mit en marche et s'avança sur les hauteurs d'Emmaüs. Tout à coup l'avant-

---

(1) On trouva, dit Albert d'Aix, une grande quantité de cannes remplies d'un miel que l'on appelle sucre, *quas vocant zucra*, et dont on exprimait le suc avec un grand plaisir. Cette espèce de plante, ajoute-t-il, est cultivée tous les ans par les agriculteurs de ce pays avec un soin infini, *summo labore*. A l'époque de la moisson, et lorsque la canne a mûri, les indigènes la broient dans des mortiers, font filtrer le suc qu'ils en ont extrait et le recueillent dans des vases où ils le laissent reposer jusqu'à ce qu'il soit pris et durci, présentant alors l'apparence de la neige ou du sel blanc, *sub specie nivis vel salis albi*. Ensuite, ils le rapent pour le manger avec du pain ou le délayer dans de l'eau.

(2) Michaud, *Histoire des Croisades*, tom. Ier, pag. 365 et suivantes.

(3) Le 10 juin 1099.

garde s'arrête, un cri s'élève, et des milliers de voix répètent aussitôt : *Jérusalem! Jérusalem!* Un frémissement de joie, d'attendrissement, d'enthousiasme agite tous les cœurs. Les cavaliers mettent pied à terre et se prosternent à genoux avec les fantassins; les uns baisent ce sol sacré honoré par les pas du Fils de Dieu fait homme; les autres pleurent sur leurs péchés; ceux-ci adressent au Seigneur de ferventes prières; ceux-là entonnent des chants sacrés, et font retentir les échos de Sion de ces paroles d'Isaïe: *Réveille-toi, réveille-toi, lève-toi, Jérusalem, et sors de ta poussière, voici le libérateur qui vient briser tes fers* (1).

La ville était défendue par une garnison aussi forte que l'armée des croisés, et protégée par d'épais remparts. Les assiégeants manquaient de bois pour faire des machines, et cependant ils tentèrent l'assaut, quoiqu'ils n'eussent qu'une seule échelle qui pût atteindre au haut des murs. Plusieurs braves montèrent et combattirent corps à corps avec les Sarrasins; mais leur bravoure fut inutile, et les chrétiens, forcés d'abandonner l'attaque, rentrèrent dans leur camp et cherchèrent à se pourvoir des moyens nécessaires pour battre en brèche les remparts. L'on parvint à trouver du bois et l'on reçut en même temps des provisions de toute espèce qu'une flotte génoise avait fait entrer dans Joppé. Les travaux furent alors poussés avec beaucoup d'ardeur.

Cependant un soleil dévorant et les vents du midi chargés de la poussière du désert embrasaient l'horizon. Les plantes et les animaux périssaient; le torrent du Cédron était à sec; les citernes des environs avaient été comblées

---

(1) Tous les historiens des croisades parlent de l'enthousiasme des croisés en voyant la ville sainte. Le coup-d'œil qu'elle présente, surtout quand on la voit de la montagne des Oliviers, est, assure-t-on, fort beau. « Je conçois maintenant, » dit M. de Châteaubriand dans son *Itinéraire*, « ce que les historiens et les voyageurs rapportent de la surprise des « croisés et des pèlerins à la première vue de Jérusalem. »

empoisonnées; la fontaine de Siloé ne coulait que par ervalles, et l'armée se trouvait en proie aux horreurs de soif (1).

Enfin, après un mois d'un travail sans relâche, la consıction des machines d'attaque se trouvant terminée, l'on lonna des prières publiques. Les évêques et tout le rgé, portant la croix et les images des saints, conduisiıt l'armée sur la montagne des Oliviers, dans le lieu me où le Sauveur s'éleva dans le ciel. Pierre l'Ermite et aoul, chapelain du duc de Normandie, parlèrent au ıple et l'exhortèrent par de touchants discours à se ntrer digne de sa sainte entreprise en se préparant au nbat par la prière et par des actes de piété.

L'attaque générale eut lieu le 14 juillet (2) et dura tout our, sans aucun résultat. De part et d'autre, on passa la it dans une grande anxiété; mais dès que l'aube vint, la te recommença et se prolongea sans interruption jusqu'à heure après midi. Les croisés, accablés de fatigue, ımençaient à perdre courage et à se retirer, lorsqu'on out à coup, sur la montagne des Oliviers, un soldat qui dissait un bouclier resplendissant et qui faisait signe à ée de reprendre l'assaut. Le bruit court que Saintves arrive au secours des chrétiens, et tous sont em- d'une nouvelle ardeur. Un gentilhomme, nommé de, qui combattait sur une tour mobile, saute le preır le mur; son frère Engelbert, Godefroi de Bouillon, e Eustache et plusieurs autres seigneurs s'élancent our, renversent les Sarrasins et pénètrent dans Jé-. Le comte de Flandre, le duc de Normandie, Tan-ugues de Saint-Paul, Conan-le-Breton, Raimbaud, Orange, Conon de Montaigu, qui combattaient sur

---

:D, liv. IV. Voy. GUILLAUME DE TYR. liv. VIII.

99.

un autre point, parviennent également à gagner les remparts, et, suivis d'un grand nombre de braves, ils se font jour dans les rues de la ville.

Pendant ce temps, le comte de Toulouse, ignorant les événements, pressait vivement l'attaque et continuait à donner l'assaut; mais ceux qui résistaient, effrayés par l'horrible bruit et par le tumulte toujours croissant qui s'élevait de l'intérieur, furent bientôt instruits de l'entrée des chrétiens et prirent aussitôt la fuite. Le comte fit alors baisser le pont-levis de sa tour de bois et entra dans la place, suivi d'Isoard, comte de Die, de Raymond Pelet, de Guillaume de Sabran, et d'une foule de chevaliers. On applique de tous côtés des échelles et ceux qui les premiers ont atteint les remparts, forcent la porte du Midi et font entrer le reste de l'armée. Les Sarrasins sont partout poursuivis, dans les rues, dans les maisons, dans leurs mosquées, et l'on en fait un cruel carnage.

Ainsi fut prise la ville sainte, le vendredi 15 juillet, à trois heures du soir, c'est-à-dire le même jour de la semaine, et à la même heure où Jésus-Christ mourut pour le salut des hommes.

Tandis que les croisés couraient de tous côtés à la poursuite des infidèles et au pillage des habitations, Godefroi de Bouillon, ayant quitté ses armes, s'enveloppa d'un vêtement de laine, sortit pieds nus hors des murailles, suivi de trois compagnons, et se rendit au saint sépulcre. Cet acte de dévotion émeut l'armée chrétienne, apaise sa fureur, et ces guerriers, gémissant, pleurant, et chantant des psaumes, vont tous se prosterner sur ce sol vénéré, s'humilier, prier, et bénir le Seigneur. « O combien de « fois, dit Foulcher de Chartres, revint alors à notre « mémoire cette prophétie de David : *Nous adorons le « Seigneur dans le lieu où il a posé ses pieds !* »

Pierre l'Ermite fut comblé d'honneurs et considéré par

es chrétiens de Jérusalem comme un ange du ciel, comme n autre Moïse auquel ils devaient le bonheur d'être affranhis de la servitude, et de voir les saints lieux délivrés de arbares profanateurs.

Huit jours après la prise de la ville, on s'assembla pour lire un roi. Godefroi de Bouillon que son courage, sa agesse, son habileté dans la guerre, sa probité, sa piété, a haute taille, sa force extraordinaire, et toutes les qualités ui font un héros, et un héros chrétien, réunit les suffrages t fut conduit en triomphe à l'église du saint Sépulcre; mais refusa de prendre le diadème et les marques de la royauté, n disant qu'il ne porterait point une couronne d'or dans ne ville où le Sauveur avait été couronné d'épines.

Ce prince vertueux, si digne de régner, se signala bientôt ar une grande victoire sur le soudan d'Egypte, dans les hamps d'Ascalon.

Après cet éclatant succès qui venait d'affermir la nouvelle nquête, les seigneurs croisés prirent congé de Godefroi our retourner en leur pays. Les uns s'en allèrent par mer, s autres traversèrent la Syrie et l'Asie-Mineure. Ils arrirent dans l'Occident portant des palmes dans leurs mains, t leur retour excita partout un grand enthousiasme. « On e pouvait se lasser d'entendre le récit de leurs travaux et e leurs exploits. Des larmes se mêlaient sans doute aux ransports de l'admiration et de la joie, lorsqu'ils parlaient e leurs nombreux compagnons que la mort avait moisonnés en Asie. Il n'était point de famille qui n'eût à pleurer n défenseur de la croix, ou qui ne se glorifiât d'avoir un martyr dans le ciel. Les anciennes chroniques ont célébré héroïque dévouement d'Ide, comtesse de Hainault, qui t le voyage d'Orient, et brava tous les périls pour chercher les traces de son époux, et revint sans avoir rien ppris.

« Le comte de Toulouse, qui avait juré de ne plus reve-

nir en Occident, s'était retiré à Constantinople où l'em pereur l'accueillit avec distinction et lui donna la ville d Laodicée. Raymond d'Orange voulut suivre le sort d comte de Toulouse et finir ses jours en Orient. Parmi le chevaliers, compagnons de Raymond de Saint-Gilles, qu revinrent dans leur patrie, nous ne pouvons oublier Etienn et Pierre de Salviac de Viel-Castel, que leur siècle admi comme des modèles de la piété fraternelle. Ils étaien jumeaux; la plus tendre amitié les unissait dès leur enfance Pierre avait pris la croix au concile de Clermont; Etienne quoique marié et père de plusieurs enfants, voulut suivr son frère en Asie, et partager avec lui les périls d'un long voyage; on les voyait toujours à côté l'un de l'autr dans les batailles; ils avaient assisté ensemble au siége d Nicée, d'Antioche et de Jérusalem. Peu de temps après leu retour dans le Quercy, ils moururent tous deux dans l même semaine, et furent ensevelis dans le même tombeau Sur leur tombe, on lit encore aujourd'hui une épitaphe qu nous a transmis le souvenir de leurs exploits et de leu touchante amitié. Gaston de Béarn (1) revint avec eux e Europe; quelques années après être rentré dans ses états il prit de nouveau les armes contre les infidèles, et mouru en Espagne en combattant les Maures.

« L'ermite Pierre, revenu dans sa patrie, se déroba à l'empressement des fidèles et s'enferma dans un monastère qu'il avait fondé à Huy. Il y vécut seize ans dans l'humilité et la pénitence, et fut enseveli parmi les cénobites qu'il avait édifiés par ses vertus.

« Eustache, frère de Godefroi et de Baudouin, vint recueillir le modeste héritage de sa famille et n'occupa plus la renommée du bruit de ses exploits.

(1) Albert d'Aix, à la fin du sixième livre de son Histoire, et Guillaume de Tyr, parlent de Gaston de Béziers.

« Alain Fergent, duc de Bretagne, et Robert, comte de Flandre, rentrèrent dans leurs états, réparèrent les maux que leur absence avait causés, et moururent regrettés de leurs sujets.

« Le duc de Normandie fut moins heureux que ses compagnons. A son retour de la Terre-Sainte, il passa par l'Italie, où il fut épris de la beauté de Sybille, fille du comte de Conversana. L'amour le retint pendant près d'un an loin de son duché. Ce retard lui fit perdre l'occasion de monter sur le trône d'Angleterre, auquel, après la mort de Guillaume-le-Roux, sa naissance et sa renommée dans la croisade lui donnaient des droits assurés. Lorsque enfin il rentra dans la Normandie, il y fut reçu avec des transports d'admiration et de joie ; mais ayant repris les rênes du gouvernement, il ne montra que de la faiblesse ; il s'adonna à la débauche et s'environna d'avides courtisans qui lui attirèrent la haine de ses sujets. Son frère, Henri Ier, qui avait succédé à Guillaume, profita de l'abaissement de Robert et du mépris dans lequel il était tombé pour s'emparer de la Normandie. A la suite d'une bataille, ce prince fut fait prisonnier par son frère, qui l'emmena en triomphe en Angleterre et le fit enfermer dans le château de Cardiff, dans la province de Clamorgan. Le souvenir de ses exploits dans la guerre sainte ne put adoucir son infortune. Après vingt-huit ans de captivité, il mourut oublié de ses sujets, de ses alliés et de ses anciens compagnons de gloire (1). »

Il resta peu de troupes auprès de Godefroi ; mais, secondé par le vaillant Tancrède, qui n'avait pas voulu l'abandonner (2), il s'empara de plusieurs places, fit ses tributaires

---

(1) Michaud, *Histoire des Croisades*, liv iv.

(2) Le comte Garnier de Gray, ainsi que quelques autres nobles, restèrent auprès de Godefroi. Tancrède reçut à titre de propriété perpétuelle et héréditaire la ville de Tibériade, située sur le lac de Génésareth, ainsi que la principauté de Galilée et d'autres possessions. Tancrède gouverna

les émirs d'Ascalon, de Césarée, de Ptolémaïs, et mourut après un an de règne, regretté de tous, à cause de sa justice, de son humilité, de sa valeur (1). Les chrétiens firent alors venir d'Édesse son frère Baudouin et le chargèrent de régner dans la nouvelle colonie. Ils avaient appris, dit Guibert-de-Nogent, à chérir dans le caractère de ces deux princes des qualités éclatantes, des vertus douces et exemptes de toute espèce d'orgueil, un courage inébranlable qui les élevait toujours au-dessus des craintes de la mort, et les emportait plus loin qu'il ne convenait peut-être à la majesté royale.

Ainsi se forma dans la Palestine ce nouveau royaume à l'établissement duquel avaient concouru les hommes les plus vaillants de l'Europe, ces nobles chevaliers, si grands dans les combats, si fervents au Calvaire, et dont l'histoire et la poésie n'ont peut-être pas assez dignement célébré les exploits (2).

---

ce pays avec beaucoup de douceur et d'une manière si digne d'éloge que même longtemps après sa mort sa mémoire fut vénérée par les peuples de ces contrées.

(1) Guillaume de Tyr cite à ce sujet ces paroles d'Isaïe : « *Le juste a été enlevé pour être délivré des maux de ce siècle* », et trace ensuite de Godefroi le portrait que voici : « Il était religieux, clément, plein de piété « de crainte de Dieu, juste, exempt de tout vice, sérieux et ferme dans sa « parole, méprisant les vanités du siècle, ce qui est rare à cet âge et plus « encore dans la profession militaire. Il se montrait assidu aux prières, « abondant en œuvres de piété; il se distinguait par sa libéralité; son « affabilité était pleine de grâces, et il était doux et miséricordieux; enfin « il était digne d'éloges dans toutes ses voies et toujours agréable au Seigneur. « gneur. Il était grand, moins grand cependant que les hommes les plus « hauts de taille, mais plus grand que les hommes ordinaires; il joignait à « cela une force sans exemple; ses membres étaient vigoureux, sa poitrine « trine large et forte; il avait une belle figure, la barbe et les cheveux « légèrement roux. De l'aveu de tout le monde, il excellait parmi les « hommes de son temps dans le maniement des armes et dans tous les « exercices de chevalerie. »

(2) Quoique je sois grand admirateur de la *Jérusalem délivrée*, je trouve que les héros chrétiens sont peints dans ce poëme comme des héros d

roman, et que bien souvent l'imagination du poète n'a pas atteint la hauteur de l'histoire. Personne n'ignore ces vers de Voltaire, qui dit en citant le Tasse, après Virgile et Homère :

De faux brillants, trop de magie,
Mettent le Tasse un cran plus bas.
Mais que ne pardonne-t-on pas
Pour Armide et pour Herminie ?

LIV.

SUITE DU RÈGNE DE PHILIPPE Ier. — ÉTAT POLITIQUE DU ROYAUME. — NOUVEAUX MONASTÈRES. — SAINT ROBERT FONDE CÎTEAUX. — ROBERT D'ARBRISSEL ABBÉ DE LA ROUE; — SES SUCCÈS COMME PRÉDICATEUR. — COMMENCEMENTS DE LA CÉLÈBRE ABBAYE DE FONTEVRAULT. — ABBAYES D'AROUAISE, DE NOGENT-SOUS-COUCY. — SERVICES RENDUS A LA SOCIÉTÉ PAR LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES. — TABLEAU DE LA SOCIÉTÉ FÉODALE. — EFFORTS DU CLERGÉ POUR ADOUCIR LES MOEURS. — CHEVALERIE; RÉCEPTION D'UN CHEVALIER. — HILDEBERT ÉVÊQUE DU MANS. — SAINT ANSELME ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY. — CONCILE DE BARI CONTRE LES GRECS. — LE B. JEAN ÉVÊQUE DE THÉROUANNE. — MORT DU PAPE URBAIN II. — PONTIFICAT DE PASCAL II. LÉGATS ENVOYÉS EN FRANCE. — CONCILE DE VALENCE. — CONCILE DE POITIERS. — COMBAT LIVRÉ AUX PÈRES DE CE CONCILE. — CONDUITE HÉROÏQUE DE CES PRÉLATS. — EXCOMMUNICATION DU ROI. — ADMIRABLE FERMETÉ DE PIERRE, ÉVÊQUE DE POITIERS. — CONSÉQUENCES DE L'EXCOMMUNICATION PRONONCÉE CONTRE LE ROI, — CONCILE DE PARIS. — BERTRADE ET LE ROI RENONCENT A LEUR PÉCHÉ. — LEUR SERMENT. — LEUR ABSOLUTION. — RÉVOLTE DE HENRI V CONTRE L'EMPEREUR SON PÈRE. — FIN MISÉRABLE DE L'EMPEREUR. — MARIAGE DE BOHÉMOND, PRINCE D'ANTIOCHE, AVEC CONSTANCE, FILLE DU ROI PHILIPPE. — PASCAL II EN FRANCE. — CONFÉRENCE A CHALONS-SUR-MARNE AVEC LES ENVOYÉS DE L'EMPEREUR HENRI V AU SUJET DES INVESTITURES. — VULGRIN, ÉLU ÉVÊQUE DE DOL, REFUSE L'ÉPISCOPAT. — MORT DU ROI PHILIPPE Ier.

Pendant que ces événements s'accomplissaient en Orient, Philippe Ier régnait en paix et l'État jouissait d'un calme inaccoutumé. La plupart de ces fiers et turbulents seigneurs, si redoutés des peuples et du roi, étaient à la croisade, et quoiqu'on fît partout des vœux pour leurs succès, nul n'en faisait pour leur retour.

De nouveaux monastères furent alors fondés par le zèle fervent de quelques religieux. Saint Robert, abbé de Molesme, désirant pratiquer la règle de saint Benoît dans toute sa rigueur, partit avec vingt moines pour aller s'établir à cinq lieues de Dijon, dans une solitude appelée Cîteaux,

défricha ce terrain couvert de ronces et de bois, et dirigea quelque temps cet illustre établissement, qui fut bientôt le chef d'une nouvelle congrégation.

Robert d'Arbrissel, abbé de la Roue, prêchait, vers la même époque, la parole de Dieu avec un grand éclat, et le peuple accourait en foule pour entendre ses instructions. Quelques saints personnages, s'étant mis sous sa direction, allèrent mener la vie érémitique dans la forêt de Craon, et ne quittèrent leur retraite que pour porter dans le monde l'exemple de leurs vertus. Tels furent Vital de Mortain, Raoul de la Fustaie, Alleaume, Pierre de l'Étoile et Bernard, qui, dans la suite, fondèrent les monastères de Savigni, de Saint-Sulpice-de-Rennes, d'Estival (1), de Fontgombaud, de Tyron, tandis que leur compagnon, le bienheureux Renaud, allait s'ensevelir avec d'autres ermites dans la forêt de Melinais.

Mais Robert d'Arbrissel se distinguait entre tous ses disciples autant par ses austérités que par ses grands talents. Nu-pieds, et couvert d'un sac, il parcourait les diocèses, prêchant partout la pénitence, et partout obtenant un immense succès. Il était escorté dans tous les lieux où il allait par un grand nombre de personnes qui, l'ayant une fois entendu, ne voulaient plus se séparer de lui. Or, comme il y avait, dans cette multitude, des femmes mariées, des veuves, de jeunes filles, des clercs et des hommes de toutes les conditions et de tous les âges, le saint abbé, craignant qu'il n'arrivât quelque désordre, s'arrêta dans un lieu désert où il fixa ses auditeurs et sépara les deux sexes. Des cellules furent bâties pour tous ces pénitents, et, dans le centre, un oratoire. L'on employa les clercs à célébrer la messe et les laïques à défricher et cultiver les terres pour nourrir la communauté. Parmi les femmes, les unes, les plus déli-

(1) Alleaume ne fit que rétablir l'abbaye d'Estival.

cates, récitaient l'office; les autres travaillaient. La plus touchante modestie, la plus grande union régnaient dans cette colonie, dont la réputation se répandit bientôt dans les provinces du royaume. On accourait de tous côtés pour être admis dans cet asile et consacrer sa vie à Dieu. Robert, dur à lui-même, indulgent pour les autres, doux pour les pénitents, recevait tout le monde et nommait ses disciples les *pauvres de Jésus-Christ*.

Tels furent les commencements de l'abbaye de Fontevrault, qui fut pendant près de sept siècles le refuge de la piété, du repentir, de la pénitence, et dont les bâtiments immenses ont été, depuis la révolution, transformés en une maison centrale de détention. Puissent les condamnés qu'y envoie la justice humaine se souvenir parfois des anciens habitants de ces lieux et travailler à se rendre dignes du suprême pardon, lorsqu'ils comparaîtront au tribunal de Dieu!

Dans l'Artois, le bienheureux Heldemare jetait les fondements de l'abbaye d'Arouaise, aux environs de Bapaume, tandis que saint Godefroi, depuis évêque d'Amiens, rendait très-florissant le monastère de Nogent-sous-Coucy, dont il était abbé.

Ainsi s'entretenait, se ranimait cette sainte ardeur pour la vie monastique dans laquelle se formèrent tant de grands hommes. Le monde, *cet ingrat qu'il faut plaindre et servir* (1), ne s'avise guère de chercher dans l'histoire de ces solitaires des objets capables de piquer la curiosité; elle en renferme cependant, et pour des yeux intelligents les annales des monastères sont un spectacle également intéressant et varié. Une suite de grands papes qui ont gouverné l'Église avec une sagesse digne des plus beaux siècles; un nombre presque infini de saints évêques qui

(1) De Boismont, *Sermons*.

nt rempli successivement les plus grands siéges de l'Église Occident; des apôtres pleins de zèle qui ont porté la mière de l'Évangile chez les nations barbares; de sages gislateurs qui ont défriché les forêts, apprivoisé la férocité policé les mœurs des peuples sauvages qui les habitaient; es fondateurs de villes qui ont donné naissance à des Etats nsidérables; des ministres habiles et fidèles qui ont gouerné avec un génie supérieur de vastes monarchies; les onastères devenus l'asile de la piété, le séminaire des êques, l'école des rois; les sciences accueillies et cultivées ns ces saintes retraites, tandis qu'elles étaient méprisées rtout ailleurs; une foule d'écrivains laborieux, qui, attenfs à recueillir les précieux monuments de l'antiquité, les nt transmis jusqu'à nous (1).

Voilà ce que l'on trouve dans l'histoire de ces communautés, de ces saintes familles, aussi grandes par leurs ienfaits qu'admirables par leurs vertus.

Et quel étrange et triste tableau présente, à la même poque, l'histoire de la société féodale! De sombres et ourds châteaux couvrent le territoire; des remparts, des ossés en défendent l'approche, et l'on ne voit partout que nonuments de guerre, car la guerre est partout. Leurs possesseurs y vivent isolés, désœuvrés, étrangers aux idées, ux mœurs nouvelles, aux progrès de la civilisation; toujours sur le qui-vive, toujours prêts à combattre pour se léfendre ou pour attaquer, ils ne sortent de ces citadelles, le ces repaires, que pour aller sur les grands chemins courir les aventures et se livrer au brigandage.

Que d'efforts généreux et constants de la part du clergé pour changer ces instincts sauvages, pour faire passer à ravers tant d'obstacles et de barrières les notions morales

(1) Eloge du savant bénédictin Rivet, principal auteur des neuf premiers olumes de l'*Histoire littéraire de la France*. (Voy. le t. IX de cet ouvrage.)

les plus élevées, et pour imprimer au sentiment guerrier un nouveau caractère en donnant au courage une honorable et noble direction! Voyez quelles cérémonies religieuses sont introduites dans ce grand acte de la vie féodale, la réception d'un *chevalier*.

« Le jeune homme, l'écuyer qui aspirait à ce titre était dépouillé de ses vêtements et mis au bain, symbole de purification. Au sortir du bain, on le revêtait d'une tunique blanche, symbole de pureté; d'une robe rouge, symbole du sang qu'il était tenu de répandre pour le service de la foi; d'une saie ou juste-au-corps, symbole de la mort qui l'attendait, ainsi que tous les hommes.

« Ainsi purifié et vêtu, le récipiendaire observait pendant vingt-quatre heures un jeûne rigoureux. Le soir venu, il entrait dans l'église et y passait la nuit en prières, quelquefois seul, quelquefois avec un prêtre et des parrains qui priaient pour lui.

« Le lendemain, son premier acte était la confession; après la confession, le prêtre lui donnait la communion; après la communion, il assistait à une messe du Saint-Esprit et ordinairement à un sermon sur les devoirs des chevaliers et de la vie nouvelle où il allait entrer. Le sermon fini, le récipiendaire s'avançait vers l'autel, l'épée de chevalier suspendue à son cou; le prêtre la détachait, la bénissait et la lui remettait au cou. Le récipiendaire allait alors s'agenouiller devant le seigneur qui devait l'armer chevalier : « A quel dessein, lui demandait le sei-
« gneur, désirez-vous entrer dans l'ordre? Si c'est pour
« être riche, pour vous reposer et être honoré, sans faire
« honneur à la chevalerie, vous en êtes indigne, et seriez
« à l'ordre de la chevalerie que vous recevriez ce que le
« clerc simoniaque est à la prélature. » Et sur la réponse du jeune homme, qui promettait de se bien acquitter des devoirs de chevalier, le seigneur lui accordait sa demande.

« Alors s'approchaient des chevaliers et quelquefois des dames pour revêtir le récipiendaire de tout son nouvel équipement; on lui mettait 1° les éperons ; 2° le haubert ou la cotte de mailles ; 3° la cuirasse ; 4° les brassards et les gantelets ; 5° enfin on lui ceignait l'épée.

« Il était alors ce qu'on appelait *adoubé*, c'est-à-dire adopté, selon Ducange. Le seigneur se levait, allait à lui, et lui donnait l'*accolade* ou *accolée*, ou colée, trois coups du plat de son épée sur l'épaule ou sur la nuque, et quelquefois un coup de la paume de la main sur la joue, en disant : « Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint George, je te « fais chevalier. » Et il ajoutait quelquefois : « Sois preux, « hardi et loyal. »

« Le jeune homme ainsi armé chevalier, on lui apportait son casque, on lui amenait un cheval ; il sautait dessus, ordinairement sans le secours des étriers, et caracolait en brandissant sa lance et faisant flamboyer son épée. Il sortait enfin de l'église et allait caracoler sur la place au pied du château, devant le peuple avide de prendre sa part du spectacle.

« Qui ne reconnait dans tous ces détails l'influence ecclésiastique ? Qui n'y voit un soin constant d'associer la religion à toutes les phases d'un événement si solennel dans la vie des guerriers? Ce que le christianisme a de plus auguste, ses sacrements y prennent place; plusieurs des cérémonies sont assimilées, autant qu'il se peut, à l'administration des sacrements.

« Voilà le rôle que jouait le clergé dans la portion, pour ainsi dire extérieure, matérielle de la réception des chevaliers, dans les pratiques du spectacle. Entrons au fond de la chevalerie, dans son caractère moral, dans les idées, les sentiments dont on s'efforçait de pénétrer le chevalier ; ici encore l'influence religieuse sera évidente.

« Voici la série des serments que le chevalier avait à

prêter. Les vingt-six articles suivants ne forment point un acte unique, rédigé en une fois et d'ensemble ; c'est le recueil de divers serments, exigés des chevaliers à diverses époques, et d'une façon plus ou moins complète, du XIe au XIVe siècle. On reconnaîtra sans peine que plusieurs de ces serments appartiennent à des temps et à des états de société assez différents ; mais ils n'en indiquent pas moins le caractère moral qu'on s'efforçait d'imprimer à la chevalerie. »

Les récipiendaires juraient :

1° De craindre et servir Dieu religieusement, de combattre pour la foi de toutes leurs forces, et de mourir plutôt de mille morts que de renoncer jamais au christianisme ;

2° De servir leur prince souverain fidèlement, et de combattre pour la patrie et pour lui très-valeureusement ;

3° De soutenir le bon droit des faibles, comme des veuves, des orphelins et des demoiselles en bonne querelle, en s'exposant pour eux selon que la nécessité le requerrait, pourvu que ce ne fût contre leur honneur propre, ou contre leur roi ou prince naturel ;

4° Qu'ils n'offenseraient jamais aucune personne malicieusement, ni n'usurperaient le bien d'autrui, mais plutôt qu'ils combattraient contre ceux qui le feraient ;

5° Que l'avarice, la récompense, le gain et le profit ne les obligeraient à faire aucune action, mais la seule gloire et la vertu ;

6° Qu'ils combattraient pour le bien et pour le profit de la chose publique ;

7° Qu'ils tiendraient et obéiraient aux ordres de leurs généraux et capitaines qui auraient le droit de leur commander ;

8° Qu'ils garderaient l'honneur, le rang et l'ordre de

leurs compagnons et qu'ils n'empiéteraient rien par orgueil, ni par force sur aucun d'iceux;

9° Qu'ils ne combattraient jamais accompagnés contre un seul, et qu'ils fuiraient toutes fraudes et supercheries;

10° Qu'ils ne porteraient qu'une épée à moins qu'ils ne fussent obligés de se battre contre deux ou plusieurs;

11° Que dans un tournoi ou autre combat *à plaisance*, ils ne se serviraient jamais de la pointe de leurs épées;

12° Qu'étant pris dans un tournoi prisonniers, ils seraient obligés par leur foi et par leur honneur, d'exécuter de point en point les conditions de l'emprise; outre qu'ils seraient obligés de rendre aux vainqueurs leurs armes et leurs chevaux s'ils les voulaient avoir, et ne pourraient combattre en guerre ni ailleurs sans leur congé;

13° Qu'ils garderaient la foi inviolablement à tout le monde, et particulièrement à leurs compagnons, soutenant leur honneur et profit entièrement, en leur absence;

14° Qu'ils s'aimeraient et s'honoreraient les uns les autres, et se porteraient aide et secours toutes les fois que l'occasion se présenterait;

15° Qu'ayant fait vœu ou promesse d'aller en quelque queste ou aventure étrange, ils ne quitteraient jamais les armes, si ce n'est pour le repos de la nuit;

16° Qu'en la poursuite de leur queste ou aventure, ils n'éviteraient point les mauvais et périlleux passages, ni ne se détourneraient du droit chemin, de peur de rencontrer des chevaliers puissants, ou des monstres, bêtes sauvages ou autres empêchements que le corps et le courage d'un seul homme peuvent mener à chef;

17° Qu'ils ne prendraient jamais aucun gage, ni pension d'un prince étranger;

18° Que, commandant des troupes de gendarmerie, ils vivraient avec le plus d'ordre et de discipline qu'il leur serait possible, et notamment en leur propre pays où ils ne

souffriraient jamais aucun dommage ni violence être faits;

19° Que s'ils étaient obligés à conduire une dame ou demoiselle, ils la serviraient, la protégeraient et la sauveraient de tout danger, de toute offense, ou ils mourraient à la peine;

20° Qu'ils ne feraient jamais violence à dames ou demoiselles, encore qu'ils les eussent gagnées par les armes, sans leur volonté et consentement;

21° Qu'étant recherchés de combat pareil, ils ne le refuseraient point, sans plaie, maladie, ou autre empêchement raisonnable;

22° Qu'ayant entrepris de mettre à chef une emprise, ils y vaqueraient an et jour, s'ils n'en étaient rappelés pour le service du roi et de leur patrie;

23° Que s'ils faisaient un vœu pour conquérir quelque honneur, ils ne s'en retireraient point qu'ils ne l'eussent accompli ou l'équivalent;

24° Qu'ils seraient fidèles observateurs de leur parole et de leur foi donnée, et qu'étant pris prisonniers en bonne guerre, ils paieraient exactement la rançon promise, ou se remettraient en prison au jour et au temps convenus, selon leur promesse, à peine d'être déclarés infâmes et parjures;

25° Que, retournés à la cour de leur souverain, ils rendraient un véritable compte de leurs aventures, encore même qu'elles fussent quelquefois à leur désavantage, au roi et au greffier de l'ordre, sous peine d'être privés de l'ordre de chevalerie;

26° Que sur toutes choses ils seraient fidèles, courtois, humbles, et ne failliraient jamais à leur parole, pour mal ou perte qui leur en pût advenir (1).

« Il y a, certes, dans cette série de serments, dans les

---

(1) *Le Vrai théâtre d'honneur et de chevalerie*, par Vulson de la Colombière, in-folio, t. Ier, p. 22.

obligations imposées aux chevaliers, un développement moral bien étranger à la société laïque de cette époque. Des notions morales si élevées, souvent si délicates, si scrupuleuses, surtout si humaines et toujours empreintes du caractère religieux, émanent évidemment du clergé. Le clergé seul alors pensait ainsi des devoirs et des relations des hommes. Son influence fut constamment employée à diriger vers l'accomplissement de ces devoirs, vers l'amélioration de ces relations, les idées et les coutumes qui avaient enfanté la chevalerie (1). »

L'épiscopat s'était enrichi d'un savant et pieux prélat. Hildebert, natif de Lavardin, près Vendôme, après avoir enseigné les lettres avec beaucoup d'éclat dans l'école du Mans, avait été élu évêque de ce lieu (2). Il s'occupait avec ardeur des soins de son troupeau (3), lorsque Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, ayant reconquis le Maine, voulut l'obliger à démolir les tours de la cathédrale qui commandaient le château de la ville. Hildebert résista, fut, à cause de son refus, placé dans un cachot, et n'en sortit qu'à la mort de ce prince.

Saint Anselme, successeur de Lanfranc dans le siége de Cantorbéry, fatigué des persécutions dont l'accablait ce même souverain, et jugeant que sous un tel règne tous ses

---

(1) *Cours d'histoire moderne*, par M. Guizot, t. IV, p. 292 et suiv.

(2) An 1097.

(3) Il travaillait nuit et jour à instruire son peuple, soit de vive voix, soit par écrit, tantôt en latin, tantôt en langue vulgaire. C'est de là que nous sont venues la plupart des productions de sa plume. Sa translation au siége métropolitain de Tours n'empêcha pas que sa doctrine ne se perpétuât dans l'école du Mans; ce qui se fit par le moyen de ses disciples. Gui, l'un d'entre eux, après avoir été perfectionner ses études en Angleterre sous saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, et après avoir enseigné dans plusieurs églises de France et d'Angleterre, revint enfin au Mans exercer les mêmes fonctions sous Hildebert, son premier maître, auquel il succéda dans la dignité épiscopale, en 1126. (Voy. le t. IX de l'*Histoire littéraire de la France*, p. 40.)

efforts seraient sans fruit, était passé en France, s'était ensuite rendu à Rome, avait assisté au grand concile de Bari, réfuté la doctrine des grecs, et démontré que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. L'érudition, l'éloquence, la justesse d'esprit de ce profond docteur avaient frappé les assistants de la plus vive admiration; son éminente charité ne les toucha pas moins. Les évêques étant d'avis de frapper d'anathème le souverain de l'Angleterre, Anselme quitta sa place, et, tombant aux genoux du pape, le supplia de suspendre la foudre et d'épargner son persécuteur.

L'église de Thérouanne, occupée quelque temps par d'indignes prélats, se consolait des maux passés et reprenait un pur éclat sous le gouvernement de Jean, son vertueux pasteur (1).

Mais l'Église universelle pleurait en même temps le saint pape Urbain II (2). Ce grand pontife, qui avait eu tout à la fois à combattre un anti-pape audacieux et puissant (3), un empereur schismatique et impie, un roi de France qui scandalisait l'Église par ses désordres, un roi d'Angleterre qui la persécutait par ses violences, et des prélats concubinaires et simoniaques qui la déshonoraient, fit face à tous

(1) Le bienheureux Jean était archidiacre d'Arras lorsqu'il fut élu par les abbés et par les seigneurs laïques de Thérouanne. Les chanoines qui avaient élu un chanoine d'Amiens, nommé Aubert, n'ayant pas voulu céder, l'affaire fut soumise au pape par appel, sans que Jean en fût instruit. Urbain II fit examiner cette affaire dans un concile. L'élection de Jean fut confirmée, et le pape lui écrivit pour lui ordonner d'accepter cette dignité. Jean se soumit, fut ordonné évêque, le 17 juillet 1099, par Manassé II, archevêque de Reims, et fut intronisé dans le siége de Thérouanne le 24 du même mois. Il était natif de Varleton, entre Lille et Ypres.

Dans le même concile de Rome qui confirma l'élection de Jean, Daimberg, archevêque de Sens, reconnut solennellement la primatie de l'église de Lyon sur l'église de Sens.

(2) Ce pape mourut le 29 juillet 1099, après un pontificat de onze ans et environ cinq mois.

(3) L'anti-pape Guibert mourut au mois d'octobre de l'an 1100.

ennemis par sa sagesse et son courage; et comme si cela n'eût point suffi pour exercer son zèle, il entre-la délivrance des saints lieux. Le bruit de plusieurs cles qui se firent à son tombeau confirma l'opinion le peuple avait de sa sainteté (1).

s cardinaux, les évêques, le clergé de Rome et les ipaux de la ville élurent alors (2) le cardinal Rainier; ré sa résistance, lui donnèrent le nom de Pascal II, et nt revêtu d'une chape écarlate (3), on lui mit la tiare; e fit monter à cheval, et on le conduisit en grande pe au palais de Latran (4).

peine en possession du trône apostolique, le nouveau fit partir deux légats pour la France. Urbain II, son écesseur, avait levé l'excommunication dont Philippe Ier été frappé; mais ce prince avait bientôt oublié ses esses; Bertrade avait été rappelée à la cour, et le scan-que donnait une telle conduite ne pouvait plus long-s demeurer impuni.

s légats, étant donc arrivés, tinrent d'abord un concile ence pour y juger la cause de Nortgaud, évêque d'Au-qu'on accusait de simonie, allèrent ensuite trouver le l'exhortèrent, mais vainement, à renoncer à son péché, irent pour Poitiers, ville indiquée par eux pour un nou-l concile, et résolurent d'y traiter de cette grave affaire.

Voy. LONGUEVAL, liv. XXII.

Le 13 août 1099.

C'était alors un ornement particulier du pape; les cardinaux ne por-t encore que le violet.

Le pontife descendit de cheval à la porte méridionale de la basilique uveur, et fut placé dans le siége qui y était; puis, étant monté au , il vint à l'endroit où étaient deux siéges d'ivoire. Là on lui mit une re où pendaient sept clefs et sept sceaux, signifiant les sept dons du Esprit, suivant lesquels le pape doit user du pouvoir d'ouvrir et de r. On le fit asseoir dans l'un et dans l'autre siége, et on lui mit en la férule ou bâton pastoral. Le lendemain, il fut sacré à Saint-Pierre. FLEURY, *Histoire ecclésiastique*, liv. LXV.)

Le concile, ayant donc été chargé de prononcer, se disposait à lancer l'anathème, lorsque Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, conjura les légats de ne pas en venir à cette extrémité; mais ne pouvant rien obtenir, il sortit avec ses gens en faisant des menaces; quelques évêques le suivirent, ainsi que des laïques, ce qui causa quelque tumulte.

Alors les légats et les prélats qui restaient prononcèrent l'excommunication contre Bertrade et contre le roi.

Après cette sentence, on commençait les prières d'usage pour la clôture du concile, lorsqu'une pierre dirigée du haut d'une tribune sur la personne des légats vint casser la tête à un clerc qui se trouvait près d'eux. Aussitôt, comme si c'eût été le signal de l'attaque, des cris, des vociférations, des menaces de mort retentissent de toutes parts, et les prélats sont assaillis d'une grêle de pierres; mais ceux-ci, calmes, résignés, immobiles, se bornent à quitter leurs mitres et présentent leur tête nue aux coups de ces furieux (1). Ce sublime, ce saint courage arrête tout à coup le bras des assaillants, et le comte, honteux d'avoir excité ces violences, vient pour s'en excuser. Ce seigneur brutal et débauché ayant répudié sa femme, et en

---

(1) Robert d'Arbrissel et saint Bernard, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, et depuis abbé de Tiron, se firent remarquer par l'intrépidité avec laquelle ils bravèrent la mort.

Norgaud, évêque d'Autun, dont l'affaire n'avait pas été définitivement jugée à Valence, fut déposé dans ce concile; mais ayant été plus tard reçu à se purger par serment, il fut rétabli dans son église.

Dans ce même concile, qui se tint en l'an 1100, on fit seize canons. Le *premier* porte que les évêques seuls doivent donner la tonsure aux clercs, et qu'on n'exigera pour cette fonction aucun présent, pas même des ciseaux ou des serviettes. Le *treizième* défend également de recevoir aucun présent pour l'ordination des évêques ou pour la bénédiction des abbés. Le *second* fait défense aux clercs de faire hommage à aucun laïque, et de recevoir de lui aucun bénéfice ecclésiastique. Le *huitième* défend de donner l'investiture des prébendes, des dignités ecclésiastiques et des prélatures du vivant de ceux qui les possèdent.

ayant épousé une autre, Pierre, évêque de Poitiers, lui reprocha son crime, et voyant qu'il y persistait, il crut devoir l'excommunier; mais à peine avait-il commencé la formule, que le comte, outré de colère, se jeta vivement sur lui, et tenant l'épée nue sur sa gorge : « Tu vas mourir « à l'instant, » lui dit-il, « si tu hésites à m'absoudre. » Le prélat, feignant d'avoir peur, demanda qu'il lui fût permis de dire quelques mots; le comte y consentit; Pierre, alors, d'une voix tranquille, acheva la formule, et puis, tout résolu à subir le martyre, il tendit le cou en disant : « Frappez, frappez; me voilà prêt. » Le comte, désarmé par ce trait d'héroïsme, et ne pouvant pourtant faire taire sa haine : « Je ne t'aime pas assez, » répondit-il grossièrement, « pour t'envoyer ainsi en paradis. » Et il l'exila peu de temps après. Ce saint évêque étant mort au lieu de son exil, et Guillaume apprenant les miracles qui se faisaient sur son tombeau, dit qu'il regrettait bien de ne pas l'avoir tué, car le prélat lui aurait su gré d'avoir avancé son bonheur.

Cependant l'excommunication portée contre le roi avait produit sur les esprits une telle impression, et avait été si strictement exécutée, que ce prince et Bertrade étant allés à Sens et y ayant passé quinze jours, on tint, pendant ce temps, les églises fermées; mais Bertrade irritée fit briser une porte et fit dire la messe par un de ses chapelains.

Une telle humiliation, des affronts si souvent répétés et enfin les remords qui s'élevaient dans sa conscience, touchèrent vivement le roi et l'engagèrent à se séparer pour toujours de Bertrade, et à solliciter l'absolution.

Le pontife, charmé de ces dispositions, donna, à cet effet, mission à un légat, qui tint d'abord un concile à Troyes, et puis un autre à Beaugenci, où Bertrade et le roi se trouvèrent et firent offre de jurer de n'avoir plus ensemble aucun commerce criminel, et de ne se parler qu'en

présence de témoins non suspects, jusqu'à ce qu'il plût au pape de leur accorder la dispense pour pouvoir se marier. La formule de ce serment partagea les avis des pères du concile. D'après les uns, la promesse du roi devait être absolue et sans qu'on y fit mention d'une espérance de dispense; suivant les autres, et notamment suivant Yves de Chartres, ce serment suffisait pour mériter l'absolution.

Or, comme le légat, d'après ses instructions, devait suivre en tout point l'opinion des évêques, il n'osa point admettre le serment et absoudre le roi.

Philippe écrivit aussitôt au souverain-pontife; Yves de Chartres en fit autant, et Pascal II, désirant terminer au plus tôt cette affaire, adressa une lettre aux archevêques et aux évêques des provinces de Reims, de Sens et de Tours, pour leur dire que si le roi jurait, en leur présence, qu'il n'aurait désormais aucun commerce avec Bertrade, Lambert, évêque d'Arras, lui donnerait l'absolution (1).

Ces prélats, convoqués à Paris, s'assemblèrent le 5 décembre (2) avec les abbés de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Magloire, de la Trinité-d'Étampes, et avec plusieurs autres clercs et laïques de distinction.

On fit lire d'abord la lettre de Pascal, et cette lecture faite, Jean, évêque d'Orléans, et Galon, évêque de Paris, se rendirent auprès du roi afin de savoir de lui s'il était disposé à prêter le serment.

A quoi Philippe répondit qu'il voulait faire satisfaction à Dieu et à l'Église, obéir à l'ordre du pape et suivre le conseil des prélats assemblés.

Alors il sortit nu-pieds de son palais et s'achemina vers le lieu du concile où il jura dans les termes suivants:

---

(1) Le pape ne donnait cette commission à Lambert que dans le cas où le légat serait déjà sorti de France.

(2) An 1104

« Lambert, évêque d'Arras, qui tenez ici la place du pape, « écoutez ce que je promets. Moi, Philippe, roi des Fran« çais, n'aurai plus avec Bertrade le commerce criminel « que j'ai jusqu'ici entretenu avec elle. Je renonce à ce « péché entièrement et sans aucune restriction; je n'aurai « même avec cette femme aucun entretien, si ce n'est en « présence de personnes non suspectes. J'observerai sincè« rement et de bonne foi ces promesses, ainsi que les « lettres du pape le marquent et que vous l'entendez. « Qu'ainsi me soit en aide et ces saints Évangiles de Jésus« Christ. »

Et il reçut aussitôt une absolution solennelle.

Bertrade parut ensuite, prêta le même serment et fut pareillement absoute.

Ainsi finit cette affaire, qui avait fait tant de bruit, causé tant de scandale et dégradé le souverain dans l'esprit de ses peuples.

Cet exemple de soumission aux décrets du saint-siége ne fut point imité par l'empereur Henri. Ce prince, persistant dans son schisme, persécutait tous les prélats qui n'entraient point dans ce parti; mais à son tour il allait subir une bien rude épreuve et recevoir le châtiment de ses impiétés. Son fils, un fils qu'il chérissait de l'amour le plus tendre, conspire contre lui, quitte la cour, se rend dans la Bavière, se met à la tête des nobles, promet obéissance au pape, entre en Saxe, où il est reçu comme un libérateur, convoque un concile et vient y déclarer avec hypocrisie que « ce n'est point le désir de régner qui lui fait prendre les armes, mais bien son zèle pour la religion que l'on veut ruiner, et que si son père veut se soumettre au pape, il est lui-même prêt à lui laisser l'empire, à lui obéir et à le servir comme le dernier de ses sujets. »

Encouragé par les acclamations de tous les assistants,

qui croient à la sincérité de ces beaux sentiments, il forme une armée nombreuse et vient camper vis-à-vis de celle de son père, dont il gagne les principaux chefs.

L'empereur, se voyant trahi, s'enfuit presque tout seul, passe en Misnie, se retire ensuite à Binghen, et, ne sachant que devenir, se dispose à partir pour Mayence afin de défendre ses droits dans la grande diète qui allait s'y tenir. Mais son fils, apprenant cette résolution, se rend auprès de lui, se montre humble et soumis, demande son pardon, recouvre la confiance et la tendresse de son père, l'engage à venir avec lui pour assister à l'assemblée, le fait entrer dans un château, l'y retient prisonnier, l'oblige à renoncer au trône, et se fait solennellement proclamer empereur.

Mais le père s'évade, descend le Rhin jusqu'à Cologne, et vient s'établir à Liége; c'est de là qu'il adresse à tous les princes, et notamment au roi de France, des lettres vives et pressantes dans lesquelles, après s'être plaint de la révolte de ses sujets, de la perfidie de son fils, de la violence qu'il avait soufferte, ayant été contraint, le poignard sur la gorge, de se démettre de l'empire, il implore leur assistance, non-seulement pour son intérêt, mais aussi pour celui de tous les souverains dont on a violé la majesté dans sa personne; il écrit au pontife, aux seigneurs allemands, et puis enfin à son fils, pour le prier au moins de le laisser en paix dans l'asile où il vit. « Qu'il ne soit pas dit à ma « honte, ou plutôt à la nôtre, que je sois obligé d'errer dans « le temps de Pâques. » Henri V, insensible à cette humble prière, tente d'enlever son père, est battu par le duc de Lorraine, se dirige alors sur Cologne et en forme le siége. Le père meurt (1) sur ces entrefaites, et son corps, exhumé par ordre de son fils, est transporté à Spire et mis dans

(1) Le 7 août 1106.

ıve où il reste longtemps privé de sépulture, comme munié (1).

là comment finit ce prince schismatique qui joignait ès-grands vices quelques grandes vertus.

s ce même temps (2), l'illustre Bohémond, prince oche, étant venu en France, épousa Constance, fille , dans la ville de Chartres, et repartit bientôt avec princesse pour retourner en Orient, emmenant avec très-grand nombre de guerriers qu'il avait enflammés récit de ses exploits (3).

pape Pascal II vint quelques mois après. La paix de e était déjà menacée par le jeune empereur, qui, t sa puissance affermie par la mort de son père, agisıns ménagement et résistait au décret du saint-siége nant les investitures. Le pontife, alarmé de ces disıns et craignant de nouveaux orages, arrivait pour ıcerter avec le roi de France et pour solliciter son géx appui. Ayant donc passé les Alpes, il se rendit à , où il célébra les fêtes de Noël, et de Cluny au moe de la Charité, dont il dédia solennellement l'église, lieu d'une grande assemblée d'archevêques, d'évêques bbés. Là se trouvèrent aussi les plus grands seigneurs yaume, entre autres le sénéchal du roi, le noble comte chefort, chargé, de la part de son maître, d'être aux s du pape et de l'accompagner partout. Le pape célé-Saint-Martin-de-Tours le dimanche *Lœtare*, et vint à -Denis, où le roi Philippe et Louis, son fils et son

---

on fils le fit ensuite porter dans la grande église, où on le plaça n tombeau de marbre, auprès des corps de son père et de son aïeul.

ın 1106.

ırunon, évêque de Segni, légat du saint-siége, tint la même année cile à Poitiers. Bohémond fut présent à ce concile, où l'on parvint er beaucoup de gens à se croiser. On y traita aussi de diverses ı ecclésiastiques.

successeur désigné, allèrent le trouver. Dès qu'ils furent en sa présence, ils se prosternèrent tous deux humblement à ses pieds; mais le pape les releva, s'entretint longtemps avec eux des prétentions de l'empereur, des besoins de l'Église, et les supplia de la soutenir, en protégeant le saint-siége, à l'exemple de Charlemagne et des autres rois leurs prédécesseurs. Les princes, lui donnant aussitôt leur main en signe d'amitié, de secours et d'union, chargèrent plusieurs prélats et Adam, abbé de Saint-Denis (1), d'accompagner le pape à Châlons-sur-Marne où devaient se trouver les envoyés de l'empereur.

Ces envoyés étaient l'archevêque de Trèves, l'évêque d'Halberstadt, celui de Munster, plusieurs comtes, et le duc Guelfe, homme colossal et grossier, qui faisait toujours porter une épée devant lui, et qui semblait, ainsi que la plupart des autres, être venu plutôt pour effrayer que pour entrer en discussion.

L'archevêque de Trèves, distingué par son éloquence et par sa politesse, ayant pris la parole, offrit d'abord, au nom de l'empereur son maître, salut et services au pape, à l'assemblée, mais sauf les droits du trône, et puis il ajouta: « Voici pour quel motif nous sommes envoyés. Il est connu « qu'au temps de nos prédécesseurs, hommes saints et vrai- « ment apostoliques, tels que Grégoire-le-Grand et d'au- « tres, c'était un droit appartenant à l'empire, que dans « toute élection on suivît constamment cette règle. D'abord, « on portait l'élection à la connaissance du seigneur empe- « reur avant de l'annoncer publiquement; on s'assurait si « la personne proposée lui convenait, et l'on prenait son

(1) Suger, alors moine à Saint-Denis, suivit son abbé à Châlons-sur-Marne. Les détails de ce qui s'y passa sont rapportés par lui dans l'histoire qu'il nous a laissée de Louis-le-Gros; et j'ai suivi le récit tracé dans cette histoire.

« consentement avant de terminer; ensuite, et conformé-
« ment aux canons, on proclamait dans une assemblée gé-
« nérale cette élection comme faite à la demande du peuple,
« par le choix du clergé et avec l'approbation du distribu-
« teur de tout honneur. Enfin, celui qui avait été ainsi élu
« librement et sans simonie devait se présenter devant le
« seigneur empereur, lui jurer fidélité, et lui prêter foi et
« hommage pour obtenir la jouissance des droits régaliens
« et recevoir l'investiture par la crosse et l'anneau. Il ne
« faut pas s'en étonner : nul, en effet, ne peut être admis
« en aucune manière à jouir autrement de cités, de châ-
« teaux, de marches, de péages et de toutes choses rele-
« vant de la dignité impériale. Si le seigneur pape accorde
« cela, une paix durable et prospère unira pour toujours le
« trône et l'Église à la plus grande louange de Dieu. »

L'évêque de Plaisance répondit, au nom du pape, que l'Église rachetée et constituée libre par le précieux sang de Jésus-Christ ne devait plus, en aucune manière, redevenir esclave; que si l'Église ne pouvait plus élire un prélat sans consulter l'empereur, elle lui était servilement subordonnée, et perdait tout le fruit de la mort du Christ; que donner l'investiture par la crosse et l'anneau, choses qui, de leur nature, appartiennent à l'autel, c'est usurper sur Dieu même; que mettre, en signe d'obéissance, des mains sanctifiées par le corps et le sang du Seigneur dans les mains d'un laïque, que le glaive a teintes de sang, c'est déroger à son rang et à l'onction sainte.

A ces mots, les ambassadeurs, frémissant de colère, firent grand bruit, rompirent la conférence, et dirent, en se retirant : « Ce n'est pas ici, mais à Rome, et à coups d'épée, « qu'on videra cette question. »

Cependant le pontife envoya plusieurs personnes sages pour parler de cette affaire avec le chancelier impérial, qui n'avait point paru à l'assemblée, et le fit prier de contribuer

à la paix du sacerdoce et de l'empire; car Henri V ne faisait rien que par l'avis de ce seigneur.

Les Allemands étant partis, le pape se rendit à Troyes, où il tint un grand concile annoncé depuis longtemps (1).

On y fit des règlements pour maintenir la liberté des élections, et pour confirmer la condamnation des investitures; on excommunia ceux qui violaient la trève de Dieu pendant la croisade, ainsi que plusieurs évêques allemands, pour ne s'être pas rendus au concile; et l'archevêque de Mayence fut suspendu de ses fonctions.

Pendant ce concile, l'église de Dol, en Bretagne, envoya des députés au pape pour le prier d'engager Vulgrin, chancelier de l'église de Chartres, qu'ils venaient d'élire évêque, d'accepter cette dignité. Le pape approuva ce choix, nonobstant la résistance de Vulgrin qui était présent, et qui, de retour à Chartres, déclara formellement son refus à Yves, son évêque. Ce prélat écrivit alors au pontife : « Quoique « Vulgrin soit homme de lettres et de bonnes mœurs, il « allègue toutefois plusieurs raisons de son insuffisance, « et dit qu'il n'y a rien qu'il ne soit prêt à souffrir, plutôt « que de souffrir en ce temps-ci la charge de l'épiscopat. « Vous savez que les lois séculières ne permettent pas de « marier un fils de famille sans son consentement; com- « bien est-il plus nécessaire pour donner un époux à « l'Église! et quel bien pourra-t-il faire en agissant par « contrainte! Je vous prie donc, à genoux, de ne pas l'y « engager par votre autorité. Je suis obligé de pourvoir à « son salut autant qu'il m'est possible, puisque je l'ai levé « des fonts. » Yves écrivit également au clergé de Dol et au comte Étienne pour leur dire que s'ils ne voulaient point faire une autre élection, ils eussent recours au pape, qui seul avait le droit de contraindre Vulgrin.

(1) Ce concile se tint au mois de mai 1107.

Pascal II ne voulut point faire violence à cet humble lésiastique, et alors on élut Baudri, qui était abbé de ırgueil et poète distingué pour son temps.

Le pape reprit bientôt la route d'Italie, aussi satisfait des ınçais que mécontent des Allemands.

L'année suivante (1), le roi mourut vers la fin de juillet, château de Melun; et son corps fut porté au monastère Saint-Benoît-sur-Loire, ainsi qu'il l'avait prescrit, disant il n'avait ni assez bien vécu, ni assez bien servi l'Église ır mériter d'être enterré à Saint-Denis avec ses prédéseurs.

Le nom de ce prince, dont le règne fut si long et pent la durée duquel s'accomplirent les événements les plus morables de l'histoire, se perd en quelque sorte au ieu de ces grands, de ces illustres noms des seigneurs la croisade.

Et cependant, ce prince, qu'on ne connaît guère que par faiblesses, son mariage adultère et son excommunican, fut un habile politique. Il sut mettre à profit toutes les constances pour affermir son pouvoir, augmenter ses hesses et réunir à la couronne de grandes possessions.

Sa taille était majestueuse, élevée, sa figure agréable, n esprit cultivé, son langage éloquent.

---

(1) An 1108.

LV.

RÈGNE DE LOUIS-LE-GROS. — SACRE DE CE PRINCE PAR L'ARCHEVÊQUE DE SENS. — PRÉTENTIONS DE L'ARCHEVÊQUE DE REIMS. — EXPLOITS DE LOUIS-LE-GROS. — GUERRE AVEC HENRI Ier, ROI D'ANGLETERRE. — PRINCIPAUX ÉVÊQUES DE L'ÉGLISE GALLICANE A CETTE ÉPOQUE. — TRAITÉ ENTRE LE PAPE PASCAL II ET L'EMPEREUR HENRI V AU SUJET DES INVESTITURES. — PERFIDIE DE CE PRINCE, QUI FAIT LE PAPE PRISONNIER. — SOULÈVEMENT DES ROMAINS. — PASCAL II FORCÉ DE CÉDER A L'EMPEREUR LE DROIT D'INVESTITURE. — SON RETOUR A ROME. — CONCILE DE LATRAN. — CONCILES EN FRANCE. — ÉTABLISSEMENT DES COMMUNES. — GRAVES DÉSORDRES A LAON AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMUNE. — RECONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE DE LAON. — QUÊTES AVEC DES RELIQUES. — TROUBLES A AMIENS A L'OCCASION DE LA COMMUNE. — SAINT GODEFROI, ÉVÊQUE D'AMIENS, SE RETIRE A LA CHARTREUSE; — SON RETOUR A AMIENS. — PRISE DU CHATEAU DE CRÉCI PAR LOUIS-LE-GROS. — MANICHÉENS DANS LE SOISSONNAIS. — ORDRE DES CHEVALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM. — L'ORDRE DE VALLOMBREUSE SE RÉPAND EN FRANCE. — COMMENCEMENTS DE SAINT BERNARD. — HISTOIRE DE CE SAINT ET DE SA FAMILLE. — FONDATION DE CLAIRVAUX. — SAINT BERNARD ABBÉ DE CLAIRVAUX. — GUILLAUME DE CHAMPEAUX. — PROGRÈS DE L'INSTITUT DE FONTEVRAULT. — ZÈLE DE ROBERT D'ARBRISSEL. — MORT D'YVES DE CHARTRES. — SES OUVRAGES. — HISTOIRE D'ABÉLARD. — MORT DU PAPE PASCAL II. — GÉLASE II, SON SUCCESSEUR, SE RÉFUGIE EN FRANCE. — GRÉGOIRE VIII ANTI-PAPE. — MORT DU PAPE GÉLASE A CLUNY. — GUI, ARCHEVÊQUE DE VIENNE, EST ÉLU PAPE SOUS LE NOM DE CALIXTE II. — CONCILES DE TOULOUSE, DE REIMS. — NAUFRAGE DE LA FAMILLE DU ROI D'ANGLETERRE. — DÉPART DU PAPE. — HISTOIRE DE SAINT NORBERT, FONDATEUR DES PRÉMONTRÉS. — RÉPUTATION DE SAINT BERNARD. — ABÉLARD CONDAMNÉ PAR LE CONCILE DE SOISSONS. — FONDATION DU PARACLET. — L'AFFAIRE DES INVESTITURES HEUREUSEMENT TERMINÉE. — L'EMPEREUR S'AVANCE POUR ATTAQUER REIMS. — ARMÉE FORMIDABLE DE LOUIS-LE-GROS. — ORIFLAMME. — L'EMPEREUR SE RETIRE. — MORT DE QUELQUES SAINTS PERSONNAGES. — MORT DU PAPE CALIXTE II. — HONORIUS II MONTE SUR LE SAINT-SIÉGE. — MORT DE L'EMPEREUR HENRI V. — LA COURONNE D'ALLEMAGNE EST DONNÉE A LOTHAIRE II. — SAINT NORBERT ÉLU ÉVÊQUE DE MAGDEBOURG. — CONCILE DE NANTES. — ASSASSINAT DE CHARLES-LE-BON, COMTE DE FLANDRE. — CONCILE DE TROYES. — ORDRE DES TEMPLIERS. — CONCILE DE ROUEN. — MORT D'HONORIUS II. — INNOCENT II ÉLU PAPE. — SCHISME D'ANACLET. — ORDERIC VITAL. (*Voir en note.*) — CONCILE D'ÉTAMPES. — INNOCENT II SE RÉFUGIE EN FRANCE. — MIRACLE OPÉRÉ PAR LES RELIQUES DE SAINTE GENEVIÈVE. — MORT DE PHILIPPE, FILS AÎNÉ DU ROI. — CONCILE DE REIMS. — LE ROI ASSOCIE SON FILS LOUIS AU

...ISME. — GRAND CONCILE DE REIMS. — INNOCENT II RETOURNE EN ITALIE. SCHISME EN AQUITAINE. — CONCILE DE PISE. — SAINT BERNARD EN ITA... — SES MIRACLES. — IL ÉTEINT LE SCHISME D'AQUITAINE. — HISTOIRE PONS DE LARAZE. — FIN DU SCHISME D'ANACLET. — MARIAGE DE LOUIS-JEUNE. — MORT DE LOUIS-LE-GROS.

ouis VI, surnommé *le Gros* (1), avait été reconnu roi vivant de son père; mais, suivant la coutume, il se fit ronner et sacrer de nouveau. Cette cérémonie se fit à ans, le 3 août 1108. L'archevêque de Reims ayant pris session de son siége sans l'agrément du roi, Louis ne lut point être sacré par lui. Daimbert, archevêque de s, assisté de Galon de Paris, de Jean d'Orléans, d'Yves Chartres, de Manassé de Meaux, d'Humbald d'Auxerre le Hugues de Nevers, ses suffragants, donna l'onction ite au roi, lui ôta le glaive de la milice séculière, lui cei- t celui de l'Église pour la punition des malfaiteurs, ouronna du diadème et lui remit, avec l'approbation du gé et du peuple, tous les insignes de la royauté, ainsi le sceptre et la main de justice, afin qu'il eût à s'en ir pour la défense des églises et des pauvres (2). La bration de l'office divin était à peine achevée, qu'il va des députés de l'église de Reims; ils étaient envoyés r s'opposer au sacre, en disant que le couronnement des appartenait à leur église; que ce droit, établi par Clo- n'avait jamais été mis en contestation, et que quiconque tait le violer encourrait par ce fait l'excommunication. Ces députés, trouvant tout accompli, se retirèrent aussi-, en se bornant à protester.

(1) Philippe Ier n'eut de la reine Berthe que Louis et la princesse Cons-ce, qui, ainsi qu'on l'a vu, fut mariée à Bohémond; de Bertrade il eut s enfans : Philippe, Florus ou Fleury, et Cécile, qui épousa le fameux crède, et après la mort de celui-ci, Pons de Toulouse, comte de Tri-i.

(2) Voy. la *Vie de Louis-le-Gros*, par SUGER, chap. XIII.

Ce différend donna lieu à divers écrits. Yves de Chartres publia une lettre pour repousser les prétentions de l'église de Reims. Il y disait que l'archevêque et les suffragants de Sens n'avaient, en sacrant le roi, rien fait contre la raison, contre la coutume, contre les lois; que le prince étant roi de toutes les provinces, il pouvait, à son choix, se faire couronner où et par qui il lui plaisait; qu'ainsi Caribert et Gontran, petits-fils de Clovis, n'avaient ni été couronnés à Reims, ni par des archevêques de Reims; qu'il en était de même de Pepin et de ses deux fils, Charles et Carloman; que Louis-le-Bègue avait été sacré à Ferrières par quelques évêques, et sans qu'il s'y trouvât de métropolitain; le roi Eudes à Sens, Raoul à Soissons, Louis-d'Outre-Mer à Laon; que depuis la troisième race, Robert avait été aussi sacré à Laon, et Hugues-le-Grand, fils de Robert, à Compiègne; que tant d'exemples suffisaient pour démontrer qu'il n'existait pas sur ce point de coutume invariable; qu'enfin on ne pouvait citer aucune loi qui défendît de faire autre part qu'à Reims le sacre de nos rois; que quant aux priviléges sur lesquels s'appuierait cette église, ils étaient nuls pour les autres évêques, puisqu'on ne les avait ni lus dans des conciles généraux, ni notifiés en aucune manière; mais que d'ailleurs, fussent-ils valables, on n'aurait point dû y avoir égard, soit à cause de l'interdit dont Reims était frappé, soit à raison des circonstances, car quelques conspirateurs cherchaient à dépouiller Louis, et le bien de l'État ne comportait aucun retard.

Raoul-le-Vert, archevêque de Reims, ne soutint pas longtemps ses prétentions, et ayant obtenu par le crédit d'Yves de Chartres les bonnes grâces de Louis, il vint à Orléans saluer ce prince et lui prêter serment de fidélité.

L'empressement qu'on avait mis à couronner le roi avait déjoué les intrigues, sans ruiner l'espoir, sans arrêter l'audace des seigneurs factieux.

Mais Louis était brave, actif, vigilant; il s'était signalé us Philippe, son père, par son ardeur à châtier les oppresurs, à réprimer la licence, à pourvoir aux besoins des glises, à veiller à la sûreté des laboureurs, des pauvres, es artisans (1), et il sut tenir tête à toutes les factions, à utes les révoltes, quoiqu'elles eussent des chefs puissants, rit Mantes, Monthléri, Corbeil, le château de Puiset (2), t triompha des rebelles, en diverses expéditions, après de onstants efforts.

Ce prince eut aussi de sanglants démêlés avec Henri I[er], roi d'Angleterre et duc de Normandie, au sujet du château de Gisors. On avait stipulé que cette forteresse, mise en séquestre entre les mains d'un tiers, resterait entièrement neutre, et que, quel que fût l'acte en vertu duquel l'un des deux souverains s'en serait rendu maître, il devrait la détruire de fond en comble dans le délai de quarante jours. Or, Henri, tant par caresses que par menaces, en avait obtenu

---

(1) Voy. la *Vie de Louis-le-Gros*, par SUGER, chap. II.

(2) Le domaine du roi ne comprenait alors que Paris, Orléans, Etampes, Compiègne, Melun, quelques autres villes peu considérables, et Bourges. Tout le reste du royaume était la propriété de ses vassaux, qui à la vérité lui devaient et rendaient hommage; mais à cela près ils étaient maîtres chez eux. Ils levaient des troupes, exigeaient des tributs de leurs sujets; ils refusaient ou accordaient au roi, suivant leurs caprices, les secours qu'ils étaient obligés de lui donner dans les occasions de guerre, en vertu de leur hommage; et quelques-uns d'entre eux pouvaient mettre sur pied plus de troupes que le roi n'en pouvait lever dans son seul domaine. C'est ce qui causait, dit le P. Daniel, l'embarras continuel de nos rois, et c'est ce qui en produit même dans l'esprit des lecteurs, quand ils ne font pas cette réflexion; car ils sont surpris de voir un comte de Corbeil, un seigneur de Puiset, en Beauce, un seigneur de Couci, tenir tête à un roi de France, oser paraître en campagne devant lui et soutenir des siéges contre ses armées. Ajoutons que les domaines royaux étaient coupés de tous côtés et séparés les uns des autres par des fiefs qui appartenaient à des seigneurs turbulents et sans cesse en lutte avec leurs voisins; et comme le roi devait assistance aux vassaux qui réclamaient son appui, il se trouvait ainsi appelé, par les querelles des grands, à se mêler dans toutes les guerres qui éclataient dans le royaume; il eut donc pour ennemis tous ceux qu'il avait châtiés et fait rentrer dans le devoir.

la remise, et sans cesse éludait l'exécution des conventions.

Louis, voyant que ses sommations n'avaient produit aucun effet, fit proposer une entrevue pour finir cette affaire. De part et d'autre on déploya de grandes forces militaires, et cet appareil annonçait bien plus l'intention de combattre que de signer la paix.

De presque tous les points du royaume accoururent les grands : Robert, comte de Flandre, avec quatre mille hommes; Thibaut, comte du palais; le comte de Nevers, le duc des Bourguignons, ainsi qu'une foule d'autres. Tout ce monde passa sur les terres du comte de Meulan, qui avait pris parti pour le roi d'Angleterre, et y commit de grands dégâts.

On se rendit des deux côtés à Neaufles, et les armées assirent leur camp sur les rives opposées de la rivière d'Epte. Alors on envoya vers Henri pour lui signifier les intentions du roi. Celui des ambassadeurs qui portait la parole invoqua les stipulations et les promesses faites sous la foi du serment, en demanda l'exécution, et dit en finissant: « Il est honteux qu'un roi transgresse la loi, puisque les « rois et la loi commandent en vertu de la même puissance. « Que si les vôtres nient quelqu'une de ces choses ou refu- « sent faussement de les reconnaître vraies, nous sommes « prêts à les prouver par le témoignage de deux ou trois « barons et par le combat judiciaire. »

Henri fait partir aussitôt quelques personnes de sa cour, qui viennent trouver le roi en demandant que cette affaire se termine par les voies ordinaires de la justice.

Mais Louis envoya de nouveaux députés pour offrir que le comte de Flandre prouvât les faits par son courage et montrât, les armes à la main, de quel côté se trouvait le bon droit.

Pendant qu'on hésitait sur la réponse à faire, le roi de

France, impatienté, fit dire à son rival de détruire au plus tôt le château de Gisors, ou de se laver, dans un combat corps à corps avec lui, du crime d'avoir violé sa foi. Quelques soldats français, par une jactance ridicule ou par plaisanterie, sommèrent les deux rois d'aller se battre sur le pont qui joignait les deux rives, et qui, tremblant sous le poids d'un seul homme à cause de sa vétusté, menaçait à tout instant ruine. Le roi Louis, autant par légèreté que par audace, déclara qu'il y consentait; mais Henri refusa, et dit que lorsqu'il verrait venir le roi de France en un lieu où il dût se défendre, il ne le fuirait pas. Cette réponse timide ayant irrité les Français, on allait en venir aux mains; mais comme la nuit approchait, de part et d'autre on se retira, les Anglais à Gisors, les Français à Chaumont. Le lendemain, au point du jour, le combat s'engagea, et les Anglais furent battus (1).

Voilà quelle fut la cause, quel fut le commencement de la guerre entre le roi Louis et le roi d'Angleterre.

Pendant ce temps, Galon, évêque de Paris, faisait fleurir dans son église les lettres et les sciences; Marbode de Rennes et Baudri de Dol éclairaient la Bretagne; Hildeber du Mans faisait la gloire du Maine par l'éclat de ses vertus et de son érudition; Pierre de Poitiers soutenait l'Aquitaine par l'intrépidité de son zèle; Godefroi d'Amiens, Lambert d'Arras, Balderic ou Baudri de Noyon honoraient la seconde Belgique; saint Bertrand de Comminges édifiait par sa piété la province d'Auch ou la Novempopulanie, tandis que l'infatigable, le savant Yves brillait au-dessus de tous, comme la plus grande lumière du clergé français, et servait tout à la fois la cause de la religion, des mœurs, de l'ordre et de la paix publique (2).

---

(1) Voy. l'*Histoire de Louis-le-Gros*, par SUGER, chap. XV.

(2) Ce saint prélat, qui, pour me servir des expressions de Longueval,

Le 7 mars de l'an 1110, le pape Pascal II tint à Rome un concile où il renouvela les décrets contre les investitures et les canons, faisant défense aux laïques de disposer des biens des églises; on y excommunia aussi ceux qui pilleraient les débris des naufrages. Au mois de juin, il alla dans la Pouille, où il fit promettre au duc, au prince de Capoue et aux comtes du pays de l'aider, si besoin était, contre Henri d'Allemagne; et lorsqu'il fut de retour, il fit faire un pareil serment à tous les grands de Rome. Le pontife avait appris la résolution arrêtée par ce prince de passer en Italie, et il en redoutait les suites.

En effet, Henri V, ayant tenu à Ratisbonne une assemblée générale, avait déclaré qu'il était résolu d'aller à Rome pour y être couronné empereur et pour s'entendre avec le pape afin qu'il n'y eût plus désormais de querelle entre le sacerdoce et l'empire.

La noblesse et tous les seigneurs s'étant engagés à le suivre, Henri se mit en marche au mois d'août suivant avec une armée nombreuse, traversa la Lombardie, prit et brûla Novare, qui lui avait fermé ses portes, célébra les fêtes de Noël à Florence avec une grande pompe et se

---

était presque toujours l'interprète et la plume du clergé, écrivit au pape Pascal II une fort belle lettre pour le prier de ne pas accueillir la demande des habitants de Tournai, sujets de l'empereur, qui sollicitaient le rétablissement de leur évêché, uni à celui de Noyon depuis saint Médard. « ... Votre paternité sait, » écrivait-il, « que lorsque le sacerdoce et l'em-« pire s'accordent ensemble, le monde est bien gouverné, l'Eglise fleurit « et fructifie. Mais si la discorde les divise, non-seulement les petites « choses ne croissent point, mais encore les grandes dépérissent... Comme « dans le siècle où nous sommes la dignité épiscopale serait déshonorée « par la pauvreté, il faut prendre garde qu'en divisant ces deux églises, « l'évêque de Tournai et celui de Noyon n'aient pas de quoi soutenir leur « rang. »

Cette lettre fit impression sur l'esprit du pontife, qui craignait de se brouiller avec la France; et l'église de Tournai n'obtint le rétablissement de son siége qu'environ quarante ans après. (Voy. Longueval, liv. XXIII.)

rendit à Sutri, où ses ambassadeurs lui apportèrent le traité qu'ils avaient conclu avec le pape, qui envoyait aussi des députés pour le faire ratifier.

Par ce traité, l'empereur promettait de renoncer publiquement et par écrit aux investitures le jour de son couronnement, de laisser au pape la jouissance pleine et entière de tout ce que les empereurs avaient donné au saint-siége, et de ne souffrir jamais qu'on entreprît de le déposer du pontificat, ni de lui ôter la vie, la liberté, ni de le priver d'aucun de ses membres.

De son côté, le pape s'engageait à ordonner aux évêques d'abandonner à l'empereur toutes les régales (1), c'est-à-dire tous les biens que leurs églises tenaient de la pieuse libéralité des empereurs depuis Charlemagne, et s'obligeait à lui donner une bulle par laquelle il serait défendu, sous peine d'excommunication, à tous les évêques présents ou absents de ne prétendre jamais rien sur ces régales, ni de vouloir rentrer en possession des duchés, marquisats, comtés, villes, châteaux, métairies, péages, droits de monnaie et de justice et de tous autres semblables qu'ils avaient tenus de l'empire, et qui retourneraient à l'empereur, sans que jamais ni le pape ni ses successeurs ne pussent les troubler ou inquiéter dans la possession de ces régales, ce qu'il serait obligé de confirmer par acte authentique portant malédiction avec anathème sur tous ceux qui entreprendraient quelque chose de contraire à cet engagement. Enfin il promettait de lui donner la couronne impériale avec toutes les solennités accoutumées, et de l'aider de tout le pouvoir que lui donnait sa dignité à conserver l'empire.

---

(1) Anciennement les princes, après la mort d'un évêque, avaient droit de jouir de tous les fruits et revenus de l'évêché, et de conférer les prébendes et les autres bénéfices qui en dépendaient, jusqu'à ce qu'un autre évêque eût prêté serment de fidélité. Ce droit était appelé *régale*.

Le 7 mars de l'an 1110, le pape Pascal II tint à Rome un concile où il renouvela les décrets contre les investitures et les canons, faisant défense aux laïques de disposer des biens des églises ; on y excommunia aussi ceux qui pilleraient les débris des naufrages. Au mois de juin, il alla dans la Pouille, où il fit promettre au duc, au prince de Capoue et aux comtes du pays de l'aider, si besoin était, contre Henri d'Allemagne ; et lorsqu'il fut de retour, il fit faire un pareil serment à tous les grands de Rome. Le pontife avait appris la résolution arrêtée par ce prince de passer en Italie, et il en redoutait les suites.

En effet, Henri V, ayant tenu à Ratisbonne une assemblée générale, avait déclaré qu'il était résolu d'aller à Rome pour y être couronné empereur et pour s'entendre avec le pape afin qu'il n'y eût plus désormais de querelle entre le sacerdoce et l'empire.

La noblesse et tous les seigneurs s'étant engagés à le suivre, Henri se mit en marche au mois d'août suivant avec une armée nombreuse, traversa la Lombardie, prit et brûla Novare, qui lui avait fermé ses portes, célébra les fêtes de Noël à Florence avec une grande pompe et se

---

était presque toujours l'interprète et la plume du clergé, écrivit au pape Pascal II une fort belle lettre pour le prier de ne pas accueillir la demande des habitants de Tournai, sujets de l'empereur, qui sollicitaient le rétablissement de leur évêché, uni à celui de Noyon depuis saint Médard. « ... Votre paternité sait, » écrivait-il, « que lorsque le sacerdoce et l'empire s'accordent ensemble, le monde est bien gouverné, l'Eglise fleurit « et fructifie. Mais si la discorde les divise, non-seulement les petites « choses ne croissent point, mais encore les grandes dépérissent... Comme « dans le siècle où nous sommes la dignité épiscopale serait déshonorée « par la pauvreté, il faut prendre garde qu'en divisant ces deux églises, « l'évêque de Tournai et celui de Noyon n'aient pas de quoi soutenir leur « rang. »

Cette lettre fit impression sur l'esprit du pontife, qui craignait de se brouiller avec la France ; et l'église de Tournai n'obtint le rétablissement de son siége qu'environ quarante ans après. (Voy. Longueval, liv. XXIII.)

rendit à Sutri, où ses ambassadeurs lui apportèrent le traité qu'ils avaient conclu avec le pape, qui envoyait aussi des députés pour le faire ratifier.

Par ce traité, l'empereur promettait de renoncer publiquement et par écrit aux investitures le jour de son couronnement, de laisser au pape la jouissance pleine et entière de tout ce que les empereurs avaient donné au saint-siége, et de ne souffrir jamais qu'on entreprît de le déposer du pontificat, ni de lui ôter la vie, la liberté, ni de le priver d'aucun de ses membres.

De son côté, le pape s'engageait à ordonner aux évêques d'abandonner à l'empereur toutes les régales (1), c'est-à-dire tous les biens que leurs églises tenaient de la pieuse libéralité des empereurs depuis Charlemagne, et s'obligeait à lui donner une bulle par laquelle il serait défendu, sous peine d'excommunication, à tous les évêques présents ou absents de ne prétendre jamais rien sur ces régales, ni de vouloir rentrer en possession des duchés, marquisats, comtés, villes, châteaux, métairies, péages, droits de monnaie et de justice et de tous autres semblables qu'ils avaient tenus de l'empire, et qui retourneraient à l'empereur, sans que jamais ni le pape ni ses successeurs ne pussent les troubler ou inquiéter dans la possession de ces régales, ce qu'il serait obligé de confirmer par acte authentique portant malédiction avec anathème sur tous ceux qui entreprendraient quelque chose de contraire à cet engagement. Enfin il promettait de lui donner la couronne impériale avec toutes les solennités accoutumées, et de l'aider de tout le pouvoir que lui donnait sa dignité à conserver l'empire.

---

(1) Anciennement les princes, après la mort d'un évêque, avaient droit de jouir de tous les fruits et revenus de l'évêché, et de conférer les prébendes et les autres bénéfices qui en dépendaient, jusqu'à ce qu'un autre évêque eût prêté serment de fidélité. Ce droit était appelé *régale*.

Ces engagements avaient été rédigés par écrit de part et d'autre, pour en faire réciproquement un échange, et l'on avait stipulé que des otages seraient remis des deux côtés pour garantir ces conventions. Ces précautions marquaient beaucoup de défiance, et ce n'était pas sans raison.

L'empereur, ayant lu ce traité, le ratifia sur-le-champ, et jura qu'il l'observerait, à condition que cet échange qu'il faisait du droit des investitures avec les régales serait approuvé et solennellement confirmé du commun consentement de toute l'Église et de tous les princes du royaume d'Allemagne (1).

Tout se trouvant ainsi réglé, Henri s'avança vers Rome, fut camper le 11 février du côté du bourg Saint-Pierre, en deçà du Tibre, et le lendemain, qui était le dimanche de la Quinquagésime, il fit son entrée dans la ville. On le reçut avec de grands honneurs ; le clergé, s'étant porté au devant de lui, le conduisit en procession (2) jusqu'à l'église

(1) Voilà ce que dit l'auteur que Conrad, abbé d'Ursperge, a transcrit, et qui ajoute que l'on croyait que cela ne pourrait jamais se faire, ou du moins ne se ferait qu'avec une extrême difficulté : *Quod etiam vix aut nullo modo fieri posse credebatur.* Le cardinal Baronius, en citant dans ses *Annales ecclésiastiques* la chronique de cet abbé d'Ursperge à l'occasion de la révolte de Henri V contre son père, dit que cet abbé écrivait en ce temps-là ; mais ce grand cardinal, qui, comme l'observe le P. Maimbourg, pour avoir trop à faire n'avait pas le loisir de tout lire, ainsi que cela se voit encore assez souvent, s'est manifestement trompé ; car s'il avait bien lu cette chronique, il y aurait trouvé que cet abbé dit qu'il ne fut fait prêtre qu'en l'année *mil deux cent deux* ; que cinq ans après il se fit religieux, et qu'en l'année *mil deux cent quinze* il devint abbé d'Ursperge, dans le diocèse d'Augsbourg. Il aurait vu enfin que l'auteur finit sa chronique l'an 1229. Ce qui a occasionné l'erreur du savant cardinal, c'est un passage de cet écrit dans lequel l'auteur dit qu'étant arrivé à Rome *en l'année mil cent deux*, etc. Mais l'abbé d'Ursperge, suivant la coutume des moines écrivains de cette époque, s'est borné à transcrire mot à mot ce qu'il a trouvé dans différens auteurs.

(2) Le diacre Pierre, dans la chronique du Mont-Cassin, dit que le pape envoya au devant de l'empereur des acolytes avec des chandeliers et des croix, et des personnes portant des enseignes représentant des aigles, des

de Saint-Pierre; et ce prince, ayant monté les degrés, trouva le pape qui l'attendait, se prosterna, lui baisa les pieds, et puis, s'étant embrassés tous deux, il fut proclamé empereur. Alors, prenant la main droite du pape, il entra dans la basilique, et tous les deux s'étant assis, le pape pria Henri de renoncer publiquement aux investitures, suivant les termes du traité. Le prince se leva, se rendit dans la sacristie, afin d'en conférer avec les prélats d'Allemagne; ceux-ci protestèrent contre le traité, et, rentrant dans l'église, déclarèrent qu'on ne pouvait nullement disposer de leurs biens, ni enlever à leurs églises ce que les rois et les empereurs leur avaient donné. Le pape répondit que *l'on devait rendre à César ce qui appartenait à César; que celui qui s'était engagé dans la milice de Dieu ne devait point s'embarrasser des affaires séculières, et que, d'après saint Ambroise, ceux qui le faisaient étaient indignes du sacerdoce*. Mais ces belles, ces admirables maximes ne les touchèrent pas, et ils continuèrent à protester, disant qu'ils entendaient jouir du patrimoine de leurs évêchés.

Henri V dit alors au pape qu'avant de traiter de leur différend, il fallait finir celui d'un seigneur romain nommé Étienne-le-Normand.

Le pape répliqua : « Une grande partie du jour est déjà « passée; l'office sera long, commençons donc par ce qui « vous regarde. »

Aussitôt, un seigneur allemand s'écria d'un ton arrogant : « A quoi bon tant de discours? nous n'avons que « faire de vos conditions. Sachez que notre empereur « veut être couronné comme l'ont été Charles, Louis et « Pepin. »

Mais le pape ayant déclaré qu'il ne ferait le couronne-

---

lions, des loups et des dragons, *aquiliferos, leoniferos, lupiferos et draconarios*.

ment que tout autant que Henri promettrait publiquement d'observer le traité, ce prince, enflammé de colère, le fit entourer par ses gardes.

Cependant, les cardinaux et les évêques, voyant l'heure avancée, engagèrent le pape à couronner Henri, sauf à régler plus tard le reste. Mais les Allemands repoussèrent encore cette proposition et permirent à peine au pape de monter à l'autel pour célébrer la messe. Dès qu'elle fut finie, les soldats mirent la main sur le pontife, l'entraînèrent dans un logis voisin, hors de l'enceinte de l'église, et le gardèrent prisonnier avec plusieurs cardinaux, prélats, prêtres et gentilhommes italiens dont ils s'étaient également saisis.

Un tumulte effroyable succède à cette arrestation; les Allemands tirent leurs épées, frappent de tous côtés dans l'église, égorgent quantité de gens, pillent les meubles précieux, tandis que la foule désarmée se précipite aux portes avec des cris affreux. On ne vit jamais un désordre plus grand, un attentat plus exécrable.

Conrad, archevêque de Saltzbourg, fut le seul des prélats allemands qui osa élever la voix pour arrêter, par un blâme énergique, le bras de ces forcenés, et comme un seigneur de sa nation le menaçait de le tuer s'il ne se taisait, il lui présenta aussitôt la gorge en disant : « Frappe si tu veux; j'aime mieux périr que de donner « lieu, par mon silence, de croire que j'approuve une ac« tion si détestable. »

Cependant, le peuple court aux armes, attaque avec vigueur les soldats de Henri V, en met beaucoup sur le carreau, et continue de presser les autres.

L'empereur, qui était venu pour secourir les siens, faillit y laisser la vie, et ne dut son salut qu'au dévouement d'Othon, gouverneur de Milan, qui, ayant été pris lui-même, fut bientôt mis en pièces.

Cependant, les soldats qui étaient au camp, s'étant rendus sur le lieu du combat, repoussent les Romains et en tuent un grand nombre. L'empereur ramène alors ses troupes dans le camp, en sort deux jours après, emmenant avec lui le pape et les autres captifs, passe le Tibre auprès du mont Soracte, ravage les campagnes voisines, fait dépouiller Pascal des ornements pontificaux, le tient pendant deux mois étroitement gardé, et menace de lui faire souffrir la mort ou la mutilation des membres, ainsi qu'aux autres prisonniers, s'il persiste dans son refus.

Le pontife reste inébranlable, et déclare qu'il préfère mourir que de violer les droits de l'Eglise. Mais ceux qui partageaient ses fers le pressent, le sollicitent, lui représentent leur extrême misère, la désolation prochaine de Rome qui ne pouvait manquer d'être prise, ensuite saccagée, le danger d'un nouveau schisme, les innombrables maux qui en seraient la suite, tandis qu'il pourrait éviter tout cela en accordant à Henri ce dont tant d'autres papes avaient laissé jouir les empereurs. Pascal, vaincu par leurs larmes, et ne pouvant retenir les siennes : « Je suis donc « contraint, » s'écria-t-il, « de faire pour la paix de l'Église « ce que je n'aurais pas fait pour conserver ma vie ! »

Le mardi 11 avril (1), l'on dressa un traité portant, que le pape accordait les investitures à l'empereur, qu'il oublierait ce qui s'était passé, qu'il n'excommunierait jamais l'empereur, et qu'il l'aiderait de tout son pouvoir à conserver l'empire. Cet engagement fut souscrit par seize cardinaux.

Henri, de son côté, s'engageait à mettre en liberté, sous deux jours au plus tard, le pape, les cardinaux, les évêques et tous les autres prisonniers, et de ne faire, à l'avenir, arrêter aucune personne fidèle au pape, de pro-

(1) An 1111.

téger les Romains, de restituer à Pascal ce qu'on lui avait pris du patrimoine du saint-siége, et de lui rendre, sauf l'honneur de l'empire, l'obéissance due par les empereurs catholiques aux pontifes romains. Ces articles furent signés par l'empereur, quatre évêques et plusieurs seigneurs, qui prêtèrent serment sur les saints Evangiles de les observer inviolablement.

Les choses ainsi réglées, le pape, l'empereur et leur suite rentrèrent dans Rome (1) du côté du Vatican, et furent d'abord à la basilique de Saint-Pierre où le couronnement eut lieu; et pendant la messe, lorsque arriva le moment de la communion, le pape rompit l'hostie, en prit une partie et donna l'autre à l'empereur en disant : « Voici « le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ, né de la Vierge, « et qui a souffert sur la croix; je vous le donne en confir- « mation de la paix que nous avons faite et de la con- « corde qui existe entre nous. Comme cette partie du « sacrement est divisée de l'autre, ainsi soit séparé du « royaume de Jésus-Christ celui qui violera ce traité. »

Après cette cérémonie, le pape et l'empereur se séparèrent en se donnant des témoignages réciproques de bienveillance et d'affection.

La conduite de Pascal II fut hautement blâmée par les cardinaux et par les prélats qui n'avaient point partagé sa prison, et qui, s'étant assemblés pendant que le pape était absent de Rome, cassèrent, par un décret, tout ce qu'il avait fait. Le pape en ayant eu avis, leur écrivit, le 5 juillet, de Terracine, pour les reprendre avec douceur de leur zèle indiscret, et pour leur promettre de corriger ce que, du reste, il n'avait fait que pour éviter la ruine de Rome.

Or, comme cette affaire faisait grand bruit, et pouvait avoir de fâcheuses suites, Gérard, évêque d'Angoulême, et

(1) Le jeudi 13 avril.

légat du saint-siége en Aquitaine, partit aussitôt pour Rome et assista, avec Galon, évêque de Laon, au concile assemblé par le pape et qui fut ouvert le 28 mars 1112, dans l'église de Latran. Il s'y trouva douze archevêques, cent quatorze évêques, y compris les cardinaux évêques, outre vingt-trois autres, tant prêtres que diacres, et un très-grand nombre d'abbés et d'autres ecclésiastiques.

Le pape, voulant porter quelque remède au scandale qu'il pensait avoir donné, raconta d'abord ce qu'il avait fait avec l'empereur, protestant avec sincérité qu'il y avait été contraint, non point pour se garantir lui-même du péril, mais pour sauver les autres prisonniers, Rome même et toute l'Église, qui n'eût pu autrement éviter les maux qui suivent toujours un schisme; il dit ensuite que, quoiqu'on n'eût point tenu tout ce qu'on lui avait promis, il ne ferait pourtant rien contre le serment qu'il avait prêté de ne jamais excommunier l'empereur, et de ne plus l'inquiéter sur les investitures; et il ajouta néanmoins que, comme il avouait que le privilége qu'il avait octroyé pour une bonne fin, sans le consentement de la plupart des cardinaux, avait été très-mal donné, il désirait qu'on réparât sa faute de la manière la plus convenable pour le bien de l'Eglise.

Après avoir ainsi parlé, Pascal II, désirant se punir de sa faute, quitta la chappe et la mitre, déclara qu'il était prêt à renoncer au pontificat et pria les pères du concile de faire de lui ce qu'ils voudraient; mais ceux-ci, touchés de ses regrets et de sa modestie, lui firent reprendre ses ornements et se bornèrent à déclarer que le privilége des investitures, ayant été extorqué par la violence, était nul et abusif.

Il se tint à ce même sujet plusieurs autres conciles en divers lieux. Guy, archevêque de Vienne, en assembla un dans sa métropole où il cassa ce privilége, déclara que c'était une hérésie de croire qu'on pût recevoir d'un laïque

l'investiture des dignités de l'Église, et, de plus, excommunia solennellement l'empereur, à l'exemple de Conon légat en Palestine, qui avait frappé ce prince d'anathème dans un concile à Jérusalem, et qui, visitant plus tard, en sa même qualité de légat, les royaumes et les provinces d'Occident, excommuniait toujours l'empereur partout, en Grèce, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine, en France.

Jean (1), archevêque de Lyon, indiqua également un concile à Anse et y appela Daimberg (2), archevêque de Sens et ses suffragants, parmi lesquels était Yves de Chartres; mais ils répondirent qu'ils ne pouvaient s'y rendre : « Nous « craignons, » disaient-ils dans leur lettre, « de sortir des « bornes marquées par nos pères; car il est contre les « anciennes règles que l'évêque d'un premier siége invite « les évêques d'une autre province à un concile hors de leur « province, à moins que le pape ne l'ordonne, ou qu'une « des églises de la province n'en appelle au primat pour « une cause qui n'aurait pas pu être terminée dans la pro« vince. D'ailleurs, » ajoutaient-ils, « vous voulez traiter « des investitures en ce concile, et découvrir ainsi la honte « de votre père au lieu de la cacher. Car ce que le pape a « fait pour éviter la ruine du peuple, il a été contraint de le « faire, mais sa volonté n'y a point pris part.

« Quant à ce qui est de l'investiture, c'est à tort que « quelques-uns l'appellent hérésie; l'hérésie n'est que « l'erreur dans la foi. La foi et l'erreur procèdent du cœur, « et cette investiture qui excite un si grand mouvement « n'est que dans l'action dans les mains de celui qui la « donne et de celui qui la reçoit... Cependant si un laïque « était assez insensé pour croire qu'en donnant le bâton

---

(1) Ce prélat parvint en 1119 au saint-siége, qu'il occupa sous le nom de Calixte II, et mit fin, en 1122, à ce fameux différend sur les investitures.

(2) Ou Josceram, suivant le P. Mabillon.

« pastoral, il donne un sacrement ou une chose sacra-
« mentelle, nous le jugeons hérétique, non à cause de l'in-
« vestiture manuelle, mais à cause de sa présomption.
« Néanmoins si nous voulons appeler les choses par leur
« nom, on peut dire que l'investiture est une usurpation
« sacrilége des droits de l'Église. Il faut retrancher ces
« abus quand on le peut sans faire un schisme... Quand
« on ne le peut sans causer un schisme, il faut le souffrir
« en réclamant avec discrétion. »

L'archevêque de Lyon répondit à cette lettre, dont Yves était l'auteur, que les primats avaient le droit de convoquer des conciles dans l'étendue de leur primatie, comme les métropolitains dans le district de leurs provinces; que le concile avait été indiqué dans la première lyonnaise, laquelle n'était point une province étrangère pour les évêques des autres lyonnaises; ensuite, il ajoutait que si les ennemis de l'Église étaient nombreux, ce n'était pas une raison pour conclure qu'il ne fallait rien faire. « C'est, » disait-il, « comme si vous nous exhortiez d'être
« courageux contre les lâches et d'être timides contre
« ceux qui résistent, d'être hardis dans la paix et de fuir
« à la guerre. » Ce primat déclarait enfin que, quoique, à proprement parler, l'investiture extérieure ne fût point une hérésie, c'en était une de croire et de soutenir que l'investiture fût licite.

Geoffroi, abbé de Vendôme, écrivit au pape en termes assez durs; Hildebert, évêque du Mans, fit au contraire une apologie pour la défense du pontife : « Il est, » disait-il,
« de la prudence de celui qui gouverne de porter ou
« d'abroger les lois selon les conjonctures; nous devons
« interpréter en bonne part ce que font nos supérieurs,
« quand nous ne savons pas pourquoi ils le font; et ce
« n'est point aux brebis à reprendre le pasteur. »

Cependant une nouvelle puissance surgissait, et se fon-

dait insensiblement dans la société française; l'ancienne organisation municipale dont les Gaules avaient si longtemps joui, et dont le souvenir ne s'était point éteint, se relevait peu à peu (1). Les vexations et les violences exercées par les seigneurs sur le peuple des villes et des bourgs situés dans leurs domaines étaient fréquentes, souvent atroces, prodigieusement irritantes; la sécurité manquait encore plus que la liberté; les bourgeois se réunirent, s'insurgèrent pour se défendre (2), et cette association de secours mutuels fit naître les *communes* (3).

---

(1) Lorsque Clovis fit la conquête des Gaules, la plupart des cités avaient une administration intérieure, une police, des revenus publics, leurs assemblées, leurs milices, leurs magistrats, et étaient gouvernées comme les *municipes* romains. Les *municipaux*, ainsi que le dit Aulu-Gelle, étaient les citoyens des villes qui se régissaient d'après leurs règlements et usages particuliers, et qui partageaient avec les habitants de Rome l'honneur de la bourgeoisie romaine : *Municipes ergo sunt cives romani ex municipiis, legibus suis et suo jure utentes muneris tantum cum populo romano honorarii participes*. (*Noctes atticæ*, lib. XVI, cap. XIII.)

(2) Voyez le *Cours d'histoire moderne* de M. Guizot.

(3) Orderic Vital dit que c'est en l'année 1108, époque de la mort de Philippe Ier, qu'une communauté populaire fut établie en France par les évêques, de manière que les prêtres accompagnaient le roi aux combats ou aux siéges avec les bannières et tous les paroissiens. *Tum ergo communitas in Franciâ popularis statuta est a præsulibus, ut presbyteri comitarentur regi ad obsidionem vel pugnam cum vexillis et parrochianis omnibus*. (ORDERICI VITALIS *Hist.*, lib. II.) Quelques auteurs attribuent l'établissement des communes à la politique de Louis-le-Gros, qui aurait voulu faire de la puissance des bourgeois un contre-poids à celle des seigneurs. C'est aussi ce qu'on trouve écrit dans le préambule de la charte de 1814, qu'on ne peut citer comme faisant autorité en histoire. Mais l'organisation en *commune*, en milice armée, remonte à une époque antérieure à 1108. Depuis près d'un siècle de nombreuses tentatives avaient été faites pour briser ou modifier dans les villes le pouvoir seigneurial (AUGUSTIN THIERRY, *Récits des temps mérovingiens*, tom. Ier, pag. 263), et cette organisation en milice armée, qui existait en quelques lieux avant le règne de Louis-le-Gros, comme le démontrent les faits que cite M. Raynouard (*Histoire du droit municipal en France*, tom. II, pag. 305 et suivantes), ne permet pas de douter qu'il n'existât alors, ainsi que le dit cet auteur, une magistrature locale pour organiser et diriger ces troupes, comme on voit, peu d'années après, les maires, les échevins et autres magistrats munici-

Par ce moyen les habitants d'une même ville formaient un corps qui possédait une milice, un tribunal, une administration locale composée d'officiers élus par eux et qui les gouvernaient sous le nom de maires, de jurés, d'échevins.

...aux les organiser et les diriger. Le régime communal existait principalement dans les provinces du Midi, où la conquête des Francs ne pénétra jamais à fond, et où le droit romain, c'est-à-dire le code Théodosien ou plutôt l'abrégé de ce code, le *Breviarium*, fait par les ordres d'Alaric II, roi des Visigoths, était encore en usage. Dans un *placitum* tenu à Arles l'an 968, des vassaux romains et saliens, ainsi que d'autres échevins, jugent d'après la loi romaine et citent textuellement un passage du *Breviarium*. (Voyez le tom. Ier, pag. 322 et 323 de l'ouvrage du savant Martenne, bénédictin de Saint-Maur, ayant pour titre : *Veterum scriptorum amplissima collectio.*) En l'an 1095, Bertrand, fils du comte de Toulouse, donne dans son contrat de mariage plusieurs villes à sa femme, conformément au droit romain : *Sicut lex mea romana est.* (Voyez le tom. II, pag. 338 et 339 de l'*Histoire du Languedoc*, par Vaissette, bénédictin de Saint-Maur.) On trouve aussi une foule de documents qui attestent l'usage du droit romain dans l'Auvergne, dans l'Aquitaine, à Autun, etc. (On peut voir à ce sujet l'*Histoire du droit romain au moyen âge*, par M. de Savigny, chap. v, § 97.) On conçoit, dès lors, que la municipalité romaine ne se soit jamais entièrement éteinte dans ces provinces. Le Languedoc, la Provence, la Guienne, l'Auvergne, le Limousin et le Poitou étaient, dit M. Augustin Thierry (*Lettres sur l'histoire de France*, pag. 241), des états libres sous des ducs ou des comtes qui ne reconnaissaient de suzerain que pour la forme, et en changeaient à volonté.

Les villes de la Lombardie furent les premières à secouer le joug des comtes, à former des associations qui leur donnèrent le caractère de république. « L'impulsion partie des cités italiennes, suivant la remarque de M. A. Thierry, vint à propos; elle fut l'étincelle qui alluma de proche en proche l'incendie dont les matériaux étaient accumulés; elle donna une direction à la force spontanée de renaissance qui agissait alors sur les vieux débris de la municipalité romaine. »

L'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne et la France eurent leurs communes, comme l'Italie; car, ainsi que l'observe M. Le Bas (*Histoire du moyen âge*, pag. 470), l'établissement violent ou pacifique des communes fut un fait général au moyen âge, comme la féodalité elle-même en fut la première cause.

Les trois origines de la bourgeoisie française du tiers-état sont, dit M. Guizot (*Cours d'histoire moderne*), 1° le régime municipal romain et ce qui continua d'en subsister dans un grand nombre de cités; 2° les agglomérations de population qui se formèrent sur les terres de beaucoup de seigneurs et qui obtinrent des concessions, des privilèges; 3° enfin les communes, proprement dites, c'est-à-dire les bourgs et les villes, qui, à

Les tours, les fossés, les remparts, dont on voit encore des vestiges sur plusieurs points de la France, attestent le soin qu'ils avaient pris pour mettre leurs personnes, leurs biens et leur indépendance à couvert des entreprises des seigneurs. Obligés d'aller à la guerre quand le roi l'ordonnait, ils sortaient précédés de la bannière de l'église et marchaient avec leur curé aux siéges et aux combats.

Lorsqu'on voulait se réunir en commune, dit un historien, on recueillait les usages, et les anciens droits dont on formait une espèce de code qui était consigné dans le projet de chartre pour être ratifié par le souverain. C'est des communes que nous sont venues la plupart de nos coutumes écrites ; leurs chartres présentent un tableau naïf de ces siècles à demi barbares, et le jurisconsulte y découvre encore la raison de nos usages et le véritable esprit de l'ancien droit français.

Bientôt de nouvelles sociétés se formèrent. Les serfs ne pouvant tester, ni succéder les uns aux autres, à moins qu'ils ne *fussent demeurants en commun*, formèrent des *communautés* ou sociétés dans lesquelles chacun avait un emploi (1). Elles étaient régies par un seul qui était élu par tous les autres, et qui était nommé le *maître de la communauté*. Il leur commandait à tous ; il avait le droit d'obliger ses *parsonniers* (associés) *en chose mobilière* qui concernaient la communauté. C'était lui seul qui était employé sur le rôle des tailles et autres subsides (2). Ces sociétaires avaient d'autant plus d'intérêt à rester en commun, que dès que l'un d'eux se séparait des autres, la commu-

---

main armée, par une lutte plus ou moins longue, arrachèrent à leurs seigneurs une portion notable de leur souveraineté, et se constituèrent en petites républiques.

Voyez ce que j'ai dit sous le mot *communes* dans mon *Dictionnaire de droit*, tom. Ier, pag. 482 et suivantes.

(1) *Institutes coutumières* de Loysel, tom. Ier, pag. 113.

(2) Voyez Coquille, chap. LVIII de ses *Questions*.

nauté cessait; ils ne se succédaient plus et les biens de ceux qui décédaient appartenaient aux seigneurs par droit de main-morte. Les *parsonniers* étaient réputés divis et séparés, lorsque le feu, le sel et le pain cessaient d'être communs; cette nécessité de l'union fit la force des serfs; ils purent enfin demander au roi des chartres d'affranchissement et lutter contre leurs maîtres pour le rachat de leurs droits et de leur liberté. C'est ainsi que se formèrent de nouvelles communes. Les croisades contribuèrent aussi beaucoup à diminuer la servitude; les seigneurs qui partaient pour la Terre-Sainte, ayant besoin d'argent, vendirent l'affranchissement à des villes, à des bourgs, et facilitèrent ainsi la propagation de l'organisation municipale.

Or, en l'année 1112, il y eut de terribles désordres dans la ville de Laon. Les habitants, moyennant une certaine somme, avaient obtenu la permission d'établir une commune; l'évêque (1), qui était alors absent, voulut la rompre

(1) Cet évêque s'appelait Gaudri; il avait été élu à la sollicitation du roi des Anglais, dont il était référendaire. Le fameux professeur Anselme s'opposa de toutes ses forces à cette élection à cause de l'indignité de la personne. Guibert, abbé de Nogent, raconte les réponses qu'il fit aux questions du pape Pascal II, qui traita à Langres, en 1107, l'affaire de cette élection, attaquée par Anselme. Ce même historien fait connaître les vices, l'abominable conduite et la misérable fin de Gaudri, qui avait mené longtemps la vie de soldat; il nous apprend que c'était alors la coutume de consulter *le sort des saints* aux ordinations des évêques, et de prendre pour un pronostic de l'avenir le premier verset des saintes Écritures qu'on trouvait en ouvrant le livre. Lorsque Gaudri fut ordonné, on employa cette sorte de divination, quoique souvent défendue par les canons, et le premier verset qui se présenta fut cette prophétie du vieillard Siméon : *Tuam ipsius animam gladius pertransibit.* On crut après l'événement, dit Longueval, que ç'avait été une prédiction de la mort tragique de ce prélat. On consulta également le sort des saints pour le successeur de Gaudri, mais l'on trouva un feuillet blanc; c'était, dit Guibert de Nogent, comme si Dieu eût dit : « *Je n'ai rien à prédire de cet homme,* car ce qu'il fera *se réduira à presque rien.* » En effet, ajoute-t-il, il mourut quelques mois après; celui qui lui succéda tomba sur le même verset que Gaudri : *Le glaive transpercera ton âme.* Mais ce fut un digne

à son retour, fut apaisé par les largesses des bourgeois et promit de la maintenir. Mais, peu de temps après, il résolut de l'abolir. Les bourgeois eurent recours au roi en lui offrant quatre cents livres; l'évêque en promit sept cents et l'emporta. Il cassa donc la commune et voulut imposer de nouvelles taxes pour être à même de payer ce qu'il avait promis au roi.

Les bourgeois irrités songent à se défendre, et la ville est pendant huit jours dans la plus vive agitation.

Le jeudi après Pâques, on entendit un grand tumulte de gens qui criaient : *la commune! la commune!* et aussitôt les bourgeois, armés d'épées, de haches, de lances et de massues, se portent en foule sur l'évêché, et tuent quelques seigneurs qui venaient au secours de l'évêque; celui-ci se défend quelque temps; mais ne pouvant plus soutenir la lutte, il prend l'habit d'un valet, descend dans le cellier et se cache dans un tonneau. Trahi par un des siens, il est tiré par les cheveux, percé de mille coups, dépouillé de tous ses habits, jeté nu dans un coin, et son cadavre, recueilli le lendemain matin par le doyen Anselme, fut enterré à la hâte et sans cérémonie dans l'église de Saint-Vincent.

Cependant les bourgeois poursuivent leur vengeance, mettent le feu à la maison du trésorier, ainsi qu'à celle de l'évêque; la flamme atteint la cathédrale, gagne rapidement et douze églises sont brûlées. On attaque, on pille les maisons des grands, l'on égorge ceux qui sont pris, et ces scènes épouvantables se continuent pendant deux jours.

On vit alors un touchant exemple d'amour conjugal et de piété filiale. L'épouse et les filles de Guinimar, seigneur

prélat, et sa carrière ne fut troublée par aucun des malheurs que ce prétendu pronostic faisait craindre à Guibert de Nogent. (Voyez la *Vie de Guibert de Nogent écrite par lui-même*, liv. III, chap. IV et suivants.

châtelain, l'un des premiers qu'on eut tués, cherchèrent son cadavre au milieu des ruines, sous les yeux du peuple en fureur, et l'ayant trouvé, l'emportèrent à elles seules et le placèrent sur une charrette, que les unes se mirent à traîner, les autres à pousser.

Cependant les bourgeois, effrayés de leurs crimes et redoutant la colère du roi, se mettent sous la protection du féroce Thomas de Marle, seigneur puissant, ennemi de tout bien, souillé de meurtres et de rapines, et renommé dans le pays par ses horribles cruautés. Mais cet homme, désespérant de pouvoir garder Laon, offrit à ceux qui l'avaient appelé de venir dans sa terre, et ceux-ci l'y ayant suivi, les campagnards vinrent piller la ville, qui comptait peu de défenseurs.

Lorsque ces troubles furent un peu calmés, Raoul-le-Vert, archevêque de Reims, vint célébrer l'office divin pour la mémoire de Gaudri et des autres victimes, et fit un discours contre les communes qui servaient de prétexte aux serfs pour se soustraire violemment à l'autorité des seigneurs : « Serviteurs, » a écrit l'apôtre, « soyez soumis à « vos maîtres, non-seulement à ceux qui sont bons et doux, « mais même encore à ceux qui sont rudes et fâcheux. Aussi « les canons frappent-ils d'anathème ceux qui, sous pré- « texte de religion, engagent les serviteurs à désobéir à « leurs maîtres, et, à plus forte raison, à leur résister par « la force. » Ce prélat tint souvent un langage pareil, soit à la cour du roi, soit dans diverses assemblées (1).

Le clergé de Laon songeait à rebâtir l'église cathédrale; mais comme il manquait de fonds, on résolut de faire une quête, en faisant, suivant la coutume, porter de tous côtés les reliques des saints. Il y avait, entre autres, un magnifique reliquaire contenant quelques morceaux de la tunique

(1) Voy. la *Vie de Guibert de Nogent*, liv. III, chap. XI.

de la Vierge, une parcelle de la vraie croix, et de l'éponge imbibée de vinaigre qu'on avait présentée aux lèvres du Sauveur. Sept chanoines et six laïques accompagnèrent les châsses et recueillirent d'abondantes aumônes à cause des miracles qui se firent en divers lieux par la vertu de ces reliques (1). L'année suivante, ils passèrent en Angleterre, où il s'opéra aussi un très-grand nombre de miracles, et ils rapportèrent de fortes sommes qui suffirent pour achever les travaux de l'église (2).

Or, pendant ce temps-là le chapitre de Laon avait demandé au roi la permission d'élire un autre évêque; mais ce prince donna l'évêché à Hugues, doyen d'Orléans, pour faire plaisir à son référendaire Étienne, qui, ne pouvant être évêque, voulait avoir ce doyenné.

Hugues étant mort au bout de quelques mois, on élut canoniquement Barthélemy, qui réunit tous les suffrages. Ce prélat, aussi distingué par sa piété, par ses vertus que par sa naissance illustre, parvint à réunir bientôt le troupeau dispersé, et fit oublier à son église, pendant son long et glorieux épiscopat, tous les malheurs qui l'avaient accablée.

La ville d'Amiens fut, à son tour, cruellement troublée à l'occasion de la commune que le roi, gagné par de l'argent (3), avait permis d'y établir. Enguerrand, comte de la

(1) Voy. l'écrit du moine Herman, auteur de ce temps-là, *de Miraculis S. Mariæ*. Voy. aussi la *Vie de Guibert de Nogent*, liv. III, chap. XIII.

(2) Cette église fut dédiée le 6 septembre 1114.

(3) Vie de *Guibert de Nogent*, liv. III, chap. XV. Cet historien parle plusieurs fois de la *cupidité* de Louis-le-Gros. Ce prince, dit-il (chap. VIII), était tellement remarquable de sa personne, qu'il semblait fait tout exprès pour la majesté du trône; courageux dans la guerre, ennemi de toute lenteur en affaires, et d'un cœur ferme dans l'adversité; bon d'ailleurs en tout autre chose, il se montrait peu louable en ceci seulement qu'il ouvrait trop facilement son âme et son oreille aux hommes vils et corrompus par l'avarice. Ce vice fut une source féconde de dommage et de blâme pour lui et de malheurs pour beaucoup de gens.

ville, voyant ses droits lésés par cette institution, tenta de l'étouffer par la force des armes. Vaincu par les bourgeois et s'étant retiré dans la tour que commandait le gouverneur, il y fut assiégé et vivement attaqué par des assauts continuels. Son fils, l'infâme Thomas de Marle, appelé par les assiégeants, vient pour les seconder; mais il les trahit aussitôt et se tourne contre eux.

Or, comme on accusait le saint évêque Godefroi de favoriser la commune, Thomas, pour se venger, ravage les biens de l'église, en détruit toutes les métairies, fait un grand nombre de captifs, exerce partout sa fureur, et met enfin le feu à une église où tous les individus qui étaient venus en foule y chercher un asile périrent consumés.

Saint Godefroi, touché de tant de maux et du désordre affreux qui régnait dans la ville, renvoya ses sandales et son anneau à l'archevêque de Reims, et se rendit à la Chartreuse de Grenoble pour y finir ses jours. Il y était depuis peu de temps, vivant dans les rigueurs de la plus dure pénitence, lorsque ayant su que Conon, légat du saint-siége, allait tenir un concile à Beauvais, il y envoya sa renonciation à l'épiscopat. Des députés d'Amiens vinrent à ce concile (1) pour demander la permission d'élire un autre évêque; mais l'archevêque de Reims leur dit : « Comment « osez-vous faire une telle demande, vous qui, par vos dé- « sordres, avez fait sortir de votre ville un prélat si ver- « tueux? Pouvez-vous espérer d'en trouver un semblable? « L'avez-vous jamais vu s'écarter des règles de la plus « stricte pudeur, vendre les bénéfices, ou chercher d'au- « tres gains sordides? »

Ils répondirent qu'en effet il était sans reproche, et que jamais il n'avait cessé d'édifier son peuple. « Allez donc, » reprit l'archevêque, « chercher ce saint homme, et rame-

(1) An 1114.

« nez-le avec vous, car je prends le seigneur Jésus à té-
« moin que tant que Godefroi vivra vous n'aurez point
« d'autre évêque. »

Sur ces entrefaites, on remit au concile une lettre de Godefroi par laquelle il se déclarait indigne de l'épiscopat, en disant qu'il avait, à la vérité, fait ce qu'il avait pu pour instruire son peuple, mais qu'il l'avait scandalisé par sa conduite. Les pères, touchés de tant d'humilité, ne purent retenir leurs larmes, et s'étant rendus à Soissons, où ils tinrent un nouveau concile, ils furent tous d'avis de rappeler saint Godefroi; et ayant mandé près d'eux, par ordre du roi, l'abbé du Mont-Saint-Quentin, et Hubert, moine de Cluny, ils les firent partir pour la Grande-Chartreuse avec des lettres pour Godefroi et pour les chartreux. Ils priaient ceux-ci et leur ordonnaient de renvoyer à l'instant ce saint évêque à son église, et ils faisaient à Godefroi des reproches de ce qu'il avait ainsi quitté son troupeau, contrairement aux canons, ajoutant qu'il offensait beaucoup plus le Seigneur en laissant ses ouailles sans pasteur, qu'il ne pouvait lui être agréable en menant la vie la plus austère dans une solitude; et ils lui enjoignaient de retourner à Amiens.

Godefroi, ayant reçu ces lettres, se jeta aux pieds des chartreux en les suppliant avec larmes de le garder près d'eux; mais ils lui répondirent, en pleurant avec lui, qu'ils ne pouvaient résister à l'autorité des évêques et à celle du roi. Et le saint évêque, étant parti, se rendit à Reims, où il fut présenté par l'archevêque aux prélats assemblés en concile. On fut frappé de l'état de maigreur et d'exténuation où ses macérations l'avaient réduit (1); cependant le légat crut devoir le réprimander de l'abandon de son siége, et lui intima l'ordre d'y retourner sans délai. Godefroi

(1) *Vita Godefrid.*, lib. III, cap. XI.

obéit, et continua de gouverner son église, tandis que le roi, ayant marché contre Thomas de Marle (1), détruit Crécy, l'un de ses châteaux forts, et obligé ce scélérat à demander la paix, à indemniser les églises, procurait enfin la sécurité au peuple d'Amiens en réduisant par la famine la garnison qui défendait la tour.

Une nouvelle secte de manichéens s'était montrée dans le Soissonnais; mais elle y avait été presque aussitôt éteinte. Le chef, appelé Clément, homme sans instruction, son frère Évrard et deux autres individus ayant été mis en prison, le peuple les en avait tirés pour les brûler hors de la ville.

On n'avait vu jusqu'alors, à proprement parler, que deux sortes de religieux : les uns, qui, réunissant les fonctions de la vie cléricale avec les exercices de la vie cénobitique, étaient destinés à travailler au salut du prochain et à leur propre perfection; les autres, qui, faisant profession de la vie monastique sous divers instituts, devaient par leur état s'ensevelir dans la retraite, et s'y vouer aux austérités de la pénitence, uniquement occupés à se combattre eux-mêmes, à fuir le monde et à chanter les louanges de Dieu. Le pape Pascal II venait de confirmer (2) un nouvel ordre, religieux et militaire tout à la fois, dans lequel on vit l'alliance de la piété et de la bravoure, de l'humilité chrétienne et de la fierté martiale, des exercices de charité avec ceux de la guerre (3), c'était l'ordre *des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*.

---

(1) Guibert de Nogent (liv. III, chap. XV de sa *Vie*) dit que Thomas de Marle avait commis partout de si grands ravages, que les archevêques et les chefs des églises portèrent leurs plaintes au roi et déclarèrent qu'ils cesseraient de célébrer dans le royaume les saints offices, si ce prince ne sévissait contre ce barbare.

(2) En l'an 1113.

(3) LONGUEVAL, lib. XXIII.

La première maison de cet ordre célèbre n'était d'abord qu'un hôpital bâti dans cette ville pour recevoir les pèlerins qui venaient visiter les saints lieux, et pour y prendre soin des malades. Elle avait été fondée, avant l'arrivée des croisés, par des marchands d'Amalfi (1), qui faisaient leur négoce en Orient. Le bienheureux Gérard, natif de la Provence, homme plein de prudence et de vertu, dirigeait cet établissement, lorsque l'armée chrétienne s'empara de Jérusalem. Godefroi de Bouillon, et après lui, Baudouin, encouragèrent cette œuvre et la dotèrent de grands biens. Plusieurs gentilshommes, édifiés de la piété, de la charité de ceux qui desservaient cet hôpital, renoncèrent à leur patrie pour se consacrer au même service, sans cesser de porter les armes. Guerriers pleins de valeur contre les musulmans, ils rentraient du combat pour soigner les malades et remplir auprès d'eux les plus humbles offices. Austères à eux-mêmes, pleins de charité pour les autres, ils ne vivaient que d'un pain grossier et châtiaient leur corps par la plus dure pénitence.

Afin de perpétuer ce pieux établissement, ils s'engagèrent par des vœux, et lorsque après la mort du bienheureux Gérard, vers l'an 1118, ils eurent élu Raymond du Pui pour leur grand-maître, on dressa les premiers statuts en tête desquels on lit ce qui suit :

« Au nom du Seigneur, etc., moi, Raymond, serviteur « des pauvres de Jésus-Christ et supérieur de l'hôpital de « Jérusalem, de l'avis de tout le chapitre, des frères, clercs « et laïques, j'ai dressé la présente règle dans la maison de « l'hôpital de Jérusalem.

« J'ordonne d'abord que tous les frères qui se dévouent « au service des pauvres observent les trois vœux qu'ils « font à Dieu, savoir : la chasteté, l'obéissance et la pau-

(1) Ville du royaume de Naples.

« vreté, c'est-à-dire le vœu de vivre sans avoir rien en « propre, et d'obéir à ce que leur commanderont leurs maî-« tres; qu'ils n'exigent rien comme leur étant dû, si ce « n'est du pain et de l'eau et le vêtement qu'on leur pro-« met; et que leur habillement soit vil, parce que les pau-« vres, desquels nous faisons gloire d'être les serviteurs, ne « sont couverts que de vieux haillons, et qu'il est honteux « que les serviteurs soient mieux vêtus que les maîtres. »

Cet ordre de frères hospitaliers, dans lequel on faisait en même temps vœu de défendre les chrétiens contre les infidèles, devint bientôt extrêmement nombreux et posséda des biens immenses. De toutes les contrées de l'Europe, la jeune noblesse accourait pour s'engager dans la sainte milice, et ces généreux chevaliers, aussi pieux que braves, devinrent la terreur des nations musulmanes, la sauvegarde des pèlerins, la ressource des pauvres, et le plus ferme appui du trône de Jérusalem pendant le temps qu'il subsista (1).

(1) La ville de Jérusalem ayant été reprise par les infidèles en 1187, quatre-vingt-huit ans depuis que les croisés s'en étaient emparés, les chevaliers de Saint-Jean se retirèrent dans la forteresse de Margat, et quelques années après dans celle d'Acre, où leur ordre subsista pendant près de cent ans. Obligés de céder à des forces infiniment supérieures, ils trouvèrent un nouvel asile dans l'île de Chypre, auprès de Lusignan, qui portait le titre de roi de Jérusalem. Les secours qu'ils reçurent et leur bravoure personnelle leur ayant fait conquérir l'île de Rhodes, ils s'y établirent vers l'an 1310, prirent le nom de chevaliers de Rhodes, et y soutinrent contre les Turcs un siége à jamais mémorable. Depuis la prise de cette île, en 1522, ils errèrent dans divers établissements, à Messine, et ensuite à Viterbe jusqu'en 1530. Ils se fixèrent alors dans l'île de Malte, qui leur fut donnée par Charles-Quint; de là le nom de *chevaliers de Malte*. Ils fortifièrent promptement cette île et y furent vainement attaqués par les Turcs en 1564 et 1565. Alors ces chevaliers devinrent la terreur des musulmans dans la Méditerranée. Malte ne fut le théâtre d'aucun événement important jusqu'en 1798; mais à cette époque l'expédition française destinée pour l'Egypte, et commandée par Bonaparte, s'en empara. L'on prétend que le général Cafarelli, qui commandait le génie, dit en passant sous ces formidables fortifications, qu'on avait été heureux qu'il se fût trouvé quelqu'un dans la ville pour ouvrir les portes, sans quoi l'on aurait eu assez de peine pour y entrer. Les Anglais ne tardèrent

Le fameux ordre de Vallombreuse que, dans le siècle précédent, saint Jean Gualbert avait fondé en Italie commençait à se répandre en France, et l'abbaye de Chezal-Benoît, bâtie dans le Berri par un prieur toscan, avait déjà quelque célébrité (1).

Mais l'institut de Cîteaux, jusque-là obscur, ignoré, reçut tout à coup (2) un grand lustre. Dieu, dit Longueval, sembla prendre plaisir à l'exalter et à le glorifier par tout ce que la vertu peut avoir de plus éclatant aux yeux des hommes. Un jeune seigneur, nommé Bernard, vint s'y consacrer aux rigueurs de la pénitence, avec trente compagnons qu'il emmena dans ce monastère comme de riches dépouilles qu'il enlevait au monde en le quittant.

Bernard naquit au château de Fontaine, près de la ville de Dijon, de parents illustres dans les gloires du siècle, mais plus dignes et plus nobles encore par leur rare vertu.

Son père, Tescelin, seigneur brave, loyal et juste, répandait en aumônes la plupart de ses revenus; sa mère, Aleth, du château de Montbar, observant dans son rang la règle apostolique, était soumise à son mari, gouvernait sous lui sa maison, s'appliquait comme lui aux œuvres de miséricorde, vivait et élevait sa famille dans la crainte et l'amour de Dieu. Ils eurent sept enfants, six garçons et une fille. Aleth les offrit au Seigneur aussitôt après leur naissance,

---

pas à y bloquer les troupes françaises qu'on y avait laissées, et qui, pressées par la famine, se rendirent le 5 septembre 1800. Par le traité d'Amiens, il fut stipulé que Malte serait rendue aux chevaliers; mais les Anglais ne voulurent jamais exécuter cette clause. Le traité de 1814 leur assura la possession de cette île.

(1) Le prieur de Vallombreuse, qui passa d'Italie en France, où il fonda plusieurs autres monastères de son institut, s'appelait André. Il mourut saintement à Chezal-Benoît, au commencement de l'an 1112, ainsi que l'indique l'éloge funèbre que ses religieux écrivirent dans une lettre circulaire, suivant l'usage de ce temps. (Voy. ORDERIC VITAL, lib. VIII, pag. 714.)

(2) An 1113.

les nourrit de son lait, les accoutuma, lorsqu'ils furent grands, à une vie simple et frugale, et semblait ainsi les préparer de loin aux austérités monastiques (1).

Bernard vint au monde le troisième, et sa mère étant grosse de lui, songea qu'elle portait un petit chien blanc qui aboyait dans son sein. Effrayée de ce songe, elle consulta un homme pieux qui lui dit : « Ne craignez rien, ce sera un fidèle gardien de la maison de Dieu, un prédicateur véhément contre les ennemis de la foi, et la douceur de sa langue guérira les âmes malades. » Transportée de joie par cette prédiction, la pieuse dame, dès qu'elle fut accouchée, ne se contenta pas d'offrir à Dieu le nouveau-né comme elle avait coutume de le faire; mais, ainsi que la mère de Samuel, elle le fit recevoir dans le tabernacle, en le destinant entièrement au service de l'Église. C'est pourquoi, le plus tôt qu'elle put, elle confia son éducation au clergé de Châtillon; et comme l'enfant était d'un esprit excellent, il fit de rapides progrès, et laissa loin de lui les condisciples de son âge. Il commençait déjà à se mortifier dans la vue de sa perfection future; il était simple, aimait à vivre avec lui-même, méditait beaucoup, parlait peu, était soumis à ses parents, bon pour tout le monde, modeste, pieux, pudique au-delà de ce qu'on peut croire (2), et s'il étonnait ses maîtres par sa grande aptitude, il les édifiait encore plus par la pureté de sa conduite.

Il avait environ quinze ans lorsqu'il perdit sa mère, et il entra dans le monde avec tous les avantages qui sont aimés du monde et qui souvent le font aimer. Ses grâces extérieures, sa noblesse, son érudition, son éloquence faisaient concevoir de lui de grandes espérances. Mais il comprit

---

(1) Voy. la *Vie de saint Bernard*, par Guillaume, abbé de Saint-Thierry de Reims, qui commença à l'écrire vers l'an 1140.

(2) Guillelm. *Vita Bernardi*, cap. i.

bientôt la vanité, la fragilité de toutes ces splendeurs, de toutes ces prospérités de la vie du siècle, et résistant à l'entraînement des amitiés orageuses des jeunes gens qu'il fréquentait, il résolut de tout quitter pour aller dans la solitude s'engager au service de Dieu; car il entendait continuellement au dedans de lui la vérité elle-même qui lui criait : *Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et qui êtes chargés, je vous soulagerai. Prenez mon joug sur vous... et vous trouverez le repos de vos âmes.*

Le monastère de Cîteaux s'offrit à sa pensée. L'austérité de cet institut, qui rebutait tant de personnes, fut pour lui un attrait de plus.

Ses frères et ses amis, instruits de son dessein, n'omirent rien pour l'en dissuader; mais le souvenir de sa sainte mère venait l'encourager; il lui semblait la voir, il croyait l'entendre qui lui disait que ce n'était point pour passer sa vie dans un monde frivole qu'elle avait pris tant de soin de lui.

Il luttait, mais il hésitait encore, lorsqu'un jour, en allant voir ses frères, qui étaient avec le duc de Bourgogne au siége du château de Grancey, il entra dans une église, se mit à prier avec d'abondantes larmes, et s'affermit dans sa résolution. Dès ce moment, sûr de lui-même, il ne songea plus qu'à en gagner d'autres. Il commença par ses frères, laissant seulement, pour consoler son père, le plus jeune d'entre eux, qui n'était qu'un enfant; ensuite il s'adressa à ses autres parents et à quelques amis, et ses exhortations eurent un plein succès.

Le premier qu'il persuada fut son oncle Gaudri, homme honorable et puissant dans le monde, distingué dans la chevalerie, et seigneur du château de Touillon, au territoire d'Autun.

Barthélemy, l'avant-dernier des frères de Bernard, et qui n'était pas encore chevalier, imita sans hésitation l'exemple de Gaudri.

André, plus jeune que Bernard et nouvellement fait chevalier, opposait quelque résistance; mais, tout à coup il s'écria : « Je vois ma mère; » et aussitôt il consentit.

Gui, l'aîné des frères, hésita d'abord; mais pesant et examinant continuellement la chose en lui-même, il promit d'entrer dans la vie monastique, si sa femme le permettait; ce qui paraissait peu probable de la part d'une jeune dame qui avait des filles au berceau. Mais Bernard assura qu'elle consentirait, sinon qu'elle mourrait bientôt. Ayant en effet refusé son consentement, elle tomba dangereusement malade, et reconnaissant les desseins de Dieu, elle invita son mari à suivre sa vocation, et se fit ensuite religieuse à Lairé, près de Dijon.

Le second en âge était Gérard, chevalier vaillant à la guerre, d'une grande sagesse, d'une rare bonté, et chéri de tout le monde. Il résistait avec opiniâtreté et traitait de légèreté la facilité de ses frères à prendre un tel engagement. Alors Bernard, embrasé par la foi : « Je sais, » lui dit-il, « que l'affliction te rendra sage »; et lui mettant la main sur le côté, il ajouta : « Un jour viendra, et ce jour « n'est pas loin, qu'une lance perçant ce côté ouvrira le « chemin de ton cœur aux salutaires avis que maintenant « tu méprises; alors tu craindras, mais tu ne mourras « point. » Et peu de jours après, Gérard, enveloppé par ses ennemis, fut pris et blessé au côté, comme son frère l'avait dit. Se croyant près de mourir, il s'écriait : « Je suis « moine, je suis moine de Cîteaux. » Guéri de sa blessure, et délivré comme par miracle de sa captivité, il accomplit fidèlement le vœu qu'il avait fait.

Bernard, voyant que la main de Dieu opérait avec lui, redoubla d'efforts et de zèle pour augmenter le saint troupeau. Parmi tous ceux qui s'étaient joints à lui, se trouvait Hugues de Mâcon, jeune seigneur célèbre par la noblesse et l'honnêteté de ses mœurs, par ses domaines et ses

richesses. Intime ami de Bernard, il fut d'abord vivement affligé de sa résolution, et il pleurait comme perdu celui qu'il voyait déjà mort au monde. Mais, dès qu'ils purent s'entretenir, après avoir l'un et l'autre versé des larmes pour des motifs bien différents, l'esprit de vérité pénétra le cœur de Hugues, et ils se donnèrent les mains comme gage d'association dans la nouvelle vie qu'ils allaient embrasser. Mais, peu de jours après, Bernard ayant appris qu'on avait détourné son ami de son pieux dessein, courut à lui, réveilla ses bons sentiments, et le remit dans la voie du Seigneur.

Les discours que prononçait Bernard avaient une telle énergie, touchaient si vivement les cœurs, que les mères cachaient leurs fils, les femmes retenaient leurs maris, les amis détournaient les amis.

Or, comme ceux qui s'étaient engagés à le suivre à Cîteaux étaient déjà nombreux, ils se mirent à vivre en commun dans une maison à Châtillon; et eux aussi, comme on le dit des premiers fils de l'Église, n'étaient qu'un cœur et qu'une âme, et toutes leurs pensées étaient à Dieu. Ils demeurèrent environ six mois, en habit séculier, attendant qu'ils fussent en plus grand nombre et que plusieurs d'entre eux eussent mis ordre à leurs affaires.

Le jour d'accomplir leur vœu étant enfin venu, les cinq frères sortirent ensemble de la maison de leur père, dont ils étaient venus recevoir la bénédiction; et l'aîné voyant sur la place, avec d'autres enfants, son jeune frère Nivard : « Mon « frère, » lui dit-il, « toutes les terres que nous possédions « sont maintenant à toi. » A quoi l'enfant répliqua : « Oui, « le ciel pour vous et la terre pour moi; le partage n'est « pas égal. » Après ces paroles ils s'en allèrent, et lui demeura à la maison avec son père; mais peu de temps après il rejoignit ses frères, sans que son père, ni ses proches, ni ses amis pussent le retenir. De cette maison

onsacrée à Dieu, il ne resta que le vieux père avec sa fille; mais eux aussi s'engagèrent plus tard dans la vie monastique.

Ce fut en l'an 1113, quinze ans après la fondation du monastère de Cîteaux, que Bernard, âgé d'environ vingt-trois ans, arriva suivi de plus de trente compagnons, demandant humblement qu'on les reçût dans la maison. Étienne, qui en était alors abbé, et qui s'affligeait de voir sa communauté ne faire aucun progrès, les accueillit avec une extrême joie, et il put dire comme Isaïe : « *Réjouissez-* « *vous, stériles, qui n'enfantiez point, chantez des cantiques* « *de louange, et poussez des cris de joie, vous qui n'aviez* « *point d'enfants* (1). »

Ainsi commença saint Bernard; il était entré dans l'abbaye de Cîteaux, encore alors cachée et presque nulle, afin d'y périr dans le cœur, dans la mémoire des hommes, et pour y vivre obscur et ignoré, comme un vase perdu; mais Dieu en disposa autrement, et fit de lui un vase d'élection, non-seulement pour affermir et étendre l'ordre monastique, mais aussi pour porter son nom devant les rois et les nations. Ne se croyant pas l'objet d'une faveur si grande, ou pensant plutôt à raffermir son cœur, il se disait souvent : « *Bernarde, ad quid venisti?* Bernard, à quel dessein es-tu « venu ici (2)? »

L'exemple de Bernard et de ses compagnons donna un tel renom au monastère de Cîteaux qu'il fallut, dès la même année, fonder une maison nouvelle; ce fut celle de

---

(1) Comme parmi les compagnons de Bernard il y en avait qui étaient mariés, et dont les femmes avaient fait vœu avec eux de se soumettre aux règlements de la vie religieuse, on fit bâtir pour elles un couvent à Juilly, dans le diocèse de Langres.

(2) Voy. la *Vie de saint Bernard*, par Guillaume, abbé de Saint-Thierry de Reims, dont je me suis occupé à traduire et à analyser l'écrit, ainsi que l'ont fait Floury et Longueval.

La Ferté (1). L'année suivante, on fonda celle de Pontigny, puis celles de Clairvaux et de Morimond, en l'an 1115.

La terre de Clairvaux, située sur les bords de l'Aube, avait longtemps servi de retraite aux voleurs; on l'appelait la *vallée d'Absinthe*, soit à cause de cette plante qui y croissait abondamment, soit pour exprimer la détresse de ceux que les brigands y surprenaient. Ce lieu, qui devint bientôt la demeure des saints, et qui mérita d'être appelé *Vallée illustre, Clara vallis* (2), ayant été donné par le comte de Troyes à l'abbé de Cîteaux, on y bâtit aussitôt des cellules, et douze moines y furent envoyés sous la conduite de Bernard, qu'on nomma leur abbé.

Josceran, évêque de Langres, étant alors absent, Bernard, accompagné d'un moine, se rendit à Châlons-sur-Marne pour recevoir la bénédiction abbatiale des mains de Guillaume de Champeaux, évêque de cette ville et le plus fameux docteur de son temps (3). Lorsqu'ils furent entrés

---

(1) On donnait le nom de *filles* aux colonies sorties de Cîteaux; ainsi l'abbaye de La Ferté fut la *première fille* de Cîteaux.

(2) De là le nom de Clairvaux. Les vastes bâtiments de l'ancienne abbaye ont été, comme ceux de l'abbaye de Fontevrault, convertis en une maison centrale de détention.

(3) Guillaume de Champeaux professa d'abord à Paris, avec beaucoup d'éclat, la rhétorique et la dialectique. Etant allé ensuite perfectionner, sous Anselme de Laon, ce qu'il savait de théologie, il revint à Paris. L'évêque Galon lui donna le premier archidiaconé de son église; et Guillaume reprit ses leçons publiques, qui se faisaient encore dans le cloître de la cathédrale; et il enseigna alors la théologie.

C'est à la grande réputation avec laquelle il enseignait à cette école qu'il faut rapporter ce concours d'étudiants qui venaient à Paris, et qui, se multipliant tous les jours, causèrent tant de tumulte qu'on ne put plus les souffrir dans le cloître. Guillaume se retira en l'an 1108 à la chapelle ou prieuré de Saint-Victor, qui se trouvait alors à quelque distance de Paris; et y ayant transféré son école, il y fut suivi de plusieurs personnes de mérite et d'un nombre prodigieux d'étudiants. Saint-Victor devint en peu de temps une des plus brillantes académies de l'Europe. On le regardait dès lors, dit Jacques de Vitri, comme un port tranquille et assuré où l'on

dans la maison de ce prélat, la vue de ces deux religieux excita le respect des uns et la risée des autres. Bernard, jeune homme chétif, desséché par les austérités, pouvait à peine se soutenir, tandis que son compagnon, plus âgé que lui, se faisait remarquer par sa haute taille et par une santé robuste. On demandait lequel des deux était l'abbé. Mais l'évêque ne s'y trompa point; il arrêta ses yeux sur Bernard, et dès le premier entretien, il comprit son mérite et le grand avenir que Dieu lui réservait.

Le monastère de Clairvaux était une autre Thébaïde; on y voyait des hommes naguère opulents, honorés dans le monde, se glorifier de leur pauvreté volontaire, vaquer à de rudes travaux, endurer le froid, la faim, la soif, et braver avec un calme héroïque les privations, les souffrances, les humiliations. C'est là qu'ils attendaient la mort comme la fin du combat et le commencement d'une vie bienheureuse.

La réputation de Bernard attirait de nombreux novices; il leur disait en les admettant : « Si vous voulez entrer ici, « laissez à la porte le corps que vous avez apporté du « siècle, et qu'il n'y ait que l'esprit qui entre avec vous. »

Lorsqu'on arrivait à Clairvaux par la descente de la

étudiait les sciences hors du trouble et du tracas. Plusieurs maîtres quittèrent même leurs fonctions de professeur pour s'y réfugier, et Pierre Abélard, qui avait déjà étudié la dialectique sous Guillaume de Champeaux, abandonna son école de Melun pour les imiter et aller y prendre des leçons de rhétorique. De leur côté, les chanoines réguliers qui habitaient ce sanctuaire y étudiaient et enseignaient avec fruit, sans rien diminuer de l'office divin, du travail manuel et des autres exercices de piété. Ainsi se forma cet illustre chef d'ordre qui devint une source abondante de science et de vertu, non-seulement pour la France, mais encore pour les pays étrangers, et qui produisit dans le cours de ce siècle un nombre considérable de grands hommes soit dans les lettres, soit dans les dignités ecclésiastiques. Guillaume de Champeaux fut élevé sur le siége épiscopal de Châlons-sur-Marne en l'an 1113. (Voy. l'*Histoire littéraire de la France*, t. IX.)

montagne, la simplicité, la pauvreté des bâtiments annonçaient au premier aspect que le Seigneur habitait en ces lieux. En cette vallée, remplie d'hommes dont aucun ne restait oisif, on trouvait au milieu du jour le silence absolu de la nuit, interrompu seulement par le bruit des travaux ou par les chants de l'office divin. Ce silence imprimait un respect si grand aux séculiers qui s'y rendaient, qu'ils n'osaient point parler eux-mêmes.

Alors, dit Guillaume de Saint-Thierry (1), l'âge d'or régnait à Clairvaux.

Tescelin, cet heureux père d'une famille si sainte, vint

---

(1) Cet écrivain ayant été visiter saint Bernard, le trouva, dit-il, dans sa cabane, tel qu'on voit les lépreux aux carrefours publics; et puis il ajoute : « Étant entré dans cette chambre royale, comme je considérais « l'habitation et l'habitant, cette maison, j'en atteste le Seigneur, m'inspira un aussi grand respect que si je me fusse approché de l'autel de « Dieu. Je sentis autour de cet homme une telle suavité et un si vif désir « d'habiter avec lui dans cette pauvreté, dans cette simplicité, que si ce « jour-là on m'eût donné le choix, je n'eusse rien tant souhaité que de « rester toujours là avec lui pour le servir... Je demeurai quelques jours « avec lui, moi indigne, m'étonnant partout où je tournais les yeux, « comme si je voyais de nouveaux cieux, une nouvelle terre, les antiques « sentiers de nos pères, les premiers moines d'Égypte, et dans ces sentiers « les traces récentes des hommes de notre temps. »

Ce désir de l'abbé de Saint-Thierry de devenir le serviteur de saint Bernard, rappelle à mon souvenir un mot mémorable de J.-J. Rousseau. Ce philosophe étant allé un jour se promener avec Bernardin de Saint-Pierre au Mont-Valérien, à deux lieues de Paris, lorsqu'ils furent parvenus au haut de la montagne, ils formèrent le projet de demander à dîner aux ermites. Ils arrivèrent pendant que ceux-ci étaient à l'église. J.-J. Rousseau proposa à son compagnon d'y entrer, afin d'y faire leur prière. Les ermites récitaient en ce moment les litanies de la Providence qui sont très-belles. Après que les deux voyageurs eurent prié et que les ermites se furent acheminés à leur réfectoire, J.-J. Rousseau dit avec attendrissement : « Maintenant, j'éprouve ce qui est dit dans l'Évangile : *Quand « plusieurs d'entre vous seront rassemblés en mon nom, je serai au milieu « d'eux*. Il y a ici un sentiment de paix et de bonheur qui pénètre l'âme. » Bernardin répondit : « Si Fénelon vivait, vous seriez catholique. » Rousseau répartit hors de lui : « Si Fénelon vivait, je chercherais à être son « laquais, pour mériter d'être son valet de chambre. » (Voy. dans BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, la dernière note à la fin des *Études de la Nature*.)

s'établir, se sanctifier et mourir dans la même retraite, au milieu de ses fils. Il ne restait plus dans le monde qu'Humbeline, leur sœur; elle était mariée, possédait de grandes richesses et vivait dans le luxe du siècle. Le désir de revoir ses frères la fit partir pour Clairvaux, où elle arriva pompeusement parée; mais Bernard, détestant ce faste, refusa de la voir; confuse et saisie de douleur à cause de ce refus, elle dit à son frère qu'elle avait rencontré à la porte et qui blâmait sévèrement la pompe de sa toilette : « Je ne suis « qu'une pécheresse, il est vrai, mais c'est pour les « pécheurs que Jésus-Christ est mort; et c'est parce que je « suis pécheresse que je viens chercher de bons conseils. « Si mon frère méprise mon corps, que le serviteur de Dieu « ne méprise pas mon âme. Qu'il vienne, qu'il ordonne, je « suis prête à lui obéir. » Bernard vint alors la trouver avec le reste de ses frères; et comme il ne pouvait la séparer de son mari, il commença par lui défendre le luxe des vêtements, les vanités mondaines, et lui prescrivit le genre de conduite dans lequel leur pieuse mère avait toujours vécu.

Humbeline, étant retournée chez elle, suivit fidèlement les ordres de Bernard, et ce ne fut pas sans étonnement qu'on vit une jeune femme, noble, riche, délicate, par un changement soudain dans ses habits et dans sa nourriture, mener au milieu du monde une vie d'ermite, se livrer aux veilles, aux jeûnes, à de continuelles oraisons. Edifié, vaincu par sa persévérance, son mari consentit à la séparation; aussitôt elle se rendit au monastère de Juilly, où les saintes années de sa vie furent couronnées par une sainte mort.

Telle fut cette famille aimée de Dieu, admirée des hommes, et dont la touchante histoire sera dans tous les siècles un grand sujet d'édification.

Pendant que l'ordre de Cîteaux allait toujours croissant, le mérite et la renommée de Robert d'Arbrissel attiraient à

Fontevrault une immense population. Cet homme apostolique, qui y avait admis jusqu'à trois mille personnes de l'un et de l'autre sexe, voulut que les religieux fussent soumis aux religieuses, les regardassent comme leurs mères, à l'exemple de saint Jean envers la sainte Vierge (1); et à cet effet il nomma pour abbesse Pétronille de Chamillé, jeune veuve de grande prudence et de grande vertu. La reine Bertrade, voulant réparer les scandales qu'elle avait donnés, résolut d'entrer dans cet ordre, et fit à cet effet construire un monastère au diocèse de Chartres, dans une terre nommée Haute-Bruyère, qui était sa dot; Robert y établit une nouvelle colonie; et l'exemple de cette reine, qui s'y fit religieuse, y fit bientôt venir un nombre considérable de filles de qualité.

Le célèbre évêque de Chartres, le saint, le savant Yves, la gloire de l'église de France, le Bossuet de son temps, mourut vers cette époque (2). Zélé, plein de sollicitude et d'intrépidité pour le maintien des canons et de la discipline, pour le triomphe des mœurs et de la religion, il s'était montré dans toutes sortes d'affaires aussi ferme qu'habile, aussi prudent que courageux. Reprenant les vices des grands, sans manquer au respect qu'on doit à la grandeur; défenseur des droits de l'Église, sans porter atteinte à ceux des souverains, il brava tout pour faire son devoir, pour faire entendre la vérité. Pieux, fervent, et par cela même ami du recueillement, il gémissait parfois d'être obligé de se prêter à des occupations tumultueuses qui le privaient

(1) Ce fut, dit Longueval, pour rappeler sans cesse à ses religieux le souvenir de ces obligations, qu'il souhaitait que toutes les églises des monastères de son ordre fussent dédiées à la sainte Vierge, avec un oratoire en l'honneur de saint Jean.

(2) Le 13 décembre 1116. Les auteurs varient sur le jour et même sur l'année de sa mort, que les uns placent en 1115 et les autres en 1117; mais j'ai cru devoir, comme Longueval, suivre le martyrologe de l'église cathédrale de Chartres.

nion intime avec Dieu, et de cette douce tranquillité
ge la prière. Tel fut ce grand prélat, dont la réputa-
étendit dans tout l'Occident, et dont on reconnaît les
, le mérite, par les écrits qu'il a laissés (1).

---

dépendamment du *Décret* d'Yves de Chartres et de sa *Pannormie*, t deux collections des canons et des lois ecclésiastiques, nous e lui vingt-quatre sermons; mais de tous ses ouvrages, le plus rable et le plus estimé est le recueil de ses lettres, qui est, d'après savants, un des plus précieux monuments de l'érudition ecclé- e que nous ayons pour la fin du XI[e] siècle et pour le commence- t XII[e]. « On a dans ce recueil des lettres d'Yves, » dit le célèbre Baillet, « les principaux points de la doctrine, des mœurs et de la line de son temps, et surtout beaucoup de décisions excellentes sur cas de conscience et sur diverses questions de droit qu'on lui pro- . On y voit partout une grande connaissance des affaires de l'Église, roiture de cœur merveilleuse, une science et une capacité de très- e étendue, un zèle pour la pureté de la foi et des mœurs, et pour rvation des canons, toujours fort ardent, mais toujours éclairé, t et tempéré par une modération et une sagesse admirables. »

dans une de ses lettres, parlait ainsi au pape Pascal contre l'abus els : « Je vous supplie de ne pas écouter des gens intéressés et ntentionnés pour renouveler une affaire décidée... ; car l'opposition ous trouvons dans la puissance supérieure affaiblit notre autorité, que nous n'osons exercer la discipline ecclésiastique contre ceux adressent à vous, non par confiance dans la justice de leur cause, pour en éloigner le jugement. »

ivait à des religieuses qui avaient des familiarités suspectes avec s clercs : « Les saintes femmes qui ont voulu plaire à Dieu ne se oint étudiées à plaire à des hommes charnels par des ajustements ux et recherchés... ; elles n'ont point cherché à se concilier de aux attraits par le fard; il faut qu'une vierge chrétienne soit le et obéissante, que son visage soit pâle et maigre, que sa peau tténuée par le cilice, qu'elle soit sobre dans sa nourriture, qu'elle avec retenue, qu'elle marche avec modestie et qu'elle soit vêtue its grossiers. Cet extérieur fera connaître l'intérieur... »

ait à un solitaire qui avait de fréquents entretiens avec une femme : « Quiconque fait profession de piété doit avoir assez de charité s'intéresser au salut de son prochain en s'efforçant de faire le sien. cela il doit particulièrement travailler à acquérir deux choses, qui a bonne conscience et la bonne réputation; la bonne conscience lui et la bonne réputation pour le prochain. Un homme qui néglige utation est cruel, parce qu'autant qu'il est en lui il donne la mort prochain... C'est pourquoi, ayant égard à la faiblesse de nos , qui examinent avec autant de curiosité nos actions qu'ils ont

Le clergé de Chartres élut alors Geoffroi, sujet capable et distingué par ses talents. Mais le comte de la ville n'approuvant pas cette élection voulait qu'on en fît une autre; les chanoines résistant, il les enferma dans leur cloître, pilla leurs biens et fit à quelques-uns des menaces de mort. En vain l'on essaya d'apaiser sa colère; il restait inflexible, et le mal croissait tous les jours.

Dans cette extrémité, les chanoines eurent recours à Robert d'Arbrissel et le prièrent de venir.

Ce saint homme était malade; mais, lorsqu'on lui demanda s'il pourrait faire le voyage, il répondit que rien, si ce n'est la mort, ne pourrait l'arrêter. S'étant donc rendu auprès du comte, il lui parla avec tant de force, qu'il le fit consentir à reconnaître l'élection et à rendre les biens qu'il avait enlevés.

Ayant ainsi procuré la paix à l'église de Chartres, Robert y abolit de plus la simonie qui régnait parmi les chanoines, et les fit tous jurer de n'y pas retomber. Ensuite, il alla à Blois visiter Guillaume, comte de Nevers, que le comte de Blois retenait prisonnier (1); et de là il partit pour Orsan, en Berri, où il avait fondé un monastère. Il fut pris pendant ce voyage par une bande de voleurs; le religieux qui l'accompagnait leur ayant dit le nom du maître, ils se jetèrent aussitôt aux pieds de ce saint homme en lui demandant humblement pardon. Robert les releva, les embrassa et partagea avec eux ce qu'il avait sur lui.

Après quelque temps de séjour à Orsan, il se rendit à

« d'indulgence pour les leurs, et qui sont toujours prêts à former un juge-
« ment désavantageux sur les plus légères conjectures, appliquons-nous
« à ne rien faire dont ils puissent autoriser leur soupçonneuse malignité
« et prendre occasion de médire de nous. »

(1) Le comte de Nevers était très-attaché au roi Louis-le-Gros. Il avait suivi ce prince au siége du château de Thomas de Marle; en revenant de cette expédition, il fut pris par Thibault, comte de Blois, qui était alors en guerre avec le roi.

abbaye de Bourg-Dieu, où il prêcha pour la dernière fois. Comme il s'en retournait, il se sentit incommodé; appelant lors ses disciples, il leur dit : « Préparez-moi un cercueil et reportez-moi à Orsan, car je sais que je mourrai de cette maladie. » Le lendemain, on le porta à Issoudun, et de là à Orsan. En y arrivant, il s'écria : « Cher Fontevrault, combien j'ai souhaité que mes cendres reposassent dans ton enceinte ! » André, l'un de ses disciples, lui répondit : Maître, que dites-vous ? vous n'avez qu'à ordonner. — Mais comment y porter mon corps, » répliqua Robert, on vous l'enlèverait sur le chemin. »

Après avoir reçu les sacrements de l'Église avec les sentiments de la plus grande piété, et comme il touchait à sa fin, il se mit à prier pour tous ses bienfaiteurs, pour tous ses hôtes, pour tous ses amis, pour ses ennemis et pour tous les fidèles vivants et trépassés. Ayant ainsi prié, il dit à un frère lai (1) de lui faire apporter la croix. Dès qu'il la vit, il se jeta de son lit à terre, se prosterna devant ce signe du salut, fit sa profession de foi, dans un grand détail, sur les principaux articles, remercia Dieu de ce que l'ayant fait naître d'un pauvre vieillard et d'une pauvre femme, il l'avait cependant comblé de tant de bienfaits. Puis se tournant vers le prêtre qui lui avait apporté la croix, il lui dit : « Écoutez mes péchés, que le ciel et la terre les entendent. » Et ayant fait

(1) On appelait frères *lais* ou *convers* les laïques que l'on admettait dans les maisons religieuses et que l'on employait aux fonctions temporelles; ils y faisaient profession, portaient l'habit de l'ordre, en observaient la règle; mais ils ne recevaient aucun des ordres et ne chantaient point au chœur. Dans les premiers temps, et jusqu'au onzième siècle, on nomma *convers*, *conversi*, c'est-à-dire convertis, tous les adultes qui embrassaient la vie monastique, pour les distinguer des *oblats*, qui étaient des enfants que les parents engageaient dans les monastères en les offrant à Dieu dès leur bas âge. Le P. Mabillon, dans sa préface du VI[e] siècle de l'ordre de saint Benoît, dit que ce fut dans le XI[e] siècle que Jean I[er], abbé de Vallombreuse, reçut le premier des laïques ou frères convers distingués par état des moines du chœur, qui, dès lors, étaient dans la cléricature.

une confession générale de tous les péchés de sa vie, il reçut l'absolution et expira quelques moments après (1). Son corps fut apporté d'Orsan à Fontevrault, ainsi qu'il l'avait souhaité. Léger, archevêque de Bourges, accompagna le convoi et prononça une oraison funèbre en l'honneur du saint homme.

Pendant ce temps, Gérard de Sales, un de ses disciples, prêchait en Aquitaine et fondait divers monastères : celui de Grandselve, au diocèse de Toulouse; celui d'Absie, dans le Poitou; celui de Dalone, dans le Limousin (2).

Un homme, dont le nom et l'infortune sont célèbres, attirait alors à Paris un grand concours d'étudiants. Doué d'un beau génie, d'une imagination vive, savant dans les belles-lettres, il passait pour le plus grand des philosophes de son temps; et comme il éclipsa tous ses contemporains dans l'art de la dialectique, on le jugeait le seul qui entendît bien Aristote. Ami de la dispute, et toujours prêt à entrer en lice, il excellait dans ces tournois, dans ces jeux de l'école, et ne jouissait pas moins de la confusion des vaincus que de son propre triomphe. Naturellement satirique, et ne jugeant personne son égal, il critiquait par vanité, par ca-

(1) Le 25 février 1117. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le jour de sa mort. Mais l'opinion de ceux qui placent la mort de Robert au 25 février semble mériter la préférence, étant non-seulement conforme à la tradition de l'ordre, mais encore appuyée de l'autorité de plusieurs nécrologes de Fontevrault, et enfin suivie par plusieurs habiles critiques. Voyez, au surplus, ce que disent à ce sujet les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, tom. X, pag. 165 et 166.

La vie de Robert d'Arbrissel fut écrite peu de temps après sa mort par Baudri, évêque de Dol. A la suite de l'écrit de Baudri, l'on en trouve un autre qui est attribué à André, moine de Fontevrault, contemporain de Robert, et qui traite des *dernières années et de la mort de Robert*. Mais cette *seconde vie*, que les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* qualifient, à juste titre, de fade et d'insipide production, n'a pas été, ainsi qu'ils le démontrent, écrite par André.

(2) On compte également parmi les monastères fondés par Gérard, celui des Alleux et de Chatelier dans le Poitou.

ractère, et l'on pourrait appliquer à ce philosophe ce que Plutarque dit du poète Théopompus, qu'*il prenait plus de plaisir à médire qu'à louer*.

Cet homme était Pierre Abélard (1). Au nombre de ses disciples, furent Gui de Castello, qui occupa le saint-siége sous le nom de Célestin II; l'illustre Anglais, Jean de Salisbury, et la fameuse Héloïse, qui aurait fait la gloire de son maître, si la vertu en l'un et en l'autre était allée de pair avec la science (2).

Héloïse, nièce de Fulbert, chanoine de Paris, avait un esprit facile et pénétrant, un goût rare pour les langues et les sciences, une grande ardeur pour l'étude. Elle était jeune, ne manquait pas de grâces, et son nom commençait à se répandre dans le monde.

Abélard eut d'abord avec elle un commerce de lettres, et tout en pensant n'aimer en elle que son savoir et son talent, il aimait déjà Héloïse même. Admis dans la maison, comme son professeur, il corrompit bientôt ce cœur tendre et naïf; et ayant déshonoré Héloïse, il l'enleva et la conduisit en Bretagne, où elle mit au monde un fils qu'il nomma Astrolabe.

Ils revinrent ensuite à Paris, et Abélard, pour apaiser Fulbert, promit d'épouser Héloïse; mais celle-ci, pour l'honneur de son séducteur, qui était clerc et chanoine de Sens, ne voulait pas consentir au mariage; elle céda pourtant; mais le mariage eut lieu dans le plus grand secret. Les époux en faisaient un mystère; au contraire, Fulbert le publiait partout. Abélard fut l'objet de quelques railleries; sa vanité s'en offensa, et pour faire cesser ces bruits, il fit entrer sa femme au monastère d'Argenteuil, où elle prit

---

(1) *Abaelardus*.

(2) Voyez le tom. IX de l'*Histoire littéraire de la France*, pag. 65 et suivantes.

l'habit, mais il ne voulut pas qu'elle reçût le voile, afin de pouvoir la reprendre quand bon lui semblerait.

Fulbert, se croyant joué, n'écoute que sa vengeance, fait prendre et mutiler Abélard.

Cet horrible attentat excite dans Paris une violente indignation; l'évêque fait aussitôt instruire le procès, et deux d'entre les coupables ayant été saisis, subissent le talion et ont de plus les yeux crevés. Mais on n'inflige aucune peine au chanoine Fulbert.

Abélard, dès qu'il fut guéri, fit donner le voile à sa femme, et alla s'engager dans la vie monastique, à l'abbaye de Saint-Denis (1).

Le pape Pascal II était mort, et Gélase II, son successeur (2), pour échapper aux persécutions de l'empereur Henri, qui avait créé un anti-pape sous le nom de Grégoire VIII, s'était réfugié en France; mais ce pontife étant tombé malade en arrivant à Mâcon, et s'étant fait porter au monastère de Cluny, termina saintement sa carrière vers la fin de janvier 1119.

Un grand concours de prélats, de seigneurs et de peuple vint honorer à Cluny les funérailles de Gélase, et comme il était urgent de lui donner un successeur, l'on élut unanimement l'archevêque de Vienne (3), prélat également distingué par sa noblesse, par sa prudence et son courage. Il était fils du comte de Bourgogne, parent de l'empereur, et oncle d'Adélaïde, épouse de Louis-le-Gros.

---

(1) An 1119 ou 1120.

(2) Dans le mois de janvier 1118. Il se tint cette même année plusieurs conciles en France, savoir un à Rouen, où l'on traita de quelques affaires concernant les églises d'Angleterre et de Normandie, et où Conrad, légat du pape, se plaignit de l'empereur et demanda un secours d'argent et de prières; un autre à Toulouse, où l'on publia une croisade contre les Sarrasins d'Espagne; et un troisième à Angoulême, où l'on confirma l'élection de l'archevêque de Tours et celle de deux évêques.

(3) Gui, de Bourgogne.

Le nouveau pape, ayant été solennellement couronné à Vienne sous le nom de Calixte II, alla tenir, au mois de juin, un concile à Toulouse, où l'on fit dix canons, dont le troisième, porté contre une secte de manichéens, ordonna que ces hérétiques fussent réprimés par les puissances séculières.

Un autre concile, plus nombreux, avait été indiqué à Reims. Le principal objet que Calixte se proposait était d'y terminer le différend entre l'empereur et le saint-siége au sujet des investitures. A cet effet, il avait envoyé Guillaume de Champeaux et Ponce, abbé de Cluny, auprès de l'empereur, afin de négocier un accommodement. Ce prince promit tout, s'engagea même par écrit, et déclara qu'il serait à Mouzon le 24 octobre pour conférer avec le pape.

Le concile s'ouvrit à Reims, dans l'église métropolitaine, le 20 du même mois. Il s'y trouva quinze archevêques, plus de deux cents évêques de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre, d'Espagne, avec un grand nombre d'abbés et d'autres ecclésiastiques constitués en dignité. Le pape, après avoir harangué l'assemblée, fit exposer l'affaire négociée avec Henri au sujet des investitures.

Le roi Louis-le-Gros, suivi des principaux seigneurs, entra dans le concile, et montant sur le trône où se tenait le pape : « Je viens, dit-il, demander conseil à cette sainte « assemblée. Le roi d'Angleterre, mon ancien allié, nous a « fait plusieurs injures, soit à moi, soit à mes sujets. Il s'est « emparé par violence de la Normandie, qui est de mon « royaume, et il a traité d'une horrible manière le duc Ro- « bert, son frère et mon vassal ; depuis longtemps il le tient « dans les fers ; voici Guillaume, fils de Robert, dépouillé « de son héritage. J'ai souvent requis ce roi de me rendre « le duc, mais je n'ai pu rien obtenir. Bien plus, il s'est « saisi du comte de Bellesme, mon ambassadeur à sa cour, « et l'a fait enfermer dans un sombre cachot...

« C'est par sa suggestion que le comte Thibauld, son « neveu, s'est méchamment révolté contre moi ; et c'est en « lui prêtant le secours de ses armes qu'il m'a fait faire par « mon vassal la guerre la plus atroce. »

Après ces plaintes et quelques autres que Louis exposa d'autant plus vivement qu'il était piqué de sa récente défaite dans les plaines de Brenneville (1), l'archevêque de Rouen essaya de justifier la conduite du roi son maître ; mais il s'éleva de si grands murmures qu'il fut bientôt obligé de se taire.

Le jour suivant, le pape déclara qu'il était résolu de se rendre à Mouzon, et ordonna qu'on fît des prières publiques, pendant le temps de son absence, pour demander à Dieu l'heureuse fin de cette affaire. Il arriva le jeudi soir au lieu du rendez-vous, et envoya le lendemain au camp de l'empereur pour régler le traité ; ce prince nia d'abord qu'il eût promis ce dont on lui parlait ; mais, confondu par son propre écrit et par l'énergique langage de l'évêque de Châlons, il prétendit qu'on l'avait surpris en lui faisant souscrire une promesse qu'il ne pouvait exécuter sans porter une grave atteinte aux droits de sa couronne : « Prince, » lui dit le même évêque, « vous nous trouverez « entièrement fidèles en nos engagements, car le pape ne « prétend pas amoindrir votre autorité, nonobstant ce que « peuvent penser et ce que veulent persuader certains « esprits, amis de la discorde. Au contraire, il déclare

---

(1) Ce combat fut livré en 1119, non loin des Andelys. Le roi d'Angleterre avait partagé son armée en trois corps. Les deux premiers furent rompus. Les Français ne pensaient qu'à tuer et à piller, lorsqu'ils virent le troisième corps, qui n'avait pas encore combattu, s'avancer contre eux en bon ordre. Aussitôt ils se mirent à fuir, et ni leurs généraux ni le roi ne purent parvenir à les rallier. On raconte qu'un fantassin anglais ayant saisi par la bride le cheval de Louis, en criant : *Le roi est pris* ; celui-ci lui dit : *Si tu connaissais le jeu des échecs, tu saurais que le roi ne se prend jamais*, et le tua d'un coup de hache.

« publiquement que tous vos sujets vous doivent servir à « la guerre, ainsi qu'en tout le reste, comme ils l'ont fait « jusqu'à présent sous votre règne et sous celui de vos « prédécesseurs. En cessant de vendre les évêchés, vous « ne diminuerez pas votre puissance; ce sera plutôt « l'augmenter. »

L'empereur, n'ayant rien à répondre, demanda jusqu'au lendemain, et lorsqu'on vint le lendemain pour savoir sa réponse, il réclama un nouveau délai, disant qu'il voulait assembler une diète générale pour lui soumettre cette affaire.

Le pape, ayant appris ce qui s'était passé, quitta sur-le-champ Mouzon et se rendit dans un château du comte de Champagne. L'empereur l'envoya prier d'attendre encore jusqu'au lundi; mais le pontife répondit : « J'ai fait pour avoir la paix ce que n'a jamais fait aucun de mes prédécesseurs. J'ai quitté un concile général, pour venir traiter avec ce prince; je ne l'attendrai plus. Il faut que je retourne vers mes frères. Si Dieu veut nous accorder la paix, je serai toujours prêt à recevoir l'empereur, soit pendant le concile, soit après. »

Et il partit dans la nuit du dimanche, faisant grande vitesse, car il craignait que l'empereur ne le fît arrêter. Il arriva le même jour à Reims; et les séances du concile ayant recommencé le lundi, continuèrent jusqu'au jeudi. On dressa cinq canons contre la simonie, contre les investitures des évêchés et des abbayes, contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques, contre ceux qui exigeraient quelque rétribution pour le baptême, les saintes huiles, la sépulture, la visite ou l'onction des malades, et enfin contre l'incontinence des clercs (1). L'on y publia de plus un

(1) Il y avait encore en Normandie des prêtres qui se mariaient, nonobstant les défenses si souvent portées par les canons. Geoffroi, archevêque de Rouen, étant de retour du concile de Reims, tint un synode dans

décret pour ordonner l'observation de la *Trève de Dieu*. Après cela l'on apporta quatre cent vingt-sept cierges allumés, que l'on distribua à un pareil nombre d'évêques et d'abbés qui eurent ordre de se lever. Alors le pontife prononça la sentence d'excommunication contre l'empereur Henri, contre l'anti-pape Bourdin et contre plusieurs de leurs adhérents; en même temps, chacun éteignit son cierge; et le pape ayant donné sa bénédiction à tous les assistants, le concile fut clos.

Calixte II, ayant quitté Reims, se rendit à Gisors afin de conférer avec Henri, roi d'Angleterre. Le pape dit à ce prince : « J'ai promis au concile de travailler à ramener la « paix; voilà pourquoi je suis venu ici, et comme il faut, « suivant la loi de Dieu, rendre à chacun ce qui lui appar- « tient, le concile vous prie de rendre la liberté à Robert, « votre frère, et le duché de Normandie à son fils. » Mais le roi répondit qu'ayant été sollicité par tous les gens de bien de délivrer cette province des violences et des rapines que son frère y autorisait, il avait dû recourir aux armes; et qu'ayant triomphé, il avait rétabli les lois et la tranquillité publique; qu'il ne pouvait donc sans péril donner à l'un la liberté, à l'autre le duché.

Cette réponse ayant paru satisfaire le pape, il fut alors question de traiter de la paix avec Louis-le-Gros; et comme les deux rois étaient également fatigués de la guerre, l'on arriva facilement à les mettre d'accord.

Henri, peu de temps après, ayant quitté la Normandie pour retourner en Angleterre, s'embarqua seul sur un na-

---

lequel, après avoir notifié aux prêtres de son diocèse les décrets de ce concile, il défendit absolument tout commerce avec les femmes sous peine d'anathème. Les prêtres qui étaient mariés murmurèrent; mais Geoffroi fit entrer des gens armés qui les frappèrent rudement et firent couler le sang de quelques-uns d'entre eux. Ce procédé violent, scandaleux, intimida les prêtres concubinaires, et fut, dit Longueval, plus efficace que les canons.

vire; sa famille était montée sur un autre avec de nombreux seigneurs, la fleur de la noblesse anglaise; la mer était calme, le vent favorable, et la foule joyeuse ne songeait qu'à se divertir. Tout à coup le navire touche, s'entr'ouvre, s'enfonce et disparaît. Tout le monde périt. Le roi voit cette catastrophe, et, le cœur accablé du plus mortel chagrin, il poursuit son triste voyage (1).

Cependant le pape sortit de France, gagna l'Italie et fit son entrée dans Rome au milieu des plus grands honneurs, et des plus vives acclamations.

Le cardinal Conon, dont Calixte, avant de partir, avait confirmé la légation pour la France et l'Allemagne, vint au mois d'octobre 1120 tenir à Beauvais un concile dans lequel on canonisa saint Arnoul, ancien évêque de Soissons (2).

L'ordre des *Prémontrés* fut établi cette même année par le zèle de saint Norbert. Ce pieux fondateur, que le Seigneur avait envoyé pour édifier son Église par la pureté de sa vie, par sa ferveur, par ses austérités, était né dans le pays de Clèves, d'une noble famille. Engagé de bonne heure dans l'état ecclésiastique, il ne comprit point d'abord l'étendue de sa vocation. Admis dans le palais de l'archevêque de Cologne, puis à la cour de l'empereur, il y vivait

---

(1) Comme il ne restait à ce prince que sa fille Mathilde, laquelle était mariée avec l'empereur d'Allemagne, il se résolut à contracter un nouveau mariage; mais n'ayant pas eu d'enfants de cette seconde union, il déclara pour son héritière sa fille Mathilde lorsqu'elle fut devenue veuve, et il la maria à Geoffroi, surnommé Plantagenet, fils du comte d'Anjou. Henri étant mort en 1135, son neveu Étienne, comte de Boulogne, passa en Angleterre, se fit couronner roi, battit les Écossais qui soutenaient le parti de Mathilde, fut fait prisonnier dans une autre bataille, fut rendu à la liberté en échange de Glocester, frère naturel de Mathilde, et continua la guerre jusqu'en 1153, époque à laquelle il déclara pour son héritier Henri Plantagenet, fils de Mathilde et du comte d'Anjou.

(2) Ce saint évêque était mort, en l'an 1087, dans un monastère qu'il avait fondé au diocèse de Tournai. On présenta au concile l'histoire de sa vie et celle des miracles qui s'étaient opérés sur son tombeau.

plein de lui-même, enorgueilli des applaudissements du monde, ne pensant qu'au luxe et à la vanité. Cette prospérité pouvait le perdre; mais Dieu vint à son secours. Un jour, pendant qu'il traversait une belle prairie, bien monté, vêtu de soie, suivi d'un seul valet, il fut surpris par un terrible orage, et la foudre tombant aux pieds de son cheval, fit dans la terre une profonde fosse. Le cheval et le cavalier tombèrent à la fois. Norbert resta pendant une heure privé de sentiment, et lorsqu'enfin il eut repris ses sens : « *Seigneur,* » s'écria-t-il, « *que faut-il que je fasse?* » Et il entendit comme une voix intérieure qui lui disait : « Quitte le mal et fais le bien ! » Aussitôt il rentra chez lui, se revêtit d'un cilice, se retira dans un monastère, et ayant été ordonné prêtre, il résigna ses bénéfices, vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, et vint nu-pieds jusqu'en Languedoc trouver le pape Gélase, qui lui permit de prêcher partout où il voudrait. Muni de cette permission, qu'il fit renouveler à Reims par le pape Calixte, il se mit à parcourir avec Hugues, son compagnon, les châteaux, les villes, les villages, prêchant, l'un et l'autre, la parole de Dieu, terminant les différends, réconciliant les ennemis. Admirés, vénérés partout où ils passaient, ils s'étaient acquis une telle réputation, que lorsqu'ils approchaient d'un bourg ou d'un hameau, les bergers quittaient leurs troupeaux et couraient les annoncer; on sonnait les cloches, le peuple se rendait en foule à l'église et entendait dévotement la messe et le sermon. Sur le soir on les menait au logis, et celui-là s'estimait heureux qui les recevait chez lui.

Norbert s'asseyait à terre au moment du repas, mangeait sur ses genoux, n'employait que le sel pour tout assaisonnement, et ne buvait que de l'eau.

Retenu quelque temps chez Barthélemi, évêque de Laon, il témoigna le désir d'aller vivre dans la solitude, et ce prélat, cédant à ses désirs, le conduisit dans plusieurs en-

droits, afin qu'il pût choisir celui qui lui plairait; ils parcoururent ainsi divers lieux; Norbert priait et disait ensuite à l'évêque : « Non, ce n'est point ici la demeure que le Seigneur m'a destinée ; » et ils continuaient à marcher. Enfin, l'évêque le mena dans un lieu nommé *Prémontré*, où se trouvait une église de Saint-Jean, dans laquelle ils entrèrent. L'évêque ayant fait sa prière, dit à Norbert de finir la sienne, parce qu'il se faisait tard et que le lieu était désert. Mais Norbert le pria de lui laisser passer la nuit dans cette église. L'évêque partit alors, et revint le lendemain pour savoir si ce lieu convenait à Norbert ; celui-ci, plein de joie, lui répondit : « C'est ici que je demeurerai ; c'est l'asile que « Dieu m'accorde ; beaucoup de religieux y feront leur « salut. »

Bientôt, en effet, cet institut devint célèbre, et trente ans après sa naissance, il y avait au chapitre général de Prémontré près de trois cents abbés de l'ordre (1).

Pendant que saint Norbert travaillait avec tant de zèle dans le champ du Seigneur, saint Bernard fondait l'abbaye de Trois-Fontaines au diocèse de Châlons-sur-Marne, et celle de Fontenai au diocèse d'Autun (2); et la grâce commençait à se rendre en lui plus sensible par le don de prophétie et par les miracles. Aussi voyait-on accourir à Clairvaux, non-seulement des séculiers, mais encore des

---

(1) Cet institut, qui se répandit dans tout le monde chrétien, compta dans la suite jusqu'à mille abbayes d'hommes, trois cents prévôtés et cinq cents abbayes de filles, sans parler des prieurés. Saint Norbert donna à ses disciples la règle de saint Augustin.

(2) Ces deux abbayes, fondées en 1118, furent les deux premières filles de Clairvaux.

La même année et la suivante, furent fondés de nouveaux monastères de l'ordre de Cîteaux, savoir : Prulli au diocèse de Sens, Bonnevaux au diocèse de Vienne, la Cour-Dieu au diocèse d'Orléans, Bellevaux au diocèse de Besançon, Boras au diocèse d'Auxerre, Cadouin au diocèse de Sarlat.

moines et des chanoines réguliers qui s'enfuyaient de leurs monastères pour embrasser cet institut. Cependant l'exemple contraire fut donné par un religieux.

Un jeune homme nommé Robert, cousin-germain du saint abbé, avait été, dès son enfance, offert à Cluny par ses parents, et après son noviciat, qu'il avait fait à Cîteaux, on l'avait mis à Clairvaux, sous la conduite de Bernard; mais l'abbé de Cluny ayant envoyé son grand-prieur pour engager Robert à venir dans son abbaye, ce jeune religieux, cédant aux pressantes instances dont il était l'objet, partit secrètement et devint moine de Cluny (1). Saint Bernard attendit longtemps, mais en vain, le retour de ce fugitif; enfin, il lui écrivit cette lettre tendre et touchante, inspirée par la charité :

« Je ne demande pas, » lui disait-il, « pourquoi vous « êtes sorti; je me plains de ce que vous n'êtes pas encore « revenu. Venez seulement, et la paix sera faite; retournez, « vous aurez satisfait, et je chanterai avec joie : « *Il était « mort, et il est ressuscité; il était perdu, et il est retrouvé.* » « Je veux que ce soit par ma faute que vous soyez sorti; « j'ai été trop sévère à un jeune homme délicat; mais si « vous ne me pardonnez pas après cet aveu, vous commen- « cerez aussi à être coupable.

« Un autre vous parlerait autrement; il vous ferait sentir « la gravité de votre faute pour vous inspirer une crainte « salutaire...; mais moi qui vous connais, je sais que l'a- « mour fera plus d'impression sur vous que la crainte (2). »

---

(1) L'abbé de Cluny envoya aussitôt à Rome pour faire approuver par le pape le changement de Robert; et comme il ne s'y trouva aucun contradicteur, le pontife accorda ce qu'on lui demandait.

(2) L'abbé de Saint-Thierry (*Vita Bernardi*, cap. XI) raconte que cette lettre fut accompagnée d'un miracle; voici son récit : « Bernard dictait, « et le révérend Guillaume écrivait la lettre sur un parchemin. Ils étaient « tous deux assis à l'air, car ils étaient sortis de l'enclos du monastère, « afin d'écrire plus secrètement. Tout à coup éclata une averse, et celui

Ses vœux furent exaucés plus tard, et Robert lui ayant été rendu par Pierre-le-Vénérable, devenu abbé de Cluny, porta pendant soixante-sept ans le joug de la vie monastique dans l'ordre de Cîteaux, et fut établi abbé de la Maison-Dieu au diocèse de Bourges.

Cependant, Abélard, invité par quelques disciples à reprendre le cours de ses leçons publiques, et désirant d'ailleurs sortir de Saint-Denis, avait obtenu de l'abbé la permission de se rendre à Provins dans un prieuré de moines; et, y ayant ouvert une école, il enseignait la dialectique et la théologie. L'affluence d'étudiants fut si considérable, qu'il n'y avait point dans la ville assez de bâtiments pour les loger, assez de provisions pour les nourrir (1). Cette réputation excita l'envie; l'on essaya de lui ôter la chaire sous prétexte qu'un tel emploi n'était pas séant pour un moine, et qu'il s'était ingéré d'enseigner sans avoir préalablement été déclaré maître (2). Mais on pensa que cette formalité ne donnait point la science, qu'elle pouvait la faire supposer, servir à la prouver, et qu'Abélard avait assez donné de preuves de la sienne.

Mais son penchant pour la nouveauté, la hardiesse de son esprit, sa passion pour la polémique, sa vanité de vouloir rendre raison de tout, l'excitèrent à entreprendre

---

« qui écrivait (ainsi que nous l'avons appris de sa propre bouche) voulut « serrer la feuille. Le saint père lui dit : C'est l'ouvrage de Dieu; écrivez, « ne craignez rien. Et Guillaume écrivit la lettre au milieu de la pluie, « sans qu'elle fût mouillée, lorsqu'il pleuvait de toutes parts. »

(1) C'est du moins ce que dit Abélard dans l'histoire de ses infortunes, (*Historia calamitatum*) : *Ut nec locus hospitiis nec terra sufficeret alimentis.*

(2) L'expression *sine magistro* a été interprétée dans des sens différents. J'ai adopté l'interprétation donnée par dom Mabillon et suivie par le P. Longueval. Dom Rivet (*Histoire littéraire de la France*, p. 82), pense que cette expression ne signifie autre chose que la permission requise pour enseigner dans les écoles particulières, et qui était accordée par les chanceliers ou scolastiques des écoles épiscopales. C'est aussi ce que soutiennent les continuateurs de dom Rivet, t. XII, p. 93, à la note.

l'explication des mystères, en mêlant la théologie à la philosophie.

Or, comme depuis la fin du siècle précédent, les questions sur la Trinité étaient, pour les dialecticiens, un sujet fréquent de dispute, il s'attacha principalement à traiter ce mystère dans un écrit ayant pour titre : *Introduction à la Théologie* (1).

Ce livre fit grand bruit; deux professeurs de Reims, Albéric et Rotulfe, y découvrirent des erreurs, le dénoncèrent à l'archevêque, et le légat Conon, ayant convoqué un concile à Soissons (2), Abélard fut cité, comparut, discuta, fut condamné à brûler son livre, lut à genoux le symbole de saint Athanase en forme de profession de foi, fut enfermé dans l'abbaye de Saint-Médard, et renvoyé peu de temps après à celle de Saint-Denis, où il ne tarda pas à se brouiller avec les moines, parce qu'il n'admettait pas que leur saint patron fût le même que saint Denis l'Aréopagite, ainsi qu'on le croyait alors.

Pour échapper aux persécutions, dont on le menaçait, il quitta nuitamment le cloître, s'enfuit à Provins, et obtint enfin, après bien des agitations, la permission de se fixer où bon lui semblerait.

Alors il alla s'établir dans un endroit désert, près de Nogent-sur-Seine. Ses disciples, ayant appris le lieu de sa retraite, vinrent en foule l'y trouver, et dressèrent autour de son humble cellule des cabanes de roseaux. Bientôt le logement du maître, ainsi que l'oratoire qu'il avait lui-même

---

(1) Cet écrit, le commentaire sur l'épître de saint Paul aux Romains, et toute l'histoire des rapports d'Abélard avec Héloïse, ont été publiés, en 1616, par François d'Amboise. M. Cousin a publié, en 1836, en un volume in-4°, divers autres ouvrages inédits d'Abélard : le *Oui* et le *Non*, *sic et non* que le savant dom Rivet (t. IX de l'*Hist. litt.*, p. 210) avait déclaré indigne de paraître au grand jour; la *Dialectique*, des *Gloses sur les catégories*, etc.

(2) An 1121.

construit avec du jonc et de la paille, furent bâtis en pierre et sur un plan plus spacieux. Quand les travaux furent finis et l'oratoire dédié, Abélard le nomma *Paraclet,* c'est-à-dire *consolateur,* parce que c'était pour lui, après tant de traverses, un lieu de paix et de repos. Élu abbé de Saint-Gildas de Ruis, dans l'évêché de Vannes, il accepta cette charge avec joie (1); mais sa fâcheuse destinée ne lui faisait éviter un malheur que pour le jeter dans un autre; car, ayant voulu réformer ses moines qui vivaient dans un grand désordre, il s'en fit autant d'ennemis. Il était là depuis trois ans, lorsqu'il apprit que les religieuses d'Argenteuil, dont Héloïse était alors prieure, avaient été chassées (2). Aussitôt il partit, fut prendre son ancienne épouse, la mena au Paraclet avec celles des sœurs qui voulurent la suivre, et lui donna cet établissement dont elle fut supérieure et qu'elle gouverna très-régulièrement. Quant à lui, il quitta ce séjour qui lui était si cher, et retourna à Ruis, afin de faire cesser les bruits que la malignité faisait courir encore.

Cependant le pape Calixte II n'avait cessé de travailler à l'extinction du schisme; l'anti-pape Bourdin avait été fait prisonnier et placé dans un cloître. L'empereur avait enfin renoncé *à toute investiture par l'anneau et par la crosse, déclaré qu'il accordait à toutes les églises de faire librement l'élection et la consécration de leurs prélats, et s'était enfin engagé à restituer au saint-siége et aux autres églises les biens et possessions qu'il avait usurpés.*

Le pontife, de son côté, avait consenti à ce que *les élections des évêques et des abbés du royaume teutonique fussent*

---

(1) Vers l'an 1126.

(2) Cela se fit par ordre du légat du saint-siége, lors du concile de Paris, tenu en 1129. L'esprit du monde s'était glissé dans cette maison et avait fait de si funestes ravages, qu'on fut obligé d'en venir à une expulsion. Argenteuil fut alors habité par des moines de Saint-Denis.

faites en présence de l'empereur, sans simonie et sans violence; et à ce que l'élu fût mis par le sceptre en possession des fiefs et des régales.

L'empereur, ayant fait la paix avec l'Église, voulut porter la guerre en France. Il était excité à cette expédition par le roi d'Angleterre (1) et par son propre ressentiment, car il se sentait toujours vivement offensé de ce que Louis-le-Gros l'avait laissé frapper d'anathème au concile de Reims. Aussi se proposait-il de marcher droit sur cette ville et de la mettre en cendres. Il leva donc une armée formidable et s'avança vers la frontière.

Le roi Louis-le-Gros assembla ses barons, leur exposa les dangers de l'État, et leur représenta que, s'agissant d'une guerre étrangère dans laquelle les intérêts et l'honneur de la France allaient être engagés, ils devaient oublier leurs querelles, mettre fin à leurs dissensions, et marcher tous ensemble à la défense du royaume. Il leur dit donc qu'il comptait sur eux et qu'il les attendait dans la ville de Reims. Et tous ces grands, ayant promis de faire leur devoir, levèrent aussitôt leurs troupes, et vinrent de toutes parts grossir l'armée du roi (2).

---

(1) Après le naufrage de la famille de ce prince, Guillaume Cliton, fils de Robert, croyant le moment favorable pour entrer en possession du duché de Normandie, recommença la guerre, soutenu par plusieurs seigneurs tant normands que français, et secrètement appuyé par le roi Louis-le-Gros; mais il échoua dans son entreprise.

(2) An 1124. Guibert, abbé de Nogent, mourut cette même année; un autre écrivain qui était une des lumières de l'Église, Marbode, évêque de Rennes, était mort l'année précédente, qui est celle à laquelle on rapporte la fondation de la chartreuse de Mont-Dieu, dans le diocèse de Reims.

Saint Étienne de Muret, dans le Limousin, finit aussi sa carrière en l'année 1124, le 8 du mois de février. Après sa mort, les moines du prieuré d'Ambazac, dépendant de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges, ayant prétendu que Muret leur appartenait, les disciples de saint Étienne, ne voulant pas avoir de procès, emportèrent le corps de leur maître et s'établirent, non loin de là, en un lieu appelé Grandmont, dont l'ordre prit le nom.

La réunion de tous ces corps effraya l'empereur; il avait espéré surprendre son rival; mais le voyant si promptement armé et soutenu par de si grandes forces, il n'osa point braver les chances d'un combat et retourna prudemment sur ses pas. Les Français, qui étaient venus comptant livrer bataille, voulurent alors marcher vers les états de l'empereur; mais les sages exhortations des archevêques et des évêques finirent par les retenir.

Louis, ayant congédié ses troupes, prit la route de Saint-Denis, où il vint rendre à Dieu d'humbles actions de grâces pour le succès qu'il avait obtenu sans effusion de sang. Il fit de grandes libéralités à ce monastère, qui avait alors Suger pour abbé, et reporta lui-même jusqu'à leur place ordinaire les vénérables châsses d'argent qui contenaient les corps des saints martyrs, et qui, tant qu'avait duré le rassemblement des troupes pour la guerre, étaient restées sur le maître-autel, honorées nuit et jour de continuelles prières par les religieux et par le peuple (1).

Le 13 décembre de la même année (2), le pape Calixte II termina sa carrière, et fut remplacé par Honorius II.

L'empereur Henri V mourut cinq mois après dans la ville

---

(1) Sugerius, *Vita Ludov.*

Louis-le-Gros, avant de partir pour Reims, avait été prendre sur l'autel de Saint-Denis l'étendard appelé *oriflamme*, bannière rouge soutenue par une lance dont le bois était couvert de cuivre. C'est la première fois qu'il est fait mention dans notre histoire de cette bannière, qui eut depuis dans les guerres le privilége d'être le premier et le principal étendard de l'armée. On voit aussi dans l'*Histoire de Louis-le-Gros*, par Suger, qu'après la mort des rois de France, leurs couronnes *appartenaient de droit* à l'abbaye de Saint-Denis.

(2) An 1124. Peu de temps avant sa mort, ce pape avait reçu des lettres d'Otton, évêque de Bamberg, qui sollicitait son autorisation pour aller en Poméranie prêcher l'Évangile aux peuples récemment soumis par Boleslas, duc de Pologne, lesquels demandaient à être baptisés, ainsi que l'annonçait ce duc, qui faisait de vives instances pour l'accomplissement de cette entreprise. Calixte s'empressa d'accorder cette permission, et Otton, étant parti, recueillit parmi ces idolâtres une abondante moisson.

d'Utrecht, et comme il n'avait pas d'enfant, les évêques et les seigneurs donnèrent sa couronne à Lothaire II, duc de Saxe.

Le nouvel empereur s'étant rendu à Spire, où des députés du peuple et du clergé de Magdebourg devaient élire un archevêque en sa présence, saint Norbert, qui venait d'arriver, fut prié de prêcher devant cette assemblée. Son talent, sa réputation, l'effet qu'il produisit sur tous les assistants, appelèrent sur lui les suffrages, et l'on se mit aussitôt à crier : « Voici notre père, voici notre pasteur! » Et sans lui donner le temps de se reconnaître, on l'enleva pour le conduire à Magdebourg. Il y entra nu-pieds et couvert de haillons; le portier du palais, le prenant pour un pauvre, voulut l'empêcher de passer; mais averti que c'était là son maître, il fut si confus qu'il s'enfuit pour se cacher; Norbert le rappela et lui dit : « Ne craignez rien, mon ami, « vous m'avez mieux connu que tous les autres qui me « forcent d'habiter un palais qui convient peu à ma pau- « vreté (1). »

Hildebert, évêque du Mans, élu depuis quelque temps (2) archevêque de Tours, éprouva de la part du roi une injuste persécution.

Ce prélat, à son arrivée dans sa nouvelle église, ayant trouvé le doyenné et l'archidiaconé vacants, s'était hâté d'en disposer. Un an après, le roi donna ces dignités à deux autres personnes.

---

(1) Hugues, qui avait été le compagnon de saint Norbert, fut élu abbé de Prémontré. Il gouverna cet ordre avec beaucoup de sagesse jusqu'à l'an 1164, et le fit fleurir en France, tandis que saint Norbert l'étendait en Allemagne. Ce saint archevêque occupa glorieusement son siége jusqu'au 6 juin 1134, jour de sa mort. Il fut enterré dans l'église d'un monastère de son ordre qu'il avait fondé à Magdebourg. Ses reliques furent dans la suite transférées à Prague dans la crainte qu'elles ne fussent profanées par les sectateurs de Luther.

(2) An 1125.

Hildebert réclama respectueusement; mais le roi, voulant être obéi, lui défendit de toucher en aucune manière aux revenus de ces deux dignités, et fit confisquer de plus divers biens de l'église de Tours. Quelque injuste, quelque violent que fût ce procédé, l'archevêque, n'oubliant point les égards dus au prince, ne se plaignit qu'avec douceur. « Le roi, » écrivait-il dans une de ses lettres, « a plus be-« soin d'exhortations que de réprimandes, de conseils que « de préceptes, d'instruction que de correction. Il faut lui « représenter avec respect qu'il ne doit point décharger sa « colère sur un évêque qui a blanchi dans l'épiscopat... « Parmi toutes mes angoisses, la colère ne m'a jamais « transporté jusqu'à me faire naître le désir de me plaindre « du roi et d'obtenir la paix avec les armes de l'Église (c'est-« à-dire par la voie des censures). La paix que les puis-« sances n'accordent que par crainte n'est jamais bien so-« lide. J'ai un moyen plus court pour parvenir à cette paix : « je me reposerai de tout sur les soins du Seigneur, et il « m'accordera ce que je souhaite. Les cœurs des rois ne « sont dans sa main que comme un morceau de cire; il « leur donne la forme qu'il lui plaît. » Cette conduite modérée, cette pieuse confiance eurent un plein succès, et le roi répara ses torts.

Pendant le cours de cette affaire, Hildebert assembla un concile à Nantes (1) pour réformer plusieurs abus. Parmi les règlements qui y furent dressés, en présence de Conan, duc de Bretagne, on remarque l'abolition de deux coutumes inhumaines; la première, qui attribuait au Seigneur, après la mort du mari ou de la femme, tous les biens meubles du défunt; la seconde, qui frappait de confiscation les débris des naufrages (2).

---

(1) An 1127.

(2) Cet usage barbare était très-ancien et universellement suivi. Quel-

Le roi eut également un assez grave démêlé avec Étienne, évêque de Paris, dont il fit saisir le temporel. Ce prélat, se voyant opprimé, mit Paris en interdit, engagea dans sa cause l'archevêque de Sens et fit intervenir l'abbé de Citeaux, celui de Pontigny, ainsi que saint Bernard; mais cette intervention fut sans aucun effet. Le roi écrivit au pape, qui leva l'interdit. Saint Bernard adressa sur ce point des plaintes au pontife, qui persista dans ce qu'il avait fait. Le prince, toutefois, finit par s'adoucir, et cette affaire s'arrangea au gré de tout le monde.

Le 2 mars de la même année (1127), Charles-le-Bon, comte de Flandre, ayant été assassiné à Bruges pendant qu'il était à prier dans l'église de Saint-Donatien, Louis-le-Gros s'empressa de partir, alla venger ce meurtre, et fit élire au comté de Flandre Guillaume Cliton, fils de Robert de Normandie, car Charles-le-Bon ne laissait pas d'enfants. Mais la conduite de Guillaume ayant indisposé son peuple, le pays fut en proie à la guerre civile, et ce prince ayant été tué dans un combat l'année suivante, Thierry d'Alsace, son compétiteur, resta possesseur du comté (1).

Le cardinal Mathieu, évêque d'Albane, et légat du saint-siége, vint tenir un concile à Troyes, dans le mois de janvier 1128. Hugues de Payens, instituteur d'un nouvel ordre militaire, s'y présenta, suivi de quelques chevaliers. Cet

---

ques personnes qui avaient fait naufrage et qui avaient été pillées dans les Cyclades ayant présenté une pétition à Marc-Aurèle pour obtenir justice, cet empereur répondit que telle était la loi de la mer : *Lex autem maris*. Constantin rendit une loi célèbre en faveur des naufragés : *Si quando naufragio navis expulsa fuerit ad littus vel si quando aliquam terram attigerit ad dominos pertineat, fiscus meus sese non interponat. Quod enim jus habet fiscus in aliena calamitate, ut de re tam luctuosa compendium sectetur*. (*Cod.*, lib. XI, tit. v.)

Ducange, dans son *Glossaire*, nous apprend que ce droit des seigneurs sur les choses jetées par la mer était appelé *lagan*.

(1) Voy. la *Vie de Charles-le-Bon*, par Galbert, notaire, c'est-à-dire syndic de Bruges à l'époque de l'assassinat de ce comte.

ordre, depuis si célèbre, avait commencé à Jérusalem neuf ans auparavant. Quelques guerriers de noble race s'étaient engagés au service de Dieu entre les mains du patriarche, et avaient fait vœu de chasteté, d'obéissance et de pauvreté. Et comme ils n'avaient ni église, ni habitation certaine, Baudouin II, roi de Jérusalem, leur donna un logement dans le palais qu'il avait près du temple de Salomon, ce qui les fit nommer *Templiers*. Le premier devoir qui leur fut imposé fut de garder les chemins contre les malfaiteurs et de pourvoir, par leur courage et par leur vigilance, à la sûreté des pèlerins. Cet ordre ne comptait encore que neuf membres, lorsque plusieurs d'entre eux vinrent en Occident pour exciter les peuples à fournir des secours aux chrétiens de la Terre-Sainte, qui voulaient assiéger Damas. Ces chevaliers s'étant donc rendus à Troyes, et ayant exposé au concile les observances qu'ils avaient commencé de garder, on leur donna une règle écrite qui fut approuvée par le saint-siége, confirmée par le patriarche, et acceptée par le chapitre de cet ordre (1).

Le légat alla tenir, la même année, un concile à Rouen, et publia plusieurs décrets, dont le premier est ainsi conçu : « Aucun prêtre n'aura de femme ni de concubine. Celui qui ne voudra pas s'en séparer ne gardera ni son église, ni aucun autre bénéfice, et aucun fidèle n'assistera à sa messe (2). »

---

(1) Les Templiers portaient des croix d'étoffe rouge sur leur habit blanc, pour se distinguer des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui portaient une croix de linge blanc sur leur habit noir.

(2) Voy. ORDERIC VITAL, lib. XII. Cet écrivain, qui nous a laissé un ouvrage partagé en treize livres, sous le titre d'*Histoire ecclésiastique*, était né en 1075. A l'âge de onze ans, il reçut l'habit monastique et la tonsure cléricale dans l'abbaye d'Ouche ou de Saint-Évroul, au diocèse de Lisieux, et fut revêtu du sacerdoce en l'an 1107. L'honneur de la prêtrise ne lui servit pas de degré pour s'élever aux dignités. Dans sa vieillesse, il se félicitait de n'avoir jamais éprouvé les dangers du siècle, ni les inconvénients de l'indépendance. « Me voilà, » disait-il, « courbé sous le poids des années

Le pape Honorius II, étant tombé malade au palais de Latran, se fit porter au monastère de Saint-André, où il mourut le 14 février de l'an 1130. Un certain nombre de cardinaux, craignant le tumulte et la brigue, élut secrètement le cardinal Grégoire, qui prit le nom d'Innocent II. Mais le mal qu'on voulait éviter ne s'accomplit pas moins; car Pierre de Léon, cardinal prêtre, allié aux plus puissants de Rome, se fit élire aussi et prit le nom d'Anaclet (1).

L'Église romaine fut ainsi replongée dans le schisme.

Innocent II se recommandait par son mérite, par sa piété, par sa modestie, par ses vertus; Anaclet, par son crédit, par ses richesses.

Le premier n'avait d'autre appui que son droit et l'estime des gens de bien; le second, ayant gagné par ses largesses la plus grande partie des habitants de Rome, se trouvait de plus soutenu par Roger, maître de la Sicile, de la Calabre et de la Pouille.

Entouré de dangers, et trop faible pour se défendre, Innocent II quitta secrètement la ville avec les cardinaux qui tenaient son parti, s'embarqua sur le Tibre, gagna Pise par mer, et envoya des légats en France pour y faire approuver son élection, tandis que son compétiteur écrivait de tous côtés dans son propre intérêt.

Le roi Louis-le-Gros, voulant agir avec sagesse dans une si grande affaire, indiqua un concile à Étampes (2) pour

---

« et des infirmités. Je touche au terme d'une vie que j'ai eu le bonheur « de passer au service de Dieu; et tandis que je considère les agitations « des grands de la terre, je me réjouis de l'état d'assujettissement et d'hu- « milité où la Providence m'a toujours tenu depuis mon enfance. » Il vivait encore en 1043; on ignore le jour et l'année de sa mort.

(1) Cet anti-pape était petit-fils de Léon, juif converti et baptisé par le pape Léon IX, qui lui donna son nom. Il fut envoyé en France pour apprendre les belles-lettres; et avant de retourner à Rome, il prit l'habit monastique à Cluny. Les auteurs de ce temps le représentent comme un homme de mauvaises mœurs.

(2) En avril 1130.

décider lequel des deux d'Innocent ou d'Anaclet devait être reconnu pontife légitime.

Quand tout le monde fut arrivé, et qu'on se fut préparé par le jeûne et par des prières, le concile s'ouvrit, et le roi, les évêques et les grands du royaume s'étant assis pour discuter cet important sujet, l'on convint d'un commun accord de s'en remettre au jugement de l'abbé de Clairvaux. Saint Bernard n'accepta qu'en tremblant ce suprême arbitrage, examina l'affaire avec le plus grand soin, et déclara qu'Innocent devait être reconnu pape. D'unanimes acclamations suivirent ces paroles, et l'on se mit à chanter des hymnes pour louer le Seigneur (1).

Innocent II, ayant appris cette heureuse nouvelle, prit congé des Pisans, et vint débarquer en France, tint un concile à Clermont où il excommunia l'anti-pape Anaclet, passa plusieurs jours à Cluny, et se rendit à Saint-Benoît-sur-Loire où le roi vint le saluer avec la reine et les princes et lui promettre obéissance. De là, le pape alla à Chartres; où le roi d'Angleterre, pressé par saint Bernard, vint à son tour lui rendre ses respects.

Dans le royaume d'Allemagne, l'élection d'Innocent n'obtenait pas moins de succès; et le pontife étant parti pour Liége, tint un concile en cette ville, et fut reçu avec de grands honneurs par l'empereur Lothaire, qui fit auprès de lui les fonctions d'écuyer. Mais ce prince, croyant les conjonctures favorables, voulut reconquérir le droit d'investiture. A cette demande, les Romains pâlirent, plus effrayés du danger qu'ils rencontraient à Liége, que de celui qu'ils avaient fui en s'échappant de Rome (2). Saint

---

(1) Voy. le chap. Ier du liv. II de la *Vie de saint Bernard*, par Ernauld, abbé de Bonneval.

(2) Ernaldus, lib. II, cap. I, *Vita Bern.*

Bernard prit alors la parole, s'opposa vivement aux désirs de Lothaire, et ce prince n'insista plus.

Le pape, de retour en France, célébra les fêtes de Pâques à l'Abbaye de Saint-Denis, où il officia les trois derniers jours de la semaine sainte. Le dimanche, de grand matin, il se rendit au bourg voisin avec ceux de sa suite qui le vêtirent magnifiquement, placèrent sur sa tête la tiare environnée d'un diadème d'or, et le ramenèrent sur un cheval blanc richement harnaché; eux-mêmes, revêtus de superbes habits, s'avançaient deux à deux à cheval, en chantant des hymnes; les barons, vassaux de Saint-Denis, et les châtelains, tous à pied, tenaient les rênes du cheval qui portait le pontife, tandis que quelques officiers qui marchaient en avant jetaient de l'argent au peuple. La route était parsemée de branches et tendue de tapis précieux qu'on avait attachés aux arbres; et les troupes, rangées en ordre de bataille, se tenaient immobiles des deux côtés de ce cortége. La synagogue des juifs établie à Paris se présenta sur les pas du pontife, lui offrit le texte de la loi écrit sur un rouleau qu'enveloppait un riche voile, et obtint en retour ce souhait plein de miséricorde : « Puisse le Dieu « tout-puissant arracher le voile qui couvre vos cœurs! » Arrivé à la basilique, où l'on voyait étinceler l'or et les pierreries, le pape célébra la messe et gagna le cloître où lui et tous ceux qui composaient sa suite mangèrent l'agneau pascal, à demi couchés sur des lits, suivant l'usage antique (1).

Trois jours après, Innocent II se rendit à Paris où, étant informé d'un miracle récent opéré par l'intercession de sainte Geneviève, il voulut qu'on en célébrât tous les ans la mémoire (2). Puis il partit pour aller visiter différentes

(1) SUGER, *Vita Ludov. Gr.*

(2) Voici l'abrégé de la relation tracée par un auteur qui vivait dans

églises, et après avoir voyagé quelque temps, il fixa son séjour au château de Compiègne, et convoqua pour la Saint-Luc (1) un grand concile à Reims.

Or, il arriva vers ce temps (2) un bien cruel événement. Philippe, fils aîné du roi, jeune homme de grande espérance, étant à chevaucher dans les rues de Paris, un porc vint se jeter entre les jambes du cheval qui s'abattit, fit tomber son cavalier, se renversa sur lui et l'accabla sous le poids de son corps. A l'instant secouru et transporté dans la maison la plus voisine, le prince rendit l'âme à l'entrée de la nuit (3).

La perte de ce fils, qui lui était si cher, brisa le cœur du roi; et comme sa santé se trouvait très-mauvaise, ses familiers et ses intimes, craignant que tout à coup il ne vînt à périr, lui conseillèrent d'associer son second fils au trône, en le faisant sacrer au concile de Reims. Ce père infortuné

---

ce temps, et qui déclare ne rapporter que ce qu'il a vu lui-même. La maladie qu'on appelait le *feu sacré* faisant de grands ravages dans le territoire de Paris pendant l'année 1130, ceux qui en étaient atteints vinrent en si grand nombre implorer la protection de la mère de Dieu dans l'église cathédrale, qu'on pouvait à peine y faire l'office. La désolation était générale. L'évêque Étienne, mettant tout son espoir dans la patronne de Paris, se rendit à l'église consacrée à Geneviève, fit assembler les chanoines, et les pria de secourir la ville en faisant une procession avec la châsse de la sainte. Le jour de la cérémonie étant venu, la châsse fut ôtée du lieu où elle était, et les chanoines restèrent prosternés en prières jusqu'au moment où l'évêque arriva avec tout son clergé, suivi d'une foule immense. Les malades, au nombre de trois cents, se trouvaient dans la cathédrale, et dès que la châsse entra, ils furent tous guéris, à l'exception de trois qui manquèrent de confiance; et la contagion cessa dans le royaume. (*Excellentia Genovefæ, apud Bolland.*, 3 *januarii*.)

A cette occasion, l'on fit bâtir près de la cathédrale une nouvelle église qui fut nommée *Sainte-Geneviève-des-Ardents*.

(1) 18 octobre 1131.

(2) Le 13 octobre 1131.

(3) Ce prince, que son père avait fait couronner en 1129, fut enterré dans l'église de Saint-Denis avec tout le cérémonial usité pour les rois.

adopta cet avis, et se rendit à Reims avec la reine, Louis, son fils, et les grands du royaume.

Treize archevêques, deux cent soixante-trois évêques français, allemands, anglais, espagnols, et un grand nombre d'abbés, de moines et de clercs se trouvèrent à ce concile. L'on y confirma l'élection du pape Innocent II; Pierre de Léon fut excommunié s'il ne venait à résipiscence, et l'on dressa dix-sept canons, dont voici les plus importants :

I. Quiconque aura acquis un bénéfice par simonie en sera privé : l'acheteur et le vendeur seront déclarés infâmes.

II. Les évêques et les clercs ne porteront que des habits conformes à la sainteté de leur état.

III. Défenses, sous peine d'excommunication, de piller les biens des évêques, des prêtres, ou des autres clercs après leur mort.

IV. Le sous-diacre qui est marié ou qui a une concubine sera privé de tout office ou bénéfice ecclésiastique.

V. Pour se conformer aux décrets des papes Grégoire VII, Urbain II et Pascal II, il est fait défense d'entendre la messe d'un prêtre qu'on saura être marié ou concubinaire.

VI. Défenses aux moines ou aux chanoines réguliers d'apprendre les lois civiles et la médecine pour gagner de l'argent, parce qu'il est honteux que des religieux dont la voix est destinée au chant des psaumes veuillent se rendre habiles au barreau; et qu'il est dangereux qu'en voulant se mêler de guérir les corps, ils ne voient des objets dont la pudeur rougit. Les évêques ou les abbés qui souffriront que leurs chanoines ou leurs religieux se livrent à ces études, seront déposés (1).

---

(1) On n'enseignait pas le droit civil dans les écoles monastiques, mais on l'y étudiait en son particulier; et c'est ainsi que se forma dans le

X. On renouvelle les ordonnances portées pour l'observation de la *Trève de Dieu*. Les prêtres, les clercs, les moines, les paysans qui vont et viennent doivent *toujours* être en sûreté, aussi bien que les laboureurs et les animaux qui servent au labourage.

XI. La trève doit durer depuis le mercredi au soleil couché jusqu'au lundi au soleil levé; depuis l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, depuis la Quinquagésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte, sous peine d'excommunication.

XII. On défend les assemblées et les fêtes où les gens de guerre se donnent des rendez-vous et se battent pour montrer leur force et leur adresse. Si quelqu'un est blessé à mort dans ces combats, il est défendu de lui donner la sépulture ecclésiastique, quoiqu'on doive lui donner la pénitence et le viatique s'il les demande (1).

---

cloître et dans le clergé un grand nombre de jurisconsultes qui, dès le commencement de ce siècle, portaient le nom d'*avocat*, exprimé en latin par celui de *causidicus*. Quelques moines se firent par-là une bruyante réputation; et l'abbé Suger, entre autres, passait à la cour de France pour un célèbre et excellent avocat : *Præclarus et optimus causidicus habebatur*. Outre l'honneur attaché à cette profession, elle était d'ailleurs fort lucrative; deux motifs qui, réunis ensemble, concoururent à multiplier les avocats dans le cloître, d'où la cupidité n'a pas toujours été bannie. Voilà pourquoi le concile de Reims, voulant arrêter en ce point l'avidité des moines et des chanoines réguliers pour le lucre, leur défendit d'étudier les lois et de faire les fonctions d'avocats par un motif d'avarice, comme un emploi indigne de la sainteté de leur état. Les mêmes défenses furent renouvelées en 1139 par le second concile général de Latran, qui reproduisit les canons du concile de Reims, et, en 1163, par le concile de Tours.

En ce qui concerne la médecine, elle était alors cultivée et enseignée avec éclat à Montpellier, ainsi qu'on le voit par une lettre de saint Bernard, écrite vers l'an 1153. Un auteur de la fin de ce siècle atteste que de son temps cette ville était la source où l'on allait puiser cette science : *Ubi fons artis physicæ est.*

On y enseignait aussi, vers la même époque, le droit civil; le célèbre Placentin l'y professa publiquement pendant plusieurs années, et y composa sa *Somme*, avec son commentaire sur les Institutes. (Voy. Taisand, *Vie des plus célèbres jurisconsultes*. V° *Placentinus*.)

(1) Ce canon avait pour objet d'abolir les tournois, qui causaient presque toujours la mort de quelques champions.

XIII. Si quelqu'un porte la main sur un clerc ou sur un moine, qu'il soit excommunié; qu'aucun évêque n'ait la présomption de l'absoudre jusqu'à ce qu'il se soit présenté devant le pape pour faire ce qu'il lui ordonnera (1).

XVII. Celui qui aura mis le feu à quelque maison est excommunié. On défend de lui donner la sépulture ecclésiastique; et s'il demande l'absolution, on doit la lui refuser à moins qu'il n'ait réparé le dommage; et on lui imposera pour pénitence de servir un an contre les Turcs en Palestine ou contre les Maures en Espagne. Si un archevêque ou un évêque se relâche sur quelques-uns de ces articles, il paiera le dommage fait par l'incendiaire, et demeurera un an interdit de ses fonctions.

Le samedi 24 octobre, le roi vint au concile, et montant sur l'estrade où le pontife était assis, il lui baisa les pieds, s'assit auprès de lui et parla de la mort de son fils en termes si touchants que l'assemblée en fut émue jusqu'aux larmes. Le pape alors prit la parole et s'exprima ainsi : « (2) Grand prince, vous qui gouvernez la très-« noble nation des Français, il vous faut élever votre « esprit jusqu'au trône du souverain maître qui fait régner « les rois et adorer avec respect les décrets de sa sainte

---

(1) C'est un des premiers exemples d'un *cas réservé* au pape par un concile. Dans la suite, les *cas réservés* se multiplièrent, afin de donner plus d'horreur des grands crimes par la difficulté d'en recevoir l'absolution. Pendant longtemps on fut obligé d'aller à Rome pour s'en faire absoudre; mais, plus tard, on jugea prudent de ne pas obliger les pécheurs à faire ce long voyage, et le pape accorda, par des facultés particulières, aux évêques et à quelques prêtres le pouvoir de donner cette absolution. Le prêtre pénitencier est établi principalement pour absoudre de ces cas. Mais il n'y a ni réservation de cas, ni distinction de confesseurs à l'article de la mort; tout prêtre peut absoudre celui qui se trouve en cet état, pourvu qu'il ait donné quelque signe de pénitence. (Voy. FLEURY, *Institution au droit ecclésiastique*, 2e part., ch. IV.)

(2) *Chronicon Mauriniacensis monasterii* (*inter historiæ Francorum scriptores*, ed. DUCHESNE, t. IV.)

« volonté; car, comme il a créé toutes choses, il les gou-
« verne toutes : rien n'échappe à sa connaissance; il ne
« fait rien d'injuste et il ne veut pas qu'on fasse aucune
« injustice quoiqu'il s'en commette plusieurs. Le Seigneur
« a coutume de consoler ses plus fidèles serviteurs par la
« prospérité et de les éprouver par l'adversité; il frappe
« et il guérit; il châtie les enfants qu'il aime et il en use
« ainsi de peur que l'homme créé à son image n'aime le lieu
« de son exil et n'oublie sa patrie, car nous ne sommes
« que des voyageurs sur la terre; nous n'y avons pas de
« demeure fixe, mais nous soupirons après la céleste Jéru-
« salem, la cité sainte où ceux qui ont vaincu leurs pas-
« sions jouissent avec Dieu d'un bonheur éternel. Votre
« fils, dans un âge dont la simplicité et l'innocence sont
« l'apanage, a passé dans cette heureuse cité; car le
« royaume des cieux appartient aux personnes de ce carac-
« tère.

« David, le modèle des bons rois, pleura amèrement
« tandis que son fils était malade. Quand on lui eut
« annoncé sa mort, il se leva de dessus la cendre et le
« cilice sur lesquels il était couché, changea d'habits, se lava
« les mains et invita sa famille à un festin. Ce saint roi,
« plein de l'esprit de Dieu, savait combien il se serait rendu
« coupable s'il s'était opposé aux ordres de la justice divine.
« Quittez donc cette tristesse mortelle que vous avez dans
« le cœur et qui rejaillit sur votre visage. Dieu, qui vous
« a enlevé votre fils pour le faire régner avec lui, vous
« en a laissé plusieurs qui pourront régner après vous.
« Vous devez, prince, vous consoler et nous consoler par là
« nous-mêmes. Nous qui sommes des étrangers chassés
« de nos siéges, vous nous avez, le premier, reçus dans
« votre royaume pour l'amour de Dieu et de saint Pierre;
« vous nous avez comblés d'honneurs et de bienfaits; que
« Dieu, grand roi, vous en rende une récompense sans fin,

« dans cette cité où il y a une vie sans crainte de la mort,
« une éternité sans tache, et une joie sans fin. »

Le pontife, après ce discours, se leva, dit l'oraison dominicale, fit les prières accoutumées pour l'âme du prince défunt et donna ordre à tous les prélats composant l'assemblée, de revenir le lendemain, vêtus pontificalement, pour le sacre du nouveau roi.

Dès que le jour parut, le pape se rendit avec toute sa suite à l'abbaye de Saint-Remi où logeaient le roi et son fils Louis, prit avec lui ce jeune prince, le conduisit à la cathédrale, au milieu d'un immense concours d'ecclésiastiques, de nobles et de peuple, et lui donna l'onction royale.

Ce solennel spectacle, cette sainte cérémonie, la joie publique touchèrent vivement le roi, et répandirent dans son cœur une douce consolation.

Le lendemain du sacre, saint Norbert, archevêque de Magdebourg, remit au pape, en plein concile, des lettres de Lothaire par lesquelles cet empereur déclarait qu'il se disposait à passer en Italie à la tête de son armée pour aller chasser Anaclet. L'archevêque de Rouen et les évêques d'Espagne en apportèrent pareillement de la part du roi d'Angleterre et des rois d'Aragon et de Castille, qui promettaient obéissance aupa pe Innocent II (1). Les ermites de la Chartreuse écrivirent aussi; ils annonçaient le triste état où se trouvait réduit le saint évêque de Grenoble (2), lequel, étant accablé d'infirmités et de vieillesse, ne pouvait plusvaquer aux fonctions de l'épiscopat; et puis ils exhor-

(1) Ces deux derniers demandaient en même temps, par leurs lettres, des secours contre les Maures, particulièrement contre les morabites, nouvelle secte de musulmans qui, depuis quarante ans, étaient venus d'Afrique s'établir en Espagne sous la conduite de Tessetin, fondateur de Maroc.

(2) Saint Hugues, canonisé en 1132.

taient le pape à ne pas se laisser effrayer par ce qui se passait dans l'église romaine, et à s'armer « du bouclier de la « foi et du *glaive de l'esprit*, qui ne blesse point les corps, « mais qui coupe les racines des vices et des erreurs. »

Innocent II, ayant quitté Reims (1), alla fixer son séjour à Auxerre, en attendant que l'empereur lui ouvrît le chemin de Rome.

Cependant l'ambition d'un prélat avait introduit le schisme dans quelques églises du royaume. Gérard, évêque d'Angoulême, et légat du saint-siége en Aquitaine au moment de la mort du pape Honorius, avait été l'un des premiers à reconnaître Innocent II; mais s'étant adressé à lui pour être maintenu dans cette légation et ayant éprouvé un refus, il avait pris alors parti pour Anaclet, était devenu son légat, et, plein d'ardeur dans sa vengeance, quoiqu'il fût déjà vieux, il avait soulevé le comte de Poitiers contre Innocent II, et séduit par ses artifices l'esprit de plusieurs prélats.

L'archevêque de Tours, le savant Hildebert, paraissait ébranlé; mais saint Bernard le ramena (2). Ce saint abbé

(1) Le pape donna le 29 octobre une bulle pour la canonisation de saint Godehard, évêque d'Hildesheim. Ce fut le dernier acte qui se passa dans le concile.

(2) Hildebert mourut peu de temps après (le 18 décembre 1131), dans un âge très-avancé, ayant gouverné l'église du Mans pendant plus de vingt-neuf ans, et celle de Tours près de sept. Il nous reste de lui un grand nombre d'ouvrages en tout genre : des lettres, des sermons pour tous les dimanches et fêtes de l'année, la vie de sainte Radégonde, celle de saint Hugues, abbé de Cluny, divers traités sur des matières morales et théologiques, et beaucoup de poésies. Son style est poli, élégant, surtout dans ses lettres, où l'on trouve de l'érudition, de l'esprit, du sentiment et du goût. Pierre de Blois (*Petrus Bles, Ep.* CI) dit qu'on les lui avait fait apprendre par cœur, dans son enfance, *corde tenus reddere adolescentulus compellebar*. Les sermons d'Hildebert contiennent plusieurs points remarquables de doctrine et de discipline. Il est le premier des écrivains ecclésiastiques qui ait employé le mot *transsubstantiation* pour mieux marquer le changement ineffable qui s'opère sur nos autels. (Voy. LONGUEVAL, liv. XXIV;

écrivit de tous côtés pour exciter le zèle de ceux qui, par leur rang ou leur érudition, pouvaient contribuer à la paix de l'Église. Il adressa des lettres à Geoffroi de Lorroux, docteur fameux qui occupa depuis le siége de Bordeaux; à l'évêque de Limoges, à l'évêque de Poitiers, ainsi qu'à ceux de Périgueux et de Saintes. Il leur disait :

« ... Les rois et les peuples se sont accordés à reconnaître « Innocent pour pape légitime. Les archevêques Gautier « de Ravenne, Hildegaire de Tarragone, Norbert de Magdebourg, Conrad de Saltzbourg ont reconnu dans cette « affaire le jugement de Dieu et y ont acquiescé... Je ne « parle point de tous les autres archevêques et évêques de « Toscane, de Campanie, de Lombardie, de Germanie, « d'Aquitaine, des Gaules, d'Espagne et de toute l'église « d'Orient... Mais je ne dois point omettre tant de saints « religieux qui sont morts au monde et ne cherchent qu'à « plaire à Dieu : les camaldules, les moines de Vallombreuse, les chartreux, ceux de Cluny et de Marmoutiers, « mes frères de Cîteaux, ceux de Caen, de Tiron, de Savigny; en un mot, toutes les communautés régulières de « moines et de clercs.

« ... Si l'on compare les personnes, je dirai sans médisance et sans flatterie ce que l'on dit partout, que la « réputation d'Innocent ne craint pas même ses ennemis, « et que celle de Pierre de Léon n'est pas en sûreté même « chez ses amis. Si vous examinez les élections, celle du « nôtre est la plus pure, la plus équitable et la première. « Le temps est certain, et quant aux deux autres points, « ils sont prouvés par le mérite et par la dignité des élec-

FLEURY, liv. LXVIII.) Hildebert, dans un de ses poëmes contenant l'exposition de la messe, marque qu'au moment de l'évangile les laïques quittaient par respect le bâton sur lequel ils s'appuyaient; ce qui prouve qu'autrefois tout le peuple assistait debout à l'office divin.

« teurs... » Et il les exhortait, en finissant, à résister courageusement à tous les fauteurs du schisme.

Gérard, joignant alors la violence à l'intrigue, déposa l'évêque de Poitiers et celui de Limoges, les remplaça par d'indignes sujets, se fit nommer lui-même à l'archevêché de Bordeaux et mit la confusion dans la province d'Aquitaine.

Pendant ce temps, le pape quitta la France (1) accompagné par saint Bernard et par un grand nombre d'évêques et d'abbés, rentra dans Rome avec le secours de Lothaire, qu'il couronna empereur, et fut bientôt obligé d'en sortir quand celui-ci fut reparti, car Pierre de Léon occupant le château Saint-Ange et plusieurs autres forteresses, le séjour de la ville offrait trop de dangers. Innocent se retira de nouveau à Pise où il convoqua un nombreux concile

---

(1) An 1132.

Le 5 décembre de la même année, Arnaud, archevêque de Narbonne et légat du siége apostolique, tint un concile à Creissan à l'occasion de la dédicace de l'église de ce lieu, situé à quelques lieues de Narbonne. Les évêques Bermond de Béziers, Raymond de Carcassonne et Jean de Nîmes y assistèrent avec lui et un grand nombre d'ecclésiastiques, de *nobles et de non nobles*. L'assemblée établit à Creissan une sauvegarde dont les évêques prescrivirent les limites par des croix qu'ils firent planter. Ces prélats prononcèrent en même temps anathème contre ceux qui porteraient atteinte à cette sauvegarde et qui commettraient quelque désordre dans les bornes prescrites. Voici comment le savant Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, tom. II, pag. 513, explique les causes de l'établissement de ces lieux de refuge :

« L'un des droits dont les grands seigneurs furent le plus jaloux dans ces siècles, et qu'ils mirent le plus en usage, fut celui de venger à main armée leurs propres querelles, de se faire la guerre et d'user de *marques* ou de représailles. Ces désordres causèrent beaucoup de troubles dans la province et obligèrent les évêques à renouveler de temps en temps les articles de la trêve de Dieu. Mais comme ces précautions ne produisirent aucun effet, on établit des asiles et des lieux de sûreté aux environs des églises ou des monastères, ou même dans quelques châteaux et villages qu'on fonda, et auxquels on donna le nom de *salvitas*, en latin, et de *sauvetat* ou *salvetat*, en langage du pays, nom qui est demeuré depuis à plusieurs lieux de la province. »

pour le 30 mai 1134. L'anti-pape y fut excommunié une seconde fois, et l'on déposa ses fauteurs sans espérance de rétablissement.

Au retour du concile, la plupart des prélats et des abbés de France furent attaqués en chemin. L'archevêque de Reims, après avoir été insulté et blessé, fut enfermé dans une tour; l'évêque de Périgueux subit le même sort. Les archevêques de Bourges et de Sens, ayant perdu tout ce qu'ils possédaient, et ayant gagné Pontrémoli, furent arrêtés en ce lieu et jetés en prison avec l'archevêque d'Embrun et l'évêque de Troyes qu'un coup de lance avait renversé de cheval. Les évêques de Limoges, d'Arras, de Bellai, de Rennes et plusieurs autres, ainsi que les abbés de Saint-Martial de Limoges, de Vezelai, de Saint-Germain de Paris, de Corbie, de Noyon, de Saumur et de Bourgueil furent également retenus prisonniers. L'abbé de Cluny, Pierre-le-Vénérable, fit aussitôt connaître au pape les détails de cet attentat, en le priant d'en frapper les auteurs par les censures de l'Église. Mais bientôt tous ces saints prisonniers furent remis en liberté.

Les Milanais qui, quelque temps auparavant, avaient été excommuniés pour avoir embrassé le parti d'Anaclet, s'étaient adressés à saint Bernard, afin de recouvrer par sa médiation les bonnes grâces d'Innocent, et l'avaient invité à se rendre en leur ville.

Le saint abbé, pressé de se trouver à Pise, en sortit aussitôt que le concile fut fini et prit la route de Milan, avec deux cardinaux et l'évêque de Chartres. Dès qu'on apprit qu'il arrivait, la population tout entière accourut pour le recevoir, et tous, en le voyant, se prosternèrent devant lui : les uns lui baisaient les pieds sans qu'il pût s'en défendre, les autres arrachaient quelques brins de ses vêtements qu'ils considéraient comme saints et comme un remède assuré contre les maladies; partout retentissaient

de joyeuses acclamations; et on le conduisit ainsi jusque dans son logis.

Bernard apaisa tous les différends, réconcilia Milan avec l'Église, et confirma la paix par d'éclatants miracles, guérissant les malades, les paralytiques, les possédés du démon (1). Les habitants ne pouvant se rassasier de le voir, de l'entendre, voulurent l'avoir pour archevêque, mais il leur répondit qu'il n'était pas à lui, mais à ses frères de Clairvaux; et le saint abbé, qui avait déjà refusé les évêchés de Langres, de Châlons-sur-Marne, de Gênes, comme plus tard il refusa l'archevêché de Reims, résista constamment à toutes leurs instances, quitta Milan, se rendit à Pavie, de Pavie à Crémone, et ensuite revint en France (2).

Le schisme régnait toujours dans le duché d'Aquitaine; Geoffroi de Chartres, légat d'Innocent II, désirant mettre un terme aux maux de ce pays, écrivit à Clairvaux, et pria saint Bernard d'accourir près de lui, afin d'aller tous deux travailler à cette œuvre auprès du comte de Poitiers (3). Ce prince, instruit de leur voyage, consentit à les recevoir; et l'entrevue se fit à Parthenay. Les serviteurs de Dieu firent voir les funestes effets de cette division qui n'avait, en-deçà des Alpes, d'autre théâtre que l'Aquitaine; montrèrent que l'Église étant une, tout ce qui est hors d'elle est hors de l'arche sainte, et doit nécessairement périr.

Le comte, touché par ces raisons, déclara qu'il reconnaitrait volontiers Innocent pour pape légitime, mais que

---

(1) Voy. ERNALD. *Vita S. Bernardi*, lib. II.

(2) Peu de temps après son retour, le monastère de Clairvaux, bâti dans un étroit vallon, se trouvant trop petit pour recevoir tous ceux qui demandaient à y entrer, fut rebâti non loin de là, dans le lieu où on le voit aujourd'hui; l'ancien monastère fut démoli.

(3) Saint Bernard, avant d'aller en Aquitaine, conduisit une colonie de religieux de son ordre à Tuzai, dans un monastère nouvellement fondé près de Nantes, par Ermengarde, comtesse de Bretagne.

jamais il ne consentirait à rétablir en leurs siéges les prélats qu'il avait chassés, parce qu'ils l'avaient trop offensé. L'on discuta longtemps pour le faire fléchir, mais ce fut vainement.

Saint Bernard eut alors recours à d'autres armes; il marche vers l'autel pour aller célébrer la messe; tout le monde le suit; le comte, seul, reste à la porte de l'Église, attendu son état d'excommunication. La consécration étant faite et la paix donnée au peuple, Bernard prend en main l'hostie, et la tenant sur la patène, il descend de l'autel, et le visage en feu, les yeux étincelants, s'avance vers le comte, et d'un ton menaçant lui dit ces mots terribles : « Nous t'avons prié, et tu nous as refusés avec mépris. Déjà « dans une autre conférence que nous avons eue avec toi, « la foule réunie des serviteurs de Dieu t'a supplié et tu « l'as dédaignée. Voici maintenant le fils de la Vierge, le « chef et le maître de l'Eglise que tu persécutes; il vient à « toi; devant toi est ton juge, le juge du ciel, de la terre « et des enfers, en présence de qui tout genou fléchit; ce « même juge qui tiendra un jour ton âme dans ses mains. « Oseras-tu bien le dédaigner lui-même, comme tu as « dédaigné ses serviteurs? »

Le comte, à la vue de l'hostie et de l'expression surhumaine qui rayonnait sur le visage de Bernard, se sent frappé comme d'un coup de foudre et tombe à terre hors de lui-même. Relevé par ses chevaliers, il retombe une seconde fois, ne pouvant prononcer une seule parole, et ne respirant qu'à travers de sourds gémissements. Bernard, le poussant du pied, lui ordonne de se lever, de se tenir debout et d'écouter la sentence de Dieu; et il lui dit : « L'évêque de Poitiers que tu as chassé de son siége est ici « présent; va, réconcilie-toi avec lui; donne-lui le baiser « de paix; unis-toi à lui par une sainte alliance et replace-« le toi-même sur son siége. Satisfaisant ensuite à Dieu,

« rends gloire à son saint nom, au lieu de l'outrager, et « dans toute l'étendue de ta principauté, ramène les dissi- « dents et les fauteurs de la discorde à l'unité de la charité. « Soumets-toi au pape Innocent, suis l'exemple de toute « l'Église, et, comme elle, obéis à un si grand pontife, le « véritable élu du Seigneur. »

A ces mots, le comte, quittant sa place, court embrasser l'évêque, le ramène à Poitiers et le replace sur son siége au milieu de la joie de tous les habitants.

Gérard ne suivit point l'exemple de son prince; mais il périt bientôt, frappé de mort subite (1); et le schisme s'éteignit ainsi dans toute l'Aquitaine.

Bernard, de retour à Clairvaux, s'y reposa de ces longs voyages, en s'occupant d'autres travaux. Retiré dans une cellule que recouvrait un feuillage de pois, il méditait les choses divines; et là, seul avec Dieu, ne respirant que l'amour céleste, il commença son commentaire sur le Cantique des cantiques (2), le chant des joies et des noces spirituelles.

En ce temps-là Ramire, roi d'Aragon, qu'on avait obligé de sortir du monastère de Saint-Pons (3) pour le porter

---

(1) L'église cathédrale d'Angoulême fut bâtie par les ordres et sou l'épiscopat de Gérard.

(2) An 1135.

(3) Dans le Languedoc. Le P. Mariana (*Histoire générale d'Espagne*) prétend que Ramire avait été moine et ensuite abbé de Sahagun; qu'ensuite il avait successivement occupé divers siéges, celui de Burgos, de Pampelune, de Roda Balbastro; qu'il fut couronné à Huesca, et que ce fut une chose très-singulière de voir sur la même tête le froc, la mitre et le diadème. Cet historien ajoute que Ramire se retira dans l'église de Saint-Pierre-d'Huesca. Mais il est faux que Ramire ait été abbé de Sahagun, et qu'il ait rempli les évêchés dont parle Mariana; il est certain, au contraire, d'après le témoignage de tous les historiens anciens, dont quelques-uns ses contemporains, qu'il fut tiré immédiatement de l'abbaye de Saint-Pons pour monter sur le trône d'Aragon. Après la cérémonie du couronnement, qui eut lieu à Huesca, les grands du royaume l'obligèrent à se marier, et il prit pour femme la sœur du comte de Poitiers, dont il

au trône, se voyant père d'une fille, la maria dès l'âge de trois ans à Raymond IV, comte de Barcelone, et, renonçant lui-même à la couronne, rentra dans son ancien cloître, préférant une vie pieuse et obscure à tout l'éclat de la grandeur.

Vers la même époque, un gentilhomme nommé Pons, seigneur du château de Laraze, au diocèse de Lodève, donna un mémorable exemple de conversion et de pénitence. Distingué par sa noblesse, par son esprit, par sa valeur, mais plus fameux par ses brigandages, il courait nuit et jour, enlevant les bestiaux, les récoltes, et répandant la terreur partout. Il fut enfin touché de Dieu, et rentrant en lui-même, il résolut de quitter le monde et de travailler le reste de ses jours à expier ses crimes. Il fit part de son dessein à sa femme qui l'approuva, en le priant toutefois de pourvoir auparavant à l'établissement de leurs enfants ; car ils avaient un fils et une fille. Alors il offrit son fils au monastère de Saint-Sauveur de Lodève, et plaça dans un autre la mère et la fille, avec une riche dot.

Un changement si soudain, si complet, étonna tout le monde ; ses anciens amis, ou plutôt ses complices, allèrent le trouver pour en connaître le motif ; il leur avoua tout et parla si éloquemment, que six d'entre eux se joignirent à lui, promettant de ne s'en séparer ni à la vie ni à la mort.

Alors Pons vendit ses terres et ses meubles et fit publier dans les marchés et les églises que tous ceux à qui il devait quelque chose, ou qui avaient souffert quelque

---

eut une fille, à laquelle on donna le nom de Pétronille, et dans la suite celui d'Urraca... Ces mêmes auteurs disent qu'il retourna à son ancien monastère, c'est-à-dire à Saint-Pons. Il faut ajouter que Saint-Pierre-d'Huesca était alors un prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de Saint-Pons, et était desservi par des religieux de ce monastère. (Voyez l'*Histoire générale du Languedoc*, par Vaissette, tom. II, pag. 414 et suivantes.)

par son fait, se trouvassent à Pégairolles (1) le lundi
ı semaine Sainte ou les deux jours suivants, et que
:un y serait satisfait.

e dimanche des Rameaux, à Lodève, après la proces-
, l'évêque avec son clergé étant monté sur une estrade
sée sur la place publique, Pons arriva, la hart au cou,
hemise, nu-pieds, et se faisant continuellement fouetter
: des verges; dès qu'il fut aux pieds de l'évêque, il se
à genoux, demanda pardon, lui remit un papier sur
el tous ses péchés étaient écrits, en le priant d'en
: donner lecture à haute voix en présence de tout le
ɔle. Le prélat désirait lui épargner une si grande honte;
; Pons insista tellement qu'on souscrivit à sa demande.
ɪendant qu'on lisait, il se faisait frapper et il versait
ɪondantes larmes.

:e spectacle touchant fit sur plusieurs pécheurs une
: impression, qu'ils s'engagèrent aussitôt à faire péni-
:e.

ɪe lendemain et les deux jours suivants de nombreux
amants se trouvèrent à Pégairolles. Pons, se jugeant
même, commençait par se jeter aux pieds de chacun
ɪx, lui demandait pardon et le payait ensuite. Et tous
retournaient, le comblant de bénédictions.

)r il y avait au milieu de la foule un paysan qui ne
ıandait rien et qui n'était venu que par curiosité. « Et
ɪi, mon ami, » lui dit Pons, « qu'attends-tu? Pourquoi
e réclames-tu pas de dédommagement pour le tort que
: t'ai fait? — Moi, seigneur, » répondit le paysan, « je
'ai pas à me plaindre de vous; car je ne sache pas
ue vous m'ayez fait tort. — Ne te souviens-tu pas, »
rit Pons, « qu'un certain jour on te prit ton troupeau?

) Petit village du département de l'Hérault, à trois lieues et demie de
ève.

« — Je m'en souviens, » dit le paysan, « mais j'ignore « l'auteur du vol. — C'est moi » répliqua Pons ; « je t'en « demande pardon, et j'en veux faire restitution. — Je « vous le donne, et je prie Dieu de vous pardonner. — « Voici un autre troupeau, lui dit le pénitent. » Et le paysan partit avec son bétail, appelant Pons son bienfaiteur.

Le jeudi-saint, Pons et ses compagnons abandonnèrent leur patrie. Ils n'avaient chacun pour tout équipage qu'un simple habit, une besace et un bâton, et ils marchaient nu-pieds. Ils allèrent d'abord à l'abbaye de Saint Guillem-du-Désert, où ils trouvèrent un grand nombre de chevaliers et beaucoup de peuple qui étaient accourus pour y adorer le morceau de la vraie croix, dont Charlemagne avait fait présent à cette abbaye dans le temps de sa fondation. Raymond, Pierre de Ganges, seigneur du voisinage, s'y rencontra, et engagea les pèlerins à venir dans son château passer les fêtes de Pâques. Les sept amis en partirent le lendemain, prirent la route de Saint-Jacques-en-Galice et firent tout le voyage en demandant l'aumône. Ils consultèrent en chemin des personnes pieuses, entre autres l'archevêque de Compostelle, qui leur conseilla d'aller dans quelque solitude et d'y vivre de leur travail.

A leur retour, ils visitèrent le Mont-Saint-Michel, Saint-Martin de Tours, Saint-Martial de Limoges, et Saint-Léonard, et arrivèrent enfin à Rodez. Adhémar, évêque de cette ville, prélat distingué par sa piété, qui connaissait depuis longtemps, à cause du voisinage, la naissance et le mérite de ces pénitents, les obligea à loger chez lui. Le comte de cette ville, qui avait été lié d'une étroite amitié avec Pons de Laraze, alla le trouver aussitôt à l'évêché et lui offrit un endroit de son domaine pour s'y retirer avec ses compagnons ; mais ils se rendirent peu de temps après à Camarès, lieu situé dans les montagnes du Rouergue et

environné de bois. Arnaud du Pont, qui en était seigneur, leur donna aux environs un lieu désert appelé Silvanez et qu'ils nommèrent Salvanès.

Après avoir défriché ce terrain, ils y construisirent de petites huttes où ils firent leur demeure et s'attirèrent par leur vie pénitente la vénération des peuples de tous les diocèses voisins.

Plusieurs autres solitaires s'étant joints à eux, ils résolurent quelque temps après de fonder en ce lieu un monastère dans les formes, et d'embrasser l'institut de Citeaux ou celui des chartreux : Pons, indéterminé sur le choix, prit le parti d'aller lui-même à la grande Chartreuse où on lui conseilla d'embrasser la réforme de Citeaux et de s'adresser pour cela à l'abbaye la plus voisine de Salvanès. C'était alors celle de Mazan en Vivarais. Pons y passa à son retour, et s'étant rendu au chapitre, il offrit la maison de Salvanès à Pierre, abbé de Mazan, qui l'accepta volontiers, reçut au noviciat Pons et ses compagnons, et, après leur avoir donné l'habit monastique au bout d'un an, et leur avoir nommé pour premier abbé l'un d'entre eux appelé Adhémar, les renvoya à Salvanès. C'est ainsi que fut fondée en 1136 cette abbaye, qui, par la sainteté des premiers religieux, attira plusieurs chevaliers, et devint bientôt célèbre dans le monde chrétien.

Quant à Pons de Laraze, il choisit l'état de frère convers, afin d'avoir plus de liberté pour pourvoir aux besoins et à la subsistance de ses frères, et il mourut saintement (1).

Cependant l'empereur, appelé par le pape Innocent, passa les Alpes avec une armée nombreuse (2), en donna une partie à son gendre, Henri, duc de Bavière, avec ordre de

(1) Cette histoire fut écrite environ trente ans après par ordre du quatrième abbé de ce monastère. (Voy. BALUZE, *Miscellanea*, *de Conversione Pontii*, t. III, p. 205.)

(2) An 1136.

se tenir aux environs de Rome, tandis que lui-même, prenant à gauche, se jeta par l'Abruzze dans la Pouille, força tout ce qui osa lui résister sur son passage, se rendit maître de Bari, après un siége de quarante jours; et puis ayant rejoint le pape et le duc Henri, contraignit tout le reste de la Pouille à se rendre, subjugua toute la Calabre, reprit les places que Roger, roi de Sicile, avait enlevées à l'Église, reconduisit le pape en triomphe jusque dans Rome, reprit alors le chemin d'Allemagne, et mourut dans un village à l'entrée des Alpes, le 4 décembre 1137.

Pendant tous ces succès de la puissance armée, saint Bernard, que le pape avait fait venir au secours de l'Église, réduisait les schismatiques par la puissance de sa parole.

Dans une conférence qu'il eut à Salerne devant le roi Roger avec le cardinal Pierre de Pise qui défendit avec chaleur la cause d'Anaclet, le saint abbé parla si fortement qu'il convainquit presque tous ceux qui se trouvaient présents; alors, prenant Pierre de Pise par la main et le regardant avec cette expression de bonté et d'autorité si propres à triompher des cœurs, il lui dit : « Si vous voulez m'en croire, nous entrerons dans l'arche la plus « sûre. » Et le cardinal s'en retourne à Rome et se réconcilie avec le pape Innocent II.

Mais le roi Roger, retenu par sa cupidité, resta encore opiniâtre dans le schisme; car, ayant envahi de nouveau une portion considérable du patrimoine de saint Pierre, dans les provinces du Mont-Cassin et de Bénévent, il espérait, en résistant ainsi, obliger Innocent à lui confirmer par des titres la propriété de ces possessions.

L'anti-pape Anaclet étant mort en janvier 1138, Roger, voulant gagner du temps, fit élire le cardinal Grégoire sous le nom de Victor; mais celui-ci se rend de nuit auprès de saint Bernard, qui le conduit aux pieds d'Innocent II. Et le schisme finit ainsi.

Pendant le cours de ces événements, le roi Louis-le-Gros fut attaqué d'une dyssenterie que l'art des médecins ne pouvait arrêter. Plein de résignation et plaçant en Dieu sa confiance, il se confessait souvent, priait avec ferveur et souhaitait ardemment de pouvoir se faire porter à Saint-Denis pour y prendre l'habit monastique; mais, voyant son mal augmenter, il appela près de lui des évêques, des abbés et des prêtres pour faire sa confession et recevoir le viatique. Pendant qu'on disposait tout, il se leva tout à coup, s'habilla, sortit de sa chambre, vint au-devant du corps de Jésus-Christ, et se prosterna religieusement. Là, en présence de tous, il se dépouilla de la royauté, se confessa d'avoir commis bien des péchés dans son gouvernement, remit à son fils l'anneau royal, lui fit promettre, sous serment, de protéger l'Église, les pauvres, les orphelins, de respecter les droits de tous, de ne retenir aucun prisonnier dans sa cour, à moins que ce ne fût pour un crime qui viendrait d'y être commis, donna aux églises et aux indigents son or, son argent, ses meubles, ses habits, légua sa riche chapelle à l'abbaye de Saint-Denis, et, ayant fait tout haut sa profession de foi, il communia.

Son mal s'étant un peu calmé, Louis-le-Gros se fit porter à Melun, de là à Saint-Denis, et ensuite au château de Béthisy. Il était à peine arrivé dans cette résidence, lorsque des courriers de Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, vinrent annoncer que ce duc, étant parti pour un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, était mort, mais qu'avant de se mettre en route, et même au moment de mourir, il avait légué au roi sa fille Éléonore avec tout son duché (1). Le prince accepta ce legs avec une extrême

(1) Le duc Guillaume mourut à Compostelle même, devant l'autel de Saint-Jacques, le vendredi-saint, 9 avril 1137. Quelques écrivains l'ont confondu avec saint Guillem du désert, plus ancien que lui de trois cents

joie, fit partir aussitôt le jeune roi son fils avec une nombreuse et brillante suite pour aller épouser cette riche duchesse.

Le mariage se fit à Bordeaux, en présence de tous les grands de Gascogne, de Saintonge et de Poitou (1).

Louis-le-Gros étant rentré à Paris, les grandes chaleurs de l'été redoublèrent son mal; il fit aussitôt venir l'évêque Étienne et Gilduin, abbé de Saint-Victor, réitéra sa confession, reçut encore le viatique; et, ayant fait mettre un tapis par terre, et par-dessus des cendres en croix, il s'y fit déposer et mourut de la sorte (2).

---

ans, et avec saint Guillaume ermite, mort en 1157, et en ont raconté plusieurs fables. (FLEURY, *Hist. ecclésiast.*, liv. LXVIII.)

Guillaume laissa une autre fille qui épousa Raoul de Vermandois.

(1) Voy. SUGER, *Vie de Louis-le-Gros.*

Louis-le-Jeune, à son retour de Bordeaux avec la nouvelle reine, se fit couronner duc de Guyenne à Poitiers, le 8 août 1137. Depuis lors il joignit, dans les actes publics, avec le titre de roi celui de duc de Guyenne, et se fit graver, au revers de son sceau, armé de toutes pièces, monté sur un cheval de bataille, avec cette inscription à l'entour : *Dux Aquitanorum.*

(2) Le 1er août 1137. Ce prince, qui, comme le dit Bossuet dans son *Abrégé de l'Histoire de France*, agit toujours vigoureusement dans la paix et dans la guerre, fut généralement regretté. Sa bonté, ses manières affables, son zèle pour la justice et pour empêcher l'oppression des peuples et des églises, méritèrent que ses sujets honorassent ses funérailles de leurs larmes. Si avec son esprit solide, son activité, son courage, son inclination à faire du bien, son application au gouvernement, sa sincère piété, il avait eu, ainsi que l'observe le P. Daniel, un peu plus de politique, plus de connaissances de ses véritables intérêts, il aurait égalé les plus illustres de ses prédécesseurs.

Brave au suprême degré, il ne connaissait point de dangers lorsque la gloire ou l'intérêt de ses états l'appelaient; et comme il eut presque toujours les armes à la main, il fut surnommé *le Batailleur.*

Il laissa en mourant, outre Louis, son successeur, cinq fils et une fille, savoir : Henri, qui fut d'abord moine de Clairvaux, depuis évêque de Beauvais, et enfin archevêque de Reims; Robert, chef de la branche royale de Dreux; Pierre, sire de Courtenay, dont il existait encore des descendants de ce nom vers la fin du règne de Louis XIV; Philippe, archidiacre de l'église de Paris, et qui, ayant été nommé évêque de cette ville,

céda cette grande place à Pierre Lombard, connu sous le nom de *Maître des sentences*; Hugues, dont l'histoire ne nous apprend rien de particulier; et Constance, qui épousa en premières noces Eustache, comte de Boulogne, et en secondes noces Raymond V, comte de Toulouse, duc de Narbonne et marquis de Provence.

La reine Adélaïde, quelque temps après la mort du roi, se remaria avec Mathieu de Montmorency, connétable de France. (Voy. l'*Hist. de France*, par le P. Daniel.)

LVI.

RÈGNE DE LOUIS VII. — MORT DE GIRARD, FRÈRE DE SAINT BERNARD. — DOULEUR DU SAINT ABBÉ. — CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN. — CONDAMNATION D'ARNAUD DE BRESSE. — THÉOLOGIE D'ABÉLARD. — ERREURS D'ABÉLARD. — CONCILE DE SENS. — TROUBLE D'ABÉLARD, INTERPELLÉ PAR SAINT BERNARD. — ABÉLARD CONDAMNÉ PAR LE PAPE. — SA PÉNITENCE ; SA MORT. — SUITE DE L'HISTOIRE D'HÉLOÏSE. — SA MORT. — HUGUES DE SAINT-VICTOR. — TROUBLES A L'OCCASION DE L'ÉLECTION D'UN ARCHEVÊQUE DE BOURGES. — LETTRE DE SAINT BERNARD AU ROI. — SIÉGE DE VITRY ; — INCENDIE D'UNE ÉGLISE ; MORT DE TREIZE CENTS PERSONNES. — REMORDS DU ROI. — TROUBLES A ROME. — LE PAPE EUGÈNE III SE RÉFUGIE EN FRANCE. — DÉPLORABLE ÉTAT DU ROYAUME DE JÉRUSALEM. — PRÉDICATION D'UNE NOUVELLE CROISADE. — GILBERT DE LA PORRÉE ÉVÊQUE DE POITIERS. — SUGER RÉGENT DU ROYAUME. — DÉPART DU ROI POUR LA CROISADE. — HÉRÉSIE DANS LE LANGUEDOC. — MISSION DE SAINT BERNARD. — SES MIRACLES. — HISTOIRE DE LA CROISADE. — PERFIDIE DE L'EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE. — REVERS DES CROISÉS. — RETOUR DU ROI. — CONCILE DE REIMS. — ÉON DE L'ÉTOILE. — MORT DE SUGER. — LE ROI FAIT CASSER SON MARIAGE. — ÉLÉONORE SE MARIE AVEC HENRI PLANTAGENET. — MORT DE SAINT BERNARD. — MARIAGE DE LOUIS VII AVEC CONSTANCE DE CASTILLE. — MORT DE PIERRE-LE-VÉNÉRABLE. — PIÉTÉ DE GILBERT ET DE SA FAMILLE. — MORT DE SAINT LAMBERT, ÉVÊQUE DE VENCE. — GUERRES AVEC LE ROI D'ANGLETERRE. — PIERRE LOMBARD ÉVÊQUE DE PARIS. — ÉLECTION DU PAPE ALEXANDRE III. — OCTAVIEN ANTI-PAPE. — ALEXANDRE III SE RÉFUGIE EN FRANCE. — L'EMPEREUR FRÉDÉRIC SOUTIENT L'ANTI-PAPE. — MAURICE DE SULLY ÉVÊQUE DE PARIS. — CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME. — CONCILE DE TOURS. — MORT D'OCTAVIEN. — ÉLECTION D'UN NOUVEL ANTI-PAPE. — ALEXANDRE III A ROME. — L'EMPEREUR FRÉDÉRIC EN ITALIE. — SON ARMÉE EST ANÉANTIE PAR LA PESTE. — MORT DE L'ANTI-PAPE. — ÉRECTION D'UN AUTRE ANTI-PAPE. — NAISSANCE DE PHILIPPE, FILS DE LOUIS VII ET DE LA REINE ADÉLAÏDE, TROISIÈME FEMME DE CE PRINCE. — TROUBLES A REIMS. — ASSASSINAT DE SAINT THOMAS, ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY. — PÉNITENCE DU ROI D'ANGLETERRE. — CONCILE D'AVRANCHES. — RÉVOLTE DE LA FAMILLE DU ROI D'ANGLETERRE. — MORT DE SAINT PIERRE, ARCHEVÊQUE DE TARANTAISE. — L'EMPEREUR FRÉDÉRIC RENONCE AU SCHISME. — HÉRÉSIE DANS LE LANGUEDOC. — CONFÉRENCE DE LOMBERS. — NOUVELLE MISSION EN LANGUEDOC. — MORT DE SAINT ANTHELME. — CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN. — SACRE DU PRINCE PHILIPPE. — MORT DE LOUIS VII.

Louis VII, surnommé *le Jeune*, étant arrivé à Paris, convoqua l'assemblée des grands et prit des mesures pour

assurer la tranquillité et la sûreté de l'État. Il avait alors dix-huit ans, il était brave; il annonçait un caractère belliqueux; sa puissance venait de s'accroître au moyen de la réunion du duché d'Aquitaine; et se trouvant ainsi plus fort que ses vassaux, il s'en fit respecter. Le royaume jouit alors d'une profonde paix.

Saint Bernard quitta Rome après la fin du schisme et revint à Clairvaux, avec Girard, son frère, qu'il avait failli perdre à Viterbe et dont par ses prières il avait obtenu la prompte guérison : « Attendez, Seigneur, » avait-il dit, « attendez notre retour. Nous sommes ici « sur une terre étrangère; si vous m'enlevez le compagnon « de mon voyage, quel compte voulez-vous que j'en « rende à ceux qui me l'ont confié? Il est à vous; per« mettez cependant que je le remette entre les mains de « ses frères et de ses amis; alors vous en disposerez sui« vant vos desseins et je n'aurai point à m'en plaindre. »

Dieu, en effet, en disposa peu de temps après leur retour. Cette mort affecta vivement le cœur du saint abbé; mais la douleur qu'il avait concentrée pendant les funérailles éclata tout à coup dès qu'il reprit ses méditations sur le Cantique des Cantiques. « Pourquoi, » dit-il (1), « cacher plus longtemps le feu qui me dévore?... J'ai tâché « de résister à ma tendresse par les forces de la foi; je lui « opposais la nécessité commune, le malheur de la condi« tion humaine, les ordres du Tout-Puissant, le jugement « d'un Dieu juste, le fléau d'un Dieu terrible, la volonté du « Seigneur. Par ces motifs, j'ai pu arrêter mes larmes, « mais je n'ai pu charmer ma tristesse. Resserrée au dedans « de moi, elle s'est accrue, et en a poussé de plus pro« fondes racines. Qu'elle se répande donc au dehors, puis-

(1) Voy. le Sermon 26. Les méditations de saint Bernard sur le Cantique des Cantiques produisirent les sermons qu'il faisait à ses moines.

« qu'il faut qu'elle éclate; qu'elle se montre librement aux
« yeux de mes enfants, qui en connaîtront mieux ce que je
« souffre et en prendront plus de soin de me consoler...
« C'était mon frère par le lien du sang, il l'était encore plus
« par le lien de la religion... J'étais infirme de corps, et il
« me portait; j'étais lâche et pusillanime, et il m'encoura-
« geait; j'étais paresseux et négligent, et il m'excitait;
« j'étais imprudent et inattentif, et il m'avertissait... Si je
« pleure, ce n'est point que j'en reproche la cause à celui
« qui me frappe; j'adore sa main; je confesse sa bonté; je
« m'efforce de fléchir sa rigueur; on entend mes gémisse-
« ments et non point mes murmures. Je reconnais l'équité
« d'un juge qui, par une même sentence, a puni le coupable
« et couronné le juste, tous les deux selon leurs mérites.
« Sa miséricorde et sa sévérité sont également louables.
« Affligés de ce qu'il nous enlève un frère, nous n'oublions
« pas qu'il nous l'a donné, nous lui rendons grâce de nous
« l'avoir laissé posséder, et nous ne voudrions le posséder
« encore qu'autant que la prorogation du bienfait convien-
« drait à sa sagesse. »

Ainsi parlait Bernard; ainsi s'exhalaient ces tristes et pieux accents d'un cœur plein de tendresse et consumé par les regrets.

Le 8 avril 1139, le pape assembla un concile général (1) à Latran. Il s'y trouva mille évêques. L'on y dressa trente canons, la plupart reproduits du concile de Reims; l'on condamna les erreurs d'Arnaud de Bresse (2), ancien disciple

---

(1) On le compte comme le dixième concile général.

(2) Arnaud, étant venu en France étudier sous Abélard, retourna en Italie, où il prit l'habit monastique, et se mit à déclamer contre le pape, contre les évêques, les clercs et les moines; il disait qu'ils ne pouvaient, sans être damnés, posséder ni fiefs, ni biens-fonds; que tous ces biens appartenaient au prince. Il prêchait en outre contre l'eucharistie et contre le baptême des enfants. Ses déclamations et ses propositions hérétiques l'ayant fait condamner et chasser d'Italie, il s'empressa d'y retourner dès

'Abélard; les ordinations faites par Anaclet et par ses ihérents furent déclarées nulles; et le roi Roger fut excommunié. Mais ce prince ayant fait, peu de temps après, le pape risonnier, se réconcilia avec lui, fut confirmé roi de Sicile, un de ses fils duc de Pouille, et l'autre prince de Capoue, la charge d'hommage-lige et d'un cens annuel en faveur u saint-siége.

Abélard, depuis sa condamnation par le concile de Soisons, n'avait cessé d'écrire et d'enseigner. Son nouvel ouvrage, intitulé *Théologie,* avait un grand succès. Guillaume, bbé de Saint-Thierri, l'ayant lu avec soin, y remarqua des xpressions inusitées, des opinions extraordinaires, des omparaisons dont on pouvait abuser, et des erreurs réelles; t en ayant tiré plusieurs propositions, il les réfuta, adressa et extrait et la réfutation à saint Bernard et à Geoffroi, vêque de Chartres, en leur disant qu'ils ne pouvaient, ans danger pour l'Église, garder plus longtemps le ilence.

Saint Bernard, désirant ne pas faire d'éclat avant d'avoir enté la voix de la douceur, avertit Abélard, qui promit de out corriger, n'en voulut ensuite rien faire, se plaignit à archevêque de Sens de ce que l'abbé de Clairvaux parlait ontre ses livres, et pria ce prélat de faire venir l'abbé au oncile qu'on allait tenir, afin qu'il expliquât ce qu'il pouait avoir à dire.

Abélard, consommé dans l'art de la dispute, et fier de

---

u'il apprit la mort d'Innocent II, anima le peuple contre Eugène III, proosa aux Romains de rétablir la république, et de renfermer le pape dans s objets de la religion. Le peuple, séduit par cette chimère, insulta les rands seigneurs, les cardinaux, les attaqua et pilla leurs palais. Le pape drien IV excommunia Arnaud et ses adhérents, et mit la ville en intert jusqu'à ce qu'on eût chassé cet hérétique séditieux. Les Romains renèrent dans l'obéissance. Arnaud se retira en Toscane, fut arrêté quelque emps après, conduit à Rome, et brûlé vif par l'ordre du gouvernement e la ville.

cette habileté, espérait accabler son nouvel adversaire et annonçait partout cette prochaine lutte.

Nullement aguerri aux combats de l'École, saint Bernard n'osa point d'abord accepter le défi, redoutant, disait-il, de se mesurer avec un homme tout hérissé des pointes de la dialectique. Il lui semblait dangereux d'ailleurs de commettre des vérités toutes divines à l'événement d'une dispute toute humaine. Mais cédant aux conseils de la plupart de ses amis, et craignant qu'Abélard ne se targuât de son absence et que l'erreur ne se fortifiât, il se rendit à Sens.

Le concile s'ouvrit le 2 juin 1140. L'archevêque de Reims et celui de Sens, avec huit suffragants, y étaient réunis en présence du roi, des comtes de Champagne et de Nevers, et d'un grand nombre d'abbés, de dignitaires, de professeurs et de gens de lettres, attirés par l'importance de la cause et la réputation des contendants.

Les partisans d'Abélard ne doutaient point de son triomphe; l'on s'attendait à lui voir déployer toutes les ressources de son art pour mettre en défaut son adversaire et pour embarrasser ses juges; mais il en fut bien autrement, car Dieu, qui se plaît quelquefois à confondre les esprits superbes, ne permit même pas qu'il essayât de se défendre.

A l'aspect de Bernard, à ses premières interpellations, Abélard se trouble, balbutie, déclare en appeler au pape, et se retire aussitôt, laissant les assistants dans le plus grand étonnement.

Quoiqu'un pareil appel ne fût point canonique, puisque Abélard était venu devant des juges de son choix, le concile crut devoir ne condamner que la doctrine et réserver au pape le jugement contre l'auteur.

Le pape, ayant consulté les cardinaux et les évêques, flétrit les erreurs d'Abélard, déclara cet auteur hérétique, lui imposa un éternel silence, et jugea que tous les secta-

teurs ou défenseurs de sa doctrine devaient être frappés d'excommunication.

Cependant Abélard, voulant poursuivre son appel, avait pris le chemin de Rome; en passant par Cluny, il vit Pierre-le-Vénérable, chez lequel il trouva l'abbé de Cîteaux, qui lui offrit sa médiation s'il voulait, au lieu de s'exposer à tant de fatigúes pour un résultat si incertain, conférer avec saint Bernard et tenter de faire la paix.

Ce malheureux, que l'affliction préparait d'elle-même à suivre désormais la voix de la sagesse, se rendit à Clairvaux, rétracta ses erreurs, apprit bientôt le sort de son appel, se retira à Cluny, fut réconcilié avec le saint-siége par les sollicitations de Pierre-le-Vénérable (1), édifia les religieux par sa piété, par sa pénitence, et mourut le 21 avril 1142, à l'âge de 63 ans, au prieuré de Saint-Marcel, près de Châlons-sur-Saône, où l'abbé de Cluny l'avait envoyé dans l'intérêt de sa santé. Son corps fut inhumé dans l'église du monastère; mais Héloïse parvint à le faire porter à l'abbaye du Paraclet. Cette abbesse, qui avait pris le voile en récitant des vers profanes (2), et qui avait moins

(1) Ce pieux abbé, après avoir rendu compte au pape du changement opéré dans Abélard, s'exprimait ainsi : « Que reste-t-il de vie à cet infortuné professeur? Peu de jours, peut-être. Ordonnez, saint père, qu'il ne « se flatte pas en vain de pouvoir les passer ici, où il goûte dès à présent « le repos qu'il a cherché. Il a été un temps où votre sainteté l'honorait « aussi de ses bontés; nous la conjurons de les lui rendre, d'avoir pour lui « ce qu'elle ne saurait ne pas avoir pour tout bon fidèle, et de nous maintenir, par son autorité, dans le droit de le garder parmi nous. »

(2) Héloïse s'étant avancée vers l'autel, et ayant pris le voile que l'évêque y avait déposé, en avait couvert sa tête en disant les vers de Cornélie à Pompée :

O Maxime conjux,
O Thalamis, indigne meis! cur impia nupsi,
Si miserum factura fui? nunc accipe pœnas
Sed quas sponte luam.

(LUCAIN, *Pharsale*, liv. VIII.)

On sent combien cette application était déplacée dans une cérémonie aussi sainte.

craint d'offenser Dieu que de déplaire à Abélard, était enfin entrée dans les voies du Seigneur. Fidèle dans son amour pour son ancien époux, mais pieuse et résignée, elle se consacra, dès qu'elle l'eut perdu, à l'oraison et au silence, se regardant comme une veuve désolée, dont toute l'occupation doit être, suivant l'apôtre, de prier et de gémir. Enfin le tombeau d'Abélard, qu'elle avait si souvent arrosé de ses larmes et qu'elle avait toujours souhaité d'avoir pour sépulture, lui fut ouvert plusieurs années après (1).

Cette femme, dont les talents, la passion, les malheurs et la pénitence ont rendu le nom si célèbre et l'histoire si attachante, fut la merveille de son siècle ; elle savait le latin, le grec, l'hébreu (2), la philosophie, la théologie, et cultivait la poésie avec succès. Les plus grands hommes de son temps se faisaient une gloire d'être en relation avec elle, et tous admiraient son esprit, son génie, sa vaste érudition. « J'étais encore dans la première adolescence, » lui écrivait Pierre-le-Vénérable, « lorsque j'entendais parler, non de « votre piété, mais de votre application à des études qui « dès-lors vous préparaient une grande réputation. J'appre- « nais qu'il y avait une fille engagée dans le monde, qui en « méprisait les amusements et les plaisirs ordinaires par la « noble passion qui l'attachait à des occupations plus rele- « vées ; et quoique vous ne vous appliquassiez encore qu'à

---

(1) Le 15 mai 1163, si l'on en croit, disent D. Clémencet et D. Clément, l'épitaphe gravée près du premier sépulcre d'Abélard dans l'église de Saint-Marcel de Châlons. Mais ces savants bénédictins, continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France*, ajoutent que l'incertitude avec laquelle on s'exprime dans ce monument, d'ailleurs récent, doit faire regarder l'époque de la mort d'Héloïse comme fort douteuse, et qu'il faut donc s'en tenir à ce qui est attesté par les écrivains du temps, qui disent qu'elle survécut de plusieurs années à son époux.

(2) Héloïse tint une école de grec et d'hébreu dans son monastère, et l'on pense que ce fut elle qui établit une messe grecque le jour de la Pentecôte au Paraclet. Cette messe se chantait encore au XVe siècle. (Voy. l'*Histoire littéraire de la France*, t. XII, p. 642.)

« ce qu'on appelle la science et la sagesse du siècle, il est « toujours vrai que vous n'en donniez pas moins lieu d'ad- « mirer en vous une supériorité d'inclination et de génie « qui avait peu d'exemples. Animée d'un courage qui pas- « sait pour incompatible avec le goût badin et l'éducation « molle de votre sexe, et qu'à peine on trouvait dans le « nôtre, vous n'avez pas seulement surpassé toutes les « femmes par votre érudition, vous avez presque plus fait « que tous les hommes. Mais quand il a plu au Seigneur de « vous appeler par sa grâce, de quel accroissement, de « quelle perfection de connaissances ne vous a-t-il pas en- « richie ? Ce n'a plus été qu'à méditer sur l'Évangile que « vous avez fait usage de votre raison ; qu'en approfondis- « sant saint Paul que vous avez étudié la nature. Jésus- « Christ est devenu votre Platon, et le cloître votre aca- « démie... ce que je ne vous dis point pour vous flatter, « mais pour vous affermir dans la possession du plus excel- « lent de tous les biens. »

Un homme de grande autorité dans la théologie, mais simple, modeste, ennemi des contestations et des vaines disputes, Hugues, moine de Saint-Victor, avait accompli sa carrière peu de temps avant Abélard (1). Ce savant religieux, qu'on appelait alors le second Augustin, et que plus tard saint Thomas regarda comme son maître, porta au plus haut degré dans le sein de son abbaye la gloire de l'enseignement. Peu d'hommes du même siècle réunirent la variété des connaissances, la subtilité de l'esprit, la solidité du jugement, la facilité d'écrire et le bon usage de toutes ces qualités dans un degré aussi éminent que ce pro-

(1) Les auteurs varient sur l'année de sa mort, que les uns placent en 1140, les autres en 1141, plusieurs en 1142, et un petit nombre en 1143. Osbert, son ami, qui l'assista dans sa dernière maladie, dit que Hugues mourut un mardi, 11 février; d'où il suit qu'il faudrait placer cet événement en l'année 1141.

fond auteur. On peut juger combien il était rempli de la lecture des pères par ce corps de théologie qu'il a le premier entrepris, et dont il a fortifié les diverses parties par un grand nombre de leurs textes, presque tous bien choisis. Dans un de ces traités, cet écrivain explique avec beaucoup de netteté comment l'amour de nous-mêmes est compris dans l'amour de Dieu. « Le véritable bien de notre « âme, c'est Dieu; celui-là donc qui aime son âme aime « Dieu, parce qu'il aime le bien de son âme (1). Il n'en est « pas de l'amour que vous portez à Dieu comme de celui « qui vous est commandé par rapport au prochain. Quand « vous aimez quelqu'un, vous lui souhaitez du bien, parce « qu'il lui en manque toujours, quelque heureuse que puisse « être sa situation, et vous faites des efforts, à proportion « de votre attachement, pour lui procurer ce bien. Mais « quand on vous ordonne d'aimer Dieu, s'agit-il de lui faire « ou de lui souhaiter du bien, et non plutôt de le désirer « lui-même comme votre propre bien? Et qu'y aurait-il de « raisonnable dans un tel amour? Que pouvez-vous, en « effet, donner à celui qui possède tout, et hors duquel « vous ne sauriez trouver aucun bien? Que pouvez-vous « même souhaiter à celui qui ne peut former aucun souhait « pour lui-même, tant il est comblé de toutes choses? Voudriez-vous rendre meilleur un être qui, par sa nature, « est infiniment bon et infiniment heureux? Quittez donc « cet amour illusoire et chimérique, et persuadez-vous que « quand vous aimez Dieu, c'est pour vous que vous l'aimez, « que c'est votre bien que vous aimez en lui, parce qu'il « est lui-même votre propre bien... Qu'est-ce donc qu'ai-

(1) ... *Quid est autem aliud bonum animæ rationalis quam Deus? Si ergo verum bonum animæ Deus est: ille utique animam suam diligit: qui Deum diligit: quia animæ suæ bonum diligit.* (*Eruditiones Theologicæ, de Sacramentis*, lib. II, pars XIII, cap. VII et VIII. — Voy. le 3e volume, p. 668, *M. Hugonis de S. Victore opera omnia*. Rhotomagi (Rouen), 1648.)

« mer Dieu, sinon vouloir le posséder lui-même? lui-même, « dis-je, et non quelque bien distingué de lui ; car recher- « cher, en l'aimant, un objet distingué de lui, ce n'est pas, « j'en conviens, l'aimer gratuitement. Mais je suppose que « vous ne recherchez aucune récompense de votre amour « étrangère à l'objet aimé; cependant vous recherchez et « vous désirez quelque chose dans ce que vous aimez, sans « quoi vous seriez sans désir et sans amour. Ainsi vous « aimez Dieu filialement dès que vous ne l'aimez que pour « le bien qui est en lui ; et, au contraire, vous l'aimez en « mercenaire lorsque vous ne l'aimez que pour un bien qui « n'est pas lui-même, fût-ce la vie éternelle, en tant que « vous vous la représenteriez comme autre chose que la « jouissance de Dieu... Celui qui aime Dieu s'aime donc « lui-même, puisqu'il aime son bien (1). »

Il y eut en France un grand trouble, à cette même époque, à l'occasion de l'élection de Pierre-de-la-Châtre à l'archevêché de Bourges. Le roi, n'ayant pas voulu ratifier cette élection, donna ordre au chapitre d'en faire une nouvelle et de nommer tout autre sujet que Pierre-de-la-Châtre. Mais le chapitre persista dans l'élection qu'il avait faite, et Pierre, étant parti pour Rome, fut sacré par le pape et revint pour prendre possession de son archevêché; mais le roi défendit de le laisser entrer à Bourges. Le prélat mit alors l'interdit sur les terres du roi dans toute l'étendue de son archevêché, et se retira près de Thibaud, comte de Champagne, qui le reçut avec honneur, ce qui fâcha beaucoup le roi.

Un autre incident vint encore ajouter à ce sujet de divi-

---

(1) *Cum enim diligis Deum tuum, diligis bonum tuum.* (*Eod.*, p. 669.)

NOTA. — Les écrits imprimés de Hugues de Saint-Victor forment trois tomes in-folio. L'exemplaire que j'ai consulté à la Bibliothèque Mazarine a été relié en un seul volume. La carrière de ce savant théologien fut beaucoup moins longue que la multitude de ses écrits ne semble l'annoncer, car il mourut dans sa quarante-quatrième année.

sion entre Louis VII et le comte. Raoul, comte de Vermandois, voulant épouser la sœur cadette de la reine, répudia, sous prétexte de parenté, une nièce de Thibaud; celui-ci s'adressa au pape, qui fit excommunier Raoul par le cardinal Yves, son légat en France.

Le roi, doublement irrité contre le comte de Champagne, car Raoul était son parent et possédait toute sa faveur, prit aussitôt les armes, et fit à Thibaud une si rude guerre que ce comte fut obligé de demander la paix et de promettre d'employer tout son crédit pour obtenir la levée de l'interdit qui frappait le domaine du roi dans le diocèse de Bourges, et pour faire révoquer l'excommunication du comte de Vermandois. Ces censures furent en effet levées, mais peu de temps après le légat étant mort, le pape n'approuva point une telle indulgence et résolut de fulminer de nouvelles censures.

Louis VII, soupçonnant le comte de Champagne d'avoir secrètement excité le pontife, et l'accusant aussi d'avoir pris part à certaines intrigues qui faisaient craindre une révolte de la part de quelques grands vassaux, il se prépara encore à lui faire la guerre. « Dieu sait combien je vous aime, » lui écrivit aussitôt saint Bernard, « et combien votre honneur « m'a toujours été cher. Vous-même n'ignorez pas ce que « j'ai donné d'application et ce que j'ai dévoré de chagrins « dans le cours de l'année dernière, pour vous procurer une « paix solide à vous et à vos fidèles serviteurs. Par quelle « suggestion diabolique reprenez-vous, à ce que j'apprends, « cette politique homicide que vous aviez détestée? car je « n'imagine que l'enfer d'où puisse sortir une résolution qui « va renouveler de tous côtés l'incendie, le carnage, r'ouvrir « ces affreuses plaies qui saignent encore, replonger dans « les pleurs la veuve et l'orphelin... En vain cherchez-vous « à en rejeter le péché sur le comte de Champagne, qui « s'est soumis à tout et qui est prêt à tout remplir. C'est

« vous, prince, qui, ennemi de la paix et inconstant dans « votre parole, renversez si complétement les idées de tout « ce qu'on appelle conduite et honneur, qu'il n'y a plus « avec vous ni règle ni principe. Aussi injuste dans vos « affections que dans vos haines, vous les placez sans dis-« cernement. Quel que l'on soit, intéressé, scélérat, perdu « de conscience, vous ne démêlez rien dans ceux qui vous « approchent, jusqu'à vous abandonner à des furieux, en-« nemis de votre couronne et perturbateurs manifestes de « votre royaume, pleins de noirs desseins, qu'ils sont in-« capables de consommer par eux-mêmes, et dont, pour « cela, ce qu'à Dieu ne plaise, ils n'ont pas horreur de vous « faire le complice et l'instrument. Mais à quelque danger « que vous exposiez vos États, votre personne et votre « âme, nous qui sommes les enfants de l'Église, nous ne « pouvons dissimuler les injures que l'on fait à notre mère, « méprisée et foulée aux pieds... Nous tiendrons ferme, « nous combattrons pour elle, s'il le faut, jusqu'à la mort, « non avec le glaive et le bouclier, mais avec les armes qui « nous sont permises, nos prières et nos larmes. » Le saint abbé rendait ensuite compte au roi de ce qu'il faisait tous les jours pour attirer sur lui et sur son royaume la miséricorde de Dieu. Il lui disait à quelles démarches il s'était exposé auprès du pontife, au risque d'encourir sa juste indignation, et de payer par bien des scrupules la peine d'une condescendance outrée. « Je le répète hardiment, » ajoutait-il, « j'en ai trop fait; les excès auxquels vous vous livrez de « plus en plus me rebutent; je commence à me repentir « d'avoir eu imprudemment pour votre jeunesse les ména-« gements que je ne devais pas avoir. Quelque peu que je « puisse désormais, je l'emploierai entièrement à la défense « de la vérité. »

Mais tous ces généreux efforts restèrent sans effet. Le roi reprend les armes et fait une guerre implacable au comte

de Champagne. Il assiége Vitry, s'en rend maître d'assaut, et dans le transport de la colère qu'excite une longue résistance, il fait mettre le feu à une église où la plupart des habitants s'étaient réfugiés, et treize cents d'entre eux y trouvèrent la mort. A cet affreux spectacle, la fureur de Louis fit place à la douleur. Épouvanté de son crime, il versa d'abondantes larmes, et résolut, dès ce moment, de faire pénitence. Mais quelque vive que fût l'impression qu'il ressentit de cette catastrophe, il n'en continua pas moins la guerre, en s'appuyant sur des prétextes de justice et des raisons d'État.

Le pape Innocent II étant mort (1), le cardinal Gui de Castello, Toscan de nation, fut élu à sa place et prit le nom de Célestin II. Sous son pontificat, qui fut très-court puisqu'il ne dura que cinq mois et demi, la guerre qui régnait en France fut enfin apaisée; les censures furent levées; le roi se réconcilia avec le comte de Champagne; Pierre-de-la-Châtre se mit en possession de son archevêché, et obtint par son zèle et sa noble conduite les bonnes grâces de Louis.

Lucius II monta sur le saint-siége le 12 mars 1144. Les Romains, qui s'étaient soulevés pour établir l'ancien gouvernement, créèrent un patrice, allèrent trouver Lucius, lui dirent qu'il fallait qu'il cédât à leur nouveau chef, non-seulement la ville, mais encore tout ce que le saint-siége avait reçu des princes et des empereurs, disant que les papes devaient se contenter des dîmes et des oblations. Et ils se livrèrent à de grands désordres. Le pape Lucius, ainsi persécuté, mourut, dit-on, d'un coup de pierre dans une attaque du Capitole, au mois de février 1145.

Eugène III, qui lui succéda, fut d'abord assez mal traité par les séditieux excités par Arnaud de Bresse, qui était

---

(1) Le 24 septembre 1143.

revenu à Rome (1). Pour échapper à leur fureur, le pontife se retira à Viterbe où il reçut des députés arrivés d'Orient, et parmi lesquels était Hugues, évêque de Gaballe ; ils venaient demander du secours à cause du déplorable état de la Syrie et de la Palestine, depuis que les Sarrasins s'étaient emparés de la ville d'Edesse. La perte de cette place importante, l'un des boulevards de l'empire chrétien sur la terre d'Asie (2), était un trop grand échec et pouvait amener de trop funestes conséquences pour que les peuples d'Occident ne prissent point les armes en faveur de leurs frères. Les Français ne pouvaient, sans se couvrir de honte, laisser périr des guerriers valeureux, qui étaient leurs compatriotes, leurs amis, leurs parents, et qui leur tendaient les bras, implorant aide et protection.

Le pape Eugène écrivit à Louis VII pour l'exhorter vivement, ainsi que les seigneurs, les nobles et le peuple, à s'armer au plus tôt pour la défense des saints lieux, délivrés par leurs pères au prix de tant de sang. Il déclarait donner les mêmes indulgences qu'avait accordées Urbain II ; mettait sous la protection de l'Eglise les femmes, les enfants, les biens des nouveaux croisés ; défendait d'intenter aucune action contre eux ; obviait autant que possible aux

(1) *Circa principia pontificatûs Eugenii urbem ingressus, amplius eam in seditionem excitavit, proponens antiquorum romanorum exempla*, etc. (OTTO FRISING, *de Reb. gest. Frid.*, lib. II, cap. XX.) Voy. ce que j'ai dit p. 258 et 259, à la note.

(2) Les chrétiens avaient formé quatre états considérables dans ce pays, savoir : le comté d'Édesse, celui de Tripoli, la principauté d'Antioche et le royaume de Jérusalem. Le comté d'Édesse comprenait le pays des environs de l'Euphrate ; le comté de Tripoli et la principauté d'Antioche s'étendaient le long de la mer de Phénicie, et le royaume de Jérusalem était borné par ces trois États, et par l'Idumée du côté de l'Égypte. — Josselin de Courtenay II était comte d'Édesse au moment où les Turcs s'en rendirent maîtres. A la même époque, Raymond de Poitiers, oncle de la reine de France, était prince d'Antioche. Raymond, arrière-petit-fils de Raymond de Saint-Giles, comte de Toulouse, possédait le comté de Tripoli ; et Baudouin III, âgé d'une quinzaine d'années, était roi de Jérusalem.

dangers des invasions et des surprises pendant le temps de leur absence; et voulant que cette entreprise fût sanctifiée par un véritable esprit et par une profession ouverte de pénitence, il recommandait la simplicité dans les habits, dans les équipages, et ne voulait pas que l'on emmenât des chiens ou des oiseaux de chasse, faisant entendre que, s'agissant d'une guerre chrétienne contre des ennemis du nom chrétien, il fallait se montrer digne d'une si noble, d'une si juste cause, par une grande régularité de mœurs.

Louis VII, qui méditait de faire une croisade, tint à Bourges une assemblée, pendant les fêtes de Noël (1), et fit connaître son dessein aux évêques et aux grands du royaume qui l'engagèrent à demander avis à l'abbé saint Bernard; mais celui-ci, plein de circonspection dans une affaire aussi majeure, crut devoir inviter le roi à consulter le pape.

La lettre écrite par Eugène III, vingt-cinq jours auparavant (2), était parvenue en France. On s'entretint bientôt dans toutes les provinces de la nouvelle expédition; et, comme on avait réglé dans l'assemblée de Bourges qu'on tiendrait aux fêtes de Pâques (3) un *parlement* à Vézelai, il s'y rendit de tous côtés une innombrable multitude. L'on dressa en pleine campagne une haute tribune, et saint Bernard, y étant monté avec le roi, lut la lettre du pape et fit un discours pathétique à la suite duquel on s'écria de toutes parts pour demander des croix. Bernard en répandit une grande quantité, mais le nombre en étant épuisé, il fallut, pour y suppléer, qu'il mît en pièces ses habits; et dans cette occasion il fit plusieurs miracles (4).

---

(1) An 1145.

(2) Cette lettre ou bulle porte la date du 1er décembre 1145.

(3) 31 mars 1146.

(4) Voyez l'*Histoire de la croisade de Louis VII*, par Odon de Deuil. Cet historien, dont j'analyse le récit, était moine de Saint-Denis; il fut recom-

Le roi prit la croix le premier, et après lui la reine Éléonore; Simon, évêque de Noyon; Godefroi, évêque de Langres; Arnoul, évêque de Lisieux; Alphonse, comte de Saint-Gilles; Thierri, comte de Flandres; Henri, fils de Thibaud, comte palatin de Blois; Renaud, comte de Tonnerre; le comte Robert, frère du roi; Yves, comte de Soissons; Gui, comte de Ponthieu; Guillaume, comte de Varennes; Hugues de Lusignan, Renaud de Montargis, ainsi qu'une foule d'autres chevaliers.

Or, comme il y avait de grands préparatifs à faire, on tint un nouveau parlement à Chartres, afin de se concerter sur l'ordre et les détails de ce lointain voyage. Cette assemblée voulait que saint Bernard fût chef de la croisade, mais il refusa cet honneur, qui ne pouvait lui convenir, et partit pour aller prêcher la croisade en Allemagne, où des milliers d'hommes, qui n'entendaient point sa langue, mais entraînés par ses accents, par ses gestes, par ses regards, par ses miracles, obéirent à sa voix.

L'empereur Conrad et son neveu Frédéric se croisèrent, et, à leur exemple, une infinité de seigneurs, de gentilshommes et de peuple.

Il vint aussi un grand nombre d'Anglais et de soldats d'autres nations se joindre à l'armée de France, et il se fit, dans presque toute la chrétienté, une paix générale, les princes voulant à l'envi contribuer au succès de cette expédition (1).

Dans une autre assemblée, convoquée à Étampes (2),

---

mandé à Louis VII par l'abbé Suger, accompagna ce prince à la croisade en qualité de chapelain, et écrivit sa relation à Antioche en 1148. Au retour du roi en France, et après la mort de Suger, Odon fut élevé à la dignité d'abbé de Saint-Denis.

(1) OTTO FRISING., *de Gest. Frider.*, lib. I, cap. XLII.

(2) Le 16 février 1147, dimanche de la Septuagésime.

l'on convint des dernières mesures concernant le départ. L'on y délibéra sur le chemin qu'on devait prendre.

Plusieurs furent d'avis de s'en aller par mer; ils rappelaient la perfidie des Grecs envers les premiers croisés, et les dangers auxquels on s'exposait en se livrant à eux. Les députés de Roger, roi de Sicile, insistaient vivement sur ce point; ils offraient, de la part de leur maître, des vivres, des vaisseaux, et toutes les choses nécessaires pour faire le trajet. Mais cet avis fut rejeté.

La ville de Metz fut indiquée comme le lieu du rendez-vous, la Pentecôte comme l'époque du départ, et l'administration du royaume fut confiée à l'abbé Suger (1).

---

(1) Cet illustre abbé, sorti des rangs du peuple, était également distingué dans le monastère par sa vertu, et dans le conseil du roi par sa prudence. Il possédait un génie supérieur, une vaste capacité, une mémoire prodigieuse, une pénétration vive et prompte, une grande facilité de langage. De si nombreuses qualités, jointes à beaucoup de gravité et de modestie, lui avaient donné un grand ascendant sur tous les esprits et une merveilleuse autorité que les plus grands seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers, respectaient à l'exemple du roi même, qui le regardait comme son père et comme son maître. Il était généralement reconnu pour homme droit, équitable, modéré, ferme; et il avait avec tout cela une longue expérience, ayant eu, dès le précédent règne, grande part au gouvernement. (Le P. Daniel, *Hist. de France.*) Sa régence pendant la croisade du roi, de l'an 1147 à l'an 1149, est, dit M. Guizot (*Notice sur Suger*; *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*), l'époque la plus glorieuse de sa vie; il maintint fermement l'autorité royale, réprima les usurpations des vassaux, établit quelque ordre partout où son influence put atteindre, fournit aux dépenses du roi en Palestine par la bonne administration des revenus de la couronne et par l'amélioration de ses domaines, acquit enfin en Europe une telle renommée, qu'on venait d'Italie et d'Angleterre pour contempler les salutaires effets de son gouvernement, et que le nom de Salomon du siècle lui fut décerné par ses contemporains...

Il ne se montra point avide de retenir cette pleine puissance que lui conférait l'éloignement du roi, et, par un rare désintéressement, les intérêts de l'État le préoccupaient davantage que ceux de sa propre ambition. Il s'était même opposé à la croisade, dont il prévoyait les dangers. Lorsque quelques-uns des seigneurs qui avaient accompagné Louis, entre autres Robert de Dreux, son frère, l'eurent abandonné en Palestine pour

Le pape Eugène III, fatigué par les séditions, vint en France à la fin du carême, et tint à Paris un concile où l'on examina les erreurs de Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers. Ce prélat s'était appliqué à la philosophie, et comme toute cette science consistait à traiter de la substance, de la qualité, des attributs et de semblables abstractions, il avait, suivant cette méthode, examiné la nature des personnes divines, leurs attributs, leurs propriétés, la différence qu'il y avait entre l'essence des personnes et leurs propriétés, entre la nature divine et Dieu, entre la nature divine et les attributs de Dieu. Tous ces objets ayant des définitions différentes, il avait jugé que tous ces objets étaient différents, que l'essence ou la nature de Dieu, sa divinité, sa sagesse, sa bonté, sa grandeur n'étaient point Dieu, mais la forme par laquelle il est Dieu. Ainsi Gilbert regardant les attributs de Dieu et la divinité comme des formes différentes, et Dieu, ou l'être souverainement parfait, comme la collection de ses formes, enseignait :

1° Que l'essence divine n'était pas Dieu;

2° Que les propriétés des personnes de la Trinité n'étaient pas les personnes mêmes;

3° Que les personnes divines ne pouvaient être comprises ou placées dans aucune proposition;

4° Que la nature divine ne s'était point incarnée.

Gilbert parut, se jeta dans la voie des subtilités, et l'on raisonna pendant plusieurs séances sans pouvoir rien terminer. Alors le pape remit l'affaire à un autre concile qu'il avait résolu de convoquer à Reims, le carême suivant.

Cependant, le temps du départ approchant, le roi s'y prépara par des actions de piété, visita les maisons des

---

revenir sans lui en France, Suger ne cessa de le rappeler instamment dans ses états.

On verra plus bas le projet que méditait ce grand homme, après le retour du roi, pour marcher au secours des chrétiens d'Orient.

lépreux, se rendit à Saint-Denis, se prosterna devant les reliques du glorieux martyr, prit sur l'autel l'oriflamme, reçut des mains du pontife la besace de pèlerin, et s'étant mis en marche avec l'armée, il se dirigea vers Constantinople en passant par l'Allemagne et la Hongrie. L'empereur Conrad avait pris les devants avec cent mille combattants dont les deux tiers de cavalerie, et s'étant embarqué sur le Danube, il était arrivé vers la fête de l'Ascension sur les frontières des deux empires.

Pendant que ces armées marchaient contre les infidèles, le cardinal Albéric, légat du pape, saint Bernard et Geoffroi de Chartres se rendaient dans le Languedoc pour extirper l'hérésie répandue dans cette contrée par un certain Henri, disciple de Pierre de Bruys. Ils avaient prêché l'un et l'autre, d'abord en Dauphiné, puis en Provence, d'où ils étaient passés dans la province de Narbonne. Ils condamnaient le culte des croix et les faisaient briser; ils défendaient de bâtir des églises, et voulaient que l'on démolît celles qui existaient; ils enseignaient que la messe était inutile, et en défendaient la célébration; ils ne voulaient point que l'on donnât le baptême aux enfants, et les faisaient rebaptiser; ils rejetaient enfin les aumônes et les prières consacrées par la piété, par l'Église, pour les âmes des morts. Pierre de Bruys, après avoir pendant vingt ans couru tout le Midi pour l'infecter de ses erreurs, avait été brûlé à Saint-Gilles, en Languedoc, où il avait jeté au feu un grand nombre de croix (1). Mais Henri avait continué

(1) On donna le nom de Pétro-Brusiens aux sectateurs de Pierre de Bruys. Les protestants le regardent comme un saint réformateur et un de leurs patriarches dont Dieu s'est servi pour perpétuer la vérité. Ils considèrent également Henri, et c'est par lui que Basnage (*Hist. des égl. réf.*, t. Ier, p. 145) entend prouver la perpétuité de la doctrine des protestants sur la nécessité de ne prendre que l'Écriture pour règle de la foi, indépendamment de la tradition. « Comment, » dit Pluquet (*Dict. des Hérésies*), « les protestants qui condamnent les anabaptistes peuvent-ils élever si

ses prédications et jeté le trouble dans plusieurs lieux, et comme il était alors dans les terres du comte de Toulouse, saint Bernard crut devoir écrire à ce seigneur afin de lui montrer le mal que produisait cet imposteur. « Que d'hor- « reurs, » disait-il, « n'en apprenons-nous pas? Les « églises sont sans peuple, le peuple sans prêtres, les prê- « tres méprisés, et les chrétiens sans Christ!... Le sanc- « tuaire n'est plus un lieu saint, les sacrements ne sont « plus des choses sacrées; on ne célèbre plus de fêtes. « Combien de pécheurs mourant dans leurs péchés et « obligés de paraître au tribunal du souverain juge sans « avoir été réconciliés par la pénitence, ni fortifiés par la « communion... Non, un homme qui prêche et qui fait des « choses si contraires à Dieu n'est pas de Dieu. Cependant, « par un renversement bien douloureux, il a trouvé un « peuple qui l'écoute et qui le croit. Malheureux peuple! « pour entendre la voix d'un hérétique, tu bouches tes « oreilles aux enseignements des prophètes et des apôtres, « qui, unanimement inspirés par l'esprit de vérité, nous ont « annoncé, avec l'unité de la foi en Jésus-Christ, l'unité de « l'Église rassemblée de toutes les nations. Les divins « oracles nous ont donc trompé, et après l'accomplisse- « ment de leur prédiction, nos propres yeux, qui le voient, « nous trompent donc aussi. Henri, qui ne le voit point, ou « qui, quoique le voyant, se révolte et s'aveugle au milieu « de tant de clartés, n'y oppose pas moins un endurcis- « sement de juif et je ne sais quel prestige du démon, par « où il persuade que nos ancêtres ont été dans l'illusion, « que nous y sommes tous nous-mêmes; que le monde en- « tier, quelque gage qu'il ait de son salut dans le sang du

---

haut l'autorité de Pierre de Bruys. A quelle extrémité est-on réduit, lorsqu'on est obligé de chercher dans de pareils hommes le fil de la tradition des églises protestantes! »

« Rédempteur, sera perdu, et qu'il n'y aura d'âmes qui par-
« ticipent aux richesses de la divine miséricorde et au bien-
« fait de la grâce, que celles qu'il aura séduites... Apprenez
« maintenant quel est cet homme. C'est un apostat qui,
« après avoir été moine, en a quitté l'habit et est retourné
« aux impuretés du siècle N'osant ensuite demeurer avec
« ses parents, il est devenu vagabond et mendiant; et
« comme il avait un peu de science, il s'est mis à prêcher
« pour vivre. Ce qu'il avait de reste, il l'employait au jeu
« ou à des usages plus honteux; car souvent après qu'il
« avait attiré le jour les applaudissements du peuple, on l'a
« trouvé la nuit suivante avec des prostituées ou des
« femmes mariées. Informez-vous, monseigneur, comment
« il est sorti de Lausanne, du Mans, de Poitiers, de Bor-
« deaux. Il n'ose retourner nulle part tant il est décrié
« partout... »

Le saint abbé fut reçu à Toulouse comme un ange envoyé du ciel. Il y prêcha pendant quelques jours, ainsi que dans d'autres endroits infectés de l'hérésie, et partout il allait éclairant les gens simples, raffermissant les chancelants, ramenant les égarés, relevant ceux qui étaient tombés, pressant et accablant de son autorité les corrupteurs des âmes et les obstinés, de telle manière qu'aucun d'eux n'osait plus se montrer (1). Pendant cette mission, le seigneur fut glorifié dans son serviteur par plusieurs miracles; car diverses personnes atteintes de maladies obtinrent à l'instant même une complète guérison (2).

---

(1) Voyez la *Vie de saint Bernard*, par Geoffroi, moine de Clairvaux et secrétaire de ce saint abbé.

La ville d'Albi était le lieu où cette hérésie avait fait le plus de progrès: c'est ce qui fit donner plus tard le nom d'Albigeois aux Pétro-Brusiens ou Manichéens du Languedoc.

(2) Geoffroi raconte que saint Bernard étant à Sarlat, on lui présenta, après le sermon, plusieurs pains pour être bénits, ainsi que cela se pratiquait partout; et que les ayant bénits, il dit aux assistants: « Si les malades

Henri avait pris la fuite; mais on parvint enfin à se saisir de lui, et on le conduisit enchaîné à l'évêque de Toulouse qui le fit mettre en prison.

L'empereur de Constantinople était alors Manuel Comnène, fils de l'empereur Jean et petit-fils d'Alexis qui avait usé de tant de perfidie envers les premiers croisés. Ce prince était jeune, brave, éloquent, mais ne le cédait en rien à son aïeul pour l'astuce et la fourberie. Effrayé par les armées formidables qui devaient passer sous les murs de sa capitale, il leva des soldats, remplit ses arsenaux de toutes sortes d'armes, fit réparer les tours de la ville, envoya quelques corps d'armée au devant des Allemands, avec ordre de les côtoyer dans leur marche, fit avec les Turcs une trève de douze ans, et s'entendit avec eux pour faire périr les troupes des croisés.

Conrad, dont les soldats étaient fort peu disciplinés, n'attendit point aux environs de Constantinople l'arrivée de l'armée française. Manuel, désirant s'en débarrasser au plus vite, le pressa de partir, lui fournit des vaisseaux pour passer le détroit, et lui donna des guides infidèles qui le firent errer dans des lieux difficiles et dépourvus de tout (1).

« de cette ville qui auront goûté de ces pains guérissent, vous reconnaîtrez « alors que c'est nous qui vous enseignons des choses vraies, et que les « hérétiques vous en annoncent de fausses. » L'évêque de Chartres, craignant que Bernard n'en dît trop, ajouta : « Oui, s'ils mangent de ces « pains avec une foi sincère, ils seront guéris. » Mais le saint abbé, plein d'une confiance sans bornes en la puissance du Seigneur, répliqua : « Non, je n'ai point dit cela; mais bien que tous ceux qui en goûteraient « seraient guéris, afin que tous connaissent que nous sommes des « hommes véridiques et les vrais envoyés de Dieu. » Alors, ajoute Geoffroi, tant de malades revinrent à la santé, que le bruit de ce miracle se répandit dans toute la province.

(1) Conrad et l'empereur Manuel étaient beaux-frères; le premier ayant épousé Gertrude, et le second Berthe, toutes deux filles de Bérenger, comte de Sultzbach. La conduite de l'empereur de Constantinople envers Conrad prouve que de tout temps les alliances de famille ont eu peu d'influence sur la politique et sur le cœur des rois.

Cependant Louis VII s'avançait dans la Thrace, et recevait à tout moment des députés de Manuel qui venaient le complimenter, et qui mettaient dans leur langage une si basse flatterie que le roi en était honteux. « Ne parlez pas « si souvent, » dit un jour l'évêque de Langres à l'un de ces orateurs, « de la gloire, de la majesté, de la sagesse et « de la religion du roi; il se connaît et nous le connaissons « aussi; dites-lui donc plus promptement et sans détours « ce que vous demandez. »

L'on reconnut bientôt la perfidie des Grecs; ce n'étaient partout qu'embuscades, que plaintes des officiers de l'empereur sur les moindres désordres commis par les soldats. Les portes des villes et des forteresses se fermaient quand l'armée approchait; les habitants vendaient fort cher, et en petite quantité, les vivres qu'ils faisaient passer au moyen de cordes qu'ils glissaient le long des murs; et nonobstant cette conduite hostile, Manuel ne cessait d'envoyer des lettres pour protester de son amitié.

Enfin Louis VII arriva à Constantinople, et fut reçu par l'empereur avec un empressement et des démonstrations qui ne trompèrent point les esprits clairvoyants.

Godefroi de Langres, prélat aussi pieux qu'habile politique, jugeant avec raison que tous ces artifices recouvraient quelque trahison, n'hésita pas à déclarer qu'il fallait au plus tôt se rendre maître de la ville. Il représenta que les murailles étaient peu solides, qu'on pourrait aisément rompre les aqueducs, que le peuple était impuissant et lâche, que Manuel agirait comme son aïeul, qui, au lieu de soutenir les chrétiens, avait appuyé les Turcs; qu'il ne fallait donc point ménager un prince dont le règne n'offrait pour le saint sépulcre aucune garantie de stabilité.

Mais quelques hommes scrupuleux, pensant qu'en attaquant un empereur chrétien c'était porter atteinte au vœu qu'ils avaient fait de combattre les infidèles, s'élevèrent

contre l'avis du prudent Godefroi. Néanmoins, cet avis aurait fini par prévaloir sans les ruses de Manuel.

Cet empereur, inquiet du séjour des Français, mais n'osant les presser de partir, donna secrètement des ordres pour qu'on leur retirât l'usage des marchés, afin que n'ayant point les vivres nécessaires, ils se missent à murmurer contre un plus long retard. Il fit en même temps courir le bruit que l'armée d'Allemagne avait défait les Turcs, et leur avait tué quatorze mille hommes sans éprouver aucune perte. Un autre jour, l'on annonça que la ville d'Iconium, dans la Lycaonie, était tombée sans résistance au pouvoir de Conrad, lequel engageait Manuel à venir prendre possession des places qu'il avait conquises.

Ces nouvelles, qu'on débitait avec de grands détails sur les faits et les circonstances, produisirent l'effet que l'empereur en attendait. L'armée française s'agita; soldats, chevaliers, généraux, tous brûlaient d'en venir aux mains avec les infidèles, et craignaient que les Allemands ne laissassent plus rien à faire; les uns leur enviaient la gloire, les autres le butin qu'ils devaient avoir fait, et chacun se plaignait de la lenteur du roi.

Sollicité, pressé par les instances les plus vives et par l'impatiente ardeur de toute son armée, Louis VII ordonna le départ, et les vaisseaux des Grecs, qui se trouvaient tout prêts, portèrent les Français sur la côte d'Asie.

Alors l'empereur Manuel ne craignit plus de lever le masque. « L'impie découvre enfin, » dit l'évêque de Langres, « ce qu'il avait d'abord tenu caché. Il demande votre « hommage, à vous dont il aurait pu devenir le serviteur. » Mais ce courageux prélat, qui voulait résister à ces indignes exigences, ne fut pas écouté; l'on pensa qu'il fallait ménager Manuel puisqu'on avait besoin de lui pour obtenir des provisions et pour avoir des guides sûrs à travers le pays qu'on allait parcourir.

L'armée française, étant entrée dans la Bithynie et ayant établi son camp près de Nicée, sur les bords du lac Ascanius, apprit le funeste sort de l'armée de Conrad, et put alors apprécier la fourberie des Grecs. Le sultan d'Iconium, averti par Manuel, avait fait un appel à tous les musulmans. A sa voix, les deux Arménies, la Cappadoce, l'Isaurie, la Cilicie, la Médie, le pays des Parthes s'étaient soulevés, et d'innombrables combattants étaient venus se joindre à lui. Les Allemands, trompés par leurs guides, avaient été conduits dans des gorges arides, et là, manquant de tout pour eux-mêmes et de fourrage pour leurs chevaux, ils s'étaient tout-à-coup trouvés enveloppés par l'armée du sultan. Exténués de faim et de fatigue, ils s'étaient formés à la hâte pour résister aux ennemis; mais ceux-ci, voltigeant autour d'eux, lançaient leurs traits, s'approchaient, s'éloignaient, revenaient à la charge avec agilité, montés sur leurs coursiers rapides, tandis que les chrétiens, pouvant à peine se mouvoir sous le poids de leurs armes, se trouvaient exposés aux coups des assaillants sans pouvoir les leur rendre. Harcelés, accablés sans cesse, et cherchant vainement à joindre un ennemi qui s'enfuyait à leur approche pour revenir l'instant d'après, ils rompirent enfin les rangs, se mirent en déroute, et de cette nombreuse armée à peine l'empereur parvint-il à sauver la dixième partie.

La nouvelle de ce désastre jeta la consternation dans le camp des Français. Louis, accompagné des plus braves guerriers, courut au secours de Conrad. Ces deux princes, en se voyant, ne purent s'empêcher de répandre des larmes.

L'armée française, s'étant remise en marche en se dirigeant vers l'Asie-Mineure, trouva sur son passage Smyrne, Pergame, Éphèse (1), et arriva sur les bords du Méandre

---

(1) L'empereur Conrad s'embarqua à Éphese pour retourner à Constantinople, où il passa l'hiver, et se rendit ensuite à Jérusalem.

vers l'embouchure du Lycus. L'armée des Turcs occupait l'autre rive et s'étendait dans la vallée jusque sur les montagnes. Mais quelque danger qu'offrît le passage du fleuve que les pluies avaient grossi, les Français n'hésitèrent point à s'y précipiter. En vain on fait pleuvoir sur eux une grêle de flèches, ils s'avancent toujours, gagnent enfin le bord, s'élancent sur l'ennemi, brisent ses rangs, en font un grand carnage, et mettent le reste en fuite (1).

Après avoir campé la nuit sur les bords du Méandre, l'armée s'avança vers Laodicée, où elle prit pour quelques jours de vivres, et marcha vers les montagnes qui séparent la Phrygie de la Pisidie, et qui n'offrent que des passages étroits entre des rochers et des précipices.

L'on était parvenu au pied du plus haut de ces monts, et Geoffroi de Rancon, seigneur de Taillebourg, qui ce jour-là commandait l'avant-garde, devait, d'après ses instructions, occuper le sommet, y établir son camp et attendre l'armée. Mais y étant arrivé de bonne heure, il résolut de pousser plus loin et de descendre dans la plaine. Les Turcs, qui s'étaient de nouveau rassemblés en grand nombre et qui suivaient en flanc la marche des croisés, allèrent aussitôt se saisir des hauteurs et coupèrent ainsi l'armée.

Pendant ce temps, l'arrière-garde où se trouvait le roi s'avançait lentement, sans ordre et pleine de confiance à travers ces défilés, lorsque du haut des rochers les Turcs

---

(1) L'historien grec Nicétas, qui vit quelques années après leurs ossements entassés, ne put s'empêcher de dire, en louant le courage des Français, « que si de pareils hommes n'avaient pas pris Constantinople, il fallait louer leur modération et leur patience. »

Michaud (*Histoire des Croisades*, liv. VI) fait remarquer avec raison que Nicétas, dans son récit, confond l'armée des Français avec celle des Allemands, laquelle ne combattit point sur les bords du Méandre. Tout ce que fit Louis VII, il l'attribue à Conrad. Les auteurs allemands l'ont suivi dans leurs histoires, et ils attribuent la victoire du Méandre au souverain de leur nation.

fondent à l'improviste en poussant de grands cris. Cette attaque soudaine produit en un instant la plus affreuse confusion. Les croisés, se trouvant dans un chemin étroit, difficile, bordé d'un côté par des précipices et dominé de l'autre par un roc escarpé, ne pouvaient ni avancer ni reculer. Les chevaux et les bêtes de somme rejetés en arrière entraînaient dans l'abîme les chevaliers, les soldats, les pèlerins qui marchaient parmi les bagages, en même temps que d'énormes blocs détachés du sommet et des flancs de la montagne écrasaient tout sur leur passage. Les cris des blessés, les gémissements des mourants, le lugubre fracas des roches se mêlant au bruit confus des torrents, et répétés au loin par l'écho de ces gorges, jettent partout l'épouvante, et le tumulte est à son comble. Cependant quelques braves seigneurs se rallient autour du roi et s'avancent vers la montagne; mais ils périssent tous à ses côtés, et le prince, se trouvant seul, entouré d'assaillants, saisit les branches d'un arbre, grimpe sur un rocher, frappe et renverse ceux qui viennent pour l'atteindre, et se défend avec tant de courage que l'ennemi, las de sa résistance, cesse de l'attaquer. Il était déjà nuit, et le roi se tenait toujours sur ses gardes, lorsque la voix de quelques soldats français vint l'avertir que les Turcs avaient quitté ces lieux. Il descendit alors avec eux dans la plaine et rejoignit l'avant-garde où l'on pleurait sa mort (1).

Après ce grand désastre, l'armée chrétienne, exténuée par une longue marche et par la disette de vivres, arriva sous les murs d'Attalie. Cette ville, située sur la côte de Pamphilie, à l'embouchure du Cestius, appartenait aux Grecs. Les croisés espéraient y trouver un refuge; mais

---

(1) Odon de Deuil raconte que, pendant ce funeste combat, il fut envoyé lui-même vers le camp de l'avant-garde pour l'avertir de l'état des choses. Sur le récit qu'il fit, on se hâta de prendre les armes; mais il était trop tard.

n'ayant pu obtenir qu'on leur ouvrît les portes, ils furent obligés de camper dans la plaine, au milieu de l'hiver. De cette ville à Antioche on comptait quarante jours de marche; mais trois jours suffisaient en s'en allant par mer. Les Grecs offrirent des vaisseaux, firent attendre plus d'un mois, n'en fournirent pas assez pour embarquer toute l'armée, et demandèrent pour le transport un prix exorbitant.

Le roi donna pour chefs à tous ceux qu'il laissait dans le camp d'Attalie, Thierry, comte de Flandre, et Archambaud de Bourbon, et fit voile vers Antioche (1), ayant perdu les trois quarts de cette belle armée qu'il avait emmenée de France.

La principauté d'Antioche appartenait à Raymond de Poitiers, oncle d'Éléonore. Ce prince fit au roi le plus brillant accueil et traita magnifiquement les seigneurs et les chevaliers. Il espérait avec leur secours augmenter ses états et prendre sur les Turcs Alep et Césarée. Mais

(1) Après le départ du roi, ceux qui étaient devant Attalie et qui attendaient l'escorte et les guides que les Grecs leur avaient promis pour les conduire par terre à Antioche, furent attaqués par les Turcs et les battirent plusieurs fois; mais, épuisés par de nouvelles attaques qui se renouvelaient chaque jour, repoussés par les habitants qui ne voulurent jamais consentir à les recevoir dans leurs murs, et se voyant sans aucun moyen de salut, ils n'écoutèrent plus la voix de leurs chefs; le désespoir étouffa en eux les sentiments d'obéissance et d'humanité. Chacun de ces malheureux, insensible au sort de ses compagnons, ne sentait que ses propres maux, ne voyait que ses propres dangers. Au milieu de la désolation générale, Archambaud et Thierry se jetèrent dans un vaisseau qui allait se réunir à la flotte du roi. Alors le plus horrible désordre règne parmi les misérables de l'armée chrétienne et dans la ville d'Attalie, où étaient les malades. Deux troupes de pèlerins, l'une de trois mille, l'autre de quatre mille, résolurent de braver tous les dangers et de marcher vers la Cilicie; ils n'avaient point de bateaux pour traverser plusieurs rivières débordées; ils n'avaient point d'armes pour combattre; ils périrent presque tous. D'autres qui les suivirent eurent le même sort. Les malades moururent de faim dans la ville d'Attalie. Les Grecs furent bientôt punis de leur conduite barbare; quelques semaines après, la ville, atteinte de la peste, était presque sans habitants. (Voy. Odon de Deuil et Michaud, liv. VI.)

Louis VII lui ayant déclaré qu'il ne pouvait s'engager dans ces expéditions avant d'avoir visité les saints lieux, il tâcha de gagner la reine en enflammant son cœur d'un amour criminel. Éléonore, subjuguée par les instances de son oncle, pressa vivement le roi de faire cette guerre; mais celui-ci, concevant des soupçons sur la conduite de sa femme, resta ferme dans son refus. Raymond, trompé dans son attente, ne songe plus qu'à se venger; la reine s'unit à lui et ne craint pas de déclarer le projet d'un divorce sous prétexte de parenté, tandis que lui, de son côté, menace d'employer la force pour empêcher le roi de remmener cette princesse.

Louis VII se décide alors à faire enlever sa femme, la fait conduire dans son camp, presse sa marche vers la Palestine et entre dans Jérusalem, au milieu du clergé et du peuple qui étaient venus au-devant de lui en chantant des hymnes et des cantiques. Il y trouva l'empereur Conrad, qui venait d'arriver avec Otton, évêque de Frisingue, quelques autres prélats et de nombreux seigneurs.

Baudouin III, qui régnait alors à Jérusalem, convoqua à Ptolémaïs une assemblée générale, et l'on y décida de commencer la guerre par le siége de Damas.

Cette ville, célèbre dans la plus haute antiquité (1), était défendue à l'orient et au midi par de hautes murailles, et vers l'occident et le nord par de nombreuses palissades, des tours et des retranchements placés en avant, au milieu et en deçà des jardins qui s'étendaient jusqu'à l'Anti-Liban, et qui formaient comme une forêt traversée par d'étroits sentiers bordés de murs (2).

Le roi de Jérusalem, à la tête de son armée, commande

---

(1) C'est dans le voisinage de Damas que se trouvent les ruines de l'ancienne Palmire.

(2) Voy. Guillaume de Tyr, *Histoire des Croisades*, liv. XVII.

le premier corps; Louis VII marche avec le second, et l'empereur Conrad est placé en réserve. L'attaque est dirigée du côté des jardins, et les chrétiens s'en rendent maîtres après un vif combat. Les Sarrasins vont se former en massé avec toutes leurs forces sur le bord de la rivière qui baigne les murs de la ville, et soutiennent sans s'ébranler les charges de Baudouin. L'empereur, apprenant leur invincible résistance, se porte aussitôt en avant, traverse l'armée française, met pied à terre, ainsi que tous les siens (1), se précipite avec fureur sur les rangs ennemis, les enfonce et les met en fuite. On raconte que ce prince, apercevant un Sarrasin combattre avec un grand courage, courut à lui et le frappa d'un si terrible coup, que, malgré la cuirasse dont ce guerrier était couvert, il le fendit en deux.

Les assiégés se voyant perdus eurent recours à l'intrigue; ils gagnèrent par leurs largesses les barons de Syrie, leur inspirèrent de la défiance et de la jalousie contre les nouveaux croisés, dont on devait, disaient-ils, redouter l'ambition; et ces barons ainsi corrompus (2) réussirent par leurs conseils et par leurs artifices à déplacer l'attaque, en faisant quitter le côté des jardins pour aller s'établir du côté opposé, d'où, suivant eux, la ville était plus facile à prendre en lui livrant assaut.

---

(1) Guillaume de Tyr nous apprend que les Allemands en agissaient ainsi lorsqu'ils se trouvaient à la guerre réduits à quelque extrémité.

(2) On raisonna beaucoup sur la véritable cause de cette trahison, car on avait peine à se persuader que la cupidité seule en eût été le mobile.

Les uns disaient que le comte de Flandre avait demandé à l'empereur et à Louis VII d'être mis en possession de Damas dès qu'on aurait pris cette ville, et que ces princes lui en avaient fait la promesse; ce qui avait tellement choqué les barons chrétiens de la Syrie, qu'ils avaient préféré que Damas restât entre les mains des Turcs plutôt que de la voir passer dans celles d'un nouveau-venu.

D'autres assuraient que c'était un effet de la vengeance du prince d'Antioche contre le roi de France.

Enfin, d'après une autre version, c'était seulement à l'or des ennemis qu'il fallait attribuer cette infâme machination.

Les assiégés reprirent aussitôt possession des jardins, et les couvrirent de redoutes. Les croisés reconnurent bientôt qu'on les avait trompés ; mais il n'était plus temps de réparer la faute. La ville, protégée du côté de leur camp par de fortes murailles, était inexpugnable, et toute attaque sur ce point eût été sans succès. Le mot de trahison circula dans le camp, le désordre se mit parmi les assiégeants ; la disette se fit sentir ; le siége fut levé, et les débris des deux armées allemande et française rentrèrent dans leurs foyers.

Telle fut la funeste issue de cette seconde croisade, qui, conduite par des chefs plus habiles, plus capables, plus prudents, eût pu donner une immense puissance au royaume chrétien d'Asie.

Louis VII, à son arrivée, trouva la France tranquille, grâce au zèle, à la sagesse et à la fermeté de l'abbé Suger, qui, dans une lettre qu'il écrivait à ce prince pour le presser de revenir, lui disait : « Vous aurez lieu, je pense, d'être satis-
« fait de notre conduite. Nous avons remis entre les mains
« des chevaliers du Temple l'argent que nous avions résolu
« de vous envoyer. Nous avons de plus remboursé au comte
« de Vermandois les trois mille livres qu'il nous avait prêtées
« pour votre service. Votre terre et vos hommes jouissent,
« quant à présent, d'une heureuse paix... Vous trouverez
« vos maisons et vos palais en bon état par le soin que nous
« avons pris d'en faire les réparations. Me voilà présente-
« ment sur le déclin de l'âge ; mais j'ose dire que les occu-
« pations dans lesquelles je me suis engagé pour l'amour
« de Dieu et par attachement pour votre personne ont
« beaucoup avancé ma vieillesse. A l'égard de la reine,
« votre épouse, je suis d'avis que vous dissimuliez le mé-
« contentement qu'elle vous cause jusqu'à ce que, rendu
« dans vos états, vous puissiez tranquillement délibérer sur
« cela et sur d'autres objets. »

Pendant que Louis VII était en Orient, le pape Eugène

tint un concile à Reims (1). Outre les prélats et les abbés de France, il s'y trouva des évêques d'Allemagne, d'Espagne et d'Angleterre. L'on y dressa dix-huit canons (2).

A ce concile fut amené un gentilhomme breton, nommé *Eon* de l'Étoile, homme sans lettres, qui se disait le fils de

(1) Ce concile s'ouvrit le 22 mars 1148.

(2) La plupart de ces décrets sont répétés des conciles précédents; en voici la substance : — Défense, sous peine d'excommunication, de communiquer avec ceux qui auront été excommuniés, jusqu'à ce qu'ils aient été absous. — Défense aux ecclésiastiques d'avoir des habits mondains ou de diverses couleurs, et les cheveux longs. — Les ecclésiastiques qui auront des femmes ou des concubines sont privés de toute fonction et de tout bénéfice. — Leurs mariages, ainsi que ceux des religieux et des religieuses, sont déclarés nuls. — Les religieuses ne doivent pas sortir de leurs cloîtres; elles doivent renoncer à leurs prébendes et à leurs biens propres, et observer la vie commune. — Défense aux laïques de juger les affaires ecclésiastiques, et aux évêques, abbés, etc., d'en exécuter les jugements en matière reconnue spirituelle. — Les avocats des églises ne doivent rien prendre au delà de leurs anciens droits. — Défense aux laïques de posséder des dîmes. — Chaque église doit avoir son propre prêtre, quand elle le peut, et l'entretenir honorablement de ses biens, et s'il y avait lieu de les lui ôter, ce ne serait qu'après un jugement canonique de l'évêque. — Défense, sous peine d'excommunication, de faire aucune violence aux ecclésiastiques, aux moines, aux pèlerins, aux marchands, aux paysans, ni à leurs troupeaux, ni aux animaux dont ils se servent pour labourer. — Défense aux nobles et aux gens de guerre de s'envoyer des cartels et de se battre par ostentation dans les foires et pendant les jours des grandes assemblées; et quoiqu'on ne refuse ni la pénitence, ni le viatique à ceux qui y seront blessés à mort, on ne leur accordera cependant point la sépulture ecclésiastique. — On déclare sacrilége et excommunié quiconque frappera un clerc ou un moine avec violence; l'excommunication sera maintenue jusqu'à ce que l'individu qui en est atteint se soit présenté au pape; aucun évêque ne l'absoudra, si ce n'est à l'article de la mort. — Les églises et les cimetières doivent être des asiles pour ceux qui s'y réfugient; l'on excommunie ceux qui les en arracheraient ou qui les y maltraiteraient. — On renouvelle les peines portées contre les incendiaires. — Défense d'exiger aucune rétribution pour le saint chrême ou pour la sépulture. — On déclare nulles les ordinations faites par Anaclet et par les autres schismatiques et hérétiques. — Il est fait défense d'appuyer et de protéger les hérétiques et leurs adhérents dans la Gascogne, en Provence ou ailleurs, et de leur donner un lieu de retraite dans ses terres; l'on frappe d'anathème celui qui les laisse séjourner ou les reçoit dans sa maison lorsqu'ils sont en voyage.

Dieu et le juge des vivants et des morts, sur l'allusion grossière de son nom avec le mot *eum,* dans cette conclusion des exorcismes : *per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos et seculum per ignem,* et dans les paroles qui terminent les oraisons : *per eumdem Dominum nostrum.* L'on ne vit en lui qu'un extravagant, qu'un insensé, et quoiqu'il eût pillé des monastères et des églises, il ne fut condamné qu'à la prison. Quelques-uns de ses disciples, coupables de vols sacriléges, et persistant dans leurs blasphèmes, furent livrés au bras séculier et brûlés.

Gilbert de la Porée, dont on reprit l'affaire, rétracta librement ses erreurs.

Le pape, après le concile, alla visiter Clairvaux, se rendit ensuite au monastère de Citeaux, à la réforme duquel venaient de s'incorporer diverses abbayes, et notamment l'abbaye d'Obasine, fondée par saint Étienne de Limoges, aux environs de Tulle, et quelque temps après rentra en Italie.

Le triste résultat de la croisade excita quelques clameurs contre celui qui l'avait prêchée. L'on accusa saint Bernard d'être l'auteur de tout le mal en envoyant tant de chrétiens mourir en Orient; et comme l'affliction rend quelquefois injuste, l'on oubliait qu'il n'avait agi que sur l'ordre du pape et les instances réitérées du roi. Le saint abbé ne crut pas devoir laisser ces plaintes sans réponse. « S'il faut absolument que l'on fasse une de ces deux choses, de murmurer contre Dieu ou contre moi, j'aime mieux, » dit-il, « voir les murmures des hommes tomber sur moi que sur le Seigneur. Ce m'est un bonheur que Dieu daigne se servir de moi comme d'un bouclier pour se couvrir. Les coups de langue déchirants des calomniateurs et les dards empoisonnés des blasphémateurs, je les reçois volontiers sur moi, si je puis empêcher ainsi qu'ils n'arrivent jus-

« qu'au Très-Haut. Je ne refuse pas d'être humilié, pourvu « qu'on n'attaque pas sa gloire. »

Et il attribuait les revers aux désordres et aux crimes des croisés, qui auraient eu Dieu avec eux s'ils eussent poursuivi leur entreprise comme il convient à des chrétiens, avec justice et piété (1).

Tandis que saint Bernard réfutait ces injustes plaintes et que les plaies de la croisade étaient encore récentes, l'abbé Suger, qui s'était opposé à cette expédition, en méditait une nouvelle. Le malheureux état des chrétiens d'Orient et la crainte de voir retomber les lieux saints aux mains des infidèles, touchaient si vivement le cœur de ce vieillard, qu'il résolut de lever une armée, de l'entretenir à ses frais, et de la conduire lui-même en Palestine. Il avait fait déjà de grands préparatifs, lorsqu'il mourut le 12 janvier 1151, à l'âge de soixante-dix ans, laissant une mémoire chère à l'église, au peuple, au roi.

Pendant son séjour en Asie, Louis avait dissimulé son mécontentement sur la conduite de la reine; mais de retour dans ses états, il allait éclater lorsqu'il fut retenu par Suger. Ce sage et prudent ministre lui ayant fait envisager les conséquences d'un divorce qui l'obligeait à restituer le duché de Guyenne, l'antipathie avait cédé à la raison d'état. Après la mort de ce grand homme, l'antipathie prévalut, et un concile s'étant assemblé à Beaugency (2) pour juger de la

---

(1) S'il n'y avait eu que saint Bernard et ses amis à suggérer de telles raisons, une pareille apologie, dans l'émotion où l'on était, n'aurait vraisemblablement passé que pour une pieuse subtilité, beaucoup moins propre à calmer le soulèvement public qu'à en exciter l'indignation; mais on n'apprenait rien qui n'en confirmât la vérité. Français et étrangers, les rapports, de quelque part qu'ils vinssent, étaient partout les mêmes et fournissaient au saint abbé des moyens de justification qui le mettaient à couvert. (FONTENAY, continuateur de LONGUEVAL, liv. XXXVI.)

(2) Le 18 mars 1152.

validité du mariage qu'on attaquait pour cause de parenté, des témoins furent produits et affirmèrent sous serment que les époux étaient parents au degré prohibé. La preuve parut suffisante, et le mariage fut déclaré nul du consentement des parties. Le roi rendit la Guyenne à Éléonore, qui épousa, six semaines après, Henri Plantagenet, duc de Normandie et désigné roi d'Angleterre, auquel elle apporta son duché pour dot, sans en rien réserver pour les deux filles qu'elle avait eues de Louis VII et qu'elle laissa à leur père.

Le pape Eugène III mourut à Tivoli, le 8 juillet de l'année suivante (1). Son corps fut porté à Rome en grande solennité et enterré dans l'église de Saint-Pierre. Le lendemain on élut, pour lui succéder, Conrad, cardinal-évêque de Sabine, romain de naissance et chanoine régulier, qui fut nommé Anastase IV.

Saint Bernard, épuisé par les austérités, était depuis quelque temps très-gravement malade, lorsque Hillin, archevêque de Trèves, vint le prier de se rendre à Metz, afin de ramener la paix entre le peuple et les seigneurs qui se faisaient une terrible guerre. Le saint abbé n'écoutant que sa charité, et montrant qu'une âme sainte est maîtresse du corps qu'elle anime, n'hésite point à se mettre en voyage, réconcilie les deux partis, guérit miraculeusement des personnes malades, rentre à Clairvaux et meurt le 20 août 1153.

Ainsi finit ce grand homme, ce grand saint, qui avait occupé une immense place dans les affaires du monde, dans celles de l'Église et dans l'esprit des peuples, des rois et des pontifes.

---

(1) An 1153. Quoique le tombeau de ce vertueux pontife ait été illustré de plusieurs miracles, l'Église ne l'a pas mis solennellement au nombre des saints.

Jamais homme n'a plus honoré la vertu que saint Bernard, et jamais la vertu n'a été plus sincèrement, ni plus universellement respectée que dans sa personne. Il avait tout ce que l'ambition peut souhaiter, et tout ce que le monde peut demander de talents pour fournir la plus belle carrière; et ce ne fut qu'à la vertu qu'il voulut devoir tout ce qu'ils lui procurèrent d'ascendant et d'autorité dans le monde. La vertu rapprocha et réunit en lui les extrêmes les plus opposés. Ce fut un solitaire, continuellement obligé à se produire dans les cours, ou à se charger de négociations importantes; et ce n'en fut pas moins un modèle d'humilité, de retraite, de recueillement dans les occupations cachées de la solitude. Ce fut un génie supérieur, un sage consommé qui s'assit dans le conseil des rois; mais ce fut aussi un enfant, et le plus docile des enfants dans l'étude de la simplicité évangélique. Il fut le docteur le plus célèbre et le plus modeste de son temps, et l'ennemi le plus implacable des schismes et des hérésies; censeur du vice, toujours intrépide et toujours écouté, à qui, ce semble, et à qui presque seul il ait été donné de reprendre sans offenser, sans irriter du moins, ou sans diminuer sensiblement l'affection qu'on avait pour lui. En comparant ce qu'il a composé avec ce qu'il a fait, on ne décide pas aisément où l'amour de Dieu et le zèle des âmes respirent davantage, dans ses actions ou dans ses écrits (1).

Saint Bernard était dans sa soixante-troisième année; il y en avait quarante depuis sa profession au monastère de Cîteaux, et trente-huit qu'il était abbé de celui de Clairvaux. Il avait fondé ou agrégé à son ordre, soixante-douze monastères, trente-cinq en France, onze en Espagne, dix en Angleterre et en Irlande, six en Flandre, quatre en Italie, deux en Allemagne, deux en Suède, un en Hongrie,

---

(2) FONTENAY, continuateur de LONGUEVAL, liv. XXVI.

un en Danemarck. Mais on en compte plus de cent-soixante, si l'on y comprend les fondations faites par les abbayes dépendantes de Clairvaux. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort, et la doctrine, le zèle, la piété qui reluisent dans ses écrits le font regarder comme le dernier des pères de l'Église (1).

Le pape Anastase IV étant mort le 2 décembre 1154, les cardinaux lui donnèrent pour successeur, Nicolas, cardinal-évêque d'Albano, qui prit le nom d'Adrien IV. Ce pontife, Anglais de nation et fils d'un pauvre villageois, appelé Breakspeare, qui s'était fait moine à Saint-Alban, étant venu en France, avait été admis à l'abbaye de Saint-Ruf en Dauphiné, avait fait de grands progrès dans les sciences, et s'était rendu si habile en tout, qu'il avait été élu abbé. Mais bientôt persécuté par les religieux dont il voulait réformer la conduite, il s'était vu forcé d'aller à Rome pour répondre aux calomnies dirigées contre lui. Retenu par Eugène III, qui avait reconnu son innocence et sa capacité, il fut nommé cardinal et évêque, envoyé

---

(1) FLEURY, liv. LXIX, *in fine*.

Robert de Bruges, que saint Bernard avait lui-même désigné, lui succéda dans l'abbaye de Clairvaux, qui comptait alors près de sept cents religieux.

Saint Bernard fut canonisé en 1174. « Il avait acquis des titres à cet honneur suprême par la sainteté de ses mœurs, par la ferveur de son zèle, par la loyauté de ses actions et par la sincérité de ses discours. Il n'a rien dit qu'il ne crût vrai, il n'a rien fait qu'il ne crût juste. Aucun « déguisement, pas le plus léger symptôme d'hypocrisie ne se découvrirait « dans toute sa conduite, et l'histoire nous présente fort peu de person- « nages qui aient porté dans les affaires politiques et religieuses tant de « franchise à la fois et d'énergie. »

Voilà ce que disent les continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France*, (tom. XIII, pag. 143). Je dois faire remarquer ici que la continuation de ce grand et magnifique ouvrage, confiée par l'Institut à MM. de Pastoret, Brial, Guinguené, Daunou, Amaury-Duval, Petit-Radel, Emeric-David, etc., est rédigée dans un esprit bien différent de celui qui distingue l'œuvre des savants bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

bientôt après légat en Danemarck et en Norwége où il opéra un grand nombre de conversions, et étant rentré à Rome sur la fin du pontificat d'Anastase, il fut élu tout d'une voix dès le lendemain de la mort de ce pape, « étant ainsi monté peu à peu, dit le P. Maimbourg, par les seules voies du mérite, de la vertu et de l'honneur, du plus bas degré de la vie au plus haut, où la fortune, la faveur et l'industrie puissent porter un homme dans l'état ecclésiastique (1). »

Cette même année, Louis VII épousa Constance, fille d'Alphonse, roi de Castille, donna sa propre sœur en mariage au comte de Toulouse (2), et passa peu de temps après en Espagne, sous prétexte d'un pèlerinage, mais en réalité pour s'assurer si sa nouvelle épouse était fille légitime d'Alphonse. Son beau-père vint au devant de lui jusqu'à Burgos et le reçut avec une magnificence, dont l'éclat effaçait tout ce qu'avait admiré Louis à la cour de Constantinople.

Délivré des soupçons qui lui étaient venus sur la naissance de sa femme, le roi revint en France et fit tenir un concile à Soissons afin de mettre un terme aux guerres particulières que les seigneurs se faisaient entre eux, de pourvoir à la sûreté des chemins, de rétablir la liberté du commerce, et d'assurer la tranquillité publique. Les comtes de Flandre, de Champagne, de Nevers, le duc de Bourgogne

---

(1) *Histoire de la décadence de l'empire*, pag. 441.

(2) Cette dernière alliance fut faite, dit le P. Daniel, sur des raisons d'intérêt communes au comte Raymond et au roi. Le comté de Toulouse avait appartenu pendant quelque temps aux ducs de Guyenne. De quelque manière qu'il en eût été detaché, sur quoi les historiens ne sont pas d'accord, il est certain que les ducs de Guyenne avaient des prétentions sur ce comté au moins pour l'hommage. Raymond prévit que le roi d'Angleterre, en qualité de duc de Guyenne, ne manquerait pas de faire valoir son droit, quel qu'il fût, et fut bien aise de s'appuyer du roi de France; et celui-ci ne le fut pas moins d'avoir dans ses intérêts le comte de Toulouse, qui pourrait, en cas de guerre, inquiéter le roi d'Angleterre.

et beaucoup d'autres seigneurs s'y rendirent et jurèrent une paix de dix ans.

Pierre-le-Vénérable était depuis trente-quatre ans abbé et supérieur général de Cluny, lorsque Dieu l'appela à lui le 25 décembre 1156. Sous son gouvernement ferme et sage, l'ordre le plus parfait, la plus exacte observance, l'union la plus édifiante régnèrent dans sa congrégation. Ce saint homme, dont les écrits en matière de doctrine annoncent une très-grande érudition, était issu de la noble maison de Montboissier en Auvergne (1). La prélature monastique dont il était revêtu et qu'il rehaussait par l'éclat de ses qualités, de son savoir, de ses vertus, lui avait donné un rang considérable, important dans l'Église et dans l'État. Aussi se trouvait-il en relation avec presque tous les grands personnages de son temps, avec saint Bernard, avec Suger, avec le comte Thibaut, avec le comte de Savoie, avec les rois de France, d'Espagne, de Sicile, de Jérusalem, avec l'empereur de Constantinople, avec le pape Innocent II, et plus encore avec Eugène III, qui le consultait, le recherchait et l'admettait même à délibérer dans le collége des cardinaux (2).

---

(1) C'est ce que dit Geoffroi, prieur de Vigeois, écrivain contemporain de Pierre-le-Vénérable, et qui s'exprime ainsi en parlant de ce saint abbé et de ses frères : *Hi fuerunt de viris nobilibus de Montebuxerio quod est castrum in Arvernia*. Pierre avait sept frères, dont quatre embrassèrent comme lui la vie monastique ; un cinquième, nommé Héraclius, fut chanoine et ensuite archevêque de Lyon. Sa mère, appelée Ringarde, se fit religieuse à Marsigni avec deux de ses petites-filles.

(2) Voyez l'*Histoire littéraire de la France*, tom. XIII, p. 246.

Les écrits de Pierre-le-Vénérable consistent en lettres, en divers traités, en sermons et en plusieurs pièces de vers. Il y a parmi ses traités une réfutation de l'Alcoran qu'il avait fait traduire de l'arabe en latin. Les deux premiers livres de cette réfutation ont été retrouvés dans l'abbaye d'Anchin par Martène et Durand, et publiés dans le tome IX de l'*Amplissima collectio* ; les autres livres sont perdus. Mahomet a dit : *Tuez et ne disputez pas*. Pierre-le-Vénérable réprouve cette horrible maxime et pense avec raison qu'elle suffirait pour dévoiler la fausseté du mahomé-

Une autre famille d'Auvergne avait naguère édifié cette province. Un noble chevalier, appelé Gilbert, qui avait suivi Louis VII à la croisade, et dont la piété avait su résister à tous les mauvais exemples, était revenu plein de componction pour les désordres qui avaient attiré tant de disgrâces sur l'armée; et, comme sa tristesse était grande, ses amis s'efforçaient de la dissiper par quelques divertissements : « Les maux de la chrétienté, » leur dit-il, « me « touchent trop pour me prêter à aucun de ces amuse- « ments, renvoyez ces joueurs de flûte et ces baladins; vos « repas ont un air de luxe et des accompagnements de « plaisir qui ne conviennent ni à la modestie d'un disciple « de Jésus-Christ, ni à un temps de calamités tel que le « nôtre. Oublierons-nous les périls que court la religion « pour nous repaître de vanités et de folies? Les soupirs « de la pénitence, des jeûnes assaisonnés de nos larmes, « les réflexions sérieuses sur l'avenir, voilà les concerts et « les joies qui doivent uniquement nous occuper. »

Pétronille, sa femme, et Ponce, leur fille, partageant les mêmes sentiments, ils distribuèrent aux pauvres la moitié de leurs biens et destinèrent le surplus à l'établissement des deux maisons de l'ordre de Prémontré, qui furent Neufontaines pour les hommes, où saint Gilbert se dressa un plan de vie aussi dur que sa ferveur le lui inspirait, et Aubeterre pour les filles, où une discipline moins austère, mais pleine du même esprit dans sainte Pétronille et dans la bienheureuse Ponce, rassembla bientôt auprès d'elles les plus nobles personnes de leur sexe. L'évêque de Clermont, Étienne de Mercœur et l'abbé Ornife aidèrent de leurs conseils et de leurs soins ces pieuses institutions. Mais saint

---

tisme; il s'attache ensuite à prouver que les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament n'ont souffert aucune altération, et il démontre que Mahomet n'a justifié sa mission, ni par des prophéties, ni par des miracles. Telle est la matière des deux premiers livres.

Gilbert en vit à peine les progrès. Chargé des mérites d'une carrière complète dès le commencement de sa course, il ne finit pas l'année qui suivit sa profession ; il mourut le 6 juin 1152 (1).

Deux ans après la mort de saint Gilbert, l'église de Vence perdit (2) saint Lambert, qui, pendant quarante ans, avait rempli ce siége, et qui était pour ses diocésains une seconde providence. Se trouvant à l'extrémité, il entendit un maçon qui travaillait ; il demanda la cause de ce bruit, et, sur la réponse qu'on lui fit que l'on préparait son tombeau, il s'y fit conduire, le bénit, régla quelques affaires et expira.

Un autre saint prélat, Barthélemy de Vir, évêque de Laon, qui avait renoncé à l'épiscopat pour embrasser l'institut de Cîteaux à l'abbaye de Foigni, dont il était le fondateur, mourut aussi dans le Seigneur vers le commencement de l'année 1158.

Cependant quelques démêlés étaient survenus entre le pape Adrien IV et l'empereur Frédéric I[er], dit Barberousse, dont la grande puissance avait excité l'orgueil et la fierté. Mais cette mésintelligence cessa par la sagesse du pontife.

Henri II, roi d'Angleterre, voulant, ainsi qu'on l'avait prévu, faire valoir les prétentions de sa femme sur le comté de Toulouse, alla assiéger cette ville. Louis VII s'empressa de secourir Raymond, traversa l'armée ennemie, pénétra dans la place, et fit lever le siége. Henri se retira en Normandie, marcha vers le Beauvoisis, s'empara de quelques places, et en obtint d'autres du comte d'Évreux, qui prit parti pour lui. Mais cette guerre, qui causait d'effroyables ravages, fut enfin apaisée et la paix fut faite (2) à ces con-

---

(1) Voyez FONTENAY, continuateur de LONGUEVAL, *Histoire de l'église gallicane*, liv. XXVI.

(2) Le 26 mai 1154.

(3) Au mois de mai 1160.

ditions : que le roi d'Angleterre renouvellerait son hommage pour la Normandie; que Henri, son fils, à qui il donnait les comtés d'Anjou et du Maine, le ferait aussi pour ces deux comtés; que Richard, son second fils, épouserait une des filles du roi; et que le roi donnerait au jeune prince l'investiture du duché de Guyenne.

Pendant le cours de ces événements, le savant et vertueux Otton (1), évêque de Frisingue, étant venu en France pour se rendre au chapitre de Cîteaux, et étant arrivé malade au monastère de Morimond dont il avait été abbé, mourut au milieu de ses anciens frères qu'il avait toujours tendrement aimés, et dont il fut heureux de se voir assisté dans ses derniers moments. Ce prélat, pendant tout le temps de son épiscopat, avait gardé l'habit de religieux et vécu dans une régularité conforme à sa première vocation (2); il fut enterré près du grand autel dans l'église du monastère.

Thibault, évêque de Paris, mourut quelques mois après, et Philippe, frère du roi, donna un mémorable exemple de désintéressement et de modestie, lorsque, ayant été élu à ce siége, il préféra rester archidiacre pour le faire donner à Pierre Lombard, qu'il en croyait plus digne. Ce nouveau prélat, qui avait pris son surnom de la Lombardie, sa patrie, était d'une famille pauvre et obscure. Ses heureuses

---

(1) Ce prélat était petit-fils de l'empereur Henri IV, beau-frère de Henri V, frère utérin de Conrad III et oncle de Frédéric Barberousse.

(2) Otton de Frisingue a laissé deux ouvrages considérables : premièrement sa *Chronique*, ou histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1146; secondement son histoire de l'empereur Frédéric Barberousse; ce second ouvrage, intitulé *De Gestis Friderici*, ne consiste qu'en deux livres, dont le premier offre l'histoire des prédécesseurs de ce prince depuis 1076 jusqu'à 1152, et n'est qu'une nouvelle rédaction du septième livre de sa *Chronique*. Le second livre des *Gestes de Frédéric* contient les premières années de son règne, depuis 1152 jusqu'en 1156. Radevic, un des disciples d'Otton, a continué l'histoire de cet empereur jusqu'en 1160 seulement.

dispositions lui méritèrent un protecteur qui lui fit faire ses premières études à Bologne, d'où il se rendit en France avec une lettre de recommandation de l'évêque de Lucques à saint Bernard. Ce saint abbé le plaça à l'école de Reims, et puis à celle de Saint-Victor de Paris. L'application de cet élève et son ardeur pour le travail lui firent faire de tels progrès qu'il parvint à une chaire de théologie et devint le plus fameux docteur de son temps. Un écrivain du commencement du XIVe siècle, Ricobald de Ferrare, raconte de lui le trait suivant : « Pierre Lombard étant évêque de « Paris, quelques nobles du lieu de sa naissance se ren- « dirent en cette ville pour le saluer, amenant avec eux sa « mère ; et, comme elle était pauvre, ils la revêtirent d'ha- « bits qu'ils crurent convenir à la mère d'un grand prélat. « La bonne femme, en les laissant faire, leur dit : « Je con- « nais mon fils ; cette parure ne lui plaira pas. » Étant « donc arrivés à Paris, ils présentent à l'évêque sa mère. « Celui-ci, l'ayant envisagée : « Ce n'est point là ma mère, » « dit-il, « car je suis le fils d'une pauvre femme. » Et il dé- « tourna ses yeux. « Hélas ! » reprocha-t-elle à ceux qui « l'accompagnaient, « je vous l'avais bien dit que je con- « naissais mon fils et sa manière de penser ; qu'on me rende « mes habits ordinaires, et il me reconnaîtra. » Ayant re- « pris ses habits de paysanne, elle revint trouver son fils, « qui dit alors en la voyant : « Ah ! pour le coup, voilà ma « mère ! voilà cette pauvre mère qui m'a enfanté, qui m'a « allaité, entretenu. » Et s'étant levé de son siége, il l'em- « brassa tendrement et la fit asseoir près de lui. »

Pierre Lombard ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité, car il mourut l'année suivante (1), et son corps fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Marcel (2).

---

(1) An 1160.

(2) Pierre Lombard est principalement connu sous la qualification de

Le pape Adrien IV ayant fini sa carrière le 1er septembre 1159, les cardinaux s'assemblèrent, et vingt-trois sur

---

Maître des sentences, à cause de l'ouvrage qu'il a composé sous le titre de *Sentences*, et qui est un corps entier de théologie divisé en quatre livres. Le *premier* livre comprend quarante-huit distinctions; il traite des attributs de la divinité et du mystère de la trinité; le *second*, partagé en quarante-quatre distinctions, traite de la création, des anges, de l'ouvrage des six jours, de l'homme et de sa chute, de la grâce et du libre-arbitre, du péché originel et du péché actuel. L'incarnation, les trois vertus théologales, les quatre cardinales, les dix commandements de Dieu sont les objets qui remplissent le *troisième* livre, composé de quarante distinctions. Enfin, le *quatrième*, divisé en cinquante distinctions, embrasse les sacrements de l'ancienne et de la nouvelle loi, le jugement dernier, la résurrection des morts, le bonheur des justes et les peines des réprouvés.

Telle est la matière de cette somme de théologie qui a servi de texte aux leçons des professeurs pendant plusieurs siècles, et sur laquelle on a fait un nombre infini de commentaires.

Deux méthodes régnaient dans les écoles de théologie lorsque Pierre Lombard se mit sur les rangs pour enseigner. La première, qui était celle de l'antiquité, consistait à expliquer par ordre la doctrine renfermée dans l'Écriture d'après l'Écriture elle-même et la tradition. Méthode simple, mais sûre, pacifique, lumineuse, qui maintenait dans sa pureté le dépôt de la révélation, édifiait en instruisant et fixait à l'esprit humain le terme où il devait s'arrêter dans la recherche des vérités du salut. La seconde était de traiter les matières de la religion d'une manière contentieuse et par la voie du raisonnement. (Voyez ce que j'ai dit au chap. LII, p. 46 et suiv.) Embarrassée, pointilleuse, plus propre à satisfaire la curiosité qu'à nourrir la piété, elle rompait les barrières qui séparent la raison de la foi, ouvrait la porte à des questions sans fin; et, moins occupée du principe que de l'accessoire, elle jetait des nuages sur le premier de ces objets par les efforts que ses partisans faisaient pour répandre des lumières sur le second. Tout était matière de problème dans cette nouvelle théologie, appelée scolastique, parce que tout s'y traitait contradictoirement depuis l'existence de Dieu jusqu'au plus sublime de nos mystères. La carrière élargie de la sorte ouvrait un vaste champ où chaque école élevait ses opinions particulières, souvent absurdes, quelquefois dangereuses et presque toujours inutiles, s'occupait à les étayer par des sophismes captieux, et travaillait en même temps à détruire par de semblables moyens celles qui leur étaient opposées. Pierre Lombard, témoin de cette licence, eut le bon esprit d'en apercevoir les inconvénients et le zèle de travailler à y remédier. Pour l'exécution de ce dessein, il ramassa dans les pères et les anciens docteurs les passages les plus précis sur les questions qui s'agitaient alors dans les écoles, et les distribua par ordre des matières, afin de former par là un corps de décisions nettes, respec-

trente donnèrent leurs suffrages au cardinal Roland, chancelier de l'église romaine, qui prit le nom d'Alexandre III. Mais, le cardinal Octavien ayant obtenu les voix des autres, se fit appeler Victor IV. Le vertueux Roland résistait, protestait de son indignité, et ne reçut que malgré lui la chape pontificale. Octavien, n'écoutant que son ambition, ne craignit pas de faire un schisme et d'employer la violence. L'empereur Frédéric soutint cet anti-pape ; mais, feignant la neutralité, il convoqua à Pavie un concile qui prononça en faveur d'Octavien, présent à l'assemblée, et condamna Roland par contumace. L'empereur publia ensuite un édit par tous ses états, c'est-à-dire en Italie et en Allemagne, par lequel il ordonnait aux évêques de reconnaître le pape Victor, sous peine de bannissement perpétuel. Mais, plusieurs évêques préférèrent l'exil plutôt que d'entrer dans le schisme, et l'on mit violemment à leur place des partisans de l'anti-pape, ce qui causa un grand trouble dans l'Église.

Les rois de France et d'Angleterre ayant appris ce qui

---

tables, authentiques et capables, en un mot, de lever tous les doutes et de ramener tous les esprits à l'uniformité de doctrine. Les *Sentences* sont le résultat de ce travail. (Voyez l'*Histoire littéraire de la France*, tom. XII, pag. 588.)

Pierre Lombard a erré quelquefois dans son ouvrage ; l'on compte vingt-six articles qui n'ont point été approuvés; Fleury (*Hist. eccl.*, liv. LXX) lui reproche, en outre, d'avoir omis des matières importantes; de n'avoir point traité de l'Église, de la primauté du pape, des conciles, etc. ; de se fonder souvent sur des sens figurés tirés de saint Grégoire ou d'autres pères, mais qui, étant arbitraires, ne peuvent faire de preuve solide. Dans la matière des sacrements, il cite plusieurs autorités que Gratien a aussi rapportées dans son décret, et les fausses décrétales comme les autres.

Malgré ces taches, le *Maître des Sentences* a toujours été et sera toujours regardé comme le chef et le modèle de l'école. On a aussi de lui un commentaire sur les psaumes et un autre sur les épîtres de saint Paul.

L'école de théologie de Paris honorait encore dans le dernier siècle la mémoire de ce grand homme, en obligeant, d'après un usage immémorial, ses bacheliers en licence d'assister au service qu'elle faisait célébrer tous les ans pour lui le 29 juillet.

s'était passé, convoquèrent dans leurs états diverses assemblées, l'une à Beauvais, l'autre à Londres, et la troisième à Neuf-Marché, en Normandie; et dans toutes, l'on reconnut Alexandre III pour pape légitime. Mais, afin de donner plus d'éclat à cette reconnaissance, ces deux princes firent tenir, en leur présence, un concile à Toulouse, en 1161. Il s'y trouva cent prélats, tant évêques qu'abbés, des deux royaumes, des ambassadeurs d'Espagne, des envoyés de l'empereur et des légats d'Alexandre et de Victor. L'on examina de nouveau les deux élections, et le cardinal Guillaume de Pavie y exposa si nettement les choses, qu'il ne laissa pas le moindre scrupule aux deux rois. Victor fut donc rejeté; l'on congédia ses légats, et l'on dit anathème à ses adhérents.

Cependant, Alexandre III, qui ne pouvait trouver de sûreté dans Rome, ni agir librement en Italie, où les schismatiques étaient puissants, se résolut à prendre le chemin de ses prédécesseurs, et se réfugia en France. Il arriva à Montpellier après les fêtes de Pâques (1), et fit son entrée dans cette ville au milieu d'un grand concours d'évêques, de seigneurs et de peuple. Un seigneur sarrasin, ambassadeur d'un émir d'Espagne, se prosterna devant lui et lui baisa les pieds avec un grand respect. Les assistants, émus de ce spectacle, se disaient l'un à l'autre cette parole du Psalmiste : *Tous les rois de la terre l'adoreront; toutes les nations lui seront soumises.*

Le pape tint un concile à Montpellier avec les archevêques de Sens, de Tours, d'Aix, de Narbonne, et les évêques d'Auxerre, de Saint-Malo, de Nevers, de Térouanne, de Maguelonne, de Toulon, et réitéra publiquement l'excommunication contre Octavien et ses complices.

L'empereur Frédéric, ayant appris le départ du pontife,

---

(1) An 1162.

« donne ma voix; l'élection est faite. » Elle ne pouvait se faire plus heureusement, dit un historien (1), pour le mérite du sujet, qui répara bien l'irrégularité de la forme et se signala par une vaste entreprise, en faisant bâtir sa cathédrale telle qu'on la voit aujourd'hui, et dont le pape Alexandre III posa la première pierre. Un écrivain du règne suivant en parle en ces termes : « Il y a longtemps que « Maurice, évêque de Paris, travaille à la construction de « son église. Le chœur est achevé; il n'y manque que le « toît. Lorsque cet ouvrage sera fini, il n'y aura pas d'édi« fice, en deçà des monts, qui puisse lui être comparé (2).

Le pape ayant convoqué un concile à Tours pour l'octave de la Pentecôte, on y compta dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques et quatre cent quatorze abbés. Ces prélats étaient rassemblés de toutes les provinces de l'obéissance des rois de France et d'Angleterre, et de plusieurs

---

(1) Le P. FONTENAY, suite de LONGUEVAL, liv. XXVI.

(2) L'ancienne église était trop petite; et, d'ailleurs, elle tombait en ruine. Ce double motif justifiait l'entreprise de Maurice. Sur ce même emplacement les bateliers parisiens avaient, sous le règne de l'empereur Tibère, consacré un autel à Jupiter, ainsi que l'indique une inscription gravée sur la plus grande des neuf pierres cubiques, que l'on trouva le 16 mars 1711, en creusant sous le chœur de l'église de Notre-Dame :

TIB. CAESARE. AUG. JOVI. OPTUMO
MAXSUMO...... M. NAUTAE PARISIAC.
PUBLICE POSIERUNT.

L'espace fruste, c'est-à-dire effacé, qui se termine par la lettre M., doit, suivant l'opinion générale, former avec cette lettre le mot *aram*. Dès lors, l'inscription se traduit ainsi : *Sous Tibère César Auguste, les bateliers parisiens ont publiquement élevé cet autel à Jupiter très-bon et très-grand.*

Les trois autres faces de la même pierre portent chacune un bas-relief représentant des figures d'hommes à mi-corps, armés de piques, de boucliers. Les bas-reliefs des autres pierres représentent des divinités : *Jupiter*, *Esus* (*), *Castor*, *Pollux*, *Vulcain*, etc.

(*) Voyez la note 1 de la page 8 du tome Ier.

lieux de l'Italie. L'on dressa dix canons, répétés, pour la plupart, des conciles précédents.

Le *second* de ces canons réitère la défense faite aux clercs d'exercer l'usure, c'est-à-dire de prêter *à intérêt* (1). On a horreur, disent les pères, des usures ordinaires et manifestement condamnées, et cependant, ajoutent-ils, il y a des ecclésiastiques et même des religieux, ce que nous ne saurions dire sans verser des larmes, qui reçoivent en nantissement des terres dont ils jouissent pour l'argent qu'ils prêtent, jusqu'à ce qu'on le leur ait rendu (2). Nous défendons ces prêts et nous voulons que les fruits des terres dont aura joui celui qui a prêté l'argent soient déduits sur la somme.

Il fut défendu, sous peine d'excommunication, par le *quatrième* canon, de communiquer en quelque manière que ce fût avec les hérétiques du Languedoc et de la Gascogne, de leur rien vendre ou d'en rien acheter, afin qu'ils fussent ainsi forcés de sortir de leur mauvaise voie.

Le *huitième* canon ne défend pas aux religieux d'une

---

(1) Voyez la note 2 de la pag. 216 du t. Ier.

(2) C'est ce qu'on appelle en droit l'*antichrèse*, qui est un contrat par lequel un débiteur, en nantissement de la dette, remet à son créancier un immeuble avec la faculté d'en percevoir les fruits, à la charge de les imputer sur les intérêts et ensuite sur le capital de la créance. (Voyez les art. 2071, 2072 et 2085 du Code civil.)

D'après Le Camus d'Houlouve (*Traité des intérêts des créances*, édition de 1774, p. 349), le contrat pignoratif fut substitué en France à l'antichrèse, qu'on n'osait plus pratiquer ouvertement après qu'elle eût été prohibée par le droit canonique et dans un temps où les juges ecclésiastiques connaissaient de l'usure. Les créanciers ne prirent donc plus de fonds avec pacte d'en recevoir les fruits pour leurs intérêts ; mais ils achetèrent des fonds que leurs vendeurs avaient la faculté de racheter ; et comme, aux termes de la loi 37 *de acq. et amitt. poss.* et de la loi 37 *de pign. act.*, la chose donnée en gage pouvait être louée par le créancier à son débiteur, ils relouèrent à leurs vendeurs les fonds que ceux-ci leur avaient vendus. Ces contrats furent appelés *pignoratifs*, parce que la vente qui y était stipulée n'était véritablement qu'une impignoration ou engagement.

manière absolue d'étudier la médecine et le droit civil; ce qui leur est interdit, c'est de s'y appliquer aux dépens de la régularité claustrale, et de sortir ou de s'absenter pour cela de leurs monastères.

Par le *neuvième*, on déclara nulles les ordinations faites par Octavien et par les autres schismatiques.

Enfin, le concile ordonna par le *dixième* canon que les chapelains des châteaux seraient tenus de cesser l'office divin, sauf le baptême, la confession et le viatique, si, sachant qu'on y avait apporté quelque chose pillée sur une église, les seigneurs de ces châteaux en refusaient la restitution; qu'on pourrait seulement dire une messe à huis-clos dans le village; et que si les gens du château demeuraient incorrigibles, quarante jours après l'excommunication prononcée contre eux, les chapelains se retireraient.

Après ce concile, les rois de France et d'Angleterre engagèrent le pape à choisir dans l'un des deux royaumes la ville qui lui plairait le plus pour y faire sa résidence; et ce pontife ayant choisi Sens, il y demeura depuis le mois d'octobre 1163 jusqu'en l'année 1165, y expédiant les affaires de toute l'Église, comme s'il eût été à Rome.

Cependant l'anti-pape Octavien, étant tombé malade à Lucques vers la fête de Pâques, mourut le 22 avril 1164. Les chanoines de la cathédrale ne voulurent jamais qu'on l'inhumât dans leur église, tant ils le détestaient. Le schisme n'en continua pas moins. Il ne restait plus que deux cardinaux du parti d'Octavien, Jean de Saint-Martin, et Gui de Crême, lesquels, ayant appelé les prélats et les abbés qui avaient persévéré dans le schisme, firent procéder à l'élection. Gui de Crême fut élu sous le nom de Pascal III; et l'empereur l'ayant fait reconnaître dans la diète de Wirsbourg, il jura et fit jurer les ecclésiastiques de soutenir le parti de Pascal et de ses successeurs contre Alexandre et les siens qu'on traita de schismatiques.

Les Romains, jusque-là retenus par la crainte de l'empereur, se prononcèrent enfin pour Alexandre III, en l'invitant à revenir.

Le pape, cédant à leurs vœux, se rendit d'abord en Sicile, partit de Messine au mois de novembre (1), passa par Salerne et Gaëte et arriva par l'embouchure du Tibre à Ostie, où les sénateurs, avec la noblesse et une grande multitude de clergé et de peuple, vinrent le recevoir. Il fut conduit en grande pompe jusqu'à la porte de Latran où l'attendait le reste du clergé, vêtu solennellement. Les juifs s'y trouvèrent, portant sur leurs bras le livre de la loi; les gonfaloniers avec leurs seigneurs, les écuyers, les secrétaires, les juges et les avocats.

Ce fut une grande joie pour Rome que le retour du pape légitime; mais elle dura peu, car l'empereur, s'obstinant dans son schisme et ne craignant pas de tout entreprendre pour le soutenir, entra en Italie, au mois de novembre de l'année suivante, avec une grande armée, pour chasser Alexandre III, alla d'abord assiéger Ancône qui s'était soumise à l'empereur de Constantinople, prit cette ville, et marcha ensuite sur Rome, attaqua le château Saint-Ange et l'église de Saint-Pierre, où il fit mettre le feu, ce qui obligea de la rendre. Alors le pape abandonna le palais de Latran, tandis que l'anti-pape, s'approchant de Rome, y alla célébrer la messe le dimanche 31 juillet 1167. Les Romains, accablés par les forces de Frédéric et se trouvant réduits à la dernière extrémité, traitèrent avec ce prince, lui prêtèrent serment de fidélité et promirent de reconnaître Gui de Crême pour pape. La puissante famille des Frangipanes, défenseurs d'Alexandre III, et quelques autres nobles n'entrèrent point dans ce traité. Mais tout à coup la peste éclate dans l'armée de Frédéric, et fait en peu de jours de si

---

(1) An 1165.

affreux ravages, qu'il s'empresse de se retirer avec quelques restes de ses troupes et de regagner l'Allemagne, sans cesse harcelé par les peuples de Lombardie révoltés contre lui (1).

L'anti-pape Pascal étant mort le 20 septembre de l'année suivante (2), ceux de sa faction élurent Jean, abbé de Strumm en Hongrie, sous le nom de Calixte III.

Vers ce même temps, Manuel, empereur de Constantinople, envoya au pape Alexandre un ambassadeur pour lui offrir de le secourir contre les Allemands et de procurer la réunion de l'Église grecque à l'Église romaine, si le pontife voulait lui accorder la couronne impériale d'Italie, qui, disait-il, devait lui appartenir de préférence à Frédéric. Et Manuel joignait à ces offres une grosse somme d'argent (3).

Mais le pontife répondit : « Nous rendons grâces à l'em« pereur votre maître, et nous recevons avec plaisir les « témoignages de sa bonne volonté ; mais ce qu'il demande « touchant l'empire est si important, si difficile et si dan« gereux, que les décrets des pères ne nous permettent pas

---

(1) En l'année 1162, les habitants de Milan s'étant défendus contre l'empereur Frédéric, et ayant été obligés de se rendre par famine, ce prince leur accorda la vie, mais détruisit entièrement la ville et ne respecta pas même les églises. En 1167, plusieurs villes de la Lombardie se liguèrent pour leur défense réciproque et aidèrent les Milanais à rebâtir leur ville. Ces peuples confédérés, profitant du désastre qui venait de ruiner l'armée de Frédéric, résolurent en même temps de fonder une ville forte pour couvrir leur pays et résister aux premiers efforts. Ce dessein fut exécuté le 1er mai 1168, et l'on nomma la nouvelle ville Alexandrie, en l'honneur du pape Alexandre III. Elle fut si promptement peuplée, qu'elle eut dès la première année quinze mille habitants portant les armes. L'année suivante, ses consuls allèrent trouver le pape à Bénévent, lui offrirent la ville en propriété et la rendirent tributaire de l'Église romaine.

Alexandrie est une des places les plus fortes de l'Europe par sa citadelle, et par ses ouvrages intérieurs et extérieurs. Le plus remarquable est l'éclusement du Tanaro. C'est le boulevard du Piémont.

(2) An 1168.

(3) Cet empereur avait fait de pareilles offres deux ans auparavant.

« d'y consentir, puisque, par le devoir de notre charge, « nous devons être les auteurs et les conservateurs de la « paix. » Et il renvoya ainsi l'ambassadeur avec tout l'argent qu'il avait apporté et le fit suivre par deux cardinaux qu'il envoya à Constantinople.

Trois ans auparavant (1), le roi de France avait enfin vu naître un fils, auquel il donna pour parrains Hugues, abbé de Saint-Germain-des-Prés; Hervée, abbé de Saint-Victor; Eudes, ancien abbé de Sainte-Geneviève; et pour marraines Constance, comtesse de Toulouse, et deux veuves de Paris. Cet enfant fut nommé Philippe, et surnommé Dieudonné.

Henri, frère du roi, ayant fait profession au monastère de Cîteaux, et ayant été élu évêque de Beauvais vers la fin de l'année 1149, et douze ans plus tard archevêque de Reims, eut, en l'année 1167, d'assez vifs démêlés avec la commune de cette ville, et il en résulta de grands troubles (2); car les bourgeois, s'étant saisis des tours, des églises et des maisons les plus fortes, chassèrent de la ville les officiers et les partisans de l'archevêque, et lui firent à lui-même beaucoup d'insultes. Ils lui avaient d'abord offert une somme considérable pour qu'il les laissât vivre suivant les droits dont la ville jouissait depuis le temps de saint Rémy; ils n'avaient pu parvenir à fléchir le prélat. Ils se mirent alors à la discrétion du roi, que l'archevêque avait appelé pour réduire la ville. Ce prince, bien qu'à regret, fit abattre environ cinquante maisons; mais trois jours après son départ, les

---

(1) Le 22 août 1165.

(2) Jean de Sarisbery, Anglais de nation, qui avait étudié sous Abélard et qui fut élu évêque de Chartres en 1176, raconte, dans une lettre par lui écrite à l'évêque de Poitiers, que les bourgeois de Reims avaient conspiré contre l'archevêque par les conseils du clergé et avec le secours de nobles, parce qu'il voulait imposer à la ville des servitudes nouvelles et insupportables, *qui novas quasdam et indebitas et intolerabiles servitutes volebat imponere civitati.*

bourgeois qui s'étaient éloignés rentrent dans leur cité et commettent de grands désordres. Le comte de Flandre arrive au secours du prélat; les bourgeois quittent de nouveau la ville, et l'archevêque leur accorde la paix, moyennant une somme quatre fois moindre que les dommages qu'ils avaient faits, et leur permit de vivre suivant leurs anciens usages (1).

En l'année 1170, un abominable attentat commis en Angleterre sur la personne d'un saint prélat excita l'indignation de tous les peuples de l'Europe.

Thomas Becket, chancelier de Henri II, avait été nommé, malgré sa résistance, archevêque de Cantorbéry. C'était un homme d'un grand mérite, d'une austère vertu, d'un esprit inflexible, d'une intrépidité que rien n'étonnait, incapable de se laisser corrompre par la faveur ou ébranler par la disgrâce, allant à son devoir avec autant de droiture que de zèle, sans que la crainte des plus grands dangers pût l'en détourner, sacrifiant tout et ne ménageant rien dès qu'il était persuadé qu'il s'agissait de l'intérêt de Dieu (2).

Désirant s'occuper exclusivement du soin de son diocèse, il avait envoyé sa démission de la place de chancelier; cette mesure avait contrarié le roi; mais le prélat se croyait dès lors exempt de cette espèce de nécessité qui l'obligeait auparavant de soutenir certaines coutumes du royaume qu'il jugeait contraires à la liberté ecclésiastique. Ces coutumes regardaient principalement la juridiction des juges séculiers sur les clercs dans les matières criminelles, les revenus des églises et des cures vacantes que le roi et les seigneurs particuliers s'attribuaient et qu'ils laissaient à dessein vaquer longtemps afin d'en avoir une plus longue jouissance.

---

(1) M. Raynouard (*Hist. du Droit municipal en France*, t. II, p. 240) dit que, sous ce même archevêque, la qualification de *cité* de Reims fut empreinte sur les monnaies.

(2) Le P. Daniel, *Hist. de France*.

Le roi, qui jusqu'alors avait été très-absolu, ne put souffrir les résistances du prélat, et conçut contre lui une haine implacable. Quelques évêques généreux s'unirent à Thomas; mais la plupart, subjugués par la crainte, l'abandonnèrent lâchement et ne craignirent pas de le condamner, quoiqu'il n'eût fait que soutenir les prérogatives de l'Église dont l'intérêt leur était commun avec lui. Mais la défection de ses collègues et les outrages des courtisans n'ébranlèrent pas son courage. Réduit à lui-même, et soutenu par la pensée qu'il souffrait pour la justice, il quitta sa patrie et alla chercher un asile dans une terre étrangère. La France le reçut avec la considération due à ses vertus, et l'abbaye de Pontigny s'honora de lui servir de retraite. Thomas vécut au milieu des pieux habitants de cette solitude comme s'il n'eût jamais eu d'autres occupations et d'autres devoirs que les exercices de la vie religieuse (1).

Le roi d'Angleterre fit aussitôt partir des ambassadeurs pour la cour de France, afin d'engager Louis VII à ne pas souffrir que Thomas restât dans ses états. Mais le roi de France reçut froidement ces ambassadeurs, et ayant pris la lettre qu'ils lui portaient de la part de leur maître, il en lut tout haut ce passage : *Thomas, autrefois archevêque de Cantorbéry, s'est échappé de mon royaume comme un traître,* et fit la question suivante : « Est-ce que ce Thomas dont on parle ici n'est plus archevêque de Cantorbéry, et s'il ne l'est plus, qui donc l'a déposé? » Les envoyés étant embarrassés et ne sachant que répondre, le roi reprit : « Je suis roi aussi bien que votre maître, mais je ne voudrais pas avoir déposé le moindre clerc de mon royaume; je ne crois pas avoir le pouvoir de le faire. » Il ajouta que la fidélité, le désintéressement, le zèle et les services de Thomas, lorsqu'il était chancelier, méritaient un autre traitement; que

(1) Ducreux, *Siècles chrétiens*, t. V, p. 232.

quant à lui, si l'archevêque se retirait dans ses états, il irait à sa rencontre et le recevrait avec honneur. Et c'est en effet ce qu'il fit dès qu'il apprit l'arrivée du prélat.

Cependant, après bien des intrigues de la part du roi d'Angleterre, la paix fut faite entre ce prince et l'archevêque par la médiation du roi de France et de quelques évêques. Mais cette union, dont Thomas comptait profiter pour réparer les désordres que la division avait introduits ou fomentés, ne dura pas longtemps. Henri renouvela les mêmes prétentions, le prélat opposa la même fermeté, et le prince, violent, emporté, s'écrie dans un accès de colère qu'il *est bien malheureux que parmi tant de gens qu'il a comblés de ses bienfaits, il ne trouve personne qui le délivre d'un prêtre rebelle qui trouble ses états.*

Ces mots sont un arrêt de mort pour le saint archevêque. Quatre chevaliers de la chambre du roi entrent à l'heure des vêpres dans l'église où se trouvait Thomas, et l'un d'eux, s'avançant l'épée à la main : « *Où est ce traître?* » dit-il à haute voix; mais personne ne répondant : « *Où est l'archevêque?* — Me voici, » répond Thomas, et il ajoute : « Renaud, Renaud, je t'ai fait beaucoup de bien, et tu viens « armé me chercher jusque dans l'église. » Renaud, prenant le pallium de l'archevêque, lui dit avec fureur : *Tu vas le voir; sors, tu mourras tout-à-l'heure.* Thomas retire le pallium de ses mains, déclare qu'il ne sortira point, et qu'il lui défend de la part de Dieu, et sous peine d'anathème, de faire aucun mal aux siens. Renaud recule un peu, et voyant ses compagnons près de lui, il porte un grand coup d'épée sur la tête de l'archevêque; mais un clerc, nommé Édouard Grim, étend le bras pour recevoir le coup, qui le lui enlève presque en entier et blesse le prélat à la tête. Alors Renaud s'écrie : *Frappez! frappez!* Thomas baisse la tête pour prier et dit : « Je me recommande à Dieu, à la sainte Vierge, aux saints patrons de cette église et au martyr saint Denis. »

Il se met alors à genoux, les mains jointes, et levant les yeux au ciel il attend le second coup qui lui brise le crâne, et le troisième achève de lui couper la tête.

Ainsi périt dans la cinquante-troisième année de son âge l'archevêque de Cantorbéry, le 29 décembre 1170.

A la nouvelle de ce crime, le roi de France, le comte de Blois et l'archevêque de Sens écrivirent à Rome afin de demander justice. Les évêques d'Angleterre écrivirent également, mais pour justifier leur prince.

Le pape, saisi d'horreur en apprenant ce parricide, ne voulait point recevoir les envoyés anglais; mais, après bien des négociations, il consentit à les voir, et fit partir deux cardinaux qui tinrent à Avranches une assemblée (1) où le roi jura sur les saints Évangiles qu'il n'avait ni commandé ni voulu cet assassinat; mais qu'y ayant donné occasion par sa colère, il s'engageait à entretenir deux cents chevaliers à Jérusalem pour faire la guerre aux infidèles; à casser les ordonnances qu'il avait faites contre la liberté ecclésiastique; à restituer à l'église de Cantorbéry tous les biens qu'elle possédait un an avant ses différends avec Thomas, et à aller en personne au secours des chrétiens d'Espagne contre les Maures, si le pape l'ordonnait. Les cardinaux lui imposèrent en même temps, mais en particulier, des jeûnes, des aumônes et des prières.

Henri II se soumit à tout avec humilité et protesta que si les légats exigeaient qu'il fît le pèlerinage de Jérusalem ou de Rome, ou de Saint-Jacques en Galice, il était prêt à obéir, ce qui toucha les assistants jusqu'aux larmes. Il voulut même être conduit hors de la porte de l'église, afin d'y recevoir l'absolution publique.

Afin de faire connaître ce qui s'était passé à quelques prélats du royaume de France, l'archevêque de Tours et

---

(1) 22 mai 1172.

tous ses suffragants furent appelés à Caen; Henri II, en leur présence, jura d'observer ce qu'il avait promis; son fils aîné s'y engagea également, dans le cas où son père ne pourrait, soit par la mort, soit autrement, exécuter ses promesses.

Quelques mois après, un concile fût assemblé dans la même ville d'Avranches (1). L'archevêque de Rouen, ainsi que tous les évêques et abbés de Normandie s'y trouvèrent. Le roi y réitéra son serment, en ajoutant une protestation de son obéissance au pape, tant qu'il en serait reconnu pour catholique, et la promesse de se croiser pour aller combattre, pendant trois ans, les Turcs en Palestine, à moins que le pape ne l'en dispensât. Toutes ces clauses et promesses furent rédigées par écrit et revêtues du sceau du roi.

Telle fut l'issue de cette grave affaire, sur les circonstances et les suites de laquelle plusieurs écrivains ont raisonné de diverses manières. Les uns, blâmant la trop grande sévérité de saint Thomas (2), ont trouvé dans sa conduite de l'opiniâtreté, de l'entêtement, des variations choquantes pour le prince, après lui avoir donné sa parole sur certains points, un zèle amer dans les lettres qu'il écrivit au pape, aux cardinaux et à ses amis sur les persécutions qu'il souffrait; les autres y admirent, avec raison, une sainte liberté, un généreux attachement à l'honneur de l'Eglise, un grand désintéressement, une grandeur d'âme et une noble constance dans les plus rudes épreuves (3).

Le concile d'Avranches dressa douze règlements, qui firent loi pour la Normandie; il décréta 1° que l'on ne con-

---

(1) *Concilium Abrincatense*, 27 septembre 1172.

(2) Cet archevêque, au tombeau duquel il se fit plusieurs miracles, fut canonisé solennellement le jour des cendres, 21 février 1173.

(3) Voy. l'*Hist. de France*, par le P. Daniel.

rait pas à des sujets trop jeunes le gouvernement des
lises où il y aurait charge d'âmes; 2° que les enfants des
êtres ne seraient point placés dans les églises de leurs
res; 3° que les laïcs ne pourraient profiter d'aucune
rtie des offrandes faites à l'église; 4° qu'on ne remettrait
int le soin des églises à des vicaires annuels; 5° qu'on
ligerait les prêtres desservant les grandes églises à avoir
us eux un autre prêtre quand il pourrait fournir à son en-
etien; 6° qu'on n'ordonnerait point de prêtre sans un
tre assuré; 7° que les églises ne seraient point données à
rme pour un an; 8° que, dans le partage des dîmes, on ne
trancherait rien du tiers appartenant au prêtre chargé de
desserte d'une église; 9° que les possesseurs de dîmes,
ar droit d'héritage, auraient la faculté de les céder à tel
cclésiastique capable qu'ils voudraient, à condition qu'après
ıi elles retourneraient à l'église à laquelle elles apparte-
aient de droit; 10° qu'entre mari et femme, l'un des deux
'embrasserait point la vie religieuse, l'autre restant dans
siècle, à moins que tous deux n'eussent passé l'âge
'avoir des enfants; 11° que pendant l'Avent, le jeûne et
abstinence de chair seraient observés par tous ceux qui en
uraient la force, et particulièrement par les clercs et les
obles; 12° que les clercs ne pourraient être juges dans
s juridictions particulières, sous peine d'être privés de
eurs bénéfices.

Les légats, satisfaits de la soumission de Henri, lui pro-
osèrent de céder aux instances de Louis VII au sujet du
ouronnement de sa fille Marguerite. Henri ne résista pas
t fit passer sa bru en Angleterre, où elle fut couronnée et
acrée avec le jeune roi.

Mais bientôt il s'éleva de déplorables dissensions à la cour
l'Angleterre; et ce même prince, qui avait si longtemps
sservi l'Église dans l'étendue de ses états, vit sa femme et
es enfants se révolter contre lui et lui susciter une cruelle

guerre, dans laquelle ils firent entrer le roi de France, le roi d'Écosse et le comte de Flandre. Éléonore, qui s'était fait séparer de Louis VII, cherchait à faire casser son second mariage avec Henri. Alors, se sentant frappé par les coups de l'adversité, ou, pour parler le langage chrétien, par la justice du Très-Haut, il écrivit humblement au pape, se reconnut son feudataire et réclama sa protection, en invoquant l'emploi du glaive spirituel; et puis il se rendit pieds nus à l'église de Cantorbéry, passa la nuit en prières auprès du tombeau de saint Thomas, se fit fouetter de verges par tous les religieux de la communauté, fit dire une messe en l'honneur de ce martyr, et se retira plein de confiance après avoir consommé ce grand et noble exemple de pénitence si admirable dans un roi.

Le gain d'une bataille, le roi d'Écosse fait prisonnier, le siége de Rouen levé, les projets des ennemis arrêtés, sa famille réconciliée avec lui, la paix rétablie entre la France et l'Angleterre, et la tranquillité rendue à ses états moins de trois mois après son pèlerinage au sépulcre de saint Thomas, tels furent les glorieux, les précieux avantages qui vinrent consoler Henri, en récompense de sa foi et de son repentir. Les événements ne diraient plus rien, et la miséricorde divine n'aurait plus de langage pour se manifester aux hommes, s'il nous était libre de ne pas la reconnaître dans une pareille révolution (1).

Pendant ce même temps (2) mourut un grand prélat, saint Pierre, archevêque de Tarantaise (3), qui avait fait fleurir dans son diocèse la religion, la piété, les vertus chrétiennes, relevé les églises, ramené l'ordre et la paix, et

---

(1) FONTENAY, *Hist. de l'Église gallicane*, liv. XXVII.

(2) An 1174.

(3) Province des Etats sardes, en Savoie. Moutiers est le chef-lieu de cette province, qui, sous l'empire, faisait partie du département français du Mont-Blanc.

changé par son zèle la face du pays. Il s'occupait principalement des ignorants, des pécheurs, des pauvres, des malades, instruisant les uns, touchant et convertissant les autres, tandis que sa charité, féconde en ressources, fournissait des consolations et des secours à tous ceux qui souffraient.

Cependant l'empereur Frédéric ayant de nouveau porté la guerre en Lombardie, et ayant éprouvé une entière défaite, se résolut enfin à renoncer au schisme et fit une paix sincère avec Alexandre III (1). L'anti-pape, se voyant privé de tout appui, alla quelque temps après se jeter aux pieds du pontife, qui le reçut à bras ouverts et voulut même qu'il eût l'honneur de manger à sa table.

Mais pendant que le schisme s'éteignait, l'hérésie des manichéens se propageait dans le Languedoc. La petite ville de Lombers, près d'Albi, était presqu'en entier composée de ces sectaires, qui y vivaient sous la protection de quelques nobles du pays, et se faisaient appeler les *bons-hommes*, pour qu'on les supposât des gens pleins de candeur et de naïveté. Or, comme ils ne convenaient ni de la mauvaise doctrine, ni des dérèglements qui leur étaient attribués, on crut devoir les appeler à une conférence pour

---

(1) L'entrevue entre le pape et l'empereur eut lieu à Venise. Frédéric se prosterna aux pieds du pontife, les baisa, et reçut le baiser de paix en signe d'une parfaite réconciliation. Après quoi le pape, ayant l'empereur à sa droite et le doge à sa gauche, entra dans l'église de Saint-Marc, où l'on chanta le *Te Deum*. Quelques historiens ont écrit que le pontife mit le pied sur le cou de l'empereur, en disant: *Il est écrit : tu marcheras sur l'aspic et le basilic, et tu fouleras aux pieds le lion et le dragon.* Mais ce n'est qu'une fable ridicule, ainsi que le prouve suffisamment le rapport exact de Romuald, archevêque de Salerne, qui était présent à la cérémonie, et qui prit part à tout en qualité d'ambassadeur de Guillaume, roi de Sicile.

L'empereur Frédéric avait fait canoniser Charlemagne par l'anti-pape Pascal III le 29 décembre 1165; et l'on commença à Aix-la-Chapelle à en faire la fête par l'autorité de l'archevêque de Cologne. Le culte de Charlemagne passa dans plusieurs églises où les souverains pontifes le tolérèrent.

qu'ils eussent à s'expliquer. L'archevêque de Narbonne, les évêques d'Albi, de Nîmes, d'Uzès, d'Agde, de Toulouse, ainsi que les abbés de Saint-Pons, de Castres, de Gaillac et quelques autres s'y trouvèrent réunis (1).

L'évêque de Lodève interrogea d'abord ces prétendus *bons-hommes*, et leur demanda s'ils recevaient la loi de Moïse et les autres livres de l'Ancien-Testament. Ils répondirent qu'ils n'admettaient que l'Évangile et le reste du Nouveau-Testament.

Alors il les invita à exposer leur foi. Mais ils déclarèrent n'en vouloir rien faire, à moins d'y être contraints. Questionnés sur le baptême des enfants, ils gardèrent le silence; sur le corps et le sang de Jésus-Christ, ils répondirent que la bonne communion était un principe de salut, l'indigne communion un principe de damnation; et que pour la consécration, elle se faisait indifféremment par tout homme de bien, soit clerc, soit laïque. On les interrogea ensuite sur le mariage, sur la pénitence; ils répondirent d'une manière vague et par des réticences qui manifestaient suffisamment qu'ils s'écartaient aussi, sur ce point, de la doctrine de l'Église.

Ils ne manquèrent pourtant point d'audace, car ils accablèrent les évêques d'injures, les traitant de loups ravisseurs, d'hypocrites, de séducteurs, de mercenaires, et disant qu'on ne leur devait aucune obéissance.

Ce langage outrageant toucha moins les prélats que les erreurs de ces sectaires; l'on essaya de les éclairer, de les détromper, mais ce fut sans succès.

On en vint donc au jugement, et Gosselin, évêque de Lodève, déclara, par ordre de l'évêque d'Albi et de l'avis de

(1) Le comte et la comtesse de Toulouse, Trincavel, vicomte de Béziers; Liéard, vicomte de Laurac, beaucoup d'autre noblesse et de peuple se rendirent à cette conférence, qui eut lieu à Lombers même, l'an 1176.

ses assesseurs, que les *bons-hommes* étaient hérétiques et qu'il les condamnait en quelque lieu qu'ils fussent. La sentence énonçait en détail et réfutait cette doctrine article par article, suivant l'ordre des questions qu'on avait proposées.

Cependant l'hérésie gagna de plus en plus. « Sachez, » écrivait peu de temps après Raymond V, comte de Toulouse, aux religieux de Cîteaux, « sachez qu'elle s'est ren-
« due insurmontable dans mes états, si Dieu ne déploie
« contre elle toute la vigueur de son bras... Les armes spi-
« rituelles ne suffisent pas; les miennes ne sont pas non
« plus assez puissantes... c'est ce qui me fait désirer qu'on
« engage le roi de France à venir dans cette contrée, dans
« la persuasion où je suis que les grands désordres dont
« nous gémissons ne tiendraient pas contre sa présence.
« Pour moi, je lui ouvrirai mes villes et mes autres places,
« je lui indiquerai les hérétiques, et, dussé-je y prodiguer
« mon sang, il n'y a point d'entreprise dans laquelle je ne
« l'aide à écraser nos ennemis et tous ceux qui le sont de
« Jésus-Christ. »

Louis VII, informé des intentions du comte, s'entendit avec le roi d'Angleterre pour aller tous deux en Languedoc à la tête de leur armée. Mais on leur conseilla d'employer auparavant la voie des conférences en envoyant sur les lieux des hommes savants et d'un rang élevé dans l'Église qui pussent, par leurs prédications, ramener ces hérétiques. Cette mission fut confiée au cardinal Pierre de Saint-Chrysogone, légat du pape, aux archevêques de Bourges et de Narbonne, à l'évêque de Bath, en Angleterre, à l'évêque de Poitiers, et à l'abbé de Cîteaux, auxquels on adjoignit quelques ecclésiastiques distingués par leur éloquence et leur érudition. Et pour prêter main-forte à ces prélats, les deux princes choisirent le comte de Toulouse, le vicomte de Turenne, et Raimond de Castelnau.

Il y avait à Toulouse un homme puissant par son crédit, par ses richesses, par sa famille, déjà avancé en âge, mais vain, entreprenant et d'une grande ignorance; son nom était Pierre Moran; mais il se faisait appeler Jean l'évangéliste, et, pourvu de ce titre, il était devenu le chef des hérétiques du pays. Toutes les nuits, on s'assemblait chez lui, et, revêtu d'un dalmatique, il prêchait sa doctrine à ses stupides partisans.

Cet homme, ayant comparu devant les missionnaires, déclara qu'il était innocent des erreurs dont on l'accusait; on exigea qu'il l'affirmât par serment; après un peu d'hésitation, il promit de jurer. Alors on apporta des reliques de saints en grande solennité et l'on fit les prières usitées en pareille occasion. Ces préparatifs imposants frappèrent tellement Moran, que, pendant qu'on chantait l'hymne du Saint-Esprit, son visage pâlit, sa langue s'embarrassa, il resta stupéfait et semblait près de défaillir. Il jura néanmoins qu'il dirait la vérité sur tous les articles de foi qu'on lui proposerait; et, dès la première question qu'on lui fit sur l'Eucharistie, il soutint que le pain consacré par le prêtre ne contenait pas réellement le corps de Jésus-Christ; l'assemblée tout entière frémit à cet aveu, et les prélats, fondant en larmes, déclarèrent cet homme hérétique, et le livrèrent au comte de Toulouse qui le fit mettre en prison.

Moran, s'étant résolu à reconnaître ses erreurs, fut conduit en chemise en présence du peuple jusqu'aux pieds du légat et de ses collègues, leur demanda pardon, fit une abjuration publique et promit d'observer ce qu'on lui prescrirait. On confisqua ses terres; on lui ordonna de partir dans quarante jours pour Jérusalem, et d'y demeurer trois ans au service des hôpitaux, avec promesse, s'il revenait, de lui rendre ses biens, excepté ses châteaux qu'on laissait démolis en mémoire de sa prévarication. Il fut de plus

condamné à restituer les biens des églises qu'il avait usurpés, à rendre les usures qu'il avait exigées et à réparer les torts qu'il avait faits aux pauvres.

L'on se saisit de quelques autres hérétiques qui furent excommuniés, ainsi que Roger de Beders, seigneur de l'Albigeois, qui tenait l'évêque d'Albi prisonnier, et qui s'était enfui dans certains lieux inaccessibles où l'on ne pouvait le forcer. Voilà ce qui fut fait pendant cette mission.

L'église de Belley perdit vers le même temps (1) l'évêque saint Anthelme.

L'année suivante, le pape, voulant remédier aux abus qui s'étaient introduits ou affermis pendant le schisme, assembla un concile général à Rome dans l'église de Latran (2). Il y vint de tous les pays catholiques trois cent deux évêques, au nombre desquels se trouvait le savant Guillaume, archevêque de Tyr, né dans la Terre-Sainte, mais de parents français et qui avait fait ses études en France.

On y fit vingt-sept canons. — Le premier donne ou confirme aux cardinaux le droit exclusif d'élire le pape, et porte que celui qui aura obtenu les deux tiers des voix, sera reconnu pape ; et que celui qui, n'en ayant que le tiers ou moins des deux tiers, en prendra le nom, sera privé de tout ordre sacré et excommunié. — Le deuxième déclare nulles les ordinations faites par les anti-papes Octavien, Gui et Jean de Strum. — Le troisième défend d'élire un évêque avant l'âge de trente ans accomplis, et de donner les dignités inférieures ayant charge d'âmes à ceux qui n'auraient point vingt-cinq ans. Ce même canon exige de

(1) Le 26 juin 1178.

(2) C'est le troisième concile général de Latran. Il y eut trois sessions, dont la première fut tenue le 5 mars 1179, la seconde le 14 et la troisième le 19 du même mois.

plus que l'évêque élu soit né en légitime mariage, et soit recommandable par ses mœurs et sa doctrine. — Le quatrième, entre autres dispositions, défend aux évêques d'imposer aucune taxe sur leur clergé, et leur permet seulement, en cas de besoin, de lui demander un secours charitable. — Le cinquième veut que l'évêque qui aura ordonné un prêtre ou un diacre, sans lui assigner un titre certain dont il puisse subsister, lui donne de quoi vivre, jusqu'à ce qu'il lui assigne un revenu ecclésiastique, à moins que le clerc ne puisse subsister de son patrimoine. — Le sixième défend aux prélats de prononcer des sentences de suspense ou d'excommunication, sans monitions précédentes, à moins qu'il ne s'agisse de fautes qui de leur nature emportent excommunication; il défend en même temps aux inférieurs d'appeler de la sentence sans grief, ni avant l'entrée en cause. Quant aux moines et aux autres religieux, il leur fait défense d'appeler des corrections de discipline imposées par leurs supérieurs ou par leurs chapitres. — Le septième défend de rien exiger pour l'intronisation des évêques ou des abbés, pour l'installation des autres ecclésiastiques ou pour la prise de possession des curés, pour les sépultures, les mariages et les autres sacrements. — Le huitième défend de conférer ou de promettre des bénéfices avant qu'ils ne vaquent, afin de ne pas donner lieu de souhaiter la mort du titulaire; et il veut que les bénéfices vacants soient conférés dans les six mois. — Le neuvième condamne plusieurs abus des ordres militaires, et des autres ordres religieux. — Le dixième défend de recevoir un religieux pour de l'argent, et à tout religieux d'avoir un pécule (1), si ce n'est pour l'exercice de son obédience. —

(1) On appelait ainsi ce qu'un religieux possédait en particulier ou ce qu'il acquérait par son industrie. L'usage absolu et indépendant de quelque fonds temporel entre les mains des religieux a été toujours condamné, comme contraire au vœu de pauvreté. Voilà pourquoi l'on attribua aux

Les onzième et douzième renouvellent les règlements concernant la continence des clercs, et la défense de se charger d'affaires temporelles. — Le treizième défend la pluralité des bénéfices. — Le quatorzième défend aux laïques de transférer les dîmes à d'autres laïques. — Le quinzième veut que les biens acquis par les clercs dans le service de l'église appartiennent à l'église après leur mort, quand même ils en auraient disposé par testament. — Le seizième porte que, dans la disposition des affaires communes, l'on suivra la conclusion de la plus grande et plus saine partie du chapitre, nonobstant tout serment ou coutume contraires. — Le dix-septième règle les droits des patrons, c'est-à-dire de ceux qui ont fondé, bâti, ou doté une église.

---

monastères tout ce qui se trouvait dans les cellules des religieux au moment de leur décès. Leur succession était appelée *cote-morte*. Lorsque le bénéfice dont un religieux était pourvu était un bénéfice-cure, la cote-morte, d'après la jurisprudence du parlement de Paris, appartenait à la fabrique et aux pauvres de la paroisse.

Chez les Romains, on désignait sous le nom de *pécule* ce que l'esclave, avec l'autorisation de son maître, avait pu acquérir à force de privations et en faisant des économies sur sa ration journalière (*Digest.*, lib. XV, tit. 1, *de Peculio*, *leg.* 5). Lorsque ce malheureux avait pu amasser ainsi quelque argent, il s'empressait d'acheter un *vicaire* pour se faire aider dans ses travaux (*leg.* 6, *eod.*). Il y avait des maîtres si cruellement avares, qu'ils exigeaient, à certaines fêtes de famille, des présents de leurs esclaves, et épuisaient ainsi le pécule amassé avec tant de peine.

Plutarque nous apprend que Caton-le-Censeur, dont on vante tant la sagesse, avait fixé le tarif moyennant lequel ses esclaves pouvaient momentanément cohabiter avec les femmes de sa maison. C'était sur le *pécule* que ce maître, aussi barbare qu'immoral, percevait le prix de leurs plaisirs charnels, de cette union passagère dont il tirait un double profit, puisque les enfants qui en naissaient devenaient sa propriété.

Dans les premiers temps de la république romaine, aucun fils de famille, sans distinction, ne pouvait rien acquérir sans le consentement de son père, dont il était regardé comme l'esclave. Voilà pourquoi ce qu'il acquérait avec ce consentement s'appelait également *pécule*. La rigueur de cette loi fut adoucie dans la suite; le fils de famille put disposer du butin qu'il avait fait à la guerre; ce pécule fut appelé *castrense*. Sous les empereurs, on admit le pécule *quasi-castrense*, lequel consistait dans tout ce que le fils de famille acquérait au barreau, dans les charges, au service du prince, etc.

— Le dix-huitième veut que, dans chaque église cathédrale, il y ait un maître à qui l'on assignera un bénéfice suffisant et qui enseignera gratuitement. — Le dix-neuvième défend aux magistrats des villes d'imposer aucune charge aux églises, et de diminuer en rien la juridiction des évêques. — Le vingtième renouvelle la défense des tournois. — Le vingt-et-unième enjoint d'observer la *Trève de Dieu*. — Le vingt-deuxième défend d'établir de nouveaux péages ou d'autres exactions sans l'autorité des souverains. — Le vingt-troisième ordonne qu'il soit permis aux lépreux vivant en commun et en assez grand nombre, d'avoir une église, un cimetière et un prêtre particulier; et il les exempte de la dîme. — Le vingt-quatrième défend aux chrétiens, sous peine d'excommunication, de porter aux infidèles des armes, du fer ou du bois pour la construction des galères, comme aussi d'être patrons ou pilotes sur leurs bâtiments; il porte également excommunication contre ceux qui pillent les naufragés. — Le vingt-cinquième renouvelle l'excommunication contre les usuriers. — Le vingt-sixième défend aux juifs et aux Sarrasins d'avoir chez eux des esclaves chrétiens; et veut que les chrétiens soient reçus en témoignage contre les juifs, comme les juifs contre les chrétiens.

Le vingt-septième et dernier canon est conçu en ces termes : « L'Église, comme dit saint Léon, bien qu'elle rejette les exécutions sanglantes, ne laisse pas d'être aidée par les princes chrétiens; et la crainte du supplice corporel fait quelquefois recourir au remède spirituel. Or les hérétiques que l'on nomme cathares, patarins ou poblicains, se sont tellement fortifiés dans la Gascogne, l'Albigeois, le territoire de Toulouse et en d'autres lieux, qu'ils ne se cachent plus et enseignent publiquement leurs erreurs. C'est pourquoi nous les anathématisons, eux et ceux qui leur donnent protection ou retraite; et s'ils meurent dans ce

péché, nous défendons de faire d'oblation pour eux et de leur donner la sépulture parmi les chrétiens.

« Quant aux Brabançons, Aragonais, Navarrais, Basques, Cotereaux et Triaverdins (1) qui ne respectent ni les églises, ni les monastères, et n'épargnent ni orphelins, ni âge, ni sexe, mais pillent et désolent tout, comme des païens, nous ordonnons pareillement que ceux qui les auront soudoyés, retenus et protégés, soient dénoncés, excommuniés dans les églises les dimanches et fêtes, et ne soient absous qu'après avoir renoncé à cette pernicieuse société. Or tous ceux qui s'étaient engagés envers eux par quelque traité devaient se croire quittes des serments qu'ils pouvaient leur avoir faits. Nous leur enjoignons à eux et à tous les fidèles, pour la rémission de leurs péchés, de s'opposer courageusement à ces ravages et de défendre les chrétiens contre ces misérables, dont nous désirons que les biens soient confisqués et que les personnes puissent être réduites en servitude. Quant à ceux qui mourront vraiment pénitents en leur faisant la guerre, ils ne doivent point douter qu'ils ne reçoivent le pardon de leurs péchés et la récompense éternelle. Nous remettons aussi à ceux qui prendront les armes contre eux deux années de leur pénitence, laissant à la discrétion des évêques de leur accorder, selon leurs travaux, une plus grande indulgence ; et toutefois nous les recevons sous la protection de l'Église comme ceux qui visitent le Saint-Sépulcre. Mais ceux qui mépriseront les exhortations des évêques et ne prendront

(1) Ces aventuriers, communément connus sous le nom de *routiers* et de *cotereaux*, quoiqu'on ne sache pas bien pourquoi ils étaient ainsi appelés, étaient des gens de guerre venant de divers pays, et courant de tous côtés pour se mettre à la solde des seigneurs ou des princes qui voulaient les employer dans leurs guerres. C'étaient de vrais bandits qui ne se battaient que pour piller et se livrer au plus affreux brigandage. Les *cotereaux*, dit Mézeray (*Abrégé chronologique*), étaient la plupart fantassins, et les *routiers* cavalerie.

pas les armes contre ces méchants, seront excommuniés. »

Cependant Louis VII, déjà vieux et sentant ses forces s'affaiblir, résolut, à l'exemple de ses prédécesseurs, de faire sacrer son fils, alors âgé de quatorze ans. Tout était déjà prêt pour cette cérémonie qui devait se faire à Reims, lorsque le jeune prince, chassant dans la forêt de Compiègne, s'égara, erra toute la nuit et rentra (1) saisi d'une fièvre qui le mit en danger de mort. Le roi, n'espérant plus que dans l'intercession de saint Thomas de Cantorbéry, part aussitôt pour l'Angleterre, va prier au tombeau du saint, fait de grands dons à son église, revient dans son royaume, apprend, en débarquant, la guérison de son fils; mais lui-même, frappé d'apoplexie en approchant de Saint-Denis, demeure paralysé de tout le côté droit du corps. Cet accident lui fit hâter le sacre de Philippe, qui épousa, peu de temps après, Isabelle, fille du comte de Hainaut.

Louis VII mourut l'année suivante, le 18 septembre 1180, et fut enterré à l'abbaye de Barbeaux, ou Saint-Port, qu'il avait fondée près de Melun. Ce prince était d'un génie médiocre, mais plein de douceur, de franchise et de piété; il fut aimé des grands et du peuple, et l'Église trouva toujours en lui un zélé protecteur.

---

(1) L'historien Rigord ou Rigot, Goth d'origine, comme il le dit lui-même, c'est-à-dire né en Languedoc, raconte que le jeune Philippe, effrayé de se trouver seul au milieu de la forêt, se recommanda très-dévotement à Dieu, à la sainte Vierge et à saint-Denis, patron et défenseur des rois de France; qu'à la fin de sa prière, il regarda à droite, et tout à coup il vit près de lui un paysan qui soufflait sur des charbons ardents. Sa taille était haute, son aspect horrible, son visage hideux et noirci par le charbon; il tenait une grande hache sur son cou. D'abord Philippe trembla comme un enfant; mais ayant surmonté sa frayeur, il s'approcha de cet homme, le salua, lui expliqua qui il était, d'où il venait, comment il se trouvait là, et le paysan, reconnaissant la personne de son seigneur, ramena le prince à Compiègne.

Rigord était médecin; il quitta sa profession et son pays, et se retira à

ıaye de Saint-Denis vers le commencement du règne de Philippe-uste, dont il entreprit l'histoire. Son travail, interrompu probablet par sa mort, et qui s'arrête à l'année 1207, fut continué par Guilıe Le Breton, chapelain de Philippe et auteur du poëme de la *Philip-*. Je me servirai fréquemment du travail de ces deux auteurs dans ıapitre suivant.

LVII.

RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE. — EXPULSION DES JUIFS. — ROUTIERS. — ASSOCIATION DES PACIFIQUES. — EXPÉDITION DANS LE BERRI. — PRISE DE JÉRUSALEM PAR LES INFIDÈLES. — NOUVELLE CROISADE. — DÎME SALADINE. — DÉPART DE PHILIPPE-AUGUSTE ET DE RICHARD, ROI D'ANGLETERRE. — LEUR ARRIVÉE EN PALESTINE. — PRISE DE PTOLÉMAÏS PAR LES CROISÉS. — RETOUR DE PHILIPPE-AUGUSTE. — CAPTIVITÉ DE RICHARD EN ALLEMAGNE. — SA DÉLIVRANCE. — MARIAGE DE PHILIPPE-AUGUSTE AVEC INGELBURGE. — DIVORCE. — LE ROI ÉPOUSE AGNÈS DE MÉRANIE, NONOBSTANT LA DÉFENSE DU PAPE. — MORT DE MAURICE DE SULLY. — INNOCENT III MONTE SUR LE SAINT-SIÉGE. — CARACTÈRE DE CE PONTIFE. — MORT DE RICHARD. — PHILIPPE-AUGUSTE REFUSE DE DÉFÉRER AUX ORDRES DU PONTIFE, ET SES ÉTATS SONT FRAPPÉS D'INTERDIT. — CE PRINCE CÈDE ENFIN, RENVOIE AGNÈS ET REPREND INGELBURGE. — NOUVEAUX ORDRES RELIGIEUX. — NOUVELLE CROISADE. — PRISE DE CONSTANTINOPLE PAR LES CROISÉS. — BAUDOUIN, COMTE DE FLANDRE, EST ÉLU EMPEREUR. — JEAN, ROI D'ANGLETERRE, FAIT PÉRIR SON NEVEU ARTHUR. — IL EST CITÉ A PARIS DEVANT LA COUR DES PAIRS, DÉCLARÉ COUPABLE ET DÉCHU DES FIEFS QU'IL POSSÉDAIT DANS LE ROYAUME. — RÉUNION DE LA NORMANDIE, DU MAINE, DE LA TOURAINE, DE L'ANJOU ET DU POITOU AU DOMAINE DE LA COURONNE. — HÉRÉSIE DES VAUDOIS ET DES ALBIGEOIS. — LÉGATION DANS LE LANGUEDOC. — ARRIVÉE DE L'ÉVÊQUE D'OSMA ET DE SAINT DOMINIQUE. — PRÉDICATION DANS LE LANGUEDOC. — CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS. — PRISE DE BÉZIERS ET DE CARCASSONNE. — CONCILE D'AVIGNON. — TRIOMPHE DES CROISÉS DANS LE LANGUEDOC. — BATAILLE DE MURET. — CONCILE DE MONTPELLIER. — CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE LATRAN. — INSTITUTION DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS. — JEAN, ROI D'ANGLETERRE, EST EXCOMMUNIÉ ET DÉPOSÉ PAR LE PAPE. — PHILIPPE-AUGUSTE SE PRÉPARE A PASSER EN ANGLETERRE. — JEAN DÉCLARE DONNER SON ROYAUME A L'ÉGLISE ROMAINE. — PHILIPPE-AUGUSTE, DÉTOURNÉ DE SON EXPÉDITION, PORTE LA GUERRE EN FLANDRE. — UNE GRANDE COALITION SE FORME CONTRE LUI. — VICTOIRE DE BOUVINES. — LE ROI JEAN FORCÉ DE SIGNER LA GRANDE CHARTE. — FUITE ET RETOUR DE CE PRINCE. — LOUIS, FILS DE PHILIPPE-AUGUSTE, APPELÉ AU TRÔNE D'ANGLETERRE. — MORT DU ROI JEAN. — LA COURONNE EST DÉFÉRÉE A SON FILS HENRI III. — LE PRINCE LOUIS EST OBLIGÉ DE RENTRER EN FRANCE. — MORT DE PHILIPPE-AUGUSTE.

L'un des premiers actes du règne de Philippe II, depuis surnommé Auguste, fut l'expulsion des juifs.

Ce peuple, répandu dans les plus grandes villes, absorbait à lui seul toutes les industries, et, maître du commerce, il possédait la plus forte partie de la fortune du royaume et près de la moitié des maisons de Paris. Ses usures exorbitantes avaient ruiné une infinité de gentilshommes, de bourgeois, de gens de campagne, et comme il recevait en gage, pour l'argent qu'il prêtait, toutes sortes d'effets, il profanait avec affectation les calices, les croix, les ornements d'église qu'on avait engagés pour les besoins du peuple.

D'après les décrets de plusieurs conciles, les juifs ne pouvaient avoir des chrétiens pour esclaves, et cependant on en trouvait beaucoup chez eux, et plusieurs se pervertissaient.

Mais, de plus, on les accusait d'une pratique abominable. L'on prétendait que ceux d'entre eux qui restaient à Paris se retiraient, vers la fête de Pâques, en des lieux souterrains où ils immolaient un chrétien. Déjà, sous le précédent règne, plusieurs avaient été poursuivis pour ce crime et condamnés au feu. L'on citait notamment, et l'on regardait comme un martyr un enfant appelé Richard, par eux crucifié, et dont le corps reposait dans l'église des Saints-Innocents (1).

---

(1) Guillaume Le Breton (*Vie de Philippe-Auguste*) place le martyre de Richard en l'année 1179.

Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, ainsi qu'un auteur anglais, parlent de meurtres de même nature, dont le plus ancien aurait eu lieu en Angleterre en l'an 1144. « Je ne vois point, dit Fleury, que jusque-là on ait « formé contre les juifs de telles accusations, qui devinrent très-fré-« quentes depuis. Les juifs, ajoute-t-il, prétendent que ce sont des calom-« nies; mais pourquoi les chrétiens les auraient-ils avancées en ce temps « plutôt qu'en un autre, s'il n'y avait eu quelque fondement? » Cette raison, que donne Fleury, ne me paraît pas très-logique. Ce qui donne du poids à ces accusations, c'est le témoignage de plusieurs écrivains qui indiquent le nom des victimes, le lieu, l'époque de ces meurtres, et toutes les circonstances qui servent de fondement à l'histoire.

Ces tragiques récits, dont les jeunes seigneurs élevés à la cour avaient souvent entretenu Philippe lorsqu'il était encore enfant, lui avaient inspiré une si grande horreur qu'il résolut, dès son avènement, de sévir contre les juifs qui résidaient dans les villes de son domaine.

Tout à coup, un jour de sabbat, on investit leurs synagogues, et l'on porte un ordre du roi qui enjoint de remettre tout l'or et tout l'argent, monnayé ou non monnayé, dont ils étaient en possession. Leurs débiteurs sont déchargés de toutes leurs obligations, et quelque temps après un édit est rendu qui leur prescrit de sortir de France avant la fête de saint Jean, et qui prononce confiscation de tous leurs biens immobiliers.

Dans cette affreuse extrémité, quelques-uns d'entre les juifs se firent baptiser et recouvrèrent tous leurs biens; les autres cherchèrent, par de grands présents, à séduire les prélats, les comtes, les barons, à l'effet d'obtenir que l'édit fût révoqué. Mais le roi resta sourd à toutes les prières, et les juifs sortirent de France avec leurs femmes, leurs enfants et leur suite, dans le mois de juillet 1182 (1).

Le pape Alexandre III était mort le 30 août de l'année précédente. Ce sage et savant pontife, dont les rares talents et les solides qualités triomphèrent de tant d'obstacles, avait occupé le saint-siége vingt-deux ans moins huit jours. A l'élection de son successeur, qui prit le nom de Lucius III, l'on mit en pratique les décrets du concile de Latran, qui exigeait les deux tiers des suffrages, et les cardinaux commencèrent alors à réduire à eux seuls le droit

---

(1) M. Capefigue (*Histoire de Philippe-Auguste*) considère l'expulsion des juifs comme un *expédient* pris par le roi pour sortir de l'embarras pécuniaire dans lequel il se trouvait. L'opinion de cet historien ne me semble point fondée, car c'est attribuer à ce jeune prince un calcul et un sentiment de cupidité que son âge ne comportait pas.

Les juifs furent rappelés au mois de juillet 1198.

élire le pontife, à l'exclusion du peuple et du clergé.

Cependant le jeune roi de France montrait dans son gouvernement du zèle, de la vigueur et de l'activité. A peine assis sur le trône, et dès l'année 1180, il avait marché contre Hébon, seigneur dans le Berri; contre Imbert de Beaujeu dans le Lyonnais, et contre le comte de Châlons, qui opprimaient les églises, les avait battus et domptés. D'autres seigneurs de la cour s'étant révoltés contre lui, il les avait également vaincus et obligés à se soumettre.

Paris n'était encore qu'une ville de second ordre, qu'un amas confus de maisons sur des rues étroites et remplies d'immondices. Le roi pourvut aux soins de la salubrité, donna divers règlements de police, fit nettoyer et paver les rues, construire des halles, entourer de murs le bois de Vincennes, qu'il remplit de chevreuils, de biches, de daims et autres bêtes fauves dont lui avait fait présent Henri II, roi d'Angleterre (1), et suivit dans son gouvernement un système régulier, conforme aux vues d'un grand prince.

Les cotereaux ou routiers saccageaient le Berri; l'alarme était partout, dans les villes et les campagnes, dans les cloîtres et les églises; car il n'était bruit dans ces contrées que des violences, des profanations et des meurtres commis par ces brigands.

Pour se mettre à couvert de tous ces attentats, une ligue s'était formée dans la ville du Puy par le zèle d'un charpentier nommé Durand, qui, sur la foi d'une vision, avait excité le peuple et les seigneurs à s'unir pour le bien public.

D'après les règlements de cette confrérie, il fallait, pour en faire partie, s'engager sous serment à maintenir la paix, à combattre les cotereaux, à vivre dans la piété. Tous les associés, appelés *Pacifiques* ou *Frères de la paix*, avaient

(1) Ce prince fit aussi environner de murailles le cimetière des Saints-Innocents.

pour symbole, sur leur poitrine, une médaille d'étain représentant la sainte Vierge tenant Jésus dans ses bras, avec cette inscription : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem :* « Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, donnez-nous la paix. » Ils portaient aussi constamment un capuchon de toile blanche, qui était pour eux tous la sauvegarde la plus sûre. Un homme, dans une rencontre, en avait-il fait périr un autre, le frère de la victime, en voyant le meurtrier, couvert du signe vénérable, s'avancer au devant de lui, oubliait aussitôt la perte qu'il avait faite pour ne plus songer qu'au pardon; il donnait, en gémissant et en versant des larmes, le baiser de paix au coupable, et l'emmenait même dans sa maison pour le faire asseoir à sa table (1).

Le roi, touché des maux que souffrait le comté de Bourges, envoya contre les routiers un nombreux corps d'armée qui, secondé par les *Pacifiques*, en fit un grand carnage et ramena dans ce pays quelque sécurité.

Les chrétiens d'Orient étaient alors dans un pressant péril, et faisaient un appel à leurs frères d'Europe. Le patriarche de Jérusalem parcourut l'Italie, la France, l'Angleterre, sollicitant partout l'appui des princes; mais on ne lui donna que de faibles secours, et, deux ans après, l'Occi-

---

(1) Rigord, *Vie de Philippe-Auguste*.

On trouve vers la même époque les vestiges d'une autre association désignée sous le nom de *Frères Pontifes*. Cette société, dont les membres se vouaient au service des voyageurs, soit pour leur faciliter le passage des rivières, par l'établissement de bacs ou de ponts, soit pour les protéger contre les attaques dont ils auraient pu être l'objet, prit naissance en un lieu situé sur les bords du Rhône, non loin de Cavaillon, et se chargea, en l'année 1177, de la construction du pont d'Avignon, sous la direction de saint Benezet, dont on place la mort au 14 avril 1184. Ce saint fut inhumé sur le pont même, et l'on y bâtit en son honneur une chapelle qui devint très-célèbre. Son corps, visité en 1669, à l'occasion de quelques réparations qu'il fallut faire au pont, se trouva sans corruption, quoiqu'il n'eût pas été embaumé et qu'on n'en eût pas retiré les entrailles.

dent retentit de l'affreuse nouvelle que l'armée chrétienne avait péri sous les murs de Tibériade; que la vraie croix était tombée aux mains des infidèles; que les villes de Ptolémaïs, de Naplouse, de Jéricho, de Ramla, de Césarée, de Jaffa, ainsi que plusieurs autres, voyaient flotter sur leurs murs les étendards de Saladin, et que Jérusalem, la cité sainte, avait fini par succomber (1).

Ce fut un deuil universel dans toute la chrétienté; le pontife Urbain III (2) ne put survivre à sa douleur. L'on pleurait des parents, des amis, de braves compagnons d'armes, l'on pleurait une seconde patrie, la vraie croix, les malheurs de l'Église; et ces liens de religion, de famille et de chevalerie, qui unissaient les seigneurs de la Palestine aux seigneurs d'Occident, et principalement à ceux de France, faisaient de cette catastrophe une calamité commune dont chacun se sentait atteint. Les troubadours, les ménestrels allaient chantant dans les châteaux, dans les manoirs : « Barons de France et d'Aquitaine, allons, allons « dans la Palestine pour venger les outrages que font à « Dieu les infidèles. Le vicaire du Christ l'ordonne; les « pécheurs, en prenant la croix, se laveront de leurs crimes, « sans être obligés d'avoir sur leur corps le cilice et la « bure. Le paradis sera pour tous ceux qui partiront, l'en- « fer pour vous tous qui restez au milieu des plaisirs et des « distractions du monde (3). »

Partout on ne parlait que d'une autre croisade; mais les rois de France et d'Angleterre étaient en différend, et la guerre semblait imminente. Une entrevue a lieu entre Trye

(1) Le 2 octobre 1187.

(2) Ce pape avait succédé à Lucius le 25 novembre 1185. Il fut remplacé le lendemain de sa mort, c'est-à-dire le 20 octobre 1187, par le pape Grégoire VIII, qui mourut le 17 décembre suivant, et eut pour successeur Clément III.

(3) Voyez Millot, *Histoire des Troubadours*.

et Gisors. Guillaume, archevêque de Tyr, paraît devant ces princes, raconte l'affreux revers, peint le triste état des chrétiens d'Orient, émeut tous ceux qui l'entendent, et les deux rois prennent la croix. Leur exemple est suivi par une foule de prélats, de ducs, de comtes, de barons, parmi lesquels on voit l'archevêque de Rouen, celui de Cantorbéry, les évêques de Beauvais et de Chartres, le duc de Bourgogne; Richard, comte de Poitiers; Philippe, comte de Flandre; Thibaut, comte de Blois; Rotrou, comte du Perche; le comte de Rochefort, Henri, comte de Champagne; Robert, comte de Dreux, et les comtes de Clermont, de Beaumont, de Soissons, de Bar, de Nevers. L'on plante une croix de bois sur le lieu même où l'on vient de prendre ce solennel engagement (1), et l'assemblée se sépare enflammée d'une sainte ardeur.

Le roi de France convoque à Paris une assemblée générale (2), et décrète, avec l'assentiment du peuple et du clergé (3), que ceux qui ne prendront pas la croix, quels qu'ils soient, donneront cette année la dixième partie de leurs biens mobiliers et de leurs revenus; que les moines des ordres de Cîteaux, de Fontevrault, les chartreux et les lépreux sont seuls exempts de cette taxe à laquelle on donna le nom de *dîme saladine* (4).

De tous côtés, l'on se croise et l'on agit avec empressement; mais une guerre, qui survient entre Philippe et le roi d'Angleterre, arrête quelque temps tous les apprêts de la croisade. Henri II est vaincu, et va mourir à Chinon, le

(1) Ce lieu fut appelé depuis le *Champ sacré*. Afin de distinguer les nations, il fut convenu que les croisés français porteraient une croix d'étoffe rouge, les Anglais une croix blanche, les Flamands une verte.

(2) Au mois de mars 1188.

(3) Voyez Rigord, *Vie de Philippe-Auguste*.

(4) Léon fit deux décrets dans cette assemblée, l'un sur les dettes des croisés, l'autre sur la dîme. Ils sont rapportés en entier par Rigord.

6 juillet 1189; son fils Richard lui succède et se concerte avec le roi de France au sujet de l'expédition contre les musulmans. L'empereur Frédéric Barberousse part avec cent mille hommes, bat les troupes de l'empereur grec Isaac Lange qui refusait de lui donner passage, traverse l'Hellespont, taille en pièces l'armée du sultan d'Iconium, prend d'assaut cette ville, passe le mont Taurus, se noie dans la rivière de Sélef en voulant se baigner, et son armée, découragée, ne présente bientôt que de faibles débris.

Le 24 juin (1), jour de Saint-Jean-Baptiste, Philippe se rendit à l'église de Saint-Denis, fit une longue et fervente prière, prit sur l'autel l'oriflamme, reçut le bourdon de pèlerin, revint ensuite à Paris, remit entre les mains de sa mère Adélaïde et de l'archevêque de Reims, son oncle, la régence du royaume et la tutelle de son jeune fils (2), et publia le testament qu'il avait rédigé pour régler, pendant son absence et dans le cas de mort, les affaires de l'État (3). Après quoi il partit et se rendit à Vezelai avec le roi Richard. Arrivés à Lyon, les deux rois se séparèrent afin

---

(1) An 1190. En cette même année, Gautier, archevêque de Rouen, tint avec ses suffragants et plusieurs abbés un concile dans cette ville. On y publia trente-deux canons, la plupart répétés des conciles précédents et particulièrement du concile de Latran, tenu en 1179. Le quatrième canon défend aux clercs, de quelque ordre qu'ils soient dans le clergé, d'avoir chez eux une servante. — Le neuvième défend aux moines et aux clercs de faire aucun trafic. — Le dixième défend aux prêtres de gérer pour un vicomte ou pour un magistrat séculier. — Le quatorzième ordonne de ne point empêcher par censures la liberté de se défendre en justice lorsque la citation est légitime. — Le quinzième veut que les testaments des ecclésiastiques soient inviolablement observés, et que les biens de ceux qui meurent sans avoir testé soient employés par l'évêque à des œuvres pies. — Le vingt-cinquième porte que les connaissances acquises par la confession ne doivent point servir à vexer qui que ce soit en justice pour quelque redevance ecclésiastique ; cela est défendu sous peine d'excommunication.

(2) La reine Isabelle, épouse de Philippe-Auguste, était morte un an auparavant.

(3) Voici quelques-unes des dispositions de ce testament : « Au nom de

de faciliter la subsistance de leurs troupes. Philippe prit à gauche et marcha vers les Alpes pour aller s'embar-

---

« la sainte et indivisible Trinité, ainsi soit-il. Philippe, par la grâce de « Dieu, roi des Français.

« Le devoir d'un roi est de pourvoir à tous les besoins de ses sujets et « de sacrifier son intérêt personnel à l'intérêt public, etc.

« I. Nous ordonnons en premier lieu que nos baillis choisiront pour « chaque prévôté, et comme chargés de nos pouvoirs, quatre hommes « sages, loyaux et de bon témoignage. Les affaires des villes ne pourront « se traiter sans leur conseil ou sans le conseil au moins de deux d'entre « eux. Quant à ceux de Paris, nous voulons qu'il y en ait six, dont voici « les noms.

« II. Nous avons aussi placé des baillis dans nos terres. Tous les mois « ils fixeront dans leurs bailliages un jour, dit jour d'assises, où tous ceux « qui ont à faire quelque plainte recevront d'eux sans délai justice et « satisfaction. C'est là aussi que nous recevrons satisfaction et justice. On « y inscrira les forfaitures qui doivent spécialement nous écheoir.

« III. Nous voulons et ordonnons, en outre, que notre très-chère mère « la reine et notre très-cher et très-fidèle oncle Guillaume, archevêque de « Reims, fixent tous les quatre mois un jour à Paris où ils entendront les « réclamations des sujets de notre royaume, et y feront droit pour l'hon- « neur de Dieu et l'intérêt du trône.

« VII. La reine et l'archevêque ne pourront dépouiller nos baillis de « leurs charges, excepté pour crime de meurtre, de rapt, d'homicide ou « de trahison. Les baillis ne pourront infliger aux prévôts la même peine « que dans les mêmes cas. C'est à nous qu'il est réservé, quand nous « aurons eu connaissance de la vérité, de prendre une telle vengeance « qu'elle pourra servir aux autres de leçon.

« IX. Si un siége épiscopal ou une abbaye vient à vaquer, nous voulons « que les chanoines de l'église et les moines du monastère vacant viennent « devant la reine et l'archevêque, comme ils seraient venus devant nous, « pour leur demander le droit de libre élection; et nous voulons qu'on le « leur accorde sans contradiction... La reine et l'archevêque garderont « entre leurs mains la régale tant que le prélat désigné n'aura été ni con- « sacré, ni béni; après quoi ils la lui rendront sans contradiction...

« XIII. Défendons à nos prévôts et baillis de saisir un homme ni son « avoir, quand il offrira de bonnes cautions pour poursuivre son droit « devant notre cour, excepté dans le cas d'homicide, de meurtre, de rapt « ou de trahison. »

Dans l'art. XVI, le roi ordonne que, dans le cas où il viendrait à mourir dans son pèlerinage, on fasse deux parts de son trésor; la première pour être employée à réparer les églises détruites pendant ses guerres, et pour soulager les pauvres; la seconde pour être remise à son fils; et par l'article suivant, il veut que, dans le cas où son fils et lui viendraient à

quer à Gênes, Richard suivit la route de Marseille, et, ayant mis à la voile chacun de son côté, ils voguèrent vers la Sicile et débarquèrent à Messine. D'assez vifs démêlés s'élevèrent entre eux; Richard déclara qu'il n'épouserait point Alix, sœur de Philippe, à laquelle il était fiancé. Ce refus irrita le roi qui finit cependant par transiger, et partit, quelque temps après, pour aller joindre les chrétiens qui assiégeaient Ptolémaïs (1).

Son arrivée fut accueillie par des transports de joie, et ranima dans tous les rangs l'espérance et l'ardeur. L'on pressa vivement les travaux de ce siége; bientôt les brèches furent praticables, et tout fut disposé pour livrer un assaut. L'on pouvait aisément s'emparer de la ville; mais Philippe, ne voulant point en avoir seul la gloire et manquer à l'engagement qu'il avait pris envers Richard, attendit l'arrivée de ce prince, et donna par ce retard à Saladin le temps de secourir la place. Enfin Richard, qui, chemin faisant, avait pris l'île de Chypre, parut devant Ptolémaïs, et les chrétiens, après de grands combats, entrèrent dans cette ville, qui fut forcée de capituler (2).

Le roi de France, après cet exploit, laissa dans l'armée des croisés dix mille fantassins et cinq cents cavaliers, et sortit de la Palestine pour revenir dans ses états.

Richard, dont l'humeur hautaine et l'indigne conduite avaient déterminé Philippe à ce brusque départ, continua la guerre, battit les musulmans dans la plaine d'Arsur, négligea de marcher, après cette victoire, droit à Jérusalem,

---

mourir, ses trésors soient remis à sept personnes désignées, afin qu'elles les distribuent à leur gré pour son âme et celle de son fils.

Par une autre ordonnance, il prescrivit aux citoyens de Paris d'entourer la ville d'un bon mur flanqué de tours; et cet ouvrage, dit l'historien Rigord, fut achevé en peu de temps.

(1) Saint-Jean-d'Acre.

(2) Le 13 juillet 1191.

fit diverses expéditions, s'empara de quelques places, devint l'effroi des ennemis par son audace et sa valeur (1), conclut avec Saladin une trève de trois ans et reprit le chemin d'Europe.

Ce prince s'était fait tant d'ennemis à la croisade, qu'il crut devoir, pour sa sûreté, se déguiser en pèlerin en poursuivant sa route à travers l'Allemagne; mais il fut reconnu, arrêté et conduit au duc d'Autriche, auquel il avait fait injure au siége de Ptolémaïs, et qui, pour se venger, le retint prisonnier.

Philippe, ayant appris cette captivité, s'empressa de traiter avec Jean, comte de Mortagne, frère du roi Richard, et promit de le seconder pour lui faire obtenir le trône d'Angleterre (2).

---

(1) De là le surnom de *Cœur-de-Lion*.

(2) La conduite du roi de France fut peu loyale en cette circonstance; car il voulut profiter de la captivité de Richard pour s'emparer d'une partie de ses domaines et exciter Jean-sans-Terre à lui enlever la couronne. On lit dans la grande chronique de Saint-Denis que Philippe, étant un jour à Pontoise, reçut des nouvelles d'outre-mer qui lui annonçaient que le *Vieux-de-la-Montagne* avait envoyé en France des assassins pour le tuer, sur les instances du roi Richard. Cette accusation fut le prétexte et non le vrai motif de la conduite de Philippe-Auguste. Le *Vieux-de-la-Montagne* était le chef de la secte des ismaéliens, auxquels on donna le nom d'*Hachichin*, parce qu'ils faisaient usage d'une liqueur enivrante appelée *hachich*; d'où leur vient par corruption le nom d'*assassins*. Les ismaéliens possédaient en Syrie dix forteresses. Leur chef faisait élever des jeunes gens parmi les habitants les plus robustes des lieux de sa domination, pour en faire les exécuteurs de ses vengeances, et ils obéissaient aveuglément à tous ses ordres; ils poignardaient les personnes qui leur étaient désignées, et ils employaient pour parvenir à leur but toutes sortes de ruses et de travestissements. Raymond II, comte de Tripoli, avait été assassiné par deux d'entre eux, sous les murs de la ville, en l'année 1151; et Conrad, marquis de Montferrat, périt à Tyr de la même manière, en 1192. Richard fut soupçonné d'être complice de cet assassinat; mais il produisit une lettre vraie ou supposée du *Vieux-de-la-Montagne*, qui se déclarait le seul instigateur du meurtre. Le roi de France, craignant ou affectant de craindre le même sort, s'entoura de gardes-du-corps toujours armés d'une massue d'airain et veillant alternativement auprès de sa personne, et envoya des députés au *Vieux-de-la-Montagne*, qui lui répondit que ses

La plupart des barons anglais soutint la cause de Richard. L'archevêque de Rouen et tous ses suffragants pressèrent vivement le pape Célestin III de recourir aux foudres de l'Église contre le duc d'Autriche et contre l'empereur, dans les prisons duquel Richard était passé (1). La reine Éléonore écrivit aussi de tous côtés pour faire délivrer son fils, qui fut enfin rendu à la liberté, moyennant bonne rançon.

Son frère, le comte Jean, épouvanté de son retour et désirant rentrer en grâce en rompant violemment son alliance avec Philippe, réunit dans un grand festin trois cents chevaliers français dans le château d'Évreux, les fait tous massacrer, et par cet acte abominable obtient son pardon de Richard.

Philippe en tire aussitôt vengeance et va brûler Évreux. La guerre ainsi commencée se prolonge quelques années avec des succès divers.

Or, quelque temps auparavant (2), et pendant que Richard était encore captif, le roi de France avait épousé Ingelburge, sœur de Canut VI, roi de Danemarck. Mais dès le lendemain des noces il résolut de divorcer.

Un parlement assemblé à Compiègne, et présidé par l'archevêque de Reims, légat du saint-siége, déclara le mariage nul, en se fondant sur la parenté de la princesse avec la feue reine Isabelle. Ingelburge, qui ne savait ni le

---

craintes n'étaient pas fondées, et que les bruits qu'on avait fait courir au sujet d'un attentat contre sa personne étaient entièrement faux.

(1) On ignora pendant quelque temps ce qu'était devenu Richard. Un gentilhomme de l'Artois, nommé Blondel, ami d'enfance de ce prince, se mit à sa recherche et parcourut l'Allemagne avec l'habit et l'instrument d'un ménestrel. Arrivé devant une tour où il apprit que gémissait un illustre captif, il chanta le premier couplet d'une chanson qu'il avait fait autrefois avec Richard. Le roi ayant entendu la voix de son ami, répondit aussitôt en chantant le second couplet, et alors le fidèle Blondel revint en Angleterre annoncer à la reine Eléonore qu'il avait découvert la prison de son fils.

(2) An 1193.

français ni le latin, et qui n'entendait rien de ce qu'on disait dans l'assemblée, fut vivement touchée lorsqu'elle apprit par un interprète ce qui venait de se passer : *Male France! male France!* s'écria-t-elle tout en pleurs; et puis elle ajouta : *Rome! Rome!* voulant dire par là qu'elle en appelait au pape.

Le roi la quitta aussitôt, et voulut la renvoyer en Danemarck; mais elle s'y refusa constamment; et, retirée dans une abbaye du diocèse de Tournay, en attendant qu'on la plaçât ailleurs, elle y menait la vie la plus chrétienne. « ... Il y a dans notre pays, » écrivait l'évêque de cette ville à l'archevêque de Reims, « il y a une pierre précieuse « que les hommes foulent aux pieds, que les anges hono-« rent et qui est digne du trésor royal : je parle de la reine « renfermée à Cisoin comme dans une prison, et qu'on « accable de douleur et de misère; nous pleurons sa desti-« née, et nous laissons à Dieu seul le soin de prononcer « sur la cause de ses disgrâces et sur la fin qu'elles auront; « car qui pourrait avoir le cœur assez dur, l'âme assez inhu-« maine pour n'être pas touché en voyant dans une si grande « pauvreté une jeune et illustre princesse sortie de tant de « rois, vénérable dans ses mœurs, modeste dans ses « paroles, belle comme la Vierge, jeune d'années, mais « vieille par la prudence... Son occupation journalière est « de lire, de prier ou de travailler de ses mains... Cette « princesse, si noble et si sainte, est forcée de vendre, pour « exister, le peu qui lui reste d'habits et de meubles; elle « n'a pas de quoi vivre et sollicite l'aumône, elle tend la « main pour recevoir et prie pour qu'on lui donne. Je l'ai « souvent vue pleurer, j'ai pleuré avec elle, et mon cœur « s'est attendri et s'est pâmé en la voyant en cet état. »

Le pape Célestin III fit partir deux légats pour l'examen de cette affaire; et ceux-ci, malgré les menaces du roi, convoquèrent à Paris un concile où l'on ne put rien termi-

ner, tant la crainte eut d'effet sur la plupart des assistants.

Alors le pontife écrivit (1) à Michel de Corbeil, archevêque de Sens : « Nous ne pouvons point ne pas attribuer à « un défaut de considération pour nous qu'on ait procédé « aussi précipitamment qu'on l'a fait dans une cause de cette « importance, sans demander seulement l'avis du saint-« siége. Le saint-siége, consulté, aurait donné par lui-« même une décision canonique, ou l'aurait procurée en « nommant des commissaires. Mais on y est manifestement « allé contre l'ordre établi par les vénérables conciles, qui « ont voulu que dans les questions importantes et difficiles « l'on s'en rapportât au siége apostolique. Telle a été la « pratique constante de l'antiquité, et en particulier de « l'église gallicane, jusqu'à l'affaire présente... » Le pape annonçait qu'ayant vu la généalogie qu'on lui avait adressée, il avait, d'après cet examen et la commune renommée, cassé et annulé la sentence de divorce, et qu'il faisait expresse inhibition au roi de prendre une autre épouse du vivant d'Ingelburge.

---

(1) Le 13 mars 1196.

L'année précédente, une immense armée de Maures étant venue en Espagne et ayant battu les chrétiens, Alphonse IX, roi de Castille, vint se réfugier en France, où le pape lui envoya un légat pour le suivre à son retour en Espagne. Arrivé à Montpellier, le légat tint un concile au mois de décembre 1195, avec plusieurs prélats de la province de Narbonne, et y publia plusieurs réglements. On décréta, entre autres choses, que la paix ou *trève de Dieu* serait observée suivant les anciens décrets; que les sujets du seigneur qui romprait la trève seraient absous du serment de fidélité. On excommunia les brigands dits Aragonais, les pirates et ceux qui faisaient commerce d'armes ou d'autres fournitures du guerre avec les Sarrasins; on recommanda aux ecclésiastiques la modestie dans les habits, la frugalité dans leurs tables; on déclara que les usuriers qui mourraient dans leur péché seraient privés de la sépulture en terre sainte; l'on réitéra la prohibition faite aux moines et aux chanoines réguliers de donner des leçons en droit civil et en physique, c'est-à-dire en médecine.

Mais peu de mois après Philippe épousa Agnès, fille du duc de Bohême et de Méranie (1), nonobstant les remontrances des évêques, et fit renfermer dans un château l'infortunée Ingelburge, qui implora du fond de sa prison le secours du pontife.

La même année (2), dans le mois de septembre, mourut Maurice de Sully, évêque de Paris. Il avait occupé ce siége pendant trente-six ans, fondé quatre abbayes, construit sa cathédrale, établi un pont sur la Seine, un autre sur la Marne, et n'avait cessé de pourvoir au soulagement des pauvres, auxquels il légua ses biens. Et comme quelques érudits mettaient alors en doute la résurrection des corps, il écrivit sur un rouleau ces paroles de Job : *Je sais que mon Rédempteur est vivant, et qu'au dernier jour je me lèverai de terre; que, revêtu de ma chair, je verrai celui qui m'a sauvé; que je le verrai, dis-je, moi-même, et non pas un autre, et que je le contemplerai de mes propres yeux. C'est l'espérance que j'ai et que je conserverai toujours dans mon cœur.* Et il ordonna qu'après sa mort l'on étendit ce rouleau sur sa poitrine, afin que les gens lettrés qui viendraient à ses funérailles eussent leurs doutes dissipés (3). Son successeur, Eudes, fils du seigneur de Sully et frère de Henri, archevêque de Bourges, gouverna sagement son siége et l'honora par ses vertus (4).

(1) Moravie. Rigord et Guillaume Le Breton donnent le nom de Marie à la nouvelle épouse de Philippe-Auguste; Albéric des Trois-Fontaines et plusieurs chroniques l'appellent Agnès.

(2) An 1196.

(3) Parmi les hommes les plus estimés par leur érudition que posséda l'église de Paris, sous l'épiscopat de Maurice, on cite particulièrement Pierre le Chantre et Pierre Comestor ou *le Mangeur*. Le premier, né à Paris, y enseigna d'abord la théologie. Le second, né à Troyes, professa également la théologie à Paris, et dut principalement sa réputation à son *Histoire scolastique*, qui comprend l'histoire sainte depuis la création du monde jusqu'à la prison de saint Paul à Rome inclusivement.

(4) Ce prélat, dont Pierre de Blois, qui était alors en Angleterre, parle

Innocent III monte sur le saint-siége (1). Ce pontife, si éminent par son vaste savoir, par ses vertus, par sa fermeté, par la profondeur et la pureté de ses vues (2), ne peut voir sans douleur cette animosité si vive et ces guerres continuelles entre le roi de France et le roi d'Angleterre, tandis que les colonies chrétiennes d'Orient se trouvent sans appui contre les Sarrasins ; et il leur commande de faire la paix ou au moins une trève pendant l'espace de cinq ans, et la trève se fait.

Richard-Cœur-de-Lion se rend alors dans le Poitou pour dompter quelques châtellenies rebelles, et reçoit un messager qui lui porte une grosse somme, en lui disant que le vicomte de Limoges, ayant trouvé un trésor dans son champ, lui en envoie cette portion. Richard répond que, d'après la loi féodale, tout le trésor lui appartient, exige, mais vainement, qu'on lui en fasse la remise, vient assiéger le château de Chalus, est frappé d'un trait d'arbalète par un des assiégés, nommé Bertrand Gordon, qui lui est

---

avec grand éloge, avait un génie moins profond, une capacité moins étendue que Maurice ; il avait dans son caractère quelque chose de plus doux, de plus tranquille, de plus timide ; et voilà sans doute, ainsi que l'observe le P. Fontenay, ce qui a fait dire à l'historien Rigord qu'il fut loin d'imiter la vie et les mœurs de son prédécesseur.

(1) Il fut élu le jour même de la mort de Célestin III, le 8 janvier 1198, à l'âge de trente-sept ans.

(2) Voici le jugement qu'un écrivain protestant, M. Hurter, porte sur Innocent III dans son histoire de ce pontife : « Tous les historiens, tant « anciens que modernes, qui ont su apprécier la vie d'un homme par la « profondeur de ses vues, par la difficulté des problèmes sociaux qu'il a « résolus, par la hauteur à laquelle il s'est élevé, en se faisant comme le « point central vers lequel il a su faire converger tous les rayons de son « siècle ; tous ceux-là sont d'accord que pendant plusieurs siècles, avant « et après Innocent, le siége de saint Pierre n'a eu aucun pontife qui ait « jeté un plus vif éclat par l'étendue de ses connaissances, par la pureté « de ses mœurs et par les services éminents qu'il a rendus à l'Église : de « sorte qu'il a été appelé non-seulement le plus puissant, mais encore le « plus sage de tous les papes qui, depuis Grégoire VII, avaient illustré le « trône pontifical. »

amené après la prise de la place, et auquel il dit : « Quel « mal t'ai-je fait? Pourquoi m'as-tu blessé à mort ? — Tu « as tué de ta propre main, » répond Gordon, « mon père « et mes deux frères, et tu as voulu me faire périr aussi. « Tu peux maintenant te venger en me faisant souffrir les « plus cruels tourments ; je supporterai tout avec joie, en « pensant que j'ai délivré le monde d'un homme qui a fait « tant de maux (1). — Et moi, » dit Richard, « je te par- « donne ma mort; » et il ordonne en même temps qu'on délie le prisonnier, qu'on lui donne cent sous en monnaie anglaise et qu'on le laisse aller en liberté. Mais à peine sorti de la tente du roi, Gordon est arrêté par un chef brabançon et pendu à un arbre.

Ainsi mourut (2) Richard, le roi féodal par excellence, c'est-à-dire le plus hardi, le plus inconsidéré, le plus passionné, le plus brutal, le plus héroïque aventurier du moyen-âge (3).

Le pape, en intervenant pour ramener la paix, avait en même temps pressé le roi de France de renvoyer Agnès pour reprendre Ingelburge, et l'avait enfin menacé, s'il s'obstinait dans son péché, de le frapper des foudres de l'Église. Mais Philippe était resté sourd aux prières comme aux menaces (4), et le cardinal de Capoue, légat apostolique,

---

(1) *Deinde fecit coram se venire Bertramnum de Gurdun qui eum vulneraverat, dixitque ei : « Quid mali tibi feci? quare me interemisti ? » Cui ille respondit : « Tu interemisti patrem meum et duos fratres meos manu tuâ « et me nunc interemire voluisti. Sume ergo de me vindictam quamcumque « volueris, libenter enim patiar, quæcumque excogitaveris majora tormenta, « dummodo tu interficiaris qui tot et tanta mala contulisti mundo. » Tunc præcepit eum rex solvi et dixit : « Remitto tibi mortem meam... » ... Et præcepit rex ei dari centum solidos anglicanæ monetæ.* (ROGER DE HOVEDEN, *Annales*, an 1199.)

(2) Avril 1199.

(3) M. GUIZOT, *Cours d'histoire moderne*, t. V, XIIIe leçon.

(4) M. Capefigue (*Histoire de Philippe-Auguste*, t. II, p. 139) dit que « ce « prince ne daigna pas même répondre au pontife *insolent* » Cette épi-

s'était vu forcé d'agir suivant les ordres du pontife. En conséquence, il assembla un concile à Dijon, le 6 décembre

---

thète, que cet historien se plaît à répéter, est bien déplacée, car elle est bien injuste. Voici comment s'exprime Hurter (*Histoire d'Innocent III*) au sujet de cette affaire : « Il ne s'agissait ici ni de possessions, ni de « droits contestés du saint-siége, mais bien de cette grande question : Le « souverain est-il soumis aux lois du christianisme qui doivent régler les « relations humaines ? Nous disons d'abord que si ces lois étaient appli- « quées, à cette époque, d'une autre manière et peut-être plus sévèrement « que de nos jours, on ne peut en faire un prétexte pour blâmer la con- « duite du pape en cette circonstance. Ici le pape se trouvait vis-à-vis, « non du prince, mais du chrétien. Il ne le combattait point comme prince « temporel, mais comme premier gardien des préceptes que Dieu avait « donnés aux hommes. Il s'agissait de décider ce qui l'emporterait, ou la » volonté du prince, ou la force regardée (alors du moins) comme consti- « tuant l'unité chrétienne ; ou bien si devant celle-ci la puissance tem- « porelle devait s'abaisser et disparaître. La conduite d'Innocent dans « l'affaire du divorce prouve qu'il n'a été guidé que par la juste applica- « tion de ses devoirs et de ceux des princes, et qu'animé d'un zèle tout « apostolique, il ne se laissa influencer par aucune considération humaine. « Il ne voulut jamais sacrifier l'importance morale de sa dignité pour se « procurer un puissant appui dans les troubles d'Italie, ou un allié dans « les dissensions de l'Allemagne, et pour obtenir du roi, par son silence et « sa condescendance, des secours pour les croisades. Il ne craignit pas « d'augmenter par sa fermeté le nombre de ses ennemis et celui des « affaires difficiles pour le saint-siége. En faisant moins, ou en agissant « avec plus d'indulgence, il eût fait violence à son être moral et se fût « préparé les chagrins les plus amers que puisse éprouver un homme pé- « nétré d'une conviction profonde et agissant contradictoirement à ses « principes. Le blâmer dans cette circonstance serait dangereux dans tous « les temps, parce que ce serait détruire les limites entre la puissance et le « devoir, et affranchir l'homme de toute obligation morale... Il était de « son devoir d'être le pasteur des rois, et par là le sauveur des peuples. »

Ce n'était pas seulement en maintenant l'indépendance de l'Église contre les usurpations de la puissance temporelle, que le pouvoir temporel des papes rendait, dit M. l'abbé Gosselin (*Pouvoir du pape au moyen-âge*, p. 688), les plus grands services à la religion : c'était encore en travaillant au maintien des mœurs publiques, et surtout à la sainteté du mariage, si souvent et si ouvertement violée par l'incontinence des souverains. Il ne faut qu'un peu de réflexion, ajoute un peu plus loin ce savant écrivain, pour comprendre les services importants que les papes ont rendus à la religion et à la société par leur inflexible fermeté sur ce point.

C'est ce qu'avait déjà écrit le comte de Maistre (*Du Pape*, liv. II, p. 270). « La sainteté des mariages, base sacrée du bonheur public, est surtout, »

1199; les archevêques de Reims, de Lyon, de Besançon et de Vienne s'y trouvèrent avec dix-huit évêques et plusieurs abbés. Le roi s'émut en apprenant ces procédures et fit dire par ses envoyés qu'il en appelait au pape. Le légat, sans déférer formellement à cet appel, suspendit la sentence et tint, peu de temps après, un autre concile à Vienne, où il publia l'interdit sur le royaume avec ordre à tous les prélats de l'observer sous peine de suspense.

Aussitôt, dans presque toutes les églises, dans les cités, dans les campagnes, le service divin se trouve suspendu; il n'y a ni prières publiques, ni prédications, ni messes, ni sépultures; et, dans cette privation absolue des choses saintes, si nécessaires aux besoins de l'âme, à l'aspect de ce grand deuil de la religion, le peuple tout entier demeure consterné.

Philippe, courroucé de cet état de choses, chasse plusieurs prélats, ainsi que leur clergé, saisit leur temporel, enlève aux simples curés tous les moyens de subsistance, et voulant punir en même temps les clameurs des laïques, il dépouille les chevaliers du tiers de leurs propriétés et frappe les bourgeois d'un impôt excessif.

Mais il comprend bientôt qu'un état si violent ne peut se prolonger; il cède enfin, se sépare d'Agnès et reprend Ingelburge.

---

dit cet auteur, « de la plus haute importance dans les familles royales, où « les désordres d'un certain genre ont des suites incalculables dont on « est bien éloigné de se douter. Si dans la jeunesse des nations septen« trionales les papes n'avaient pas eu le moyen d'épouvanter les passions « souveraines, les princes, de caprices en caprices et d'abus en abus, « auraient fini par établir en loi le divorce, et peut-être la polygamie; et « ce désordre se répétant, comme il arrive toujours, dans les dernières « classes de la société, aucun œil ne saurait plus apercevoir les bornes où « se serait arrêté un tel débordement. »

Ces réflexions répondent suffisamment à toutes les déclamations si souvent répétées contre les papes et les conciles du moyen-âge.

Agnès mourut deux mois après cette séparation, en accouchant d'un fils qui fut nommé Tristan ; elle laissait un autre fils et une fille; le roi sollicita leur légitimation et le pontife ne crut point devoir la refuser.

De nouveaux ordres religieux venaient d'être établis en France.

Jean de Matha, né à Faucon, dans la Provence, étant venu à Paris terminer ses études. et, ayant été reçu docteur, alla, peu de temps après, joindre un pieux ermite, nommé Félix de Valois, qui menait, dans le diocèse de Meaux, une vie angélique. Retirés dans leur solitude, et s'accablant d'austérités, ils élevaient sans cesse leur esprit vers les choses de Dieu, lorsqu'un jour, Jean de Matha fit part à son compagnon du dessein qu'il avait conçu, lorsqu'il dit sa première messe, de se consacrer à la délivrance des chrétiens captifs chez les infidèles. Félix encouragea cette résolution, et tous deux, redoublant de jeûnes et de prières, afin que le Seigneur bénît leur entreprise, ils partirent pour Rome et obtinrent d'Innocent III l'approbation de l'institut qu'ils désiraient fonder.

Le 2 février 1198, ce pape leur donna l'habit, qui était une robe blanche sur laquelle était attachée une croix rouge et bleue, et voulut que le nouvel ordre portât le titre de la Sainte-Trinité. Après quoi, il les renvoya en France comblés de bénédictions, et leur remit des lettres pour l'évêque de Paris et pour l'abbé de Saint-Victor, qu'il chargea de leur prescrire une règle et de leur procurer un couvent. A leur arrivée, ils se présentèrent au roi, qui leur permit non-seulement d'établir leur ordre dans l'étendue de ses états, mais encore contribua beaucoup à son progrès par ses libéralités et son autorité. Gauthier ou Gaucher de Châtillon fut le premier qui leur donna un lieu dans ses terres pour y bâtir un couvent; mais ce lieu s'étant bientôt trouvé trop étroit, à cause du grand nombre de personnes qui

venaient embrasser le nouvel institut, il leur accorda, entre Gandelu et la Ferté-Milon, un terrain plus vaste qui fut appelé Cerfroy, et sur lequel on bâtit un monastère qui fut reconnu pour chef de tout l'ordre. Deux frères de cet institut s'étant rendus à Maroc afin de traiter de la rançon de pauvres captifs chrétiens, leur négociation fut si heureuse qu'ils en ramenèrent cent quatre-vingt-six, en l'année 1200. Jean de Matha se rendit ensuite en Espagne afin d'exciter la charité des princes, des grands et des peuples envers les malheureux captifs; il passa de là à Tunis, d'où, après de grands périls, il vint à Rome avec cent vingt chrétiens qu'il avait rachetés. Pendant ce temps, Félix de Valois établissait un couvent à Paris, sur un lieu où se trouvait une chapelle dédiée à saint Mathurin, ce qui a fait donner en France aux frères de la Trinité le nom de *Mathurins* (1).

En même temps, l'abbaye de Saint-Antoine (2) s'élevait à Paris, dans le faubourg du même nom, par le zèle et les soins de Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, saint et célèbre prédicateur qui porta la parole de Dieu par tout le royaume, ainsi qu'en Normandie, en Bourgogne, en Flandre, en Allemagne, et qui fut chargé par Innocent III de prêcher la croisade.

Dans le Languedoc, l'institution célèbre des Hospitaliers du Saint-Esprit, fondée à Montpellier pour le service des malades, et confirmée par le pape en l'année 1198, faisait de rapides progrès et possédait plusieurs maisons.

Trois ans plus tard (3), quatre professeurs de Paris, Guillaume, Richard, Évrard et Manassès se retiraient dans

---

(1) Voy. HÉLYOT, *Histoire des ordres monastiques*, t. II, p. 310 et suiv.

(2) Cette abbaye fut fondée pour servir d'asile aux femmes de mauvaise vie qui renonçaient à leur infâme profession pour embrasser la continence.

(3) An 1201.

un lieu sauvage au diocèse de Langres, y construisaient de pauvres cellules et fondaient le *Val-des-Écoliers* (1).

Cependant tout se préparait en Champagne et en Flandre pour une expédition contre les infidèles. Un parlement se tient à Compiègne, et l'on convient de s'adresser au doge de Venise afin d'en obtenir les moyens de transport. Des députés sont envoyés, traitent avec le chef de cette république, font ratifier le traité (2) par le peuple, retournent aussitôt en France, et les croisés, s'étant mis en marche (3), arrivent à Venise, où les vaisseaux étaient tout prêts. Le doge Dandolo avait, de plus, armé cinquante galères pour aider les croisés dans cette expédition, en stipulant pour sa patrie la moitié des conquêtes que l'on ferait en Orient. Mais la croisade est détournée de sa destination. Les barons et les chevaliers ne pouvant acquitter tout le prix convenu, on les tient quittes du surplus s'ils veulent aider Venise à reprendre Zara (4), et les croisés, malgré l'opposition de quelques-uns d'entre eux, vont assiéger Zara, qui se rend peu de jours après. Alors Alexis, fils d'Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, détrôné par son propre frère, vient solliciter leur secours en faveur de son père; il leur promet

---

(1) Cette congrégation de chanoines réguliers, dans laquelle plusieurs écoliers de l'université de Paris entrèrent à la suite de leurs maîtres, vint un peu plus tard s'établir à Paris.

(2) Il fut convenu que les Vénitiens fourniraient tous les vaisseaux nécessaires, ainsi que les vivres pour un an, moyennant une somme représentant 4,250,000 fr. de notre monnaie actuelle.

(3) Vers le temps de la Pentecôte, an 1202. Geoffroi de Villehardouin, qui fut un des députés envoyés à Venise, et qui nous a laissé une relation de cette croisade, s'exprime ainsi : « Après Pâques, environ la Pentecôte, « les pèlerins commencèrent à s'esmouvoir pour quitter leur pays, et sa« chez que moult larmes furent plorées à leur partement. » Ils s'acheminèrent par la Bourgogne, par le mont de Joux et le mont Cenis, et par les plaines de la Lombardie.

(4) Cette ville, qui est la capitale de la Dalmatie, avait quitté la domination des Vénitiens pour se livrer au roi de Hongrie.

deux cent mille marcs d'argent, des vivres en abondance, un renfort de soldats pour la guerre de Palestine, et s'engage de plus à faire cesser le schisme en soumettant l'église grecque à l'église de Rome; et les croisés, touchés par ces promesses, font voile vers Constantinople, accompagnés du doge Dandolo, qui, quoique aveugle et nonagénaire, veut prendre part à cette expédition. L'usurpateur battu quitte la capitale; Isaac l'Ange est rétabli, et son fils Alexis associé au trône. Mais bientôt une sédition éclate. Alexis Ducas, surnommé Murzuphle, fait étrangler le jeune prince et s'empare de la couronne. Isaac l'Ange apprend la fin tragique de son fils et meurt de désespoir. Les croisés assiégent Constantinople, s'en emparent d'assaut (1), élisent empereur Baudouin, comte de Flandre, se partagent les villes et les provinces, et l'empire *des Latins* succède à celui des Grecs (2).

Pendant ces événements, la guerre avait recommencé entre le roi de France et le roi d'Angleterre.

Après la mort de Richard-Cœur-de-Lion, Jean s'était appuyé d'un testament de ce prince pour s'emparer de la couronne au préjudice d'Arthur, duc de Bretagne, fils de

---

(1) Le 12 avril 1204. L'historien Nicétas parvint à se sauver de Constantinople avec sa famille par le dévouement d'un Vénitien qu'il avait soustrait lui-même à la fureur des Grecs quelque temps auparavant. Cet historien raconte en détail les excès commis par les vainqueurs, et décrit les monuments qui furent alors détruits.

Il y avait à Constantinople une grande quantité de reliques renfermées dans des châsses précieuses. L'or, l'argent et les pierreries furent la proie du soldat. Les seigneurs s'approprièrent les saints corps et les ossements vénérables qu'ils transportèrent en Europe. Voilà comment plusieurs églises d'Occident se trouvèrent en possession de la plupart des reliques qu'on avait conservées en Orient. Parmi celles que l'empereur Baudouin envoya à Philippe-Auguste, il y avait un morceau de la vraie croix, des langes de l'enfant Jésus, un morceau de son vêtement de pourpre, une épine de la couronne.

(2) L'empire des Latins ne dura que cinquante-sept ans.

son frère Geoffroi, qui était son aîné. Plusieurs barons d'Anjou et du Poitou se déclarèrent pour le jeune duc; Philippe, qui l'avait élevé à sa cour et reçu chevalier, prit aussi son parti. Mais Arthur fut surpris au siége de Mirebeau par les troupes de son oncle et conduit prisonnier à Falaise, d'où il fut transféré dans la tour de Rouen. Il était là gémissant sur son sort, lorsqu'une nuit une barque s'approche : elle est montée par le roi Jean; il appelle; on répond; il ordonne qu'on amène Arthur; on obéit; il le place à ses côtés, s'éloigne du rivage, et saisissant alors son neveu par la tête, il lui plonge l'épée dans le ventre, et jette dans les flots son corps inanimé (1).

Cet horrible forfait excita de tous côtés la plus violente indignation. La mère de la victime et les barons de Bretagne portent leur plainte au roi de France comme seigneur suzerain et demandent justice. Jean est cité devant la cour des pairs (2) assemblée à Paris; mais il ne

---

(1) Mathieu Pâris se borne à dire que « ce jeune prince disparut tout à coup, l'on ne sait trop comment; et plaise à Dieu, » ajoute-t-il, « que ce ne soit point comme le rapporte la malveillante renommée : *Subito evanuit, modo fere omnibus ignorato, utinam non ut fama refert invida.* »

(2) Le mot pair vient du latin *par*, qui veut dire égal, pareil. Dans les premiers temps de la monarchie, c'était un droit acquis à la nation que chacun fût jugé par son *pair*, c'est-à-dire par son pareil. Ce privilége n'appartenait toutefois qu'aux personnes libres. (Voyez ce que j'ai dit tom. Ier, pag. 279, note 2.)

Mais, pour ce qui est de l'institution de la *pairie* ou des *pairs de France*, il n'est guère possible d'en fixer la date précise; les uns font commencer la pairie au règne de Charlemagne, d'autres au règne de Hugues-Capet; il y en a enfin qui en rapportent l'origine à Louis-le-Jeune, qui créa, ainsi que nous l'apprend le docte Du Tillet, douze pairs de France en l'année 1179, pour le sacre et couronnement des rois, et pour juger avec le roi les causes du domaine de la couronne et celles qui en dépendaient. Ragueau, en ses *Indices royaux*, dit que ces douze pairs furent institués à l'exemple des pairs de fiefs. « *Les pairs de fief avaient,* suivant cet auteur, *dignités et prérogatives répondantes à la grandeur de leur seigneur de fief. Et ont les pairs de France été créés en dignités ducales et comtales pour seoir et juger en la justice souveraine du roi, et pour l'assister et servir en son sacre et*

comparaît point, et par sentence de la cour, il est déclaré coupable et comme tel déchu de tous les fiefs qu'il possédait en France.

Philippe s'avance en vainqueur dans la Normandie, réunit cette province à la couronne, et soumet le Maine, la Touraine, l'Anjou, le Poitou.

Cependant l'hérésie des Albigeois s'était rallumée dans le Languedoc et la Provence, et faisait des progrès alar-

---

couronnement, et pour le conseiller ès affaires qu'il lui plaira leur communiquer. »

La pairie était composée de douze pairs, dont six laïcs et six ecclésiastiques. Les six pairies laïques s'éteignirent par leur réunion à la couronne des duchés de Bourgogne, de Normandie, de Guienne, des comtés de Flandre, de Toulouse et de Champagne, auxquels elles étaient attachées. Les six pairies ecclésiastiques, attachées à l'archevêché de Reims et aux évêchés de Langres, Laon, Noyon, Châlons, en Champagne, et Beauvais, continuèrent à subsister.

A ces pairies laïques éteintes, il en succéda de nouvelles. Les premières furent érigées en faveur des enfants de France pour leur servir d'apanage ; plus tard on en érigea en faveur d'autres princes du sang. Les deux premières nouvelles pairies furent le comté d'Artois et le duché de Bretagne, auxquels Philippe-le-Bel attribua le titre de pairie en 1297, en faveur de Robert d'Artois et de Jean, duc de Bretagne.

Sous François Ier, on accorda la pairie à des personnes non issues du sang royal, mais avec la condition qu'elle ne subsisterait que dans la ligne directe et masculine.

Ces pairies étaient un mélange de fief et d'office.

Les pairs ne pouvaient être jugés que par le parlement *suffisamment garni de pairs*. Ils avaient entrée et voix délibérative en la grand'chambre du parlement et aux chambres assemblées toutes les fois qu'ils jugeaient à propos de s'y rendre. Voilà ce qu'était anciennement la pairie en France.

On peut consulter sur ce sujet un ouvrage assez mal écrit, du reste, attribué d'abord au comte de BOULAINVILLIERS, mais dont Jean LE LABOUREUR est le véritable auteur, s'il faut s'en rapporter aux détails que donnent les continuateurs de la *Bibliothèque historique*, par le P. Lelong. Cet ouvrage a pour titre : *Histoire de la pairie en France et du parlement de Paris*, par D. B. ; nouvelle édition. Londres, 1753. (Voy. Barbier, *Dictionnaire des anon. et pseudon.*, t. II, pag. 84 et 85.)

(Voyez le mot *Chambre des pairs*, dans mon *Dictionnaire de droit*, t. Ier, pag. 368 et 369.)

mants. Ce n'étaient plus des sectaires timides, isolés, agissant dans l'ombre et le secret, mais des populations entières, entraînées par des dogmes pervers, organisant de tous côtés leur révolte contre l'Église, et se livrant aux plus affreux désordres. Les prêtres étaient insultés, les biens ecclésiastiques envahis, les églises pillées, et les choses saintes souillées par d'horribles sacriléges.

Une autre secte, qui s'était formée vers le milieu de l'autre siècle, comptait aussi de nombreux adhérents dans ces mêmes provinces. C'était la secte des *vaudois*, créée par Pierre Valdo, riche bourgeois de Lyon. Cet homme, inspiré d'abord par de louables sentiments, avait donné ses biens aux pauvres pour s'occuper entièrement du service de Dieu. Touchées par son exemple et ses exhortations, quelques personnes s'étaient unies à lui, et leur zèle s'échauffant bientôt, le maître et les disciples se mirent à prêcher la pauvreté et s'érigèrent en apôtres, quoiqu'ils ne fussent tous que de simples laïques, dépourvus de mission. L'église de Lyon, sans condamner leurs motifs et leur zèle, crut devoir toutefois leur assigner de justes bornes; mais ils avaient une trop haute idée d'eux-mêmes pour déférer à cet avis. Ils prétendirent que tous les chrétiens devaient savoir l'Écriture, que tous étaient prêtres et que tous étaient obligés d'instruire le prochain. Fondés sur ces principes qui renversaient le gouvernement de toute église (1), les *vaudois* continuèrent à prêcher et à se déchaîner contre le clergé. Le pape ayant vainement employé tous les ména-

(1) L'Église est une société; elle a des lois, un culte, une discipline, des ministres pour les enseigner, un ministère pour les faire observer, un tribunal pour juger les controverses qui s'élèvent sur la foi, sur la morale et sur la discipline; telle est l'Eglise que Jésus-Christ a instituée.

Il faut, dans une société telle que l'Église, un chef, et Jésus-Christ, en fondant son Église, lui donna pour chef saint Pierre et ses successeurs.

Les pères et les conciles ont, dans tous les temps, reconnu cette vérité. (Pluquet, *Dictionnaire des hérésies*, t. II, pag. 103 et 104.)

gements possibles, finit par les condamner avec les autres hérétiques qui inondaient la France. Irrités de cet anathème, ils soutinrent alors que l'église romaine avait cessé d'être la véritable Église, depuis qu'elle avait accepté des biens temporels; que le clergé ne devait avoir ni dîmes, ni terres; que le pontife, en excitant les princes à la guerre, n'était qu'un homicide; qu'eux seuls formaient la véritable Église, puisqu'ils enseignaient et pratiquaient la pauvreté évangélique; qu'ils possédaient donc seuls le pouvoir d'excommunier et de damner. Pour détacher de la foi catholique ceux auxquels ils prêchaient, ils condamnèrent la loi du jeûne, la nécessité de la confession, les prières pour les morts, le culte des saints et tout ce qui pouvait concilier aux pasteurs légitimes l'attachement et le respect des peuples (1).

Telle était la nouvelle secte qui s'était répandue dans diverses contrées et qui troublait avec les Albigeois quelques provinces du Midi. Tous ces hommes de doctrines diverses, mais unis dans le but commun d'anéantir l'Église catholique, vivaient sous la protection de Raymond VI, comte de Toulouse.

Le pape, ému de la grandeur du mal, n'avait rien négligé pour y remédier; il avait stimulé par de pressantes lettres le zèle des prélats, imploré le concours de la puissance temporelle, et nommé trois légats qu'il avait revêtus des plus amples pouvoirs (2), afin qu'ils pussent exercer une

(1) Voyez Pluquet, *Dictionnaire des hérésies*, t. II, pag. 611 et suivantes.

(2) Le pape, qui avait déjà, en l'année 1199, envoyé dans ces provinces deux religieux de Cîteaux en qualité de commissaires apostoliques, nomma en 1204, pour ses légats, deux autres moines du même ordre, Pierre de Castelnau et Raoul, et Arnauld Amalric, abbé de Cîteaux. Cette mission est regardée comme l'origine de *l'inquisition* (*), dont on a si

(*) On entrevoit une origine de l'inquisition dans la constitution faite par le pape Lucius III dans le concile de Vérone, en 1184, en présence de l'empereur Frédéric; car cette constitution, dans laquelle on trouve le concours des deux puissances pour l'ex-

pleine autorité dans les provinces d'Arles, d'Aix, de Narbonne, et dans les diocèses voisins infectés d'hérésie :

---

trangement parlé depuis. L'établissement de l'inquisition fut fondé sur de justes motifs, puisqu'il s'agissait d'arrêter les progrès d'une hérésie qui se présentait avec le caractère le plus violent et le plus dangereux pour la société. L'intervention de l'autorité pontificale se justifie par la gravité des circonstances et ne mérite pas les reproches absurdes et passionnés qu'on trouve dans les ouvrages de quelques écrivains. (Voyez mon *Dictionnaire de droit*, V° *Inquisition*, t. II, pag. 224 et suivantes.)

Voici ce que dit, à ce sujet, M. Frayssinous (*Défense du christianisme*, t. III) : « Je fais observer, d'abord, qu'on ne peut contester aux deux puissances ecclésiastique et civile le droit de prendre des mesures et de se concerter ensemble pour s'opposer à des nouveautés funestes qui ne compromettent jamais le repos de l'Église sans altérer aussi celui de l'État; que, dans les sociétés civiles les plus modérées, il existe des tribunaux, non-seulement de justice, pour punir les crimes commis, mais encore de sûreté et de surveillance, pour aller au devant des crimes, prévenir des écarts et des complots qui pourraient troubler la tranquillité publique; qu'il est bien permis aux pontifes et aux magistrats de penser que les mauvaises doctrines conduisent aux mauvaises actions; que nul n'a le droit d'être séditieux sous prétexte de liberté d'opinions; qu'en général la violence ne peut être repoussée que par la violence, ainsi que l'a dit Cicéron, et que si les moyens de répression ne passent pas les bornes légitimes, ils font la sûreté des gens de bien et ne peuvent déplaire qu'aux méchants.

« Je fais observer, en second lieu, que, pour juger sainement les choses, il faut se transporter au temps où ce tribunal fut établi; temps d'alarme, où des sectes turbulentes faisaient trembler la puissance et prêchaient, les armes à la main, que ce tribunal, dans ce qu'il a de plus effrayant, vient de la politique des princes. C'est l'empereur (Frédéric II), qui, au XIIIe siècle, porta à Padoue les édits les plus rigoureux en cette matière; c'est vers la fin du XVe siècle que l'inquisition fut établie en Espagne par Sixte IV, mais sur la demande du roi Ferdinand; c'est au XVIe siècle qu'elle fut établie en Portugal par Paul III, mais à l'instance du roi Jean III. On sait qu'à Venise elle fut établie par ordonnance expresse du sénat, et que trois sénateurs en étaient membres...

« En troisième lieu, je fais observer, à la louange de l'Église de Rome, que chez elle ce tribunal a eu les formes les moins sévères; qu'on n'y a point connu ces exécutions sanglantes qu'on reproche à l'Espagne...

« Je le sais, lorsqu'on reproche aux Espagnols leur inquisition, ils la

pression des hérésies, ordonne aux évêques de s'informer par eux-mêmes ou par des commissaires, des personnes suspectes d'hérésie, suivant la commune renommée et les dénonciations particulières.

« Détruisez et édifiez, » leur avait-il écrit; « arrachez et « plantez, selon que vous le jugerez convenable; et ne « craignez point d'employer dans l'occasion toute la sévé- « rité des peines canoniques. »

Et ces prélats s'étant mis à l'œuvre allèrent de tous côtés pour combattre l'erreur et ranimer la foi; mais ce fut sans succès.

Découragés et abattus par tant d'efforts infructueux, ils étaient résolus de résigner leur charge, lorsqu'ils apprirent que Diégo de Azevédo, évêque d'Osma, arrivait à Montpellier où ils étaient alors. Aussitôt on le fit prier de se rendre auprès d'eux; et ce prélat étant venu, les pressa de persévérer dans les travaux de leur mission et d'évangéliser à la manière des apôtres, c'est-à-dire en se réduisant à la vie la plus humble et la plus austère : « Père excel- « lent, » lui dirent-ils, « quel conseil nous donnez-vous « donc? » Il leur répondit : « Faites ce que je vais faire, » et aussitôt il appela les gens de sa suite, leur ordonna de retourner à Osma avec ses équipages, retint près de lui Dominique, prieur de sa cathédrale, et déclara que son intention était de s'arrêter dans ces contrées pour le service de la foi.

Les légats à l'instant, imitant son exemple, renvoient leurs serviteurs avec tous leurs bagages ; et ces pieux missionnaires prennent à pied la route de Toulouse, tandis que l'abbé Arnauld s'empresse d'aller en Bourgogne présider le chapitre général de l'ordre de Citeaux. Ils vont dans les villes, dans les bourgs, dans les châteaux, font

---

« défendent en faisant remarquer que, tandis que la France, l'Allemagne, « l'Angleterre, les Pays-Bas, la Suisse, ont été en proie aux discordes « civiles, l'Espagne, avec son tribunal, fut tranquille... »

On peut voir de plus, à ce sujet, l'écrit de M. de Maistre, ayant pour titre *Lettres à un gentilhomme russe sur l'inquisition espagnole.*

entendre partout les saintes vérités, confondent les hérétiques et font beaucoup de conversions (1).

Les chefs des Albigeois s'assemblent à Montréal, à quelques lieues de Carcassonne, afin de conférer avec les catholiques. C'est dans leurs propres rangs qu'on choisit quatre arbitres auxquels, de part et d'autre, après quinze jours de débats, on remet des mémoires sur les questions controversées. Ces arbitres, voyant leurs partisans vaincus, mais n'osant point le déclarer, ne rendent aucun jugement; et, néanmoins, cent cinquante des leurs reviennent à la foi.

Bientôt arrive Arnaud, amenant douze abbés de son ordre et environ vingt religieux; ils avaient traversé la France à pied, ne subsistant que d'aumônes, mendiant leur pain et partout édifiant les populations par un si noble zèle, par un spectacle si touchant.

La prédication se répand alors sur tous les points du Languedoc.

L'évêque d'Osma, voyant fleurir cette sainte entreprise et désirant s'y livrer tout entier, rentre en Espagne pour régler les choses de son diocèse, et se prépare à revenir; mais déjà ses travaux ont mérité leur récompense et Dieu l'appelle à lui.

Raoul, l'un des légats, termine aussi sa carrière; et, quelque temps après, Pierre de Castelnau périt assassiné. Ce légat s'était rendu à Saint-Gilles sur la pressante invitation du comte de Toulouse qu'il avait excommunié, et qui

---

(1) Il y avait dans cette contrée plusieurs familles nobles qui, étant trop pauvres pour faire élever convenablement leurs filles, les remettaient entre les mains des hérétiques, qui, pour avoir plus de crédit et étendre leur influence, se chargeaient gratuitement de leur éducation. Dominique, désirant soustraire ces jeunes personnes aux piéges de l'erreur, établit pour elles un monastère à Prouille, entre Fanjeaux et Montréal, au pied des Pyrénées. Ce monastère fut bâti, en 1206, à côté d'une église consacrée à la sainte Vierge, et devint bientôt florissant. Voilà comment fut fondée l'institution des *Dominicaines*.

promettait sur tous les points une entière satisfaction. L'abbé de Cîteaux s'était joint à son collègue pour aller à cette entrevue, dont tous deux espéraient un heureux résultat. Mais Raymond, voulant être absous sans tenir ses promesses et ne pouvant fléchir la résistance des légats, les menaça de mort s'ils s'avisaient de quitter Saint-Gilles sans avoir obéi. L'abbé du lieu, les consuls et les bourgeois, ayant fait d'inutiles efforts pour calmer sa fureur, se crurent obligés, nonobstant sa défense, de donner une escorte aux légats. Ceux-ci, étant donc partis, vinrent coucher au bord du Rhône. Le lendemain matin, après avoir dit la messe, ils se disposaient à passer le fleuve, lorsque deux hommes s'approchant, l'un d'eux perça de sa lance (1) Pierre de Castelnau. « Que Dieu vous pardonne comme je « vous pardonne, » dit, en regardant le meurtrier, le légat blessé à mort. Et, ayant répété plusieurs fois ces paroles, il se mit à prier avec une grande ferveur, et rendit le dernier soupir.

A la nouvelle de ce meurtre, le pape Innocent III, accablé de douleur, écrivit (2) aux nobles hommes, comtes, barons et chevaliers des provinces de Narbonne, d'Arles, d'Embrun, d'Aix et de Vienne, afin d'implorer leur secours en faveur de la paix et de la foi. Il déclarait Raymond frappé de rechef d'anathème, déliait ses vassaux de leurs serments d'obéissance, mettait sa personne et ses biens au ban de tous les catholiques, et ordonnait aux archevêques et à leurs suffragants de dénoncer excommuniés l'assassin du légat, ses complices et ses protecteurs; de mettre en interdit tous les lieux où quelqu'un d'entre eux se serait réfugié, de réitérer ces censures les dimanches et jours de fête, jusqu'à ce que les coupables eussent donné

(1) Le 15 janvier 1208.
(2) Le 10 mars.

satisfaction et mérité d'être absous par le saint-siége. Et le pontife promettait la rémission de leurs péchés à tous ceux qui s'armeraient pour venger l'innocence et pour détruire une hérésie qui faisait tant de maux.

A cet appel du père de l'Église, de grands préparatifs se font de toutes parts, et le comte Raymond commence à s'effrayer. Il fait partir deux députés pour Rome, en les chargeant de se plaindre amèrement de l'abbé de Citeaux, et de promettre en son nom toute satisfaction si le pape veut envoyer des légats plus modérés. Le pape y consent, et envoie Milon, notaire apostolique, auquel il donne pour adjoint un chanoine de Gênes appelé Théodise. Ces envoyés arrivent en France, confèrent avec l'abbé de Citeaux qui reste l'âme de l'entreprise et vont ensemble trouver le roi pour l'inviter à se croiser pour la défense de l'Église. Mais ce prince répond « qu'ayant sur ses côtés deux grands et terribles lions, savoir l'empereur Othon et Jean, roi d'Angleterre, tous deux se disposant à lui faire la guerre, il ne peut, en ce moment, aller en Languedoc; qu'il permet toutefois à ses barons de marcher contre les perturbateurs de la paix et de la foi dans la province de Narbonne (1). »

Milon part aussitôt, arrive à Montélimart, appelle auprès de lui un grand nombre d'évêques, et convoque un concile à Valence où Raymond est sommé de venir. Le comte obéit et prend l'engagement devant cette assemblée de se soumettre aux conditions qui lui sont imposées. Pour sûreté de sa parole, il livre sept châteaux qu'il avait en Provence, et se transporte ensuite à Saint-Gilles où le légat doit lui donner l'absolution et le réconcilier avec l'Église. Milon, accompagné des archevêques d'Arles,

---

(1) Voyez l'*Histoire de la guerre des Albigeois*, par Pierre, moine de Vaulx-Cernay. Je me servirai fréquemment du travail de cet historien, qui raconte tous les détails de ces guerres, dont il fut témoin.

d'Aix et d'Auch et de la plupart des évêques de la Provence et du Languedoc, se rend dans le vestibule de l'abbaye où l'on avait dressé un autel sur lequel étaient exposés le Saint-Sacrement et des reliques de saints. Raymond est amené et jure sur l'Évangile d'obéir en tout aux ordres du pontife et du légat Milon ; en conséquence, il s'oblige à chasser les hérétiques de ses terres, d'ôter aux juifs tous les emplois publics, de réparer les dommages qu'il avait causés aux monastères et aux églises, de rétablir dans leurs siéges les évêques de Carpentras et de Vaison qu'il avait violemment expulsés, de veiller à la sûreté des chemins, de ne plus exiger d'impôts contraires aux usages anciens du pays, de purger ses domaines des routiers qu'il avait pris à sa solde et avec lesquels il faisait une guerre impie (1). Le légat lui jette alors l'étole au cou, l'introduit dans l'église en frappant de verges ses épaules nues et lui donne l'absolution.

Après cette cérémonie, le comte veut se retirer; mais ne pouvant, à cause de la foule, sortir par le chemin qu'il avait pris en entrant, il est conduit par une issue secrète et passe devant la tombe de Pierre de Castelnau. Il demande ensuite la croix, et s'engage à s'armer contre les Albigeois (2). Mais cette soumission, ces serments solennels n'étaient dictés que par la crainte, et cet homme, pour qui rien n'é-

---

(1) « La guerre, dit M. Michelet (*Histoire de France*, t. II, pag. 472), était effroyable faite ainsi par des hommes sans foi et sans patrie, contre lesquels l'Église elle-même n'était plus un asile, impies comme nos modernes et farouches comme les barbares. »

(2) Dans une *Histoire de la guerre contre les Albigeois*, publiée en 1833 par M. de Paretelaine, et dans laquelle on représente ces hérétiques comme des victimes innocentes, et les catholiques comme des bourreaux, l'auteur, qui ne voit dans Raymond *qu'une noble et intéressante figure*, est cependant forcé d'avouer, pag. 68, qu'on a peine à croire que ce comte fut de bonne foi dans cette circonstance, et qu'on doit penser que la crainte seule le porta à cette étrange démarche, et qu'il ne voulait que gagner du temps. »

tait saint, cachait au fond du cœur des intentions parjures.

Cependant l'abbé de Cîteaux, l'abbé de Vaulx-Cernay et quelques autres missionnaires, prêchaient avec succès la nouvelle croisade, et l'on voyait de tous côtés des hommes d'armes se diriger vers Lyon qui était le lieu marqué pour leur rassemblement.

Au nombre des prélats qui avaient pris la croix, se trouvaient les archevêques de Bourges, de Sens, de Rouen, de Reims, les évêques d'Autun, de Nevers, de Clermont, de Lisieux et de Chartres ; et parmi les seigneurs laïques, le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Saint-Paul, de Bar-sur-Seine, de Montfort, Guichard de Beaujeu, Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, Gaucher de Joigny, et une foule d'autres chevaliers.

L'armée, se trouvant réunie, quitte bientôt Lyon et marche vers le Languedoc. Le comte Raymond, revêtu de la croix, va la joindre à Valence et renouvelle ses protestations d'un entier dévouement.

On arrive devant Béziers. Cette ville, forte d'assiette et protégée par des fossés profonds et de hautes murailles, était depuis longtemps un foyer d'hérésie, un lieu souillé par toutes sortes d'excès et de profanations.

Les croisés envoient dire aussitôt à ceux des habitants qui étaient catholiques de ne pas rester dans la ville afin de ne pas périr avec les Albigeois ; mais personne ne peut ou ne veut sortir. Pendant que l'on délibérait sur les moyens de les sauver, la garnison s'élance de la place et presse vivement les avant-postes des croisés. Les *Ribauds* (1), qui servaient parmi les assiégeants, repous-

---

(1) On appelait ainsi une espèce de soldats qui « avaient, » dit M. Guizot (*Traduction de l'Histoire de la guerre des Albigeois* de Pierre de Vaulx-Cernay, pag. 53, à la note), « beaucoup de rapport avec ce qu'on a appelé « depuis *enfants perdus*. On les mettait à la tête des assauts et on s'en

sent cette brusque attaque, et, sans attendre l'ordre des chefs, courent vers les remparts, les escaladent, se précipitent dans la ville, font main-basse sur les assiégés, sans distinction d'âge ni de sexe (1), et livrent la ville aux flammes (2).

« servait ordinairement dans toutes les entreprises qui exigeaient un « coup de main hardi. La licence excessive à laquelle ils se livraient a, « par la suite, rendu leur nom infâme. Il y avait un chef des *ribauds* qui « portait le titre de *roi*; il avait des privilèges et des fonctions qui passè- « rent au grand-prévôt de l'hôtel lorsque cette charge fut créée par « Charles VI, après la suppression du nom de *roi des ribauds*. Entre « autres redevances affectées à cet officier, on comptait celle que lui payait « chaque femme adultère (cinq sous). »

(1) La ruine de cette ville eut lieu le 22 juillet 1209, jour de sainte Marie-Madeleine, et dans l'église qui lui était dédiée on tua jusqu'à sept mille personnes qui s'y étaient réfugiées. Ces deux circonstances furent considérées comme des punitions divines, tant à cause des horribles blasphèmes que les hérétiques proféraient contre cette sainte, qu'à cause du meurtre de leur vicomte Trincavel, qu'ils avaient massacré dans cette église, plusieurs années auparavant, et des violences qu'ils avaient exercées contre l'évêque qui s'efforçait d'arracher ce seigneur à leur furie. (Voyez PIERRE DE VAULX-CERNAY, cap. XVI.)

(2) Quelques-uns de nos historiens modernes, et entre autres M. Michelet, M. Capefigue et M. de Parcelaine, n'ont pas manqué de rapporter le propos attribué à l'abbé de Cîteaux, qui, dans l'embarras où l'on était de distinguer les hérétiques des orthodoxes, aurait dit : « *Tuez-les tous, car le Seigneur connaît ceux qui sont à lui!* » Je ne sais si ces messieurs ont lu l'ouvrage de Césarius, religieux de l'ordre de Cîteaux, dans le monastère d'Heisterbach, au diocèse de Cologne; mais s'ils ont lu cet ouvrage, qui est un *dialogue sur les miracles*, et qui est le premier dans lequel ce prétendu propos se trouve consigné, ils ont dû voir que cet auteur n'affirme pas, comme ils le font eux-mêmes, mais qu'il se borne à écrire : « *On rapporte* que *l'abbé de Cîteaux dit : « Tuez-les tous, etc. » Fertur dixisse : Cædite eos; novit enim Dominus qui sunt ejus.* (Lib. V, cap. XXI.)

Ces messieurs auraient donc dû, en premier lieu, en supposant qu'ils aient lu le *dialogue des miracles*, ne pas donner comme *certain* un propos que Césarius ne donne que comme un *on dit*. En second lieu, si ces messieurs avaient jeté les yeux sur la notice que Bertrand Tissier a placée en tête de ce *dialogue* qu'il a inséré dans sa *bibliothèque* des pères de Cîteaux (*bibliotheca patrum cisterciensium*), publiée en 1660, ils y auraient vu que Césarius avait composé cet écrit pour les novices de sa maison, et que l'on considère quelques-uns de ces récits comme suspects d'inexactitude : *Suspectas narrationes*. J'ajoute, en troisième lieu, que ces mes-

L'armée va quelques jours après assiéger Carcassonne qui se défend d'abord très-vigoureusement; mais bientôt le vicomte Raymond Roger, comprenant l'inutilité d'une plus longue résistance, demande à capituler. Les croisés désirant conserver cette place accueillent sa proposition, en stipulant qu'il resterait lui-même sous la garde des barons, et que les habitants sortiraient de la ville sans emporter aucun effet (1).

---

sieurs auraient dû remarquer que Pierre de Vaulx-Cernay, qui assistait à la croisade contre les Albigeois, qui vivait dans l'intimité des chefs ecclésiastiques et militaires, et qui nous a transmis les détails les plus minutieux sur les hommes et les événements, ne parle en aucune façon de ce propos, qu'il n'eût pas manqué de rapporter s'il eût été tenu. Or, n'est-il pas évident que ce silence d'un historien présent sur les lieux, et qui a écrit ce qu'il a vu et entendu, est une autorité bien plus puissante que le *on dit* rapporté par un écrivain retiré dans la solitude d'un monastère d'Allemagne, à trois cent cinquante lieues du théâtre des événements?

(1) Un auteur *anonyme* qui a écrit en languedocien la *Guerre des Albigeois* environ cent vingt ans après, raconte qu'un envoyé du légat persuada au vicomte d'aller trouver l'armée de siége, et qu'après avoir exposé ses raisons, le légat Arnault le retint prisonnier : « *Et quand lodit visconte aguet finida sa paraula, et tot so que dire a volgut, adonc lodit leguat tiret à part losdits princes et senhors, losquals eran innossents et non sabens de ladite traison. Et adonc ès estat dit et aponctat que lodit visconte demoraria prisonié jusquas à tant que ladite cieutat sera baylada et renduda entre lor mas.* » Ce récit a été reproduit par les historiens que j'ai nommés dans la note précédente, c'est-à-dire par MM. Capefigue, Michelet et de Parctelaine, lesquels, guidés par un esprit d'hostilité contre l'Église, ont préféré suivre un auteur anonyme et passionné qui écrivait plus d'un siècle après les événements, que de s'en tenir à la narration de Pierre de Vaulx-Cernay, qui, écrivant en présence de ces mêmes événements, dit positivement que, par le traité qui intervint, il fut stipulé que le vicomte Roger resterait sous la garde des barons, et que les habitants sortiraient nus de la ville. Mais si l'autorité de cet historien ne suffit pas à ces messieurs, nous pouvons leur en citer une autre qui n'est pas moins imposante. Guillaume de Puy-Laurent (*Guillemus de Podio-Laurentii*), autre historien des guerres albigeoises, écrivain presque contemporain, puisqu'il fut chapelain de Raymond VII, comte de Toulouse, qui commença à porter ce titre en 1222, raconte dans son histoire, qu'il a conduit jusqu'à l'année 1272, que le vicomte traita de la paix à la condition que les citoyens sortiraient de la ville en chemise et en *braies* (c'est le vêtement que nous nommons aujourd'hui *pantalon*), *camisiis et braccis*, et qu'il resterait lui-même en

L'armée catholique, étant entrée à Carcassonne, crut utile d'élire un chef auquel on remettrait la seigneurie des domaines conquis. On en fit d'abord l'offre au comte de Nevers, ensuite au duc de Bourgogne; mais aucun d'eux ne voulant accepter, on remit l'élection à sept commissaires qui firent choix de Simon de Montfort.

Mais déjà la plupart des seigneurs abandonnent l'armée, ne laissant à Montfort qu'un petit nombre de soldats et quelques chevaliers.

Pendant que les croisés agissaient par les armes, un concile s'assemblait à Avignon (1), et combattait divers abus par de sages réglements, recommandant d'abord aux évêques de distribuer plus fréquemment et plus soigneusement à leurs troupeaux la doctrine évangélique, les vérités orthodoxes; et de travailler, autant par leurs paroles que par leurs exemples, à inspirer une si grande horreur de tout péché mortel, qu'ils pussent parvenir à semer dans les cœurs l'innocence, la paix, la patience, la justice et les autres vertus (2).

---

otage, *ipso... in ostagium remanente.* Cet écrivain ajoute que le vicomte mourut d'une dyssenterie, et que le bruit qu'on avait fait courir qu'il avait péri de mort violente n'était qu'un bruit mensonger.

Le lecteur peut juger par ces observations, qui me sont inspirées par un amour sincère de la vérité, avec quelle défiance on doit lire quelques-uns de nos historiens.

(1) Au mois de septembre 1209.

(2) Voici quelques-uns des autres canons qui m'ont paru les plus importants. — Il est interdit aux juifs de remplir aucune charge ou emploi. Il leur est ordonné de restituer leurs usures et de se conformer aux usages des chrétiens pour les jours de fête et d'abstinence de viande. — Il est prescrit de procéder par censures contre les usuriers. — On ne doit reconnaître d'impôt légitime que celui qu'on peut prouver avoir été établi par l'autorité des empereurs et des souverains. — Les parjures, ainsi que ceux qui seront demeurés opiniâtrément pendant six mois dans l'excommunication, ne pourront être absous que par le saint-siége. — Il est défendu de permettre aux religieux d'avoir quelque chose en propriété. — On ne souffrira dans les églises, la veille des fêtes, ni danses, ni chansons profanes. — Il est prescrit aux ecclésiastiques et aux religieux d'être

Cependant, le comte Raymond, suivant d'un œil inquiet le cours de ces événements, ne cessait d'éluder l'exécution de ses promesses; pressé de les remplir, sous peine d'anathème, il part aussitôt pour Rome où les démarches du roi d'Aragon, son beau-frère, lui faisaient espérer un accueil favorable. Il se plaint au pontife de la rigueur de ses légats, produit des attestations de quelques églises qu'il avait indemnisées et déclare être prêt à satisfaire à tout le reste.

Le pape, qui n'aspirait qu'à l'extinction de l'hérésie et qui ne voulait pas qu'on ruinât Raymond, écrit de la manière suivante aux archevêques de Narbonne et d'Arles : « Le « comte de Toulouse, s'étant présenté devant nous, a porté « ses plaintes contre les légats qui l'ont fort maltraité, quoi- « qu'il eût déjà rempli la plupart des obligations onéreuses « auxquelles maître Milon, notre notaire, de bonne « mémoire (1), l'avait assujetti. Il nous a de plus fait voir « les certificats de diverses églises qui prouvent qu'il leur a « fait satisfaction; il nous a enfin assuré qu'il était prêt à « exécuter entièrement toutes ses promesses, qu'il n'avait « pu encore achever d'accomplir. Il nous a supplié de lui « permettre en conséquence de se justifier devant nous, en « ce qui touche la foi catholique sur laquelle il est suspect « depuis longtemps, quoique injustement, et de lui rendre « ensuite les châteaux qu'il nous a remis, ajoutant qu'il « n'est pas juste qu'on les détienne sans fin, ne les ayant « donnés que comme un cautionnement. Quoiqu'on assure « que ces châteaux sont dévolus à l'église romaine, en « vertu des obligations qu'il a contractées, parce qu'il ne les « a pas remplies, cependant, comme il n'est pas convenable

---

simples et modestes dans leur extérieur et dans leurs habits, de ne porter ni étoffes précieuses, ni habits de couleur, ni soie, ni rien dans la forme qui approche de la mondanité. — On interdit la fonction d'avocat devant les juges séculiers à ceux qui sont dans les ordres sacrés.

(1) Ce légat était mort peu de temps auparavant.

« que l'Eglise s'enrichisse aux dépens d'autrui, nous avons
« traité le comte avec la bénignité apostolique (1), et nous
« avons jugé, du conseil de nos frères, qu'il ne devait pas
« perdre le droit qu'il a sur ces châteaux, pourvu qu'il
« exécute fidèlement ce qui lui a été ordonné. Il doit d'ail-
« leurs nous tenir compte de ce que nous avons fait con-
« server ses domaines par l'armée qui est allée, par notre
« ordre, combattre les hérétiques. Mais parce que, sur
« toutes choses, nous devons être plus attentifs à celles qui
« regardent la foi, et que nous devons les peser plus mûre-
« ment, nous avons enjoint à nos légats de tenir un concile
« dans un lieu commode trois mois après avoir reçu les
« présentes, et d'y convoquer les archevêques, les évêques,
« abbés, princes, barons, chevaliers et autres dont ils juge-
« ront la présence nécessaire, et si avant la fin du concile,
« il se présente un accusateur contre le comte, à qui nous
« avons ordonné en attendant ce à quoi il s'est obligé, et
« que cet accusateur s'offre de prouver que le comte
« s'est écarté de la foi orthodoxe, et qu'il est coupable de la
« mort du légat Pierre de Castelnau, alors les légats, après
« avoir entendu les parties et continué la procédure jusqu'à
« la sentence définitive, nous renverront cette affaire suffi-
« samment instruite (*et remittentes ad nos causam sufficien-
« ter instructam*), et ils leur assigneront un temps précis
« pour se présenter devant nous et y entendre leur juge-
« ment. Que s'il ne se présente aucun accusateur contre le
« comte, les légats délibèreront de quelle manière ils rece-
« vront sa justification sur les deux articles, afin que son
« ignominie finisse dans l'endroit où elle a commencé. Si le
« comte se soumet à faire preuve de son innocence, suivant
« la forme qui lui aura été prescrite par les légats, avec

(1) ...*Quia tamen non decet ecclesiam cum aliena jacturâ ditari, nos eumdem comitem apostolica benignitate tractantes*, etc.

« l'approbation du concile, ils l'admettront à se justifier; « mais si par hasard il vient à succomber, ils auront soin « de nous en donner avis, en conservant toujours en leurs « mains les châteaux qu'il leur a remis. Ils nous avertiront « aussi, s'il se plaint qu'on l'opprime injustement, touchant « la manière qu'ils lui auront prescrite pour se justifier. « Dans l'un et l'autre cas, ils attendront la réponse du siége « apostolique. Que si le comte se justifie canoniquement de « la manière qui lui aura été prescrite, ils déclareront « publiquement qu'ils le tiennent pour catholique et pour « innocent de la mort de Pierre de Castelnau, et ils lui « rendront les châteaux, après qu'il aura accompli ce qui « lui a été ordonné : ils recevront cependant de lui une « caution suffisante pour l'observation de la paix perpétuelle « à laquelle il s'est engagé; mais qu'ils apportent surtout « toute l'attention possible pour que l'exécution de ces « ordres ne soit point retardée par des questions frivoles et « malicieuses. »

Raymond, qui n'avait nul désir de tenir ses promesses, alla solliciter l'appui de l'empereur, et vint ensuite auprès du roi de France; mais il ne put rien obtenir.

Les légats, en exécution des ordres du pontife, tinrent bientôt après (1) un concile à Saint-Gilles. Le comte s'y rendit, et voulut se justifier des accusations dont il était l'objet; mais on lui déclara qu'il devait avant tout exécuter fidèlement tous ses engagements, en commençant par l'expulsion des hérétiques et routiers dont son domaine était rempli. Voyant ainsi ses artifices déjoués, il partit pour Toulouse et résolut de recourir aux armes.

Cependant le roi d'Aragon intervint pour empêcher une rupture définitive, et deux nouvelles conférences eurent

(1) Au mois de septembre 1210.

lieu, l'une à Narbonne et l'autre à Montpellier, mais sans aucun succès.

Raymond, frappé d'excommunication pour la seconde fois, se prépare aux combats.

Cependant le comte de Montfort, ayant reçu de nouvelles troupes (1), s'était emparé de plusieurs places fortes (2) et d'une grande étendue de pays. Continuant le cours de ses expéditions, il marche en vainqueur sur Toulouse, est repoussé par le comte Raymond, va s'enfermer dans Castelnaudary, où il est assiégé, bat l'armée de Raymond, poursuit bientôt ses conquêtes dans le comté de Foix, dans le Toulousain, le pays d'Albi, dans l'Agenois, dans le Querci, et voulant rétablir l'ordre et la paix dans ces provinces, il convoque à Pamiers un parlement où il appelle les évêques, les nobles, les bourgeois, et y fait rédiger de sages réglements (3).

Raymond, voyant sa ruine prochaine, implore le secours de Pierre d'Aragon, qui, réuni aux rois de Castille et de Navarre, venait de remporter une victoire décisive sur l'armée des Sarrasins à Las-Navas de Tolosa (4). Mais ce prince, ne voulant point s'engager dans la guerre avant d'avoir tenté la voie des négociations, envoie des ambas-

---

(1) Ce secours lui avait été amené par sa femme, la comtesse Alix, une des héroïnes de son siècle. Comme il suffisait de quarante jours de service dans cette croisade pour gagner l'indulgence, le plus grand nombre des croisés rentrait dans ses foyers après l'expiration de ce temps.

(2) Le château de Minerve, l'un des plus formidables des environs de Narbonne, à cause de sa situation sur un rocher entouré de profonds précipices, se rendit par capitulation après une vigoureuse résistance. Les hérétiques qui s'y trouvaient ayant été vainement sollicités d'abjurer leur erreur, cent quarante d'entre eux furent livrés aux flammes.

(3) On peut voir ces réglements dans l'*Histoire des comtes de Tolose*, par Guillaume Catel.

(4) Le 16 juillet 1212. Arnauld, ancien abbé de Citeaux, et alors archevêque de Narbonne, amena avec lui en Espagne cent chevaliers qui contribuèrent beaucoup au gain de cette célèbre bataille, dans laquelle plus de la moitié de l'immense armée des Maures fut tuée ou faite prisonnière.

sadeurs à Rome pour se plaindre à la fois du comte de Montfort qui avait envahi quelques fiefs de ses vassaux, et des légats qui refusaient la satisfaction qu'offrait le comte de Toulouse. Innocent III écrit aussitôt aux légats et leur enjoint d'assembler un concile, d'y convoquer tous les archevêques, abbés, barons, consuls et recteurs qu'ils jugeront à propos, et de lui envoyer leur avis concernant les réclamations du roi d'Aragon. Et par une autre lettre il ordonne à Simon de Montfort de rendre à ce prince et à ses vassaux toutes les seigneuries dont il s'est emparé, « de « crainte, » lui dit-il, « qu'en les retenant injustement, on « ne pense que vous avez travaillé pour votre propre avan- « tage et non pour la cause de la foi. »

Mais pendant que le pape écrivait ces lettres, un concile s'était réuni à Lavaur (1) sur la demande du roi d'Aragon, qui, dans une requête écrite, suppliait les prélats de rendre aux comtes de Toulouse, de Comminges et de Foix, ainsi qu'au vicomte Gaston de Béarn, les terres qu'on leur avait prises et de les rétablir dans la communion de l'Église, au prix de telle satisfaction qu'on jugerait convenable d'imposer; ajoutant que si par cas l'Église n'écoutait point sa prière pour la personne de Raymond, elle voulût bien du moins ne pas rejeter celle qu'il faisait pour le fils. Mais le concile répondit que Raymond, en manquant à tous ses serments, en attaquant l'Église, en s'alliant aux hérétiques et routiers, n'était plus digne de faveur; que quant aux comtes de Foix et de Comminges et à Gaston de Béarn, s'ils se conduisaient de manière à mériter l'absolution, l'Église ne leur dénierait point justice, au cas où ils auraient quelque plainte à former.

Le roi d'Aragon, ayant reçu cette réponse, déclara qu'il en appelait à la clémence du saint-siége, et qu'il prenait

(1) *Concilium Vaurence*, janvier 1213.

sous sa protection ceux en faveur desquels il avait réclamé.

Cependant, quoiqu'on fût convenu d'une trève pendant tout le temps que ce concile durerait, les hérétiques, enhardis par la présence de ce prince, ne cessaient d'attaquer les croisés, les pillaient et tuaient, sans que ni lui ni ses protégés fissent le moindre effort pour empêcher ces agressions (1).

Avant de quitter Lavaur, les prélats envoyèrent des députés au pape, avec une lettre portant que si le pays enlevé aux comtes excommuniés était rendu soit à eux, soit à leurs héritiers, une ruine incalculable deviendrait imminente pour le clergé et pour l'Église. Les archevêques et évêques des provinces d'Arles, d'Aix et de Bordeaux écrivirent dans le même sens.

L'archevêque de Narbonne exhorta le roi d'Aragon à ne point prendre les armes pour la défense de Raymond, et le menaça d'anathème s'il ne se rendait point à ses exhortations. Le pape lui écrivit aussi pour lui reprocher sa conduite en cette affaire et pour lui ordonner de conclure une trève avec le comte de Montfort, en attendant l'arrivée d'un légat *à latere* qui serait chargé de faire rendre justice entière à tous ceux qui auraient quelque plainte à former.

---

(1) Quoique la croisade n'eût pour but que l'extirpation de l'hérésie dans les provinces du Midi, un grand nombre de catholiques de ces contrées fit dans cette guerre cause commune avec les hérétiques, qui étaient leurs compatriotes, leurs amis, leurs parents, contre des troupes qui leur étaient étrangères par les mœurs, par le langage, et dont la présence dans le pays réveilla cette antipathie de races qui est en général si vive et si durable. Aussi le comte de Montfort fut-il souvent trahi. La première trahison dont parle Pierre de Vaulx-Cernay fut celle de Gérard de Pépieux, auquel Montfort avait confié la garde de plusieurs châteaux, et qui tout à coup, se tournant contre lui, alla s'emparer du château de Puisserguier, à deux lieues de Béziers, fit précipiter la garnison dans le fossé, s'enfuit presque aussitôt, emmena prisonniers deux chevaliers du comte auxquels il fit arracher les yeux, couper les oreilles, le nez, la lèvre supérieure, et qu'il renvoya nus vers leur maître, pendant une nuit glaciale, au milieu de l'hiver.

Mais le sort en était jeté. Ce prince rentre en Espagne, y rassemble une armée, repasse les Pyrénées, vient joindre à Toulouse les troupes de Raymond, des comtes de Foix et de Comminges, et marche sur Muret (1).

Le comte de Montfort se trouvait à Fanjeaux lorsqu'il apprit le siége de Muret par l'armée des confédérés. Quoiqu'il n'eût que huit cents chevaux et quelques fantassins, il partit aussitôt, et, passant par l'abbaye de Bolbonne, il entra dans l'église, pria longtemps, posa son épée sur l'autel, et la reprit en disant : « Seigneur qui m'avez choisi, « tout indigne que j'en étais, pour conduire cette guerre, « je prends en ce jour mes armes sur votre autel, afin que « je triomphe dans les combats que je livre pour vous. » Il se rendit ensuite à Saverdun, où il passa la nuit. Le lendemain, au point du jour, il appela son chapelain, se confessa et fit son testament, qu'il envoya à l'abbé de Bolbonne avec prière de le transmettre au pape s'il venait à périr. Ensuite il entendit la messe, et le soir il entra dans Muret, où le vicomte de Corbeil et quelques chevaliers vinrent se joindre à lui.

Cependant les prélats dont il était accompagné envoyèrent des députés au camp des assiégeants pour prier le roi d'Aragon de prendre en pitié la sainte Église et de ne pas refuser la paix; mais il ne voulut rien écouter.

Malgré l'échec de cette tentative, ils résolurent le lendemain d'aller nu-pieds trouver ce prince, et chargèrent un religieux d'aller le prévenir. Comme ils se disposaient à

---

(1) Petite ville à quatre lieues de Toulouse. Peu de temps avant l'arrivée du roi d'Aragon, le comte Raymond attaqua une citadelle assez faible qui se trouvait aux environs de Toulouse, et que défendaient quelques chevaliers du parti de Montfort. Ceux-ci, se voyant réduits à la dernière extrémité, se rendirent sous la condition qu'on leur laisserait la vie et les membres. Cette condition fut acceptée avec serment de la part de Raymond, qui ne les fit pas moins pendre.

sortir de Muret, une troupe d'ennemis se précipita vers les portes et entra dans le bourg.

Alors Montfort dit aux prélats : « Vous voyez que vous ne « gagnez rien et qu'il y a déjà grand tumulte ; c'est assez, « c'est trop endurer d'affronts ; il est temps que vous nous « donniez permission de combattre. »

Avant de marcher au combat, il entra dans l'église, où l'évêque d'Uzès célébrait la messe, et s'étant mis à genoux : « Mon Dieu, » dit-il tout haut, « je vous offre et vous donne « mon âme et mon corps. » Et ayant été joindre ses chevaliers, qui se tenaient tout prêts, il sortit avec eux de la place ; et comme ils étaient peu nombreux, l'un d'eux lui conseilla de les faire compter pour savoir combien ils étaient. « Il n'en « est pas besoin, » répondit Montfort, « nous sommes assez « pour vaincre avec l'aide de Dieu (1). »

Foulques, évêque de Toulouse, parut en même temps, ayant sa mître sur la tête et tenant en main le crucifix. A cette vue, tous mirent pied à terre pour venir adorer le Sauveur et baiser son image. Mais l'évêque de Comminges, voyant que le temps s'écoulait, prit la croix des mains de Foulques, monta sur un tertre, harangua la troupe en peu de mots et la bénit. Aussitôt les croisés s'embrassèrent, se pardonnant les uns aux autres tout ce qu'ils pouvaient avoir de mutuels sujets de plainte, et marchèrent à l'ennemi, tandis que les évêques, les abbés, les clercs et le *frère*

---

(1) Cette troupe de chevaliers ne comptait, ainsi que je l'ai dit plus haut, qu'environ huit cents hommes, mais tous aguerris et éprouvés dans maints combats. Parmi eux se trouvait le fameux Guillaume des Barres, le seul qui eût jamais lutté corps à corps avec succès contre Richard-Cœur-de-Lion. L'infanterie, qui était presque nulle, fut laissée dans Muret pour veiller à sa défense. Les forces réunies du roi d'Aragon et des comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, s'élevaient à plus de deux mille chevaliers et à quarante mille hommes d'infanterie. En considérant cette énorme disproportion entre les troupes de Montfort et l'armée de ses ennemis, on demeure étonné de l'audace et de la confiance des croisés.

Dominique, prieur de Prouille, se retiraient dans l'église de Muret pour implorer la faveur du Très-Haut.

L'armée des Catalans, des Aragonais et des Toulousains était rangée en bataille dans la plaine et présentait un immense front. Montfort, après avoir divisé sa troupe en trois escadrons, alla droit au centre de l'ennemi. Son espérance, après celle qu'il mettait en Dieu, était de couper de part en part les lignes des confédérés, d'y jeter l'épouvante et le désordre par la hardiesse de son attaque, et de profiter de tous ces hasards que l'œil des grands capitaines découvre dans l'horreur d'une mêlée (1). Le premier escadron, lancé à toute bride, culbute les premiers rangs, et le second, qui le suit de près, pénètre jusqu'au milieu de l'armée ennemie. Alain de Rouci et Florent de Ville, qui cherchaient le roi d'Aragon, apercevant un chevalier couvert de son armure, s'élancent contre lui; Alain lui porte un coup de lance et le renverse; le roi, qui avait changé d'armes pour ne pas être reconnu, se montre tout à coup entouré de l'élite des siens; mais les deux chevaliers se font jour jusqu'à lui et l'étendent mort aux pieds de leurs chevaux.

Montfort, voyant que ces deux escadrons étaient tellement mêlés avec les ennemis qu'on ne distinguait plus les uns d'avec les autres, prend en flanc les Aragonais afin d'achever leur défaite, renverse tout sur son passage, et met en pleine déroute l'armée des confédérés. Un corps d'infanterie, qui tentait de prendre la ville, est en partie sabré par les vainqueurs; le reste prend la fuite et se dirige vers Toulouse (2).

Montfort, après l'action, se fait conduire à l'endroit où le

(1) Le P. Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, chap. v.

(2) On porte à vingt mille hommes la perte que les princes confédérés éprouvèrent dans cette bataille, qui eut lieu le 13 septembre 1213.

roi d'Aragon avait été tué ; et ayant reconnu le cadavre de ce prince qui gisait sur le sol, il descend de cheval, verse des larmes, le fait enlever pour lui donner la sépulture, se dirige ensuite nu-pieds vers Muret, va dans l'église remercier Dieu, fait vendre son cheval et ses armes et en donne l'argent aux pauvres.

Cette victoire porta un coup mortel aux affaires de Raymond, qui cependant essaya de lutter encore à la faveur des soulèvements qui éclatèrent çà et là et qui tenaient sans cesse en haleine les troupes des croisés.

Cependant le cardinal de Bénévent, envoyé par le pape en qualité de légat, arriva dans le Languedoc, réconcilia à l'église les comtes de Foix, de Comminges et Gaston de Béarn qui lui remirent en ôtage quelques-uns de leurs châteaux, et reçut la soumission des habitants de Toulouse.

Le comte de Montfort, qui venait de recevoir une nombreuse armée, dompta tous les vassaux et gentilshommes qui tenaient encore le parti de Raymond dans le Querci, le Rouergue et le Périgord.

Après cette campagne et les négociations du cardinal, on tint un concile à Montpellier (1) pour délibérer sur le

(1) Au mois de décembre 1214. Ce concile fit quarante-six canons. Les sept premiers concernent les évêques, les bénéficiers et les autres membres du clergé à qui l'on prescrit une forme d'habits simples et modestes.— Le *huitième* de ces canons fait expresse défense aux chapitres de recevoir des laïques pour chanoines, et de leur donner la prébende ou portion canonicale du pain et du vin. — Le *neuvième* défend à tout religieux d'avoir rien en propre, même avec la permission de leurs supérieurs, puisqu'ils n'ont pas le pouvoir de la donner. — Le *vingt-deuxième* canon et les onze suivants renouvellent tout ce qui avait été réglé à différentes époques pour la sûreté publique, et plus récemment pour le maintien de la paix entre les seigneurs et les communes du pays. On décerne les peines les plus sévères contre ceux qui la violent, et l'on exhorte à les poursuivre par le glaive spirituel et par le glaive temporel. — Le *quarante-cinquième* proscrit les associations et les confréries établies sans la permission du seigneur ou de l'évêque. — Le *quarante-sixième* prescrit quelques moyens pour l'extinction de l'hérésie.

choix de la personne à qui l'on devrait confier la garde et le commandement du comté de Toulouse. Le comte de Montfort fut nommé tout d'une voix; l'assemblée ne s'en tint pas là : elle pressa le cardinal de donner en même temps l'investiture à ce comte, en déclarant Raymond déchu de ses états.

Le cardinal ayant répondu qu'il n'était point muni de pouvoirs suffisants pour faire un acte de cette importance, on fit sur-le-champ partir l'archevêque d'Embrun pour aller faire cette demande au pape; mais Innocent III ne fit que confirmer la nomination de Montfort, en lui laissant tous les revenus des pays confiés à sa garde, et différa de prononcer sur la question d'investiture jusqu'au concile général qu'il venait d'indiquer pour le mois de novembre suivant.

Le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, arriva dans le Languedoc avec une suite de nouveaux croisés, parmi lesquels étaient l'évêque de Beauvais, les comtes de Saint-Paul, de Ponthieu, de Séez, Robert d'Alençon, Mathieu de Montmorency. On craignit un moment qu'il ne renouvelât la guerre et qu'il ne voulût s'approprier les conquêtes qu'avait faites Montfort; mais il passa ses quarante jours de pèlerinage sans entreprendre aucune expédition, et se borna à faire démanteler Toulouse et Narbonne.

Le concile œcuménique de Latran (1) s'ouvrit le 11 no-

---

(1) Cette basilique est la première de Rome et du monde chrétien, puisqu'elle est l'église du souverain-pontife comme évêque de Rome; c'est pour cette raison qu'on l'appelle l'*église mère*, comme le montre l'inscription suivante, placée dans le portique :

Dogmate papali datur simul et imperiali
Ut sim cunctarum mater et caput ecclesiarum.

L'église et le palais de Latran occupent, sur le mont Célien, l'emplacement du palais du consul Latéranus, d'où ils tirent leur nom. Comme Constantin fit bâtir cette basilique, on l'appela également Basilique de

vembre (1). Il s'y trouva quatre cent douze évêques ou archevêques de toutes les parties de la chrétienté, plus de huit cents abbés ou prieurs, et un grand nombre de procureurs pour les absents; il y avait les ambassadeurs de Frédéric II, roi de Sicile, élu empereur d'Allemagne; de Henri de Flandre, empereur de Constantinople; des rois de France, d'Angleterre, de Hongrie, de Jérusalem (2), du jeune roi d'Aragon, dont le père avait péri à la bataille de Muret; de beaucoup d'autres princes et de plusieurs villes.

On dressa dans ce concile, qui ne finit que le 30 du même mois, soixante-dix canons dans le premier desquels on fit en ces termes l'exposition de la foi catholique, à cause de l'hérésie des Albigeois :

« Nous croyons fermement et nous confessons simple-« ment qu'il n'y a qu'un seul vrai Dieu, éternel, immense, « tout-puissant, immuable, incompréhensible et ineffable, « le Père, le Fils et le Saint-Esprit; trois personnes à la « vérité, mais qui ne font qu'une essence, une substance, « une nature très-simple... Principe unique de tout ce qui « existe, créateur de toutes les choses invisibles et visibles, « spirituelles et corporelles, qui, par sa toute-puissance, « a tiré de rien au commencement du temps deux sortes de « créatures, la spirituelle et la corporelle, à savoir les anges « et le monde, et ensuite la nature humaine, comme par-« ticipant de l'esprit et du corps dont elle est composée...

« Cette sainte Trinité, qui est indivisible selon l'essence « commune aux trois personnes et distinguée selon les pro-« priétés personnelles, a donné au genre humain la doc-« trine du salut, par la révélation qu'elle en a faite à Moïse

---

Constantin. (Voyez, pour plus amples détails, la *Chronologie historique des papes*, par M. de Mas Latrie, p. 240 et 242.)

(1) An 1215.

(2) Quoique cette ville fût au pouvoir des infidèles, le prince chrétien qui résidait alors à Acre portait le titre de roi de Jérusalem.

« et aux saints prophètes et à ses autres serviteurs, dans les « temps que sa divine sagesse avait réglés.

« Enfin Jésus-Christ, fils unique de Dieu, qui a été « incarné par la vertu commune à toute la Trinité, conçu « de Marie, toujours vierge, par l'opération du Saint-Es-« prit, fait homme véritable, composé d'une âme raison-« nable et d'un corps humain qui est une personne en deux « natures, nous a enseigné plus clairement le chemin de la « vie. Immortel et impassible qu'il est selon sa divinité, il « s'est fait passible et mortel selon son humanité; il a même « souffert pour le salut du genre humain sur le bois de la « croix; il est mort; il est descendu aux enfers; il est res-« suscité des morts, et il est monté au ciel; mais il est des-« cendu en âme. Il est ressuscité dans son corps, et il est « également monté au ciel en l'un et en l'autre. Il doit venir « à la fin des siècles juger les vivants et les morts, et rendre « à chacun selon ses œuvres, tant aux réprouvés qu'aux « élus; et eux tous ressusciteront dans leurs propres corps « qu'ils ont pendant leur vie, afin qu'ils reçoivent selon « leurs mérites, soit bons, soit mauvais, les uns le supplice « éternel avec le démon, les autres la gloire éternelle avec « Jésus-Christ.

« Il n'y a qu'une Église universelle des fidèles, hors de « laquelle personne n'est sauvé; dans laquelle Jésus-Christ « est en même temps le prêtre et la victime, dont le corps « et le sang sont véritablement contenus au sacrement de « l'autel sous les espèces du pain et du vin; le pain, par la « puissance divine, étant transsubstancié en son corps et le « vin en son sang, afin que pour rendre parfait le mystère « de l'unité, nous recevions de sa substance ce qu'il a reçu « de la nôtre. Personne ne peut être ministre de ce sacre-« ment pour consacrer que le prêtre légitimement ordonné « selon la puissance des clefs de l'Église, que le même « Jésus-Christ a données à ses apôtres et à ses successeurs.

« Le sacrement de baptême qui est conféré par l'eau, « avec l'invocation de la Trinité individuelle, le Père, le « Fils et le Saint-Esprit, suivant la forme de l'Église, est « un moyen de salut tant pour les enfants que pour les « adultes, qui que ce soit qui le confère dans les règles.

« Et si quelqu'un tombe en péché après le baptême, il « peut toujours s'en relever par une véritable pénitence. « Ce ne sont pas seulement les vierges et les personnes qui « vivent dans la continence, mais aussi les personnes ma- « riées, quand elles se rendent agréables à Dieu par une foi « droite et par leurs bonnes œuvres, qui méritent de par- « venir à la vie éternelle (1).

« ... Nous anathématisons, » ajoute le concile dans le troisième canon, « toute hérésie contraire à la foi sainte, « orthodoxe, catholique, que nous venons d'énoncer. » Et il ordonne que les hérétiques qui seront condamnés seront abandonnés aux puissances séculières pour recevoir leur punition; que ceux qui seront seulement suspects d'héré- sie, s'ils ne se justifient pár une purgation convenable, seront excommuniés, et s'ils demeurent un an dans cet état, condamnés comme hérétiques; que les puissances sécu- lières seront averties et même, au besoin, contraintes par censures de prêter serment publiquement qu'elles chasse- ront de leurs terres tous les hérétiques notés par l'Église; que si le seigneur temporel, étant admonesté, néglige d'en purger sa terre, il sera excommunié par le métropolitain et ses comprovinciaux; et s'il ne satisfait dans l'année, on en avertira le pape, afin qu'il déclare ses vassaux absous du serment de fidélité, et qu'il expose sa terre à la conquête des catholiques pour la posséder paisiblement après en avoir

(1) On voit par le choix de ces dogmes, rappelés comme articles de foi, que le concile avait principalement en vue les erreurs des nouveaux sectaires.

chassé les hérétiques, et la conserver dans la pureté de la foi, sauf le droit du seigneur principal, pourvu que lui-même n'apporte aucun obstacle à l'exécution de ce décret (1).

C'est dans le vingt-et-unième canon que sont intimés les deux préceptes de la confession annuelle et de la communion pascale : « *Omnis utriusque sexus fidelis,* que tout « fidèle de l'un et de l'autre sexe étant parvenu à l'âge de « discrétion confesse seul ses péchés sincèrement (*fideli-* « *ter*), au moins une fois l'année, au propre prêtre (2), et « qu'il s'efforce d'accomplir la pénitence qui lui aura été « enjointe, recevant avec respect, au moins à Pâques, le « sacrement de l'Eucharistie, si ce n'est que de l'avis du « propre prêtre il ne juge, pour une cause raisonnable, s'en « devoir abstenir quelque temps; autrement, que l'entrée « de l'église lui soit interdite pendant sa vie, et qu'à sa mort « il soit privé de la sépulture commune aux chrétiens... »

Dans ce grand concile, dont les décrets sont fameux chez les canonistes, parce qu'ils ont servi de fondement à la discipline qui s'est observée depuis, on régla, entre autres choses, la manière de procéder en matière criminelle contre les ecclésiastiques. (VIIIe canon) (3).

---

(1) « L'Église, » dit Fleury, « semble ici entreprendre sur la puissance séculière; mais il faut se souvenir qu'à ce concile assistaient les ambassadeurs de plusieurs souverains, qui consentaient à ces décrets au nom de leurs maîtres. »

(2) *Proprio sacerdoti*, c'est-à-dire au curé de la paroisse.

(3) Dans les siècles antérieurs, les procédures concernant les affaires ecclésiastiques se réduisaient à celles que l'on voit dans les conciles dont nous avons les actes, comme le concile d'Éphèse et le concile de Calcédoine. Quelqu'un formait une plainte par une requête; l'accusé était cité trois ou quatre fois, afin d'avoir lieu de se défendre. S'il refusait opiniâtrément de comparaître, la contumace était un crime punissable des dernières peines, c'est-à-dire de la déposition ou de l'excommunication. S'il comparaissait, il était interrogé et entendu dans sa défense. On lui produisait les témoins et les écritures proposées contre lui. Enfin, les évêques rendaient leur jugement. Les notaires de l'Église, c'est-à-dire des

L'empêchement de parenté relativement au mariage fut restreint du septième degré au quatrième. (L[e] canon.)

---

diacres ou des lecteurs exercés à écrire en notes, rédigeaient fidèlement le procès-verbal de tout ce qui avait été fait et dit par les juges et les parties, les faisant parler directement et rapportant tout, mot pour mot, jusqu'aux interruptions et acclamations. On insérait dans ce procès-verbal les pièces qui avaient été lues, et ce procès-verbal était conservé pour faire foi à toujours de la régularité des jugements. Telle était l'ancienne forme des jugements ecclésiastiques.

Vers le XII[e] siècle, l'étude du droit civil fit emprunter les formalités des lois pour les appliquer aux affaires ecclésiastiques. Ainsi, on prit pour des accusations en forme et des inscriptions, les plaintes par écrit dont il était parlé dans les canons, surtout dans les fausses décrétales, où l'on avait inséré une loi du Code Théodosien concernant l'accusation par inscription. (Voy. *Institution au droit ecclésiastique*, par Fleury, t. II, chap. XV.)

Le huitième canon du concile de Latran, *de inquisitionibus*, règla, ainsi qu'il suit, la manière de procéder, pour la poursuite et la punition des crimes, *qualiter et quomodo debeat prælatus procedere ad inquirendum et puniendum subditorum excessus :* Sur la diffamation publique, c'est-à-dire sur la voix publique, le supérieur doit informer d'office; mais celui contre lequel il informe doit être présent, à moins qu'il ne se soit absenté par contumace; le juge doit lui exposer les articles sur lesquels il se propose d'informer, afin qu'il ait la faculté de se défendre; il doit lui déclarer non-seulement les dépositions, mais les noms des témoins, et recevoir ses exceptions et ses défenses légitimes. Ce canon ajoute qu'il y a trois manières de procéder en matière criminelle : l'*accusation*, qui doit être précédée d'une inscription légitime de la part de celui qui accuse; la *dénonciation*, qui doit être précédée d'une admonition charitable, et l'*inquisition*, c'est-à-dire l'*information d'office*, qui doit être précédée de la diffamation publique.

Ce canon est célèbre, car il est devenu le fondement de toute la procédure criminelle dans les cours et tribunaux séculiers, qui ont emprunté la manière de procéder des cours ecclésiastiques, non-seulement pour le criminel, mais encore pour le civil.

On voit dans le trente-huitième canon, *de scribendis actis ut probari possint*, le dénombrement des procédures qui étaient alors en usage. Il est ordonné au juge, tant dans les affaires ordinaires qu'extraordinaires, de faire écrire avec fidélité par une personne publique ou par deux autres personnes capables, tous les actes du procès, savoir : les citations, les délais, les récusations, les exceptions, les demandes et les réponses, les interrogations et les aveux, les dépositions des témoins, les productions de pièces, les interlocutoires, les appels, les renonciations, les conclusions, et tout le reste. Le tout doit être écrit par ordre, en marquant les lieux, les temps et les personnes; et une copie doit en être délivrée aux

On condamna les mariages clandestins, et, pour y obvier, on rendit générale la coutume particulière de quelques lieux, et déjà usitée en France, en ordonnant que les mariages, avant d'être contractés, seraient annoncés publiquement par les curés dans les églises. (LIe canon.)

Comme on avait défendu aux laïques d'usurper les droits des clercs, on voulut pareillement que les clercs n'usurpassent point les droits des laïques. C'est pourquoi il fut défendu à tous les ecclésiastiques, *universis clericis*, d'étendre leur juridiction au préjudice de la justice séculière, afin de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

On défendit aussi aux ecclésiastiques de prononcer un jugement de sang, *sententiam sanguinis nullus clericus dictet aut proferat*. (XVIIIe canon.)

Raymond VI, comte de Toulouse, accompagné de son fils, était venu à ce concile ainsi que le comte de Foix, pour demander la restitution de leurs biens. Quelques voix éloquentes s'élevèrent en leur faveur; mais la majorité fut d'un avis contraire, disant que c'en était fait de la foi catholique dans le Languedoc si leur demande était accueillie. Le concile déclara donc Raymond déchu de ses fiefs, qui étaient définitivement transférés au comte de Montfort, et lui assigna une pension de 400 marcs d'argent, à condition qu'il vivrait hors de ses anciens domaines. La comtesse sa femme, princesse d'une réputation saine et bonne catholique, fut maintenue en possession des biens qui formaient sa dot; le marquisat de Provence fut réservé pour être remis au jeune Raymond, leur fils, lorsqu'il serait parvenu à sa

---

parties, *omnia sic conscripta partibus tribuantur*; et les originaux resteront entre les mains des écrivains.

Le quarante-huitième canon est relatif à la récusation du juge : *De modo recusandi judicem*.

majorité, s'il se montrait fidèle à l'Église. L'affaire du comte de Foix fut renvoyée par le pape à un autre examen, ainsi que celle qui concernait le comte de Comminges.

Quelque temps après la clôture du concile, le jeune Raymond étant allé prendre congé du pape, ne lui cacha point que se croyant injustement privé du domaine de ses ancêtres, il ferait tous ses efforts pour tâcher de les recouvrer. Innocent III, touché du malheur, de l'innocence et de la noble franchise de ce jeune seigneur, le bénit en lui disant: « Mon fils, dans toutes vos actions, puissiez-vous bien com« mencer et mieux finir encore! »

Le comte de Montfort ne jouit pas longtemps de ses nouvelles possessions : plusieurs villes se révoltèrent; la plupart des seigneurs du pays prirent parti pour leur ancien suzerain; Toulouse ouvrit ses portes à Raymond, et Montfort fut tué au siége de cette place le 25 juin 1218.

Au milieu du fracas de toutes ces guerres, le prieur de Notre-Dame-de-Prouille n'avait cessé de prêcher la foi dans les villes et les campagnes, marchant à la conquête des âmes au péril de sa vie, et accablant l'hérésie du spectacle de son apostolat (1). Ce fut de sa piété, de sa ferveur, de son zèle que naquirent, dans ces temps malheureux, l'institution du rosaire (2) et l'ordre célèbre des *Frères prêcheurs*, dont il posa les premiers fondements à Toulouse en l'année 1215, tandis que François d'Assise fondait en Italie celui des *Frères mineurs* (3).

---

(1) *Expugnans hæresim, verbis, exemplis, miraculis.* (Voy. la *Vie de saint Dominique*, par Thierry d'Apolda.)

(2) Voy. sur les origines du rosaire la dissertation du P. Mamachi, dans les *Annales de l'ordre des Frères prêcheurs*, t. Ier, p. 316 et suivantes.)

(3) « Une merveilleuse correspondance, » dit le P. Lacordaire (*Vie de saint Dominique*, chap. VII), « avait été établie, à leur insu, entre ces deux hommes, et la fraternité de leur carrière subsista jusqu'en des événements qui suivirent leur mort... Presqu'à la même époque où Dominique posait à Notre-Dame-de-Prouille, au pied des Pyrénées, les fondements de son

D'autres événements importants s'étaient passés dans le royaume quelque temps auparavant.

---

ordre, François jetait les fondements du sien à Notre-Dame-des-Anges, au pied des Apennins. Un sanctuaire antique de la bienheureuse Vierge, mère de Dieu, avait été pour tous deux l'humble et douce pierre angulaire de leur édifice. Notre-Dame-de-Prouille était le lieu chéri entre tous par Dominique; Notre-Dame-des-Anges était le coin de terre auquel François avait réservé une place d'affection dans l'immensité de son cœur, détaché de toute chose visible. L'un et l'autre avaient commencé leur vie publique par un pèlerinage à Rome; l'un et l'autre y retournèrent pour solliciter du souverain-pontife l'approbation de leurs ordres. Innocent III les rebuta d'abord tous les deux, et la même vision le contraignit de donner à tous les deux une approbation verbale et provisoire. Le même souverain-pontife, Honorius III, confirma leurs instituts par des bulles apostoliques; le même encore, Grégoire IX, les canonisa. Enfin les deux plus grands docteurs de tous les siècles fleurirent ensemble sur leurs tombeaux; saint Thomas sur celui de Dominique; saint Bonaventure sur celui de François.

« Cependant ces deux hommes, dont les destinées offraient au ciel et à la terre de si admirables harmonies, ne se connaissaient pas. Tous deux habitaient Rome au temps du quatrième concile de Latran, et il ne paraît pas que le nom de l'un eût jamais frappé l'oreille de l'autre. Une nuit Dominique étant en prière, selon sa coutume, vit Jésus-Christ irrité contre le monde, et sa mère qui lui présentait deux hommes pour l'apaiser. Il se reconnut pour l'un d'eux; mais il ne savait pas qui était l'autre; et le regardant attentivement, l'image lui en demeura présente. Le lendemain, dans une église, on ignore laquelle, il aperçut sous un froc de mendiant la figure qui lui avait été montrée la nuit précédente, et courant à ce pauvre, il le serra dans ses bras avec une sainte effusion entrecoupée de ces paroles : « *Vous êtes mon compagnon, vous marcherez avec moi; tenons-nous ensemble, et nul ne pourra prévaloir contre nous.* » Il lui raconta ensuite la vision qu'il avait eue, et leur cœur se fondit l'un dans l'autre entre ces embrassements et ces discours.

« Le baiser de Dominique et de François, » ajoute M. Lacordaire, « s'est transmis de génération en génération sur les lèvres de leur postérité. Une jeune amitié unit encore aujourd'hui les Frères prêcheurs aux Frères mineurs. Ils se sont rencontrés dans des offices semblables sur tous les points du monde; ils ont bâti leurs couvents aux mêmes lieux; ils ont mendié aux mêmes portes; leur sang, répandu pour Jésus-Christ, s'est mêlé mille fois dans le même sacrifice et la même gloire; ils ont couvert de leurs livrées les épaules des princes et des princesses; ils ont peuplé à l'envi le ciel de saints; leurs vertus, leur puissance, leur renommée, leurs besoins se sont touchés sans cesse et partout; et jamais un souffle de jalousie n'a terni le cristal sans tache de leur amitié six fois séculaire. Ils se sont répandus ensemble dans le monde comme s'étendent et s'entre-

Le roi Jean d'Angleterre ayant refusé de reconnaître le cardinal Langton pour archevêque de Cantorbéry, nonobstant les plus pressantes sollicitations du pape, avait vu ses états mis en interdit, et avait été frappé d'anathème. Ses violences contre le clergé, sa conduite immorale et ses cruautés ayant comblé la mesure, Innocent III s'était enfin résolu à prononcer contre lui une sentence de déposition, avait chargé de son exécution Philippe-Auguste, et lui avait déféré le trône d'Angleterre. Le roi de France avait fait aussitôt de grands préparatifs pour cette expédition; et Jean, de son côté, avait réuni soixante mille hommes à Douvres pour résister à l'invasion; mais, comme il comptait peu sur leur fidélité, il n'avait pas craint d'implorer le secours d'un prince sarrasin qui régnait sur le Maroc et qui, maître d'une partie de l'Espagne, tenait sa cour à Cordoue, et de lui offrir d'être son tributaire, de se recon-

---

lacent les rameaux joyeux de deux troncs pareils en âge et en force; ils se sont acquis et partagé l'affection des peuples, comme deux frères jumeaux reposent sur le sein de leur unique mère; ils sont allés à Dieu par les mêmes chemins, comme deux parfums précieux montent à l'aise au même point du ciel. Chaque année, lorsque le temps ramène à Rome la fête de saint Dominique, des voitures partent du couvent de Sainte-Marie-sur-Minerve, où réside le général des dominicains, et vont chercher au couvent d'*Ara-Cœli* le général des franciscains. Il arrive accompagné d'un grand nombre de ses frères. Les dominicains et les franciscains, réunis sur deux lignes parallèles, se rendent au maître-autel de la Minerve, et après s'être salués réciproquement, les premiers vont au chœur, les seconds restent à l'autel pour y célébrer l'office de l'ami de leur père. Assis ensuite à la même table, ils rompent ensemble le pain qui ne leur a jamais manqué depuis six siècles; et le repas terminé, le chantre des Frères mineurs et celui des Frères prêcheurs chante de concert, au milieu du réfectoire, cette antienne : « *Le séraphique François et l'apostolique Dominique nous ont enseigné votre loi, ô Seigneur!* » L'échange de ces cérémonies se fait au couvent d'*Ara-Cœli* pour la fête de saint François, et quelque chose de pareil a lieu par toute la terre, là où un couvent de dominicains et un couvent de franciscains s'élèvent assez proche l'un de l'autre pour permettre à leurs habitants de se donner un signe visible du pieux et héréditaire amour qui les unit. »

Quelle admirable fraternité! et quel admirable récit!

naître son vassal, et même d'embrasser la religion de Mahomet. Tant d'infamie, tant de lâcheté avaient indigné le noble cœur du Sarrasin, et le refus le plus dédaigneux, le plus humiliant avait flétri cette démarche impie.

Cependant le légat Pandolphe était passé en Angleterre pour traiter avec le roi Jean, car la sentence de déposition n'avait eu réellement pour but que d'amener ce prince à se soumettre à l'autorité de l'Église, et à rétablir les ecclésiastiques dans leurs biens et leurs droits. Jean s'était soumis, avait juré d'obéir aux ordres du pape, de réparer les dommages qu'il avait faits aux églises; il avait en outre « donné et conféré à Dieu, aux saints apôtres Pierre et Paul, à l'église romaine et au pape Innocent III, le royaume d'Angleterre et d'Irlande avec tous leurs droits et dépendances, afin de gagner l'indulgence de tous ses péchés (1); » et, après avoir remis cette charte au légat, il avait fait hommage-lige, promis d'être fidèle à son suzerain, de suivre en tout ses avis, et de défendre tous les domaines de saint Pierre et spécialement le royaume qui lui était confié.

Pandolphe était alors revenu en France pour annoncer au roi ce qui s'était passé et le prier de renoncer à son expédition, attendu que les états de Jean n'étaient plus qu'un fief de l'église romaine.

Philippe-Auguste, irrité de cet arrangement, avait d'abord voulu poursuivre son entreprise, et avait réuni ses troupes à Boulogne où l'on devait s'embarquer. Mais Fernand, comte de Flandre, ayant désapprouvé l'expédition en termes assez vifs et refusé d'y prendre part, Philippe avait tourné ses armes contre lui et tenait Gand assiégé, lorsque des vaisseaux anglais vinrent enlever ou brûler sa flotte qui, côtoyant l'armée pour lui fournir des vivres, était

---

(1) Voy. Rimer, *Fœdera*, t. Ier. An 1213.

entrée dans le port de Dam (1). Les Anglais avaient même osé descendre à terre pour s'emparer de cette ville.

Le roi, prévenu du désastre, s'était empressé d'accourir, avait battu les ennemis, pris ou tué un grand nombre d'hommes, et forcé le reste à se rembarquer, puis il avait soumis plusieurs villes de Flandre.

Une coalition s'était formée. Les comtes de Boulogne, de Hollande, de Flandre, de Namur et de Luxembourg, les ducs de Brabant, de Lorraine et de Limbourg, l'empereur Othon et un représentant du roi d'Angleterre, s'étaient assemblés à Bruges, et avaient dressé leur plan de campagne contre le roi de France. Le succès leur avait paru tellement assuré que, par avance et pour éviter toute contestation, ils avaient fait les lots du territoire que devait prendre chacun d'eux.

Les choses ainsi réglées, Jean d'Angleterre était venu envahir l'Anjou et le Poitou, tandis que l'autre armée des confédérés menaçait la frontière du côté de la Flandre.

Cette formidable coalition avait inspiré de sérieuses craintes à Philippe-Auguste. Un parlement s'était tenu à Soissons pour délibérer sur les opérations militaires et passer la *monstre* ou revue des troupes. D'après le plan qu'on avait arrêté, le prince Louis s'était porté contre l'armée anglaise, l'avait battue, mise en déroute, et avait fait rentrer dans le devoir le Poitou et l'Anjou.

Pendant ce temps, l'autre armée de France qui s'était d'abord avancée jusqu'à Tournai, était revenue sur ses pas pour n'être point enveloppée par les confédérés, et s'était retirée vers le pont de Bouvines, suivie de près par les ennemis.

Déjà la plus grande partie des troupes avait passé le

---

(1) Ou Damme, ville fortifiée des Pays-Bas, à deux lieues de Bruges, sur le canal de son nom.

pont, et le roi, ayant quitté ses armes, se reposait à l'ombre d'un frêne, près d'une église fondée en l'honneur de saint Pierre, lorsque des messagers, arrivant hors d'haleine, annoncèrent que le combat était engagé à l'arrière-garde, et que le vicomte de Melun, les archers, les cavaliers et les hommes de pied armés à la légère, qui soutenaient l'attaque, étaient en grand danger.

A cette nouvelle Philippe entra dans l'église, fit au Seigneur une courte prière, sortit pour revêtir ses armes, et, l'œil enflammé, le visage joyeux, il monta à cheval.

Le cri : *Aux armes! hommes de guerre, aux armes!* retentit partout dans les champs, et les trompettes résonnent; les cohortes qui avaient déjà passé le pont reviennent aussitôt. On rappelle l'étendard de Saint-Denis, qui devait marcher en tête dans les combats ; mais comme il ne paraît pas assez vite, on ne l'attend pas.

Le roi court au galop se placer en avant du front de bataille; il est suivi de Guillaume des Barres, la fleur des chevaliers, de Barthélemy de Roye, de Gautier-le-Jeune, de Pierre de Mauvoisin, de Gérard Scropha, d'Etienne de Longchamp, de Guillaume de Mortemar, de Guillaume de Garlande, du jeune Henri, comte de Bar, et d'un grand nombre d'autres, tous illustres par leur bravoure et leurs exploits.

Avant d'en venir aux mains, Philippe adresse aux siens cette courte harangue : « Tout notre espoir, toute notre « confiance sont placés en Dieu. Le roi Othon et son armée, « qui sont les ennemis et les destructeurs des biens de la « sainte Église, ont été excommuniés par le Seigneur pape : « l'argent qu'ils emploient pour leur solde est le produit « des larmes des pauvres et du pillage des églises de Dieu « et des clercs. Mais nous, nous sommes chrétiens; nous « jouissons de la communion et de la paix de la sainte « Église ; et, quoique pécheurs, nous sommes réunis à

« l'Église de Dieu, et nous défendons, selon notre pouvoir, « les libertés du clergé. Nous devons donc, avec confiance, « nous attendre à la miséricorde de Dieu, qui, malgré nos « péchés, nous accordera la victoire sur ses ennemis et les « nôtres. »

A ces mots, les chevaliers demandent au roi sa bénédiction ; il lève la main sur eux, et aussitôt les trompettes sonnent, et tous s'élancent tête baissée sur les rangs ennemis.

En ce moment le chapelain Guillaume-le-Breton (1) et un autre clerc, qui se tenaient en arrière du roi, entonnèrent le psaume : *Béni soit le Seigneur, mon Dieu, qui instruit mes mains au combat.*

Cependant l'évêque de Senlis, qui se trouvait à l'aile droite avec le duc de Bourgogne, le comte de Saint-Paul, Mathieu de Montmorency, le comte de Beaumont et cent quatre-vingts chevaliers de la Champagne, avait déjà fait engager l'action par cent cinquante hommes d'armes à cheval. Les Flamands, indignés d'être attaqués par une telle troupe et non par des chevaliers, ne bougèrent pas de leur rang ; mais, se voyant rudement assaillis, ils s'étaient ébranlés, avaient repoussé les hommes d'armes, et s'étant avancés, il y eut alors entre chevaliers une affreuse mêlée. Le duc de Bourgogne, ayant eu son cheval tué, fut renversé par terre ; mais relevé presque aussitôt, et, monté sur un autre cheval, il s'élança furieux contre les ennemis. Là se trouvait le comte de Saint-Paul, qui, après avoir enfoncé les escadrons flamands, était revenu à travers leurs rangs par un autre côté. Ce seigneur, épuisé de fatigue, s'était un moment retiré du combat pour prendre un léger repos ;

(1) C'est l'historien auquel j'emprunte le récit de cette bataille : *In ipsâ horâ stabant retro regem, non procul ab isto, capellanus qui scripsit hæc, et quidam clericus qui audito tubarum clangore cecinerunt psalmum : Benedictus Deus meus qui docet manus meas ad prælium.* Voy. le psaume 143.

mais ayant aperçu un de ses chevaliers entouré par les ennemis, et près de succomber, il se courba sur le cou de son cheval, qu'il embrassa de ses deux bras, et piquant de l'éperon, il fondit sur l'ennemi, parvint jusqu'à son chevalier; et là, se redressant, il tira son épée, dispersa ceux qui le cernaient, et le ramena sain et sauf.

On se battait depuis trois heures, et la victoire était encore douteuse. Fernand, comte de Flandre, accablé de blessures et renversé par terre, venait d'être fait prisonnier avec un grand nombre des siens; mais au centre le puissant corps d'armée de l'empereur Othon pressait Philippe-Auguste, qui se défendait vaillamment, pendant que les troupes qui avaient passé le pont revenaient et se mettaient successivement en bataille.

Les milices des communes, et notamment celles de Corbie, d'Amiens, de Beauvais, de Compiègne et d'Arras vinrent en toute hâte à l'endroit où elles voyaient la bannière royale, qui se distinguait par des fleurs de lys d'or, et se placèrent en première ligne (1). Mais leur courage fut inutile; les Allemands les culbutèrent et parvinrent jusqu'auprès du roi; à cette vue les chevaliers accoururent pour le couvrir, et résistèrent avec avantage au choc des ennemis.

Pendant cette terrible lutte, une troupe de fantassins étant passée derrière Philippe, quelques-uns d'entre eux le renversèrent de cheval avec de grands crochets, et l'eussent infailliblement tué sans la force de son armure. Galon de Montigny, qui portait l'étendard royal, se mit aussitôt à l'agiter en le baissant et le relevant, en signe du péril où se trouvait le roi. Pierre Tristan, descendant aussitôt de che-

---

(1) ... « Et acorurent à la bataille là où elles veoient l'ensengne roïal « au chan d'azur et aux flors de lys d'or... Les communes trespassèrent « totes les batailles des chevaliers et se mistrent devant le roi encontre « Othon et sa bataille. » (*Grandes Chroniques de France*, dites *de Saint-Denis.*)

val, se jeta au devant des coups dirigés sur le roi, et lui donna le temps de se remettre en selle.

Après un combat des plus opiniâtres, les Allemands furent repoussés et leurs rangs enfoncés. Pierre de Mauvoisin saisit par la bride le cheval de l'empereur Othon; mais, comme il ne pouvait le tirer de la foule dans laquelle il était pressé, Gérard Scropha frappa ce prince d'un coup de couteau sur la poitrine; la cuirasse ayant résisté, il voulut en porter un second; mais il n'atteignit que le cheval, qui, ayant reçu le coup dans l'œil, fit un mouvement si brusque et si violent, qu'il échappa à Pierre de Mauvoisin et emporta son maître avec tant de vitesse, qu'il le sauva des mains du chevalier des Barres, qui deux fois l'avait saisi par le cou. Othon continuait à fuir, lorsque son cheval tomba mort de sa blessure. Aussitôt il monta sur un autre et s'éloigna rapidement.

Le combat se prolongea encore quelque temps; mais la victoire était assurée (1).

L'armée des confédérés, enfoncée de tous côtés, laissa le champ de bataille aux Français, qui firent un grand butin et beaucoup de prisonniers, au nombre desquels se trouvaient cinq comtes et vingt-cinq autres seigneurs d'une si haute noblesse, que chacun d'eux avait le droit de porter bannière. Mais, quoique quelques-uns d'entre eux fussent coupables de lèse-majesté, puisqu'ils étaient du royaume (2),

---

(1) Cette bataille eut lieu le 27 juillet 1214.

(2) De ce nombre était le comte de Boulogne, qui s'empressa d'écrire de sa prison à l'empereur Othon pour lui conseiller de s'avancer vers Gand, d'y rassembler ses forces et de continuer la guerre. Philippe en étant informé, se rendit aussitôt dans la tour où ce comte était détenu, et lui reprocha vivement ses nombreuses trahisons. « Tu étais mon homme « lige, » lui dit-il, « et c'est moi qui t'ai fait chevalier; tu étais pauvre, « je t'ai fait riche; et toi tu n'as cessé de me rendre le mal pour le bien... « Oubliant tous mes bienfaits, tu as, sans motifs, excité contre moi l'An- « gleterre, l'Allemagne, la Flandre, le Hainaut et le Brabant... Tout ré-

et qu'ils dussent, d'après les lois, être punis de mort, le roi leur accorda la vie, se bornant à les faire enfermer, et rentra triomphant à Paris.

Après cette grande et célèbre victoire, qui sauva tout à la fois la France et la monarchie, Philippe-Auguste partit pour le Poitou et accorda généreusement une trève au roi Jean, qui, n'ayant avec lui que quelques faibles troupes, ne pouvait plus lui échapper.

Alors Jean quitta le continent pour retourner en Angleterre; il y trouva ses barons ligués contre lui, et pour sauver sa couronne il fut contraint de signer (juin 1215) l'acte fameux connu sous le nom de grande Charte, et qui est le fondement des libertés anglaises. Par cet acte, il s'engageait, entre autres choses, à laisser à l'Église d'Angleterre tous ses droits et priviléges, ses franchises, ses élections, son gouvernement intérieur, à ne pouvoir demander aucun impôt sans le consentement du *commun* conseil du royaume, et à ce qu'aucun homme libre ne fût emprisonné, exilé, ni privé de ses droits que par le légal jugement de ses pairs et les lois de sa terre. Ces clauses paraissant intolérables à ce prince, il se retira dans l'île de Wight, fit un appel aux châtelains de la Guienne, de la Gascogne et du Poitou, recruta des bandes de routiers, rentra dans son royaume à la tête d'une armée nombreuse et ravagea les terres des barons. Ceux-ci offrirent alors la couronne à Louis de France qui, malgré la défense du pape, se rendit en Angleterre, où il fut accueilli comme un libérateur. Innocent III, irrité de sa désobéissance, le frappa d'excommunication. Ce pontife,

---

« comment tu as juré ma mort et combattu corps à corps avec moi. Après « la clémence avec laquelle je t'ai traité depuis ce combat, tu as envoyé « des messages vers Othon afin de l'exciter de nouveau à la guerre. Voilà « tout ce que tu m'as fait; je ne t'ôterai point la vie; mais tu ne sortiras pas « de prison que tu n'aies tout payé. » Après ces mots, il fit conduire le comte à Péronne, où il fut enfermé dans une tour très-forte.

étant mort peu de temps après à Pérouse, le 16 juillet 1216, fut remplacé par Honorius III.

Le roi Jean mourut au mois d'octobre suivant. Son fils Henri, jeune enfant de neuf ans, protégé par le saint-siége, fut appelé au trône, et le prince Louis ne pouvant plus se maintenir en Angleterre rentra bientôt en France (1).

Au mois de septembre 1222, Philippe-Auguste, atteint d'une maladie grave (2) et s'étant fait transporter à Saint-Germain-en-Laye, dicta son testament, par lequel il légua des sommes considérables aux pauvres orphelins, aux veuves, aux lépreux, à l'Hôtel-Dieu de Paris, au roi de Jérusalem, aux hospitaliers, aux templiers; il voulut en outre que Guérin, évêque de Senlis, Barthélemy de Royes, chancelier de France, et Aymar, trésorier du Temple, qu'il établissait ses exécuteurs testamentaires, prissent sur son trésor 50,000 livres parisis pour réparer les dommages qu'il avait pu causer.

Il mourut au château de Mantes le 14 juillet 1223, après un long et glorieux règne, laissant la monarchie grande et forte et le royaume en paix (3).

---

(1) Ce prince se rendit quelque temps après dans le Languedoc avec une nombreuse armée pour protéger Amauri de Montfort contre le comte Raymond, prit Marmande, assiéga vainement Toulouse et revint à Paris.

Vers la même époque, les chrétiens d'Orient, secondés par quelques troupes de croisés qui comptaient dans leurs rangs de vaillants seigneurs et des prélats de France, s'emparèrent de l'importante ville de Damiette.

(2) Guillaume Le Breton, dans la *Vie de Philippe-Auguste*, parle d'une comète qui apparut à cette époque à l'occident, et qu'il considère comme un présage de mort. Dans son poëme de la *Philippide*, il rappelle l'épouvante que produisit l'apparition de cet astre :

Terruerat populos radio nova Stella minaci.
(Lib. XII.)

(3) ... « Phelippe..., rois tres-sages, nobles en vertu, grans en faiz, « clers en renommée, glorieus en governement, victorieus en batailles. « Le roiaume de France crut et multiplia merveilleusement; seigneurie « soutint et garda vertueusement et le droit et la noblesse de la corone de « France. » (*Chroniques de Saint-Denis*.)

LVIII.

RÈGNE DE LOUIS VIII. — SACRE DE CE PRINCE ET DE BLANCHE DE CASTILLE, SA FEMME. — RÉCLAMATIONS DU ROI D'ANGLETERRE. — GUERRE AVEC CE PRINCE. — CONQUÊTES DE LOUIS VIII. — CONCILE DE PARIS. — NOUVELLE CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS. — DÉPART DU ROI POUR LE LANGUEDOC. — SIÉGE ET CAPITULATION D'AVIGNON. — SOUMISSION DE LA PLUS GRANDE PARTIE DU LANGUEDOC. — LOUIS VIII, EN REVENANT A PARIS, TOMBE MALADE A MONTPENSIER. — CHASTETÉ DE CE PRINCE. — SA MORT.

Louis VIII, surnommé *Cœur-de-Lion* à cause de son courage, se fit sacrer à Reims avec Blanche de Castille, sa femme, peu de temps après la mort de son père. Jean de Brienne, roi de Jérusalem, qui était venu en Europe demander du secours contre les infidèles, fut présent à cette cérémonie ainsi que la plupart des principaux seigneurs et vassaux de la couronne.

Henri III, roi d'Angleterre, au lieu d'y assister en sa qualité de pair de France, comme duc de Guienne, fit demander la restitution de la Normandie et des autres terres et places dont Philippe-Auguste s'était emparé.

Louis répondit qu'il ne rendrait rien, attendu qu'il possédait à juste titre, son père ayant acquis la Normandie et les autres domaines, non-seulement par le droit de la guerre, mais encore par celui que lui donnait sa qualité de souverain sur ses vassaux rebelles.

Un tel refus devant naturellement entraîner la guerre, Louis s'assura d'abord de la neutralité de l'empereur Frédéric et de celle de plusieurs seigneurs, fit publier de nouveau la confiscation que son père avait faite de tous les fiefs mouvants de la couronne qui jusqu'alors avaient appartenu aux rois d'Angleterre, partit pour Tours, résolu de chasser

les Anglais de France, assiégea et prit Niort, Saint-Jean-d'Angély, La Rochelle, reçut le serment de fidélité des comtes de Limoges et de Périgord, et soumit le pays jusqu'à la Garonne. Il ne restait plus que la Gascogne et Bordeaux; mais une trêve fut conclue, et le roi, sollicité de tourner ses armes contre les Albigeois, revint à Paris où se tint peu de temps après (1) un concile spécialement convoqué pour régler ce qui concernait cette nouvelle expédition.

Le cardinal de Saint-Ange, légat du saint-siége, y excommunia Raymond VII (2), comte de Toulouse, et ses complices, à cause de leur hérésie. Amauri de Monfort et Gui son oncle cédèrent au roi tous les droits qu'ils avaient sur le Languedoc; Louis donna en dédommagement à Amauri la survivance de la charge de connétable. Le légat fit confirmer à perpétuité en faveur du roi et de ses héritiers la ces-

---

(1) Le 28 janvier 1226.

(2) Son père, Raymond VI, était mort en 1222. Ce seigneur, en revenant de prier à la porte d'une église, car il était toujours excommunié, se sentit mal, et envoya chercher en toute hâte l'abbé de Saint-Sernin pour qu'il le réconciliât à l'Église. L'abbé le trouva déjà sans voix. Le vieux comte, en le voyant, leva les yeux au ciel et lui prit les deux mains qu'il garda dans les siennes jusqu'à son dernier soupir. Son corps fut transporté à l'église des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem; mais on n'osa pas l'inhumer, à cause de l'excommunication dont il était frappé. Il fut laissé dans un cercueil ouvert, et trois siècles après on l'y regardait encore couché, sans qu'aucune main eût été assez hardie pour clouer une planche sur ce bois, consacré par la mort et par le temps. La question de sa sépulture fut agitée sous les pontificats de Grégoire IX et d'Innocent IV, à la demande de son fils. De nombreux témoignages attestèrent qu'avant de mourir il avait donné des signes réels de repentance (*). Toutefois, on craignit de remuer cette cendre par des honneurs tardifs. (Le P. LACORDAIRE, *Vie de saint Dominique*, chap. V.)

(*) Cette enquête eut lieu en 1247. On entendit plus de cent dix témoins. Aymeri de Peyrat, abbé de Moissac, qui écrivait sa Chronique vers le milieu du XIVe siècle, dit avoir vu le corps de Raymond au même endroit. Un autre auteur (BERTRAND, *de Gest. Tol.*), qui écrivait au commencement du XVIe siècle, déclare que le corps et les ossements, fort négligemment conservés dans un cercueil de bois, étaient comme abandonnés; mais que le crâne, qui portait à sa partie postérieure l'empreinte d'une fleur de lis, était soigneusement gardé par les frères de Saint-Jean de Toulouse.

sion faite par les Montfort; et Louis, ayant pris la croix avec ses barons et ses prélats, se rendit à Bourges, suivit sa route par Nevers et par Lyon, fit embarquer sur le Rhône ses machines de guerre, ses vivres, ses bagages, et continua son chemin par terre en côtoyant les bords du fleuve.

Pendant sa marche il reçut des députés de plusieurs villes qui s'empressaient de se soumettre et de lui donner des otages. Les habitants de Nîmes remirent à leur prélat la ville et le château afin qu'il en disposât selon la volonté du roi, qui y envoya quelque temps après un détachement de ses troupes pour en prendre possession. Les habitants de Puy-Laurens, ceux de Castres, et plusieurs seigneurs du pays écrivirent aussi pour protester de leur obéissance.

Aux approches de l'armée, le podestat et les principaux bourgeois d'Avignon vinrent offrir au roi de donner passage à ses troupes. Mais lorsque le roi fut arrivé près de la ville, ils en fermèrent les portes, et s'obstinèrent, quelque instance qu'on pût faire, à ne pas vouloir les ouvrir.

Alors on investit la place; on distribua les postes, on dressa les machines, et, peu de jours après, l'attaque commença sur trois points à la fois. Mais comme la ville était très-forte et renfermait de nombreux défenseurs, la résistance fut opiniâtre et le siége fut plus long qu'on ne l'avait pensé (1).

---

(1) Nicolas, doyen de l'église de Bray, qui assistait au siége d'Avignon, nous apprend que le comte de Saint-Paul, étant monté à l'assaut et s'efforçant de parvenir au haut des remparts, tomba frappé à mort par un énorme bloc de pierre. Le poëme de Nicolas de Bray, sur *les faits et gestes de Louis VIII*, est rempli de comparaisons et de descriptions imitées d'Homère.

Un auteur dont le nom est resté complétement inconnu, et qui nous a laissé la vie de Louis VIII, raconte que l'évêque de Limoges mourut à ce siége, et que le comte de Champagne s'en retourna chez lui sans la permission du roi ni du légat. Le testament du roi est rapporté en entier dans cette petite Chronique, qui a été traduite par M. Guizot dans sa *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*.

Pendant ce temps, l'archevêque de Narbonne parcourait le Languedoc afin d'engager les peuples à se soumettre à l'Église et au roi. Sa mission eut un tel succès que la plupart des seigneurs et des villes, depuis le Rhône jusqu'aux portes de Toulouse, envoyèrent leur soumission.

Parmi les seigneurs qui se rendirent au camp d'Avignon, soit pour seconder le roi dans son expédition, soit pour reconnaître son autorité, l'on vit Raymond-Béranger, comte de Provence et de Forcalquier, et le fameux comte de Comminges, qui se soumit sans restriction à la volonté du roi et lui rendit hommage-lige pour tous les domaines qu'il voudrait bien lui laisser, avec promesse de l'aider contre les ennemis de l'Église et principalement contre le comte de Toulouse, aux intérêts duquel il avait été jusque-là dévoué. Le comte de Foix vint aussi demander la paix, et se fit absoudre peu de temps après dans un concile par le cardinal-légat: mais il fut peu fidèle à ses promesses et n'en continua pas moins à protéger les hérétiques.

Enfin, après trois mois de siége et de vives attaques, Avignon se rendit, et le roi, en ayant fait combler les fossés, raser les murailles et abattre trois cents maisons fortifiées, (1) poursuivit sa marche dans le Languedoc, reçut à Carcassonne la soumission d'un grand nombre de seigneurs du Toulousain et de l'Agenois, se rendit ensuite à Pamiers, où, de concert avec les prélats de la province, il régla, dans une assemblée générale, la destination ultérieure des biens qui avaient été confisqués sur les hérétiques dans les mouvances de leurs églises et réunis provisoirement au domaine royal; confia la garde et le gouverne-

(1) Comme les habitants d'Avignon se prétendaient vassaux de l'empereur d'Allemagne, les prélats et les barons, craignant que ce prince ne trouvât mauvais qu'on eût attaqué une ville qui relevait de son empire, lui avaient écrit pour lui exposer les raisons qui les avaient obligés à en faire le siége.

ment de tout ce pays à Imbert de Beaujeu, auquel il laissa un corps d'armée suffisant pour sa défense, prit la route de Paris, et fut obligé de s'arrêter à Montpensier en Auvergne, à cause d'un mal grave dont il était atteint (1). Fidèle à la loi de Dieu et ne voulant point d'une guérison qu'on ne lui faisait espérer qu'au prix de sa chasteté, il fit sortir de son lit la jeune fille qu'on y avait furtivement placée pendant qu'il dormait, et dit cette belle parole, *qu'il valait mieux mourir que de sauver sa vie par un péché mortel* (2). Il mourut peu de jours après, le dimanche de l'octave de la Toussaint (3), dans la quarantième année de son âge et la quatrième de son règne.

Ce prince, dès le mois de juin de l'année précédente, avait dressé son testament, qui, comme celui de son illustre père, renfermait un grand nombre de legs pieux, et réglait le partage entre ses enfants. Louis, en qualité d'aîné, succédait à la couronne ; l'Artois était donné à Robert, le Poitou à Alphonse, l'Anjou à Charles ; et Jean devait entrer

---

(1) L'archevêque de Reims, qui revenait du Languedoc avec le roi, mourut aussi en Auvergne peu de temps avant ce prince.

(2) Guillaume de Puy-Laurent, qui rapporte ce fait, déclare l'avoir appris d'Archambault de Bourbon, homme digne de foi, qui possédait la confiance du roi Louis VIII et qui fut chargé par ce prince de procurer à la jeune fille un mariage honorable. Voici, du reste, le texte même de l'historien : *Erat autem quod relevari posset ut dicebatur, usu feminæ ægritudo; quod, sicut audivi à viro fide digno referri, sentiens vir nobilis Arcambaldus de Borbonio, qui erat in ejus societate, posse juvari regem amplexu feminæ, quæsitam virginem speciosam ac generosam, atque edoctam qualiter regi se offerret et loqueretur quòd non libidinis desiderio, sed auditæ infirmitatis auxilio advenisset, dormiente rege, à cubiculariis ejus de die fecit in thalamum introduci : quam rex evigilans cùm vidisset aspirantem, quæsivit quæ esset et qualiter introisset; quæ sicut edocta erat, ad quid advenerat reseravit : cui regratiatus rex ait : Non ita necesse erit puella; non enim peccarem mortaliter ullo modo; et convocato dicto domino Arcambaldo, mandavit eam honorificè maritari.* (GUILLELMUS DE PODIO LAURENTII, *Historia Albigensium*, cap. XXXVI.)

(3) 8 novembre 1226.

dans la cléricature (1). Il léguait 20,000 livres à sa fille Élisabeth (2) et 30,000 (3) à la reine.

« C'est à tort, observe le P. Daniel, que quelques-uns de nos historiens ont borné son éloge à dire qu'il fut fils d'un grand roi et père d'un grand roi. Cette idée est aussi fausse qu'injurieuse à la mémoire de ce prince ; il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à rappeler ce qu'il fit avant et après la mort de son père, la défaite du roi d'Angleterre en Anjou et la réduction de toutes les places que les ennemis avaient prises de ce côté-là avant qu'il y fût arrivé, son expédition et sa conquête d'Angleterre qu'il soutint pendant une année, malgré l'opposition et les intrigues du légat, et manquant des secours qu'il pouvait attendre du roi son père, l'estime qu'il s'acquit parmi la noblesse anglaise, que ceux même du parti ennemi ne purent lui refuser et qui les engagea à lui accorder une composition honorable ; le surnom de *Lion* qu'on lui donna à cause de sa valeur, les victoires continuelles qu'il remporta durant les trois années de son règne et qui ne laissent nul lieu de douter que s'il eût vécu, vu l'état où il avait mis les choses, il n'eût bientôt chassé les Anglais de France et exterminé l'hérésie en Languedoc. On ne voit en tout cela rien que de grand et qui ne suppose dans ce prince toutes les qualités d'un héros et d'un grand roi. »

---

(1) Ce prince mourut peu de temps après son père.

(2) Cette princesse se retira dans un cloître, où elle vécut saintement.

(3) On a calculé que cette somme formait 540,000 fr. de notre monnaie actuelle, ou même 617,143, s'il s'agissait de la livre numéraire d'or, et qu'eu égard aux prix des denrées, elle avait, dans l'usage, une valeur de plus de trois millions d'aujourd'hui.

LIX.

RÈGNE DE SAINT LOUIS. — RÉGENCE DE LA REINE BLANCHE. — RÉVOLTE DE QUELQUES SEIGNEURS. — COURAGE ET ACTIVITÉ DE LA RÉGENTE. — SUCCÈS DE SES EXPÉDITIONS CONTRE LES REBELLES. — FIN DE LA GUERRE DES ALBIGEOIS. — ORDONNANCE DE LOUIS IX. — CONCILE DE TOULOUSE. — ÉCOLIERS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS. — LES PROFESSEURS QUITTENT PARIS. — BULLE CÉLÈBRE DU PAPE GRÉGOIRE IX POUR LE RÉTABLISSEMENT DE L'UNIVERSITÉ. — NOUVELLE RÉVOLTE. — DÉFAITE ET SOUMISSION DES REBELLES. — ÉDUCATION DU JEUNE ROI. — SON MARIAGE. — LE VIEUX DE LA MONTAGNE. — BAUDOUIN II A LA COUR DE FRANCE. — IL FAIT DON AU ROI DE LA SAINTE COURONNE D'ÉPINES. — CÉRÉMONIES A L'OCCASION DE LA TRANSLATION DE CETTE RELIQUE. — CONSTRUCTION DE LA SAINTE-CHAPELLE. — CROISADE DE QUELQUES SEIGNEURS. — DISSENTIMENTS ENTRE LE SAINT-SIÉGE ET L'EMPEREUR FRÉDÉRIC II. — LIGUE CONTRE LOUIS IX. — LE ROI D'ANGLETERRE VIENT APPUYER LA LIGUE. — IL EST DÉFAIT A TAILLEBOURG. — BRAVOURE ET GÉNÉROSITÉ DE LOUIS IX. — GRANDE IRRUPTION DES TARTARES DANS QUELQUES ÉTATS DE L'EUROPE. — LE PAPE INNOCENT IV, PERSÉCUTÉ PAR L'EMPEREUR, VIENT SE RÉFUGIER A LYON. — MALADIE DU ROI. — ON LE CROIT MORT. — IL FAIT VŒU DE SE CROISER ET SE FAIT DONNER LA CROIX. — PREMIER CONCILE GÉNÉRAL DE LYON. — FRÉDÉRIC II EST DÉPOSÉ ET EXCOMMUNIÉ. — TRISTE FIN DE CE PRINCE. — DÉPART DE LOUIS IX POUR LA TERRE-SAINTE. — DÉPART DU SIRE DE JOINVILLE. — SÉJOUR EN CHYPRE. — MODE DE CONSERVATION DU BLÉ. — LA FLOTTE DES CROISÉS FAIT VOILE POUR L'ÉGYPTE. — PRISE DE DAMIETTE. — BATAILLE DE MANSOURAH. — MORT DU COMTE D'ARTOIS. — FAMINE ET MALADIES PESTILENTIELLES DANS LE CAMP DES CROISÉS. — RETRAITE DES CROISÉS. — MALADIE DU ROI. — RÉSISTANCE ET MORT HÉROÏQUE DE GAUCHER DE CHATILLON. — LE ROI EST FAIT PRISONNIER. — SA CONSTANCE PENDANT SA CAPTIVITÉ. — LA REINE MARGUERITE ACCOUCHE D'UN FILS A DAMIETTE. — TRAITÉ DE LOUIS AVEC LES INFIDÈLES. — DÉLIVRANCE DE CE PRINCE. — SON PÈLERINAGE DANS LA TERRE-SAINTE. — IL FORTIFIE PLUSIEURS PLACES. — PASTOUREAUX. — — MORT DE LA REINE BLANCHE, MÈRE DU ROI. — RETOUR DE LOUIS IX EN FRANCE. — ADMINISTRATION DE CE PRINCE. — STATUTS POUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE. — CHARITÉ DE LOUIS IX. — CRÉATION DE DEUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES. — LE ROI A LA PENSÉE D'EMBRASSER LA VIE MONASTIQUE. — SAINT THOMAS D'AQUIN. — LOUIS IX CHOISI POUR ARBITRE PAR LE ROI D'ANGLETERRE ET PAR LES BARONS ANGLAIS. — LE DUC D'ANJOU ROI DE NAPLES. — PRAGMATIQUE SANCTION. — ÉTABLISSEMENTS DE SAINT LOUIS. — DÉPART DE LOUIS IX POUR UNE NOUVELLE CROISADE. — PRISE DE CARTHAGE. — DERNIÈRE MALADIE DU ROI SOUS LES MURS DE TUNIS. — INSTRUCTIONS QU'IL ADRESSE A SON FILS. — SA MORT.

On ne voit guère, dit le P. Daniel, ou plutôt on ne voit point de héros sans ambition. Cette noble passion, ainsi que l'appellent ceux qui les flattent est le principe de leurs grandes actions, le premier mobile de leurs entreprises. Le prince dont je vais tracer l'histoire, est d'un caractère tout différent; il eut les qualités de ces hommes au-dessus du commun, le courage, l'intrépidité, la grandeur d'âme, les grands projets. Il conduisit de nombreuses armées au-delà des mers; il fit des prodiges de valeur; mais le désir de sa propre gloire n'eut aucune part à tout cela. Sa vie constamment sainte et l'autorité de l'Église qui l'a canonisé nous en répondent. Sa religion, son zèle pour la gloire de Dieu et pour le bien de son état suppléèrent dans sa personne aux mouvements de l'ambition la plus vive, pour en faire non pas un héros profane, mais un héros tout chrétien

Louis IX entrait dans sa douzième année, lorsqu'il parvint au trône. Son père, avant de mourir, avait déclaré la reine Blanche régente, et recommandé son fils aux seigneurs français. Les archevêques de Sens et de Bourges, les évêques de Beauvais, de Noyon et de Chartres, Philippe, comte de Boulogne, le comte de Montfort et quelques autres seigneurs lui promirent que ses ordres seraient exactement suivis, qu'ils prêteraient serment de fidélité au jeune prince et qu'ils le feraient couronner au plus tôt.

En effet, le jeune Louis, après avoir été fait chevalier, suivant la coutume, fut sacré et couronné à Reims, le premier dimanche de l'Avent, (1) par Jacques de Basoches, évêque de Soissons, suffragant de l'archevêché de Reims, qui était alors vacant.

Mais la cérémonie fut peu brillante; car beaucoup de seigneurs ne s'y trouvèrent pas. Humiliés, abaissés par la

---

(1) Le 29 novembre 1226.

puissance du pouvoir royal qui s'était si considérablement accru sous le règne de Philippe-Auguste; ils croyaient le moment favorable pour ressaisir leur indépendance et leur autorité.

Pierre de Dreux, comte de Bretagne, surnommé *Mauclerc*, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, et Thibaut, comte de Champagne, formèrent entre eux une ligue, firent fortifier et remplir de vivres le château de Beuvron en Normandie, celui de Bellesme dans le Perche, et se mirent en révolte ouverte. Leur but était d'augmenter leur domaine, en obligeant la régente à leur céder diverses places, et de prendre alors dans l'État une haute influence en se faisant craindre à la cour.

La régente était une de ces femmes fortes, dont l'habileté, la présence d'esprit, la fermeté, le courage sont le salut des états, alors surtout qu'à ces qualités se joignent les vertus chrétiennes (1). Cette princesse, pensant avec raison qu'il fallait dans ces commencements de troubles agir avec vigueur, assemble de nombreuses troupes, marche à leur tête avec le roi son fils, entre en Champagne et s'avance contre Thibaut, qui, surpris et saisi de crainte, à la vue de l'armée du roi, demande à rentrer en grâce, obtient son pardon et quitte aussitôt le parti des rebelles (2).

Cependant les deux autres comtes n'abandonnant pas leurs projets, l'armée passe la Loire et s'avance contre eux. Sommés deux fois de comparaître au parlement, ils refusent

---

(1) Cette princesse disait souvent à son fils : « Je préférerais te voir mourir que de te voir commettre un seul péché mortel. » (Voy. l'*Histoire de saint Louis*, par Joinville.)

(2) Ce seigneur était vivement épris de la reine Blanche; mais, irrité par l'austère vertu de cette princesse, sans toutefois cesser de l'aimer, il se laissait aller contre elle à toutes sortes de projets, mais il était incapable d'agir.

d'obéir; mais, bientôt convaincus du péril d'une plus longue résistance, ils vont trouver la régente à Vendôme et font leur soumission (1).

Ce n'était là qu'une trève, et Blanche s'en doutait bien; car dès l'année suivante une confédération plus nombreuse se forma : au milieu de la paix, des émissaires couraient de châteaux en châteaux, exagéraient les forces des seigneurs mécontents, promettaient que le roi d'Angleterre viendrait à leur secours, s'indignaient qu'une femme espagnole gouvernât la France, calomniaient son intimité nécessaire avec le cardinal de Saint-Ange (2) et se servaient de tous les moyens propres à soulever les esprits (3). Le nouveau comte de Boulogne, oncle du jeune roi, entra dans cette ligue, dans l'espoir d'être régent, tandis que Thibaut, feignant d'y prendre part, instruisait Blanche de ce qui se passait.

D'après le plan des confédérés l'on devait enlever le roi, et ce coup hardi faillit réussir ; mais la régente, qui revenait d'Orléans avec son fils, eut le temps de s'enfermer dans Montlhéry, et de faire avertir les Parisiens du danger où elle était. Le peuple aussitôt prit les armes, courut au secours du prince et de sa mère et les ramena comme en triomphe à Paris.

---

(1) An 1227. Le pape Honorius III mourut le 18 mars de cette année, et fut remplacé par Grégoire IX.

(2) La régente avait pris pour ministres Guérin, évêque de Senlis, vieillard plein d'expérience dans le gouvernement, et aussi intègre que savant, et le connétable Mathieu de Montmorency ; le premier était chancelier, le second avait la direction des affaires militaires et le commandement suprême de l'armée. Romain, cardinal de Saint-Ange et légat du pape, partageait la confiance de Blanche avec ces deux grands hommes ; son état, sa piété, la pureté de ses mœurs, n'empêchèrent pas le comte de Champagne de concevoir les soupçons les plus extraordinaires. (Voy. *le Tableau du règne de saint Louis*, à la suite de la notice sur Joinville, dans la *Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France*, par Petitot.)

(3) Voy. PETITOT, *Tableau du règne de saint Louis*, pag. 34.

Le comte de Bretagne se mit alors en révolte ouverte, t surpris par le roi, quand il croyait le surprendre lui-ême, et fut encore forcé de demander la paix.

Pendant ce temps, Imbert de Beaujeu soutenait la guerre ı Languedoc contre le comte Raymond, dont la conduite ait atroce à l'égard des prisonniers, leur faisant crever s yeux et arracher le nez et les oreilles et les renvoyant ı cet affreux état à l'armée des catholiques. Imbert de eaujeu, ayant reçu de nouvelles troupes, se mit à ravaer les environs de Toulouse et réduisit les habitants à la rnière extrémité. Alors le cardinal légat leur fit offrir la ix. Aussitôt on conclut une trève, et les conférences mmencées à Basiège et continuées à Meaux se terminrent à Paris par un traité si avantageux au roi, que quand ême il eût fait Raymond prisonnier de guerre, une seule s conditions, dit Guillaume de Puy-Laurent, chapelain ce comte, eût suffi pour payer sa rançon.

Raymond s'engageait par cet acte à être fidèle et obéisnt au roi et à l'Église; à combattre les hérétiques; à asser les routiers, à protéger les églises et les clercs, à maintenir dans leurs droits, immunités et priviléges; à ntraindre ceux qui demeureraient un an excommuniés à ntrer dans le sein de l'Église, en confisquant leurs biens, squ'à ce qu'ils eussent fait une satisfaction convenable; à ire observer toutes ces choses à ses baillis, à punir ces ficiers, s'ils étaient négligents, à n'en instituer aucun qui fût catholique; à exclure des charges publiques les ifs et ceux qui étaient notés d'hérésie; à restituer sans tard les biens et les droits des églises et des clercs; à reettre dix mille marcs d'argent pour réparer les maux qu'il ır avait causés; à en payer deux mille à l'abbaye de teaux, et quatre autres mille pour entretenir pendant x ans quatre maîtres en théologie, deux en droit canon, x maîtres-ès arts, et deux régents de grammaire qui pro-

fesseraient ces sciences à Toulouse (1); à prendre la croix des mains du légat, aussitôt que ce prélat l'aurait absous; à aller ensuite servir outre-mer pendant cinq années contre les Sarrasins pour l'expiation de ses péchés; à traiter en amis tous ceux de ses sujets qui s'étaient déclarés pour l'Église, pour le roi et pour le comte de Montfort. La fille unique de Raymond devait épouser un des frères du roi et hériter de tous les domaines qui composaient le diocèse de Toulouse; si elle mourait sans enfants, ces domaines devaient appartenir au roi. Le comte devait conserver en toute propriété l'Agenois, le Rouergue, la partie de l'Albigeois en deçà du Tarn et le Querci, excepté la ville de Cahors et divers fiefs; il cédait au roi tous ses autres domaines situés en deçà du Rhône, et à l'église romaine tous ceux qu'il possédait au delà de ce fleuve. Les fortifications de Toulouse et de trente autres villes ou châteaux devaient être abattues. Et pour l'exécution de tous ces articles, Raymond remettait au roi, pendant dix ans, diverses places et châteaux.

Ce traité fut signé le jeudi-saint, 12 avril 1229, et le même jour, le roi, le légat et le comte s'étant rendus devant le grand portail de Notre-Dame de Paris, on lut cet acte à haute voix, et Raymond fit serment de l'observer dans tous ses points, en présence de plusieurs prélats et de toute la cour. Après quoi, il fut introduit dans l'église, en chemise et nu-pieds et fut absous par le légat (2).

Ainsi finit cette longue et désastreuse guerre, occa-

---

(1) C'est là l'origine de l'université de Toulouse.

(2) Raymond écrivit peu de temps après à Roger-Bernard, comte de Foix, pour l'engager à se soumettre. « Jouissons, » lui disait-il, « des biens « temporels, de telle sorte que nous ne perdions pas les biens éternels. » Son conseil fut suivi. Roger-Bernard jura fidélité à l'Église et au roi, et prit pour le rétablissement de la religion dans ses domaines les mêmes engagements que Raymond.

sionnée par l'hérésie et si étrangement racontée par quelques auteurs modernes.

Le lendemain (1) du traité fait avec Raymond, Louis IX fit publier une ordonnance relative aux Albigeois, dans laquelle il déclarait que les églises et les clercs du Languedoc jouiraient des mêmes *libertés* (2) *et immunités que l'église gallicane;* que ceux qui s'écarteraient de la foi catholique seraient punis sans délai, dès qu'ils auraient été condamnés par l'évêque diocésain ou par les autres ecclésiastiques qui en avaient le pouvoir ; avec défense à toutes sortes de personnes de leur donner asile, de les favoriser, de les croire ; que ceux qui contreviendraient à cette défense ne seraient plus reçus à l'avenir en témoignage, ni promus aux honneurs et aux dignités ; qu'ils seraient incapables de succéder, et que leurs biens seraient confisqués tant sur eux-mêmes que sur leur postérité. Il était en même temps prescrit aux barons du pays, aux baillis et à tous les sujets de rechercher les hérétiques et de les dénoncer aux ecclésiastiques qui avaient pouvoir de les juger, pour en faire une prompte justice. Afin d'accélérer cette recherche, on devait payer pendant cinq ans deux marcs à celui qui

---

(1) La date de l'ordonnance dont je vais parler étant du mois d'avril 1228 ou 1229, selon le style d'aujourd'hui, et étant postérieure au traité passé le 12 du même mois, qui était le jeudi-saint, il n'y avait plus que le vendredi et le samedi, c'est-à-dire le 13 et le 14, où l'on pût compter l'année 1228, car le jour de Pâques était le commencement de l'année 1229, suivant la manière de compter de ce temps-là, d'où il suit que l'ordonnance en question était du 13 ou 14 avril.

(2) Quelques savants ont remarqué qu'au lieu du mot *liberté canonique*, dont on se servait auparavant pour désigner l'usage libre des canons, c'était là le premier acte où l'on se fût servi de l'expression de LIBERTÉS GALLICANES. D'après eux les Français trouverent ou adoptèrent cette nouvelle expression, voulant faire entendre par là que l'autorité des canons se trouvant affaiblie dans les autres pays, en France on conservait comme un bien propre quelques portions de la liberté canonique. C'est ce que dit de Marca dans son traité *De concordiâ sacerdotii et imperii*, liv. III, ch. 1er, p. 7 *et seq.*

dénoncerait un hérétique, et dans la suite un marc. Le roi ordonnait en outre de chasser les routiers du pays, afin d'y établir une paix plus solide, d'éviter les excommuniés, de forcer par les peines temporelles, c'est-à-dire par la confiscation de leurs biens, ceux qui seraient demeurés dans l'excommunication pendant un an, à rentrer dans le sein de l'Église, avec défense de leur rendre leurs biens avant qu'ils eussent reçu l'absolution. Il était enjoint aux barons, aux vassaux et aux bonnes villes de jurer l'observation inviolable de ces statuts entre les mains des baillis qui seraient commis à cet effet et qui feraient eux-mêmes serment de veiller à leur exécution ; et il était dit à la fin que le frère du roi entrerait dans les mêmes obligations et ferait le même serment pour lui et ses sujets, lorsqu'il serait en possession de ce pays (1).

Au mois de novembre suivant, le cardinal de Saint-Ange tint à Toulouse un concile, auquel assistèrent les archevêques de Narbonne, d'Auch et de Bordeaux et plusieurs évêques du pays. Le comte Raymond s'y trouva avec les autres seigneurs, le sénéchal de Carcassonne et deux consuls de Toulouse qui jurèrent, au nom de toute la communauté, l'observation de la paix. En ce concile, on publia quarante-cinq canons, ayant tous pour but l'extinction de l'hérésie et la sûreté publique.

On y prescrivit aux évêques de choisir dans chaque paroisse un prêtre et deux ou trois laïques de bonne réputation, lesquels feraient serment de rechercher exactement les hérétiques et de les dénoncer aux seigneurs des lieux et à leurs baillis, pour être sévèrement punis. On ordonna aux seigneurs particuliers de donner aussi tous leurs soins

(1) Le prince Alphonse, frère du roi, épousa Jeanne, fille du comte de Toulouse ; et comme il ne laissa point d'enfants de ce mariage, le comté de Toulouse revint à la couronne d'après les termes du traité.

à cette recherche ; les baillis négligents devaient perdre leurs biens et leurs charges; la maison où l'on aurait trouvé un hérétique devait être abattue et le fonds confisqué. Pour ne pas confondre l'innocent avec le coupable, ni autoriser la calomnie, il fut défendu de punir personne comme hérétique, à moins qu'il n'eût été jugé tel par l'évêque ou par un ecclésiastique compétent. On déclara qu'il suffisait de la profession d'hérésie pour être recherché et saisi en quelque lieu que ce fût. Tout officier, dans ce cas, était obligé de prêter main-forte, tant les officiers du roi dans les terres du comte de Toulouse, que les officiers du comte de Toulouse dans les terres du roi. Il fut enjoint aux hérétiques convertis d'abandonner les lieux suspectés d'hérésie où ils demeuraient auparavant, et, pour preuve qu'ils détestaient leurs anciennes erreurs, de porter deux croix sur la poitrine, l'une à droite, l'autre à gauche et d'une couleur différente de celle des habits. On voulut qu'ils ne pussent être admis aux charges publiques, ni à aucun acte juridique, à moins d'une réhabilitation accordée par le pape ou par son légat. Quant à ceux qui ne se seraient pas convertis de leur propre mouvement, mais seulement par la crainte des châtiments, ils devaient être renfermés et nourris aux dépens de l'évêque, s'ils ne possédaient rien. Il fut ordonné aux hommes, depuis l'âge de quatorze ans, et aux femmes, depuis celui de douze, de renoncer à quelque hérésie que ce fût, de s'obliger par serment à garder la foi catholique, à dénoncer et à poursuivre les hérétiques; ce serment devait être renouvelé tous les deux ans. Tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe devaient, sous peine d'être suspects d'hérésie, se confesser à leur propre prêtre et communier trois fois l'an, savoir à Noël, à Pâques et à la Pentecôte; à moins qu'ils n'eussent une cause raisonnable de s'abstenir de la communion pendant quelque temps par le conseil du propre

prêtre. On défendit aux laïques d'avoir chez eux des livres de l'ancien et du nouveau Testament, excepté le Psautier, le Bréviaire ou les Heures de la Vierge, avec défense expresse d'en avoir la traduction en langue vulgaire (1). On enjoignit à tous les paroissiens de se rendre à l'église les dimanches et les fêtes chômées pour y entendre l'office divin, la prédication et la messe jusqu'à la fin, sous peine, à moins d'excuse légitime, de payer chacun douze deniers tournois, applicables moitié au seigneur, moitié au propre prêtre et à l'église. Le concile appelle jours de fête ceux de la Nativité du Seigneur, de saint Étienne, de saint Jean l'évangéliste, des saints Innocents, de saint Sylvestre, de la Circoncision du Seigneur, de l'Épiphanie, de la Purification, de l'Annonciation, de l'Assomption et de la Nativité de la Vierge Marie, Pâques avec les deux jours suivants, les trois jours des Rogations, le jour de la Pentecôte avec les deux jours suivants, la Nativité de saint Jean-Baptiste, l'Invention et l'Exaltation de la Sainte-Croix, les jours des Douze Apôtres, de sainte Marie-Magdeleine, de saint Laurent, de saint Martin, de saint Nicolas, la dédicace de saint Michel, la dédicace de chaque église, la fête de chaque saint, sous la protection duquel l'église est établie, et tous les dimanches. L'on obligea de jurer l'observation de la paix de Dieu dès l'âge de quatorze ans; et l'on porta des peines très-sévères contre les infracteurs; il fut ordonné aux juges de ne pas laisser les pauvres sans avocats dans leurs causes.

---

(1) C'est pour la première fois, dit Fleury, qu'on trouve cette défense; mais on peut l'expliquer favorablement en disant que les esprits étaient tellement aigris, qu'on ne pouvait arrêter les contestations qu'en ôtant les livres saints, dont les hérétiques abusaient. Au reste, trente ans avant ce concile, le pape Innocent III disait que le désir d'entendre les saintes Écritures est plutôt louable que répréhensible, et qu'il fallait seulement s'informer quels étaient les auteurs d'une version en langue vulgaire et à quelle intention ils l'avaient faite.

Tels sont en substance les principaux décrets de ce concile auquel il faut rapporter l'établissement fixe et permanent de l'inquisition (1).

Le 25 du même mois (2) mourut Thibaut d'Amiens, archevêque de Rouen. Ce vertueux prélat avait eu le bonheur de lever de terre en 1227 le corps de saint Laurent, archevêque de Dublin, qui était venu mourir sur les côtes de Normandie quarante-quatre ans auparavant et avait été inhumé à Notre-Dame d'Eu, abbaye de chanoines réguliers. Le souvenir des vertus qu'on lui avait vu pratiquer en Irlande, en Angleterre, en France, et l'éclat des miracles que Dieu opérait à son tombeau portèrent le pape Honorius III à en faire dresser des informations ; il en chargea l'archevêque Thibaut, le doyen et le trésorier de la cathédrale de Rouen et un religieux trinitaire, supérieur de la maison de son ordre à Dublin. On ne pouvait attendre de l'archevêque de Rouen que des actes revêtus des formes les plus authentiques. Sur son témoignage, sur celui de ses collègues et de plusieurs autres prélats, abbés et religieux, Honorius donna sa bulle de canonisation le 11 décembre 1226; et le 16 mai suivant, Thibaut, assisté de Geoffroi,

(1) Ce tribunal ecclésiastique, ainsi qu'on l'a vu par les termes des décrets, était chargé de faire des enquêtes contre les hérétiques, et c'est le mot enquête, en latin *inquisitio*, qui a fait donner à ce tribunal le nom d'inquisition.

Voyez les observations et les citations que j'ai faites au sujet de l'*inquisition*, ch. LVII, p. 354 et suiv., à la note. En l'année 1232, les fonctions d'inquisiteurs furent confiées par le pape aux dominicains seuls. Leur zèle et leur sévérité irritèrent les Toulousains, qui les chassèrent de la ville. L'archevêque de Vienne alla quelque temps après les y rétablir par ordre du pape, et leur donna pour adjoint dans leurs fonctions un religieux de l'ordre des Frères mineurs. Ce tribunal ne put se soutenir après que l'hérésie se fut dissipée, les évêques français et leurs officiaux pensant avoir juridiction suffisante pour la poursuite des crimes ecclésiastiques, sans qu'il fût nécessaire de recourir à des commissions extraordinaires.

(2) Novembre 1229.

évêque d'Amiens, exposa les reliques de saint Laurent à la vénération publique (1).

Thibaut eut pour successeur dans son siége Maurice, évêque du Mans, qui tint un concile à Rouen en 1231 (2), montra beaucoup de fermeté pour le maintien des priviléges ecclésiastiques, eut à ce sujet d'assez vifs démêlés avec la cour, mourut en odeur de sainteté dans un prieuré de l'ordre de saint Augustin et fut inhumé dans sa cathédrale après la fête des rois en 1234.

En la même année 1229, pendant le carnaval, quelques écoliers de l'université de Paris étant allés se divertir au faubourg Saint-Marceau, entrèrent dans un cabaret, se prirent de querelle avec l'hôte, et furent battus par les gens du quartier (3). Le lendemain, les écoliers revinrent en plus grand nombre, armés d'épées et de bâtons, brisèrent les portes du cabaret, défoncèrent les tonneaux, commirent de grands dégâts, se répandirent dans le voisinage, et se jetant sur tous ceux qu'ils rencontraient, hommes et femmes, ils en blessèrent un grand nombre.

Le doyen du chapitre de Saint-Marcel courut se plaindre au légat et à l'évêque de Paris, qui allèrent ensemble trouver la régente, pour la prier de réprimer ce désordre. Aussitôt Blanche ordonna au prévôt de Paris de marcher contre les coupables, sans épargner personne.

Le prévôt et ses archers, étant partis, trouvèrent hors de la ville quantité d'étudiants, qui, n'ayant point pris part au tumulte, se divertissaient en toute sécurité, se précipitèrent

---

(1) Voy. FONTENAY, *Histoire de l'église gallicane*, liv. XXXI, continuation de LONGUEVAL.

(2) En cette même année, Juhel de Mayenne, archevêque de Tours, tint avec ses suffragants un concile à Château-Gonthier (*apud Castrum-Gontherii*), en Anjou. On y fit trente-sept canons, dont le premier déclare nuls les mariages clandestins.

(3) Voy. DUBOULLAI, *Historia universitatis*, t. III, pag. 132 *et seq.*

sur eux et en tuèrent quelques-uns, au nombre desquels il s'en trouva deux appartenant à de grandes familles de Flandre et de Normandie.

L'université demanda sur-le-champ une satisfaction éclatante qui lui fut refusée. Alors elle quitta Paris et se dispersa dans les provinces et à l'étranger. La plus grande partie des professeurs s'établit à Orléans et à Angers, et l'on croit que telle fut l'origine de ces deux universités; d'autres allèrent à Reims, à Toulouse et quelques-uns en Angleterre, où le roi Henri III les avait tous invités à se rendre, en leur offrant asile et protection (1).

Le pape Grégoire IX intervint en faveur des professeurs absents, dont il négocia le retour, pacifia cette affaire, et donna, le 13 avril 1231, la fameuse bulle *Parens scientiarum Parisius,* qui rétablissait l'université sur un nouveau plan et confirmait les priviléges des professeurs et des écoliers (2). Ce pontife écrivit en même temps au roi : « Il

(1) Pendant l'absence des professeurs de l'université, le B. Jourdain, deuxième maître général de l'ordre des Frères prêcheurs, procura deux dominicains pour remplir deux chaires de théologie. Quelques écrivains de cet ordre prétendent toutefois que ces deux chaires étaient occupées par les Frères prêcheurs avant les troubles de l'université.

(2) Le pape, dans cette bulle, après avoir dit que « Paris est la mère des sciences, le laboratoire où la sagesse met en œuvre les métaux tirés de ses mines, l'or et l'argent dont elle compose les ornements de l'Église, le fer dont elle fabrique ses armes, » donne à l'Université un réglement dont voici la substance : Le chancelier de l'Église de Paris entrant en charge, jurera devant l'évêque, en présence de deux docteurs de l'Université, qu'il ne donnera la licence de régenter en théologie ou en décret qu'à des hommes dignes, sans acception de personnes ni de nation; et, avant de donner la licence, il s'informera soigneusement des mœurs, de la doctrine et du talent de celui qui la demande. Les docteurs en théologie ou en décret, avant de commencer leurs leçons, jureront de rendre fidèle témoignage de ce que dessus. Le chancelier jurera d'examiner de même les physiciens et les artistes. « Nous vous donnons pouvoir, ajoute-t-il, de faire des réglements touchant le mode et l'heure des leçons des bacheliers, la taxe des logements, la correction des rebelles. Si on vous fait quelque insulte notable, et que dans quinze jours on ne vous donne pas satisfaction, il vous sera permis de suspendre vos leçons. L'évêque de

importe à votre honneur et à votre salut que les études soient rétablies à Paris comme auparavant et que vous favorisiez l'exécution de notre réglement. C'est pourquoi nous vous prions de protéger les étudiants à l'exemple de vos ancêtres et de faire observer le privilége qui leur a été accordé par le roi Philippe, votre aïeul de glorieuse mémoire. Ordonnez que les logements soient taxés par deux docteurs et deux bourgeois, afin que les écoliers ne soient pas contraints de les louer trop cher. »

Cependant les seigneurs, contenus quelque temps par la

Paris, en réprimant les désordres, aura égard à l'honneur des écoliers. Les écoliers ne seront point emprisonnés pour dettes, et l'évêque n'exigera point d'amende pour lever les censures. Le chancelier n'exigera rien non plus pour accorder la licence. Les vacances d'été ne seront pas de plus d'un mois, et pendant ces vacances les bacheliers pourront continuer leurs leçons. Nous défendons expressément aux écoliers de marcher armés dans la ville, et à l'Université de soutenir ceux qui troublent la paix et l'étude. Les maîtres ès-arts feront des leçons de Priscien (*); mais ils ne se serviront point à Paris de ces livres de physique, qui ont été défendus pour cause au concile provincial, jusqu'à ce qu'ils aient été examinés et purgés de tout soupçon d'erreur. (C'est la physique d'Aristote qui avait été généralement défendue par le cardinal Robert de Courçon, qui avait été envoyé en France en qualité de légat pendant l'année 1212.) Les maîtres et les écoliers ne se piqueront pas d'être philosophes, et ne traiteront dans les écoles que les questions qui peuvent être décidées par les livres théologiques et par les traités des Pères. Le pape règle ensuite la disposition des biens des écoliers décédés à Paris sans avoir fait de testament, et marque les précautions nécessaires pour les conserver et les rendre à leurs héritiers. Enfin, il dispense les docteurs et les écoliers du serment qu'ils avaient fait de ne point retourner à Paris. »

On voit par là combien alors on estimait la science. Guillaume de Nangis dit dans sa Chronique que le roi « craignant qu'un si grand trésor ne s'éloignât du royaume, parce que la science et le savoir, *sapientia et scientia*, sont les trésors du salut, et de peur que le Seigneur ne lui dît : « *Comme tu as repoussé la science, je te repousserai*, » manda auxdits clercs de revenir à Paris, les reçut à leur retour avec une grande clémence, et leur fit faire une prompte réparation par les bourgeois. »

(*) C'est-à-dire de grammaire. Les livres de Priscien, grammairien du VIe siècle, étaient alors la principale source où se puisait cette science. Pour les accommoder à l'usage des écoles, on avait fait deux Prisciens ; un petit pour les enfants ; un grand pour les élèves plus avancés. Il est question de l'un et de l'autre dans le statut du cardinal Robert de Courçon pour l'université de Paris.

fermeté de la régente, ne pouvaient pardonner à Thibaut de les avoir trahis. A ce motif de haine se joignait l'outrage récent qu'il venait de faire au comte de Bretagne en refusant d'épouser sa fille au moment même où les apprêts de ce mariage se trouvaient terminés.

Alors une puissante ligue se forma contre lui. La Champagne et la Brie furent envahies ; les sujets de Thibaut se révoltèrent et favorisèrent ses ennemis qui allèrent assiéger Troyes. Blanche et son fils marchèrent aussitôt pour lui porter secours, et firent sommer les seigneurs d'évacuer la Champagne ; mais ils répondirent d'abord avec insolence, et prièrent ensuite le roi de se retirer et de ne pas s'exposer dans une guerre dans laquelle il n'avait aucun intérêt ; ils offrirent même de se battre contre Thibaut avec trois cents chevaliers de moins que lui. Louis déclara qu'il n'abandonnerait pas son vassal et qu'il voulait prendre part au combat. Mais la régente parvint à dissoudre la ligue sans effusion de sang.

Pendant ces discussions avec Thibaut, les comtes de Bretagne et de la Marche avaient eu des intelligences avec Henri III, roi d'Angleterre.

Blanche, instruite de ces menées, s'était mise en campagne avec son fils, avait assiégé et pris le château de Bellesmes dans le Perche, et vaincu le comte de Bretagne. Ce seigneur, irrité de sa défaite, avait alors reconnu Henri III pour son souverain et l'avait décidé à venir en France avec une armée. La régente, qui était sur ses gardes, commença les hostilités, s'empara d'Angers, gagna quelques seigneurs bretons, s'empara d'Ancenis, obtint par ces succès la soumission du comte de la Marche, et réunit une assemblée de prélats et de seigneurs qui déclara Pierre Mauclerc déchu de son fief et de la tutelle de ses enfants. Elle alla ensuite assiéger Oudon, où l'on venait de faire entrer des troupes anglaises, fit raser cette place, qu'on emporta d'assaut, et

quitta la Bretagne après ces expéditions, en laissant toutefois un nombreux corps d'armée pour s'opposer aux tentatives des Anglais. Henri III prit alors le parti de retourner en Angleterre, et conclut avec la régente une trève de trois ans dans laquelle Pierre Mauclerc eut le bonheur d'être compris (1).

Le calme ainsi rétabli, Blanche, qui s'occupait avec ardeur de l'éducation de son fils, lui apprenant à mépriser ces ruses et ces faussetés qu'on décore du nom d'habileté dans les affaires, lui fit préférer à toutes les distractions de son âge l'érection de ces nobles monuments qui perpétuent la mémoire des rois. Il fit rebâtir presque entièrement l'abbaye de Saint-Denis et fonda celle de Royaumont dans le Beauvoisis. Cette maison, qu'il avait vu s'élever dans son enfance et dont les vastes constructions l'avaient occupé longtemps, lui fut toujours chère. C'était la retraite qu'il préférait, et souvent dans la suite il allait s'y délasser des soins de la royauté (2).

En l'année 1234, il épousa Marguerite de Provence, fille du comte Raymond Bérenger, descendant des rois d'Aragon et des comtes de Barcelone. Cette princesse, qui n'avait que quatorze ans, était pleine de charmes, parfaitement élevée, et joignait une grande franchise à beaucoup de délicatesse dans l'esprit.

Deux ans après (3), Louis IX, ayant atteint sa vingt-et-unième année, fut déclaré majeur; la régence prit fin;

---

(1) Ce même comte s'étant encore révolté en 1235, le roi entra dans la Bretagne avec une nombreuse armée; Mauclerc, effrayé, sollicita une trève de quelques mois, promettant de se soumettre s'il n'était pas secouru dans un délai fixé. Il passa aussitôt en Angleterre, n'obtint aucun secours et revint se jeter aux pieds du roi, qui eut la bonté de lui pardonner.

(2) Petitot, *Tableau du règne de saint Louis*, pag. 48.

(3) Le 25 avril 1236.

mais Blanche conserva toujours une grande influence dans les affaires de l'État.

Le bruit ayant couru quelque temps après en Orient que ce prince entreprendrait bientôt une croisade, le *Vieux de la Montagne* envoya des sicaires pour lui donner la mort; mais, changé tout à coup, il fit partir deux messagers pour révoquer cet ordre; et ceux-ci, ayant atteint les premiers, se rendirent ensemble auprès du roi, qui, ayant appris le but de leur mission, les combla tous de présents et leur en remit pour leur maître en signe de paix et d'amitié (1).

Baudouin II, empereur de Constantinople, étant venu à la cour de France implorer des secours pour soutenir son empire ébranlé, obtint de la bonté du roi des sommes considérables, lui engagea le comté de Namur moyennant 50,000 livres parisis, et lui déclara que les besoins de son État et le manque absolu de ressources forceraient ses ministres à vendre à des étrangers, ou du moins à donner en gage la sainte couronne d'épines conservée dans sa chapelle depuis un temps immémorial. « C'est pourquoi, » ajouta-t-il, « je désire ardemment vous faire passer ce « trésor, à vous, cousin, mon seigneur et mon bienfaiteur, « et je vous prie de l'accepter. »

Louis, vivement ému d'un don si précieux, fit aussitôt partir pour Constantinople deux religieux dominicains, Jacques et André, avec un officier de Baudouin. Lorsque ces envoyés arrivèrent, la sainte couronne se trouvait engagée aux Vénitiens pour des sommes considérables qu'il n'était pas possible de leur rendre avant le terme marqué, qui était peu éloigné. On avait stipulé qu'elle resterait déposée pendant quatre mois dans l'église que les Vénitiens avaient à Constantinople; mais que si, à l'échéance du terme ils n'étaient point remboursés, on la transporterait à

(1) Voy. la *Chronique* de Guillaume de Nangis.

Venise, et qu'après un certain délai elle deviendrait la propriété de ceux qui avaient prêté l'argent. Les barons de Constantinople, ayant lu les lettres de l'empereur leur maître, convinrent avec les Vénitiens que les envoyés du roi porteraient la relique à Venise, accompagnés de plusieurs seigneurs et des premiers citoyens de la ville; qu'ils rembourseraient les prêteurs, et qu'après avoir fait ce payement au nom du roi de France, ils prendraient le saint dépôt en leur possession.

Les habitants de Constantinople ne virent point sans verser des larmes ce précieux trésor s'éloigner de leur ville; Vatace, l'empereur grec, ayant été averti de cette translation, envoya plusieurs galères pour capturer le vaisseau qui allait à Venise, et qui y arriva sans aucun accident. La relique fut déposée dans le trésor de la chapelle de Saint-Marc, et l'un des deux dominicains resta pour la garder; l'autre revint en toute hâte en France pour informer le roi de l'état des choses. Louis approuva tout, renvoya ce religieux à Venise et fit donner ordre aux marchands français qui se trouvaient dans cette ville de payer la somme prêtée; il écrivit en même temps à l'empereur Frédéric pour le prier de donner une escorte qui protégeât le transport de Venise en France, ce qui fut accordé. Lorsque les envoyés porteurs de la relique furent arrivés à Troyes, ils firent prévenir le roi, qui partit aussitôt accompagné de sa mère, de ses frères, de plusieurs prélats et de toute sa cour, et rencontra la relique à Villeneuve-l'Archevêque, à cinq lieues de Sens, le 10 août 1239.

On ouvrit la caisse de bois, et on vérifia les sceaux apposés sur la châsse d'argent, dans laquelle on trouva un vase d'or contenant la relique. Alors l'émotion la plus vive saisit le cœur des assistants; et tous, prosternés avec respect, versaient d'abondantes larmes, comme s'ils eussent vu le Sauveur lui-même, le front ceint de cette couronne.

Le lendemain on transféra la châsse à Sens. Le roi et son frère Robert, comte d'Artois, l'un et l'autre nu-pieds et en chemise, la portèrent à l'église métropolitaine au milieu d'une foule immense et d'un nombreux clergé qui était venu avec les reliques des églises honorer cette auguste cérémonie.

Le jour suivant, le roi partit pour Paris et déposa la relique à l'abbaye de Saint-Antoine, d'où il vint la retirer huit jours après. On dressa près de cette abbaye une haute estrade sur laquelle se placèrent plusieurs prélats vêtus pontificalement; on montra la châsse à tout le peuple; et ensuite Louis et le comte d'Artois, dépouillés comme à Sens de leurs habits et de leur chaussure, la portèrent en grande solennité, au milieu de tous les corps ecclésiastiques, jusqu'à l'église Notre-Dame, et de là à l'oratoire du palais, qu'on appelait Saint-Nicolas, et qui s'élevait sur l'emplacement où le roi, trois ans après, fit bâtir la Sainte-Chapelle (1).

Les secours en hommes et en argent que l'empereur Baudouin avait reçus de Louis IX ne purent améliorer sa

---

(1) Louis IX, ayant reçu de Constantinople, en 1241, une partie considérable de la vraie croix et plusieurs autres reliques, chargea Pierre de Montreuil, le plus habile architecte de l'époque, de la construction de la Sainte-Chapelle. Ce monument, dont nous admirons l'élégante architecture sarrasine, et que la ville de Paris fait restaurer en ce moment pour le rendre au culte, fut commencé vers l'an 1242 et achevé en 1248. Le roi y fonda un chapitre pour faire l'office devant les saintes reliques, et lui assigna des revenus considérables.

L'Église de Paris est en possession de la sainte couronne, et on l'expose à la vénération des fidèles pendant la semaine sainte.

M. Michelet, dont M. Henrion cite souvent les paroles dans son *Histoire de France*, mais avec une juste et sage réserve, a écrit de fort belles pages sur les églises du moyen-âge. « L'Église, » dit-il (*Histoire de France*, t. II, pag. 659 et suivantes), « est un musée gothique que visitent les habiles : « ils tournent autour, regardent irrévérencieusement et louent au lieu de « prier. Encore savent-ils bien ce qu'ils louent? Ce qui trouve grâce « devant eux, ce qui leur plaît dans l'église, ce n'est pas l'église elle-

triste position; il eut d'abord quelque succès; mais l'alliance de l'empereur grec avec le roi des Bulgares vint rompre le cours de ses prospérités et ruiner ses espérances.

Le pape Grégoire IX, touché des malheurs qui menaçaient Constantinople, avait invité les croisés qui devaient se rendre en Palestine à marcher d'abord au secours de Baudouin; mais les seigneurs français avaient persisté dans leur résolution d'aller combattre les Sarrasins en Asie.

« même, ce sera le travail délicat de ses ornements, la frange de son « manteau, sa dentelle de pierre, quelque ouvrage laborieux et subtil du « gothique en décadence.

« Hommes grossiers, qui croyez que ces pierres sont des pierres, qui « n'y sentez pas circuler la sève et la vie! Chrétiens ou non, révérez, « baisez le signe qu'elles portent; ce signe de la Passion, c'est celui du « triomphe de la liberté morale. Il y a ici quelque chose de grand, d'é- « ternel... Le drame éternel se joue chaque jour dans l'église. L'église est « ce drame elle-même. C'est un mystère pétrifié, une passion de pierre, « ou plutôt c'est le patient. L'édifice tout entier, dans l'austérité de sa « géométrie architecturale, est un corps vivant, un homme. La nef éten- « dant ces bras, c'est l'homme sur la croix; la crypte, l'église souterraine, « c'est l'homme au tombeau; la tour, la flèche, c'est encore lui, mais « debout et montant au ciel.

« Touchons ces pierres avec précaution, marchons légèrement sur ces dalles. Tout cela saigne et souffre encore. Un grand mystère se passe ici. »

«... Notre-Dame de Paris est l'église de la monarchie; Notre-Dame de Reims celle du sacre; Saint-Denis est l'église des tombeaux, non pas une sombre et triste nécropole païenne, mais glorieuse et triomphante, toute brillante de foi et d'espoir... La nef s'élève au chœur par un escalier qui semble attendre le cortége des générations qui doivent monter, descendre avec la dépouille des rois. (Pag. 685.)

« ... L'église était alors le vrai domicile du peuple. La maison de l'homme, cette misérable masure où il revenait le soir, n'était qu'un abri momentané. Il n'y avait qu'une maison, à vrai dire, la maison de Dieu. Ce n'est pas en vain que l'église avait droit d'asile; c'était alors l'asile universel; la vie sociale s'y était réfugiée tout entière. L'homme y priait, la commune y délibérait, la cloche était la voix de la cité. Elle appelait aux travaux des champs, aux affaires civiles, quelquefois aux batailles de la liberté. En Italie, c'est dans les églises que le peuple souverain s'assemblait. C'est à Saint-Marc que les députés de l'Europe vinrent demander une flotte pour la quatrième croisade. Le commerce se faisait autour des églises; les pèlerinages étaient des foires. Les marchandises étaient bénies. . » (Pag. 653.)

Thibaut, comte de Champagne (1), et depuis quelque temps roi de Navarre, comme héritier de Sanche, son oncle, le duc de Bourgogne, et Pierre Mauclerc, étaient arrivés en Syrie avec quantité de barons et de chevaliers, n'avaient point su rester unis et agir de concert, avaient été surpris et battus près de Gaza, avaient alors traité séparément avec les infidèles, et étaient revenus en Europe, laissant parmi les prisonniers le connétable Amaury de Montfort qui, délivré peu de temps après par Richard, comte de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre, mourut à son retour dans la ville d'Otrante, d'où son corps fut transporté à Rome par ordre du saint-père qui l'honora de magnifiques funérailles.

De graves dissentiments s'étaient élevés entre le pape et l'empereur Frédéric II. Les villes d'Italie, attaquées et opprimées par ce prince, réclamaient la protection du pape qui ne croyait pas devoir la leur refuser; et Frédéric s'en prenait à ce pontife même de l'indocilité qu'il trouvait partout où l'on n'était point persuadé qu'il eût droit d'agir et de commander en souverain. Ubalde, seigneur italien, possédait la Sardaigne; il la tenait en fief de l'église romaine et il avait prêté au pape serment de fidélité. L'empereur s'empara de cette île, sous prétexte qu'elle avait autrefois fait partie de l'empire, s'en déclara roi, et fit épouser la fille

---

(1) Ce seigneur fit ses adieux à la France dans des vers qui nous sont restés et qui expriment à la fois la dévotion des chrétiens et l'esprit de chevalerie. Sa muse, en même temps pieuse et profane, déplorait les tourments de l'amour, les chagrins de l'absence, et célébrait la gloire des soldats de Jésus-Christ; pour se consoler d'avoir perdu la dame de ses pensées, il invoquait la vierge Marie *dame des cieux*.

Dame des ciex, grand roine poissanz
Au grand besoing me soiez secorrants,

et il finissait sa plainte par ce vers :

Quand dame perds, dame me soit aidanz.

(Voy. Michaud, *Histoire des croisades*, t. III, pag. 538 et 650.)

d'Ubalde par son fils naturel Henz ou Henri. Grégoire IX réclama; mais l'empereur ne fit aucun cas de sa réclamation. Le pape, voyant alors que sa ruine était décidée, lança l'excommunication contre Frédéric et sollicita l'appui de Louis IX (1), qui resta neutre entre les deux partis.

Or, une ligue nouvelle venait de se former dans le secret le plus profond contre le roi. Hugues de Lusignan, comte de la Marche, y figurait au premier rang. Isabelle, sa femme, veuve de Jean-sans-Terre et mère de Henri III, roi d'Angleterre, avait déterminé son fils à passer en France, lui promettant l'appui des rois de Castille et d'Aragon, du comte de Toulouse et de plusieurs autres seigneurs.

Louis, ne sachant rien de ce qui se tramait, alla tenir à Saumur une cour plénière, et se rendit ensuite à Poitiers pour installer dans ce fief son frère Alphonse. Après cette cérémonie, les vassaux du roi se retirèrent, et il n'eut plus avec lui que les officiers de sa maison, et ceux de la maison d'Alphonse. Lusignan, qui venait de faire hommage à ce dernier, fait alors cerner Poitiers par ses troupes. Le roi, conservant son sang-froid dans ce pressant danger, va presque seul trouver son ennemi, lui reproche sa trahison,

---

(1) Mathieu Paris cite une prétendue lettre que le pape aurait écrite au roi de France, et par laquelle il aurait déclaré que Frédéric était non-seulement excommunié, mais encore déchu de la dignité impériale, et que du consentement du collége des cardinaux la couronne avait été transportée à Robert, comte d'Artois. Mais plusieurs écrivains ecclésiastiques regardent cette lettre comme supposée, entre autres Sponde et Rainaldi. Sponde dit que le récit de Mathieu Paris est une pure rêverie d'une tête échauffée, et Rainaldi l'appelle une satire envenimée de cet écrivain ou de quelque autre qui l'aura interpolé. Ce qui fortifie l'opinion de ces deux auteurs, c'est le silence de Guillaume de Nangis, historien exact qui a recueilli avec beaucoup de soin une grande quantité de faits, et qui n'aurait pas manqué de rappeler une lettre de cette importance. Or, cet écrivain se borne à dire que Frédéric, s'étant révolté plus violemment que de coutume contre l'église de Rome, dressa des embûches à ceux qui se rendaient dans cette ville, et que l'évêque de Préneste fut envoyé par le pape en France pour demander des secours.

déconcerte un moment ses projets et retourne à Paris sans le moindre obstacle.

Alphonse, ayant reçu quelques renforts, somma Lusignan de venir renouveler son hommage. Ce comte parut devant lui, déclara hardiment qu'il ne le reconnaissait plus pour son seigneur, sortit aussitôt et, s'élançant sur un cheval qu'il avait fait tenir tout prêt, il disparut.

Le roi fit alors déclarer ce comte rebelle, marcha contre lui et s'empara de plusieurs de ses places. La femme de Lusignan, ne sachant comment se venger, conçut l'affreux projet d'empoisonner Louis; mais ce complot fut découvert.

Cependant Henri III vint débarquer à Royan avec une armée anglaise. Le roi, qui désirait la paix, fit faire des propositions; mais on les rejeta; alors il poussa vivement la guerre, s'empara de tous les pays en deçà de la Charente, et résolut de prendre Taillebourg, place importante et très-forte qui commandait le fleuve, et à laquelle on arrivait par un port très-étroit. Le roi fit embarquer une partie de ses soldats pour aller attaquer les Anglais rangés sur l'autre rive, et lui-même, suivi de huit hommes d'armes, courut vers le pont, renversant tous les ennemis qui s'opposaient à son passage, et parvint jusqu'à l'autre extrémité. Entouré de tous côtés, il combattit avec un courage héroïque, et bientôt secouru par quelques chevaliers, il mit les Anglais en déroute. Henri III allait être pris lorsque son frère Richard vint demander un armistice qui lui fut accordé. Mais le lendemain, l'armée du roi s'étant avancée près de Saintes fut attaquée par l'ennemi qui, après un long et sanglant combat au milieu des vignes, s'enfuit dans le plus grand désordre.

Alors le comte de la Marche, voyant qu'il était perdu, envoya l'aîné de ses fils solliciter son pardon. Louis, toujours disposé à l'indulgence, consentit à donner la paix, à condition que ce seigneur rendrait au comte de Poitiers Saintes, Montreuil, Fontenay et quelques autres places.

Lusignan vint ratifier ce traité avec Isabelle et ses deux autres fils. Cette femme altière se jeta aux pieds du roi qui parut ignorer son crime (1).

Henri III se trouva dès lors dans un très-grand péril, et Louis aurait pu profiter de cette occasion pour chasser les Anglais de la France. Mais cette manière d'user de la victoire était contraire à ses principes; d'ailleurs une maladie contagieuse consumait ses troupes, et lui-même en était attaqué, quoique peu dangereusement. Il accorda donc au roi d'Angleterre une trève de cinq ans. Ce prince n'osa s'embarquer dans les ports de Guyenne, parce que Pierre Mauclerc, devenu simple chevalier (2) et ennemi aussi acharné de l'Angleterre qu'il lui avait été autrefois dévoué, croisait sur les côtes. Il obtint la permission de traverser la France jusqu'à Calais, avec le reste de ses troupes auxquelles le roi fit prodiguer de généreux secours (3).

Une grande irruption de Tartares, déjà connus en Occident par leurs ravages en Asie, était venue quelque temps auparavant jeter l'épouvante en Europe. Un corps immense de ces peuples avait saccagé la Russie, la Pologne, la Hongrie, et se répandait (4) en Bohême pour pénétrer au cœur de l'Allemagne. La reine Blanche, en apprenant ces funestes nouvelles, courut baignée de pleurs auprès du roi

---

(1) PETITOT, *Tableau du règne de saint Louis*, p. 75.

(2) Cet ancien comte de Bretagne avait cédé son fief à son fils Jean; et depuis cette époque il ne s'appela plus que Pierre de Braine, chevalier.

(3) Voy PETITOT, p. 76.

(4) An 1241. Ce fut des immenses plaines de la Haute-Asie, des vastes contrées dont les Huns étaient sortis, que partirent les Mongols pour élever le plus grand empire du monde. Tchinghis ou Gengis-Khan, qui le fonda, était né vers 1163. Il soumit toutes les hordes entre le mur de la Chine et le Volga, et conquit cinq provinces de la Chine. Dans les soixante années qui suivirent sa mort, arrivée en 1227, ses successeurs soumirent presque toute l'Asie et une grande partie de l'Europe. Quant au corps d'armée dont il est question ci-dessus, et qui s'était avancé jusque dans la Bohême, il se retira en 1243 pour retourner en Russie.

son fils. « Que faire, » lui dit-elle, « et quel parti prendre « en une telle extrémité ? Que va devenir l'Église et qu'al- « lons-nous devenir nous-mêmes ? » — « Quel parti « prendre? » répondit Louis, « il faut chercher au ciel « notre consolation et notre force. Si les Tartares viennent, « nous les enverrons en enfer ou ils nous enverront au « paradis. » Et ces nobles paroles, d'un héroïsme tout chrétien, étant parvenues au public, rassurèrent tous les esprits.

L'empereur Frédéric, au lieu d'opposer ses armes aux progrès de l'invasion, et d'aller au secours de Bela, roi de Hongrie, n'avait point voulu abandonner ses entreprises contre les villes de Lombardie et contre le saint-siége. Il avait même fait enlever en mer et mettre en prison plusieurs prélats français qui se rendaient à Rome pour assister au concile que le pape avait indiqué. Louis avait aussitôt écrit pour réclamer leur élargissement, et fait entendre un langage ferme que l'empereur avait compris, et qui l'avait déterminé à renvoyer tous ces prélats (1).

Le 20 août 1241, Grégoire IX, âgé de près de cent ans, était mort à Rome au moment où il était bloqué par les troupes de l'empereur. Le cardinal Geoffroi, évêque de Sabine, ayant été élu pape au mois d'octobre, avait pris le nom de Célestin IV et fini sa carrière seize ou dix-huit jours après.

L'empereur, qui retenait deux cardinaux prisonniers, et qui craignait qu'un nouveau pape ne le gênât dans ses projets, empêchait de procéder à une autre élection, et le saint-siége resta vacant pendant dix-neuf mois.

Le 24 juin 1243, le cardinal Sinibald de Fiesque, natif

---

(1) Arnaud, évêque de Nîmes, mourut dans sa prison, ou du moins peu de temps après sa délivrance, à Avellino, dans la terre de Labour. Quant à Geoffroi, archevêque de Besançon, il avait été tué lors de l'attaque des vaisseaux qui portaient les prélats, et son corps avait été jeté à la mer.

de Gênes, fut unanimement élu dans la petite ville d'Anagni, et sacré cinq jours après, sous le nom d'Innocent IV. Ce pontife, qui s'était toujours montré partisan des voies de douceur et de modération, et qui, d'ailleurs, était l'ami de Frédéric (1), parvint à décider ce prince à terminer les différends qu'il avait avec le saint-siége. Des commissaires furent nommés, et par le traité qui fut fait (2), l'empereur s'obligea à rendre toutes les terres qui avaient appartenu au pape ou à ses alliés, à réparer les torts qu'il avait faits aux prélats, à délivrer tous les prisonniers, à permettre à tous ceux qui avaient tenu le parti du pape de rentrer dans leur patrie et dans leurs biens, à notifier dans tout le monde chrétien que ce n'était point par mépris qu'il n'avait point déféré à la sentence d'excommunication prononcée par Grégoire IX, mais parce qu'elle ne lui avait point été dénoncée, reconnaissant la plénitude de puissance du pape, quant au spirituel, sur tous les chrétiens, clercs et laïques, même sur les rois. Il promettait d'expier sa faute par des aumônes, des jeûnes et d'autres bonnes œuvres, et d'obéir en tout au pape, sauf le droit et l'honneur de l'empire et de ses autres états. Mais il viola bientôt tous ses engagements, et tendit des embûches au pape, qui, s'étant avancé jusqu'à Sutri et ayant appris que trois cents chevaliers devaient venir l'enlever de nuit, partit secrètement, s'embarqua pour Gênes, où il arriva sain et sauf, et profita d'un chapitre général qui allait se tenir à Cîteaux, où le roi devait se trouver, pour faire solliciter un asile en France. Il écrivit donc à l'abbé, en le priant de supplier le roi de prendre sa défense contre l'empereur, ajoutant qu'il espérait être reçu

(1) Comme on félicitait ce prince de l'élection du nouveau pontife : « Je ne ferai, » dit-il, « que perdre l'amitié d'un cardinal et m'attirer la haine d'un pape. » Mot qui explique clairement que les projets de ce prince se trouvaient en opposition avec les droits du saint-siége.

(2) Le 31 mars 1244.

dans le royaume comme on y avait reçu Alexandre III, persécuté par Frédéric Ier, et saint Thomas de Cantorbéry proscrit par Henri II.

Louis fut vivement touché de la position d'Innocent; mais la question ayant été soumise au conseil des barons, l'asile fut refusé.

Les rois d'Angleterre et d'Aragon, également sollicités, ayant fait le même refus, le pape vint à Lyon, ville qui relevait alors de l'empire, mais dont l'archevêque était seigneur temporel et depuis longtemps indépendant.

Louis, vers le même temps, fut atteint à Pontoise d'une maladie si grave, qu'on désespéra de sa vie. La consternation fut extrême à la cour et parmi le peuple. Dans toutes les églises on fit des aumônes, des prières et des processions. La reine Blanche pria Eudes Clément, abbé de Saint-Denis, de tirer des caveaux les corps des saints martyrs et de les exposer.

Le malade était tombé dans une léthargie profonde; on l'avait cru mort, et l'une des dames qui le gardaient avait voulu lui couvrir le visage; mais une autre s'y était opposée, disant qu'il respirait encore. Alors il revint à lui et fit entendre ces paroles : « La lumière de l'Orient s'est répandue « sur moi par la grâce du Seigneur, et m'a rappelé d'entre « les morts. » Il fit appeler aussitôt l'évêque de Paris, et le pria de lui donner la croix de pèlerin pour le voyage d'outre-mer. Sa mère et sa femme le suppliaient d'attendre au moins son rétablissement; mais il déclara qu'il ne prendrait aucune nourriture avant d'avoir reçu la croix; et l'évêque, fondant en larmes, ainsi que les deux reines, se rendit à ses vœux.

Le roi fixa son départ à deux ans et écrivit aux chrétiens de la Terre-Sainte pour les encourager, leur disant qu'il marcherait à leur secours avec de grandes forces.

Cependant, le pape avait convoqué à Lyon un concile

général qui fut solennellement ouvert, le 28 juin 1245, dans l'église cathédrale de Saint-Jean. Il s'y trouva les patriarches latins de Constantinople et d'Antioche, le patriarche d'Aquilée, environ cent quarante archevêques et évêques d'Italie, de France, d'Espagne et des îles Britanniques, un grand nombre d'abbés, de supérieurs conventuels, et les généraux des deux ordres de saint Dominique et de saint François. On y vit aussi Baudouin, empereur de Constantinople; Bérenger, comte de Provence; Raymond, comte de Toulouse, les ambassadeurs de Frédéric, ainsi que ceux du roi de France et du roi d'Angleterre.

La grande affaire de ce concile qui occupa l'attention de l'Europe fut celle qui concernait l'empereur Frédéric. Ce prince, accusé d'hérésie, de sacrilége, de parjure et de félonie (1), fut défendu par Thadée de Suesse, un de ses envoyés, qui tenta vainement de le justifier, et obtint cependant un délai pour que son maître eût le temps de

(1) Le pape prouvait l'*hérésie* par le mépris des censures, par sa liaison avec les Sarrasins, par son alliance avec Vatace, empereur schismatique; le *sacrilége*, par la prise des légats et des autres prélats qui se rendaient à Rome pour assister à un concile; le *parjure*, par les contraventions à la paix faite avec l'Église et par la violation de ses serments; la *félonie*, par la vexation des sujets de l'église romaine, par la guerre contre le chef de l'Église même auquel Frédéric devait fidélité en qualité de feudataire.

Je dois faire remarquer, sur ce dernier chef d'accusation, que l'on croyait que, depuis le xe siècle, c'est-à-dire depuis l'établissement de l'empire en Allemagne, les empereurs étaient soumis pour le temporel aux pontifes romains; ce qui faisait dire que l'empereur était l'homme du pape, que le pape pouvait lui ôter l'empire, puisqu'il le lui avait donné; et que si la personne élue pour la couronne impériale s'en rendait indigne, le pape pouvait la rejeter. Les Français eux-mêmes, pendant le différend de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII, avouaient que le pape déposait l'empereur, parce que l'empire était un fief donné par le pape; et quand on proposait l'exemple de Frédéric II, déposé par Innocent IV, ils disaient que cela s'était fait parce que le pape était seigneur temporel de l'empereur, qui non-seulement avait besoin d'être élu pour posséder l'empire, mais encore d'être *confirmé* par le pape et de recevoir de lui la couronne.

venir. Mais Frédéric ayant répondu avec hauteur qu'il ne comparaîtrait point, la discussion fut reprise et porta sur les cruautés exercées par son ordre contre les prélats qui allaient à Rome sous le pontificat de Grégoire IX. Thadée voulut encore le disculper. « Mon maître, » dit-il, « a reconnu « les excès auxquels ses gens s'étaient portés, et il en a été « vivement affligé. Si les innocents ont été confondus avec les « autres, on doit l'attribuer au hasard d'une attaque brusque « et inopinée, et non à un dessein prémédité. » — « Pour- « quoi donc, » répliqua le pape, « a-t-il persisté à les dé- « tenir dans les fers? Pourquoi a-t-il aggravé leur calamité « par une continuation de maux qu'on ne peut attribuer « qu'à une volonté pleine et iniquement obstinée à ne point « entendre de réclamation? » Et il ajouta qu'il n'y avait que trop de raisons pour prononcer la déposition. Thadée, ne sachant comment éloigner le coup qui menaçait Frédéric, déclara qu'il en appelait à un concile plus général. Mais Innocent répondit « que le concile, tel qu'il était, n'exigeait « rien de plus pour avoir la prérogative d'une généralité complète, et qu'il l'avait suffisamment par l'assistance des patriarches, des archevêques, des évêques, des seigneurs, des princes ou de leurs agents, tous réunis des divers pays du monde chrétien; que ceux qui étaient absents avaient été empêchés de venir par les embûches de l'empereur; qu'une telle fraude ne pouvait lui profiter; qu'il fallait donc passer outre et prononcer le jugement (1). »

(1) Avant de prononcer cette sentence, le pape ordonna, avec l'approbation du concile, que désormais on célébrerait l'octave de la Nativité de la sainte Vierge; puis il fit lire dix-sept articles de réglements dont la plupart regardent la procédure judiciaire; le treizième concernait les dettes des églises, et avait pour but d'empêcher qu'on n'en contractât de nouvelles; les quatre derniers étaient relatifs soit aux secours à fournir à l'empereur de Constantinople, soit à la croisade pour la Terre-Sainte, soit aux mesures de défense contre les Tartares. Ceci se passa le 17 juillet,

En conséquence, après en avoir délibéré avec les cardinaux et le concile, le pape déclara Frédéric indigne du royaume et de l'empire, et déchu de tout honneur et dignité; déchargea pour toujours ses sujets du serment de fidélité; défendit, sous peine d'anathème, de lui obéir ou de lui donner aide ou conseil, accorda pleine liberté pour l'élection d'un autre chef, et se réserva le droit de pourvoir lui-même au royaume de Sicile.

Pendant la lecture de cette sentence, le pape et tous les prélats tenaient chacun un cierge allumé; les assistants étaient saisis de crainte; les envoyés de l'empereur frappaient leur poitrine en gémissant amèrement, et Thadée répétait ces lugubres paroles : « Le voici, ce jour de colère. » *Dies iræ, dies illa.*

Frédéric était à Turin lorsqu'il apprit cette nouvelle. Transporté de fureur et de haine, il sefit aussitôt apporter sa couronne, et l'ayant posée fièrement sur sa tête, il s'écria : « La voilà cette couronne que l'on prétend m'enlever, « je la possède encore et je ne la perdrai point sans qu'il « y ait bien du sang répandu. »

Mais après ce premier élan d'une aveugle colère, il crut devoir s'adresser à Louis et le prier d'être médiateur, promettant d'accepter la paix à quelque prix que ce fût. Le roi eut à ce sujet deux conférences avec Innocent, dans l'abbaye de Cluny; l'une vers la fin de novembre, et l'autre au mois d'avril suivant (1).

---

jour marqué pour la troisième session; l'acte de déposition eut lieu le même jour.

(1) An 1246.

Cette même année, Guillaume de la Broue, archevêque de Narbonne, tint un concile à Béziers avec huit évêques, ses suffragants, et les abbés de la province. On y publia quarante-six articles de règlements sur les hérétiques et sur divers points de discipline. On y donna ensuite aux inquisiteurs un règlement en trente-sept articles, conformes à ceux qui avaient été donnés par le concile tenu à Narbonne en 1135, et qui furent

Frédéric offrait d'aller à la Terre-Sainte et même d'y passer le reste de ses jours, pourvu que le pape lui donnât l'absolution et couronnât son fils Conrad. Louis pressait Innocent d'accueillir ces propositions. « Ah! combien de « fois, répondit le pontife, l'infidèle m'a tenu le même « langage, en le confirmant par serment; ses infidélités « n'en ont été que plus énormes. Mon fils, mon très-cher « fils, seigneur roi des Français, faites attention que mon « intérêt n'est pas le seul qui soit engagé dans cette affaire « et que je dois pourvoir à celui de toute la chrétienté. « Le concile général, qui attendait l'empereur pour le « réconcilier, représentait l'Église universelle. Qu'allè- « guera-t-il pour s'excuser de ne s'être point rendu à ses « invitations? Il a couvert de honte tous ceux qui répon- « daient pour lui; il nous a tous trompés sur la foi des « paroles les plus saintement jurées; il nous a mis dans « une impuissance absolue de le croire désormais en rien. » Cependant le roi insista encore; mais le pape demeura inflexible et tout espoir de paix s'évanouit.

Dès lors les affaires de Frédéric déclinèrent, surtout en Allemagne, où son fils Conrad commandait. Les électeurs ecclésiastiques s'assemblèrent à Wurtzbourg et donnèrent l'empire à Henri, landgrave de Thuringe, qui d'abord remporta une victoire sur Conrad, mais qui bientôt après fut vaincu à son tour et mourut. Guillaume, comte de Hollande, âgé de vingt ans, lui fut substitué : il se montra digne de sa nouvelle fortune et se maintint longtemps contre les efforts de Conrad et de Frédéric. En l'année 1249, ce dernier, toujours malheureux, fut attaqué dans la Pouille d'une maladie grave; un de ses confidents les plus intimes fut accusé d'avoir corrompu le médecin pour servir

---

les fondements de la procédure observée depuis dans les tribunaux de l'inquisition.

les projets ambitieux de Mainfroy, fils naturel de Frédéric, qui voulait s'emparer du royaume de Naples. Le médecin, convaincu d'avoir essayé d'empoisonner l'empereur, fut pendu, et l'instigateur du crime, après avoir eu les yeux brûlés, fut promené dans plusieurs villes et jeté dans une prison où il se donna la mort. Toutes les espèces d'infortunes semblèrent se réunir pour accabler Frédéric pendant cette année qui précéda celle de sa mort. Henz, l'un de ses fils, auquel il avait donné la Sardaigne, mourut après avoir été fait prisonnier par les Bolonais; un autre, dont le nom n'est point connu, fut tué dans le royaume de Naples; et Mainfroy, le seul de ses enfants naturels qui lui restât, celui qu'il chérissait le plus, le trahissait. Le malheur parut avoir aigri son caractère; il accabla d'impôts les peuples de la Pouille, où il était retiré, condamna aux galères ceux qui ne pouvaient les payer et se fit détester. Livré aux sentiments les plus violents et les plus exaltés, il tomba de nouveau malade à Florenzola. On dit qu'au moment où il semblait hors de danger, Mainfroy l'étouffa en lui mettant un oreiller sur le visage (1). Ainsi mourut, le 13 décembre 1250, à l'âge de cinquante-sept ans, ce prince tant de fois parjure et qui ne dut ses malheurs qu'à son impiété.

Cependant le roi de France, ayant terminé ses préparatifs pour la croisade et conféré la régence à sa mère, s'était embarqué dans le port d'Aigues-Mortes en Languedoc, le

---

(1) Petitot, *Tableau du règne de saint Louis*, p. 87 et suiv. Cet écrivain ajoute que Frédéric possédait le grec, le latin et presque toutes les langues vivantes; qu'une traduction latine des œuvres d'Aristote, faite sur des manuscrits grecs et arabes, parut sous ses auspices; que les lettres lui doivent une partie des progrès qu'elles firent dans ce temps, et que les universités de Vienne et de Naples le regardent comme leur fondateur; mais que tant de qualités, qui le rendaient digne de régner, furent ternies par une ambition insatiable et par une fausseté qui dégradait son caractère.

25 août 1248 (1). Il emmenait avec lui la reine Marguerite, sa femme, Charles, duc d'Anjou, et Robert, comte d'Artois, ses frères, un grand nombre de seigneurs, de chevaliers et d'hommes d'armes formant une armée considérable. D'autres seigneurs partirent peu de temps après pour aller rejoindre Louis en Chypre. De ce nombre fut Jean, sire de Joinville, qui raconte de la manière suivante, dans le langage naïf du temps, l'histoire de son départ.

« Et avant mon partement je mandai mais hommes et « subgetz de Joinville qui vindrent par devers moy la vigille « de Pasques mesmes qui fut le jour que naquit Jehan mon « fils seigneur d'Ancarville. Je fus toute la sepmaine à faire « festes et banquetz avecques mon frère de Vauquelour, et « tous les riches homs du pays qui là estoient, et disoient

(1) La reine avait vivement sollicité son fils de rester dans son royaume et d'envoyer en Palestine un grand nombre de troupes avec de bons capitaines : « L'état où vous étiez lorsque vous avez fait vœu de vous croi- « ser est pour vous, » lui disait-elle, « une excuse suffisante ; et le pape, « s'il le faut, vous dispensera de ce vœu. » Louis, après un moment de réflexion, répondit : « Vous croyez donc qu'au moment de mon engage- « ment je n'étais point assez maître de moi ; eh bien ! j'acquiesce à vos « désirs. » Et, détachant sa croix, il la remit entre les mains de l'évêque de Paris. La reine et les assistants étaient transportés de joie ; mais aussitôt il poursuivit ainsi : « Maintenant, vous n'en doutez point, je ne suis « ni dans le délire, ni malade ; je vous redemande la croix ; et Dieu m'est « témoin que je ne prendrai point de nourriture que vous ne me l'ayez « rendue. » On la lui rendit en effet, et l'on ne chercha plus à combattre sa résolution.

Deux ans avant le départ de Louis, son jeune frère Charles épousa Béatrix, quatrième fille de Raymond Bérenger, comte de Provence. L'aînée, Marguerite, était unie au roi. Les deux suivantes, mariées, l'une au roi d'Angleterre et l'autre à Richard, frère de ce prince, avaient reçu leur dot en argent. Béatrix, avant son mariage, avait été déclarée par son père héritière de son comté. Louis reçut l'hommage de son frère comme comte de Provence, et lui donna en même temps l'Anjou et le Maine. Tel fut, dit Petitot, le commencement de cette maison d'Anjou qui posséda longtemps le royaume de Naples au milieu des plus horribles désastres. Ainsi, par ce mariage, la Provence, qui avait été usurpée sur la couronne après la mort de Louis-le-Bègue et en avait été toujours séparée depuis, rentra dans la maison royale plus de trois siècles après cette séparation.

« après que nous avions beu et mangé chanzons les ungs « après les autres, et demenoit grand joie chacun de sa « part. Et quant ce vint le vendredy, je leur dis : « *Sei-* « *gneurs, saichez que je m'en vois oultre-mer ; je ne sçai si* « *je reviendray jamés, ou non. Pourtant s'il y a nul à qui* « *j'ai jamais fait aucun tort et qui vueille plaindre de moy,* « *se tire avant ; car je le veulx amender, ainsi que j'ay de* « *coustume de faire à ceulx qui se plaignent de moy, ne de* « *mes gens*... Et le faisoie pour ce que je ne vouloie emporter « ung seul denier à tort. Et pour faire mon cas je engaigé « à mes amys grant quantité de ma terre, tant qu'il ne me « demoura point plus hault de douze cens livres de terre « de rente ; car madame ma mère vivoit encore, qui tenoit « la plus part de mes choses en douaire. Je partis moy « dixisme des chevaliers avecques trois banieres...

« Quant je fu prest de partir, et tout ainsi que je vou- « loie mouvoir, Jehan, sire d'Apremont, et le comte de « Salebruche envoierent par devers moy savoir si je vou- « loie que nous allissions ensemble et qu'ils estoient tout « prestz eulx dixismes de chevaliers. Ce que très-voulen- « tiers je consenty, et feismes lever une nef (1) à Marseille « qui nous porta et conduisit tous ensemble harnois et che- « vaulx...

« Et quant je voulu partir et me mettre à la voye, je « envoyé quérir l'abbé de Cheminon, qui pour lors estoit « tenu le plus preudomme qui fust en toute l'ordre blanche « pour me réconcilier à lui. Et me bailla et ceignit mon « escherpe et me mist mon bourdon à la main. Et tantost je « m'en pars de Joinville, sans que je rentrasse onques « puis ou chastel, jusques au retour du veage d'oultre mer. « Et m'en allay premier à de saint veages qui étaient

(1) Un vaisseau.

« illeques (1); c'est à savoir à Bleicourt en pèlerinage, à « Saint-Urban, et ès autres lieux qui étaient près de Jon- « ville, tout à pié, deschaux et en lange. Et ainsi que je « allais de Bleicourt à Saint-Urban, qu'il me fallait passer « auprès du chastel de Jonville, je n'ozé onques tourner la « face devers Jonville, de paeur d'avoir trop grand regret « que le cueur me attendrist de ce que je laissais mes « deux enfants et mon bel chastel de Jonville, que j'a- « voys fort au cueur; mais subit tiré oultre avec le « comte de Salebruche, mon compaignon, et nos gens « et chevaliers ; et alasmes disner à la Fontaine-l'Ar- « cevesque devant Dongeux... Et quand nous fusmes à « Lion, nous entrasmes en ce point en la rivière du Rosne « pour aller en Arles-le-Blanc. Et ay bien souvenance que « dessus le Rosne à la rive, nous trouvasmes ung chasteau « qu'on appelait la Roche-Gluy, lequel chasteau le roy avait « fait abattre pour ce que le sire du chasteau, qu'on appel- « loit Rogier, avait grand bruit de mauvais renom, de des- « trousser et piller tous les marchands et pellerins qui là « passaient.

« Nous entrasmes au mois d'aoust celui an en la nef à la « roche de Marseille, et fut ouverte la porte de la nef pour « faire entrer nos chevaulx, ceux que devions mener oultre- « mer. Et quant tous furent entrez, la porte fut reclouse et « estouppée, ainsi comme l'on vouldroit faire un tonnel de « vin, pour ce que quant la nef est en la grant mer, toute « la porte est en eauë. Et tantost le maître de la nau s'és- « cria à ses gens qui estoient au bec (2) de la nef : *Est* « *vostre besongne preste ? Sommes-nous à point?* et ils dirent « que oy vraiement. Et quant les prebstres et clercs furent « entrez, il les fit tous monter au chasteau de la nef et leur

(1) Là; dans ce lieu.

(2) A la proue du vaisseau.

« fit chanter ou nom de Dieu qui nous voulsist bien tous con-
« duire. Et tous à haulte voix commencèrent à chanter ce bel
« igne, *Veni, Creator spiritus*, tout de bout en bout. Et en
« chantant, les mariniers firent voile de par Dieu. Et incon-
« tinent le vent s'entonne en la voille, et tantost nous fist
« perdre la terre de veuë, si que nous ne vismes plus que
« ciel et mer et chacun jour nous nous éloignasmes du lieu
« dont nous étions partiz. Et par ce veulx-je bien dire que
« icelui est bien fol qui scent avoir aucune chose de l'au-
« trui, et quelque péché mortel en son ame et se boute en
« un tel dangier (1); car si l'on s'endort au soir l'on ne
« sait si on se trouvera au matin au sous de la mer.... »

« Quand fusmes arrivés en Chippre, le bon roy saint
« Loys estoit jà là, qui avait fait faire provisions de vivres
« à grant abondance (2). »

---

(1) Quelle différence entre cette sublime et touchante pensée chrétienne et la pensée d'Horace :

> *Illi robur et æs triplex*
> *Circa pectus erat, qui fragilem truci*
> *Commisit pelago ratem.*
> (Ode III.)

(2) Joinville raconte qu'on avait fait dans les champs des monceaux de blé si considérables, qu'ils ressemblaient à des montagnes; que la pluie en ayant fait germer la superficie, on ne voyait qu'une herbe verdoyante; mais que lorsqu'on abattit cette croûte avec l'herbe, on trouva le blé qui était dessous aussi beau et aussi frais que si on venait de le battre. Je ne pense pas qu'on puisse induire de là qu'on fût dans l'usage, en Chypre, de conserver le blé de cette manière. On doit penser que l'on ne laissa ces immenses monceaux de blé exposés en pleine campagne, que parce qu'on n'avait point d'assez vastes magasins pour les enfermer, et parce que d'ailleurs ils devaient être bientôt embarqués. Chez les Romains, on employait divers moyens pour conserver le blé; Varron (lib. I, cap. v) assure qu'en le serrant avec les épis dans des fosses creusées sous terre, où on l'environnait de paille pour le préserver de l'humidité, et en fermant ensuite l'entrée de ces caveaux avec grand soin, afin que l'air ne pût y pénétrer, le blé pouvait se conserver ainsi pendant cinquante ans. Un mode à peu près semblable est employé par les Arabes, qui enfouissent le blé dans les *silos*.

La disette, qui se fait si vivement sentir au moment où j'écris (4 juin

La flotte quitta cette île au mois de mai 1249, se dirigeant vers l'Égypte, et fut battue par une violente tempête

---

1847), et qui dure depuis huit mois, préoccupe assez les esprits pour que j'aie cru devoir, dans un intérêt public, rappeler ici ce que j'ai dit dans mon *Dictionnaire de droit* (V° *Grains*).

Dans tous les temps, les gouvernements ont pris des mesures pour l'importation et l'exportation des grains, et donné une attention particulière à ce commerce, afin d'assurer la subsistance de la population et de ne pas l'exposer à la disette.

Chez les Athéniens, il était défendu de laisser sortir du blé, et ceux qui allaient en chercher au loin ne pouvaient, sous des peines rigoureuses, le verser dans aucune autre ville. Comme l'Attique en produisait peu, moins à raison de la nature du sol qu'à cause de la paresse des habitants, qui s'occupaient à tort et à travers des affaires publiques, il fallait aller s'approvisionner en Egypte, en Sicile, ou bien à Panticapée et à Théodosie, villes de la Chersonèse taurique, qui, à elles seules, fournissaient tous les ans aux Athéniens quatre cent mille médimnes de blé (*).

Il en était de même chez les Romains; ce peuple se nourrissait des blés de toute la terre. Il les tira d'abord de la Sicile et de la Sardaigne, puis de l'Afrique, de l'Égypte, de l'Espagne et de la Gaule. Chaque année, des flottes nombreuses partaient de ces divers pays pour aller porter la nourriture aux maîtres de l'univers, et quand la récolte manquait dans une de ces provinces, l'autre y suppléait. L'Égypte seule, lorsqu'elle eut été réduite en province romaine par Auguste, en expédiait régulièrement tous les ans à Rome vingt millions de boisseaux (**). Aussi l'approvisionnement était-il en général si abondant, que l'administration de l'*annone* (***) le vendait à très-bas prix aux citoyens.

Cependant Rome se vit, sous le règne d'Auguste, exposée à mourir de faim. Il ne restait plus de blé que pour trois jours. Cet empereur en fut si alarmé, qu'il avait résolu de s'empoisonner si les flottes qu'on attendait n'arrivaient pas avant l'expiration de ce temps. Fort heureusement elles arrivèrent, et le salut du peuple romain, qui tenait au caprice des vents et des flots, fut attribué à la fortune de l'empereur. Plus tard, pour ne pas s'exposer à un pareil danger, on entassa dans les greniers publics une

(*) Le médimne contenait six boisseaux, et se vendait du temps de Démosthène cinq drachmes, 2 fr. 5) c. de notre monnaie.

(**) Le boisseau romain pesait un peu plus de sept kilogrammes. Pline parle de distributions faites au prix de un *as* (1 sou) le *modius* (le boisseau). Dans le VIe siècle de la fondation de Rome, on trouve quatre distributions à deux *as* et à quatre *as*.

(***) On appelait ainsi l'administration chargée de l'approvisionnement de Rome. Le préfet de l'*annone* prenait rang après les consuls, tant ses fonctions étaient honorées. Le gouvernement vendait le blé au peuple à un prix très-bas. Dans la suite, on fit des distributions gratuites. Sempronius Gracchus fut le premier qui proposa de donner à chaque pauvre plébéien, aux frais du trésor, un *modius* de froment par mois. Ce qui prouve combien étaient nombreux les indigents, c'est la réforme que fit Auguste en n'admettant à cette distribution que deux cent mille individus.

qui dispersa beaucoup de vaisseaux. Le quatrième jour, les mariniers qui se trouvaient sur le tillac se mirent à crier : *Terre! terre!* et le pilote, ayant reconnu la côte, s'écria aussitôt : *Nous n'avons qu'à nous recommander à Dieu; nous voilà devant Damiette.* Tous les regards se portent vers le rivage, et chacun dispose ses armes pour être prêt au combat.

Louis IX fait appeler près de lui ses barons et tient conseil avec eux. Quelques-uns étaient d'avis de n'opérer la descente que lorsque les vaisseaux écartés par les vents auraient rejoint la flotte. Mais le roi, craignant que ce délai ne refroidît l'ardeur des troupes et ne ranimât le courage des Sarrasins, que l'on voyait rangés en bataille sur le bord de la mer, déclara qu'il fallait attaquer au plus tôt; et la plupart des seigneurs s'étant rangés à cet avis, on décida que la descente aurait lieu le lendemain.

On fit bonne garde toute la nuit, et dès le point du jour la flotte s'avança vers la côte. Aussitôt qu'on fut à portée de l'arc, il partit des deux côtés une grêle de traits. Louis se jette à la mer couvert de son armure, et l'épée à la main; toute l'armée imite son exemple et marche sur les Sarrasins. Ceux-ci s'élancent sur les croisés, qui, appuyant leur lance à terre et présentant la pointe aux cavaliers ennemis, arrêtent leur charge et donnent ainsi le temps aux autres

---

quantité de blé si considérable, que lorsque l'empereur Septime-Sévère mourut, il y en avait à Rome pour sept ans, en dépensant par jour soixante-quinze mille huit cents boisseaux, c'est-à-dire pour nourrir six cent mille habitants.

Lorsque le siége de l'empire eut été transféré à Constantinople, on eut recours à la même prévoyance pour assurer la nourriture de son immense population. L'empereur Constantin y faisait distribuer quatre-vingt mille boisseaux de blé par jour, ce qui indiquait une population de six cent quarante mille habitants.

Ces exemples démontrent qu'il serait facile d'assurer l'alimentation de la France, et d'obvier à la disette au moyen d'un vaste système de réserves.

troupes de la flotte de venir se placer à leur rang de bataille.

Bientôt, sur toute la ligne, le combat se trouve engagé, et les Sarrasins, battus et culbutés après une vive résistance, abandonnent leur camp, se retirent vers Damiette, y mettent le feu et continuent à fuir dans le plus grand désordre. Le lendemain, l'armée entre dans cette ville, arrête l'incendie, et l'on chante un *Te Deum* pour remercier Dieu de ce brillant succès.

Comme on touchait au moment où le Nil commence à s'élever, Louis IX crut devoir passer l'été à Damiette; mais cette résolution, quoique dictée par la prudence, n'en eut pas moins un effet désastreux; l'inaction de l'armée énerva son courage, amena l'indiscipline, la débauche et les plus affreux désordres.

Le comte de Poitiers, l'un des frères du roi, étant arrivé vers la fin d'octobre avec un renfort considérable, et la saison étant devenue favorable pour la guerre, on tint un grand conseil pour en régler les opérations. Les plus sages étaient d'avis de marcher sur Alexandrie; mais le comte d'Artois, prince bouillant et téméraire, insista vivement pour qu'on allât attaquer le Caire, et malheureusement cette opinion prévalut.

Les préparatifs étant faits pour cette expédition, l'armée se met en marche et se trouve arrêtée par un canal large et profond qu'il fallait traverser pour atteindre Mansourah; de grands travaux sont faits pour construire une digue; mais l'ennemi, campé sur l'autre bord, s'oppose vivement à leur exécution. Les croisés, depuis un mois, faisaient d'inutiles efforts, et commençaient à désespérer du succès de leur entreprise, lorsqu'un Arabe bédouin vient leur montrer un gué moyennant une forte somme.

Louis et les princes ses frères partent avec la cavalerie au milieu de la nuit, laissant le duc de Bourgogne à la garde du camp avec l'infanterie. Le comte d'Artois veut passer le

premier; le roi s'y oppose d'abord et cède enfin à ses instances, après avoir reçu sa promesse formelle qu'il attendrait, avant d'attaquer, que tout le monde l'eût rejoint. Mais dès que ce prince est parvenu sur l'autre rive, il voit fuir devant lui un corps de Sarrasins, et, s'élançant aussitôt dans la plaine avec son avant-garde, il parvient jusque dans leur camp.

Fakreddin, le chef de l'armée musulmane, était alors au bain, et, selon la coutume des Orientaux, se faisait peindre la barbe. Il monte aussitôt à cheval presque nu, cherche en vain à rallier ses troupes, tombe percé de coups, et le comte d'Artois reste maître du camp (1). Enivré par ce succès, il veut aussitôt marcher sur Mansourah, n'écoute aucunes représentations, entraîne les chevaliers, et partant tous ensemble au galop des chevaux, ils pénètrent dans cette ville et commencent à piller.

Cependant les Sarrasins, ayant fini par s'apercevoir du petit nombre des assaillants, se rallient à la voix de Bibars Bondocdar (2), simple soldat qu'ils venaient de placer à leur tête, s'emparent des postes de la ville, se précipitent sur les Français, dispersés de tous côtés. On se bat à outrance dans les rues, dans les maisons, et le comte d'Artois est tué après avoir fait des prodiges de valeur.

Les croisés n'apprennent que fort tard que l'avant-garde est enfermée dans Mansourah; à mesure qu'ils arrivent au delà du canal, sans attendre ceux qui les suivent, ils volent vers cette ville, située à peu de lieues de là, et se trouvent coupés par les Sarrasins, dont la campagne était couverte.

---

(1) C'était le jour du mardi-gras de l'an 1250.

(2) C'est le même qui, plus tard, se rendit si redoutable aux chrétiens lorsqu'il eut réuni l'Égypte et la Syrie sous sa puissance; il avait conservé le nom de Bondocdar, du nom de son ancien maître, ainsi appelé parce qu'il était le *bondocdar* ou général des arbalétriers sous le règne de Malek-Saleh. (Voy. MICHAUD, *Histoire des croisades*, t. IV, p. 168.)

Le roi, qui surveillait et pressait le passage du canal, se met à la tête des escadrons et voit d'une hauteur les Français enveloppés et luttant héroïquement contre des masses d'ennemis. Les chevaliers qui marchaient avec lui s'élancent de leurs rangs et vont, bride-abattue, se jeter dans la mêlée; chacun court au hasard contre les Sarrasins. Le roi, ne pouvant plus faire entendre ses ordres, se précipite au plus fort du combat.

Les croisés avaient partout l'avantage, lorsque Bibars Bondocdar arrive de Mansourah avec toutes ses forces et se dirige vers le canal pour envelopper l'armée.

Louis, voyant ce mouvement, ordonne alors de revenir en arrière afin de se trouver en communication avec l'infanterie, campée sur l'autre rive.

Mais on vient annoncer dans le même moment que les comtes de Poitiers et de Flandre, qui s'étaient avancés dans la plaine, allaient être écrasés si l'on ne se hâtait de leur porter secours. A cette nouvelle, une foule de chevaliers se reporte en avant et se replie bientôt dans le plus grand désordre; ce brusque mouvement entraîne d'autres escadrons qui fuient vers le canal. Le roi, dans ce pressant danger, s'efforce vainement de rallier ses troupes; on ne suit pas ses ordres, on n'entend pas sa voix, et, voyant que tout est perdu, il se jette tête baissée dans les rangs ennemis, renversant et tuant sur son passage tous ceux qui s'offrent à ses coups. « Et soiez certains, » dit Joinville, « que le bon roy fist cette journée des plus grans faiz « d'armes que jamais j'aye veu faire en toutes les batailles « où je fu oncq. Et dit-on que, si n'eust été sa personne, « en cette journée nous eussions esté tous perduz et des« truitz. Mais je croy que la vertu et puissance qu'il avoit « luy doubla lors de moitié par la puissance de Dieu; car il « se boutait au milieu là où il veoit ses gens en destresse, « et donnoit de masses et d'espée de grands coups à mer-

« veille. Et me conterent ung jour le sire de Courcenay et « messire Jéhan de Salenay, que six Turcs vindrent au « roy celui jour et le prindrent par le frein de son cheval et « l'emmenoient à force. Mais le vertueux prince s'évertuë « de tout son pouvoir, et de si grant courage frappoit sur ces « six Turcs, que lui seul se délivra. Et ainsi que plusieurs « virent qu'il faisoit tels faits d'armes, et qu'il se déffen- « doit si vaillamment, prindrent courage en eulx, et haban- « donnerent le passage qu'ilz gardoient et allerent secourir « le roy. »

L'audace et la valeur du roi raniment les croisés, et l'armée musulmane est repoussée sur tous les points.

A l'entrée de la nuit, le prieur de l'hôpital de Rosnay, ayant traversé le canal, vint baiser la main du roi et lui demanda s'il avait des nouvelles du comte d'Artois. « Ce « que je sais, répondit Louis, c'est qu'il est maintenant « en paradis. » Le prieur, pour le consoler, se mit alors à lui parler de la victoire qu'on venait de remporter. « Il « faut, répliqua le roi, adorer le Seigneur; et lors lui « commencent a cheoir grosses larmes des yeulx à force, « dont maints grans personnages qui virent ce furent « moult oppressez d'angoesse et de compassion de la pitié « qu'ilz avaient de le veoir ainsi pleurer, et en louant le « nom de Dieu de ce qu'il lui faisait endurer. »

Trois jours après (1), les Sarrasins se présentèrent en bataille et vinrent attaquer d'abord le corps du duc d'Anjou qui se trouvait placé à la tête du camp. Leur infanterie marchait en avant, lançant le feu grégeois. Ce feu s'attachait aux caparaçons des chevaux, aux vêtements des soldats; ceux-ci, atteints par les flammes qu'ils ne pouvaient éteindre, couraient çà et là, poussant des cris affreux; tandis que les chevaux se cabrant, s'emportant, culbutaient

(1) Le premier vendredi de carême.

lisloquaient les rangs. A l'aide de ce désordre, la cava-
e ennemie s'ouvrait un passage, dispersait ceux qui
ıbattaient encore et pénétrait dans les retranche-
nts (1). Le duc d'Anjou, accablé par le nombre, mais
istant toujours, fait demander de prompts secours. Le
court aussitôt pour dégager son frère, s'élance l'épée
poing au milieu des rangs turcs, n'est arrêté ni par le
grégeois, ni par les traits qu'on lance contre lui, et
te de tous côtés de si terribles coups qu'il épouvante
ınemi et parvient à le culbuter.

L'attaque sur les autres points était aussi furieuse; mais
chrétiens se défendaient avec tant de vigueur, et
ıaient éprouver aux assaillants de telles pertes, qu'enfin
ıx-ci se retirèrent en désordre, laissant le champ de
aille encombré de leurs morts.

Cette victoire avait épuisé les croisés, tandis que les
dèles recevaient tous les jours des renforts considé-
les; on ne pouvait donc plus penser à marcher sur le
ire, et la prudence semblait exiger qu'on retournât à
miette. Mais ce dernier parti ne fut point adopté, parce
on jugea qu'il serait honteux de paraître fuir devant
ınemi; on résolut donc de rester.

Le soudan Almoadam, attendu par les Sarrasins, arriva
ntôt avec de grandes forces et commença par inter-
ter les communications de l'armée chrétienne avec la
e de Damiette d'où elle tirait ses subsistances. Les
isés se virent ainsi livrés aux horreurs de la faim; d'un
re côté la multitude des cadavres qu'on avait jetés dans
canal, se trouvant arrêtée par le pont de bateaux qu'on
vait établi, répandit dans le camp la plus horrible infec-
ı. Le scorbut, les fièvres malignes, la dyssenterie
rcèrent de grands ravages. La plupart des croisés en

(1) Michaud, t. IV, p. 184.

furent atteints, et il en périssait tous les jours un nombre considérable. Dans cette cruelle épreuve, le roi montrait cette constance et cette grandeur d'âme qu'on ne peut rencontrer que dans un héros chrétien. Un de ses serviteurs, se trouvant à l'extrémité, dit au prêtre qui l'assistait : « J'attends mon saint maître, et je ne mourrai point que je « n'aie eu le bonheur de le voir. » Louis, ayant appris le vœu du moribond, se rendit aussitôt près de lui, et ce fidèle serviteur mourut paisiblement en revoyant son maître (1).

Bientôt le roi fut lui-même atteint de la maladie contagieuse. Alors on fit demander une trève au soudan qui consentit à rendre Jérusalem, pourvu qu'on rendît Damiette. Ces conditions furent acceptées ; mais lorsqu'il fut question de livrer des otages, Almoadam exigea que le roi de France se remît dans ses mains pour garant du traité. A cette proposition, Geoffroy de Sergines, l'un des plus braves officiers, déclara qu'ils préféraient tous être tués jusqu'au dernier, plutôt que de *bailler leur roi en gage* (2). Louis voulait se sacrifier pour sauver l'armée ; l'armée voulait se sacrifier pour lui. Le traité ne fut donc pas conclu, et l'on ne songea plus qu'à gagner Damiette.

Le roi fit embarquer les femmes, les enfants, les malades, avec une bonne escorte et se mit à l'arrière-garde, n'ayant à ses côtés que Geoffroy de Sergines. On le suppliait de s'embarquer avec le légat. « Je ne puis, répondit-« il, me résoudre à quitter tant de chevaliers qui ont « exposé leur vie pour le service de Dieu et pour le mien. « Je veux ou les ramener avec moi ou mourir prisonnier « avec eux. »

---

(1) Joinville raconte que se trouvant malade lui-même, et entendant la messe de son lit, il fut obligé de se lever pour soutenir le prêtre qui était près de s'évanouir ; « qu'ainsi soutenu, le chapelain *acheva de célébrer la messe, et oncques puis ne chanta et mourut.* »

(2) JOINVILLE, *Hist. de saint Louis.*

La retraite commença, et les Sarrasins n'en furent que plus animés à harceler les chrétiens. Sergines presque seul défendait le roi, qui était toujours au poste le plus périlleux. Louis arriva presque mourant, dans la petite ville de Casel, et n'eut pour le servir dans la maison abandonnée où il alla loger, qu'une bourgeoise de Paris qui avait suivi l'armée.

Les Sarrasins, arrivant bientôt avec toutes les forces, attaquèrent Casel. Gaucher de Châtillon, chevalier des plus intrépides, défendit seul pendant longtemps l'entrée de la rue où se trouvait le roi; mais à la fin, épuisé de fatigue, accablé par le nombre et couvert de traits, il tomba d'une mort héroïque, n'ayant que ses ennemis pour seuls témoins de ses exploits. Philippe de Monfort, qui vint le remplacer avec les restes de l'arrière-garde, entra en accommodement avec le général de l'armée musulmane. Une trève allait être obtenue, lorsqu'un des hérauts d'armes, nommé Marcel, troublé sans doute par le danger que courait son maître, se mit à crier à haute voix : « Seigneurs « chevaliers, rendez-vous tous; le roi le vous mande par « moi, et ne le faites point tuer. »

Tout le monde à ces mots demeure consterné et met à l'instant bas les armes.

Le roi et ses deux frères, les comtes d'Anjou et de Poitiers sont arrêtés, chargés de chaines et conduits à Mansourah; l'oriflamme tombe au pouvoir des infidèles; les navires sont pris ou brûlés; les femmes, les malades sont massacrés ainsi que tous les prisonniers dont on n'espère aucune rançon.

Cependant le légat arrive seul à Damiette, et raconte à la reine tous les détails de cet affreux revers. Marguerite était alors sur le point d'accoucher : son imagination effrayée lui représentait tantôt son époux, immolé par les Sarrasins, tantôt l'ennemi aux portes de la ville. Un che-

valier, âgé de plus de quatre-vingts ans, lui servait d'écuyer et ne la quittait ni le jour ni la nuit. Cette malheureuse princesse, lorsqu'elle était un moment assoupie par la douleur, se réveillait en sursaut, s'imaginant que toute *sa chambre était pleine de Sarrasins pour la occir ; et sans fin s'écriait à l'aide ! à l'aide !* Le vieux chevalier qui lui tenait la main pendant qu'elle dormait, la lui serrait alors et lui disait : « Madame, je suis avec vous, n'ayez pas peur. » Un instant après qu'elle avait fermé les yeux, elle se réveillait encore et poussait des cris déchirants; le grave écuyer la rassurait de nouveau. Enfin pour se délivrer de ses alarmes cruelles, la reine fit sortir tout le monde de sa chambre excepté son chevalier, puis se jetant à ses genoux, elle lui dit : « Sire chevalier, promettez-moi que vous m'accor-« derez la grâce que je vais vous demander. » Il le promit par serment. Marguerite continua ainsi : « Je vous requiers « sur la foi que vous m'avez donnée que si les Sarrasins « s'emparent de cette ville, vous me couperez la tête avant « qu'ils puissent me prendre. » Et le chevalier lui répondit que *très-voulentiers il le ferait; et que déjà l'avait-il eu en pensée d'ainsi le faire, si le cas y escheoit.*

Ce fut alors que la reine accoucha d'un fils qui fut appelé Jean et qu'elle surnomma *Tristan*, à cause des douloureuses circonstances au milieu desquelles il était né.

Le même jour on vint l'avertir que les Gênois, les Pisans et plusieurs croisés des villes maritimes de l'Europe, voulaient abandonner Damiette et prendre la fuite. Marguerite fit venir les principaux d'entre eux, les pressa de rester, leur déclara que désormais ils seraient entretenus aux frais du roi, et parvint à les retenir. Par ce moyen, la ville conserva une garnison et des défenseurs dont la présence, plus encore que la valeur, imposa aux Sarrasins (1).

---

(1) JOINVILLE, *Hist. de saint Louis.*

Le roi, dans sa prison, n'avait conservé que son bréviaire, et il le lisait aussi tranquillement que s'il se fût trouvé dans son oratoire de Paris. Privé de tout, il excitait par sa bonté, par sa résignation, par sa fermeté, l'étonnement et l'admiration des Sarrasins. Plusieurs chevaliers voulaient se racheter séparément sans s'inquiéter du sort de leurs compagnons d'infortune, il les en empêcha. « Laissez-moi, leur dit-il, le soin de vous délivrer tous; « je vous promets que je ne quitterai point ma prison, si « je ne fais sortir tous ceux qui sont venus ici avec « moi. »

Il traita de sa rançon et de celle des chrétiens avec le sultan ; mais au moment où l'accord était terminé, Almoadam, qui s'était aliéné les principaux officiers de son armée, fut assassiné par eux. Un mameluck apporta au roi le cœur de ce prince. « Que me donneras-tu, lui dit- « il, pour t'avoir délivré d'un ennemi qui t'eût fait mourir « s'il eût vécu ? » Louis ne répondit pas. « Choisis, pour- « suivit le musulman, de me faire chevalier ou de mourir. « — Fais-toi chrétien, lui dit le roi, et je te ferai che- « valier. »

Cependant les Mamelucks confirmèrent le traité fait avec Almoadam. Geoffroi de Sergines alla faire rendre Damiette aux Sarrasins; la reine et les princesses rejoignirent leurs époux, et les débris de cette armée s'embarquèrent pour la Syrie.

Louis voulut y aller avant de revenir en France, tant pour empêcher la ruine des chrétiens de la Terre-Sainte que pour négocier la délivrance de ses sujets qui étaient encore en Egypte et qui n'auraient jamais revu leur patrie s'il les eût abandonnés. Plusieurs seigneurs quittèrent le roi et partirent pour la France ; l'ancien comte de Bretagne, qui avait rendu les plus grands services, mourut en route.

Louis arriva dans la ville d'Acre, le 8 mai 1250 (1), fortifia les villes de Césarée, de Jaffa, de Sidon, renvoya près de sa mère, qui le pressait de revenir, les comtes de Poitiers et d'Anjou, alla visiter le Thabor, Cana et Nazareth, et reçut, dans cette dernière ville, la communion de la main du légat. Jamais, dit son confesseur, Dieu n'avait été adoré avec tant de ferveur depuis que le mystère de l'incarnation avait été accompli à Nazareth.

Le sultan de Damas, soit par perfidie, soit par admiration des vertus de Louis, offrit de lui laisser faire le pèlerinage de Jérusalem; c'était le plus grand désir du roi, mais il en fut détourné non par la crainte d'une trahison, mais parce qu'on lui fit comprendre que s'il entrait dans la ville autrement que par la brèche, tous les princes qui viendraient dans la suite en Palestine, se croiraient quittes de leur vœu en suivant son exemple, et ne songeraient

(1) Au mois d'août de la même année, le roi envoya en France le récit de son expédition, en forme de lettre circulaire, adressée à tous les Français. Cet écrit est remarquable par les sentiments de modestie, de piété, de résignation qui y règnent du commencement à la fin. Après avoir rapidement décrit la bataille de Mansourah, le roi s'exprime ainsi : « Dans « cette affaire, nous avons perdu un grand nombre de barons, de cheva- « liers, de templiers et d'hospitaliers, dignes de tous nos regrets. Là est « tombé notre cher et illustre frère le comte d'Artois, qui a été privé de « cette vie mortelle. Nous devons plutôt le féliciter que le plaindre, car « nous sommes certain qu'il a obtenu la couronne de martyr, et qu'il est à « présent dans la patrie céleste. » S'il parle de quelque avantage, c'est toujours à Dieu qu'il en rapporte la gloire. Ainsi quand il s'explique, en commençant, sur la prise de Damiette, il dit que « le seigneur Jésus- « Christ, dans son ineffable miséricorde, a mis cette ville au pouvoir des « chrétiens par une espèce de miracle. » S'il parle de ses pertes, il y reconnaît un secret jugement de Dieu, une punition de ses péchés, un ordre supérieur, mais équitable, sous lequel il s'humilie. Il s'explique ensuite de sa captivité, sans rien dire de ses souffrances; il gémit sur le traité qu'il a été forcé de faire, fait connaître les motifs qui le retiennent encore en Orient, fait un appel à tous ceux qui portent le nom chrétien, et il finit en conjurant les prélats d'exhorter les fidèles à cette sainte entreprise, et de prier pour le succès.

plus à délivrer Jérusalem des mains des infidèles (1).

Les désastres éprouvés par l'armée des croisés, et principalement la captivité du roi, avaient jeté la France dans le deuil; et, comme le peuple ne sait se modérer ni dans sa douleur ni dans sa joie, un esprit de sédition, mêlé à l'enthousiasme d'une nouvelle croisade agita les cités, parcourut les provinces et mit un moment le royaume en péril.

Les princes et les seigneurs ayant échoué dans leur entreprise, la multitude fut portée à croire que Jésus-Christ rejetait de son service les grands de la terre, et qu'il ne voulait pour défenseurs que des hommes simples, des bergers et des laboureurs. Un aventurier, nommé Jacob, né en Hongrie, et déserteur de l'ordre de Cîteaux, entreprit, à l'aide de cette opinion populaire, d'échauffer les esprits et de les entraîner dans un mouvement général. Une longue barbe qui lui descendait jusqu'à la ceinture, un visage pâle, son langage mystérieux lui donnaient l'air d'un prophète; il allait de bourgade en bourgade, et se disait envoyé du ciel pour délivrer la cité de Dieu et venger le roi de France (2). Un grand nombre de paysans se réunit autour de lui et prit le nom de *Pastoureaux* (3). Jacob entra dans Amiens avec trente mille hommes; et, son armée s'étant accrue d'une multitude de vagabonds, de bandits, de femmes perdues, il vint à Paris où il osa prêcher dans une église en habit d'évêque.

La reine Blanche, espérant tirer parti de ces fanatiques pour la délivrance de son fils, toléra d'abord leurs désordres; mais bientôt ils commirent tant d'impiétés et leur

(1) Voy. PETITOT, *Tableau du règne de saint Louis*, p. 112 et suiv.

(2) MICHAUD, *Histoire des croisades*, t. IV, p. 269.

(3) Guillaume de Nangis rapporte que lorsque ces gens-là passaient dans les campagnes, les pâtres abandonnaient leurs troupeaux, sans consulter leurs parents, pour s'enrôler dans cette armée.

chef se mit à déclamer avec tant d'impudence et d'audace contre les ecclésiastiques, les religieux et le pape, qu'elle commença à craindre les suites de ce terrible mouvement. Ils quittèrent enfin Paris au nombre de plus de cent mille, arrivèrent à Orléans, où ils firent main-basse sur les gens d'église, et se répandirent dans le Berry, saccagèrent tout sur leur passage. Le gouvernement et les magistrats dirigèrent alors des troupes contre eux. Les habitants de Bourges ayant attaqué ces pillards et tué Jacob, leur chef, ces bandes se dispersèrent en divers lieux; un grand nombre périt dans les combats ou sur la potence et le reste se dissipa en peu de temps.

La reine-mère, pendant l'absence du roi, avait eu la généreuse pensée d'abolir la servitude en France. « Les « serfs, » disait-elle, « sont à Jésus-Christ comme nous, « et, dans un royaume chrétien, nous ne devons pas « oublier ce qu'ils sont. » Ce fut à ses sollicitations que les affranchissements se multiplièrent peu à peu dans le royaume. Les grandes abbayes en donnèrent l'exemple. Le faubourg Saint-Germain de Paris doit son origine aux familles affranchies à cette époque par l'abbé de Saint-Germain-des-Prés.

Un des droits qu'acquérait le serf affranchi pour lui et ses descendants issus d'un légitime mariage, c'est qu'il pouvait être admis dans le clergé régulier ou séculier sans avoir besoin de la permission du Seigneur. La régente confirma au mois de mars 1250 un affranchissement donné par l'abbé de Saint-Maur-des-Fossés et dans lequel il était dit qu'on laissait à la volonté des hommes et des femmes la libre disposition de leurs personnes, tant pour recevoir la cléricature que pour s'engager dans la profession religieuse.

Blanche prévoyait les semences de probité, de générosité et d'autres sentiments que produirait une éducation conve-

nable à des personnes libres, comparée à une éducation grossière, telle que les serfs avaient coutume de la donner à leurs enfants. C'est ce qu'un des premiers successeurs de saint Louis comprit, lorsque, continuant, par le besoin d'argent, l'entreprise des affranchissements que Blanche avait commencée par des motifs plus épurés, il déclara que la France ne serait véritablement le royaume des Francs qu'après qu'on aurait accordé le droit entier des franchises à tous les serfs, même affranchis, puisqu'ils ne l'étaient qu'imparfaitement et avec charge (1), du temps de saint Louis (2).

Cette pieuse princesse, qui, comme Suger, avait su maintenir la paix dans le royaume et administrer sagement l'État, mourut à Melun le 1er décembre 1252.

Le roi était à Jaffa lorsque le légat fut instruit de cette mort. Les comtes de Poitiers et d'Anjou l'avaient chargé d'y préparer leur frère.

Le légat, ayant pris avec lui l'archevêque de Tyr et Geof-

---

(1) On imposait, entre autres choses, aux affranchis, dans l'acte de manumission, les conditions suivantes : 1° le respect, l'honneur et les égards que les personnes libres devaient à leurs seigneurs. Ces conditions regardaient ceux qui acquéraient des possessions dans les terres situées sous la juridiction temporelle de l'évêque. 2° L'évêque se réservait les cens, corvées, décimes et autres redevances, surtout la *taille arbitraire*. On appelait ainsi un tribut que les habitants payaient au seigneur du lieu, et qu'il imposait à sa volonté dans certaines occasions. Ce mot de *taille* venait du symbole dont on convenait pour lever le payement. C'était un petit bâton fendu en deux parties, dont l'une restait au seigneur et l'autre au possesseur du champ. En les rejoignant, on reconnaissait, par les petites coupures rapprochées, la quotité des sommes payées sur la totalité de l'impôt. Ces coupures s'appelaient *tailles*. Ce mode est encore aujourd'hui généralement employé par les boulangers pour la constatation des fournitures qu'ils font à crédit; et l'art. 1333 du Code civil déclare que les tailles corrélatives à leurs échantillons font foi entre les personnes qui sont dans l'usage de constater ainsi les fournitures qu'elles font ou reçoivent en détail.

(2) Voy. DUCANGE, V° *Manumissio*; FONTENAY, *Histoire de l'église gallicane*, liv. XXXII.

froi de Beaulieu, confesseur de Louis, alla trouver ce prince et lui dit qu'il avait à lui parler en particulier. Son air triste troubla le roi qui les conduisit tous trois dans sa chapelle; il en ferma la porte et s'assit devant l'autel. Le légat commença par lui rappeler les bienfaits que Dieu avait répandus sur sa jeunesse, principalement en lui donnant une mère qui l'avait élevé saintement et dont la fermeté et la constance avaient sauvé le royaume de l'anarchie. Les sanglots interrompirent le légat, et Louis ne put plus douter de la mort de Blanche. Alors il se mit à genoux devant l'autel et fondit en larmes. « Mon Dieu, » dit-il, « je vous rends grâce de m'a-« voir conservé ma mère jusqu'à ce jour, et de ce que vous « l'avez rappelée dans votre sein pour la faire jouir du bon-« heur éternel. O mon Dieu ! il est bien vrai que j'aimais ma « mère plus que toutes les autres créatures; mais que votre « volonté soit faite, et que votre nom soit béni! » Le légat, après avoir fait la recommandation de l'âme, sortit avec l'archevêque de Tyr et laissa Louis avec son confesseur; ils prièrent et pleurèrent ensemble (1). Quelques jours après, le roi se montra aux seigneurs, et donna des ordres pour revenir en France (2).

Il passa cependant encore plus d'un an dans la Terre-Sainte afin d'organiser divers moyens de défense contre les infidèles, et de travailler à leur conversion. L'estime que sa vertu leur avait inspirée agit si efficacement sur le cœur de plusieurs, qu'ils se firent chrétiens.

Le roi, préparant son départ, laissa cent chevaliers sous le commandement de Geoffroi de Sergines, qui combattit pendant trente ans les Sarrasins, et devint, dans sa vieillesse, vice-roi du royaume de Jérusalem. Louis quitta

---

(1) Louis IX, pendant le reste de sa vie, fit dire tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, une messe des morts pour sa mère; et il ne manqua jamais d'y assister.

(2) Petitot, *Tableau du règne de saint Louis*, p. 116.

Sidon et se rendit, dans le printemps de l'année 1254, à Ptolémaïs avec la reine et trois enfants qu'il avait eus en Orient. Une flotte de quatorze vaisseaux était prête à le recevoir avec ce qui restait des guerriers de la croisade; le jour du départ arrivé (24 avril), le roi, marchant à pied, suivi du légat, du patriarche de Jérusalem et de tous les seigneurs et chevaliers de la Palestine, prit le chemin du port, au milieu d'une foule immense accourue sur son passage. On se rappelait alors les vertus dont il avait donné l'exemple, et surtout sa bonté envers les habitants qu'il avait traités comme ses propres sujets. Les uns exprimaient leur reconnaissance par de vives acclamations, les autres par un morne silence; tout le peuple, qu'affligeait son départ, le proclamait *le père des chrétiens* et conjurait le ciel de répandre ses bénédictions sur la famille du vertueux monarque et sur le royaume de France. Louis montrait sur son visage qu'il partageait les regrets des chrétiens de la Terre-Sainte; et il leur adressait des paroles consolantes, leur donnait d'utiles conseils, se reprochait de n'avoir point assez fait pour leur cause, et témoignait le vif désir qu'un jour Dieu le jugeât digne d'achever l'ouvrage de leur délivrance (1).

Enfin la flotte s'éloigna. Le légat avait permis au roi d'avoir la sainte Eucharistie sur son bord à cause des malades. Le vaisseau était comme une espèce d'église. On y célébrait tous les jours l'office divin; un prêtre, accompagné des autres ministres de l'autel, y disait toutes les prières de la messe, excepté le canon, parce que le mouvement du navire empêchait qu'on n'y fît le saint sacrifice. Il y avait sermon trois fois a semaine, indépendamment des exhortations et du catéchisme que Louis faisait faire aux matelots. Il les exhortait à se confesser, leur disant qu'il leur

(1) MICHAUD, *Histoire des croisades*, t. IV, p. 298 et 299.

donnait la liberté de le faire en quelque temps que ce fût, dût-il être obligé à les remplacer lui-même à la manœuvre; et il eut la satisfaction de voir que son zèle n'était pas sans fruit; plusieurs mariniers qui ne s'étaient pas confessés depuis longtemps, s'acquittèrent de ce devoir, persuadés que c'était Dieu lui-même qui leur parlait par la bouche du roi.

On vogua heureusement jusqu'auprès de l'île de Chypre, que l'on croyait bien plus éloignée, parce qu'un brouillard qui s'éleva vers le soir empêcha d'apercevoir une montagne qui servait de guide aux pilotes. Le vaisseau qui portait le roi donna si violemment contre un banc de sable que chacun se crut perdu. Néanmoins, un moment après, comme on eut jeté la sonde, le navire se trouva à flot. Mais le heurt avait été si fort qu'on crut que le navire ne serait pas longtemps sans s'entrouvrir. Tout le monde était consterné. Le roi seul, sans paraître ému, alla se prosterner devant le Saint-Sacrement, pour implorer le secours de Dieu. On fit visiter le vaisseau de tous côtés et l'on n'y vit aucune fente. Cependant on jeta l'ancre, et dès qu'il fut jour, on fit descendre dans la mer quatre plongeurs qui rapportèrent que trois toises de la quille du vaisseau étaient restées dans le banc de sable. Le roi assembla son conseil et fit venir les mariniers pour savoir ce qu'il fallait faire; leur avis fut qu'on devait quitter le vaisseau; Louis résolut de rester. Une tempête qui survint redoubla les alarmes; mais Dieu protégeait le prince, et la flotte aborda heureusement aux îles d'Hyères, le 10 juillet, après deux mois et demi de navigation.

Le roi fit route par le Languedoc, arriva à Vincennes le 5 septembre et alla le lendemain à l'église de Saint-Denis pour rendre à Dieu ses actions de grâces, et se prosterner devant les reliques des martyrs.

Ce prince, dès son arrivée, s'occupa tout entier du bon-

heur de son peuple. Il vint au secours des pauvres laboureurs, donnant à ceux qui se trouvaient en état de travailler les moyens de reprendre leur culture; aux infirmes et aux impotents, de quoi fournir à leur subsistance. Il fit faire un dénombrement de la noblesse indigente et assigna des fonds pour la secourir. La Normandie souffrait d'une horrible famine; il y envoya les grains nécessaires, disant qu'il devait assister dans leur détresse ceux qui l'assistaient dans leur abondance.

Jusque-là, pour s'assurer que la justice était exactement rendue dans ses domaines, il s'était contenté, comme ses prédécesseurs, d'envoyer des commissaires chargés de surveiller les sénéchaux et les baillis. Il voulut remplir lui-même cette auguste fonction; ce fut l'objet des voyages continuels qu'il fit depuis dans ses états. A son approche, les opprimés reprenaient courage, les faibles comptaient sur une protection puissante, et les hommes en place s'empressaient de réparer les abus d'autorité. Les dépenses de ces voyages n'étaient nullement onéreuses aux peuples des villes et des campagnes. Outre les juridictions ordinaires des sénéchaux et des baillis de ses domaines, il faisait tenir auprès de lui une cour de justice qu'on appelait les *Plaids de la porte*. C'était là qu'il recevait l'appel des causes de ses vassaux, jugées en première instance par ses officiers (1).

---

(1) Chez les Romains, celui qui avait à se plaindre d'une sentence injuste pouvait en appeler soit *verbalement*, en déclarant hautement, le même jour, en présence du juge, qu'il se rendait appelant, soit *par écrit*, en le faisant signifier par acte (*Leg.* 5, § 3, tit. I, lib. XLIX, *Digest.*, *de Appellationibus*). En France, dans les premiers temps de la monarchie, on ne connaissait d'autre appel que le *recours au roi*. Charlemagne institua des juges qui, sous le titre d'envoyés royaux, parcouraient les provinces et tenaient quatre fois l'an des assises dans lesquelles ils révisaient les jugements. La puissance féodale fit cesser ce droit de recours, les seigneurs hauts-justiciers étant juges souverains dans tout le ressort soumis à leur autorité. L'usage du combat judiciaire s'étant introduit, il n'y avait plus d'appel possible; « la nature de la décision par le combat étant, » dit

On le voyait en été rendre ainsi lui-même la justice, soit dans le jardin de son palais, situé dans l'emplacement où se trouve aujourd'hui la place Dauphine, soit sous les arbres du bois de Vincennes : tableau touchant de nos anciennes mœurs (1) et de la sollicitude patriarcale du prince.

Dans un concile tenu à Béziers en 1255, on approuva les statuts qu'il avait rédigés pour le rétablissement du bon ordre dans la province de Narbonne, et qui portait en substance :

Que tous les baillis et officiers des cours de justice seraient obligés de renoncer par serment à tout ce qui pouvait passer pour un gain illicite;

Que tout sénéchal, bailli, prévôt et autre personne en charge jureraient que, sans exception quelconque entre grands et petits, naturels et étrangers, ils rendraient généralement la justice selon le droit, les usages et les coutumes du pays;

Qu'ils jureraient pareillement de ne recevoir ni directement, ni indirectement aucun présent en or, en argent ou autres choses meubles et immeubles; et d'obliger ceux

---

Montesquieu, « de terminer l'affaire pour toujours, et n'étant pas compa-« tible avec un nouveau jugement et de nouvelles poursuites, l'appel tel « qu'il est établi par les lois romaines et par les lois canoniques, c'est-à-« dire à un tribunal supérieur pour faire réformer le jugement d'un autre, « était inconnu en France. » Ces singuliers appels, qui n'étaient que des provocations au combat, devaient être faits à l'instant même. « Se il se part de court sans apeler, » dit Beaumanoir, « il perd son apel et tient li jugements pour bon. » Saint Louis abolit le combat judiciaire dans les tribunaux de ses domaines; il voulut qu'on pût se pourvoir par appel; mais cet appel devait être fait le jour où la sentence était rendue : *Nul ons ne puet demander amendement de jugement en la cour le roi, si ce n'est le yor meismes que le jugement sera fez.* L'appelant devait dire : *Sires, il me semble que cest jugement me grieve; et pour ce en requiers je amendement* (Voy. au surplus le *Conseil* de Pierre de Fontaines, p. 297, 304, 305 et 337, édition de M. Marnier.)

(1) Petitot, *Tableau du règne de saint Louis.*

de leur famille ou de leurs domestiques qui auraient reçu quelques largesses à les restituer; de ne recevoir ni par eux-mêmes, ni par des intermédiaires aucun argent à titre de prêt au dessus de vingt livres, de la part de ceux de leur sénéchaussée ou de leur bailliage qui seraient en cause devant eux et qu'ils sauraient sur le point d'y être; et de rendre au bout de deux mois la somme empruntée, quand même le créancier voudrait proroger le terme; de ne rien donner aux officiers supérieurs, ni à leurs femmes, leurs enfants, leurs proches et leurs domestiques;

Que ces serments se feraient en un lieu public;

Que les sénéchaux et autres officiers s'abstinssent de toute parole peu respectueuse envers Dieu, envers sa bienheureuse mère et les saints;

Que les sénéchaux et les baillis ne pouraient acheter aucune terre dans le lieu de leur juridiction, tant qu'ils seraient en charge (1), à moins d'une permission du roi;

Que ces mêmes juges, leurs enfants, frères, nièces, neveux et autres parents ne pourraient contracter mariage avec les personnes de leur sénéchaussée ou bailliage sans la même permission;

Que les juifs qui prêteraient à intérêt seraient juridiquement punis;

Que les jeux de hasard étaient défendus, ainsi que la fabrique et le commerce des dés;

Qu'on n'eût à souffrir nulle part des femmes de mauvaise vie; qu'après les monitions faites, on saisît tous leurs biens, et que celui qui sciemment leur aurait loué sa maison, en paierait au bailli le revenu d'une année.

---

(1) L'art. 1596 du Code civil, le décret du 11 avril 1810 et l'art. 711 du Code de procédure civile, nouvelle loi du 2-3 juin 1841, énumèrent les divers administrateurs et fonctionnaires qui ne peuvent se rendre adjudicataires de certains biens. Voyez à ce sujet, dans mon *Dictionnaire de droit*, le mot *Adjudicataire*.

Louis allait souvent visiter les pauvres dans les villages et leur portait des consolations et des secours; il s'enquérait des gentilshommes qui étaient dans le besoin, des veuves et des filles à marier qui étaient dans l'indigence; et répandait partout d'abondantes aumônes. Joinville, qui nous apprend ces faits, déclare l'avoir vu plusieurs fois couper lui-même du pain aux mendiants et leur donner à boire.

Tous ces bienfaits le faisaient adorer du peuple qui, le voyant toujours avec la croix attachée à ses habits, craignait de le voir s'éloigner et entreprendre encore une autre croisade.

Ce prince, ayant ouï dire en Syrie qu'un sultan formait une grande bibliothèque qui était ouverte à tous les savants, voulut imiter cet exemple. Il fit transcrire tous les manuscrits qu'il y avait dans les monastères, et fit placer ces exemplaires dans une salle voisine de la sainte chapelle. Il allait souvent travailler dans cette bibliothèque, au milieu des personnes que l'amour de l'étude y attirait; et quand il s'y trouvait des hommes peu instruits, il leur expliquait lui-même les beaux passages des pères de l'Église. On croit qu'il créa une autre bibliothèque dans l'abbaye de Royaumont dont il avait posé les fondements dans sa jeunesse, travaillant de ses mains aux bâtiments. Il avait coutume de s'y dérober quelquefois à l'agitation de la cour, et d'y déposer les marques de la royauté pour vaquer plus en paix à ses affaires, prier Dieu dans la solitude, manger au réfectoire et servir les malades. La solitude lui était un attrait pour s'y dresser une espèce d'académie où il tenait familièrement des conférences sur différents sujets que ses lectures lui donnaient la curiosité d'apprendre plus à fond; car, non seulement il lisait, mais il cherchait à creuser et à développer les choses; et, lorsque les livres ne fournissaient pas de quoi le contenter, il mettait en œuvre les plus instruits de ceux qui l'approchaient. C'est, dit-on, à ces suppléments

que s'employa le savant dominicain Vincent de Beauvais dans les grands ouvrages intitulés : *Les Miroirs* (1).

Le goût du roi pour la retraite, et son attachement aux choses du ciel lui inspirèrent la pensée d'abdiquer la couronne pour embrasser l'état monastique ; mais s'il crut devoir céder aux instances de la reine, en renonçant à son projet, ce fut pour se sanctifier sur le trône et pour devenir ainsi le plus beau, le plus sublime modèle de ceux qui sont appelés à gouverner les peuples (2).

Il appelait souvent dans son conseil le frère prêcheur Thomas d'Aquin, déjà célèbre par sa piété, par sa science et qui, après avoir été l'une des grandes lumières de l'Église, mérita la gloire des saints (3).

---

(1) Savoir : l'historique, le naturel, le doctrinal ; collection riche et inépuisable de tout ce qu'on pouvailt alors souhaiter sous ces titres. (FONTENAY, *Histoire de l'église gallicane*, liv. XXXIII.)

(2) Il demanda un jour à Joinville lequel des deux il aimerait mieux, ou d'être lépreux, ou d'avoir commis un péché mortel ; et celui-ci ayant répondu qu'il aimerait mieux avoir fait trente péchés, le roi, quand ils furent seuls, le reprit sévèrement de cette parole, lui disant qu'il n'y avait point de pire lèpre que le péché mortel ; que l'homme en mourant était guéri de la lèpre corporelle, tandis que celui qui avait commis un péché mortel ne savait, lorsqu'il mourait, s'il en avait eu un suffisant repentir pour que Dieu lui accordât son pardon. « Pourtant vous prie, » fist-il, « que pour « l'amour de Dieu premier (d'abord), puis pour l'amour de moy, vous re« tiengnez ce dit en votre cueur, et que vous aimiez beaucoup mieux que « mezellerie (lèpre) et autres maulx et meschiefs viensissent au corps, que « commettre en votre âme un seul péchié mortel, qui est si infâme me« zellerie. » (JOINVILLE, *Hist. de saint Louis.*)

(3) Saint Thomas naquit vers la fin de 1226, au château de Rocca-Secca, d'une ancienne et illustre famille du royaume de Naples. Il fut envoyé très-jeune au monastère du Mont-Cassin, pour y commencer ses études, et ensuite à l'université de Naples, qui, quoique fondée depuis peu de temps, avait déjà un grand renom. Après y avoir passé deux ans, il résolut de quitter le monde et d'embrasser la vie monastique ; il se présenta au couvent des dominicains de Naples, obtint d'être admis au nombre des novices, et persista dans sa résolution, nonobstant les plus dures épreuves que lui fit subir sa famille pour ébranler sa vocation ; car, après avoir été arrêté par ses frères qui le ramenèrent au château, il eut à résister aux prières, aux menaces, aux mauvais traitements ; on fit même entrer dans

L'empire de Constantinople, qui, depuis cinquante-sept ans, appartenait aux Latins, venait de retomber au pouvoir des Grecs. Michel Paléologue, après avoir gouverné quelque temps le petit état dont Nicée était la capitale, sous le titre de régent, pendant la minorité de Jean Lascaris, avait

---

sa chambre une jeune courtisane qui mit tout en usage pour corrompre son innocence ; mais il la chassa avec un tison enflammé, et n'en demeura que plus ferme dans la résolution qu'il avait prise de se consacrer à Dieu. Enfin il parvint à s'échapper, et étant retourné au couvent de Naples, il y fit profession en 1243. Ses supérieurs, ayant remarqué ses grandes dispositions, l'envoyèrent à Cologne pour y étudier la philosophie et la théologie sous Albert-le-Grand, qui était aussi de l'ordre des frères prêcheurs, et qui, ayant été appelé à Paris pour y occuper une chaire, emmena avec lui son élève. Thomas étant retourné à Cologne avec son maître en 1248, et y ayant été ordonné prêtre, revint à Paris en 1253, s'y lia très-étroitement avec saint Bonaventure, de l'ordre des franciscains, et se livra à la prédication et à l'enseignement. Il composa, à la prière du pape Urbain IV, l'office de la fête du Saint-Sacrement, et cette magnifique prose : *Lauda Sion, salvatorem*, qui est si sublime. Sa réputation le fit rechercher et honorer des hommes les plus éminents de son siècle ; son humilité lui fit refuser l'archevêché de Naples. Le roi saint Louis avait pour lui une grande estime, et l'invitait souvent à sa table. Un jour qu'il était à dîner à la cour, Thomas, ayant l'esprit préoccupé de la réfutation des erreurs des manichéens, frappa vivement sur la table au milieu du repas, en s'écriant : *Voilà qui est décisif contre les manichéens*. Son supérieur, qui était présent, l'ayant rappelé à lui-même et au respect qu'il devait à la société du roi, Thomas s'excusa de son oubli ; mais Louis IX le pria de dicter à l'un de ses secrétaires l'argumentation qui l'avait absorbé. En 1272, Thomas, sur les pressantes sollicitations de Charles d'Anjou, roi des Deux-Siciles et frère de Louis IX, fut envoyé à Naples, pour y enseigner la théologie, par le chapitre général de son ordre, et malgré les réclamations de l'université de Paris et même de saint Louis, qui désiraient le retenir en France. Appelé par Grégoire X au second concile général de Lyon, il tomba malade en route, s'arrêta dans l'abbaye de Fosse-Neuve, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de *Terracine*, et dit en y entrant ces paroles du Psalmiste : « C'est ici le lieu de mon repos éternel : *Hæc requies mea in seculum seculi*. » Il y mourut le 7 mars 1274, et fut canonisé en 1323. Ses écrits sont très-considérables. Il n'est pas d'ecclésiastique qui ne connaisse la *Somme théologique* de saint Thomas, et qui ne ratifie le surnom d'*ange de l'école* ou de *docteur angélique* qui lui fut donné par les théologiens. M. l'abbé Barcille a fait paraître en 1846 une *Histoire de saint Thomas*. L'introduction qui précède ce beau travail est fort remarquable ; elle appartient, dit-on, à M. l'abbé de Trémollières.

pris le titre d'empereur comme collègue de son pupille. Alexis Stratégopule, que ses services avaient fait élever au rang de césar, ayant reçu l'ordre d'aller faire la guerre en Epire, et de s'informer, en passant sous les murs de Constantinople, de l'état de cette place, conféra avec quelques paysans des environs qui lui apprirent que la ville manquait de tout ; que ce qui restait de défenseurs avait été envoyé au siége de Daphnusie, et qu'il lui serait facile de s'introduire dans Constantinople au moyen d'une ouverture qui était pratiquée sous les remparts. Stratégopule n'hésita pas, et, dès la nuit suivante, il pénétra dans la ville et s'en rendit maître. L'empereur Baudouin II parvint à se sauver, sollicita vainement des secours et continua de porter le titre d'empereur, tandis que Michel Paléologue régnait à Constantinople.

Cependant le royaume de France changeait de face sous l'intelligente et active administration du prince; on traçait des routes, on creusait des canaux pour rendre le commerce plus facile; partout régnaient la paix et la sécurité.

Ce fut dans ce moment de bonheur et de gloire que Louis reçut la plus grande preuve d'estime, de confiance et de respect que jamais des étrangers aient donnée à aucun roi. L'Angleterre était plongée dans les désordres d'une révolution. Le parlement, irrité des folles dépenses de Henri III et de son penchant pour les favoris, s'était révolté contre ce prince. Sous prétexte de procurer l'exécution de la grande charte accordée par son père, ils lui avaient arraché à Oxford le consentement de former une commission de vingt-quatre seigneurs pour réformer le gouvernement. Le comte de Leicester était à la tête des rebelles. Les deux partis commencèrent les hostilités; mais, n'ayant obtenu aucun avantage décisif, ils se déterminèrent, par un compromis du 16 décembre 1263, à prendre le roi de France pour arbître. Henri était sûr que Louis ne profiterait pas de sa

position pour lui nuire; les seigneurs savaient, par les sages lois qu'il avait données à son peuple, que les principes d'une sage liberté ne lui étaient pas étrangers.

Le roi et la reine d'Angleterre vinrent en France; les seigneurs y firent passer des députés. Les conférences se tinrent dans la ville d'Amiens et les deux partis plaidèrent leur cause devant le roi de France.

Le 23 janvier 1264, il rendit une sentence pleine de sagesse et bien faite pour calmer les troubles, si jamais les factions pouvaient entendre le langage de la politique et de la raison. Elle portait que les statuts d'Oxford seraient annulés comme injurieux à la dignité royale; que toutes les lettres que Henri avait pu écrire dans cette occasion seraient supprimées; que les seigneurs rendraient les forteresses dont ils s'étaient emparés; que le roi formerait son conseil à sa volonté; qu'il rentrerait dans tous les droits de ses prédécesseurs; qu'amnistie pleine et entière serait accordée pour le passé; que les priviléges, chartes, libertés et coutumes qui existaient auparavant continueraient de subsister.

Les deux partis se retirèrent satisfaits en apparence; mais Leicester interpréta la sentence en faveur de sa faction. Malgré la résistance de Henri III, il s'empara du ministère et exerça bientôt une autorité despotique. Edouard, fils aîné de Henri, se mit à la tête des royalistes, et Leicester fut massacré (1).

Clément IV (2) ayant été élevé au saint-siége, la couronne de Naples fut offerte à Charles d'Anjou, frère du roi. Ce prince partit presque aussitôt et soumit en peu de temps

---

(1) Petitot, *Tableau du règne de saint Louis*, p. 133 et suiv.

(2) Ce pape était Français; il était né à Saint-Gilles, sur les bords du Rhône. Son prédécesseur, Urbain IV, né à Troyes, avait succédé en 1261 à Alexandre IV, et celui-ci à Innocent IV, décédé en 1254.

tout ce royaume où, dans la vue d'affermir son pouvoir, il exerça quelques cruautés.

Pendant ce temps, Louis IX ne s'occupait que du bonheur de son peuple et de la gloire de la religion (1). Après avoir, dans les années précédentes, fondé successivement les Hôtels-Dieu de Pontoise, de Compiègne, de Vernon, la maison des Quinze-Vingts, pour servir d'asile à trois cents pauvres aveugles, ainsi qu'une multitude de maladreries pour recueillir les lépreux, il confirma les statuts du collége de la Sorbonne, créé par Robert de Sorbon, et destiné à donner l'instruction gratuite à de pauvres étudiants en théologie.

Sous son gouvernement, la France était tranquille, tandis que le reste de l'Europe était dans l'agitation.

Il fit tous ses efforts pour rétablir la concorde entre les états chrétiens; et ses traités avec l'Aragon, l'Allemagne et l'Angleterre eurent toujours pour but de conserver la paix. « Il fut, » dit Joinville, « l'homme du monde qui plus se « travailla à faire et mectre paix et concorde entre ses sub- « jects et par espécial entre les princes et seigneurs de son « royaume et des voisins. »

Sa modération, ou plutôt sa générosité envers le roi

(1) Le roi convoqua un concile à Paris en 1264, et, de l'avis de toute l'assemblée, publia une ordonnance très-sévère contre les blasphémateurs. Ils étaient marqués d'un fer chaud sur les lèvres. Mais cette peine fut abolie quatre ans après et remplacée par d'autres peines moins rigoureuses. Un autre concile fut tenu à Nantes pendant le cours de la même année. Parmi les canons qui y furent dressés, on remarque le troisième, qui veut qu'on punisse les clercs qui se livrent à la chasse; le cinquième, qui prescrit de ne servir que deux mets aux prélats dans leurs visites; et le huitième, qui défend d'exiger des péages des ecclésiastiques, si ce n'est pour les marchandises.

Il y eut plusieurs autres conciles en France depuis le retour du roi jusqu'à sa seconde et dernière expédition; mais j'ai cru inutile de les rappeler.

d'Angleterre fut blâmée par ses barons, et l'histoire lui en fait encore un reproche.

Les événements qui se passèrent en Palestine en 1267 réveillèrent son zèle et lui firent prendre la résolution d'entreprendre une nouvelle croisade. Bibars Bondocdar s'était rendu maître de presque toutes les places de Syrie que Louis avait fortifiées et sa puissance s'étendait sur l'Égypte, l'Arabie, Alep, Jérusalem et Damas.

Le roi convoqua un parlement à Paris et s'y présenta portant dans ses mains la couronne d'épines. Il fit un discours pathétique sur les malheurs des saints lieux et déclara qu'il était résolu de se dévouer encore une fois à leur délivrance. Après lui, ses trois fils, Philippe, Jean, surnommé Tristan, et Pierre, reçurent aussi la croix des mains du légat, cardinal de Sainte-Cécile. Cet exemple fut suivi par un grand nombre de seigneurs, parmi lesquels Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse; le jeune Thibaud, roi de Navarre; Robert, comte d'Artois, fils de celui qui avait été tué à Mansourah; les comtes de Flandre, de Bretagne, de la Marche. Joinville ne croisa point, il résista aux instances du roi, en donnant pour motif que la première expédition avait mis ses sujets hors d'état d'en entreprendre une seconde.

Louis, tout en préparant son départ, employa le temps qu'il devait encore passer en France à affermir les institutions dont il avait jeté les fondements. Il publia d'abord cette ordonnance célèbre, connue sous le nom de *pragmatique sanction,* et dont voici les termes :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, à la « perpétuelle mémoire. En vue de pourvoir à la tranquil« lité de l'église de notre royaume, à l'augmentation du « culte divin, au salut des âmes fidèles, et dans le désir « d'obtenir la grâce et le secours de Dieu Tout-Puissant, « de qui seul notre royaume a toujours dépendu et sous

« la protection duquel nous le mettons, nous avons, par le « présent édit perpétuel, statué et ordonné :

« I. Que les prélats des églises de notre royaume, pa-« trons et collateurs ordinaires de bénéfices, jouiront de « leur plein droit et conserveront chacun leur juridic-« tion.

« II. Que les églises cathédrales et autres auront leurs « élections libres, et que l'effet de ces élections sera entier.

« III. Nous voulons et ordonnons que le crime de si-« monie, qui corrompt l'Église, soit banni entièrement de « notre royaume.

« IV. Nous voulons et ordonnons que les promotions, « collations, provisions et dispositions des prélatures et « autres bénéfices et offices ecclésiastiques quelconques, se « fassent suivant l'ordre du droit commun, des saints con-« ciles et des anciens statuts des saints Pères.

« V. Nous renouvelons, louons et approuvons les libertés « françaises, priviléges et droits, accordés par les rois de « France nos prédécesseurs, et par nous, aux églises, mo-« nastères, lieux de dévotion, et aux personnes religieuses « et ecclésiastiques de notre royaume.

« Enjoignons à nos officiers, lieutenants, et tous nos « sujets présents et à venir, et à chacun d'eux autant qu'il « appartiendra, l'observation et l'exécution des présentes, « sans rien attenter ou laisser attenter de contraire ; pu-« nissant les transgresseurs si sévèrement, qu'ils servent « d'exemple pour la suite. En foi de quoi nous avons fait « apposer notre sceau aux présentes lettres. Donné à Pa-« ris, l'an de Notre-Seigneur 1268, au mois de mars ; » c'est-à-dire l'an 1269 avant Pâques (1).

---

(1) Les éditeurs des conciles font observer que cette ordonnance est ainsi imprimée dans la bibliothèque des Pères ; mais qu'il y a d'autres éditions où l'on trouve un sixième statut qui doit être placé le cinquième ;

Après avoir ainsi pourvu au repos de l'église de France, le roi voulut, par un corps complet de législation civile, faire cesser l'anarchie qui régnait depuis tant de siècles, et publia une espèce de code, composé de lois romaines, de canons des conciles et d'ordonnances particulières (1); par cette ordonnance il défendit les guerres particulières, les épreuves, les duels judiciaires ; il donna plus d'étendue aux cas royaux; il traça les règles d'une procédure légale; il assura les droits des diverses classes de la société; et, sans altérer les anciennes coutumes auxquelles les peuples tiennent plus qu'à leurs lois, il les fit tourner au bien général, en les appliquant à des institutions propres à maintenir la paix et à faire régner la justice (2).

Il fit ensuite les dispositions nécessaires pour assurer la tranquillité de sa maison, en réglant les apanages de ses

---

celui qui concerne les libertés et les priviléges devant être mis à la fin. Voici l'article en question :

« Quant aux exactions et aux charges très-pesantes, soit imposées par « la cour de Rome à l'église de notre royaume, par lesquelles il a été mi- « sérablement appauvri, soit celles qu'on voudrait imposer dans la suite, « nous ne voulons en aucune sorte qu'on en fasse la levée, si ce n'est « pour une cause raisonnable, pieuse et très-urgente, ou pour une véri- « table nécessité; et cela, du consentement libre et exprès de nous et de « l'église de notre royaume. »

Ces éditeurs finissent par la note de Sponde sur cet article : « Quoique « nous reconnaissions, » dit ce prélat, « que ce statut est réel et juste, « nous ne voyons pourtant point pourquoi la plupart le rétorquent contre « le siége romain, puisqu'il n'a point coutume d'en user ainsi, et qu'il ne « conviendrait pas qu'il fît des impositions aux églises sans le consente- « ment des rois et des souverains. Il ne paraît pas, d'ailleurs, que cet ar- « ticle de saint Louis s'accorde avec ce qu'on lit dans la Coutume de « Normandie, savoir : que dès qu'on eût su que le roi demandait au pape « le décime pour le secours de la Terre-Sainte, les chapitres de Reims, de « Sens et de Rouen firent des plaintes au pape pour empêcher qu'il n'ob- « tempérât à la demande du roi, et que le roi, fort irrité, avait écrit contre « eux au pape, qui, ayant mal reçu leurs députés, accorda au roi le décime « pour trois ans. »

(1) Cette ordonnance est appelée *établissements de saint Louis.*

(2) PETITOT, *Tableau du règne de saint Louis,* p. 146.

huit enfants, dont il avait lui-même dirigé l'éducation avec les soins vigilants du père le plus tendre. « Avant « que le bon seigneur roy se couchast, dit Joinville, il « avait souvent coustume de faire venir ses enfants de- « vant lui et leur recordait les beaux faitz et ditz des roys « et autres princes anciens : et leur disait que bien les « devaient savoir et retenir, pour y prendre bon exemple. « Et pareillement leur remontrait les faicts des mauvais « hommes, qui, par luxures, rapines, avarices et orgueilz « avaient perdu leurs terres et leurs seigneuries; et que « mauvaisement leur en estait advenu. Et ces choses, « disoit le roy, vous en gardez de faire ainsi comme ilz « ont fait et que Dieu n'en preigne courroux contre vous. « Il leur faisoit à semblable apprendre les Heures de Nostre- « Dame et leur faisoit oir chacun jour dire devant eulx « les heures du jour, selon le temps, affin de les accous- « tumer à ainsi le faire quand ilz seroient à tenir leurs « terres. »

Peu de temps avant son départ, il rendit les derniers devoirs à sa sœur Isabelle, morte abbesse du couvent de Longchamp qu'elle avait fondé.

Quoiqu'il eût pour sa femme beaucoup d'estime et de tendresse, il ne crut pas devoir lui laisser la régence; il donna cette importante fonction à Mathieu, abbé de Saint-Denis, et à Simon, seigneur de Nesle.

Il partit de Vincennes en l'année 1270, alla s'embarquer à Aigues-Mortes, se dirigea vers les côtes d'Afrique, s'empara de Carthage et essaya d'attaquer Tunis. Mais cette place étant abondamment pourvue de moyens de défense et protégée par des fortifications formidables, il résolut d'attendre les renforts que le roi de Naples, son frère, devait lui amener.

L'armée se consuma sur ce sol aride; le défaut d'eau pure et les chaleurs excessives firent naître des maladies

qui, en peu de jours, firent périr le tiers des troupes. Le prince Philippe et le roi de Navarre, atteints de la contagion, parvinrent à se rétablir; mais Jean Tristan, comte de Nevers, ce même prince qui était né à Damiette dans un temps de malheur, succomba des premiers. Le légat le suivit de près.

Enfin, le roi fut lui-même attaqué de la dyssenterie; et sentant approcher sa dernière heure, il donna à Philippe, son fils aîné, l'instruction suivante (1) :

. . . « Cher fils, je t'enseigne premièrement que tu « aimes Dieu de tout ton cœur et de tout ton pouvoir; « car sans cela nul ne peut rien valoir; tu te garderas de « toutes choses que tu penseras devoir lui déplaire et qui « sont en ton pouvoir, et spécialement tu dois avoir cette « volonté que tu ne fasses péché pour nulle chose qui « puisse arriver et qu'avant tu souffrirais tous tes mem- « bres être hachés et ta vie enlevée par le plus cruel « martyre, plutôt que tu ne fasses péché mortel avec « connaissance.

« Si Notre-Seigneur t'envoie aucune de persécution ou « maladie, ou autre chose, tu la dois souffrir débonnai- « rement, et l'en dois remercier et savoir bon gré; car tu « dois penser qu'il l'a fait pour ton bien, et tu dois encore « penser que tu l'as bien mérité, et plus encore s'il le veut,

---

(1) Afin de rendre plus facile la lecture de ces instructions, plusieurs expressions, ainsi que l'orthographe, ont été rajeunies.

Geoffroy de Beaulieu a rapporté ces instructions. On les retrouve en vieux français dans Joinville et dans les *Annales du règne de saint Louis*. Ces trois auteurs les donnent avec des différences assez remarquables. Moreau, dans le vingtième volume de ses *Discours sur l'histoire de France*, en donne une nouvelle version qu'il assure avoir été copiée sur un des registres de la chambre des comptes où vraisemblablement Philippe-le-Hardi voulut que ce monument fût consigné. (Voy. MICHAUD, *Histoire des croisades*, t. IV, p. 401, à la note.) C'est cette dernière version que j'ai reproduite.

« pour ce que tu l'as peu aimé et peu servi, et pour ce « que tu as fait maintes choses contre sa volonté.

« Si Notre-Seigneur t'envoie aucune prospérité ou de « santé de corps ou d'autre chose, tu l'en dois remercier « humblement, et tu dois prendre garde que de ce que « tu ne te décries, ni par orgueil, ni par autre tort, car « c'est grand péché que de guerroyer Notre-Seigneur de « ses dons.

« Cher fils, je t'enseigne que tu t'accoutumes à sou-« vent te confesser et que tu choisisses toujours confesseur « de sainte vie et suffisante science, par quoi tu sois en-« seigné des choses que tu dois éviter et des choses que « tu dois faire ; et aie telle manière en toi par laquelle tes « confesseurs et amis t'osent hardiment enseigner et re-« prendre.

« Cher fils, je t'enseigne que tu entendes volontiers le « service de sainte Église ; et quand tu seras à la cha-« pelle, garde-toi d'oser parler de vaines paroles. Tes « oraisons dis avec recueillement ou par bouche ou de « pensée, et spécialement, sois plus attentif à l'oraison « quand le corps de Notre-Seigneur sera présent à la messe.

« Cher fils, aie le cœur compatissant envers les pauvres « et envers tous ceux que tu penseras qui ont souffrance « de cœur ou de corps, et suivant ton pouvoir soulage-« les volontiers de consolations ou d'aumônes ; si tu as « malaise de cœur, dis-le à ton confesseur ou à tout autre « que tu penses, qui soit loyal ou qui te sache bien garder « secret ; pour ce que tu sois plus en paix, ne fais que « choses que tu puisses dire.

« Cher fils, aie volontiers la compagnie des bonnes gens « avec toi, soit de religion, soit de siècle, et esquive la « compagnie des mauvais ; aie volontiers bons parlements « avec les bons, et écoute volontiers parler de Notre-Sei-« gneur en sermons ; et en privé pourchasse volontiers

« les pardons. Aime le bien en autrui, et hais le mal, et « ne souffre pas que l'on dise devant toi paroles qui puis- « sent attirer gens à péché. N'écoute pas volontiers mé- « dire d'autrui, ni nulle parole qui tourne à mépris de « Notre-Seigneur, de Notre-Dame ou des saints. Telle « parole ne souffre sans en prendre vengeance, que si elle « venait de clerc ou de si grande personne que tu ne « puisses punir, fais-le dire à celui qui pourrait en faire « justice.

« Cher fils, prends garde que tu sois si bon en toutes « choses, que par là il appert que tu reconnaisses les bontés « que Notre-Seigneur t'a faites, en telle manière que s'il « plaisait à Notre-Seigneur que tu vinsses à l'honneur de « gouverner le royaume, tu fusses digne de recevoir la « sainte onction dont les rois de France sont sacrés.

« Cher fils, s'il advient que tu parviennes au royaume, « prends soin d'avoir les qualités qui appartiennent aux « rois, c'est-à-dire que tu sois si juste que tu ne t'écartes « de la justice, quelque chose qui puisse arriver. S'il « advient qu'il y ait querelle entre un pauvre et un riche, « soutiens de préférence le pauvre au riche jusqu'à ce que « tu saches la vérité, et quand tu la connaîtras fais justice. « S'il advient que tu aies querelle contre autrui, soutiens « la querelle de l'étranger devant ton conseil; ne fais pas « semblant d'aimer trop la querelle jusqu'à ce que tu con- « naisses la vérité; car ceux de ton conseil pourraient « craindre de parler contre toi, ce que tu ne dois pas « vouloir.

« Cher fils, si tu apprends que tu possèdes quelque « chose à tort, ou de ton temps ou de celui de tes ancêtres, « aussitôt rends-le, quelque grande que soit la chose, en « terre, deniers, ou autre chose. Si la chose est obscure, « par quoi tu n'en puisses savoir la vérité, fais telle paix « par conseil de prud'hommes par quoi ton âme et celle de

« tes ancêtres soient du tout délivrées : et si jamais tu « entends dire que tes ancêtres aient restitué, mets tou- « jours soin à savoir si rien ne reste encore à rendre et si « tu le trouves, fais-le rendre aussitôt pour la délivrance de « ton âme et celle de tes ancêtres.

« Sois bien diligent de faire garder en ta terre toutes « manières de gens et spécialement les personnes de sainte « Église ; défends qu'on ne leur fasse tort ni violence en « leurs personnes ou en leurs biens, et je veux rappeler une « parole que dit le roi Philippe, un de mes aïeux, comme un « de son conseil m'a dit l'avoir entendu. Le roi était un « jour avec son conseil privé et disaient ceux de son con- « seil que les clercs lui faisaient grand tort, et que l'on « s'émerveillait comment il le souffrait. Il répondit : Je crois « bien qu'ils me font grand tort ; mais quand je pense aux « honneurs que Notre-Seigneur me fait, je préfère de « beaucoup souffrir mon dommage, que faire chose par « laquelle il arrive esclandre entre moi et sainte Église. Je « te remémore ceci pour que tu ne sois pas léger à croire « autrui contre les personnes de sainte Église. De telle « façon les dois honorer et garder, qu'ils puissent faire le « service de Notre-Seigneur en paix ; ainsi t'enseigné-je « que tu aimes principalement les gens de religion, et les « secoures volontiers dans leurs besoins et ceux que pen- « seras par lesquels Notre-Seigneur est le plus honoré et « servi, ceux-là aime-les plus que les autres.

« Cher fils, je t'enseigne que tu aimes et que tu honores « ta mère et que tu retiennes volontiers et observes ses bons « enseignements, et sois enclin à croire ses bons conseils ; « tes frères aime et veuille toujours leur bien et avance- « ment, et leur tiens lieu de père pour les enseigner à tous « biens ; et prends garde que pour amour pour qui que ce « soit, tu ne déclines de bien faire, ni fasses chose que tu ne « doives.

« Cher fils, je t'enseigne que tous les bénéfices de sainte « Église que tu auras à donner, tu les donnes à bonnes « personnes par grand conseil de prud'hommes, et il me « semble qu'il vaut mieux que tu donnes à ceux qui n'ont « rien et qui en feront bon emploi si les cherches bien.

« Cher fils, je t'enseigne que tu défendes, autant que « cela te sera possible, d'avoir guerre avec nul chrétien; et « si l'on te fait tort, essaie plusieurs voies pour savoir si tu « ne pourras pas trouver moyen de recouvrer ton droit « avant de faire guerre et aie attention que ce soit pour « éviter les péchés qui se font en guerre. Et s'il advient « qu'il te la convienne faire ou pour ce qu'aucun de tes « hommes manque en ta cour de droit prendre, ou qu'il fit « tort à aucune église, ou à quelque personne pauvre que « ce fût, et ne se veuille pas amender, par quoi ou pour « autre cas raisonnable, pour quelque chose que ce fût « qu'il te convient de faire guerre, commande diligemment « que les pauvres gens qui n'ont fautes ou forfaits soient « gardés, que dommage ne leur vienne ni par incendie, ni « par autre chose; car il te vaudrait encore mieux que tu « aies à craindre le malfaiteur, pour prendre ses villes ou « ses châteaux par force de siége; et garde que tu sois bien « conseillé avant que tu meuves nulle guerre, que la cause « soit beaucoup raisonnable, et que tu aies bien sommé le « malfaiteur et autant attendu comme tu le devras.

« Cher fils, je t'enseigne que les guerres et débats, qui « seront en ta terre ou entre tes hommes, tu te mettes en « peine, autant que tu le pourras, de les apaiser; car c'est « une chose qui plaît beaucoup à Notre-Seigneur; et mes- « sire Saint-Martin nous a donné beaucoup grand exemple, « car il alla pour mettre concorde entre les clercs qui « étaient en l'archevêché, au temps qu'il savait par Notre- « Seigneur qu'il devait mourir; et il lui sembla que par là « il mettait bonne fin à sa vie.

« Cher fils, prends garde qu'il y ait bons baillifs et bons « prévôts en ta terre et fais souvent prendre garde qu'ils « fassent bien justice, et qu'ils ne fassent à autrui tort ni « chose qu'ils ne doivent; de même ceux qui sont en ton « hôtel, fais prendre garde qu'ils ne fassent aucune « injustice; car combien que tu dois haïr tout mal fait à « autrui, tu dois plus haïr le mal qui viendrait de ceux « qui de toi reçoivent le pouvoir que tu ne dois des autres, « et plus dois garder et défendre que cela n'advienne.

« Cher fils, je t'enseigne que tu sois toujours dévoué à « l'église de Rome et à notre saint-père le pape, et lui « portes respect et honneur comme tu le dois à ton père « spirituel.

« Cher fils, donne volontiers pouvoir à gens de bonne « volonté qui en sachent bien user et mets grande peine à « ce que les péchés soient ôtés en ta terre, c'est-à-dire le « vilain serment qui se fait ou dit à mépris de Dieu ou de « Notre-Dame et des saints; péchés de corps, jeux de dés, « taverniers et autres péchés. Fais abattre en ta terre, « sagement et en bonne manière, les traîtres à ton pouvoir; « fais-les chasser de ta terre et les autres mauvaises gens, « tant qu'elle soit bien purgée. Lorsque, par sage conseil « de bonnes gens, tu entendras quelque chose à bien faire, « avance-les par tout ton pouvoir; mets grand soin à ce « que tu fasses reconnaître les bontés que Notre-Seigneur « t'aura faites, et que tu l'en saches remercier.

« Cher fils, je t'enseigne que tu mettes grande entente « à ce que les deniers que tu dépenseras soient à bon usage « dépensés, et qu'ils soient levés justement : c'est un sens « que je voudrais que tu eusses beaucoup, c'est-à-dire que « tu te gardasses de folles dépenses et de mauvaises prises, « et que tous tes deniers fussent bien pris et bien employés, « et ce sens t'enseigne Notre-Seigneur, avec les autres « sens qui te sont profitables et convenables.

« Cher fils, je te prie que s'il plaît à Notre-Seigneur que « je trépasse de cette vie avant toi, que tu me fasses aider « par messes et par oraisons, et que tu envoies par les « congrégations du royaume de France pour leur faire « demander prières pour mon âme, et que tu entendes à « tous les biens que tu feras, que Notre-Seigneur m'y « donne part.

« Cher fils, je te donne toute la bénédiction que le père « peut et doit donner à son fils, et prie Notre-Seigneur « Dieu Jésus-Christ que, par sa grande miséricorde et par « les prières et par les mérites de sa bienheureuse mère la « vierge Marie, et des anges et archanges, et de tous les « saints et de toutes les saintes, qu'il te garde et défende « que tu ne fasses chose qui soit contre sa volonté et qu'il « soit servi et honoré par toi, et puisse-t-il accorder à « toi et à moi, par sa grande générosité, qu'après cette « mortelle vie nous puissions venir à lui pour la vie éter- « nelle, là où nous puissions le voir, aimer et louer sans « fin. *Amen.*

« A lui soit gloire, honneur et louange, qui est un Dieu « avec le Père et le Saint-Esprit, sans commencement et « sans fin. *Amen.* »

Le roi se tournant ensuite vers sa fille, la reine de Navarre, lui rappela dans une instruction non moins touchante les devoirs qui la concernaient, comme princesse et comme épouse, lui recommandant d'aimer Dieu de toute son âme, d'être charitable envers les pauvres, d'être obéissante envers son mari, d'être modeste dans ses ajustements.

Après cet entretien, il ne s'occupa plus que des choses du ciel, et reçut les derniers sacrements avec une extrême piété. On l'entendit souvent répéter ces paroles : « Accor- « dez-nous, Seigneur, de mépriser les prospérités de ce « monde et de ne craindre aucun de ses revers... Sei-

« gneur, soyez le sanctificateur et le gardien de votre « peuple. »

La nuit qui précéda sa mort, il disait pendant ses moments de délire : « Jérusalem ! Jérusalem ! Nous irons à « Jérusalem. »

Enfin, lorsque le moment suprême approcha, il reprit connaissance, se fit étendre sur un lit couvert de cendre, parut s'endormir quelque temps, et puis ouvrant les yeux, et portant un regard serein vers le ciel, il dit ces mots de David : « J'entrerai dans votre maison, Seigneur, je vous « adorerai dans votre saint temple et je glorifierai votre « nom. »

Et il rendit l'esprit (1).

Ainsi mourut ce grand roi, dont tant d'écrivains, historiens, poètes, orateurs, philosophes (2) se sont unanimement accordés à faire l'éloge, et que l'Église a mis au nombre des saints.

---

(1) Le lundi 25 août 1270.

(2) « Louis IX, » dit Voltaire, « paraissait un prince destiné à réformer l'Europe, si elle avait pu être réformée ; il a rendu la France triomphante et policée, et il a été en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta point les vertus royales ; sa libéralité ne déroba rien à une sage économie ; il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte, et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange. Prudent et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compâtissant, comme s'il n'avait jamais été que malheureux, il n'est guère donné à l'homme de pousser la vertu plus loin. »

LX.

RÈGNE DE PHILIPPE III, SURNOMMÉ LE HARDI. — ARRIVÉE DU ROI DE SICILE AU CAMP DEVANT TUNIS. — PREMIERS ACTES DE PHILIPPE III. — VICTOIRES DES CROISÉS. — TRAITÉ AVEC LE ROI DE TUNIS. — LES CROISÉS ABANDONNENT L'AFRIQUE. — RUPTURE DE LA CROISADE. — MORT DU ROI ET DE LA REINE DE NAVARRE. — MORT D'ISABELLE D'ARAGON, ÉPOUSE DE PHILIPPE III. — ASSASSINAT DE HENRI D'ALLEMAGNE DANS UNE ÉGLISE. — ARRIVÉE DE PHILIPPE III EN FRANCE. — FUNÉRAILLES A SAINT-DENIS. — MORT DU COMTE ET DE LA COMTESSE DE TOULOUSE. — RÉUNION DES COMTÉS DE TOULOUSE ET DE POITIERS AU DOMAINE DE LA COURONNE. — SACRE DE PHILIPPE III. — RÉBELLION DU COMTE DE FOIX. — CAPITULATION DE CE SEIGNEUR. — GRÉGOIRE X PAPE. — RODOLPHE DE HABSBOURG ÉLU ROI D'ALLEMAGNE. — SECOND CONCILE GÉNÉRAL DE LYON. — ACTES DE CE CONCILE. — AMBASSADE DES GRECS. — RÉUNION MOMENTANÉE DE L'ÉGLISE GRECQUE A L'ÉGLISE ROMAINE. — AMBASSADE DES TARTARES. — MORT DE SAINT BONAVENTURE. — CONSTITUTION CONCERNANT LE CONCLAVE. — AUTRES CONSTITUTIONS. — MORT DE GRÉGOIRE X. — INNOCENT V. — ADRIEN V. — JEAN XXI. — CONCILE DE BOURGES. — RÈGLEMENT CONCERNANT LES FÊTES DE L'UNIVERSITÉ. — LE PRÉ-AUX-CLERCS. — VIOLENCES DES VASSAUX DE L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. — ARRÊT DE CONDAMNATION. — AFFAIRES DE LA NAVARRE. — DIFFÉREND ENTRE LE ROI DE FRANCE ET LE ROI DE CASTILLE. — MORT DU FILS AÎNÉ DE PHILIPPE III. — SOUPÇONS D'EMPOISONNEMENT. — PIERRE DE LA BROSSE FAVORI DU ROI. — SA CONDUITE A L'ÉGARD DE LA REINE. — SA FOURBERIE ET SA TRAHISON DÉCOUVERTES. — SA CONDAMNATION ET SON SUPPLICE. — LETTRE DU PAPE CONTRE LES TOURNOIS AUTORISÉS PAR LE ROI. — CONCILES DIVERS. — MORT DU PAPE NICOLAS III. — VÊPRES SICILIENNES. — LE COMTE D'ANJOU PERD LE ROYAUME DE SICILE. — RUSE DE PIERRE D'ARAGON. — LE COMTE DE SALERNE BATTU ET FAIT PRISONNIER. — MORT DU COMTE D'ANJOU. — MORT DU PAPE MARTIN IV. — EXPÉDITION DE PHILIPPE III EN ESPAGNE. — PRISE DE GIRONE. — MALADIES DANS L'ARMÉE. — RETRAITE DES FRANÇAIS. — MORT DE PHILIPPE III. — MORT DE PIERRE D'ARAGON. — MORT DE MARGUERITE DE PROVENCE, VEUVE DE SAINT LOUIS.

Louis IX venait d'expirer, lorsque Charles, son frère, roi de Naples et de Sicile, parut devant Carthage. La flotte s'approchait de la rive au son des instruments de guerre, et les troupes qu'elle portait saluaient la terre d'Afrique avec grandes acclamations.

Mais un morne silence régnait dans le camp des croisés; personne ne venait au devant des Siciliens qu'on avait si longtemps attendus.

Charles est effrayé; de tristes pressentiments s'emparent de son âme; il s'élance sur le rivage, vole à la tente du roi qu'il trouve étendu sur la cendre, et se prosterne à ses pieds en jetant des cris lamentables.

Les restes mortels de saint Louis furent déposés dans deux urnes funéraires; les entrailles et les chairs (1) furent le partage de son frère Charles, qui les fit transporter à l'abbaye de Montréal près de Palerme; les ossements et le cœur devaient être envoyés en France et portés à l'église de Saint-Denis. Mais l'armée, dans sa détresse, ne voulut point être privée des restes du saint monarque.

Philippe III, surnommé le Hardi, avait alors vingt-cinq ans; il reçut, au milieu de la douleur universelle, l'hommage et le serment des chefs, des barons et des seigneurs. Son premier soin fut de confirmer la régence et

---

(1) On était alors dans l'usage de faire bouillir les corps pour détacher la chair des os; puis on séparait les uns des autres, et on les parfumait. Pour faire cesser cet usage barbare, le pape Boniface VIII rendit, en l'an 1300, une décrétale par laquelle il déclara excommuniés par ce seul fait tous ceux, de quelque condition qu'ils fussent, qui traiteraient ou feraient traiter si inhumainement les corps des morts. Ce pontife voulut, de plus, que celui dont le corps avait été si inhumainement traité fût privé de la sépulture ecclésiastique : *Nos enim si prædicti defuncti executor vel executores, aut familiares ejus, seu quivis alii cujuscumque ordinis, conditionis, statûs aut gradûs fuerint, etiamsi pontificali dignitate præfulgeant, aliquid contra hujusmodi nostri statuti et ordinationis tenorem præsumpserint attentare, defunctorum corpora sic inhumaniter et crudeliter pertractando, vel faciendo pertractari, excommunicationis sententiam (quam ex tunc in ipsos proferimus) ipso facto se noverint incursuros : à qua non nisi per apostolicam sedem, præterquam in mortis articulo possint beneficium obtinere. Et nihilominus ille, cujus corpus sic inhumanè tractatum fuerit, ecclesiastica careat sepulturâ.* (Extravag. commun., lib. III, tit. VI, *de Sepulturis.* — Voy. le recueil des frères Pithou, t. II, p. 108.)

tout ce que son père avait établi en France avant son départ. Geoffroy de Beaulieu, Guillaume de Chartres et Jean de Mons, confesseurs et aumôniers du roi, furent chargés de porter les ordres de Philippe en Occident. Parmi les lettres que ces religieux apportèrent en France, l'histoire a conservé celle qui était adressée au clergé et *à tous les gens de bien du royaume*. Après avoir raconté les périls et la mort de Louis IX, le jeune prince demandait à Dieu la grâce de suivre les traces d'un si bon père, de remplir ses ordres sacrés et de mettre en pratique ses conseils. Philippe terminait sa lettre, qui fut lue à haute voix dans toutes les églises, en suppliant les ecclésiastiques et les fidèles « d'adresser au roi des rois leurs « prières et leurs offrandes pour ce prince dont on avait « connu le zèle pour la religion et la tendre sollicitude « pour le royaume de France qu'il aima comme la pru« nelle de ses yeux (1). »

Cependant l'armée des croisés livra plusieurs combats autour du lac de *la Goulette* dont elle cherchait à se rendre maîtresse pour se rapprocher de Tunis ; les Sarrasins furent battus dans deux rencontres et perdirent une autre fois leur camp qui fut pillé par les croisés.

Intimidé par ces défaites successives, le roi de Tunis s'empressa de demander la paix. Les avis furent partagés : quelques seigneurs voulaient que l'on continuât la guerre, et qu'on ne se retirât point sans avoir pris Tunis ; mais la majorité opina pour la paix. Le traité fut fait le 30 octobre et l'on y stipula qu'il y aurait une trêve de dix ans ; que le roi de Tunis paierait tous les frais du roi de France et de ses barons ; que les chrétiens établis dans le royaume de Tunis y vivraient en liberté, avec les mêmes franchises que les naturels du pays ; qu'il leur serait permis d'y avoir

(1) Voy. MICHAUD, *Histoire des croisades*, t. IV, p. 409 et 410.

des églises où l'on pourrait prêcher la foi chrétienne; qu'il serait libre aux mahométans de se faire baptiser; qu'on délivrerait tous les prisonniers de part et d'autre; que le roi de Tunis paierait au roi de Sicile le double du tribut auquel il s'était soumis depuis longtemps.

Ce traité venait d'être signé, lorsque le prince Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre, arriva sur la côte d'Afrique avec un nombreux corps d'armée. Mécontent de l'accord que les Français avaient conclu, il remit bientôt à la voile, et prit la résolution de se rendre en Palestine.

Philippe s'embarqua le 18 novembre et l'on cingla vers la Sicile. Deux jours après la flotte arriva devant le port de Trapani; mais, au moment d'entrer, elle fut assaillie par une tempête si affreuse que dix-huit grands vaisseaux périrent corps et biens.

Après ce cruel désastre, les princes et les barons s'assemblèrent en conseil et déclarèrent cette croisade rompue, avec promesse de la reprendre quatre ans plus tard.

Thibaud, roi de Navarre, mourut à Trapani. Isabelle, sa femme, la fille chérie de saint Louis, suivit de près son époux au tombeau; elle mourut en rentrant en France, aux environs de Marseille.

Le roi Philippe traversa la Calabre; sa jeune épouse, Isabelle d'Aragon, étant enceinte, tomba de cheval au passage d'un gué, fit une fausse couche et mourut à Cosenza, le 28 janvier 1271.

Le malheureux prince, chargé des ossements de Jean Tristan, son frère, de son père et de son épouse, se remit en marche après avoir écrit à l'abbé et aux moines de Saint-Denis pour recommander à leurs prières les âmes des défunts.

Pendant son séjour à Viterbe, il eut un nouveau chagrin; il vit périr d'une mort tragique Henri d'Allemagne, qui lui avait été vivement recommandé par le prince

Édouard d'Angleterre. Les fils du comte de Leicester, brûlant de venger leur père dont ils attribuaient la mort à Henri, le massacrèrent dans une église, au pied même de l'autel qu'il avait saisi d'une main. Ainsi, dit Michaud, les grands crimes s'unissaient aux grandes calamités pour ajouter aux cruels souvenirs que devait laisser cette croisade.

Philippe, ayant traversé l'Italie, le Milanais et la Savoie, arriva le 21 mai à Paris. Ce jour-là même, on déposa dans l'église de Notre-Dame les restes de saint Louis, de la reine et du comte de Nevers, ainsi que le corps d'Alphonse, comte d'Eu, fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, et celui du chevalier Pierre, chambellan du feu roi, qui étaient morts dans l'expédition d'Afrique.

On chanta l'office et l'on fit des prières pendant toute la nuit; et le lendemain le roi Philippe, accompagné d'un grand nombre de seigneurs, de prélats, de religieux, et suivi d'une grande foule de peuple, alla processionnellement à Saint-Denis, portant lui-même sur ses épaules la châsse qui renfermait les restes de son père. On prétend que les sept monuments, surmontés d'une croix, que l'on voyait avant la révolution sur cette route, marquaient les divers endroits où il s'était reposé.

Après les cérémonies d'usage, le cercueil de saint Louis fut placé dans un tombeau de pierre à côté de son père et de son aïeul; et, dès le même jour, il s'y fit plusieurs miracles. On plaça à sa droite, mais à quelque distance, les cercueils de la reine Isabelle et de Jean Tristan, comte de Nevers. L'on enterra aux pieds du roi le corps du chevalier Pierre, son fidèle chambellan, à qui sa charge avait donné le privilége de coucher ainsi dans la chambre de son maître. Enfin le comte d'Eu, Alphonse de Brienne, fut placé hors du chœur dans la chapelle de Saint-Martin.

Peu de jours après, on apporta dans la même basilique

le corps d'Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, frère de saint Louis. Ce prince et sa femme, atteints de la contagion, s'étaient arrêtés en Toscane à leur retour d'Afrique et avaient péri tous deux. Comme ils ne laissaient point d'enfants, le comté de Toulouse, dont Jeanne était héritière, demeura acquis au roi, par suite du traité conclu à Paris en 1229 entre Blanche et Raymond VII.

On fit aussitôt expédier des lettres de commission à Cardonne, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, pour prendre possession du comté de Toulouse au nom du roi. Le sénéchal, ayant reçu les ordres de la cour, se rendit à Toulouse, reçut le serment de capitouls et l'hommage des barons du pays ; il parcourut ensuite les principales places et forteresses et s'en saisit au nom de son maître (1).

Philippe fut sacré à Reims au mois d'août suivant. Le comte d'Artois porta, en cette cérémonie, l'épée de Charlemagne devant le roi qui partit dès le lendemain pour aller visiter les frontières du côté de la Flandre. L'année suivante, il se rendit dans le Poitou, et de là à Toulouse d'où il marcha contre Roger Bernard, comte de Foix, qui avait méconnu son autorité et qu'il força bientôt de se rendre à discrétion (2).

---

(1) Raymond de Felgar ou de Miramont, évêque de Toulouse, était mort l'année précédente, le 10 octobre 1270, après trente-neuf ans d'épiscopat. Le chapitre élut à l'unanimité pour son successeur Bertrand de l'Isle, prévôt de la même église. Cette élection ayant été confirmée à Narbonne, Bertrand, qui n'était pas encore prêtre, reçut le sacerdoce dans son église le samedi 20 décembre, fut sacré évêque le lendemain, et célébra pontificalement sa première messe le jour de Noël. (Voy. Guillaume de Puy-Laurens, ch. LI.) Ce prélat se distingua par ses libéralités envers son église. Il fut le premier des évêques de ce diocèse qu'on enterra dans la cathédrale. Son prédécesseur, qui avait appartenu à l'ordre de saint Dominique, avait été inhumé chez les dominicains.

(2) Voici ce qui donna lieu à cette expédition. La guerre ayant éclaté entre deux seigneurs, Arnaud d'Armagnac et Guiraud de Casaubon, celui-ci tua son adversaire. Le comte d'Armagnac, voulant venger la mort de son frère, fit un appel aux seigneurs de sa famille, parmi lesquels était

Le saint-siége était vacant depuis deux ans et neuf mois (1), lorsqu'on élut, le 1er septembre 1271, Thibaud, archidiacre de Liége, qui se trouvait alors absent, étant allé, par dévotion, visiter les saints lieux. Il était né à Plaisance, de la famille Visconti ; il prit le nom de Grégoire X. Le collége des cardinaux lui ayant adressé le décret de son élection, avec une lettre pour le presser de revenir, il s'embarqua bientôt après, arriva au port de Brindes, le 1er janvier 1272, se rendit à Viterbe où se trouvaient les cardinaux, et travailla sans relâche pendant huit jours à préparer et organiser des secours pour les chrétiens de la Terre-Sainte qui se trouvaient réduits à l'extrémité, il écrivit en même temps dans le même but aux rois de France et de Sicile, aux Vénitiens, aux Gênois, et défendit, sous peine d'anathême, de vendre des armes et des munitions de guerre aux Sarrasins. Il indiqua, quelque temps après, la tenue d'un concile général à Lyon le 1er mai 1274.

Richard d'Angleterre, élu roi des Romains, étant mort dans cet intervalle, les électeurs s'assemblèrent à Francfort,

---

le comte de Foix, le plus puissant de tous par le nombre de ses vassaux et de ses forteresses. Guiraud de Casaubon, se voyant perdu, implora la protection du roi et demanda que le différend qu'il avait avec le comte d'Armagnac fût vidé par la justice. En conséquence, il se constitua prisonnier et livra sa terre aux officiers royaux, ainsi que la bannière de son château. Cependant, le comte d'Armagnac et le comte de Foix vinrent attaquer ce château, nonobstant les réclamations des officiers royaux, le prirent de vive force et le détruisirent. Le roi, pensant qu'il importait de ne pas laisser une telle entreprise impunie, surtout au début de son règne, réunit de nombreuses troupes et alla assiéger le château de Foix. Le comte, se voyant hors d'état de résister, implora la clémence du roi, qui exigea, pour toute capitulation, qu'il se rendît à discrétion et livrât toutes ses places. Roger se soumit à tout, et fut retenu prisonnier pendant un an. Le roi, s'étant laissé fléchir, lui rendit la liberté et le remit en possession de ses places.

Le récit de ces événements termine la Chronique de Guillaume de Puy-Laurens.

(1) Le pape Clément IV était mort le 29 novembre 1268.

et l'archevêque de Mayence ayant proposé Rodolphe, comte de Habsbourg (1), ce seigneur, quoique peu riche, mais rempli de courage et de sagesse, réunit tous les suffrages, fut proclamé le 30 septembre 1273, et, faute d'un sceptre, se fit prêter serment par les électeurs en leur donnant une croix à baiser.

Le second concile général de Lyon (2) est l'assemblée la plus nombreuse qui se soit formée dans l'Église. Il s'y trouva quinze cent soixante-dix personnes titrées dont cinq cents évêques, sans compter les cardinaux, deux patriarches latins, le roi d'Aragon et les ambassadeurs de plusieurs souverains. Ce concile s'ouvrit après trois jours de jeûne, dans l'église de Saint-Jean. Le pape descendit de sa chambre vers l'heure de la messe, conduit, selon la coutume, par deux cardinaux et s'assit dans un fauteuil qui lui était préparé dans le chœur. Il dit tierce et sexte parce qu'il était jour de jeûne; puis un sous-diacre apporta les sandales et le chaussa, pendant que les chapelains disaient autour de lui les psaumes ordinaires de la préparation à la messe. Après qu'il eut lavé ses mains, le diacre et le sous-diacre le revêtirent pontificalement d'ornements blancs, à cause du temps pascal, avec le pallium, comme s'il eût dû célébrer la messe. Alors, précédé de la croix, il monta au jubé et s'assit dans son fauteuil, ayant un cardinal pour assistant, un pour diacre et quatre autres cardinaux diacres avec quelques chapelains en surplis. Jacques, roi d'Aragon, était assis auprès du pape dans le même jubé. Dans la nef de l'église, au milieu, sur des siéges éle-

(1) L'ancien château de Habsbourg, situé dans le canton d'Argovie, en Suisse, près de la rive droite de l'Aar, date de l'an 1020. C'est le berceau de la maison impériale d'Autriche. Il est peu considérable, et ne consiste plus qu'en quelques chambres et une salle qu'on entretient avec soin. Il fut visité en 1815 par l'empereur d'Autriche.

(2) Ce concile est compté comme le XIVe général.

vés, étaient Pantaléon, patriarche de Constantinople, et Opizion, patriarche d'Antioche. D'un côté se trouvaient les cardinaux-évêques, parmi lesquels saint Bonaventure et Pierre de Tarentaise, évêque d'Ostie, promu depuis peu au cardinalat; et, de l'autre côté, les cardinaux-prêtres, puis les primats, les archevêques, les évêques, les abbés, les prieurs et les autres prélats. Plus bas étaient Guillaume, maître de l'Hôpital; Robert, maître du Temple, avec quelques frères de leurs ordres; les ambassadeurs des rois de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Sicile et de plusieurs autres princes, et les députés des chapitres et des églises. Le pape assis fit le signe de la croix sur les prélats qu'il avait en face. On chanta les prières marquées dans le pontificat pour la célébration d'un concile; ensuite le pape prêcha sur le texte : *J'ai désiré ardemment de manger cette pâque avec vous;* et, après s'être un peu reposé, il expliqua au concile les raisons pour lesquelles il l'avait assemblé : savoir le secours de la Terre-Sainte, la réunion de l'église grecque à l'église romaine, et la réforme des mœurs. Alors il congédia l'assemblée et indiqua la *seconde* session au 18 mai (1). Dans cette session, il fut question de constitutions concernant la foi. Dans la *troisième*, qui se tint le 7 juin, le pape fit publier douze constitutions sur les élections et les provisions aux bénéfices, l'âge et la résidence des pourvus, l'immunité des églises, les vacances en régale et autres articles concernant la discipline et les mœurs.

Les grecs arrivèrent le 24, jour de la fête de saint Jean. Cette députation était composée de Germain, ancien patriarche de Constantinople, de Théophane, métropolitain de Nicée, de plusieurs sénateurs et d'une suite con-

(1) Voy. Fleury, *Hist. ecclésiast.*, liv. LXXXVI. — Dans l'intervalle de la première à la deuxième session, Grégoire X fit venir chez lui les archevêques, chacun avec un évêque et un abbé, et obtint d'eux la dîme de leurs revenus, pendant six ans, pour le secours de la Terre-Sainte.

sidérable. Ils furent conduits avec beaucoup d'honneurs jusqu'au palais du pape, qui les reçut debout, entouré de tous les cardinaux et de plusieurs évêques. Après le baiser de paix, ils présentèrent les lettres de l'empereur et celles des prélats, au nombre de trente-huit qui avaient consenti à la réunion. Ils dirent au pape qu'ils venaient rendre à l'église romaine l'obéissance qui lui était due et professer la foi qu'elle professait.

Le 29, jour de saint Pierre et de saint Paul, le pape célébra solennellement la messe dans l'église de Saint-Jean, en présence des grecs et de tout le concile. On lut l'épître en grec et en latin, ainsi que l'évangile; après quoi saint Bonaventure ayant prêché, on chanta le symbole d'abord en latin avec l'addition *filioque*. Le patriarche Germain le chanta ensuite en grec avec les archevêques grecs de Calabre et deux religieux, l'un dominicain, l'autre franciscain, qui savaient la langue. Tous répétèrent trois fois l'article : *qui procède du Père et du Fils*. Le symbole fini, le patriarche et les autres grecs chantèrent dans leur langue des versets de louanges en l'honneur du pape.

Le 4 juillet, le pape reçut les envoyés d'Abaga, grand khan des Tartares; ils étaient au nombre de seize; ils venaient pour faire alliance avec les chrétiens contre les musulmans. Grégoire X, après le concile, répondit à Abaga qu'il enverrait ses légats en Tartarie pour traiter avec lui et pour travailler à son salut.

Dans la *quatrième* session qui se tint le 6 juillet, le grand logothète, représentant de l'empereur de Constantinople, déclara avec serment, au nom de son maître, qu'il abjurait le schisme, qu'il acceptait la profession de foi de l'Église romaine, et qu'il reconnaissait la primauté de cette Église et l'obéissance qui lui était due. Alors le pape, ému jusqu'aux larmes, entonna le *Te Deum;* on chanta ensuite le

symbole; et les grecs répétèrent deux fois l'addition *filioque*.

L'Église perdit, quelques jours après (1), saint Bonaventure, cardinal-évêque d'Albano (2). Le pape et tous les membres du concile assistèrent à ses funérailles; le cardinal Pierre de Tarentaise fit l'éloge de ce grand homme, prit pour texte ces paroles de David : « *Je te pleure, mon frère Jonathas,* » et fit verser des larmes à tout son auditoire.

Le 16 juillet, jour de la *cinquième* session, le cardinal d'Ostie baptisa un des ambassadeurs d'Abaga, ainsi que

---

(1) Le 15 juillet.

(2) Saint Bonaventure était né en 1221 à Bagnaréa, en Toscane. Il entra en 1243 chez les frères mineurs, et fut envoyé à Paris pour étudier sous Alexandre de Halès. Il devint successivement professeur de philosophie et de théologie, fut reçu docteur en 1255, nommé l'année suivante général de son ordre, et en 1273 évêque d'Albano et cardinal. Sixte IV le canonisa en 1482; et Sixte V le proclama en 1588 docteur de l'Église, et lui donna le surnom de *séraphique*. Ses ouvrages consistent en *Commentaires sur l'Écriture sainte* et *sur le Maître des Sentences*, en *Opuscules dogmatiques*, *moraux et mystiques*, *Méditations sur la vie de Jésus-Christ*, etc. Le nonce qui fut chargé d'aller lui porter le chapeau de cardinal le trouva occupé à laver la vaisselle. Bonaventure reçut en soupirant les marques de sa nouvelle dignité, et continua son travail, à la grande surprise de l'envoyé. On admire beaucoup un Cincinnatus, que ses concitoyens allaient chercher à la charrue pour l'élever au consulat ; un Marius Curius Dentatus, qui chassa Pyrrhus de l'Italie, obtint trois fois les honneurs du triomphe, et que les ambassadeurs envoyés par les Samnites pour le corrompre trouvèrent devant son foyer faisant cuire des raves (*); et l'on ne cite guère l'exemple de saint Bonaventure; et cependant celui-ci est bien autrement admirable. Les deux Romains n'étaient que des agriculteurs, habitués à une vie simple et rustique, tandis que saint Bonaventure était un docteur illustre par sa science, et n'agissait ainsi que par un sentiment d'humilité.

(*) Les Samnites lui ayant présenté une grande quantité d'or, il les renvoya en leur disant que ceux qui se contentaient d'un tel souper n'avaient pas besoin d'or; et que, quant à lui, il estimait plus honorable de commander à ceux qui en avaient que d'en avoir lui-même. (PLUTARQUE, *Vie de Caton le Censeur*.) C'est ce même Romain, consul en l'an de Rome 461, qui dit ces paroles mémorables : « Que celui-là était un citoyen pernicieux à qui sept arpents de terre ne suffisaient pas : *Perniciosum intelligi civem cui septem jugera non essent satis.* » (PLINE, *Hist. nat.*, lib. XVIII, § 4.)

deux autres Tartares; et le pape les fit vêtir d'habits d'écarlate, à la manière des latins. On dit ensuite la messe, et après l'évangile on lut d'abord une constitution concernant l'élection des papes, et dont voici la teneur : « Les cardi-« naux qui se trouveront dans la ville où le pape mourra, « attendront les absents pendant huit jours seulement. « Les présents s'assembleront dans le palais du pontife, « n'ayant chacun pour les servir qu'un clerc ou un laïque, « et deux au plus, en cas d'évidente nécessité. Ils habite-« ront tous en commun dans la même salle, sans sépa-« ration de mur, ni de rideau, excepté pour le lieu secret. « L'appartement sera fermé de telle manière qu'on ne « puisse ni entrer, ni sortir. Nul ne pourra voir les cardi-« naux, ni leur parler en secret. Les personnes qu'on ap-« pellerait, ne seront admises que pour l'affaire de l'élec-« tion et du consentement de tous. Défense d'envoyer « courriers ou lettres à tous ou à quelqu'un d'entre eux, « sous peine d'excommunication. On ne laissera au *con-« clave* qu'une simple ouverture, sans qu'on puisse entrer « par-là, propre cependant à faire passer les aliments né-« cessaires. Si, au bout de trois jours après l'entrée, l'église « n'est pas pourvue d'un pasteur (ce qu'à Dieu ne plaise), « les cinq jours suivants on ne servira qu'un mets, tant « le matin que le soir aux cardinaux; au-delà de ce terme « rien autre chose que du pain, du vin et de l'eau, jusqu'à « l'élection faite. Durant le conclave les cardinaux ne « recevront rien de la chambre apostolique; ils ne trai-« teront d'aucune autre affaire sans un besoin très-pres-« sant, comme par exemple la nécessité de pourvoir à la « conservation des terres de l'Église.

« Si un cardinal présent dans la ville n'entre pas ou « sort sans raison de maladie réelle, on procédera à l'élec-« tion et on ne l'admettra plus. On ne sera pas même « obligé d'attendre son suffrage, quoique la cause de sa

« sortie ait été bien fondée. Cependant le malade guéri et « les absents, qui arriveraient tard, pourront être reçus « avant l'élection et prendre part à l'affaire au point où ils « la trouveront.

« Si le pape meurt ailleurs que dans le lieu où il tenait « sa cour, les cardinaux seront obligés de se transporter « dans la ville épiscopale du territoire où il est mort (à « moins qu'elle ne soit interdite ou rebelle), et, en ce « cas, dans la plus voisine. Le conclave s'y tiendra de la « manière que l'on a dit, et aux mêmes conditions, dans « la maison de l'évêque, ou telle autre qu'on donnera. « On charge le seigneur ou gouverneur du lieu où sera « l'assemblée, de tenir la main à l'observation de ce règle- « ment, sans y rien ajouter de plus rigide, sous peine d'ex- « communication et d'autres peines très-sévères. Ils en « feront le serment en public, dès qu'ils sauront le pape « mort. » Le pape conjure les cardinaux, par tout ce qu'il y a de plus saint, et sous peine de la vengeance divine, de procéder à cette grande action sans intérêt, dans l'unique vue de l'avantage de l'Église; il casse d'avance les conventions et les serments qu'ils auraient faits entre eux; enfin il ordonne à tous les prélats, supérieurs et inférieurs, d'indiquer des prières publiques dans tout le monde chrétien pour l'heureux succès de l'élection, dès que l'on saura le trépas du souverain-pontife.

Dans cette session, et dans la dernière qui se tint le lendemain 17 juillet, on publia d'autres constitutions par lesquelles on décréta, entre autres choses, que les avocats et procureurs ecclésiastiques seraient tenus, tous les ans, de jurer sur l'Évangile de ne défendre que des causes qu'ils croiraient de bonne foi, raisonnables et justes; que toute absolution des censures obtenue par la violence ou la crainte serait nulle et soumettrait à une nouvelle excommunication celui qui l'aurait obtenue par ces moyens; que les prélats

ne pourraient traiter avec les laïques pour leur soumettre les biens et les droits des églises sans le consentement du chapitre et la permission du saint-siége, sous peine de nullité des contrats, de suspense pour les prélats et d'excommunication pour les laïques; on défendit d'inventer de nouveaux ordres religieux, et l'on supprima quelques ordres mendiants; on fit également défense de tenir dans les églises les assemblées des communautés séculières, les plaids, etc.; de louer des maisons aux usuriers, et de leur donner l'absolution et la sépulture ecclésiastique, à moins qu'ils n'eussent fait les restitutions autant qu'il serait possible; d'user de représailles; d'usurper, sous peine d'excommunication, le droit de régale, pour s'emparer, sous ce prétexte, des biens des églises vacantes; quant à ceux qui étaient en possession de ces droits, soit à titre de fondateurs des églises, soit en vertu d'une ancienne coutume, on les exhortait à ne point en abuser, c'est-à-dire à ne rien exiger au-delà des fruits et à ne point laisser dépérir le fonds.

Après qu'on eut lu ces constitutions, le pape parla de la réforme des mœurs parmi les membres du clergé, recommanda aux mauvais de se corriger eux-mêmes, et dit que s'ils le faisaient, toute constitution sur ce point devenait inutile; mais que s'ils persistaient dans leur inconduite, il les traiterait avec rigueur. Il ajouta qu'il apporterait de prompts remèdes pour le gouvernement des paroisses, afin qu'on y plaçât des sujets capables et qui y résidassent. Il promit aussi de pourvoir à d'autres abus dont on n'avait pu s'occuper dans le concile, à cause de l'importance et du nombre des affaires. On fit ensuite les prières accoutumées, et le concile se sépara (1).

---

(1) Grégoire X fit un recueil des constitutions publiées dans ce concile, et qui contiennent trente et un articles. Ce recueil, daté du 1er novembre 1274, commence ainsi : « Le pape Grégoire à tous les fidèles, salut. Nous

Le pape renvoya les grecs comblés de présents, et fit partir avec eux l'abbé du Mont-Cassin qu'il chargea de ses lettres pour l'empereur. Il exhortait ce prince, son fils Andronic et les prélats à persévérer, en les félicitant sur leur retour à l'Église, et en les priant d'extirper jusqu'à la racine du schisme ; mais le mal était trop profond ; et quelques années après, Andronic, poursuivant ceux qui étaient attachés à l'Église romaine et sapant l'ouvrage de la réunion, fit de nouveau régner le schisme.

Cependant, Grégoire X, étant tombé malade à Arezzo, mourut le 10 janvier 1276 et fut inhumé dans la cathédrale de cette ville, où on l'honore comme un saint. Innocent V, qui lui succéda, mourut au mois de juin suivant, et Adrien V, le 16 août, avant d'avoir été sacré. Jean XXI, natif de Lisbonne, fut appelé au saint-siége le 13 septembre.

Ce même jour, le cardinal de Sainte-Cécile, Simon de Brion, légat en France, tint à Bourges un concile où l'on publia seize articles, ayant principalement pour but le maintien de l'immunité et de la juridiction ecclésiastique, dont le clergé était en possession et que les séculiers s'efforçaient de restreindre.

Ce légat, sans cesse occupé de la réforme des abus, fit un règlement (1) concernant les fêtes de l'université de Paris, afin de remédier à de graves désordres. Ces jours-là les écoliers, au lieu des exercices de piété qu'ils pratiquaient autrefois, se livraient aux excès du vin et à des

---

« ordonnons que les constitutions suivantes, que nous avons promulguées « au concile de Lyon et après, soient suivies partout dans les jugements « et dans les écoles ; elles seront insérées dans le corps de droit selon « leurs titres et leur teneur. »

Le premier article, sur la Trinité, contient la foi de l'Église sur le Saint-Esprit, et condamne les erreurs des grecs.

(1) Le 6 décembre 1276.

danses indécentes, couraient la nuit en armes, troublaient la tranquillité de la ville par leurs clameurs tumultueuses, profanaient par leurs blasphèmes les temples du Seigneur et jouaient aux dés sur les autels. Le légat déclara excommuniés par ce seul fait tous ceux qui s'aviseraient de renouveler ces scandales (1). Mais cette réforme ne changea ni le caractère ni les habitudes de violence de la jeunesse des écoles, ainsi qu'on peut en juger par une affaire assez fâcheuse qui se passa deux ans après. Les écoliers et les maîtres allaient, les jours de congé, se récréer et se divertir hors de la ville, en un lieu, appelé à cause d'eux, *le Pré-aux-Clercs* (2), et contigu à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Un pareil voisinage incommodant les religieux, l'abbé fit élever un mur sur le terrain du monastère afin de tenir les écoliers un peu plus éloignés et de se mettre en garde contre leurs atteintes. Mais ceux-ci trouvant que ces constructions rétrécissaient leur chemin ordinaire, se mirent à les démolir; les religieux firent sonner le tocsin; les domestiques et les vassaux de l'abbaye accoururent en grand nombre, se jetèrent sur les démolisseurs, et les traitèrent si rudement qu'ils firent à deux d'entre eux des blessures mortelles. Le bruit de cette violence souleva l'université, qui alla demander justice au cardinal-légat. Ce prélat condamna d'abord le prévôt de l'abbaye à passer cinq ans dans un petit monastère; et le conseil du roi, auquel l'affaire fut portée, enjoignit à l'abbé et aux re-

---

(1) Trois mois auparavant, l'université avait fait un décret portant défense à tout docteur ou bachelier, de quelque faculté qu'il fût, d'expliquer aucun livre dans les maisons particulières, à cause des inconvénients qui pourraient en résulter; mais seulement dans les lieux publics, où tout le monde peut venir et faire un rapport fidèle de ce qu'on y enseigne; les livres de logique et de grammaire, ne pouvant inspirer aucun soupçon, furent seuls exceptés. On déclara que les contrevenants seraient privés de la société des maîtres et des écoliers.

(2) Le nom de *clerc* se donnait à tous les étudiants.

ligieux de payer six cents livres aux parents des deux écoliers morts, deux cents au recteur de l'université pour être distribuées aux régents et aux écoliers pauvres, et diverses autres sommes pour deux chapelles en l'honneur des défunts. Dix domestiques ou vassaux de l'abbaye furent condamnés à l'exil; et l'on adjugea à l'université la possession du chemin qui conduisait *au Pré-aux-Clercs*.

Divers événements s'étaient passés dans l'intervalle. Henri-le-Gras, roi de Navarre, avait à sa mort laissé une fille unique, appelée Jeanne, sous la tutelle de sa femme, avec expresse recommandation de la faire élever auprès du roi de France, et de la marier dans ce royaume. Mais les seigneurs du pays n'eurent aucun égard à ses dernières volontés, et donnèrent à la princesse un autre tuteur. Cette mésintelligence entre la reine-mère et les grands donna lieu aux rois d'Aragon et de Castille de faire valoir d'anciennes prétentions sur le royaume de Navarre. Mais Philippe-le-Hardi, protecteur de la jeune princesse, envoya Etienne de Beaumarchais qui soumit tout le pays.

Un autre différend s'était élevé entre la France et l'Espagne. Ferdinand, prince de Castille, étant mort, le roi son père permit que les états assemblés à Ségovie déclarassent son second fils héritier présomptif du trône, quoique Ferdinand eût laissé deux fils de Blanche, fille de saint Louis, et qu'il fût dit dans le contrat de mariage de cette princesse que ses enfants succéderaient à la couronne quand même Ferdinand mourrait avant son père Alphonse. Philippe-le-Hardi, indigné de cet injuste procédé, prit la défense de sa sœur et de ses neveux. Il envoya Jean d'Acre, grand bouteiller de France, fils de Jean de Brienne, ancien roi de Jérusalem, pour sommer Alphonse de laisser Blanche jouir de sa dot, d'assurer aux fils de Ferdinand la succession à la couronne, conformément aux conventions, et, en cas de refus, de permettre du moins à la mère et à ses enfants de

passer en France. Alphonse retint les fils et laissa partir Blanche.

Au retour de l'ambassadeur, le roi prit la résolution de porter la guerre en Castille. Mais la mort subite de Louis, son fils aîné, retarda ses préparatifs et remplit son cœur d'amertume. Le bruit courait que ce prince, âgé d'environ douze ans, avait été empoisonné.

Philippe avait alors un favori, nommé Pierre de la Brosse, qui avait tout pouvoir sur son esprit. C'était un homme de basse naissance, natif de la Touraine et chirurgien de profession. Comblé de grâces et de richesses par la faveur de son maître, il devint bientôt tout puissant à la cour, et l'on vit les plus grands seigneurs briguer sa protection. Mais comme l'entière confiance que Philippe avait eue en lui était le seul soutien de sa grandeur, il n'omit rien pour se la conserver. La tendresse du roi pour sa seconde épouse, Marie de Brabant, princesse remplie d'attraits, d'esprit et de prudence, lui fit craindre la diminution de son propre crédit, et dès lors il conçut le dessein de les brouiller. A cet effet, il tâcha d'inspirer au roi des soupçons contre la reine au sujet de la mort de Louis. Philippe, faible et crédule, envoya l'abbé de Saint-Denis et l'évêque de Bayeux, parent de la Brosse, consulter une béguine de Nivelle qui contrefaisait l'illuminée, et qui se mêlait de découvrir, par de prétendues révélations, les choses les plus secrètes. L'évêque prit les devants, et ne trouvant pas apparemment la béguine assez hardie pour accuser la reine, l'engagea à lui dire en confession ce qu'elle pouvait savoir. L'abbé étant arrivé l'interrogea à son tour; mais elle ne voulut point répondre, assurant qu'elle avait tout dit à l'évêque. Celui-ci, questionné par le roi, déclara qu'étant lié par le secret de la confession, il ne pouvait rien révéler. « Ce n'é-« tait pas pour confesser cette fille que je vous avais en-« voyé, » reprit Philippe avec colère; et il fit entendre au

prélat que s'il pouvait découvrir la vérité, il saurait bien punir ceux dont la conduite lui rendait leur fidélité suspecte. Cependant il envoya deux autres personnes à Nivelle; et la béguine dit, pour toute réponse, que le roi ne devait point ajouter foi à ceux qui lui parlaient mal de la reine, cette princesse étant incapable de manquer de fidélité pour lui et pour les siens. Ces paroles confirmèrent le roi dans sa défiance envers la Brosse et l'évêque de Bayeux; mais il affecta de n'en rien faire paraître, marcha peu de temps après contre le roi de Castille, et revint sur ses pas avant d'avoir passé les Pyrénées, à cause du manque absolu de vivres. Il apprit bientôt qu'il y avait dans son conseil quelque traître, et ses soupçons se portèrent sur la Brosse.

Pendant qu'il hésitait sur le parti qu'il devait prendre, il arriva un moine qui lui fit demander avec beaucoup d'instance une audience secrète au sujet d'une affaire importante.

Ce religieux ayant été introduit, dit au roi qu'un courrier passant par son abbaye était tombé malade, et qu'avant de mourir il avait remis à l'abbé une boîte dans laquelle, suivant sa déclaration, se trouvaient diverses lettres, et qu'il avait conjuré l'abbé de la faire remettre au roi.

Philippe assembla sur-le-champ son conseil en l'absence de la Brosse, et la boîte ayant été ouverte, on trouva des lettres scellées du cachet de ce favori et adressées au roi de Castille.

La Brosse fut arrêté, condamné et pendu. Sa famille, ses alliés, ses créatures, tous ceux qu'il avait élevés tombèrent dans la disgrâce, et la plupart d'entre eux eurent leurs biens confisqués.

Le roi, croyant l'évêque de Bayeux complice de la calomnie inventée contre la reine, le poursuivit devant la cour de Rome où il s'était réfugié, et envoya au pape Nico-

las III (1) un chevalier du Temple pour le prier de faire le procès à ce prélat, dont il saisit d'abord le temporel. Le pape voulut des preuves du crime avant de procéder juridiquement. Le chevalier n'en donna point, et déclara devant les cardinaux qu'il n'entendait en aucune façon se porter accusateur de l'évêque ni au nom du roi, ni au sien; sur quoi le pape écrivit à Philippe que n'ayant trouvé contre le prélat aucune des conditions préalablement requises pour fonder une enquête, et bien moins un jugement, il lui paraissait contraire au droit de le punir et de saisir les biens de son église, qui n'était pas coupable, quand même l'évêque le serait. Il exhorta en même temps le roi et la reine à oublier une calomnie dont ils étaient assez vengés par l'évidence et la notoriété publique, sans étendre leurs soupçons et leur ressentiment jusqu'au danger de perdre l'innocent et de ruiner une église (2).

Ce pontife écrivit l'année suivante (3) une lettre très-vive au cardinal-légat au sujet des tournois que Philippe avait permis pour faire honneur au prince de Salerne, son cousin-germain, ainsi qu'à son propre frère Robert, qu'il avait armé chevalier peu de temps auparavant. « Quelle « horreur, » dit le pape, « de voir le fils d'un roi rempli de « piété permettre ce que le roi son père avait si sagement « défendu, et révoquer l'édit qu'il avait porté lui-même! « Quelle affliction pour le père commun, de voir que la « noblesse française ait dégénéré de sa piété au point de se « couvrir de la honte attachée au combat de deux mille de

---

(1) Ce pontife était monté sur le saint-siége le 25 novembre 1277. Son prédécesseur, Jean XXI, avait péri par un déplorable accident. Le 12 mai de la même année, se trouvant seul dans une chambre qu'il avait fait construire à côté du palais de Viterbe, l'édifice croula, et le blessa si grièvement dans sa chute, qu'il expira le 16 du même mois.

(2) Ces lettres du pape sont du mois de décembre 1278. (Voy. Fontenay, *Histoire de l'église gallicane*, liv. XXXIV.)

(3) Le 22 avril 1279.

« ses membres! Et vous, ne deviez-vous pas vous enflam-
« mer dans un si grand péril des âmes, menacer, tonner et
« aggraver les censures? Suffisait-il de ne pas prêter votre
« consentement à la permission accordée par le roi de faire
« des tournois trois fois l'année? N'est-ce pas conniver au
« mal que de se taire? » Le pape réfute ensuite les prétextes d'approuver ces jeux comme des exercices propres à former la noblesse aux armes pour défendre l'Etat et la religion. Il rappelle les censures du concile de Latran qui prive de la sépulture ecclésiastique ceux qui sont morts dans ces combats, et il cite de plus les défenses portées par ses prédécesseurs; il ordonne enfin de dénoncer excommuniés tous les nobles qui ont combattu dans les tournois; de les exhorter à se rendre avec humilité dignes de l'absolution, et de la leur donner à condition qu'ils ne retomberont plus dans cette faute (1).

Divers conciles furent tenus, la même année (2), dans quelques provinces du royaume, savoir : à Angers (3), à Pont-Audemer (4), à Avignon (5), à Béziers (6).

(1) Ces sortes de divertissements guerriers entraînaient presque toujours la mort de quelque combattant, nonobstant les plus sages précautions; ils servaient quelquefois de voile pour les vengeances particulières, et devenaient alors une véritable guerre. Ce seul motif engagea quelques souverains à les défendre.

(2) An 1279.

(3) On y fit cinq canons, dont le deuxième défend aux officiers des évêques d'exiger quoi que ce soit pour le sceau de lettres d'ordination; il est dit dans le quatrième que les clercs, tant séculiers que réguliers, qui demeureraient dans l'excommunication au delà d'une année seraient d'abord privés des fruits de leurs bénéfices, puis des bénéfices mêmes.

(4) Au nombre des canons de ce concile, on remarque le cinquième, qui porte qu'on traitera comme suspects d'hérésie ceux qui n'auront pas fait leurs pâques.

(5) La plupart des canons de ce concile ont pour but de réprimer les usurpations des biens des églises.

(6) Ce concile décida que l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Toulouse iraient au prochain parlement *en France* pour représenter les libertés et priviléges de la province au sujet des entreprises anciennes touchant

L'évêque de Poitiers tint l'année suivante un synode où l'on fit douze règlements qui font connaître certains usages de l'époque; l'on défendit aux juges ordinaires de sceller les actes sans signature ou des papiers en blanc. L'écriture étant peu connue des laïques, le sceau en tenait lieu; « ce « qui, » dit le premier statut, » « donnait matière à beau« coup d'inconvénients pour le spirituel et le temporel. » On limita le choix des confesseurs; on déclara que les prélats et supérieurs du diocèse ne pourraient se confesser qu'à l'évêque ou à ses pénitenciers, ou à des confesseurs qu'il aurait désignés. Le onzième de ces règlements montre qu'on citait devant les juges ecclésiastiques ceux qu'on soupçonnait d'être lépreux. Le synode borna la liberté de faire ces citations déshonorantes en exigeant qu'on se pourvût préalablement de lettres du chapitre ou du doyen pour certifier que le soupçon était notoire et méritait examen.

C'est que l'Église avait pris les lépreux sous sa protection et qu'il arrivait quelquefois qu'on cherchait à faire passer pour lépreux des gens qui ne l'étaient pas.

Le pape Nicolas III mourut le 22 août 1280 et fut remplacé six mois après par le cardinal Simon de Brion, né Français, qui prit le nom de Martin IV.

Deux ans plus tard, la Sicile fut le théâtre d'un de ces tragiques événements qui impriment à la mémoire des peuples une souillure ineffaçable.

Charles d'Anjou régnait depuis quinze ans dans ce pays avec beaucoup de gloire; mais, par sa conduite hautaine et par son ambition, il s'était fait de nombreux ennemis au-dedans et au-dehors. Michel Paléologue redoutait sa puissance, quoiqu'il fût lui-même très-redoutable. Aussi disait-

---

les fiefs, arrière-fiefs, alleux, et le service et autres torts au préjudice des églises et monastères de cette même province. — Le nom de *France* était, à cette époque, pris dans la signification restreinte de *l'Ile de France*.

on alors que si l'Italie n'avait point eu Charles, il s'en serait rendu maître et que si l'empire d'Orient n'avait point eu Michel Paléologue, Charles l'aurait conquis.

Or, il y avait un seigneur italien, nommé Jean Procida, du nom d'une petite île dont Charles l'avait chassé, qui mûrissait depuis longtemps un projet de vengeance. A cet effet, il ménagea secrètement l'esprit de divers seigneurs de Naples et de Sicile, mécontents du gouvernement, et, s'étant assuré de leur disposition, il partit pour Constantinople et donna avis à Michel Paléologue d'une ligue formée contre lui par Charles et les Vénitiens, des préparatifs qui se faisaient et de la puissante flotte qu'on équipait dans les ports d'Italie. Il lui représenta le danger qu'il allait courir, et s'offrit à l'en préserver pourvu qu'il fût secondé en faisant révolter une partie des états de Charles. Il ajouta qu'il s'était déjà concerté avec beaucoup de gentilshommes; que le peuple, dès qu'il aurait des chefs, s'empresserait de courir aux armes; que le roi d'Aragon (1) n'attendait qu'une occasion pour faire valoir ses droits sur le royaume de Sicile; qu'il fallait donc lui écrire et le presser d'armer; et que le succès était infaillible si l'on pouvait avoir assez d'argent pour soutenir et pousser la conspiration.

L'empereur Michel Paléologue, dans les entretiens qu'il eut avec Jean Procida, vit en lui un homme de tête et de résolution, adroit, insinuant, agissant de sang-froid sans précipitation, et très-propre à conduire une affaire de cette importance. En conséquence, il lui promit tout l'argent nécessaire et le chargea d'aller traiter avec le roi d'Aragon, en lui donnant un Gênois pour adjoint dans cette négociation.

---

(1) Ce prince avait épousé Constance, fille de Mainfroi, ancien roi de Sicile, qui avait été tué à la bataille de Bénévent, livrée par Charles d'Anjou.

Jean Procida partit pour l'Espagne, s'entendit avec Pierre d'Aragon, et passa ensuite en Sicile, déguisé en cordelier, pour exciter la noblesse et le peuple à une révolte générale.

La chose se traita avec tant de secret que Charles n'en eut pas le moindre soupçon; néanmoins l'armement extraordinaire du roi d'Aragon lui donna quelque défiance. Le pape, à sa prière, fit tout ce qu'il put pour pénétrer les desseins de ce prince; mais il n'en put rien découvrir; enfin il lui écrivit pour le prier de le tirer d'inquiétude. Le roi d'Aragon répondit qu'il ne devait compte à personne des affaires de son état, et qu'il se couperait la langue, s'il pouvait craindre de révéler son secret. Il fit une semblable réponse à l'envoyé du roi de France. Cependant, pour mieux cacher ses projets, et diminuer la défiance du pape et de Charles, il fit répandre le bruit que son armement naval était destiné contre les Maures d'Afrique, et il se dirigea en effet vers les côtes d'Afrique et descendit près de Tunis; mais presque aussitôt il se rapprocha de l'Italie sachant que la conjuration était près d'éclater en Sicile.

Procida avait en effet si bien pris ses mesures, qu'il ne pouvait manquer de réussir si le secret était bien gardé.

Quoique aucun des Français qui se trouvaient dans l'île ne se doutât de rien, on craignit cependant que, nonobstant la surprise, ils n'eussent assez de temps pour se mettre en défense; c'est pourquoi l'on choisit pour l'exécution le moment où les plus défiants auraient pu se croire le plus en sûreté. Le lundi de Pâques, 30 mars 1282, au moment où le son des cloches appelait les habitants à vêpres, les Français qui se trouvaient dans Palerme et dans le reste de la Sicile, hommes, femmes, enfants, prêtres, religieux, sans distinction d'état, d'âge ni de sexe, furent impitoyablement massacrés; l'on poussa même la barbarie jusqu'à éventrer

les femmes grosses pour éteindre jusqu'à la race des Français.

On ne fit grâce qu'à un seul homme, natif de la Provence, appelé Guillaume de Porcellets, qui, dans le gouvernement d'une petite place dont il était le commandant, s'était constamment distingué par son équité, par sa modération, par sa douceur, par sa piété, et qui ne dut sa vie qu'à l'impression extraordinaire que sa vertu avait produite sur l'esprit du peuple (1).

La nouvelle de ce massacre et de cette révolution parvint bientôt en Toscane, où Charles se trouvait alors. Il fit aussitôt partir le prince de Salerne, son fils, pour aller demander du secours en France, et s'étant lui-même embarqué avec quelques troupes, il aborda en Sicile et marcha droit à

(1) D'après quelques historiens, le massacre commença à Palerme, et les autres villes n'imitèrent cet exemple que quelque temps après. Suivant d'autres, le massacre eut lieu partout en même temps, excepté à Messine, où Herbert, natif d'Orléans, lieutenant-général de l'île en l'absence du roi, contint pendant quelques jours les habitants dans le devoir. Mais il fut contraint de se retirer avec la garnison et de céder à la fureur du peuple. Les historiens varient également sur le nombre des victimes.

Pour reconnaître les Français, on faisait prononcer le mot italien *ciceri*, et tous ceux dont la prononciation révélait une origine étrangère étaient aussitôt égorgés.

Il se tint pendant le cours de cette année 1282 deux conciles provinciaux en France, l'un à Avignon, l'autre à Tours. Dans le premier, on fit dix canons parmi lesquels on remarque celui qui exige que les testaments se fassent en présence du curé. Le concile de Tours dressa treize canons. On déclara excommuniés ceux qui commettaient des vols dans les églises, qui y prenaient des livres, ainsi que ceux qui en déchiraient les feuilles ou qui gâtaient malicieusement les écrits en les effaçant. Geoffroi de Saint-Brice, évêque de Saintes, tint un synode la même année. Il y régla, entre autres statuts, que les curés ou vicaires seraient tenus d'envoyer les testaments à l'évêque deux mois après la mort des paroissiens, pour éviter l'abus des héritiers ou des exécuteurs testamentaires, qui les cachaient afin de s'emparer de legs pieux. On défendit, sous peine d'excommunication, à ceux qui se chargeaient des biens du défunt par une espèce de fidéicommis, de s'en approprier la moindre chose. On porta la même peine contre ceux qui rédigeraient le testament d'un mourant dans le délire ou hors d'état de dicter ses volontés.

Messine, qui, se voyant serrée de près, consentit à capituler; mais il rejeta les conditions que stipulaient les habitants, et perdit tout par son refus. La défense désespérée qu'opposèrent les Messinois donna le temps à Pierre d'Aragon de venir à leur secours; et Charles, qui n'avait qu'un faible corps d'armée, fut contraint de lever le siége et se retira dans la Calabre.

Cependant la noblesse de France s'était émue au récit des *vêpres siciliennes*. Le comte d'Alençon, frère du roi, les comtes d'Artois, de Bourgogne, de Boulogne, de Dammartin, Mathieu de Montmorenci, et une foule d'autres, répondirent à l'appel du prince de Salerne, traversèrent l'Italie sans obstacle et vinrent joindre le roi de Sicile.

Pierre d'Aragon, qui jusqu'alors avait méprisé l'anathème dont le pape l'avait frappé, se vit perdu s'il n'arrêtait par quelque artifice l'armée qui marchait contre lui. Il fit donc dire à Charles que, pour épargner le sang d'un grand nombre de braves et ne pas porter la désolation dans le royaume, il était prêt à vider la querelle par un combat particulier; qu'ils prendraient chacun cent chevaliers pour combattre à leur tête dans un lieu neutre; que le royaume de Sicile resterait au vainqueur; et que celui des deux qui manquerait au rendez-vous serait déclaré infâme, parjure, traître, indigne du nom de roi, et condamné à n'avoir pour tout équipage qu'un valet.

Charles, plein de bravoure et n'écoutant que son ardeur chevaleresque, quoiqu'il fût déjà vieux, accepta le défi sans délibérer. On convint du lieu du combat, et l'on choisit une campagne auprès de Bordeaux, dans les terres du roi d'Angleterre, où les deux rois, chacun avec sa troupe, devaient se trouver le 1er juin (1).

Le roi d'Aragon, par cette ruse, empêcha l'armée fran-

(1) An 1283.

çaise d'entrer en Sicile, et, peu scrupuleux sur le point d'honneur, il s'achemina vers Bordeaux sans aucun dessein de combattre, mais pour mieux tromper son ennemi ; car, étant arrivé la nuit avant le jour fixé, n'ayant avec lui que deux chevaliers, il vint trouver le sénéchal anglais, protesta contre Charles et contre le roi de France, qui, disait-il, lui dressaient des embûches, déclara ne pouvoir tenir sa promesse, et repartit au plus vite après cette ridicule protestation.

Charles, étant venu avec ses chevaliers au rendez-vous marqué, reconnut, mais trop tard, qu'on l'avait odieusement joué.

La guerre alors fut allumée tant en Italie qu'en Espagne.

Le pape Martin IV, afin d'éloigner de la Sicile les armes du roi d'Aragon, déclara ce prince déchu de son royaume, qui, comme la Sicile, était un fief du saint-siége, et fit offrir au roi de France, pour être remis à l'un de ses fils cadets, l'Aragon et le comté de Barcelone. Philippe III, dans un parlement qu'il tint à ce sujet, accepta pour Charles, son fils, d'abord les deux états qui lui étaient offerts, et puis, en 1284, le royaume de Valence.

Cependant le prince de Salerne, s'étant imprudemment engagé dans un combat naval dans le golfe de Naples, fut battu et fait prisonnier par l'amiral du roi d'Aragon. Charles d'Anjou arriva quatre jours après avec une grande flotte, entra dans Naples pour mettre à la raison quelques séditieux, différa son expédition contre la Sicile à cause de la saison déjà trop avancée, désarma sa flotte dans le port de Brindes pour y passer l'hiver, et mourut au mois de janvier 1285 (1).

---

(1) Ce fut, dit le P. Daniel, un des princes dont le mérite a fait dans l'histoire le plus d'honneur à la maison de France. La valeur et l'intrépidité furent ses vertus dominantes. Rien ne l'épouvantait lorsqu'il s'agis-

Cette année fut marquée par la mort de têtes non moins illustres.

Le pape Martin IV finit ses jours le 28 mars, à Pérouse, où on l'honora comme un saint, et fut remplacé quatre jours après par Honorius IV.

Le roi Philippe-le-Hardi, s'étant mis en marche au mois de mai pour entrer en Espagne et mettre Charles de Valois, son fils cadet, sur le trône d'Aragon, pénétra dans la Catalogne et assiégea Girone, qui capitula après une longue et belle défense. Mais bientôt la chaleur du climat occasionna dans son armée de graves maladies. Le découragement augmenta par la défaite de l'armée navale; il fallut donc songer à la retraite. Le roi revint mourant, porté sur une litière; et étant arrivé à Perpignan, il fit son testament, reçut les sacrements et expira le 5 octobre (1).

Pierre d'Aragon termina sa carrière le mois suivant. Alphonse, son fils aîné, lui succéda aux royaumes d'Aragon et de Valence et au comté de Barcelone, et Jacques, son second fils, au trône de Sicile.

---

sait d'acquérir de la gloire. Il conquit le royaume des Deux-Siciles à la pointe de son épée; il se le conserva par la même voie, après que les intrigues de Conradin en eurent fait révolter une partie, et, selon toutes les apparences, il fût venu à bout du roi d'Aragon si la mort ne l'eût prévenu... Plus de modération dans sa conduite l'aurait rendu irréprochable, et un peu moins de dureté dans son gouvernement aurait fait son bonheur et celui de ses sujets; car il était sobre, chaste, pieux, magnifique, libéral; mais le sang d'un ennemi qu'il craignait lui coûtait peu à verser, et la misère des peuples ne le touchait guère quand il était question de faire des conquêtes... Il était d'une haute et belle taille, fort et robuste, d'un air grave et majestueux. Tout paraissait royal en sa personne.

(1) Ce prince laissa de son premier mariage Philippe IV, dit *le Bel*, qui fut son successeur; Charles, comte de Valois, d'Alençon, de Chartres, et Robert, qui mourut jeune; et de son second mariage, Louis, comte d'Évreux, souche des comtes d'Évreux, rois de Navarre; Marguerite, qui fut mariée à Édouard Ier, roi d'Angleterre, et Blanche, qui épousa Rodolphe, duc d'Autriche, fils de l'empereur Albert Ier.

Marguerite de Provence, femme de saint Louis et mère de Philippe III, ne survécut que deux mois à son fils; elle mourut dans le monastère des Cordelières, qu'elle avait fondé dans le faubourg Saint-Marceau, à Paris, et où elle avait passé la plus grande partie de son veuvage.

LXI.

RÈGNE DE PHILIPPE-LE-BEL. — CENTRALISATION DU POUVOIR ROYAL. — CONDUITE DE PHILIPPE-LE-BEL A L'ÉGARD DU ROI D'ANGLETERRE. — DÉLIVRANCE DE CHARLES-LE-BOITEUX. — UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER. — MIRACLE DE LA RUE DES BILLETTES. — CONQUÊTE DE LA TERRE-SAINTE PAR LES INFIDÈLES. — MORT DU PAPE NICOLAS IV. — GUERRE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE. — CONCILE D'AURILLAC. — MALTÔTE. — SÉDITION A ROUEN. — PIERRE DE MOURON ÉLU PAPE SOUS LE NOM DE CÉLESTIN V. — ABDICATION DE CE PONTIFE. — BONIFACE VIII LUI SUCCÈDE. — INUTILITÉ DE SES EFFORTS POUR AMENER LA PAIX ENTRE PHILIPPE ET ÉDOUARD. — GUERRE ENTRE CES DEUX PRINCES. — VICTOIRES DES FRANÇAIS DANS LA FLANDRE. — BONIFACE VIII ARBITRE ENTRE LES ROIS DE FRANCE ET D'ANGLETERRE. — BULLE *clericis laicos*. — ORDONNANCES DE PHILIPPE-LE-BEL. — LETTRE DU PAPE. — DÉMÊLÉ DE CE PONTIFE AVEC LA FAMILLE COLONNA. — JUBILÉ. — BERNARD DE SAISSET LÉGAT EN FRANCE. — CONDUITE DE PHILIPPE-LE-BEL ENVERS CE PRÉLAT. — LETTRE DE CE PRINCE AU PAPE. — BULLE *ausculta fili* BRULÉE PAR ORDRE DU ROI. — ASSEMBLÉE DES TROIS ÉTATS. — LETTRES AUX CARDINAUX. — LUTTE ENGAGÉE CONTRE BONIFACE VIII. — MASSACRE DES FRANÇAIS A BRUGES. — ENTRÉE D'UNE ARMÉE FRANÇAISE EN FLANDRE. — VICTOIRE DES FLAMANDS. — BONIFACE VIII PUBLIE LA BULLE *unam sanctam*. — ORDONNANCE DE PHILIPPE-LE-BEL. — ACCUSATION PORTÉE CONTRE LE PAPE PAR NOGARET. — CONVOCATION DES TROIS ORDRES. — NOUVELLE ACCUSATION CONTRE BONIFACE VIII. — NOUVELLES BULLES DE CE PONTIFE. — EXPÉDITION DE NOGARET EN ITALIE. — SA CONDUITE ENVERS LE PAPE, QU'IL RETIENT PRISONNIER PENDANT TROIS JOURS. — MORT DE BONIFACE VIII. — PONTIFICAT DE BENOÎT XI. — SA MORT. — PONTIFICAT DE CLÉMENT V. — SAINT YVES. — CONCILE DE NOUGARO. — GUERRE EN FLANDRE. — VICTOIRE DES FRANÇAIS A MONS EN PUELLE. — ARMEMENT GÉNÉRAL DES FLAMANDS. — PHILIPPE-LE-BEL LEUR ACCORDE LA PAIX. — MONASTÈRE DE POISSY. — COLLÉGE DE NAVARRE. — SACRE DE CLÉMENT V A LYON. — SÉDITION A PARIS A CAUSE DE L'ALTÉRATION DES MONNAIES. — ARRESTATION DES JUIFS. — CONFISCATION DE LEURS BIENS. — LE ROI VEUT POURSUIVRE LA MÉMOIRE DE BONIFACE VIII. — AFFAIRE DES TEMPLIERS. — LEUR ARRESTATION. — LEURS AVEUX. — CONDAMNATION ET SUPPLICE DE PLUSIEURS D'ENTRE EUX. — DÉSISTEMENT DONNÉ PAR LES ACCUSATEURS DE BONIFACE VIII. — CONCILE GÉNÉRAL DE VIENNE. — ABOLITION DE L'ORDRE DES TEMPLIERS. — MÉMOIRE DE BONIFACE VIII JUSTIFIÉE PAR LE CONCILE. — SUPPLICE DE JACQUES DE MOLAI, GRAND-MAÎTRE DES TEMPLIERS. — MORT DU PAPE CLÉMENT V. — CHAGRINS DOMESTIQUES DE PHILIPPE-LE-BEL. — — MORT DE CE PRINCE.

Philippe IV, surnommé *le Bel*, fut sacré à Reims le 6 janvier 1286, à l'âge de dix-sept ans. Il joignit au titre de roi de France celui de roi de Navarre, à cause de sa femme, Jeanne, héritière de cet état ainsi que des comtés de Champagne, de Brie et de Bigorre.

Sous ce prince, la monarchie, le gouvernement prennent une autre forme, un nouveau caractère. « C'est à ce règne, » dit un écrivain moderne (1), « que commencent la monarchie des trois états et la monarchie du parlement (2). » La centralisation du pouvoir royal s'organise aux dépens du pouvoir féodal. L'autorité du prince n'est plus resserrée dans les bornes de ses domaines ; elle ne s'arrête pas aux frontières des seigneurs ; elle tend à envahir tout le royaume, à tout soumettre à sa juridiction. Le trône est entouré de légistes ; ce sont eux qui règlent l'État, qui changent le droit politique et qui font subir le joug des lois à cette société brillante, indocile, hautaine, chevaleresque, de ba-

---

(1) M. DE CHATEAUBRIAND, *Analyse raisonnée de l'histoire de France.*

(2) Voici ce qu'on lit dans Machiavel au sujet de l'établissement du parlement :

« Entre les royaumes que nous voyons aujourd'hui, celui de France est « l'un des mieux ordonnés et policés ; on y trouve plusieurs bonnes lois « et constitutions dont la liberté et la sûreté du roi dépendent ; la pre- « mière desquelles est le parlement avec l'autorité qu'on lui a donnée. « Les anciens fondateurs de ce royaume, connaissant l'ambition et l'inso- « lence de la noblesse, qui, à cause de ce, avait besoin d'une bride qui la « retînt, et voyant d'autre part la haine du peuple contre les nobles, haine « provenant de la crainte que les nobles lui inspirent, ont voulu décharger « les petits de cette crainte, et ne pas donner au roi le soin de ce faire, « afin de l'exempter de la malveillance que les grands lui eussent portée, « s'il se fût porté le soutien du peuple ; ou bien de la malveillance du « peuple, s'il eût favorisé les grands ; à cet effet ils établirent un juge « tiers et neutre qui, sans la charge et blâme du roi, réprimerait les puis- « sants et tiendrait la main aux petits. On ne pouvait songer à un meilleur « remède pour assurer la tranquillité du roi et du royaume ; et de là nous « pouvons tirer cet exemple, que les princes doivent déléguer à autrui les « affaires dont l'expédition est sujette à l'inimitié des états, et se réserver « la distribution des grâces. »

rons si jaloux de leurs droits, de leur puissance, et jusqu'alors maîtres absolus dans leurs terres. L'ordre civil se fonde, et cependant c'est une époque triste dans notre histoire; c'est un règne qu'on ne peut aimer.

L'un des premiers actes de Philippe IV fut de rendre à Edouard I[er], roi d'Angleterre, en exécution du traité fait en 1259 entre saint Louis et Henri, une partie de la Saintonge. Édouard vint trouver Philippe à Amiens et le suivit jusqu'à Paris, où il lui fit hommage de tous les domaines qu'il possédait en France; et comme on lui accorda divers articles qu'il n'avait pas droit d'exiger, on mit pour titre à l'acte qui en fut expédié : *Grâce faite au roi d'Angleterre* (1).

Les affaires d'Espagne, de Naples et de Sicile occupaient à la fois la cour de Rome, la France et l'Angleterre; mais Philippe-le-Bel n'y apportait point beaucoup d'activité; il agissait comme s'il eût plus compté sur les circonstances futures que sur ses propres efforts.

Le prince de Salerne, Charles II, dit *le Boiteux,* roi titulaire de Sicile, était toujours retenu prisonnier. Le concile de Riez (2) ordonnait des prières pour sa délivrance. Le roi d'Angleterre négocia auprès du roi d'Aragon, et finit par obtenir la liberté de Charles, sous la condition que ce

---

(1) Voy. les *Manuscrits de Brienne* à la Bibliothèque du Roi.

(2) Ce concile, tenu par l'archevêque d'Aix, fut ouvert le 14 février 1286. On y fit vingt canons.

Les *dixième* et *onzième* prononcent l'excommunication, non-seulement contre les empoisonneurs et leurs complices, mais encore contre ceux qui vendent ou donnent du poison, à moins qu'ils ne déclarent au magistrat les personnes auxquelles ils en auraient vendu ou donné. D'après la loi du 21 germinal an XI, les pharmaciens, épiciers et droguistes, ne peuvent vendre aucune substance vénéneuse qu'à des personnes connues et domiciliées, sous peine de 3,000 fr. d'amende. Ils doivent tenir un registre pour inscrire les noms, demeures, qualités des acheteurs de ces drogues, l'emploi qu'ils se proposent d'en faire, et la date de l'achat, sous peine de la même amende de 3,000 fr.

prince abandonnerait ses droits sur le royaume de Sicile, pour s'en tenir au royaume de Naples, et que Charles de Valois renoncerait à ses prétentions sur le royaume d'Aragon.

Charles-le-Boiteux, étant sorti de sa prison après avoir laissé ses trois fils en otage, fut accueilli avec joie en Provence, passa bientôt en Italie, et alla trouver à Riéti le pape Nicolas IV (1), qui le couronna roi des Deux-Siciles, considérant comme nul le traité qui s'était fait (2).

Ce même pontife, à peine de retour à Rome, donna une bulle (3) pour l'érection de l'université de Montpellier. L'école de cette ville était depuis long-temps renommée pour la médecine et la jurisprudence, mais elle manquait de privilége; le pape accorda donc que l'on pût y enseigner et apprendre en toutes facultés licites, et permit de donner la licence et le titre de docteur pour le droit canon et le droit civil, pour les arts et la médecine. Les aspirants devaient être présentés à l'évêque de Maguelone, et ce prélat ou son délégué devait assembler les docteurs de la faculté pour faire gratuitement avec eux les examens et donner la licence à ceux qui seraient reconnus capables. Ceux qui étaient reçus avaient le droit d'enseigner partout.

Cependant la situation des chrétiens de la Terre-Sainte empirait de plus en plus; la ville de Tripoli avait été prise et détruite par le soudan d'Égypte. Le pape fit un appel aux princes de l'Europe; mais ses efforts n'aboutirent à rien, et l'on prévit dès lors la ruine prochaine des colonies chrétiennes d'Orient.

Or, il arriva à Paris, en l'année 1290, un miracle célèbre.

---

(1) Ce pontife avait été élu le 15 février 1288, plus de dix mois après la mort d'Honorius IV, successeur de Martin IV.

(2) Après diverses guerres, Charles-le-Boiteux conserva seulement le royaume de Naples.

(3) 26 octobre 1289.

Une femme pauvre avait emprunté trente sous à un juif, et lui avait donné sa meilleure robe en gage. La fête de Pâques approchant, cette femme vint trouver le prêteur et le pria de lui rendre sa robe pour ce jour seulement, afin de recevoir son Dieu avec plus de décence. Le juif consentit à la lui rendre pour toujours, et sans argent, si elle voulait lui apporter l'hostie qu'elle recevrait. La femme le promit; et ayant reçu la communion à Saint-Méry, sa paroisse, elle garda la sainte hostie et la porta au juif, qui la mit sur un coffre et la perça à coups de canif. Aussitôt il en coula du sang. Surpris, stupéfait à cette vue, mais continuant son impiété, il y enfonça un clou en frappant avec un marteau; elle saigna encore. Il la jeta dans le feu; mais elle en sortit entière et voltigea dans sa chambre. Enfin, il la jeta dans une chaudière d'eau bouillante qui fut à l'instant teinte de sang, et l'hostie, s'élevant au-dessus, parut au juif, à sa femme et à ses enfants, sous la forme d'un crucifix.

La maison où ceci se passait était située dans la rue des Billettes. Un des enfants du juif était devant sa porte, pendant qu'on sonnait la grand'messe à Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, peu éloignée de là, et voyant passer quantité de gens, leur demanda où ils allaient. « Nous allons, lui répondit« on, à la messe adorer notre Dieu. »—Vous perdez, votre temps leur dit-il, « mon père vient de le tuer. » L'on ne fit aucune attention aux paroles de l'enfant, et les passants continuèrent leur chemin; mais une femme plus curieuse entra dans la maison, sous prétexte de prendre du feu. Elle vit l'hostie encore en l'air au milieu de la chambre, et la reçut dans le vase qu'elle portait, courut la remettre au curé de Saint-Jean en Grève, et lui fit part de ce qui s'était passé. L'évêque Simon de Bussy, en ayant été aussitôt informé, fit arrêter le juif et toute sa famille. Le malheureux avoua tout; mais ne voulut pas se convertir, malgré les exhortations de l'évêque. Alors il fut livré au

prévôt de Paris qui le condamna au feu. Sa femme et ses enfants renoncèrent au judaïsme et reçurent le baptême.

L'hostie miraculeuse fut conservée dans l'église de Saint-Jean-en-Grève, et enfermée dans une boîte d'argent qu'on plaça dans un petit soleil au-dessus de celui qui servait pour le Saint-Sacrement.

Le peuple appela la demeure du juif, la maison des miracles, et, quatre ans après, un bourgeois de Paris, nommé Renier Flaming, y fit bâtir une chapelle qui fut donnée en 1299 aux frères Hospitaliers.

Ce miracle fut connu dans les pays étrangers, et Jean Villani, auteur qui vivait dans ce temps, en fait mention dans son histoire de Florence.

Enfin le dénoûment, prévu depuis longtemps, au sujet de la Terre-Sainte, eut lieu en 1291. La ville d'Acre fut prise d'assaut par les infidèles; Tyr se rendit sans coup-férir, ainsi que les autres places; et la possession de ces lieux qui avait coûté tant de sang aux chrétiens, qui avait excité le zèle et l'ardeur des hommes les plus vaillants dont l'histoire ait parlé, fut perdue sans retour pour la chrétienté.

Le pape Nicolas IV mourut au mois d'avril de l'année suivante, avec la douleur de n'avoir pu prévenir cet affligeant désastre et de n'avoir pas été secondé dans ses vues généreuses pour pouvoir les réparer.

La paix régnait entre la France et l'Angleterre; mais elle fut troublée par une rixe qui eut lieu à Bayonne, entre deux matelots, l'un Normand et l'autre Anglais. Le premier, voulant porter un coup de poignard à son adversaire, fit un faux pas et en tombant se perça lui-même; les autres matelots de l'un et de l'autre pays en vinrent alors aux mains et se battirent rudement. Cette querelle amena des suites très-fâcheuses à cause des représailles entre les vaisseaux normands et les vaisseaux anglais. Les deux

rois avaient d'abord fermé les yeux sur ces premiers conflits; mais les marchands anglais en éprouvèrent un grand dommage. Édouard fit partir un ambassadeur afin de se concerter avec le roi de France pour mettre un terme à ces désordres. Pendant qu'on négociait, deux cents bateaux de Normandie ayant fait voile vers la Guyenne, pour y aller chercher des vins, prirent tous les navires anglais qu'ils rencontrèrent en mer et firent subir aux équipages de très-mauvais traitements. A leur retour, ils furent attaqués eux-mêmes sur les côtes de la Basse-Bretagne, par soixante gros vaisseaux armés en guerre, et furent pour la plupart coulés à fond ou pris. D'un autre côté, quelques marins de Bayonne ayant joint la flotte anglaise, vinrent insulter La Rochelle, coururent aux environs, tuèrent quelques personnes et firent un grand butin.

Philippe-le-Bel, irrité de ces hostilités, fit demander à Édouard la restitution des marchandises et des navires enlevés, ainsi que le dédommagement du dégât fait à La Rochelle, menaçant, s'il n'obtenait point prompte satisfaction, de s'en venger sur la Guyenne, et de citer ce prince comme vassal, à la cour des pairs, pour y rendre compte des procédés de ses vassaux.

Édouard répondit qu'il n'était soumis à personne, que son tribunal était en Angleterre, qu'il y écouterait tout ceux qui, étant lésés par ses sujets, viendraient y faire leurs plaintes; que, pour leur sûreté, on leur délivrerait des sauf-conduits, et qu'on leur rendrait prompte justice; que si ce moyen ne convenait pas, il consentait à ce qu'on prît des arbitres, et qu'il s'en rapporterait à leur jugement; qu'il était prêt à signer le compromis, pourvu que le roi de France le signât également; que s'il y avait quelque point trop difficile à décider, on pourrait le réserver aux deux rois pour en traiter ensemble; et que l'on conviendrait d'un lieu sur les côtes de France, où ils se ren-

draient l'un et l'autre avec toutes les sûretés nécessaires; que si enfin le roi de France ne s'accommodait point de tous ces expédients, on pourrait s'en rapporter au saint-siége, c'est-à-dire aux cardinaux, le pontificat étant encore alors vacant depuis la mort de Nicolas IV.

Ces propositions étaient fort raisonnables, et la chose se fût probablement accommodée par quelqu'une de ces voies, si le point d'honneur ne s'y était trouvé mêlé. Mais Édouard, choqué des menaces qu'on lui faisait de le citer à la cour des pairs de France, et Philippe-le-Bel, peu satisfait du ton d'indépendance que prenait le roi d'Angleterre, voulurent montrer, chacun de son côté, qu'ils ne se craignaient point l'un l'autre.

Édouard fut cité à la cour des pairs; la citation fut affichée aux portes de Libourne, ville de son domaine, par ordre et en présence du sénéchal de Périgord et de Querci. Ce prince ne comparut point, et l'on déclara confisqué tout ce qu'il possédait dans le royaume.

Alors des deux côtés l'on fit des préparatifs pour la guerre; on attira des alliés, on trama des ligues secrètes.

Philippe-le-Bel eut recours aux *libéralités* du clergé de ses états. Dans un concile de la province de Bourges, tenu à Aurillac en 1294, on prit des résolutions conformes aux désirs du roi, en réglant qu'on lèverait pendant deux ans un décime sur tous les bénéfices de la province, mais toutefois aux conditions suivantes : *premièrement*, qu'on aurait égard en cela au bon plaisir du pape, c'est-à-dire qu'on attendrait son consentement, à moins que l'urgence des affaires ne pût souffrir le moindre délai; *secondement*, que si avant l'époque du payement les périls de l'état cessaient, la levée des deniers n'aurait pas lieu; *troisièmement*, que s'il se faisait dans l'Eglise gallicane une imposition toute semblable ou équivalente, à cause de quelque pressant besoin qui ne permît pas aux prélats de refuser ce subside,

l'imposition présente serait regardée comme nulle et non avenue; *quatrièmement,* que l'on n'exigerait aucune autre contribution du clergé, soit de la part du roi, soit de la part des autres seigneurs séculiers, et que le roi serait prié de déclarer, par lettres-patentes, qu'il tenait la présente contribution de la pure grâce et liberté de l'Église.

Le roi approuva toutes ces conditions et satisfit le clergé en reconnaissant que le décime accordé par le concile était un don gratuit et ne tirerait point à conséquence pour la suite (1).

Mais le peuple de Rouen fut moins libéral que le clergé; car il y eut une grande sédition à l'occasion de quelques impôts qu'on appelait dès lors du nom de *maltôte* (2). La maison du maître de la douane fut forcée et ses coffres enfoncés; les officiers de l'échiquier furent assiégés dans le château. Mais la prudence du maire et des plus riches bourgeois apaisa le tumulte; et la justice faisant ensuite son devoir, les plus séditieux furent pendus, et quelques autres condamnés à une longue détention.

---

(1) Un autre concile fut tenu à la même époque à Saumur par l'archevêque de Tours et ses suffragants pour la réforme des mœurs et la correction des abus. On y fit cinq canons. Le *premier* concerne la modestie des habits des religieux. On recommande l'ancien usage des robes de couleur noire, d'étoffe commune, et fermées par en haut. — Le *deuxième* fait défense d'absoudre les excommuniés, même à l'article de la mort, sans avoir exigé la réparation des dommages, ou du moins la promesse par serment de les réparer quand on sera en état de le faire. — Le *troisième* condamne l'usage pernicieux qui s'était introduit d'imposer des peines pécuniaires pour certains grands péchés. — Le *quatrième* défend aux archidiacres, archiprêtres et doyens, d'envoyer certains prêtres dans les paroisses de leur dépendance pour entendre la confession de ceux qui étaient sur le point de se marier, le ministère de ces confesseurs ambulants étant suspect. — Le *cinquième* avertit les seigneurs temporels de ne point troubler les ecclésiastiques dans la perception des dîmes, et prononce l'excommunication contre les infracteurs.

(2) *Malam toltam, quia malè tollebatur*; c'est-à-dire qu'on prétendait que cet impôt était levé injustement.

Le saint-siége était vacant depuis vingt-sept mois, lorsque les cardinaux réunis à Pérouse se décidèrent à ne pas différer plus longtemps de donner un chef à l'Église. L'un d'eux raconta qu'un bon ermite avait eu révélation que Dieu punirait sévèrement les prélats du sacré-collége s'ils ne se hâtaient de procéder à l'élection. On se demanda si cet ermite n'était point Pierre de Mouron, connu de tous par l'austérité de sa vie et par ses communications intimes avec Dieu. Le cardinal ayant répondu qu'en effet c'était lui, quelqu'un proposa de le faire pape; et son élection eut lieu le 5 juillet (1).

On lui écrivit aussitôt pour lui annoncer sa promotion, et l'on députa Bérard de Got, archevêque de Lyon, et deux évêques avec deux notaires du saint-siége, pour lui porter la lettre.

Ces députés arrivèrent à Sulmone, gravirent le lendemain le mont Mouron, et parvinrent enfin, après une marche pénible, jusqu'au sommet du rocher où se trouvait la cellule du saint reclus. Ils trouvèrent un vieillard vénérable, exténué par ses veilles et ses jeûnes, et tout baigné de pleurs; et s'étant agenouillés, ils se prosternèrent. Pierre se prosterna de son côté. L'archevêque de Lyon, ayant pris la parole, lui présenta le décret d'élection, et le conjura d'accepter la papauté pour faire cesser les troubles de l'Église. « Une nouvelle aussi surprenante, » répondit Pierre, « me « jette dans une grande incertitude; il faut consulter Dieu; « priez-le, vous aussi. » Et, ayant fini sa prière, il leur dit: « Il ne faut point de longs discours avec des personnes « comme vous. Je consens à l'élection, j'accepte le pontificat; « je me soumets; je crains de résister à la volonté de Dieu « et de manquer à l'Église dans son besoin. »

A ces mots, les députés lui baisèrent les pieds; et le

(1) An 1294.

nouveau pape, quittant sa chère solitude, s'en alla avec eux.

La nouvelle de cet événement s'étant répandue, l'on accourut de toutes parts pour voir le pontife ; il vint des évêques, des seigneurs, des religieux avec une grande quantité de peuple. Charles-Martel, roi titulaire de Hongrie, accourut également ainsi que son père Charles-le-Boiteux. Pierre de Mouron fit son entrée dans la ville d'Aquila (1), monté sur un âne, dont ces deux princes tenaient la bride, reçut les ornements pontificaux des mains de Napoléon des Ursins, cardinal-diacre, changea son nom en celui de Célestin V, et fut sacré le 29 août, jour de la décollation de saint Jean-Baptiste. Étant encore à Aquila, il adressa, suivant la coutume, une lettre circulaire aux évêques sur son élévation au pontificat, et fit, le 18 septembre, une promotion de douze cardinaux, dont sept français et cinq italiens (2). Il se rendit ensuite à Naples, où il fixa sa résidence à la prière du roi Charles-le-Boîteux et continua ses anciennes austérités et ses pratiques de dévotion et de pénitence. Il avait fait construire dans son appartement une petite cellule où il allait se recueillir et prier, comme dans la grotte du rocher de Mouron.

Mais le temps n'était plus où la sainteté suffisait pour gouverner l'Église. La multiplicité des abus, les artifices, l'avidité, la malice des hommes, l'importance et la complication des affaires exigeaient une vigilance extrême, une

(1) Cette ville était encore peu habitée, n'ayant été fondée qu'environ quarante ans auparavant par l'empereur Frédéric II.

(2) Savoir : Bérard ou Béraut de Got ou de Gout, archevêque de Lyon, fils du seigneur de Villaudran, en Guienne, et frère de Bertrand, qui fut pape sous le nom de Clément V; Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges; Jean Le Moine, natif de Crécy, près d'Abbeville, ancien chanoine de Paris et fondateur du collége qui porta son nom; Robert, abbé de Cîteaux; Guillaume Ferrier, prévôt de l'église de Marseille; Nicolas de Nonancourt, et Simon, prieur de La Charité-sur-Loire.

grande viguéur, une expérience consommée, une profonde connaissance des matières ecclésiastiques. Ainsi, quoique les intentions de Célestin V fussent très-pures, la simplicité dans laquelle il avait passé sa vie, le défaut d'expérience et la faiblesse de son âge, lui firent commettre bien des fautes; il comprit alors qu'il n'était point appelé à la dignité suprême; et, ayant assemblé les cardinaux, il leur représenta le repos et la pauvreté dans lesquels il avait vécu, les douceurs qu'il avait goûtées, les grâces qu'il avait reçues de Dieu, à qui il rapportait tous ces biens; il ajouta, en versant des larmes, que sa vieillesse, la grossièreté de son langage, son peu d'esprit, son défaut d'instruction, lui montraient le danger auquel il était exposé sur le siége; et il leur demanda avec instance de lui dire s'il ne serait pas utile à l'Église qu'il renonçât au pontificat.

Les cardinaux, touchés de ses paroles, lui conseillèrent d'attendre encore. Mais, peu de temps après, il tint avec eux un consistoire, et, ayant ouvert un papier qu'il tenait dans ses mains, il lut la déclaration suivante : « Moi, Céles-« tin, pape, cinquième du nom, mu par des causes légi-« times, par l'humilité, par le désir d'une meilleure vie, « par la faiblesse de mon corps, par le défaut de science, « par la malignité du peuple et pour retrouver le repos et la « consolation de ma vie passée, je quitte volontairement et « librement la papauté ; et je renonce expressément à cette « charge et à cette dignité ; donnant dès à présent au sacré « collége des cardinaux la pleine et libre faculté d'élire « canoniquement un pasteur à l'Église universelle. » A cette lecture les cardinaux ne purent retenir leurs larmes; et Mathieu Rossi, le plus ancien diacre, lui dit par l'ordre de tous : « Saint-Père, s'il n'est pas possible de vous faire changer de résolution, faites une constitution qui porte expressément que tout pape peut renoncer à sa dignité et que le collége des cardinaux peut accepter sa résignation. »

Célestin l'accorda; Rossi dicta la constitution et elle fut depuis insérée au texte des décrétales.

Alors Célestin sortit du consistoire; et les cardinaux, après avoir délibéré et admiré sa conduite, l'exhortèrent à rentrer, et à prier pour le peuple qu'il laissait sans pasteur; mais déjà il avait quitté ses ornements pontificaux pour reprendre ses modestes habits de moine.

Les cardinaux, ayant attendu dix jours, suivant la règle, s'enfermèrent en conclave, célébrèrent la messe, firent les prières accoutumées, et, le 24 décembre 1294, ils élurent le cardinal Benoît Caïetan, qui prit le nom de Boniface VIII. Il s'était de bonne heure appliqué à l'étude du droit, tant civil que canonique, avait été reçu docteur, et s'était fait connaître à Rome en qualité d'avocat consistorial et de notaire apostolique. Il avait été chargé des affaires et des négociations les plus importantes par les papes Nicolas III et Nicolas IV, et ses talents, sa science l'avaient fait élever à la dignité de cardinal-diacre.

Ce pontife, qui a été diversement jugé, mais dont les vues furent toujours droites, et dont le gouvernement eût efficacement servi la cause de l'Église et de l'humanité sans l'orgueil et les violences de Philippe-le-Bel, commença son pontificat par la révocation des grâces qu'on avait surprises à la simplicité de son prédécesseur, partit de Naples au mois de janvier, passa par Anagni, sa patrie, accepta de la noblesse de Rome, qui vint au devant de lui, la dignité de sénateur, se rendit d'abord à Saint-Jean-de-Latran, et ensuite à Saint-Pierre, où il fut sacré solennellement le 16 janvier.

Pendant ce temps, Pierre de Mouron ne songeait qu'à se retirer dans sa retraite pour y mourir dans l'oubli du monde; mais Boniface avait résolu de le faire venir à Rome, et de ne le point perdre de vue, de peur que quelques mécontents n'abusassent de sa simplicité pour lui

persuader de reprendre sa dignité, ou ne le reconnussent pape malgré lui, sous prétexte qu'il n'avait pas pu abdiquer. Le nouveau pontife avait en conséquence pris la précaution de le faire partir de Naples avant lui; mais Pierre s'était dérobé à ses surveillants, et accompagné d'un seul religieux de son ordre, il avait pris le chemin de Sulmone pour regagner son rocher. Boniface l'ayant fait chercher, on le trouva près de Viesti, sur le bord de la mer; car, sachant qu'on s'était mis à sa poursuite, il avait eu le dessein de passer en Grèce pour y vivre caché. On se saisit de sa personne avec un grand respect, et il fut conduit à Boniface qui le reçut avec de grands égards, et lui donna pour demeure le château de Fumone en Campanie, où il le fit soigneusement garder. Pierre y vécut dix mois, dans une petite cellule qu'il y avait fait établir, et mourut saintement le 19 mai 1296 (1).

Cependant la guerre était imminente entre le roi de France et le roi d'Angleterre, quoiqu'on ne cessât de négocier. Le pape Boniface VIII envoya aux deux cours les cardinaux d'Albano et de Palestrine pour tâcher d'amener la paix, mais ils ne purent rien obtenir.

La guerre enfin commença. Une nombreuse flotte anglaise se présenta devant Bordeaux qu'elle n'osa attaquer, et, retournant sur ses pas, elle alla s'emparer de Bayonne et de quelques autres places qui furent bientôt après reprises par le comte de Valois.

Le roi d'Angleterre avait gagné à son parti Adolphe de Nassau, roi des Romains; ses trois gendres, le comte de Bar, le duc de Brabant et le duc de Bretagne s'étaient engagés dans la ligue, ainsi que les comtes de Savoie et de Flandre.

De son côté, Philippe-le-Bel avait suscité le roi d'Écosse

(1) Il fut canonisé en l'année 1313 par le pape Clément V. L'ordre des célestins, fondé par lui, s'accrut rapidement, et fut introduit en France dès l'an 1300.

contre Édouard, s'était attaché Albert, duc d'Autriche, et Humbert, dauphin de Vienne, pour opposer l'un au roi des Romains et l'autre au comte de Savoie; il avait également fait alliance avec les seigneurs de Longwy, de Leuse, de Condé, et avec Florent, comte de Hollande.

Or, pendant qu'on se battait en Gascogne, une flotte française aborda près Douvres, s'empara de la ville, en brûla une grande partie, et revint après cette expédition. D'autre part, les Anglais vinrent piller Cherbourg et repartirent aussitôt.

Mais la Flandre fut le principal théâtre de la guerre; le comte avait pris les armes contre le roi de France; et, celui-ci, s'étant aussitôt mis en marche avec ses troupes, força Lille à se rendre, tandis que le connétable de Nesle, s'avançant le long de la Lys, écrasait un corps de Flamands.

Robert, comte d'Artois, qui commandait avec succès l'armée française en Guyenne, et qui était l'un des plus grands capitaines du temps, obtint du roi la permission de venir prendre part à la guerre de Flandre, prit Béthune, alla camper sous Saint-Omer, ravagea les environs de Furnes, battit le comte de Flandre, et s'empara de Furnes, ainsi que de toutes les forteresses de la châtellenie de Cassel et de Douai.

Philippe-le-Bel, ayant appris que le roi d'Angleterre se trouvait à Bruges avec le comte, se dirigea vers ce côté, et obtint, chemin faisant, la reddition de Courtrai. Le roi d'Angleterre et le comte, instruits de son approche, se retirèrent aussitôt à Gand. Leur départ et l'arrivée du roi de France consternèrent si fort les habitants de Bruges qu'ils s'empressèrent d'ouvrir leurs portes. Philippe, ayant fait reposer quelques jours son armée, marchait pour attaquer Gand, lorsqu'il reçut un envoyé du roi d'Angleterre qui sollicitait une suspension d'armes.

Or, comme la saison était fort avancée, et, comme d'ail-

leurs la fierté de Philippe était flattée de voir son ennemi suppliant, il consentit à la suspension et puis à une trève dans laquelle on comprit le comte de Flandre. Par le traité qui intervint, le roi demeura maître de Lille, de Coutrai, de Douai, de Bruges et des autres places qui s'étaient rendues. Quant à la Guyenne, chacun des deux princes resta en possession de ce qu'il occupait, et tous les différends furent remis à l'arbitrage du pape.

Boniface VIII, après diverses conférences avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre, dressa le traité, le publia à Rome, et l'envoya aux deux rois par l'évêque de Vicence. Les principaux articles portaient que la Guyenne serait rendue au roi d'Angleterre, qui la tiendrait à foi et hommage de la couronne de France comme par le passé; que les places que les deux rois avaient prises l'un sur l'autre seraient mises en séquestre entre les mains du pape jusqu'à l'exécution du traité; que les navires et marchandises qui avaient été enlevés et qui existeraient encore seraient rendus de part et d'autre; que pour ce qui aurait été consumé, il s'en ferait une compensation à l'amiable et sans procès; qu'en cas qu'on ne pût point être d'accord sur ce point particulier, le pape en déciderait, et qu'il en serait de même de tous les autres points sur lesquels il naitrait quelque difficulté; qu'enfin pour rendre la paix plus stable, les deux maisons royales s'allieraient l'une à l'autre par un double mariage; que Marguerite, sœur du roi de France, épouserait le roi d'Angleterre, qui était veuf, et qu'elle aurait pour son douaire quinze mille livres tournois, et que le fils de ce prince deviendrait l'époux d'Isabeau de France, fille du roi, laquelle aurait un douaire de dix-huit mille livres (1).

(1) Le fils du roi d'Angleterre n'avait que treize ans, et Isabeau n'en avait que sept : ce mariage n'eut lieu qu'en 1308.

Ce traité fut apporté à Montreuil, où il fut signé par les plénipotentiaires des deux rois, au mois de juin 1299.

Edouard et Philippe-le-Bel avaient été tous deux satisfaits de la sentence du pape ; et cependant quelques différends s'étaient élevés déjà entre Boniface VIII et le roi de France ; voici à quelle occasion :

Dès le commencement de son pontificat, Boniface avait voulu étouffer la discorde entre les princes chrétiens ; il désirait qu'on employât pour la Terre-Sainte les sommes que les rois exigeaient du clergé pour se faire la guerre. A cet effet, il fit la bulle, appelée *Clericis laicos*, parce qu'elle commence par ces mots. Dans cette bulle, datée d'Anagni (1), il disait que « les temps anciens et présents montraient la mauvaise volonté des laïques contre les clercs ; que, non contents de leur pouvoir, sans considérer qu'il ne s'étend pas sur les personnes et les biens ecclésiastiques, ils imposaient des charges intolérables au clergé ; qu'ils entreprenaient de le réduire en servitude, et que des ecclésiastiques, même des prélats acquiesçaient à ces abus, redoutant plus de déplaire aux seigneurs temporels que d'offenser l'éternelle majesté. » Le pape prononçait l'excommunication contre les prélats et les personnes du clergé, soit séculier, soit régulier, qui paieraient aux laïques quelques portions de leur revenu ou qui promettraient et consentiraient de payer, sous quelque titre que ce fût, sans l'autorité du saint-siége. L'excommunication encourue par le seul fait *ipso facto* tombait aussi sur les souverains, les princes et autres seigneurs et magistrats qui concourraient par aide ou conseil à ces levées. L'absolution était réservée au saint-siége.

Cette bulle, quoique générale, s'adressait plus particulièrement au roi d'Angleterre qui accablait les ecclésiasti-

(1) Janvier 1296.

ques et faisait lever des impôts sur leurs biens par des soldats qui commettaient beaucoup de violences.

Philippe-le-Bel, qui avait besoin d'argent pour soutenir la guerre et acheter des alliances, prit cette bulle en mauvaise part, et fit à son tour deux ordonnances, l'une pour défendre de transporter hors du royaume ni or, ni argent, ni joyaux, armes, chevaux, vivres et choses nécessaires à la guerre, sans sa permission par écrit; l'autre, pour défendre aux étrangers de demeurer en France pour le trafic.

Le pape, comprenant le but de ces ordonnances, écrivit (1) au roi pour l'en blâmer. « L'intention de ceux qui « les ont faites était, » lui disait-il, « de les étendre jus- « qu'à nous, à nos frères les évêques, aux ecclésiastiques, « à nos biens et aux leurs. Ce serait une imprudence et une « folie de porter les mains sur des choses qui ne sont point « sous le pouvoir des princes séculiers; et vous seriez tombé « dans le cas de l'excommunication en blessant la liberté de « l'Église. » Quant à la bulle *Clericis,* il ajoutait que, sauf la peine, elle ne contenait que ce qui était déjà porté dans les décrets canoniques; « car, » continuait-il, « nous ne « défendons point précisément que le clergé donne des « subsides pour vous et les besoins de votre royaume. Nous « disons que cela ne doit pas se faire sans notre agré- « ment (2); et cela, en considération des exactions intolé- « rables faites sur les églises de votre royaume par vos mi- « nistres sous votre autorité. Et n'objectez point le refus de « notre part; car, s'il était question d'une nécessité urgente « (ce qu'à Dieu ne plaise), le saint-siége permettrait non- « seulement les subsides, mais encore l'enlèvement des « vases sacrés. »

---

(1) Lettre *ineffabilis*, du mois de septembre 1296.

(2) On a vu plus haut que le concile d'Aurillac, tenu en 1294, n'avait accordé au roi la levée d'un décime sur les bénéfices ecclésiastiques qu'à la condition que le pape y consentirait.

On répondit, au nom de Philippe-le-Bel, que les rois de France avaient toujours pu faire des défenses de rien transporter hors du royaume pour ôter aux ennemis les moyens de leur nuire ; que Philippe avait eu les mêmes vues dans son ordonnance, qui d'ailleurs ne défendait le transport qu'en ajoutant *sans sa permission*, et cela à dessein de ne la refuser à personne quand il s'agirait des biens du clergé, et que ce transport ne serait point nuisible à l'État ; qu'on s'étonnait que le pape n'excommuniât point le roi d'Angleterre, qui s'emparait violemment des biens ecclésiastiques ; que s'il y avait des immunités particulièrement attachées aux ecclésiastiques par les souverains-pontifes, à la faveur et du gré des princes séculiers, ces immunités ne pouvaient *soustraire aux rois ce qui leur convenait pour le gouvernement et la défense de leurs états ; que les ecclésiastiques, étant comme les laïques membres de l'État, ne pouvaient refuser leur secours au chef et au corps ;* qu'ils avaient même un plus pressant intérêt à les secourir, puisque les biens ecclésiastiques, moins bien défendus que les autres par ceux qui les possédaient, étaient plus exposés à l'invasion des ennemis ; que, par cette raison, les subsides qu'on tirait du clergé ne pouvaient point être appelés des exactions ; que c'était là le *droit naturel*, et qu'on s'étonnait qu'il fût défendu d'y avoir égard, sous peine d'anathème ; on disait enfin que le roi honorait Dieu, l'Église catholique et ses ministres, mais qu'il ne craignait point les menaces déraisonnables.

Quelque étrange que fût cette doctrine qui tendait à l'anéantissement des droits et priviléges du clergé, le pape, pour adoucir l'esprit du roi, lui écrivit, le 7 février 1297, une lettre très-modérée, en le priant de faire en sorte, par une interprétation tacite ou expresse, que son ordonnance, sur le transport de l'argent hors du royaume, ne s'étendît point aux ecclésiastiques et à l'Église pour l'Italie. En même temps, il écrivit aux deux cardinaux-légats que si le roi et

ses ministres s'obstinaient à empêcher le transport de l'argent, sans excepter l'Église, il fallait leur déclarer qu'ils étaient dans le cas de la censure, en violant ouvertement la liberté ecclésiastique, et en détruisant la bonne œuvre de la Terre-Sainte; et enfin les excommunier s'ils persistaient dans leur refus.

Par une autre lettre du 31 juillet 1297, le pape se plaignit des fâcheuses interprétations que quelques personnes avaient données à sa bulle *Clericis*, et dit nettement que « la défense ne s'étendait point aux dons volontaires des « gens d'église faits au roi sans exaction, ni aux droits féo- « daux, ni aux cas de nécessité d'état, où le clergé était « obligé d'aider le roi de ses contributions, lesquelles pou- « vaient être demandées et reçues par le roi, *sans même* « *consulter le saint-siége;* que quant à la nécessité, c'était « aux rois à en juger devant Dieu, s'ils avaient plus de vingt « ans, et à leur conseil, s'ils n'avaient point atteint cet « âge. » Du reste, le pape déclara qu'il n'avait l'intention de blesser en rien les libertés et les coutumes du royaume, ni les droits du roi et des seigneurs.

Le roi fut satisfait de ces explications, et suspendit les ordonnances qu'il avait rendues contre le trafic des étrangers et contre le transport d'argent à Rome. D'un autre côté, la canonisation de saint Louis, qui fut faite le 11 du mois d'août (1), acheva de rétablir l'harmonie entre Boni-

(1) L'affaire de cette canonisation avait été commencée, en 1273, sous le pape Grégoire X. Le pape Martin IV commit trois cardinaux pour l'examen des informations; mais le rapport n'ayant pas été fait de son vivant, cette affaire fut continuée par Honorius IV, son successeur. Les trois commissaires étant morts, d'autres furent nommés pour la poursuite de la procédure; et ce ne fut qu'après les plus scrupuleuses informations que la canonisation fut prononcée.

Quelques jours après cette canonisation, mourut un autre saint Louis, petit-neveu du saint roi et fils de Charles-le-Boiteux, roi de Naples. Il avait commencé à se sanctifier dans sa prison, en Catalogne, où il avait

face VIII et Philippe-le-Bel. Voilà comment finit ce premier démêlé.

Or, le pontife avait alors un grave différend avec la famille des Colonna, très-puissante à Rome, et qui comptait deux de ses membres parmi les cardinaux, Jacques et Pierre. Ceux-ci avaient semé des bruits fâcheux sur l'élection de Boniface, prétendant qu'elle n'avait pu se faire du vivant de Célestin; de plus, ils étaient favorables aux Gibelins, faction ennemie des papes. Boniface, indigné de leurs procédés, leur envoya un clerc de sa chambre pour les citer à comparaître devant lui en consistoire, sous peine d'être privés du cardinalat, pour rendre raison de leur conduite, et pour qu'ils eussent à déclarer s'ils le reconnaissaient pour pape. Mais au lieu de se présenter, ils s'enfuirent, et envoyèrent un acte de protestation portant qu'ils ne reconnaissaient point Benoît Caïetan pour pape légitime. Alors Boniface fulmina contre eux, de l'avis du sacré-collége, la sentence de déposition du cardinalat et d'excommunication, et leur ordonna de comparaître dans dix jours, sous peine de privation de leurs biens, meubles et immeubles. Mais les Colonna, loin d'obéir à la seconde citation, cherchèrent des appuis de tous côtés. Ils répandirent partout leur manifeste contre la papauté de Boniface, et le firent même afficher dans les églises de Rome et sur l'autel de Saint-Pierre. Le pape par de nouvelles bulles les déclara contumaces, confirma sa première sentence, enveloppa dans la même censure plusieurs de leurs parens, et entre autres Jacques Colonna, surnommé Sciarra, s'empara de Palestrine qui leur appartenait, fit raser leurs châteaux, et les poursuivit si vivement qu'ils se virent contraints d'aller en pays étran-

---

été gardé en otage avec deux de ses frères pour la liberté de leur père. Il fut pourvu de l'évêché de Toulouse à la fin de 1296; mais ne l'accepta qu'après avoir embrassé l'ordre de saint François.

ger; les uns passèrent en Sicile, les autres en France. Sciarra, pris par des corsaires, vécut pendant quelque temps dans un dur esclavage, n'osant point se faire connaître, de peur d'être remis au pape, et fut enfin délivré par Philippe-le-Bel.

La conduite du roi n'était pas de nature à maintenir la bonne intelligence entre le pape et lui. Ce prince accueillait avec bienveillance les ennemis de Boniface, accablait les églises de ses exactions, faisait souffrir de grands maux au peuple par suite de l'altération continuelle des monnaies; et de tous côtés il arrivait à ce sujet des plaintes au saint-siége. Un concile s'était assemblé à Béziers (1) à l'occasion de l'hommage que le vicomte de Narbonne devait à l'archevêque, et qu'il refusait de lui rendre. Les officiers du roi molestaient l'évêque et le chapitre de Maguelone, qui étaient en possession du comté de Melgueil, fief de l'église romaine. Ainsi, tandis que Boniface apportait dans ses procédés une grande réserve, Philippe agissait sans ménagement; le premier faisait tous ses efforts pour éviter une rupture; le second paraissait vouloir la provoquer.

Cependant, vers la fin de l'année 1299, il se répandit un bruit que ceux qui, l'année suivante, visiteraient l'église de Saint-Pierre gagneraient une indulgence plénière de tous

---

(1) An 1299. Le concile dressa huit canons de discipline. Le *troisième* de ces canons démontre que l'hérésie n'était point éteinte dans le Languedoc, car il recommande de faire une perquisition exacte de ceux qui reçoivent et cachent des hérétiques. — Le *cinquième* prescrit d'observer les constitutions du pape concernant la clôture des religieuses et la célébration sous le rit double des fêtes d'apôtres et des quatre principaux docteurs (*); il veut aussi qu'on observe ponctuellement toutes les constitutions du même pape renfermées dans le *sexte* (**).

(*) Les quatre plus fameux docteurs de l'Église sont saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, saint Grégoire, pape, surnommé le *Grand*. L'église grecque compte aussi quatre principaux docteurs, savoir : saint Athanase, saint Basile-le-Grand, saint Grégoire de Nazianze et saint Jean Chrysostôme.

(**) Sixième livre des *Décrétales*, dont Boniface VIII avait fait faire la compilation.

leurs péchés, et qu'il en était ainsi chaque centième année. Le pape, en étant informé, fit chercher dans les anciens livres; mais l'on n'y trouva rien concernant cette tradition. Le premier jour de janvier se passa presqu'en entier sans qu'on vît rien d'extraordinaire; mais le soir, et jusqu'à minuit, une immense foule de peuple se rendit à Saint-Pierre. Le pape, surpris autant que joyeux de cette dévotion, résolut de s'éclaircir. Il fit venir un vieillard âgé de cent sept ans qui assura devant témoins que son père, étant venu à Rome en l'an 1200 pour y gagner l'indulgence, lui avait recommandé d'y aller lui-même à l'autre centième année, si toutefois il vivait encore. Deux vieillards du diocèse de Beauvais, et plusieurs Italiens confirmèrent cette tradition orale.

Après ces informations, le pape consulta les cardinaux, et, d'après leur avis, fit dresser, le 22 février de l'an 1300, une bulle ainsi conçue : « Le récit sincère des anciens porte « qu'on a accordé des indulgences à ceux qui visitaient l'é« glise du prince des apôtres. Nous confirmons, approuvons « et renouvelons toutes ces indulgences. Cependant, pour « faire honorer davantage les bienheureux apôtres Pierre « et Paul, nous accordons pour cette année 1300, et pour « chaque centième année dans la suite, une indulgence plé« nière à ceux qui, s'étant repentis de leurs fautes et con« fessés, visiteront, s'ils sont de Rome, les églises de ces « saints pendant trente jours, ou de suite ou par inter« valles, et cela au moins une fois chacun de ces jours; s'ils « sont étrangers, durant quinze jours seulement. Mais plus « ils y viendront souvent et dévotement, plus l'indulgence « sera efficace (1). »

Cette bulle fut accueillie par les peuples avec une extrême

---

(1) *Unusquisque tamen plus merebitur et indulgentiam efficacius consequetur, quo basilicas ipsas amplius et devotius frequentabit.*

Quel admirable, quel touchant, quel saint spectacle! Comme il émeut, le souvenir de ces grands jours de la foi, de ces élans d'une multitude de peuples différents de nation, de mœurs, de langue, priant tous ensemble dans la capitale du monde chrétien, ne formant plus qu'un peuple, un peuple de fidèles, n'exprimant tous qu'une même pensée, soutenus tous par la même espérance, et tous préparant leur âme à mériter la suprême miséricorde au moment solennel du dernier jugement!

« chements; égorge un porc et une truie noire en l'honneur de la terre « qui est la nourrice du genre humain. Sacrifie sur l'autel de Jupiter des « bœufs blancs; sur les autels de Junon et d'Apollon une jeune vache; et « que ces sacrifices se fassent pendant le jour. Les dieux du ciel n'aiment « pas les sacrifices nocturnes. Que de jeunes garçons et de jeunes filles, « partagés en deux chœurs, chantent dans le temple des hymnes sacrés « en l'honneur des dieux; mais songe qu'il ne faut employer à cet exer« cice que des enfants dont les père et mère sont vivants. Si tu observes « fidèlement ces cérémonies, l'Italie deviendra la maîtresse de tout l'uni« vers. » On n'avait point encore pensé à pratiquer ces cérémonies, lorsqu'une peste, dont Rome fut affligée l'année même de l'expulsion de Tarquin, engagea le consul Valérius Publicola à faire célébrer les jeux séculaires, conformément à l'oracle. Les seconds eurent lieu l'an de Rome 305, les troisièmes l'an 505, les quatrièmes l'an 608. Les cinquièmes furent célébrés par l'ordre d'Auguste, l'an 737. Le héraut qui proclamait ces jeux invitait les citoyens à assister à des jeux qu'ils n'avaient jamais vus et qu'ils ne reverraient jamais. La fête durait trois jours, pendant lesquels, après avoir accompli les cérémonies indiquées par l'oracle, on représentait des comédies, on s'exerçait dans le cirque à la lutte, à la course à pied, à cheval et sur les chariots; il y avait des combats de gladiateurs et de bêtes sauvages; les prêtres, appelés *saliens*, dansaient leur danse sacrée. Ainsi tout concourait à rendre la célébration de ces jeux pompeuse et solennelle. L'hymne en l'honneur d'Apollon et de Diane était ordinairement l'ouvrage de quelque fameux poète. Celui qui fut chanté aux jeux séculaires du temps d'Auguste avait été composé par Horace : il commence ainsi :

Phœbe, sylvarumque potens Diana,
Lucidum cœli decus, o colendi
Semper et culti, date quæ precamur
Tempore sacro,
. . . .

(*Epodon liber*, ode XIV, *carmen sæculare.*)

L'année suivante (1301), Charles de Valois arriva à Anagni, où se trouvait la cour de Rome, accompagné de plusieurs seigneurs et de cinq cents chevaliers. Le pape le reçut très-gracieusement, le nomma capitaine général de l'église romaine, avec pouvoir de faire la guerre et la paix, le fit comte de Romagne et pacificateur de la Toscane; et comme le principal objet du voyage du prince était d'aider Charles-le-Boiteux à recouvrer la Sicile, Boniface l'autorisa à lever des décimes en Italie, en France et dans d'autres pays.

La même année, le pape nomma légat en France Bernard de Saisset, évêque de Pamiers (1). Ce prélat en était seigneur temporel; mais Philippe-le-Bel ayant traité du domaine de la ville avec le comte de Foix, lui en avait abandonné la garde, n'en avait retenu que la souveraineté et le ressort, et prétendait que l'évêque relevait de lui comme les autres seigneurs de France. Le comte de Foix ayant pris possession de Pamiers, avait fait prêter par les habitants le

(1) Boniface VIII avait érigé cette ville en évêché en l'an 1296. La bulle d'érection est datée du mois de septembre 1295; mais elle ne fut promulguée par l'archevêque de Narbonne qu'en 1296.

C'est en cette même année que mourut le fameux Duranti, évêque de Mende, né à Puimisson, près de Béziers. Il avait fait à Bologne ses études de droit civil et canonique sous les plus grands maîtres. Reçu docteur, il professa dans cette ville ainsi qu'à Modène avec beaucoup d'éclat; on l'appelait le *père de la pratique*. Il fut pourvu de diverses charges et dignités par les prédécesseurs de Boniface, et fut enfin promu à l'évêché de Mende. Appelé à Rome par ce dernier pontife, il y mourut le 1er novembre 1296. Il a laissé plusieurs ouvrages dont les principaux sont le *Miroir du droit* (*speculum juris*, qui lui a fait donner le surnom de *speculator*), et le *Rational des offices divins*, qu'il acheva en 1286. On trouve dans ce dernier ouvrage des choses très-curieuses concernant la discipline en usage à cette époque. Ainsi l'on baptisait encore par immersion, et seulement à Pâques et à la Pentecôte, hors les cas de nécessité. L'office du samedi-saint se faisait de nuit dans la plupart des lieux. On donnait la confirmation aussitôt après le baptême, ou bien sept jours après.

Le neveu de Duranti, qui portait le même nom, ce qui l'a fait quelquefois confondre avec son oncle, fut pourvu de l'évêché de Mende par Boniface VIII, qui, par sa bulle du 17 décembre 1296, lui propose son oncle pour modèle.

serment de fidélité, comme s'il s'était agi d'un arrière-fief de la couronne; le pape s'en était plaint au roi, mais n'avait point insisté. Toutefois, le prélat, pensant qu'on usurpait son droit, fut aigri contre Philippe, et dans une audience qu'il eut pour lui parler au nom du pape, il s'exprima si librement, que le prince en fut indigné; ses conseillers, grands ennemis de la puissance ecclésiastique, s'indignèrent aussi. Alors on vit arriver des plaintes contre le prélat; une instruction se fit, et vingt-quatre témoins déposèrent qu'il avait tenu sur le compte du roi des propos fort outrageants; on pensa à la cour qu'il y avait crime de lèze-majesté; en conséquence, on arrêta l'évêque, on le conduisit à l'assemblée convoquée à Senlis, et on le mit sous la garde de l'archevêque de Narbonne, son métropolitain, qui se trouvait présent, et auquel l'évêque de Senlis prêta son territoire pour cet acte de juridiction (1).

Philippe-le-Bel, altéré de vengeance, fit aussitôt écrire au pape : « Le roi requiert le souverain-pontife d'appliquer « tel remède, d'exercer le dû de son office, de telle sorte « que cet homme de mort (*dictus vir mortis*), dont la vie « souille le lieu qu'il habite, soit privé de tout ordre, soit « dépouillé de tout privilége clérical, et que le seigneur-« roi puisse de ce traître à Dieu et aux hommes, de cet « homme enfoncé dans la profondeur du mal, endurci et « sans espoir de correction, faire par voie de justice un « excellent sacrifice à Dieu. Il est si pervers, que tous les « éléments doivent lui manquer dans la mort, puisqu'il « offense Dieu et toute créature. »

Boniface VIII ayant reçu cette lettre, qui, suivant l'expression d'un historien, respire une étrange soif de sang, jugea que ces imputations n'étaient que des calomnies in-

---

(1) Il fallut de plus avoir l'agrément de l'archevêque de Reims, parce que l'accusé devait être saisi dans l'étendue de sa métropole.

ventées pour justifier l'excès commis sur la personne d'un légat apostolique ; il écrivit donc au roi de mettre Bernard de Saisset en liberté, de lui permettre de se présenter au saint-siége, et de lui rendre les biens de son église ; en même temps il ordonna à l'archevêque de Narbonne de tirer le prélat des mains des juges séculiers, de procéder à des informations sur tous les faits dont on l'accusait, de les lui envoyer quand elles seraient faites, et enfin de faire transporter l'accusé en Italie sous bonne et sûre garde.

Le roi avait envoyé à Rome Pierre Flotte, seigneur de Revel, jurisconsulte et homme d'épée, pour porter les chefs d'accusation contre Bernard de Saisset, et pour sonder les intentions du pape. Ce député parla si hardiment pour soutenir tout ce qu'avait fait le roi, que Boniface ne put s'empêcher de dire qu'il avait la puissance de punir Philippe et de tirer contre lui le glaive spirituel. Mais Flotte osa lui répondre : « Votre glaive n'est qu'en paroles, tandis que « celui de mon maître est réel. »

Cependant le pape écrivit une bulle commençant par ces mots : « *Ausculta fili,* » et dans laquelle, après avoir exhorté le roi, qu'il appelle son très-cher fils, à l'écouter docilement, il continue ainsi : « Dieu nous a établi sur les « rois et les royaumes pour arracher, détruire, perdre, « dissiper, édifier et planter en son nom et par sa doctrine. « Ne vous laissez donc pas persuader que vous n'avez « point de supérieur et que vous n'êtes pas soumis au « chef de la hiérarchie ecclésiastique ; qui pense ainsi est « un insensé, et qui le soutient opiniâtrément est un infi- « dèle, séparé du troupeau du bon pasteur. Or, l'affection « que nous vous portons ne nous permet pas de dissimuler « que vous opprimez vos sujets ecclésiastiques et séculiers, « les seigneurs, la noblesse, les communautés et le peuple : « de quoi nous vous avons averti souvent sans que vous en « ayez profité.

« Pour venir plus au détail, quoiqu'il soit certain que le « pape a la souveraine disposition des bénéfices, soit qu'ils « vaquent en cour de Rome ou dehors, et que vous ne « pouvez avoir aucun droit de les conférer sans l'autorité « du saint-siége; toutefois vous empêchez l'exécution de « ces collations quand elles précèdent les vôtres, et vous « prétendez être juge en votre propre cause. En général « vous ne connaissez d'autres juges que vos officiers pour « vos intérêts, soit en demandant, soit en défendant. « Vous traînez à votre tribunal les prélats et les autres « ecclésiastiques de votre royaume, soit réguliers, soit sé- « culiers, tant pour les actions personnelles que pour les « réelles, même pour les biens qu'ils ne tiennent pas de vous « en fief. Vous exigez d'eux des décimes et d'autres levées, « quoique les laïques n'aient aucun pouvoir sur le clergé. « Vous ne permettez pas aux prélats d'employer le glaive « spirituel contre ceux qui les offensent, ni d'exercer leur « juridiction sur les monastères dont vous prétendez avoir « la garde. Enfin, vous traitez si mal la noble église de « Lyon, et vous l'avez réduite à une telle pauvreté, qu'il « est difficile qu'elle s'en relève; et cependant elle n'est pas « de votre royaume; nous sommes parfaitement instruit « de ses droits, puisque nous en avons été chanoine.

« Vous ne gardez point de modération dans la percep- « tion des revenus des églises cathédrales vacantes, ce que « par abus vous appelez régale : vous consumez ces fruits et « vous tournez en pillage ce qui a été introduit pour les « conserver. Nous ne parlons point maintenant du change- « ment de la monnaie et des autres griefs dont nous re- « cevons des plaintes de toutes parts. Mais pour ne pas « nous rendre coupable devant Dieu, qui nous deman- « dera compte de votre âme, voulant pourvoir à votre « salut et à la réputation d'un royaume qui nous est si « cher ; après avoir délibéré avec nos frères les cardinaux,

« nous avons, par d'autres lettres, appelé par-devant nous « les archevêques, les évêques sacrés ou élus, les abbés « de Cîteaux, de Cluny, de Prémontré, de Saint-Denis « en France et de Marmoutiers, les chapitres des cathé« drales de votre royaume, les docteurs en théologie, en « droit canon et en droit civil, et quelques autres ecclésias« tiques, leur ordonnant de se présenter devant nous, le « premier jour de novembre prochain (1), pour les con« sulter sur tout ce que dessus, comme personnes qui, « loin de vous être suspectes, sont affectionnées au bien « de votre royaume dont nous traiterons avec eux. Vous « pourrez, si vous croyez y avoir intérêt, vous y trouver « en même temps par vous-même ou par des envoyés « fidèles et bien instruits de vos intentions. Autrement « nous n'en procéderons pas moins en votre absence ainsi « que nous le jugerons à propos. » Le pape finit en exhortant Philippe à secourir la Terre-Sainte.

Cette bulle, datée du 5 décembre 1301, fut présentée au roi par Jacques des Normans, archidiacre de Narbonne, notaire et nonce du pape : mais comme cette pièce, quoique de nature à ne pas plaire au roi, n'énonçait que des faits vrais, connus de tout le monde, et ne renfermait d'ailleurs que des reproches tout paternels, Pierre Flotte fit lui-même une autre bulle qu'il fit passer pour l'ouvrage de Boniface, et dont la forme sèche et piquante devait, tout en exaspérant le prince, faire jeter les torts du côté du pontife. L'auteur de cette fausse bulle y fit en même temps, au nom du roi, une réponse insultante, grossière et qu'on ne lit qu'avec dégoût (2).

---

(1) An 1302.

(2) Voici cette lettre : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Fran« çais, à Boniface, soi-disant pape, peu ou point de salut. Sachez, extra« vagant que vous êtes, que pour le temporel nous ne sommes soumis à « personne ; que la collation des bénéfices vacants nous appartient par le

Cependant Philippe ayant fait brûler la bulle du pape, et publier cette exécution à son de trompe par toute la ville de Paris, s'était décidé à convoquer, pour le 10 avril (1), les états du royaume, c'est-à-dire le clergé, la noblesse et les syndics, ou délégués de la bourgeoisie des villes.

Cette assemblée se tint au jour marqué dans l'église de Notre-Dame. Pierre Flotte, qui était devenu chancelier, ayant pris la parole, dit que le pape prétendait que le roi lui était soumis pour le temporel, et qu'en conséquence il appelait à Rome les ecclésiastiques et les docteurs pour remédier aux désordres qu'il croyait exister dans le royaume; il s'étendit ensuite sur les desseins de la cour de Rome contre l'église gallicane, et sur les dommages qu'elle lui causait; il ajouta que tous ces excès se renouvelaient de plus en plus sous Boniface, et que le roi ne pouvait les supporter plus longtemps; il termina sa harangue en protestant, au nom du roi, que ce prince ne reconnaissait d'autre supérieur que Dieu pour le temporel. Philippe ayant alors interpellé l'assemblée sur ce dernier point, les barons et les syndics des communautés laïques furent unanimes en sa faveur.

Les prélats demandèrent quelque temps pour délibérer, s'efforcèrent d'excuser Boniface (2) et de persuader

---

« droit de notre couronne, et que les fruits de ces bénéfices sont à nous; « que les provisions que nous avons données et que nous donnerons sont « valides pour le passé et pour l'avenir, et que nous sommes résolu d'en « maintenir les possesseurs. Ceux qui croiront autrement seront réputés « fous et insensés. »

(1) An 1302.

(2) Voici comment s'exprime à ce sujet un écrivain protestant, M. de Sismondi, dans son *Histoire des républiques italiennes au moyen-âge*, t. IV, p. 138 et 139 : « Philippe crut convenable de s'appuyer de l'autorité des États de son royaume contre celle de l'Église. C'est alors que, « pour la première fois, la nation et le clergé s'ébranlèrent pour défendre « les libertés de l'église gallicane, empressés de sacrifier leur conscience

aux principaux seigneurs que l'intention de ce pontife n'était pas de combattre la liberté du royaume ou la dignité royale, et supplièrent le roi de rester uni avec le saint-siége. Mais on les pressa de répondre sur-le-champ, et l'on déclara publiquement que, si quelqu'un paraissait d'un avis contraire à celui qu'avaient émis les barons et les syndics, il serait tenu pour ennemi du roi et du royaume.

Alors les prélats, comprenant que leur résistance pourrait attirer des scandales sans nombre et que l'obéissance des laïques envers l'Église serait entièrement perdue, répondirent qu'ils assisteraient le roi de leurs conseils et des secours convenables pour la conservation de sa personne, des siens et de sa dignité, de la liberté et des droits du royaume, non-seulement à raison des fiefs que plusieurs d'entre eux tenaient du roi, mais encore par la fidélité qu'ils lui devaient. En même temps ils prièrent ce prince de leur permettre d'aller trouver le pape, suivant son mandement, à cause de l'obéissance dont ils étaient tenus envers le chef de l'Église. Mais on leur répondit par un refus formel. Ils écrivirent aussitôt au pape ce qui venait de se passer; ils lui disaient qu'à la vue de l'émotion si violente du roi, des barons et des autres laïques du

---

« aux caprices de leurs maîtres et de repousser la protection qu'un chef « étranger et indépendant leur offrait contre la tyrannie. Au nom de ces « libertés de l'Église, on refusa au pape le droit de prendre connaissance « des taxes arbitraires que le roi levait sur le clergé; de l'emprisonne- « ment arbitraire de l'évêque de Pamiers; de la saisie arbitraire des reve- « nus ecclésiastiques de Reims, de Châlons, de Laon, de Poitiers; on « refusa au pape le droit de diriger la conscience du roi, de lui faire des « remontrances sur l'administration de son royaume, et de le punir par les « censures ou l'excommunication lorsqu'il violait ses serments. Sans « doute la cour de Rome avait manifesté une ambition usurpatrice, et les « rois devaient se mettre en garde contre sa toute-puissance; mais il au- « rait été trop heureux pour les peuples que des souverains despotiques « reconnussent encore au-dessus d'eux un pouvoir venu du ciel qui les « arrêtât dans la route du crime. »

royaume, ils avaient reconnu l'imminent danger d'une rupture entière avec l'Église romaine, et même en général entre le clergé et le peuple; car, ajoutaient-ils, les laïques nous fuient et nous écartent de leurs conférences, comme si nous étions des traîtres, complices d'une cabale contre l'État; et, afin de rendre inutiles toutes les procédures ecclésiastiques, ils s'arment de mépris contre nos censures. Dans cette affreuse situation nous avons recours à votre prudence, et nous vous supplions, les larmes aux yeux, de conserver l'union entre l'Église et l'État, de révoquer le mandement en vertu duquel vous nous avez appelés, et d'obvier au scandale et au danger que nous vous exposons.

Les seigneurs de France écrivirent aux cardinaux; les syndics, maires, consuls, échevins, c'est-à-dire le tiers-état, en firent autant. Les cardinaux répondirent aux uns comme aux autres, que le pape et le sacré-collége travaillaient à entretenir la bonne intelligence entre le saint-siége et le royaume de France; que le pape n'avait jamais écrit au roi qu'il tenait son royaume de lui; qu'ainsi la proposition de Pierre Flotte était sans fondement. Et comme la noblesse et le tiers-état avaient affecté dans leurs lettres de ne nommer le pape que par une circonlocution, en disant: « *Celui qui tient à présent le siége du gouvernement de l'Église,* » les cardinaux leur firent observer qu'il n'était ni permis ni décent de prendre un détour pour désigner le saint-père, sans le nommer avec le respect et la manière en usage par le titre qui lui était dû; et ils finissaient en les engageant à prendre un fidèle interprète pour se faire expliquer la lettre qu'ils leur adressaient (1).

---

(1) On voit, par cette recommandation, que la noblesse avait la réputation de ne pas beaucoup comprendre le latin, et que les cardinaux se méfiaient des traductions ou des interprétations infidèles dont Pierre Flotte était à juste titre accusé.

Pendant qu'on engageait ainsi la lutte contre le saint-siége, une grande et terrible nouvelle était parvenue à la cour de France. Le massacre des vêpres siciliennes s'était renouvelé en Flandre; on avait égorgé quatre mille Français à Bruges (1); plusieurs villes du pays, opprimées par les vexations du gouverneur royal, s'étaient révoltées, à l'appel des Brugeois.

Les insurgés étaient entrés dans Courtrai, lorsque Robert, comte d'Artois, envoyé pour étouffer la révolte, arriva près de cette ville avec une puissante armée, et résolut d'attaquer de front le camp des ennemis. Ceux-ci, déterminés à vendre chèrement leur vie, communièrent, entendirent la messe, baisèrent la terre natale, se rangèrent derrière un fossé profond, et mirent devant eux leur *guttentag* ou pieu ferré. Les chevaliers qu'ils avaient avec eux renvoyèrent leurs chevaux pour combattre en simples fantassins, et conférèrent aux chefs des métiers l'ordre de chevalerie. Ils savaient que les Français ne devaient faire aucun quartier, car on disait que le gouverneur Châtillon arrivait avec des tonneaux pleins de cordes pour les faire étrangler (2).

Le connétable Raoul de Nesle proposait de tourner les Flamands, afin de leur couper les vivres en les isolant de Courtrai; mais le comte d'Artois rejeta ce conseil dicté par la prudence, et répondit au connétable en termes fort choquants; sur quoi celui-ci dit fièrement au prince : « Vous verrez que je ne suis point un traître; vous n'aurez qu'à me suivre, et je vous mènerai si avant que vous n'en reviendrez jamais. »

---

(1) 21 mars 1302. Les Flamands, pour reconnaître les Français, les forçaient de répéter ces mots en bas-allemand : *scilt ende wriendt* (bouclier et ami).

(2) *Vasa vinaria portasse restibus plena, ut plebeios strangularet.* (MEYER. p. 92.)

Aussitôt l'on se dirigea en ordre de bataille vers le camp des Flamands. Le temps était fort sec, et la cavalerie en marchant soulevait une poussière si épaisse qu'on ne voyait pas à deux pas devant soi. Le premier rang pressant le pas, et n'apercevant pas le fossé qui couvrait le camp des Flamands, et plusieurs autres rangs arrivant avec une grande vitesse s'y précipitèrent pêle-mêle; de sorte que le fossé fut en un moment comblé d'hommes et de chevaux. La poussière empêchant de voir ce qui se passait, les derniers rangs avançaient toujours, mais accablés par une grêle de flèches, ils se mirent à reculer, et jetèrent ainsi le désordre dans l'infanterie qui les suivait. Les Flamands, sortant aussitôt de leurs lignes, attaquèrent brusquement les Français qui commençaient à fuir et en firent un grand carnage.

Dans cette funeste journée (1) périrent de nombreux et puissants seigneurs, entre autres Jacques de Saint-Paul, le connétable de Nesle, Gui de Nesle son frère, le chancelier Pierre Flotte, les comtes de Vimeux, d'Aumale, de Dammartin, de Dreux, de Soissons, de Tancarville, Godefroi de Boulogne, Simon de Melun, maréchal de France, Alain, fils aîné du comte de Bretagne, soixante portant qualité de barons et plus de douze cents gentilshommes (2). Le comte d'Artois fut trouvé au milieu d'un monceau de morts, le corps percé de trente blessures; il paya ainsi de sa vie la vanité qu'il eut de vaincre par les armes, lorsqu'il pouvait vaincre sans combat : exemple qui confirme, dit le P. Daniel, une maxime aussi ancienne que la guerre, qu'il ne faut jamais mépriser son ennemi, quelque méprisable qu'il paraisse.

(1) 11 juillet 1302.

(2) On lit dans un historien que quatre mille éperons dorés furent appendus par les vainqueurs dans la cathédrale de Courtrai. Ce chiffre est bien moins considérable d'après un autre écrivain.

Cette défaite fut très-sensible au roi, qui prit de promptes mesures pour lever une autre armée; il écrivit par tout le royaume pour la convocation du ban et de l'arrière-ban de tous ceux qui étaient capables de porter les armes ; et pour subvenir aux frais de son expédition, il imposa des taxes considérables, falsifia les monnaies, vendit la liberté à beaucoup de serfs de ses domaines, et la noblesse à plusieurs roturiers.

Deux mois après la journée de Courtrai, Philippe se trouvait à la tête de quatre-vingt mille hommes et campait à Vitré entre Arras et Douai ; mais la saison devint si mauvaise au mois d'octobre, et il plut en si grande abondance, qu'il se vit forcé de rentrer avant d'avoir rien fait.

Cependant, malgré les défenses et les menaces du roi, quatre archevêques et trente-cinq évêques français se trouvèrent réunis au concile de Rome. Le pape y publia, le 18 novembre, la fameuse bulle *Unam sanctam* (1) dont voici la substance : « Nous croyons et confessons une Église « sainte, catholique et apostolique hors de laquelle il n'y a « point de salut... Nous reconnaissons qu'elle est unique ; « que c'est un seul corps qui n'a qu'un chef, savoir Jésus-« Christ, Pierre son vicaire, et le successeur de saint « Pierre... ; que dans cette église et sous sa puissance il y « a deux glaives, le glaive spirituel et le glaive temporel ; « mais que le second doit être employé pour l'Église, et le « premier par l'Église (2) ; celui-ci est dans la main du « prêtre, celui-là dans la main des rois et des guerriers, « mais sous la direction du prêtre. Or il faut donc que l'un « de ces glaives soit soumis à l'autre, que la puissance « temporelle soit soumise au pouvoir spirituel. Car, suivant

---

(1) *Unam sanctam Ecclesiam catholicam et ipsam apostolicam urgente fide credere cogimur et tenere. Nosque hanc firmiter credimus et simpliciter confitemur : extra quam nec salus est nec remissio peccatorum*, etc.

(2) *Sed is quidem pro Ecclesia, ille vero ab Ecclesia exercendus.*

« les paroles de l'apôtre : *Toute puissance vient de Dieu, et « celles qui existent sont ordonnées de Dieu;* or elles ne « seraient pas ordonnées, si un glaive n'était pas soumis à « l'autre glaive... Or que la puissance spirituelle surpasse « en dignité et en noblesse toute puissance terrestre, nous « devons le déclarer d'autant plus clairement que les choses « spirituelles sont plus au dessus des choses temporelles... « En effet, d'après le témoignage de la vérité même, il « appartient à la puissance spirituelle d'instituer la puis- « sance terrestre et de la juger si elle n'est pas bonne. Ainsi « se vérifie l'oracle de Jérémie touchant l'Église et la puis- « sance ecclésiastique : *Voilà que je t'ai établi sur les nations « et les royaumes.* Si donc la puissance terrestre dévie, elle « sera jugée par la puissance spirituelle. Si la puissance « spirituelle d'un ordre inférieur dévie, elle sera jugée par « son supérieur ; si c'est la puissance suprême, ce n'est pas « l'homme qui peut la juger, mais Dieu seul suivant ces « mots de l'apôtre : *L'homme spirituel juge toutes les choses « et n'est jugé lui-même par personne.* Or cette puissance « (bien qu'elle ait été donnée à l'homme et qu'elle soit « exercée par un homme) n'est pas humaine, mais plutôt « divine ; Pierre l'a reçue de la bouche divine, et celui qu'il « confessa l'a rendue pour lui et pour ses successeurs iné- « branlable comme la pierre ; car le Seigneur lui a dit : « *Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, etc.* « Donc quiconque résiste à cette puissance ainsi or- « donnée de Dieu résiste à l'ordre même de Dieu... Ainsi « toute créature humaine doit être soumise au pontife « romain, et nous déclarons, affirmons, définissons et pro- « nonçons que cette soumission est absolument de néces- « sité de salut (1). »

---

(1) *Omnino esse de necessitate salutis.*

On remarque, toutefois, que Boniface VIII ne tire pas la conclusion qui

Le même jour, Boniface VIII excommunia par une autre bulle quiconque entraverait ou molesterait ceux qui allaient à Rome ou qui en reviendraient.

Philippe-le-Bel, de son côté, convoqua une nouvelle assemblée de prélats et de seigneurs (1), renouvela, de leur avis, les défenses déjà faites à tous ses sujets de quitter le royaume sans son agrément, et d'en faire sortir de l'argent, des chevaux et autres choses nécessaires à la guerre, et fit une ordonnance pour saisir le temporel de tous les bénéficiers qui s'étaient rendus à Rome sans sa permission.

Le pape nomma pour légat en France le cardinal Jean le Moine, natif d'Amiens, prélat très-estimé du roi, et lui adressa une instruction composée de douze griefs, sur lesquels le comte de Valois et l'évêque d'Auxerre (2) assuraient que le roi donnerait satisfaction. C'était un pas vers la paix; mais les réponses de Philippe-le-Bel, quoique assez modérées, étant pour la plupart peu sincères, ou injustes, ou obscures, furent jugées inadmissibles, et le pape écrivit pour que le roi les modifiât, avec menace, en cas de refus, de procéder contre lui.

Le 12 mars 1303, Philippe-le-Bel, dans une assemblée qu'il tint au Louvre, admit Guillaume de Nogaret, avec lequel il s'était concerté, à lui présenter une requête contre le pape. Nogaret, décoré du titre de professeur ès-lois, était un gentilhomme du Languedoc qui avait été juge-mage à Nîmes, qui était en même temps militaire, suivant l'usage de ce temps, qui aspirait aux plus hautes dignités, moins

---

découlait de son raisonnement, et que De Marca en tire, savoir, que les papes auraient droit, en vertu de la puissance spirituelle, d'entrer dans l'administration des états, d'en corriger les abus, de recevoir les plaintes des sujets, d'excommunier et de déposer les souverains, s'ils ne se corrigeaient, et cela, *à raison du péché.*

(1) Cette assemblée se tint le 1er décembre 1302.

(2) Ce prélat avait été envoyé à Rome par le roi pour tâcher de négocier un accommodement.

comme homme d'épée que comme légiste, et qui parvint, en effet, dans la suite, à la charge de chancelier. Ce gentilhomme lut à haute voix un infâme manifeste contre Boniface VIII, qu'il accusait de n'être point pape, d'occuper injustement le saint-siége, d'y être entré comme un voleur, d'être hérétique, simoniaque, coupable de crimes énormes, et tellement endurci et incorrigible, qu'il ne pouvait plus être toléré sans renverser l'Église ; à ces causes, il demandait que l'on convoquât un concile général pour qu'il pût y poursuivre son accusation, et qu'en attendant la déposition de Boniface on se saisît de sa personne et l'on nommât un vicaire pour gouverner l'Église romaine.

Le roi ayant appris peu de temps après que Boniface l'avait excommunié, convoqual es trois ordres de l'État pour le mois de juin suivant. Dans cette nouvelle assemblée, Guillaume de Plasian ou du Plessis, chevalier jurisconsulte, lut contre le pape un acte d'accusation plus violent et plus atroce que celui qu'avait fait Nogaret, et demanda, comme celui-ci, qu'un concile fût convoqué. Le roi, par un acte préparé d'avance, déclara qu'il consentait à cette convocation ; les prélats, interpellés, y consentirent également, mais en ajoutant que « c'était pour de justes raisons et par une sorte de nécessité qui regardait le bien de l'Église, ne fût-ce que pour la justification du pape, contre lequel ils ne se portaient ni comme accusateurs, ni comme parties, ni comme adhérents de ceux qui se déclaraient tels. »

Le roi, pour rassurer les prélats, les barons et tous ceux qui s'attachaient à ses intérêts, leur promit sa protection contre les procédures de Boniface ; il adressa en même temps des lettres circulaires aux églises, aux monastères, aux villes, aux universités ; ces lettres furent portées de province en province par Amauri, vicomte de Narbonne, et par l'accusateur Guillaume de Plasian ; et comme ces deux émissaires ne reculaient devant aucun moyen et faisaient

d'ailleurs remarquer que le roi ne se bornait pas à prier, mais *requérait* de consentir au concile (1), on obtint de tous côtés un grand nombre d'adhésions. Philippe écrivit dans le même but en Portugal, en Espagne, en Navarre.

Le pape ayant appris par le cri public ce qui se passait en France, quitta Rome, accablé de tristesse, se retira à Anagni, sa ville natale, se justifia par serment, en plein consistoire, des crimes qu'on lui imputait, et publia diverses bulles le jour de l'Assomption. Par la *première*, il rappelait la série des faits concernant toute cette affaire, et montrait que Philippe n'agissait de la sorte que pour n'être pas repris de ses péchés. « L'autorité des papes, » ajoutait-il, « ne serait-elle point avilie si l'on ouvrait ce chemin aux princes? Lorsqu'un pape voudra entreprendre la correction d'un grand, on le traitera d'hérétique et de pécheur scandaleux. Dieu nous garde de donner de notre temps un si pernicieux exemple! Loin de nous une négligence et une lâcheté si criminelles; il faut trancher un tel abus par la racine. » Par la *seconde*, il déclarait que, conformément aux anciennes règles établies sur cette matière, les citations faites par autorité du pape, à quelque personne que ce fût, surtout si ces personnes empêchaient que ces citations ne leur parvinssent, seraient faites dans la salle du palais du pape, ensuite affichées aux portes de l'église principale du lieu où résidait la cour de Rome, et vaudraient, après l'expiration des délais de distance, comme si elles eussent été signifiées aux personnes mêmes. Par deux autres bulles, le pape suspendit les docteurs des universités françaises de la faculté d'enseigner et de conférer des grades, et se réserva la disposition des évêchés et des abbayes qui viendraient à vaquer, le tout jusqu'à ce que le roi revînt à l'obéissance du saint-siége.

(1) ... *Nos requirentes consentire.*

Pendant ce temps, Guillaume de Nogaret, qui, dès le 7 mars précédent, c'est-à-dire cinq jours avant la lecture de sa requête contre Boniface VIII, avait reçu de pleins pouvoirs du roi, s'était rendu en Toscane avec quelques autres complices, et avait été s'établir au château de Staggia, entre Sienne et Florence, sous prétexte d'être plus à portée de la cour pontificale, avec laquelle il devait négocier; il envoyait de là des agents et des lettres, et prodiguait l'argent pour se faire des partisans.

Le 7 septembre, au point du jour, Nogaret et Sciarra Colonna, ennemis mortels du pontife, paraissent devant Anagni à la tête de trois cents chevaux et d'une troupe de fantassins; les portes leur sont ouvertes par des traîtres; ils parcourent les rues en criant : *Vive le roi de France et meure Boniface!* ils s'emparent des postes, soulèvent le peuple et pénètrent dans le palais pontifical, après quelque résistance. La troupe envahit les appartements et se livre au pillage, tandis que Nogaret et Sciarra Colonna parviennent jusqu'à la chambre où se trouvait le pape.

Averti par le tumulte et par la fuite de ses officiers, Boniface se revêt de ses habits pontificaux, met sur sa tête la tiare, prend à ses mains les clefs et la croix, s'assied sur son trône, et ce vieillard de quatre-vingt-six ans, ce pasteur vénérable attend ainsi ses ennemis. Ils arrivent : Colonna l'accable d'injures; Nogaret le menace de l'enlever et de le conduire à Lyon pour y être jugé par le concile. Et cependant aucun d'eux n'ose lever la main sur lui (1).

(1) On lit dans plusieurs historiens français que Sciarra Colonna frappa le pontife à la joue avec son gantelet de fer, et que sans Nogaret il l'aurait tué; mais cette anecdote, ainsi que l'observe Sismondi (*Histoire des républiques italiennes*, t. IV, p. 144), est démentie par tous les contemporains, qui affirment que personne n'osa le toucher. Cet écrivain dit, du reste, que l'on ne peut guère douter que l'intention des conjurés ne fût de massacrer le pape, puisqu'ils n'avaient pris aucune mesure pour le conduire ailleurs, ni pour le garder avec sûreté dans le lieu où ils étaient.

Pendant trois jours ils le retiennent prisonnier, ne savent quel parti prendre, et sont embarrassés de leur triomphe impie.

Enfin le peuple d'Anagni prend les armes, attaque les conjurés, les chasse du palais et de la ville, et remet Boniface en liberté.

Les vœux criminels du roi s'accomplirent bientôt sans qu'il eût besoin d'employer le fer et le bras des sicaires contre le chef de l'Église. L'émotion, le chagrin, les privations qu'avait éprouvés le pontife pendant ses trois jours de captivité, avaient porté le coup mortel. Atteint d'une fièvre ardente en arrivant à Rome, où il s'était empressé de rentrer, il y mourut le 11 octobre 1303, après avoir occupé le saint-siége pendant huit ans neuf mois et dix-huit jours. Il fit avant d'expirer sa profession de foi, et son corps, inhumé dans une chapelle qu'il avait fait construire à l'entrée de l'église de Saint-Pierre, fut trouvé, trois cent deux ans après (le 11 octobre 1605), intact et sans corruption.

Telle est l'histoire impartiale et fidèle de ce différend fameux, dont tant d'auteurs ont parlé sans avoir étudié les faits, examiné les actes et recherché la vérité (1).

Le saint-siége ne vaqua que dix jours : Nicolas de Trévise, cardinal-évêque d'Ostie, fut élu le 22 octobre, se fit sacrer le 27, et prit le nom de Benoît XI. Philippe-le-Bel lui envoya aussitôt prêter obédience par des députés, qu'il chargea d'une lettre pour le nouveau pontife, avec pouvoir d'accepter en son nom l'absolution des censures qu'il pouvait avoir encourues. Le pape, qui était plein de douceur et qui voulait faire cesser tout sujet de discorde, donna

(1) Le pape Boniface, quoi qu'en disent quelques écrivains, n'avait publié aucune bulle en vertu de laquelle il déposât le roi et donnât la couronne de France à Albert d'Autriche.

cette absolution sans même qu'on l'eût demandée, révoqua les décrets de son prédécesseur concernant le royaume de France, et cependant voulant venger l'attentat commis à Anagni, il fit procéder à des informations, et lorsque le procès fut pleinement instruit, il publia le 7 juin (1304) une bulle par laquelle il excommunia Nogaret, Sciarra Colonna et plusieurs de leurs complices, mourut le 7 juillet suivant (1), et fut remplacé par Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, qui prit le nom de Clément V.

Peu de temps avant la mort de Boniface VIII, la France perdit saint Yves (2), renommé dans toute la Bretagne par sa science, par ses vertus, par ses austérités. Il était né en 1253 au diocèse de Tréguier, de parents nobles qui l'élevèrent dans la piété et les lettres. A quatorze ans, il alla faire à Paris ses études de philosophie et de théologie; dix ans après, il se rendit à Orléans, où il eut pour professeurs de droit canonique et de droit civil Guillaume de Blaye, depuis évêque d'Angoulême, et Pierre de La Chapelle, qui devint évêque de Toulouse et cardinal. Nommé d'abord official (3) par l'archidiacre de Rennes, il fut rap-

(1) Ce pontife a été mis solennellement au nombre des bienheureux par le pape Clément XII en 1736.

(2) Le 19 mai 1303.

(3) Les officiaux étaient les vicaires de l'évêque pour l'exercice de la juridiction contentieuse; c'étaient eux qui prononçaient les jugements et qui décidaient les contestations pour lesquelles il y avait eu une procédure régulière. (Voy. De Héricourt, p. 198, l. II, § 19.)

Toutes les causes concernant les sacrements, les vœux, la religion, l'office divin, la discipline ecclésiastique et les autres matières purement ecclésiastiques, étaient du ressort des officiaux.

A l'égard des affaires criminelles instruites contre les clercs, on distinguait deux espèces de crimes : les uns qui étaient purement ecclésiastiques, comme la simonie, les fautes commises dans l'administration des sacrements, l'hérésie, etc.; les autres qui portaient atteinte à l'ordre de la société civile, et qui étaient passibles des peines temporelles. Les premiers étaient appelés *délits communs*; les seconds *cas privilégiés*. Les officiaux étaient seuls juges des *délits communs*; mais quant aux *cas privilégiés*,

pelé dans sa patrie par Alain le Bruc, évêque de Tréguier, qui lui donna aussi son officialité. Il faisait tous ses efforts pour concilier les parties; sa pénétration à démêler les prétentions injustes égalait sa charité; plein de zèle et d'impartialité, il n'avait égard ni au rang ni à la qualité des personnes, et décidait toujours en faveur du bon droit. On crut devoir employer ses talents au soin des âmes dans deux paroisses. Il prêchait très-souvent, allait toujours à pied, dormait à terre tout habillé, ne prenant pour chevet

---

l'official et le juge royal instruisaient conjointement le procès et rendaient chacun une sentence séparée.

Ces officiers ecclésiastiques ne pouvaient infliger que des peines canoniques, et nullement des peines pécuniaires, l'Église n'ayant point de fisc; ils avaient cependant le droit de condamner leurs justiciables à payer une certaine somme par forme d'aumône, et d'en faire l'application à des œuvres pies.

D'après l'ordonnance de 1667, les officiaux étaient tenus de suivre les formes établies pour les tribunaux civils; ils avaient un tribunal, des officiers ministériels et un *promoteur* dont les fonctions consistaient à veiller au maintien de l'ordre, à faire informer d'office contre les clercs infracteurs des lois et de la discipline ecclésiastique, et à maintenir les lois, les libertés et les immunités de l'Église. (Henrion de Pansey, *de l'Autorité judiciaire*, ch. xxvii.)

L'institution des officiaux est due au concile général de Latran, tenu en 1215. Avant cette époque, les évêques statuaient sur toutes les infractions aux lois de la discipline et du dogme; mais, quoiqu'ils eussent en eux-mêmes la plénitude de la puissance sacerdotale, ils ne faisaient rien d'important, dans les premiers siècles de l'Église, sans consulter le clergé et quelquefois le peuple. On assemblait les clercs, *presbyterium*, pour avoir leur avis, et l'on n'exécutait rien qui n'eût été approuvé par cette assemblée, dont l'évêque était le président. Mais après qu'on eut établi des églises dans les campagnes, loin de la ville épiscopale dans laquelle, pendant les quatre premiers siècles, résidaient presque toujours les clercs d'un diocèse, on ne convoqua le presbytère que pour des affaires de haute importance. Toutefois, l'évêque ne continua à exercer son gouvernement et sa juridiction qu'avec l'assistance des ecclésiastiques résidant dans la ville épiscopale. Aussi le quatrième concile de Carthage, tenu en 398, défendit-il aux évêques de juger aucune cause hors de la présence de leur clergé, et déclara-t-il nulles les sentences qui n'auraient pas été confirmées par ses suffrages.

Plus tard, au lieu de l'assemblée de tous les prêtres, *omnium compresbyterorum*, qui offraient l'inconvénient de déplacements qui laissaient

qu'un livre ou une pierre; il avait un grand amour pour les pauvres; non-seulement il les admettait à sa table, mais il avait fait faire une maison pour les loger et leur distribuait le revenu de son bénéfice et de son patrimoine. Il exerça ainsi pendant toute sa vie les emplois d'official, d'avocat, de curé, d'hospitalier, réalisant cette parole, qui est le plus magnifique éloge que puisse obtenir l'homme sur la terre : *Transiit benefaciendo*, « il est passé en faisant le bien. »

Le différend entre Boniface VIII et le roi n'avait point

---

pendant plus ou moins de temps sans pasteur les églises éloignées de la ville épiscopale, on considéra le chapitre de l'église cathédrale comme le conseil ordinaire et nécessaire de l'évêque. Voilà pourquoi le pape Alexandre III, au XIIe siècle, écrivait au patriarche de Jérusalem : « Vous « savez que vous et vos frères les chanoines, vous ne faites qu'un seul « corps dont vous êtes le chef et dont ils sont les membres. C'est donc « contrevenir à votre propre gloire et aux règles des saints pères, que de « négliger vos propres membres et de vous servir du conseil de personnes « étrangères pour le gouvernement de votre église. Cependant nous avons « appris que vous destituez les abbés, les abbesses et les autres ecclé-« siastiques, sans avoir pris l'avis de vos frères les chanoines du Saint-« Sépulcre. Nous vous défendons, par l'autorité apostolique, d'en user « ainsi, et nous vous déclarons que de pareilles institutions ou destitu-« tions n'ont aucune force. »

Depuis ce temps, dit De Héricourt, soit que les chanoines aient été peu capables de remplir cette fonction pendant les siècles d'ignorance, soit que les évêques aient voulu gouverner avec plus d'indépendance, les chapitres des cathédrales ont perdu le droit d'être le conseil *nécessaire* du chef. C'est pourquoi les prélats appellent aujourd'hui dans leur conseil ceux qu'ils jugent à propos, et tirent ces conseillers du chapitre de leur cathédrale ou d'autres églises de la ville épiscopale.

Les affaires soumises à la juridiction des évêques étant devenues fort nombreuses, le concile de Latran exhorta ces prélats à déléguer leurs fonctions judiciaires à des officiers spéciaux ; c'est donc de cette époque, ainsi que je l'ai déjà dit, que date l'institution des officiaux.

L'existence des officialités étant incompatible avec le nouvel ordre judiciaire établi en France par la loi du 24 août 1790, ces tribunaux furent abolis par l'art. 13 du tit. 1er de la loi du 6-7 septembre 1790.

Mais l'abolition des officialités, telles qu'elles existaient antérieurement, n'a pas porté atteinte à la *juridiction épiscopale*, qui se trouve limitée aux affaires purement spirituelles, et dont l'exercice peut être délégué par les évêques à leurs vicaires-généraux. (Voy. mon *Dictionnaire de droit*, t. II, au mot *Official*.)

ralenti le zèle des prélats de France pour le maintien de la discipline. Plusieurs conciles eurent lieu pendant cette époque. Les statuts du concile de Nogaro, tenu par l'archevêque d'Auch avec ses suffragants, méritent d'être rapportés :

Le I[er] défend de recevoir à la célébration des saints offices les ecclésiastiques étrangers, s'ils ne montrent les lettres de leur évêque.

Le II[e] porte excommunication contre les curés qui ne se conformeraient pas à ce règlement.

Les III[e] et IV[e] frappent de censures ceux qui troublent les visiteurs et les inquisiteurs dans leurs fonctions et ceux qui arrêtent ou maltraitent les envoyés des évêques.

Le V[e] fait expresse défense aux seigneurs ou juges laïques de se mêler des causes ecclésiastiques, surtout de celles qui concernent les censures. « Ce n'est point à eux, » dit le concile, « qu'il appartient de décider si les sentences « d'excommunication, de suspense ou d'interdit sont justes « ou injustes. »

Le VI[e] renouvelle les lois faites en faveur de ceux qui se réfugient dans les églises; il défend de leur faire violence en quelque manière que ce soit. On excepte les cas marqués par les canons.

Le VII[e] est contre les parjures notoires; il ordonne de les dénoncer dans l'église; s'ils refusent de donner satisfaction, on les excommuniera, et ils seront déclarés infâmes et incapables de faire testament ou de déposer comme témoins en justice.

Les VIII[e] et IX[e] regardent les sépultures. Les laïques ne seront point enterrés dans les églises sans la permission du prélat ou du curé. Ceux qui choisiront leur sépulture hors de la paroisse seront néanmoins présentés à l'église paroissiale, et il sera fait part de l'honoraire à cette église selon

qu'il est prescrit par le droit et par la coutume. Ce règlement est recommandé sous peine d'interdit.

Le Xe est contre ceux qui retiennent les dîmes. On les punit par la privation de la sépulture ecclésiastique, et leurs descendants jusqu'à la quatrième génération sont déclarés incapables de recevoir les ordres et de posséder des bénéfices.

Le XIe défend, sous peine de suspense, aux archidiacres de recevoir aucun présent dans leurs visites.

Le XIIe porte que l'évêque seul peut réconcilier par l'aspersion de l'eau bénite une église polluée.

Le XIIIe excommunie les juges laïques qui traiteraient les affaires, surtout si elles étaient criminelles, dans l'enceinte des églises ou des cimetières.

Le XIVe dénonce excommuniés les usuriers, les concubinaires et les adultères publics.

Le XVe prononce la même peine contre les créanciers qui retiendraient les billets ou obligations après le paiement de la dette; on leur donne quinze jours pour les rendre et pour les biffer.

Le XVIe jette l'interdit sur les lieux où l'on retiendrait par force quelque chose qui aurait appartenu aux églises.

Le XVIIe défend aux seigneurs, sous peine d'excommunication, d'imposer la taille sur les lépreux renfermés.

Le XVIIIe défend, sous la même peine, d'engager les personnes et les biens ecclésiastiques.

Le XIXe et dernier ordonne de dénoncer excommuniés quiconque s'emparerait des biens ecclésiastiques mis en dépôt dans les églises.

Cependant la guerre entre la France et la Flandre avait déjà coûté bien du sang aux deux peuples; Philippe-le-Bel avait pris à sa solde un commandant de marine génois qui lui amena plusieurs galères et qui vainquit les Flamands dans

un combat naval, pendant que lui-même, à la tête de douze mille chevaux et de cinquante mille fantassins, était allé camper à Mons-en-Puelle, entre Lille et Douai. L'armée des ennemis, qui se trouvait fort près de là, fit une barricade en rond de tous ses chariots, et se rangea dans cette enceinte, ce qui fit penser qu'elle voulait seulement se tenir sur la défensive; mais tout à coup elle sortit par trois endroits, et vint donner si brusquement sur le camp des Français, que ceux-ci, pris à l'improviste, se mirent à fuir de toutes parts. Les Flamands, enhardis par cette déroute, s'avancèrent jusqu'au quartier du roi et pénétrèrent dans sa tente, où ils trouvèrent le couvert déjà mis pour le souper. Philippe, qui était sorti en entendant tout ce tumulte, avait rassemblé à la hâte quelques guerriers auprès de lui et se défendait bravement, lorsque le comte de Valois vint le rejoindre avec une partie de ses troupes. Cependant les Français, revenus de leur surprise, se rallient à la voix des chefs, et la cavalerie entrant de tous côtés dans l'infanterie flamande, qui combattait en désordre, lui passa plusieurs fois sur le ventre, en fit un grand carnage et mit le reste en fuite (1).

A la nouvelle de cette défaite, la Flandre entière s'arma; les boutiques furent partout fermées et les campagnes abandonnées; tous les artisans et tous les paysans capables de porter une pique ou une épée se rendirent sous les drapeaux, et firent serment de se battre à outrance ou d'obtenir une paix honorable.

Philippe-le-Bel fut étonné de voir en si peu de temps une armée si nombreuse, mais il le fut encore bien plus, lorsqu'il vit arriver des hérauts qui venaient le défier au combat. Il assembla son conseil, et les seigneurs les plus puissants de l'armée pour leur demander avis. Les plus

---

(1) 18 août 1304.

sages répondirent que quoiqu'on fût certain que les Flamands, la plupart mal armés, sans discipline et n'ayant pas de cavalerie, ne tiendraient pas dans une bataille régulière contre une armée composée de bonnes troupes, et dans laquelle se trouvaient tant de braves chevaliers et tant de vaillante noblesse, cependant comme on avait affaire à des furieux, à des hommes désespérés, on ne pourrait les battre sans qu'il en coûtât la vie à bien du monde; qu'il valait donc mieux accorder la paix.

Le duc de Brabant et le comte de Savoie, étant arrivés sur ces entrefaites, offrirent leur médiation et parvinrent à faire signer une trève qui fut suivie quelque temps après d'un traité de paix (1).

Le roi, de retour à Paris, fit divers présents à quelques églises et en particulier à Notre-Dame, afin qu'on priât pour lui, pour sa famille et pour la paix du royaume. Il entra dans cette cathédrale sur le cheval qu'il avait monté à la bataille de Mons-en-Puelle, en mémoire de sa victoire. On érigea auprès de l'autel une statue équestre que l'on voyait encore avant la révolution.

Ce fut en cette même année que ce prince donna des lettres-patentes pour assurer la fondation du monastère de Poissy commencé dès l'an 1297, et dans lequel tant de personnes illustres, des filles mêmes de nos rois vinrent

---

(1) Les principaux articles, qui furent observés, portaient que le roi remettrait en liberté les trois fils du feu comte de Flandre, ainsi que tous les prisonniers; que les Flamands jouiraient des priviléges et franchises dont ils jouissaient auparavant; que le roi resterait maître de toute la Flandre en-deçà de la Lys, c'est-à-dire de Lille, de Douai, de Béthune, d'Orchies, etc., et les réunirait à la couronne; que le reste appartiendrait à Robert de Flandre, avec obligation de rendre hommage et de prêter serment de fidélité au roi; que Robert, parmi les villes qui lui restaient, ne pourrait en avoir que cinq fortifiées que le roi pourrait faire démolir quand il le jugerait nécessaire; et qu'en outre on payerait au roi deux cent mille livres.

échanger les parures et l'éclat du siècle pour le voile des dominicaines.

La reine, Jeanne de Navarre, pourvut aussi de son côté à la fondation d'un collége qui devint très-célèbre à cause du talent des professeurs et des grands hommes qui s'y formèrent (1).

Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, qui avait été élu pape sous le nom de Clément V, reçut la couronne pontificale à Lyon dans l'église de Saint-Just, le 14 novembre 1305. La fête fut troublée par un accident bien funeste. Le pape, après la cérémonie, retournant à son palais, s'avançait entouré d'un brillant cortége. Le roi marchant à pied tint pendant quelque temps la bride du cheval qui portait le pontife; les autres princes tour à tour firent le même office. Tout à coup un vieux mur, mal échafaudé et surchargé de peuple, s'écroula et écrasa plusieurs personnes, parmi lesquelles Jean II, duc de Bretagne, qui tenait en ce moment la bride avec le comte de Valois; celui-ci fut grièvement blessé, et le pape fut renversé de cheval.

Clément V affranchit l'église de Bordeaux de la primatie de Bourges, fit une promotion de dix cardinaux, dont neuf français et un anglais, conféra quelques évêchés vacants, révoqua la bulle de Boniface VIII, *clericis laicos ;* déclara que la bulle *unam sanctam* ne portait aucun préjudice au roi, ni au royaume de France et ne les assujettissait pas plus étroitement au saint-siége qu'ils ne lui étaient assujettis auparavant (2); érigea en université l'école d'Orléans, où

(1) La fondation de ce collége, qui prit le nom de collége de Navarre, fut réglée le 25 mars 1304. La reine mourut peu de temps après. Cet établissement, ayant été ruiné pendant les troubles qui désolèrent le règne de Charles VI, fut rétabli par Louis XI en 1464. Ses bâtiments, presque entièrement reconstruits, sont occupés par l'École Polytechnique.

(2) La plupart des historiens, sans en excepter Fleury (*Histoire ecclésiastique*), et Fontenay (*Histoire de l'Église gallicane*), citent la relation du Florentin Jean Villani concernant l'élection de Clément V. D'après cette

l'étude du droit était très-florissante; passa l'hiver à Lyon, et se rendit ensuite à Bordeaux.

Or il y eut une sédition à Paris au sujet de la monnaie que le roi avait altérée et qu'il voulut, en 1306, rétablir à son ancienne valeur, en en faisant fondre une plus forte. Les créanciers et les propriétaires ne voulaient recevoir que de la nouvelle monnaie; les débiteurs et les locataires entendaient payer avec l'ancienne. Le peuple se mutina, poursuivit le roi qui se réfugia dans l'enceinte du Temple, auprès

---

relation, l'élection n'aurait eu lieu que par suite d'une manœuvre de quelques cardinaux et de Philippe-le-Bel, qui, dans une entrevue secrète qu'il aurait eue avec Bertrand de Got dans une abbaye située au milieu d'une forêt, près de Saint-Jean-d'Angely, se serait engagé à le faire élire pape, pourvu qu'il promît de lui accorder six grâces. L'archevêque, à ces mots, se serait jeté aux pieds du roi, et, dans le transport de sa joie, lui aurait tout promis.

Ce récit n'est qu'une pure invention de l'historien florentin, car on voit, par le décret authentique de cette élection en forme de lettre au nouveau pape, que l'élection se fit au scrutin, suivant les formes ordinaires; tandis que Villani raconte la chose tout autrement. La tiare n'était donc pas à la disposition du roi; et si elle n'était pas à sa disposition, que signifie ce prétendu contrat synallagmatique *do ut des* entre ce prince et Bertrand de Got dans la forêt de Saint-Jean-d'Angely? Ce prélat se doutait si peu de son élection, que, lorsque la nouvelle lui en parvint, il était en Poitou, faisant tranquillement la visite de sa province.

M. Michelet, tout en suivant la relation de Villani, observe cependant que cet écrivain *parle de cette entrevue secrète comme s'il y était*. Il *faut lire*, ajoute-t-il, *ce récit d'une maligne naïveté*. On voit bien, par là, que M. Michelet n'y ajoute pas une grande foi. L'ouvrage de Villani est, du reste, rempli d'une si grande quantité de fables, qu'on ne doit accueillir ses récits que sous bénéfice d'inventaire, pour me servir d'un terme de palais. Mais il y a plus. Dans les six relations du pontificat de Clément V, écrites par cinq auteurs différents, et tous contemporains, il est dit que l'élection de ce pontife eut lieu suivant les formes ordinaires : *Factus est papa prout consuetum est*; que les cardinaux jetèrent unanimement les yeux sur Bertrand, archevêque de Bordeaux : *Ad Clementem papam, tunc archiepiscopum Burdigalensem, ipsi unanimiter et concorditer vota sua direxerunt*. Et aucun de ces auteurs ne fait mention de la prétendue entrevue de Saint-Jean-d'Angely. Or, qu'on lise ces six *Vies* de Clément V, et l'on se convaincra que leurs auteurs ne sont ni des flatteurs de ce pontife, ni des écrivains peu soucieux de la vérité.

du prieur de l'ordre de ce nom, et qui, délivré par ses hommes d'armes, fit pendre plusieurs des séditieux aux quatre entrées de la ville.

Le 22 juillet de la même année (1306), ce prince, qui recourait à tous les moyens pour avoir de l'argent, fit arrêter tous les juifs qui se trouvaient dans ses états, confisqua leurs biens qui étaient considérables, et ne leur laissa que le strict nécessaire pour se transporter hors du royaume, avec défense d'y rentrer sous peine de la vie.

L'année suivante, vers le temps de la Pentecôte, Philippe eut à Poitiers une entrevue avec le pape, et fit de vives instances pour la condamnation de la mémoire de Boniface VIII. Le pape, jugeant qu'une telle poursuite ferait du tort à l'Église en occasionnant du scandale, et sachant bien d'ailleurs que l'accusation d'hérésie dirigée contre Boniface était sans fondement et servait seulement de prétexte au procès qu'on voulait faire à sa mémoire, tâcha de détourner le roi d'une telle entreprise; mais n'ayant pu le fléchir, il lui répondit, par le conseil du cardinal de Prato, que l'examen et la décision de cette affaire appartenaient à l'Église.

Le roi fut mécontent; mais ne pouvant ouvertement rejeter ce parti, il consentit à ce qu'un concile fût chargé de ce procès.

La plus grande affaire dont il fut question dans la conférence de Poitiers, fut celle des templiers.

Cet ordre depuis longtemps très-décrié, à cause de sa conduite et de l'abus de ses priviléges, avait des richesses immenses, des possessions considérables, des places fortes; il était nombreux, puissant, orgueilleux, indocile, donnait de sérieuses inquiétudes au roi, et devenait pour l'Église et pour le public un grand sujet de scandale par la corruption de ses mœurs.

L'occasion des poursuites qu'on fit contre cet ordre est ainsi racontée dans la vie de Clément V, par Amauri Au-

ger de Béziers, prieur de Sainte-Marie d'Aspiran, au diocèse d'Elne en Roussillon : « Un certain Squin de Florian, « bourgeois de Béziers, et un templier apostat, furent pris « et mis ensemble, pour leurs crimes, dans une forte pri- « son d'un château royal du territoire de Toulouse. Comme « ils s'attendaient chaque jour à être punis de mort, ils « firent entre eux comme les gens de mer battus par la « tempête : ils se confessèrent l'un à l'autre. Le templier « avoua à son compagnon d'infortune des choses abomi- « nables qu'il disait avoir faites depuis son entrée dans « l'ordre, savoir d'être tombé dans quantité d'erreurs « contre la foi et d'avoir commis souvent d'autres forfaits « qu'il détailla. Dès le lendemain, Squin fit appeler le pre- « mier officier du château, auquel il déclara qu'il avait à « révéler au roi un secret d'une telle importance qu'il en « tirerait plus de profit que de la conquête d'un nouveau « royaume : « Faites-moi donc, ajouta-t-il, conduire enchaîné « jusqu'en sa présence; car je ne révélerai mon secret à « personne qu'à lui, dût-il m'en coûter la vie. » L'officier « n'ayant pu, ni par caresses ni par menaces, obtenir de « ce prisonnier qu'il lui confiât ce mystère, écrivit le tout « au roi, qui lui ordonna de lui amener Squin sous bonne « garde. Cet homme fut présenté au roi, qui, l'ayant pris « à part, lui promit la vie, la liberté, des récompenses s'il « disait la vérité. Le prisonnier lui raconta exactement la « confession du templier apostat ; sur quoi le roi fit prendre « quelques templiers, avec ordre d'informer sur ces articles « qui se trouvèrent véritables. »

Philippe-le-Bel, qui avait déjà parlé de cette affaire au pape, lorsqu'il le vit à Lyon, en l'année 1305, l'en entretint encore à Poitiers, le cas lui paraissant de très-grande importance.

Cependant le bruit de cette accusation étant parvenu jusqu'au grand-maître et aux principaux de l'ordre, ils s'en

plaignirent au pape et le prièrent de rendre justice à leur corps en faisant procéder à une information. Clément écrivit alors au roi (1) qu'il allait faire au plutôt commencer l'instruction et lui demanda des notes sur les faits de cette affaire.

Le roi, craignant l'irrésolution du pontife, la lenteur de ses procédures et l'éclat que pourrait faire en France le secret ébruité de la justice qu'il voulait faire des templiers (2), alliés aux plus grandes maisons, envoya des ordres secrets à tous les baillis et sénéchaux du royaume de se tenir prêts, bien accompagnés et bien armés pour le jour qu'il leur marquait, et de n'ouvrir que la nuit suivante, sous peine de la vie, la dépêche qu'il leur adressait. Ces officiers, ayant ouvert la dépêche au moment indiqué, y trouvèrent l'ordre d'arrêter tous les templiers qui se trouvaient dans leur district, et de les enfermer sous bonne garde dans des forts; ce qui fut ponctuellement exécuté dans toute la France, le même jour, le vendredi 13 octobre 1307. Jacques de Molai, gentilhomme de Besançon et grand-maître de l'ordre, qui venait d'arriver à Paris, fut également arrêté.

Cet événement surprit tout le monde. Le roi fit mettre dans les maisons de l'ordre des gardes chargés de rendre compte en temps et lieu au pape et à lui des meubles et immeubles des templiers.

Le lendemain samedi, 14 octobre, on tint une assemblée dans le chapitre de Notre-Dame de Paris, à laquelle assis-

(1) Le 24 août 1307, et non 1306, ainsi que l'écrit Dupuy, qui n'a pas remarqué que le pape Clément datait ses bulles à compter de son couronnement, qui avait eu lieu le 14 novembre 1305. Ainsi, lorsqu'il y a dans les bulles *anno 2 pontif.*, et qu'il s'agit d'une époque antérieure au 14 novembre, il faut compter 1307, et ainsi de suite pour les autres années. Cette erreur de Dupuy a entraîné Baluze et Fleury, qui ont ainsi altéré la chronologie des actes du pontife qui se rattachent à cette affaire.

(2) Fontenay, *Histoire de l'église gallicane*, liv. XXXVI.

tèrent les docteurs de l'université, les chanoines de cette église, Guillaume de Nogaret, le prévôt de Paris et quelques autres officiers du roi. Nogaret, qui avait fait prendre plusieurs templiers en divers endroits du royaume, et qui, les ayant interrogés, avait obtenu des aveux unanimes, fit part à l'assemblée de ces déclarations, qui chargeaient l'ordre d'impiétés horribles et d'infâmes impuretés. Le dimanche, le roi fit assembler dans son jardin le clergé et le peuple, et fit donner lecture d'un manifeste dans lequel on exposait les motifs de l'emprisonnement des templiers, en indiquant sommairement les crimes qui leur étaient imputés (1).

Peu de temps après, Philippe-le-Bel, sans consulter le pape, donna commission à un dominicain, son confesseur et inquisiteur en France, de procéder à l'information avec quelques gentilshommes. Sur cent quarante templiers qui furent interrogés à Paris, cent trente-sept convinrent des faits; les trois autres nièrent tout. On fit de pareils interrogatoires en divers lieux, et notamment à Troyes, à Bayeux, à Caen, à Rouen, au Pont-de-l'Arche, à Carcassonne, à Cahors; et partout les templiers faisaient les mêmes réponses.

Le pape, mécontent de ce que, s'agissant d'un corps religieux et dépendant immédiatement du saint-siége, l'on eût agi sans son autorité, arrêta ces procédures, évoqua toute l'affaire à son tribunal, interrogea lui-même soixante-douze templiers, et fut extrêmement surpris de voir que leurs aveux étaient exactement conformes à ceux qui avaient été faits dans les informations ordonnées par le roi. Ces malheureux comparurent en plein consistoire, et ayant

---

(1) Ces circonstances sont rapportées par Jean, chanoine de Saint-Victor, auteur contemporain. (Voy. BALUZE, t. I, *Vita prima Clem. per Joan. Sancti Vict.*)

entendu la lecture de leurs déclarations, qu'on avait rédigées par écrit, ils en confirmèrent la vérité. Alors Clément V leva la suspense, qu'il avait fait signifier aux ordinaires et aux inquisiteurs de France, et par sa bulle du 5 juillet 1308 (1), à Poitiers, il permit à chaque évêque dans son diocèse et à chacun des inquisiteurs, d'examiner les templiers du district, en déclarant que leur jugement canonique appartiendrait aux conciles provinciaux tenus par les métropolitains, et se réserva à lui-même le procès et le jugement du grand-maître et des grands-prieurs, afin de pouvoir instruire la cause de tout l'ordre, qu'il se réserva également.

Le roi, désirant se mettre à l'abri de tout reproche dans une affaire de cette importance, consulta de nouveau la faculté de théologie de Paris qui déclara qu'un prince laïque ne pouvait connaître d'une question d'hérésie (s'il n'en était requis par l'évêque), mais qu'en cas de péril urgent, il pouvait faire prendre les accusés avec intention de les rendre à l'Église; que les templiers devaient être regardés comme religieux et exempts, et que leurs biens devaient être réservés pour la fin qu'on s'était proposée en les donnant à l'ordre.

Philippe convoqua, par le même motif, un parlement à Tours où il appela les députés de toutes les villes et châ-

---

(1) Le 6 mai de la même année, un incendie consuma l'église de Saint-Jean-de-Latran. L'on ne parvint à sauver que l'autel de bois où l'on dit que saint Pierre avait offert le saint sacrifice. Il ne resta de tout l'édifice qu'une seule chapelle. Le pape Clément V, ayant appris ce désastre, envoya de grosses sommes d'argent pour la reconstruction de cette basilique.

Au mois de novembre, l'archevêque d'Auch tint un concile dans cette ville (*concilium Auscitanum*) avec ses suffragants. On y fit six articles ou règlements de discipline. Le *troisième* de ces articles est contre l'usure. On avertit les curés de maintenir la décrétale du sexte contre les usuriers. On définit l'usure : *tout ce qu'on reçoit dans le prêt au delà du capital*. Le *quatrième* ordonne à tous les religieux de manger dans le même réfectoire et de loger dans le dortoir commun.

tellenies de France, nobles et roturiers. Les aveux et déclarations des templiers furent lus à cette assemblée qui les jugea dignes de mort.

Après la tenue de ce parlement, le roi se rendit à Poitiers auprès du pape et revint à Paris vers le mois d'août (1); tandis que Clément adressait, le 12 du même mois, à tous les prélats et aux souverains de toute la chrétienté une bulle de convocation pour le concile de Vienne dont la tenue, fixée d'abord à la Toussaint de l'année 1310, fut prorogée au mois d'octobre 1311. Ce pontife nomma des commissaires pour informer sur le corps même de l'ordre des templiers, et alla vers la fin de mars se fixer à Avignon qui fut, pendant soixante-sept ans, la résidence du saint-siége, ce qui fit nommer ce temps, par les Italiens, *la seconde captivité de Babylone*.

Cependant le roi, implacable dans sa vengeance contre la mémoire de Boniface VIII, et trop impatient pour attendre la tenue du concile de Vienne, sollicita et obtint du pape qu'il fût permis aux accusateurs de produire leurs pièces. Nogaret et Guillaume de Plasian se rendirent à Avignon, et comparurent en plein consistoire. Nogaret commença par l'accusation d'hérésie, et multiplia les mémoires et les incidents à tel point, que, nonobstant la bonne volonté du pape,

---

(1) An 1308.

En cette même année, trois petits cantons, Schwytz, Uri et Unterwald, exaspérés par le despotisme du gouverneur Gessler, secouèrent le joug de l'empereur Albert Ier, durent leur indépendance au courage de Guillaume Tell, de Melchthal, de Furst et de Stauffacher, et formèrent une confédération qui a pris le nom de Suisse, du premier de ces cantons, et qui eut de longues luttes à soutenir contre l'Autriche. La Suisse comprend l'ancien pays des Helvétiens et l'ancienne Rhétie orientale. Cette région, soumise par les Romains (voy. t. I, p. 26), fit partie de la province de la Grande-Séquanaise, fut ensuite occupée par les Bourguignons et par les Allemands, conquise bientôt après par les Francs, et fut appelée Bourgogne transjurane (voy. t. I, p. 393). En l'an 1032, elle fut incorporée à l'empire germanique.

l'affaire, ainsi conduite, paraissait ne pas pouvoir se terminer avant l'époque du concile. Le roi se plaignit de ces lenteurs, qui n'étaient pourtant occasionnées que par ses propres agents; le pape pressa de plus en plus l'audition des témoins, et fit prier en même temps le comte de Valois d'engager le roi à s'en remettre pour cette affaire à la décision du concile. Philippe résista quelque temps aux instances de son frère, et finit cependant par céder, à cause du blâme que sa conduite excitait en Aragon, en Castille, en Allemagne, en Italie et en Flandre, où les odieux mémoires de Nogaret avaient pénétré. En conséquence, il donna en février 1311, à Fontainebleau, des lettres-patentes par lesquelles il déclara remettre au pape et au concile prochain le jugement de cette accusation. Il promit en outre le désistement des accusateurs, qui s'empressèrent d'obéir en écrivant au pape le 14 du même mois. Ainsi se termina, par la sagesse de Clément, cette poursuite impie qui avait occasionné tant de scandale dans toute la chrétienté.

Dans l'intervalle, Philippe-le-Bel envoya Louis, son fils aîné, roi de Navarre, faire le siége de Lyon (1), à cause du refus que faisait l'archevêque de reconnaître sa souveraineté sur cette ville. Ce prélat, craignant les suites de sa résistance, se soumit, et par un traité qu'il fit en 1312, et qui ne reçut son entière exécution que l'année suivante, cette ville, soustraite à la couronne de France depuis près de cinq cents ans, y fut enfin réunie pour faire partie du royaume (2).

---

(1) An 1310.

(2) La ville de Lyon, dont on attribue communément la fondation à Munatius Plancus, qui s'y établit environ quarante ans avant Jésus-Christ avec des Viennois chassés de leur pays par les Allobroges, fut gouvernée, sous la domination romaine, par des proconsuls, des préfets et des présidents; sous nos rois de la première et de la seconde race, par des comtes; sous les rois de Bourgogne et les empereurs d'Allemagne, par les sénéchaux de l'Église, et passa, vers la fin du xe siècle, sous la puissance

Cependant l'archevêque de Sens ayant convoqué à Paris un concile de sa province le 11 mai 1310, l'on y jugea les causes particulières d'un certain nombre de templiers, dont quelques-uns furent dégagés de leurs vœux, d'autres renvoyés après une pénitence canonique, et plusieurs condamnés à une prison perpétuelle; cinquante-neuf furent livrés au bras séculier et brûlés dans la campagne, derrière l'abbaye de Saint-Antoine. Le mois suivant, un autre concile provincial fut tenu à Senlis par l'archevêque de Reims, et l'on y condamna comme relaps neuf templiers que le juge séculier fit également brûler. Ceux-ci, comme ceux qu'on avait fait périr à Paris, rétractèrent leurs aveux avant de mourir, disant qu'on les avait condamnés injustement, et que s'ils avaient déposé contre eux-mêmes, c'était par la crainte des tourments; ce qui fit une étrange impression sur le peuple.

Les commissaires apostoliques qui informèrent à Paris sur la cause de l'ordre en général ayant entendu deux cent trente-un témoins, templiers ou autres, qui presque tous avaient reconnu la vérité des faits, envoyèrent l'évêque de Bayeux au pape pour lui rendre compte de ces procédures et lui en remettre une expédition.

---

temporelle de son archevêque Burchard. De cette époque datent les droits de souveraineté exercés sur cette ville par les archevêques, d'abord comme feudataires de l'empire, et ensuite comme indépendants. Du reste, les archevêques ne jouissaient pas seuls de la juridiction temporelle; ils n'avaient que les deux tiers dans le gouvernement : l'autre tiers appartenait au chapitre de Saint-Jean. De là des conflits fréquents entre la juridiction du sénéchal de l'archevêque et le camérier de Saint-Jean. Les citoyens, mécontents de la diversité de ces tribunaux, se soulevèrent. Saint Louis, pendant la vacance du siége de Lyon, ayant été pris pour arbitre entre les chanoines et les bourgeois, mit en sa main la justice et la cour séculière de cette ville. Pierre de Tarantaise ayant été élu archevêque, Philippe-le-Hardi lui remit l'administration de la justice, après avoir reçu de ce prélat le serment de fidélité. Cependant les démêlés continuèrent; Philippe-le-Bel, après divers essais de pacification, crut devoir employer la voie des armes.

L'instruction étant donc terminée, Clément V partit d'Avignon et se rendit à Vienne, où il ouvrit le concile le jour marqué (1), fit un sermon analogue à la circonstance, et proposa les trois causes de cette convocation, savoir : l'affaire des templiers, le secours de la Terre-Sainte, et la réformation des mœurs et de la discipline.

Tout l'hiver se passa en conférences sur les matières proposées, et principalement sur la cause des templiers. On lut les actes faits contre eux, et le pape ayant demandé l'avis des prélats, tous les évêques d'Italie, sauf un seul, tous ceux d'Espagne, d'Allemagne, de Danemarck, d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, ainsi que tous ceux de France, excepté les archevêques de Reims, de Sens et de Rouen, convinrent qu'il fallait entendre les templiers en leurs défenses.

Le 22 mars de l'année suivante, le pape, ayant appelé en conseil secret plusieurs prélats avec les cardinaux, cassa, par provision plutôt que par voie de condamnation, l'ordre des chevaliers du Temple, réservant à sa disposition et à celle de l'Église leurs personnes et leurs biens.

Dans la seconde session, qui se tint le 3 avril, en présence du roi, de ses trois fils et de Charles de Valois, le pape publia la suppression des templiers et déclara, de l'agrément du concile, cet ordre proscrit et aboli; mais la bulle ne fut expédiée et promulguée dans les formes que le 6 mai (2).

---

(1) Le 16 octobre 1311.

(2) M. Michelet, qui, comme l'historien Villani, est très-mal disposé pour le pape Clément V, s'exprime de la manière suivante au sujet de l'abolition de l'ordre des Templiers (t. III, p. 199) : « Il faut avouer que ce « procès n'était pas de ceux qu'on peut juger. Il embrassait l'Europe en- « tière; les dépositions étaient par milliers, les pièces innombrables; les « procédures avaient différé dans les différents états. La seule chose cer- « taine, c'est que l'ordre était désormais inutile, et de plus dangereux. « *Quelque peu honorables qu'aient été ses secrets motifs*, le pape agit sen-

Comme les biens possédés par les templiers avaient été donnés à cet ordre pour le secours de la Terre-Sainte, le pape délibéra longtemps avec le concile sur l'application qu'on en ferait conformément à cette première destination. Enfin, il fut résolu de les donner aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui, depuis peu de temps, avaient conquis l'île de Rhodes (1).

Quant aux personnes des templiers, le concile régla qu'à l'exception de quelques-uns dont le pape se réserva nommément la destinée, tous les autres qui restaient, et

---

« sément. » Mais pourquoi donc flétrir par la supposition de *secrets motifs, peu honorables*, un acte qu'on trouve *sensé?* D'après Villani, Philippe-le-Bel n'aurait poursuivi les templiers qu'afin de s'emparer de leurs richesses; et Clément V ne se serait prêté à ces poursuites que pour se tirer de l'embarras que lui causait l'empressement de la cour de France à poursuivre la mémoire de Boniface. Or, le contraire est démontré par tous les faits et par les actes publics, authentiques, qui se rattachent à ces deux affaires. Cependant M. Michelet a adopté le sentiment de Villani (voy. le t. III de son *Histoire de France*, p. 139, 140 et 189); c'est dans cette dernière page que cet écrivain résume en deux lignes les *secrets motifs* de Clément V : « Il y eut ainsi compromis. Le roi, cédant sur Boni-« face, le pape lui abandonna les templiers. » L'historien florentin n'avait pas dit autre chose, et l'on reconnaît qu'il s'est gravement trompé. Voici les réflexions que fait à ce sujet le P. Daniel : « Peut-on réfléchir sur la « suite des procédures, sur le nombre infini de témoins, tant templiers « qu'autres, sur la qualité des juges ou des commissaires employés pour « les informations, cardinaux, évêques, religieux, gentilshommes, sur la « conformité des accusations faites contre ces chevaliers dans les autres « royaumes avec celles qui furent faites en France, sur le peu de pen-« chant que le pape avait d'abord à les condamner, sur la qualité même « des coupables, dont plusieurs étaient alliés aux plus grandes maisons de « l'Europe, sur le témoignage de plusieurs écrivains étrangers, enfin sur « ce qui se passa au concile de Vienne, peut-on, dis-je, réfléchir de sang-« froid sur tout cela sans être persuadé de l'équité de cette condamnation, « et que l'extinction de cet ordre, où Philippe-le-Bel eut tant de part, est « un des plus insignes services qu'il ait pu rendre à l'Église? Mais telle est « la malignité de l'esprit humain, toujours porté à mal interpréter et à « censurer surtout la conduite des grands, pour peu qu'il y ait lieu à y « donner un mauvais tour et à la faire envisager par quelque endroit « odieux. » Le P. Daniel a bien raison.

(1) Voy. ci-dessus, p. 197, à la note.

qui étaient fort nombreux, seraient jugés par les conciles de leurs provinces; que ceux qu'on trouverait innocents, ou dignes d'absolution, seraient entretenus honnêtement, suivant leur condition, sur les revenus de l'ordre; que ceux qui auraient confessé leurs fautes seraient traités avec indulgence; que les impénitents et les relaps seraient rigoureusement punis; que ceux qui avaient souffert la question sans rien avouer seraient séparés les uns des autres, et logés dans les maisons de l'ordre ou dans des monastères, aux dépens de l'ordre. Quant à ceux qui étaient en fuite, on les cita, par un acte public du concile, à comparaître dans un an devant leurs évêques pour être jugés par les conciles provinciaux, sous peine d'excommunication et d'être, après ce délai, traités comme hérétiques.

Les poursuites contre la mémoire de Boniface VIII furent terminées en ce concile; trois cardinaux justifièrent ce pontife, devant le roi Philippe et son conseil, de l'accusation d'hérésie par des preuves tirées de la théologie, du droit civil et du droit canon. On ne daigna pas même réveiller le souvenir des autres accusations. Deux chevaliers catalans, présents à l'assemblée, demandèrent à prouver la même chose par un défi de duel. Le concile déclara donc que Boniface avait été catholique et n'avait rien fait qui le rendît coupable d'hérésie. Clément V, pour contenter le roi, qui devait être un peu confus, fit un décret portant qu'on ne pourrait jamais inquiéter ce prince ni ses successeurs sur ce qu'il avait fait contre Boniface (1).

(1) Le pape promulgua, au mois de mars 1313, diverses constitutions approuvées par le concile de Vienne, avec quelques autres qu'il avait fait ranger en corps d'ouvrage pour faire suite au sexte des Décrétales. Mais il mourut avant d'avoir pu envoyer ces constitutions aux écoles; *et licet eas collectas in unum volumen et sub congruis titulis collocatas mittere decrevisset et dare in commune subjectis; assidua tamen occupatio circa magna, ac sortis humanæ conditio, quæ ipsum de medio sustulit, in causa fuerunt quare suum in hac parte propositum non implevit.* Ce sont les

Le pape, qui s'était réservé l'examen et le jugement du grand-maître Jacques de Molai, du visiteur de France et des commandeurs de Guyenne et de Normandie, nomma de nouveaux commissaires, après le concile, pour les juger en son nom. Ces quatre accusés ayant avoué publiquement les crimes dont on les chargeait, les commissaires-juges les conduisirent, le 18 mars 1314, au parvis de Notre-Dame, et les condamnèrent à une prison perpétuelle. Cette sentence était à peine prononcée, lorsque le grand-maître et le commandeur de Normandie rétractèrent à haute voix leurs aveux et soutinrent opiniâtrément qu'ils étaient innocents, au grand étonnement de tout le peuple. Les cardinaux les

---

termes de la préface que le pape Jean XXII, successeur de Clément V, a mise en tête de ces constitutions, appelées *Clémentines*, dont il publia le recueil. Cet ouvrage est divisé en cinq livres. Parmi ces constitutions, les unes sont de doctrine et regardent la foi; d'autres sont de discipline; quelques-unes sont des règlements sur des affaires de clercs ou de réguliers. (Voy. le *Corpus juris canonici* de Pithou, t. II, p. 351 et suiv.) Le chapitre Ier du Ier livre, intitulé *De summa Trinitate et fide catholica*, contient une profession de foi pour la condamnation de quelques erreurs. Le § 3 de ce capitule porte que le baptême confère la grâce et les vertus aux enfants comme aux adultes. — Le chapitre III du titre III, livre V, condamne la secte des bégards et des béguines d'Allemagne qui professaient une doctrine pernicieuse. — Le chapitre II du titre XI, livre III, contient sur les hôpitaux un règlement remarquable qui a donné lieu aux administrations laïques de ces maisons. — Le chapitre Ier du titre IX, livre V, concerne un abus dont on se plaignit au concile relativement aux coupables condamnés à mort, auxquels plusieurs juges laïques refusaient d'accorder le sacrement de pénitence. Le concile condamne cet abus, et conjure les justiciers et les seigneurs temporels, par les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ, *et obsecramus per viscera misericordiæ Jesu Christi*, de s'abstenir d'un tel abus. — Le titre XVI du livre III confirme la bulle d'Urbain IV concernant la fête du Saint-Sacrement, fixée au jeudi après l'octave de la Pentecôte. — Le chapitre Ier du titre Ier, livre V, prescrit l'enseignement des langues orientales, et veut qu'on établisse à Bologne, à Paris, à Salamanque, à Oxford, et dans les lieux de la résidence de la cour romaine, deux maîtres pour l'hébreu, deux pour l'arabe et deux pour le chaldéen. Cet établissement fut dû aux pressantes sollicitations du célèbre Raymond Lulle, natif de Majorque, qui avait passé sa vie à voyager en Europe, en Afrique et en Asie, et auquel on attribue un nombre prodigieux d'écrits.

mirent alors entre les mains du prévôt de Paris qui se trouvait présent, afin qu'il les tînt en sa garde jusqu'à ce qu'ils eussent délibéré sur cet incident; ce qu'ils entendaient faire le lendemain. Mais le roi, qui était au palais, ayant appris cette nouvelle, s'empressa de prendre l'avis de son conseil, sans y appeler aucun ecclésiastique; et, sur le soir du même jour, il fit conduire les deux criminels dans une île de la Seine, au lieu qui porte aujourd'hui le nom de place Dauphine, où ils furent livrés aux flammes. Ils persistèrent jusqu'à la fin dans les protestations de leur innocence, et subirent cet affreux supplice avec une fermeté qui fit sur les assistants une vive impression. Quant aux deux autres qui avaient tout avoué, on les renvoya libres après une courte détention.

Voilà comment finit ce procès célèbre qui émut toute l'Europe, et sur lequel on a de tout temps si étrangement raisonné.

Le pape Clément V mourut le 20 avril de la même année (1) à Roquemaure, sur le Rhône, et le saint-siége resta vacant pendant plus de deux ans.

---

(1) On raconte que le grand-maître, Jacques de Molai, avait, en mourant, cité le pape à comparaître dans quarante jours au tribunal de Dieu, et le roi dans l'année. L'un et l'autre, en effet, ne passèrent pas ce terme. Mais on remarque qu'aucun auteur contemporain n'a parlé de cet ajournement solennel qu'aurait proféré le grand-maître. Parmi les écrivains postérieurs, les uns n'en parlent qu'en doutant, les autres n'en disent rien; plusieurs n'y voient qu'une fable; quelques autres en attribuent l'invention au Dante, poète florentin, qui prenait plaisir à précipiter dans son *Enfer* poétique tous ceux qu'il détestait; enfin, il y en a qui pensent que ce qui a donné l'idée de cette prétendue prophétie de Jacques de Molai, c'est l'événement arrivé en Espagne deux ans auparavant, c'est-à-dire en l'année 1312. Voici le fait : Deux gentilshommes castillans, ayant été accusés de meurtre, furent condamnés à mort par Ferdinand IV, quoique aucune preuve ne fût faite contre eux; ils protestèrent énergiquement de leur innocence; mais, voyant que leur juge était inexorable, ils s'adressèrent au juge des rois, et citèrent Ferdinand à comparaître à son tribunal dans trente jours. L'événement justifia la prédiction. Le roi, âgé seulement de

Cependant le comte de Flandre, n'exécutant pas le traité qu'il avait fait avec le roi, s'était ouvertement révolté; une armée considérable avait été rassemblée par Philippe-le-Bel et dirigée vers la frontière; mais, sur des propositions de paix que le comte avait faites, et qu'on s'était empressé d'écouter, parce qu'on manquait de l'argent nécessaire aux frais de cette guerre, l'armée était rentrée sans avoir rien fait. D'un autre côté, de grands murmures s'étaient élevés au sujet d'un impôt très-onéreux qu'on avait établi à l'occasion de cette expédition. Il s'était formé en plusieurs endroits, et notamment en Champagne, en Picardie, en Artois, en Forez, en Bourgogne, des confédérations entre les seigneurs, tant pour s'opposer à cette nouvelle charge que pour obtenir le rétablissement de plusieurs priviléges dont ils avaient été dépouillés. Le roi, voyant le péril, cessa d'exiger le nouvel impôt.

En même temps ce prince avait trouvé dans sa propre famille un grand sujet de chagrin. Les femmes de ses trois fils avaient été accusées d'adultère, et deux d'entre elles reconnues coupables (1). Leurs complices, qui étaient deux officiers de la maison de leurs maris, ayant été livrés à la justice, furent écorchés vifs, mutilés, décapités, et pendus par les aisselles au gibet (2).

Philippe-le-Bel fut atteint bientôt après d'une maladie de langueur qui mit fin à ses jours le 29 novembre (3). Avant

---

vingt-cinq ans, fut trouvé mort dans son lit le jeudi 7 septembre 1312, ce qui le fit surnommer l'*ajourné*. Le même préjugé, dit le P. Mariana dans son *Histoire d'Espagne*, s'empara de l'esprit du peuple à la mort du pape Clément et de Philippe-le-Bel, appelés, dit-on, au jugement de Dieu par les templiers. Tel était le bruit qui courait, vrai ou faux, on l'ignore; mais il est plus vraisemblable que ce bruit était faux.

(1) Marguerite de Bourgogne, femme du prince Louis, fils aîné du roi, et Jeanne, épouse du prince Philippe.

(2) La loi féodale punissait de mort, comme crime de haute trahison, la séduction de la femme du suzerain par le vassal.

(3) An 1314.

de mourir, il recommanda à Louis, son fils aîné, de soulager son peuple et de vivre en bon chrétien. De tels avis, en un pareil moment, sont une leçon bien tardive; mieux eût valu donner l'exemple (1).

(1) Ce prince fit de beaux règlements pour la justice. En l'année 1302, il rendit le parlement sédentaire à Paris, d'ambulatoire qu'il était; car il se tenait tantôt en un lieu, tantôt dans un autre, suivant le bon plaisir du roi. Les pairs ecclésiastiques et les pairs laïques étaient de droit membres du parlement. Il y avait dès lors des présidents et des conseillers honorés de ces titres, ainsi qu'on le voit en lisant l'ordonnance par laquelle Philippe-le-Bel établit le parlement de Toulouse à l'instar de celui de Paris. Il rendit aussi l'échiquier sédentaire à Rouen. Ce tribunal, qui conserva sa dénomination jusque sous Louis XII, connaissait, comme le parlement, des appels des sentences des sénéchaux, des baillis, des vicomtes et des autres juridictions subalternes du duché de Normandie, et ne se tenait d'abord qu'en certains temps de l'année, comme le parlement de Paris. Ce même prince établit pareillement les *grands jours* à Troyes. C'était une juridiction semblable pour la Champagne.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES DU TOME II.

CHAPITRE L. — *Page* 1.

CHAP. LI. — *Pag.* 15.

CHAP. LII. — *Pag.* 28.

Chap. LIII. — *Pag.* 53.

CHAP. LVII. — *Pag*. 328.

CHAP. LVIII. — *Pag*. 393.

CHAP. LIX. — *Pag*. 399.

